This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

820
R2

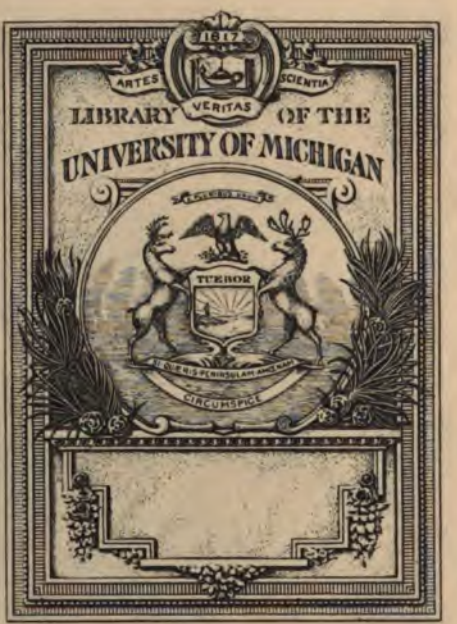
1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

LES VIES DES EVESQVES DV MANS

RESTITVE'ES ET CORRIGE'ES,

AVEC

PLVSIEVRS BELLES REMARQVES SVR LA CHRONOLOGIE.

Par Dom IEAN BONDONNET *Benedictin de sainct Vincent du Mans, & Prieur de Sarcé.*

Eteſſiw Bourgoiſe et hilaire

SEMINARIUM CENOM. 18 III échange fait avec le Séminaire pour un antiphonaire et un gradual de Brémontier 1867

A PARIS,

Chez EDME MARTIN ruë S. Iacques au Soleil d'or.

M. DC. LI.

AVEC PRIVILEGE DV ROY.

EX
4[illegible]
E79

692722-129

A MONSEIGNEVR
L'ILLVSTRISSIME ET REVERENDISSIME
MESSIRE
PHILBERT EMANVEL DE BEAVMANOIR DE LAVARDIN
EVESQVE DV MANS, ABBE' DE BEAV-LIEV, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils.

MONSEIGNEVR,

LES *raiſons qui conuierent l'Autheur de l'hiſtoire des Eueſques du Mans à dedier ſon liure à voſtre Predeceſſeur, ſont les meſmes qui m'obligent à vous conſacrer cét ouurage. C'eſt ſi peu de choſe que l'on me condamnera ſans doute & de*

temerité pour l'auoir entrepris, & d'audace pour auoir appellé icy voſtre nom tres-illuſtre à la defenſe d'vne piece qui ne paſſera pas dans l'approbation de tout le monde. Mais c'eſt cela meſme qui me doit excuſer, & incliner voſtre Grandeur à me départir d'autant plus genereuſement les puiſſants effects de voſtre protection, que ie l'implore à mon beſoin, que les intereſts de la verité vous y obligent, & le deuoir de voſtre eminente qualité vous y engage. Le meſpris des anciennes traditions de voſtre Egliſe, & le mauuais traittement que l'on a fait à la memoire des plus illuſtres Prelats qui vous ont deuancé dans ce ſiege que vous rempliſſez auiourd'huy ſi dignement, ſont des motifs aſſez puiſſants pour vous inciter non ſeulement d'entreprendre cette affaire, mais auſſi pour vous faire entrer en cauſe & vous en rendre la plus conſiderable partie. Que ſi cela eſt, ie n'en craindray plus l'euenement, puiſqu'outre le droit qui eſt de mon coſté, me voyant appuyé d'vn ſi ferme ſupport, i'eſpere que l'on donnera à mon courage ce que l'on imputoit à ma temerité. Il eſt vray que l'authorité de celuy que i'attaque tres-grande en cette Prouince, a ſelon mon aduis rebouché le courage de pluſieurs doctes Eccleſiaſtiques, qui ſans cela l'euſſent entrepris auec de grands auantages au deſſus de moy, ce que toutesfois n'ayants pas fait ils me

donnent ſuiet de penſer en cette hiſtoire de l'Euangile qui nous repreſente vn homme deſcendant de Hieruſalem en Hiericho tombé entre les mains des larrons qui le dépoüillerent, & l'ayant couuert de playes le laiſſerent plus mort que vif. Vn Preſtre & vn Leuite paſſent auprés, & ſans eſtre touchez de compaßion laiſſent ce pauure homme en vn eſtat tres-miſerable. Ils ſont ſuiuis d'vn Samaritain qui par vn ſentiment de miſericorde s'approche de ce nauré, manie ſes playes, les penſe auec de l'huile & du vin, & le chargeant ſur ſa monture, le mene droit à l'hoſtellerie pour l'y faire bien traitter, & acheuer ſa gueriſon qui n'eſtoit que commencée. C'eſt preſqu'icy vne meſme choſe. Hieruſalem s'interprete viſion de paix, & Hiericho ſignifie la Lune. Cét Autheur ſortant de Hieruſalem, c'eſt à dire abandonnant l'ancienne & paiſible poſſeßion de nos traditions Eccleſiaſtiques pour aller en Hiericho, c'eſt à dire, pour ſuiure des nouueautez (dont la Lune eſt le ſymbole, à cauſe qu'elle ſe renouuelle plus ſouuent que touts les mois) eſt tombé entre les mains de mauuais autheurs comme autant de larrons, qui luy faiſant faire mille fautes l'ont chargé de coups & l'ont tout couſu de playes. Les Preſtres & les Leuites de ce Dioceſe ont bien plus fait que ceux de l'ancienne Loy, qui paſſerent outre ſans s'approcher de ce

*malade: Et ceux-cy ſe détournants de leur chemin en ont approché, & meſmes ont manié ſes bleſſures, autant comme il y en a qui ont fait lecture de ſon Liure. Mais ſoit pour n'en auoir pas voulu prendre la peine, ou peut-eſtre deſeſperants de la ſanté d'vn corps ſi endommagé, ils ont paſſé outre & l'ont quitté là. Ie ſuis comme le pauure Samaritain qui n'ayant pas tant de ſcience ny d'experience qu'eux, mais plus d'eſperance & de pitié, i'ay ſoigneuſement manié ce ſuiet, i'ay fait vn dénombrement exact de toutes ſes playes, pour le moins des plus conſiderables, i'en ay meſuré la grandeur, i'en ay ſondé la profondeur, & aprés y auoir fait vne infuſion du vin de mes neceſſaires corrections, de l'huile de la douceur que i'y ay apportée, & du reſpect que ie luy ay touſiours conſerué, i'ay reſſerré le tout par de fortes ligatures de bons raiſonnements couchez en ce Liure que ie vous offre (*MONSEIGNEVR *qui eſtes le refuge des affligez) afin que voſtre charité plus grande que voſtre dignité, & plus éclatante que voſtre thiare en prenne le ſoin deſormais, & luy rende la ſanté parfaite que ie n'ay fait que commencer. C'euſt eſté veritablement vne temerité à moy de l'auoir oſé entreprendre autrement, puiſque le ſouuerain Medecin de nos corps & de nos ames, ayant vne fois par l'efficace de ſa*

touste puiſſante parole rendu la ſanté à vn pauure lepreux, luy fit commandement de ſe preſenter au grand Preſtre : Vade & oſtende te Sacerdoti, *ne voulant pas qu'il ioüiſt de ce benefice entierement, ſinon que ſe mettant en deuoir d'obeïr à ſes ordres il ſe tiraſt du hazard de le perdre s'il y euſt apporté de la negligence. Ie vous preſente donc ce malade maintenant hors de peril, afin que vous acheuiez de le mettre debout par voſtre ſoin Paſtoral, que vous luy redonniez la vigueur par voſtre bon traittement, & luy confirmiez la ſanté par voſtre benediction. Si aprés tout cela quelques-vns ne reçoiuent pas de bonne part les ſoins que i'y ay employez de bon cœur, i'en ſeray fort peu touché ſi ie voy que vous les conſideriez, & qu'en cette conſideration ie puiſſe en toute humilité me dire,*

MONSEIGNEVR,

De Paris du 12. Auril 1651.

Voſtre tres-humble & tres-obeiſſant ſeruiteur
F. IEAN BONDONNET.

AVERTISSEMENT AV LECTEVR.

MON cher Lecteur, il y a trois ans que Maiſtre Antoine le Couruaiſier Sieur de Courteilles Conſeiller du Roy au Siege Preſidial du Mans, & maintenant Lieutenant Criminel, a donné au public vn Liure intitulé : *Hiſtoire des Eueſques du Mans, & de ce qui s'eſt paſſé de plus memorable dans le Dioceſe pendant leur Pontificat*, ouurage à la verité de grand trauail, d'vne longue ſuite, & qui eſt de tant plus loüable en vn homme de ſa condition qui a d'autres emplois conſiderables, que pluſieurs qui pouuoient y vacquer auecque plus de loiſir l'ayant entrepris y ſont demeurez court, & luy trauaillant aprés eux l'a enfin couronné & y a mis la derniere main. Auſſi en a-t'il receu les loüanges & les applaudiſſements qu'vn deſſein de ſi longue haleine merite à bon droit, pour auoir en cela obligé toute la Prouince, & fait vn ſingulier plaiſir aux Doctes qui ſont curieux de l'hiſtoire. Mais i'aurois ſouhaitté, qu'apportant plus de diligence à examiner les choſes, il ne ſe fuſt pas

haſté

haſté d'en eſcrire pluſieurs qui terniſſent (à mon auis) le luſtre d'vn ſi bel ouurage, & qui s'y trouuent répanduës preſque par tout comme autant de taches qui gaſtent la beauté d'vn viſage bien proportionné. I'ay premierement leu ſon liure à la haſte, & auecque l'auidité qui accompagne la curioſité de ſçauoir des choſes nouuelles, non toutesfois ſans quelque déplaiſir de voir qu'il nous ait obligé d'aſſez mauuaiſe grace, en ce que nous donnant la vie de nos premiers Saincts il leur oſtoit la gloire d'auoir receu leur miſſion des Apoſtres ou de leurs Diſciples, & à nous celle d'auoir eſté éclairez des lumieres de l'Euangile dés le premier ſiecle, & en pluſieurs autres choſes qui pouuoient laiſſer de mauuaiſes impreſſions dans les eſprits par des nouueautez peu importantes à l'edification des fideles.

Continuant cette lecture i'ay encore eſté plus ſurpris de voir que non content de traitter quelques Autheurs auec vn peu trop de mépris, il n'épargne pas ny nos reliques que nous expoſons à la veneration des peuples, ny quelques-vns de nos ſaincts Prelats, ſur touts noſtre Hildebert qu'il traitte en criminel au preiudice de ſon innocence, portant contre luy vn iugement precipité, pour n'auoir pas pris la peine d'examiner aſſez diligemment les

pieces ſur leſquelles il luy fait ſon procés, & le condamne, & celles qui le iuſtifient; diligence qu'il ne deuoit pas obmettre dans vne affaire de telle conſequence. I'y ay auſſi remarqué particulierement, que ſe picquant d'vne ponctuelle exactitude dans la Chronologie qui eſt l'ame de l'Hiſtoire, il y manque notablement; qu'il obmet des choſes tres-conſiderables, tres-auantageuſes à la France & qui tournent à ſon grand honneur, comme de traitter à fonds de la venuë de ſainct Maur en ce Royaume, par l'entremiſe, les ſoins & le zele d'vn de nos ſaincts Eueſques, ſans parler des hiſtoires profanes auſquelles ie ne me ſuis point attaché, me contentant de celles qui ſont Eccleſiaſtiques.

Toutes ces erreurs m'ont ſemblé meriter d'eſtre releuées, pour éuiter les impreſſions dommageables qu'elles pouuoient laiſſer dans les eſprits au preiudice de la verité, & meſme de la pieté & de la deuotion. C'eſt pourquoy i'ay creu que ie ne pourrois pas mieux employer mon temps & mon trauail qu'à leur defenſe, ſuiuant pas à pas ledit Sieur dans ſon Liure, & y remarquant de nouuelles faures la pluſpart aſſez groſſieres, que i'ay eſté obligé de faire voir pour deſabuſer les perſonnes, qui l'ayant leu auecque moins d'application auroient paſſé par

deſſus, & preuenus de quelque bonne eſtime en auroient conceu des opinions erronées.

Ie ſuis marry d'eſtre contraint d'entrer en cette lice auec vne perſonne dont i'honore la qualité, & que ie priſe beaucoup ; mais l'intereſt public, la gloire de nos Saincts, & l'amour de la verité m'y ont attaché ſi fortement, m'y ont engagé ſi auant, que ie n'ay pû non plus m'en déprendre que m'en dégager. Et bien que ie me ſois eſtudié de luy rendre les reſpects qu'il merite, ie n'ay ſceu m'empeſcher par fois de me laiſſer emporter au zele que ie dois auoir pour l'authorité de nos traditions & des choſes qui regardent la Religion, leſquelles il n'a pas ce me ſemble aſſez épargnées. C'eſt pourquoy ie le prie de me pardonner, & le Lecteur de m'excuſer, ſi en certaines rencontres ie parle auec vn peu d'ardeur, que ie taſche neantmoins de moderer autant que le ſuiet me le peut permettre.

Or pour vous repreſenter plus particulierement ce que i'ay entrepris, ie vous diray que ie me ſuis eſtudié principalement de bien eſtablir la Chronologie touchant la vie & la Prelature de nos Eueſques. Et comme le ſieur de Courteilles appuye la ſienne ſur vn fondement ruineux, nous donnant le Pape ſainct Fabien pour autheur de la miſſion de S. Iulien noſtre

premier Apoſtre en l'an deux cent quarante-deux, bien que cette Chronologie ne puiſſe auoir aucune fermeté comme ie feray voir, il eſt neantmoins vray qu'au quatriéme Eueſque qui eſt ſainct Liboire, il l'a raffermie par vne bonne Epoque : mais c'eſt auec ſi peu de conſtance, que dés ce meſme Prelat il la rend douteuſe, & dans les ſuiuants ordinairement fautiue. C'eſt ce que i'ay entrepris de faire voir dans toutes les Remarques dont i'ay accompagné la vie de chaque Eueſque, dans leſquelles on pourra compter toutes les fautes que i'y découure non ſeulement contre la Chronologie qui ſont les principales, mais auſſi contre la verité de l'Hiſtoire, & d'autres en bon nombre, vne partie deſquelles ſont aſſez conſiderables, que i'ay tirées comme autant de mauuaiſes herbes du tas de ſes narrations pour vous donner le pur grain de la verité.

Il faut que ie vous auouë ingenument que l'eſtonnement m'a ſaiſi, & ie croy qu'il paſſera à d'autres, de voir que ſe faiſant ſi fort de la Chronologie, & ſe vantant ſi hautement de la reformer, il ne faſſe rien plus mal que ce qu'il croit faire le mieux. *I'ay* (dit-il) *pluſtoſt pris garde à l'exacte obſeruation des temps & des lieux, qu'à la diſpoſition des termes & à la cadence des periodes.* Il ne ſçait pas où il reüſſit le

Page 27.

mieux, eſtant certain que ſi la netteté de ſon ſtyle, & la cadence de ſes periodes ſont dignes de loüange, il ne s'enſuit pas qu'on en puiſſe dire autant de l'exactitude qu'il croit auoir apportée à l'obſeruation des temps. C'eſt pourquoy i'ay laiſſé les paroles pour examiner les veritez, & me ſuis attaché tout d'vn coup à la Chronologie, & contre les regles de la guerre, ie l'ay attaqué par l'endroit où il ſe penſe le plus fort, & où pourtant ie le trouue le plus foible. Car ie feray voir qu'ordinairement elle eſt fauſſe ou du moins fort obſcure, rarement preciſe, & bien ſouuent qu'il n'en garde point, laiſſant paſſer quelque fois deux ou trois Eueſques de ſuite ſans les marquer d'aucun caractere chronologique.

Pour proceder auecque methode en cette entrepriſe, ie dreſſay premierement vn abregé des vies des Eueſques du Mans comme le ſieur de Courteilles nous les a données, & à la fin de chacune ie mis les Remarques de toutes les fautes que i'y auois découuertes: mais comme quelques-vns de mes amis eurent veu mon trauail, ils me conſeillerent de changer de deſſein, & de donner ces vies toutes nettes & purgées des erreurs que i'y auois laiſſées exprés afin de les refuter dans mes Remarques. Ayant goûté cét auis & pris reſolution de le ſuiure, penſant

eſtre au bout de mon trauail ie me trouuay au commencement comme ſi ie n'euſſe rien fait; ce qui a eſté cauſe (ioint auec ce que n'ayant iamais pû trouuer de Copiſte dans le Mans à qui ie peuſſe confier mes cahiers, i'ay eſté contraint de mettre moy-meſme tout au net) que i'ay conſumé trois ans à faire vne réponſe audit Sieur, laquelle ſans cela ie ne luy euſſe pas gardée plus d'vn an. *Sat citò ſi ſat benè*, dit le Prouerbe. Ie me fuſſe arreſté plus long-temps à reuoir mon ouurage auant que de l'expoſer, n'euſt eſté qu'on m'a auerty ſouuentefois de l'impatience qu'il témoignoit aux occaſions de voir bien toſt vne Reſponſe à ſon Liure, auquel il ne croyoit peut-eſtre pas que l'on en puſt faire vne bien ſolide. Telle qu'elle eſt ie l'ay enfin laſchée de la main, ce ſera au Lecteur d'en faire le iugement, & s'il la trouue à ſon gouſt de s'en contenter, ſinon de me ſçauoir touſiours gré de ce que i'ay tâché de bien faire, & que i'y ay employé ce peu que i'ay de ſcience & de vigueur.

Et pour rendre à chacun ce qui luy appartient, ie declare que pour ce qui eſt des vies de nos Eueſques ie les ay priſes ſur les meſmes que nous a données ledit Sieur, à la reſerue des corrections & des additions que i'y ay apportées : c'eſt pourquoy ie ne me reconnois

que ſon Abreuiateur, & entends que l'honneur luy ſoit conſerué de nous auoir tout le premier donné ces Vies en François. Ce n'eſt pas que i'aye rien obmis qui concernaſt l'integrité de l'Hiſtoire, au contraire ie l'ay amplifiée en pluſieurs endroits ; mais c'eſt que i'en ay retranché pluſieurs relations profanes que l'on peut trouuer autre part dans les Autheurs, ne iugeant pas que i'en deuſſe allonger le diſcours, ſinon entant qu'elles auoient vne connexion neceſſaire auec celuy de nos Eueſques. Ce que i'ay pû rapporter en termes moins eſtendus & autant ſignificatifs que ceux dudit Sieur, ie l'ay rapporté, & quand ie ne l'ay pû, ie n'ay pas fait difficulté de me ſeruir quelquefois de ſes paroles meſmes : neantmoins ſi le Lecteur prend la peine de conferer vne hiſtoire auecque l'autre, il ne laiſſera pas d'y reconnoiſtre bien-toſt quelle en eſt la difference.

Aprés l'ingenuité de cette confeſſion ie n'ay pas peur que le Sieur de Courteilles m'accuſe d'eſtre plagiaire, & tout ce que i'apprehende eſt de l'auoir peut-eſtre ſuiuy trop librement en pluſieurs choſes que ie n'ay eu ny le temps ny le moyen de iuſtifier : c'eſt pourquoy ſi l'on y trouue à redire, & que ſon credit ne me puiſſe mettre à couuert, c'eſt à moy de me reſoudre à payer pour deux à la premiere ſommation.

I'aurois trop bonne opinion de moy-meſme, ſi ie croyois auoir par mes corrections nettoyé parfaitement ſon Liure de toutes ſortes d'erreurs, & quand i'aurois pris cette vanité, il me l'auroit fait perdre par ſa Defenſe Anticipée, où il en auouë pluſieurs dont ie ne l'euſſe iamais accuſé.

I'ayme la verité bien que ie ſçache qu'elle engendre ordinairement la haine, & ie ne doute pas, nonobſtant toute la moderation dont i'ay vſé, que ie ne paſſe pour vn Critique dans l'eſprit de quelques-vns qui iugeront ma plume piquante, auſquels ie n'ay autre excuſe à faire ſinon que ie l'ay éuité autant que i'ay pû. Il y a des maladies qu'on ne peut guerir ſans faire crier le patient par la force de la douleur que luy cauſe le remede, qu'on ne laiſſe pas neantmoins de luy appliquer, de peur que le mal venant à s'irriter, la gueriſon en deuienne plus hazardeuſe. I'en fais de meſme en cette occaſion où la neceſſité m'y oblige, & ſi le ſieur de Courteilles ſe plaint que ie le bleſſe, ie le prieray de trouuer bon que ie l'aduertiſſe de s'en prendre à ſoy-meſme, & non pas à moy. Quand on preſente vne roſe à vn enfant, il y porte la main auſſi toſt que l'œil, & parce qu'il ne ſçait pas que cette beauté a ſes eſpines, la maniant indiſcrettement il s'en trouue piqué, les pointes

luy

luy en demeurent dans les doigts, qu'il faut luy arracher neceſſairement, bien que cela ne ſe puiſſe pas faire ſans renouueller ou peut-eſtre ſans augmenter ſes douleurs. L'Egliſe eſt cette belle roſe qui a pour deuiſe, que perſonne ne la manie auec imprudence & auec impunité tout enſemble : *Nemo me impunè laceſſet.* Ses eſpines ſont les difficultez de la ſainte Eſcriture, & ſes pointes les doutes que l'on forme contre la certitude de ſes traditions. Ie n'ay garde de comparer ledit Sieur à vn enfant, la bonté de ſon eſprit eſt aſſez connuë par le digne employ qu'il en fait dans vne charge, qui eſtant vne des premieres de la Prouince ſe trouue neantmoins au deſſous de ſes capacitez. Mais parce que les difficultez de la ſainte Eſcriture, & les choſes Eccleſiaſtiques ne ſont pas de ſa profeſſion, ce ſera ſans me ſçauoir mauuais gré ſi ie luy dis qu'il a manié cette belle Roſe comme vn enfant, & que ſes eſpines luy ayant enſanglanté les doigts de leurs piqueures, il ne doit pas refuſer que ie m'ingere de les luy tirer le plus doucement qu'il me ſera poſſible.

C'eſt vne guerre innocente qui s'allume ſouuent entre les hommes de lettres; & ſi les perſonnes qui font profeſſion des armes tiennent à gloire de ſe voir ſur le pré l'eſpée à la main pour le point d'honneur ſeulement, ceux

qui donnent au public les productions de leur eſprit, ne doiuent pas trouuer mauuais que l'on eſcriue contre eux quand il n'y a point d'autre motif que la recherche de la verité. Meſme s'il arriue par fois dans la chaleur du combat & de la diſpute que la plume vienne à gliſſer plus qu'on ne voudroit, on ne s'en doit pas offenſer non plus que dans les actions publiques qui ſe font aux Eſcoles, où ceux qui diſputent s'animent quelquefois de telle ſorte, qu'à les voir on prendroit leurs contentions pour les commencements d'inimitiez immortelles, & cependant elles finiſſent auecque l'aſſemblée, & ſe terminent en des complimens & ciuilitez reciproques.

C'eſt ainſi que ie deſire en vſer auec le ſieur de Courteilles, & parce que ie ſçay qu'il eſt raiſonnable que ie ſubiſſe la loy que ie fais, & que ie ne ſuis pas ſi clair-voyant, qu'aprés touts les ſoins & toute la diligence dont ie me ſuis ſeruy pour éuiter de faillir, ie ne ſois tombé en quelques erreurs: de la meſme façon que i'ay penſé rendre vn bon ſeruice au public en corrigeant les fautes d'autruy, ie ſeray touſiours diſpoſé à prendre en bonne part, que ledit Sieur ou vn autre corrige les miennes. Ie vous prie ſeulement (mon cher Lecteur) que ſi vous ne trouuez pas icy toute la ſatisfaction que vous

ſouhaittez, vous conſideriez que c'eſt mon premier eſſay, lequel ne procedant que du zele de la gloire de Dieu en ſes Saincts, qui eſt l'vn des principaux effets de la charité, merite que la voſtre couure les defauts que vous y remarquerez, ſi ce n'eſt qu'elle vous porte à me les faire connoiſtre, afin que ie les corrige moy-meſme. I'aurois traitté de meſme le ſieur de Courteilles, ſi i'auois creu le trouuer dans la diſpoſition de corriger les fautes principales de ſon Liure qui choquent la creance commune & nos traditions : mais ayant eſté auerty de bonne part qu'il ne vouloit pas s'en départir, il ne me reſte point d'autre moyen que de le refuter par cét ouurage, que i'ay crû eſtre obligé de donner auſſi au public.

Vous trouuerez à la fin de ce Liure vne Réponſe à ſa Defenſe Anticipée.

EPIGRAMMA.

CORrigere errantem verbis non vltima laus eſt:
Corrigere at ſcriptis gloria maior erit.
Qua COVRVASERIO *macula tu diſpicis, & mox*
Suauiter abſtergis, fortiter emaculas.
Vix cecidiſſe piget, quem tanto fanore lapſum
Tam miti & valida ſubrigis ipſe manu.

B. S.

EPIGRAMME A L'AVTHEVR.

GRAND amateur de ta patrie
Protecteur de la verité,
Ta memoire ſera cherie
Dans toute la poſterité.

A nos Prelats tu rends la gloire,
A nos Temples l'antiquité:
Et nous fais gagner la victoire
Sur vne fauſſe nouueauté.

Son Autheur n'a plus de refuge,
Et par vn aueu ſolennel
Tes beaux eſcrits font qu'on le iuge
D'effet & de nom Criminel.

T. M.

AV R. P. BONDONNET

Sur ſon Hiſtoire des Eueſques du Mans.

SONNET.

TOY qui dans cette docte & memorable hiſtoire
Découures les erreurs d'vne fauſſe clarté,
Qui de touts nos Prelats loüant la dignité
Reſtablis dans leur temps le merite & la gloire.

Que tu fais vn beau iour de la nuit la plus noire
Qui d'vn ſombre manteau cachoit la verité:
Ioindre ainſi le Moderne auec l'Antiquité,
C'eſt faire au lieu d'vn liure, vn Temple de memoire.

Dans ton zele animé & ton profond ſçauoir
Il n'eſt point de vertus que tu ne faces voir,
Point d'illuſtres Autheurs qui ne parent ton liure.

BONDONNET, pour le prix d'vn ouurage ſi beau,
En tirant du tombeau ceux que tu fais reuiure,
Tu reuiuras toy-meſme au delà du Tombeau.

E. B.

CATALOGVE
DES EVESQVES DV MANS.

Ans de Ch.		Ans d'Ep.	Pages
96	S. IVLIEN	47	68
142	S. THVRIBE	5	90
147	S. PAVACE	43	94
190	Vacance	147	
337	S. LIBOIRE	49	115
386	S. VICTOR	24	131
410	S. VICTVR	70	135
480	Vacance	2	
482	S. PRINCIPE	29	154
511	S. INNOCENT	31	161
542	Vacance	17 ½	
560	S. DOMNOLE	22	254
581	BADEGISILE	5	281
587	S. BERTRAN	37 ½	290
624	S. HADOIN	30	325
654	S. BERAR	26	330
680	ENGILBERT	35	336
715	HERLEMOND I.	9	343
724	GOZLIN		347
	HERLEMOND II.		348
	GAVZLIN derechef	46	*ibid.*
770	HODINGVE	2	352
772	MEROLE	13	354
785	IOSEPH	9	356
794	FRANCON LE VIEIL	22	358
816	FRANCON LE IEVNE	16	362
832	S. ALDRIC	24	363
856	ROBERT	29	384

Ans de Ch.		Ans d'Eq.	pages
885	LAMBERT	7	386
892	GAVTIER	16	387
908	HVBERT	31 1/2	388
940	MAINARD	20 1/2	390
960	SIGEFROY	33	396
993	AVESGAVD	42	405
1035	GERVAIS	20	408
10[illegible]	VVLGRIN	9	413
1064	ARNAVD	16	418
1081	HOEL	16 1/2	426
1097	HILDEBERT	28	443
1126	GVY D'ESTAMPES	9	533
1135	HVGVES	7	543
1142	GVILLAVME	44	548
1186	RENAVT	3	553
1189	Vacance	1	
1190	HAMELIN	24	556
1214	NICOLAS	2	565
1216	MAVRICE	16	567
1231	GEOFFROY DE LAVAL	3	573
1234	GEOFFROY DE LOVDON	21	575
1256	GVILLAVME ROLAND	5	583
1260	GEOFFROY FRESLON		586
1274	GEOFFROY D'ASSE'	1/2	589
1277	IEAN DE TANLAY	17	591
1294	PIERRE LE ROYER	1 1/2	593
1296	DENIS BENAISTON	2	595
1298	ROBERT DE CLINCHAMP	11 1/2	597
1309	PIERRE DE LONGVEIL	16 1/2	600
1326	GVY DE LAVAL	13	603
1339	GEOFFROY DE LA CHAPELLE	11	607
1350	IEAN DE CRAON	5	610
1355	MICHEL DE BRECHE	13	612
1368	GONTIER DE BAIGNAVX	16 1/2	614
1385	PIERRE DE SAVOISY	14	625
1398	ADAM CHASTELAIN	41	629
1439	IEAN D'HIERAIN	12	634

Ans de Ch.		Ans d'Ep.	pages
1452	MARTIN BERRVYER	16 ½	639
1468	THIBAVT DE LVXEMBOVRG	9	642
1477	PHILIPPES DE LVXEMBOVRG	30	645
1507	FRANÇOIS DE LVXEMBOVRG	2	651
1509	PHILIPPES derechef	10	654
1519	LOVIS DE BOVRBON	16	661
1535	RENE' DV BELLAY	11	665
1546	IEAN DV BELLAY	10	667
1556	CHARLES D'ANGENNES	31	672
1588	CLAVDE D'ANGENNES	13	680
1601	CHARLES DE BEAVMANOIR	36	689
1637	EMERY MARC DE LA FERTE'	10 ½	694
1648	PHILBERT EMANVEL DE BEAVMANOIR DE LAVARDIN		703

LES VIES DES EVESQVES DV MANS

RESTITVEES ET CORRIGEES,

Auec pluſieurs belles remarques ſur la Chronologie.

AVANT-PROPOS.

LE Philoſophe infere l'exiſtence des ſciences du deſir naturel de ſçauoir, qui eſt en nous, lequel nous eſtant imprimé par la nature qui ne fait rien pour neant, ſeroit inutile, ſi l'homme qui en eſt piqué & preſſé viuement ne pouuoit les acquerir. Cette pointe neantmoins ſeroit de peu d'effect, ſi elle n'excitoit en nous la curioſité qui échauffe nos affections, & nous porte auec ardeur à la recherche de la verité, à quoy nous n'épargnons rien, & ne ſommes iamais en repos que nous ne l'ayons trouuée: ce qu'eſtant, nous ſommes rauis de ſa beauté; & plus nous l'admirons, plus nous ſentons s'allumer en nous le feu de ſon amour, & s'accroiſtre le deſir de l'entiere iouïſſance du bien dont nous ne pouuons iamais eſtre aſſouuis, ſes attraits eſtant ſi charmans, & ſes charmes ſi puiſſans, qu'il eſt preſque impoſſible de s'en exempter. Mais autant que cette curioſité reſſerrée dans les bornes conue-

nables eſt digne de louange, autant elle merite de blaſme quand elle les outre-paſſe : comme nous voyons à noſtre grand dommage, que l'eſprit de nos premiers Peres ayant eſté enſorcelé, & penetré de ce venin, ils le coulerent dans nos ames, nous donnant le coup de la mort au meſme temps qu'ils nous inſpirerent la vie ; & au ſentiment de ſainct Auguſtin, c'eſt vne des plus dangereuſes playes qui nous ſoient reſtées de noſtre premiere cheute, l'experience ne nous eſtant que trop ſenſible, que c'eſt le chemin gliſſant qui nous conduit au dernier precipice.

Auſſi le grand Apoſtre nous auertit de nous premunir contre ce poiſon mortel, de ne vouloir pas eſtre plus ſages qu'il ne le faut eſtre, & de nous contenter d'vne ſageſſe qui ſoit ſobre & moderée. *Non plus ſapere quàm oportet, ſed ſapere ad ſobrietatem.* C'eſt dans les matieres qui concernent la Religion; Que la curioſité ſe rend également vtile & dommageable. Elle eſt innocente & ſaincte quand elle a pour compagnes le reſpect & la ſoûmiſſion, parce que la ſcience des veritez de cette nature nous porte à Dieu : elle eſt tres-dommageable quand elle y veut penetrer trop auant, & ſa temerité eſtant bien-toſt ſuiuie de la peine, conduit noſtre eſprit dans l'erreur, au lieu de le tirer de l'ignorance, & luy fait embraſſer le menſonge & les fables au lieu de la verité. C'eſt pourquoy le meſme Apoſtre auertit ſon Diſciple Timothée, qu'il viendra des temps que pluſieurs quitteront la vraye doctrine pour des fables, marquant les hereſies, qui naiſſent de ce que nous ſommes trop curieux de rechercher auecque preſomption, & d'examiner ſans reſpect les veritez reuelées. Nous pouuons dire le meſme à proportion des eſprits curieux de ce temps, qui voulant paſſer au delà des bornes que nos Peres ont poſées, font les ſubtils & raffinez, renuerſent les traditions des Egliſes, ſous pretexte d'épurer la verité de nos hiſtoires, nient tout ce qui ne leur plaiſt pas, & auancent des nouueautez cy-deuant inconnuës ; & bien qu'elles ne combattent pas directement les maximes de noſtre Religion, elles ne laiſſent pas de leur donner des atteintes dangereuſes, de ſcandaliſer les foibles, & de fournir des armes aux ennemis de l'Egliſe.

Certes ie me ſuis étonné fort ſouuent que pluſieurs perſonnes de haute probité & ſçauoir, ſe ſoient laiſſez aller à cette ſorte d'erreurs, & que leurs eſprits éclairez de tant de belles lumieres n'ayent pas preueu la conſequence de ces nouueautez pour les preuenir, & les empeſcher de s'engager à la doctrine de certaines opinions touchant l'hiſtoire Eccleſiaſtique, leſquelles ne ſeruent à rien pour l'edification, & aident beaucoup à la deſtruction. I'honore leur vertu & leur doctrine, mais ie ne puis que ie n'improuue leur procedure en cecy; d'autant plus que leur authorité en emporte pluſieurs, qui pour paroiſtre plus ſçauants que les autres, ſe iettent dans leur party aſſez inconſiderément.

Ie mets au nombre de ces queſtions inutiles & dommageables, cette opinion nouuelle du retardement de la predication de l'Euangile dans les Gaules, en conſequence de laquelle nous voyons quelques-vns de ſes Partiſants, qui ſe ſont portez à reuoquer en doute, & à renuerſer nos traditions, ſans reſpecter leur antiquité, & autres choſes ſemblables, qui donnent beau ieu à nos ennemis pour ſupplanter la verité de la doctrine de l'Egliſe. Ie vous prie de grace, où eſt-ce que cela peut aboutir, ſinon à perſuader au peuple Catholique qu'il a eſté deceu, que ſa foy n'a point de fondement ſolide, & que les autres traditions, deſquelles nous nous vantons à ſi iuſte titre, & qui ſeruent d'vn ſi puiſſant retranchement pour nous defendre contre les attaques de nos ennemis, ſont tres-mal appuyées, & de faire croire aux Heretiques que nous leur comptons des fables, quand nous les leur alleguons?

La curioſité m'ayant porté à lire le liure du ſieur de Courteilles, ie me ſuis veu ſurpris d'abord, que ſans auoir peſé les fortes raiſons qui battent en ruine l'opinion de ceux, qui ont voulu reformer nos traditions de la premiere predication de la Foy en noſtre France par les Apoſtres, ou leurs premiers Diſciples, il ſe ſoit laiſſé aller à cette nouuelle doctrine; qu'il nous en repreſente les raiſons comme inuincibles, & qu'il ſemble traitter d'ignorance tous ceux qui ne la ſuiuent pas, comme il eſt aiſé de voir en ſon Auant-propos, & dans les Vies de S. Iulien, ſainct Pauace, & ſainct Liboire. Et dautant qu'il s'eſt détaché de la creance commune,

il eſt tombé dans les fautes que nous auons touchées en paſſant en noſtre Auertiſſement au Lecteur, & que nous découurirons & refuterons dans la ſuite. Et pource que c'eſt mon deſſein de le ſuiure par tout pas à pas, i'ay creu que i'eſtois obligé de m'arreſter pour traitter cette queſtion, touchant les temps de la miſſion de nos premiers Apoſtres, en quoy ie n'auray guere à trauailler, puis qu'il ne parle qu'aprés quelques Autheurs de ce temps, & ne faiſant que rapporter leurs argumens, ie me ſeruiray auſſi contre luy des meſmes réponſes qui leur ont eſté faites. Ie me promets neantmoins d'encherir encore pardeſſus, en ce que i'adiouſteray quelque choſe du mien, & le Lecteur verra que mon petit trauail donnera quelque luſtre à celuy de mes deuanciers, & que la verité en receura vn notable éclairciſſement.

Monſieur Gault Châtre de S. Iulien du Mans.

C'eſt à quoy i'employeray cét Auant-propos le plus ſuccinctement que ie pourray, laiſſant cette queſtion à traitter à fonds à vn homme plus docte incomparablement, qui y a trauaillé à deſſein, auec touts les auantages que ſa grande capacité promettoit. Et bien que dans la fin de ſon trauail il ait trouué celle de ſa vie, ie croy qu'on le fera reuiure en ſon ouurage, puis que ce ſeroit vne iniuſtice de priuer ce Poſthume des droits qu'il pretend ſur la lumiere. Et pour proceder methodiquement en cette diſpute, & oſter l'ennuy au Lecteur qui la trouueroit vn peu longue, ie la diuiſeray en pluſieurs Sections ou Paragraphes; au premier deſquels aprés auoir expoſé l'eſtat de la queſtion, ie produiray aux ſuiuants les preuues de nos aduerſaires, & y répondray ſur le champ, puis i'établiray nos raiſons contraires, ſur quoy le Lecteur deſintereſſé pourra aiſément donner le iugement de toute cette controuerſe.

Eſtat de la Queſtion touchant le temps de la predication Euangelique dans les Gaules.

PARAGRAPHE I.

IL eſt des controuerſes entre les doctes, comme des procés entre les plaideurs, qui dés le commencement de l'in-

ſtance fourniſſent leurs demandes, & leurs defenſes, afin que l'on voye dequoy il s'agit pour y faire droit. Auſſi le ſieur de Courteilles nous traitte de meſme que s'il nous auoit fait appeller en complainte de nouueauté, diſant, *Que le Breuiaire ſe peut reformer, que la gloire & la maieſté de noſtre Egliſe, ne conſiſte point en la vieilleſſe de ſes fondements, & qu'vn amour aueugle de l'antiquité ne doit preualoir deſſus la verité, que la tradition que nous tenons touchant ces choſes, n'eſt point de droit diuin ny Eccleſiaſtique, qu'au contraire c'eſt vne nouueauté introduite depuis le regne de Charlemagne, & de Louis le Debonnaire*, &c. Voila vn beau diſcours, par lequel il établit ſon droit auec beaucoup de pompe, mais il faut examiner les titres qui en ſont le fondement, & luy en demander la communication. Les ayant veus de prés & leus tout à loiſir, ie trouue qu'ils ſe reduiſent à trois authoritez principales, auec quelques raiſons. Page 24. & 25.

La premiere authorité eſt de Seuere Sulpice, lequel parlant de la cinquiéme perſecution, qui (à ſon dire) fut ſous Marc Aurele, ſouſtient (comme on nous veut faire croire) qu'alors on vid les premiers Martyrs dans les Gaules, la Religion ayant eſté tardiue à paſſer au delà des Alpes: & de là le ſieur de Courteilles infere que l'Euangile n'a pas eſté annoncé dans les Gaules, deuant que Marc Aurele tinſt les reſnes de l'Empire. Voicy les paroles de Seuere, *Sub Aurelio deinde Antonini filio perſecutio quinta agitata, ac tum primùm intra Gallias viſa martyria, ſeriùs trans Alpes Dei religione ſuſcepta.*

La ſeconde eſt priſe de Gregoire de Tours, qui depoſe en ſa faueur, (comme il ſe perſuade) encore qu'il n'auance pas de ſoy-meſme ce qu'il dit, mais comme l'ayant emprunté d'vn Autheur ſans nom & ſans renom, qui a écrit les Actes de ſainct Saturnin. *Ait enim: Sub Decio & Grato Cæſ. ſicut fidelis recordatione retinetur, primum ac ſummum Tholoſana ciuitas ſanctum Saturninum habere cœperat Sacerdotem. Hi ergo miſſi ſunt, Turonicis Gratianus Epiſcopus, Arelatenſibus Trophimus, Narbonæ Paulus, Tholoſæ Saturninus, Pariſiacis Dionyſius, Aruernis Stremonius, Lemouicinis Martialis eſt deſtinatus Epiſcopus.* Les Eueſques denommez en ce paſſage ſont les premiers Apoſtres, qui ont annoncé la Foy dans les Gaules dés le premier ſiecle ſelon nos traditions & nos anciennes écritures; & ſelon cét Au-

theur, & le ſieur de Courteilles, ils n'y ſeroient venus que ſous le Conſulat de Decius & de Gratus, qui eſtoit l'an de grace deux cens cinquante-deux, en quoy il y auroit difference d'enuiron deux cens ans.

La troiſiéme eſt du Moine Letaldus, qui ſuit la meſme opinion de la miſſion de S. Iulien, ſous le Conſulat de Decius & de Gratus, en la vie qu'il a écrite de ce Sainct, & dediée à l'Eueſque Aueſgaud il y a plus de ſix cens ans.

Ledit ſieur cite en conſequence Iean Scot, ſans dire lequel entre pluſieurs de ce nom, & parce qu'il ſe contente de le nommer ſimplement, & n'en dit rien dauantage, nous n'y aurons aucun égard. Il appelle encore à témoins & garants de ſon dire pluſieurs Modernes, dont la pluſpart ſont encore en vie, & les qualifie *Perſonnages d'erudition ſinguliere* pour donner plus de poids à leur authorité, qui eſt grande ſans doute, & ie ne les eſtime pas moins que des Genies des ſciences, & des brillantes lumieres de ce ſiecle : mais auecque tout cela ie ne penſe pas leur faire tort, ny qu'ils m'en ſçachent mauuais gré, ſi ie dis que ce ſont de beaux Aſtres qui en ce poinct icy ont ſouffert eclipſe, puis que le Soleil meſme, pere de la lumiere, y eſt ſuiet, & que l'on trouue auiourd'huy des taches dans la beauté de ſon viſage.

Il veut donner beaucoup de credit à ces grands hommes, quand aprés les auoir tous appellez par leur nom il coule
Page 25. cette periode : *Qui tous appuyez ſur de plus fermes fondements que d'vne tradition douteuſe, rapportent la miſſion de nos Eueſques dans les Gaules, & les commencements de noſtre conuerſion vers la fin du ſecond ſiecle*, &c. Il auroit obligé ces Meſſieurs de meilleure grace ; ne leur faiſant pas dire ce qui ne peut tomber dans leur penſée, qu'ils ayent rapporté *le commencement de noſtre conuerſion vers la fin du ſecond ſiecle*, puis que luy la mettant auec ſon Letaldus, ſous le Conſulat de *Decius & de Gra-*
Page 41. *tus, qui dans les Faſtes Conſulaires* (ainſi qu'il dit) *eſt marqué en l'an mil quatre aprés la fondation de Rome, & deux cens cinquante & vn an, aprés l'Incarnation du Verbe* ; il eſt clair comme le iour, que c'eſt à la moitié du troiſiéme ſiecle, & non pas vers la fin du ſecond, qui eſt vne faute trop groſſiere dans la Chronologie, pour eſtre attribuée à des hommes ſi emi-

nents en doctrine, bien qu'elle luy ſoit aſſez familiere, ainſi que nous le verrons ſouuent dans la ſuitte. C'eſt icy le premier ſoufflet qu'il donne à la Chronologie, mais ce n'eſt pas le dernier, il luy en donnera bien d'autres, & auecque plus d'iniure.

Voila donc les pieces de noſtre partie aduerſe, qu'elle oppoſe à noſtre poſſeſſion & à nos traditions, voila ſes titres que nous contredirons, aprés auoir fait voir ceux deſquels nous nous defendons.

Nous ſouſtenons poſitiuement que la trompette de la predication Euangelique, ayant retenty par tout l'Empire Romain du temps des Apoſtres, les Gaules (qui n'en ſont pas la moindre, ny la moins noble partie) n'ont pas eſté ſi malheureuſes, ny ſi diſgraciées, qu'elles n'ayent pris leur part du bon-heur commun à touts, & qu'elles ont eſté éclairées des lumieres de la Foy dés le premier ſiecle par les Apoſtres & par leurs Diſciples. Pour preuue de cette verité nous alleguerons la ſaincte Eſcriture, les Peres, & la raiſon fondée ſur la tradition ſuiuie d'vne poſſeſſion immemoriale, qui n'a iamais eſté interrompuë. Et bien que du temps de Charlemagne quelques-vns y ayent voulu oppoſer les meſmes choſes qu'on nous obiecte maintenant pour la troubler, & la rendre douteuſe, le iugement qui fut rendu alors entre les parties, confirme noſtre droit, qui ne peut plus eſtre conteſté. Pour ne laiſſer donc aucun doute de cette verité, ie m'offre de prouuer que toute la terre connuë du temps des Apoſtres a eſté informée des veritez de l'Euangile, tant par eux que par les autres Diſciples de Noſtre Seigneur deuant la deſtruction de la ville de Hieruſalem, c'eſt à dire, deuant que les quarante ans aprés ſa mort fuſſent écoulez; & puis deſcendant au particulier ie prouueray ſpecialement la meſme choſe de nos Gaules: mais il faut premierement examiner la production du ſieur de Courteilles, & la force des authoritez qu'il étalle auecque tant de parade & d'oſtentation.

Examen de l'authorité de Seuere Sulpice.

PARAGRAPHE II.

C'EST icy le plus ancien, & le plus fort des trois témoins, que l'on produit contre nous, & pour connoiſtre la force de ſa depoſition il le faut écouter : *Sub Aurelio deinde Antonini filio perſecutio quinta agitata, ac tum primùm intra Gallias viſa martyria, ſeriùs trans Alpes Dei religione ſuſcepta.* La cinquiéme perſecution fut ſous Marc Aurele fils d'Antonin, quand on vid premierement des martyrs dans les Gaules, la religion Chreſtienne ayant paſſé tard au delà des Alpes.

Page 36. *Seuere* (dit le ſieur de Courteilles) *auoit eſté Diſciple de ſainct Martin en l'an quatre cens vingt.* Il falloit dire preciſément qu'il écriuoit enuiron quatre cens vingt, car il viuoit & eſtoit Diſciple de S. Martin, auant l'année quatre cens, qui eſt celle de ſon heureux decés: mais il n'importe pas tant de ſçauoir quand il eſtoit Diſciple de S. Martin, que quand il écriuoit, pour donner force à ſon témoignage par ſon antiquité, laquelle ne le fortifie guere, comme nous verrons. Ie demanderois volontiers audit ſieur, quand il nous dit auecque Seuere, que la perſecution de Marc Aurele arriua l'an cent ſoixante & dix-ſept, ce qu'il pretend induire de cela : Eſt-ce que deuant cette année il n'y auoit point de Chreſtiens dans les Gaules ? C'eſt bien de vray le ſens qu'il luy veut donner, mais comme il eſt aiſé de prouuer le contraire, il faut auoüer neceſſairement que ce n'eſt pas l'intention de Seuere, & qu'il le faut expliquer en vn autre ſens, comme nous verrons : mais examinons la force de ſon témoignage.

Hiſt. lib. 7. Oroſe contemporain de Seuere, & à iuſte raiſon plus eſtimé que luy, nous aſſeure en pluſieurs endroits que la Foy eſtoit dilatée par toutes les Prouinces de l'Empire Romain, du temps des Apoſtres, comme lors qu'il dit que Neron fut le premier, qui perſecuta les Chreſtiens, & que cette perſecution s'eſtendit par toutes les Prouinces. *Primus Nero Chriſtianos ſuppliciis affecit, ac per omnes Prouincias pari perſecutione excruciari imperauit.* Et plus clairement encore parlant de Do-

Domitien, il témoigne que la Foy Chreſtienne auoit ietté de profondes racines de ſon temps, & qu'eſtant tres-fermement eſtablie par toute la terre, il entreprit de l'arracher par tout. *Domitianus confirmatiſſimam toto orbe Chriſti Eccleſiam datis vbique crudeliſſimis perſecutionis edictis conuellere auſus eſt.* Quoy! Les Alpes bornoient-elles toutes les Prouinces de l'Empire Romain du temps de Neron? ou les Prouinces qui ſont au delà des Alpes, n'eſtoient pas compriſes dans l'enceinte de l'Vniuers, quand Domitien fit publier les Edicts de cette tres-cruelle perſecution? Comment peut-on dire que Seuere merite d'eſtre creu pour ſon antiquité, diſant que la Foy n'a pas eſté publiée en ces Prouinces là, puiſqu'on voit Oroſe qui le contredit ſi ouuertement? On répondra peut-eſtre, que les Edicts de cette perſecution ne paſſerent pas les Alpes, encore qu'ils fuſſent par toutes les autres Prouinces, dautant qu'il n'y auoit point de Chreſtiens au delà de ces hautes montagnes. Mais outre que c'eſt contredire formellement le témoignage d'Oroſe, qui vaut mieux que celuy de Seuere; il eſt certain qu'il y auoit des Chreſtiens en Eſpagne, du temps meſme de Neron, comme nous le ferons voir & par authorité, & par raiſon. Que ſi vous n'en voulez pas croire les hommes, les pierres en parleront pour nous. C'eſt vn marbre qu'on y a trouué en vne de ſes villes, nommée *Clauia Colonia* par les anciens Geographes, & par les modernes *Corunna del Conde*, dedié à la memoire de Neron, à cauſe qu'il auoit purgé le pays de larrons, & de ceux qui apportoient vne nouuelle ſuperſtition au monde. Cette nouuelle ſuperſtition eſtoit ſans doute la Religion Chreſtienne, qui paſſoit ſous ce titre là dans l'eſprit des Idolatres. NERONI CL. CÆS. AVG. PONT. MAX. OB PROVINCIAM LATRONIBVS ET HIS QVI NOVAM GENERI HVMANO SVPERSTITIONEM INCVLCAR. PVRGATAM. Puiſqu'il y auoit des Chreſtiens en Eſpagne, leur Religion auoit eſté receuë non ſeulement au delà des Alpes, mais auſſi au delà des Pyrenées, & paſſant par la France, il n'eſt pas à croire qu'elle ait pris des aiſles pour voler pardeſſus, ſans s'y arreſter. *Ald. Manut. lib. de Orthogr.*

Il faut donc neceſſairement donner vn autre ſens aux pa-

roles de Seuere, & les expliquer comme fait Monſieur Boſquet l'vn des plus ſignalez Autheurs du ſieur de Courteilles, qui tient pour certain que la Foy Chreſtienne eſtoit deſia en France auant le martyre de ceux de Lyon, dans la perſecution d'Aurele; & toutesfois il n'eſtime pas que cela preiudicie à l'authorité de Seuere Sulpice, lequel écriuant ſuccinctement a dit moins qu'il ne ſçauoit, & quand il écrit, qu'alors on vid premierement des martyres, il a ſeulement entendu ceux qui eſtoient les plus ſignalez, qui commencerent d'eſtre publics & renommez dans les Gaules ſous MarcAurele, la Religion y ayant pris racine auparauant. *Ego verò licèt antiquitas luce clarior mihi non appareat, tamen martyrio Lugdunenſium, Chriſti fidem in Galliis priorem fuiſſe fere pro comperto habeo. Neque ideo Seueri auctoritatem eleuatam exiſtimo. Ille breuiori modo ſcribendi minùs ſcripſit quàm ſenſit, & ſerò ſuſceptam religionem, actum primùm viſa martyria ſcribens, non ideò tamen fidem priùs prædicatam fuiſſe negauit. Illuſtria & in omnium oculis martyria intellexit, quæ demum ſub Aurelio Galliarum conſpectui exhibere cœperunt, ſuſcepta iam Chriſti religione.*

La force de la verité extorque cette confeſſion de la plume de Monſieur Boſquet, & pour faire voir que la perſecution de Marc Aurele ne fut pas la premiere dans les Gaules, Oroſe declare aſſez clairement le contraire, quand il nous apprend que l'Empereur Lucius Verus eſtant decedé Marc Aurele Antonin gouuerna ſeul la Republique, & qu'au temps de la guerre des Parthes il commanda de perſecuter cruellement les Chreſtiens dans l'Aſie, & dans les Gaules. *Defuncto eo* (Lucio Vero) *Marcus Antoninus ſolus Reip. præfuit, ſed in diebus Parthici belli perſecutiones Chriſtianorum in Aſia & Gallia graues eius imperio extiterunt.* Oroſe appelle cette perſecution la quatriéme, & c'eſt la meſme que Seuere nomme la cinquiéme, attendu qu'ils la mettent touts deux ſous le meſme Empereur; & puiſqu'elle a eſté commune en meſme temps à l'Aſie, & aux Gaules, il eſt tres-euident qu'Oroſius ne la prend pas pour la premiere en vn endroit, & en l'autre pour la quatriéme, ayant deſia fait le recit des deux autres perſecutions generales, qui auoient precedé ſous Neron, & ſous Domitien, & qu'il eſt certain que la

troiſiéme fut tres-forte en Aſie ſous Traian, comme nous apprenons de l'Epiſtre du ieune Pline qu'il addreſſe à cét Empereur, pour le conſulter ſur la difficulté qu'il auoit de faire mourir tant de milliers de Chreſtiens, qui s'offroient librement à la mort, & qui n'eſtoient accuſez d'autres crimes, que de ſe leuer auant le iour pour chanter des loüanges à leur Dieu. *Lib. 10. Epiſt. 101.*

De dire qu'il n'y auoit point eu de Martyrs dans les Gaules auant cette perſecution d'Aurele, ce ſeroit nier qu'il eſt iour en plein midy, ce ſeroit nier (outre les traditions tres-bien receuës de toutes nos Egliſes principales) les actes authentiques de pluſieurs martyrs, comme des SS. Sauinien & Potentien, qui ſouffrirent ſous Neron à Sens, des SS. Agoard & Aglibert, martyriſez à Creſteüil, village du Pariſis, ſous le meſme Empereur, *In vico Pariſiorum Chriſtoilo*, (auec leſquels pluſieurs autres receurent la meſme couronne) de S. Eutrope à Xaintes, de S. Nicaiſe à Roüen, de S. Cheron à Chartres, ſous l'Empereur Domitien, & de tant d'autres, que l'on trouue dans les martyrologes, & dans pluſieurs Cartulaires & Manuſcrits de nos plus anciennes Egliſes. Quelle apparence de poſtpoſer à toutes ces authoritez, vn ſeul trait de plume de Seuere, qu'il a laiſſé couler à la legere, & qui au dire de nos aduerſaires meſmes a dit moins qu'il n'a creu, *minus ſcripſit quàm ſenſit?* *Chron. Altiſſiod.*

Mais qui a dit, ie vous prie, à Seuere Sulpice, qui écriuoit dans le cinquiéme ſiecle, qu'il n'y a point eu de Martyrs dans les Gaules auant Marc Aurele? quel autheur? quelle hiſtoire? quels actes ou monuments nous produit-il, pour nous obliger à le croire, luy qui écriuoit plus de deux cens ans aprés Marc Aurele? Il a bien appris cette perſecution de l'hiſtoire Eccleſiaſtique d'Euſebe Eueſque de Ceſarée en Paleſtine, qui la recite & la rapporte de l'Epiſtre des Egliſes de Lyon & de Vienne, addreſſée à celles d'Aſie & de Phrygie, où l'hiſtoire des martyrs de Lyon eſt couchée tout au long, & toutesfois ny Euſebe, ny aucuns autres Autheurs deuant Seuere, n'ayants rien dit de ſemblable ny approchant, il eſt clair que c'eſt vne pure inuention de ſon eſprit, & qu'il n'y a par lieu de luy adiouſter foy en cela. *Lib. 5. cap. 1.* *Baron. ad ann. 179.*

Ie dirois volontiers qu'il faut entendre Seuere en ſorte que *tum primùm* ſe rapportaſt à ces mots, *ſub Aurelio*, & qu'il veut dire que cét Empereur commença à exercer ſa cruauté premierement ſur les Chreſtiens, qui eſtoient à Lyon; n'eſtoit qu'il ſemble rendre la raiſon de ſon dire, que la religion paſſa les Alpes ſur le tard, *ſeriùs trans Alpes Dei religione ſuſcepta:* raiſon toutesfois, qui ne ſemble pas auoir aucune liaiſon auec ce qui precede, en ſorte que ie ne ſçay qu'en dire, ſinon qu'il n'en faut pas faire grand eſtat, puiſque nous voyons que Monſieur Boſquet meſme auouë que Seuere n'a pas écrit de la choſe tout ce qu'il en penſoit. Et en effet, s'il l'auoit fait auecque reflexion & à deſſein, il auroit deu s'expliquer dauantage, & nous aſſigner du moins à peu prés le temps, auquel elle y auroit eſté receuë, qui doit eſtre bien auant cette perſecution, laquelle n'euſt pas trouué dequoy faire ſentir ſa rage à tant de Chreſtiens, ſi la Foy n'auoit eſté plantée dans les Gaules long temps auparauant.

Nous voyons par là, que pour expliquer Seuere il faut le contredire, & ne le laiſſer pas tel qu'il eſt, & que les Sectateurs de cette opinion nouuelle, pour la maintenir, ne ſe peuuent ſeruir de ce paſſage pris en ſa pureté ſans le ſubtiliſer, l'expliquer, & luy donner la gehenne, pour le faire ioindre à leurs intentions. Le Sieur de Courteilles les ſuit de prés en cela, & eſt enfin contraint de faire, en reculant, vne démarche aſſez grande pour s'approcher de nous malgré luy, quand il dit: *Ie ne veux pas inferer de ces deux témoignages* (de Seuere & de Gregoire) *qu'ils* (c'eſt à ſçauoir Gatien, Trophime, Denis, &c.) *ayent eſté nos premiers Euangeliſtes, & que nous n'ayons point eu d'Eueſques auparauant eux, mais ſeulement que la Foy ne nous a point eſté annoncée du temps de Claude ou de Neron, & qu'il eſt à croire que Photin & Irenée ont eſté des premiers Apoſtres & Martyrs de la Gaule*, &c. Nous voila preſque d'accord, & bien que les Egliſes des Gaules, qui ont receu leurs premiers Apoſtres, par la miſſion de S. Pierre, ne veulent pas ſouſcrire à ce qu'il dit, *que la Foy ne nous a point eſté annoncée du temps de Claude ou de Neron*; neantmoins pour entrer en quelque voye d'accommodement auecque luy, ie remarque qu'il deſire que nous luy concedions ſeulement que la Foy ne nous a point

Page 37.

eſté annoncée du temps de Claude ou de Neron. Cela eſtant concedé, elle peut l'auoir eſté incontinent aprés la mort de Neron arriuée l'an de grace ſoixante & dix, ſelon Baronius. Quel inconuenient y aura-t'il donc, que ſainct Clement nous ait enuoyé S. Iulien l'année quatre-vingts quinze, c'eſt à dire vingt-cinq ans, aprés la mort de cét Empereur? Quelle neceſſité y aura-t'il de n'en croire pas nos Legendes, nos Breuiaires, nos Cartulaires, nos Traditions, & pluſieurs Autheurs qui le diſent? Il ne fait exception que du temps de ces deux Princes Romains, auquel (*ſeulement*) il nie que les predicateurs de l'Euangile ayent paru dans les Gaules, & lequel paſſé ils peuuent par conſequent l'y auoir publié. Pourquoy donc allegue-t'il l'Epoque de Seuere en cent ſoixante & dix-ſept, & celle de Gregoire en deux cens cinquante-deux, qui ne ſeruent plus de rien à ce compte, puiſqu'il tient vne opinion particuliere, & qu'il fait vne ſecte à part?

Il veut que noſtre premier Eueſque nous ait eſté enuoyé ſous l'Empire de Gordien, des deux Philippes, ou de Dece, qui eſt à la moitié du troiſiéme ſiecle, & toutesfois il ne veut pas dire que nous n'ayons eu des Eueſques deuant Photin & Irenée. Conſiderez ie vous prie, comment cela ſe peut accorder auecque l'authorité de Seuere expliquée à leur ſens, *ſeriùs trans Alpes Dei religione ſuſcepta.* Photin ſouffrit le martyre en cette perſecution d'Aurele l'an cent ſoixante & dix-ſept, il eſtoit aagé de plus de quatre-vingts dix ans, ſelon qu'il eſt porté dans la lettre ſuſdite citée par Euſebe, par conſequent il doit eſtre entré en l'Epiſcopat vers le commencement du ſecond ſiecle, car autrement il auroit eſté trop auancé en aage pour eſtre enuoyé de Rome dans les Gaules, ſi nous voulons ſuiure le raiſonnement de nos Parties, qui nient que ſainct Clement ait enuoyé des vieillards à de telles commiſſions, ainſi que nous verrons: Par où il paroiſt que les Autheurs ſignalez & en grand nombre qui écriuent qu'il fut Diſciple de S. Clement, ſont bien fondez, puiſqu'il a tenu le ſiege Apoſtolique au moins iuſqu'à la fin du premier ſiecle, & ainſi il peut auoir inſtruit ſainct Photin, & connoiſſant les graces que Dieu luy communiquoit, le

Page 34.

regarder comme vn bon ouurier Euangelique, & le deſtiner pour preſcher l'Euangile dans les Gaules quand il en ſeroit capable.

Mais ſondons vn peu, & voyons ce que ſignifie le mot de *ſeriùs*, & combien il enferme de temps pour nous rendre la publication de l'Euangile plus tardiue dans les Gaules qu'en Orient ou en Italie : Cela eſt arbitraire, & chacun en peut iuger ſelon ſa prudence ; & moy fondé ſur nos traditions & ſur nos anciens monuments, ie ne puis en penſer autre choſe, ſinon qu'en ce retardement il y a eu difference de bien peu d'années, comme il faut confeſſer neceſſairement, puiſque nos Gaules receurent la Foy, par ceux qui ont eſté enuoyez de ces quartiers là. Mais comme la predication de l'Euangile a eſté faite par le mouuement du ſainct Eſprit, les operations duquel n'ont rien de peſant, elle a couru auec vne grande viſteſſe par toute la rondeur habitable, comme nous verrons cy-aprés. Et pource que les Gaules ſont ſi proches d'Italie, il ne faut pas beaucoup deuiner pour connoiſtre qu'elles ont eſté enſuite les premieres éclairées des lumieres de cette verité, qui auoit fait poindre premierement le iour de la foy & de la grace à cette Reyne des Prouinces du monde.

Ie me repreſente la parole de Dieu comme vn gros fleuue, qui venant à s'enfler & rompre les digues & leuées qui le tiennent reſſerré dans ſon lit, ſe répand auecque tant de viſteſſe, qu'à peine l'œil peut le ſuiure, & il n'y a que la raiſon qui nous faſſe connoiſtre que les terres voiſines en ſont les premieres inondées. Le fils de Dieu qui eſt cette fontaine, dont les eaux reialiſſent en la vie eternelle, voulant baigner toute la terre des eaux viues de la redemption, monta ſur la cime du Caluaire, & parce que plus les eaux tombent de haut, plus elles ſe deriuent auec de la roideur & de l'impetuoſité, ne trouuant pas encore cette montagne aſſez eminente à ſon gré, il éleua cette ſource au ſommet de la Croix, où elle ne fut pas pluſtoſt ouuerte par vn coup de lance, que ſortant à gros boüillons elle ne baignaſt auſſi toſt la Iudée premierement & la Syrie, puis aprés l'Aſie mineure, l'Eſclauonie & l'Italie, où elle s'eſtendit auec vne ſi grande

promptitude, qu'elle les couurit en moins de douze ans. Le ſieur de Courteilles ſuiuant ſon Seuere Sulpice nous veut faire croire que la courſe de ce gros fleuue s'arreſta tout court à l'approche des Alpes, qui luy ſeruirent de barriere, mais il n'y a rien qui ſe puiſſe oppoſer à la force de ſes eaux, & les empeſcher que ſe faiſant ouuerture par tout elles ne ſe ſoient répanduës en peu de temps par toutes les Gaules, exceptez quelques lieux obſcurs & preſque ſans nom, leſquels comme autant d'iſles infortunées, ne furent pas ſi toſt couuerts de ces eaux ſalutaires, & ſeruirent aſſez long temps de retraitte aux charognes & aux corbeaux. Et certes Seuere meſme vient au deuant de cette penſée, quand il nous apprend en la vie de S. Martin, qu'il renuerſa en pluſieurs endroits des temples des idoles, & qu'entre autres allant vne fois à Chartres, il trouua en ſon chemin vn certain village où Ieſus-Chriſt n'eſtoit point encore connu; *nemo in illo vico nouerat Chriſtum.*

Nous pouuons donc expliquer Seuere de la ſorte par luy meſme, & comme Monſieur Boſquet a interpreté le commencement des martyres dans les Gaules des plus remarquables & plus illuſtres, il eſt auſſi tres-raiſonnable de prendre le retardement de leur conuerſion à la Foy à l'égard ſeulement des lieux les moins hantez, & des bourgades les moins renommées, ſi l'on ne veut que Seuere ſe défaſſe ſoy-meſme ? En voulez-vous dauantage pour monſtrer qu'il ne fait rien contre nous, & que ſans le contredire on peut aſſeurer que la lumiere de l'Euangile nous a éclairé du temps des Apoſtres S. Pierre & S. Paul & de S. Clement? Certes il faut bien qu'il en tombe d'accord : & meſme par vn raiſonnement fondé ſur la perſecution d'Aurele, d'où Seuere a pris ſuiet d'auancer ces paroles qui n'y ont point de connexion, & moy i'en tire vne concluſion toute contraire.

L'an cent ſoixante & dix-ſept l'Empereur Marc Aurele auerty du grand nombre de Chreſtiens qui eſtoient par tout ſon Empire, & qui ne reconnoiſſoient point ſes Dieux, eut crainte de quelque nouueauté dans ſon Eſtat qui doit eſtre touſiours de bonne intelligence auecque la Religion, & pour y obuier il fit publier de ſanglants Edits contre eux, dont

la ville & la prouince de Lyon ſentirent touts les premiers de funeſtes effets. Ie vous demande quel deuoit eſtre le nombre des Chreſtiens qui donnoient de la ialouſie à vn Empire ſi grand, qu'il ne reconnoiſſoit point preſque d'autres bornes, que les terres alors inconnuës des hommes? Et d'où venoit ie vous prie que les Chreſtiens s'eſtoiẽt accreus de la ſorte, penſeriez vous que ce fuſt l'ouurage de deux ou de trois années? qui a cauſé vne multiplication ſi prodigieuſe, ſi ce n'eſt que comme le ſang des martyrs eſt la ſemence des Chreſtiens, il faut que les perſecutions ayant commencé pluſieurs années auparauant, & eſtant renouuellées de temps en temps, ce ſang ainſi répandu à diuerſes fois ait tellement fecondé les campagnes du Chriſtianiſme, que produiſant cent pour vn elles ſe ſoient couuertes de ces nombreux épis que la faucille de la perſecution moiſſonna pour le Ciel. Il y a donc eu des martyrs dans les Gaules auant la perſecution de Marc Aurele, & c'eſt mal à propos que Seuere aprés auoir fait le recit de celle qui commença à Lyon, conclud que la religion Chreſtienne a eſté tardiue à paſſer les Alpes.

Aprés tout, ce n'eſt pas vn autheur ſi exact, qu'il faille tenir toutes ſes ſentences pour autant d'arreſts ou de iugemens ſouuerains en l'hiſtoire: Bellarmin defend de lire ſes œuures ſans bonne caution; & en verité il a trop ſouuent manqué en des choſes aſſez communes pour nous faire croire qu'il ſoit infallible, & que pour le ſuiure nous ſoyons obligez de renoncer à nos traditions, à toute l'antiquité, & à l'authorité de meilleurs hiſtoriens que luy qui les reçoiuent. Qu'ainſi ne ſoit, quand il parle de Neron il croit qu'il eſt encore en vie, & qu'il eſt l'Ante-chriſt qui ſera enuoyé à la fin du monde, pour perſecuter les fideles, & luy applique ce paſſage de l'Apocalypſe, *Et plaga mortis eius curata eſt.* Il dit que l'Empereur Titus fut d'auis de l'incendie du temple de Hieruſalem, en quoy il contredit formellement à Ioſephe, qui nous aſſeure qu'vn ſoldat y mit le feu contre l'expreſſe defenſe de cét Empereur. Il écrit que Traian defendit de perſecuter dauantage les Chreſtiens, ce qui eſt contre ſon Edict, portant ſeulement defenſe d'en faire perquiſition: mais que s'ils eſtoient accuſez de l'eſtre, & qu'ils le niaſſent, il falloit leur pardonner

Lib. de Script. Eccleſiaſt.

Lib. 7. de bello Iudaïco cap. 14. & 16.

pardonner, ſinon les faire mourir; en ſuite dequoy il y eut pluſieurs martyrs de toutes parts au rapport d'Euſebe. Il parle de la perſecution de Maximien, comme ſi elle n'euſt pas eſté vniuerſelle, mais contre les Clercs de quelques Egliſes tant ſeulement, *Maximianus nonnullarum Eccleſiarum Clericos vexauit*, contre l'authorité d'Euſebe qui la fait generale contre tous les Preſtres des Chreſtiens, τοὺς τῶν Ἐκκλησιῶν ἄρχοντας μόνους ὡς αἰτίους τῆς τοῦ εὐαγγελίου διδασκαλίας αἱρεῖσθαι προσέταξε. Il fait pèu de compte auſſi de la perſecution de Licinius, *Inter perſecutiones non computatur, adeo res leuioris negotij fuit, quàm vt ad Eccleſiæ vulnera peruenirent*; ce qui repugne encore au meſme Euſebe qui la repreſente comme l'vne des plus atroces.

Lib. 3. hiſt. Eccl. c. 33.

Lib. 6. cap. 21.

Lib. 10. cap. 8.

Aprés tant de fautes ſi viſibles qu'il a commiſes inconſiderément, ſe departant d'Euſebe dont il faiſoit extrait, qui voudra s'aſſeurer de ſa fidelité ? qui l'accepter pour témoin non recuſable en vne affaire ſi importante ? qui receuoir comme vn Oracle, cette gliſſade qu'il a laiſſé couler de ſa plume, pour laquelle Boſquet nous aduertit *que minùs ſcripſit quàm ſenſit ?* qui voudra luy adiouſter foy pour la dénier à tout ce que nous auons de plus fidele en nos hiſtoires, aux traditions des Egliſes, aux autheurs plus ſignalez & plus recommandables que luy, puiſqu'ils ont parlé definiment, clairement, & exprimé leurs penſées nettement & au long, aprés vne exacte diſcuſſion de la verité? Il me ſemble que tout cela eſt plus que ſuffiſant pour le decrediter.

Examen de l'authorité de S. Gregoire de Tours.

PARAGRAPHE III.

IL eſt certain que comme la ſcience donne de l'éclat à la ſainteté, auſſi celle-cy donne de l'authorité à celle là, & quand elles ſe rencontrent toutes deux en vn meſme ſuiet, elles font vne parfaite & haute alliance : toutesfois n'eſtant pas ſœurs iumelles, elles ne ſont pas inſeparables, & comme l'vne peut eſtre ſans l'autre, auſſi peut-on faillir dans la connoiſſance des choſes qui ne ſont pas neceſſaires pour

eſtre ſanctifié, ſans rien diminuer de la ſainctcté. C'eſt pourquoy nous ne ferons pas de tort à la veneration que nous deuons auoir pour ſainct Gregoire de Tours, encore que nous nous déportions de ſes ſentiments touchant la matiere que nous traittons. Il eſt vray qu'il n'eſt pas facile de ſçauoir preciſément à quoy il s'eſt arreſté, bien que le ſieur de Courteilles le cite pour vn des principaux garants de ſon opinion; car ſi nous conſiderons de prés ce qu'il nous a laiſſé par écrit de cette matiere, il ſemble qu'il ne ſçait pas à quoy ſe reſoudre, ny quelle opinion il doit embraſſer, tant il en parle diuerſement, comme nous verrons.

Page 37. Ledit ſieur ſe vante qu'il eſt pour luy quand il écrit, *Gregoire de Tours en ſon hiſtoire dit, que ſous l'Empire de Decius qui viuoit en l'an de ſalut deux cens cinquante-deux, on enuoya ſept Eueſques pour preſcher l'Euangile dans les Gaules.* Il me pardonnera ſi ie luy dis qu'il ne commence pas bien à eſtablir l'authorité de Gregoire pour en tirer de l'aduantage, car il bronche dés la premiere démarche contre la Chronologie, l'an deux cens cinquante-deux eſtant de l'Empire des Philippes, & non pas de Decius, qui eſtant ſeulement Conſul en cette année ne fut Empereur que la ſuiuante; ce que i'ay deu remarquer en paſſant.

Entendons parler Gregoire luy-meſme, & puis nous examinerons ce qu'il dira. *Huius tempore* (Decij) *ſeptem viri Epiſcopi ordinati ad prædicandum in Gallias miſſi ſunt, ſicut hiſtoria paſſionis ſancti martyris Saturnini denarrat. Ait enim: Sub Decio & Grato Coſſ. ſicut fideli recordatione retinetur, primum, ac ſummum Toloſana ciuitas ſanctum Saturninum habere cœperat Sacerdotem. Hi ergo miſſi ſunt, Turonicis Gratianus Epiſcopus, Arelatenſibus Trophimus Epiſcopus, Narbonæ Paulus Epiſcopus, Toloſæ Saturninus Epiſcopus, Pariſiacis Dionyſius Epiſcopus, Lemouicinis Martialis eſt deſtinatus Epiſcopus.* Voila vn autheur ſans nom qu'on ne connoiſt point, cité par Gregoire, ſans l'authorité duquel il n'euſt iamais eſté conſideré, attendu le peu de ſens & de liaiſon qu'il y a dans ſes paroles.

Gregoire dit que ſept Eueſques furent enuoyez du temps de Dece, pour preſcher l'Euangile dans les Gaules, & pour le prouuer il emprunte l'authorité de celuy qui a écrit les

Actes de ſainct Saturnin, dans leſquels ne parlant que de cettuy-cy, il eſt tout clair que ce qu'il dit des ſix autres ne ſert de rien & eſt hors de propos. De faict il n'y a aucune liaiſon dans ce texte, auquel aprés ces paroles, *primum ac ſummum Toloſana ciuitas ſanctum Saturninum habere cæperat Sacerdotem*, il fait ſuiure celles-cy, *Hi ergo miſſi ſunt Turonicis Gratianus Epiſcopus, Arelatenſibus Trophimus*, &c. Et cela ſans aucune ſuitte comme il paroiſt d'abord, & pour luy en donner il faudroit oſter ces mots, *Hi ergo miſſi ſunt*, qui n'ont rien de commun auecque la paſſion de ſainct Saturnin, & lier ainſi le tout, *Toloſana ciuitas ſanctum Saturninum habere cæperat Sacerdotem, Turonici Gratianum Epiſcopum, Arelatenſes Trophimum*, &c. veu meſme que ſainct Saturnin ayant deſia eſté nommé auparauant, il eſt ſuperflu de le repeter. Par où l'on void clairement que les premieres periodes & les dernieres ne ſont que pieces de rapport, & qu'elles n'ont iamais coulé d'vne meſme plume, & qu'il y a bien de l'apparence que ce lieu de Gregoire a ſouffert de l'alteration. Adiouſtez à cela, que ny dans les Actes de S. Saturnin manuſcrits, ny dans les imprimez de Surius, ces mots *hi ergo miſſi ſunt*, & ceux qui ſuiuent, ny les noms de ces ſix Eueſques ne s'y trouuent point.

Ces conſiderations ſont fortes pour enleuer toute l'authorité de ces paſſages: mais voicy deux moyens qui ſemblent encore tres-efficaces. Le premier eſt, que l'Autheur dit que S. Saturnin ayant le col ſous la hache fit oraiſon à Dieu contre ceux de Toloſe, qui l'auoient brocardé comme il alloit au ſupplice, *vt nunquam Eccleſia de his ciuibus mereatur habere Pontificem in ſempiternum*. Que l'Egliſe ne merite iamais d'auoir aucun Eueſque de cette cité. Ie laiſſe la façon de parler, laquelle priſe au pied de la lettre, fait vn ſens qui ne vaut rien: mais ſuppoſé qu'il le faille entendre en vn autre ſens, Que pas vn citoyen de cette ville ne merite d'en eſtre Eueſque; quelle façon de prier eſt-ce là? & combien éloignée de la doctrine de l'Euangile que ce Martyr preſchoit? au lieu de leur pardonner, & à l'exemple de ſon maiſtre Ieſus-Chriſt prier pour ſes ennemis, de leur faire de telles imprecations, & à ceux de qui il eſtoit conſacré Eueſque & Paſteur? Cette oraiſon eſt donc auſſi fauſſe que ridicule, & monſtre euidem-

ment que ſi ce ſont les Actes de S. Saturnin, ils ont eſté notablement corrompus.

Le ſecond moyen ſe prend du meſme texte, tant du manuſcrit que de l'imprimé de Surius, *ſenſim & gradatim, in omnem terram ſonus Euangeliorum exiuit, parique progreſſu in regionibus noſtris Apoſtolorum prædicatio coruſcauit.* Le ſon de l'Euangile s'eſt fait entendre par toute la terre peu à peu, & la predication des Apoſtres s'eſt auancée de meſme pas en nos regions. Il pourſuit diſant qu'en ce temps-là il y auoit peu d'Egliſes de Chreſtiens, & beaucoup de temples d'idolatres. *Cùm verò in aliquibus ciuitatibus Eccleſiæ paucorum Chriſtianorum deuotione conſurgerent, & crebrò miſerabili errore gentilium nidoribus fœdis in omnibus locis templa fumarent.*

Le premier repugne à l'Eſcriture ſaincte qui nous apprend le contraire, comme nous verrons cy-aprés. Le ſecond contredit aux anciennes traditions, & aux autheurs que nous citerons en ſon lieu; & dans la collection des Conciles Verus Diſciple des Apoſtres ſe trouue le premier Eueſque de Vienne du temps de Traian, *Verus primus Viennæ Epiſcopus Traiani tempore Epiſcopatum Eccleſiæ illius accepit.* Or bien que nous n'accordions pas que Verus ait eſté le premier Eueſque de Vienne, les tables nous en fourniſſant trois qui l'ont deuancé, ſçauoir Creſcent, Zacharie & Martin; nous ne laiſſons pas de prouuer par cette verité reconnuë contre cét Autheur ſans credit & ſans nom, que puiſqu'il y auoit des Egliſes de ſi bonne heure dans les Gaules, il n'eſt pas poſſible que vers l'an deux cens cinquante-deux il y en euſt ſi peu comme il écrit.

In notis ad Epiſt. 2. Pij Pap. ad Iuſtum Epiſc. Viē.

On pourroit dire (auec quelques-vns que i'ay oüi diſcourir de la ſorte) que la predication de l'Euangile a paſſé les Alpes, dés le temps des Apoſtres ou de leurs Diſciples, & qu'elle a eſté receuë dans les Prouinces qui leur ſont voiſines, mais qu'elle s'y eſt arreſtée iuſqu'au temps de Dece, & qu'alors elle ſe dilata par tout. Dire cela c'eſt deuiner, c'eſt alleguer vne opinion ſans autheur, ſans titre ny monument, & oppoſer des diſcours à plaiſir en matiere d'hiſtoire, où l'on ne doit rien auancer ſans bon témoignage par écrit, s'il n'eſt authorizé par la tradition. S. Chryſoſtome s'inſcriroit en

faux contre cela, qui dit que la predication de l'Euangile ne s'eſtarreſtée nulle part, mais que comme vn feu deuorant, elle a auſſi toſt embrazé toute la terre, Οὐ γὰρ ἴσατό που τὸ κήρυγμα, ἀλλὰ πυρὸς σφοδρότερον πᾶσαν ἐπῆλθε τὴν οἰκουμένην. S. Hilaire qui eſtoit deuant Seuere, & reluiſoit comme vn Soleil en la Gaule, en dit autant: *Prædicationis regni Dei non fuit lenta properatio, ſed in omnem terram indefeſſa mobilitate & celeri transcurrit.* Non non, dit S. Ambroiſe, la grace du ſainct Eſprit ne ſouffre point ces peſanteurs & ces retardemens, *neſcit tarda molimina Spiritus ſancti gratia.* Ce feu diuin a trop d'ardeur & d'actiuité pour croupir ſi long temps ſous la cendre; & ce ſeroit croire trop ſimplement au dire de ces perſonnes qui ne raiſonnent que par coniectures, que de quitter l'Eſcriture ſaincte, les ſaincts Peres, nos Traditions & nos Hiſtoires, pour nous attacher à leurs ſentiments.

Hom. 2. in Epiſt. ad Rom.

In Pſal. 147.

I'ay eu quelque temps en penſée d'excuſer Gregoire de Tours, de ce qu'il auroit emprunté cette opinion des pretendus Actes de ſainct Saturnin, & l'auroit ſeulement rapportée ſans l'approuuer; mais ie ſuis obligé de donner les mains, quand ie voy qu'il repete la meſme choſe ailleurs en ces termes, *Primus Gratianus Epiſcopus* (Turonicis) *anno imperij Decij primo à Romanæ ſedis Papa tranſmiſſus eſt.* Le premier Eueſque « de Tours fut enuoyé par le Pontife Romain la premiere an- « née de l'Empire de Decius. Que dirons nous donc ſi nous « trouuons des paſſages dans le meſme Gregoire, où il prononce clairement en noſtre faueur; ſinon qu'eſtant incertain de ce qu'il en deuoit croire, il en a écrit ſelon la diuerſité de ſes penſées lors qu'il auoit la plume à la main? Nous le prouuerons euidemment aprés que nous aurons examiné vne piece importante, qui n'a pas encore eſté produite que ie ſçache.

C'eſt vne Epiſtre addreſſée à ſaincte Radegonde, qui eſtoit alors en ſon Monaſtere de Poitiers, & ſignée de ſept Eueſques la pluſpart ſaints, laquelle eſt inſerée dans les œuures de Gregoire de Tours, auſſi bien que ces Actes de ſainct Saturnin, & laquelle deuoit le redreſſer, *Dominæ beatiſſimæ & in Chriſto Eccleſiæ filiæ Radegondi Euphronius, Prætextatus, Germanus, Fœlix, Domitianus, Victorius, & Domnolus Epiſcopi.*

Sainct Euphronius eſtoit Archeueſque de Tours, S. Pretextat de Roüen, S. Germain Eueſque de Paris, S. Fœlix de Nantes, Domitien d'Angers, Victorius de Rennes, & S. Domnole du Mans. Voila ſept témoins tres-inſignes contre l'Autheur inconnu des Actes de S. Saturnin. Oyons les parler au rapport de Gregoire de Tours. *Itaque cùm ipſo Catholicæ religionis exortu cœpiſſent Gallicanis in finibus venerandæ fidei primordia reſpirare, & adhuc ad paucorum notitiam tunc ineffabilia peruenirent Trinitatis dominicæ ſacramenta, ne quid minus hîc adquireret, quàm in orbis circulo prædicantibus Apoſtolis obtineret, beatum Martinum peregrina de ſtirpe ad inluminationem patriæ dignatus eſt dirigere miſericordia conſulente.* C'eſt à dire: Comme dés la naiſſance de la Religion Catholique on commença à reſpirer l'air de la Foy dans les Gaules, peu de perſonnes euſſent encore la connoiſſance des myſteres ineffables de la Trinité, afin qu'elle fuſt autant reconnuë icy qu'elle eſtoit en tout le monde par la predication des Apoſtres, elle a enuoyé ſainct Martin, bien qu'eſtranger, pour illuminer auſſi ces contrées.

Hiſt. lib. 9. c. 39.

Si nous entendons ces mots *Gallicanis in finibus* des ſeuls confins de la Gaule, bien que ce ne ſoit pas leur vray ſens, ces Eueſques ne laiſſeront pas d'eſtre d'vn ſentiment contraire à l'Autheur anonyme, qui retarde le paſſage de la Religion dans les Gaules iuſques à Decius; & ils diſent au contraire que ce fut dés la naiſſance de la Religion Catholique; Ils parleront auſſi contre ceux qui croyent qu'elle demeura dans la Gaule Narbonoiſe long temps ſans paſſer outre, puiſqu'elle auroit auſſi eſté répanduë dans touts les autres confins des Gaules, comme dans l'Aquitaine, la Bretagne, la Normandie, la Picardie, & les autres Prouinces qui ſont au long du Rhin. Mais leur vray ſens eſt, que la Foy a eſté preſchée par toutes les Gaules, eſtant impoſſible que les extremitez fuſſent toutes éclairées des lumieres de la Foy, & que les Prouinces interieures demeuraſſent dans les tenebres. Ils parlent donc au ſens de l'Eſcriture ſaincte, qui prend ce mot de *fines* pour toute l'étenduë de la choſe qui eſt deſignée; comme lors que le Roy Prophete dit, *ſecundum nomen tuum, Deus, ita & laus tua in fines terræ.* Autant que voſtre nom eſt

connu, mon Dieu, voſtre loüange retentit iuſqu'aux fins de la terre. Et pour ce qui eſt de ces termes *ad paucorum notitiam peruenisſent*, on ne peut pas dire qu'ils ayent voulu donner à entendre par là, que les principales villes des Gaules n'euſſent pas receu la Foy Chreſtienne deuant ſainct Martin: toutes les hiſtoires, cét Autheur anonyme, & Gregoire de Tours meſme nous enſeignent le contraire; il eſt trop certain pour en douter, que preſque touts les Eueſchez de France eſtoient fondez auant le temps de ce Sainct; & Seuere Sulpice en ſa vie, apprend qu'il trouua ſeulement des villages & des bourgades en la campagne où les Demons eſtoient encore adorez, ce qui auoit auſſi lieu dans les autres Prouinces, & en l'Italie meſme où noſtre Pere S. Benoiſt, qui eſtoit long temps aprés S. Martin, chaſſa l'idolatrie du Mont-Caſſin, qui n'eſt pas beaucoup loin de Rome. Il faut donc expliquer le dire de ces Eueſques en ce ſens, que la Foy eſtant receuë dans les Gaules dés la naiſſance de la Religion Catholique, & n'ayant pas encore penetré vniuerſellement par tout, S. Martin fut enuoyé de Dieu, comme vn homme Apoſtolique, lequel acheua de bannir l'idolatrie preſque de toutes les Gaules.

Mais reuenons à Gregoire de Tours, & voyons quel fondement on peut eſtablir ſur ſon témoignage, qui eſt ſi vacillant en cette matiere, qu'il dit en vn endroit ce qu'il nie en l'autre, comme nous verrons incontinent. Ie laiſſe ce qu'il écrit de S. Martial, qu'il vint d'Orient à Limoges en la compagnie de deux Preſtres. Ie vous laiſſe à penſer l'apparence qu'il y a (ſuppoſé que la Foy ait commencé dans les Gaules en deux cens cinquante-deux) que les Orientaux priſſent alors le ſoin de faire des miſſions en Occident? *Lib. de gloria cõfeſſ. c. 27.*

Il dit que S. Vrſin fut enuoyé par les Diſciples des Apoſtres pour eſtre le premier Eueſque de Bourges, & il auoit écrit auparauant que le premier Paſteur de cette ville fut vn certain Diſciple de ces ſept Eueſques qui vinrent ſous Dece, ce qui ne ſe peut accorder. *Ibid. c. 80.* *Lib. 1. hiſt cap. 31.*

Il rapporte que S. Gratien Archeueſque de Tours mourut aprés auoir rangé des peuples entiers ſous le ioug de l'Euangile, & aprés auoir eſtendu la Foy Catholique par tout, *poſt acquiſitos Eccleſiæ populos & fidem Chriſti per omnia dilatatam*, ce *Ib. c. 30.*

qui eſt contraire à ce qu'il dit en vn autre endroit, qu'il en
Lib. hiſt. 10. c. 48. conuertit fort peu, *de quibus nonnullos prædicatione ſua conuertit ad Dominum*, & plus bas, *paucis Chriſtianis per eundem conuerſis.*

Il n'eſt pas iuſqu'à S. Saturnin où ce témoin ne ſe trouue en deux paroles. Vous ſçauez ce qu'il en a deſia dit, & il fait vne contradiction euidente ailleurs, écriuant qu'il fut ordon-
Lib. mir. 1. cap. 48. né Eueſque de Tholoſe par les Diſciples des Apoſtres, *Saturninus verò martyr, vt fertur, ab Apoſtolorum Diſcipulis ordinatus in vrbem Toloſatium eſt directus*, ce qui met en compromis tout ce qu'il auance & pour & contre en cette opinion, ſi ce n'eſt que pour le ſauuer de toutes ces contradictions manifeſtes, il ſemble que dans ſon liure des Miracles il ait retracté ce qu'il auoit auancé dans ſes Hiſtoires. Et en effect tout ce qui eſt en celuy-là touchant noſtre queſtion, contredit tout ce qu'il a écrit en cettuy-cy; & il eſt certain qu'il a compoſé ſon liure d'Hiſtoires premier que celuy des Miracles, auquel parlant de la miſſion de S. Eutrope dans les Gaules il reconnoiſt qu'il la receut de S. Clement. *Eutropius quoque martyr*
Ib. c. 56. *Santonicæ vrbis à beato Epiſcopo Clemente, vt fertur, directus in Gallias, ab eodem etiam Pontificalis ordinis gratia conſecratus eſt.* Et tout cecy bien conſideré pourroit tirer Gregoire de l'indifference où il ſe trouue par tant de rapports contraires, & le feroit paſſer aſſeurément de noſtre coſté.

Ie m'en rapporte au iugement du lecteur, quelle authorité peut auoir Gregoire de Tours en cette matiere, où il ſe trouue en des paroles ſi diuerſes. Cela deuroit ſuffire, mais pour vn plus grand éclairciſſement ie découuriray icy quelques-vnes de ſes erreurs qu'il a commiſes contre l'Hiſtoire, afin qu'on voye s'il y a raiſon de ſe confier entierement ſur ſon témoignage ſans precaution.

Cela eſt eſtonnant que dans le meſme Chapitre où Gregoire nous a taillé de la beſogne auec ſes Actes de ſainct Saturnin, il ait debité tant d'erreurs, qu'il y en a autant que de lignes. Il rapporte la paſſion de ſainct Sixte, de ſainct Laurent, & de ſainct Hippolyte ſous l'Empire de Dece, dix ans pluſtoſt qu'il ne faut, car ils ſouffrirent ſous Valerien; & meſme Euſebe retarde la mort de Sixte iuſqu'au temps

que

que Galien gouuernoit tout ſeul l'Empire. Aprés il écrit que l'hereſiarque Valentinien ſema ſa fauſſe doctrine contre la Foy Catholique ſous le meſme Empire de Dece, & cependant on n'a iamais connu cét heretique, ſi ce n'eſt qu'il veüille entendre Valentin, dont il auoit parlé au Chapitre precedẽt; mais quand il ſeroit ainſi, cela ne l'exempteroit pas de faute, puiſque ſainct Irenée & Tertullien ayant écrit contre cét impoſteur, & eſtant morts long temps auant Dece, il eſt trop certain que Valentin n'eſtoit plus au monde alors, & qu'il n'eſt plus temps d'en parler. Suit cette belle Oraiſon que ſainct Saturnin fit attendant le coup de la mort, & les Actes de ce Sainct ſe trouuants inſerez entre toutes ces erreurs, qui les en voudra trier, & les pourra garantir de faute? *Lib. 7. hiſt. Eccl. cap. 22.*

Ce n'eſt pas tout, en vn autre endroit il écrit que ſainct Pierre fut ordonné Eueſque par touts les autres Apoſtres, *ab Apoſtolis cæteris Epiſcopus ordinatus*, qui eſt vne faute aſſez groſſiere, & ie ne croy pas qu'il ait ignoré que touts les Apoſtres n'ayant point receu d'autre conſecration, que par les mains de Ieſus-Chriſt meſme, à plus forte raiſon ſainct Pierre qui eſtoit leur Prince ne l'aura pas receuë de leurs mains. Enfin il raconte que S. Paul mourut à Rome le meſme iour que ſainct Pierre, mais aprés que l'an fut reuolu, *Paulus Apoſtolus poſt reuolutum anni circulum ipſa die qua Petrus Apoſtolus paſſus, apud vrbem Romam gladio percuſſus occubuit:* ce qui eſt contre la verité, eſtant certain que ces deux Apoſtres conſacrerent leur vie à noſtre Seigneur, par le martyre, en vne meſme année & en vn meſme iour. Toutes ces fautes aſſez palpables, nous apprennent qu'il ne faut pas adiouſter vne foy aueugle à tout ce qu'a écrit Gregoire de Tours, & ie monſtreray en mes remarques quand & comment il s'en faut ſeruir. C'eſt neantmoins auec quelque ſcrupule que i'ay eſté contraint de luy oſter de ſon credit, mais la defenſe de la verité m'y contraint, & ce grand Sainct ne m'en ſçaura pas mauuais gré, puiſque ne faiſant eſtat d'autre gloire que de celle dont il iouït, il ſacrifiera volontiers ſes intereſts particuliers, s'ils y ſont engagez, à la gloire de ſon maiſtre qui eſt icy intereſſée. Ie ne ſuis pas le premier qui luy en a donné des atteintes, ie ne parle qu'aprés l'Abbé Hilduin, qui le traitte de *Lib. Mir. 1. cap. 28.*

ſimplicité, & Baronius en pluſieurs endroits de ſes Annales, & en ſes Notes ſur le Martyrologe Romain, le reprend d'vne trop grande facilité, comme auſſi Monſieur Delpence Docteur de Sorbonne l'excuſe ſur le defaut de memoire, en ce qu'il s'eſt ainſi éloigné de la vraye raiſon des temps; & cela ſuffit pour deſtruire la force de ſon authorité en ce poinct.

In poſt. Epiſt. ad Timot.

Examen du témoignage du Moine Letaldus ou Letaud.

PARAGRAPHE IV.

IE me ſuis eſtonné que le ſieur de Courteilles qui eſt intelligent au Droit & en l'Hiſtoire, aprés auoir bien reconnu les qualitez de Letaldus, lequel il dépeint au naturel, comme vn tres-mauuais Hiſtorien, & comme vn témoin peu fidele & qui ſe contredit, s'en ſoit voulu ſeruir, prenant reſolution de *fortifier* (comme il dit) *ſon auis de ſon témoignage*. Si nous l'examinons de prés, nous trouuerons que ſa depoſition ne fortifiera guere le droit de noſtre partie, encore que nous le receuions tout tel qu'il le produit. Qu'ainſi ne ſoit, commençons par les choſes qu'il met en auant pour l'authoriſer.

Page 41.

La premiere c'eſt ſon antiquité. *Il viuoit il y a plus de ſix cens ans, & qui a fait vn Traitté exprés des Actions & Miracles de noſtre premier Apoſtre, qu'il dedie à l'Eueſque Aueſgaud*, c'eſt à dire qu'il eſtoit dans l'onziéme ſiecle. Voila vne antiquité fort conſiderable pour eſtre receu à depoſer de choſes qui s'eſtoient paſſées il y auoit prés de mille ans; & ie m'offre de produire des témoins, qui eſcriuoient il y a plus de mil deux cens ans, & touts conſtants en leur depoſition, & touts d'vne autre conſideration que Letaldus.

Ib.

La ſeconde eſt, *que ſans s'arreſter à la commune tradition & à la foy des vieux Regiſtres, ny meſme à celle d'vne Legende manuſcrite de ſa vie, tirée du Monaſtere de Fleury, qui luy pouuoit ſeruir de modele, il aſſeure que Iulien fut enuoyé dans les Gaules, au commencement de l'Empire de Decius, & du temps qu'il fut nommé au Conſulat auec Annius Gratus, qui dans les Faſtes Conſulaires eſt marqué l'an mil quatre aprés la fondation de Rome, & deux cens cinquante-vn an aprés l'Incarnation du Verbe: en quoy certes il*

Ibid.

s'accorde à noſtre ſupputation & approche de noſtre ſentiment. Ie voy bien qu'il s'accorde à ſa ſupputation, mais tant s'en faut qu'elle en puiſſe eſtre confirmée, que cét accord la decredite beaucoup, puiſque Letaldus ne s'accorde pas à ſoy-meſme, & qu'au rapport du ſieur de Courteilles il eſt auſſi peu entendu en la Chronologie, que ſelon noſtre iugement il eſt mal verſé en l'Hiſtoire. Ie ne veux point d'autre preuue, comme il eſt peu entendu en la Chronologie, que ce que le meſme Sieur en dit, & que nous rapporterons plus bas. Mais pour faire voir qu'il eſt tres-mal verſé en l'Hiſtoire, ie me contenteray de peſer ce qu'il vient d'alleguer de luy pour *fortifier ſon témoignage, ſans s'eſtre arreſté* (dit-il) *à la commune tradition, & à la foy des vieux Regiſtres, ny meſme à celle d'vne Legende manuſcrite de ſa vie, tirée du Monaſtere de Fleury, qui luy pouuoit ſeruir de modele.* La commune Tradition, & la foy des vieux Regiſtres eſt donc pour nous, & puiſqu'ils eſtoient vieux dés le temps de Letaldus, il s'enſuit que leur foy eſt plus receuable que la ſienne. C'eſt cette Tradition tant plus conſtante qu'elle eſt plus commune, & la foy de ces vieux Regiſtres, qui fortifient noſtre opinion; & ſi Letaldus s'y fuſt arreſté, il ne fuſt pas tombé dans les abſurditez qu'il a commiſes; tant il eſt vray, que voulant outrepaſſer les bornes que nos Peres nous ont picquetées, nous ne ſommes plus dans l'enceinte de la verité, laquelle eſtant vne, pour peu qu'on s'en écarte on ne fait plus que gauchir. Letaldus ne s'eſt arreſté, ny à la tradition commune, ny à la foy des vieux Regiſtres, qu'a-t'il donques ſuiuy? ſur quel fondement a-t'il baſty? quelles preuues eſt-ce qu'il allegue plus authentiques que celles de la Tradition, ou la foy des vieux Regiſtres? y a-t'il rien de plus certain que cela dans l'Hiſtoire? iugez, s'il vous plaiſt, quelle creance merite vn Hiſtorien, qui traitte les choſes anciennes de cét air là. Nous verrons cy-aprés, combien il eſt intelligent dans la Chronologie. *Page 41.*

Mais auant que d'examiner celle de Letaud, il faut en paſſant corriger celle du Texte du ſieur de Courteilles ſuſ-allegué. Le Conſulat de Decius, & de Gratus eſt mis en deux cens cinquante-vn, & il fut en deux cens cinquante-deux; outre que (comme i'ay deſia remarqué) Decius ne fut pas

Conſul & Empereur tout enſemble cette année. Ledit Sieur
Page 41. pourſuit ainſi, *Entre la mort du ieune Gordien & l'élection de Decius par les gents de guerre, il n'y a que cinq années d'interualle.* Il y en a ſept toutes entieres, puiſque le ieune Gordien fut tué l'an deux cens quarante-ſix, & Decius ne fut éleu que deux cens cinquante-trois. Il adiouſte, *pendant leſquelles Philippe & ſon fils ſe rendirent maiſtres de l'Empire.* Cette expreſſion vicieuſe nous fait entendre que les Philippes furent cinq ans à s'en rendre maiſtres paiſibles, ce qui eſt contre l'Hiſtoire, qui nous apprend que Philippe le pere ayant eſté aſſocié à l'Empire auec Gordien par les ſoldats, incontinent que cettuy-cy fut tué, Philippe fut proclamé ſeul Empereur; & l'année ſuiuante ayant declaré Philippe ſon fils Auguſte, ils commanderent conioinctement & abſolument iuſqu'à l'année deux cens cinquante-trois qu'ils furent auſſi tous deux tuez à Verone: il eſt vray que cecy ne fait pas au fonds de la queſtion, il a fallu pourtant le remarquer.

Retournons maintenant à noſtre Letaldus, & voyons quel habile homme c'eſt en la Chronologie, au iugement de celuy-meſme qui le produit pour témoin, voicy comme il en
Page 421 parle. *Nous ſommes donc à peu prés d'accord auec Letaldus du temps des Empereurs, ſous leſquels Iulian fut enuoyé dans les Gaules, mais non pas des Papes qui l'ont enuoyé; dautant que cét Autheur, qui n'a pas voulu peut-eſtre ſe donner la peine d'accorder les deux Chronologies de l'Egliſe & la Monarchie Romaine, ny confronter la ſuitte des Ceſars, auec l'ordre des ſucceſſeurs de ſainct Pierre, tombe en vne contradiction manifeſte, lors qu'il dit que noſtre ſainct Eueſque arriua dans les Gaules, ſous l'Empire de Decius, & marque d'vn autre coſté l'ordre & le temps de ſa miſsion ſous le Pape Sixte.* Il monſtre en ſuitte où eſt la faute de Letaud, parce qu'il n'y a point eu de Sixte Pape du temps de Decius, le premier ayant eſté martyriſé le ſixiéme d'Auril de l'an cent quarante-deux, & le ſecond le ſixiéme d'Aouſt deux cens ſoixante-vn. Et pour acheuer de le peindre, il adiouſte:
Ib. *Mais cette faute ſeroit en quelque ſorte excuſable & pourroit paſſer pour vn mécompte de deux ou trois années ſeulement qui ſe trouuent entre les regnes de Decius & de Valerien, n'eſtoit que cét Autheur ſemble ſe contrarier en ſon opinion, & continuer dans vne meſme*

erreur, racontant que Iulian fut enuoyé auec Denys l'Areopagite en la compagnie de Trophime Archeueſque d'Arles. Voila pas vn témoin digne de foy qui dit les choſes qu'il ſçait & qu'il ne ſçait pas, & qui ſe contrarie ſi manifeſtement? Et d'où vient cette contradiction? Elle ne vient d'ailleurs, ſinon de ce qu'ayant voulu corriger les Actes de ſainct Iulien, y adiouſtant l'Epoque de Gregoire, il a tout renuerſé. Car c'eſt vne verité trouuée dans ces vieux Actes, que ſainct Iulien fut enuoyé de Rome aux Gaules par ſainct Clement, & quand il y ioint Trophime, Martial & Paul de Narbonne, il ſuit l'opinion de ceux qui diſent que ſainct Iulien receut ſa miſſion de ſainct Pierre, opinion laquelle (comme nous ferons voir en ſon lieu) n'eſt pas ſi abſurde, & ne tombe pas en vn ſi grand mécompte que le ſieur de Courteilles ſe l'imagine. Et bien qu'il en ait deſia aſſez dit pour decrediter ſon témoin, ſi eſt-ce que ie ne puis taire vne autre faute qu'il n'a pas apperceuë.

Letaud marque le Conſulat de Decius auec ce charactere, *ſub Decio Valeriano Gratóque Coſſ.* ce qui ne peut eſtre entendu: Car s'il veut dire que Valerien (qui fut Empereur quelque temps aprés) ait eſté Conſul auec Decius & Gratus, cela eſt abſurde & inoüy iuſqu'à ce iour, que trois perſonnes ayent exercé le Conſulat touts enſemble. S'il entend que Valerien ſoit vn des noms de Dece, il deuine, attendu qu'il ne ſe troue aucun Autheur qui die qu'il ait iamais porté ce nom là, encore qu'il en ait eu pluſieurs, comme ceux de *Meſſius, Quintus, Traianus, Decius Auguſtus.*

Aprés tout cela ie ne comprends pas ſur quoy le ſieur de Courteilles ſe fonde, quand il dit, qu'il eſt à peu prés d'accord auecque Letaldus, puiſqu'enfin il le renonce luy-meſme par ces paroles: *De ſorte que pour éuiter toutes ces contrarietez & ces mépriſes, il faut aſſeurément eſtablir la miſsion de noſtre ſainct Apoſtre, ſous le Pontificat de Fabien.* Il éuite de vray les contrarietez de Letaud, qui a parlé de Sixte au lieu de Fabien, mais il ne deuoit point le citer du tout en ſa faueur, puiſqu'il ne dit rien comme luy. Et ie ne ſçaurois me perſuader qu'il ait raiſon *d'aſſeurément eſtablir la miſsion de ſainct Iulien ſous le Pontife Fabien*, puiſqu'il iette ce fondement le pre- *Ib.*

mier, qu'il eſt de ſa ſeule inuention, & que dans touts les Autheurs qu'il a citez ie n'y ay rien veu de ſemblable.

Il eſt temps maintenant de repaſſer pardeſſus touts ces témoignages, & de voir quel rapport ils ont entre eux, pour iuger s'il y a raiſon d'en faire eſtat & de s'y arreſter. Ie voy premierement que ces témoins ſont touts ſinguliers, qu'ils ne parlent point touts d'vn meſme faict, ny d'vne meſme façon, *conuenientia teſtimonia non ſunt*, & que comme les Elements (diſent les Philoſophes) ſymboliſent en vne qualité, & ſont diſſymboles en l'autre, ainſi ces témoins s'ils conſentent en quelque choſe, c'eſt pour tomber auſſi toſt en des contradictions, & leur accord dure ſi peu, qu'il ſe diſſipe tout auſſi toſt par la diſcorde. Seuere & Gregoire conuiennent pour retarder les miſſions Apoſtoliques dans les Gaules; mais regardez quelle diſcorde! Seuere en eſtablit l'Epoque en cens ſoixante & dix-ſept, & Gregoire en deux cens cinquante deux, pour ne repeter point tout le reſte que nous auons remarqué là deſſus. Gregoire & Letaud ſont d'accord pour l'année deux cens cinquante-deux, mais comment different-ils pour ce qui eſt du Pape qui nous a enuoyé nos premiers Apoſtres? Gregoire n'en parle point, & Letaud voulant ſuppleer à ce defaut s'eſt voulu meſler d'en nommer vn, & a tres-mal rencontré comme nous auons veu. Le ſieur de Courteilles a quelque choſe de commun auecque touts ces trois témoins, mais il ſe ſert d'vne Epoque qui luy eſt toute particuliere, quand il met la miſſion de ſainct Iulien ſous l'Empire du ieune Gordien en l'an deux cens quarante-deux, comme nous verrons vers la fin de la remarque de S. Iulien.

Ie concluds que n'y ayant aucun concert entre touts ces rapports, il y a plus d'obſtination que de bons ſens de s'y arreſter, & de les vouloir eſtablir pour fondements d'vne opinion qui en demanderoit de bien plus ſolides pour ſe maintenir contre la noſtre, & pour la deietter de ſa poſſeſſion où elle perſiſte depuis tant d'années.

Oppoſez à ces témoins en petit nombre, de peu de credit en ce qui regarde leurs écrits, & partagez en leurs depoſitions, l'authorité, la multitude, l'vnion & l'antiquité de

ceux que nous produirons pour noſtre opinion ; & ie m'aſſeure que vous direz auecque moy, que le ſieur de Courteilles s'eſt engagé aſſez facilement à defendre vne ſi mauuaiſe cauſe. Que ſi on m'obiecte que Seuere eſtant Gaulois pouuoit mieux ſçauoir les Hiſtoires des Gaules que les autres ; Ie réponds que ſainct Hilaire l'eſtoit auſſi, plus ancien, plus ſçauant, & qui merite d'eſtre incomparablement plus conſideré que luy, & nous monſtrerons clairement dans les preuues que nous fournirons bien toſt, que ce Sainct appuye entierement noſtre opinion.

Que les Apoſtres & Diſciples de noſtre Seigneur ont preſché l'Euangile par toute la terre connuë de leur temps, prouué par l'Eſcriture & par les Peres.

PARAGRAPHE V.

IL ſemble que noſtre poſſeſſion de tant de ſiecles nous doit ſeruir de titre legitime, & qu'ayant monſtré que ceux qui nous la diſputent ne ſont pas receuables, c'eſt faire plus que nous ne ſommes obligez en toute bonne iuſtice, de nous engager à prouuer par autres titres ce que la Tradition immemoriale a preſcrit en noſtre faueur. Neantmoins noſtre cauſe eſt ſi bien fondée, & nos titres ſi clairs, que nous ne craignons pas de les produire pour iuſtifier noſtre droit, & oſter à nos parties les moyens de nous le plus conteſter. Or dautant qu'il y en a vn grand nombre qui meritent bien d'eſtre conſiderez à loiſir, nous les produirons par ordre afin de donner plus d'éclairciſſement & de ſatisfaction au Lecteur. Nous commencerons par ceux qui parlent generalement, & qui nous retranchent toute occaſion de douter que la Foy ait eſté publiée par les Apoſtres & les Diſciples de noſtre Seigneur en toute l'eſtenduë de la terre habitable, au moins de celle qui eſtoit bien connuë de leur temps : d'où nous induiſons que les Gaules en eſtant vne aſſez conſiderable partie, il faut auoüer neceſſairement qu'elles ont auſſi entendu la predication de l'Euangile. Pour preuue de cela

nous alleguerons la Saincte Eſcriture & les Peres, dont l'authorité ne peut eſtre debatuë, & ie m'aſſeure que ceux qui les liront ſans preoccupation prononceront en noſtre faueur ſans heſiter.

Le premier texte de l'Eſcriture eſt pris de S. Matthieu où noſtre Seigneur parle en termes deciſifs, *Prædicabitur Euangelium regni in vniuerſo orbe in teſtimonium omnibus gentibus, & tunc veniet conſummatio.* L'Euangile du Royaume ſera preſché par tout le monde, en témoignage à toutes les nations, & alors la conſommation viendra. Les Peres & Interpretes diſent touts d'vne voix, que le ſens de ces paroles eſt que l'Euangile deuoit eſtre preſché dans toutes les Prouinces connuës pour lors, auant la deſtruction de Hieruſalem. C'eſt l'explication de ſainct Hierôme, de ſainct Iean Chryſoſtome, de ſainct Hilaire, d'Euthymius, de Theophylacte, de Toſtat, de Maldonat, & d'vne infinité d'autres. Et pour monſtrer que cela ſe deuoit accomplir par ſes Apoſtres & Diſciples, il leur fait commandement en vn autre endroit de preſcher par tout le monde. *Euntes in mundum vniuerſum prædicate Euangelium omni creaturæ.* Il parle à eux en perſonne, ſçachant qu'auec ſon aſſiſtance ils pouuoient accomplir ce commandement, à quoy il les obligea ſous peine d'encourir ſa diſgrace, ainſi que ſainct Paul nous apprend parlant de ſoy, *væ mihi ſi non euangelizauero*, mal-heur à moy ſi ie ne preſche l'Euangile. En ſuitte de ce commandement ils ſe répandirent par toute la terre, & ſainct Marc nous aſſeure qu'il eſtoit deſia accomply quand il écriuit ſon Euangile. *Illi autem profecti prædicauerunt vbique*, & eux eſtant partis preſcherent par tout; ce qui nous enſeigne que noſtre Seigneur fit ce commandement à ſes Apoſtres perſonnellement, & qu'ils l'executerent eux-meſmes.

Cap. 24.

Nous pouuons confirmer cette verité par vn autre texte de l'Eſcriture ſaincte, qui me ſemble bien formel & exprés. Noſtre Seigneur ſur le poinct qu'il deuoit monter au Ciel, defendit à ſes Apoſtres & Diſciples, de partir de Hieruſalem, iuſqu'à ce qu'ils euſſent receu le ſainct Eſprit, *Præcepit eis ab Hieroſolymis ne diſcederent, ſed expectarent promiſſionem patris*, & leur predit que l'ayans receu ils porteroient témoignage de luy

Act. 10.

luy iuſqu'aux derniers confins de la terre : *Accipietis virtutem ſuperuenientis Spiritus ſancti in vos, & eritis mihi teſtes in Ieruſalem, & in omni Iudæa & Samaria, & vſque ad vltimum terræ.* D'où il eſt aiſé de iuger que ce commandement de demeurer en Ieruſalem, n'ayant eſté fait qu'aux ſeuls Apoſtres & Diſciples de noſtre Seigneur en perſonne, c'eſt auſſi à eux-meſmes & non pas à d'autres, qu'il dit qu'ils ſeront ſes témoins par toute la terre.

Sainct Paul loüe les Romains de ce que l'excellence de leur Foy les faiſoit renommer par tout le monde, *fides veſtra annunciatur in vniuerſo mundo.* Et en la meſme Epiſtre il ſe plaint que touts les autres n'en ont pas fait de meſme, bien que l'Euangile ait eſté annoncé par tout, *ſed non omnes obediunt Euangelio ;* mais touts n'obeïſſent pas à l'Euangile. Pourquoy ? Eſt-ce manque d'auoir oüi les Predicateurs Euangeliques ? Non certes, dit ce grand Apoſtre, car leur voix a eſté entenduë par toute la terre : *Et quidem in omnem terram exiuit ſonus eorum, & in fines orbis terræ verba eorum*, paroles leſquelles au ſens de la lettre, ne peuuent ſouffrir d'autre explication, ſans rendre le raiſonnement de S. Paul defectueux. Car quelle conſequence y auroit-il autrement ? Il ſe plaint que touts n'obeïſſent pas à l'Euangile, ſuiuant la Prophetie d'Iſaie : *Domine quis credidit auditui noſtro ?* D'où il conclud, *Ergo, fides ex auditu, auditus autem per verbum Chriſti. ſed dico, numquid non audierunt ? Et quidem in omnem terram exiuit ſonus eorum.* La Foy vient donc de l'oüie, & l'oüie ſe fait par la parole de Ieſus-Chriſt. Mais ie demande, ne l'ont-ils pas oüie ? Et certes, leur ſon a retenty par toute la terre, & leurs paroles iuſqu'aux derniers confins d'icelle.

Rom. 1.

Rom. 10.

Auſſi le P. S. Iean Chryſoſtome explique nettement ces paroles en noſtre ſens de la predication de l'Euangile par tout vniuerſellement deuant la derniere deſolation de la ville de Ieruſalem. κηρυχθήσεται τὸ Εὐαγγέλιον τοῦτο ἐν ὅλῳ τῷ κόσμῳ εἰς μαρτύριον πᾶσι τοῖς ἔθνεσι. καὶ τότε ἥξει τὸ τέλος καὶ σωτηρίας τῆς Ιερουσολύμων, ὅτι γὰρ ἐκεῖνο ἔλεγε, καὶ περὶ τῆς ἁλώσεως (τὸ Εὐαγγέλιον) κηρυχθῇ, ἄκουσον τί φησιν ὁ Παῦλος, εἰς πᾶσαν τὴν γῆν ἐξῆλθεν ὁ φθόγγος αὐτῶν· καὶ πάλιν, Τὸ Εὐαγγελίου τοῦτο κηρυχθέντος ἐν πάσῃ τῇ κτίσει τῇ ὑπὸ τὸν οὐρανόν, καὶ ὁρᾷς αὐτὸν ἀπὸ Ιερουσαλὴμ εἰς Ιταλίαν

In cap. 24. Matt. Hom. 76.

πείρατα. Et prend de là vn argument de la viſteſſe de cette predication : car ſi ſainct Paul a preſché depuis Ieruſalem iuſqu'en Eſpagne, & a fait tant de pays luy ſeul, combien penſez-vous que touts les autres enſemble en auront fait ? εἰ δὲ εἷς τοσοῦτον μέρος (τῆς οἰκουμένης) κατέλαβεν, ἐννόησον ἀφ' ὅσῳ οἱ λοιποὶ εἰργάσαντο;

In Mat. Can. 25. Sainct Hilaire confirme la meſme verité en termes ſi clairs, qu'il ne ſçauroit parler plus nettement pour nous : *Vſque in finem perſeuerantibus ſalus reſeruata eſt, ac tum per omnes orbis partes viris Apoſtolicis diſperſis, Euangelij veritas prædicabitur. Et cùm vniuerſis fuerit cognitio Sacramenti cæleſtis inuecta, tum Ieruſalem occaſus & finis incumbet, vt prædicationis fidem & infidelium pœna, & metus ciuitatis erutæ conſequatur. Hæc igitur in eam vt fuerant prædicta perfecta ſunt, & lapidatis, fugatis, peremptis Apoſtolis, fame, bello, captiuitate conſumpta eſt, ac tum fuit digna non eſſe, cùm electis prædicatoribus Chriſti indignam Dei prædicatione ſe præbuit.*

Il dit donc formellement que les Apoſtres & Diſciples, qu'il entend par les hommes Apoſtoliques, deuoient eſtre diſperſez en toutes les parties de la terre, pour y preſcher la verité de l'Euangile, & que cela eſtant fait, la ruine de Ieruſalem ſuiuroit auſſi toſt. Ce qui a, dit-il, eſté entierement accompli par les Apoſtres, qui ayant eſté lapidez, bannis, & maſſacrez, cette Cité a eſté indigne de ſubſiſter plus long temps, aprés qu'ayant chaſſé les Predicateurs de Ieſus-Chriſt, elle s'eſt renduë indigne d'entendre leur predication.

Mais ſans appeller tant de perſonnes à noſtre ſecours, il me ſemble que c'eſt aſſez de l'Eſcriture meſme pour vuider noſtre different, ſi nous la voulons conſiderer attentiuement. Noſtre Seigneur ſortoit du Temple auec ſes Diſciples, qui s'approcherent de luy, & luy monſtrerent la ſtructure admirable & la ſinguliere beauté de ſes ſuperbes baſtiments. Il leur répond, au lieu d'admirer ces edifices, qu'ils ſeroient touts renuerſez ſans deſſus deſſous, en ſorte qu'il n'y reſteroit pierre ſur pierre. Ils pourſuiuent leur chemin, ruminants ces paroles, & eſtant arriuez ſur le Mont des Oliues, comme ils auoient encore ce Temple en belle perſpectiue,

croyants qu'il ne ſeroit ruiné qu'à la fin des ſiecles, qui eſtoit le terme de la venuë du Fils de l'homme, ainſi qu'il leur auoit predit, ils prennent occaſion de luy reïterer cette demande, & d'y en adiouſter vne ſeconde, *Dic nobis quando hæc erunt, & quod ſignum aduentus tui, & conſummationis ſæculi?* Voila deux queſtions en vne, auſquelles noſtre Seigneur ſatisfaiſant conioinctement par vn long diſcours qu'il fait de touts les accidents, & de touts les ſignes qui deuanceront tant la deſtruction de Ieruſalem, que la conſommation des ſiecles: il eſt euident que ſa réponſe doit ſe rapporter à ces deux conſommations, & qu'elle en doit eſtre neceſſairement entenduë, autrement elle ſeroit imparfaite. Cela eſtant, il n'y a point de difficulté d'expliquer ces paroles, *Prædicabitur hoc Euangelium Regni in vniuerſo orbe in teſtimonium omnibus gentibus, & tunc veniet conſummatio*, & de la fin derniere de l'Vniuers, & de la ſubuerſion de Ieruſalem, & de la predication vniuerſelle qui doit deuancer celle-là, & de celle qui deuoit preceder celle-cy. Celle-là ſe fait encore touts les iours, & celle-cy eſt deſia paſſée, la prediction du Fils de Dieu ayant eſté pour ce ſuiet de touts points accomplie. Il faut ſeulement prendre garde que diſant, *Prædicabitur in toto orbe*, &c. de la predication de ſes Apoſtres & Diſciples, auant la ruine totale de Ieruſalem, qui eſtoit la conſommation de touts les maux qu'il auoit predit deuoir arriuer auparauant à cette infortunée ville, il ſe ſert d'vne hyperbole, & qu'il prend *toto orbe* pour tout le monde qui eſtoit alors connu, ou pour le moins pour tout l'Empire Romain. L'Eſcriture eſt pleine de ſemblables figures, deſquelles, pour éuiter prolixité, ie n'en rapporteray qu'vne, qui fait particulierement à noſtre propos. Elle nous apprend que Ceſar Auguſte commanda par vn Edit que tout le monde ſeroit enroollé. *Exiit edictum* Luc. 2. *à Cæſare Auguſto vt deſcriberetur vniuerſus orbis*, où l'on voit que *vniuerſus orbis* eſt neceſſairement reſtraint au ſeul Empire Romain, & que Ceſar n'euſt eu garde d'enuoyer publier ſon Edit aux Scythes, aux Parthes, aux Perſes, aux Indiens, ou aux autres nations qui n'eſtoient pas ſes ſuiets, & eſtoient cependant auſſi bien du monde que les Romains. Nous pouuons donc maintenant expliquer & entendre veritable-

ment l'Eſcriture, ſi nous faiſons cette proportion, & diſons que comme il eſt infallible que l'Euangile ſera preſché par tout l'Vniuers auant ſa conſommation, il eſt certain auſſi qu'il a eſté annoncé par tout l'Empire Romain pour le moins, auant la derniere deſtruction de la ville de Ieruſalem. Et ie croy que ce raiſonnement eſt peremptoire & conuaincant, fondé qu'il eſt ſur l'Eſcriture & ſur touts les Peres qui en ſont les Interpretes.

Ie dis touts les Peres, car encore que ie ſçache bien qu'il ſemble qu'Origene & ſainct Auguſtin ſoient d'vn ſentiment contraire; neantmoins le tout bien conſideré, ie m'aſſeure qu'il eſt aiſé de les concilier auecque les autres, cõme ie fais voir. Ils expliquent touts deux le premier paſſage que nous auons allegué du Chapitre vingt-quatriéme de S. Matthieu, de la predication par tout le monde auant la conſommation des ſiecles; pource, diſent-ils, qu'il y auoit encore de leur temps pluſieurs nations barbares, qui n'auoient iamais oüi parler de l'Euangile, meſme qu'on apprenoit touts les iours des eſclaues qu'on amenoit captifs des Prouinces les plus auancées au dedans de l'Afrique, qu'il n'y auoit aucunes Egliſes baſties, & que le nom de Ieſus-Chriſt y eſtoit tout à fait ignoré: ce qu'eſtant long temps aprés la deſtruction de Ieruſalem, il ſemble eſtre clair que le paſſage ſuſdit ne peut pas eſtre entendu de ſa fin, mais de celle du monde, auant laquelle il eſt neceſſaire que la parole de Dieu ſoit par tout annoncée.

On répond, qu'il ſe peut dire que cette parole a eſté preſchée dans tout le monde en deux façons. Premierement, qu'en touts les Royaumes ou en toutes les Prouinces, il y a eu quelqu'vn qui aura preſché l'Euangile, ſoit qu'il y ait eſté receu ou non. Ce diuin grain a eſté ſemé par tout, & c'eſt autre choſe, qu'ayant germé il ſoit leué, qu'il ait pris ſon accroiſſement, & qu'il ait porté du fruit en quelques endroits, & que dans les autres ayant pery en terre, il ſoit demeuré inutile. En ſecond lieu, on peut prendre cette predication vniuerſelle en ce ſens, qu'en quelque partie qu'elle aura eſté entenduë, on l'y aura receuë auec de l'vtilité, en ſorte que l'exercice de la Religion Chreſtienne y eſtant eſtabli en tout ou en partie, il

en ſera demeuré quelque Egliſe baſtie, ou quelque autre marque ſenſible.

Si nous entendons ce paſſage, ſuiuant la ſeconde explication, il eſt certain que l'Euangile n'eſt pas encore maintenant annoncé par tout, & quand il le ſera, la fin du monde arriuera, & la conſommation des ſiecles. Mais pour l'entendre au premier ſens, il ſuffit que quelque Apoſtre ou Diſciple, ayant preſché en vn Royaume ou en vne Prouince, la reputation en ait volé aux circonuoiſines, qui auront oüi parler de cette doctrine, & l'auront connuë par le rapport de ceux qui ont veu les Predicateurs meſmes ; & de cette ſorte la parole diuine a eſté en ſi peu de temps publiée par tout, qu'elle l'a eſté auant la deſtruction de Ieruſalem. Cecy ne doit pas ſembler eſtrange, puiſque la quantité des miracles, & la grandeur des prodiges, deſquels ces perſonnes Apoſtoliques accompagnoient leur predication, faciliterent grandement la promptitude de cette publication, & ſeruirent d'aiſles pour en porter viſtement la renommée dans les Prouinces les plus eſloignées. C'eſt ainſi qu'ayant penetré dans la Gaule Narbonoiſe dés le temps des Apoſtres, dans la Belgique & dans la Celtique, elle a volé promptement à toutes les autres Prouinces, & la noſtre du Maine en a auſſi eu la connoiſſance pour lors, ſans autre fruit que l'on ſçache, cela eſtant reſerué aux ſoins & aux trauaux de ſainct Iulien noſtre premier Apoſtre ; & cette explication eſt fondée ſur l'authorité de ſainct Hieroſme que nous citerons plus bas.

Le meſme ſainct Auguſtin explique autrement que nous ce paſſage de ſainct Matthieu, par lequel noſtre Seigneur commanda à ſes Apoſtres & à ſes Diſciples de preſcher l'Euangile à toute creature, & ce que dit ſainct Marc qu'ils preſcherent par tout ; en ce qu'il veut que ce commandement & l'execution d'iceluy s'entende non ſeulement des Apoſtres, mais auſſi de leurs ſucceſſeurs, & qu'il prend au meſme ſens le paſſage du Pſalmiſte, rapporté par ſainct Paul aux Romains. Toutesfois l'explication que nous luy auons donnée, eſt ſi naturelle & neceſſaire, qu'on ne peut l'entendre autrement ſans violenter le ſens & l'intention de l'Apoſtre ; auſſi

Epiſt. ad Heſychium.

eſt-elle ſuiuie de touts les autres Peres & Interpretes.

Or pour ſatisfaire à noſtre promeſſe de concilier ſainct Auguſtin & Origene auecque les autres ; Ie dis premierement qu'il les faut entendre de la predication de l'Euangile au premier ſens que nous luy auons donné, & non pas au ſecond. Car le fondement de ſainct Auguſtin eſt, qu'il ſe trouuoit encore de ſon temps quelques nations barbares, qui n'auoient iamais oüi parler de l'Euangile, comme on apprenoit touts les iours par les eſclaues achetez dans les Prouinces les plus reculées de l'Afrique, où il n'y auoit point d'Egliſe, & le nom de noſtre Seigneur n'y eſtoit point inuoqué. Que ſi nous entendions cela en ce ſens, que iamais ils n'euſſent eu aucunes nouuelles de l'Euangile: S. Hieroſme contemporain de ſainct Auguſtin le contrediroit, *Non puto aliquam manſiſſe gentem quæ Chriſti nomen ignoret, & quanquam non habuit prædicatorem, tamen ex vicinis gentibus opinionem fidei non poteſt ignorare.* Sainct Ambroiſe tombe dans la meſme penſée, & parle encore auecque plus d'aſſeurance: *Vbique audita eſt, & peruenit ad omnem locum prædicatio nominis Chriſti, vbi enim præſentia hominis prædicantis defuit, ſonus tamen & fama peruenit.*

In cap. 24. Matth.

In cap. 10. Epiſt. ad Rom.

Diſons de plus, que ſainct Auguſtin, Origene & autres s'il y en a, nient ſeulement que les Apoſtres ayent preſché l'Euangile par tout le monde, pris vniuerſellement, deuant la ruine de Ieruſalem, & ne nient pas qu'ils ne l'ayent preſché du moins par toutes les Prouinces de l'Empire Romain. Il eſt aiſé de iuger que c'eſt là leur ſentiment, de ce que l'vn excepte ſeulement les Barbares, peu connus de ſon temps, & l'autre les nations les plus cachées de l'Afrique, qui ſont encore auiourd'huy peu ou point découuertes, i'entends celles qui ſont compriſes au dedans de cette grande peninſule. Mais ils n'ont iamais voulu excepter les plus belles Prouinces de l'Empire, comme les Gaules & autres, qui eſtoient trop connuës & trop en belle marche, pour n'auoir pas receu des premieres la lumiere de la Foy.

On pourroit dire, peut-eſtre, que la predication de l'Euangile a bien pû ſe faire entendre par toutes les Prouinces de l'Empire, auant la deſtruction de Ieruſalem, mais qu'elle

n'y a pas fructifié, & que n'ayant pas eſté bien receuë dans les Gaules non plus qu'ailleurs, la memoire en auroit eſté effacée, & lors que deux cent ans aprés ou enuiron, ces meſmes Prouinces ayant derechef entendu des Predicateurs Catholiques, ce fut alors qu'eſtant veritablement conuerties nous commençaſmes d'auoir nos premiers Eueſques. Cette obiection ſe défait de ſoy-meſme, car encore que la predication de la Foy n'ait pû eſtre que fort legere dans les Prouinces plus éloignées, elle a eſté plantée en toutes celles de l'Empire Romain, elle y a fructifié & y a ietté de fortes racines: elle l'a donques fait par conſequent à plus forte raiſon dans les Gaules, qui eſtoient l'vn des deux yeux du grand corps de ce bel Empire. Cela ſe prouue aſſez par les Autheurs que nous auons produits, & nous le prouuerons encore plus particulierement dans les Paragraphes ſuiuants. Mais pour contenter les eſprits plus difficiles, nous mettrons en auant deux paſſages, qui conuaincront toute perſonne qui ſe voudra laiſſer gagner par la force de la verité.

Le premier eſt de ſainct Paul, écriuant aux Coloſſiens, leſquels il louë hautement, de ce que leur foy fructifie, & prend de nouueaux accroiſſements comme au reſte du monde. *In verbo veritatis Euangelij quod peruenit ad vos, ſicut & in vniuerſo mundo eſt, & fructificat & creſcit ſicut in vobis.* Voudriez vous vn paſſage plus formel ou plus literal? Mais dautant qu'il n'y a rien qu'on ne puiſſe expliquer en diuerſes façons: voicy vn ancien Pere qui nous apprend comme il le faut entendre. C'eſt ſainct Ignace Diſciple des Apoſtres & troiſiéme Eueſque d'Antioche, qui écrit ces beaux mots en l'Epiſtre aux Philadelphiens auant le milieu, εἰ δὲ χ τὸ κήρυγμα, χ ἡ πίστις μία, χ τὸ βάπτισμα εἷς, χ ἡ μία ἐκκλησία, ἣν ἱδρύσαντο οἱ ἅγιοι ἀπόστολοι ἀπὸ περάτων ἕως περάτων ἐν τῷ αἵματι τοῦ Χριστοῦ, οἰκείοις ἱδρῶσι χ πόνοις. Ce n'eſt plus icy vne ſimple renommée de la publication de l'Euangile, ny le ſon tout ſeul d'vne predication de perſonnes Apoſtoliques ſans aucun fruict, mais c'eſt vne publication de cette doctrine ſalutaire ſuiuie de la fondation d'Egliſes, depuis vne des extremitez du monde iuſqu'à l'autre par les Apoſtres, auant que ſainct Ignace ſouffriſt le martyre, qui fut en l'an cent onze, c'eſt à dire dés le premier ſiecle

Ad Coloſ. 1.

iuſqu'au commencement du ſecond. Et pour ne point laiſſer du tout en arriere les Interpretes modernes, qui ne meritent pas moins de credit que les Autheurs modernes que l'on nous oppoſe ; nous conclurons ce Paragraphe par le docte Maldonat vn des mieux verſez de ſon ſiecle dans l'intelligence de l'Eſcriture ſaincte, qui dit qu'au temps de la derniere deſolation de Ieruſalem, à grand' peine y auoit-il aucune region de celles qui eſtoient découuertes en ce temps-là, où l'Euangile n'euſt eſté entendu. *Nam cùm Ieroſolyma capta eſt, vix erat vlla regio ex iis quæ ad illud vſque tempus repertæ fuerant, vbi Euangelium non inſonuiſſet.* *In cap. 24. Mat.*

Concluons donc maintenant de ce que deſſus, que s'il eſt vray que la Foy de l'Euangile a eſté preſchée par touts les Royaumes, & par toutes les Prouinces du monde connu du temps des Apoſtres, & que du moins elle a eſté receuë auec vtilité dans toutes celles de l'Empire Romain, quelle apparence y a-t'il de dire que les Gaules qui en font la plus noble partie, ayent eſté oubliées ou negligées par les Apoſtres, qui n'auoient pas moins de charité pour elles que pour les autres Royaumes, veu que dans le commandement que leur fit noſtre Seigneur, de porter ſon nom par tout le monde, elles n'en ont point eſté exceptées? Cela eſt aſſez euidemment prouué dans la theſe generale, venons à l'hypotheſe, & monſtrons en particulier par des authoritez auſſi puiſſantes que claires & conuaincantes, que les Gaules ont ſpecialement receu la predication de l'Euangile, & que les lumieres de la Foy ont diſſipé leurs tenebres dés le temps des Apoſtres.

Que la Foy a eſté receuë dans les Gaules du temps des Apoſtres, ou bien au premier ſiecle, prouué par l'Eſcriture ſaincte & par les Peres.

PARAGRAPHE VI.

IL eſt auſſi certain qu'il eſt commun dans l'Hiſtoire, que les Gaulois ſous la conduite de leur Capitaine Brennus, ſe ſaiſirent d'vne des Prouinces de l'Aſie & l'habiterent, laquelle

quelle depuis à raiſon de cela les Grecs appellerent Galatie, d'où s'enſuit qu'ils ne connoiſſoient point alors nos Gaulois ſous autre nom que celuy de Galates. Mais en la ſuitte des temps pour éuiter la confuſion, ils ont diſtingué les Galates d'Aſie d'auecque les vrais Gaulois, par ce nom de Galates Occidentaux, qu'ils ont donné à ceux-cy, bien que Diodore le Sicilien écriue que la Gaule a eſté appellée Galatie de Galate fils d'Hercule. Philoſtrate parlant du Philoſophe Phauorin, dit qu'il eſtoit natif de la ville d'Arles ſur le Rône dans la Galatie Occidentale, ἐν μέρει Εσπερίων Γαλατῶν οὖσαν Ἀρελάτου πόλεως, ἣ ἐπ' Ἠιόνι (il faut lire Ροδανῷ) ἄκισται. Et plus bas entre les trois choſes plus remarquables dans ce Philoſophe, il rapporte celle-cy, qu'eſtant Galate il parloit Grec, Γαλάτης ὢν ἑλληνίζει, & ce ne ſeroit pas grande merueille qu'vn Galate d'Aſie parlaſt Grec, qui eſtoit ſa langue maternelle. Eſtienne en ſa deſcription des villes, dit que les Galates ont à leur midy la Paphlagonie, & qu'ils furent ainſi appellez des Galates qui ſont en la Celtique, ἀπὸ τῶν ἐν Κελτικῇ Γαλατῶν. Philoſtorge parlant des Alpes, dit que ces montagnes ſont de tres-difficile accés, & que les Gaules eſtoient autrefois appellées Galaties, δυσέμβολα δὲ χωρία ταῦτα, καὶ δυσπρόοδα, καὶ αἱ Γαλατίαι δὲ αἱ νῦν Γαλλίαι ἐπονομάζονται. Sozomene en ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique, écrit que l'Empereur Gratien eſtant encore auecque les Galates Occidentaux, les Alemans les troubloient, ἔτι δὲ τῶν χρόνων Γρατιανὸς μὲν ἐπὶ τῶν πρὸς ἑσπέραν Γαλατῶν ἔτι δὲ Ἀλαμανῶν παρατυμβάνων. Tellement que les Galates d'Europe & d'Aſie auoient vn meſme nom, & n'eſtoient diſtinguez que par celuy d'Occidentaux & d'Orientaux, auec cette difference neantmoins que les Occidentaux ont eu auſſi bien le nom de Galates que de Gaulois dans les Autheurs anciens, mais les Orientaux n'ont iamais eu celuy de Gaulois tout pur ſans addition, que les Romains y ont miſe, les appellant Gallo-Grecs, comme leur region Gallo-Grece.

Lib. 1. Bibliot. cap. 5.

Hiſt. Eccl. tmemate 50.

Lib. 7. cap. 4.

Cecy eſtant veritablement ſuppoſé, nous ne manquerons pas encore de paſſages de l'Eſcriture qui nous ſeruiront à prouuer noſtre propoſition, puiſque ſainct Paul nous apprend que Creſcent (vn de ſes Diſciples) s'en alla preſcher en Ga-

2. ad Tim. 4. latie, *Crescens in Galatiam*, c'est à dire aux Gaules. Mais parce qu'on pourroit aussi tost, & peut-estre plus à propos ce semble interpreter ce mot des Galates d'Asie que de ceux d'Europe, ce qui feroit reietter l'interpretation que i'en ay donnée, ie contenteray ceux qui auroient quelque difficulté là dessus, leur faisant voir d'où ie l'ay prise, & que n'auançant rien du mien ie ne parle simplement qu'aprés de bons Autheurs.

Hæresi 51. Sainct Epiphane explique si nettement ce passage, qu'on n'y peut rien desirer, Κρήσκης, φησὶν, εἰς τὴν Γαλλίαν, οὐ γὰρ εἰς τὴν Γαλατίαν, ὥς τινες πλανηθέντες νομίζουσιν, ἀλλὰ εἰς Γαλλίαν. *Crescent dans les Gaules, car il ne faut pas dire en Galatie, comme quelques-uns s'abusants pensent, mais dans la Gaule.* Theodoret en dit autant sur ce mesme passage de sainct Paul, Κρήσκης εἰς Γαλατίαν, expliquant que c'est le mesme que les Gaules qu'on appelloit ainsi autrefois. ταύτας Γαλλίας ἅπας καλέσειν, οὕτω γὰρ ἐκαλοῦντο πάλαι.

Cette interpretation est confirmée par les authoritez suiuantes, comme d'Eusebe Eueſque de Cesarée en la Palestine, écriuant qu'entre ceux qui suiuirent S. Paul, Crescent fut enuoyé dans les Gaules & y fut martyrisé sous Neron, duquel il auoit parlé vn peu auparauant. τῶν δὲ λοιπῶν ἀκολούθων τῷ Παύλου Κρήσκης μὲν ὅτι τὰς Γαλλίας φιλάθλησε ὑπ' αὐτῷ μαρτυρῆται. Sophronius dit de mesme, qu'il a esté enuoyé dans les Gaules prescher l'Euangile, & qu'il y a esté enseueli. Κρήσκης εἰς Γαλλίας ἐκήρυξε τὸ Εὐαγγέλιον, καὶ ἐκεῖ ἐτάφη. La Chronique d'Alexandrie nous apprend que Crescent ayant presché l'Euangile de nostre Seigneur Iesus-Christ dans les Gaules, il y mourut sous Neron & y fut enterré. Κρήσκης κηρύξας τὸ Εὐαγγέλιον τοῦ κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ εἰς Γαλλίας ὅτι Νέρωνος ἐτελεύτησεν, καὶ ἐκεῖσε ἐτάφη. Nicephore Calliste en son Histoire Ecclesiastique témoigne ouuertement que Crescent a esté dans les Gaules. Μᾶρκος τε καὶ Κρήσκης τῶν Γαλλιῶν ἡγησάμενος. Voilà tant d'autheurs desinteressez qui conspirent ensemble, qu'il seroit estrange qu'ils se fussent touts trompez en vne mesme chose.

Lib. 3. hist. Eccl. cap. 4.

In script. Ecclesiast.

Ie sçay bien qu'il y en a d'autres qui soustiennent que Crescent est mort dans la Galatie Asiatique, contre ce que nous auons rapporté cy-dessus de Sophronius & de la Chronique

d'Alexandrie, mais le temps de ſon martyre, & le lieu de ſa mort importent peu à noſtre queſtion, puiſque ces Autheurs là differents en cecy d'auecque les noſtres, ſe trouuent neantmoins touts d'accord pour ce qui eſt de ſon paſſage dans les Gaules, diſants qu'aprés qu'il y eut preſché l'Euangile il s'en retourna en la Galatie, où ſainct Paul l'auoit premierement deſtiné. Le Martyrologe de Notkerus, & d'Vſuard le diſent ainſi, *In Galatia natiuitas B. Creſcentis Diſcipuli B. Pauli Apoſtoli, qui & in Gallias tranſitum faciens, verbo prædicationis multos ad fidem Chriſti conuertit.* Et celuy d'Vſuard adiouſte, *rediens verò ad gentem cui ſpecialiter fuerat Epiſcopus datus, Galatas uſque ad beatæ ſuæ in opere Domini confortauit.* Pardeſſus ces deux icy, Adon Archeueſque de Vienne doit auoir de la creance, lequel ſçachant mieux l'Hiſtoire de ſon Egliſe qu'aucun autre, tient qu'il y fut laiſſé pour Eueſque par ſainct Paul allant en Eſpagne.

Ioignez à toutes ces authoritez l'ancienne & tres-conſtante tradition des Egliſes de Vienne en Dauphiné, & de Mayence, qui ſe glorifient toutes deux d'auoir pour leur fondateur & premier Eueſque S. Creſcent; & vous verrez que ſi ces authoritez ont du credit à raiſon de leurs Autheurs, cette Tradition n'en a pas moins à cauſe de ſon antiquité: encore n'eſt-elle pas vne ſimple Tradition non écrite, puiſqu'elle a du fondement ſur la ſaincte Eſcriture expliquée par deux ſaincts Peres, Epiphane & Theodoret, & par de tres-graues Autheurs, qui eſt tout ce qu'on pourroit ſouhaitter de ferme & d'aſſeuré dans l'eſtabliſſement d'vne telle verité que celle dont nous diſputons. C'eſt icy la premiere & la principale de nos preuues par l'Eſcriture ſaincte, pour appuyer noſtre propoſition particuliere de la predication de l'Euangile dans les Gaules du temps des Apoſtres; ce n'eſt pas toutesfois la derniere, car ie veux examiner vn autre paſſage que i'eſtime faire pour ce ſuiet, & s'il n'eſt ſi formel que le premier, il le ſera aſſez pour en tirer de bonnes conſequences qui ne s'éloigneront pas de nos concluſions.

C'eſt en l'Epiſtre aux Romains où ſainct Paul fait reſolution de paſſer en Eſpagne. *Cùm in Hiſpaniam proficiſci cœpero, ſpero quòd præteriens videam vos.* & plus bas, *Hoc igitur cùm conſum-* Cap. 15.

manuero & assignauero eis fructum hunc, per vos proficiscar in Hispaniam. Le dessein de sainct Paul eut son effect, mais non pas à cette heure qu'il le formoit, Dieu en ayant disposé autrement, car estant allé en Ierusalem, porter les aumosnes des fideles, il y fut arresté prisonnier, (comme il se void dans les Actes des Apostres) & ayant appellé à Cesar on le mena à Rome, où il fut detenu dans les fers deux ans, au bout desquels ayant esté oüi en sa defense, & renuoyé libre & absous, ce fut alors qu'il executa son dessein de faire son voyage d'Espagne, aprés lequel il visita derechef les Eglises d'Orient, selon la plus commune opinion; d'où estant de retour à Rome, il fut mis en prison pour la seconde fois, & n'en sortit que pour aller au dernier supplice.

Ce voyage d'Espagne est reuoqué en doute par vne authorité du Pape Gelase qui semble le nier. *Beatus Paulus non ideo fefelliſſe credendus eſt, aut ſibi contrarius extitiſſe, quòd cùm ad Hiſpaniam iturum ſe promiſiſſet, diſpoſitione diuina maioribus occupatus cauſis implere non potuit quod promiſit.* On répond qu'il est vray que S. Paul n'accomplit pas ce voyage à l'heure qu'il le promit, mais depuis, en quoy nous sommes d'accord. Ie dis outre cela qu'il n'est pas tant asseuré que ce texte soit de Gelase, attendu qu'on n'en trouue rien dans ses Epistres, & qu'il y a beaucoup de passages tant des Conciles que des Peres, dans le Decret de Gratien, qui sont citez à faux titre.

Epiſt. ad Decentiũ. Le Pape Innocent premier pourroit estre aussi allegué contre ce voyage, lors qu'il dit qu'aucun des Apostres n'a enseigné les nations d'Occident que sainct Pierre. Cela est encore vray dans le sens que tout se rapporte au chef, & luy est attribué, estant certain que sainct Pierre a eu vn soin particulier des nations de l'Occident: mais ce n'est pas à dire que sainct Paul ne leur ait aussi annoncé l'Euangile & dans Rome mesme, comme chacun sçait, que ces deux Apostres n'ayans eu iamais rien de diuisé en ce qui regardoit l'auancement de la gloire de Dieu, *in his enim duobus Apoſtolis, nihil diuerſum, nihil debemus ſentire diſcretum*, dit le grand sainct Leon, ce seroit aller contre l'Escriture, & contre toute l'Antiquité que de croire le contraire.

Si ie voulois m'arreſter à cotter les paſſages de touts ceux qui maintiennent le voyage de ſainct Paul en Eſpagne i'ennuyerois le Lecteur, c'eſt aſſez que ie l'aduertiſſe qu'il les pourra trouuer dans la pluſpart des Autheurs qui ont commenté ſes Epiſtres, & ſpecialement qu'il voye Iuſtinien dans ſes Prolegomenes, ſur les explanations des meſmes Epiſtres, Diſpute troiſiéme, Chapitre cinquiéme, nombre ſeptiéme, où il verra citez pour les Grecs ſainct Athanaſe, ſainct Cyrille Hieroſolymitain, ſainct Epiphane, ſainct Iean Chryſoſtome en diuers endroits, le Menologe des Grecs, où il eſt fait mention de Xantippé & de Polyxene hoſteſſes de ſainct Paul qu'il conuertit à la Foy, & enfin Sophronius Eueſque de Ieruſalem: auſquels i'adiouſte Theodorus Metochites en ſon Hiſtoire Romaine, dont voicy les paroles, μετὰ μὴν τοι τὴν πρώτην ἀπολογίαν, εἰς Ἱσπανίαν Παῦλος ἀφίκετο. *Sainct Paul s'en alla en Eſpagne, aprés qu'il ſe fut defendu la premiere fois*, c'eſt à dire deuant Neron. Metaphraſte en dit autant dans la vie de ce meſme Sainct.

Pour les Latins ſont citez ſainct Hieroſme ſur Amos, & ailleurs, ſainct Gregoire en ſes Morales, ſainct Iſidore, Bede le Venerable, Adon de Vienne, ſainct Anſelme, auſquels i'adiouſte Vſuard en ſon Martyrologe *pridie Idus Decembris*. Rupert au Liure ſecond ſur le dixiéme Chapitre d'Iſaie, & Lucas Tudenſis en ſa Chronique du monde, & preſque touts les recents, ſi ce n'eſt quelques Thomiſtes, qui croyent que ſainct Thomas d'Aquin n'a pas ſuiui cette opinion. Mais ils ſe trompent bien fort, & quand ie leur auray fait voir le contraire, ie m'aſſeure qu'ils baiſſeront les armes, & paſſeront de noſtre coſté. Ce qui les a trompez eſt, qu'il dit bien en ſes leçons ſur l'Epiſtre aux Romains, qu'il eſt incertain ſi ſainct Paul eſt allé en Eſpagne encore qu'on le die, *Dicunt eum in Hiſpaniam iuiſſe, ſed hoc certum non eſt*, & rapporte auſſi toſt le texte du Pape Gelaſe allegué cy-deſſus, mais il ne parle ny pour ny contre alors, & depuis y ayant penſé il n'en fait plus de doute, car expliquant ce paſſage de l'Epiſtre aux Galates, *ne forte in vacuum currerem aut cucurriſſem*, il écrit ces paroles qui ne ſçauroient eſtre plus expreſſes: *Vocat prædicationem ſuam curſum propter velocitatem doctrinæ ſuæ, quia in modico tempo-*

Cap. 15. *Lect.* 3.

Ad Gal. 2. *c.* 2. *lect.* 3.

re à Ieruſalem vſque in Illyricum & vſque in Hiſpaniam prædicauit Euangelium. Cela eſt donc autant certain que choſe le puiſſe eſtre dans l'authorité des hommes appuyée aſſez fortement ſur l'Eſcriture, que ſainct Paul a eſté en Eſpagne, pour y preſcher la Loy nouuelle de l'Euangile. Et bien ie le veux, me dira le ſieur de Courteilles, qu'il ait eſté dans les Eſpagnes, elles ne ſont pas les Gaules, & il n'y a pas de conſequence des vnes aux autres. I'y en trouue deux tres-fortes, que ie veux deduire pour en tirer des concluſions aſſez claires, dont ie me ſeruiray à prouuer ma Propoſition.

La premiere conſequence eſt, que ſainct Paul ne pouuoit paſſer par autre chemin que par les Gaules pour aller en Eſpagne, il y a donc paſſé, il y a donc eſté : & comme le Soleil ſans s'arreſter, depart touſiours ſa chaleur & ſes lumieres ; il n'eſt pas croyable auſſi que ce grand Apoſtre brûlant du deſir de la conuerſion des peuples, ait paſſé à trauers ces grandes Prouinces, ſans leur faire part du feu de l'amour de Dieu, & des lumieres de ſa connoiſſance, *ne forte in vacuum curreret aut cucurriſſet.* Que ſi il y eſtoit allé par mer, comme dit ſainct Hieroſme, *in Hiſpaniam delatus nauibus alienigenarum*, au moins il s'en ſeroit reuenu par terre, puiſque la tradition de l'Egliſe de Tortoſe en Catalogne, porte qu'il leur donna ſon Diſciple Rufus (duquel il parle en ſes Epiſtres) pour leur premier Eueſque, & celle des Egliſes de France maintient qu'il laiſſa pour Eueſques Paul à Narbonne, Trophime à Arles, & Creſcent à Vienne, villes qui ſont toutes ſur le chemin d'Eſpagne en Italie ; & à ce propos il ne faut pas oublier que dans la ville d'Arles on voit encore la maiſon où ſainct Paul logea, qui eſt la meſme, ou à la façon que les Grecs monſtroient encore la nauire des Argonautes entiere pluſieurs ſiecles aprés, ou bien qu'elle ſoit baſtie au meſme lieu où eſtoit l'ancienne maiſon, & la ruë où elle eſt ſituée porte encore auiourd'huy le nom de ſainct Paul. C'eſt la croyance de ces peuples, & ſi vous penſez abroger ces Traditions, comme ſi c'eſtoient des chanſons, principalement celles-cy qui ont aſſez de fondement dans l'Eſcriture, c'eſt tenter ce que vous ne ferez iamais. Mais que ſainct Paul ſoit allé en Eſpagne & reuenu par mer, bien

In cap. 11. Iſaiæ.

Rom. 16.

plus, qu'il n'y ait iamais eſté ſi vous voulez, c'eſt aſſez qu'il en ait eu la penſée, & qu'il ait formé le deſſein de ce voyage; ce qu'on ne peut nier, puiſque le texte de l'Eſcriture y eſt exprés: ie ne laiſſeray pas pour cela de tirer auſſi auantageuſement

La ſeconde conſequence, à laquelle il faut bien prendre garde. Sainct Paul écriuant aux Romains finit ſon Epiſtre par des compliments pour gagner leur affection, & leur témoigner la paſſion qu'il auoit, qu'il ſe preſentaſt quelque occaſion de les voir, laquelle il eſpere trouuer bien toſt. C'eſt, dit-il, que i'ay preſché l'Euangile de Ieſus-Chriſt, depuis la ville de Ieruſalem, en toutes les Prouinces circonuoiſines, iuſqu'en l'Eſclauonie auecque la vertu du ſainct Eſprit accompagnée de ſignes & de prodiges: toutefois aux ſeuls endroits, où le nom de Ieſus-Chriſt n'eſtoit point encore connu, de peur qu'il ne ſemblaſt que ie vouluſſe edifier ſur les fondements que d'autres auoient iettez, & comme il eſt écrit, ceux auſquels il n'a pas eſté annoncé le connoiſtront, & ceux qui ne l'auront pas oüi en auront l'intelligence: pour ces raiſons, i'ay touſiours eſté empeſché iuſqu'à ce iour de vous aller voir. Mais maintenant qu'aprés auoir preſché par toutes ces regions, ie ne trouue plus de place vuide où ie puiſſe ietter la ſemence de l'Euangile; & le deſir que i'ay conceu il y a long temps de vous faire viſite continuant touſiours, i'ay pris reſolution d'entreprendre le voyage d'Eſpagne, eſperant de vous voir en paſſant, & que vous m'y ferez conduire. *In virtute ſignorum & prodigiorum, in virtute Spiritus ſancti, ita* Rom. 15.
vt ab Ieruſalem per circuitum vſque ad Illyricum repleuerim Euangelium Chriſti. Sic autem prædicaui Euangelium hoc, non vbi nominatus eſt Chriſtus, ne ſuper alienum fundamentum ædificarem, ſed ſicut ſcriptum eſt, Quibus non eſt annunciatum de eo videbunt, & qui non audierunt intelligent, propter quod & impediebar plurimum venire ad vos, & prohibitus ſum vſque adhuc. Nunc verò vlterius locum non habens in his regionibus, cupiditatem autem habens veniendi ad vos, ex multis iam præcedentibus annis, cùm in Hiſpaniam proficiſci cœpero, ſpero quòd præteriens videam vos, & à vobis deducar illuc.

Origene, Theodoret, & pluſieurs autres, ſont d'opinion que cette Epiſtre aux Romains a eſté écrite l'an de noſtre

Seigneur cinquante-huict, du lieu de Cenchrées port des Corinthiens.

Du diſcours de S. Paul on remarque le motif de ſon voyage d'Eſpagne, qui eſt que n'ayant plus de pays dans l'Orient où l'Euangile n'euſt eſté preſché par luy ou par d'autres, & ne trouuant pas à propos de mettre la faucille de la predication dans la moiſſon où d'autres l'auoient deſia miſe, il fait entrepriſe ſur l'Eſpagne. Et bien qu'il ne peut pas ignorer que ſainct Pierre y auoit enuoyé ſept Eueſques tout à vne fois dés l'an quarante-ſix de noſtre Seigneur, douze ans auant qu'il écriuiſt cette Epiſtre aux Romains, dans laquelle il forme le deſſein de ce voyage; il falloit ou que le glaiue de la perſecution, ou que les trauaux de la predication les ayant deſia emportez, les affaires du Chriſtianiſme commençaſſent d'y aller en decadence plus qu'en Italie ou dans les Gaules, & que ce fut le motif, pour lequel il prenoit plus de ſoin de ces pays éloignez que des plus proches, ainſi que nous voyons dans les raiſons du proiet qu'il en fait, tirées de ſon texte que nous auons cité, & duquel on ne peut pas inferer d'autres concluſions que les noſtres. Et de vray s'il n'euſt eſté touché de ces raiſons, il auroit fait contre l'ordre qu'il auoit ſuiui iuſque là, puiſque commençant à preſcher l'Euangile dés Ieruſalem, & d'icy gagnant touſiours pays iuſqu'en l'Eſclauonie, nous n'auons point veu qu'il ait ſauté pardeſſus vne Prouince pour aller à l'autre, mais à l'imitation de ſon maiſtre, il a touſiours paſſé ſon chemin en bien faiſant à tout le monde, *pertranſiit benefaciendo*, & ſurmontant la vertu des agents naturels, il a produit ſucceſſiuement ſon action vniforme ſans aucune difformité. Cela eſt aſſez euident ſans que, pour le prouuer, ie ſois obligé de marcher ſur ſes pas, & de vous donner vne deſcription entiere de ſes voyages, puis qu'il ſe vante d'auoir rempli de l'Euangile toutes les regions qui ſont eſtenduës entre la Iudée & l'Eſclauonie ſans en excepter aucune, *ita vt ab Ieruſalem per circuitum vſque ad Illyricum repleuerim Euangelium Chriſti*. C'euſt donc eſté contre ſa conſtume & contre l'ordre, ſi écriuant du port de Corinthe qui eſtoit au Peloponeſe, ou comme on dit auiourd'huy la Morée, il euſt voulu laiſſer là nos Gaules contiguës

à

à l'Eſclauonie, par le moyen de l'Italie, & ſauter pardeſſus, pour paſſer en Eſpagne, n'eſtoit la bonne connoiſſance qu'il auoit de la plus grande neceſſité de ſa preſence dans l'Eſpagne que dans les Gaules.

Maintenant ie vous demande pourquoy c'eſt que l'Italie & les Gaules eſtant plus proches du lieu, d'où ſainct Paul écriuoit, il les oublie, & tourne toutes ſes penſées vers l'Eſpagne? Eſt-ce que ces Prouinces eſtant tenuës par les anciens, pour eſtre la fin de la terre habitable, qu'ils conſtituoient aux colonnes d'Hercule, & plus éloignées que les Gaules, il auoit vne plus entiere connoiſſance des affaires de celle-là que de celles-cy; ou bien que ſa connoiſſance eſtant égale il auoit plus de charité pour la premiere que pour les dernieres? Cela ne ſe peut, mais il faut dire que ſçachant le ſoing que ſainct Pierre auoit deſia pris d'enuoyer des ouuriers Euangeliques à la copieuſe moiſſon des Gaules, auſſi bien que d'autres à celle de toute l'Italie, il ne vouloit rien entreprendre ſur ces deux Prouinces, où l'ouurage de Dieu s'auançoit de iour en autre, ſuiuant la raiſon qu'il en donne, quand il prend reſolution d'aller en Eſpagne, qui en auoit plus grand beſoin. Ce n'eſt pas pourtant à dire que ſainct Paul n'ait iamais preſché aux lieux, où d'autres auroient déia commencé, car nous ſçauons qu'il a preſché dans Rome auec ſainct Pierre, & dans Antioche, aprés que les fideles de la diſperſion y eurent les premiers annoncé Ieſus-Chriſt; mais c'eſt qu'eſtant bien informé de ce qui ſe paſſoit en Italie & dans les Gaules, il couroit en Eſpagne comme au plus preſſé, pour empeſcher que leur conuerſion commencée, ne deuinſt à neant manque de culture, & pour tâcher de faire en ſorte durant ſa vie, que la connoiſſance du Fils de Dieu n'euſt point d'autres bornes que celles de la terre.

Auſſi la tradition de toutes les plus nobles Egliſes de France, qui n'eſt pas toute nuë, mais fondée ſur ces paſſages de l'Eſcriture, nous apprend que ſainct Pierre enuoya SS. Sauinien & Potentien dans les Gaules, & eſtant arriuez à Sens, (ville alors ſi eſtimée, que les Empereurs y faiſoient leur reſidence, quand ils ſeiournoient au deçà des Alpes) aprés auoir conuerti pluſieurs idolatres au culte du vray Dieu, ils

y finirent leur vie par vn glorieux martyre, comme en font foy pluſieurs Martyrologes & graues Autheurs. De meſme les autres Egliſes de France receurent leurs premiers Eueſques durant la vie de S. Pierre, & par ſon ordre, comme ceux de Rheims S. Sixte, Chaalons ſainct Memmie, les Aquitains ſainct Martial; ceux de Liege, de Cologne, & de Treues, ſainct Materne & ſainct Valere; Arles ſainct Trophime, Bourges ſainct Vrſin, les Auuergnats ſainct Auſtremoine, & ainſi des autres. Quoy ſeroit-il bien poſſible que S. Pierre ſeant à Rome n'euſt pas eu autant de ſoin d'enuoyer des Predicateurs aux Gaules ſi proches de Rome, qu'en Alexandrie d'Egypte qui en eſt ſi éloignée, où il eut ſoin d'enuoyer S. Marc preſcher l'Euangile? Ie croy qu'il y a deſormais plus d'obſtination que de raiſon, de reſiſter à toutes ces authoritez, ie ne laiſſeray pas toutesfois de prouuer de ſurplus noſtre meſme propoſition, par le témoignage des Peres qui ont veſcu dans les premiers ſiecles.

Baron. ad an. 46.

La meſme Propoſition, Que la Foy a eſté receuë dans les Gaules au premier ſiecle, prouuée par les Peres & par d'autres Autheurs.

PARAGRAPHE VII.

C'EST en faueur de ceux qui n'ayants iamais oüi parler de cette queſtion, s'eſtant touſiours tenus à l'ancienne Tradition ſans en douter aucunement, auroient eſté vn peu ébranlez aprés la lecture du liure du ſieur de Courteilles, croyants que nous n'auiõs rien pour ſouſtenir noſtre opinion que la ſeule Traditiue, que i'adiouſte icy la multitude des Autheurs qui la defendent, & la clarté de leurs témoignages à la force de nos preuues precedentes. Leur quantité me met en peine ou de les produire touts, & de fatiguer le Lecteur, ou faiſant le choix des meilleurs, de ſçauoir leſquels ie dois mettre les premiers en auant: ſi ie dois commencer par les plus anciens, & ſuiure ainſi par ordre, ou bien ſi ie les dois

citer comme ils me viendront à la plume. Enfin i'ay pris reſolution de montrer premierement quels ouuriers nous ont eſté enuoyez touts les premiers pour trauailler à la vigne du Seigneur dans les Gaules, & aprés nous ne laiſſerons pas d'auoir égard à l'ordre de l'antiquité, & à la ſuitte des années.

Sainct Epiphane Eueſque de Salamine, maintenant Famagouſte en l'iſle de Cypre, viuoit encore, & écriuoit diuers liures du temps de ſainct Hieroſme, qui nous aſſeure qu'ils eſtoient leus ſouuent par les doctes. Cét Eueſque (diſ-ie) témoigne que ſainct Luc qui eſtoit des ſoixante & douze Diſciples, receut la commiſſion d'annoncer la parole de Dieu, τοῦτο δὲ ἐπεραύτη τῷ Λουκᾷ, ὅτι αὐτῷ ἀπὸ τῶν ἑβδομήκοντα δύο τῶν ἀποστολοειπόντων ὅτι τῷ τοῦ Σωτῆρος λόγῳ, & quelques mots aprés, il nous apprend qu'il preſcha dans la Dalmatie, dans la Gaule, dans la Macedoine, mais principalement dans la Gaule. Ὅτι περαπεὶ δὲ αὐτὸς κηρύξαι τὸ Εὐαγγέλιον κηρύττει πρῶτον εἰ Δαλματίᾳ, καὶ Γαλλίᾳ, καὶ εἰ Ιταλίᾳ, καὶ Μακεδονίᾳ, αἰχμὴ δὲ εἰ τῇ Γαλλίᾳ.

Sainct Iſidore Eueſque de Seuille en Eſpagne, écrit que S. Philippe Apoſtre eut charge de preſcher la Foy dans nos Gaules, *Philippus Apoſtolus ſortitus eſt Gallias ad prædicandum*, & Freculphe Archeueſque de Rheims le ſuit en ſa Chronique. *Lib. de ortu & vitâ, & obitu SS. cap. 83.*

Nous auons vne Epiſtre que ſainct Clement, depuis Pape, écriuoit à ſainct Iacques, frere de noſtre Seigneur, où nous liſons ces mots, *Aliquos verò ad Gallias Hiſpaniáſque mittimus.* Nous en enuoyons auſſi quelques-vns aux Gaules & aux Eſpagnes. Il eſt vray que pluſieurs Autheurs modernes reuoquent cette Epiſtre en doute, mais nous auons touts les anciens qui la reconnoiſſent pour eſtre de luy, comme le Concile de Vaiſon tenu l'an quatre cent quarante-deux, Hincmar Archeueſque de Rheims, S. Leon IX. Yues de Chartres, Photius en ſa Bibliotheque.

Le meſme Pape en l'Epiſtre ſeconde aux Corinthiens parle ainſi de ſainct Paul, κήρυξ γενόμενος εἰ τὴ ἀνατολῇ καὶ εἰ τῇ δύσει. & quelques mots aprés, Ὅτι τὸ τέρμα δύσεως ἐλθὼν καὶ μαρτυρήσας ὅτι τῶν ἡγουμένων. C'eſt à dire qu'il preſcha dans

l'Orient & dans l'Occident, & qu'il vint aux fins de l'Occident, & y rendit témoignage deuant les Princes. Ie demande ſi les Gaules n'eſtoient pas compriſes dans l'Occident ?

Lib. 2. de excidio Hieroſol. Egeſippe voiſin du temps des Apoſtres, écrit que dés que les Chreſtiens commencerent à paroiſtre ils s'inſinuerent par tout, & qu'il n'y eut point de nation dans l'Empire Romain qui ne fuſt inſtruite dans leur Religion. *Ex quo cæpit congregatio Chriſtianorum, in omne hominum penetrauit genus, nec vlla natio Romani orbis remanſit, quæ cultus eius expers relinqueretur.* De quel Empire eſtoient les Gaules ſinon du Romain?

Sainct Iuſtin martyr qui écriuoit cent ſeize ans aprés la mort du Fils de Dieu, monſtre au Iuif Tryphon, qu'il n'y auoit aucune nation ſur la terre, où la Religion des Chreſtiens ne fuſt deſia eſtablie, οὐδὲ γὰρ ὅλως ἔθνος ἐστὶ τὸ γένος τῶν ἀνθρώπων εἴτε Βαρβάρων, εἴτε Ἑλλήνων, εἴτε ἁπλῶς ὑπὸ ὁτουοῦν ὀνόματι προσαγορευομένων, &c. & quelques mots aprés, ἐν οἷς μὴ διὰ τοῦ ὀνόματος τοῦ σταυροθέντος Ἰησοῦ εὐχαὶ καὶ εὐχαριστίαι τῷ πατρὶ καὶ ποιητῇ τῶν ὅλων γίνονται. Les Gaulois en ce temps-là faiſoient-ils vne nation, eſtoient-ils ſur la terre, & en quel endroit ſinon dans les Gaules?

Elles eſtoient à l'endroit où elles ſont encore maintenant, & les Gaulois dedans, la pluſpart bien inſtruits dans la Religion Chreſtienne, qui eſtoit alors eſtenduë par toutes leurs Prouinces; autrement le Pape ſainct Anicet qui remplit la chaire de ſainct Pierre, depuis l'an cent ſoixante & ſept iuſques en cent ſoixante & quinze, n'euſt pas écrit aux Eueſques des Gaules vne Epiſtre qui ſeruoit de réponſe à celles que pluſieurs Eueſques des Gaules luy auoient écrites, comme l'on iuge de ces paroles, *quæ deſiderabatis reſponſa non vnius ſed plurimorum Epiſtolæ intimarunt.* Le ſuiet de ces lettres eſtoit principalement pour deux choſes. La premiere, pour eſtre reglez de quelques difficultez ſuruenuës à raiſon de la Iuſtice Eccleſiaſtique, leſquelles il compoſe ainſi, *Nulli Archiepiſcopi Primates vocentur, niſi illi qui primas tenent ciuitates, quarum Epiſcopos Apoſtoli & ſucceſſores Apoſtolorum regulariter Patriarchas & Primates eſſe conſtituerunt.* & plus bas, *Reliqui verò qui Metropolitanas ſedes adepti ſunt, non Primates, ſed Metropolitani nominentur.* Et vn peu plus bas, *Si aliquis Epiſcoporum proprium Metropolitanum*

ſuſpectum habuerit, apud Primatem Diœceſeos, aut apud hanc Apoſtolicam ſedem audiatur. La ſeconde eſtoit pour demander au Pape qu'il fiſt defenſe aux Clercs de porter de longues cheuelures, comme faiſoient les autres Gaulois, leſquels les Romains appelloient pour cela *crinitos* ou *comatos*, & leur region où ils auoient le ſoing de nourrir leur perruque en plus grãde recommendation, *Gallia comata.* Le Pape fait réponſe, *Prohibete fratres per vniuerſas regionum veſtrarum Eccleſias, vt Clerici, iuxta Apoſtolum, comam non nutriant, ſed deſuper caput in modum ſphæræ radant.* Empeſchez mes freres (il parle aux Eueſques) par toutes les Egliſes de vos Prouinces, que les Clercs ne nourriſſent point leurs perruques, mais qu'ils portent vne couronne au haut de leur teſte. On infere de ce dernier paſſage le long temps que la Foy auoit eſté receuë dans les Gaules, car il falloit que le Clergé fuſt formé beaucoup d'années auparauant, puiſqu'on eſtoit aprés à le remettre en ſon ancienne Diſcipline qui eſtoit d'inſtitution Apoſtolique, *iuxta Apoſtolum*, dont il eſtoit deſia décheu; & vous ne ſçauriez ſi peu reculer en ce ſiecle pour trouuer le temps competent au premier eſtabliſſement de ces choſes, & delà au commencement de la predication de l'Euangile, que vous ne vous trouuiez bien auant dans le premier ſiecle.

Et pour ce qui eſt de l'autre paſſage on peut de meſme iuger le temps qu'il a fallu pour l'eſtabliſſement de la Hierarchie Eccleſiaſtique dans les Gaules, en ſorte qu'elle fuſt ordonnée comme elle eſt maintenant, car nous y voyons les meſmes noms, les meſmes choſes, & la meſme Police entre les Prouinciaux ou Dioceſains qui ſont les Eueſques, & les Metropolitains ou Archeueſques, & les Primats qui s'y trouuent auiourd'huy. Et pour faire en ſorte que cela ait eſté inſtitué, & depuis continué ſi long temps, que la premiere ferueur des Chreſtiens s'eſtant ralentie, & leur ſimplicité diminuée, il ait eſté beſoin d'auoir recours au Pape, pour y apporter du reglement; il ne faudra pas eſtre grand deuineur pour en rapporter le commencement au temps des Apoſtres. La Foy ſe pouuoit bien publier & eſtre receuë auec vne grande viſteſſe, mais pour auoir des Eueſques en certains endroits, & vn Clergé que l'on taſche de remettre en ſon

ancien luſtre, dont il forlignoit deſia, c'eſt l'ouurage de pluſieurs années.

Nous auons vne autre Epiſtre Decretale de ſainct Eleuthere *ad Prouincias Galliæ*, enuiron douze ou quinze ans aprés, qui ſouſtient la verité de la precedente. Ce Pape reïtere les meſmes reglements, & defend de proceder autrement deuant ces Hierarques qu'il a eſté dit. *Quoniam quamuis liceat apud Prouinciales & Metropolitanos atque Primates eorum ventilare accuſationes vel criminationes, non tamen licet definire ſecus quàm prædictum eſt.* Il exhorte encore ces Prelats d'interdire les xerophagies & abſtinences particulieres que quelques Chreſtiens abuſez vouloient garder à la façon des Montaniſtes: & cette lettre eſt dattée du Conſulat de Maternus & Bradua, qui eſt l'an de noſtre Seigneur cent quatre-vingt ſept.

Le Pape Calliſte prend le meſme ſoin d'écrire, & pour le meſme ſuiet à touts les Eueſques des Gaules, *Dilectiſſimis fratribus per Gallias conſtitutis vniuerſis Epiſcopis Calliſtus*, defendant de n'entreprendre pas les vns ſur les autres, & au Primat & Metropolitain d'excommunier les ſuiets ou Dioceſains de l'Eueſque. *Nullus autem Primas vel Metropolitanus Diœceſani Eccleſiam, vel Parochiam, aut aliquem de eius Eccleſia præſumat excommunicare vel iudicare. Antonino & Alexandro Coſſ.* qui eſt l'année deux cent vingt-quatre.

Ie pourrois me ſeruir icy de l'Epiſtre de ſainct Cyprien au Pape Eſtienne, lequel il auertit que Martien Archeueſque d'Arles, eſtoit tombé dans l'hereſie des Nouatiens, & le prie de l'excommunier; ce qui prouue qu'y ayant des Eueſques alors dans les Gaules, la Foy n'y eſtoit pas ſi nouuelle que dit Gregoire. Mais dautant que cette Epiſtre a eſté conteſtée depuis peu, ie ne me veux pas arreſter à la defendre comme eſtant de ſainct Cyprien, ce que le P. Menard a fait dans ſa Diatribe: ie me contenteray d'apporter icy vne Decretale du Pape Luce, predeceſſeur d'Eſtienne qui fera vn meſme effet, eſtant plus ancienne que l'Epiſtre de S. Cyprien & ne pouuant eſtre conteſtée.

Le Pape Luce écrit donc à touts les Eueſques des Gaules & des Eſpagnes. *Vt Metropolitanus ſine conſilio Epiſcoporum nihil agat, nec ipſi ſine illius.* & peu aprés, *Res quoque Eccleſiarum ve-*

ſtiarum, & oblationes fidelium, quas ſignificaſtis à quibuſdam irruentibus vexari, vobiſque & veſtris Eccleſiis auferri indubitanter maximùm eſt peccatum. Il parle icy de Metropolitains & d'Eueſques, & ſur les plaintes que les Chreſtiens de ces deux Royaumes luy auoient faites qu'on ſpolioit leurs Egliſes, il leur enuoye cette réponſe, l'année du Conſulat de Gallus & de Voluſianus, qui eſt de grace deux cent cinquante-cinq, trois ans aprés l'Epoque de Gregoire, comme nous auons veu. Et ie vous demande ſi en trois ans il y euſt pû auoir en ces regions vn Clergé diſtingué en ſes ordres bien eſtablis, & des Egliſes erigées & meublées ſi richement, que cela ébloüiſſant les yeux des ſacrilegues, y attiraſt auſſi leurs mains rauiſſantes ? Ces Decretales ſe trouuent dans les editions des Conciles.

Sainct Irenée qui floriſſoit au ſecond ſiecle, & qui ſouffrit martyre en deux cent quatre, ſucceda en la chaire de Lyon à ſainct Photin, que la perſecution d'Antonin enleua de ce monde, & dans ſes écrits qui nous reſtent (ſans parler de ſa Gaule Lyonnoiſe, où il y auoit long temps que les Egliſes eſtoient fondées) il compare celles qui eſtoient en la Gaule Celtique à celles d'Orient par ces paroles: ἡ μὲν γὰρ αἱ κατὰ τὸν κόσμον ἀφωνότεροι εἰσὶν ἰδιώμασι, ἀλλ' ἡ δύναμις τῆς παραδόσεως μία καὶ ἡ αὐτὴ, καὶ οὔτε αἱ ἐν Γερμανίαις ἱδρυμέναι ἐκκλησίαι ἄλλως πεπιστεύκασιν, ἢ ἄλλως παραδίδασιν, οὔτε ἐν ταῖς Ἰβηρίαις, οὔτε ἐν Κελτοῖς, οὔτε κατὰ τὰς ἀνατολάς, &c. C'eſt à dire, Les langages qui ſont dans le monde ſont bien differents, mais il n'y a qu'vne meſme tradition, & les Egliſes qui ſont fondées en Allemagne n'ont pas d'autre creance que celles qui ſont en Eſpagne, & en la Celtique, & dans l'Orient, &c. Où vous pouuez voir en paſſant que ce grand homme ne fait pas ſi peu d'eſtat des Traditions de l'Egliſe, que le ſieur de Courteilles cité cy-deuant. *aduerſus hæreſes lib. 1. c. 3.*

C'eſt icy le rang de Tertullien, lequel écriuant contre les Iuifs vers la fin du ſecond ſiecle, ſe ſert du meſme argument que Iuſtin martyr rapporté cy-deſſus, mais il vſe de termes plus ſpecifiques, quand il dit que les diuerſes nations des Gaules, toutes les contrées des Eſpagnes, les pays des Bretons (c'eſt à dire d'Angleterre & d'Eſcoſſe) inacceſſibles aux Romains ſont imbus de la connoiſſance de Ieſus-Chriſt, *Cap. 7.*

Hiſpaniarum omnes termini, Galliarum diuerſæ nationes, Britannorum inacceſſa Romanis loca Chriſto vero ſubdita, &c.

Nous auons deux témoins pour vn en S. Hieroſme rapportant que ſainct Irenée auoit laiſſé par écrit, qu'vn certain Marc de la race de l'heretique Baſilidés Gnoſtique eſtoit venu dans les Gaules, & que s'eſtant addonné dans ces Prouinces qui ſont arroſées du Rhoſne & de la Garonne, il les auoit infectées de ſon hereſie: *Refert Irenæus Epiſcopus Lugdunenſis quòd Marcus quidam de Baſilidis Gnoſtici ſtirpe deſcendens primùm ad Gallias venerit, & eas partes per quas Rhodanus & Garumna fluunt ſua doctrina maculauerit.* Ces Prouinces ſont la Prouence, le Languedoc & la Gaſcogne qui font le tiers de la France. Or S. Irenée floriſſant vers la fin du ſecond ſiecle (car il ſucceda à Photin en l'an cent ſoixante & dix-neuf ſelon Baronius) parle de la deſcente de Marc dans les Gaules, comme d'vne choſe deſia paſſée il y auoit quelque temps, & cét heretique trouuant ces Prouinces deſia Chreſtiennes, il y auoit du temps qu'elles eſtoient en cét eſtat là, donnez leur en ce que vous voudrez pour trouuer raiſonnablement celuy de leur conuerſion, & vous verrez que vous n'irez guere loin ſans rencontrer le premier ſiecle. Il ne faut pas penſer que ce Marc euſt trouué les Gaules encore dans l'idolatrie, autrement Irenée n'auroit pas écrit qu'il les auroit maculées, puiſque l'on ne peut maculer ce qui eſt deſia ſoüillé, & que l'hereſie & l'idolatrie ne ſont guere differentes, au ſentiment de Tertullien, *negue ab idololatria diſtare hæreſes, quum & auctoris & operis eiuſdem ſint, cuius & idololatria.* Irenée & ſainct Hieroſme nous donnent donc à entendre, que les Gaules eſtoient deſia ſoûmiſes au ioug de l'Euangile, quand cét heretique y aborda pour y ſoüiller la pureté du Chriſtianiſme par l'impureté de ſa doctrine.

Epiſt. ad Theodoram, Tom. 1.

De præſcript.

C'eſt aſſez à mon auis, que le témoignage de tant de graues & anciens témoins, ie pourrois en produire beaucoup d'autres, tant pour ceux qui ſe rendront à l'authorité des premiers, que pour ceux qui ne s'y rendants pas, s'obſtineroient encore contre les ſuffrages des derniers. Le texte du nouueau Teſtament expliqué par les Peres, ne vaut-il pas bien Moyſe & les Prophetes? Que s'ils ne les veulent croire, preſentez

ſentez leur en tant qu'il vous plaira, ils ne les croiront pas dauantage.

Que la Foy a eſté receuë dans les Gaules au premier ſiecle, prouué par la raiſon.

PARAGRAPHE VIII.

LA premiere & plus forte raiſon, & que ie tiens inuincible, c'eſt la Tradition que le ſieur de Courteilles auouë eſtre de noſtre coſté, & s'il en euſt bien conſideré l'efficace, i'ay trop d'eſtime de la bonté de ſon eſprit, pour croire qu'il l'auroit quittée ſi legerement, eſtant appuyé ſur des arguments ſi foibles, que vous les auez deſia veus. Pour donner plus de iour à cette raiſon, il faut ſçauoir ce que c'eſt que la Tradition, & laquelle eſt-ce qui fait icy pour nous, & en quel ſens.

Le mot de Tradition ſignifie vne doctrine ou creance receuë communement & ſans autre titre, ſinon qu'elle nous eſt venuë de main en main, comme nous l'auons appriſe de nos peres, & eux de nos ayeuls, ſans qu'on en trouue le commencement. De ces Traditions, les vnes ſont diuines & Apoſtoliques, & les autres humaines. Ie ne parle que de celles qui appartiennent en quelque façon au faict de la Religion. Les diuines ſont celles qui regardent noſtre creance & les myſteres de la Foy, ou les choſes qui concernent le culte diuin: Elles ſont venuës de noſtre Seigneur, & nous ont eſté tranſmiſes par les Apoſtres, eſtant fondées ſur l'Eſcriture ſaincte, bien qu'elle ne parle pas ſi clairement, qu'il ne faille employer l'authorité des Peres, qui nous fait connoiſtre que c'eſt vne choſe receuë de tout temps en l'Egliſe, & celles-là ſont de la Foy. Les humaines nous ont eſté données par les hommes, & de celles-là il y en a d'Eccleſiaſtiques, & vniuerſelles qui ſuiuent de ſi prés les veritez de la Foy, qu'on ne ſçauroit les nier, ſans hazarder le pacquet & tomber dans l'erreur; celles-cy ne ſont pas contenuës particulierement dans la ſaincte Eſcriture, mais en termes generaux ſeulement, en ce qu'elle nous commande que nous écoutions le iugement

de l'Egliſe, & nous exhorte ſouuent de ſuiure les traditions des anciens. Sainct Auguſtin dit que c'eſt vne regle infallible, pour connoiſtre qu'vne choſe eſt de tradition Eccleſiaſtique, lors qu'elle a eſté obſeruée en toute l'Egliſe vniuerſelle, ſans qu'on ſçache le temps qu'elle a commencé. Ces deux ſortes de Traditions ne ſont pas de noſtre ſuiet, ſinon que nous pouuons mettre au rang de ces dernieres, ce que nous auons prouué par l'Eſcriture & par les Peres, que la Foy a eſté annoncée par tout le monde connu du temps des Apoſtres, auant la ruine de la ville & du temple de Ieruſalem.

Les autres ſont Traditions des Egliſes particulieres, qui y ont eſté receuës de tout temps comme autant de veritez, & que les peuples Catholiques ont touſiours tenuës pour certaines, ſans que l'on en puiſſe trouuer l'origine. De celles-cy les vnes ſont plus vniuerſelles que les autres, en ce que plus grand nombre d'Egliſes les ont receuës & approuuées, & elles approchent plus ou moins des Traditions vniuerſelles, ſelon qu'elles ſont plus ou moins generales, leſquelles on ne ſçauroit nier ſans temerité ou preſomption. Ie mets au nombre de ces Traditions, ce que toutes les Egliſes de France, d'Eſpagne, d'Allemagne, & d'autres ont receu de tout temps, & que la Romaine meſme a authoriſé, le faiſant lire publiquement dans les Offices diuins, ſçauoir eſt, que la Foy a eſté plantée en France par les ſaincts Apoſtres & leurs Diſciples. Et ie puis attribuer aux Traditions de cette nature le trait de ce Pere qui a la bouche d'or, Δόγμα ἐστὶ, μηδὲν πλέον ζήτει, c'eſt vne Tradition, il ne faut rien s'enquerir dauantage. Les autres ſont moins vniuerſelles, & ce ſont Traditions de certaines Egliſes particulieres de choſes qui les regardent, & qui ont eſté reconnuës de tout temps, & tenuës pour certaines & indubitables.

Comme ce que nous croyons de la miſſion de noſtre premier Apoſtre S. Iulien au pays du Maine par S. Clement, c'eſt vne verité qui eſt venuë ſucceſſiuement iuſqu'à nous, depuis le premier ſiecle iuſqu'au dix-ſeptiéme où nous ſommes, & nous la croyons comme l'ont creuë nos peres qui nous l'ont appriſe, & meſme l'ont conſignée à leur poſterité dans leurs

écrits, *patres noſtri annunciauerunt nobis*, ſans que iamais perſonne ait creu autrement que le Moine Letaud & le ſieur de Courteilles, qui ne ſeront pas capables, à mon aduis, d'emporter nos eſprits de leurs perſuaſions, ny d'en arracher l'ancienne creance.

Ie demanderois volontiers audit ſieur qui nous décrit la vie de ſainct Iulien, & de ſes premiers ſucceſſeurs, dont il recite pluſieurs miracles, comme la production de cette fontaine, qui coule encore maintenant, & autres choſes ſemblables, qu'il nous garantit pour vrayes, d'où il a pris cette hiſtoire? Il me dira ſans doute qu'il l'aura leuë dans les Cartulaires. Et ſi ie luy demande où les Cartulaires l'ont empruntée, que peut-il alleguer pour authoriſer leur dire, ſinon la tradition? Et ſi ie luy nie cette tradition des miracles de S. Iulien, comme ie le puis faire auſſi librement, qu'il me nie celle de la miſſion du meſme Sainct au pays du Maine par S. Clement, laquelle ſe trouue dans les meſmes Cartulaires, que deuiendra toute ſon Hiſtoire? Les Cartulaires ſont-ils plus veritables au recit des miracles de ce Sainct que de ſa miſſion? pourquoy donc les ſuit-il en ceux-là, & les abandonne en celle-cy? S'il n'en donne vne bonne raiſon, il faut que ſon Hiſtoire paſſe pour vne fable, & luy pour vn homme qui en compte & qui en baille à garder: Où cela va-t'il ie vous prie?

La Tradition eſtant donc de noſtre coſté ſans conteſtation, il s'enſuit auſſi que la verité y eſt, l'vne eſtant neceſſairement attachée à l'autre, dautant qu'il ne peut y auoir d'erreur dans quoy que ce ſoit, qui eſtant donné à pluſieurs demeure neantmoins touſiours vn, & le meſme qu'il eſtoit quand il fut conſigné dit Tertullien, *Quod apud multos vnum inuenitur non eſt erratum ſed traditum*. Eſtre vray, & eſtre vn, ſont termes reciproques, diſent les Philoſophes, de ſorte que comme la verité ſubſiſte dans l'vnité, auſſi l'erreur ſe trouue dans la multiplicité ſelon la raiſon des choſes oppoſées; d'où vient que l'vnité ſe trouuant dans la Foy Catholique, en ce que ceux qui ſont au Iapon, en la Chine, aux Indes, en Perſe & en l'Aſie, n'ayants pas vne creance differente en choſe quelconque, de celle que l'on tient en Italie, en France & en Eſpagne, ſont

De præſcript. hæret.

Irenæus ſuprà. vnis en vne meſme Foy, *Neque hæ quæ in Germania ſunt fundatæ Eccleſiæ aliter credunt aut aliter tradunt, neque hæ quæ in Iberis ſunt, neque hæ quæ in Celtis, neque hæ quæ in Oriente*, &c. c'eſt vn argument inſoluble pour demonſtrer que la verité eſt dans la ſeule Egliſe Romaine, puiſque dans elle ſeule ſe trouue l'vnité : au contraire, les heretiques eſtant diuiſez en tant de ſectes, & chaque ſecte en autant d'opinions qu'il y a de phantaiſies, comme chacun ſçait, il eſt tres-euident que n'y ayant point d'vnité il n'y peut auoir de verité. La verité eſtant indiuiſible, ceux qui s'en approchent s'vniſſent enſemble, comme les lignes de la circonference s'vniſſent au centre ; mais ceux qui ne ſont pas vnis, c'eſt ſigne qu'ils abandonnent le centre de la verité, pour ſe multiplier dans la circonference.

Inferons donc maintenant de ce raiſonnement, que la Tradition que nous auons de la miſſion de ſainct Iulien dans le premier ſiecle, s'eſtant conſeruée parmy nous iuſqu'auiourd'huy, la meſme que nous voyons encore dans nos Cartulaires, & pour vſer des termes du ſieur de Courteilles, *dans la foy de nos vieux Regiſtres*, & perſonne n'en ayant iamais douté, que luy & le Moine Letaud iuſqu'à cette heure ; il s'enſuit que nous poſſedons auſſi la verité, de laquelle ceux qui ſe départent tombent neceſſairement dans l'erreur, qui ne ſe peut pas rencontrer en ceux qui nous ont donné des Traditions ſi vniformes. *Audeat ergo aliquis dicere illos erraſſe qui tradiderunt ?* Cela ſe voit clairement en ce que nous auons remarqué cy-deuant, que les Autheurs de cette nouueauté dans l'Hiſtoire ſont tellement diuiſez, qu'ils ne s'accordent pas entre eux, bien qu'ils ſoient en petit nombre, & à peine s'accordent-ils auec eux meſmes.

Page 41.

Tertul. vbi ſuprà.

La ſeconde raiſon qui ſuit la premiere, eſt la preſcription, qui eſt vn titre le plus authentique de touts les titres, quand elle eſt bien acquiſe. Il y auoit dix ſiecles que nous eſtions en poſſeſſion paiſible de cette verité, perſonne ne nous y auoit troublé ny ſongé à le faire, n'eſt-ce pas aſſez de temps pour auoir preſcrit contre Letaud qui nous a voulu inquieter ? Mais on n'y a point eu d'égard, ſix ſiecles ſe ſont encore écoulez depuis, qui ne ſont que trop ſuffiſants pour rendre ſon action perimée ; & cependant Monſieur vous la réueillez, & tâchez

de nous deietter de noſtre poſſeſſion ſi antique & ſi paiſible? Qui eſtes-vous, (dit Tertullien aux heretiques en la perſonne de l'Egliſe vniuerſelle, & moy ie vous le pourrois dire au nom de nos Egliſes particulieres, encore que ce ne ſoit pas à titre pareil, & que ie ſerois bien faſché de vous comparer à eux, ie le puis dire neantmoins auec quelque analogie & rapport) quand, & d'où eſtes vous venus? qui vous fait ingerer dans mes affaires, vous que ie ne connois point? ie ſuis en bonne poſſeſſion la premiere, il y a long temps, i'ay de bons titres originaux que i'ay receus de ceux-là meſmes qui eſtoient ſeigneurs des choſes. *Qui eſtis? quando, & vnde veniſtis qui in meo agitis non mei? mea eſt poſſeſſio, olim poßideo, prior poßideo, habeo origines firmas ab ipſis auctoribus quorum fuit res.* Ibid. Ibidem.

Vous dites, *que c'eſt vne nouueauté introduite depuis le regne de Charlemagne & de Louis le Debonnaire.* C'eſt ce qu'il faudroit prouuer. Ie vous ſouſtiens que c'eſt tout le contraire, & que iamais on n'a mis en queſtion, ſi les Gaules auoient receu la lumiere de l'Euangile du temps des Apoſtres auant Seuere & Gregoire, l'authorité deſquels a eu ſi peu de poids, qu'ils n'ont eſté ſuiuis de perſonne que de Letaud, & de quelques Modernes. Et ce n'eſt pas la queſtion qui fut agitée au temps de ces deux Empereurs, principalement du dernier, mais ſeulement ſi ſainct Denys eſtoit l'Areopagite ou non. Hilduin Abbé de S. Denys en France eut commandement de Louis de trauailler à l'éclairciſſement de cette queſtion, ce qu'il fit ſi heureuſement par vn traitté qu'il intitula les Areopagitiques, qu'il ne fut rien innoué dans l'ancienne creance, & toute cette controuerſe fut entierement aſſoupie. Que ſi de cette queſtion particuliere on inferoit la generale du retardement des miſſions Apoſtoliques dans les Gaules, ces deux queſtions ayant eſté terminées tout à la fois, nous voila donc maintenus en noſtre ancienne poſſeſſion, par vn Arreſt Imperial donné contradictoirement contre ceux qui vouloient innouer; & vous voulez maintenant reſſuſciter cette vieille inſtance, allez, nous auons preſcrit contre vous, vous n'y eſtes plus receuable. Page 25.

Nous auons donc l'antiquité de la poſſeſſion, & nous pouuons dire en ſuitte auecque le meſme Tertullien, que noſtre

Tradition eſtant la plus ancienne eſt auſſi la plus veritable, & ce que vous alleguez à l'encontre eſtant nouueau en comparaiſon, ce n'eſt qu'vne doctrine eſtrangere qui n'a pas la verité de ſon coſté. *Ita ex ipſo ordine manifeſtatur id eſſe Dominicum & verum, quod eſt priùs traditum, id autem extraneum & falſum, quod eſt poſteriùs immiſſum.* *Ibidem.*

La troiſiéme raiſon ne conſiſtant qu'en deux comparaiſons, ſembleroit foible, ſi elle n'eſtoit appuyée ſur l'authorité de l'Eſcriture ſaincte, qui nous repreſente la predication de l'Euangile, ſous les emblemes de la lumiere & du feu. Nous trouuons celuy de la lumiere dans le Prophete Iſaie, qui nous enſeigne que ceux qui faiſoient leur demeure dans la region de l'ombre de la mort en ont eſté éclairez. *Populus qui ambulabat in tenebris vidit lucem magnam, habitantibus in regione vmbræ mortis lux orta eſt eis.* *Cap. 9.* Et pour leuer tout le doute qu'on pourroit former ſur le ſens literal de ces paroles, le ſainct Eſprit en a voulu eſtre luy-meſme l'interprete par l'organe de S. Matthieu, lequel nous décriuant le commencement de la predication du Fils de Dieu, ſe ſert de ce paſſage d'Iſaie qu'il explique au meſme ſens, & puis il adiouſte *exinde cœpit Ieſus prædicare.* *Cap. 4.* Auſſi ſainct Auguſtin diſcourant de ce nouuel aſtre, qui guida les trois Mages en Bethleem, dit que l'Euangile luy a ſuccedé, & qu'il nous rend le meſme office pour nous conduire dans le chemin du ſalut eternel. *Ser. 3. de Epiph.* La predication Euangelique eſt donc vne lumiere; & comme la premiere de la nature eſt celle du Soleil, auſſi la premiere de la grace eſt celle de l'Euangile, & nous pouuons dire à bon droit que ce que le Soleil eſt dans le monde, l'Euangile l'eſt à touts ceux qui y font leur entrée, *lux vera quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum.* Et puiſque c'eſt vn Soleil, cela ne paſſe-t'il pas toute creance, de dire que tout le monde l'a regardé en ſon Orient, dés le temps des Apoſtres, & que les Gaules durant les deux cent premieres années, n'en ayent pas ſeulement apperceu l'aurore? Ne ſeroit-ce pas vn grand miracle, ſi le Soleil eſtant leué ſur l'horizon, il y en auoit quelque contrée qui ne le veiſt point encore deux heures aprés que tout le voiſinage en auroit eſté éclairé? On nous veut faire croire le ſemblable, que le Soleil de la Foy deux cent ans au-

parauant ayant desia réioüi de ses rayons les regions qui nous enuironnent, il les auroit miraculeusement arrestez tout court, de peur de les estendre sur les Gaules, à dessein de les faire croupir dans les tenebres de l'ignorance du vray Dieu, & les priuer si long-temps des lumieres de sa connoissance.

Ce seroit vn miracle contraire à celuy qui se fit en Egypte, où les tenebres estant aussi vniuerselles que palpables, la seule terre de Gessen demeure des enfans d'Israël, se trouua éclairée du iour, pendant que le reste de ce Royaume gemissoit dans l'horreur de la nuit; mais icy tout à rebours : tout le monde est desia illuminé il y a long temps, & les Gaules demeurent tousiours tenebreuses. Quel mal-heur! quel prodige! qu'elles ayent esté alors abandonnées de Dieu, comme vne terre maudite, bien qu'elles ayent esté priuilegiées du Ciel en toute autre chose, & singulierement preuenuës de toutes les benedictions qu'il verse sur les nations qu'il caresse de ses plus fauorables aspects. Ie voudrois bien sçauoir quelle en estoit la cause, & quels furent les pechez des Gaules, en comparaison de ceux des autres peuples, qui attirerent sur elles vn si rude chastiment. Tout l'Orient a esté penetré des rayons de la verité; l'Italie, les Allemagnes, les Espagnes, nous l'auons veu cy-deuant, l'Angleterre mesme quoy qu'arrachée du reste du corps de la terre, a receu les diuines splendeurs de ce Soleil de l'Euangile par Ioseph d'Arimathie, selon leurs anciennes traditions, appuyées de l'authorité de tours les Historiens Anglois, & on ne peut nier que le Pape S. Eleuthere (à la priere du Roy Luce) n'y ait enuoyé des Predicateurs en l'an cent quatre-vingts trois, qui la conuertirent. Tout est donc lumineux en ces heureuses contrées, & les Gaules seules miserables entre toutes, souspirent aprés les beautez de l'aurore, & elle ne paroist point; attendent tousiours les clartez du Soleil, & il ne se leue point. Ah mal-heureuses Gaules! ah France ma chere patrie, que tu es mal traittée de tes propres nourrissons? qui veulent faire tomber sur toy, pendant vn si long temps, toutes les imprecations dont l'infortuné Iob chargea le iour de sa naissance, qui veulent conuertir tes plus beaux iours en vne sombre nuit, & que Dieu t'ayant mise en oubly n'ait pas eu

le ſoing ny la bonté de te traitter auſſi fauorablement que les autres, qui veulent que la noirceur des tenebres t'ayant enueloppée des ombres de la mort, tu ſois contrainte de ne compter pas ces iours parmy les années, & d'arracher celles-cy d'entre les ſiecles. Non non il n'en va pas ainſi, l'Eſcriture ſaincte eſt plus certaine que ces reſueries, nous n'y liſons point ces preferences; bien au contraire, que les perſonnes ne ſont point conſiderées deuant Dieu, qu'il n'y a point deuant luy diſtinction de Iuif, de Grec, de Romain, ny de Barbare, qu'il fait leuer le Soleil ſur les bons & ſur les méchants: auſſi eſt-il mort également pour touts, & quand il conſtitua ſes Apoſtres la lumiere du monde, *vos eſtis lux mundi*, il leur commanda d'en illuminer touts les hommes ſans faire exception des Gaules, *ſic luceat lux veſtra coram hominibus*, car cette lumiere s'entend auſſi bien de leur doctrine que de la ſainteté de leur conuerſation. Croye donc qui voudra ces miracles ſans ſuiet & contre raiſon, nous croyons bien celuy qui ſe fit en Egypte, parce qu'il eſt dans l'Eſcriture, & celuy des Gaules n'y eſtant point, pluſtoſt le contraire s'y trouuant, comme nous auons prouué, il ne faut pas s'eſtonner ſi nous n'y adiouſtons aucune foy, & ſi nous le iugeons impoſſible.

Que ſi la comparaiſon de la lumiere met en ſon grand iour la cauſe que nous defendons, celle du feu ne luy donnera pas moins de force, non ſeulement parce que la lumiere n'eſt iamais ſans chaleur, au dire des Philoſophes, mais auſſi à raiſon que la parole de Dieu eſt comparée par le Prophete Royal, ou pluſtoſt par le S. Eſprit meſme à vn feu vſolent: *Ignitum eloquium tuum vehementer*, & Hieremie en fait la meſme comparaiſon, *numquid non verba mea ſunt quaſi ignis?* Nous auons deſia veu au paſſage cy-deuant cité, que ſainct Iean Chryſoſtome eſt du meſme ſentiment, τὸ κήρυγμα πυρὸς σφοδρότερον. Le Prophete Ezechiel nous repreſente la meſme choſe dans cette viſion myſterieuſe d'vne nuée enuironnée de feu, du milieu duquel paroiſſoient quatre animaux, touts enflammez. A leurs pieds petilloient des étincelles, comme ſi elles fuſſent ſorties de l'airain tout en feu, leurs yeux eſtoient ſemblables à des charbons ardens, & à des lampes allu-

Pſal. 118.

Cap. 23.

allumées, & du milieu de ce feu ſortoient ſans ceſſe des foudres & des tonnerres. Touts les Interpretes ſont d'accord, que ces quatre animaux ſont la figure aſſeurée des quatre Euangeliſtes, leſquels eſtant tout de feu, quand ils ont écrit l'Euangile, n'ont pû produire que des flammes, & c'eſtoit cette loy de feu que Dieu nous a donnée de ſa main droite, *in dextera eius ignea lex.* *Dent.* 33.

Auſſi noſtre Seigneur, ce diuin & veritable Promethée, enuoya ſes Apoſtres par tout le monde, pour y ietter le feu qu'il auoit apporté du Ciel en terre, auec vne extréme paſſion de le voir allumer en toutes ſes parties, & bruſler ſaintement dans le cœur de touts les hommes. *Ignem veni mittere in terram, & quid volo niſi vt accendatur?* Il inſpira luy meſme ce feu en pluſieurs endroits de la Iudée, & comme ſi ſon actiuité euſt eſté trop lente à ſon gré, il ſe fit eſtendre ſur le bucher de la Croix, ainſi qu'vne victime innocente qui deuoit encore attirer ce feu du Ciel, pour en eſtre conſumée comme celles de l'ancienne Loy. Ce n'eſt pas tout, il reſſuſcite, il monte aux Cieux d'où il enuoye le ſainct Eſprit en langues de feu, ſur les Apoſtres & ſur les Diſciples, afin qu'en eſtant touts épris, il le portaſſent incontinent par toute la terre. Et comme cette nuée toute groſſe de feux & de foudres que veid Ezechiel, eſtoit pouſſée par vn tourbillon de vent qui venoit du coſté d'Aquilon, *ventus turbinis veniebat ab Aquilone, & nubes magna, & ignis inuoluens*; auſſi le Fils de Dieu deſireux d'auancer cét incendie, y adiouſte vn vent impetueux pour ſouffler ce feu ſacré, *tanquam aduenientis ſpiritus vehementis*, pour renforcer ſon action, & eſtendre au long & au large l'actiuité de ſes flammes benignes. Vous euſſiez dit que ce mont de Sion ainſi enflammé, euſt eſté le mont Ætna, ſinon que celuy-cy vomiſt le feu des entrailles de la terre, & celuy là le reçoit du Ciel.

Les Apoſtres partent donc de Sion, comme autant de bouttefeux, & quelque part qu'ils tournent ils ſement ces flammes, ils embrazent les Prouinces toutes entieres, Rome meſme ne s'en peut garantir, & c'eſt de là, comme du ſommet de l'Empire, que cét embrazement ſe fait connoiſtre, & eſt apperceu de plus loin. L'Italie ſe void en peu de

temps occupée de ces feux, l'Allemagne, l'Eſpagne, l'Angleterre : & la Gaule ſeule au milieu de ces regions allumées deux cent ans durant eſt ſi congelée des froidures de l'idolatrie, qu'elle ne ſent point les ardeurs de ce feu, & ſi aueuglée de ſes erreurs, qu'elle n'en void point la lueur. Choſe eſtonnante, choſe prodigieuſe ! Elle eſtoit peut-eſtre alors, comme ces Iſles flotantes qu'on remarque aſſez de loin, mais qui s'éuanouiſſent à meſure qu'on s'en approche ; ou bien elle n'eſtoit peut-eſtre plus alors en la place qu'elle occupe maintenant, & c'eſtoient ces peuples que l'Athée Lucien vid en ce temps là dans la Lune. Ou ſi ce n'eſt cela, il faut que ce feu ſacré eſtant arriué aux bornes qui la ſeparent des autres nations s'en ſoit retiré, ou par horreur, ou par reſpect; par horreur, comme de ces deux fratricides qu'il fit difficulté de reduire en cendre : par reſpect, comme de ces trois enfants de la fournaiſe de Babylone, & de pluſieurs autres martyrs. Qui ne voit que tout cela eſt ridicule, & que c'eſt ſe repaiſtre inutilement de vaines imaginations, que de raiſonner de la ſorte ? Il faut donc les corriger, les reduiſant au ſens commun, & dire que comme il eſt impoſſible (dit l'Eſcriture) de mettre du feu dans ſon ſein & ne bruſler pas ; il eſt auſſi hors de raiſon de croire que toutes les regions circonuoiſines des Gaules fuſſent ardentes, & que celles-cy ne le fuſſent pas : & pour en parler encore en meilleurs termes, diſons que ce feu diuin s'accroiſſant ſucceſſiuement, aprés auoir enuahi l'Italie, a auſſi toſt attaqué les Gaules, pour les éclairer de ſes lumieres, les échauffer de ſes chaſtes ardeurs, & conſumer toutes leurs ordures par la pureté de ſes flammes.

La quatriéme raiſon eſt particuliere contre le ſieur de Courteilles ; elle ſera auſſi longue que tout ce liure, & nous n'en tirerons la concluſion qu'à la fin. Ie la propoſe ainſi. Ie ſçay bien que ledit Sieur a emporté pluſieurs eſprits du coſté de ſa nouuelle opinion, pour leur auoir perſuadé que la Chronologie faiſoit pour luy, comme il ſe vante en pluſieurs endroits, dont i'en ay remarqué vn en mon Auertiſſement au Lecteur. I'ay donc creu que pour reconquerir ces eſprits qu'il a gagnez par cette apparence, il eſtoit neceſſaire de leur monſtrer que c'eſt dans la Chronologie, où il manque preſque

touſiours, & i'entreprens de le verifier en toutes les Remarques que i'ay faites ſur chaque Eueſque, où l'on verra tant de fautes de cette ſorte, & ſi bien prouuées, que ie m'aſſeure que le Lecteur iudicieux pour preuenu qu'il puiſſe auoir eſté, quittera ſon party. Et parce que ledit Sieur a bandé touts les nerfs de ſon eſprit à combattre particulierement la miſſion de S. Iulien dans ſa vie, & dans celles de S. Liboire & de S. Pauace; c'eſt auſſi dans leurs Remarques, où ie me ſuis reſerué de refuter ſes raiſons particulieres, en quoy ie n'ay pas trouué beaucoup de difficulté pour le peu de force & de ſouſtien qu'elles ont, ainſi qu'il paroiſtra dans l'examen que i'en feray.

Fin de l'Auant-propos.

I.

LA VIE DE S. IVLIEN PREMIER EVESQVE DV MANS.

AN DE CHRIST XCVI.

LA ſouueraine Prouidence de Dieu, qui au dire du grand Apoſtre des Gentils, fait toutes choſes ſuiuant le conſeil de ſa volonté, & comme le maiſtre abſolu de ſes biens diſpenſe les threſors de ſes graces à ceux qu'il luy plaiſt; ayant de toute eternité ietté les yeux de ſa miſericorde ſur la Prouince du Maine, pour y répandre les lumieres de l'Euangile dans les cœurs de ſes peuples, dés le commencement de l'Egliſe naiſſante luy auoit deſtiné ſainct Iulien pour ſon premier Apoſtre, lequel fut conuerty & inſtruit à la Foy par S. Clement coadiuteur de S. Pierre, & ſon troiſiéme ſucceſſeur en la charge de ſouuerain Pontife.

Noſtre ſainct Iulien eſtoit vn Gentil-homme, ſelon la plus probable opinion, d'vn grand & ſublime eſprit, tres-bien verſé en la langue Grecque & en la Latine, ſubtil Philoſophe & excellent Orateur, ſi bien que ſainct Clement le trouuant ſi diſpoſé & ſi propre à receuoir & à faire profiter la ſemence de la doctrine Euangelique, prit vn ſoing tres-particulier de le bien cultiuer, & de l'inſtruire aux plus hauts myſteres, & profonds ſecrets de noſtre ſaincte Religion. Eſtant éleué au ſouuerain Pontificat, & voulant enuoyer vne Colonie de ſaints Predicateurs Euangeliques dans les Gaules,

pour en chaſſer les tenebres de l'infidelité, & les éclairer des lumieres de la Foy, il ietta les yeux ſur Iulien, & luy donna commiſſion de venir en la Prouince du Maine, l'an de noſtre ſalut quatre-vingts quinze.

Ayant receu ce commandement du Vicaire de noſtre Seigneur, il part de Rome, trauerſe l'Italie & les Gaules, vient en cette Prouince, arriue prés de la ville capitale, & tout recru du trauail du chemin, il s'arreſte pour prendre haleine, & ſe repoſer vn peu, en vn lieu qui n'eſtoit pas éloigné d'vne de ſes portes, où il ſommeilla quelque temps. A ſon réueil il ſentit ſon eſprit agité de diuerſes penſées, conſiderant la grandeur de ſon entrepriſe, & les difficultez qu'il falloit ſurmonter dans l'execution; mais animant ſon courage par vne ferme & genereuſe cõfiance en noſtre Seigneur, & ſe ſentant fortifié interieurement, il ſe leue ſur le champ, & prenant reſolution d'entrer en la ville, il apperçoit vne fille qui en ſortoit auec vne cruche à la main. Le Sainct approchant s'informe de l'eſtat de la ville & des habitants, & ayant appris qu'il y auoit ſi grande diſette d'eau, que l'on eſtoit contraint d'en venir puiſer à la riuiere, bien qu'elle fuſt grandement impure, à cauſe du voiſinage de la ville, dont elle receuoit les immondices, il ſentit le mouuement de Dieu qui luy fit connoiſtre que c'eſtoit vne occaſion de manifeſter ſa gloire. Il ſe met à genoux, & ſa priere acheuée, fait naiſtre à l'inſtant & au meſme endroit vne ſource d'eau viue, dont la fille ayant puiſé la premiere auec ſa cruche, en apporta dans la ville. On ne pouuoit faire ce miracle plus à propos qu'en preſence d'vne fille, pour eſtre publié ſur le champ, car à peine fut-elle entrée en la ville, qu'vne foule de peuple en ſortit, pour voir cét eſtranger & ce faiſeur de miracles. Ils l'enuironnent de toutes parts, & aprés pluſieurs queſtions que la curioſité leur ſuggeroit, auſquelles il répondit auec vne douceur qui les rauit d'étonnement, ils en firent donner auis à leur Seigneur nommé Defenſor, pendant qu'ils conduiſoient le Sainct comme en triomphe au Palais de ce Prince; aux portes duquel vn aueugle ſe preſenta demandant l'aumoſne, & noſtre Sainct luy rendit la veuë.

Le Roy Defenſor auerty de ces deux miracles, luy vient au

deuant, le saluë, l'embrasse & le carresse, & Iulien aprés luy auoir humblement rendu le salut, luy declara le suiet de son voyage, qui ne visoit qu'à luy donner, & à son peuple aussi, la connoissance du vray Dieu, qui s'estoit fait homme pour nous monstrer le chemin de la vie eternelle. Les paroles du Sainct firent tant d'impression sur l'esprit de ce Prince, qu'en peu de temps il fut conuerty à la Foy auec sa femme nommée Goda, & toute sa famille suiuie de la plus grande partie de la noblesse & du peuple. Le Roy Defensor embrassa la Foy, auec vne telle deuotion, qu'il donna son propre Palais à nostre Apostre pour en faire vne Eglise, qu'il consacra incontinent à l'honneur de la Mere de Dieu, & du Prince des Apostres, & Defensor la dota de reuenus suffisants, pour l'entretien de l'Euesque & des Prestres. C'est encore auiourd'huy où est l'Eglise cathedrale.

Il me semble voir en cette conuersion des habitants du Mans, l'image au naturel de ce qui se passa, quand nostre Seigneur tout lassé du trauail du chemin, se reposant sur le puits de Iacob, s'abboucha auecque la Samaritaine qui venoit puiser de l'eau, & par son moyen attira à sa creance toute la ville de Samarie, qui fut comme les premices de la conuersion de la Gentilité par les predications du Sauueur du monde. Car de mesme que la Samaritaine rauie de ses discours en fit rapport à ses Concitoiens, qui sortants l'obligerent d'entrer en leur ville, où ayant entendu ses diuines instructions ils crurent en luy : ainsi nostre Sainct par la rencontre de cette fille qui venoit puiser de l'eau à la riuiere, ayant fait sourdre vne fontaine, ce miracle ne fut pas plustost diuulgué par elle, à la veuë de l'eau qu'elle apportoit, que tout le peuple sortit au deuant de luy, & l'ayant conduit dans la ville, ils furent conuertis par ses discours salutaires. Il est vray que nostre Apostre fit naistre vne fontaine miraculeuse pour soulager les habitants du Mans, ce que Iesus-Christ ne fit pas en faueur des Samaritains ; en quoy nous pouuons dire qu'il accomplit sa promesse, que ceux qui croiroient en luy, feroient des choses plus grandes que luy.

De l'autre costé de la riuiere de Sarthe, S. Iulien choisit vne place, dans laquelle il enferma vn espace de terre pour

ſeruir de Cemetiere aux Chreſtiens, & y baſtiſſant vne Chapelle, au meſme endroit où eſt maintenant l'Egliſe de l'Abbaye du Pre, y eſtablit des Preſtres, ſous la conduite d'vn nommé Zacharie, ou ſelon quelques-vns de Romain ſon neueu.

Il y a dequoy s'émerueiller, qu'vne ville entiere ait eſté ſi toſt conuertie à la Foy, ce que nous deuons attribuer à la force & efficace de la grace : combien que nous puiſſions dire auſſi que le doux naturel des Manſeaux ſeruit beaucoup à leur faire receuoir auecque tant de facilité la doctrine de l'Euangile. Il s'y trouua pourtant deux puiſſants Seigneurs, l'vn nommé Anaſtaſe, & l'autre Iouian, qui donnerent de la peine à noſtre Sainct. Mais Dieu ayant permis que deux de leurs enfants mouruſſent, & S. Iulien les ayant reſſuſcitez par ſes prieres, ils connurent que leurs faux Dieux n'eſtoient pas ſi puiſſants que celuy des Chreſtiens, mirent en pieces leurs idoles, demanderent le Baptesme, & à leur exemple plus de trois mille perſonnes receurent la Foy.

Ces deux miracles furent bien toſt ſuiuis d'vn troiſiéme, qui arriua au village de Pruillé l'Eguillé. Car il rappella de mort à vie, par ſes prieres, le fils du Seigneur du lieu, ce qui remplit les aſſiſtants d'vn tel eſtonnement, & le pere de tant de ioye, qu'en reconnoiſſance d'vn ſi grand bien-fait, il deſtina ſon fils & ſes biens à l'Egliſe, & fonda au meſme lieu vn Oratoire, qui depuis a eſté changé en vne Egliſe Collegiale de Chanoines, dont les Prebendes eſtoient autrefois en la preſentation de l'Eueſque, & ſont maintenant par accommodement en celle des Barons de Lucé.

A Ruillé en Vendomois, il deliura vne fille tourmentée du malin eſprit. Au village d'Artins, il deſtruiſit par le ſigne de la Croix, vn Temple dedié à Iupiter, briſa ſon idole, & chaſſa vn effroyable Dragon qui faiſoit ſa retraite dedans, & empeſtoit de ſon haleine tout le voiſinage. Il deliura de la mort vn ieune enfant, qu'vn horrible ſerpent entortillé à l'entour de ſon corps ſuffoquoit, & le fit creuer par la vertu de ſa priere.

Paſſant vn iour deuant les priſons, ſix criminels implorerent ſon aſſiſtance ; il demande leur liberté au Magiſtrat qui l'en refuſe, il s'addreſſe à Dieu qui l'exauce, & auſſi toſt les

chaiſnes de ces miſerables ſe trouuent rompuës, & les portes de la geole ouuertes. Ils ſortent & en viennent rendre graces à leur liberateur, qui les auertit de corriger leur mauuaiſe vie. Vn aueugle s'eſtant frotté les yeux auecque l'eau dont Iulien s'eſtoit laué les mains, receut la lumiere du corps & de l'eſprit.

Enfin ſe ſentant foible, & preuoyant que l'heure de ſa mort approchoit, il commit la garde de ſon troupeau à Thuribe, & ſe retira à quatre lieuës du Mans, en vn village nommé auiourd'huy S. Marceau, ſitué ſur la riuiere de Sarthe, pour y vaquer à la retraitte & à l'oraiſon auecque plus de liberté & de quietude. En ce meſme lieu eſt auiourd'huy vne belle Chapelle conſacrée en l'honneur de noſtre Apoſtre, laquelle dépend de l'Abbaye de S. Vincent du Mans.

Peu de temps aprés, noſtre ſainct Eueſque fut ſaiſi d'vne fieure lente qui mit fin à ſa vie & à ſes trauaux, le vingt-ſeptiéme de Ianuier, iour de ſa feſte, ayant gouuerné ſon Dioceſe quarante-ſept ans, vers la fin de l'Empire de Domitian, iuſqu'au commencement de celuy d'Antonin le Debonnaire.

A l'heure meſme de ſon decés, il apparut au Roy Defenſor, (qui pour lors eſtoit en la ville) tout reſplendiſſant, accompagné de trois Diacres, veſtus d'aubes & de dalmatiques, portants en leurs mains trois chandeliers auec autant de cierges allumez qu'ils laiſſerent ſur la table de la chambre, & diſparurent. Defenſor auerty du treſpas du Sainct par cette viſion, part incontinent, & s'en va droit à ſa cellule, où il trouua ſon corps eſtendu ſur la cendre, & aprés auoir rendu l'honneur deu à ce ſacré depoſt, il le fit enleuer en vn chariot pour le conduire à la ville: & comme il eſtoit en peine de faire paſſer la riuiere à ſes cheuaux à cauſe qu'elle n'eſtoit pas gueable en la ſaiſon d'hyuer, il apperceut qu'ils paſſoient de l'autre coſté, & trainoient leur chariot ſur les ondes comme ſur la terre ferme. Defenſor auec ſa ſuitte le fit conduire au Mans, & inhumer honorablement dans l'Egliſe du Cemetiere des Chreſtiens, que le Sainct auoit beni luy-meſme, au lieu que nous auons marqué cy-deſſus; & ſon tombeau fut grandement frequenté pour les vertus & miracles

cles que Dieu y operoit par ſes merites.

Aprés que Defenſor eut rendu les derniers deuoirs à noſtre bien-heureux Prelat, il prit reſolution de ſe donner tout à Dieu, diſtribua ſes biens & ſes richeſſes aux Egliſes & aux Hoſpitaux, & abandonnant ſa ville & ſa Prouince, s'en alla en Aniou preſcher l'Euangile, & faire part à ſes voiſins de la doctrine du Ciel, que S. Iulien luy auoit enſeignée: ce qui luy ſucceda ſi heureuſement, qu'il conuertit les Angeuins à la Foy, & ils l'éleurent pour leur premier Eueſque.

REMARQVES.

ENTRE les opinions que le ſieur de Courteilles rapporte, qui marquent le temps de la miſſion de ſainct Iulien Apoſtre du Maine, il y en a deux principales qui ont chacune leurs Autheurs.

La premiere eſt, de ceux qui diſent que c'eſtoit Simon le Lepreux, qui eut l'honneur de receuoir noſtre Seigneur en ſa maiſon. Cette opinion eſt ſuiuie par le Breuiaire d'Orleans, le *Faſciculus temporum* en l'an quatre-vingt quatre: Sainct Antonin en ſes Chroniques Titre ſixiéme, Chapitre vingt-cinq, Paragraphe quatre: Raphaël Volaterranus en ſon Anthropologie Liure ſixiéme: Iacques de Bergame, en ſon ſupplément des Chroniques, à l'an de noſtre Seigneur quatre-vingt dix: & Vincent de Beauuais, Liure neufiéme de ſon Miroir Hiſtorial, Chapitre cent quatorze, qui rapporte que les anciens Actes des Saincts le diſent, encore qu'il ne ſoit pas de cette opinion, comme nous verrons cy-aprés.

Cette opinion n'eſt point ſi groteſque, ny les Autheurs qui la tiennent ſi mépriſables, que les veut faire paſſer le ſieur de Courteilles. Car ſuppoſé ce qui a eſté deſia prouué, que les Gaules ont eſté conuerties à la Foy dés le temps des Apoſtres, quelle difficulté y a-t'il, de dire que ſainct Iulien eſtoit Simon le Lepreux? Le grand argument dont il ſe ſert pour la deſtruire, alleguant la brieueté de la vie humaine, eſt bien foible, car il eſt probable, que Simon le Lepreux eſtoit en la fleur de ſon âge, & à peu prés de meſme, que noſtre Sei-

gneur quand il le traitta à ſa table : & ainſi en comptant ſes années comme celles de Ieſus-Chriſt, & ſuiuant ce que dit Baronius, que ſainct Pierre enuoya des Eueſques aux Gaules (du nombre deſquels eſtoit ſainct Iulien, delegué au pays du Maine) l'an quarante-ſix de noſtre Seigneur, il n'auroit eu qu'enuiron quarante-ſix ans, & luy donnant vn an de plus pour ſon voyage, il auroit peu commencer ſon Epiſcopat ayant quarante-ſept ans, ce qui ne reçoit point de difficulté, les Manſeaux ayant eſté promptement conuertis : à quoy adiouſtant quarante-ſept ans de ſon Epiſcopat, il aura veſcu ſeulement quatre-vingt quatorze ans, qui n'eſt pas vn âge ſi decrepit, que l'on ne voye encore auiourd'huy pluſieurs perſonnes qui en approchent, & qui meſme viuent plus long temps.

Ie n'entreprends pas la defenſe de cette opinion non plus que d'vne autre qui n'en eſt guere éloignée. Sçauoir, que S. Iulien eſtoit de la Iudée contemporain des Apoſtres, & vn des ſoixante & douze Diſciples. Le ſieur de Courteilles la refute auſſi par le meſme argument, diſant qu'il s'enſuiuroit que noſtre Sainct auroit veſcu ſept vingt ans, ce qui ſeroit impoſſible. Mais parce qu'il preuoyoit bien qu'on pourroit luy repartir auec Baronius, que la Prouidence diuine a voulu pour le bien de ſon Egliſe, pour affermir la Foy, & conſoler les fideles, que pluſieurs de ceux qui eſtoient contemporains de ſes Apoſtres, veſcuſſent iuſqu'à vne extréme vieilleſſe, & plus que l'ordinaire des hommes, afin qu'ils peuſſent témoigner d'vne ſcience certaine à toutes les nations de la terre, les merueilles qu'ils auoient veuës, il croit y ſatisfaire, diſant: *Quelque âge qu'ils ayent veſcu, ils n'ont point paſſé le terme de ſix vingt ans. Denis l'Areopagite, & Simeon fils de Cleophe Eueſque de Hieruſalem, ont eſté du nombre de ceux qui ont veſcu de plus longues années. Ils ont toutesfois fini leurs vies, l'vn ayant atteint ſix vingt ans, & l'autre eſtant mort chargé de cent dix années.* Page 33. Cette réponſe ſemble contenter d'abord, mais l'examinant de prés, ie ne puis excuſer icy l'Autheur d'vne diſſimulation eſtudiée : car bien qu'il ſoit vray que Simeon n'a veſcu que ſix vingt ans, & Denis que cent dix, il falloit ne celer rien, & ne pas taire qu'on peut dire d'eux ce que dit ſainct Auguſtin de

Ieſus-Chriſt, & de ſainct Iean Baptiſte. *Iſte minutus eſt in capite, ille creuit in cruce*, car Simeon fut crucifié, & Denis décapité. Il voyoit bien que s'il euſt tout dit, ſon raiſonnement n'auoit plus de ſouſtien, c'eſt pourquoy il a diſſimulé aſſez induſtrieuſement ce qui faiſoit contre luy, en quoy on peut iuger de la candeur & de la ſincerité dont il vſe en ſon hiſtoire. Les ſpectateurs du martyre de Simeon eſtoient eſtonnez (dit l'Hiſtoire) de voir auec quelle force & vigueur ce vieillard ſouffroit vn ſi cruel ſupplice que celuy de la croix, de ſorte que ſi ſa vie, non plus que celle de ſainct Denis, n'euſt point eſté accourcie par le martyre, ils pouuoient atteindre & meſme paſſer les ſept-vingt ans que ledit Sieur trouue impoſſibles en ſainct Iulien. *Ser. 116. in paruis Serm.*

Voicy vne ſeconde raiſon qu'il met en auant. *Il n'y a guere d'apparence que le Pape Clement euſt choiſi vn homme octogenaire & caſſé de vieilleſſe, pour paſſer les Alpes, & venir au milieu des Gaules executer vne commiſſion ſi perilleuſe & ſi penible.* C'eſt vn grand fardeau à la verité que l'Epiſcopat, neantmoins vn de nos Eueſques en fut chargé eſtant octogenaire. Le ſieur de Courteilles fait icy la meſme obiection, que le P. Sirmond auoit déia miſe en auant contre ſainct Denis: mais le P. Millet luy a répondu aſſez à propos, que cela n'eſtoit pas inconuenient, puiſqu'on voyoit encore le Pere Sirmond meſme plus qu'octogenaire ſuiure le Roy par tout à la guerre, comme ſon Confeſſeur, & ſouffrir courageuſement toutes les incommoditez de la campagne, & qu'en l'an mil ſix cent quarante-deux, il ſupporta gayement, durant le ſiege de Perpignan, les ardeurs du Rouſſillon intolerables à vn veillard qui n'y a pas pris naiſſance. A quoy i'adiouſte que trois ans aprés en mil ſix cent quarante-cinq, il paſſa & repaſſa les Alpes, au voyage qu'il fit à Rome, pour aſſiſter à l'aſſemblée generale des PP. Ieſuites, d'où il eſt reuenu vigoureux & plein de ſanté, & l'on ſçait bien que *eadem eſt via Athenis Thebas, quæ Thebis Athenas*, qu'il n'y a pas plus de difficulté de venir de Rome à Paris, que d'aller de Paris à Rome. Certes celuy qui veut donner vne commiſſion à quelqu'vn, ne luy demande pas quel âge il a, mais il taſche de remarquer à l'œil s'il ne le connoiſt d'ailleurs, ſon habitude, ſa force, ſa vigueur & *Page 34.* *Francon I.*

ſon action, & ſelon la connoiſſance qu'il en peut acquerir il le charge ou ne le charge pas de ſa commiſſion. De meſme ie ne penſe pas que ſainct Clement auant que d'enuoyer S. Denis & ſainct Iulien dans les Gaules, s'enquit de leur âge, mais voyant ces deux venerables vieillards, encore touts ferueuts & pleins de vigueur, leur donna leur miſſion pour nous venir annoncer l'Euangile.

Ces deux raiſons auoient quelque apparence lors qu'elles eſtoient ſans replique, mais maintenant qu'elles n'en ont plus, le ſieur de Courteilles taſche de leur donner vn ſolide appuy, qui eſt l'Eſcriture ſaincte, quand il adiouſte ces paroles: *Ne voyons-nous pas que contre l'ordre des temps, & le témoignage de l'Eſcriture ſaincte, qui dit, qu'aprés que les fideles eurent eſté chaſſez de Hieruſalē, l'Euangile fut premierement preſché par les Apoſtres dans Antioche.* L'Eſcriture eſtant la parole de Dieu, la verité meſme, & la regle de noſtre creance doit abſolument decider les differents qui naiſſent entre les Chreſtiens, & quand elle parle en faueur de quelqu'vn, nous ſommes touts obligez d'obeïr à ſes oracles. C'eſt pourquoy ledit Sieur la citant nous fermeroit la bouche, s'il le faiſoit auecque la fidelité requiſe en vne choſe de ſi haute conſequence : Mais ie ne ſçaurois luy pardonner cette faute, de tant moins excuſable, que toute negligence en ce poinct doit eſtre iugée criminelle. Ie ne l'accuſe pas de mauuaiſe foy, ie croy qu'il a l'ame trop Catholique, pour abuſer de la parole de Dieu, faiſant dire à l'Eſcriture ſaincte non ſeulement ce qu'elle ne dit pas, mais tout le contraire de ce qu'elle nous enſeigne. Auecque tout cela neantmoins ie ne puis l'excuſer de ce que pouſſé de l'ardeur, qui le porte à faire paſſer ſa nouuelle opinion dans la creance des hommes, il s'eſt trop legerement fié à quelques memoires qu'on luy a fournis. Oza ayant porté la main à l'Arche d'Alliance, contre l'ordre de la Loy, fut frappé de la main de Dieu; & ceux qui ſe meſlent de traitter l'Eſcriture ſaincte ſans la bien entendre, & ſans le faire auecque la circonſpection requiſe, tombent en des erreurs, par vne iuſte punition de celuy qui veut que les choſes ſainctes ſoient maniées ſainctement. Ie pourrois bien me diſpenſer d'entreprendre cette diſpute, en faueur d'vne opinion que ie n'em-

Page 44.

braſſe pas, ſi ie n'y eſtois obligé d'ailleurs, pour ſouſtenir ce qu'elle a de commun auec celle que i'eſtime veritable. Et pour donner vn entier éclairciſſement, il faut repaſſer ſur ce que l'Hiſtoire communément receuë, & appuyée ſur la Tradition nous enſeigne; & puis ayant monſtré comme ledit Sieur nous la repreſente, ie laiſſeray au Lecteur la liberté de iuger ſi la ſaincte Eſcriture nous condamne, & ſi elle prononce en faueur du ſieur de Courteilles.

Baronius fondé ſur le texte des Actes des Apoſtres, & ſur les Autheurs qu'il cite, nous apprend que ſainct Eſtienne ayant eſté lapidé à la fin de la meſme année que noſtre Seigneur fut crucifié, l'Egliſe de Ieruſalem ſouffrit perſecution au commencement de la ſuiuante, qui eſtoit la trente-cinquiéme de noſtre ſalut, & que les fideles eſtant bannis de cette ville, & diſperſez de touts les coſtez, la Magdelaine entre autres, & ſa ſœur Marthe auec vne ſeruante, leur frere Lazare, & Maximin, furent mis en vn méchant vaiſſeau ſans voiles, ſans rames, & ſans aucunes prouiſions, & eſtant ainſi expoſez à vn certain naufrage, la prouidence de Dieu qui gouuerne tout, employant ce moyen pour vne autre fin, ſeruit de Pilote à ce vaiſſeau dénué, pour le faire ſurgir heureuſement au port de Marſeille, où cette ſainte troupe ſe mit auſſi toſt à faire part à ces Prouinces idolatres de la lumiere Euangelique. Voila ce que l'Hiſtoire nous enſeigne, & ce que nos Traditions authoriſent. *Cap. 8.*

Le ſieur de Courteilles la repreſente à ſa mode, quand aprés ces paroles: *Ce qui arriua trente-ſept ans aprés la naiſſance du Meſſie*, il adiouſte du ſien, *Marſeille neantmoins ſe vante d'auoir deux ans auant ce temps là, receu le Chriſtianiſme par les predications du Lazare frere de la Magdelaine; La ville d'Arles ſe glorifie auſſi d'auoir Trophime, compagnon de S. Paul, pour ſon premier Apoſtre; Limoges*, &c. Qui ne iugeroit liſant cela de bonne foy, que nos Traditions & les Autheurs qui les ſuiuent, nous porteroient à croire que les villes qu'il nomme ſe vantent d'auoir receu les lumieres de l'Euangile, au meſme temps que celle de Marſeille? Et toutefois qui ne ſçait qu'elles ne ſe vantent de rien moins, & reconnoiſſent tant ſeulement qu'elles en ont eſté éclairées par les Diſciples des Apoſtres, *Page 45.*

qu'il nomme en ce lieu, mais non pas au meſme temps que Marſeille?

Aprés donques auoir donné cét éclairciſſement neceſſaire, examinons de grace, qui a l'Eſcriture ſaincte de ſon coſté, & ſi elle fait contre nous, qui maintenons que l'on ne peut pas inferer par elle, que Marſeille n'ait pas entendu la predication de l'Euangile dés l'an trente-cinq de noſtre ſalut; & il ſouſtient que cela ne peut eſtre, dautant que la premiere fois que la parole de Dieu a eſté preſchée hors de Ieruſalem, ç'a eſté par les Apoſtres en Antioche, & point pluſtoſt qu'en l'année trente-ſept. S'il peut prouuer cecy par l'Eſcriture, nous auons tort & luy raiſon: c'eſt donc ce qu'il faut voir.

Nous liſons au Chapitre ſuſdit des Actes, que les fideles furent chaſſez de Ieruſalem en la perſecution excitée par les Iuifs, lors que S. Eſtienne fut lapidé, mais les Apoſtres ne furent pas du nombre de ceux qui ſortirent, puiſqu'ils en ſont exceptez en termes formels, *Omnes diſperſi ſunt per regiones Iudæa & Samariæ præter Apoſtolos.* Ils ne ſortirent donc point de Ieruſalem, & cependant les autres qui eſtoient diſperſez, ne perdant point de temps, ne ceſſerent de preſcher la parole de Dieu, & conuertirent tant de perſonnes, que Saul pouſſé d'vn faux zele de ſa loy, prit des commiſſions auecque main forte, pour aller en Damas mettre priſonniers & maltraitter ceux qu'il pourroit attrapper. *Igitur qui diſperſi erant pertranſibant euangelizantes verbum Dei.* Or ils ne preſcherent pas ſeulement aux Iuifs de la Iudée, mais à ceux des autres regions, & par tout où le vent de la perſecution les auoit iettez, & c'eſt à ces nouueaux conuertis que ſainct Pierre le Prince des Apoſtres addreſſe la premiere de ſes Epiſtres, de laquelle nous apprenons qu'ils eſtoient deſia eſtendus dans les vaſtes Prouinces de Pont en Galatie, de Cappadoce, d'Aſie & de Bithynie, & ſans doute que parmy toutes ces nations qui auoient receu la Foy, il y auoit vn bon nombre de Gentils & d'Infideles; d'où l'on pourroit conclure que le Lazare & ſa compagnie furent du nombre de ces bannis pour la querelle de Ieſus-Chriſt, & qu'eſtants conduits de Dieu à Marſeille, ils ne demeurerent pas oiſeux non plus que

Cap. 8.

Ibid.

les autres, & qu'ils commencerent dés cette année meſme d'annoncer l'Euangile aux Prouençaux; & cela pouuant eſtre arriué l'an trente-cinq de noſtre Seigneur, Marſeille ne ſe vanteroit point mal à propos d'auoir deux ans auant l'an trente-ſept, *receu le Chriſtianiſme par les predications du Lazare frere de la Magdeleine.*

Ie ne pretends point icy toucher au fond de la queſtion, ſçauoir ſi cette hiſtoire eſt veritable ou non; mais ie dis que ce ſeroit inutilement, ſi l'on ſe ſeruoit de l'Eſcriture ſaincte pour impugner la verité de cette hiſtoire.

Pour ce qui eſt d'Antioche, ſur quoy le ſieur de Courteilles fait principalement force, diſant, *que l'Euangile fut premierement preſché par les Apoſtres dans Antioche*, c'eſt ce qui ſe trouue le plus formellement contredit par l'Eſcriture, qui nous enſeigne que les fideles ainſi diſperſez, y annoncerent la parole de Dieu, meſme qu'ils penetrerent iuſqu'en l'iſle de Cypre, *Qui diſperſi fuerant à tribulatione quæ facta fuerat ſub Stephano, perambulauerunt vſque Phœnicen, & Cyprum, & Antiochiam, nemini loquentes verbum niſi ſolis Iudæis. Erant autem quidam ex eis viri Cypriÿ & Cyrenæi, qui cùm introiſſent Antiochiam, loquebantur & ad Græcos annuntiantes Dominum Ieſum.* Voila donc les premiers qui ont preſché en Antioche, qui n'eſtoient pas des douze Apoſtres, & firent neantmoins vn grand fruit. *Et erat manus Domini cum eis, multúſque numerus credentium conuerſus eſt ad Dominum.* Ces conuerſions furent ſi grandes, que les nouuelles en eſtant venuës en Ieruſalem, où les Apoſtres ſe tenoient comme vn gros de reſerue, pour enuoyer du ſecours aux endroits où il en ſeroit plus de beſoin, trouuerent à propos d'y deleguer S. Barnabé. *Peruenit autem ſermo ad aures Eccleſiæ, quæ erat Ieroſolymis, ſuper iſtis, & miſerunt Barnabam vſque Antiochiam.* Et ce fut le premier des Apoſtres qui alla en Antioche, où trouuant tant de peuple deſia conuerty, les ayant confirmez en leur bon propos, il s'en conuertit derechef vne grande multitude, & *appoſita eſt multa turba Domino.* Quoy voyant, & qu'il y auoit vne grande eſperance d'vne ample moiſſon, & ne ſe trouuant pas aſſez fort pour la recueillir tout ſeul, il alla au ſecours iuſqu'en Tharſe de Cilicie querir ſainct Paul, & l'amena en Antioche, où ils demeurerent vn an en-

Page 44.

Cap. 11.

Ibidem.

Ibidem.

Ibidem.

tier, pour fonder cette nouuelle Egliſe, & la preparer à receuoir le Prince des Apoſtres ſainct Pierre qui y eſtablit ſon ſiege Pontifical.

L'Eſcriture ſaincte ſe declare ouuertement icy, contre les ſentiments du ſieur de Courteilles, les raiſons duquel nous pouuons reduire à cét Enthymeme. L'Eſcriture ſaincte dit, qu'aprés que les fideles eurent eſté chaſſez de Ieruſalem, les Apoſtres preſcherent premierement l'Euangile en Antioche: Marſeille n'a donc pas raiſon de ſe vanter d'auoir receu le Chriſtianiſme auant ce temps là. C'eſt aſſez d'auoir monſtré la fauſſeté manifeſte de l'Antecedent, ſans m'arreſter à voir ſi la Conſequence eſt bien tirée, où il y auroit à redire; mais ie puis à bon droit retorquer l'argument me ſeruant de ſes meſmes paroles, & luy dire, Nous voyons que c'eſt contre l'ordre des temps, & contre l'authorité de l'Eſcriture, de dire, qu'aprés que les fideles ont eſté chaſſez de Ieruſalem, l'Euangile fut premierement preſché en Antioche par les Apoſtres: Marſeille peut donc ſe vanter d'auoir receu le Chriſtianiſme auant ce temps là, qui eſt l'an trente-ſept de noſtre Seigneur.

L'authorité de l'Eſcriture, non plus que les deux raiſons cy-deſſus, ne fauoriſant donc point les attaques du ſieur de Courteilles, contre la premiere opinion touchant la miſſion de ſainct Iulien au premier ſiecle, il ne la ſçauroit deſtruire, ſouſtenuë qu'elle eſt des Autheurs qui la defendent; & ie laiſſe entre eux le debat, pour paſſer à la ſeconde que ie me ſuis propoſé de ſuiure.

La ſeconde opinion eſt de ceux qui diſent que ſainct Iulien eſtoit vn Gentil-homme Romain, qui fut conuerty à la Foy, & inſtruit dans nos myſteres, par le ſoing & la diligence de ſainct Clement, auant qu'il fuſt éleué au ſouuerain Pontificat: Et qu'eſtant Pape & voulant faire vne nouuelle miſſion dans les Gaules, que Baronius rapporte à l'an troiſiéme de Clement, au douziéme de Domitien, & au quatre-vingt quinziéme de noſtre Seigneur, il le fit Preſtre, le conſacra Eueſque, & le deſtina pour la conuerſion des Manſeaux, (le nom deſquels eſtoit encore aſſez connu aux Romains) en la compagnie de Denis, qui fut enuoyé à Paris, de Nicaiſe à Roüen,

de

de Lucien à Beauuais, & de Taurin à Eureux. Cette opinion eſt l'ancienne traditiue, couchée en nos Breuiaires dans les Liures du Pontifical du Mans, le Manuſcrit de Moreau, les Legendes, le Manuſcrit ancien de l'Egliſe de Bourges, & Hugues de Fleury en ſa Chronique.

Cette Traditiue a tant eu de force ſur mon eſprit, que ie l'ay embraſſée pluſtoſt que l'autre opinion, qui eſt ſuiuie d'vn plus grand nombre d'Autheurs. Ce qui m'y a induit plus particulierement eſt, qu'elle s'accorde à peu prés auecque la Chronologie de nos Eueſques du Mans, comme ie la trouue dans le Manuſcrit, lequel bien que parſemé de pluſieurs fautes, qui ont beſoin de correction, n'eſt pas neantmoins tout fautif, il y a des veritez meſlées parmy, leſquelles il faut ſçauoir diſcerner. Or ce que ie penſe auoir reconnu, où il y a moins à dire, c'eſt le temps des Empereurs & de nos Roys, comparé à celuy de nos Eueſques; & ayant pris garde qu'en ces comparaiſons Chronologiques, il y auoit de la ſuitte & peu d'erreur, qui ne fuſt aiſée à releuer, i'ay creu que cette Chronologie, & les autres veritez qui ſe rencontrent en ce Manuſcrit, nous ont eſté laiſſées par les contemporains meſmes, & que ce qui s'y trouue de faux & ſuiet à correction, y a eſté inſeré par les ſucceſſeurs, qui l'ont écrit comme ils l'auoient appris du bruit commun, ſans l'examiner dauantage. Et bien que Baronius & les autres Autheurs, citez pour la premiere opinion, mettent cette miſſion par ſainct Pierre ſous Caligula, & le Manuſcrit par ſainct Clement ſous Domitien, & qu'en cela ils ſoient differents, neantmoins ils conuiennent pour ce qui eſt du premier ſiecle, contre l'opinion du ſieur de Courteilles, qui la recule iuſqu'à la moitié du troiſiéme, ſans autres garants que ſes deux Autheurs Seuere, & Gregoire de Tours, & quelques modernes, qui n'ayant pas eſté contemporains, ne ſont pas plus croyables que les Autheurs que nous citons pour nous, que nos Breuiaires & nos Cartulaires, s'ils ne produiſent de meilleures pieces qu'ils n'ont fait iuſqu'à cette heure.

Nous aurions trop de foy, ſi nous croyions à ce que ledit Sieur nous veut perſuader, *que nous deuons plus deferer à l'authorité de ces deux Eſcriuains, qu'à l'opinion de Baronius, & de ceux* Page 37.

qui ont compilé les Martyrologes, dautant qu'ils ſuiuoient de plus prés ces temps éloignez du noſtre, & PARTANT *auoient vne connoiſſance plus parfaite, eſtant certain que les eaux ſont plus claires & plus pures, lors qu'on les puiſe dans leur ſource.* Voila vn PARTANT qui conclud mal, car il ne ſert de rien aux Hiſtoriens d'auoir eſté proches des temps dont ils décriuent les hiſtoires, ny d'auoir eſté dans les temps meſmes, s'ils n'ont veu les choſes qu'ils écriuent, ou s'ils ne les ont entenduës de fideles témoins. Quant à Seuere qui floriſſoit vers l'an quatre cent vingt, il eſtoit éloigné du temps de la perſecution d'Antonin, (qui eſt l'Epoque de ceux qui tiennent les opinions nouuelles) de plus de deux cent ans, & Gregoire eſtoit aprés l'Empire de Dece plus de trois cent. Quel auantage peuuent-ils donc pretendre pour trouuer la verité mieux que les autres, puis qu'ils ne peuuent auoir écrit que par ouy dire, & ſur le rapport qu'ils en ont eu? Que ſi le bruit commun, ou leurs Autheurs n'ont pas eſté fideles, ils n'auront fait autre choſe que de ſuiure leur erreur, & de la faire ſuiure au ſieur de Courteilles & à ſes adherants. L'eſpace de deux cent ans à l'vn, & de trois cent à l'autre, n'eſt-il pas ſuffiſant pour leur auoir tranſmis les choſes alterées & falſifiées qu'ils ont ſuiuies ſans les auoir diſcutées? Au lieu que Baronius & les autres, quoy que poſterieurs de beaucoup ne les ont pas voulu ſuiure aprés vne meure diſcuſſion qu'ils ont faite des opinions de ces deux Hiſtoriens, & de celle de tant d'autres qui les ont precedez & ſuiuis qui ſont d'auis contraire, & qui ſont Autheurs d'auſſi bonne marque qu'eux, ſans leur faire tort.

La comparaiſon du ruiſſeau, de la fontaine, & de la ſource, cloche bien fort, car tant s'en faut, qu'elle infere ce qu'il pretend, qu'au contraire elle fait pour moy. N'eſt-il pas vray que ſi l'on vient à troubler l'eau d'vne fontaine prés de la ſource, il faut que ceux qui en ſont proches la boiuent plus trouble que ceux qui en ſont plus loin? car à meſure qu'elle coule elle ſe purifie, ſe défaiſant de ſes immondices & impuretez, qui tombent à fond petit à petit, & aprés vn long cours elle ſe preſente toute claire & toute nette à ceux qui en ſont les plus éloignez: au lieu que ceux qui en ſont plus proches ſont contraints de la boire toute trouble comme elle eſt. Le

meſme eſt arriué à ces Autheurs Seuere, & Gregoire, & Baronius. Car dans les ſiecles des deux premiers, il n'y auoit pas encore long temps que les perſecutions auoient troublé tout l'eſtat de la Chreſtienté, ce qui a fait qu'ils n'ont eu alors que des relations troublées & confuſes, & nous les ont laiſſées telles dans leurs écrits. Mais dans l'écoulement des ſiecles, la Verité fille du Temps s'eſt débroüillée, & ceux qui ſont venus depuis, comme Baronius & d'autres, l'ont receuë ainſi épurée, & nous l'ont tranſmiſe en la meſme pureté. Voila comment les comparaiſons, en faict d'hiſtoires, ſont de foibles arguments, puiſque chacun les explique à ſon auantage. Cette-cy ne ſert donc de rien à fortifier ce que pretend le ſieur de Courteilles, & ſi ſon raiſonnement auoit quelque force, il ſeroit entierement pour moy contre luy, puiſque i'ay cité des Autheurs, comme l'Eſcriture ſaincte qui eſt la premiere ſource, ſainct Ignace, ſainct Hilaire, Euſebe de Ceſarée, ſainct Epiphane, & d'autres qui ayants deuancé beaucoup Seuere & Gregoire, eſtoient encore plus proches de la ſource, & PARTANT plus croyables qu'eux : & neantmoins ils ſont declarez ouuertement pour noſtre opinion contre la ſienne.

C'eſt trop s'arreſter ſur cette fontaine, quittons ce doux repos, & courons au ſecours de Defenſor, que i'entends crier à la force contre le ſieur de Courteilles, qui en veut ioüer au Roy dépoüillé, & luy oſter ſa qualité de Roy. Elle luy eſt toutesfois attribuée par toutes les Legendes tant manuſcrites qu'imprimées, & par ſon Moine Letaud qui l'appelle Prince de la Cité. Ledit Sieur pour venir à bout de ſon entrepriſe cite le Code, les Nouuelles, les Autentiques, les Ordonnances de Cremieu & de Paris, en quoy il doit eſtre plus ſçauant qu'en la Chronologie & en l'Hiſtoire, & meſme il quitte là ſes deux Autheurs Seuere & Gregoire, ceux-là meſme deſquels il auoit dit vn peu auparauant, *que leur foy eſt irreprochable*, & ne laiſſe pas de les reprocher à cette heure qu'ils ne ſont pas pour luy, en ce que dans leurs eſcrits ils reconnoiſſent des Roitelets dans les Gaules. Aprés auoir donc bien plaidé pour faire reformer la qualité de Roy à Defenſor, il conclud par cette raiſon, *L'Hiſtoire vniuerſelle nous apprend,*

Page 52.

Page 57.

Page 54.

que depuis que les Gaules eurent eſté ſubiuguées par Iules Ceſar, elles furent gouuernées par des Proconſuls ou Lieutenants, enuoyez de la part des Romains, & qu'aprés cette conqueſte, on ne veid plus de Souuerains regner dans ſes Prouinces, mais ſeulement au delà du Rhin.

Il pouuoit bien y auoir des Roys au delà du Rhin, puiſque ce pays là ne fut iamais entierement conquis par les Romains, mais pour ce qui eſt des Prouinces des Gaules, pourquoy eſt-ce qu'ils les auroient traittées & gouuernées d'vne façon contraire à celle de toutes les autres de leur Empire, dans leſquelles, comme nous apprenons par leurs Hiſtoires, ils laiſſoient ſouuent des Roys qui n'eſtoient pas moins ſouuerains, exerçants librement ſur leurs ſuiets touts actes de ſouueraineté ? Ils n'eſtoient pourtant pas ſouuerains *ſouuerainement* (s'il faut ainſi parler) en ſorte qu'ils n'euſſent perſonne au deſſus d'eux, car ils reconnoiſſoient le Senat ou les Empereurs pour leurs Suzerains, qui enuoyoient des Preſidents ou Procureurs, pour recueillir les droits qu'ils s'eſtoient reſeruez en leurs Royaumes. Et c'eſt de cela qu'ils faiſoient vne partie de leur grandeur, que d'auoir des Roys pour leurs ſuiets & vaſſaux, comme Nicomedes Roy de Bithynie, Attalus de Pergame, Syphax, Maſſiniſſa, de Numidie, & tant d'autres. Qui eſt l'écolier en troiſiéme qui n'a point ouy parler du plaidoyer que fit Ciceron pour le Roy Deiotarus ? Que ſi concedant cela pour le temps de la Republique, on vouloit excepter pour celuy des Empereurs : les ſainctes Lettres ne nous font-elles pas voir ſous Auguſte, Tibere, Caius, & Claude, les Herodes Roys de Iudée, qui faiſoient bien des actes de Souuerains, puiſque la libre puiſſance ſur la vie des ſuiets en eſt vn des principaux, & que ſans compter les Innocents, ils firent mourir à leur diſcretion & à leur volonté toutes ſortes de perſonnes & de toutes ſortes de condition ? Archelaus fils de l'vn & frere d'vn autre en vſa de meſme, & ny Quirinus Preſident, ny Pilate Procureur pour les Romains, *procurante Pontio Pilato Iudæam*, ny Fœlix, ny Feſtus, ne ſe meſlerent iamais de leurs affaires, ny ne leur apporterent aucun empeſchement en leurs fonctions Royales, ſauf en ce qui concernoit les droits des Empereurs. Noſtre

Luc. 3.

Seigneur guerit vn enfant malade en Capharnaum à la requeſte de ſon pere qui eſtoit vn Roitelet, *erat quidam Regulus.* *Ioan. 4.*
Sainct Paul plaide ſa cauſe deuant le Roy Agrippa ; & le Preſident Feſtus Romain, appelle luy-meſme Agrippa Roy. *Act. 24. & 25.*

Les Hiſtoires profanes nous repreſentent Neron, qui prend plaiſir dans le milieu de Rome en plein theatre à donner les marques de la Royauté, comme le diademe & le ſceptre à Tiridates, & à le faire Roy d'Armenie. Nous voyons de noſtre temps que les Ottomans qui ſont emules de la grandeur des Romains, ſouffrent des Roys dans leur Empire, comme ceux d'Alger, de Tunis, des Gerbes & de Tripoly, qui ſont neãtmoins leurs vaſſaux & ſuiets. Et du temps de nos peres Sultan Soliman ſe donna vn iour le plaiſir & la vanité de ſe promener ſur la mer au long de ſon Serrail dans vne petite galiotte toute dorée, que deux de ces Roys menoient à la rame. Tout cela eſt donc ſans doute & aſſez éclaircy, mais ie ne ſçay quel mal-heur il y a ſur les Gaules, que le ſieur de Courteilles les veüille ainſi priuer de tout ce qui leur eſtoit commun auecque les autres nations & Prouinces. Toutes les nations circonuoiſines ont receu la lumiere de l'Euangile du temps des Apoſtres, on ne le contredit pas, & il le conteſte à nos Gaules. De meſme toutes les regions conquiſes par les Romains, ne laiſſoient pas d'auoir quelquefois des Roys ſous la reconnoiſſance du Senat, ou la ſoûmiſſion à l'Empire, & il les veut oſter tout à fait aux Gaules, pour vne ſeule raiſon qu'il apporte & qui l'emporte, bien qu'elle ſoit aſſez foible, comme i'ay monſtré. Il ne l'en faut donc pas croire, mais plutoſt les Legendes, Seuere & Gregoire qui nous apprennent en pluſieurs endroits de leurs œuures, ſelon la confeſſion meſme dudit Sieur, qu'il y auoit dans les Gaules de puiſſants Seigneurs qui portoient le titre & la qualité de Roys ou Roitelets, vn deſquels ſans doute eſtoit noſtre Roy Defenſor, que ie qualifie ainſi, encore qu'il ne le prenne que pour vn ſimple Gouuerneur. *Page 53.*

Reuenons à noſtre Manuſcrit, qui marque le temps de ſainct Iulien en ces termes. *Vixit temporibus Domitiani, Neruæ, & Traiani Imperatorum.* Il falloit adiouſter *Adriani*, comme la mar-

que du temps de ſon ſucceſſeur le fera connoiſtre: mais c'eſt aſſez qu'il nous donne cette lumiere, quoy qu'elle ne ſoit pas entiere. Sainct Iulien ayant donc eſté enuoyé de Rome pour noſtre Conuerſion en l'an quatre-vingt quinze de noſtre ſalut, il faut laiſſer cette année pour ſon voyage, & pour l'entrée de ſa predication, & commencer ſon Epiſcopat l'année ſuiuante, qui eſt quatre-vingt ſeize, lequel ayant adminiſtré quarante-ſept ans, il deceda l'an cent quarante-deux, qui eſtoit le troiſiéme de l'Empire d'Antonin ſurnommé le Debonnaire. Il a donc veu les trois années reſtantes de Domitien, les vingt-vn de Nerua & de Traian enſemble, les vingt d'Adrien, & les trois premieres d'Antonin. Et voila pour ce qui eſt de la raiſon & du poinct de ma Chronologie.

A cette opinion le ſieur de Courteilles oppoſe vn voyage que ſainct Iulien fit à Rome vn peu auant ſa mort vers le Pape Clement. Deux Docteurs modernes ont entrepris vne Legende, dans laquelle ils ont inſeré la vie de ce Sainct, & ſuiuant cette ſeconde opinion y ont auſſi rapporté ce voyage, d'où ledit Sieur prend occaſion de le cenſurer, & de veſperiſer ces deux Docteurs auec aſſez de mépris en ces paroles.

Page 34. *Ces bons Chanoines auoient plus de connoiſſance de la Theologie que de l'hiſtoire, & ſçauoient mieux le Calendrier du Breuiaire que les Annales de l'Egliſe.* Il s'eſtonne comme ils n'ont pas veu ce mécompte, eſtant ſi clair qu'il n'eſt pas poſſible que ſainct Iulien qui a fait les fonctions d'Eueſque quarante-ſept ans, ait eſté inſtitué par ſainct Clement & ſoit decedé de ſon temps, qui toutefois n'a eſté Pape qu'enuiron dix ans pour le plus, & ſept depuis la conſecration de ſainct Iulien, *loripedem rectus derideat.* La ſuitte fera voir s'il eſt ſi conſommé dans l'Hiſtoire qu'il n'y bronche point, pour traitter auec vne telle riſée ces deux Docteurs. Ie n'entreprends pas de ſouſtenir que tout ce qui eſt dans le manuſcrit, où ils ont pris cette Hiſtoire, ſoit veritable. Le ſieur de Courteilles ne le ſuit pas touſiours, mais ſeulement quand il luy plaiſt, & ie doute fort qu'il choiſiſſe ſouuent ce qui eſt le meilleur. Aſſeurément ce voyage de S. Iulien vers S. Clement, eſt vne piece adiouſtée mal à propos comme pluſieurs autres, & il faut lire ce manuſcrit ſous

bonne caution. Que ſi ie veux nier ce voyage tout à plat, cette obiection ne me ſçauroit preſſer.

Mais il faut prendre garde que ces deux Docteurs ou ſont citez à faux, ou ſe ſont trompez en la lecture du Manuſcrit, qui ne dit pas que S. Iulien mourut peu de temps aprés ſon voyage de Rome, en quoy neantmoins conſiſte toute la force de l'obiection; au contraire il porte ces mots fidelement traduits: *Aprés que S. Iulien eut employé enuiron ſept ans à conuertir cette Prouince par ſes predications & par ſes miracles, il veid que ces nouueaux conuertis eſtoient mariez dans les degrez de conſanguinité les plus proches, & ne ſçachant que ſtatuer là deſſus, il pria le Prince de la ville & le peuple, de luy permettre d'aller à Rome pour conſulter le Pape Clement ſon maiſtre ſur cette difficulté. Le Prince Defenſor auec les principaux de ſa maiſon l'accompagna iuſqu'à Rome, là où ils furent receus benignement du Pape S. Clement, & S. Iulien aprés auoir eſté éclaircy de ſon doute, fut honoré de pluſieurs reliques de Saincts, leſquelles à ſon retour il depoſa ſolennellement dans la mere Egliſe.*

Cette hiſtoire ou pluſtoſt fable porte ſon deſaueu auec elle, ce n'eſtoit pas le temps d'aller à Rome comme en ambaſſade, ce n'eſtoit pas encore le temps des reliques, car ie ne croy pas que les Chreſtiens euſſent deſia leué les corps des martyrs qu'ils inhumoient encore touts les iours, & il n'eſt point dit de quels Saincts eſtoient ces reliques que l'on n'a iamais veuës depuis, ny remarquées en la grande Egliſe. Outre que le ſuiet de ce voyage eſt euidemment apoſté. Il y a belle apparence que S. Iulien ait eſté ignorant de la pratique de ce cas ſuppoſé des mariages contractez dans les degrez de conſanguinité, puiſqu'ayant eſté à l'école d'vn ſi grand maiſtre que S. Clement, & ce cas arriuant bien plus ſouuent à Rome qu'au Mans, il ne ſe peut pas faire qu'il n'euſt appris & par theorie & par pratique, comme il s'y falloit comporter?

Aprés tout, le Manuſcrit ne dit point que ce voyage ſe ſoit fait, *vn peu auant la mort de S. Iulien, & qu'il ſoit mort incontinent aprés ſon retour*, ſans quoy toutefois cette obiection eſt nulle; mais au contraire il dit expreſſément que S. Iulien entreprit ce voyage *ſept ans aprés ſa venuë en cette Prouince*, où il preſida quarante-ſept ans. C'eſt donc dire aſſez clairement ce me ſemble, que ce voyage ſe fit quarante ans auant ſa mort.

Neantmoins ce ſeroit encore vne fable. Car l'année de ce voyage eſtant aprés les ſept premieres de ſon Epiſcopat tomberoit preciſément en l'an cent trois, auquel S. Clement n'eſtoit plus au monde, ayant eſté martyriſé le vingt-troiſiéme de Nouembre l'an precedent, & banni de Rome trois ans auparauant ſçauoir l'an cent, & par conſequent bien que S. Iulien fuſt allé à Rome dans l'ignorance du banniſſement & de la mort de S. Clement, il ne l'y eut pû toutefois rencontrer en cette année cent trois, & moins eſtre bien receu de luy, ny honoré de ces precieuſes reliques.

Voila mon opinion touchant la miſſion de S. Iulien nettement expliquée, mais il n'eſt pas ſi aiſé de découurir celle du ſieur de Courteilles: car il determine bien le Pape Fabien, pour auoir enuoyé S. Iulien au pays du Maine, il n'eſt pas toutesfois ſi certain ſous lequel de ces trois Empereurs, Gordien, Philippe, ou Dece, il a eſté enuoyé. Car S. Fabien eſtoit Pape, auant que Gordien fut Empereur, & eſt mort par le glaiue de Dece la derniere année de ſon Empire, & Philippe fut Empereur entre les deux. Voicy comme il chancelle, il dit premierement que noſtre premier Eueſque nous a eſté enuoyé ſous Dece, en ces paroles: *Diſons donc & tenons pour conſtant que noſtre Apoſtre n'a point eſté enuoyé pour noſtre conuerſion du temps de Marc Aurele, mais bien ſous le Pontificat de Fabien, & pendant que Decius ou ſes proches ſucceſſeurs tenoient le gouuernement de l'Empire.* Page 38. Et aprés parlant du meſme Sainct, & n'eſtant pas memoratif de ce qu'il auoit dit naguere, il renuoye cette miſſion ſous l'Empire de Gordien en ces mots: *Il faut qu'il ſoit venu dans les Gaules ſous l'Empire de Gordien, & du temps du Pape Fabien.* Page 39. Enfin il nous donne à choiſir celuy que nous voudrons, diſant, *Il faut tenir pour maxime aſſeurée, que Iulien entreprit le voyage des Gaules ſous l'Empire de Gordien ou Decius, & qu'il fut enuoyé pour la conuerſion de cette Prouince par le Pape S. Fabien.* Page 46. Maintenant il ſemble determiner l'Empire de Gordien, ſous lequel s'eſt faite cette miſſion dix ans pluſtoſt que ſous Dece, à ſçauoir en l'an deux cent quarante-deux.

Que peut-on iuger de là, ſinon qu'il ne ſçait pas luy meſme ce qu'il veut aſſeurer, & qu'il eſt auſſi perplexe qu'il rend ſon Lecteur douteux, & chancelant ſans pouuoir le determiner

ner? Auez-vous iamais veu vn voyageur qui a quitté le droit chemin, & ſe trouue à vn carrefour, où il y en a trois ou quatre qui ſe preſentent, dont il ne ſçait pas faire le choix? Il heſite, il demeure en ſuſpens, il les regarde tours, les conſidere l'vn aprés l'autre, & demeure touſiours dans ſes perplexitez, ne pouuant ſe reſoudre. Il en prend vn, & puis il le quitte craignant de ſe tromper, & quand il en ſuit vn autre, c'eſt auecque peur & défiance, parce qu'il ignore lequel eſt le meilleur. Et ie vous laiſſe à penſer quel déplaiſir il donne à celuy qui s'eſt mis ſous ſa conduite, & qui l'a pris pour guide. Le ſieur de Courteilles en fait tout de meſme, il a quitté le droit chemin des Traditions, & de l'Antiquité, battu par touts les Hiſtoriens, pour s'arreſter à des opinions écartées de la vraye route de l'Hiſtoire & de la Chronologie. Auſſi ne va-t'il guere loin ſans demeurer court, il chancelle au premier pas, il eſt encore à l'entrée de ſon voyage touchant la marche de S. Iulien, & ne ſçauroit nous dire au vray, ny determinément ſous quel Empereur il eſt venu en France, ou s'il le dit, il ſe dédit incontinent, & ne ſçait à quoy s'arreſter. Cela n'eſt que trop ſuffiſant pour faire connoiſtre qu'il n'a pas la verité de ſon coſté, & pour ietter de la défiance dans l'eſprit du Lecteur, & le faire reſoudre à ne pas ſuiure vn guide ſi vacillant & ſi peu aſſeuré.

II.

S. THVRIBE.

AN DE CHRIST CXLII.

SAINCT THVRIBE eſtoit Romain d'vne extraction tres-illuſtre, & aprés qu'il eut eſté inſtruit en la Foy, la Prouidence diuine s'en voulut ſeruir pour la conuerſion des Manſeaux; il aſſiſta ſainct Iulien en la predication de l'Euangile, & fut ſon Coadiuteur en la charge Epiſcopale au moyen de la conſecration qu'il receut par les mains de ce bon maiſtre vn peu auant ſa mort, aprés laquelle il trauailla auec vn grand ſuccés à la propagation de la Foy, & gagna pluſieurs ames à Dieu. Entre les perſonnes qu'il conuertit par ſes predications, il eſt fait mention particuliere d'vne femme nommée Sauine, épouſe d'vn des plus grands de la prouince nommé Gaian, qui fut tellement irrité de ce qu'elle auoit receu le Bapteſme, qu'aprés auoir outragé noſtre Eueſque, il la perſecuta, & l'enferma dans vne priſon pour l'empeſcher d'aſſiſter aux exercices de noſtre Religion. Mais la main de Dieu l'ayant touché & luy ayant oſté l'vſage de la parole & de la veuë, il connut la cauſe de ſon mal, & à la ſuaſion de ſa femme vint demander pardon au S. Eueſque, lequel par ſes prieres luy rendit la veuë & la parole. Cela le fit reſoudre d'embraſſer auſſi noſtre ſainte Religion, & veſcut depuis auec ſa femme en bonne intelligence le reſte de ſes iours, & rendit graces à l'Eueſque, auquel s'eſtimant infiniment obligé pour la ſanté qu'il auoit receuë, mais beaucoup plus pour ſa conuerſion, il luy donna ſa maiſon Seigneuriale qui eſtoit d'vn grand reuenu, ſituée en vn lieu fort agreable proche de la petite riuiere nommée en Latin *Aniſola*, & en François *Anille*, tirant vers le pays du Vendomois.

Thuribe y baſtit vne Chapelle en l'honneur de la Mere de

Dieu & du Prince des Apoſtres, & aſſigna vne partie des reuenus pour l'entretien des Preſtres qu'il y eſtablit, ſous la conduite d'vn ſainct perſonnage nommé Thyrrus. C'eſt maintenant l'Egliſe Collegiale de ſainct Calais, comme il eſt à preſumer, non ſeulement parce qu'elle eſt conſacrée à ſainct Pierre, & que toutes les Prebendes & la pluſpart de ſes Chapelles ſont en la preſentation de l'Eueſque, mais auſſi qu'elle eſt voiſine de la riuiere d'Anille, & d'vn gros bourg nommé Sauigné du nom de Sauine femme de Gaian, qui eſtoit ſi riche & ſi puiſſant, qu'aprés auoir doté l'Egliſe ſous l'inuocation de S. Pierre & de S. Paul il luy en reſta aſſez pour baſtir vn Oratoire en l'honneur des meſmes Saincts, qui depuis a eſté changé en l'Abbaye de ſainct Calais, & eſt à preſent de fondation Royale, comme nous verrons en la vie de S. Innocent.

La vie de S. Thuribe fut illuſtre en vertus, & éclatante en miracles. Il guarit vne femme de condition & touts ceux de ſa famille, qui eſtoient tombez en vne contagieuſe paralyſie. Il rendit la parole à vne autre femme deuenuë muette, & la veuë à deux aueugles de naiſſance. Et entre les autres miracles il en fit vn pareil à celuy que ſon maiſtre S. Iulien auoit fait. Car ayant vn iour pris ſa route vers le bas Maine, pour conuertir le peuple à la Foy Chreſtienne, il s'arreſta en vn lieu nommé *Axiacum*, qui eſt à preſent la paroiſſe d'Aſſé le Beranger, où à la ſupplication des habitans il fit naiſtre par ſes prieres vne fontaine miraculeuſe, qui porte encore auiourd'huy le nom de ſainct Thuribe, & iette des eaux en ſi grande abondance, qu'elle fait vn des ruiſſeaux qui forment la riuiere d'Erue.

Il baſtit vne Chapelle au territoire d'Euron, & la conſacra en l'honneur de Noſtre-Dame, auprés de laquelle ſainct Hardouin douziéme Eueſque du Mans, a depuis baſti vne Abbaye.

Il ſouffrit deux perſecutions faſcheuſes, l'vne d'vn Seigneur des plus puiſſants & qualifiez de ſon Dioceſe, qui obſtiné dans ſon aueuglement, faiſoit ſon poſſible pour abolir la Religion Chreſtienne, que Thuribe s'efforçoit par tout moyen d'eſtablir: L'autre de quelques méchants garnements, qui par

élection nouuelle. Et ſainct Thuribe continua pluſtoſt, qu'il ne commença ſes fonctions Epiſcopales, & de Coadiuteur il deuint ſeul Eueſque.

Cela eſtant, s'il faut eſtre exact à compter, meſme iuſques aux iours pour le temps de Thuribe, le ſieur de Courteilles ſuiuant icy le Manuſcrit qui luy donne cinq ans, ſix mois & ſeize iours, n'a pas bien rencontré. Car puiſque S. Iulien eſt decedé le vingt-ſeptiéme de Ianuier, & que ſainct Thuribe a gouuerné le Dioceſe cinq ans, & eſt decedé le ſeiziéme Auril, il eſt aiſé à iuger qu'il a eſté Eueſque cinq ans deux mois & vingt iours. Adiouſtant donc ces cinq années à cent quarante-deux, nous aurons pour celle de ſon decés, cent quarante-ſept, qui eſtoit la huictiéme d'Antonin. Cecy eſt conforme à noſtre Manuſcrit, où nous liſons : *Floruit tempore Antonini Pij circa annum* 144. lequel an ſe rencontre auec enuiron la moitié de l'Epiſcopat de Thuribe. 14

leurs calomnies taſcherent de noircir ſa reputation, mais ſa vertu receuant plus d'éclat de leurs outrages, il ſe rendit victorieux de l'vn & de l'autre par ſa conſtance & patience inuincible, & au lieu de cruels perſecuteurs, ils furent les admirateurs de ſa vie toute ſainte, & l'eurent touſiours depuis en ſinguliere veneration.

Enfin comblé de merites il paſſa de cette vie mortelle & periſſable à la bien-heureuſe eternité, pour y receuoir le ſalaire de ſes trauaux, & fut enterré en l'Egliſe de Noſtre-Dame du Pré auec ſainct Iulien ſon predeceſſeur. Son decés arriua le ſeiziéme d'Auril: & il fut Eueſque ſous l'Empire d'Antonin le Debonnaire, l'eſpace de cinq ans deux mois & vingt iours.

REMARQVES.

IL n'y a pû auoir aucune vacance entre S. Iulien & ſainct Thuribe, dautant que ſainct Iulien preuoyant ſa derniere heure prochaine, & meditant ſa retraite au village de ſainct Marceau, pour s'y preparer, il commit Thuribe à la garde de ſon troupeau. C'eſt à dire qu'il le fit ſon ſuffragant pour exercer les fonctions Epiſcopales pendant ce qui luy reſtoit de vie, & le conſacra Eueſque, ayant auparauant requis ſur ce le conſentement de ſon Clergé & du Peuple; ce qui n'eſtoit pas neceſſaire, s'il n'euſt eſté queſtion que d'vne ſimple delegation ou Vicariat ſans conſecration. Ce fut vne ſage preuoyance à ſainct Iulien de luy donner le charactere Epiſcopal, par l'impoſition des mains, afin de ne le pas obliger de chercher vn Eueſque en vne autre Prouince pour l'y aller receuoir, & cependant laiſſer ſon troupeau à l'abandon & ſans paſteur: C'eſt ainſi que i'entends ces mots du Manuſcrit: *Veritus ne nauis Eccleſiæ à Domino ſibi commiſſæ abſque Gubernatore remaneret, cum communi Cleri plebiſque conſenſu eam ſancto delegauit Thuribio.* De ſorte que le Clergé, & le peuple le voyant inſtallé, non ſeulement comme grand Vicaire, mais comme Eueſque conſacré aprés le conſentement qu'ils auoient donné au choix de ſainct Iulien, ils firent aprés ſon decés pluſtoſt vne approbation ou ratification de ce choix, qu'vne

élection nouuelle. Et ſainct Thuribe continua pluſtoſt, qu'il ne commença ſes fonctions Epiſcopales, & de Coadiuteur il deuint ſeul Eueſque.

Cela eſtant, s'il faut eſtre exact à compter, meſme iuſques aux iours pour le temps de Thuribe, le ſieur de Courteilles ſuiuant icy le Manuſcrit qui luy donne cinq ans, ſix mois & ſeize iours, n'a pas bien rencontré. Car puiſque S. Iulien eſt decedé le vingt-ſeptiéme de Ianuier, & que ſainct Thuribe a gouuerné le Dioceſe cinq ans, & eſt decedé le ſeiziéme Auril, il eſt aiſé à iuger qu'il a eſté Eueſque cinq ans deux mois & vingt iours. Adiouſtant donc ces cinq années à cent quarante-deux, nous aurons pour celle de ſon decés, cent quarante-ſept, qui eſtoit la huictiéme d'Antonin. Cecy eſt conforme à noſtre Manuſcrit, où nous liſons : *Floruit tempore Antonini Pij circa annum* 144. lequel an ſe rencontre auec enuiron la moitié de l'Epiſcopat de Thuribe. 147

III.

S. PAVACE.

An de Christ cxlvii.

Sainct Pavace estoit aussi Gentil-homme Romain, & aprés le decés de sainct Thuribe, il fut éleu par le Clergé & par le peuple pour luy succeder. Sa vie comme celle des deux premiers a esté toute éclatante de miracles. Par ses prieres il arresta tout court les funestes effects d'vne pestilence épanduë par tout son Diocese. Vn horrible Dragon deuoroit les personnes, corrompoit l'air, & brusloit l'herbe de son haleine puante & ardente, en sorte que le pays estoit desert trois ou quatre lieuës à l'entour de sa cauerne. Sainct Pauace ayant compassion des miseres de son peuple, prend resolution d'aller, auec l'aide de Dieu, combattre ce monstre. Il s'en va confidemment l'attaquer iusqu'à son repaire, où l'ayant enlassé de son estole, & terrassé à ses pieds, il fit par sa priere entrouurir la terre qui l'engloutit dans ses abysmes.

Vne femme de condition nommée Casta, accablée de plusieurs maladies, & n'esperant plus dans les remedes humains, pleine de foy & de deuotion se fit porter en l'Eglise, pendant que nostre Prelat celebroit la Messe. Il ne l'eut pas plustost acheuée qu'il s'addresse à cette femme, entend ses plaintes, & apprend ses miseres, & en estant touché de compassion, & voyant la foy de cette affligée, il luy fait le signe de la Croix sur la teste, & la deliure incontinent de toutes ses langueurs. Elle n'en fut pas ingrate, car en reconnoissance de ce bien-fait, elle donna ses biens à l'Eglise & aux pauures. Vn Paralytique receut la gueriſon par ses prieres, & par vn mesme mouuement de gratitude, il se dedia auec touts ses biens au seruice de Dieu.

Vne fieure violente auoit mis au bord du tombeau deux

ieunes garçons, fils d'vn certain Gentil-homme de la Prouince nommé Benedic & de Lope ſa femme. Le pere & la mere deſeſperants de la ſanté de leurs enfants, & iugeants qu'elle ne pouuoit leur eſtre renduë que par miracle, enuoyent prier noſtre Eueſque, auec la meſme foy, que le Centurion pria noſtre Seigneur, de venir en leur maiſon, ce qu'il leur accorda. Il y arriue & ſans tarder, il leur oingt la teſte d'huile ſacrée, faiſant le ſigne de la Croix, & à meſme inſtant la fieure s'eſteignant, ils ſe ſentirent ſoulagez entierement, dequoy les parents furent ſi rauis d'aiſe, qu'ils voüerent leurs enfants à Dieu, & ayant départi tout ce qu'ils poſſedoient aux pauures, ſe conſacrerent eux-meſmes à ſon ſeruice.

Sainct Pauace enterra dans le cemetiere des Chreſtiens le corps du glorieux Confeſſeur ſainct Romain neueu de ſainct Iulien, qui fit auec ſon oncle le voyage de Rome au Mans. Il l'auoit inſtitué Diacre, & commis pour preſcher l'Euangile en certaines contrées de ſon Dioceſe, où il auoit fait vn merueilleux fruit, pour la conuerſion des Infideles. Aprés le decés de ſon oncle il retourna au Mans, pour garder par deuotion le lieu de ſa ſepulture, & ſeruir à l'Egliſe qu'il auoit fait baſtir pendant ſa vie, au delà de la riuiere de Sarthe. Romain perſiſta en ce lieu de deuotion pluſieurs années, pendant leſquelles menant vne vie toute ſaincte, il la ſignala de pluſieurs miracles. Il rendit la parole à vn muet, & chaſſa vne multitude de Demons du corps d'vne fille poſſedée. Le iour & l'heure de ſa mort luy furent reuelez par vn Ange, ſept ans auant qu'elle arriuaſt, & voyant qu'il auoit du terme, il deſira faire vn voyage à Rome, pour viſiter les corps des glorieux Apoſtres, & dire le dernier adieu à ſes parents: dequoy Pauace luy donna congé ſur la promeſſe qu'il luy fit, de reuenir & de finir ſes iours en ſon Dioceſe. Au retour il prit ſon chemin par le Vendomois, où il rendit la ſanté au fils d'vn Seigneur qui eſtoit en peril de ſa vie. Quelque temps aprés qu'il fut arriué, il tomba malade, & mourut ainſi qu'il auoit predit le ſeptiéme de Nouembre, & ne fit pas moins de miracles aprés ſa mort que pendant ſa vie.

Noſtre ſainct Eueſque chargé d'années & de merites dece-

da le vingt-quatriéme de Iuillet de l'an cent quatre-vingt dix, ayant exercé ſon Pontificat ſous Antonin le Debonnaire, Marc Aurele, Lucius Verus & Commode Empereurs. Son corps fut premierement depoſé dans l'Egliſe du Pré, auprés de ſes deux predeceſſeurs, puis il fut transferé en l'Egliſe de ſainct Iulien du Mans par S. Aldric vingt-troiſiéme Eueſque. Enfin il a eſté tranſporté en la ville de Chaſteau Renard au Dioceſe de Sens, où il eſt à preſent fort honoré, à cauſe des graces qui s'obtiennent iournellement par ſon interceſſion. Il fut Eueſque quarante-trois ans.

REMARQVES.

ADIOVSTANT les quarante-trois ans d'Epiſcopat de Pauace à cent quarante-ſept, nous aurons pour l'an de ſon decés cent quatre-vingt dix, pendant lequel temps il a veu les quinze années reſtantes d'Antonin, les dix-neuf de Marc Aurele, & les neuf premieres de Commode, conformément à noſtre Manuſcrit: *Floruit tempore Marci Aurelij, Antonini, & Lucij Veri Imperatorum.* C'eſt ainſi que ie reſtituë ce paſſage, qui eſt depraué dans le Manuſcrit en cette ſorte, *tempore Marci Antonij & Seueri.* Car outre que la ſuite des temps exige cette reſtitution, comme ie la fais, & qu'il n'y a point de Marc Antoine Empereur predeceſſeur de Seuere, il eſt aiſé à iuger que la reſſemblance des noms a deceu le Copiſte, qui ayant fait la premiere faute a eſté ſuiui des autres, & qu'il a copié, *Marci Antonij & Seueri*, au lieu de *Marci Antonini & Veri*, ayant pris Marc Antoine pour Marc Antonin, qui auoit premierement nom Marc Aurele, mais depuis qu'Antonin le Debonnaire l'eut adopté & laiſſé ſucceſſeur de l'Empire, il prit auſſi le nom de ſon pere adoptif, adiouſtant Antonin à Marc Aurele. Tout de meſme le Copiſte a pris Seuerus pour Lucius Verus, ce qui eſt facile à reconnoiſtre & à corriger.

Il n'eſt pas aiſé de trouuer icy la ſucceſſion des Eueſques ny le nom de ceux qui ont gouuerné cette Egliſe, depuis ſainct Pauace iuſqu'au temps de ſainct Liboire, qui viuoit au quatriéme ſiecle, & fut promeu à l'Eueſché du Mans l'an trois cent.

cent trente-ſept, dequoy il ne faut pas s'eſtonner, cela eſtant commun à toutes les Egliſes, non ſeulement des Gaules, mais de tout l'Empire Romain, à cauſe de la rage des perſecutions qui depeuploient la Chreſtienté. Ce n'eſt pas que nous croyions que le ſiege Epiſcopal ait vacqué de faict pendant les cent quarante ſept ans, qui ont coulé depuis S. Pauace iuſqu'à ſainct Liboire, car nous ferons voir plus bas qu'il y a eu des Eueſques, deux deſquels ſont reconnus ſaints & reuerez dans les Prouinces eſtrangeres: mais parce que nous n'en trouuons rien dans nos hiſtoires, & qu'auſſi les vacances ont eſté probablement longues en ces temps là, où les Eueſques s'ils n'auoient quaſi touſiours le col ſous le tranchant de l'épée, en eſtoient pour le moins dans les continuelles frayeurs; nous ſommes contraints de faire paſſer pour vacance tout le temps que nous ignorons, quels Eueſques ont preſidé à nos Egliſes.

Cette vacance ou interregne, ou *interpontificium*, comme l'appelle Robert en ſa Gaule Chreſtienne, qui la remarque en meſme ſaiſon, preſque en toutes les chaires Epiſcopales des Gaules, qui ſera de cent quarante-ſept ans, c'eſt à dire d'enuiron vn ſiecle & demy, comme dit le ſieur de Courteilles, ſe confirme par le Manuſcrit qui confere le temps de S. Pauace auec celuy de Marc Aurele Antonin, & de Lucius Verus Empereurs, & quand il marque puis aprés celuy de ſainct Liboire, il couche ces mots: *Vixit temporibus Conſtantini & Valentiniani*, ce qui ne pourroit pas eſtre s'il n'accordoit que nous auons eu manque d'Eueſques autant de temps ou enuiron, qu'il y a entre les regnes de ces Empereurs Marc Aurele, & Conſtantin, pendant leſquels ſe ſont écoulez quatorze ans qui reſtent de l'Empire de Commode: les regnes d'Ælius Pertinax, Didius Iulianus, Septimius Seuerus, ſe ſont paſſez iuſqu'à l'an deux cent treize: ceux de Caracalla, Macrin, Heliogabale, Alexandre fils de Mammée, Maximin & Gordien, iuſqu'à l'année deux cent quarante-ſix: les deux Philippes, Decius, Gallus, Voluſien, Valerien, Galien, Claude, Aurelien, Tacite, Florien, Probus, Carus & Carinus, ont commandé iuſqu'à l'an deux cent quatre-vingt quatre: Diocletien & Maximien iuſqu'a trois cent quatre, &

Conſtantius Chlorus iuſqu'à trois cent ſix. Enfin le grand Conſtantin a gouuerné l'Empire iuſqu'à l'année trois cent trente-ſept, qui eſt ſa derniere & la premiere de Liboire.

I'ay fait cette enumeration des Ceſars, tant pour faire ſuiure la Chronologie de nos Eueſques, que pour donner à connoiſtre au Lecteur, qu'il n'y en a que vingt-vn ou vingt-deux, ne comptant que pour vn, ceux qui ont regné conioinctement, pendant que cette vacance a duré; ou bien trente-vn ou trente-deux, ſi auec elle on adiouſte le temps de l'Epiſcopat de Pauace & de Liboire, qui ne ſont pas touſiours les
Page 40. cinquante Ceſars, que le ſieur de Courteilles dit auoir occupé l'Empire entre ces deux Eueſques : ce qu'il rapporte par exaggeration exprés, pour rendre cette vacance plus incroyable, & fauoriſer ſon opinion nouuelle, qui eſtant deſtituée de fondement, il eſt obligé d'en chercher vn ſi foible pour luy donner de l'apparence. Il fait en ſuitte pluſieurs obiections, qu'il propoſe comme inſolubles, ne croyant pas qu'on y puiſſe trouuer des repliques, mais ce ne ſont pas des nœuds Gordiens, auſſi ie me promets de les délier, bien que ie ne ſois pas vn Alexandre.

Voicy donc la premiere de ſes obiections.

Ibid. *Les Autheurs qui ont écrit en ces temps là, & aux autres n'en font aucune mention.* C'eſt à dire de cette vacance.

Ie réponds que noſtre Manuſcrit l'a aſſez remarquée quand il a rapporté le temps de ſainct Pauace à celuy de Marc Aurele Antonin, & comparant le temps de ſainct Liboire, il ſaute tout d'vn coup iuſqu'à celuy de Conſtantin, ce qui ſuffit pour contenter vn eſprit qui ne ſera point preuenu, ny attaché aux opinions modernes. Mais ie luy demande ſi en ce temps là de perſecution, auquel on perſecutoit non ſeulement les perſonnes, mais encore on cherchoit exactement touts leurs liures pour les bruſler, & en faire perdre la memoire ; il croit qu'il y ait eu beaucoup d'Autheurs en cet Prouince, pour rediger par écrit, & informer la poſterité ce qui s'eſtoit paſſé de leur temps, veu qu'il eſt le premi qui aprés ſeize ſiecles nous a donné l'hiſtoire entiere de n Eueſques ? En quoy certes il a beaucoup merité de la Pr uince : mais nous luy aurions encore plus d'obligation, s

Conſtantius Chlorus iuſqu'à trois cent ſix. Enfin le grand Conſtantin a gouuerné l'Empire iuſqu'à l'année trois cent trente-ſept, qui eſt ſa derniere & la premiere de Liboire.

I'ay fait cette enumeration des Ceſars, tant pour faire ſuiure la Chronologie de nos Eueſques, que pour donner à connoiſtre au Lecteur, qu'il n'y en a que vingt-vn ou vingt-deux, ne comptant que pour vn, ceux qui ont regné conioinctement, pendant que cette vacance a duré; ou bien trente-vn ou trente-deux, ſi auec elle on adiouſte le temps de l'Epiſcopat de Pauace & de Liboire, qui ne ſont pas touſiours les cinquante Ceſars, que le ſieur de Courteilles dit auoir occupé l'Empire entre ces deux Eueſques : ce qu'il rapporte par exaggeration exprés, pour rendre cette vacance plus incroyable, & fauoriſer ſon opinion nouuelle, qui eſtant deſtituée de fondement, il eſt obligé d'en chercher vn ſi foible pour luy donner de l'apparence. Il fait en ſuitte pluſieurs obiections, qu'il propoſe comme inſolubles, ne croyant pas qu'on y puiſſe trouuer des repliques, mais ce ne ſont pas des nœuds Gordiens, auſſi ie me promets de les délier, bien que ie ne ſois pas vn Alexandre.

Page 40.

Voicy donc la premiere de ſes obiections.

Ibid. *Les Autheurs qui ont écrit en ces temps là, & aux autres n'en font aucune mention.* C'eſt à dire de cette vacance.

Ie réponds que noſtre Manuſcrit l'a aſſez remarquée quand il a rapporté le temps de ſainct Pauace à celuy de Marc Aurele Antonin, & comparant le temps de ſainct Liboire, il ſaute tout d'vn coup iuſqu'à celuy de Conſtantin, ce qui ſuffit pour contenter vn eſprit qui ne ſera point preuenu, ny attaché aux opinions modernes. Mais ie luy demande ſi en ce temps là de perſecution, auquel on perſecutoit non ſeulement les perſonnes, mais encore on cherchoit exactement touts leurs liures pour les bruſler, & en faire perdre la memoire ; il croit qu'il y ait eu beaucoup d'Autheurs en cette Prouince, pour rediger par écrit, & informer la poſterité de ce qui s'eſtoit paſſé de leur temps, veu qu'il eſt le premier qui aprés ſeize ſiecles nous a donné l'hiſtoire entiere de nos Eueſques ? En quoy certes il a beaucoup merité de la Prouince : mais nous luy aurions encore plus d'obligation, s'il

auoit eu plus de reſpect aux traditions anciennes, s'il eſtoit plus exact à bien aſſeurer la Chronologie, & moins ſeuere ou plus equitable à ne point condamner ceux dont il n'a pas bien examiné la cauſe, dequoy nous verrons des exemples aſſez remarquables, qui m'ont donné ſuiet d'entreprendre cét ouurage, pour donner iour à la verité, & à l'innocence de ceux contre qui il a prononcé auec vn peu trop de precipitation. Reprenons nos briſées.

De grace, quelle façon d'argumenter eſt cette-cy? On n'en a rien écrit, il n'eſt donc pas vray. Que deuiendront toutes les Traditions, ſi l'on ne croit que ce qui eſt écrit? Si les Couſtumes paſſent pour Loix dans le gouuernement Politique & Chreſtien, pourquoy les Traditions ne paſſeront-elles pour des veritez dans nos Hiſtoires? Combien y a-t'il de choſes qui ſe ſont paſſées, & qui n'ont iamais eſté écrites? Il ne s'enſuit pas que tout ce qu'on ignore n'ait point eſté, & cela eſt commun preſque à toutes les autres villes Epiſcopales, qui ne ſçauroient compter entierement touts leurs Eueſques. Eſt-ce à dire qu'elles n'en ayent point eu d'autres que ceux de qui on a la connoiſſance? Que ſont deuenus touts les Eueſques des Egliſes d'Orient? N'y en a-t'il point eu d'autres que ceux dont nous ſçauons les noms? L'Egliſe de Verdun en Lorraine auoit perdu la memoire de huict ſaincts Eueſques, de qui les noms ſont encore maintenant inconnus, perſonne n'oſant prendre le nom d'Eueſque, l'eſpace de plus de deux cent ans, dit l'Hiſtoire, à cauſe des perſecutions: & leurs corps furent découuerts du temps que le bienheureux Abbé Richard, qui mourut l'an mil cent quarante-ſept, gouuernoit l'Abbaye de S. Vannes de Verdun, où eſtoit autrefois le ſiege des premiers Eueſques de cette ville. Car ce ſainct Abbé faiſant tranſporter les corps des Eueſques, qu'il trouuoit enterrez dans les ruines de l'ancienne Egliſe, pour les mettre en lieu plus decent, découurit ces huict corps ſaincts: & les voulant faire transferer auec ſolennité, l'vn d'iceux apparut à vn Religieux nommé *Paronomarius*, auquel il commanda de dire à ſon Abbé, que Dieu vouloit qu'ils attendiſſent la reſurrection generale au lieu où ils eſtoient, & que pour preuue de la verité, on leur trouue-

roit la main droite & le gand ſans corruption. Cecy eſt rapporté par Waſbourg en ſes Antiquitez de la Gaule Belgique; & les Manuſcrits anciens, tant de ladite Abbaye de S. Vannes, que de celle de ſainct Pierre au mont à Chaalons en Champagne en font foy; & la vie dudit bien-heureux Richard Abbé, que le docte Pere D. Hugues Menard a mis au iour en ſes Annotations ſur le Martyrologe Benedictin d'Arnold Wion, comme elle eſt dans leſdits Manuſcrits, ayant ſeulement poli le ſtile.

Ie ne fais non plus aucun doute qu'il n'y ait eu des Eueſques pendant le temps de cette grande vacance, en noſtre Egliſe du Mans auſſi bien qu'aux autres: & bien que leur memoire ſoit effacée d'entre les hommes, elle eſt neantmoins precieuſe deuant Dieu, & leurs noms pour eſtre ignorez dans la terre, ne laiſſent pas de ſe trouuer écrits en beaux caracteres dans les Cieux. Nous aurions bien beſoin de reuelations pour nous les apprendre, & conuaincre nos Nouateurs en l'Hiſtoire, ſi d'auanture ils les vouloient receuoir pour argent comptant. Mais à faute de reuelation, ie veux produire icy vne Relation que fait le R. P. Bolandus Ieſuite, en la vie de ſainct Liboire, qu'il a donnée au public depuis deux ans, paragraphe troiſiéme, où il nous apprend les noms de deux ſaincts Eueſques du Mans, qui eſtoient ignorez iuſques auiourd'huy dans leur Dioceſe, & connus chez les Eſtrangers. Ces noms ſont *Gundaniſolus*, & *Valerinus*. S'il faut les habiller à la Françoiſe, on peut dire aiſément ſainct Valerin: mais pour l'autre, il me ſemble que ie le puis nommer ſainct Gondanille, par la meſme raiſon que la riuiere *Aniſola*, qui paſſe par la ville de S. Calais du Maine, s'appelle en François la riuiere d'Anille, & ie le nommeray touſiours ainſi deſormais.

Le corps de ſainct Liboire fut tranſlaté du Mans en Allemagne, comme nous apprendrons en ſa vie, & nos Manuſcrits, que noſtre Autheur a ſuiuis en l'Hiſtoire de cette tranſlation, rapportent que l'on transfera des Reliques d'autres Saincts auec celles de Liboire. C'eſtoient aſſeurément celles de ces deux ſaincts Eueſques, comme nous enſeignent les Autheurs que nous a produit Bolandus, dont voicy le

premier. Wernerus Roleuinckius au liure troiſiéme *de ſitu & moribus Weſtphalorum* chapitre huictiéme, écrit ces paroles : *Benedictus quoque Badueradus ſecundus Epiſcopus Paderbornenſis diuina reuelatione confortatus ſolenniter tranſtulit corpora ſanctorum Liborij, Pauacij, Turibij, Gundaniſoli Epiſcoporum Cenomanicæ ciuitatis ad ſuam Eccleſiam cum multa gloria miraculorum.* Les Chartreux de Cologne dans leurs Additions au Martyrologe d'Vſuard font mention de ces trois, Liboire, Pauace, & Gondanille au vingt-quatriéme de Iuillet, & de ſainct Thuribe au ſeiziéme d'Auril. Vn vieux Manuſcrit qui s'intitule, *Florarium Sanctorum*, contient encore les meſmes paroles : *In Paderborna depoſitio ſanctorum Epiſcoporum & Confeſſorum Cenomanenſium Pauacij, Thuribij, & Gundaniſoli.* Vn ancien Martyrologe, imprimé à Cologne dés l'an mil quatre cent quatre-vingt dix, porte ces mots : *Cenomanis depoſitio ſanctorum Pauacij, Thuribij & Gundaniſoli Epiſcoporum præfatæ vrbis, & Confeſſorum.* Voila quatre Autheurs d'aſſez bonne marque pour auoir du credit ; eſtant Eſtrangers ils ſont hors de ſoupçon. Qui leur auroit appris le nom de ſainct Gondanille Eueſque du Mans s'il n'auoit iamais eſté ? S'ils euſſent voulu inuenter, il y a d'autres noms qui eſtoient plus aiſez à rencontrer que celuy-là. Quel intereſt auroient eu les Allemans, que ſainct Gondanille fuſt Eueſque du Mans, ou ne le fuſt pas ? Rien autre, ſinon que ceux qui ont écrit ces Martyrologes & Hiſtoires outre la tradition immemoriale, & non conteſtée en ces pays là, ont trouué dans les vieilles Archiues, les noms de ces ſaincts Eueſques qui eſtoient enueloppez dans les tenebres, & leur ont fait voir le iour dans leurs écrits, afin qu'ils fuſſent connus d'autres que de ceux de la Weſtphalie.

Pour ce qui eſt de ſainct Valerin, nous n'auons qu'vn Autheur qui en parle, mais il en vaut pluſieurs à cauſe de ſon authorité. C'eſt vn nommé *Gobelinus Perſona*, Docteur Doyen de Billefeld, & Official de Paderborne, qui écriuoit il y a plus de deux cent quarante ans. Il a fait pluſieurs ouurages, entre autres vn qu'il intitule, *Chronica Paderbornenſis Diœceſis*, où il écrit ces mots au chapitre neufiéme : *Anno Ludouici Pij 23°. tranſlatus eſt S. Liborius & S. Valerinus de ciuitate Cenoma-*

nica Gallie. Les raiſons que i'apporte pour prouuer noſtre Vacance ſont aſſez fortes pour emporter vn eſprit deſintereſſé, mais ces témoignages y eſtant adiouſtez auec les noms de ces deux Eueſques que nous ignorions, doiuent conuaincre les plus opiniaſtres. Il eſt vray que ſainct Valerin n'eſt point icy nommé Eueſque, que ſi l'on vouloit pointiller on pourroit luy diſputer cette qualité. Mais il l'eſtoit ſans doute, & ie le prouueray ſuffiſamment.

Premierement Gobelinus le ſuppoſe, puis qu'il met ſainct Valerin en meſme rang que ſainct Liboire, ſans toutefois exprimer la qualité de celuy-cy, non plus que de celuy-là. La qualité de Liboire eſt pourtant aſſez connuë, & ne peut pas eſtre miſe en doute. En ſecond lieu, quand ie donne l'hiſtoire de la Tranſlation de ſainct Liboire, ie me ſers d'vn Autheur fort authentique, comme ie monſtreray en ſon lieu, qui dit qu'à l'ouuerture de la foſſe, où l'on trouua ſainct Liboire, il y auoit d'autres Eueſques enterrez auprés de luy. *Erant autem in eodem loco aliorum quoque membra Sanctorum in ſarcophagis honeſtè reconditorum, maximè Epiſcoporum ciuitatis illius*, qui eſtoient ceux deſquels parlent les Autheurs ſuſdits, Thuribe, Pauace, Gondanille, & Valerin. Ie ne veux pas toutesfois croire, non plus que Bolandus, que ces autres corps Saincts ayent eſté tranſlatez auec ſainct Liboire: mais ſeulement qu'on donna à ces Saxons ſon corps entier, comme ils en auoient demandé vn, *vt Sancti alicuius integros artus mererentur accipere*: & parce que les autres corps de ces ſaincts Eueſques, deſquels parlent nos Autheurs, furent découuerts auec celuy de ſainct Liboire, ſoit qu'ils fuſſent touts en vne meſme caue, ou qu'on les euſt trouuez premier que le ſien, on leur en donna de chacun quelques oſſements, qui en ont laiſſé la memoire à ces Allemans, qu'ils ont appellée Tranſlation tout d'vn coup, encore qu'elle n'ait eſté faite que du corps entier de S. Liboire, & de quelques oſſements de ces deux autres Eueſques.

Boland. Vita Liborij cap. 4.

Ibidem.

En troiſiéme lieu, ie dis que le Manuſcrit de Paderborn & celuy du Mans conuiennent que ces corps furent tirez de leur ſepulture, qui eſtoit dans l'Egliſe du Pré: Or eſt-il qu'il n'y auoit que des Eueſques enterrez en cette Egliſe

S. Valerin qui fut trouué auprés de ſainct Liboire, & parmy les autres Eueſques, l'eſtoit donc auſſi. C'eſt deſia vn grand preiugé qu'il fuſt Eueſque, puiſqu'on le trouua entre des Eueſques. Mais ie prouue qu'on n'enterroit par reſpect en cette Egliſe que des Eueſques, & les autres Chreſtiens dans toute l'eſtenduë du Cemetiere qui enuironnoit cette Egliſe.

Sainct Iulien fut enterré dans cette Egliſe ou Chapelle tout le premier. Et encore que le ſieur de Courteilles dit ſeulement, *qu'il a eſté inhumé dans le Cemetiere des Chreſtiens*, il a manqué à rendre nettement le texte du Manuſcrit, qui porte expreſſément *in Baſilica*. Et il faut qu'il l'aduoüe. Car quand il parle du ſucceſſeur de ſainct Iulien, il dit ainſi : *Thuribe fut inhumé dans l'Egliſe de Noſtre-Dame du Pré, auprés de ſainct Iulien ſon Maiſtre & Patron* : Puiſqu'ils eſtoient auprés l'vn de l'autre, & que ſainct Thuribe eſtoit enſepulturé dans l'Egliſe, ſainct Iulien y eſtoit donc auſſi : n'eſtoit qu'on vouluſt dire qu'ils fuſſent prés l'vn de l'autre la muraille entre deux : mais quelle apparence qu'on euſt fait plus d'honneur à ſainct Thuribe qu'à S. Iulien, au Diſciple qu'au Maiſtre, qui eſtoit fondateur de cette Egliſe, quand il n'y auroit que cette raiſon là ? Sainct Pauace y fut auſſi depoſé, & ledit Sieur y conſent, ſainct Liboire y fut mis puiſqu'il y fut trouué ; Sainct Victor & S. Victur tout de meſme, S. Principe, & S. Innocent ; & S. Domnole fut le premier qui n'y fut pas enterré, ayant choiſi pour ſa ſepulture ſon Abbaye de ſainct Vincent. Et le ſieur de Courteilles témoigne cette verité ouuertement à la fin de la vie de ſainct Principe, diſant : *que ſon corps fut deposé comme ceux des autres dans l'Egliſe du Pré, qui ſembloit eſtre affectée pour ſeruir de tombeau à la famille des Eueſques*. Cela eſt ſi vray, qu'il a fort à propos diſtingué le lieu de la ſepulture de S. Romain qui n'eſtoit pas Eueſque, de celuy des Eueſques, quand il écrit, *que S. Pauace enterra le corps de ſainct Romain dans le Cemetiere des Chreſtiens*, ſans parler de l'Egliſe, bien que s'il y euſt eu lieu de faueur, ce deuoit eſtre pour celuy-cy qui eſtoit neueu de S. Iulien. Ce ſeroit donc perdre temps, que de l'employer à prouuer dauantage cette Mieure, puiſque la partie aduerſe la concede. La Concluſion

Page 66. Page 78. Page 88. Page 113. Page 84.

eſt maintenant claire, S. Valerin fut trouué enſeueli au lieu où l'on n'enterroit que des Eueſques, il eſtoit donc Eueſque. Cette raiſon conclud auſſi fortement contre ceux qui voudroient dire que ce n'eſtoient que des Coëueſques. Car on ne leur rendoit iamais les honneurs de la ſepulture pareils aux Eueſques, outre que ce ſeroit vainement & gratuitement auancer que ce fuſſent des Coëueſques, puiſqu'ils ne ſont pas ainſi nommez par les Autheurs Allemans que i'ay citez, & que celuy qui nous a donné l'hiſtoire de la Tranſlation de ſainct Liboire, quand il décrit la pompe, auecque laquelle ſainct Aldric alla en proceſſion de la grande Egliſe en celle de l'Abbaye du Pré, pour leuer ce ſainct corps, n'obmet pas cette circonſtance, qu'il eſtoit aſſiſté d'vn nommé Dauid ſon Coëueſque, *cum Coëpiſcopo ſuo Dauid.* Si donc ces deux ſaincts Gondanille & Valerin n'euſſent eſté que Coëueſques, ces Autheurs n'euſſent pas manqué à leur donner cette meſme qualité, au lieu de leur attribuer abſolument celle d'Eueſques comme ils ont fait.

Voila deux de nos Eueſques retrouuez, qui eſtoient neceſſairement quelque temps auant ſainct Liboire, & entre luy & les autres denommez en cette Tranſlation Pauace & Thuribe, car dans la ſuite des temps aprés ſainct Liboire, il n'y a point de place pour eux. Il faut donc qu'ils ayent eſté deuant, qui eſt le temps de noſtre vacance tant diſputée. Que ſi ces deux auoient eité Eueſques auſſi long temps que Pauace & Liboire, que le ſieur de Courteilles veut qu'ils ayent ſuccedé l'vn à l'autre immediatement, ils auroient occupé preſqu'vn ſiecle, & il ne reſteroit plus que cinquante-cinq ans de vacance, qui ſeroit bien peu pour la ſaiſon. Cela empeſcheroit neantmoins de crier ſi haut à l'abſurdité, & aux cinquante Ceſars. Ie croy que cette vacance, que nous ſommes contraints d'appeller ainſi par ignorance de ce qui s'eſt paſſé en ce temps là, n'a point eſté en effet, mais que noſtre Egliſe par vne prouidence de Dieu ſpeciale, a touſiours eſté remplie de dignes Paſteurs, qui ont ſoigneuſement, & ſans épargner aucuns trauaux, cultiué cette vigne naiſſante pendant les temps les plus difficiles.

Ne vous cabrez donc point, mon Lecteur, au commencement

ment de cette vacance que ie vous propoſe de cent quarante-ſept ans, puis qu'elle n'en a que le nom & non pas la verité : & delà reconnoiſſez auecque moy, que c'eſt de S. Clement que S. Iulien a receu ſa miſſion, puiſque l'ordre des temps s'y accorde, comme ie vous ay monſtré. Que ſi le ſieur de Courteilles diſpute encore quelque morceau de terrain, aprés que i'ay fait vn logement ſi auantageux ſur la demie-lune, qu'il defend contre cette vacance ; c'eſt à dire puiſqu'il ne ſçauroit plus diſputer ſi ces deux Eueſques ont eſté, ny quand ils ont eſté, il n'a plus où ſe retrancher, que ſur le doute de com. bien de temps ils ont eſté. Mais qu'il leur en donne ce qu'il luy plaira, il ne ſçauroit leur en accorder ſi peu, qu'il ne faille qu'il cherche vn autre temps que celuy du Pape Fabien, & de l'Empereur Gordien, pour faire venir ſainct Iulien ; & alors il n'aura plus ny Seuere, ny Gregoire de Tours, ny le Moine Letaldus, ny les modernes pour luy : Il ſera vn Autheur ſingulier, & tout ſeul de ſon opinion, & il faudra qu'il faſſe vn calcul tout nouueau, pour ſçauoir à quel autre Pape, ou à quel autre Empereur il doit auoir recours.

Le ſuſdit Gregoire remarque iudicieuſement, qu'il ne faut pas s'eſtonner ſi entre ſainct Gatien premier Archeueſque de Tours, & Lidorius le ſecond, il ſe trouue trente-ſept ans de vacance, à cauſe de l'empeſchement qu'y apportoient les Payens, *obſiſtentibus paganis*. Les meſmes empeſchements qui ont cauſé cette vacance en l'Egliſe de Tours, l'ont auſſi pû cauſer par contrecoup en celle du Mans ſa voiſine, encore que celle-là n'ait pas commencé ſi toſt que celle-cy, s'il eſtoit vray que la miſſion de Gatien euſt eſté ſi tardiue, comme veut Gregoire. Noſtre Foy auoit eſté du commencement eſtablie en cette Prouince auec trop de facilité, pour ne rencontrer aprés aucune difficulté. Vne grande paix eſt ſouuent ſuiuie d'vne cruelle guerre, & vne trop grande bonace eſt ordinairement l'auant-courriere d'vne effroyable tempeſte. Ce qui ſe void touſiours dans les affaires de Dieu, qui ne ſe font iamais ſi à l'aiſe & ſans beaucoup de trauerſes. Le Lecteur iudicieux peut bien reconnoiſtre par toutes ces raiſons, que c'eſt eſtre trop rigoureux, pour ne pas dire iniuſte, de nous vou-

loir obliger à prouuer ces choſes là, par les Autheurs du temps. N'eſtoit-ce pas encore celuy des anciens Gaulois, qui ne mettoient point du tout leurs Hiſtoires par écrit, mais vouloient qu'on les obſeruaſt ſeulement par la memoire & la ſeule Tradition, ainſi que nous apprend Ceſar des Druides, qui eſtoient les plus doctes d'entre eux ? *Itaque nonnulli annos vicenos in diſciplina permanent, neque fas eſſe exiſtimant eam litteris mandare.*

Lib. 6. de Bell. Gal.

Quant aux Autheurs des autres Prouinces, ie ne croy pas qu'ils ayent eu aduis de ce qui ſe paſſoit en cette-cy, la Gazette n'eſtoit pas encore en vſage, & c'eſtoit beaucoup s'ils écriuoient ce qui ſe paſſoit en leurs pays, ou aux plus renommez. Ioint qu'encore qu'ils euſſent laiſſé quelques hiſtoires de leurs temps, elles pourroient auoir peri dans la perſecution que Diocletien fit aux liures des Chreſtiens, ou par les iniures d'vn ſi long temps.

Page 40. La ſeconde Obiection eſt. *On ne ſçauroit monſtrer par aucun témoignage que les perſecutions qui ſont arriuées ayent eſté ſi cruelles, qu'elles ayent répandu le ſang de nos Eueſques, ou violentes iuſqu'à ce poinct, que d'auoir empeſché la liberté de leur élection, ou la fonction entiere de leurs charges, pendant l'eſpace d'vn ſiecle & demy.*

Ie réponds auec cette induction. Il eſt certain & euident par touts les Autheurs, que pendant le temps que nous aſſignons à cette vacance, les perſecutions des Empereurs ont eſté generales en tout l'Empire Romain, & ſpecialement en toute la France. Il y a donc eu auſſi des perſecutions au Maine, qui eſt vne de ſes Prouinces. Cecy eſt conſtant, auſſi le ſieur de Courteilles ſemble en demeurer d'accord, puiſqu'il diſpute ſeulement de l'excés de ces perſecutions, & demande qu'on luy monſtre leur violence aſſez grande pour auoir empeſché l'élection de nos Eueſques, ou la fonction entiere de leurs charges. Mais que veut-il que ie luy monſtre dauantage ? Quelles preuues peut-on produire plus fortes, que celles qui ont eſté miſes en auant de l'Eſcriture ſaincte, de l'authorité des Peres, de la foy des anciens Hiſtoriens, & de l'antiquité de nos Traditions, qui ſont autant de bons & irreprochables témoins, que les Gaules ont eſté renduës Chreſtiennes dés le temps des Apoſtres, & par meſme moyen, que

la Prouince du Maine n'a pas eſté ſi malheureuſe que d'eſtre priuée ſeule de ce grand bien. Les Autheurs que i'ay produits nous aſſeurent de la particuliere miſſion de ſainct Iulien enuiron ce temps là, & nos trois premiers Eueſques n'ayant regi cette Prouince que quatre-vingt quinze ans, il s'enſuit par vne conſequence neceſſaire, qu'il y a eu vacance depuis le dernier de ces trois iuſqu'à la premiere année de Liboire, qui fut en trois cent trente-ſept. Aprés cela quels plus grands témoignages deſire-t'il? Il ne faut pas d'autres raiſons pour prouuer cette vacance, & il ne me ſçauroit obliger à luy fournir les noms des Eueſques qui l'ont remplie, ou à luy produire l'Hiſtoire & la Legende de leur martyre. Peut-eſtre cela n'a pas eſté écrit, ou s'il l'a eſté il s'eſt perdu, de ſorte que les perſecutions extremes qui ſe ſont rencontrées de ce temps là, ayants cauſé cette perte, c'eſt aſſez qu'on puiſſe iuger ce qui s'eſt pû faire, ſans qu'on ſoit obligé de dire particulierement tout ce qui s'eſt fait. On peut donc iuger auec raiſon, que noſtre Prouince qui n'eſtoit pas alors des moins celebres, n'a point eſté ſi cachée ny ſi inconnuë, qu'elle ſe ſoit pû exempter de ces orages qui ont agité l'Empire Romain pendant plus d'vn ſiecle & demy, & qu'en ces temps mal-heureux, nos Paſteurs ont eſté ou martyriſez ou exilez, ou fugitifs & vagabons, & toute la bergerie diſſipée.

Voila donc qui eſt aſſez monſtré. Mais ſi cecy n'eſt ſuffiſant pour obliger voſtre creance, vous en croirez noſtre aduerſaire meſme, qui maintenant en confeſſe plus que ie ne luy en demande. *Habemus confitentem reum.* Il ne veut pas maintenant que ces perſecutions ayent eſté ſi cruelles, que d'épandre le ſang de nos Eueſques, ny meſme empeſcher la liberté de leurs élections, ou la fonction entiere de leurs charges, parce qu'il voit qu'autrement cela induiroit vne vacance qui ſeroit contraire à ſon opinion. Et aprés ne ſe ſouuenant pas de ce qu'il auoit dit, & parce qu'il a beſoin que ces perſecutions ſoient bien allumées, pour empeſcher que S. Iulien ne baſtiſſe des Egliſes, & faſſe librement touts les exercices de noſtre Religion, il nous les concede tres-ſanglantes, & ſe coupe notablement en ces paroles: *Il n'y a per-* *Page 59.*

ſonne qui ne ſçache qu'à cauſe des ſanglantes perſecutions, que les Empereurs faiſaient publier de temps en temps contre les Chreſtiens, on n'oſoit publiquement preſcher l'Euangile, ſans s'expoſer à la rigueur des Edicts, & à la cruauté des ſupplices, en ſorte que noſtre Religion n'auoit pas aſſez de force ny de liberté dans ſa naiſſance, & les fideles eſtoient en trop petit nombre pour oſer paroiſtre & ſe declarer ouuertement. En voulez-vous dauantage? Ce témoignage ſi ample, & ſi net de partie aduerſe, vaut toutes les autres preuues que ie pourrois apporter, & faut admirer icy la force & la puiſſance de la verité, *ſuper omnia vincit veritas*, qui touſiours victorieuſe arrache à la fin ſa confeſſion de la bouche de ſes aduerſaires, & ſe fait reconnoiſtre malgré eux.

Il faut que ie repete encore icy: Que quand ie mets ce ſiecle & demy en vacance, ce n'eſt pas que ie la prenne abſolument pour telle, en ſorte qu'il ne ſe trouue perſonne qui durant ce temps là ait eſté nommé à l'Epiſcopat, ou en ait exercé les fonctions; mais ie l'appelle de ce nom, ayant égard à noſtre connoiſſance, parce que les anciennes écritures n'en marquent aucun. Et ie veux bien croire que pendant quelques remiſes de la plus grande fureur de ces perſecutions, on n'a pas laiſſé de nommer des Eueſques, qui ſe comportoient alors comme nous voyons que font maintenant ceux d'Hibernie & d'Angleterre, qui ne ſont connus que de leurs peuples. Et s'il arriuoit que perſonne n'écriuiſt leur hiſtoire, on ſeroit contraint aprés quelques ſiecles que la Foy Catholique, auecque la grace Diuine, pourra s'y reſtablir, de mettre tout ce temps là en vacance, depuis le dernier Eueſque connu iuſqu'à celuy qui auroit eſté de nouueau inſtallé, encore que abſolument parlant, elle n'auroit pas eſté ſi longue, ou peut-eſtre n'y en auroit point eu du tout. C'eſt ce qui eſt arriué, à mon auis, entre ſainct Pauace & ſainct Liboire, & ce qui a fait faillir le ſieur de Courteilles en cét endroit, qui ne pouuant trouuer le nom des Eueſques pour occuper le temps de cette vacance, s'eſt ſerui d'vn moyen qui n'eſt pas des plus ſubtils, & qu'il n'y a ſi petit écolier de deux iours en Arithmetique, qui ne l'euſt bien rencontré en faiſant la ſouſtraction comme il l'a fait. Car il a veu qu'il falloit ſe tenir à l'an trois cent trente-ſept, comme à vne Epoque certaine: Il a

veu auſſi que nos trois premiers Eueſques ne l'ont eſté conioíntement que quatre-vingt quinze ans. Il a donc ſouſtrait cette petite ſomme de la plus grande, qui eſt trois cent trente-ſept, & a trouué pour reſte deux cent quarante-deux, qui eſt l'an auquel il veut que ſainct Iulien ait commencé ſon Epiſcopat. Mais ſuiuant cette inuention qui eſt aſſez naïfue, il deuoit commencer tout d'vn coup au Reuerendiſſime Eueſque qui ſied en la preſente année mil ſix cent cinquante, & de cette année, ſouſtraire la ſomme de celles de touts nos Eueſques, pour trouuer la premiere année de S. Iulien, afin qu'il n'y euſt aucune vacance, car il y en a eu d'aſſez notables qu'il n'a point apperceuës, que ie feray voir en ſon lieu.

La troiſiéme Obiection eſt. *Que les Manuſcrits, les Legendes, & les autres liures aſſeurent qu'incontinent aprés la mort de ſainct Pauace, Liboire fut mis en ſa place, du conſentement du peuple & du Clergé, & que ce dernier auoit entendu les predications de ſon predeceſſeur, qui luy auoient beaucoup profité.* Page 39.

A cela ie réponds, qu'il eſt vray que ſainct Liboire a eſté ſucceſſeur immediat de ſainct Pauace, *immediatione perſonæ*, mais non pas *immediatione temporis*, c'eſt à dire, qu'il eſt vray qu'entre l'vn & l'autre il n'y a point eu d'Eueſques qui ſoient venus à la connoiſſance de ceux qui ont compoſé ces Legendes & Manuſcrits, mais qu'il y a eu du temps à plus prés autant que nous auons marqué, & que ceux qui ſont venus aprés, n'ayant point trouué ny entendu le nom de quelque autre, qui ait eſté Eueſque entre ces deux, ont creu que l'vn auoit ſuccedé à l'autre du tout immediatement. Cela poſé, il n'eſtoit pas malaiſé de rencontrer que ſainct Liboire auoit entendu les predications de S. Pauace, qui luy auoient beaucoup profité.

Il me pourra dire que ie deuine & ne parle que par coniecture. Ie réponds, que me tenant ferme ſur le fondement ancien de la miſſion de ſainct Iulien par ſainct Clement plus aſſeuré que ſon opinion moderne, ie puis librement coniecturer là deſſus & interpreter auec de bonnes raiſons, tout ce qui ſemble ébranler ce meſme fondement.

Quant à ces Cartulaires & Legendes, dont il fait maintenant toute ſa force, ie dis que ie ne leur donne qu'autant de

creance que la raiſon le permet. Ie vous prie de conſiderer comme le ſieur de Courteilles traitte les Manuſcrits, les Legendes & les Cartulaires. Eſt-il equitable de ſe ſeruir de pieces en vn procés quand elles ſont *pour*, & de s'inſcrire en faux, & les rebuter quand elles ſont *contre*. Quand ils diſent que ſainct Iulien a receu ſa miſſion du Pape ſainct Clement, il n'en fait point de compte: Le Manuſcrit marque aſſez euidemment cette vacance, comme i'ay monſtré, & il la reuoque en doute: & trouuant vne periode, qu'il croit faire pour ſon opinion, il en fait ſon Achilles & toute la force de ſa preuue, comme ſi c'eſtoit vn texte de la ſaincte Eſcriture, qu'il faut croire ſans examiner. I'appelle donc de la foy de ces Cartulaires & Manuſcrits à luy meſme, & le prie de me permettre d'en vſer comme luy, c'eſt à dire de ne les croire pas ſi ie
Page 43. ne veux. Voicy l'eſtime qu'il en fait: *Quant aux Manuſcrits & Cartulaires, ils témoignent la plus grande part l'ignorance & la barbarie de leurs ſiecles, i'en parle par experience.* Et en la page
Page 44. ſuiuante: *Ce qui peut diminuer la foy de ces Cartulaires & vieux Memoires, c'eſt qu'ils n'ont point eſté contredits, & que ceux qui les ont faits ont parlé en leur propre cauſe.* Ie puis donc auoir ces Cartulaires pour ſuſpects ſur ce ſuiet, puiſqu'il m'aduertit qu'ils le ſont quelque fois, & que ie ne croy pas qu'il ſoit competant pour iuger quand il les faut ſuiure ou laiſſer. Voila toutes les raiſons & arguments, ſur quoy Monſieur de Courteilles penſe auoir appuyé ſolidement ſon opinion nouuelle, & deſtruit l'ancienne. On pourra maintenant iuger ſi elles ſont ſi fortes, & concluantes comme il ſe les perſuade & les veut perſuader aux autres. Mais il n'en a pas veu vne, qui eſt auſſi preſſante que les ſiennes, & pour vne entiere ſatisfaction du Lecteur ie la veux mettre icy.

Quatriéme Obiection. S'il y a quelque raiſon d'eſtablir vne vacance du ſiege, & vne interruption de la ſuite de nos Eueſques pendant la cinquiéme perſecution generale qui fut ſous Seuere, la ſixiéme ſous Maximin, la ſeptiéme ſous Dece, la huictiéme ſous Valerien, la neufiéme ſous Aurelien, & la dixiéme ſous Diocletien; il ſemble à tout le moins, qu'il n'y a guere d'apparence de la continuer au delà du regne de Diocletien iuſqu'à la fin de celuy de Conſtantin, qui fit dés ſes

premieres années des Edicts en faueur des Chreſtiens, & abrogea touts ceux qui auoient eſté publiez à leur preiudice. Par conſequent le ſieur de Courteilles a raiſon quand il n'auroit que celle-là, de reioindre & faire approcher le temps de nos trois premiers Eueſques, Iulien, Thuribe & Pauace auec celuy de Liboire, qui commença ſon Epiſcopat en l'an trois cent trente-ſept, qui eſtoit la derniere de Conſtantin.

Ie réponds, que cette Prouince eſtant (comme l'on dit) éloignée du Soleil & aux extremitez de l'Empire, elle ne pouuoit pas ſi toſt receuoir les changements qu'apportoient les Edicts des Empereurs ; Et que les Princes ennemis du nom Chreſtien, ayant ſuccedé les vns aux autres, durant vne longue ſuite d'années, la perſecution penetrant iuſqu'en cette Prouince, & eſtant fomentée par les idolatres, qui eſtoient encore puiſſants du temps de Pauace, elle écarta les Paſteurs & diſſipa la bergerie. L'idolatrie plantée de ſi long temps en cette Prouince, & auec ſes premiers habitants, n'auoit pas eſté ſi bien arrachée dans l'eſpace de quatre-vingt quinze ans ou enuiron, qu'elle ne ſe releuaſt & repriſt ſes forces à la premiere occaſion donnée, telle que fut celle des Edicts faits par les Empereurs Idolatres en ſa faueur contre les Chreſtiens. Et cela fut la cauſe de cette grande vacance entre S. Pauace & S. Liboire, qui ne put finir ſi toſt non plus que la perſecution : ny la bergerie écartée, ſe rallier pour l'élection d'vn nouueau Paſteur, & pour faire le reſtabliſſement entier des ceremonies de noſtre Religion, auant enuiron l'année trois cent trente-ſept, encore que Conſtantin fuſt Empereur dés l'an trois cent cinq ou ſix.

Cecy n'eſt pas difficile à croire, puiſque nous ſçauons qu'il y a eu dans Rome meſme des perſecutions depuis ce temps là. En l'année trois cent neuf, le Pape Marcel fut martyriſé. Il eſt vray que ce fut par Maxence qui eſtoit maiſtre de la ville ; Mais iuſques en l'an trois cent vingt-quatre, que Conſtantin fut baptiſé ſelon Baronius, les perſecutions continuerent par tout. Conſtantin ayant fait maſſacrer ſon fils Criſpus, ſon neueu Licinius, & ſa femme Fauſte, inquieté par les terreurs de ſa conſcience, chercha en vain chez les Augures & Aruſpices des Payens, des remedes & des expiations. Car ils luy

firent réponſe qu'il n'y auoit point de ſacrifices & de luſtrations ſuffiſantes pour expier de ſi grands crimes. Il eſtoit fort en peine, quand il fut aſſeuré par ce grand Oſius Eueſque de Cordoüe, que dans la Religion Chreſtienne il trouueroit vn bain & des eaux aſſez fortes, pour effacer quelques crimes que ce fuſt: & dés lors il prit reſolution de ſuiure la Religion des Chreſtiens. La nuit ſuiuante, S. Pierre & S. Paul luy apparurent & le confirmerent en ce bon deſſein, luy donnant à entendre que ce bain eſtoit le Bapteſme des Chreſtiens, dans lequel il ſeroit nettoyé de la lepre de ſon corps & de celle de ſon ame, l'aduertiſſant d'enuoyer querir Silueſtre Pape au mont Soracte, où il s'eſtoit caché pour fuir la perſecution. Conſtantin obeit à cette viſion; On peut voir le reſte dans l'hiſtoire. Ie veux inferer delà, que ſi dans Rome meſme dix-huit ans aprés que Conſtantin commença d'eſtre Empereur, & luy preſent, il y auoit encore de la perſecution, en ſorte qu'il falloit que les Papes cherchaſſent leur ſalut par la fuite; que pouuoit-il arriuer dans les Prouinces plus éloignées, comme celle du Maine? Nous liſons dans Seuere vn des Autheurs du ſieur de Courteilles, que S. Martin long temps aprés & ſous le grand Theodoſe trauailla beaucoup à la conuerſion des Idolatres, & aux demolitions de leurs temples; meſme il nous apprend que S. Victur n'eut pas moins de peine, quand il écrit ces paroles: *Il eut vn ſoin particulier d'arracher les racines de l'idolatrie qui vouloient repouſſer*, & cependant c'eſtoit plus de ſoixante & dix ans aprés la mort de Conſtantin, que cela ſe faiſoit.

Page 105.

Page 131. & 132.

Bien dauantage, il écrit cy-aprés, *que S. Bommer par la vertu de ſes prieres fit deſcendre la foudre du Ciel, pour renuerſer vn Temple conſacré à Venus, qui eſtoit baſty ſur le haut d'vn rocher.* Touts ces ſaincts Confeſſeurs qui vinrent habiter cette Prouince ſous S. Innocent furent employez par luy à déraciner de touts les coſtez de ſon Dioceſe les reſtes de l'idolatrie: entre autres il dit que cét Eueſque fit ſainct Rigomer Preſtre à ce deſſein, *enquoy il reüſſit ſi heureuſement, qu'en peu de temps il changea vn temple où l'on faiſoit des ſacrifices aux fauſſes Deitez, en vne Egliſe où le ſeul Dieu viuant fut adoré*: & cependant tout cela ſe paſſoit aſſez auant dans le ſixiéme ſiecle. Et vers la moitié du ſuiuant,

Page 141.

qui

qui eſtoit le ſeptiéme, il écrit, *que S. Longis renuerſa par ſes prieres vn Temple qui eſtoit baſti en vn endroit nommé Memers, où le Dieu de la guerre eſtoit adoré.* Il faut remarquer icy que les Payens exerçoient ces perſecutions contre les Chreſtiens de leur propre authorité, ſans attendre celle des Edicts. Gregoire de Tours, l'autre Autheur du ſieur de Courteilles, nous l'a témoigné au lieu deſia cité, & dit que S. Lidoire, par ſon inſtallation en l'Archeueſché de Tours, mit fin à cette longue vacance pendant laquelle les Chreſtiens celebroient leurs myſteres en cachette, & touts ceux que les Payens pouuoient attraper, ou ils les battoient & excedoient, ou ils les faiſoient paſſer par le glaiue. Or S. Lidoire ne commença ſon Epiſcopat qu'en l'an trois cent trente-neuf, auquel il y auoit deſia deux ans que Liboire eſtoit Eueſque. On ne peut donc plus maintenant demander, pourquoy aprés l'aduenement de Conſtantin à l'Empire, la Prouince du Maine a encore eſté agitée des perſecutions, & priuée de ſon Eueſque plus de trente ans durant, puiſque nous voyons que dans la Touraine, qui eſt ſa voiſine, elles ont continué encore plus de deux ans aprés.

Lib. 1. hiſt. c. 43.

I'aduertis neantmoins icy que i'ay donné les ſolutions à cette Obiection & aux autres precedentes, ſelon l'opinion commune de cette grande vacance, principalement pour ſatisfaire entierement à tout ce que le ſieur de Courteilles auance au contraire, & ſelon ſon ſens & ſes paroles, ſans que ie pretende en aucune façon deroger à mon opinion, que i'ay inſinuée cy-deſſus, qui eſt, que i'eſtime que noſtre Egliſe n'a point eſté ſans Eueſques durant tout ce temps-là, ou s'il y a eu quelque vacance, qu'elle n'a eſté guere longue, & que la ſeule ignorance nous fait marquer S. Liboire pour quatriéme Eueſque, qui eſt peut-eſtre le dixiéme, & ainſi conſecutiuement des autres. Il eſt pour le moins aſſez certain que ſainct Gondanille & ſainct Valerin ayant eſté Eueſques auant luy, il deuroit eſtre nommé le ſixiéme; mais dautant que nous n'auons connoiſſance ſeulement que des noms de ces deux Eueſques, ie croy qu'il faut continuer à parler encore comme les autres, & marquer touſiours ſainct Liboire quatriéme entre les Eueſques du Mans.

De toute cette diſpute nous pouuons conſiderer qu'encore que Neron euſt decerné la premiere perſecution contre les Chreſtiens, Domitien la ſeconde, Traian la troiſiéme, Adrien la quatriéme, & Marc Aurele Antonin la cinquiéme, ſelon Seuere Sulpice; neantmoins cés funeſtes Edicts ne penetrerent point iuſqu'en France que ſous Antonin. Il y a bien eu des Martyrs dans les Gaules çà & là, comme il a eſté prouué, mais les executions n'y ont point eſté vniuerſelles iuſques à l'an cent ſeptante-ſept, qu'Antonin fit faire vne boucherie generale des Chreſtiens à Lyon; ce qui a fait dire à Seuere, *tum primùm viſa martyria*, parce que les autres perſecutions ne furent point à comparer à celle-cy: tellement que S. Iulien & ſes deux ſucceſſeurs ietterent la ſemence de l'Euangile en noſtre Prouince pendant le temps ſerein de la paix. Et depuis l'an cent ſeptante-ſept, que ces perſecutions commencerent à Lyon d'eſtre generales, elles gagnerent les Prouinces pied à pied, en ſorte qu'elles arriuerent en cette-cy treize ans aprés, vers la fin de la vie de S. Pauace, qui deceda l'an cent quatre-vingt dix, auquel aprés cette vacance de cent quarante-ſept ans écoulée, ſucceda ſainct Liboire en l'an trois cent trente-ſept.

IV.

S. LIBOIRE.

An de Christ cccxxxvii.

Sainct Liboire estoit François de nation : dés ses ieunes ans il se consacra à Dieu prenant la tonsure Clericale, & fut orné de toutes sortes de vertus, mais il reluisoit en la charité qui en est comme le Soleil, & cette charité luy donnoit vne sensible compassion pour les pauures & pour les malades, vers lesquels il exerçoit la misericorde auec beaucoup de tendresse. L'odeur de ses vertus estoit si douce, & à Dieu & aux hommes, que la chaire Episcopale estant vacante, toute la Prouince luy donna ses suffrages pour la remplir, & nonobstant son refus on l'éleua d'vn commun consentement à cette dignité, en laquelle il se comporta aussi dignement que ses predecesseurs.

Il eut vne estroite familiarité auec sainct Martin Archeuesque de Tours, & comme voisins ils se visitoient souuent. Aprés auoir gouuerné son Diocese quarante-neuf ans, il fut atteint d'vne fieure lente, qui le minant peu à peu, luy fit connoistre que son heure derniere approchoit. Sainct Martin son intime, auerty par reuelation diuine de son decés prochain, s'en vint au Mans, où il trouua ce malade sur la cendre, vestu d'vne haire, chantant les psalmes de Dauid. Il s'approcha de luy, l'embrassa estroittement, & aprés quelques mots de consolation, luy administra les saincts Sacrements, puis luy ayant donné le baiser de paix & le dernier adieu, il expira doucement entre ses bras. Son decés arriua le vingt-troisiéme de Iuillet, ayant presidé depuis la derniere année de Constantin le grand, iusqu'à la septiéme du grand Theodose, & fut enterré dans l'Eglise du Pré auec ses predecesseurs. Voila tout ce que nous trouuons de la vie de S. Liboire,

Mais les miracles de ſa Tranſlation qui ſe ſont faits depuis, & ſe font encore touts les iours par ſes ſainctes Reliques, en faueur des perſonnes qui reclament ſon ſecours, m'obligent d'anticiper le temps, & d'en rapporter l'hiſtoire en ce lieu, bien qu'elle ait eſté faite quatre cent cinquante ans aprés ſon bien-heureux decés. Cela ſeruira ie m'aſſeure à réueiller la deuotion de nos Manſeaux, enuers ce grand Sainct leur Eueſque & Patron, qui ſemble eſtre dans l'oubly en cette Prouince, obligée pardeſſus toutes les autres, de le ſeruir d'vn culte plus religieux, pour reſſentir les effects de ſa puiſſante interceſſion, dont il fait ſi bonne part aux Eſtrangers. Car il n'y a point de doute qu'ayant eſté noſtre Pere & Patron, il conſerue dans le Ciel (où la Charité eſt en ſon plus haut periode) & la tendreſſe de Pere enuers ſes enfants, & les ſoins d'vn bon & vigilant Paſteur ſur ſon troupeau. Nous reciterons donc ſommairement l'hiſtoire de ſa Tranſlation premiere du Mans à Paderborne en Allemagne, & de ſon retour ou ſeconde Tranſlation de Lorraine (où il auoit eſté porté en nos iours durant les derniers troubles d'Allemagne par l'impie Chriſtian de Braunſuueick, ſoy diſant Eueſque d'Halberſtat) en la meſme ville; l'vne & l'autre accompagnée de miracles ſignalez.

Hiſtoire de la Tranſlation des Reliques de S. Liboire, du Mans à Paderborne en Allemagne.

LE ſecond Archeueſque de Paderborne en Weſtphalie (qui eſt vne partie de l'ancienne Saxe) nommé Badurade Prelat fort zelé, voyant que ſon peuple barbare & groſſier ne pouuoit qu'auec grand' peine quitter ſes anciennes ſuperſtitions, penſoit vn iour que s'il pouuoit recouurer quelques corps Saincts, que Dieu daignaſt illuſtrer de miracles, ce ſeroit vn bon moyen pour arracher les racines de l'idolatrie de tout ſon Dioceſe. Sur cette penſée venuë du Ciel, il ſe met en prieres continuelles qu'il accompagne de iuſnes & d'autres œuures de penitence, par leſquelles il merita que Dieu (qui ne manque iamais de fauoriſer les deſſeins qu'il nous inſpire pour ſa gloire) luy reuelaſt, que s'il en-

uoyoit à la ville du Mans, il y obtiendroit l'effect de ſes deſirs. Appuyé de cette reuelation, il depute des perſonnes qualifiées de ſon Dioceſe Eccleſiaſtiques & Laïques, Ambaſſadeurs au Mans, & nomme pour chef de cette Ambaſſade, vn Preſtre nommé Ido, qui nous a laiſſé par écrit l'hiſtoire de ſon voyage bien circonſtantiée, & les grands miracles que Dieu y fit, dont il fut témoin oculaire.

Ils partirent de Paderborne en l'an huict cent trente-ſix, le vingt-troiſiéme de l'Empire de Louis le Debonnaire, lequel ils furent ſaluer en paſſant, & luy demander des lettres de recommendation à l'Eueſque du Mans, nommé Aldric, ſuiuant l'ordre qu'ils en auoient de leur Prelat, ce qu'il leur accorda. Au partir de la Cour ils tirent droit au Mans, preſentent les lettres de l'Empereur auec celles de leur Eueſque à Aldric, lequel les receut auec toutes les ciuilitez qu'ils pouuoient deſirer. Il aſſemble dés le lendemain le Conſeil de ſon Clergé & du peuple, auſquels il expoſe le ſuiet du voyage de ces Eſtrangers. Et bien que la propoſition de leur donner des Reliques de leurs ſaincts Patrons, qu'ils eſtimoient les Anges tutelaires de leur ville, fuſt receuë auec beaucoup de contradiction, neantmoins à la fin les raiſons & les prieres de l'Eueſque ſurmonterent toutes leurs reſiſtences, aprés meſmement qu'il eut fait lecture des lettres de l'Empereur.

Le conſentement eſtant donné, il ordonna vn ieuſne public & vne proceſſion ſolennelle, auec laquelle il s'achemina (veſtu pontificalement & accompagné de tout ſon Clergé) à l'Egliſe de l'Abbaye du Pré, où ayant fait les prieres accouſtumées, ils commencerent à foüir, où ils ſçauoient que repoſoient les ſacrées Reliques de ſainct Liboire, & de quelques autres Saincts. Les ayant découuertes, vne odeur celeſte plus douce que tout ce qu'il y a d'odoriferant ſur la terre, les embaume incontinent, & ſe répand en toute l'Egliſe & aux enuirons, dont les aſſiſtants furent ſi rauis, qu'ils auoient volontiers ſouhaitté auec ſainct Pierre, de ne iamais partir de ce lieu. Cette odeur commença au meſme temps que les ſaincts oſſements furent découuerts, & ceſſa auſſi toſt qu'ils furent enfermez en la caiſſe, dans laquelle on les

vouloit emporter. Le Clergé s'eſtoit enfermé au dedans de l'Egliſe, afin de n'eſtre pas troublé de la foule du peuple, qui attendoit dehors: & pendant ce temps vne femme aueugle, bien connuë d'vn chacun receut la veuë, & le peuple criant au miracle, les Preſtres qui pſalmodioient au dedans, attendris de cette clameur, iugeants bien ce que ſe pouuoit eſtre, n'eurent pas la conſtance de contenir leurs larmes; ce qui interrompit la pſalmodie que l'Eueſque fit continuer. Ce miracle fut ſuiui de la deliurance d'vn Demoniacle, qu'il n'auoit pû obtenir en pluſieurs lieux de deuotion auſquels on l'auoit conduit: mais auſſi toſt qu'il eut touché la caiſſe où eſtoient ces pretieux oſſements, le Diable délogea.

Sainct Aldric deſirant donner promptement congé aux Ambaſſadeurs Saxons, reconduiſit la proceſſion le meſme iour en meſme ordre, & depoſa les gages pretieux dans la grande Egliſe, où vn pauure boitteux des deux iambes, ayant eſté gueri miraculeuſement ſe mit à ſauter de ioye, auſſi bien que celuy à qui ſainct Pierre & S. Iean donnerent la ſanté: & vn muet y receut pareillement la parole. Ces deux miracles furent ſuiuis d'vn troiſiéme plus ſignalé, en la perſonne d'vn pauure homme qui eſtoit ſi contrefait, qu'il reſſembloit à vn pelotton: car les iambes luy tenoient aux cuiſſes d'vn coſté, & l'eſtomach de l'autre, en ſorte qu'il auoit le menton ſur les genoux, & eſtoit plus preſt à rouler qu'à marcher: ſes membres furent redreſſez & remis en leur ſituation naturelle, & il marcha touſiours depuis auſſi droit que s'il n'euſt iamais eſté contrefait.

Sur le ſoir l'Eueſque donna congé à l'aſſemblée, aduertiſſant ſon Clergé d'aſſiſter le lendemain aux Matines, qui deuoient eſtre auancées pour auoir le temps de renuoyer les Ambaſſadeurs. Et la renommée des miracles ayant attiré vne infinité de perſonnes, pendant les Matines vn Demoniacle fut deliuré, & à la fin d'icelles l'aurore commençant à poindre, vn aueugle fut gueri.

Le ſeruice acheué, les Preſtres chargerent ſur leurs épaules ce fardeau ſacré des ſainctes Reliques de ſainct Liboire & autres, qui furent portées ſolennellement en proceſſion à l'Egliſe de l'Abbaye de ſainct Vincent, peu éloignée de la

ville : l'Eueſque accompagné des Ambaſſadeurs ſuiuant les ſainctes Reliques. Mais quand on fut arriué dans l'Abbaye, le peuple voyant que c'eſtoit tout à bon que l'on vouloit emporter les ſaincts corps, ſe prit à crier qu'on les priuoit de la protection de leurs ſaincts Eueſques, murmurant contre leur Prelat, de ce qu'au lieu de leur moyenner des Reliques des Saincts, il les priuoit de celles qu'ils poſſedoient. L'affaire paſſa iuſqu'à vne ſedition ouuerte, & l'Eueſque bien qu'il fuſt attendri voyant la deuotion & les larmes du peuple, aprés auoir obtenu à toute peine qu'on fiſt vn peu de ſilence, leur fit vn diſcours, par lequel il les appaiſa, & ménagea ſi bien leurs eſprits, qu'il leur perſuada ce qu'il voulut, leur faiſant entendre que touts ces grands miracles qu'ils auoient veus, eſtoient autant de preuues du Ciel, que Dieu vouloit que l'on fiſt cette Tranſlation pour ſa gloire, & l'honneur de ſes Saincts, qui ne laiſſeroient pas de les proteger dans le Ciel, & toute la Prouince, puis qu'ils voyent en Dieu toutes leurs neceſſitez, & la deuotion auec laquelle ils les reueroient.

Le peuple eſtant appaiſé, Aldric fit mettre touts ceux qui auoient eſté gueris miraculeuſement, en vn bel ordre: & ſi toſt que le peuple les vit, ils éleuerent leurs voix, loüant la bonté de Dieu, & les vertus & merites du Sainct. L'Eueſque ayant fait commencer le *Te Deum*, le peuple fit ſilence, & les ceremonies acheuées, Aldric mit entre les mains des Ambaſſadeurs ce depoſt ſacré, leur recommandant la deuotion enuers les ſainctes Reliques, & vnit l'Egliſe du Mans auec celle de Paderborne, d'vne ſocieté & fraternité pour iamais.

Noſtre Eueſque congedia ces Ambaſſadeurs le premier iour de May, & les ayant conduit aſſez loing de la ville, ſe retira leur ayant donné le baiſer de paix. Comme ils arriuerent à Pontlieüe, vn muet & vn ſourd furent gueris. A ſainct Mars de la Briere, vne femme detenuë d'vne longue infirmité receut la ſanté. Et eſtant arriuez ſur le ſoir à Connerray, ils mirent leur depoſt ſacré dans l'Egliſe dediée à S. Symphorian, où ils paſſerent la nuit en prieres, & vne femme de condition poſſedée du malin eſprit, ayant eſté preſentée deuant les ſainctes Reliques, aprés pluſieurs contorſions &

grimaces, que le Diable luy fit faire, pour monſtrer la peine qu'il auoit à déloger, il fut contraint de vuider & la laiſſer libre, de ſorte qu'elle ſe meſla parmy la troupe, & ſuiuit quelque temps ſon Liberateur.

Continuant leur chemin & eſtant arriuez au Monaſtere de ſainct Sulpice, on leur amena dans vn petit chariot, vn pauure tout contrefait, qui ne s'aidoit, ny de bras, ny de iambes, lequel n'eut pas ſi toſt apperceu la châſſe où eſtoit le corps Sainct, que ſautant de deſſus ſon chariot à terre entierement gueri, il ſe mit à ſuiure la foule du monde qui les accompagnoit, loüant Dieu en ſes Saincts. Et en vne Egliſe dediée ſous le nom de ſainct Pierre, vn Demoniacle fut pareillement deliuré.

Quand ils arriuerent à Chartres, l'Eueſque nommé Geruin leur vint au deuant auec ſon Clergé: & ayant fait depoſer les gages pretieux dans l'Egliſe de S. Cheron hors la ville, il s'y fit quantité de miracles.

Arriuants à Paris ils furent pareillement receus de l'Eueſque nommé Ercanrade, auecque tout ſon Clergé, qui vint au deuant iuſqu'au pont qui eſtoit ſur la Seine, & les ſainctes Reliques ayant eſté conduites à la grande Egliſe, où l'on celebra les diuins myſteres: on amena vne femme, qui eſtoit muette, ſourde, folle, & poſſedée du Diable, eſtant aupres du ſainct Corps, elle ſentit des angoiſſes extrémes, qui la faiſoient ſuer à groſſes gouttes, dont elle tomba ſur le paué comme morte. On la rapporte en ſa maiſon, à Veſpres elle fut derechef portee à l'Egliſe, où elle paſſa toute la nuit auecque pluſieurs autres, qui attendoient les faueurs du Ciel, par l'interceſſion du Sainct: & ſur la pointe du iour elle recouura vne entiere & parfaite ſanté.

De Paris ils paſſerent à Montmartre, où vn ſourd & muet receut l'vſage de l'oüie & de la parole. Enfin tirant en diligence vers le Rhin, ils arriuerent à vne bourgade nommée Gebaloha, où il falloit paſſer vn petit ruiſſeau qui eſtoit gueable à l'endroit où ils s'eſtoient trouuez. Les quatre premiers qui portoient la châſſe, refuſerent d'y entrer, encore que l'eau ne fiſt que rouler deſſus le ſable fort legerement, ne voulans pas moüiller leurs ſouliers, bien que les autres quatre qui les ſui-

ſuiuoient les preſſaſſent d'entrer, ce qui les obligea d'aller chercher vn pont à vn endroit où l'eau eſtoit profonde, mais ce fut aux dépens de ces quatre premiers. Car il arriua (choſe merueilleuſe) qu'eſtant au milieu du pont, il ſe rompit & les quatre premiers tomberent en l'eau (ſans autre incommodité pourtant que d'eſtre bien moüillez) pendant que le pont ſe tenant ferme ſous les pieds des quatre autres, & le deuant de la châſſe demeurant ſuſpendu en l'air, quatre autres porteurs prirent la place de ceux qui ſe baignoient à regret, & retournerent paſſer au premier gué. En peu de iours ils arriuerent au Rhein, où les François qui leur auoient tenu compagnie iuſque là prirent congé des Allemans, & aprés s'eſtre deuotement recommandez aux prieres de S. Liboire, ils reprirent le chemin de France.

Les Ambaſſadeurs paſſerent le Rhein ſur vne barque, & furent accueillis auec grande ioye d'vne infinité de perſonnes, qui au bruit de tant de miracles s'eſtoient aſſemblez pour les attendre, & pour faire honneur aux ſainctes Reliques qui furent portées à Paderborne en grande pompe, où elles arriuerent le vingt-huictiéme de May iour de la Pentecoſte.

Voila l'hiſtoire de la Tranſlation de ſainct Liboire, les Reliques duquel ont touſiours eſté en tres-grande veneration en ces quartiers là, où il eſt tenu pour Patron principal du pays, & où il a demeuré iuſqu'à l'an mil ſix cent vingt-deux, qu'il fut enleué par les heretiques, & depuis recouuert au grand contentement de ces peuples, Dieu l'ayant permis pour faire reluire dauantage le Sainct par les miracles qui ſe ſont faits en cette ſeconde Tranſlation, dont voicy l'hiſtoire abbregée du recit que nous en a donné le R. P. Boland Ieſuite demeurant à Anuers.

De l'enleuement des Reliques de ſainct Liboire, & comme elles furent reſtituées à l'Egliſe de Paderborne.

ENTRE les Princes d'Allemagne qui ſe ietterent dans le party de Federic Comte Palatin du Rhin, quand il ſe fit declarer Roy de Boheme, l'vn des premiers fut Chriſtian frere de Federic Vlric Duc de Braunſuueick, aſſez renom-

mé par ſes impietez ſous le nom d'Halberſtat, qui eſt vn Eueſché d'Allemagne dont il eſtoit Adminiſtrateur Lutherien. Ayant leué vne armée aſſez conſiderable en Weſtphalie, il prit la ville de Paderborne le vingt-neufiéme Ianuier l'an mil ſix cent vingt-deux par intelligence des bourgeois Lutheriens, auſquels il ne fit pas pourtant meilleure compoſition qu'aux Catholiques, donnant la ville au pillage à ſes ſoldats, & n'épargnant non plus les choſes ſainctes que les profanes. Il enleua toute l'argenterie de l'Egliſe Cathedrale, & particulierement celle de la châſſe de noſtre Sainct, qui eſtoit fort pretieuſe, & d'vn ouurage excellent, dont il fit battre des Thalers, & faire des medailles d'or & d'argent, auecque tant d'inſolence, qu'il faiſoit voir d'vn coſté vn bras ſortant d'vne nuée tenant vne épée nuë, & à l'entour cette inſcription *Chriſtianus*, & de l'autre, cette deuiſe, *Dei amicus, myſtarum hoſtis* : Amy de Dieu & ennemy des Preſtres. Il prit les oſſements du Sainct qu'il fit enuelopper & coudre dans vne nappe bien cachettée des ſeaux de ſes armes, & porter auec ſon bagage par tout où il alloit, on ne ſçait pas à quel deſſein : mais ce fut par vn trait de la Prouidence Diuine qui les vouloit conſeruer & rendre à cette ville.

Il fut obligé bien toſt de quitter Paderborne pour aller au ſecours de Mansfeld, & en chemin ayant pris & pillé la petite ville de Hocſt aſſiſe ſur le Mein, cõme il faiſoit dreſſer vn pont pour paſſer ce fleuue, afin de ſe ioindre à Mansfeld, il fut attaqué par les troupes Bauaroiſes & Eſpagnoles du Comte de Tilly & de Dom Gonzales de Cordoüa qui venoient de vaincre le Marquis de Durlac. Il ſe ſauua comme il pût auec vne petite partie de ſon armée & ſe ioignit audit Mansfeld : & voyants qu'ils ne pouuoient plus reſiſter aux Imperiaux, ils quittent le Palatinat & paſſent en Lorraine.

Le Rhingraue Otto Philippes Prince tres-Catholique ſon couſin l'eſtant venu voir à trois lieuës de Mets, comme ils ſouppoient enſemble il parla des Reliques de S. Liboire, & le Rhingraue luy ayant demandé ce qu'il en auoit fait, il l'aſſeura qu'elles eſtoient auec ſon bagage, qu'il en auoit chargé ſon Secretaire, & commanda qu'elles fuſſent apportées ſur la table, ce qui fut fait. Elles eſtoient dans la nappe meſme où

elles auoient eſté couſuës, & ſeellées encore du ſeau d'Halberſtat ; neantmoins parce qu'elles eſtoient rompuës en morceaux, elles firent douter au Rhingraue qui les manioit à trauers la nappe, que ce fuſſent les veritables Reliques du Sainct. Halberſtat répondit qu'il eſtoit auſſi vray que c'eſtoient ſes oſſements, comme il eſt vray qu'il eſtoit iſſu du ſang des Ducs de Brunſuuieick, & qu'elles auoient eſté ainſi froiſſées parmy ſa vaiſſelle d'argent. Le Rhingraue ſur cette aſſeurance fit tant par ſes prieres & importunitez qu'il les luy accorda, & les enuoya à ſa femme au chaſteau de Neuuillers ſept lieuës au deſſus de Nancy proche de Baion, toutes ſeellées qu'elles eſtoient. Elle les receut auec beaucoup de deuotion, & les mit ſur l'Autel de la Chapelle du Chaſteau, & pour leur rendre dauantage d'honneur elle fit publier aux Paroiſſes circonuoiſines, que l'on porteroit ces ſainctes Reliques vn certain iour en proceſſion, inuitant vn chacun d'y aſſiſter. La proceſſion ſe fit au iour aſſigné, où les Reliques furent portées ſolennellement, & Dieu y fit pluſieurs miracles par l'interceſſion du Sainct. En voicy le plus remarquable.

Vne femme de bonne reputation porta à la proceſſion ſon enfant tout perclus & contrefait dés le iour de ſa naiſſance, priant Dieu par les merites de ſainct Liboire de luy rendre la ſanté. Au retour à la Chapelle du Chaſteau eſtant toute recruë du trauail, elle met ſon enfant à terre, & redoublant ſes prieres auec plus de ferueur, elle voit tout à coup ſon enfant qui ſe leue tout chancelant, s'approche de l'Autel, & auſſi toſt ſes membres eſtant affermis, il marcha comme ſi iamais il n'auoit eu aucune incommodité, deuant tout le monde qui en remercia Dieu & ſainct Liboire.

Cependant les Chanoines de Paderborne enuoyent de touts coſtez, ſans pouuoir apprendre des nouuelles de leurs Reliques, mais vn Gentil-homme nommé Iean Chables Erlewin ayant écrit à l'Electeur de Cologne vne relation de ce que nous auons dit, ils en furent aduertis, & firent tant que par l'entremiſe du meſme Electeur, le Rhingraue les leur rendit, ſuiuant la promeſſe qu'il en fit à ce Duc, en vne Diette Imperiale tenuë à Ratiſbonne en l'an mil ſix cent vingt-trois. L'Electeur & le Rhingraue en ayant écrit à la Princeſſe de Croy

femme dudit Rhingraue, elle les mit entre les mains dudit Iean Charles accompagné d'vn Chanoine de Bonne & d'autres, le huictiéme de Iuillet, dans la meſme nappe où Halberſtat les auoit miſes, qu'elle fit découdre par des Preſtres pour les en tirer & mettre dans vne caiſſe preparée pour cela. Auſſi toſt que les ſaincts oſſements furent découuerts, ils répandirent vne odeur ſi douce qu'elle rauiſſoit les aſſiſtants, iuſqu'à ce qu'ils furent renfermez dans la caiſſe, où ils furent enueloppez d'vn drap bleu bien couſu, & lié d'vn ruban de ſoye de meſme couleur, le tout bien ſeellé du ſeau de ce Prince.

Cette Princeſſe ayant retenu la nappe où les ſainctes Reliques auoient eſté miſes, la couppa en pluſieurs morceaux, qu'elle diſtribua au peuple qui ſe trouua preſent, & ſerra deux petits oſſements qu'elle fit enchâſſer dans vne belle image de bois repreſentant la perſonne d'vn Eueſque, pour les garder en ſa Chapelle, où ils ſont honorez auec vne grande deuotion du peuple.

Le Seigneur Iean Charles prit la caiſſe de grand matin le douziéme Iuin, la mit dans vn caroſſe, & paſſant par Treues arriua dans le pays de Cologne le ſeiziéme prés de Bonne, où les Reliques furent miſes en depoſt dans vn Monaſtere de ſaincte Brigide, & les Chanoines de Paderborne vinrent en proceſſion, qui les receurent & les rapporterent ſolennellement dans leur Egliſe, auecque la ioye que le Lecteur ſe peut imaginer. La memoire de cette ſeconde Tranſlation eſt marquée dans les tables de l'Egliſe de Paderborne le vingt-huictiéme d'Octobre.

Quant à Halberſtat, il ne tarda gueres à porter la peine de ſes ſacrileges, ayant touſiours depuis eu du mal-heur en toutes les rencontres. La premiere fut au pays de Brabant prés de Gemblours le vingt-neufiéme d'Aouſt mil ſix cent vingt-deux, peu de iours aprés qu'il eut mis les ſainctes Reliques entre les mains du Rhingraue Otton; car il fut défait en bataille rangée, & receut vn coup de mouſquet dans le bras, qu'il auoit fait grauer ſortant des nuées, comme nous auons dit: mais la gangrene s'y eſtant miſe, on fut contraint de le couper & de le cacher ſous la terre. L'année ſuiuante le ſeiziéme du meſ-

mémois mil ſix cent vingt-trois, il receut vne autre déroute à Statlo en Weſtphalie, & mil ſix cent vingt-ſix il fut emporté d'vne fiéure le ſeiziéme de Iuin, eſtant encore en la fleur de ſon âge pour aller moiſſonner en l'autre monde les fruits maudits de ſes impietez.

Sainct Liboire eſt grandement honoré de touts les Catholiques en la baſſe Saxe qui ont recours à luy dans leurs maladies & afflictions, principalement ceux qui ſont trauaillez du calcul ou de la grauelle reſſentent les effects de ſes prieres. Et cette deuotion a paſſé meſme iuſqu'en Italie, où on luy rend de grands honneurs à cauſe de deux miracles qui ſont recens, & que ie ne puis obmettre icy.

La ville d'Ameria en Vmbrie Prouince d'Italie eſt vn ſiege Epiſcopal, & eſt diſtante enuiron de trente-ſix mille de Rome. De cette ville eſtoit natif vn nommé Peregrin Carlen Abbé de ſaincte Marie, & Pleniporentiaire du Comte d'Egmont à Munſter, où les Chanoines de Paderborne auoient mis en depoſt le corps de ſainct Liboire, comme en lieu d'aſſeurance, iuſqu'à la concluſion de la paix. Ce Peregrin Carlen eſtoit fort trauaillé du calcul, & ſçachant que ſainct Liboire ſe monſtroit fauorable à ceux qui l'inuoquoient pour eſtre garantis de ce mal, viſita quelques iours ſes ſainctes Reliques, auec beaucoup de foy & de deuotion, diſant chaque fois le *Pater* & *Aue*, auec l'Oraiſon que nous mettrons plus bas, & fit dire vne Meſſe à l'honneur du Sainct, aprés laquelle ayant receu du ſoulagement, peu de temps aprés il fut entierement gueri. Il donna auis de cette faueur du Ciel à ſon frere Auguſtin Carlen Chanoine de l'Egliſe d'Ameria, affligé du meſme mal, auquel il enuoya la meſme Oraiſon, & il fut pareillement gueri de ce mal violent qui le tourmentoit. Peregrin pria les Chanoines de Paderborne de luy donner quelque morceau des Reliques du Sainct, qu'il deſiroit enuoyer à Ameria, pour y eſtre honorées, & aprés pluſieurs diligences, il obtint enfin le dix-neufiéme de Iuin mil ſix cent quarante-ſix, vn petit os de la iambe, de la longueur d'vn doigt, & vne parcelle du crane d'vn pouce en diametre.

Ces Reliques furent receuës par l'Eueſque & le Clergé, en ne proceſſion generale de toute la ville, le douziéme de May

mil ſix cent quarante-ſept, auec vne ſinguliere deuotion; & l'on tient pour vn miracle que le Ciel eſtant fort pluuieux, auſſi toſt que la proceſſion ſortit de l'Egliſe, touts les nuages ſe diſſiperent & le temps deuint beau & ſerein. On depoſa ce gage pretieux dans l'Egliſe Cathedrale, attendant qu'vne Chapelle particuliere que les deux freres ſuſdits faiſoient baſtir en l'honneur du Sainct fuſt acheuée : & les merueilles qui s'y font, auſſi bien qu'en Allemagne, ont attiré les Cardinaux & autres Seigneurs de Rome à y venir rendre leurs vœux, où ils reçoiuent de grands ſoulagements des douleurs aiguës de cette maladie du calcul.

Les faueurs qu'il fait à ceux qui ſont atteints de ce mal, ont donné occaſion de le peindre en habit d'Eueſque, tenant le baſton paſtoral en la main droite, & en la gauche vn liure, ſur lequel il y a quantité de pierres & de graueaux épars çà & là.

Heureuſe ville du Mans, ſi tu ſçauois tirer aduantage de la grace que le Ciel t'a fait en te donnant vn ſi puiſſant Patron & Protecteur ! Certes nous ne deurions pas ceder aux Prouinces eſtrangeres, en l'honneur & deuotion enuers ce grand Sainct noſtre Eueſque, duquel nous deuons attendre vne protection toute particuliere. C'eſt pourquoy pour conclure cette hiſtoire, ie mettray icy ſon Oraiſon en faueur de ceux qui s'en voudront ſeruir, à la gloire de Dieu & l'honneur du Sainct, pour impetrer par ſes merites le ſoulagement qu'ils deſirent en ſemblables infirmitez & toute autre neceſſité.

ORAISON.

Chriſti Præſul egregius
Pro nobis hîc Liborius
Oret Deum altiſſimum
Ne pro culpa peccaminum,
Morbo vexemur calculi,
Succurrant nobis Angeli,
Et poſt vitæ certamina
Ducant ad vera gaudia.

Ora pro nobis Beate Pater Libori,
Vt à calculi mereamur doloribus liberari.

OREMVS.

DEVS *qui Beatum Liborium Pontificem tuum aliis innumeris glorioſum miraculis, ſpeciali in medendis arenarum & calculi paſſionibus priuilegio decoraſti : præſta quæſumus, vt ipſius méritis & in-*

ercessione his aliisque malis eruti, gaudiis perfrui mereamur aternis. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Pater noster, Aue Maria.

REMARQVES.

LE sieur de Courteilles m'a donné à penser quand il écrit, *que S. Liboire fut assis dans la chaire Episcopale sous la derniere année de l'Empire de Constantin, Constans & Constance.* Il ne se peut pas faire que la derniere année de ces trois Princes conuienne auec la premiere de Liboire, leurs dernieres années ayant esté toutes differentes: Le premier mourut en l'an trois cent quarante, le second en trois cent cinquante, & le dernier en trois cent soixante-vn. Il a donc voulu dire la premiere au lieu de la derniere. On peut colliger sa pensée en ce lieu par vn autre precedent, où il dit, *S. Liboire fut éleu sur la fin de Constantin, & lors que ses enfans firent leurs partages.* Car Constantin le grand estant mort, ces trois Princes freres succederent à ce grand Empire, lequel ils partagerent entre eux, & ainsi ils eurent vne premiere année commune au commencement de leur Empire, qui estoit l'an de salut trois cent trente-sept, auquel se fit l'élection de ce Prelat. Page 96. Page 38.

Ie suis quelque peu different dans l'histoire de la Translation de sainct Liboire d'auec le sieur de Courteilles, parce qu'il a suiui celle qui est dans le Manuscrit de Moreau, & moy vne autre, qui est dans le liure susdit du P. Boland, composée par vn Chanoine de Paderborne, qui dit l'auoir recueillie tant de ceux à qui Ido Prestre en auoit fait la relation, que des écrits du mesme Ido. Ce qui pouuoit bien estre, puis qu'il dedie son histoire à Biso, quatriéme Euesque de Paderborne, & le second aprés Badurade, entre lequel & Biso, il n'y eut que Luitharius qui ne siegea que vingt-six ans. Voyant cette piece authentique & qui contient beaucoup plus de particularitez que celle de Moreau, ie l'ay plustost voulu suiure; & dautant qu'elle est couchée bien plus au long, il ne faut pas s'estonner si mon Abbregé est plus long que le recit qu'en a fait le sieur de Courteilles, dans lequel il y a vne double faute en vne mesme ligne, quand il dit, que les

Page 287. Ambaſſadeurs de Badurade arriuerent au Mans *vn Vendredy vingt-quatriéme Auril de l'année huict cent trente-ſix.*

La premiere faute eſt de dire que ce fuſt vn Vendredy. La ſeconde, que c'eſtoit le vingt-quatriéme d'Auril. Celle là eſt aiſée à verifier, parce qu'en l'an huit cent trente-ſix, qui eſtoit Biſſextil, la lettre Dominicale courant depuis le vingt-quatriéme de Feurier eſtoit A, & ce vingt-quatriéme d'Auril tomboit au Lundy, non pas au Vendredy. Pour l'autre, qu'ils arriuerent le vingt-quatriéme d'Auril, cela eſt contredit par la ſuite de l'hiſtoire.

Le Manuſcrit de Moreau ne rapporte ny le iour du mois, ny celuy de la ſemaine. Et pour l'Autheur que i'ay ſuiui, il marque *quinto Kal. Maij*, c'eſt à dire le vingt-ſeptiéme, pour le iour de leur arriuée au Mans qui eſtoit vn Ieudy. Neantmoins Boland nous auertit en ſes Notes, qu'il a trouué deux Manuſcrits où il y auoit *quarto Kal.* qui eſtoit iuſtement vn Vendredy, combien qu'il prefere le *quinto Kal.* au *quarto*, & auec raiſon, comme nous verrons en aiuſtant les iournées de cette hiſtoire ſelon les actions qui s'y ſont paſſées.

Suiuant donc l'opinion que prefere Boland, & qui eſt la plus veritable, à mon auis, ces Ambaſſadeurs de Paderborne arriuerent au Mans *quinto Kal. Maij*, qui eſtoit vn Ieudy vingt-ſeptiéme Auril de l'an huict cent trente-ſix. Ce iour là meſme ils allerent ſalüer S. Aldric, luy expoſerent le ſuiet de leur venuë, & luy preſenterent leurs lettres de creance, tant de la part de l'Empereur que de Badurade. *Sequenti die* (dit le texte) qui eſtoit le Vendredy vingt-huictiéme, l'Eueſque aſſembla ſon Clergé pour luy faire la propoſition de la demande des Saxons. Il y eut de grandes difficultez ſur l'enterinement de leur requeſte; neantmoins les perſuaſions & prieres de l'Eueſque l'ayant emporté, il ordonna la proceſſion ſolennelle, & qu'on ſe preparaſt pour y aller à ieun. Mon Autheur ne diſtingue pas icy aſſez nettement ces deux iours, au contraire il ſemble mettre tout en vn, mais pourtant y regardant de prés, on voit aiſément que ce Conſeil ne ſe tint pas, & la proceſſion ne ſe fit pas en meſme iour. Car cette indiction du ieuſne ne ſe pouuoit pas faire pour le meſme iour, puiſque c'eſtoit vne preparation de bien-ſeance qui deuoit preceder

la

la proceſſion, & l'Eueſque à l'heure de ce Conſeil ne pouuoit pas eſtre aſſeuré ſi tout ſon Clergé eſtoit à ieun. Que s'il l'euſt eſté il n'y auoit que faire d'indiction qui n'eſt que pour l'auenir, *denuntiato priùs Ieiunio.* Outre qu'il n'y a aucune apparence qu'à la leuée de ce Conſeil le Clergé fuſt allé commencer cette proceſſion, à laquelle il eſtoit beſoin de preparation, puiſqu'on la vouloit faire ſolennelle, & qu'il falloit en auertir les habitants pour les inuiter à cette deuotion. Mais la ſuite de ce Iournal nous va leuer tout ſcrupule.

Ce fut donc le Samedy vingt-neufiéme Auril que ſe fit cette belle proceſſion, & qui fut ramenée le ſoir à la grande Egliſe, *cùm inclinata iam die, Dominicæ noctis appropinquaret exordium.* Le lendemain qui eſtoit le Dimanche le trentiéme & dernier dudit mois, les ſainctes Reliques furent portées à S. Vincent de bon matin, en intention que les Saxons partiroient ce iour là, mais ils ne purent à cauſe de l'empeſchement qu'apporta cette émotion populaire, & qui fit paſſer la meilleure partie du iour, *in longum diei ſpatium.*

Le lendemain qui eſtoit vn Lundy premier de May, *Kal. Maij*, (marque expreſſément mon Autheur) ils partirent & paſſants par Pontlieüe, Yuré, S. Mars de la Bruere, ils allerent faire leur premier giſte à Connerray. On voit maintenant tout clair par ce iournal, que le ſieur de Courteilles mettant l'arriuée des Saxons au vingt-quatriéme d'Auril les a fait venir trop toſt de trois iours, qui eſt la ſeconde faute que ie voulois luy monſtrer.

Acheuons cette Remarque par noſtre Chronologie, & diſons, puiſque S. Liboire a eſté Eueſque depuis l'an trois cent trente-ſept iuſqu'à trois cent quatre-vingt ſix, il a commencé ſon Epiſcopat quand le Grand Conſtantin a fini ſon Empire. Il a donc veu partie de ſa derniere année, ce qui eſt aſſez pour iuſtifier le Manuſcrit qui porte ces mots Chronologiques, *Vixit temporibus Conſtantini & Valentiniani Imperatorum :* Ou peut-eſtre faut-il rapporter ce *Conſtantini* au fils aiſné du Grand, qui auec ſon cadet Conſtans, eut l'Occident pour ſon partage, laiſſant l'Orient à Conſtantius ; & dans les Gaules, qui eſtoient de l'Occident, on datoit les années du nom de l'aiſné pluſtoſt que du cadet, cela dépendant de la phantaiſie

de l'Hiſtorien. Qu'on le prenne comme l'on voudra, il eſt certain que Liboire a commencé ſous Conſtantin, mais il a paſſé le temps de Valentinie premier; Et voicy les années des Empereurs ſous leſquels il a preſidé. Il a veu la fin de la derniere année de Conſtantin le Grand, l'Empire de ſes trois enfants Conſtantin, Conſtant & Conſtance iuſqu'en l'an trois cent ſoixante-vn, celuy de Iulien l'Apoſtat iuſqu'en l'an trois cent ſoixante-trois, de Iouien ou Iouinien en trois cent ſoixante-quatre, de Valentinien I. Empereur d'Occident iuſqu'en l'an trois cent ſeptante-cinq, de Gratien ſon fils iuſqu'à trois cent quatre-vingt trois, & les trois premieres années de Valentinien deuxiéme iuſqu'à trois cent quatre-vingt ſix: tellement que ſoit qu'on prenne ce mot de *Conſtantini* pour le nom du pere ou du fils, & qu'on entende *Valentiniani* du ſecond de ce nom, la Prelature de Liboire ſe trouuera preciſément commencée ſous l'vn de ces deux Conſtantins, & finie la troiſiéme année de Valentinien ſecond; ce qui monſtre la marque Chronologique de ce Manuſcrit bien iuſte & bien fidelle.

Pendant ce temps là Valens frere de Valentinien premier regnoit en Orient iuſques en l'an trois cent ſeptante-huict, & Theodoſe le Grand iuſqu'à trois cent quatre-vingt ſix, qui eſtoit ſon troiſiéme depuis la mort de Gratien, qui l'auoit nommé dés l'an trois cent ſeptante-neuf à l'Empire d'Orient, & par conſequent cette année de trois cent quatre-vingt ſix eſtoit la ſeptiéme de ſon Empire, en laquelle ſera l'entrée de S. Victor ſucceſſeur immediat de S. Liboire.

V.

S. VICTOR.

An de Christ cccLxxxvi.

Apres que ſainct Martin eut fait les obſeques de ſon amy S. Liboire, il ne voulut pas quitter la Prouince qu'il ne l'euſt pourueuë d'vn Paſteur. Cette conſideration le fit ſeiourner quelque temps, pendant lequel il montoit ſur ſa mule, & alloit viſiter les lieux de deuotion, qui eſtoient à l'entour de la ville, penſant au choix qu'il deuoit faire d'vne perſonne capable de ſucceder à Liboire. Vn iour entre autres qu'il s'entretenoit en ces penſées, il ietta fortuitement la veuë ſur vn coſtau, au ſommet duquel il apperceut vn pauure homme qui trauailloit à ſa vigne, & qui pour addoucir ſon trauail, chantoit des pſalmes & des hymnes, & autres airs de deuotion. Incontinent ce bon Archeueſque inſpiré de Dieu, s'écria que c'eſtoit luy que le Ciel auoit deſtiné pour gouuerner le Dioceſe, & à meſme heure l'enuoya querir par quelques vns de ſa compagnie, qui l'ayant amené, S. Martin deſcendit de ſa mule, & le ſalüa comme Eueſque.

Ce villageois prit au commencement cecy pour raillerie, mais quand il vit qu'on luy changeoit ſon habit, qu'on luy oſtoit ſes ferrements, qu'on le menoit vers la ville, & que c'eſtoit tout de bon, iamais homme ne fut ſi eſtonné. Ce choix fut approuué du Clergé & du peuple, qui auoit remis cette élection à la prudence de ſainct Martin. Le bon vigneron faiſoit ſon poſſible pour s'en excuſer, allegant ſon incapacité, & principalement qu'il auoit vn ménage entier, vne femme, & vn enfant âgé de dix ans qui n'eſtoit point encore baptiſé. On les manda touts deux. Maure qui eſtoit ſon épouſe, ne voulant empeſcher le bon-heur de ſon mary conſentit vne mutuelle ſeparation de corps, & fit vœu ſolennel de

continence, & alors ſainct Martin conſacra ſainct Victor Eueſque, & ſon fils receut le Bapteſme. Sainct Martin voulut eſtre ſon parrain, l'adopta pour ſon fils ſpirituel, & luy ſeruit deſormais de pere. Aprés cela ils'en retourna en Aniou, & mena auec luy ſon petit filleul.

Victor cependant ſe comportoit en la charge auec vne telle reputation de ſainteté, qu'on reconnut clairement que ſon élection venoit de Dieu, & ayant gouuerné auec vne grande integrité de mœurs, & vne ſoigneuſe vigilance l'eſpace de vingt-quatre ans, il rendit ſon eſprit à ſon Createur le vingt-cinquiéme d'Aouſt, auquel on en fait la Commemoration. Il fut enterré dans l'Egliſe du Pré, auec ſes predeceſſeurs, & ſon tombeau s'eſt rendu celebre, par la multitude des miracles qui s'y ſont faits. Il viuoit ſous le Grand Theodoſe, & mourut ſous le Ieune Theodoſe en l'an quatre cent dix.

REMARQVES.

CE ſeroit eſtre trop exact que de rechercher le ſieur de Courteilles ſur ce qu'il dit, *que ſainct Martin appercent vn pauure iournalier qui trauailloit à ſa vigne.* Car puiſque c'eſtoit à ſa vigne qu'il trauailloit, il n'eſtoit pas iournalier à parler proprement. Mais laiſſons cela pour corriger des fautes de plus grande conſequence.

Sainct Victor entra en la charge l'an trois cent quatre-vingt ſix, il y veſcut vingt-quatre ans, il mourut donc l'an quatre cent dix, qui eſtoit le troiſiéme de l'Empire du Ieune
Page 100. Theodoſe, ce qui conuient auec ce qu'il dit, *qu'il veſcut iuſqu'au commencement de l'Empire du Ieune Theodoſe.* Il adiouſte: *Au temps qu'Alaric ſaccagea la ville de Rome, & que les François s'emparerent des Gaules.* Pour ce qui eſt du premier, il eſt vray qu'Alaric ſaccagea Rome encore du temps de ſainct Victor, puiſque le ſac de cette ville arriua le vingt-quatriéme d'Aouſt de l'an quatre cent dix, comme prouue Baronius bien au long, c'eſt à dire vn iour auant le treſpas de noſtre Eueſque, ce qui eſt vn peu bien iuſte & precis.

Pour ce qui eſt du ſecond, cela eſt faux, que les François

ayent commencé à s'emparer des Gaules ſous Victor, car ils ne le firent de plus de quinze ans aprés, ſelon les vns, ou plus de vingt, ſelon les autres. Ce fut Clodion qui le premier fit des courſes dans les Gaules, mais Pharamond qui ne fut creé premier Roy des François, qu'en l'an quatre cent vingt, ne paſſa iamais le Rhein, & ne mit iamais le pied dans les Gaules, comme diſent touts les Hiſtoriens.

Aprés cecy, il veut (comme l'on dit) corriger le *Magnifique*, quand il entreprend de releuer les fautes de Baronius, & neantmoins aſſez mal à propos. I'ay remarqué en tout ſon liure par cy par là, qu'il prend à taſche de luy donner quelques atteintes, (& voicy la ſeconde) penſant à mon auis en acquerir de l'eſtime, combien que ce ne ſoit pas auec vn plus grand aduantage vne fois que l'autre. Certes quand il faut attaquer ces grands hommes qui ont (comme dit le Prouerbe) *fœnum in cornu*, il faut bien prendre garde à ſoy, & eſtre bien aſſeuré de ſon baſton. Car qui ſommes nous petits Pygmées, pour prouoquer ces Hercules? Voicy pourtant la botte qu'il luy porte aſſez hardiment, pour ne rien dire dauantage. *Baronius en ſes Annales parlant du Concile d'Angers qui fut celebré en l'an de ſalut quatre cent cinquante trois, s'eſt trompé, lors qu'il a dit que Victor ou Victorius aſſiſta au Concile d'Angers & de Vannes. Car à bien compter les années ce ne peut eſtre que Victurius ſon ſucceſſeur.* Page 99.

Comment voudroit-il que Baronius nommaſt l'Eueſque du Mans qui aſſiſta à ce Concile que Victorius, puiſque dans la Preface du Concile il ſe trouue nommé Victorius, & non pas Victurius? De meſme il eſt ſigné Victorius à la fin du premier Concile de Tours, parmy les ſignatures des autres Eueſques. Baronius ne ſe trompe donc pas, puiſqu'il le nomme ainſi qu'il eſt nommé dans ces deux endroits, non plus que Gregoire de Tours qui ne le connoiſt auſſi que ſous le nom de Victorius. C'eſt pourquoy il faut s'arreſter icy, & croire que le fils auoit le meſme nom que le pere. Il y a bien de la vray-ſemblance, que S. Martin qui fut parrain de S. Victur (qu'on nomme ainſi maintenant) ne luy ayant pas donné ſon propre nom de Martin, luy impoſa celuy de Victorius, qui eſtoit le meſme de ſon pere, par vne courtoiſie dont il vſa, & dont on vſe encore auiourd'huy. Car les parrains impoſent

aux enfants le nom de leurs peres pour leur faire plaiſir, ſçachant bien que c'eſt vne paſſion qui leur eſt commune, que d'auoir des enfants qui portent leur nom, principalement quand ils n'en ont qu'vn, & qu'ils n'en peuuent iamais eſperer d'autres comme Victorius. La cauſe du changement de ce nom eſt, que quelques-vns pour diſtinguer le fils d'auec le pere, & ne les confondre pas en vn, ont laiſſé à celuy-cy le nom de Victorius, & faiſant vn peu de changement d'vne lettre pour vne autre, ont appellé le fils Victurius, encore qu'ils euſſent touts deux vn meſme nom.

Victorius premier pour parler proprement, a veu pendant ſon ſiege Epiſcopal les neuf années de reſte du Grand Theodoſe, qui mourut en trois cent quatre-vingt quinze, les quinze premieres d'Honorius Empereur d'Occident, ou les treize d'Arcadius, qui mourut en quatre cent huict, & les trois premieres du Ieune Theodoſe ſon fils pour l'Orient, ſuiuant le Manuſcrit qui dit, *Vixit temporibus Theodoſij & Arcadij Imperat.*

VI.

S. VICTVR.

An de Christ cccccx.

PArlons auec le vulgaire, & au lieu d'appeller cét Eueſque Victor I I. nommons le ſainct Victur. Il fut digne heritier des vertus & de la dignité de ſon pere, & vray imitateur de ſon maiſtre & ſon parrain. Dés le premier voyage qu'il accompagna ſon parrain, lors qu'il s'en retournoit du pays d'Aniou à Tours, il rencontra auprés de cette ville vn pauure aueugle qui attendoit au deçà de Loire vne barque, pour paſſer de l'autre coſté. Son maiſtre ſainct Martin luy commanda de prendre de l'eau, & d'en lauer les yeux de cét aueugle, ce qu'ayant fait ſans heſiter, la veuë luy fut renduë.

Le ieune Victur ſe perfectionnoit touts les iours en vertus, & eſtoit ſoupple aux volontez de ſon parrain, il s'exerçoit par humilité aux ſeruices les plus abiets de la maiſon, il penſoit la mule de ſon maiſtre, & quelque part qu'il allaſt il l'accompagnoit à pied & ſe rendoit aſſidu auprés de luy pour le ſeruir au beſoin. Ce bon Prelat inſtruiſit auſſi ſoigneuſement ce ieune garçon, & le dedia à l'Egliſe lors qu'il fut en âge, luy conferant la Tonſure Clericale. Il n'eſt pas aſſeuré ſi ce fuſt luy qui luy confera les ordres ſacrez, mais il eſt certain qu'il ne le conſacra pas Eueſque, dautant qu'il deceda auant S. Victor, auquel ſon fils Victur ſucceda par les vœux & ſuffrages du Clergé & du peuple, qui enuoyerent leurs deputez à Tours pour luy deferer l'Eueſché qu'il accepta. Il ſe ſeruit de la commodité qu'il auoit eſtant à Tours; car il ſe fit conſacrer Eueſque par ſainct Brice, ſucceſſeur de ſainct Martin, auant que de partir, & Dieu témoigna que cette élection luy eſtoit agreable par la gueriſon de pluſieurs malades, auſquels il donna miraculeuſement la ſanté eſtant en chemin.

Comme il approchoit des portes de la ville, le Clergé & le peuple allerent au deuant pour le receuoir auec tous les témoignages possibles d'honneur & de réiouïssance. Et quand il entra dans la ville & passa deuant les prisons, ceux qui y estoient detenus, estant aduertis que le sainct Euesque passoit, crierent misericorde, & luy demanderent sa benediction. Il la leur donna, & aussi tost leurs fers & leurs chaisnes se rompirent, les portes de la geole s'ouurirent, & les geoliers saisis d'effroy & d'estonnement, laisserent librement sortir ces pauures prisonniers, qui s'en vinrent trouuer leur liberateur, l'enleuerent dans sa chaire sur leurs épaules, & le porterent dans l'Eglise iusqu'au deuant du grand Autel, où l'ayant placé luy rendirent graces de leur deliurance, & le sainct Prelat leur donna des instructions salutaires pour corriger leurs mœurs, & viure plus Chrestiennement que par cy-deuant.

Greg. Turon. lib. de gloria Cõfes. cap. 56.

De son temps vn grand embrasement auoit consumé vne partie des maisons de la ville, & estoit desia arriué à celles qui estoient proches de la grande Eglise, lors que sainct Victur aduerti de ce mal-heur, plein de foy & de confiance en Dieu, se ietta au milieu de ces flammes : puis faisant vn signe de la Croix, leur commanda de s'arrester, & tout aussi tost elles furent amorties. C'est en ce lieu que fut bastie quelque temps aprés vne petite Chapelle, laquelle pour instruire la posterité de cette merueille, a depuis retenu le nom des Ardents.

Sainct Victur eut vn soin particulier d'arracher les racines de l'idolatrie qui vouloient repousser. Il assista à vn Concile qui fut tenu en France en l'an quatre cent quarante-quatre, & souscriuit à celuy d'Angers en quatre cent cinquante-trois, puis à celuy de Tours en quatre cent soixante-vn. Il ne fut pas present à celuy de Vannes celebré à plus prés en quatre cent soixante-cinq, mais les Peres de ce Concile firent tant d'estat de luy, que le voyant absent, ils luy enuoyerent vne lettre Synodique, auec les decrets qu'ils auoient faits, afin qu'il les approuuast par sa signature.

De son temps vn Gentil-homme François nommé Hilaire, filleul & disciple du grand sainct Hilaire de Poitiers, abandonna

donna ſes parents & ſa prouince, & ſe vint habituer en celle du Maine, où il mena vne ſi ſaincte vie, que la reputation s'en épandit par tout, & vint iuſques aux oreilles de noſtre Eueſque, qui l'ayant connu en faiſoit eſtat, & l'alloit ſouuent viſiter en ſa cellule. Sur la fin de ſes iours, ſainct Hilaire demanda congé à ſainct Victur d'aller viſiter le tombeau de ſon maiſtre, vne fiéure chaude le ſurprit en chemin, dont il fut contraint de s'arreſter au village d'Oiſé, où il mourut le premier de Iuillet & y fut enterré. Son corps demeura en ce lieu iuſques au temps de ſainct Aldric, qui durant les troubles des enfants de Louis le Debonnaire, le leua & le fit apporter dans vn Oratoire qu'il auoit fait baſtir au pied des murailles de la ville du Mans, qui eſt maintenant vne de ſes paroiſſes. Au mois de Mars de l'an mil ſix çent quarante, Monſeigneur Emery Marc de la Ferté tres-digne Prelat, à la requeſte des paroiſſiens, fit ouuerture de la châſſe où eſtoient ces ſainctes Reliques, qui furent trouuées toutes en leur entier.

Noſtre Eueſque paruint à vne extréme vieilleſſe, ayant veſcu quelque cent quatre ans, & fut Eueſque prés de ſoixante & dix ans, ſous l'Empire du Ieune Theodoſe, de Marcien, & de Leon premier, auant le regne de nos premiers Roys, & ſous Pharamond, Clodion, Merouée, & Childeric, ſous lequel il mourut le premier de Septembre de l'an quatre cent quatre-vingt.

REMARQVES.

IAy aſſez declaré cy-deuant mes ſentiments, touchant l'eſtime que ie fais du Manuſcrit. Ie pretends me ſeruir de tout ce qu'il a de bon, & n'entreprends point de le corriger ny refuter. Neantmoins ie ſuis venu en vn endroit où ie ne puis paſſer outre ſans le contredire, pour rendre raiſon du changement que i'y ay apporté. Car il dit que ſainct Martin conſera la tonſure Clericale à ſainct Victur, cela eſt bien & i'en ſuis d'accord; mais il adiouſte qu'il fut conſacré Eueſque de la meſme main, ce qui eſt euidemment faux, c'eſt pourquoy i'ay dit que ſainct Brice ſon ſucceſſeur le conſacra. Le ſieur de Courteilles a aucunement ſenti cette faute, mais il ne l'a

pas releuée comme il ſemble qu'il deuoit, & comme il en a releué quelques autres. Il a fait comme ceux qui paſſant deſſus vn bourbier marchent le plus legerement qu'ils peuuent de peur d'enfoncer : & ſes paroles en cét endroit, ſont ſemblables aux Oracles de Delphes qui auoient pluſieurs ſens, & ſe pouuoient également interpreter pour & contre.

Page 102. Les voicy. *Sainct Martin voulut deſtiner ſainct Victur à l'Egliſe, & pour luy donner la diſpoſition neceſſaire à cette vocation, il le conſacra, lors qu'il fut en âge, & l'exhorta d'embraſſer la profeſſion Eccleſiaſtique.* Que peut-on colliger de ce diſcours ? On ne ſçait ſi la conſecration dont il parle eſt Epiſcopale ou ſimplement Sacerdotale, ou de quelques autres ordres ſacrez. On peut eſtre deſtiné à l'Egliſe ſans aſpirer à l'Epiſcopat, & ie ne croy pas que ſainct Martin luy donnaſt ces penſées pour le perſuader d'embraſſer cette vocation, leſquelles ne reſſentent pas l'humilité des Saincts, qui ont refuſé les Eueſchez quand ils leur ont eſté offerts, s'excuſants ſur leur incapacité. Cette conſecration neantmoins ſemble eſtre Epiſcopale, puiſqu'il la prend abſolument & ſans aucune reſtriction, ſelon la regle des Dialecticiens, *Analogum per ſe poſitum*, &c. Outre qu'il ſemble vouloir parler de celle-là, en ce qu'il adiouſte, qu'aprés cette conſecration ſainct Martin l'exhorta de *ſuiure l'exemple de ſon pere* qui auoit eſté Eueſque. Que s'il euſt adiouſté, *il le conſacra Preſtre*, c'euſt eſté tout dit, & ne nous euſt plus laiſſé de doute, au lieu que n'adiouſtant rien, ce mot de *conſacrer* doit eſtre pluſtoſt entendu relatiuement à l'Eueſque qu'au ſimple Preſtre. Ie ſçay bien qu'en toute rigueur on le peut dire, mais ie ſçay bien auſſi que cette expreſſion n'eſt pas aſſez nette pour tirer l'eſprit du Lecteur de l'ambiguité, & qu'elle ſert pluſtoſt à l'embarraſſer. On dit ordonner vn Preſtre, & conſacrer vn Eueſque en commun langage, pour diſtinguer auec plus d'exactitude ces deux caracteres, que les Arriens confondoient autrefois, faiſant les Preſtres égaux aux Eueſques, ce que S. Auguſtin met au nombre de leurs dogmes heretiques.

Lib. de hæreſ. tom. 6. cap. 3. titulo Ariani.

Il ſemble pourtant que cette conſecration ne ſe doiue entendre que de la ſimple Sacerdotale, puiſqu'il ne la prend que comme vne diſpoſition à l'Epiſcopale, qui ſuppoſe neceſſai-

rement le charactere Sacerdotal. *Pour luy donner*, dit-il, *la diſpoſition neceſſaire à cette vocation, il le conſacra.* Mais ie n'entends pas bien le ſens de ces paroles qu'il adiouſte de ſuitte, *& l'exhorta d'embraſſer la profeſſion Eccleſiaſtique.* N'eſtoit-il pas lié à cette profeſſion, puiſqu'il eſtoit conſacré? Que ſeruoit donc de l'exhorter deſormais à l'embraſſer? Comprenne qui pourra le ſens de cette periode, pour moy ie la laiſſe & m'en reuiens au Manuſcrit, duquel i'eſpere tirer plus de raiſon. Car pour le moins on entend ce qu'il veut dire, & s'il fait des fautes, elles ſont connoiſſables pour eſtre éuitées & corrigées. *Ibid.*

Il dit donc ouuertement que ſainct Martin conſacra Eueſque ſainct Victur, ce qui ne peut ſubſiſter, & pour le faire voir, il faut ſçauoir preciſément l'année du decés de ſainct Martin: bien que ie n'aye pas beſoin de cette connoiſſance ſi preciſe, & que ſans elle ie puiſſe tirer aiſément mes concluſions; neantmoins parce que l'occaſion s'en preſente, en faueur des ſtudieux i'en veux dire mon aduis en paſſant.

La diuerſité des opinions a formé la controuerſe. Quelques-vns diſent qu'il deceda l'an trois cent quatre-vingt quinze pour deux raiſons. La premiere que Gregoire de Tours dit, qu'il mourut la nuit d'vn Dimanche, ce qui ſe trouue en cette année que la lettre Dominicale eſtoit G. La ſeconde, qu'il eſt écrit en ſa vie que ſainct Ambroiſe Eueſque de Milan, eſtant à l'Autel eut reuelation de ſon decés, ce qui conuient bien à cette année qui precede deux ans le decés de S. Ambroiſe Archeueſque de Milan, Docteur de l'Egliſe, qui arriua en l'an trois cent quatre-vingt dix-ſept. Mais en accordant la premiere raiſon, on répond à la ſeconde, que ce n'eſt pas de S. Ambroiſe Archeueſque de Milan qu'on entend icy parler, mais d'vn S. Ambroiſe Eueſque de Xaintes, qui eſtoit encore viuant alors, & ce qui a occaſionné la mépriſe, c'eſt qu'il eſt appellé *Mediolanenſis antiſtes*, auſſi bien que le Docteur de l'Egliſe, dautant que la ville de Xaintes s'appelloit autrefois *Mediolanum Santonum*, à la difference de celle qui eſt en Lombardie qui s'appelloit *Mediolanum Inſubrium.* Meſme que Caſaubon ſur le quatriéme liure de Strabon, aſſeure que Milan en Lombardie a receu ſon nom de Xaintes, qui auoit nom Milan premierement. *Lib. 1. hiſt. cap. 43.*

La ſeconde Opinion eſt, qu'il deceda l'an trois cent quatre-vingt dix-ſept, & c'eſt celle de Gregoire de Tours, qu'il
Ibid. c.36. eſtablit par deux raiſons auſſi. La premiere eſt, quand il dit que ſainct Martin naſquit l'onziéme de l'Empire de Conſtantin, qui répond à l'an trois cent ſeize, & qu'il veſcut quatre-vingt vn an, leſquels adiouſtez font iuſtement trois cent quatre-vingt dix-ſept. La deuxiéme eſt, qu'il luy donne la marque du Conſulat d'*Atticus*, & de *Cæſarius*, qui ſe trouuent Conſuls dans les Faſtes cette meſme année. Boland ſuit cette opinion, & croit que c'eſt ſans raiſon qu'on la quitte. Mais ie ne la puis approuuer, parce que l'onziéme de Nouembre iour du decés de ſainct Martin tomboit cette année là au Mercredy, & non pas au Dimanche, courant la lettre Dominicale D.

Suiuant cette opinion ſainct Ambroiſe Archeueſque de Milan en Lombardie, n'auroit pû auoir cette reuelation du decés de ſainct Martin, parce que celuy-là ſeroit touſiours mort auant cettuy-cy, puiſqu'il mourut en Auril, & cettuy-
Ibid. cy en Nouembre. Il y a plus, Gregoire ne ſe ſouuenant pas de ſon calcul precedent, compte depuis la paſſion de noſtre Seigneur iuſqu'au decés de ſainct Martin quatre cent douze ans, auſquels ſi on adiouſtoit trente-quatre, qui eſt l'année que noſtre Seigneur pâtit, on auroit quatre cent quarante-ſix ans, à compter (comme c'eſt la couſtume) depuis la natiuité de Ieſus-Chriſt, en laquelle année il ne trouuera plus ſes Conſuls *Atticus* & *Cæſarius*, ny ſon calcul de la naiſſance & de la vie de ſainct Martin, ny l'onziéme de Nouembre au Dimanche.

Les autres mettent ce decés en l'an quatre cent. La lettre Dominicale s'y accorde, & Gregoire de Tours, qui compte depuis le treſpas de ſainct Martin iuſqu'à celuy de Clouis
Lib. 2. hiſt. cap. 43. premier cent douze ans, qui eſtoient commencez en l'an cinq cent onze que mourut Clouis, où il faut remarquer que la cent douziéme année de ces cent douze, n'eſt priſe que pour commencée; car depuis l'onziéme de Nouembre de l'an quatre cent que mourut ſainct Martin iuſqu'au meſme iour de l'an cinq cent onze, il n'y en a que cent onze de reuolus, depuis lequel iour le cent douziéme commence auquel

mourut Clouis, puiſqu'il deceda le vingt-ſeptiéme du meſme mois. Nous prouuerons lors que nous ferons la Remarque ſur l'Eueſque ſuiuant, que Clouis eſt mort en l'an cinq cent onze.

Vn docte homme dit que ce fut en quatre cent vn, & prend la nuit du Dimãche, non pour celle qui le precede, mais pour celle qui le ſuit, & eſt entre le Dimanche & le Lundy. Il appuye ſon opinion ſur ce que Seuere Sulpice écrit, que ſainct Martin veſcut ſeize ans aprés le Conſulat d'Euodius, qui fut en l'an trois cent quatre-vingt ſix. Il faut qu'il compte cét an pour le premier pour trouuer quatre cent vn, autrement il faudroit qu'il retombaſt au calcul de Baronius, qui ſur le meſme fondement met ce decés en quatre cent deux, car ſeize adiouſtez à trois cent quatre-vingt ſix font iuſtement quatre cent deux. Cette opinion eſt plus ingenieuſe & ſubtile que veritable, ayant penſé habilement concilier les deux opinions, il n'a pas veu que c'eſt de la nuit entre le Samedy & le Dimanche, que l'on parle quand il eſt queſtion du decés de S. Martin. Car S. Ambroiſe celebrant la Meſſe à l'Autel le iour du Dimanche, fut rauy en extaſe, & aſſiſta en eſprit aux obſeques de ce Sainct. Il eſtoit donc mort la nuit qui precede le Dimanche, non pas celle qui le ſuit.

Sigebert aſſigne cette meſme année de quatre cent deux à ce decés, encore qu'il n'ait pas la lettre Dominicale pour luy, & ſe fonde ſur ce que la Chronique de Proſper quotte le treſpas de ſainct Martin l'an cinquiéme d'*Arcadius* & *Honorius*, qu'il ne fait ſucceder en l'Empire à leur pere Theodoſe, qu'en l'an trois cent quatre-vingt dix-ſept; mais s'il eſt vray, ſelon Baronius & le P. Petau, que le Grand Theodoſe ſoit mort pluſtoſt de deux ans dés l'an trois cent quatre-vingt quinze, ce decés de S. Martin ſera arriué en quatre cent. Ce qui fortifie beaucoup ceux qui ſuiuent cette opinion, qui ont la lettre Dominicale pour eux, le témoignage de Gregoire de Tours, & celuy de Proſper en partie.

Toutes ces opinions ont leurs raiſons; neantmoins s'il m'eſtoit permis de choiſir ie prendrois celle qui met ce decés en l'an quatre cent pour les cauſes deſia deduites. Mais qu'on ſuiue celle qu'on voudra, il ſera touſiours faux que ſainct Martin ait conſacré ſainct Victur Eueſque du Mans, puiſque S.

Victor ſon pere, auquel il ſucceda en l'Epiſcopat, ne mourut pour le plus tard que huit ans aprés ſainct Martin, ſçauoir eſt en quatre cent dix, comme i'ay monſtré par la ſuite de la Chronologie iuſqu'en cette année. C'eſt donc auec raiſon que pour corriger le Manuſcrit, i'ay ſubſtitué le nom de S. Brice à celuy de ſainct Martin, auquel celuy là auoit ſuccedé. Il faut maintenant retourner au ſieur de Courteilles, qui nous va fournir de la matiere pour prolonger cette Remarque.

Page 105. Examinons premierement ce qu'il dit de ſainct Victur. *Il aſſiſta à vn certain Concile qui fut tenu en France, depuis l'an de ſalut quatre cent quarante-ſix iuſqu'en l'an quatre cent cinquante-vn.* Il ſemble à prendre ces paroles au pied de la lettre, que ce Concile auroit duré cinq ou ſix ans, autant qu'il y en a depuis quatre cent quarante-ſix iuſqu'en quatre cent cinquante-vn. Ie croy pourtant qu'il veut dire, que comme le lieu où il a eſté tenu eſt incertain, auſſi le temps & l'année ne ſont pas aſſeurez, & que neantmoins il a eſté celebré ou en l'an quatre cent quarante-ſix, ou en quatre cent cinquante-vn, ou en quelqu'vne des années compriſes entre ces deux. Mais le Pere Sirmond en ſes Notes ſur ce meſme Concile, qu'il appelle *Gallicum incerti loci*, le releuera d'vne partie de ſon doute. Car encore qu'il mette le lieu incertain, il en determine le temps à l'année quatre cent quarante-quatre, où l'on peut aller voir ſes preuues.

Page 106. Or ledit Sieur ſuiuant icy le Manuſcrit trop facilement, & contre ſoy-meſme, ne donne que quarante ans d'Epiſcopat, ſix mois & dix iours à ſainct Victur, qui eſt entré en charge dés l'an quatre cent dix, comme nous auons veu. Si on adiouſte ces deux ſommes enſemble on aura quatre cent cinquante pour l'an de ſon decés. Mais il ſe contredit incontinent, lors qu'il nous apprend que Victur a paſſé ce temps là, puiſqu'il a ſouſcrit au Concile d'Angers, qui fut commencé en quatre cent cinquante-trois.

Ibid. Il pourſuit en ſes mécomptes. *Il y en a qui diſent qu'il aſſiſta pareillement au premier Concile de Tours: Ie ne croy pas qu'il ſoit arriué iuſqu'à ce temps là.* Il faut pourtant bien qu'il le croye ou qu'il n'ayt point de foy, puiſque Victur s'y trouue ſouſcrit en

qualité d'Eueſque du Mans en ces termes, *Victorius Cenomanice ciuitatis Epiſcopus huic definitioni interfui & ſubſcripſi.* Il doute encore (voicy ſes paroles) *s'il fut preſent au Concile de Vannes*, & la raiſon qu'il en donne, *parce que l'on n'eſt point d'accord du temps qu'il fut conuoqué.*

Voila ce me ſemble vn aſſez mauuais raiſonnement, & que ie ne ſçaurois bien comprendre, car ie ne voy pas comme l'ignorance du temps puiſſe eſtre cauſe de douter que quelqu'vn ſoit ou ne ſoit pas en vn lieu, le temps & le lieu eſtant (comme l'on ſçait) deux predicaments tout differents, qui ne dépendent point l'vn de l'autre. Mais releuons le de ce doute : Il eſt certain que ſainct Victur, bien qu'il fuſt encore en vie, n'y fut pas preſent, & cela ſe prouue de ce que i'ay dit par occaſion cy-deuant, dautant que les Peres de ce Concile luy enuoyerent, & à *Thalaſſius* Eueſque d'Angers, vne Synodique pour les inuiter touts deux à confirmer par leur ſignature ce qu'ils auoient decreté en ce Concile, qui fut celebré l'an quatre cent ſoixante-cinq, ſi on en veut croire le P. Sirmond en ſes Notes ſur ledit Concile, combien qu'il auoüe que cela n'eſt pas du tout certain. Mais il prouue qu'il a eſté celebré aprés celuy de Tours qui commença le vingt-huictiéme Nouembre de l'an quatre cent ſoixante-vn, tellement que le pluſtoſt que peut auoir eſté tenu celuy-cy de Vannes, ç'a eſté en l'an quatre cent ſoixante-deux. Si doncques nous nous tenons aux coniectures du P. Sirmond, & retenons ce Concile en l'an quatre cent ſoixante-cinq, il eſt aſſeuré que ſainct Victur eſtoit encore en vie cette année là, & que ſon decés ne peut eſtre marqué pluſtoſt que quatre cent ſoixante-ſix. Car ſi le Concile auoit eſté conuoqué ſur la fin de l'année, comme fut celuy de Tours, il eſt aiſé à iuger, puiſque nous ſommes certains qu'il eſtoit viuant aprés ledit Concile, qu'il aura gagné l'année ſuiuante, iuſqu'au iour qu'eſt marqué ſon decés le premier de Septembre.

Cela eſtant, il faut reconnoiſtre que ſainct Victur a eſté Eueſque cinquante-ſix ans pour le moins, & il y a bien de apparence qu'il l'a eſté dauantage, parce qu'il entra au ontificat l'an quatre cent dix, & qu'aprés ce Concile nous e trouuons point d'autre Eueſque du Mans que luy, iuſ-

qu'en quatre cent quatre-vingt deux, qui eſt la premiere année de l'Epiſcopat de ſainct Principe, comme nous verrons. Il faut encore auoüer qu'il auroit veſcu pour le moins quatre-vingt dix ans, ce qui ſe collige ainſi. En l'an trois cent quatre-vingt ſix, qui eſt celuy du decés de ſainct Liboire & de la promotion de ſainct Victor, ſon fils ſainct Victur auoit dix ans, comme il a eſté dit: donc en l'an quatre cent, il en auoit vingt-quatre, auquel an, qui eſt probablement celuy du decés de ſainct Martin, il auoit aſſez d'âge pour receuoir les ordres ſacrez de la main de ce Sainct, puis à ces vingt-quatre années adiouſtez ſoixante-ſix ans qu'il veſcut encore (probablement parlant) en ce cinquiéme ſiecle, la ſomme de toute ſa vie ſera quatre-vingt dix ans pour le moins, s'il n'a encore paſſé plus outre. Cét âge eſt veritablement grand, mais encore n'eſt-il pas ſi extréme que dit le ſieur de Courteilles en ces mots, *Page 106.* *il paruint à vne extréme vieilleſſe.* Mais comment ſeroit-elle extréme à ſon compte, puiſqu'en le ſuiuant ſainct Victur ſeroit mort en quatre cent cinquante, en laquelle année il n'en auoit que ſeptante-quatre, qui eſt vn terme auquel nous voyons en noſtre temps que pluſieurs arriuent, & le paſſent communement? A la verité ce ſeroit vne vieilleſſe extréme s'il eſtoit approché de la premiere année de Principe, qui fut en quatre cent quatre-vingt deux, comme il y en a de fortes preſomptions, & bien que ie ne l'auance que par coniecture, neantmoins ie ne m'en veux pas eſloigner, car elle ne choque aucunement la raiſon, ny elle n'eſt pas ſans exemple: & ſi cela n'eſt ainſi, il faut neceſſairement auoüer vn interregne ou vacance trop grande pour la ſaiſon, comme ie le feray voir tout maintenant.

Qu'euſt fait icy le ſieur de Courteilles, s'il euſt rencontré ce chemin fourchu qu'il n'a point apperceu? Ie croy qu'il euſt eſté bien empeſché de choiſir & de ſe reſoudre. Car d'vn coſté il ne veut point admettre de grandes vacances, & pour les éuiter il amaſſe touts les temps en vn monceau; & de l'autre, il eſt ennemy des longues vies, & en fait vne de ſes principales batteries contre la miſſion de S. Iulien du temps des Apoſtres. Neantmoins il eſt icy force, ou de donner vne longue vie à S. Victur, ou de laiſſer vne longue vacance. Car

ſi

ſi ſainct Victur eſtoit mort en l'an quatre cent ſoixante-ſix, il y auroit interſtice de ſeize ans, depuis ladite année à celle de quatre cent quatre-vingt deux. Et s'il n'euſt deſia plus eſté au monde du temps des Conciles de Tours & de Vannes, ſuiuant ſon opinion, & ne luy donnant que quarante ans d'Epiſcopat, il ſeroit mort en quatre cent cinquante, & la vacance auroit duré trente-deux ans, qui eſt le double de celle de ſeize, laquelle quoy que plus petite ne laiſſe pas d'eſtre de difficile creance, qu'en vn ſiecle tout Chreſtien, & dans vne profonde paix de l'Egliſe; particulierement en France, pendant les regnes de Merouée & de Childeric, leſquels bien que payens n'ont iamais perſecuté l'Egliſe, mais l'ont toûiours laiſſée en paix, il ſe fuſt paſſé tant de temps que la ville du Mans fuſt demeurée ſans Paſteur.

A quoy i'adiouſte qu'il y a encore bien plus d'apparence que le pays du Maine ioüiſſoit d'vne profonde paix. Car qui eſt-ce qui l'euſt troublée ? Ces nouueaux conquerants portoient à la verité le trouble & la guerre au pays, où ils auançoient leurs conqueſtes, mais on ne lit point que ces deux Princes ayent iamais rien conquis au pays du Maine. Childeric vers l'an quatre cent ſeptante-cinq fit la guerre en Anjou & aſſiegea Angers, toutefois elle ne dura qu'vne campagne, & ne la fit point ailleurs, ſelon les Hiſtoires. Certes il y a plus de raiſon en la vacance, depuis ſainct Pauace iuſqu'à ſainct Liboire, combien que fort longue, à cauſe des perſecutions enragées des Empereurs, & de la fureur des Idolatres, qu'en celle qui ſe trouuera entre ſainct Victur & ſainct Principe, bien que plus courte, ſi celuy-là eſt mort en quatre cent ſoixante-ſix. Ce qu'il faut que le ſieur de Courteilles auoüe, ſelon ſon propre calcul, comme ie viens de monſtrer. Il eſt vray qu'il reconnoiſt vne vacance entre ces deux Prelats, quand au commencement de la vie de ſainct Principe, il dit, *que le ſiege vaqua quelque temps*. Ce mot de, *quelque*, ne ſe peut pas entendre pour vn temps de ſeize ans, encore moins de trente-deux, mais ſeulement de quelques mois, ou vn an ou deux au plus. Page 107.

Que s'il n'y a point eu de ſi grande vacance, comme ces raiſons le perſuadent, puiſque nous ne trouuons point d'autre

Eueſque qui ait occupé la chaire entre Victur & Principe, il ne reſte plus que deux choſes à faire, ſçauoir ou qu'il faut prolonger les années de Principe, & aduancer ſon Epiſcopat iuſqu'à l'an quatre cent ſoixante-huict, pour laiſſer lieu à quelque vacance, ou proroger celuy de ſainct Victur iuſqu'en l'an quatre cent quatre-vingt, & laiſſer encore plus d'vne année pour la meſme raiſon. Il ſemble qu'on deuroit ſuiure le premier expedient, par lequel on euiteroit la longue vie de ſainct Victur, mais il y a vne raiſon qui m'en empeſche, que ie rapporteray cy-aprés, & qui me fait ſuiure le dernier.

Suiuant donc cette opinion, on trouuera que S. Victur aura veſcu cent quatre ans, & eſté Eueſque ſoixante & dix, ce qui n'eſt pas ſi hors de vray-ſemblance, comme il paroiſt de prim-abord, l'vn & l'autre n'eſtant pas ſans raiſon, puiſqu'il n'eſt pas ſans exemple pris de ces temps là. Car à la fin du ſiecle precedent, qui eſtoit le quatriéme, & au commencement de cettuy-cy qui eſt le cinquiéme, il y auoit vn ſainct Renobert ſecond Eueſque de Bayeux, qui a veſcu ſix vingt ans, & en a eſté Eueſque quatre-vingt dix. En ce ſiecle meſme S. Aignan qui mourut en quatre cent cinquante-trois, tint la chaire Epiſcopale d'Orleans ſoixante-cinq ans, & en veſcut quatre-vingt quinze. Et au ſiecle ſuiuant ſainct Remy fut Archeueſque de Rheims ſoixante-quatre ans : ſainct Malo ou Maclou Eueſque de la ville qui porte ſon nom, a veſcu ſix vingt dix ans: & ſans aller chercher plus loin chez les Eſtrangers, nous auons dans noſtre Dioceſe, au neufiéme ſiecle, qui eſt bien plus auant dans le temps, où l'on dit que la vie des hommes va touſiours en diminuant, vn Eueſque nommé Francon le vieil, qui a veſcu enuiron cent deux ans. Et ie montreray en la vie de ſainct Innocent, ſucceſſeur de S. Principe, filleul de ſainct Victur, qu'il faudroit qu'il euſt veſcu plus que touts ceux-là, ſi le calcul du ſieur de Courteilles auoit lieu. En ces exemples, quelques-vns ont approché du temps de l'Epiſcopat de Victur, & d'autres l'ont paſſé & celuy de ſa vie. D'où vous voyez que mon opinion n'eſt pas ſans raiſon, puiſqu'elle n'eſt pas ſans exemple.

C'eſt bien dauantage, ie la prouue encore par le ſieur de Courteilles meſme, qui dit, *que ſainct Innocent merita de ſuc-*

Page 114.

ceder à ſainct Victur & de tenir ſa place, non pas incontinent, mais plus de trente ans aprés. Car ſainct Principe mourut en cinq cent onze, auquel ſainct Innocent ſucceda la meſme année (comme nous verrons concordamment auec ledit Sieur.) Si donc cette année cinq cent onze eſt plus de trente ans aprés la mort de ſainct Victur, il eſt neceſſaire qu'il ait veſcu iuſqu'en l'année quatre cent quatre-vingt, de laquelle iuſqu'à cinq cent onze, il y a vn peu plus de trente ans; au lieu que s'il eſtoit mort en quatre cent ſoixante-ſix, il y auroit quarante-cinq ans, & ſi en quatre cent cinquante, il y auroit ſoixante & vn an entre le decés de ſainct Victur & la promotion de S. Innocent, ce qui ſeroit contre ce qu'il dit, & contre toute apparence. Et c'eſt icy la raiſon qui m'a fait embraſſer l'opinion de la longue vie de S. Victur, pluſtoſt que d'auancer l'Epiſcopat de S. Principe.

Si ie voulois icy (ſelon le Prouerbe) faire fléches de tout bois, & ſi i'en auois beſoin, ie n'aurois qu'à ſuiure Baronius & Binius, touchant l'année du premier Concile de Tours, la queſtion ſeroit vuidée tout d'vn coup, & ſans tant de raiſons, puiſqu'ils le rapportent à l'an quatre cent quatre-vingt deux, auquel ſainct Victur ayant ſouſcrit, comme nous auons deſia monſtré, il n'y auroit plus lieu d'en douter. Toutefois parce que ie n'ay pas ſuiui cette opinion ne l'eſtimant pas veritable, ie ne pretends point m'en ſeruir, mais ſeulement des raiſons que i'ay deſia déduites. Que s'il eſtoit neceſſaire d'employer tout, ie me ſeruirois d'vn inſigne mécompte en la Chronologie que fait icy le ſieur de Courteilles, & ie prouuerois par luy meſme plus que ie ne pretends, & plus que ie n'ay affaire. Car il faudroit (ſelon ſon calcul) que S. Victur euſt veſcu plus de cent cinquante-quatre ans, ce qui ſeroit tout confondre.

Voicy ce qu'il dit, *Pendant que Victur gouuernoit cét Eueſché, ſainct Aubin preſidoit ſur celuy d'Angers, & vſants de la commodité du voiſinage, ils ſe viſitoient fort ſouuent. Il auoit auſſi vne grande familiarité auec ſainct Mars Eueſque de Nantes, & eſtoit lié d'vne eſtroite amitié auec ſainct Melaine Eueſque de Rennes.* Page 105. En ces paroles il m'ouure vn beau champ pour m'eſcrimer, ſi ie me voulois ſeruir de l'auantage qu'il me donne, mais ie veux

mettre les armes bas, me contentant de le releuer de ſa cheute ſans le pourſuiure autrement, que de luy monſtrer ſa faute. Ce que ie fais en luy prouuant que ſainct Victur n'a iamais eu, ny pû auoir, de familiarité auec ſainct Mars, ny d'amitié auec S. Melaine, & encore moins d'alliance auec ſainct Aubin. Que s'il auoit eu auec eux la familiarité & hantiſe qu'il dit, il faudroit que ſainct Victur euſt occupé le temps entier de ſainct Principe, & celuy de ſainct Innocent pour la plus grande partie; ce que ie prouueray tout d'vn coup, ſi ie monſtre que pas vn de ces trois là n'a veſcu au meſme ſiecle que S. Victur.

Pour ſainct Melaine Eueſque de Rennes, il ne pouuoit eſtre ſon contemporain, parce qu'vn nommé *Arthemius* Eueſque de ladite ville eſt ſouſcrit au premier Concile de Tours, & à celuy de Vannes, auquel ſucceda vn autre appellé *Amandus*, qui preſida iuſqu'au commencement du ſiecle ſuiuant en cinq cent cinq, ſelon le conſentement des Hiſtoriens Bretons, qui mettent en cette année le commencement de l'Epiſcopat de ſainct Melaine, enquoy il y a bien de la raiſon, puiſque ſainct Victur eſtant deſia caduc dés le temps du Concile de Vannes, il mourut ſans doute du temps de cét *Arthemius*, ou de ſon ſucceſſeur *Amandus*, & n'approcha point plus prés que de vingt ans du ſixiéme ſiecle, au commencement duquel ſainct Melaine n'eſtoit pas encore Eueſque, qui aſſiſta au premier Concile d'Orleans tenu en cinq cent onze, par le commandement du grand Clouis, duquel il eſtoit Chancelier ou grand Referendaire, & mourut vers l'an cinq cent trente, comme nous monſtrerons.

Pour ſainct Mars, il eſt reconnu pour Eueſque de Nantes par d'Argentray, qui le met entre *Epiphanius* & *Eumerius*, contre le ſentiment de Robert en ſa France Chreſtienne rapportant vn Marcus ou Marſus ſucceſſeur d'Eumelius en cinq cent cinquante-trois, & encore qu'il ait nommé vn Marcus pour cinquiéme Eueſque de Nantes, aprés vn autre Eumelius ou Eumerus, qu'il met le quatriéme, il croit que ce n'eſt pas là ſa place & qu'il l'en faut oſter pour le rapporter en celle-cy. Quoy que c'en ſoit, il n'eſt queſtion icy que de ce Marſus ou ſainct Mars, qui eſtoit diſciple de ſainct Melaine, & ſi

nous ſuiuons l'opinion d'Argentray, il faut qu'il ait precedé Eumerius en l'Epiſcopat, & ne luy a pas ſuccedé, comme dit Robert, ce qui eſt aiſé à prouuer par luy meſme. Car au titre *Rhedonenſes Epiſcopi*, il dit que quatre Eueſques aſſiſterent aux obſeques de ſainct Melaine, les noms deſquels ſont ſainct Aubin, S. Mars, ſainct Victor, & vn quatriéme qu'il nomme *Lannulphus* ou *Lantulphus*, le meſme que d'Argentray nomme *Lanto* ou *Lauto*, & que l'on appelle vulgairement S. Lo. Il n'y a point de difficulté que ſainct Aubin ne fuſt Eueſque d'Angers, ſainct Mars de Nantes, & ſainct Lo de Coutances, mais ceux qui ont creu que ce ſainct Victor eſtoit Eueſque du Mans, ſe ſont grandement abuſez, & c'eſt à mon aduis ce qui a fait faire au ſieur de Courteilles cette lourde faute contre la Chronologie. Il y auoit plus de cinquante ans que S. Victur eſtoit mort quand S. Melaine mourut, comme nous verrons incontinent.

Mais qui eſtoit donc ce S. Victor, & d'où eſtoit-il Eueſque? Il n'en faut point chercher d'autre que le ſucceſſeur de ſainct Melaine qui auoit nom Victor, & qui ſans doute ayant appellé ces trois autres Eueſques pour ſe faire conſacrer par eux, voulut par meſme moyen honorer les funerailles de ſon predeceſſeur de leur preſence, auſquels il ſe ioignit comme le quatriéme, ſoit qu'il fuſt deſia conſacré ou ſeulement deſigné: Ce qui a d'autant plus d'apparence, qu'autrement c'euſt eſté vn grand hazard qu'eſtant ſi éloignez, ſpecialement celuy de Couſtãces, ils ſe fuſſent ainſi trouuez enſemble à poinct nommé, pour rendre les derniers deuoirs à ſainct Melaine, s'ils n'en euſſent eſté aduertis & conuiez par ſon ſucceſſeur. Voila ce qu'on peut raiſonnablement coniecturer de cét Eueſque ſi l'on deſire luy conſeruer le nom de Victor: & ſi l'on vouloit touſiours ſouſtenir que c'eſtoit vn Eueſque du Mans, il faudroit neceſſairement changer le nom de Victor en celuy d'Innocent, qui en eſtoit aſſeurément Eueſque, lors que ſainct Melaine mourut, ainſi que nous monſtrerons en ſa vie.

Maintenant il eſt certain que ſainct Aubin mourut vers l'an cinq cent cinquante, dautant que nous ſommes aſſeurez qu'il viuoit encore au cinquiéme Concile d'Orleans en cinq

cent quarante-neuf, & nous verrons en l'hiſtoire de ſainct Maur, rapportée par Fauſte dans la Remarque ſur ſainct Innocent, qu'en l'an cinq cent cinquante-vn, Eutropius eſtoit Eueſque d'Angers. Dauantage, Fortunat Eueſque de Poitiers & contemporain aſſeure que S. Aubin ne preſida que vingt ans & ſix mois. Si donc on deduit ces vingt ans & demy de l'an cinq cent cinquante, nous aurons l'année cinq cent vingt-neuf pour la premiere de ſon Epiſcopat, auant laquelle il ne pouuoit pas aſſiſter en qualité d'Eueſque aux obſeques de ſainct Melaine, qui eſt à ce compte decedé vers l'an cinq cent trente. Et par ce moyen puiſque S. Mars Eueſque de Nantes eſtoit preſent à ſes funerailles, il faut neceſſairement qu'il ait precedé *Eumerius*, ſa place ne pouuant eſtre miſe qu'entre *Epiphanius*, qui ſouſcriuit au premier Concile d'Orleans en cinq cent onze, & *Eumerius* qui eſt ſigné au ſecond en l'an cinq cent trente-cinq. Argentray a donc raiſon de mettre S. Mars ou Marſus auant *Eumerius*, & conſequemment ie monſtre clairement tout d'vne veuë, que ny S. Mars ny S. Aubin, ny S. Melaine, qui eſtoient contemporains entre eux, ne l'ont pû eſtre de noſtre S. Victur.

In vita S. Albini.

Quand ie parle de Marſus comme Eueſque de Nantes, c'eſt pour prendre le ſieur de Courteilles à touts ſes mots, & luy répondre de meſme, en ce qu'il a ſuiui l'opinion du ſieur d'Argentray, que ie n'eſtime pas veritable, dautant qu'*Eumerius* a ſuccedé à *Epiphanius* immediatement, ſans qu'il y en ait eu vn entre deux, pour la raiſon de leurs ſouſcriptions aux deux premiers Conciles d'Orleans ſuſdits. Outre cecy il eſt encore facile de trouuer ce qui a donné lieu à d'Argentray d'errer au regard de l'Epiſcopat de S. Mars. C'eſt qu'il a crû que Fortunat Eueſque de Poitiers auoit écrit pour Marſus les vers ſuiuants :

Stemmate deductum fulgens ab origine culmen
Et meritis priſcos creſcere fecit auos.
Emicuit populis geminum memorabile donum,
Inde gradu iudex, hinc pietate pater.

Si d'Argentray euſt pris la peine de conſulter Fortunat, & de lire ces vers dans leur ſource, il euſt reconnu que ce Poëte ne les a pas compoſez en l'honneur de *Marſus* mais d'*Eumerius*

qu'il appelle autrement *Euimerus* par vne metatheſe de lettres, pour accommoder ſon vers dont il ſe ſert à dreſſer l'Epitaphe à cét Eueſque tout au commencement de ſon quatriéme liure, diſant au troiſiéme diſtique,

Hoc igitur tumulo requieſcit Euimerus almo,
Per quem Pontificum ſurgit opimus honos.

Puis il aiouſte *Stemmate deductum*, & le reſte, rapporté par d'Argentray. Ce qui declare apertement l'erreur dudit Hiſtorien, & qu'il n'eſt pas bien fondé de mettre S. Mars au rang des Eueſques de Nantes, & de luy approprier ce qui conuient à vn autre.

Pour moy i'eſtime qu'il ne fut point Eueſque, & deux choſes m'induiſent à cette opinion. La premiere eſt l'authorité de celuy qui a eſcrit la vie de ſainct Melaine en vers, où il dit en termes clairs & exprés, que ſainct Mars n'eſtoit conſtitué en aucune dignité, & ne parle de luy que comme d'vn homme qui eſtoit ſimplement diſciple de S. Melaine. La ſeconde eſt vne ancienne ſculpture qui ſe trouue en l'Abbaye de ſainct Melaine lez Rennes où ſont repreſentées les obſeques de ſainct Melaine auec les figures de ces quatre ſus-nommez, entre leſquels ſainct Mars paroiſt habillé ſeulement en Diacre auecque l'Eſtole & le Manipule, & les trois autres Eueſques s'y remarquent reueſtus de leurs habits Pontificaux.

Que le ſieur de Courteilles ſe ſoit trompé pour ſainct Melaine & ſainct Mars, encore patience; mais de s'eſtre abuſé pour ſainct Aubin, ie ne puis que ie ne m'eſtonne de la confiance qu'il a priſe aux premiers memoires qu'il a eus ſans s'en eſtre aſſeuré dauantage. Car le contraire de ce qu'il dit eſt ſi aiſé à iuſtifier pour ce qui regarde ſainct Aubin, que la ſeule veuë des Conciles le pouuoit empeſcher de tomber de la ſorte.

Euſtochius Eueſque de la meſme ville d'Angers eſt preſent en perſonne au premier Concile d'Orleans en cinq cent onze auec ſainct Melaine & ſainct Principe Eueſque du Mans: ſainct Aubin n'eſtoit donc pas encore Eueſque en cinq cent onze, mais au troiſiéme Concile d'Orleans tenu en cinq cent trente-huict il a ſouſcrit luy-meſme, & com-

parut au cinquiéme par ſon procureur l'Abbé Sapaudus en cinq cent quarante-neuf ; & il n'y a iamais eu que luy de ce nom Eueſque d'Angers, comme on peut voir dans le Catalogue des Eueſques de ladite ville : de ſorte qu'il ne l'a eſté que depuis cinq cent onze, & ſainct Victur pour le plus tard eſt mort en quatre cent quatre-vingt, & ſi on croyoit ledit Sieur, il le ſeroit dés l'an quatre cent cinquante ; comment ſe peut donc faire ce qu'il dit qu'ils eſtoient
Page 105. contemporains, & pour repeter ſon texte, *qu'vſants de la commodité du voiſinage, ils ſe viſitoient fort ſouuent*, puis qu'entre la mort de l'vn & l'Epiſcopat de l'autre il y a prés de cinquante ans, ſans compter la caducité de l'extréme vieilleſſe de noſtre Victur, qui l'empeſchoit il y auoit long-temps de pouuoir plus faire de ſi lointaines & ſi frequentes viſites, n'ayant pû dés l'an quatre cent ſoixante-cinq à cauſe des incommoditez de ſon aage ſe tranſporter à Vannes pour aſſiſter à la celebration du Concile, comme nous auons dit.

Si vous comptez bien maintenant vous trouuerez ce que i'ay dit eſtre vray, que ſi ſainct Victur euſt eſté familier à ſainct Aubin, il euſt paſſé tout le temps de ſainct Principe & auancé bien auant dans celuy de ſainct Innocent, & qu'il euſt veſcu plus de cent cinquante-quatre ans, puiſqu'il eſt conſtant qu'en l'an quatre cent il en auoit vingt-quatre, auſquels aiouſtant le cinquiéme ſiecle tout entier, & les trente premieres années du ſixiéme ſuiuant, ce ſeront cent cinquante-quatre, ſans mettre en ligne de compte quelques années qu'il falloit employer pour faire les pratiques d'vne ſi eſtroite & ſi familiere amitié.

Ie conclus de tout ce que deſſus, qu'il eſt plus conforme à la raiſon de donner cette longue vie à ſainct Victur, & oſter cette grande vacance, que de l'admettre, & accourcir ſa vie, veu meſme qu'elle ne paſſe pas encore les bornes que luy limite le ſieur de Courteilles quand il dit : *S.*
Page 106. *Victur tint le ſiege ſous les regnes de Clodion, Merouée, & Childeric, ſous le regne duquel il mourut.* Ce qui ſe trouue vray pour la fin, dequoy il eſt principalement icy queſtion. Car pour ſon commencement il faut que ſon calcul & le mien ſe rencontrent

contrent en quatre cent dix pour l'entrée de ſon Epiſcopat, comme il a eſté demonſtré. Et par ce moyen ſainct Victur aura eſté Eueſque dix ans auant le regne de Pharamond, qui ne commença qu'en quatre cent vingt, & outre il aura veu les huit années qu'il regna, les vingt de Clodion, les dix de Merouée, & ſera mort la vingt-troiſiéme de Childeric, qui eſt celle de quatre cent quatre-vingt, aprés laquelle il regna encore vn an. Et laiſſant enuiron deux ans, qu'on peut raiſonnablement laiſſer à peu prés pour ſatisfaire à la vacance que le Manuſcrit nous marque icy, ſainct Principe aura commencé ſon Epiſcopat en quatre cent quatre-vingt deux. *Ita Petau.*

Quant au Manuſcrit qui porte ces termes, *floruit temporibus Honorij & Marciani Imperatorum*, il marque auſſi le meſme temps. Car durant la Prelature de ſainct Victur ſe ſont écoulées les treize années dernieres de l'Empereur Honorius qui mourut en quatre cent vingt trois, & depuis cét an les vingt-ſix de reſte de l'Empereur Theodoſe le Ieune qui mourut en quatre cent quarante-neuf, les ſix ans & demy de Marcian qui mourut l'an quatre cent cinquante-ſept, à quoy il faut de plus adiouſter les dix-huit années de Leon qui mourut en quatre cent ſeptante quatre, & les ſix premieres de Zenon qui finiſſent en quatre cent quatre-vingt.

VII.

S. PRINCIPE.

An de Christ CCCCLXXXII.

Apres la mort de ſainct Victur, le ſiege ayant vacqué quelque temps, ſainct Principe ou ſainct Prince fut choiſi pour luy ſucceder. Ce bon Eueſque eſtoit vn vray principe & vne viue ſource de vertu, ſpecialement de patience, de laquelle il donna des preuues dans l'occaſion de quelques troubles qui ſuruinrent où il eut beaucoup à ſouffrir. Tant qu'il veſcut il ieuſna trois fois la ſemaine, il viſitoit ſouuent les hoſpitaux, ſeruant luy meſme les malades, & ſecourant fort charitablement les pauures en toutes leurs neceſſitez. Il celebroit tous les iours la ſainte Meſſe, & quand en ſa vieilleſſe il fut accablé d'infirmitez, qui luy permettoient à grand peine de ſe tenir debout, il ſe faiſoit ſupporter par deſſous les bras à deux Diacres pour ne pas deſiſter d'offrir à Dieu ce ſacrifice quotidien. Dans l'exercice de toutes ces vertus Chreſtiennes il ſe rendit ſi agreable à Dieu, qu'il merita d'obtenir de luy la grace des miracles, entre leſquels ceux-cy ſont remarquables. Il reſtitua par ſes prieres la veuë à ſa mere qu'elle auoit perduë pour auoir trop verſé de larmes à la mort de ſon mary : Et la rendit encore à vn autre aueugle fils d'vne pauure veuue.

Il arriua de ſon temps vne choſe trop digne de memoire pour eſtre paſſée ſous ſilence. En l'an cinq cent ſept ſe donna cette memorable bataille par Clouis noſtre premier Roy Chreſtien, contre Alaric Roy des Wiſigots dans les champs de Vouillé village du Poitou, que les Hiſtoriens Latins appellent *Vocladium*. Vn des principaux Seigneurs du Maine nommé *Emolenus*, & ſon fils *Baymarus* ſe trouuerent en cette iournée au ſeruice de leur Prince, & aprés la victoire ga-

née, comme ils partagerent le butin, vne ieune fille nommée *Flaminia* tomba entre leurs mains, qu'ils emmenerent captiue auec eux. Elle auoit trois freres Chreſtiens, qui pouſſez d'vn amour vrayement fraternel, prennent reſolution de la chercher par tout, iuſqu'à tant qu'ils l'euſſent trouuée. Ils ſe mettent en chemin, trauerſent pluſieurs Prouinces de France inutilement, iuſqu'à ce qu'ayant paſſé la riuiere de Loire & la Touraine, entrant dans le Maine, & s'eſtant addonnez auprés d'vn Chaſteau, ils apprirent que leur ſœur y demeuroit au ſeruice de celuy qui en eſtoit le Maiſtre. Ces bonnes nouuelles les comblerent de ioye au commencement, eſperants qu'en payant ſa rançon ils obtiendroient ſa liberté, mais ils ſe trouuerent bien éloignez de leur attente. Car *Emolenſus* ayant ſceu le ſuiet de la venuë de ces trois étrangers, & ne voulant aucunement ſe deſſaiſir de ſon eſclaue, enuoye quelques ſoldats pour les chaſſer, qui d'abord tuerent l'aiſné nommé *Peregrin*, contraignirent le ſecond appellé *Mathorat* de s'enfuir bien bleſſé, & le dernier qui auoit nom *Viuentien* ſe ſauua au pays de Sonnois, où vn Seigneur Chreſtien nommé *Samon* le receut, & le mit au rang de ſes domeſtiques. *Viuentien* aprés l'auoir ſerui quelque temps apprit le meſtier de Cordonnier, & deuint ſi habile qu'il eſtoit recherché de toutes parts. Il gagnoit ainſi ſa vie, donnant le reſte de ſon temps à l'oraiſon, & à l'exercice des autres vertus Chreſtiennes. Vn Potier enuie l'autre, & les autres Cordonniers furent emportez de cette paſſion contre cét eſtranger: l'vn d'eux entre les autres ayant veu vne paire de ſouliers faite ſi proprement que ſon induſtrie n'y pouuoit atteindre, eſtant d'ailleurs picqué d'vne ſecrete ialouſie, bien que ſans fondement, contre ſa femme & contre ce ieune homme, l'ayant rencontré vn iour troiſiéme de May dans vn bois où il trauailloit ſur le bord d'vne fontaine, il le frappe de quatre ou cinq coups de hache par la teſte & le iette mort dans le creux de cette fontaine.

Vne lumiere paroiſſant iour & nuit au lieu de ce maſſacre, & vne ſainte femme nommée Dodene ayant appris par reuelation diuine tout ce qui s'eſtoit paſſé, en donna aduis aux habitans d'vn village proche appellé Moncé en Sonnois, qui

vinrent auec leurs Preſtres en proceſſion à cette fontaine, en tirerent le corps frais & entier ſans aucune corruption, bien que ce fuſt deux mois aprés le meurtre commis, & l'enſeuelirent honorablement. Mais comme ils le vouloient porter en leur Egliſe dediée à S. Pierre, paſſant par vne piece de terre qui appartenoit au Seigneur de Moire nommé Bertran, le corps s'appeſantit de telle ſorte qu'il n'y eut pas moyen de paſſer outre. Ce qui leur fit connoiſtre que c'eſtoit la volonté de Dieu, & du Sainct, qu'il fuſt enterré & honoré en cét endroit. Ils l'y dépoſerent donc, & enfermerent ſon tombeau dans vne Chapelle qu'ils baſtirent au deſſus en ſon honneur, où les miracles qui s'y faiſoient ſouuent eſtant diuulguez attirerent tant de pelerins, qu'on fut contraint au lieu de cette petite chapelle d'y baſtir de leurs aumoſnes, & des liberalitez de ſainte Dodene vne Egliſe de raiſonnable grandeur & capable de les contenir. La fontaine où ſainct Viuentien fut ietté mort, ſe void encore auiourd'huy en la parroiſſe appellée autrefois ſainct Viuentien, & maintenant ſainct Vincent de Prez : & les pelerins aprés leurs deuotions faites vont boire de ſon eau, qui ſert bien ſouuent de remede aux febricitans. Son corps a eſté transferé en l'Abbaye de S. Lomer de Blois, & y eſt encore à cette heure.

Il eſt temps de reuenir à noſtre Principe qui fut aſſis en la chaire Epiſcopale du Mans au meſme temps que Clouis dans le throſne Royal, & les années de ſon Epiſcopat égalent preſque celles que ce Roy tint la Monarchie Françoiſe, lequel à la perſuaſion de S. Remy Archeueſque de Rheims fit aſſembler en la ville d'Orleans vn Concile en l'an cinq cent onze, auquel Principe aſſiſta, & deceda au retour d'iceluy le ſeiziéme de Septembre, aprés auoir exercé ſa charge l'eſpace de vingt-neuf ans. Son corps fut dépoſé auec ſes predeceſſeurs en l'Egliſe du Pré.

REMARQVES.

C'Est vne erreur continuée dans les Manuſcrits, les Cartulaires & touts les Autheurs, & qui n'a eſté releuée d'aucun iuſqu'à cette heure, que S. Principe eſtoit frere de

S. Remy de Rheims. Le ſieur de Courteilles l'a aucunement apperceuë, & a taſché premierement de l'euiter, mais il eſt enfin tombé dedans quand il a dit, *que Clouis eſtoit deuenu Chreſtien par les predications de Remy frere de noſtre Eueſque*, qui eſt Principe de qui il parle. Cette erreur n'eſt toutefois pas mal aiſée à découurir pour peu de diligence qu'on y apporte. *Page 113.*

Hincmar Archeueſque de Rheims nous a laiſſé par écrit la vie de ſainct Remy, vn de ſes predeceſſeurs, & nous apprend qu'*Æmilius* & *Celinia* eſtoient le pere & la mere de ce Sainct, qui engendrerent en leurs ieunes ans deux enfants, l'aiſné appellé *Principius* qui fut Eueſque de Soiſſons, & vn autre à qui il ne donne point de nom, & ne le remarque point autrement, ſinon qu'il eſtoit frere de ce *Principius*, & pere d'vn enfant nommé Loup, qui ſucceda à ſon oncle en ſon Eueſché. Depuis que leurs parents eurent produit ce couple heureux, ils ceſſerent d'engendrer, iuſqu'à ce que par vne ſpeciale prouidence de Dieu, qui vouloit donner fin aux maux de la France, ils eurent en leurs vieux ans S. Remy, lors que ſelon les loix de la nature ils n'en pouuoient plus eſperer. Quand l'âge leur euſt permis d'auoir encore des enfants, Remy qui auoit eſté promis & nommé du Ciel, eſtoit vn trop noble fruit pour n'eſtre pas le dernier, tellement que n'en ayant plus eu depuis, & auparauant n'ayant eu que ces deux deſquels ce *Principius* de Soiſſons eſtoit l'vn, on voit qu'il n'y a point de place pour noſtre *Principius* du Mans, ſi dauanture on ne vouloit dire qu'il fut premierement Eueſque de Soiſſons, & puis du Mans, ce qu'on ne peut, dautant qu'il mourut à Soiſſons en ſa dignité, & fut enterré en la Chapelle de ſaincte Tecle; ou bien que c'eſtoit le frere de celuy de Soiſſons qui n'eſt point nommé: Mais outre qu'il faudroit que noſtre *Principius* euſt eſté marié, auant que d'eſtre Eueſque du Mans, pour eſtre pere de S. Loup, dont il n'y a aucune memoire dans l'hiſtoire; c'eſt qu'il n'y a pas d'apparence que deux freres ſe ſuiuants ſi prés l'vn l'autre dans l'ordre de la naiſſance, fuſſent nommez de meſme façon; car on ne ſongeoit pas en ce temps là d'auoir deux enfants de meſme nom, pour conſeruer par fraude les benefices dans les familles.

Dauantage, ſi noſtre Principe eſtoit frere de Remy, ils a-

uoient vne commune mere, *Celinia*, qui n'eut iamais d'autre mary qu'*Æmilius*. Ils veſcurent touts deux en leur mariage fort auancez en âge : On ne peut donc pas dire que noſtre Principe ait reſtitué miraculeuſement la veuë à ſa mere qu'elle auoit perduë pour auoir trop pleuré la perte de ſon mary. Les ſentiments de ces pertes ne peuuent eſtre deſormais ſi vifs ny ſi cuiſants, en ceux qui ayant paſſé doucement le plus beau de leurs iours, & eſtant paruenus à vn âge decrepit, ſont aduertis par la nature & par la raiſon, touts les iours, de la mort, qui les y fait reſoudre petit à petit, & tire d'eux vn conſentement tacite d'vne ſeparation reciproque. Ie ne puis donc pas eſtre blaſmé d'auoir retranché cette erreur de la vie de S. Principe. Mais voicy vne queſtion de bien plus grande conſequence.

Les Chronologues ſont icy en different pour le temps du premier Concile d'Orleans. Les vns le mettant en cinq cent onze, & les autres en cinq cent quatorze, comme Binius en ſes Notes ſur ce Concile qui ſuit Baronius. Leur raiſon eſt, qu'il fut celebré par le commandement de Clouis, qui veſcut iuſqu'en cinq cent quatorze, puiſqu'au rapport de Hincmar & d'Anaſtaſe le Bibliothecaire, il fit preſent au Pape Hormiſdas d'vne couronne d'or, eſtoffée de pierreries, en reconnoiſſance qu'il tenoit ſon Royaume de Dieu, & qu'il le ſouſmettoit à ſon Egliſe. Or il eſt certain qu'Hormiſdas ne fut aſſis en la chaire de ſainct Pierre qu'en cinq cent quatorze. De plus ce meſme Pape a écrit vne lettre à S. Remy de Rheims, dans laquelle il parle de Clouis comme s'il eſtoit viuant, il faut donc qu'il ait veſcu iuſqu'en cette année là.

Le R. P. Sirmond en ſes Notes ſur ce Concile le rapporte à l'an cinq cent onze, fondé ſur le Conſulat de Fœlix, qui ſe trouue marqué au commencement des ſouſcriptions des Eueſques. Et pource qu'on ne doute point que ce Fœlix ne fuſt Conſul en l'an cinq cent onze, il eſt pareillement indubitable que c'eſt la vraye année du Concile. Pour le regard de la mort de Clouis, outre que la Chronique de S. Vincent de Mets la met preciſément en l'an cinq cent onze, cette année s'accorde auec ce que Gregoire de Tours écrit que Clouis ne veſcut que cinq ans aprés la défaite d'Alaric, qui arriua en

Lib. 2. hiſt. cap. 43.

cinq cent ſept. Les Epoques des Conciles ſuiuants confirment cette verité, auec pluſieurs autres remarques qui ſe pourroient alleguer. Que dirons nous donc à ceux qui l'aſſignent en cinq cent quatorze ? Il n'eſt pas mal aiſé, ſi on ne parloit que de Hincmar, de croire qu'il ſe ſeroit abuſé touchant le decés de Clouis, comme il s'eſt mépris touchant ſon bapteſme, qu'il dit eſtre auenu à la feſte de Paſques, eſtant tres-certain que ce fut à celle de Noël. Ie ne ſçay ſi on ne peut pas dire le meſme d'Anaſtaſe, (ſi tant eſt que cette couronne ait eſté enuoyée de France) que quelque autre Roy en auroit fait preſent à quelque autre Pape, comme Pepin en ſon temps enuoya cette belle croix qu'on voit encore à Rome, & que la poſterité (la memoire en eſtant perduë) l'auroit attribuée à Clouis & à Hormiſda, que les Hiſtoriens poſterieurs ont fait contemporains. Peut-eſtre auſſi que Clouis auoit voüé d'offrir cette couronne à S. Pierre, & que n'ayant pas eu le temps d'accomplir ſon vœu, eſtant preuenu de mort, ſon fils Childebert l'auroit accompli, & l'auroit enuoyée à Hormiſda au nom de ſon pere, en executant ſa derniere volonté, ce qui auroit donné lieu à l'erreur.

Mais qui a appris cela à Hincmar & à Anaſtaſe, qui ont écrit plus de trois cent ans aprés Clouis, veu que cette hiſtoire ne ſe trouue en pas vn des Autheurs qui les ont precedé ? Pour ce qui eſt de l'Epiſtre de Hormiſda à S. Remy, elle paſſe pour ſuppoſée parmy les doctes, tant à cauſe que le temps n'y conuient pas, que ce nom *Ludouicus* qui y eſt employé, n'eſtoit point en vſage en ce temps là : mais *Hludouicus* ou *Chlotouecus* ou *Clodoueus*. Les faſtes des Conſuls ſont bien plus certains que tout cela. C'eſt pourquoy i'ay pris reſolution de ſuiure le P. Sirmond en cette Chronologie, comme plus aſſeurée que l'autre, ce qui fera que ie ſeray deſormais ſouuent different d'auec les Annaliſtes de France touchant le commencement & la fin du regne de nos Roys de trois ou quatre années depuis cinq cent onze iuſqu'à ſept cent cinquante-deux, qui eſt la premiere de Pepin.

Le ſieur de Courteilles a bien choiſi cette opinion, comme plus probable & l'a ſuiuie en cét endroit : mais ce n'eſt pas pour long temps, comme nous verrons.

Il rapporte la Tranſlation de S. Viuentien au temps des guerres des Normands, ce que i'ay obmis exprés de peur de commettre quelque ſorte d'iniuſtice aprés luy, qui accuſe ces pauures Normands de touts les mal-heurs qui ſont arriuez en cette Prouince, encore qu'ils en ſoient bien ſouuent innocents, ce que ie monſtreray euidemment dans la Remarque ſur S. Domnole, traittant de ſa Tranſlation.

Ie ne veux pas oublier icy la Chronologie de noſtre Manuſcrit, qui marque ainſi le temps de S. Principe, *Floruit temporibus Zenonis & Anaſtaſij Imperatorum, & Clodouei primi Francorum Regis Chriſtiani.* Ce qui s'accorde fort bien, car il égala preſque tout le temps de ce dernier, qui ne regna que trente ans, & noſtre Eueſque preſida quelque peu moins, & mourut la meſme année que luy, deux mois pluſtoſt. Et pour le temps des Empereurs, il veid les neuf années dernieres de Zenon, qui mourut l'an de ſalut quatre cent quatre-vingt onze, & les vingt premieres d'Anaſtaſe.

VIII.

S. INNOCENT.

An de Christ 1021.

Sainct Innocent estoit François de nation, Manseau de naissance, comme il est à presumer, puisqu'il estoit filleul de l'Eueſque sainct Victur, qui l'auoit instruit aux bonnes mœurs & aux sainctes lettres, & auancé aux ordres sacrez, auquel il succeda aprés la mort de sainct Principe. Du temps de cettuy-cy il s'estoit formé quelques seditions pour le faict de la Religion, lesquelles ayant continué iusqu'aprés son decés, vn certain Choreueſque nommé Pierre, exerça les fonctions Episcopales, & vn autre en titre de suffragant nommé Seuerien, se mit aussi de la partie, & gouuerna l'Egliſe quelque temps, pendant lequel sainct Innocent, quoy qu'éleu, ne put librement faire sa charge, iusqu'à ce que peu aprés ces orages estant calmez, par la grace diuine, il commença aussi toſt à mettre la main à l'œuure.

Il auoit vne particuliere deuotion aux saincts martyrs Geruais & Protais, desquels il enuoya demander les Reliques à l'Archeueſque de Milan, qui les luy accorda, & il les receut auec vne grande ioye & deuotion, les deposa solennellement dans l'Egliſe Cathedrale, & ordonna qu'elle seroit desormais dediée sous leur nom, encore qu'elle euſt esté consacrée par sainct Iulien en l'honneur de la Vierge, de sainct Pierre & sainct Paul, comme nous auons dit. Le iour de cette nouuelle dedicace, il fit dreſſer deux autres petits autels à coſté du grand, l'vn à gauche, sur lequel il plaça l'image de la saincte Vierge, l'autre à droit, où il transporta les images des Apoſtres sainct Pierre & sainct Paul. Il deposa le bras de sainct George dans vne Chapelle magnifique qu'il auoit fait baſtir, & Childebert & Vltrogothe sa

femme, la doterent depuis de leur domaine. Elle eſtoit ſituée à peu prés en l'endroit où l'on voit preſentement la paroiſſe de ſainct George du bois, qui eſt ce qu'on appelle communément le grand S. George.

Il fit rebaſtir l'Egliſe du Pré, dont il exhauſſa la voûte, & amplifia ſon eſtenduë. Il baſtit auſſi vn Monaſtere auprés, pour l'habitation de quelques filles qu'il y eſtablit, pour y viure regulierement, ſous quelque Regle, qui auoit de la vogue en ce temps là, & depuis elles ont receu la Regle de ſainct Benoiſt, qu'elles y conſeruent encore auiourd'huy auec vne grande edification. Il baſtit en outre auprés de cette Abbaye, vne Chapelle ou Oratoire, pour depoſer les corps de ſes predeceſſeurs Victor & Victur ſon maiſtre & ſon parrain, auprés deſquels il éleut ſa ſepulture. L'hoſpital du ſepulchre eſt prés delà, qui eſt pareillement vn de ſes ouurages, fait exprés pour les pelerins, qui venoient viſiter les tombeaux miraculeux de nos Eueſques.

L'innocence de ſes mœurs ſouſtenoit l'éclat de ſon nom, & l'odeur de ſes vertus attira de touts les coſtez de la France, & pays voiſins, vne troupe de ſaincts Confeſſeurs, qui peuplerent les foreſts & les ſolitudes de cette Prouince, auſquels il ne ſe contenta pas de donner des habitations, & d'authoriſer leur eſtabliſſement dans ſon Dioceſe ; mais il leur diſtribua de plus quelques terres, dépendantes de ſa Cathedrale, pour leur entretien, & de leurs confreres, afin auſſi d'inuiter ſes Dioceſains à faire le ſemblable.

Voicy les noms de quelques-vns des principaux d'entre eux. *Calais*, *Almer*, *Vlface*, *Bommer*, *Boamald*, *Fraimbault*, *Conſtantien*, *Alnée*, *Ernée*, *Gallus* ou *Gault*, *Fronto* ou *Front*, *Leonard*, *Rigomer* & *Treneſtine*. Les vies de la pluſpart de ces ſaincts Confeſſeurs ſe trouuent écrites, & ſont dans les mains de pluſieurs, c'eſt pourquoy ie n'ay pas iugé à propos de les rapporter dans cét abregé : Ie me contenteray de dire ſeulement quelque choſe du lieu où ils ont demeuré, du iour de leur mort, & declarer où ſont leurs ſainctes Reliques.

Auprés de la ville d'Orleans, ſur le chemin de Cleri, au bord de la riuiere de Loire, il y a vne Abbaye nommée autrefois Micy, & S. Maximin, maintenant S. Meſmin du nom

gnée, comme ils partagerent le butin, vne ieune fille nommée *Flaminia* tomba entre leurs mains, qu'ils emmenerent captiue auec eux. Elle auoit trois freres Chreſtiens, qui pouſſez d'vn amour vrayement fraternel, prennent reſolution de la chercher par tout, iuſqu'à tant qu'ils l'euſſent trouuée. Ils ſe mettent en chemin, trauerſent pluſieurs Prouinces de France inutilement, iuſqu'à ce qu'ayant paſſé la riuiere de Loire & la Touraine, entrant dans le Maine, & s'eſtant addonnez auprés d'vn Chaſteau, ils apprirent que leur ſœur y demeuroit au ſeruice de celuy qui en eſtoit le Maiſtre. Ces bonnes nouuelles les comblerent de ioye au commencement, eſperants qu'en payant ſa rançon ils obtiendroient ſa liberté, mais ils ſe trouuerent bien éloignez de leur attente. Car *Emoleſſus* ayant ſceu le ſuiet de la venuë de ces trois étrangers, & ne voulant aucunement ſe deſſaiſir de ſon eſclaue, enuoye quelques ſoldats pour les chaſſer, qui d'abord tuerent l'aiſné nommé *Peregrin*, contraignirent le ſecond appellé *Matherat* de s'enfuir bien bleſſé, & le dernier qui auoit nom *Viuentien* ſe ſauua au pays de Sonnois, où vn Seigneur Chreſtien nommé *Samon* le receut, & le mit au rang de ſes domeſtiques. *Viuentien* aprés l'auoir ſerui quelque temps apprit le meſtier de Cordonnier, & deuint ſi habile qu'il eſtoit recherché de toutes parts. Il gagnoit ainſi ſa vie, donnant le reſte de ſon temps à l'oraiſon, & à l'exercice des autres vertus Chreſtiennes. Vn Potier enuie l'autre, & les autres Cordonniers furent emportez de cette paſſion contre cét eſtranger: l'vn d'eux entre les autres ayant veu vne paire de ſouliers faite ſi proprement que ſon induſtrie n'y pouuoit atteindre, eſtant d'ailleurs picqué d'vne ſecrete ialouſie, bien que ſans fondement, contre ſa femme & contre ce ieune homme, l'ayant rencontré vn iour troiſiéme de May dans vn bois où il trauailloit ſur le bord d'vne fontaine, il le frappe de quatre ou cinq coups de hache par la teſte & le iette mort dans le creux de cette fontaine.

Vne lumiere paroiſſant iour & nuit au lieu de ce maſſacre, & vne ſainte femme nommée Dodene ayant appris par reuelation diuine tout ce qui s'eſtoit paſſé, en donna aduis aux habitans d'vn village proche appellé Moncé en Sonnois, qui

chaude le premier de Iuillet. Son corps a eſté tranſporté à Blois, & depuis depoſé dans la Chapelle Royale du Chaſteau dediée en ſon nom ; où il eſt encore auiourd'huy tout entier, ſinon que ſon chef a eſté rendu aux Religieux qui l'ont reporté en ſon Monaſtere. La chaſteté fut le fonds ſur lequel il auoit agencé le tiſſu de toutes les vertus : Il auoit vne telle horreur des femmes, qu'il leur defendit l'entrée de ſon Monaſtere, ſous peine d'excommunication : & vne certaine Dame faiſant peu d'eſtat de cette defenſe, eſtant entrée dedans traueſtie en garçon, & tranſportée d'vne curioſité naturelle au ſexe, auſſi toſt qu'elle approcha du tombeau du Sainct, elle fut ſaiſie du malin eſprit, qui ne ceſſa de la tourmenter, iuſqu'à ce qu'ayant reconnu ſa faute, & demandé pardon au Sainct, elle fut deliurée par ſes prieres.

Sainct Almer natif d'Auuergne, choiſit ſa retraite ſur la riuiere de Braye, au bas d'vne colline enuironnée de bois, qui eſt auprés du village de Greez. Il baſtit vne petite Chapelle en l'honneur de Noſtre-Dame, & ſa cellule auprés. Il preſchoit la parole de Dieu aux habitants, & declamoit principalement contre les adulteres & les inceſtes. Vn Seigneur du pays nommé Leon, picqué de ſes predications, voulut vne fois, par reſſentiment, frapper ce Sainct ; mais il n'eut pas pluſtoſt leué la main, que le bras luy ſecha, & deuint ſans aucun ſentiment, iuſqu'à ce qu'ayant demandé pardon, & promis de ſe corriger, il recouura ſa premiere ſanté. Sainct Almer mourut l'onziéme de Septembre en ſa cellule, qui eſtoit à l'endroit où eſt maintenant vne Chapelle de Noſtre-Dame ſur le bord de la riuiere, & fut enterré dans l'Egliſe qu'il auoit fait baſtir, au ſommet de la colline, & conſacrer au nom de ſainct Pierre. Vn aueugle & vn muet furent gueris en ſes funerailles, au toucher de ſon cercueil.

Sainct Vlface baſtit auſſi ſa cellule ſur la riuiere de Braye, au deſſus de S. Almer, où il employoit le temps à prier Dieu, & à catechiſer les habitants du pays. Il y mourut, & fut enterré dans l'Egliſe parochiale, qui porte encore auiourd'huy ſon nom.

S. Bommer s'éloigna iuſques où la riuiere de Braye

prend ſa ſource, & y dedia vn Oratoire en l'honneur de ſainct Pierre. Sainct Innocent l'ayant enuoyé pour certaines affaires vers le Roy Childebert, il le trouua malade au lit, & le guerit par ſes prieres. Le Roy en reconnoiſſance de ce bienfait luy donna ſatisfaction entiere ſur le ſuiet de ſon voyage, & beaucoup de riches preſens, deſquels il ſe ſeruit pour conuertir ſon Oratoire en vne Egliſe dont ſainct Innocent fit la dedicace. Il le conuia de s'employer à déraciner les reſtes de l'idolatrie, qui reſtoient en cette contrée, à quoy il s'appliqua puiſſamment tant par ſes predications que par ſes miracles, ayant par ſes prieres fait conſumer du feu du Ciel vn temple de Venus qui eſtoit encore debout en ce temps-là, au haut d'vn rocher enuironné de taillis eſpais. Il guerit des aueugles, des paralytiques, des hydropiques & des demoniacles. Il fit pluſieurs autres merueilles, & eſtant decedé le troiſiéme de Nouembre, ſon corps fut enterré dans ſon Egliſe, d'où il a eſté tranſporté à Senlis en l'Egliſe Collegiale de S. Fraimbault, où il eſt tout entier dans vne châſſe, à la reſerue de l'os coronal, des deux parietaux, & de l'ethmoide qui ſe trouuerent dans ſon tombeau, lors qu'on en fit l'ouuerture il y a quelques années.

S. Boamald eſtoit d'Aquitaine. L'on ignore en quel endroit de ce Dioceſe il fit ſa retraitte ; on ſçait ſeulement qu'il mena vne vie toute ſainte & accompagnée de miracles: il deceda le quatriéme du mois d'Aouſt.

S. Fraimbavlt Auuergnat de nation s'arreſta dans la foreſt de Nuz, & baſtit ſa cellule ſur le bord de la riuiere de Maine, où il vacquoit à l'oraiſon & contemplation, en memoire dequoy ce lieu porte encore en ce temps le nom de ſainct Fraimbault de prieres. Il en ſortoit quelquefois pour inſtruire ſes voiſins, & preſcher l'Euangile au peuple de Paſſais & de Laſſay. Eſtant occupé en ces exercices il tomba malade dans vn village ſitué ſur vn ruiſſeau, qui eſt auiourd'huy la Paroiſſe de ſainct Fraimbault ſur Piſſe, où il mourut le quinziéme d'Aouſt, bien qu'on ne celebre ſa feſte que le lendemain. Son corps a eſté transferé à Senlis, où il eſt en vne Egliſe Collegiale fondée de douze Prebendes par la Reine de France Adelais femme de Hugue-Capet. On monſtre ſa

chaſube & ſon aube qui ne ſont aucunement deteriorées, mais paroiſſent auſſi neuues que ſi elles venoient d'eſtre faites, & l'aube conſerue touſiours ſa blancheur, ſans contracter aucune ordure ny ſoüillure : l'Eueſque de Senliss'en ſert tous les ans pour celebrer la Meſſe en cette Egliſe le iour de ſa feſte.

S. CONSTANTIEN du meſme païs que ſon compagnon Fraimbault, baſtit ſa cellule de l'autre coſté de la meſme foreſt dans le territoire de Iauron. Il receut les Ordres ſacrez des mains de ſainct Innocent qui le fit ſon miſſionnaire pour aller preſcher l'Euangile auec ſainct Fraimbault à ces peuples, qu'ils conuertirent à la Foy par la force de leurs predications, ſouſtenuës d'vne infinité de miracles de toutes ſortes. La reputation de ſa ſainteté paruint aux oreilles du Roy Clotaire premier, lequel paſſant en ces quartiers pour aller en Bretagne chaſtier la rebellion de ſon fils Chramne qui s'y eſtoit refugié, viſita noſtre Sainct qui luy predit la victoire qu'il obtint; ce qui contenta ſi fort Clotaire qu'il luy donna des terres de ſon domaine, dont le Sainct baſtit & dota vn Monaſtere qui n'eſt plus maintenant qu'vn Prieuré dépendant de l'Abbaye de ſainct Iulien de Tours. Il y amaſſa en peu de temps vn aſſez bon nombre de Religieux, & leur ayant donné vn Superieur, il mourut le premier Decembre. Son corps fut enterré honorablemẽt dans l'Egliſe de Iauron, où il a demeuré iuſques aux courſes des Normands, qu'il fut transferé au Mans & mis dans l'Egliſe Cathedrale; où l'Eueſque Aueſgaud le prit pour le donner à ſon couſin Geldoüin Vicomte de Chartres, & Comte de Breteüil en Picardie au Dioceſe de Beauuais, qui ne luy demanda pour toute recompenſe du prompt ſecours qu'il luy auoit donné au beſoing contre Herbert Comte du Maine, que ces ſaintes reliques, qu'il depoſa magnifiquement en l'Abbaye de Noſtre-Dame de Breteüil, naguere tirée des ruines & reſtaurée par ſa deuotion & ſa liberalité. Depuis ce temps là iuſques auiourd'huy ce ſainct corps eſt touſiours demeuré en cette Abbaye tout entier dans vne belle châſſe d'argent, à la reſerue du chef & des deux bras, qui ſont enfermez ſeparément en deux precieux reliquaires; & ce glorieux Sainct fauoriſe tellement ce

lieu, qu'il y opere continuellement des miracles, principalement enuers les poſſedez & ceux qui ſont alienez de leur bon ſens, qu'on y amene enchaiſnez, & s'en retournent bien ſenſez, comme font foy les Regiſtres gardez par les Religieux & le Magiſtrat du lieu, & Louuet en ſes Antiquitez de Beauuais. *Lib. 1. c. 15. & 18.*

Le meſme Clotaire, au meſme voyage alla viſiter auſſi deux autres ſaincts Ermites qui eſtoient du païs d'Aquitaine, dont l'vn auoit nom ALNEE, & l'autre ERNEE ou ERINEE, leſquels aprés auoir mené vne vie fort auſtere, & donné pluſieurs marques euidentes de leur ſainteté par des miracles ſignalez, moururent, le premier l'onziéme de Septembre, & & le dernier le neufuiéme d'Aouſt. Alnée fut inhumé en la paroiſſe de Ceaucé, & Ernée en vne Egliſe de ſainct Georges.

S. GAVLT en Latin *Gallus*, vint au pays du Maine en la compagnie de ſainct Front, & établit ſa demeure dans le Doyenné de Laual prés de la foreſt de Concize.

S. FRONT s'arreſta au milieu du Paſſais ſur les extremitez de la foreſt d'Andaine, qui venoit en ce temps là iuſqu'aux portes de la ville de Domfront, à laquelle noſtre Ermite a donné le nom, & à la paroiſſe voiſine. Car Domfront veut dire *Domus Frontonis*, ou *Cella Domni Frontonis*. Tous ces Saincts cy-deſſus depuis ſainct Calais ont fait leur apprentiſſage des ſaintes lettres, & de la vie ſpirituelle au Monaſtere de Micy au Dioceſe d'Orleans, ſous la diſcipline de l'Abbé ſainct Maximin ou Meſmin, d'où ils ſont ſortis comme d'vne excellente Academie, pour venir au pays du Maine faire la guerre aux vices, & exterminer les reſtes de l'idolatrie ſous l'Eueſque ſainct Innocent au ſixiéme ſiecle.

S. LEONARD eſtoit du pais de Liege, qu'il abandonna pour ſe retirer en vn pays eſtranger, & y vaquer entierement au ſeruice de Dieu. L'exemple de ces grands Saincts qui auoient fait de noſtre Prouince vne autre Thebaide l'y ayant attiré, il s'en vint au Mans, prit la benediction de ſainct Innocent, & s'en alla chercher dans ſon Dioceſe vne demeure propre à ſon deſſein, laquelle il trouua en vn lieu nommé autrefois Vandewre, en Latin *Vandopera*, & maintenant ſainct

Leonard des bois. Il ne pouuoit pas choisir vne retraitte plus affreuſe, ny plus éloignée du commerce des hommes, ny moins hantée, ſi ce n'eſt des ſeules beſtes ſauuages. Il baſtit ſa cellule auec vn Oratoire en l'honneur de S. Pierre, dans vn vallon fort eſtroit, enfermé de toutes parts d'horribles rochers, ſur le bord de la riuiere de Sarthe qui eſt encore petite en cét endroit. Il ne penſoit pas iamais eſtre connu d'autre que de Dieu ſeul, mais l'odeur de ſa ſainteté s'épandit en peu de temps ſi loing, qu'elle attira pluſieurs perſonnes, qui le prirent pour leur maiſtre & conducteur en la vie ſpirituelle, de ſorte qu'il ſe vit auſſi toſt Superieur d'vn Monaſtere peuplé de ſaincts Religieux auſquels il apprenoit le chemin du Ciel.

Il eſtoit fort aſſidu à l'oraiſon, à laquelle vacant vn iour en ſa cellule ou pluſtoſt en ſa grote, il fit creuer par le ſigne de la croix vn horrible ſerpent, qui s'eſtoit ietté ſur luy, & l'ayant entortillé de ſes replis eſtoit preſt à luy ſerrer la gorge & la teſte; & depuis ce miracle on n'a iamais apperceu de beſtes venimeuſes en ſon Monaſtere. Il arriua iuſqu'au temps de ſainct Domnole qui luy faiſoit ſouuent viſite, & en ſa derniere à laquelle il auoit eſté inuité par inſpiration diuine, il le trouua couché ſur la cendre la haire ſur le dos tirant aux derniers abois. Il fut neantmoins aſſez à temps pour luy adminiſtrer les Sacremens, & pour luy donner les conſolations & aduertiſſemens neceſſaires en cette occaſion, parmy leſquels il rendit doucement ſon ame entre ſes bras le quinziéme d'Octobre. A ſon enterrement deux aueugles recouurerent la veuë, & ſon tombeau a eſté fort frequenté pour les miracles qui s'y ſont faits. Il fut enterré dans l'Egliſe de ſon Monaſtere, qui n'eſt plus qu'vne paroiſſe & vn Prieuré dépendant de l'Abbaye de ſainct Vincent du Mans. Son corps fut leué du temps de Robert Roy de France, & tranſporté par Guillaume Comte de Belleſme, dans l'Egliſe de ſon chaſteau dudit lieu, & dediée au nom de ce Sainct.

Tous ces ſaincts Confeſſeurs n'eſtoient pas originaires de cette Prouince, mais en voicy deux qui y ont pris naiſſance, RIGOMER & TRENESTINE, & qui ont monſtré que noſtre terre n'eſtoit pas ſi ingrate qu'elle ne cachaſt en ſon ſein des ſemen-

ſemences de ſainteté, pour les faire germer, & produire d'excellents fruits dans la commodité de la ſaiſon.

SAINCT RIGOMER prit naiſſance dans le Sonnois au bord de la foreſt de Perſeigne, où l'on void encore auiourd'huy vne paroiſſe qui porte ſon nom. Il apprit les lettres auec la vertu ſous l'inſtruction d'vn Preſtre nommé Launide. Quand il eut atteint l'âge, ſainct Innocent le fit Preſtre, & ayant reconnu ſa capacité luy donna la charge d'aller preſcher en ſon dioceſe, & de trauailler à la conuerſion des infideles, en quoy il reüſſit ſi heureuſement qu'il conſacra vn temple de leurs idoles au culte du vray Dieu.

Il guarit par ſes prieres vne des plus riches & honneſtes Dames de la prouince nommée Trude, & comme il l'entretenoit de pluſieurs diſcours ſpirituels, ſa fille Treneſtine qui eſtoit preſente, & accordée à vn ieune homme de ſa condition y prit tant de gouſt, que dés lors elle fit reſolution de quitter le monde pour ſe conſacrer toute à Dieu. Elle abandonna donc la maiſon de ſes parents, & ſe retira dans la ſolitude de ſainct Rigomer, afin d'apprendre d'vn ſi bon maiſtre les rudiments de la vie ſpirituelle. Cette retraite ſi ſoudaine, & la frequentation ordinaire qu'elle auoit auec le Sainct donnerent occaſion de mille faux bruits qu'on ſema contre leur innocence: & principalement ſon amant picqué de ialouſie & de dépit de ſe voir mépriſé, les accuſa au Roy Childebert, & ſe iettant à ſes pieds luy demanda iuſtice contre vn Preſtre, qui par ſes charmes auoit deſbauché ſa maîtreſſe qui luy eſtoit accordée. Ce Prince commande qu'on les luy amene en ſeure garde. Ils luy furent donc preſentez à Palaiſeau où il eſtoit auec ſa Cour, où ils luy rendirent compte de leurs actions pures & chaſtes, auec tant d'efficace qu'aprés auoir miraculeuſement allumé par la vertu de leurs prieres deux flambeaux eſteints, en confirmation de leur innocence, le Roy tout content & ſatisfait les renuoya abſous de toutes calomnies, & les honora de quantité de riches preſents.

Rigomer s'en reuint au Mans pour viſiter ſainct Innocent, qui ne l'ayant pû retenir auprés de ſoy, ny luy oſter la reſolution qu'il auoit priſe d'embraſſer la vie ſolitaire,

ne voulut pas neantmoins l'éloigner beaucoup, mais il luy aſſigna vne demeure à trois lieuës du Mans, en vne vallée toute couuerte de bois, qui s'appelloit en Latin *Vallis ſubligneа*, ou *Subligniacum*, qu'on dit en François Souligné ſous Vallon : il y baſtit vne petite Egliſe auec deux ou trois cellules pour quelques Confreres, qui ſe retirerent auecque luy, où ayant acheué le reſte de ſa vie auec beaucoup d'auſterité, il rendit l'eſprit à Dieu le vingt-quatriéme d'Aouſt. Son corps fut apporté au Mans, & mis en vne Egliſe qui fut baſtie, & dediée en ſon nom, & qui a eſté tellement démolie qu'on ne ſçait plus auiourd'huy l'endroit où elle a eſté conſtruite.

SAINTE TRENESTINE aprés auoir auſſi eſté iuſtifiée, ſe vint ietter aux pieds de S. Innocent, qui luy fit dreſſer vn hoſpice entre la riuiere de Sarthe, & le pied de la montagne, ſur laquelle la ville eſt ſituée, & le dedia en l'honneur de Noſtre-Dame & de ſainct Eſtienne. Depuis, ſon pere Haregaire & Trude ſa mere y firent baſtir vn Conuent de filles, qu'ils doterent de touts leurs biens, à la charge qu'elles s'employeroient à loger les pelerins qui venoient en voyage faire leurs deuotions à la grande Egliſe, & à les traiter quand ils ſeroient malades. Il les obligea pareillement d'auoir ſoing de tenir proprement tous les paremens & ornemens de l'autel, & de blanchir tout le linge qui ſeruoit à l'Egliſe. Sainɛte Treneſtine veſcut & mourut ſaintement en ce Conuent, qui eſt auiourd'huy vne des paroiſſes de la ville ſous le nom de Gourdaines. Son corps & celuy de ſainct Rigomer ont eſté transferez en l'Abbaye de Maillezais en Poitou, qui eſt vne Egliſe Cathedrale, & y ſont honorez comme les Patrons.

Voila les fleurs & les plantes que ſainct Innocent comme vn bon Iardinier, fut ſoigneux de chercher de touts coſtez pour les tranſplanter dans le iardin de ſon Dioceſe ; mais ſa ſainte curioſité ne s'arreſta pas là, il en voulut auoir des Prouinces eſtrangeres, & les chercher ſur les montagnes, où l'on dit que viennent les plus exquis, & les plus rares ſimples. Car ce fut luy qui deputa vne ſolennelle ambaſſade au Mont Caſſin, qui eſt au Royaume de Naples en la terre de Labour vers ce grand Patriarche des Moines d'Occident S. Benoiſt,

le ſuppliant de luy enuoyer de ſes Religieux pour planter les premieres racines de ſon Ordre en la Prouince du Maine, & delà par toute la France. Ce fut au printemps de l'an cinq cent quarante-deux, qu'il chargea de cette ambaſſade ſon grand Archidiacre Fredegaire, & l'Intendant de ſa maiſon Harderade, encore qu'elle ne reüſſiſt pas entierement ſelon ſon intention: Car aprés que ces deux Ambaſſadeurs furent partis il mourut le dix-neufiéme de Iuin de la meſme année, Dieu ſe voulant contenter de ſa bonne intention, & reſeruant vn ſi grand bien pour ce Dioceſe à vne autre occaſion, & dans vne autre ſaiſon. Mais ces Ambaſſadeurs n'eſtant point aduertis de la mort de leur maiſtre, & ne laiſſants pas de pourſuiure leur chemin arriuerent au Mont Caſſin au mois de Decembre enſuiuant, & obtinrent de S. Benoiſt quatre de ſes diſciples, deſquels ſainct Maur eſtoit le chef, le mieux aimé, comme le plus parfaict de tous ceux qui viuoient ſous l'heureuſe conduite & diſcipline de ce grand Patriarche. Ils amenerent cette ſainte troupe en France, & eſtant à Orleans ils apprirent les nouuelles de la mort de ſainct Innocent, qui fut cauſe qu'au lieu de venir au Mans, la prouidence de Dieu les conduiſit en Aniou, où ils eſtablirent la premiere colonie des Benedictins en vn lieu ſitué ſur la riuiere de Loire qu'on appelloit anciennement Glanfeüil, & en ce temps ſainct Maur ſur Loire à quatre lieuës d'Angers tirant vers Saumur, & du meſme coſté.

L'honneur & le merite de cette miſſion en eſt deu à ſainct Innocent qui ne le doit partager auec perſonne, puiſque ſans luy elle n'euſt pas encore eſté ſi toſt faite, & qu'il en a eſté le premier autheur, & la premiere cauſe aprés Dieu.

Il gouuerna ſon Dioceſe trente & vn an, depuis cinq cent onze iuſqu'à cinq cent quarante-deux, & fut inhumé auprés de ſon parrain & maiſtre ſainct Victur, ainſi qu'il auoit ordonné de ſon viuant. Son tombeau fut illuſtré de pluſieurs miracles.

Il aſſiſta au quatriéme Concile d'Orleans celebré en l'an cinq cent quarante & vn. Aprés ſa mort l'Eueſché vaqua dix-ſept ans & demy, par l'inuaſion d'vn puiſſant homme nommé *Sicufredus*, comme nous verrons dans les Remarques.

REMARQVES.

Page 33. I'AY remarqué cy-deuant, qu'vn des plus puiſſants arguments, dont le ſieur de Courteilles ſe ſert pour oppugner la miſſion de S. Iulien noſtre premier Eueſque par S. Pierre ou par S. Clement, eſt que ſi on n'admettoit point de vacance entre ſainct Pauace & ſainct Liboire il faudroit que ſainct Iulien euſt veſcu plus de ſept-vingt ans, & dit que cela eſt impoſſible à cauſe de la brieueté de la vie humaine. Mais il ne prend pas garde, qu'il n'en donne guere moins à ſainct Innocent ſuiuant ſa Chronologie, ſelon laquelle nous auons veu que ſainct Victur parrain & maiſtre de S. Innocent eſtoit entré en charge l'an quatre cent dix, & n'ayant eſté Eueſque que quarante ans, il eſt decedé en l'an quatre cent cinquante; & par conſequent puiſqu'il auoit auancé ſainct Innocent aux Ordres ſacrez, il falloit qu'il euſt enuiron trente ans, auſquels ſi vous adiouſtez ſoixante-vn qu'il y a depuis cette année iuſqu'à cinq cent onze, qui eſt la premiere de ſon Epiſcopat, il auoit alors quatre-vingt onze ans: adiouſtez y encore quarante-ſix qu'il a regi ce Dioceſe (ſelon ſon opinion) il aura veſcu cent trente-ſept ans, qui approchent aſſez prés des ſept-vingt qu'il ne veut pas donner à ſainct Iulien. Cela ſeruira pour la premiere Remarque.

La ſeconde ſera vne faute aſſez notable contre la Chronologie, quand il dit que ſainct Innocent floriſſoit du temps de Page 163. Childebert & de Clotaire, ce qui ne peut eſtre, dautant que le Roy Clouis, & ſainct Principe moururent en meſme année, & cetuy-cy deux mois pluſtoſt que l'autre. A Clouis ſucceda Childebert, comme à Principe Innocent, qui ne fut que quarante-ſix ans Eueſque pour le plus, en comptant auec ledit Sieur, & Childebert fut Roy quarante-huict ans entiers, & commença ſa quarante-neufiéme, tellement que les ans du regne de cetuy-cy ayant paſſé plus de deux ans au delà de ceux de l'Epiſcopat de celuy-là, il s'enſuit qu'il eſt mort deuant Childebert, & ainſi ne peut auoir atteint le temps du regne de Clotaire. Ie ſçay bien que Childebert, & Clotaire commencerent à regner en meſme temps, le premier à Paris, & l'autre à Soiſſons: mais comme le Maine n'eſtoit

pas du Royaume de Clotaire, ce ſeroit vne impertinence de penſer excuſer cette faute par ce moyen, laquelle (comme les méchantes herbes ne pullulent que trop) en a fait faire deux autres. La premiere eſt quand il dit, *que ſainct Innocent qui auoit reconnu la probité & la ſageſſe de ſainct Bommer, l'enuoya pour quelques vrgentes affaires qui concernoient l'vtilité de ſon dioceſe vers Clotaire Roy de France.* La deuxiéme, *que ſainct Rigomer, & ſaincte Treneſtine furent accuſez au meſme Clotaire, & quaprés s'eſtre iuſtifiez ils vinrent au Mans trouuer ſainct Innocent.* I'ay corrigé cette erreur dans le narré que i'en ay fait, & ay mis Childebert au lieu de Clotaire. Il a fait cette faute pour n'auoir pas voulu ſuiure icy le Manuſcrit, qui ſans parler de Clotaire dit ainſi, *Floruit temporibus Anaſtaſij Imperatoris & Clodouei primi Francorum Regis Chriſtiani, & filij eius Childeberti;* ce qui eſt vray, car il vit les ſept années dernieres de cét Empereur, qui mourut en cinq cent dix-huict, les deux derniers mois du regne de Clouis, & prés de quarante-ſix ans du regne de Childebert, ſelon le compte dudit Sieur. Mais il n'en a pas tant veſcu, comme ie feray voir cy-aprés.

Page 131.

Page 142. & 143.

Deſormais le Manuſcrit ne ſe ſert plus de la Chronologie des Empereurs, mais ſe guide ſeulement par celle de nos Roys tres-Chreſtiens.

La troiſiéme Remarque ſera de ce que dit le ſieur de Courteilles, *que les Normands pendant leurs courſes & leurs rauages mirent leurs mains ſacrileges ſur les corps des Saincts, & entre autres ſur celuy de noſtre ſainct Conſtantien.* Ce qui ne peut eſtre, puiſqu'on le garde encore auiourd'huy tout entier en l'Abbaye de Breteüil en Picardie, ainſi que i'ay monſtré en l'abregé de la vie de ce Sainct. Il eſt à croire que la pieuſe diligence de ceux de Iauron, qui eurent aſſez à temps des nouuelles de ces rauages des Normands, auant qu'ils euſſent inondé leur pays, mit ces precieuſes reliques à couuert de ces mains ſacrilegues, les ſauuant de bonne heure dans la Cathedrale du Mans, d'où elles furent transferées en ladite Abbaye.

Page 138.

Dans la quatriéme Remarque, il faut que ie rende raiſon pourquoy i'ay oſté ſainct Cerenic du nombre de ces ſaincts Confeſſeurs, qui vinrent habiter noſtre Prouince du temps de ſainct Innocent, où ledit Sieur l'auoit mis. Elle eſt fa-

cile à rendre; C'eſt qu'il nous apprend que ſainct Cerenic &
Page 146. ſainct Cerene *vinrent en France du temps qu'elle eſtoit gouuernée par Clotaire, où la ſainctеté de l'Eueſque Innocent*, &c. Il s'enſuit donc qu'il n'eſt pas venu au temps de ſainct Innocent, puiſqu'il eſt venu pendant le regne de Clotaire, ou s'il eſt abordé en ce pays durant ſon regne, ce ne peut auoir eſté ſous S. Innocent, puiſqu'il n'eſtoit pas contemporain de Clotaire, comme ie viens de prouuer en ma ſeconde Remarque. C'eſt pourquoy i'ay reietté la venuë de S. Cerenic au temps de S. Domnole, où i'en diray vn mot.

Mais on pourroit dire que ie pouuois bien aiſément, vſant de correction comme i'ay fait parlant de ſainct Bommer & ſainct Rigomer, ſubſtituer le nom de Childebert au lieu de celuy de Clotaire. Ie l'euſſe fait auſſi, ſi ie n'euſſe veu que S. Cerenic eſtablit ſa demeure dans les confins du dioceſe de Seez, du conſentement de l'Eueſque Mildehard, lequel ayant eſté ſucceſſeur de Paſſiuus, qui ſe trouue ſouſcrit au cinquiéme Concile d'Orleans, en l'an cinq cent quarante-neuf, & ſainct Innocent eſtant decedé auant ce temps là (ſelon mon opinion) il n'y auoit pas lieu de faire cette ſubſtitution. Meſme que (ſelon l'opinion commune) ſainct Innocent eſtant mort en cinq cent cinquante-ſept, Paſſiuus pouuoit encore eſtre Eueſque en cette année là, auſſi que ſainct Cerenic floriſſoit vers l'an cinq cent quatre-vingt, ainſi qu'il eſt remarqué par Orderic, ce qui l'éloigne par trop du temps de S. Innocent.

Cinquiéme Remarque. Parmy tant d'illuſtres Saincts, qui en ce temps ont honoré le Maine, & les Prouinces ſes voiſines, y eſtant attirez à l'odeur des vertus de ſainct Innocent, nous pouuons dire ſans heſiter, que ſainct Maur par la ſplendeur de ſa doctrine, par la lumiere éclatante de ſes actions merueilleuſes, & par la gloire de ſes miracles, a relui de meſme qu'vn beau Soleil entre les Eſtoiles. Et ie me ſuis eſtonné de voir que le ſieur de Courteilles n'en faiſoit point de mention, laiſſant dans l'oubli vne hiſtoire ſi recommandable, & ſi glorieuſe à ſon pays, que la venuë de ce grand Sainct, & premier Benedictin en France, appellé par vn Eueſque du Mans.

Cette omiſſion m'a fait ſouuenir d'vne queſtion celebre dans la Morale & qui partage l'école, ſçauoir ſi le peché d'omiſſion peut eſtre, ſans que la volonté y meſle vn acte formel & poſitif, par lequel elle y donne ſon conſentement. I'ay touſiours panché du coſté de l'affirmatiue, & il m'y auoit confirmé, voyant qu'il faiſoit vne omiſſion, qui me ſemble vn peché notable dans ſon hiſtoire, au deſauantage de ſa patrie, auquel ie ne me pouuois pas imaginer qu'il fuſt tombé volontairement, non pas meſme qu'il en euſt eu la penſée. Car de l'excuſer ſur ce qu'il ſe ſoit voulu acquerir la reputation d'vn iuge d'integrité, ne parlant pas à l'aduantage du lieu de ſa naiſſance, i'eſtime que c'eſt vne excuſe trop froide pour luy, qui racompte au long pluſieurs autres hiſtoires beaucoup moins conſiderables ; & ce ſeroit commettre vne iniuſtice de priuer les Manſeaux de l'honneur qu'ils meritent à ſi iuſte titre, d'auoir eſté les premiers qui ont fait venir des Benedictins au deçà des Alpes. Mais lors que ie conſidere d'ailleurs qu'il perce des lumieres de ſon bel eſprit les plus épaiſſes tenebres de l'Antiquité, pour ſe faire iour à trauers, & y voir le temps de la Miſſion de nos premiers Apoſtres, ie ne puis excuſer cette omiſſion, d'autant plus notable, qu'ayant fait vn aſſez long dénombrement des ſaincts Confeſſeurs, que ſainct Innocent attira en ſon Dioceſe, la ſuite de l'hiſtoire le conduiſoit de droit fil à ſainct Maur qu'il auoit appellé de ſi loin par vne Ambaſſade ſolennelle, bien que ſon deſſein n'euſt pas le ſuccés deſiré. Et quand i'ay veu en la vie de S. Bertran, qu'il refute ceux qui attribuent à ce Sainct l'honneur de cette noble action, & qu'il s'eſt contenté de prouuer qu'elle ne luy appartient pas ſans rien dire dauantage, il m'eſt venu en penſée, qu'il n'auoit pas fait cette omiſſion ſans deſſein, & ſans y auoir enueloppé vn acte formel de ſa volonté. Il me pardonnera ſi ie releue cette faute, en laquelle ie prends double intereſt, & comme Manſeau, & comme Benedictin. L'hiſtoire eſt ſi notable, qu'elle meritoit bien qu'il la traittaſt, & qu'il la tiraſt des tenebres, dont elle eſt obſcurcie par l'ignorance des Copiſtes de l'original de Fauſte, compagnon de ſainct Maur, qui l'a conſignée le premier à la poſterité. C'eſt vne digreſſion neceſſaire, à laquelle

ie ioindray l'éclairciſſement d'vne difficulté aſſez conſiderable de la premiere Abbeſſe du Pré, comme eſtant du meſme ſuiet ou approchant. Le Lecteur ne doit pas ſe dégouſter, ſi cette digreſſion eſt vn peu longue, parce qu'elle merite bien le temps qu'il employera à en faire la lecture, & s'il veut la paſſer il luy ſera libre. I'aduertis ceux qui la voudront lire, que ie n'ay rien à démeſler icy auecque le ſieur de Courteilles, mais auec d'autres qui me donnent plus de peine que luy.

DIGRESSION HISTORIQVE ſur la venuë de S. Maur en France.

PARAGRAPHE I.

Que l'hiſtoire de ce voyage a eſté depraué.

L'VN des plus grands dommages qu'ait ſouffert l'hiſtoire en ce temps, & qui donne vn exercice bien faſcheux, à ceux qui s'efforcent de retirer des tenebres & de l'obſcurité les veritez anciennes, vient de la deprauation des œuures de ceux qui les premiers les ont tranſmiſes à la poſterité, leſquels ayant écrit les choſes qu'ils voyoient, ou du moins qui ſe paſſoient en leurs iours, ſans autrement les diſtinguer, ſuiuant l'ordre & la ſuitte des temps, ſe contentant de les reciter ſelon que le fil de l'hiſtoire & la ſuitte des choſes le requeroient, ont donné ſuiet à ceux qui les ont copiez, d'y faire des tranſpoſitions, & d'y adiouſter ou diminuer comme ils iugeoient à propos, & bien ſouuent hors de propos, & contre la raiſon. C'eſt ce qui eſt arriué à Fauſte Hiſtorien, qui a merité d'eſtre honoré comme Sainct, qui eſtoit compagnon de S. Maur en ſon voyage de France, où il demeura iuſqu'aprés ſon bien-heureux decés, & depuis s'en retourna à Rome ſuiuant le commandement qu'il luy en auoit fait auant ſa mort, & y écriuit ſon hiſtoire à la priere des Religieux du Mont Caſſin, qu'il y trouua encore, trois ans auant celuy de

de la deſtruction de leur Monaſtere, faite par les Lombards, comme ſainct Benoiſt l'auoit predit.

Si cette Hiſtoire euſt eſté laiſſée dans ſa pure ſimplicité, nous ſerions releuez d'vne grande peine, mais elle a eſté alterée par l'inconſideration temeraire de quelques-vns, qui s'eſtimoient plus intelligents qu'ils n'eſtoient, & qui faiſant les entendus ont tout gaſté, & nous ont ietté dans les embarras, dont il eſt tres-difficile de nous démeſler. Il ne faut pas s'en eſtonner, comme d'vne choſe extraordinaire, puiſque ce mal eſt commun preſque à tous les Hiſtoriens: Et Gordien qui a écrit l'hiſtoire de ſainct Placide, & de ſes compagnons martyrs, (dont il a eſté témoin oculaire) & qui tous eſtoient confreres de ſainct Maur, ſes contemporains, & diſciples du glorieux Patriarche ſainct Benoiſt, a ſouffert la meſme diſgrace, & encore plus grande. Ce n'eſt pas à dire pour cela qu'il faille reietter de ſemblables hiſtoires; les bons Autheurs ne laiſſent pas de s'en ſeruir, & ils ſçauent diſcerner ce qui eſt adiouſté, de ce qui eſt originaire, le faux du vray, ſeparer le grain de la paille, & le baſtard du legitime. Certes, il n'eſt pas raiſonnable de condemner ces graues & veritables Autheurs, pour l'iniure qu'ils ont receuë, ny de les charger du crime d'autruy, qui eſt commis contre eux meſmes. Le marchand ne iettera pas hors de ſa boutique vne piece de drap d'or, pour quelques taches qu'il y trouue, ny vn ioüallier ne caſſera pas vn diamant pour vne petite paille. Auſſi ne deuons nous pas condemner des Autheurs, pour les fautes que les ignorants y ont mélées, ce ſeroit commettre vne trop grande iniuſtice contre eux, il faut taſcher de les repurger, & de rendre le luſtre à la verité qui eſt touſiours belle, & qui a ie ne ſçay quoy de plus gratieux, quand on la tire des tenebres, & qu'elle ſe voit en ſon iour.

Le premier & le plus celebre de ceux qui ont gaſté l'ouurage de Fauſte, penſant l'embellir & l'orner, c'eſt Odo, Abbé de ſainct Maur des Foſſez, du temps du Roy Robert, enuiron l'an mil trente, lequel en la Preface qu'il a faite, & qui ſe trouue manuſcrite, ſe vante de l'auoir corrigé, *quia tam inculto ſermone, quàm vitio ſcriptorum deprauata videbatur, vitam beati Mauri prout potui corrigere ſatagens*, &c. Nous nous ſuſ-

ſions bien paſſez de la peine qu'il a priſe, & s'il ne l'euſt pas fait, nous n'euſſions eu qu'à pourſuiure le cours de noſtre hiſtoire, & la ſuite de nos Remarques, ſans faire cette digreſſion Chronologique ſur le voyage de ſainct Maur, à quoy il nous a engagé par ſon imprudence.

Or deuant que de commencer, ie declare que ie n'ay pas intention de rapporter icy toute la vie de ſainct Maur, mais ce qui peut donner de l'éclairciſſement à la Chronologie, qui eſt fort embroüillée, à cauſe des fautes qui s'y ſont gliſſées: & pour y garder vn bon ordre, il faut en premier lieu raconter l'hiſtoire de ce voyage, que nous trouuons dans ce que nous auons de Fauſte, & puis nous découurirons les erreurs, du moins celles dont ie me ſuis apperceu; & ſi i'en laiſſe quelques-vnes qui auront échapé à ma veuë, les plus clair-voyants qui acheueront de les examiner, ſeront touſiours ſoulagez de celles dont i'auray fait les remarques.

PARAGRAPHE II.

Relation du voyage de ſainct Maur en France, ſelon Fauſte.

NOs hiſtoires font foy que Theodebert Roy des François Auſtraſiens paſſa en Italie, ſelon Tritheme, l'an cinq cent quarante, ou pluſtoſt, comme a remarqué Procope, en l'an cinquiéme de la guerre Gottique, qui eſtoit de grace cinq cent trente-neuf, auec vne puiſſante armée. Et ce fut là que nos François apprirent des nouuelles des miracles du grand Patriarche des Moines, ſainct Benoiſt. Au bruit de ces merueilles, dont ils rapporterent les nouuelles à leur retour en France, l'Eueſque du Mans deſira d'auoir de ſes diſciples en ſon Dioceſe. Fauſte (comme nous l'auons) appelle cét Eueſque Bertran, qui pour cét effet enuoya ſon Archidiacre Frodegaire, & ſon Oeconome ou Intendant Harderade au Mont Caſſin à ſainct Benoiſt. Le Sainct Patriarche dépeſcha ſainct Maur, accompagné de Simplicius, Antoine, Conſtantinien, & Fauſte, qui a écrit

cette hiſtoire. Il rapporte qu'ils partirent du Mont Caſſin le cinquiéme de l'Epiphanie, *quinta Epiphaniorum Sabbati iter arripientes.* Ce fut donc le dixiéme du mois de Ianuier, parce que le iour de l'Epiphanie eſt le ſixiéme, & le iour de la feſte eſt le premier de l'Octaue, par conſequent le cinquiéme de l'Octaue écheut au dixiéme dudit mois.

Le meſme iour ils arriuerent à vne metairie dépendante du Monaſtere, appellée *Enchelia*, d'où ils partirent le lendemain, & en cinquante-cinq iours arriuerent à Verceil, y ſeiournerent quatorze iours, & en ſortirent le quinziéme. Pour tout le reſte du voyage, il dit ſeulement qu'ils ſe haſterent, & que paſſant par ſainct Maurice, qui eſt dans le Valais, ils arriuerent le Ieudy Sainct au Monaſtere de ſainct Romain, nommé Font-rouge, & le lendemain Samedy de Paſque ſainct Maur connut par reuelation le decés de ſon Pere ſainct Benoiſt.

Ils paſſerent delà à Orleans, où ils apprirent que l'Eueſque du Mans eſtoit mort, & qu'vn autre luy auoit ſuccedé: ce qui troubla fort ces ſaincts Religieux; mais ſainct Maur les conſola auec des paroles dignes d'vn diſciple, & fils bien aimé de ſainct Benoiſt, leur repreſentant que ce grand Sainct, leur bien heureux Pere, auoit predit les difficultez qui ſe rencontreroient en l'execution de leur deſſein, duquel Dieu beniroit enfin le ſuccés. Harderade s'offrit d'aller trouuer le nouuel Eueſque, pour luy faire ſçauoir l'arriuée de ces bons Religieux, & le ſuiet de leur voyage. Il fut bien receu & continué dans ſa charge, auſſi bien que Frodegaire dans ſa dignité. Mais pour l'égard des Moines venus d'Italie, il leur répondit froidement qu'il vouloit pluſtoſt faire de nouueaux deſſeins, que de ſuiure ceux de ſes predeceſſeurs, de peur qu'il ne ſemblaſt qu'il baſtiſt ſur les fondements d'autruy, & qu'il deuoit donner ordre à ſes propres affaires, & auoir ſoin des Egliſes.

Cette réponſe aſſez cruë, ayant fait perdre eſperance à Harderade, qu'il puſt rien obtenir de l'Eueſque, il enuoya ſon neueu nommé Hademar à ſainct Maur, pour l'aduertir de tirer vers Angers, & qu'il les rencontreroit en chemin. S. Maur

partit d'Orleans, où il auoit ſeiourné dix iours, & dans cinq ſe rendit à vn village ſur la riuiere de Loire, qui auoit nom Reſte, où il trouua Harderade auec ſa famille qui l'attendoit depuis deux iours, duquel il apprit la réponſe de l'Eueſque, & qu'il falloit chercher d'autres moyens, luy faiſant entendre qu'il auoit vn autre parent en la Cour du Roy Theodebert, & ſon grand fauory nommé Flore, qui auoit deſſein de ſe retirer du monde, de fonder vn Monaſtere, & d'embraſſer la profeſſion Monaſtique: qu'il luy écriroit, & qu'attendant ſa venuë il pourroit ſe promener ſur ſes terres, & choiſir vn lieu propre au baſtiment du Monaſtere. S. Maur le trouua bon, & vn lieu ſolitaire ſur la riuiere de Loire fut deſigné, nommé Glanfeüil. Flore n'eut pas pluſtoſt appris ces bonnes nouuelles, qu'il demanda congé au Roy, & dans peu de iours ſe rendit auprés de ſainct Maur, auquel il donna ſes biens par diſpoſition teſtamentaire pour baſtir & fonder le Monaſtere, & ſon fils vnique Bertulphe âgé ſeulement de huit ans, auec promeſſe de quitter le monde en peu de temps pour ſe conſacrer au ſeruice de Dieu.

Flore qui eſtoit Gouuerneur pour le Roy ſon maiſtre au païs d'Aniou, fit venir les meilleurs ouuriers de la Prouince pour trauailler au baſtiment du Monaſtere. On baſtit premierement vne chapelle, que ſainct Maur fit dedier à ſainct Martin, où il voulut eſtre enterré, & tout le baſtiment fut acheué en huit ans, bien que le diable taſchaſt de l'empeſcher tuant quelques-vns des ouuriers, ſe ſaiſiſſant des autres & les tourmentant. Mais ſes efforts furent vains, parce que ſainct Maur reſſuſcita ceux-là, & deliura ceux-cy.

Flore demanda congé au Roy, qui le luy accorda auec beaucoup de regrets & de larmes, témoignant qu'il vouloit aller voir le lieu & la place du Monaſtere, & eſtre preſent quand il prendroit l'habit monaſtique. Ayant obtenu ſon congé il partit de la Cour auec vne grande ſuitte de Nobleſſe qui voulurent luy tenir compagnie, & alla trouuer ſainct Maur à Glanfeüil, luy fit entendre les volontez du Roy, auquel par ſon ordre il manda le iour qu'il pourroit venir pour ſatisfaire à ſon deſir.

Theodebert arriué au iour aſſigné, ſainct Maur l'ayant re-

en le conduit à l'Egliſe, & delà au lieu où les Moines ſe loeoient, deuant leſquels il ſe proſterna en grande humilité, pandant beaucoup de larmes, & dit à ſainct Maur : *Le nom voſtre pere ſainct Benoiſt eſt ſi celebre, qu'il y a deſia long-temps qu'il eſt venu à ma connoiſſance, & ie me reſioüis fort de voir que vous faites les œuures ſaintes & miraculeuſes que i'ay entendu qu'il faiſoit.* C'eſt que le Roy en auoit appris les nouuelles en ſon voyage d'Italie, (comme nous l'auons remarqué) ce que veut dire le mot *olim*, qui eſt au Latin.

Le Roy demanda à ſainct Maur, que ſon nom fuſt immatriculé auec celuy des Religieux, leur recommandant ſon fils Thibaut, auquel il enioignit d'aymer touſiours ces bons Peres, & demanda à ſainct Maur ceux qui eſtoient venus d'Italie auec luy, qui les luy deſigna. Il les baiſa & touts les autres Religieux, puis s'eſtant enquis qui eſtoit le plus ieune, âgé de dixans ſeulement, & ayant appris que c'eſtoit Bertulphe fils de Flore, il l'embraſſa eſtroitement, & le recommanda à ſainct Maur, viſita tout le Monaſtere, & eſtant rentré dans l'Egliſe de ſainct Pierre, il donna vn fief nommé *Boſcus* auec toutes ſes appartenances, dont il fit expedier les lettres en forme de legs teſtamentaire par le Tabellion Anſebaut; & ayant permis à ſainct Maur d'approcher de ſa perſonne quand il voudroit luy demander quelque faueur, il offrit ſur l'autel de ſainct Pierre vn riche tapis, & vne croix d'or enrichie de pluſieurs pierres precieuſes.

Flore offre à Dieu la pluſpart de ſes plus riches meubles, & de ſes immeubles, dequoy il demande vne homologation au Roy: donne liberté à vingt Eſclaues qu'il renuoye chargez de preſents, & s'eſtant approché de l'autel en preſence du Roy, qui eſtoit d'vn coſté auec toute la Cour, & de ſainct Maur qui eſtoit de l'autre auec ſes Moines, deſceint ſon baudrier & ſon eſpée, (anciennes marques de nobleſſe) qu'il met ſur l'autel. Le Roy à la priere de ſainct Maur luy coupa vn floc on de ſes cheueux, & ſes Princes & Barons en firent autant, puis ayant appellé le neueu de Flore là preſent, nommé Landran, luy donna & confirma par ſon ſceptre qu'il auoit en main, tous les appointemens que ſon oncle poſſedoit en la maiſon Royale.

Aprés la ceremonie acheuée, ſainct Maur pria humblement le Roy de vouloir prendre la collation auec ſa ſuitte; il en voulut faire quelque refus: mais vn Seigneur nommé Ebbo, luy remontra que refuſant cette faueur aux ſeruiteurs de Dieu, il ſe pourroit faire qu'il ne l'auroit pas agreable, & qu'il luy refuſeroit les requeſtes qu'il luy preſenteroit. Le Roy s'y accorda, & aprés auoir eſté bien traité auec toute ſa Cour, auant que de ſortir du Monaſtere, il deſira voir encore ſon cher Flore, & le voyant dans ſon habit monachal, il ne pût contenir ſes larmes, ſe recommanda à ſes prieres, & l'exhorta de ſeruir auſſi fidelement le Roy du Ciel, qu'il auoit fait celuy de la terre: puis tombant ſur ſon col il l'embraſſa, le ſerrant tendrement auec beaucoup de ſanglots vn long temps. A la fin s'eſtant détaché, & ayant receu la benediction de ſainct Maur, il s'en retourna le meſme iour à Angers.

Le lendemain ſainct Maur eſtant allé voir la terre que le Roy auoit donnée au Monaſtere, il y ſeiourna deux iours, & par ſa benediction rendit la ſanté à vn pauure qui auoit eſté ſept ans paralytique. Et Flore aprés auoir perſeueré douze ans trois mois & trois iours en ſa vocation, deceda heureuſement le vingt-vniéme d'Aouſt.

Le Roy Theodebert ayant regné quatorze ans mourut, & ſon fils Thibault luy ſucceda en ſa Couronne, & en ſon affection enuers ſainct Maur & ſon Monaſtere, où eſtant venu vne fois il luy donna deux belles terres, l'vne appellée *Villa fabrenſis*, & l'autre *Voſda*.

Clotaire ſucceda à Thibault en ſes Eſtats, lequel ayant eu connoiſſance des merites de ſainct Maur l'appelloit ſouuent en ſa Cour, & ſe ſeruoit de ſes conſeils. Et pour ne paroiſtre pas moins liberal que ſes predeceſſeurs, il donna au Monaſtere vn fief Royal nommé *Blazon*, & vne terre appellée *Long-champ*: donation qu'il fit eſtant venu à Angers enuiron ce temps-là, d'où il partit en petit train pour venir au Monaſtere viſiter ſainct Maur.

Voila ce que nous liſons dans Fauſte où la verité ſe trouue enuelopée dans les obſcuritez, & meſlée de quelques erreurs en l'hiſtoire, leſquelles nous découurirons, afin de la mettre à ſon iour autant que nous pourrons.

PARAGRAPHE III.

De deux fautes meſlées dans cette hiſtoire, & la correction de la premiere.

PREMIEREMENT il eſt certain que ce ne fut pas ſainct Bertran qui enuoya des Ambaſſadeurs à ſainct Benoiſt, comme porte l'hiſtoire de Fauſte, car nous prouuerons que ſainct Maur vint en France en cinq cent quarante-trois, & ſainct Bertran naſquit ſeulement onze ans aprés, ſçauoir l'an cinq cent cinquante-quatre. Sainct Maur paſſa de la terre au Ciel l'an cinq cent quatre-vingt trois, & ſainct Bertran fut Eueſque ſeulement l'an cinq cent quatre-vingt ſept, comme ie le prouueray en ſon lieu, c'eſt à dire quarante-quatre ans aprés la venuë de ſainct Maur, & quatre ans aprés ſon decés. La faute ſe produit elle meſme, quand les copiſtes ou correcteurs pretendus, aprés auoir inſeré cette faute dans l'ouurage de Fauſte par leur ignorance, l'ont fait ſuiure d'vne autre, diſant que ſainct Domnole ſucceda à ſainct Bertran; ce qui ſe contredit manifeſtement, parce que Domnole preceda Badegiſile, qui fut deuant Bertran, ainſi que nous verrons cy aprés.

Ie penſe que la ſource de cette erreur vient de ce qu'il a eſté touſiours reconnu pour certain dans l'hiſtoire, qu'vn Eueſque du Mans a fait venir ſainct Maur, & parce que ſainct Bertran a fait baſtir le Monaſtere de ſainct Pierre de la Coulture pour des Benedictins, la proximité du temps a fait que faute de prendre garde à la Chronologie, on a attribué à S. Bertran ce qui appartenoit à ſainct Innocent, & que multipliant l'erreur ils ont mis le deuant derriere, donnant à ſainct Bertran vn ſucceſſeur qui l'auoit deuancé. Tous les Autheurs anciens qui ont écrit cette hiſtoire, ont bien dit que c'eſtoit vn Eueſque du Mans ſans le nommer, ce qui me fait croire auec beaucoup de probabilité, ce me ſemble, que Fauſte ne l'a pas nommé, & qu'il n'eſt pas l'autheur de cette faute, mais que le ſuſdit Odo & d'autres aprés luy deceus par la coniecture que nous auons dite, l'ont nommé, penſant donner en

Aimoinus lib. 2. de geſtis Franç. reticet nomen Epiſcopi.

cela vn éclairciſſement à l'hiſtoire, laquelle ils ont tellement obſcurcie, qu'à peine y peut-on rien connoiſtre. Il me ſemble toutefois que ie voy reluire à trauers ces tenebres vn rayon de la verité, en ce que bien qu'il ne ſoit pas veritable que ſainct Domnole ait eſté Eueſque aprés ſainct Bertran; il eſt neantmoins hors de doute qu'il a ſuccedé à celuy qui a enuoyé querir ſainct Maur au Mont Caſſin, ce qui eſt attribué fauſſement à ſainct Bertran, puiſque la raiſon des temps le luy conteſte, & le luy oſte pour le donner à ſainct Innocent qui mourut l'an cinq cent quarante-deux comme nous verrons.

Mais comment ſe peut-il faire que ſainct Domnole qui a donc ſuccedé à ſainct Innocent, ait donné vne réponſe ſi crue à Harderade quand il luy porta la nouuelle de la venuë de ſainct Maur? Certes il eſt clair que cela ne s'accorde pas auec la ſainteté de Domnole.

Ie répons que ce ne fut pas ſainct Domnole, mais vn autre que les Chartulaires nomment *Scienfredus*. Pour bien apprendre la verité de cette réponſe, il faut ſçauoir que ſainct Domnole ne ſucceda à ſainct Innocent qu'enuiron dix-ſept ans aprés ſon decés, ſçauoir l'an cinq cent ſoixante, pendant lequel temps l'Eueſché vacant fut poſſedé par ledit *Scienfredus*: Cette vacance eſt reconnuë dans la legende imprimée de ſainct Domnole, quand elle dit ces mots parlant de ſa promotion à l'Epiſcopat: *Iampridem beatus Innocens ad Dominum migrauerat.* Elle eſt auſſi remarquée dans tous les Chartulaires & Manuſcrits d'vn commun accord, ſans qu'ils l'ayent pourtant definie, parce qu'ils ont ignoré les choſes que ie viens d'examiner.

Le ſieur de Courteilles les ſuit à la bonne foy, & aduouë cette vacance, de laquelle il ne determine pas non plus les années, & donne cét éloge en peu de mots à *Scienfredus*, *qui eſtoit plus noble par ſes anceſtres que par ſes vertus.* La grande
Page 164. de ſa naiſſance, & le pouuoir de ſes parents ſeruirent d'appui à ſon impieté pour enuahir l'Eueſché & s'y maintenir par force, contre toutes les loix diuines & humaines, iuſqu'à ce qu'ou la mort l'en priua, ou que la pieté & la puiſſance de Clotaire l'en chaſſa pour y mettre ſainct Domnole. Ce ne fut donc

ſone pas luy qui fit cette rude réponſe, puiſqu'il fut Eueſque ſix-ſept ans ſeulement aprés ſainct Innocent.

Comment eſt-il poſſible (direz vous) que les puiſſances Eccleſiaſtiques & Laïques ayent ſi long-temps ſouffert cette inuaſion ? Ie répons que cela n'eſt pas difficile à croire à ceux qui conſidereront l'eſtat des affaires de ce temps là, & la puiſſance des parents de *Scienfredus*. Cela a eſté commun à pluſieurs Eueſchez, mais pour nous arreſter à celuy du Mans, ces inuaſions auoient paſſé en couſtume. Entre ſainct Victur & ſainct Principe (ſi vous ne voulez receuoir mon opinion de la longue vie de ce Sainct) il y a eu vacance auſſi de dix-ſept ans pour vne ſemblable vſurpation tyrannique. S. Principe eſtant deuenu ſi foible ſur la fin de ſa vie, ſoit à cauſe de ſon âge decrepit, ou de ſes maladies, qu'il ne pouuoit plus dire la meſſe qu'auec l'aſſiſtance de deux Preſtres qui le ſouſtenoiẽt: ces vſurpateurs exciterent vne ſedition, & occuperent les biens de l'Egliſe auant ſa mort, & aprés, vn certain Seuerien s'en empara, & empeſcha S. Innocent qui eſtoit éleu d'exercer ſes fonctions Epiſcopales, & de ioüir des reuenus de ſon Eueſché. L'hiſtoire luy donne le nom de Suffragant, & parce que ce nom ne contente pas le ſieur de Courteilles il l'appelle *Commendataire*. Mais il me pardonnera ſi ie luy dis que le nom de Commendataire n'eſt pas de ce temps là, c'eſt vne production nouuelle de la corruption des derniers ſiecles, auſquels on ne parle pas encore d'Eueſchez en commande. A la mort d'Innocent *Scienfredus* entreprend la meſme choſe, & parce que ſon pouuoir eſtoit plus grand, ſon vſurpation fut auſſi de plus longue durée. Et ces inuaſions paſſerent ſi auant, que les biens des Chanoines n'eſtant pas encore ſeparez de ceux des Eueſques, non plus que ceux qui ſont maintenant affectez aux charges, aux ornemens, aux reparations, & au reſte du ſeruice de l'Egliſe, ces harpies les prenoient tous, & ſe ſeruoient de quelques Preſtres mercenaires pour faire les fonctions Epiſcopales, bien qu'ils n'en euſſent pas le charactere; & cét abus dura iuſqu'à Gozlin vn autre vſurpateur; à quoy vne aſſemblée d'Eueſques tenuë par le commandement de Charlemagne, donna ordre, comme nous verrons en ſon lieu.

Page 114.

Ne voyons-nous pas comme Badegiſile ſucceſſeur de ſainct Domnole enuahit l'Eueſché par violence, & par l'authorité de Chilperic ſur l'Abbé Theodulphe canoniquement éleu? Ce Badegiſile pour ſe mieux affermir en ſon inuaſion, que n'auoit fait Seuerien, ny *Scienfredus*, (dont le premier fut contraint de ceder à ſainct Innocent, comme le ſecond à S. Domnole) prit les ordres tout marié qu'il eſtoit, & ſe fit ſacrer Eueſque, (ainſi que Gregoire de Tours le remarque, *qui tonſuratus per gradus quos Clerici ſortiuntur aſcendens*, &c.) & eut ſeance au ſecond Concile de Maſcon, & y ſigna: mais *Scienfredus* qui n'auoit pas le charactere n'oſa pas ſe trouuer au cinquiéme Concile d'Orleans, où touts les Eueſques circonuoiſins ſe trouuerent fors celuy du Mans, pour cette raiſon.

lib. 6. hiſt. cap. 9.

La ſeconde faute, & qui eſt de grande conſequence, eſt que Fauſte aſſigne le iour du trépas de noſtre Pere ſainct Benoiſt au vingt-vniéme Mars, *duodecimo Kal. Aprilis*. Ce qui ne peut eſtre aucunement, comme i'eſpere montrer cy-deſſous dans vn Paragraphe particulier, & enſemble la correction qu'il y faut apporter.

PARAGRAPHE IV.

Examen d'vne opinion moderne touchant le trépas de ſainct Benoiſt, & le voyage de ſainct Maur en France.

COMME l'on trauailloit à l'impreſſion de ce liure, il eſt tombé entre mes mains vn traité Latin manuſcrit intitulé, *De tempore mortis ſancti Benedicti Abbatis, & aduentus beati Mauri in Gallias Diſſertatio*, ſans le nom de ſon Autheur: mais qui que ce ſoit c'eſt vn docte perſonnage qui a beaucoup de lecture, & qui eſt fort verſé dans l'antiquité. Et dautant que ſon opinion comme toute nouuelle & bien particuliere, eſt differente de toutes les autres, & par conſequent auſſi de celle que ie propoſe, ie n'ay pas voulu la diſſimuler à mon Lecteur, ny la laiſſer paſſer ſans diſcuſſion.

Ce Diſſertateur reiette le temps du trépas de S. Benoiſt, & du voyage de S. Maur aux Gaules iuſqu'en l'an cinq cent ſoixante, & pour le prouuer (à cauſe que Fauſte écrit qu'vn Eueſ-

que du Mans mourut aprés qu'il eut enuoyé querir des diſciples de noſtre P. S. Benoiſt au Mont Caſſin) il poſe ces fondemens ſuiuans: Que ſainct Principe mourut en cinq cent onze, & qu'aprés deux ans de vacance de la chaire Epiſcopale, ſainct Innocent luy ſucceda en cinq cent treize; laquelle ayant occupé enuiron quarante-ſix ans, aprés qu'il eut deſtiné cette ambaſſade (dont nous auons parlé) au Mont Caſſin, il deceda le dix-neufiéme Iuin de l'an cinq cent cinquante-neuf: Que ſainct Domnole luy ſucceda en la meſme année de cinquante-neuf, & qu'ayant eſté vingt-deux ans Eueſque, ſelon Gregoire de Tours, il mourut le ſeiziéme de May en cinq cent quatre-vingt vn. Que l'année cinq cent ſoixante, ſainct Benoiſt, & Childebert fils de Clouis moururent: Et S. Maur eſtant venu en France du temps de ce Roy, la reſſemblance des noms entre Childebert & Theodebert auroit donné ſuiet de prendre celuy-cy pour celuy-là. Qu'il n'y a iamais eu d'*Eutropius* Eueſque d'Angers. Que Domitien a ſuccedé immediatement à ſainct Aubin; & que le Moyne Romain qui ſalüa ſainct Maur à Fontrouge, n'eſt pas celuy d'Italie qui ſeruit quelque temps de Pere nourriſſier à ſainct Benoiſt, mais vn François qui fut depuis Eueſque d'Auxerre, & martyriſé pour la Foy. Il eſt aſſez long à prouuer toutes ces poſitions, & pour cét effet il cherche diuers moyens de coſté & d'autre. Mais pour faire court & y répondre, ie penſeray auoir tout d'vn coup renuerſé toutes ſes preuues, ſi ie luy montre que les fondements qu'il prend ſont ruineux, & que par conſequent tout ce qu'il a baſti au deſſus menace ruine, & ne peut auoir de fermeté.

Il poſe donc que ſainct Innocent a eſté Eueſque du Mans quarante-cinq ans dix mois vingt-cinq iours, & cite pour cela le Manuſcrit de Moreau rapporté par M. René Benoiſt en ſes vies des Saincts. S'il auoit autant reconnu le faux calcul de ce Manuſcrit que moy, il n'y auroit pas pris tant de confiance qu'il a fait pour y appuyer ainſi legerement la ſolidité de ſes preuues. Nous auons veu que Moreau n'a donné que quarante ans d'Epiſcopat à ſainct Victur, & i'ay prouué par les Conciles de Tours & de Vannes, qu'il en auoit eſté au moins plus de cinquante-deux. Il donne à ſainct Domnole

ſucceſſeur d'Innocent quarante-ſix ans cinq mois & vingt-quatre iours, ce qui eſt viſiblement faux, puiſque Gregoire de Tours ne luy en donne que vingt-deux, à quoy s'accorde la raiſon du temps des autres Eueſques ſuiuants. Il compte quarante-huit ans d'Epiſcopat à ſainct Hardoüin qui n'en a gouuerné que trente, & trente-cinq à ſainct Berar qui n'en a preſidé que vingt-ſix, comme nous verrons en ſon lieu, & ainſi preſque par tout. Quelle aſſeurance donc peut-on prendre que les quarante ſix ans de ſainct Innocent ſoient ſans erreur, & plus iuſtes que ceux des autres qui l'ont ou precedé ou ſuiui?

Il y a bien plus, cét Autheur fort ingenieux, voyant que ſainct Principe eſtoit decedé en l'an cinq cent onze, & que ſi ſainct Innocent luy euſt ſuccedé en l'année meſme, ſes quarante-ſix ans d'Epiſcopat n'euſſent porté qu'en cinq cent cinquante-ſept, & neantmoins il a beſoin de l'année cinq cent cinquante neuf, il a ſuppoſé deux ans de vacance, afin que ſainct Innocent n'ayant commencé qu'en cinq cent treize il ne finiſt auſſi qu'en cinq cent cinquante-neuf: la ſuppoſition eſt toute euidente, puiſque le Manuſcrit n'en dit rien; & les autres Chartulaires diſent bien que noſtre Eueſque fut quelque temps troublé dans la liberté de ſes fonctions, par vn nommé Seuerien, ſans parler de vacance, & quand il en parleroit il ne la ſpecifie point en aucune façon. Le ſieur de Courteilles & moy auons ſuiui de meſme, mais cét Autheur aide vn peu trop icy à la lettre, & luy tire le nez pour la faire ſeruir à ſes fins; d'où nous pouuons voir le peu de ſouſtien qu'a tout ſon raiſonnement, fondé ſur ces deux pieces, dont l'vne eſt tres-douteuſe, & l'autre entierement ſuppoſée.

Cecy eſtant aſſez euident ie n'aurois que faire de paſſer outre à la refutation de ſes autres raiſons qui donnent du nez en terre, ce fondement eſtant ſappé; & bien que ie luy concede que ſainct Innocent ſoit mort en cinq cent cinquante-neuf, & Childebert en cinq cent ſoixante, ie voy qu'il ne pourra pas encore prouuer ce qu'il pretend, c'eſt pourquoy ie veux bien en demeurer d'accord, & ie ne croy pas que nonobſtant il puiſſe delà inferer que ſainct Domnole ayt eſté Eueſque dés l'an cinq cent cinquante-neuf (comme il dit)

s'il ne donne vn démenti formel à Gregoire de Tours, qui nous apprend tout le contraire, comme ie fais voir.

Noſtre Diſſertateur reconnoiſt que S. Domnole fut Eueſque vingt-deux ans trois mois, & qu'il mourut le ſeiziéme de May de l'an cinq cent quatre-vingt vn, duquel oſtant ces vingt-deux ans trois mois, en décomptant on trouue le ſeiziéme Feurier de l'an cinq cent cinquante-neuf. Tellement que S. Domnole eſtoit Eueſque du Mans plus de quatre mois auant la mort de S. Innocent, laquelle arriua le dix-neufiéme Iuin de la meſme année. Et quand il ne luy donneroit ſeulement que vingt-deux ans, comme Gregoire de Tours, Domnole auroit touſiours commencé ſon Epiſcopat plus d'vn mois trop toſt, ce qui eſt abſurd. Il s'enſuiuroit encore vne autre abſurdité, ſi S. Domnole eſt Eueſque dés l'an cinq cent cinquante-neuf, & que Childebert ne ſoit mort qu'en cinq cent ſoixante: il luy aura donc fait preſent de l'Eueſché du Mans; & cependant Gregoire écrit que ce fut Clotaire qui le luy donna, & non pas Childebert; & cela poſé Domnole n'eſtoit donc pas Eueſque en cinq cent cinquante-neuf, & ne l'a pû eſtre pluſtoſt qu'en cinq cent ſoixante-vn, que Clotaire (à ce compte là) ſuccedant à Childebert, le pourueut de cét Eueſché. D'où s'enſuiuroit vne autre erreur, que Domnole n'auroit pas eſté vingt-deux ans Eueſque, puiſque Gregoire fixe ſon decés à l'an ſixiéme du ieune Childebert, qui eſt celuy de cinq cent quatre-vingt vn. Ce que ie diſcuteray pleinement dans la Remarque ſuiuante. *Cap. 20. Par. 10.*

Que ſi on vouloit ſuiure l'opinion de ceux qui mettent le decés de Childebert en cinq cent cinquante-neuf: Domnole à la verité pourroit bien auoir eſté Eueſque dés cette année là, mais il s'enſuiuroit vn autre inconuenient contre noſtre Autheur, qui veut que ſainct Maur ſoit venu en France en cinq cent ſoixante, car ce ne ſeroit plus du temps de Childebert, comme il pretend; *anguſtiæ vndique*, de quelque coſté qu'on le prenne il trouue de l'embarras, & il ne ſçauroit tirer autre choſe des fondements qu'il a pris, que des abſurditez & des contradictions.

Il n'eſt pas plus heureux à conduire ſainct Maur en France, car il luy fait faire trop de chemin en peu de temps; il luy

donne cinquante iours pour venir de Mont Caſſin à Verceil, où il arriue le premier de Mars, d'où aprés vn ſeiour de quatorze iours il part le quinziéme, & en dix iours il arriue à Auxerre le vingt-cinquiéme, qui eſtoit cette année de cinq cent ſoixante, le Ieudy Sainct, Paſque eſtant au vingt-huictiéme. D'auoir employé cinquante iours à venir du Mont Caſſin à Verceil, cela eſtoit bien aiſé à faire, mais de n'en donner que dix, à faire le chemin d'entre Verceil & Auxerre, ie croy que cela n'eſt pas raiſonnable, puiſque noſtre Autheur comptant entre ces deux places plus de cent trente lieuës, il faudroit que ces voyageurs euſſent fait, ſans manquer, plus de treize lieuës par iour, ce qui n'eſt pas croyable, eu égard à la ſaiſon, que les iours eſtoient encore aſſez courts, & à des Moines qui diſoient leur office reglément, aux meſmes heures que dans le Monaſtere, s'arreſtants pour le dire, & qui voyageoient par des chemins montagneux tres-aſpres & tres-rudes, ſans mettre en ligne de compte le temps que ſainct Maur s'arreſta pour faire ſes deuotions à ſainct Maurice.

Mais outre cela, il faut prendre garde que noſtre Diſſertateur ſuppoſe encore icy que ces voyageurs n'employerent que cinquante iours dans la route de Mont Caſſin à Verceil, & le texte de Fauſte, comme nous le trouuons dans Surius, en porte cinquante-cinq. *Porrò nos captum iter carpentes quinquageſimo quinto die Vercellas aduenimus*, ce qui accourcit de moitié le temps qu'ils ont employé à venir de Verceil à Auxerre, ne leur reſtant que cinq iours au lieu de dix. Car les cinquante-cinq iours finiſſent le ſixiéme de Mars, auquel adiouſtant les quinze iours de ſeiour à Verceil, ils n'en ſeront partis que le vingt-vn, pour arriuer à Auxerre le vingt-cinquiéme, ce qui eſt du tout impoſſible.

Paſques eſtoient encore trop auancées cette année là, pour fauoriſer cette opinion moderne, *anguſtiæ vndique*; & ſerrant de trop prés le cours de ce voyage, l'ont fait reietter à quelqu'vn qui embraſſe cette opinion de la venuë ſi tardiue de ſainct Maur en France, iuſqu'en l'année ſuiuante, qui eſtoit cinq cent ſoixante-vn. Et veritablement Paſques arriuant cette année là le dix-ſeptiéme d'Auril, & le Ieudy Sainct le

quatorziéme, il y auroit eu vingt-quatre iours pour faire ces cent trente lieuës, ce qui eſt tres-facile. Mais il faut prendre garde premierement que la lettre Dominicale eſtant changée, ſainct Benoiſt ne ſeroit plus mort au Samedy, & en ſecond lieu que ſainct Maur ne ſeroit plus venu en France, ny du temps de Childebert, ny de celuy de Theodebert, ce qui eſt inconuenient en l'vne & en l'autre opinion, & contre la narration de Fauſte, & l'intention du Diſſertateur.

Il appuye tant qu'il peut ſon opinion de touts coſtez, par des circonſtances vray-ſemblables; & parce que Fauſte parlant de l'arriuée de ſainct Maur à Auxerre, écrit qu'il rencontra ſainct Romain à Font-rouge, cét Autheur ne veut pas que ce ſoit celuy qui aſſiſta ſainct Benoiſt en ſa premiere retraitte du monde, mais vn autre ſainct Abbé du meſme nom, François de nation, & qui vn peu aprés l'an cinq cent ſoixante fut Eueſque d'Auxerre, & depuis martyriſé pour la Foy. Pour eſtablir cette nouueauté il inſiſte dans ſes ſuppoſitions accouſtumées, & ſuppoſe que ſainct Romain l'Italien eſtoit bien aduancé en âge, quand il rencontra ſainct Benoiſt à *Subiago*, à cauſe que ſon Abbé Theodat luy auoit donné la liberté de ſortir de ſon Monaſtere toutefois & quantes qu'il vouloit; laquelle il n'euſt pas donnée à vn ieune homme: Or ſainct Benoiſt eſtant retiré à *Subiago* en quatre cent quatre-vingt quatorze, & ſainct Romain eſtant deſia âgé comme de ſoixante ans pour le moins, ainſi qu'il ſemble vouloir ſuppoſer, il en euſt eu cent vingt-ſix à peu prés en l'an cinq cent ſoixante, ce qui n'eſt pas croyable.

Voila vn appuy bien foible, ſi la ſageſſe eſtoit inſeparable de la vieilleſſe, cette raiſon auroit quelque apparence, mais cela ne ſe trouue pas touſiours; c'eſt pourquoy ſainct Benoiſt ordonnant que l'on commette à garder la porte du Monaſtere vn vieillard, il n'oublie pas d'adiouſter qu'il faut qu'il ſoit ſage, *ponatur ſenex ſapiens*, autrement il vaudroit mieux y commettre vn ieune ſage qu'vn vieux fol. La liberté que Theodat auoit donc permiſe au Moine Romain de ſortir du Monaſtere à ſa volonté, peut bien ſeruir de preiugé à ſa ſageſſe, mais non pas à ſa vieilleſſe. Encore cette liberté eſt ſup-

poſée, puiſque ſainct Gregoire nous apprend que Romain aſſiſtoit ſainct Benoiſt en cachette & à la dérobée, *furabatur horas*.

Nous ne pouuons donc venir en connoiſſance de l'âge de ſainct Romain par cette voye là, & il faut croire qu'il n'eſtoit pas ſi vieil, puiſqu'il a paſſé l'année cinq cent quarante-trois, ſelon le témoignage de Fauſte, l'authorité duquel le Diſſertateur penſe raualer mal à propos en cét endroit, puiſque cela choque meſme le ſens commun, que ſainct Maur qui auoit veu ſainct Romain à *Subiago*, ou pour le moins en auoit ouy parler tant de fois à S. Benoiſt, le méconnoiſſant l'euſt pris pour vn autre, & bien qu'il l'euſt méconnu de prime abord, leur conuerſation reciproque pendant trois iours eſtant vn moyen infallible pour luy faire découurir ſon erreur, il n'eſt pas poſſible, ny meſme imaginable, que ſainct Maur en eſtant releué, Fauſte y fuſt touſiours demeuré, & nous l'euſt ainſi laiſſé par écrit. Et de faict, il paroiſt aſſez que ſainct Maur ne ſe méprit point, puiſque dans leurs agreables colloques ayant aduancé le diſcours du trépas tout proche de ſainct Benoiſt, ce ne pouuoit eſtre que Romain l'Italien, qui commença de reſſentir cette perte, & d'en témoigner par ſes larmes vne douleur amere, qui ne prenoit ſon origine que du grand amour qu'il portoit à ſainct Benoiſt, & cét amour, que d'vne familiere connoiſſance que ne pouuoit auoir ſainct Romain le François.

Il paroiſt encore dans les paroles, dont ſainct Romain complimenta ſainct Maur, en luy diſant adieu, que c'eſtoit l'ancien amy de ſainct Benoiſt. Si mon âge, dit-il, me le pouuoit permettre, ie voudrois bien vous ſuiure, & aimerois mieux demeurer auec vous, & y mourir qu'en aucun autre endroit, mais ma derniere heure eſt fort proche, *vltimus mihi iam iámque imminet dies*, & cét âge ſi decrepit ſe rapporte mieux à Romain l'Italien qu'au François, qui fut depuis Eueſque d'Auxerre, lequel on n'euſt pas éleu en vn âge ſi auancé. Enfin c'eſt contre la tradition des Egliſes de Sens & d'Auxerre, qui ont touſiours honoré ce ſainct Romain, comme vn Abbé & Confeſſeur, & iamais comme vn Eueſque & vn Martyr; Ce qui fait voir que ce Romain François eſt vn

pur

pur alibi, que noſtre Diſſertateur forme pour mieux faire valoir ſon opinion & la perſuader.

En voicy vn autre. Il nie qu'il y ait iamais eu d'Eueſque d'Angers nommé Eutropius, & veut que ſainct Aubin eſtant mort en cinq cent cinquante, Domitien luy ait ſuccedé immediatement. Fauſte neantmoins le nomme, & dit que huict ans aprés l'arriuée de ſainct Maur à Glanfeüil, les Eueſques de la Prouince celebrerent la dedicace du Monaſtere, & qu'en ce temps là Eutropius eſtoit Eueſque d'Angers. *Regebat autem per idem tempus Andegauenſem Eccleſiam vir ſanctiſſimus Eutropius.* Sainct Maur eſtant arriué à Glanfeüil en cinq cent quarante-trois, cette dedicace fut faite en cinq cent cinquante-vn, l'année qui ſuiuit la mort de ſainct Aubin, auquel cét Eutropius ſucceda, comme nous le montrent toutes les tables, ſi vous exceptez celles de Democares. Et parce qu'il n'a pas exercé la Prelature plus de ſix ou ſept ans, Domitien ſe trouuant Eueſque en cinq cent cinquante-ſept, (comme nous verrons) ſi la dedicace s'eſt faite de ſon temps, il faut que S. Maur ſoit venu huict ans pluſtoſt, & par conſequent long temps auant l'an cinq cent ſoixãte, qui eſt l'Epoque de noſtre Diſſertateur. C'eſt pourquoy il veut remettre cette feſte ſous Domitien, qui a ſiegé aſſez long temps, pour auoir moyen de la renuoyer iuſqu'à l'an cinq cent ſoixante-huict, huict ans aprés la venuë de ſainct Maur en Anjou, ſelon ſa penſée; & pour le faire, il taſche de prouuer que Domitien a ſuccedé immediatement à ſainct Aubin, mais à mon aduis il ne le prouue pas. Il dit que Domitien eſtoit Eueſque l'an cinq cent cinquante-ſept, parce qu'il ſe trouue ſouſcrit auec S. Germain, naguere Eueſque de Paris, au Concile troiſiéme celebré dans la meſme ville cette année. Ie l'accorde, & bien plus, que ſainct Germain fut éleu Eueſque dés l'an cinq cent cinquante-ſix, comme ie prouueray en ma Remarque ſur S. Bertran. Il dit outre cela, que Fortunat Eueſque de Poitiers, écrit en la vie de ſainct Aubin, que ſainct Germain aſſiſté des Eueſques de la Prouince, & du ſucceſſeur de ſainct Aubin, celebra la Tranſlation de ſes Reliques; ie l'accorde encore: mais delà il ne s'enſuit pas ce qu'il veut inferer, que Domitien eſtoit Eueſque auant ſainct Germain, ſans quoy tou-

tefois il ne peut conclure que ce ne pouuoit eſtre vn autre que Domitien, qui fuſt preſent à cette Tranſlation auec S. Germain, ny en ſuite, qu'il n'y a point eu d'Eutropius entre S. Aubin & Domitien.

Cap. 3. §. 2. La concluſion ſeroit bonne, s'il eſtoit vray que Domitien euſt eſté premierement ſacré que S. Germain, *vnctione prior*, (comme dit noſtre Autheur) mais c'eſt ce qu'il faudroit prouuer, & ne le prouuera iamais, s'il ne cherche d'autres moyens que ceux qu'il nous propoſe. Fortunat parle du ſucceſſeur de ſainct Aubin ſans le nommer, & c'eſtoit aſſeurément noſtre Eutropius, & non pas Domitien, puiſque nous n'auons point de témoignage qu'il ait eſté Eueſque pluſtoſt que l'an cinq cent cinquante-ſept, & qu'eſtant aſſeuré que ſainct Germain l'eſtoit dés l'an cinq cent cinquante-ſix, nous auons plus de raiſon de conclure qu'il fut Eueſque deuant Domitien, que Domitien deuant ſainct Germain. Ce qui eſt tout le contraire de ce que pretend noſtre Diſſertateur.

PARAGRAPHE V.

Suite de l'examen de l'opinion moderne, touchant l'année du voyage de ſainct Maur en France, & du treſpas de ſainct Benoiſt, & ſçauoir ſi la Regle n'a pas eſté receuë en France auant l'an ſix-cent ſoixante & dix.

DEPVIS que l'on a quitté le vray chemin, plus on va plus on s'en éloigne, & bien ſouuent vne faute commiſe oblige d'en faire pluſieurs autres, auſſi noſtre Diſſertateur s'étant emporté dans ſes inuentions que i'ay deſia remarquées, il pourſuit iuſqu'au bout, & en compoſe touſiours de nouuelles. Il excuſe ſainct Domnole, de ce qu'il repouſſa auec tant d'aigreur & de mépris les Benedictins, que S. Innocent auoit appellez, ſur ce que ce premier ayant eſté Abbé de S. Laurent lés Paris, auroit eu raiſon de choiſir les Religieux qu'il auoit formez & inſtruits, & les inſtaller dans le Monaſtere de ſainct Vincent, par preference à ces Eſtrangers nouueaux venus qu'il ne connoiſſoit point, & qu'en cela il

n'auroit aucunement intereſſé, ny la charité ny la iuſtice. Pour confirmer cecy, il dit que ſainct Germain en fit de meſme en ſon Abbaye de ſainct Vincent des Prez, laquelle il remplit de Moines, pris dans celle d'Autun, qui ne ſuiuoit pas encore la Regle Benedictine, lors qu'on l'en tira pour le faire Eueſque de Paris, d'où il prend occaſion de prouuer par quelques Conciles qu'il cite, comme nous verrons, que la Regle de ſainct Benoiſt, generalement parlant, n'a point eſté receuë en France auant l'an ſix cent ſoixante & dix.

Ie réponds à cela, que la conionćture qu'il trouue icy du Monaſtere de ſainct Domnole & de ſes Moines, pour l'excuſer du refus qu'il fit de nos Benedictins, eſt hors de propos, dautant qu'en l'année cinq cent ſoixante, qu'il ne faiſoit que d'entrer en la charge, il n'auoit pas encore formé le deſſein de baſtir le Monaſtere de ſainct Vincent, qu'il ne commença que douze ans aprés, comme nous verrons, & il eſt certain qu'il n'euſt pas differé ſi long temps cette entrepriſe, s'il en euſt ſi toſt conceu la penſée. Et meſme il y a quelques Legendes qui font foy que ce fut ſainct Germain, amy intime de ſainct Domnole, qui luy donna conſeil de baſtir vn Monaſtere prés du Mans, en l'honneur de ſainct Vincent, comme il auoit perſuadé au Roy Childebert d'en fonder vn prés de Paris. S. Domnole n'auoit donc pas encore eu la penſée alors de baſtir vn Monaſtere, laquelle il ne conceut qu'à la ſuggeſtion d'vn autre, & il n'eſt pas croyable que S. Germain eût ſi peu de diſcretion, que d'aller ſi toſt mettre des baſtiments dans la teſte de ſon amy, qu'il ſçauoit n'auoir pas encore le moyen d'entreprendre dés la premiere année de ſon inſtallation. C'eſt donc vne défaite à plaiſir que de penſer excuſer ainſi le refus que fit ſainct Domnole, de receuoir nos Benedictins, ſur l'intention qu'il auoit de baſtir vn Monaſtere, & de le remplir des Moines pris dans celuy de ſainct Laurent lés Paris. Et ſans toutes ces raiſons ie croy que pour bien excuſer ſainct Domnole en cecy, c'eſt de nier tout à plat qu'il ait fait ce refus, tant il eſt conceu en des paroles dédaigneuſes & éloignées de la douceur & de la modeſtie d'vn Sainct.

Vous diriez pourtant que noſtre Diſſertateur auroit rai-

ſon, puiſqu'il la fonde ſur l'authorité des Conciles, & dit en confirmation, que l'Eueſque ſainct Leger fut le premier qui enioignit aux Moines de ſon Dioceſe, d'embraſſer l'inſtitut Benedictin l'an ſix cent ſoixante & dix, & qu'en ſuite l'an ſept cent quarante-deux, le Concile de Mayence en fit vn decret, reiteré depuis au Concile de Liptines l'année ſuiuante, & en celuy d'Aix la Chapelle l'an huict cent dix-ſept.

Il faut demeurer d'accord que noſtre Diſſertateur a mis le nez dans les bons liures, & qu'il parle icy aprés vn oracle du ſiecle, c'eſt à dire aprés vn des doctes hommes de ce temps, lequel à raiſon de ces Conciles ſus-alleguez, qu'il a illuſtrez de ſes Notes, a perſuadé à pluſieurs que la Regle de ſainct Benoiſt n'auoit eſté introduite dans les Monaſteres de France, que du temps de Loüis le Debonnaire.

Vn homme ſeul n'a pas tout veu, & le bon Homere n'a pas touſiours les yeux ouuerts : C'eſt pourquoy ſans preiudice du credit que ce doctiſſime s'eſt acquis parmy les ſçauants, ie ſouſtiens que la Regle de ſainct Benoiſt eſtoit en vogue dans la France dés le ſixiéme ſiecle, & que l'authorité de ces Conciles ne fait rien contre cette verité.

Ie prouue aſſez le premier dans toute cette digreſſion de l'hiſtoire de S. Maur, lequel apporta en France cette ſaincte Regle, & l'inſtitua au Monaſtere de Glanfeüil en Aniou l'an cinq cent quarante-trois, comme nous verrons : ce qu'eſtant, voudroit-on dire qu'elle ſe ſeroit maintenuë dans ce Monaſtere plus de cent vingt-ſept ans ſans en ſortir, & que ce grand bien auroit eſté reſſerré vn ſi long temps entre ſes murailles ſans ſe communiquer. Cela excede la creance commune, & tant de Monaſteres épars de coſté & d'autre ſe vantent à iuſte titre de leur antiquité approchante de ce ſiecle, laquelle nous n'auons pas droit de contredire, ſinon par des pieces auſſi anciennes & auſſi authentiques. Mais parce qu'auiourd'huy on reuoque tout en doute, ſi l'on n'a des titres dequoy monſtrer, nous n'en ſommes pas ſi dépourueus que nous voulions ſeulement prouoquer à ces preuues muettes, qui ſont autant de fideles témoins de la venerable & veritable antiquité. C'eſt pourquoy ie rapporteray icy quelques authoritez, pour leuer tout ſcrupule de la verité que ie defends.

La premiere ſera priſe d'vne tres-ancienne vie manuſcrite de S. Iunien Abbé de Noüaillé prés de Poitiers, & rapportée par Monſieur du Cheſne dans ſon hiſtoire des Eſcriuains François, où il eſt raconté que Clotaire premier eſtant venu en cette ville s'entretint fort long temps auec ſainct Iunien, l'interrogea ce qu'il faiſoit, comme il viuoit, & de quelle Religion il eſtoit. Le Sainct luy répondit qu'il eſtoit Superieur de Moines, & qu'il gardoit ponctuellement auec eux la Regle du bien-heureux Pere ſainct Benoiſt, ſinon que ſon Monaſtere eſtant fort eſtroit, il n'auoit pas où exercer ſes Moines au trauail manuel ſelon la meſme Regle. *Tom. 1. page 543.*

Poſt multam conlocutionem glorioſiſſimus Rex interrogauit eum (Iunianum) *quid operis haberet, quæ vita, aut cuius Religionis eſſet. Cui ille dulciſſimo alloquio reſpondit ſe ſub Monaſtico ordine vitam degere, & Monachis prælatum beatiſſimi Benedicti inſtituta ſeruare, regulam eius vitam in omnibus obſeruare, niſi quòd propter anguſtiam loci non eam pleniſſimè cuſtodire cum ſuis valeret, nec ſe habere vbi exercitium operis fieret ſecundùm Regulam iam ſupradicti Benedicti Patris.*

Saincte Radegonde femme cy-deuant de Clotaire ſuſdit, eſtant deſia retirée en ſon Monaſtere de Poitiers quand il fit ce voyage, il eſt certain que ce fut en cinq cent ſoixante ou cinq cent ſoixante-vn, & que ſainct Maur ayant ſurueſcu enuiron vingt-trois ans, ſainct Iunien eſtoit vn de ſes diſciples qui porta l'obſeruance reguliere dans le Monaſtere de Noüaillé, comme il l'auoit pratiquée dans celuy de Glanfeüil. On peut iuger ſi Noüaillé fut le ſeul endroit où elle fut portée, & combien il y en eut d'autres qui luy ont eſté ſemblables & contemporains, dont la memoire s'eſt perduë par l'iniure du temps.

Iudicaël Roy de la Bretagne Armorique, fonda l'an ſix cent trente l'Abbaye de ſainct Meen, dont nous auons l'acte manuſcrit de la fondation faite en l'honneur de ſainct Iean, pour vingt-huict Moines qui deuoient ſeruir à Dieu en ce lieu ſous l'obſeruance de la Regle de S. Benoiſt. *Hos autem reditus in perpetuum donamus huic Monaſterio ſancti Ioannis de Goëlo, pro alendis viginti octo Monachis Deo ſeruientibus ſub Regula ſancti Benedicti.*

Vers ce temps là Mommole apprit les obſeruances regulieres ſous Leodebode qui eſtoit Benedictin, ainſi qu'on apprend d'vn vieux Manuſcrit de l'Abbaye de ſaincte Croix de Bordeaux, où ſont ces paroles: *Normam regularis vitæ concupiuit* (Mommolus) *contemplationi diuinæ cupiens adhærere, Religionem eximij Patris Benedicti quæſiuit ſoli omnium Regi intimo corde ſeruire deſiderans, ſub Patre Leodebodo Chriſto meruit famulari.*

La vie manuſcrite de ſainct Anſbert III. Abbé du Monaſtere de Fontenelles au Dioceſe de Roüen, dont ce Sainct fut Archeueſque, montre aſſez clairement que la Regle Benedictine y eſtoit pratiquée en ce meſme ſiecle du temps de Clotaire II. & Dagobert Roys de France. *Factus Archiepiſcopus ſanctus Ansbertus priuilegij ſui authoritate edixit, vt per ſuccedentia tempora ſecundùm ſancti Patris Benedicti Regulam, & vt præcedentium Regum, Clodouei videlicet & Clotarij, ſimúlque Childerici & Theodorici priuilegiorum authoritates docent, ex ſemetipſis ſibi perennibus temporibus Abbatem eligerent,* (Monachi Fontanellenſes) *in quo etiam iuſtæ allegationis verbo præſentes futuróſque conſtringit, vt ſicut ſub eius regimine, ita & deinceps, & ipſi & poſteri eorum ſecundùm regulam ſancti Benedicti fideliter Chriſto deſeruirent.* Cecy ſe voit dans les Conciles des Gaules, & dans les generaux ſortis depuis de l'Impreſſion Royale.

Capitular. interr. Tom. 2. Concil. Gall.

Charlemagne interroge les Eueſques de France, s'il y auoit d'autres Moines que ceux qui obſeruoient la Regle de ſainct Benoiſt, & s'il y en auoit en France auant qu'elle y euſt eſté apportée. *De conuerſatione Monachorum, inquit, vtrum aliqui Monachi eſſe poſſent præter eos qui Regulam ſancti Benedicti obſeruant. Inquirendum etiam ſi in Gallia Monachi fuiſſent, priuſquam traditio Regulæ ſancti Benedicti in has Parochias peruenisſet.* Et au meſme endroit il demande quelle eſtoit la Regle que les Moines obſeruoient en France, auant que celle de ſainct Benoiſt y fuſt receuë, attendu qu'il eſt conſtant que long-temps auparauant, ſainct Martin fut Moine & auoit des Moines ſous ſa conduite. *Qua Regula Monachi vixiſſent in Gallia priuſquam Regula ſancti Benedicti in ea tradita fuiſſet, cùm legamus ſanctum Martinum & Monachum fuiſſe & ſub ſe Monachos habuiſſe, qui multo ante ſanctum Benedictum fuit.* Y a-t'il rien ie vous prie, plus exprés que ces paroles, par leſquelles on voit clairement

In breui capitul. cap. 12. Tom. 2. Concil. Gall. pag. 261.

qu'il n'y auoit point d'autre Regle que la Benedictine, ny d'autres Reguliers que les Benedictins en ce temps-là, dautant que depuis la venuë de ſainct Maur en France, toutes les autres Regles (s'il y en auoit) furent abſorbées dans celle de ſainct Benoiſt, qu'il y apporta, & y établit le premier ?

Il me ſemble que noſtre Diſſertateur aprés les modernes dont il ſuit les opinions, euſt répondu aux queſtions de ce docte Prince, que les Moines viuoient alors en la pratique de la Regle de ſainct Colomban, & non pas de celle de ſainct Benoiſt. Mais il ne fait que rachepter le temps par cette réponſe, qui me donne iour pour appuyer & illuſtrer dauantage la verité que ie maintiens, quand ie luy auray prouué que ſainct Colomban eſtoit Benedictin, & que ſa Regle eſtoit la meſme que la Benedictine.

Clotaire II. donne ſes lettres pour confirmer la fondation du Monaſtere de Beſſe au Dioceſe de Langres, qu'*Amalgarius* & Aquiline ſa femme auoient baſty & doté en l'honneur des ſaincts Apoſtres Pierre & Paul, & y auoient mis des Moines pour y viure ſous la Regle de ſainct Benoiſt ou de ſainct Colomban. *Quod Monaſterium nuncupatum Fontem Beſſiam in honore ſanctorum Petri & Pauli ædificaſſent, & Monachos ibidem ſub Regula beati Columbani, ſeu beati Benedicti adunaſſent.* *Chronicon Beſſuenſe, dans la Biblior. du Roy.*

Ce qui a donné ſuiet d'errer en cecy, eſt que l'on void quelques authoritez, où il eſt parlé de la Regle de ſainct Benoiſt, ou de ſainct Colomban, comme ſi c'eſtoient deux choſes differentes, comme entre autres à la fin de l'acte de la fondation du Monaſtere de Corbie, qui ſe trouue dans les Conciles des Gaules ſous Clotaire III. du nom, on lit ces paroles à la fin du Priuilege donné à ce Monaſtere par *Bertfridus* Eueſque d'Amiens. *Illud etiam addi placuit, vt ipſi Monachi ſub Regula ſancti Benedicti vel Columbani conuerſari & viuere debeant.* Il ſemble donc que le Fondateur laiſſe aux Moines le choix de l'vne ou de l'autre Regle. Et c'eſt tout ce que l'on en peut inferer à mon aduis, s'il eſtoit vray que ce fuſſent deux Regles : tant s'en faut que l'on puſt dire que celle de ſainct Benoiſt ne fuſt pas encore introduite dans les Monaſteres de France, qu'au contraire elle ſe trouue à tout le moins en concurrence auec celle de ſainct Colomban; ce qui *Tom. 1. page 504.*

eſt touſiours contre nos aduerſaires.

Mais ce n'eſt aſſeurément qu'vne meſme Regle de S. Benoiſt, & l'interiection (*vel*) eſt icy conionctiue, & non pas diſionctiue, dont elle ne ſert pas touſiours par tout indifferemment dans touts les Autheurs, comme dans Terence. *Maximè me tibi amicum facit vel virtus, vel doctrina :* & dans Ciceron, *Multorum vel honori vel periculo ſeruire.* Les Grammairiens enſeignent, qu'en ces endroits cette particule (*vel*) fait l'office de conionctiue. Il faut de meſme entendre ſainct Benoiſt au Prologue de la Regle: *ſuccinctis ergo fide, vel obſeruantia bonorum actuum lumbis noſtris*, comme nous apprend le docte Pierre Boërius dans ſon commentaire manuſcrit ſur cette Regle, qui explique ainſi ce paſſage. *Expone hoc* (*vel*) *pro* (*&*) & en donne la raiſon, *quia ſi boni actus deſunt fidei, non habet meritum teſte Iacobo, fides ſine operibus mortua eſt.* Il en dit autant de cét autre paſſage *ante Abbatem vel Congregationem*, qu'il faut entendre conionctiuement, dautant que les proclamations des fautes ſe faiſant au Chapitre, on ne ſçauroit les faire à l'Abbé, qu'on ne les faſſe auſſi à toute la Communauté qui eſt aſſemblée.

Eunuch. 2. 3. 23.

De claris Orator.

Il ſe trouue encore pluſieurs autres exemples de cecy par tout, & cette particule eſtant icy conionctiue, le paſſage de cette fondation ne ſert de rien à nos aduerſaires, & n'en tireront pas plus grand ſeruice, quand meſme elle ſeroit diſionctiue, ainſi que i'ay montré.

Ce ſera toutefois vne confirmation bien certaine de cette acception conionctiue, ſi ie cite des paſſages d'autres pieces authentiques où ſont les meſmes noms & paroles liées par la conionctiue (*&* :) comme au teſtament de ſainct Leodebode Abbé de ſainct Aignan d'Orleans, qui ſert d'acte de fondation du Monaſtere de Fleury, qu'il edifia l'an de grace ſix cent vingt-trois, ſont contenuës ces paroles. *In quo* (Monaſterio) *Monachi iuxta Regulam ſanctiſſimi Benedicti, & domini Columbani conſiſtere debeant ſingulariter de facultate proprietatis meæ conferre delibero.*

Le meſme ſe voit en l'inſtrument de la fondation de l'Abbaye de Solignac, que ſainct Eloy fonda à trois lieuës de Limoges, où il parle ainſi à l'Abbé, & aux Moines. *Ea tamen con-*

conditione interpoſita, vt vos vel ſucceſſores veſtri (icy (*vel*) eſt aſſeurément conionctif) *tramitem Religionis ſanctiſſimorum virorum Luxouienſis Monaſterij conſequamini, & Regulam ſanctiſſimorum Patrum Benedicti & Columbani firmiter teneatis.* & en vn autre endroit: *Simili modo te beatiſſime Pater Remacle Abba, tuóſque ſucceſſores vel ſubiectos poſtulo,* (icy, *vel*, eſt euidemment copulatif) *& per individuæ Trinitatis maieſtatem obteſtor vt Regulam ſupradictorum Patrum, quam in ſæpe memorato Monaſterio Luxouienſi tenent, omni cuſtodia teneatis.*

L'Autheur de la vie de ſainct Tillon parlant du Nouiciat qu'il fit à Soulignac, ſous l'Abbé ſainct Remacle, écrit ces mots. *Cùm igitur ad iſtud Monaſterium Tillo deuenisſet, & ab Abbate ſumma cum gratulatione ſuſceptus fuiſſet, tyrocinio Chriſti inſignitus ardentiſsimo amore ſolum Ieſum deſiderans, ſub ſanctorum Patrum Columbani & Benedicti Regula inter fratres habitare cœpit.*

Il eſt donc euident par ces paſſages, que la Regle de ſainct Benoiſt & de ſainct Colomban n'eſtoit qu'vne meſme, & Orderic l'aſſeure ainſi en ſes Hiſtoires. Ce Sainct l'obſerua & la fit obſeruer comme Abbé dans le Monaſtere de Luxeu, & parce qu'il y adiouſta quelques ordonnances, & l'expliqua aux endroits où elle ſemble n'eſtre pas aſſez eſtenduë, on l'appelloit la Regle de ſainct Benoiſt & de ſainct Colomban, c'eſt à dire comme elle eſtoit pratiquée par ce dernier Sainct au Monaſtere de Luxeu, & toutes ces authoritez citées, principalement celles qui parlent des Monaſteres de Soulignac, & de ſainct Eloy, ne veulent rien dire autre choſe. Pour vne plus grande aſſeurance de cecy, ie veux encore produire vne piece authentique qui parle nettement, & qui nous ſeruira encore en vn autre endroit. *Lib. 8. ſub finem.*

Drauſius Eueſque de Soiſſons confirma la fondation de l'Abbaye de Noſtre-Dame, fondée dans ladite ville pour des Moniales Benedictines par Ebroin Maire du Palais, & ſa femme Lentrude: l'acte de la confirmation eſt datté du ſixiéme des Kalendes de Iuillet, l'an quatorziéme du Roy Clotaire qui eſtoit de grace ſix cent ſeptante-ſix, comme nous montrerons ailleurs, & porte ces mots: *Vt infra Monaſterium virgines & caſtæ debeant Domino militare ſecundùm votum ſæpedictorum Deum timentium, qui conſtruxerunt Regulam ſancti Benedicti, vt* *Renaut en ſon hiſt. de Soiſſons.*

poſtquam in ipſo Monaſterio introierint Domino militare, foras de ipſo Monaſterio exire licentiam non habeant, & ad modum Luxouienſis Monaſterij quod beatus Columbanus tenuit, Regulam nempe ſupradictam ad profectum animarum earum ſtudeant in omnibus cuſtodire. Vous remarquerez s'il vous plaiſt comme *Drauſius* entend que la Regle de ſainct Benoiſt ſoit gardée en ſon Monaſtere à la façon qu'elle l'eſtoit en celuy de Luxeu, c'eſt à dire conioinctement auec les ſtatuts & ordonnances que ſainct Colomban y auoit adiouſtez. Et il eſt vray qu'en ce temps-là les Moines de Luxeu auoient vne tres-grande reputation à cauſe de leur obſeruance reguliere.

La Regle de ſainct Colomban n'eſt donc point autre que celle de ſainct Benoiſt, augmentée comme nous auons dit, & ie ne croy pas que la raiſon permette de dire autrement. Car ſi c'eſtoient deux Regles, quelle apparence y auroit-il qu'elles fuſſent eſtablies enſemble dans les Monaſteres pour y eſtre gardées conioinctement? C'eſt de quoy on n'a iamais ouy parler iuſqu'à cette heure: & ſi ce n'eſt qu'vne, il faut donc tomber dans nos ſentiments, & reconnoiſtre que la Regle de ſainct Colomban, n'eſt diſtinguée d'auec celle de ſainct Benoiſt, que comme la Regle & les Ordres de Cluny, de Ciſteaux, des Celeſtins, des Camadules, des Silueſtrins & autres, ſont diſtinguez entre-eux par la diuerſité de leurs Statuts, touts fondez en vne meſme Regle Benedictine, & bien que ces Ordres ayent des noms differents, ils ſont neantmoins touts Benedictins.

De toutes ces pieces il s'enſuit contre noſtre Diſſertateur, que la Regle de ſainct Benoiſt eſtoit deſia bien commune dans la France, auant l'année ſix cent ſeptante, comme nous auons prouué, tant par celles qui parlent ſeulement de la Regle de ſainct Benoiſt, que par celles qui en parlent conioinctement auec celle de ſainct Colomban, & qu'elle eſtoit eſparſe ailleurs que dans le Dioceſe d'Autun, pour le moins dans les Eueſchez d'Anjou, de Poitou, de ſainct Malo, d'Orleans, de Roüen, de Langres, d'Amiens, de Limoges, & de Soiſſons, c'eſt à dire au long & au large dans toute la France d'vne extremité à l'autre; & ie vous laiſſe à iuger ſi l'on peut dire raiſonnablement, que les autres Dioceſes qui

ſont enclauez entre ceux-cy, n'ont point receu cette ſainte Regle, parce que nous n'en auons point de titres, ny de pieces qui nous le puiſſent apprendre.

PARAGRAPHE VI.

On ne ſçauroit prouuer par les Conciles, que la Regle de ſainct Benoiſt n'ait eſté receuë en France que du temps de Loüis le Debonnaire.

DE ces preuues precedentes, il reſulte que l'authorité des Conciles, que cite noſtre Diſſertateur ne pouuant porter preiudice à cette verité debattuë, il faut pluſtoſt les expliquer d'vne reformation ou reſtauration, que prenant leur texte au pied de la lettre, l'interpreter de la premiere inſtitution de l'Ordre Benedictin en France. Cela ne nous empeſchera pas toutefois de les citer, pour voir s'ils fauoriſent tant l'opinion de noſtre partie comme elle pretend. Premierement il allegue le Concile d'Autun celebré vers l'an ſix cent ſeptante par ſainct Leger Eueſque, où entre autres reglements qui y furent faits pour les Moines, cetuy-cy eſt remarquable: *De Abbatibus verò vel Monachis ita obſeruare conuenit, vt quicquid Canonicus Ordo vel Regula ſancti Benedicti edocet & implere & cuſtodire in omnibus debeant.* Il n'eſt point icy parlé de premiere inſtitution, & le commandement qui eſt fait en ce Canon d'accomplir la Regle de ſainct Benoiſt, & de la garder en toutes choſes, ſuppoſe pluſtoſt qu'elle eſtoit obſeruée que non, mais qu'elle ne l'eſtoit pas entierement, *in omnibus*, à cauſe dequoy le Concile y pouruoit par d'autres Canons, qui n'eſtant que des repetitions de ce qui eſt contenu dans la Regle, ſeruoient pluſtoſt de commandements reïterez pour contraindre ces Moines relaſchez à vne obſeruation exacte, que non pas pour les ſoûmettre à vne nouuelle Regle, à laquelle on ne pouuoit en conſcience les contraindre. Que ſi on l'euſt pû, & que le Concile l'euſt fait, il euſt toûiours eſté ſuperflu de les condamner à l'obſeruance d'vne nouuelle Regle, par des Canons tels que le premier, le cinquiéme & le ſixiéme, qui n'eſtant que des repetitions de ce *Can. 15.*

que contient cette Regle, il falloit attendre pour voir premierement comme ils la garderoient, & s'ils s'en diſpenſeroient, auant que de leur ſignifier ces iuſſions reiterées.

Suit aprés dans l'ordre des temps le Concile de Liptines tenu l'an ſept cent quarante-trois aux Kalendes de Mars, comme il eſt dans l'edition Royale, appellé autrement *Germanicum ſecundum*, où eſt couché ce Canon tout le dernier. *Vt Monachi & ancillæ Dei Monaſteriales iuxta regulam ſancti Benedicti Cœnobia, vel Xenodochia ſua ordinare, gubernare, viuere ſtudeant, & vitam propriam degere ſecundùm prædicti Patris ordinationem non negligant.* Ce dernier mot monſtre aſſez que c'eſt à des Moines deſia Benedictins, que ce commandement s'addreſſe de ne mépriſer pas les obſeruances de la Regle de ſainct Benoiſt, & d'y conformer leur façon de viure, car ils n'euſſent pû eſtre repris à bon droit d'eſtre negligẽts à l'obſeruation de cette Regle, s'ils n'y euſſent point encore eu d'obligation.

L'année precedente, qui eſtoit ſept cent quarante-deux, fut tenu en Allemagne le Concile nommé *Germanicum primum*, que quelques-vns nomment auſſi de Liptines, où partie du premier Canon eſt conceu en ces termes: *Abbates verò & Monachi receperunt Regulam ſancti Patris Benedicti, ad reſtaurandam normam Regularis vitæ.* Il ſembleroit d'abord que ce fut la premiere fois que ces Abbez & ces Moines receurent la Regle de ſainct Benoiſt, mais ce n'eſt encore qu'vne reformation ordonnée en ce Concile, en ſuite de laquelle ils s'obligerent à vne vie plus exacte que par cy-deuant. Et il ne faut point faire force ſur ce mot de *receperunt*, dautant qu'entre les Grammairiens il ſignifie auſſi bien prendre derechef, comme de prendre la premiere fois. Il eſt compoſé de *re* & de *capio*, qui vaut autant à dire que reprendre ce qu'on auoit laiſſé: Ciceron l'a vſurpé en cette ſignification. *Recipere arcem amiſſam*, & Tite-Liue, *Recipiant arma quæ per pactionem tradiderunt.* Cette particule ſignifiant auſſi bien reprendre que receuoir, les pieces que nous auons produites cy-deſſus nous enſeignent & nous determinẽt à la prendre pluſtoſt icy en la premiere ſignification qu'en la derniere, pour nous donner à entendre que ces Abbez & ces Moines ayant abandonné pour vn temps la ponctuelle obſeruation de la Regle furẽt

2. de Or. Lib. 9.

obligez en vertu de ce Canon de la reprendre tout de bon, & de s'y ſouſmettre derechef.

Ceux qui voudroient reietter cette explication, pourroient s'arreſter ſur ces mots, *ad reſtaurandam normam Regularis vitæ*, & dire que ces Moines reſtaurerent leur ancien Inſtitut, quelqu'enfin qu'il fuſt par la reception nouuelle de la Regle Benedictine. Cela ſe peut dire, mais il faut peſer les mots, celuy de *reſtaurare* n'ayant point deux acceptions, comme celuy de *receperunt*, il ne peut eſtre pris pour *inſtaurare*, qui ne ſe dit que des choſes qu'on fait tout de neuf, comme *reſtaurare* ne s'applique qu'à celles qui ſont endommagées, & que l'on ſuppoſe eſtre : car on ne peut pas refaire ny reſtaurer les choſes qui ne ſont pas. Ou bien ſi laiſſant les paroles auec leur ſignification, on en veut croire la ſeule raiſon & la ſuiure, par meſme conſequence il faudroit donc auſſi dire que l'ordre Eccleſiaſtique, les Preſtres, les Diacres, & le reſte du Clergé receut ſes premiers reglements en ce Concile, puiſqu'en l'autre partie de ce premier Canon, il ſe ſert à peu prés de la meſme façon de parler, pour les remettre en l'ancienne diſcipline, qu'il s'eſtoit ſerui pour rappeller les Moines à l'ancienne obſeruance. *Et omnis Eccleſiaſtici ordinis Clerus, & Presbyteri, & Diaconi cum reliquis Clericis, ſuſcipientes antiquorum Patrum Canones, promiſerunt ſe Eccleſiaſtica iura moribus & doctrinæ miniſterio recuperare.* Voicy *recuperare* en ce paſſage pour *receperunt* en l'autre, & touts deux en meſme ſens & ſignification : ce Concile ne s'aiuſte donc pas à l'intention de noſtre Diſſertateur.

Il produit encore contre nous le Concile de Mayence en ſept cent quarante-deux. Mais il n'y en a point en cette année, il faut le chercher en huict cent treize, où l'on trouue le Canon onziéme, *de vita Monachorum*, qui parle ainſi : *Abbates autem conſuimus ita cum Monachis ſuis pleniter viuere, ſicut ipſi qui in præſenti Synodo aderant, palam nobis omnibus promiſerunt, id eſt, ſecundùm doctrinam ſanctæ Regulæ Benedicti quantum humana permittit fragilitas.* Si ce texte ſe doit entendre de la premiere reception de la Regle, & non pas d'vne promeſſe nouuelle que ces Abbez & ces Moines firent au Concile, de ſe remettre dans la rigueur de leurs anciennes obſeruances ; il

s'enſuiura de meſme icy qu'au precedent Concile allegué, que les Eueſques, les Chanoines & les Clercs, receurent auſſi alors leurs premiers reglements, puiſque les trois Canons precedents ſont employez au reglement de la puiſſance des Eueſques, de la vie des Chanoines, & de celle des Clercs.

Mais pour vne plus entiere ſatisfaction, il y a moyen de connoiſtre l'intention de ce Concile de Mayence par celuy de Tours, celebré en cette meſme année, où il montre en termes tres-clairs, qu'y ayant long-temps que la Regle de S. Benoiſt eſtoit obſeruée dans les Monaſteres, elle y eſtoit tellement negligée qu'elle ſembloit eſtre abolie: c'eſt pourquoy le Concile ordonne qu'elle y ſera remiſe en ſa premiere vigueur. Et parce que ce Canon ſert d'vn fidele interprete à toutes les difficultez priſes tant des Conciles ſuſ-alleguez, que de celuy que nous citerons, ie rapporteray icy ſes paroles toutes entieres. *Monaſteria Monachorum, in quibus olim Regula B. Benedicti Patris conſeruabatur: ſed nunc fortè qualicunque negligentia ſubrepente, remiſsiùs ac diſſolutiùs cuſtoditur, vel certè penitus abolita negligitur, bonum videtur vt ad priſtinum reuertantur ſtatum, & Abbates eorumdem in eodem habitu & vita, quo ipſi Regula præcipit eos incedere, viuere ſtudeant, quoniam aliqua ſunt Monaſteria, in quibus iam pauci ſunt Monachi, qui prædicti Patris Regulam ſuis Abbatibus promiſſam habeant: quippe cùm ipſi Abbates magis canonicè, quàm Monachicè inter ſuos conuerſari videntur.* Il faut remarquer icy ces mots: *Olim Regula B. Benedicti Patris conſeruabatur*, qui nous reiettent au delà du temps de touts les Conciles que noſtre Diſſertateur nous obiecte, puiſqu'il falloit que de longues années ſe fuſſent paſſées, depuis le premier eſtabliſſement de cét Ordre ſacré en France, pour eſtre venu à vne telle diſſolution, & s'il faut ainſi parler, à vn tel aneantiſſement, que décrit le Concile en vn mot, diſant que les Abbez Benedictins viuoient pluſtoſt en Chanoines qu'en Moines.

Can. 25.

Et ce Canon ſeruira encore de réponſe au Concile d'Aix-la Chapelle, qui ne fut aſſemblé en huict cent dix-ſept que pour la reforme des Moines, leſquels ſeuls s'y trouuerent, & promirent de reprendre la rigueur de l'ancienne obſeruance, ſous quelques modifications qu'on peut voir dans les Canons

de ce Concile, qui ne ſont employez à autre choſe. Et vne ſeule raiſon peut fermer tout ce diſcours pour conclure contre noſtre Diſſertateur, que touts ces reglements faits en ces Conciles pour les Benedictins, ne ſont pas des arguments que cét Ordre fuſt alors premierement receu en France; mais pluſtoſt qu'y eſtant dés auparauant, & ſe trouuant décheu de ſa premiere ferueur, les Conciles y pourueurent & y apporterent vn remede conuenable par leurs Decrets. Car autrement comment ſe pourroit-il faire qu'il eut commencé en ſix cent ſoixante & dix la premiere fois, & puis la ſeconde en ſept cent quarante-deux, la troiſiéme en ſept cent quarante-trois, la quatriéme en huict cent treize, & la cinquiéme en huict cent dix-ſept. Tellement qu'il auroit eſté l'eſpace de cent quarante-ſept ans à commencer, y en ayant autant entre l'an ſix cent ſoixante & dix, & huict cent dix-ſept. Ce qu'eſtant ridicule, puiſqu'vne choſe ne commence iamais qu'vne fois, pour ſe tenir dans les termes de la raiſon, on ne peut pas inferer autre choſe de touts ces Decrets, ſinon que ce n'eſtoit pas pour eſtablir l'Ordre Benedictin en France pour la premiere fois, mais bien pour le renouueller, le reformer, & le remettre au premier periode de ſon ancienne inſtitution. Qui en voudra ſçauoir dauantage ſur cette matiere, il n'a qu'a cõſulter les doctes Obſeruations du R. P. Dom Luc d'Achery Benedictin de la Congregation de S. Maur, ſur les Epiſtres de Lanfranc, qu'il a depuis peu donné au public. *ad Ep. 33.*

Ie croy qu'il eſt temps de retirer la main de cette diſpute qui eſt aſſez longue, noſtre Diſſertateur ſe doit auſſi retirer content de nos ſolutions & rẽponſes, & n'alleguer plus ces Conciles, pour maintenir que la Regle Benedictine ayant eſté receuë bien tard en France, ſainct Domnole ne l'établit pas toute la premiere en ſon Abbaye de S. Vincent, mais celle qu'il auoit fait pratiquer aux Moines de ſon Abbaye de ſainct Laurent lés Paris. Ie ſatisferay à ſes autres raiſons ſelon les occaſions: maintenant il faut paſſer à d'autres choſes, leſquelles bien conſiderées ne ſont pas des fautes, mais font ſeulement naiſtre des difficultez en l'hiſtoire de Fauſte que ie deſire éclaircir, deſquelles nos Aduerſaires ont pris ſuiet de nous former des obiections.

PARAGRAPHE VII.

Eſclairciſſement de quelques difficultez qui ſe trouuent en l'hiſtoire de Fauſte.

LA premiere eſt en ce qu'il raconte de la veſture de Flore. Il dit que le Monaſtere fut acheué en l'eſpace de huict ans aprés l'arriuée de S. Maur, & qu'il fut dedié par des Eueſques circonuoiſins ; qu'en ce temps *Eutropius* eſtoit Eueſque d'Angers, & que toutes ces choſes eſtant acheuées, *his itaque expletis*, Flore s'en retourna à la Cour vers le Roy Theodebert pour obtenir ſon congé. Cela ne peut eſtre arriué de la ſorte, parce que ſi S. Maur eſt venu à Glanfeüil en cinq cent quarante-trois, adiouſtant ces huict années nous aurons cinq cent cinquante-vn, en laquelle de vray *Eutropius* eſtoit Eueſque d'Angers, entre S. Aubin & Domitien, mais Flore ne pouuoit pas aller chercher le Roy Theodebert, qui n'eſtoit plus au monde dés l'an cinq cent quarante-huict qu'il mourut. I'aduouë qu'il y a vn contre-temps en cette narration, mais ce n'eſt pas vne erreur ny vne fauſſeté, c'eſt vne difficulté qu'il faut ſoudre. Nous voyons que, ou celuy qui a voulu corriger Fauſte s'eſt mépris, & que du commencement de la conſtruction du Monaſtere, il ſaute tout d'vn coup mal à propos au temps qu'il fut acheué, ſçauoir huict ans aprés l'arriuée de ſainct Maur à Glanfeüil, & puis il continuë ſon hiſtoire, de meſme que ſi les choſes qu'il raconte en ſuite, fuſſẽt arriuées aprés que le Monaſtere fut acheué: Ou bien que ſi Fauſte a commis luy meſme ce contre-temps, il a voulu dire tout d'vn train ce qui regardoit la fabrique du Monaſtere pour n'y plus reuenir : & en ce cas qu'il n'auroit rapporté les cinq ou ſix lignes, où il parle de ces huit ans aprés leur venuë, que par parentheſe, l'occaſion s'en preſentant, & qu'il ne faut pas inferer delà que ce qu'il dit puis aprés, ait eſté fait depuis, mais que ceux qui l'ont corrigé ſans prendre garde que cecy ne ſe diſoit que par occaſion, auroient oſté la parentheſe, & renoüé le fil de l'hiſtoire, auec le bout qui en eſtoit demeuré au nombre precedent.

Pour

Pour reſtituer donc le tout, il faut dire que la Chapelle de ſainct Martin eſtant acheuée auec quelques logements pour les Religieux, & pour receuoir les hoſtes (parce que l'hoſpitalité eſt expreſſément recommandée en la Regle) & la grande Egliſe de S. Pierre commencée, Flore alla demander congé au Roy Theodebert, qui le luy accorda auec de la peine, & luy dit (ce qu'il faut remarquer) qu'il deſiroit aller voir le lieu & la place de ſon Monaſtere le iour qu'il prendroit l'habit, *ſi placere hoc ipſi Dei ſeruo ſcirem, multum tam eum quàm locum illum videre cuperem;* paroles qui montrent aſſez euidemment que le Monaſtere n'eſtoit pas encore baſty, puiſqu'il ne demande que d'en voir le lieu & la place. Et quand il adiouſte que le Roy offrit vne couronne d'or enrichie de pierreries ſur l'Autel de ſainct Pierre, il faut dire de S. Martin, puiſque l'Egliſe de ſainct Pierre n'eſtoit pas encore en eſtat, ſi nous ne diſons qu'on en auoit deſia fait vne partie, quand Flore prit l'habit vn an aprés ſon depart d'auprés du Roy, attendu qu'alors les Nouices faiſoient leur année de pobation en leur habit ſeculier, & que cette partie, où le maiſtre-autel eſtoit placé, auoit eſté faite la premiere pour la commodité de s'en ſeruir, attendant que le reſte ſe paracheueroit, qui fut cinq ans aprés, y ayant deſia trois ans que l'on trauailloit aux edifices du Monaſtere.

Certes, il y a bien de l'apparence que ce paſſage a receu de l'alteration en ce qu'il dit: *Ingreſſus iterum Eccleſiam ſancti Petri*, comme s'il y fuſt deſia entré vne fois, bien qu'il n'en ait rien dit auparauant. Car aprés que le Roy eut eſté receu dans ce lieu, il dit ſeulement, *poſt orationem in conuentum fratrum pergens*, ſans parler ny de l'Egliſe de ſainct Martin, ny de celle de ſainct Pierre; auſſi eſt-il croyable que c'eſtoit vne petite Chapelle, baſtie expreſſément au quartier deſtiné à la reception des hoſtes, ſelon la regle, où ils eſtoient premierement conduits à l'oraiſon, ainſi qu'elle recommande.

Ie ne penſe pas meſme que l'on fiſt tort à Fauſte, de dire qu'il auroit laiſſé gliſſer inconſiderément cette faute en ſon hiſtoire, parce qu'il a écrit cette vie lors qu'il eſtoit deſia bien auancé en âge, *vltimam penè agens ætatem*, comme il dit en ſa preface, & eſtant deſia de retour à Rome en l'an cinq cent

quatre-vingt ſix, long-temps aprés que les choſes qu'il raconte eſtoient paſſées, où il peut s'eſtre oublié, mettant l'Autel de ſainct Pierre au lieu de ſainct Martin; ou que ſi ç'a eſté ſur l'Autel de ſainct Pierre, il n'a pas eu l'addreſſe de s'expliquer, & de faire connoiſtre que cette Egliſe de S. Pierre eſtoit commencée & non encore acheuée. Il a eu ſeulement égard à deſigner les choſes qui eſtant toutes acheuées quand il écriuoit, il ne s'eſt pas mis en peine de les diſtinguer, & en parler ſelon l'eſtat où elles eſtoient quand elles ſe ſont faites. Ie ſçay que Leon d'Hoſtie met le retour de Fauſte à Rome en ſix cent ſix: mais cela contredit à la verité de l'hiſtoire, parce qu'il auroit eſté vingt-trois ans en France aprés le decés de ſainct Maur, contre le texte de Fauſte meſme, qui dit qu'il n'y demeura que deux ans.

Tout ce que nous auons dit ſe confirme clairement par la ſuite du diſcours de Fauſte, lequel aprés auoir fait la deſcription des ceremonies faites en la veſture de Flore, parle ainſi: car dés la deuxiéme année que nous eſtiõs arriuez en ce lieu, pluſieurs Gentils-hommes vinrent de touts coſtez trouuer S. Maur pour demeurer auec luy, & ſe conſacrer au ſeruice de Dieu. *A ſecundo ſiquidem aduentus noſtri ad eundem locum anno nobiles quidam viri conuenire vndique cæperunt*, &c. Paroles qui me ſemblent découurir clairement, que Fauſte veut dire que Flore fut receu à la probation, (aprés auoir obtenu ſon congé du Roy) & que pluſieurs autres Gentils-hommes le ſuiuirent au meſme temps: cette ſeconde année qui eſt cinq cent quarante-quatre, courante iuſqu'en l'an cinq cent quarante-cinq bien auant, lors que l'an de la probation eſtant reuolu, qu'il auoit paſſé auec ſon habit, ſes cheueux, & ſes autres marques ſeculieres, comme c'eſtoit alors la couſtume, & le iour pris qu'il deuoit eſtre veſtu de l'habit Monachal, & porter la couronne Religieuſe, c'eſt à dire faire ſtabilité dans la Religion, ce que nous appellons maintenant faire profeſſion, il en donna aduis au Roy Theodebert qui l'en auoit requis, & qui ne manqua de s'y trouuer, ainſi que nous auons dit. Il ſurueſcut à cette année de cinq cent quarante-cinq encore trois ans, & ainſi toute la narration ſubſiſte en toutes ſes parties & en ſon temps & dans la verité. Flore mourut

aprés auoir perſeueré douze ans trois mois & trois iours, dit Fauſte, & conclud ainſi tout ce qu'il auoit dit de luy ſans ſuiure l'ordre du temps ; Et cela me confirme en mon ſentiment, que lors qu'il rapporte au meſme Flore ces paroles, *à ſecundo ſiquidem anno*, il veut donner à entendre qu'il quitta la Cour & ſe conſacra à Dieu cette meſme année, puiſque liant cette periode *à ſecundo ſiquidem anno*, il n'a pas changé ſon diſcours, mais l'a continué iuſqu'à l'heureuſe fin de Flore.

Nous voyons auſſi qu'il parle de la mort de Flore par anticipation, afin de dire tout d'vn coup ce qu'il en ſçait. Car ayant quitté la Cour la ſeconde année aprés la venuë de S. Maur, qui eſt cinq cent quarante-quatre, & ayant veſcu douze ans, ſi on compte depuis ſa probation il ſera decedé en cinq cent cinquante-ſix, & ſi depuis ſa profeſſion en cinq cent cinquante-ſept, & cependant il parle incontinent aprés de la mort de Theodebert qui fut en cinq cent quarante-huict. C'eſt la meſme façon décrire qu'il a obſeruée pour la dedicace de l'Egliſe du Monaſtere, qui ne fut faite qu'en l'an cinq cent cinquante-vn, parce que traitant quand il fut conſtruit, & racontant les miracles que ſainct Maur fit en cette occaſion, il a voulu dire tout d'vn fil ce qu'il en ſçauoit pour n'y reuenir plus, ſuiuant pluſtoſt l'ordre des choſes que celuy du temps ; auſſi ne faiſoit-il pas vne Chronique, mais ſeulement vne hiſtoire. Et comme il ne faut pas croire qu'il ait voulu dire que Theodebert ſoit mort aprés Flore, bien qu'il ait parlé du decés de celuy-cy deuant que de raconter celuy de Theodebert ; auſſi ne faut-il pas penſer que la dedicace ait eſté faite auant que Flore eut pris l'habit, encore qu'il l'ayt rapportée premier que la veſture de Flore, le doute en eſtant leué par cette clauſe, *à ſecundo ſiquidem anno* : cela eſtant ſi ordinaire aux hiſtoriens, qu'il me ſemble que c'eſt faire tort à la verité de ſubtiliſer de la ſorte ſur de ſemblables rencontres.

Suiuons noſtre Fauſte, qui dit que Theodebert mourut ayant regné quatorze ans, que ſon fils Thibaut luy ſucceda & donna au Monaſtere la terre de *Villa fabrenſis*, & de *Voſda*. Si le diſcours de la dedicace n'eſt pas fait par anticipation, &

que ce ſoit vne piece détachée de ſon lieu & tranſpoſée mal à propos, c'eſt icy où il faut la reſtituer. Car Gregoire de Tours nous apprend la meſme choſe de Theodebert, de Thibaut, & de Clotaire que Fauſte, & nous dit dauantage que Theodebert mourut trente-ſept ans aprés Clouis, leſquels adiouſtez à cinq cent onze que Clouis mourut, donnent cinq cent quarante-huict, pour l'an de la mort de Theodebert, aprés lequel Thibaut regna ſept ans, & mourut l'an cinq cent cinquante-cinq, ayant inſtitué pour ſon heritier ſon grand oncle Clotaire qui eſtoit Roy de Soiſſons. Concluez que la dedicace ayant eſté faite huit ans aprés la venuë de S. Maur, c'eſt à dire en cinq cent cinquante-vn, ce fut ſous le Roy Thibaut, & il y a grande apparence qu'il ſe trouua fortuitement en ce pays là, ou (ce qui eſt plus probable) qu'il y fut inuité comme eſtant bien-faiteur principal, & que cette ſolemnité le conuia de faire montre de ſa magnificence Royale, donnant ces deux Seigneuries, *vt magnificentia Regia dignum erat*, dit Fauſte, à quoy ne l'auroit pas obligé vne ſimple & commune viſite.

lib. 3. hiſt. cap. 37.

Clotaire eſtant donc maintenant Roy de Soiſſons & de Mets, & Seigneur d'Aniou par cette nouuelle ſucceſſion, informé de la ſainteté de ſainct Maur & de ſes Religieux, l'appella ſouuent en ſa Cour, & ſe ſeruit de ſes conſeils, & eſtant venu à Angers il l'alla viſiter, & luy donna le fief nommé *Blazon*, & vne terre appellée *Longchamp*. Ce voyage eſt rapporté par Gregoire de Tours en ces paroles : *Igitur Clotarius poſt mortem Theodoualdi cùm Regnum Franciæ ſuſcepiſſet, atque ipſum circumiret.* Il viſitoit ſon Royaume pour ſe faire reconnoiſtre & receuoir le ſerment de fidelité de ſes nouueaux ſuiets : & tout cela confirme l'hiſtoire de Fauſte, en ce qu'il dit de Theodebert, de Thibaut & de Clotaire, dequoy touts les hiſtoriens François ſont d'accord.

lib. 4. hiſt. c. 14.

Mais pour ne rien laiſſer qui puiſſe arreſter le Lecteur, lequel auroit ſuiet de demeurer en ſuſpens, de ce que peut-eſtre il n'a pas veu Theodebert en la liſte de nos Roys, il ſera aduerty que le Royaume de Clouis fut partagé entre ſes quatre enfans : Childebert qui fut Roy de Paris, Clodomir d'Orleans, Clotaire de Soiſſons, & Theodoric bien que bâ-

ard fut Roy de Mets. Cetuy-cy regna vingt-trois ans, & laiſſa ſon Royaume à noſtre Theodebert ſon fils, l'an cinq cent trente-quatre, comme il ſe prouue par le Concile de Clermont, celebré l'an cinq cent trente-cinq en datte de la vingt-quatriéme année de Childebert, & de la ſeconde de Theodebert, la premiere eſtoit donc cinq cent trente-quatre: Et bien qu'il fuſt Roy de Mets, la Prouince d'Aniou ſe trouua en ſon partage, dequoy il ne faut pas s'eſtonner. Nos premiers Roys n'eſtoient pas ſi curieux de faire leurs partages, en ſorte que les pieces tinſſent les vnes auec les autres, dequoy nous auons vn exemple tres-notable en vne tranſaction du troiſiéme des Kalendes de Decembre, entre les Roys Gontran & Childebert, le vingt-ſixiéme de celuy-là, & le douziéme de celuy-cy, c'eſt à dire le vingt-neufiéme Nouembre de l'an cinq cent quatre-vingt ſept, rapportée par Gregoire de Tours, où Childebert Roy d'Auſtraſie a pour ſa part les deux tiers de la ville de Senlis, les villes de Meaux, Tours, Poitiers, Auranches, Alby, & d'autres *inconnuës.

lib. 9. hiſt. c. 20.

**vicus Iulij cum Sorannis & Lapurdo.*

Le meſme Autheur nous apprend que Sigibert Roy d'Auſtraſie fut Seigneur de la ville de Tours, aprés Charibert qui eſtoit Roy de Paris, & Childebert fils de celuy-là, luy ſucceda en tous ſes Eſtats. Quoy? ne voyons nous pas auiourd'huy, que le Roy d'Eſpagne qui ſe vante d'eſtre ſi grand terrien, eſt Comte de Charolois en France? Le Roy de Nauarre, Royaume dans les Pyrenées, eſtoit-il pas Chaſtelain de la Fleche, Baron de Memers, & Vicomte de Beaumont qui ſont au païs du Mayne? Quel inconuenient donc y a-t'il plus grand, que Theodebert, & aprés luy ſon fils Thibaut bien que Roys d'Auſtraſie, fuſſent Comtes d'Aniou, & Flore en fuſt Vicomte ou Gouuerneur, que Sigibert & Childebert ayent eſté auſſi Roys d'Auſtraſie & Seigneurs de la ville de Tours? Rien du tout; d'où vous voyez que l'on ne doit pas dénier le credit à l'hiſtoire de Fauſte pour auoir dit cela de Theodebert & de Flore, non plus que pour le contre-temps de la dedicace de l'Egliſe de ſainct Pierre de Glanfeüil, qui a eſté miſe hors de ſon temps, ainſi que nous auons prouué.

Ibidem cap. 30.

Tout ce que Fauſte rapporte qui s'eſt paſſé entre ſainct Maur & ces trois Roys, Theodebert, Thibaut & Clotaire,

eſt tellement circonſtantié, & enclaué dans ſon hiſtoire, auec vne ſi longue ſuite d'années, que de penſer l'en arracher c'eſt luy faire de la violence, & comme il eſt certain par la Chronologie, que tout cela s'eſt paſſé auant l'an cinq cent ſoixante, il s'enſuit par vne meſme certitude, que ſainct Maur eſt venu en France auant cette année là; neantmoins noſtre Diſſertateur le nie hardiment, comme ſi touts ces euenements cy-deſſus eſtoient pieces tout à fait ſuppoſées. Mais il me ſemble qu'aprés auoir éclaircy les difficultez qui pouuoient laiſſer quelque doute dans les eſprits, on doit receuoir cette hiſtoire de Theodebert pour ſincere, & ne la pas mettre au rang de celles qui ont apporté de la deprauation dans le recit de Fauſte, toutefois ie veux bien produire encore vne piece confirmatiue qui nous garantira de toute défiance de ſuppoſition.

L'Abbé Odo dont nous auons deſia parlé, qui viuoit il y a ſix cent ans, rapporte que l'an huit cent quarante-cinq, l'onziéme de Mars Gozlin Abbé de Glanfeüil transfera le corps de ſainct Maur du lieu où il auoit eſté enterré dans la Chapelle de ſainct Martin, pour le mettre en vn autre plus honorable de la meſme Chapelle, & que dans ſon cercueil on trouua cét eſcriteau en * parchemin: *Hîc requieſcit corpus beati Mauri Monachi & Leuitæ, qui tempore Theodeberti Regis venit in Gallias, & 18. Kal. Februarij migrauit à ſæculo.* Ce texte eſt exprés, & noſtre Diſſertateur ne trouue qu'y répondre, que deux choſes. La premiere, que cét eſcriteau eſtant preſque tout effacé par de ſi longues années, ceux qui firent cette tranſlation auroient leu *Theodeberti* au lieu de *Childeberti*. Il y auoit deux cent ſoixante & vn an pour le plus que ce billet eſtoit écrit, & ce n'eſt point vn temps ſi exceſſif que l'écriture ne ſe puiſſe bien conſeruer ſur le parchemin, & bien qu'eſtãt alors preſque effacé il leur donnaſt de la peine à lire, ils témoignent pourtant que l'ayant enfin leu ils trouuerent qu'il contenoit les paroles ſuſdites, *cuius textus tandem enucleatus hæc continere repertus eſt*, & ſans heſiter les ont ainſi tranſcrites, & nous les ont laiſſées telles, dont perſonne n'a douté iuſqu'à ce iour que noſtre Diſſertateur, qui accuſe ces bonnes gents de n'auoir pas ſceu lire. Mais cela eſt admirable, & s'eſt fait par

* *membranula.*

vn grãd hazard, que tout cét eſcriteau ſe trouuãt ſain par tout ailleurs, le malheur ſoit preciſément tombé ſur les premieres lettres de ce nom propre; ce qui trompant les lecteurs prenant *Theo* pour *Chil* leur auroit fait lire *Theodebert* au lieu de *Childebert*: leſquels ſeuls mots le Diſſertateur conteſte. Et ne luy ſert de rien pour appuyer ſa coniecture, de penſer rendre ce billet ſuſpect, parce qu'il y auoit *Beati Mauri*, voulant dire que ceux qui rendirent les deuoirs funebres à ce Sainct n'euſſent pas eſcrit ce mot de *Beati*, cela eſtant alors reſerué aux Eueſques. Comme s'ils euſſent deu faire ſcrupule d'honorer leur Abbé de ce titre aprés la connoiſſance tres-parfaite qu'ils auoient de ſa vie toute ſainte, & toute miraculeuſe: Et comme s'il n'eſtoit pas aſſez commun dans les Autheurs du temps, que ces mots de Beatitude & de Sainteté eſtoient des termes de compliments forts vſitez entre perſonnes Eccleſiaſtiques, qu'on pouuoit à plus iuſte titre donner à vn ſainct Moine decedé auſſi ſaintement qu'il auoit veſcu, & qui eſtant deſormais au delà de touts hazards auoit laiſſé aux viuans vne aſſeurance infallible de ſa beatitude. Encore noſtre Diſſertateur ne ſçait-il pas ſi ces bons Moines n'appellerent point d'Eueſques à ces obſeques, comme ils en auoient autrefois conuié pluſieurs à la dedicace de leur Monaſtere.

La ſeconde choſe qu'il apporte, pour reietter tant cette inſcription, que tout ce qui eſt raconté de Theodebert, eſt qu'il trouue mauuais que Fauſte l'appel le Roy des François. *Eo tempore Theodebertus Rex nobiliter Regni Francorum apicem gubernabat.* & en vn autre endroit, *Theodebertus igitur Rex cùm quatuordecim annis ſtrenuè ac nobiliter Francorum gubernaſſet Regnum, Theobaldo filio ſuo ſedem Regni poſt ſe dereliquit.* Et delà il veut inferer que ces pieces comme fauſſes ont eſté couſuës dans l'hiſtoire de Fauſte, lequel ne pouuoit pas ignorer que Theodebert n'eſtoit qu'vn des Tetrarques qui dominoient alors en France, s'il euſt eſté contemporain, & ne l'euſt pas appellé Roy abſolument, ny ſon fils Thibaut, Monarque, en ces paroles, *Clotario Principatus ſui dimiſit Monarchiam:* & par conſequent Fauſte n'ayant pas écrit nettement en ces choſes aſſez conſiderables, c'eſt vn ar-

gument, ou qu'il n'eſtoit pas du temps de Theodebert, ou que cela n'eſt pas ſorty de ſa plume.

Noſtre Diſſertateur ſe prend à tout ce qu'il peut rencontrer bon & mauuais, & fait force ſur la foibleſſe de ces méchantes raiſons faute de meilleures. Il demande trop d'exactitude à vn pauure Moine, qui n'ayant d'autres ſoins que de ſes obſeruances Regulieres, ny d'autre connoiſſance des choſes de la terre, que de celles qui concernoient les affaires de ſon Monaſtere, ne connoiſſoit point auſſi d'autres Roys de France, que ceux qui luy auoient fait du bien, Theodebert, Thibaut, & Clotaire. Mais quand il euſt eu vne ſcience exacte de tout ce qui ſe paſſoit en France, il ne s'enſuit pas encore qu'il ait mal parlé appellant Theobebert Roy des François ; ce qu'on peut entendre de ceux qui luy eſtoient ſuiets : ny écriuant que Thibaut laiſſa ſa Monarchie à Clotaire, qu'il ait mal écrit, puiſque Thibaut ſe pouuoit auſſi bien dire Monarque de Mets, que Clotaire de Soiſſons, & Childebert de Paris. C'eſt pointiller que de rechercher toutes ces menuës choſes, & le Diſſertateur n'a que faire de prendre tant de peine à nous entretenir de la diuiſion de la France en Tetrarchies à la mort du grand Clouis, ny de nous faire la deſcription de chacun de ces partages, & ſpecialement de celuy des Roys de Mets, leſquels il ne veut pas qu'on puiſſe appeller Monarques. Qu'il les appelle comme il voudra, cela ne faiſant rien au fonds de la queſtion, il fait voir qu'il s'attache à ces choſes de peu d'importance, manque de raiſons plus ſolides, qu'il faudroit rapporter pour eneruer la force de la verité contenuë au billet trouué dans le tombeau de ſainct Maur : & l'on peut iuger à cela ſi c'eſt ſatisfaire que de répondre de la ſorte.

I'ay rapporté tout cecy pour donner plus de clarté à l'hiſtoire de Fauſte, & pour en vendiquer la verité contre ceux qui ſur des fondements peu ſtables la détruiſent pour en forger vne toute nouuelle à leur mode, reiettant le decés de ſainct Benoiſt iuſqu'en l'année cinq cent ſoixante.

PARA-

PARAGRAPHE VIII.

De l'année de la mort de ſainct Innocent Eueſque du Mans.

SAINCT INNOCENT qui eſtoit Eueſque du Mans, a tenu le ſiege Epiſcopal quarante-ſix ans depuis cinq cent onze iuſqu'à cinq cent cinquante-ſept, ſelon les Chartulaires de l'Egliſe du Mans. Or cela ne ſe peut accorder auec ce que dit Fauſte, que ſainct Maur arriué à Orleans, receut les nouuelles de la mort de l'Eueſque qui les auoit appellez. Cela a du fondement, il eſt vray; mais ſur quoy? ſur vn manuſcrit tout farcy d'erreurs en la ſupputation du temps des Eueſques, ainſi que nous auons deſia veu tant de fois, & que nous verrons cy aprés. Ie vous prie, eſt-il pas raiſonnable que ce manuſcrit cede en ce poinct à Fauſte témoin oculaire, & que nous diſions auec luy, que ſainct Innocent mourut en ce temps là? Mais le poinct eſt de ſçauoir s'il deceda la meſme année qu'il enuoya ſes Ambaſſadeurs, ou ſi ce fut celle qu'ils retournerent, parce que ſon decés eſt marqué dans tous les Chartulaires au dix-neufiéme de Iuin, iour de la feſte des ſaincts Geruais & Protais, auſquels il portoit vne ſinguliere deuotion, & que pour le recompenſer ils obtinrent de Dieu que ce Prelat receuſt dans le Ciel le ſalaire de ſes trauaux au meſme iour qu'ils y auoient receu la Couronne du martyre, qui eſt vne marque certaine qu'il faut ſe tenir à ce iour-là. Ce qu'eſtant ainſi, il ne peut pas eſtre mort la meſme année que ſainct Maur vint d'Italie; car les Ambaſſadeurs eſtant partis d'Auxerre le ſixiéme d'Auril apprirent les nouuelles de ſa mort à Orleans, qui n'eſt pas diſtant d'Auxerre plus de trois petites iournées, où ils purent ſe rendre ſans peine auant la fin d'Auril, c'eſt à dire ſix ſemaines deuant le iour du decés de ſainct Innocent.

Il faut donc neceſſairement confeſſer, qu'il mourut l'année meſme que ſes Ambaſſadeurs partirent, qui fut au Printemps, & qu'ils arriuerent en Italie vers le commencement de l'Eſté; que ſainct Innocent mourut le dix-neufiéme de Iuin de l'an

cinq cent quarante-deux ; & qu'ils ne receurent les nouuelles de ſa mort qu'à leur retour eſtant à Orleans. Il ne faut pas nous eſtonner de cela, non plus que du long-temps qu'ils employerent en ce voyage, tant à cauſe des diuers accidents, des maladies, des rencontres faſcheuſes, & autres incommoditez des longs voyages, qu'auſſi que la communication d'vn païs eſtranger à vn autre n'eſtoit pas alors ſi facile que maintenant, principalement en l'Italie, qui eſtant ſous la domination des Oſtrogots, gens barbares, & Ariens, paroiſſoit toute fumante des incendies que les guerres ſanglantes y allumoient de toutes parts, & ſeruoit de theatre à la cruauté des ſoldats Oſtrogots, & de l'Empereur Iuſtinien.

Sainct Innocent mourut donc en cinq cent quarante-deux auant le retour de ſes Ambaſſadeurs, & fut ſemblable au Roy Dauid, qui amaſſa les materiaux pour le Temple, que ſon fils Salomon baſtit aprés la mort de ſon pere : car encore que ſainct Innocent euſt appellé des Religieux Benedictins en France, il n'eut pas le contentement de les voir en ſon Dioceſe : mais ſainct Domnole ſon ſucceſſeur, qui leur fonda vn Monaſtere, en quoy les Eueſques qui le ſuiuirent l'imiterent ſi bien, qu'en moins de cent cinquante ans la Prouince du Maine, qui n'eſt pas vne des plus grandes, ſe trouua peuplée de trente-ſix Monaſteres, que Gozlin ſeiziéme Eueſque ruina pour la pluſpart, comme nous verrons en ſa vie ; & tous ces Monaſteres eſtoient Benedictins, car il n'y en auoit plus d'autres en ce temps là : tous ceux qui auoient precedé ſainct Benoiſt, auſſi toſt qu'ils eurent connoiſſance de ſon Inſtitut & de ſa Regle, l'embraſſerent, & furent comme autant de ruiſſeaux qui perdirent leur nom dans ce grand fleuue

Or que ſainct Innocent ſoit mort l'an cinq cent quarante-deux, ie le prouue par vn argument qui ne me ſemble guere moins que demonſtratif. L'an cinq cent quarante-vn on celebra le quatriéme Concile d'Orleans, auquel ſainct Innocent Eueſque du Mans ſouſcriuit, & depuis on ne trouue aucune mention de luy, & il s'en deuoit trouuer, car s'il euſt eſté en vie, ſans doute qu'il n'euſt pas manqué d'aſſiſter au cinquiéme Concile d'Orleans en cinq cent quarante-neuf, qui eſtoit comme general en France, où ſe trouuerent preſents

en perſonne cinquante Eueſques, & vingt-vn par Procureurs enuoyez exprés; veu qu'il auoit eſté au quatriéme qui eſtoit beaucoup moins celebre: & neantmoins il ne ſe trouue en cetuy-cy ny en perſonne, ny par Procureur, à quoy ie ne croy pas qu'il euſt defailly s'il euſt eſté en vie, ſain, ou malade. Et ce qui eſt à conſiderer, c'eſt que touts les Eueſques ſes voiſins y furent, ou en perſonne, ou y comparurent par leurs Procureurs, ſçauoir *Paſtuus* de Seez, *Febediolus* de Rennes; *Laubenus* de Chartres, Gilles d'Auranches, touts quatre en perſonne. *Agreſtius* Archeueſque de Tours par ſon Procureur Vital Preſtre. Sainct Aubin d'Angers par l'Abbé *Sapaudus*, & l'Eueſque du Mans ne s'y trouue point, ny perſonne de ſa part. Si ſainct Innocent euſt eſté en vie euſt-il ſeul manqué d'y aſſiſter ou d'y enuoyer? Cette raiſon iointe auec l'authorité de Fauſte qui eſt témoin oculaire & ſainct perſonnage, qui dit que l'Eueſque du Mans mourut alors, conuainc tout à fait mon eſprit.

On dira peut-eſtre qu'il y a d'autres Eueſques de ce temps-là au nombre de dix qui ſe trouuerent au quatriéme Concile d'Orleans, & ne furent point au cinquiéme, ny en perſonne ny par Procureurs. Ie répons que cette obiection ſeroit conſiderable, ſi Fauſte n'y ioignoit ſon témoignage, nous aſſeurant que l'Eueſque du Mans eſtoit mort en ce temps là. En quoy il donne vn grand appuy à noſtre coniecture du Concile ſuſdit: & c'eſt icy que vient fort à propos ce mot d'Ouide, *Et quæ non proſunt ſingula, multa iuuant.* Ie fortifie encore cette raiſon d'vn paſſage de la vie d'Engilbert treiziéme Eueſque, écrite au liure du Pontifical des Eueſques du Mans, où il eſt dit en paſſant & par occaſion, que ſainct Innocent entreprit le baſtiment de l'Egliſe de ſainct Georges du Boys, mais que preuenu de la mort il ne le put acheuer. Que s'il auoit eſté quarante-ſix ans Eueſque, & eſtoit allé juſqu'à cinq cent cinquante-ſept, il auroit veſcu cent & vn an comme i'ay fait voir au commencement de cette Remarque, & par conſequent il auoit entrepris ce baſtiment de ſainct Georges âgé de plus de cent ans; y auroit-il de l'apparence qu'vn homme à cét âge-là entrepriſt de baſtir, enuoyaſt des Ambaſſadeurs en Italie pour auoir des Religieux, & pour

leur fonder vn Monaſtere ? Mais ſelon noſtre opinion, il n'auoit que quatre-vingt trois ans quand il eſt mort, & il n'y a pas grand inconuenient qu'vn homme en cét âge euſt encore de la vigueur, pour ſe reſoudre à faire ce que nous auons dit n'eſtre pas faiſable en l'âge de plus de cent ans.

PARAGRAPHE IX.

Réponſe à vne obiection priſe de Gregoire de Tours.

Hiſt. lib. 6. cap. 9. ON obiecte auſſi l'authorité de Gregoire de Tours écriuant au lieu ſus-allegué, que le Roy Clotaire nomma ſainct Domnole à l'Eueſché du Mans, & il ſemble que ce fut auſſi toſt qu'il vacqua par le decés de ſainct Innocent; d'où l'on infere qu'il ſucceda immediatement. *Migrante Innocentio Cenomanorum Epiſcopo, Domnolum Eccleſiæ illi antiſtitem deſignauit.* Mais il ne faut pas prendre ces paroles au pied de la lettre & en rigueur. Et pour preuue que cette façon de parler eſt familiere à Gregoire de Tours ſans qu'il le faille entendre en rigueur; il parle en meſmes termes dans le meſme Chapitre, trois ou quatre lignes aprés le texte allegué, de Badegiſile ſucceſſeur de ſainct Domnole : *Poſt quadraginta dies migrante Sacerdote ſucceſſit*, ce qu'on ne ſçauroit expliquer au pied de la lettre dans la verité. Car il faudroit dire que Badegiſile ſucceda à ſainct Domnole quarante iours aprés ſa mort, & toutesfois nous montrerons en ſon lieu, & par Gregoire de Tours meſme, que cette ſucceſſion aprés quarante iours ne ſe peut entendre de la ſucceſſion, mais de la priſe de poſſeſſion actuelle & perſonnelle, ou reſidence ſi vous voulez: qu'il luy ſucceda pluſtoſt que quarante iours, & qu'il faut compter ſon Epiſcopat dés le lendemain du trépas de ſainct Domnole, ou peu de iours aprés: autrement Gregoire ne pourroit pas luy meſme y trouuer ſon compte, ny verifier ce qu'il dit que Badegiſile mourut ayant commencé ſa ſixiéme année l'an onziéme de Childebert le Ieune, mais il ſeroit allé iuſqu'au douziéme. Et puiſque ce dernier paſſage, où il rapporte ce qu'il a veu eſtant Archeueſque de Tours, & Metropolitain

du Mans, ne ſe peut pas entendre ſans modification; à plus forte raiſon faut-il modifier ce qu'il dit de ſainct Domnole, attendu ce que nous auons montré de *Scienfredus* inuaſeur de l'Eueſché, & que cela eſtoit arriué trente ans, & la ſucceſſion de Domnole treize, auant qu'il fuſt Archeueſque, veu que ſa promotion ne ſe compte que du douziéme de Sigebert, qui reuient à l'an de grace cinq cent ſoixante & treize. Ioignez à cela, que perſonne tant ſoit peu equitable, ne preferera ce paſſage qui eſt douteux, à la verité de tant d'autres choſes que nous auons deduites cy-deuant, leſquelles ſont preſque toutes hors de doute, ou du moins plus aſſeurées que ce paſſage icy, comme on pourra facilement iuger.

Concluons de tout cela, que Domnole fut bien le ſucceſſeur immediat de droit legitime de ſainct Innocent, mais non pas ſucceſſeur immediat de faict, & qu'il y a dix-ſept ans à dire; qu'il eſt ſucceſſeur immediat, non à raiſon du temps, mais à raiſon de la perſonne, n'y ayant point eu de legitime Eueſque entre ces deux Saincts. Et quand meſme ſainct Innocent auroit preſidé quarante-ſix ans, comme l'on veut faire croire, & qu'il ſeroit mort en cinq cent cinquante-ſept, ſainct Domnole n'ayant eſté Eueſque qu'en cinq cent ſoixante, il y auroit touſiours eu enuiron trois ans de vacance, qui empeſcheroit qu'on ne puſt dire auec Gregoire de Tours pris au pied de la lettre, qu'il luy a ſuccedé immediatement.

PARAGRAPHE X.

De l'année du decés de ſainct Benoiſt, & de l'arriuée de ſainct Maur en France.

TOVT ce que nous auons dit iuſques icy ne viſe qu'à nous conduire au poinct que nous cherchons de l'an du decés de ſainct Innocent, & de celuy auquel ſainct Maur eſt venu en France, qui eſt le meſme du bien-heureux trépas de ſainct Benoiſt. En quoy il n'y a pas peu de difficulté, à cauſe de pluſieurs circonſtances qui cauſent vn grand embarras, dont il n'eſt pas facile de nous démeſler, ce qui donne occa-

ſion aux Autheurs d'en parler diuerſement. Mais pour ne perdre pas le temps à rapporter les opinions differentes, & les noms des Autheurs, nous les parcourerons ſeulement, & pour couper court, ie dis

En premier lieu, que ceux-là ſe trompent qui mettent le decés de noſtre Bien-heureux Pere ſainct Benoiſt auant l'année cinq cent quarante-deux. Car il eſt certain, par le témoignage de ſainct Gregoire le Grand, que *Totila* Roy des Oſtrogots en Italie le viſita au Mont Caſſin: Or eſt-il que ſelon Procope *Totila* ne fut Roy que l'an ſeptiéme de la guerre Gothique, & ſur la fin de l'an cinq cent quarante-vn ou cinq cent quarante-deux, tellement que cette viſite ayant eſté faite neceſſairement aprés cette année, il eſt hors de raiſon de mettre le trépas de ce Sainct auant l'an cinq cent quarante-deux.

lib. 2. dial.

Ceux qui le reculent plus loin que cinq cent quarante-quatre, n'ont pas non plus de fondement ſuffiſant, puiſque S. Maur eut reuelation de l'heureux trépas de ſainct Benoiſt, lors qu'il eſtoit à Auxerre pour venir au Mans du temps de Theodebert Roy de Mets, qui mourut l'an cinq cent quarante-huict, & les affaires que ſainct Maur traitta auec luy, comme nous auons veu, ne permettent pas de differer ſon voyage plus tard: il faut donc conclure qu'il le fit enuiron l'an cinq cent quarante-trois ou cinq cent quarante-quatre, & que ſainct Benoiſt mourut en l'vne de ces années là.

Le Cardinal d'Hoſtie en ſa Chronique du Mont Caſſin, Maffée en ſa Chronique, & Genebrard en ſa Chronologie, le mettent en cinq cent quarante-trois, & Baronius en cinq cent quarante-quatre; la raiſon de Baronius eſt, que *Totila* fut éleu vers la fin de cinq cent quarante-deux, & qu'il ne pût en ſi peu de temps qu'il y eut depuis ſon élection iuſqu'au mois de Mars enſuiuant, auoir pris tant de places, exercé tant de cruautez auant que de monter au Mont Caſſin pour y voir ſainct Benoiſt, & qu'on ne luy peut moins donner que la campagne de cinq cent quarante trois pour toutes ces expeditions militaires, qu'en ſuite il ſeroit allé au Mont Caſſin, & ſainct Benoiſt pourroit eſtre decedé peu de temps aprés cette viſite.

Pour choiſir la meilleure de ces differentes opinions, il eſt à propos de rechercher preciſément en quelle année *Totila* a eſté creé Roy des Goths, & quand, & à quelle occaſion il a pû faire viſite à ſainct Benoiſt au Mont Caſſin : car de là dépend toute la reſolution de cette difficulté. Nous ne pouuons nous addreſſer à vn Autheur qui nous en puiſſe mieux inſtruire que Procope, qui fut touſiours preſent dans les armées, que l'Empereur Iuſtinien enuoya en Italie contre les Goths, ſous la conduite du General Belliſaire, duquel il eſtoit le Secretaire. Cét Autheur a écrit l'hiſtoire de ces guerres en quatre liures, & meſme l'a diuiſée par années, ce qui nous aidera grandement à trouuer celles que nous cherchons.

Mais il faut ſçauoir auparauant, que ces années ſont militaires, qu'on ne les compte que par campagnes, & qu'elles ne cõmencent qu'au Printemps, ainſi qu'on remarque en liſant cét Autheur. Il dit doncnettement que la guerre Gothique commença la neufiéme année de l'Empire de Iuſtinien. Or il eſt certain qu'il fut deſigné Auguſte aux Kal. d'Auril de l'an cinq cent vingt-ſept, de ſorte que le Printemps de l'année cinq cent trente-cinq eſtoit dans ſa neufiéme : ce qu'il confirme luy-meſme, dans vne conſtitution dattée des Kal. de Septembre de l'an onziéme de ſon Empire, l'an de ſalut cinq cent trente-ſept : ſon neufiéme eſtoit donc en cinq cent trente-cinq, d'où commençant à compter les années de la guerre Gothique, la ſeptiéme ſe trouuera en concurrence auec l'année cent quarante-vn, dans laquelle *Totila* fut creé Roy aſſez tard, & pour cela il ne laiſſa pas de ſe mettre incontinent en campagne, & de recouurer Veronne que les Romains auoient ſurpriſe. Delà il s'en va aſſieger Florence, où les Romains accourans pour faire leuer le ſiege donnerent vne bataille, & furent mis en déroute.

Totila commença la campagne ſuiuante au Printemps de cinq cent quarante-deux, qui eſtoit le huictiéme de la guerre Gothique, par la priſe de deux fortereſſes *Ceſenna* & *Petra*. Pour *Ceſenna*, elle conſerue encore ſon nom, & *Petra*, c'eſt ce qu'on appelle maintenant *Bretinoro*, qui ſont deux places voiſines de l'Eſtat Eccleſiaſtique ſituées dans la Romagne, nommée anciennement *Flaminia* ou *Æmilia* ; ce qu'il faut remar-

quer, à raiſon que cette Prouince eſtant vers le Golphe Adriatique, il fut neceſſaire à *Totila* pour conduire ſon armée en Toſcane aprés la priſe de ces deux places, de luy faire paſſer l'Apennin, dont les chemins eſtant tres-eſtroits & tres-difficiles on peut iuger du temps qu'employa ſon armée en cette marche, qu'elle ne faiſoit que par défilez. Le deſſein qu'auoit *Totila* d'entreprendre ce voyage de Toſcane, eſtoit de taſcher de ſurprendre quelque place, ou bien de voir s'il pourroit attirer quelques-vns de ſon parti ; mais comme il vid que perſonne n'y panchoit, il ſe mit au chemin du Royaume de Naples, & le Mont Caſſin ſe preſentant ſur ſa route, comme il alloit aſſieger Beneuent, ie tiens pour indubitable que ce Roy ayant ouy parler de l'eſprit de Prophetie qui eſtoit en ſainct Benoiſt, ce fut alors qu'il monta en cette ſaincte montagne pour le voir, car ayant par tout ſuiui *Totila*, depuis qu'il fut reconnu pour Roy des Goths, nous voyons qu'il n'a point eu d'occaſion autre que celle-cy de s'approcher du Mont Caſſin.

Or toutes ces expeditions militaires n'ayant pû commencer pluſtoſt qu'au mois de Mars de cette preſente année cinq cent quarante-deux, c'eſt beaucoup ſi ces deux places furent priſes deuant le vingt-vniéme, iour de la mort de S. Benoiſt, ce que ie ne croy pas. Ioignez à cecy le temps qu'il fallut à *Totila* pour mener ſon armée au trauers de l'Apennin dans la Toſcane, celuy qu'il y conſuma pour mugueter ſes places, & pour paſſer delà au Royaume de Naples, iuſqu'à tant qu'il approchaſt du Mont Caſſin; on ne iugera pas autrement, tant de tout ce qui a precedé que de tout ce qui a ſuiui, que l'année eſtoit deſia bien auancée, comme vers la fin de l'Eſté, quand *Totila* viſita ſainct Benoiſt au Mont Caſſin. Car le reſte de l'année il ne prit que deux places, Beneuent & Naples, & encore que ce ſoient deux des meilleures d'Italie, il n'y employa pas beaucoup de temps, puiſqu'il les prit ſans peine.

Procop. Goth. 3. Βενεβέντον πόλιν ὀχυρὰν παρεσκήσατο οὐδενὶ πόνῳ ἡ αὐτῆς τε τείχη ἐς ἴδαφος κατεῖλεν. Pour Naples elle ſe fit prier vn peu dauantage, mais ſe voyant hors d'eſperance de tout ſecours, elle ouurit ſes portes & receut *Totila* dans ſes murailles ſans s'eſtre laiſſée batre; aprés quoy il mit ſon armée en ſes quartiers d'hy-

d'hyuer, ce qui ferma la preſente campagne, comme témoigne Procopius, καὶ ὁ χειμὼν ἔληγε καὶ ὄγδοον ἔτος ἐτελεύτα τῷ πολέμῳ τῷδε ὃν Προκόπιος ξυνέγραψεν.

Deux conſiderations fortifient icy mon opinion. Premierement ſainct Gregoire écrit que ſainct Benoiſt ayant repris *Totila* de ſes cruautez, il deuint depuis plus humain, ce que remarque Procope auec admiration d'vn changement ſi ſoudain, écriuant auec quelle honneſteté, & quelle franchiſe il traita les Dames Patriciennes qu'il trouua dans Beneuent, les ayant renuoyées libres auecque l'honneur, γυναῖκας τὰς ἐκ βουλῆς ἐνταῦθα εὑρὼν οὔτε ὕβρισεν, ἀλλὰ καὶ ξὺν πολλῇ φιλοφροσύνῃ ἐλευθέρας ἀφῆκε. Et ſe comporta de meſme enuers les ſoldats, qu'il auoit fait priſonniers de guerre dans Naples: Car il les traitta auec plus de courtoiſie & de bonté qu'on n'euſt pû ſe promettre ny d'vn barbare, ny d'vn ennemy. Ἐπειδὴ δὲ Νεάπολιν Τοτίλας εἷλε φιλανθρωπίαν ἐς τοὺς ἁλωκότας ἐπεδείξατο, οὔτε πολεμίῳ, οὔτε βαρβάρῳ ἀνδρὶ ταρίπουσαν. Il exerça encore vne action heroïque de iuſtice, qu'il rendit auec reparation à vne femme violée par vn ſoldat, les biens duquel il donna à cette femme, & puis il le fit executer à mort Ces trois actions d'honneſteté, d'humanité, & de iuſtice s'eſtant ſuiuies de prés, comme eſtant faites dans le reſte de cette année, & au commencement de la ſuiuante, aprés ſon entreueuë auec ſainct Benoiſt, en furent ſans doute des fruicts, & vn profit tout ſenſible de ſes douces remontrances.

Dial. lib. 2. cap. 15.

Secondement, ſainct Benoiſt predit alors à *Totila* qu'il entreroit dans la ville de Rome, qu'il paſſeroit la mer, & qu'ayant regné neuf ans il mourroit au dixiéme. *Et quidem Romam ingreſſurus es, mare tranſiturus, nouem annis regnans, decimo morieris.* Ce qui s'eſt trouué accompli de tout poinct; car il entra dans Rome, aprés l'auoir priſe deux fois en deux diuerſes années; il paſſa en Sicile l'an quinziéme de la guerre Gothique, qui eſtoit cinq cent quarante-neuf; il regna neuf ans entiers, & mourut au dixiéme. Sur quoy il faut remarquer de Procope, que *Totila* regna dix ans entiers & mourut l'onziéme, parce qu'ayant eſté éleu la ſeptiéme année de la guerre Gothique, qui eſt celle de grace cinq cent quarante-

vn vers la fin de l'Eſté, comme nous auons prouué, il mourut la dix-huictiéme qui répond conſequemment à cinq cent cinquante-deux. Cette ſentence Prophetique de ſainct Benoiſt ne laiſſa pas pourtant de ſe trouuer veritable, puiſque les predictions eſtant pour le temps à venir, & non pour le paſſé, il ne faut compter que les ans qui reſtoient à *Totila*, & non celuy qui eſtoit deſia entierement écoulé, cette viſite s'eſtant faite l'an à peu prés reuolu de ſon élection, ainſi que i'ay montré. Il eſt donc vray entierement, que depuis cette prediction, *Totila* regna encore neuf ans entiers, & mourut au dixiéme, & puiſque c'eſtoit l'an cinq cent cinquante-deux, ſi vous en deduiſez dix, vous trouuerez infalliblement cinq cent quarante-deux, pour celuy de la viſite que *Totila* fit à S. Benoiſt.

Ces choſes s'eſtant ainſi paſſées ſeruent d'vn argument demonſtratif, que tous ceux qui mettent l'année du trépas de noſtre Pere ſainct Benoiſt pluſtoſt que cinq cent quarante-trois, ſont dans vne erreur euidente, puiſqu'il eſt maintenant clair qu'il ne vid point *Totila* pluſtoſt qu'en cette année cinq cent quarante-deux, qui tiroit deſia ſur ſon declin, & cependant ce Sainct eſtoit mort dés le mois de Mars precedent ſelon leur opinion; d'où il s'enſuiuroit que cette viſite de *Totila* & de S. Benoiſt n'auroit iamais eſté, contre l'authorité de S. Gregoire, à quoy il ne faut pas penſer.

C'eſt pourquoy ie dis auecque noſtre Annaliſte, que ce Sainct Patriarche des Moines d'Occident mourut en cinq cent quarante-trois, non pas pour les raiſons que cét Autheur en apporte, que nous éplucherons au Paragraphe ſuiuant, mais pour le raiſonnement infallible, que nous auons tiré de l'hiſtoire de *Totila*, comme auſſi parce que ſainct Innocent mourut le dix-neufiéme Iuin, aprés auoir enuoyé les Ambaſſadeurs au Mont Caſſin, comme il a eſté prouué au precedent. Ce ne fut donc pas la meſme année que ſainct Maur vint en France, lequel y eſtant arriué au commencement d'Auril (comme nous dirons) il euſt trouué cét Eueſque encore en vie, & n'euſt pû dans le meſme mois receuoir à Orleans des nouuelles de ſa mort, puiſqu'il euſt encore veſcu iuſqu'au dix-neufiéme Iuin enſuiuant. Si donc ſainct

Benoiſt eſtoit decedé, & ſi ſainct Maur eſtoit venu en France en cinq cent quarante-deux, il faudroit pour ces raiſons que S. Innocent fuſt mort en cinq cent quarante-vn : ce qu'on ne peut pas dire, attendu qu'il fut preſent au quatriéme Concile d'Orleans tenu en cette année, comme nous auons veu, lequel pouuant auoir eſté celebré depuis le dix-neufiéme Iuin, ſainct Innocent ne pouuoit pas mourir au meſme iour pluſtoſt que l'année ſuiuante.

Il n'y a rien à mon aduis à redire contre toutes ces raiſons qui empeſchent de mettre le decés de ſainct Benoiſt pluſtoſt qu'en cinq cent quarante-trois : mais il faut taſcher de montrer pourquoy nous arreſtants à cette année, nous ne le reculons pas en quelqu'vne des ſuiuantes. Comme l'hiſtoire de *Totila* nous borne d'vn coſté en cinq cent quarante-trois, auſſi celle de Theodebert verifiée cy-deuant, nous empeſche de paſſer cinq cent quarante-huict, qui eſt l'année de ſa mort, il faut donc voir s'il y auroit raiſon de choiſir quelqu'vne de celles qui ſont entre ces deux termes autre que celle de cinq cent quarante-trois. Ie ne trouue pas qu'on doiue penſer en cinq cent quarante-quatre, dautant que Paſques ſe trouuant cette année le vingt-ſeptiéme de Mars, cela ne s'accorderoit pas bien auec le iournal du voyage de ſainct Maur, ainſi que nous auons deſia montré. On ne doit pas faire eſtat non plus de cinq cent quarante-cinq, ſix & ſept, dautant que Fauſte nous apprend que deux ans aprés l'arriuée de ſainct Maur à Glanfeüil, pluſieurs enfants de noble eſtoc ſe vinrent preſenter à luy, ou pour prendre ſon habit, ou du moins pour receuoir ſes bonnes inſtructions, & nous auons aſſez probablement montré que Flore fut vn de ces premiers. Ce fut donc en cinq cent quarante-cinq qu'il fut receu à la probation, & l'année ſuiuante qui eſtoit cinq cent quarante-ſix, il fit profeſſion, & Theodebert ſe trouua preſent à cette ceremonie : l'an quarante-ſept eſt mis par quelques-vns pour celuy de la mort de ce Roy. Il ne reſte donc plus que cinq cent quarante-trois pour l'année de la venuë de S. Maur en France, & par conſequent pour celle du trépas de S. Benoiſt.

PARAGRAPHE XI.

Du iour du decés du glorieux Patriarche ſainct Benoiſt.

SI nous auons eu de la peine à trouuer l'année que le glorieux Patriarche des Moines S. Benoiſt paſſa de ce monde en l'autre, nous n'en aurons pas moins, & peut-eſtre dauantage, à chercher preciſément le iour de cét heureux paſſage, d'autant plus que ne ſuiuant pas l'opinion ancienne & commune qui le met au vingt-vniéme de Mars, ie ne puis attendre autre choſe qu'vne ſeuere cenſure de touts ceux qui reuerent l'antiquité. C'eſt bien auſſi contre mon inclination particuliere, & ie luy ay fait violence en cecy, eſtant preſſé par la force des raiſons que ie produiray, qui m'ont contraint de frayer vn chemin qui n'a iamais eſté batu, & de m'écarter de la route ordinaire ſuiuie iuſqu'à ce iour. Pluſieurs doctes perſonnages ont apperceu les difficultez qui ſe rencontrent à mettre le trépas de ſainct Benoiſt au vingt-vniéme de Mars, & que ce iour fuſt le Samedy de Paſques, & pluſieurs d'entre eux ont cherché des expedients pour aiuſter cecy : mais comme ils ont voulu changer l'année, & retenir le iour, ils ſont tombez dans des erreurs pires que celles qu'ils taſchoient d'éuiter. D'autres ſe ſont contentez de remontrer les inconuenients qui ſuiuoient de cette opinion, & d'en toucher les difficultez, ſans s'ouurir dauantage ſur ce ſuiet.

Il faut que ie confeſſe ingenuement que i'ay eſté long-temps dans l'opinion du R. P. D. Antoine d'Yepes noſtre Annaliſte Benedictin, qui retient ce vingt-vniéme de Mars au Samedy de Paſques de l'an cinq cent quarante-trois, pour le iour du trépas de ſainct Benoiſt, parce que ie gouſtois les raiſons qu'il apporte pour la confirmation de ſon dire, & m'y eſtois touſiours arreſté, iuſqu'à tant que les ayant examinées dauantage, i'ay trouué qu'elles ne concluent rien moins que ce qu'il pretend : c'eſt pourquoy i'ay eſté contraint de m'en departir, & faute d'autre conduite, de me faire chemin moy meſme, & d'expoſer icy au Lecteur la relation de ce que i'y ay découuert de nouueau.

On peut bien aller en vn meſme endroit par des ſentiers touts differents, le Pere d'Yepes & moy nous nous ſommes trouuez en vne meſme année de cinq cent quarante-trois, par des voyes ou des raiſons toutes diuerſes; eſtimant toutefois qu'il y a eu plus de bonne fortune en ce rencontre, que de bonne conduite: ce qu'il faut examiner.

Ses raiſons ſont, que l'on ne peut pas nier que ſainct Benoiſt ne ſoit mort vn Samedy veille de Paſques, & que l'année cinq cent quarante-trois la lettre Dominicale eſtant D, le vingt-vniéme de Mars ſe trouuant ſous la lettre C; c'eſtoit iuſtement vn Samedy. Et ſur ce qu'on luy obiecte que Paſques ne furent pas celebrées le vingt-deuxiéme de Mars cette année là, il répond aprés Maffée de Cambray, qu'il eſt vray que ſelon le Cycle de *Victorius* elles eſtoient marquées au dix-neufiéme d'Auril, mais que cét an eſtant Emboliſmique les François anticipants d'vne Lune entiere la feſte de Paſques, aymerent mieux la celebrer le vingt-deuxiéme de Mars que le dix-neufiéme d'Auril. Il répond en ſecond lieu, qu'il eſt aſſez connu par les Hiſtoires, combien ſouuent les peuples ont eſté differents entre eux pour la celebration de cette Feſte, chacun en faiſant à ſa fantaiſie, iuſqu'à tant que *Dionyſius Exiguus*, ou Denis le Petit ayant corrigé & reglé le Compute Eccleſiaſtique, toutes ces altercations & diuerſitez euſſent pris fin. Mais comme ſes corrections & reglements ne parurent que vers l'an cinq cent quarante en Italie, & n'ayant pas eu encore aſſez de temps iuſqu'à cinq cent quarante-trois, pour paſſer les Alpes & arriuer en France, les François qui n'en auoient pas encore la connoiſſance celebrerent la feſte de Paſques ſelon leur ancienne couſtume, ce qui eſt arriué ſouuent & eſtoit tres-faiſable.

Voila toutes les raiſons du Pere d'Yepes, qui ſemblent de prime face deuoir eſtre conſiderées, mais ſi nous y mettons la ſonde bien auant, nous les trouuerons creuſes n'ayant rien de ferme ny de ſolide. Pour la premiere qu'il apporte de Maffée, elle ſeroit tres plauſible ſi ce qu'il ſuppoſe eſtoit veritable, & elle a touſiours emporté mon eſprit iuſqu'à tant qu'ayant découuert la fauſſeté de ſa ſuppoſition, ie me ſuis fort eſtonné que Maffée homme docte, & le P. d'Yepes aprés

luy ſe ſoyent trompez de la ſorte, de croire & d'écrire que *Victorius* marquoit Paſques au dix-neufiéme d'Auril en cinq cent quarante-trois, veu que c'eſt *Nonis Aprilis* au cinquiéme de ce mois, ce qui oſte tout credit à leur opinion & la renuerſe entierem̃et, y ayant quatorze iours de difference entre ces deux termes; d'où vient que le vingt-deuxiéme de Mars au lieu de ſe trouuer enuiron la pleine lune (qui eſt touſiours le temps de la celebration de Paſques) ſe rencontre à la nouuelle, ce qui ne s'eſt iamais pratiqué. Les differents qu'on a eu pour la celebration de cette feſte ſont arriuez; ou parce que les vns vouloient la ſolenniſer preciſément la quatorziéme lune à la façon des Iuifs, ce que l'Egliſe a defendu; ou bien prenant l'an commun pour l'Emboliſmique, ils auançoient cette feſte d'vne lune entiere, pendant que les autres au contraire ayants égard à l'Emboliſme la reculoient d'autant. Les vns ne la voulants celebrer qu'aprés la quinziéme lune retardoient cette feſte huit iours, pendant que les autres ne faiſants pas difficulté de la celebrer à la quinziéme, l'auançoient d'autant.

Cap. 1. C'eſt ce qui arriua cette preſente année de cinq cent quarante-trois, comme remarque le docte Clauius en ſon Calendrier Gregorien, diſputant contre ceux qui ne veulent pas qu'on puiſſe celebrer Paſques le lendemain de la quatorziéme lune quand elle arriue au ſamedy, mais les retardent huit iour aprés, & prouue contre eux par l'exemple de pluſieurs années qu'il quotte, & entre autres de la preſente cinq cent quarante-trois, que Paſques furent celebrées la quinziéme lune le cinquiéme d'Auril au lendemain de la quatorziéme, d'où il s'enſuit que la nouuelle lune ſe trouuant preciſément au vingt-deuxiéme de Mars, c'euſt eſté contre toute ſorte de pratique & de couſtume, que les François euſſent fait leurs Paſques cette année là au iour de la nouuelle Lune, ce qu'eſtant abſurd ne ſe peut aucunement dire ny ſouſtenir. Que ſi on vouloit mettre en compromis la fidelité des Nones, ou du cinquiéme d'Auril marqué dans le Cycle de *Victorius*, on s'en peut aſſeurer par la voye commune, qui eſt de ſçauoir que la lettre Dominicale eſtant D en cinq cent quarante-trois, & le nombre d'or douze, ſi on a recours à l'an-

cienne table Paſchale reformée, on trouuera Paſques au meſme iour que donne le Cycle de *Victorius*, iointe icy l'authorité de ce grand Computiſte *Clauius* au lieu ſus-allegué qui trouue le pareil iour, & dit que c'eſt meſme ſelon la ſupputation qu'il a priſe de l'ancienne table Paſchale, & du grand Cycle Dionyſien que cite le Pere d'Yepes, auſquels i'adiôûte celuy de Proſper ou des Latins repreſenté par *Bucherius*, qui eſt conforme à touts ces autres. Et voila comme la premiere raiſon de ce Pere eſtant poſée ſur vn fondement tout faux, ſert pluſtoſt à ruiner ſon opinion, qu'à la defendre. *Tract. de Paſchali Iudæorũ Cyclo.*

Sa ſeconde raiſon eſtoit, que les François ne ſçachants pas le vray iour auquel ils deuoient celebrer Paſques, ne s'accorderent pas en cecy auec les Italiens & en auancerent la celebration. Cette raiſon eſt encore nulle, non ſeulement parce que les Italiens pour la pluſpart ne la ſolemniſerent pas le dix-neufiéme d'Auril, puiſqu'elle n'y eſtoit pas marquée au Cycle de *Victorius*, comme nous auons deſia montré; mais auſſi parce qu'il eſt aſſez certain que les Catholiques Italiens & François, eſtant alors d'intelligence enſemble ſur ce poinct, la celebrerent en vn meſme iour.

On ne peut pas premierement conteſter que les Italiens ne fuſſent bien reglez pour ce qui eſt du vray iour de cette feſte, dautant qu'il y auoit deſia quatre-vingt ſix ans qu'ils eſtoient dans cette pratique, & les difficultez qu'ils y trouuerent depuis eſtoient encore à naiſtre en ce temps icy.

L'Hiſtoire Eccleſiaſtique nous apprend, qu'il y a eu de tres-grandes difficultez pour ſçauoir quel iour on deuoit celebrer Paſques, du temps du grand ſainct Leon qui gouuerna la nacelle de ſainct Pierre, depuis le dixiéme de May de l'an quatre cent quarante, iuſqu'à l'onziéme d'Auril de l'an quatre cent ſoixante & vn. Ce ſainct Pape ennuyé de tant de diuerſitez entre les Chreſtiens pour la celebration de cette feſte, & voulant y eſtablir vn reglement vniforme pour mettre fin à toutes ces diſputes, il donna charge à ſon Archidiacre *Hilarus* de dreſſer vn Cycle Paſchal qui fuſt bien exact, afin que toutes contentions appaiſées tout le monde l'acceptaſt & le ſuiuiſt. *Hilarus* qui connoiſſoit l'eſprit de *Victorius* ſurnommé *Aquitanus*, à cauſe qu'il eſtoit originaire de la Prouince

du Limoſin cenſée de l'Aquitaine en ce temps-là, luy en écrit, & ſe décharge ſur luy de cette commiſſion par vne lettre que nous auons encore. *Victorius* obeit, dreſſe ſon Cycle, & le luy enuoye auec vne Epiſtre liminaire, dans laquelle, il luy rend raiſon des difficultez qu'il a ſurmontées, & de la methode qu'il a obſeruée à la confection de ſon Cycle, lequel il acheua ſous le Conſulat de Conſtantin & de *Rufus*, qui eſt l'année quatre cent cinquante-ſept: & cette Epiſtre fut addreſſée à *Hilarus*, comme il eſtoit encore Archidiacre, & auant qu'il euſt ſuccedé au grand ſainct Leon en la chaire Apoſtolique. Ce Cycle fut approuué deſlors, & mis en pratique, tellement qu'il eſt certain que les Italiens celebroient Paſques l'an cinq cent quarante-trois, au meſme iour qu'il eſt marqué dans le Cycle Victorien, c'eſt à ſçauoir le cinquiéme d'Auril.

Les François ne l'ignoroient pas non plus, c'eſtoit aſſez de quatre-vingt ſix ans pour luy donner le temps de paſſer les Alpes; ce qui fait coniecturer qu'il y auoit deſia long-temps qu'il eſtoit en pratique parmy eux pour la pluſpart. Et dautant qu'il y en auoit encore quelques-vns qui eſtant tenaces de leurs anciennes couſtumes faiſoient difficulté de s'y conformer, le quatriéme Concile d'Orleans tenu l'an cinq cent quarante & vn voulant pouruoir à cela, & deſireux de rendre toutes les Gaules vniformes en ce poinct, dreſſa tout le premier de ces Canons en ces termes: *Placuit Deo propitio vt ſanctum Paſcha ſecundùm laterculum Victorij ab omnibus Sacerdotibus vno tempore celebretur, quæ feſtiuitas annis ſingulis ab Epiſcopo, Epiphaniorum die, in Eccleſia populis denuncietur. Eleutherius* Eueſque d'Auxerre fut preſent à ce Concile, & y ſouſſigna en ſon rang entre les autres Eueſques: Ie vous laiſſe à penſer s'il manqua de mettre ce Canon en pratique dés l'an cinq cent quarante-deux, & à plus forte raiſon en cinq cent quarante-trois: tellement que la raiſon du Pere d'Yepes priſe de l'ignorance où eſtoient les François du vray iour qu'il falloit celebrer Paſques, n'a plus de lieu, depuis que ce Canon fut promulgué, & mis en pratique en cinq cent quarante-deux, cinq cent quarante-trois, & les années ſuiuantes.

Haefienus ſuit en tout le Pere d'Yepes & ne conclud rien autre

autre choſe, ſinon que les François celebrerent Paſques le vingt-deuxiéme de Mars cette année-là, dans le doute où ils eſtoient quel iour il la falloit celebrer. Mais iamais on n'a douté qu'il ne la falloit pas celebrer à la nouuelle lune, laquelle ne pouuant eſtre ignorée à peu prés, parce que cela eſt ſenſible, il eſt impoſſible que les François ſe ſoient trompez de la ſorte cette année-là. Il allegue *Bucherius* dans ſes commentaires ſur le Cycle Victorin, qui monſtre par deux exemples pris de Gregoire de Tours, que les François eſtoient de ſon temps differents entre-eux pour le iour de la celebration de cette ſainte Feſte; comme l'an ſecond de Childebert le ieune, qui eſt cinq cent ſeptante-ſept, il aſſeure que les Eſpagnols la ſolemniſerent le vingt-vniéme de Mars iour de l'Equinoxe, & les François le dix-huitiéme d'Auril, auquel par vn miracle annuel en ces temps-là les fonts baptiſmaux furent inuiſiblement remplis d'eau, & ne le furent pas au vingt-vniéme de Mars, à quoy l'on connut manifeſtement que les François auoient à ce coup mieux rencontré que les Eſpagnols. *Eo anno dubietas Paſchæ fuit. In Galliis verò nos cum multis ciuitatibus decimo-quarto Kal. Maias ſanctum Paſcha celebrauimus. Alij verò cum Hiſpanis duodecimo Kal. Aprilis ſolennitatem hanc tenuerunt. Tamen (vt ferunt) ſoores illi qui in Hiſpaniis nutu Dei complentur, in noſtro Paſcha repleti ſunt.* Par ces autres qui ſe conformoient aux Eſpagnols, il entend ceux du Languedoc, qui en ce temps-là eſtant ſous la domination d'Eſpagne en ſuiuoient auſſi les loix & les coûtumes. Nous remarquons de ce paſſage, premierement que le Cycle Victorin qui aſſigne Paſques cette année au meſme iour que les François les celebrerent, bien qu'il ne fuſt pas alors ſuiuy vniuerſellement dans la France, peu s'en falloit toutesfois, & c'eſtoit le plus commun. *In Galliis verò nos cum multis ciuitatibus*, & il n'y a point à douter qu'il ne fuſt receu dés l'an cinq cent quarante-deux, dans les Dioceſes de tous les Eueſques, qui aſſiſtants au quatriéme Concile d'Orleans aiderent à faire le Canon ſuſdit, & qu'il n'y eut que peu d'opiniaſtres çà & là qui refuſerent d'obeïr en ce poinct au Concile. Secondement, que la difference qu'il y eut entre les François & les Eſpagnols fut pour l'anticipation d'vne lune

Commēt. in cap. 37. vitæ S. Bened.

cap. 10.

Hiſt. Franc. lib. 5. cap. 17.

toute entiere. Et celle qui ſe trouua alors entre ceux qui ſu
uirent le Cycle de *Victorius*, & d'autres qui ne le ſuiuirent pa
comme les Alexandrins qui retarderent cette feſte iuſqu'a
vingt-cinquiéme d'Auril, ne fut que de huit iours, ainſi qu
remarque *Bucherius*, touts deux neantmoins ſoit anticipan
ou retardant: cherchoient à peu prés le temps de la plein
lune, comme celuy qui eſt deu à cette feſte, & iamais la nou
uelle.

Cela ſe confirme derechef par vn autre paſſage du meſm
Gregoire, où il nous apprend que l'an quinziéme du ieun
Childebert, c'eſt à dire cinq cent nonante on fut encore e
peine pour la celebration de Paſques, à raiſon qu'elles eſt oi
marquées le quinziéme de la lune au Cycle de Victor (ou *V*
ictorius) & en celuy des Latins à la vingt-deuxiéme: *Dubiet*
Paſchæ fuit ob hoc quòd in Cycle, Victor luna decima-quinta Paſch
ſcripſit fieri, ... Latini autem vigeſima-ſecunda. Il n'eſt don
queſtion en toutes ces diuerſitez que de huit iours au plus
pour ne s'éloigner pas trop de la pleine lune, ou bien d'auo
recours à la derniere precedemment paſſée, pour la ioindr
encore de plus prés, cela ne s'eſtant iamais fait que les Chre
ſtiens ayent eſté differents entre-eux de quatorze iours, l
difference ayant touſiours eſté ou moindre, ou plus grande
car autrement pendant que les vns euſſent fait Paſques à l
pleine lune, les autres les euſſent ſolenniſées à la nouuelle
comme il fuſt arriué cette année cinq cent quarante-trois
ſi elles euſſent eſté au vingt-deuxiéme de Mars, ce qui eſt
impoſſible. Et en vain *Haeftenus* allegue ce qui eſt à la fin du
Canon du Concile d'Orleans ſuſdit, que s'il arriuoit quelque
difficulté pour cette feſte il falloit s'addreſſer au ſainct Siege,
& s'arreſter à ce qu'il en ordonneroit: *De qua ſolennitate quo-*
ties aliquid dubitatur, inquiſita vel agnita per Metropolitanos, à ſede
Apoſtolica, ſacra conſtitutio teneatur, pour penſer excuſer cette
celebration intempeſtiue ſur quelque difficulté nouuelle,
pour laquelle aprés auoir conſulté le ſainct Siege on l'auroit
celebrée en France contre la marque de touts les Cycles: car
il eſt bien aiſé de voir que le Cycle Victorin ayant eſté abſo-
lument receu dans ce Concile ſans aucune modification auec
commandement de le garder, la clauſe qui eſt à la fin de ce

Hiſt. 10. cap. 23.

Canon n'y a pas eſté appoſée pour éuiter les difficultez qui pouuoient ſuruenir deux ans aprés, mais ſeulement pour celles que ces Peres aſſemblez à Orleans preuoyoient pouuoir naiſtre aprés de longues années, comme nous voyons que la premiere à mon aduis fut celle qui arriua trente-ſix ans aprés en cinq cent ſeptante-ſept, dont Gregoire nous a donné la connoiſſance.

Ie puis encore montrer que les Italiens & les François eſtoient vniformes alors en cette ceremonie Paſchale, & qu'ils ſçauoient bien qu'ils l'eſtoient, puiſque cela ſe prouue clairement par vn paſſage formel de l'Hiſtoire de Fauſte, quand il écrit que S. Maur & ſes Moines faiſoient diligence au chemin, à raiſon de la feſte de Paſques qui eſtoit proche. *Nos itaque cùm iam appropinquante ſolemnitate Paſchali quotidie accelleraremus iter*, & ſans doute c'eſtoit pour arriuer à temps à Auxerre, & paſſer ces bons iours auec ſainct Romain, qu'ils ſçauoient demeurer auprés de cette ville, ce qui ne confirme pas peu ce que nous en auons dit. Auſſi eſt-il aiſé de voir à ceux qui ſçauent le païs, que ce n'eſtoit pas le droit chemin pour aller de S. Maurice en Valais à Orleans, que de paſſer par Auxerre, ſi nous ne reconnoiſſons que le deſir qu'eut S. Maur de voir, en paſſant, S. Romain l'ancien amy & bienfaiteur de ſon Pere, & ſon Maiſtre luy fit prendre ce petit détour, principalement à l'occaſion de ces bons iours qui le diſpenſoient equitablement, & neceſſairement d'y faire quelque ſeiour. Fauſte raconte tout de ſuite comme ils arriuerent à Auxerre le Ieudy Sainct, & le Vendredy à Fontrouge demeure de ſainct Romain, comme s'ils ne ſe fuſſent haſtez que pour cela, & que c'euſt eſté l'vnique terme de leur diligence. Le Pere d'Yepes a paſſé par deſſus ce paſſage ſans l'auoir conſideré: Et c'eſt en vain qu'il allegue icy pour maintenir Paſques au vingt-deuxiéme de Mars, que les François ne ſçachant pas quand il les falloit celebrer, ne ſe trouuerent pas conformes auec les Italiens, puiſque i'ay prouué qu'ils ſe ſeruoient alors tous deux du meſme Cycle Victorin, lequel ayant eſté receu preſque par tout, il eſtoit aſſeurément obſerué dans l'Auxerrois.

Ces réponſes que i'ay données heurtent de droit front les

raiſons du Pere d'Yepes; mais en voicy d'autres qui ne meritent pas d'eſtre oubliées, & qui ſeruiront comme de Corollaire aux precedentes. Il n'a point fait reflexion ſur les iours de l'Itineraire de Fauſte, qui ſont incompatibles auec ce qu'il met Paſques au vingt-deuxiéme de Mars, eſtant tout manifeſte qu'il s'enſuiuroit vne contradiction inéuitable.

Car ſainct Maur partit du Mont Caſſin le dixiéme de Ianuier, & dans cinquante-cinq iours il arriua à Verceil, leſquels tombent au ſixiéme de Mars, ils y ſeiournerent quatorze iours & en partirent le quinziéme, ce fut donc le vingt-vniéme de ce mois; & cependant il eſtoit arriué à Auxerre dés le Ieudy Sainct qui eſtoit à ce compte le dix-neufiéme: tellement qu'il eſtoit à meſme temps en deux lieux, & il eut à Auxerre reuelation du trépas de ſainct Benoiſt le meſme iour qu'il partit de Verceil.

Toutes ces raiſons, & principalement celle qui nous fait voir l'impoſſibilité de la celebration de Paſques le vingt-deuxiéme en cette année de cinq cent quarante-trois, attendu que c'eſtoit le iour precis de la nouuelle lune, terme diametralement oppoſé à celuy de la pleine, vers laquelle on a toûiours accouſtumé de celebrer ce ſainct iour, & iamais à la nouuelle, m'ont enfin contraint aprés auoir bien conteſté d'abandonner icy l'antiquité, & de dire de deux choſes l'vne; ſi ſainct Benoiſt eſt decedé le Samedy de Paſques, ce n'a pas eſté le vingt-vniéme de Mars; ou s'il eſt mort ce meſme iour, bien que ce fuſt vn Samedy, ce n'eſtoit pas celuy de Paſques: D'où nous voyons que la lettre Dominicale D, courant cette année, ſur laquelle le Pere d'Yepes fait tant de force, ſert de bien peu, puiſqu'elle ſe trouuera touſiours de meſme, ſoit qu'on reiette Paſques au mois d'Auril, ou qu'on les retienne au mois de Mars.

Et ne ſert pas dauantage à *Haefienus* d'alleguer que S. Maur partit du Mont Caſſin le dixiéme de Ianuier au Samedy ſous la meſme lettre C, qu'eſtoit le vingt-vniéme de Mars, tant pour la raiſon deſia dite, que pour ce que Fauſte ne veut pas dire qu'ils partirent le Samedy, n'y ayant pas en ſon texte, *Sabbato iter arripientes:* mais, *Sabbati iter*, qui ſont deux choſes toutes differentes. Car ſans ſpecifier quel iour fut leur de-

part, il veut ſeulement dire que leur premiere iournée fut fort petite, n'eſtant allez qu'à *Euchelia*, où il n'y auoit pas plus de chemin qu'il eſtoit permis aux Iuifs d'en faire le Samedy, faiſant alluſion à ce texte de l'Eſcriture, où il eſt dit que le Mont des Oliues n'eſtoit diſtant de Ieruſalem que d'vne promenade, permiſe aux Iuifs le Samedy, *Sabbati habens iter*, *Act. 1.* éloigné comme enuiron d'vne demie lieuë, ſelon qu'écrit *Lyranus* ſur ce paſſage, *diſtans ab Ieruſalem mille paſſus qui faciunt dimidiam leucam, & dicitur hîc iter Sabbati, quia licebat Iudæis in Sabbato à ſua ciuitate, vel loco tantùm elongari. Talis enim elongatio magis erat ad recreationem quàm ad laborem, propter quod non erat contra Sabbati quietem.* Auſſi *Euchelia* eſtant vne dépendance du Mont Caſſin, fort peu éloignée, Fauſte veut ſeulement dire qu'ils ne firent pas grand chemin le premier iour, & non pas qu'ils ſoient partis le Samedy pluſtoſt qu'vn autre iour.

Ie dis donc, (& il faut trancher le mot) que le vingt-vniéme de ce mois ne fut point le iour du trépas de ſainct Benoiſt, que la nouuelle lune eſtant le vingt-deuxiéme, Paſques n'y furent point celebrées, mais le cinquiéme d'Auril, ſelon touts les Cycles, & touts les Computiſtes; & que c'eſt icy la ſeconde erreur qu'il faut cenſurer dans l'hiſtoire de Fauſte, & que pour la corriger au lieu de 12. *Kal. Aprilis*, il faut reſtituer, *Pridie Nonas Aprilis*. Ce faiſant, nous ſerons conformes à la veritable obſeruation de la Feſte de Paſques, ſolemniſée le cinquiéme d'Auril de l'année ſuſdite, & ſi nous trouuerons aſſez de temps pour donner loiſir à ſainct Maur de venir à ſon aiſe de Verceil à Auxerre.

Selon la ſupputation qui en a deſia eſté faite, il partit de Verceil le vingt-vniéme de Mars, & puiſque Paſques furent le cinquiéme d'Auril, le Ieudy Sainct eſtoit le deuxiéme iour de ſon arriuée à Auxerre, ce qui donne incluſiuement treize iours pour faire le voyage de la premiere de ces villes à la derniere, entre leſquelles ſi nous comptons auec noſtre Diſſertateur cent trente lieuës, ce ſeront dix lieuës que nos voyageurs auront eu à faire chaque iour l'vn portant l'autre, ce qui eſt fort raiſonnable.

On demandera, peut-eſtre, comment ils employerent cinquante-cinq iours à venir du Mont Caſſin à Verceil, où

il n'y a pas le quart du chemin à faire dauantage qu'entre Verceil & Auxerre, qu'ils firent neantmoins en treize iours? Ie croy que les empeſchements qu'ils trouuerent dans les chemins bouchez preſque par tout des gens de guerre, tant de Iuſtinien que de *Totila* (cette année eſtant la neufiéme de la guerre Gothique) le contraignirent de prendre de grands détours, la ſaiſon incommode qui eſtoit le fort de l'hyuer; les iours fort courts, la difficulté qu'ont des perſonnes ſedentaires au commencement d'vn grand voyage à faire des iournées entieres, & quelques autres occaſions que nous pouuons pluſtoſt ſuppoſer que deuiner, leur firent conſumer tant de iours entre le Mont Caſſin & Verceil, où eſtant arriuez tout haraſſez & recreus de tant de fatigues, ils ſouffrirent fort volontiers la charité de bons Eccleſiaſtiques de cette ville qui les retinrent deux iours pour ſe refaire & délaſſer, & furent enfin contraints d'y en demeurer quatorze, par l'accident inopiné de la cheute de Harderade.

Mais ils partirent de Verceil au commencement du Printemps, la plus belle ſaiſon de l'année, les iours eſtoient plus longs que les nuits, les chemins libres de ſoldateſque, l'accouſtumance qu'ils auoient priſe de ſupporter la fatigue du chemin, & ſur tout le deſir d'eſtre à temps à Font-rouge, pour celebrer Paſques auecque S. Romain, leur donna tant de courage qu'ils firent des diligences extraordinaires, comme remarque Fauſte en trois endroits de ſon hiſtoire. Premierement en partant de Verceil. *Quinto decimo demum die vrbem illam relinquentes ac diſpoſitum iter accelerare feſtinantes*, & en ſortant de ſainct Maurice qui eſt l'*Agaunum* des anciens. *Inde igitur egreſſi cœptum iter attentiùs exequi conabamur*, & aprés qu'eſtant ſortis de ces détroits affreux des Alpes, ils commencerent à prendre le largue & l'eſgay des verdoyantes campagnes de la France, où ils logerent auprés d'vne Egliſe dediée à l'honneur de la Vierge Mere de Dieu, *cùm iam in latis hoſpitaremur virentibus*: quittants ce logement, ils pourſuiuirent leur chemin auecque la meſme diligence, *Nos itaque cùm iam appropinquante ſolemnitate Paſchali quotidie profectionem acceleraremus*, de laquelle (comme i'ay deſia dit) ils n'auoient autre fin que d'eſtre à temps à Auxerre pour Paſques, com-

meilſe voit par ces paroles de Fauſte qui ſuiuent immediatement, *eo die quo Dominica celebratur cœna, in pagum deuenimus Autiſiodorenſem*; ſoit qu'on prenne *pagus* pour le territoire, ou pour la ville n'importe, puiſque Font-rouge Monaſtere de S. Romain en eſt fort peu éloigné.

Il faut donc maintenant reconnoiſtre aprés toutes ces raiſons, que celles du P. d'Yepes ne concluent rien de ce qu'il pretend, qui eſt de prouuer que Paſques ayent eſté celebrées en France le vingt-deuxiéme de Mars; & puiſque nous conuenons de l'année cinq cent quarante-trois pour celle de la pretieuſe mort de noſtre P. S. Benoiſt, & qu'elle arriua le Samedy de Paſques, il faut tenir tout aſſeuré que ce fut le quatriéme Auril de la preſente année, & qu'on ne peut pas dire autrement, attendu la certitude des preuues que i'en ay adminiſtrées.

PARAGRAPHE X.

Reſolution de quelques difficultez ſur le retour de Fauſte en Italie.

BARONIVS ſe plaint aſſez du peu d'exactitude apportée par les Hiſtoriens, à décrire les guerres des Lombards, ce qui eſt cauſe que la deſtruction du Monaſtere de Mont Caſſin, eſtant vn de leurs exploits, nous ſçauons pluſtoſt qu'il a eſté détruit que quand il l'a eſté. Leon d'Hoſtie dans ſa Chronique marque cét accident en l'an cinq cent ſoixante-huict, Baronius en cinq cent ſoixante & treize, & [a] Sigonius en cinq cent quatre-vingt neuf: *Haeſtenus* [b] ſuit ce dernier pour des raiſons, qui m'ont auſſi emporté dans ſon opinion, les ayant iugées meilleures que celles des autres. *ad ann. 573.* [a] *lib. 1. de reg. Ital.* [b] *ad c. 7. dial.*

On les collige de ce que dit Leon d'Oſtie, que cette deſolation arriua ſous le Pape *Pelagius* ſecond; qu'elle dura cent quarante-vn an, & que l'Abbé Petronax commença de rebaſtir ce Monaſtere l'an ſept cent trente-vn. Si donc à cinq cent quatre-vingt neuf vous adiouſtez cent quarante-vn, vous aurez ſept cent trente pour la derniere année de ſa deſolation, & ſept cent trente-vn pour la premiere de ſa reſtau-

ration. L'an cinq cent quatre-vingt neuf fut donc celuy de la deſtruction du Mont Caſſin par les Lombards, ſous le douziéme & dernier du Pontificat de *Pelagius*, decedé le huictiéme de Feurier en cinq cent quatre-vingt dix.

Cap. 36. 47. & 55. De plus, on collige du quatriéme liure des Dialogues de ſainct Gregoire, qu'il les écriuit quatre ans aprés qu'il fut Pape, dautant que la peſte ayant commencé de rauager la ville de Rome dés cette meſme année, qui fut la premiere de ſa creation le troiſiéme de Septembre, il en parle comme d'vne choſe paſſée il y auoit plus de trois ans, *ante trienniũm*; d'où l'on infere que c'eſtoit la quatriéme année, quand il écriuoit l'hiſtoire de la deſtruction de ce Monaſtere, puiſqu'elle arriua ſous ſon predeceſſeur. Et comme il eſt certain qu'aucun Autheur ne l'a miſe plus tard, auſſi n'y a-t'il pas raiſon de l'auancer pluſtoſt, dautant que ſainct Gregoire en parle comme d'vne choſe encore toute recente, ſe ſeruant de ce mot, *nuper*, qui ſeroit mal appliqué à vn temps de plus de quatre ans, *nocturno tempore quieſcentibus fratribus* NVPER *illic Longobardi ingreſſi ſunt, qui diripientes omnia*, &c.

Cette année de cinq cent quatre-vingt neuf eſtant ainſi bien arreſtée pour celle de la ruine du Mont Caſſin, & ſainct Maur eſtant decedé l'an cinq cent quatre-vingt quatre, aprés auoir commandé à Fauſte de s'en retourner en Italie, qui ſeiourna toutefois encore deux ans, iuſqu'aprés le decés de Bertulphe ſecond Abbé de Glanfeüil, tellement qu'il n'en partit pour s'en retourner que l'an cinq cent quatre-vingt ſix: Il eſt aſſeuré qu'il trouua encore le Mont Caſſin en ſon entier, où il fut receu de touts les Religieux auec vn grand applaudiſſement, comme vne perſonne qu'il y auoit quarante-trois ans que ceux qui eſtoient du temps de ſainct Benoiſt, & qui viuoient encore n'auoient veuë. Il ne faut pas demander ſi vne ſainte curioſité les excita de luy faire bien des queſtions touchant ſon voyage, & s'il manquoit à les contenter là deſſus: neantmoins ils le contraignirent de ſurplus d'en mettre par écrit la relation tout au long, comme il témoigne expreſſément en ces paroles. *In fine Prologi.* *Cùm ad noſtrum Monaſterium, vltimam iam penè agens ætatem, vnà cum Simplicio iuxta mandatum Beati Mauri fuiſſem regreſſus, compulſus ab omnibus fratribus Congre-*

gregationis Caſinenſis cœnobij, de quo profecti fueramus, hiſtoriam de vita & conuerſatione B. Mauri ſcribere ſum aggreſſus.

Vous voyez comme il dit nettement qu'il retourna en ſon Monaſtere, *ad noſtrum Monaſterium*, & que les freres du Mont Caſſin, qui eſtoit le meſme dont il eſtoit parti, *Caſinenſis cœnobij de quo profecti fueramus*, le contraignirent d'écrire ſon hiſtoire; ce qui montre euidemment que cette maiſon n'eſtoit pas encore détruite. Que ſi elle l'euſt eſté, il ſuffiſoit tout au plus de dire, *fratres Caſinenſis cœnobij* (qu'on pouuoit à la verité nommer encore ainſi, bien qu'ils fuſſent déſia retirez à Latran) ſans y adiouſter, *de quo profecti fueramus*, qu'il ſemble n'auoir mis à autre intention que pour s'expliquer, & nous apprendre que le Mont Caſſin eſtoit alors ſus bout, & le fut encore trois ans aprés, quand les Lombards l'ayant ſaccagé & renuerſé, Fauſte ſe ſauua miraculeuſement d'entre leurs mains, comme les autres Religieux, & ſe retira auec eux à Rome dans le Monaſtere de Latran.

C'eſt donc manifeſtement contre la verité de cette hiſtoire, que le Diſſertateur continuant dans ſes inuentions, ſuppoſe que ce Monaſtere fut ruiné en cinq cent quatre-vingt dix, quatorze ans auant le retour de Fauſte, qu'il marque en ſix cent quatre; & bien que l'année cinq cent quatre-vingt dix ne ſoit pas beaucoup éloignée de cinq cent quatre-vingt neuf, elle eſt pourtant fauſſe, comme n'eſtant plus ſous le Pontificat de *Pelagius*, s'il ne prouue que cela ſoit arriué deuant le huictiéme de Feurier, iour du decés de ce Pape, ce qu'il ne prouuera pas. On voit bien que ce n'eſt que pour taſcher de parler conſequemment qu'il dit cecy, car voyant la force de ce texte ſuſdit qui eſt ſi exprés, il ſe prend bien garde de s'y arreſter pour y répondre, mais au lieu de faire ferme pour parer le coup, il ſe contente de l'eſquiuer, & pour toute réponſe il dit ſeulement qu'il ne faut pas auoir égard à ces paroles de Fauſte, dautant qu'elles ſont obſcures, confuſes, & que les lieux n'y ſont pas aſſez diſtinguez. *Cap. 10. §. 2.*

Se paye de cette défaite qui voudra, ie croy que tout autre que noſtre Diſſertateur trouuera ces paroles aſſez claires & en bon ordre: Et pour la diſtinction des lieux qui eſt icy de conſequence, en voudroit-il vne plus exacte que celle que

Fauſte y apporte, quand il nomme le Mont Caſſin expreſſément, & que pour oſter tout equiuoque à ceux qui euſſent voulu dire, que les Moines eſtant transferez au Monaſtere de Latran à Rome, on pouuoit l'appeller auſſi le Mont Caſſin par analogie : il adiouſte que c'eſtoit le meſme dont il eſtoit parti pour venir en France, *de quo profecti fueramus* : Et en ſuite quand il parle de Theodore Abbé de Latran, il appelle ce lieu, la Congregation du Monaſtere de Latran, *qui prolixiori tempore Lateranenſis Congregationem rexit Monaſterij*, comme parlant du Mont Caſſin, il s'eſtoit ſerui de meſmes dictions pour le ſignifier, *ab omnibus fratribus Congregationis Caſinenſis cœnobij*, car ie ne puis voir que ce ne ſoient pas deux lieux bien diſtinguez que, *Congregatio Lateranenſis Monaſterij*, &, *Congregatio Caſinenſis cœnobij*. Cette diſtinction eſt donc aſſez claire, & ne peut eſtre obſcure, qu'à ceux qui veulent qu'elle le ſoit, & qui ferment les yeux exprés de peur de voir le Soleil.

Noſtre Diſſertateur s'eſtant tiré de ce mauuais pas, comme il a pû, & ſe voyant ſuiui vn peu de prés, il combat en retraitte, penſant nous arreſter tout court, quand il nous obiecte que Fauſte, à la priere des Moines refugiez à Rome, écriuit la vie de ſainct Maur qu'il preſenta au Pape Boniface, & en eut ſon approbation, & tout cela, dit-il, s'accorde fort bien auec ſon opinion. Car ſainct Maur eſtant venu en France en cinq cent ſoixante, où il veſcut quarante ans, il ſera mort l'an ſix cent, & Fauſte eſtant de retour en Italie en ſix cent deux, compoſa ſa vie qu'il preſenta au Pape Boniface, éleu en ſix cent ſix en Feurier, & decedé le douziéme de Nouembre de la meſme année.

Ie confeſſe que cela s'accorde ſuiuant ſa ſuppoſition, mais cét accord fait vn diſcord en l'harmonie de toute l'hiſtoire, & tant cela que tout le reſte s'accorde fort bien auecque mon opinion, dans laquelle ſainct Maur eſtant decedé au commencement de cinq cent quatre-vingt quatre, Fauſte ne demeura que deux ans en France aprés ſon decés, & s'en retourna en Italie en cinq cent quatre-vingt ſix au Mont Caſſin, trois ans auant ſa deſolation, où il eſt croyable qu'il compoſa ſon hiſtoire à la priere des Religieux, & long-temps

aprés quand on trouua à propos de la faire approuuer au Pape, il y adiouſta ſon Prologue, où il parle du Monaſtere de Latran ; ſi ce n'eſt que l'on trouue plus à propos de dire, qu'aprés auoir ſouffert toutes ces ruines, & les deſordres de cette tranſmigration, & auoir vn peu reſpiré aprés tant de changements & de miſeres, il compoſa le tout enſemble, & le mit au iour vers ce temps là : car il eſt certain que Fauſte veſcut encore longues années, puiſque dans ſa Preface il parle du venerable Theodore troiſiéme Abbé de Latran aprés Valentinien, & dit qu'il gouuerna l'Abbaye, *prolixiori tempore*. Nous liſons au Catalogue des Abbez de Mont Caſſin & de Latran, que Theodore eſt mis dans l'ordre qu'écrit Fauſte, & il eſt ſpecifié qu'il commença ſa Prelature en ſix cent huit.

Le Diſſertateur preſſe encore, & dit que Fauſte parle de ſoy-meſme comme eſtant fort âgé quand il retourna en Italie, *vltimam iam penè agens ætatem*, & que cela fauoriſe ſon opinion. Il eſt bien vray qu'il ſe trouuera âgé d'enuiron dix-ſept ans plus que ie ne luy en donne, mais cela ne fait rien contre nous. Fauſte dit qu'il fut preſenté à ſainct Benoiſt à l'âge de ſept ans, aprés qu'il euſt baſti ſon Monaſtere du Mont Caſſin, où il arriua comme nous auons dit en cinq cent vingt-neuf, donnons luy trois ans pour le baſtir, & qu'il ſoit paracheué en cinq cent trente deux, & ſuppoſons que Fauſte y entra la meſme année, qui eſt le plus toſt que nous luy pouuons aſſigner. Il auoit donc ſept ans en cinq cent trente-deux, adiouſtez y cinquante-quatre ans vous trouuerez cinq cent quatre-vingt ſix pour l'année de ſon retour en Italie à l'âge de ſoixante-vn an, qui ſe forment par l'addition de ſept & de cinquante-quatre. N'eſt-ce pas aſſez à vn Religieux, qui auoit ſouffert tant de fatigues, & qui viuoit dans vne ſi grande auſterité, pour dire que *iam vltimam penè agebat ætatem ?* Il ne dit pas ſimplement *vltimam*, il y adiouſte, *penè*, c'eſt à dire qu'il eſtoit deſia dans la vieilleſſe. Que s'il euſt eu encore dix-ſept ans qu'on luy veut donner dauantage, il n'auroit pas deu mettre, *vltimam penè*, mais, *vltimam* abſolument, attendu qu'il euſt eſté trop auant dans la vieilleſſe à ſoixante & dix huict ans, au lieu de n'en eſtre qu'au commencement com-

me à ſoixante-vn an, ce que ſignifie mieux, *vltimam penè* — & en cecy mon opinion eſt plus conforme au texte, & à l'intention de Fauſte, & à la raiſon, n'y ayant point d'apparence qu'il euſt oſé entreprendre, ny moins ſupporter les fatigues d'vn ſi long & ſi penible voyage, que celuy de Glanfeüil en Aniou au Mont Caſſin, qui eſt bien auant dans le Royaume de Naples, s'il euſt eſté dans la caducité & decrepitude que veut noſtre Diſſertateur.

Cap. 5. §. 9. Enfin vous diriez qu'il prendroit plaiſir à deuiner, quand il inuente deux Fauſtes, l'vn compagnon de ſainct Maur qu'il nomme le veritable, & l'autre faux, qu'il dit auoir compoſé cette hiſtoire durant le regne de Charles le Chauue aprés l'an huict cent quarante-cinq, au meſme temps auſſi qu'vn faux Gordien autre que le compagnon de ſainct Placide, écriuit l'hiſtoire de ſon martyre. Il pretend de le prouuer par ce Gordien meſme, qui rapporte que le Pape *Vigilius* confirma le don qu'auoit fait Tertulle, pere de ſainct Placide, de toutes ſes poſſeſſions qui eſtoient en Sicile, & que cela fut ratifié par quarante-neuf de ſes ſucceſſeurs. A compter donc (dit le Diſſertateur) depuis *Vigilius*, qui eſtoit du temps de S. Benoiſt, iuſqu'au temps de Charles le Chauue, on trouue qu'il y a eu quarante-neuf Papes, qui ont eſté ſucceſſiuement aſſis en la chaire de S. Pierre, pour monſtrer que ſes coniectures des deux Fauſtes, & des deux Gordiens ne ſont pas ſans fondement.

L'Hiſtoire du martyre de ſainct Placide eſt incomparablement plus falſifiée que celle de ſainct Maur, & les fautes y ſont encore plus palpables, de ſorte que *Baronius* en nomme l'autheur *Pſeudogordianum* ou faux Gordien, & dit que cette hiſtoire a eſté controuuée à plaiſir par quelque homme oiſeux *ab otioſo homine conficta*. C'eſt pourtant l'vnique fondement de ces belles coniectures, lequel comme il eſt euidemment faux, il eſt auſſi neceſſaire qu'elles en tiennent, & qu'eſtant mal aſſiſes elles tombent dans vne meſme ruine, il faut donc que le Diſſertateur apprenne vne autrefois à fonder mieux ſes coniectures.

PARAGRAPHE XIII.

Concluſion du Traitté du voyage de ſainct Maur en France.

APRE'S vne exacte & ample diſcuſſion de l'Hiſtoire de Fauſte, il faudroit eſtre peu apperceuant, de penſer que tout ce qui s'y trouue fuſt remply de fauſſeté; mais il faudroit eſtre tout à fait iniuſte, de la condemner à vne cenſure vniuerſelle ſur cette opinion temeraire, & de la releguer entre les apocryphes. Nous l'auons, ce me ſemble, aſſez curieuſement examinée, & vendiquée des attaques de ceux qui pour eſtablir la nouueauté de leurs inuentions, ne le penſoient pas mieux faire, qu'en ſuppoſant des erreurs dans cette hiſtoire qui n'y ſont point, en conteſter ſes plus belles pieces, qui ſeruent de phare à la Chronologie. Auſſi eſtoit-ce leur deſſein que d'eſteindre ces lumieres, afin de pouuoir aprés plus facilement l'obſcurcir des tenebres dont ils l'ont couuerte, pour nous empeſcher d'y connoiſtre plus rien qu'à la faueur d'vn faux iour qu'ils y donnent.

C'eſt ainſi que s'eſt comporté noſtre Diſſertateur, quand il a oſté Theodebert, Thibaut, & Clotaire de l'hiſtoire de Fauſte, dont ils faiſoient la meilleure & la plus belle partie, quand il a nié qu'il y euſt iamais eu d'*Eutropius* Eueſque d'Angers, & qu'il nous veut faire prendre vn Romain Eueſque & Martyr pour vn Abbé & Confeſſeur, quand il nous renuoye le decés de ſainct Benoiſt, & le voyage de ſainct Maur iuſqu'en l'année cinq cent ſoixante, & quand il donne à celuy-là quatre-vingt ans de vie contre l'opinion de touts les autheurs, & quatre-vingt douze à celuy-cy, contre le nombre exprés de Fauſte, qui ne luy en donne que ſoixante & douze. I'auouë bien qu'il a eu raiſon d'auoir oſté le iour du decés de S. Benoiſt du vingt-vniéme de Mars, pour le tranſporter au Samedy de Paſques, mais dautant que l'an ſuſdit elles arriuoient encore vn peu toſt au vingt-ſeptiéme du meſme mois, il s'eſt enfin apperceu que ce terme ſi court laiſſoit trop peu de temps à ſainct Maur pour venir de Verceil à Auxerre,

dans vn dernier de ſes écrits il luy a de ſa grace donné dix iours dauantage, qu'il a repris ſur les cinquante-cinq employez, ſelon Fauſte, au voyage du Mont Caſſin à Verceil, croyant iudicieuſement que c'eſtoit aſſez d'en laiſſer quarante-cinq.

Ie laiſſe à part les autres points auſquels il a alteré cette hiſtoire, & a fait en ſorte qu'eſtant toute déguiſée on a de la peine à la reconnoiſtre, & que l'on cherche Fauſte dans Fauſte meſme, & qu'au lieu d'vne piece ancienne il nous en ſubſtituë vne toute neuue ſortie fraiſchement de la forge de ſon inuention, reſſemblant en cecy à ces maſſons qui voulants reparer vne maiſon, qui menace ruine d'vn coſté, la renuerſent par terre. Pour moy ie croy que c'eſt vn attentat ſur la venerable antiquité, que de la traiter de la ſorte, & que plus on la peut conſeruer en ſon entier; toutes autres choſes ſauues d'ailleurs, plus on s'approche d'elle & de la verité qu'elle contient.

C'eſt pourquoy, contre l'attentat de noſtre Diſſertateur, i'ay laiſſé Fauſte en ſon entier à la reſerue de deux fautes que i'y ay corrigées, ſouſtenant que ſi au lieu du nom de Bertingran on ſubſtituë celuy d'Innocent, & qu'au lieu de *duodecimo Kalendas Aprilis* on remet *pridie Nonas Aprilis*, il n'y a plus rien à refaire en ſon hiſtoire, que la foy en eſt tres-entiere & la verité tres-conſtante. L'erreur de Bertingran que nous appellons auiourd'huy Bertran, n'eſt pas de Fauſte, nous auons deſia monſtré que dans les autheurs plus anciens que n'eſt Odo Abbé de ſainct Maur des Foſſez, l'Eueſque du Mans n'eſt point nommé, & que c'eſt luy qui le nommant a commis cette faute. Ie n'attribuë non plus celle de *duodecimo Kalendas Aprilis* à Fauſte, qui ne peut l'auoir faite pour les puiſſantes raiſons que nous auons alleguées; mais à quelque inconſideré Copiſte, qui ayant décrit cette hiſtoire dés le temps de ſon autheur deſia bien caduc, quand il la compoſa, ſe ſeroit trompé de la ſorte, & décriuant *duodecimo Kalendas Aprilis* pour *pridie Nonas*, auroit donné l'origine à cette erreur qui a touſiours eſté ſuiuie depuis.

Ce n'eſt pas mon naturel de diſſimuler; Contre cette conjecture ie voy vne forte raiſon; qu'il n'y a guere d'apparence

que les Benedictins Italiens n'ayent pas ſceu le iour precis du trépas de ſainct Benoiſt, & que l'ayant ſceu (comme il eſt ſans doute) ils ayent cependant marqué ſa feſte en vn autre iour que celuy qui luy eſtoit deu, car il eſt certain qu'ils ont eſté les premiers qui l'ont celebrée. En ces difficultez ſi obſcures par leur grande antiquité, on ne peut marcher qu'à taſtons & en aueugles, c'eſt pourquoy on me pardonnera, ſi ie réponds encore à cette obiection par vne autre coniecture.

Ie ne penſe pas que ces Italiens ayent celebré cette feſte de ſainct Benoiſt incontinent aprés ſon trépas, mais que quelques années s'eſcoulerent auant qu'ils la celebraſſent la premiere fois. Or il peut eſtre arriué que ce fut onze ans aprés, ſçauoir en cinq cent cinquante-quatre, que cette année ayant la meſme characteriſtique D pour ſa Dominicale, & Paſques auſſi le cinquiéme d'Auril, comme en cinq cent quarante-trois, cette bonne feſte empeſchant celle de ſainct Benoiſt, auroit contraint nos Benedictins de l'anticiper de quinzaine, pour la celebrer le Samedy deuant la Paſſion, (car les Rubriques du Breuiaire n'eſtoient pas reglées comme elles ſont maintenant) afin qu'ils conſeruaſſent pour le moins le iour de la ſemaine s'ils ne pouuoient celuy du mois, & que pendant ces iours de la Paſſion ils n'euſſent plus d'autre occupation interieure que dans les ſaintes penſées des myſteres de noſtre Redemption. Et comme ils virent depuis que les Nones d'Auril ſont ordinairement & le plus ſouuent ou dans la quinzaine de la Paſſion, ou dans l'octaue de Paſques, ils trouuerent à propos pour obuier à ces changements, de laiſſer à iamais la feſte de ſainct Benoiſt au meſme iour qu'ils l'auoient celebrée la premiere fois par anticipation.

C'eſt toute la réponſe que ie puis faire à cette obiection, & ie n'ay plus rien à dire à ceux qui voudront touſiours retenir le trépas de ſainct Benoiſt au vingt-vniéme de Mars le Samedy de Paſques; que c'eſt à eux de ſatisfaire premierement aux raiſons que i'ay apportées à l'encontre, & d'en fournir de meilleures, autrement ie leur diray ce que le ſieur de Courteilles nous reproche en ſemblable occaſion, qu'ils ſont poſſedez d'vn *amour aueugle de l'antiquité.* *Page 25.*

De toute cette Digreſſion Hiſtorique il s'enſüit, que ſainct Maur naſquit l'an cinq cent onze, & qu'ayant atteint l'âge de douze ans, ſon pere *Eutychius* Senateur Romain l'amena au Mont Caſſin, & le preſenta à ſainct Benoiſt en cinq cent vingt-trois, où il demeura vingt ans ſous la diſcipline d'vn ſi bon Maiſtre, qui l'enuoya en France en l'année cinq cent quarante-trois, la meſme de ſon bien-heureux trépas, & que noſtre ſainct Maur commença de s'habituer à Glanfeüil en Aniou où il baſtit ſon Monaſtere, qu'on nomme auiourd'huy ſainct Maur ſur Loire, où ayant veſcu l'eſpace de quarante ans en toute ſainteté, il fit échange de la terre pour le Ciel le quinziéme de Ianuier de l'an cinq cent quatre-vingt quatre : ſa vie toute miraculeuſe ayant eſté bornée par le cours de ſeptante-deux années, au rapport de Fauſte, lequel deux ans aprés s'en retourna en Italie, où ayant trouué le Mont Caſſin encore ſur pied, aprés ſa deſtruction il ſe ſauua auecque les autres Religieux à Rome dans le Monaſtere de Latran, où il paſſa le reſte de ſes iours iuſqu'au delà de ſix cent huit, aprés auoir compoſé ſon hiſtoire & l'auoir preſentée au Pape Boniface en l'an ſix cent ſix, qui l'approuua; & à ce compte il peut auoir veſcu enuiron quelques quatre-vingt cinq ou dix ans.

Voicy la fin d'vne longue mais neceſſaire Digreſſion pour l'éclairciſſement d'vne hiſtoire tres-embroüillée, & neantmoins veritable au moyen de mes deux corrections; ie ne me promets pas de contenter les eſprits difficiles auſquels ie n'ay rien à dire autre choſe que ce mot triuial d'Horace,

Si quid nouiſti rectius iſtis,
Candidus imperti, ſi non, his vtere mecum.

Neantmoins auant que de reprendre le fil de nos Remarques, ie ne puis paſſer outre ſans faire encore cette autre Digreſſion en faueur de la religieuſe maiſon du Pré.

DIGRESSION HISTORIQVE de la premiere Abbeſſe du Pré.

DE tout ce que deſſus nous deuons conclure neceſſairement, puiſque ſainct Innocent a baſty le Monaſtere du Pré pour des Religieuſes, qu'elles n'eſtoient pas Benedictines en leur premiere inſtitution, attendu qu'elles ont eſté fondées auant que ſainct Maur fuſt venu en France, qui tout le premier y apporta la Regle de ſainct Benoiſt : & qu'elles viuoient en ces premiers commencements ſous quelque autre Regle qui eſtoit en eſtime en ce temps-là. Ie voudrois croire que c'eſtoit la Regle que ſainct *Cæſarius* Archeueſque d'Arles auoit donnée à ſa ſœur ſainte Cæſarie, & qui eut cours en France dans le ſixiéme ſiecle, & quelque temps aprés que ſainct Maur y fut arriué. Car bien que ſainte Scholaſtique euſt fait voir en Italie, que la Regle de ſainct Benoiſt eſtoit propre pour l'vn & l'autre ſexe, neantmoins nos Françoiſes ne s'en auiſerent pas ſi toſt, & croyoient que la Benedictine eſtoit faite exprés pour les hommes ſeulement, comme la Cæſarienne qui eſtoit bien eſtablie alors n'auoit eſté dictée que pour des filles. C'eſt pourquoy nous voyons que ſainte Radegonde, qui s'enferma dans ſon Monaſtere de ſainte Croix de Poitiers, vers l'an cinq cent ſoixante, ou cinq cent ſoixante & vn, fit profeſſion ſous cette Regle Cæſarienne, ainſi que témoignent Gregoire de Tours en ſes Hiſtoires, & Fortunat Eueſque de Poitiers en la vie de cette Sainte, encore qu'elle ne peuſt eſtre ignorante de la ſainte & miraculeuſe vie de ſainct Maur, y ayant deſia dix-ſept ou dix-huit ans qu'il demeuroit à Glanfeüil, qui n'eſt éloigné qu'enuiron vingt lieuës de Poitiers. Ie veux donc croire que cette Regle Cæſarienne, qui auoit alors grande vogue, s'obſeruoit au Monaſtere où l'on dit que ſainct Innocent enuoya querir ſaincte Adnette ou Adrechilde pour en faire la premiere Abbeſſe de ſon Abbaye nouuellement baſtie. Ie dis, au Monaſtere, ſans l'oſer nommer comme fait le ſieur de Courteilles,

Lib. 9. cap. 40.

merce, quelle communication auoit le Mans auec Soiſſons alors plus qu'auiourd'huy, pour auoir fourny cette rencontre? & qui auroit donné auis à ces Dames d'enuoyer querir ſainte Adnette dans ce Monaſtere baſty depuis peu, ſi nous ne reconnoiſſons ce moyen que l'hiſtoire nous fournit plus que probablement, à ſçauoir qu'Engilbert, pour les raiſons deſia dites, & pour d'autres que nous dirons, a eſté le proxenete & l'entremetteur de cette pieuſe affaire?

Cela ſe confirme clairement de ce que cét Eueſque fut toûiours en la Cour du Roy Theodoric ou Thierry en qualité de ſon grand Aumoſnier: & qu'alors Ebroin eſtoit Maire du Palais, c'eſt à dire Roy en effet, pendant que Thierry en portoit le nom, & ce fut la femme de cét Ebroin qui fonda le Monaſtere de Noſtre-Dame de Soiſſons pour des Benedictines, ainſi que nous auons deſia dit, & que nous apprend Nicoles Gilles en ſon Theodoric, & l'acte de la fondation de ce Monaſtere, que nous a donné le ſieur Renaut en ſon Hiſtoire des Eueſques de Soiſſons. Engilbert donc n'eſtant pas alors le dernier de la faueur, en eut aſſez pour mettre dans ce nouueau Monaſtere ſa parente Religieuſe, & aprés qu'elle y eut appris la regularité, de l'attirer en ſon Dioceſe pour y renouueller ces deux Monaſteres de ſainte Treneſtine & du Pré, & pour enſeigner ce qu'elle auoit appris dans celuy de Soiſſons.

Cette coniecture ſe trouue grandement ſouſtenuë par vne autre que voicy. Sainct Berar predeceſſeur immediat d'Engilbert auerty par reuelation diuine, enuoya querir le corps de ſainte Scholaſtique au Mont Caſſin, & en celebra la Tranſlation, comme nous verrons cy-aprés. Il fit baſtir vn Monaſtere de l'autre coſté de la ville vers le midy, entre ſes murailles & la riuiere, exprés pour y depoſer cette precieuſe relique, & y aſſembla iuſqu'au nombre de cinquante Religieuſes qui viuoient ſous la Regle de ſainct Benoiſt, dit le liure du Pontifical. Or ie penſe que cecy eſt vn argument aſſez fort pour conclure que la Regle de ſainct Benoiſt n'auoit pas encore eſté receuë alors dans l'Abbaye du Pré. Car ſi les Religieuſes euſſent deſia ſuiuy cette Regle, il n'y a guere d'apparence que ſainct Berar euſt voulu fruſtrer ce

pour en faire la premiere Abbeſſe du Pré, comme dit le ſieur de Courteilles : y ayant tres-grande apparence que la tradition eſt fondée ſur ce qu'elle en a eſté la premiere Abbeſſe Benedictine.

Mais oſerois-ie étaller icy mes penſées, & auancer mes coniectures? Le Lecteur me le permettra, puiſque ie luy laiſſe la liberté entiere d'en croire ce qu'il voudra.

Pour bien aſſeoir ces coniectures, il eſt beſoin de ſçauoir deux choſes. Premierement il faut ſuppoſer auec les Cartulaires, & le ſieur de Courteilles, qu'Adnette & Adrechilde n'eſt qu'vn meſme nom & d'vne meſme perſonne, & qu'Adnette eſt le mot François du Latin *Adrechildis*. Secondement, qu'Engilbert Eueſque du Mans qui viuoit du temps de Theodoric Roy de France fils de Clouis ſecond, pour le diſtinguer de Theodoric dit de Chelles, établit vne ſienne parente nommée Adrechilde, Superieure du Monaſtere de ſainte Treneſtine, qui eſtoit ſitué entre la riuiere de Sarthe & les murs de la ville, & qui n'eſt plus maintenant qu'vne Paroiſſe nommée Gourdaines.

Ada, Adneta, Adrechildis, ſont ſynonymes.

Cela eſtant il y a grande apparence que ce fut luy-meſme qui fit venir cette Adrechilde ou Adnette de Soiſſons, & qu'il la donna pour Superieure non ſeulement au Monaſtere de ſainte Treneſtine, mais à celuy du Pré, & que ce fut alors que les Religieuſes quitterent leur ancienne Regle, pour prendre celle de ſainct Benoiſt, qu'elles ont touſiours depuis obſeruée. Le lien de conſanguinité, qui eſtoit entre Engilbert & Adrechilde, quelques memoires portants que c'eſtoit ſa niepce, fut cauſe qu'il la tira du Monaſtere de Soiſſons pour l'auoir auprés de ſoy, & pour planter par meſme moyen dans touts les Monaſteres de filles de ſon Dioceſe, la Regle Benedictine qui eſtoit en ce temps-là en ſa premiere ferueur. Cela eſt d'autant plus aiſé à croire de la niepce de ce Prelat, qu'il ſe comporta de meſme façon enuers ſa ſœur nommée Abidelgame, laquelle il fit Abbeſſe de Tuffé, comme nous apprendrons en ſa vie.

Il faut aſſeurément que cette conionćture ait ſeruy d'occaſion pour rendre nos Dames du Pré Benedictines. Car ſans celle-cy quelle autre pourroit s'eſtre preſentée? quel com-

IX.

S. DOMNOLE.

An de Christ dlx.

ON n'eſt point aſſeuré de quel pays eſtoit S. Domnole. Les vns diſent qu'il eſtoit François, & les autres Allemand, mais il importe de bien peu de quel pays on ſoit, puiſqu'il n'y a acception ny de perſonnes, ny de nations deuant Dieu, & que touts ceux qui en toutes leurs actions ſuiuent la iuſtice luy ſont agreables. C'eſt par où noſtre Sainct s'eſt tellement rendu recommandable à la diuine Maieſté, qu'il a eſté orné de toutes les graces tant habituelles que gratuites, deſquelles Dieu honore ceux qu'il veut faire reconnoiſtre pour ſes amis particuliers, & propoſer à tout le monde comme des modeles de ſainteté & de perfection. Ses vertus, & ſes graces ont également éclaté, lors qu'eſtant éleué ſur le chandelier de l'Egliſe du Mans, les premieres ont paru dans ſa conuerſation toute celeſte; & les ſecondes dans le grand nombre des actions miraculeuſes qu'il faiſoit à toutes occaſions. Nous ne pouuons rien dire de ſes tendres années, puiſque Gregoire de Tours ſon contemporain ne nous en a rien laiſſé par écrit.

La premiere choſe qu'il nous apprend, c'eſt qu'il fut Abbé du Monaſtere de ſainct Laurent lés Paris, qui n'eſt plus maintenant qu'vne Paroiſſe, & qu'eſtant porté d'affection pour Clotaire Roy de Soiſſons, qui enuoyoit ſouuent des eſpions à Paris, pour apprendre des nouuelles de ce qui s'y paſſoit, il les retiroit en ſa maiſon, ſituée commodement pour cela au faux-bourg de ſainct Martin. Ie ne croy pas que Gregoire de Tours, qui rapporte cecy, nous le propoſe comme vne action vertueuſe & digne de loüange; car il eſt certain qu'vn ſuiet ne doit auoir aucunes pratiques, ny correſpondances

lib. 6. hiſt. c. 9.

ſecretes au preiudice de la fidelité qu'il doit inuiolablement à ſon Prince ; il ne veut donc autre choſe que nous découurir par quels moyens il paruint à l'Epiſcopat : Auſſi ne parle-t'il point des vertus, ny des miracles, ny de la ſainɛteté de Domnole, pendant qu'il fut Abbé, mais ſeulement depuis qu'il fut Eueſque. *Iam aſſumpto Epiſcopatu talem ſe tantúmque præbuit, vt in ſummæ ſanɛtitatis culmen eueɛtus, debili vſum greſſuum, cæco reſtitueret viſum.* Cecy ſoit dit en paſſant.

Clotaire luy vouloit du bien, & ne cherchoit que l'occaſion de l'obliger, & de reconnoiſtre ſes bons & agreables ſeruices : & comme vne fois il vint à Tours faire ſes deuotions au tombeau de ſainɛt Martin, & qu'il receut nouuelles que l'Eueſché d'Auignon eſtoit vacant il le luy preſenta ; mais Domnole n'oſant pas en faire vn refus ouuertement, ſe retira en l'Egliſe de ſainɛt Martin, & fit auec les principaux de la Cour qui approchoient le Roy de plus prés, qu'ils luy remonſtraſſent qu'Auignon eſtoit trop éloigné, & que l'acceptant, il ſeroit deſormais priué de l'honneur de ſa preſence. Cette raiſon, & quelques autres, firent que Clotaire ne l'en preſſa pas dauantage: mais quelque temps aprés, Childebert Roy de Paris eſtant mort ſans enfants maſles Clotaire luy ſucceda, & la Monarchie Françoiſe fut reünie en ſa perſonne, ainſi qu'elle l'auoit eſté en celle de ſon pere Clouis, tellement que le pays du Maine, qui eſtoit du Royaume de Paris, tomba auſſi en ſa puiſſance ; & ſur l'auis qui luy fut donné, que l'Egliſe de la ville capitale eſtoit ſans Paſteur, il en pourueut noſtre Domnole qui l'accepta.

Il commença auſſi toſt à mettre la main à l'œuure, à viſiter ſon Dioceſe, à preſcher, ſoulager les affligez, diſcipliner le Clergé, & ne rien obmettre de tout ce qui eſt requis en vn ſainɛt & excellent Prelat : ſur tout il auoit les meſmes tendreſſes & affections pour tout ſon troupeau, qu'vn pere de famille auroit pour chacun de ſes enfants. Il ne celebroit iamais la Meſſe, que les larmes découlant de ſes yeux ſur ſon viſage, ne témoignaſſent les ſentiments d'amour & de deuotion qui le tranſportoient : & ne s'aſſeoit iamais à table, pour prendre ſa refeɛtion, qu'elle ne fuſt touſiours aſſaiſonnée de quelque pieuſe & deuote lecture.

Pour faire le recit de ſes actions miraculeuſes, il faut dire qu'il a illuminé les aueugles, redreſſé les boiteux, rafermi les paralytiques, rendu l'oüie aux ſourds, & la parole aux muets. Mais pour en trier quelques-vns parmy beaucoup d'autres; Vn aueugle nommé *Siagrius* plein de foy, s'eſtant frotté les yeux de l'eau dont ſainct Domnole s'eſtoit laué les mains, receut auſſi toſt l'vſage de la lumiere. Vn autre appellé *Magnacarius*, ayant trauaillé vn iour de Dimanche, & eſtant frappé d'aueuglement pour punition de ſon crime, eut recours à noſtre Sainct, qui luy reſtitua la veuë par ſes prieres. Il deliura vn Preſtre nommé Martin d'vne paralyſie, dont il auoit eſté puni, pour auoir voulu entaſſer ſes gerbes le iour de l'Aſſomption de Noſtre-Dame: & vn vigneron appellé *Frondenus*, qui fut chaſtié d'vne meſme peine, pour auoir vendangé ſa vigne vn iour de Dimanche. Il guarit vn certain Angeuin nommé *Stritius* d'vn vilain vlcere qu'il auoit à la ioüe, en le moüillant de ſa ſaliue. Le fils d'vn *Eleutherius* beuuant vn verre d'eau, beniſte de la main de noſtre Eueſque, eſteignit les ardeurs d'vne fieure violente qui le trauailloit. Et vn petit enfant nommé Rainier qui eſtoit ſourd, muet, aueugle, & boiteux, eſtant preſenté par ſes parents à noſtre Sainct, il l'oignit d'vn peu d'huile qu'il auoit beniſte, & il fut deliuré de toutes ces incommoditez à l'heure meſme, & ainſi quatre grands miracles ſe firent tout à la fois en vn meſme ſuiet.

Il penetroit dans les cœurs. Vn certain Clerc nommé *Regnoinus* ſe preſenta à luy pour receuoir l'Ordre de Preſtriſe; il luy demanda s'il viuoit chaſtement, ce que le Clerc ayant aſſeuré, il luy nomma la femme, l'heure & le lieu, où il auoit commis le peché, dont le Clerc étonné ſe ietta à ſes pieds, luy confeſſa ſon crime, & luy demanda l'abſolution. Il chaſſa par la vertu du ſigne de la Croix les Diables des corps de deux poſſedez. Par le meſme ſigne il ouurit les portes d'vne Egliſe qui eſtoit fermée, pour y aller faire ſes prieres, par leſquelles auſſi vne autre fois il obtint de Dieu la deliurance des priſonniers, dont il auoit eſté éconduit des hommes.

Deux grands & puiſſants Seigneurs auoient enuahi par vio-

violence les biens de l'Egliſe, & s'en eſtoient accommodez. Noſtre Sainct entreprit de les contraindre à les reſtituer, à quoy il eut plus de peine qu'à faire touts les miracles que nous venons de rapporter. Il aduertit ſouuent l'vn d'eux de ſon deuoir, mais en vain, iuſqu'à ce qu'eſtant tourmenté d'vne ardente fieure, il vint à reſipiſcence, & reconnoiſſant la cauſe de ſon mal, il enuoya demander pardon à S. Domnole, & promit de luy rendre tout ce qu'il auoit vſurpé, ce qu'ayant eſté mis à execution il receut ſa premiere ſanté. L'autre fut plus obſtiné, mais ſainct Domnole voyant le mépris qu'il auoit fait de ſes aduertiſſements, il luy parla, & fut rebuté auec de l'inſolence, que la Iuſtice Diuine ne laiſſa pas long-temps impunie, car la nuit meſme vne violente fieure ſaiſit cét homme ſacrilege, & le matin enſuiuant luy arracha l'ame du corps, qui fut precipitée aux Enfers. Voila vne partie de ſes actions miraculeuſes, venons à ſes autres œuures de pieté.

Il auoit vne eſtroite amitié auec ſainct Germain Eueſque de Paris, lequel ayant perſuadé le Roy Childebert de baſtir & fonder vn Monaſtere auprés de la ville, à l'honneur du glorieux Martyr ſainct Vincent, (c'eſt maintenant l'Abbaye de ſainct Germain des Prez) donna auſſi conſeil à ſon ami Domnole, de faire de meſme en ſa ville à l'honneur du meſme Sainct Martyr. Il en baſtit vn dans les faux-bourgs, & le dota de rentes ſuffiſantes pour l'entretien d'vn bon nombre de Religieux. Quand il le voulut dedier, il conuia ſainct Germain d'y aſſiſter, qui s'y trouua, & le conſacrerent touts deux coniointement à la memoire des ſaincts-martyrs Vincent & Laurent, y depoſerent honorablement vne partie du chef de ſainct Vincent, & du gril ſur lequel S. Laurent fut roſti, & donnerent aux Religieux vn certain Moine nommé *Leuſius* pour leur Abbé.

Sainct Domnole edifia vn autre petit Monaſtere auecque vn Hoſpital tout proche, en vn fonds de terre, qui s'eſtendoit depuis la riuiere de Sarthe iuſqu'au tertre de Baugé, & y aſſembla vingt-quatre Moines, pour y viure regulierement, & pour y exercer l'hoſpitalité enuers les Pelerins, ſous la direction d'vn Moine nommé Paduin, qu'il tira de

l'Abbaye de ſainct Vincent, où il eſtoit Prieur ſous l'Abbé *Leuſius*, & le leur donna pour Abbé.

Noſtre Prelat ſouſcriuit au priuilege qu'obtint ſainct Germain pour l'Abbaye qu'auoit fondé Childebert prés de Paris à l'honneur de ſainct Vincent, par lequel elle eſt exempte de la iuriſdiction de l'Archeueſque & de l'Eueſque, en datte du cinquiéme an de Charibert, qui eſt l'an de grace cinq cent ſoixante-ſix. Il ſouſſigna auſſi au ſecond Concile de Tours l'année ſuiuante, qui eſtoit cinq cent ſoixante-ſept, ſous le meſme regne.

En ce temps là, Ingobergue femme de Charibert fut repudiée, & veſcut depuis aſſez long-temps, vieilliſſant dans l'exercice de toutes les bonnes œuures Chreſtiennes, ſpecialement de l'oraiſon & de l'aumoſne: entre autres elle fit vn beau legs à l'Egliſe Cathedrale du Mans, & vne de ſes filles nommée Berthſlede ſe rendit Religieuſe en l'Abbaye du Pré. Quelque temps aprés Andoüere fut auſſi par les artifices de Fredegonde repudiée de ſon mary Chilperic & releguée au Mans, où elle prit le voile auecque vne de ſes filles en la meſme Abbaye, & y demeurerent toutes deux, iuſqu'à ce que cette Tigreſſe les enuoyaſt maſſacrer au milieu de leur Cloiſtre.

Il eſt temps que ie libere icy ma promeſſe que i'ay faite en la quatriéme Remarque ſur ſainct Innocent, & il faut que ie die vn mot de ſainct Cerenic qu'on appelle vulgairement ſainct Celerin, non pas que l'hiſtoire m'y contraigne, puiſqu'il n'appartient pas à ce Dioceſe, mais à cauſe qu'il y eſt fort connu & inuoqué, & qu'il y a pluſieurs Egliſes conſacrées à ſa memoire: Auſſi qu'eſtant obligé de n'oublier pas ſainct Cerené, qui a veſcu en cette Prouince, ie ne puis parler de l'vn (leur hiſtoire ayant de la connexion) que ie ne parle de l'autre.

Cerenic & Cerené eſtoient deux freres germains, nobles d'extraction, & natifs de la ville & Duché de Spolete en Vmbrie prouince d'Italie. Ils furent éleuez & formez à la pieté dés leur tendres années, en laquelle s'auançant auſſi bien qu'en âge, ils prirent vne genereuſe reſolution de quitter leur patrie & leurs parents, pour aller à Rome vi-

ſiter le tombeau du Prince des Apoſtres & autres lieux ſaincts, où obeïſſants à l'inſpiration qu'ils eurent de renoncer entierement au monde, & de ſe retirer en la ſolitude, ils paſſerent les Alpes, & conduits par la diuine Prouidence, s'en vinrent à Sablé, au pays du Maine, & paſſant plus outre, s'arreſterent enfin en vn lieu qui s'appelloit Sauge en François, & en Latin *Saluia*.

Ils demeurerent touts deux en ce lieu quelque temps, vacants à l'oraiſon, & s'exerçants au ieuſne & à toutes les autres auſteritez d'vne vie ſolitaire & retirée. Mais enfin Cerenic eſtant aduerti par vne viſion celeſte, de ſe ſeparer de ſon frere, & de chercher ailleurs vne autre demeure, il le luy declara. Ce fut auec de grands ſentiments de douleur que Cerené entendit ces nouuelles; toutefois comme ces deux cœurs eſtoient plus fortement vnis en Dieu, qu'ils ne l'eſtoient de ſang, aprés quelques larmes que l'amour fraternel exprima de leurs yeux, ils ſe ſouſmirent au vouloir diuin, & & bien que ſeparez du corps, ils furent touſiours vnis de cœur.

Cerenic prend donc congé de ſon puiſné, vient au Mans, *où il ſeiourna quelque temps auecque l'Eueſque*, dit le ſieur de Courteilles. Si Cerenic vint du temps de Clotaire, c'eſtoit infalliblement ſainct Domnole qui eſtoit Eueſque, comme il faut neceſſairement conclure de tout ce que i'ay dit cy-deuant: mais ie voudrois pluſtoſt croire que ce fut du temps de la vacance, & que Cerenic eſtant venu au Mans, & ayant reconnu que celuy qui ſe portoit pour Eueſque n'eſtoit pas legitime, & par conſequent incapable de luy donner ſa benediction, & la permiſſion de s'habituer en ſon Dioceſe, il trauerſa toute la Prouince auant que de s'arreſter, iuſqu'à ce qu'eſtant arriué dans le Dioceſe de Seez, il y trouua l'Eueſque Mildehard qui eſtoit legitime, duquel il receut la benediction, auec permiſſion de faire ſa demeure en ſon territoire. Il s'y arreſta donc, & planta ſa cellule à l'extremité de l'Eueſché de Seez, & aux confins de celuy du Mans ſur vn roc eſcarpé & affreux, enuironné preſque de touts coſtez de la riuiere de Sarthe, qui fait là comme vne forme de peninſule, parmy l'horreur Page 147.

des bois & des foreſts. On tient que voulant trauerſer la riuiere qui n'eſtoit pas gueable, il diuiſa les eaux d'vn coſté & d'autre auecque le ſigne de la croix, & paſſa au trauers à pied ſec. Il fit naiſtre d'vn roc vne fontaine, par ſes prieres, qu'on dit auoir cette proprieté que de troubler ſes eaux, quand quelque femme impudique s'en approche. Flauard ſon diſciple laiſſa vne fois tomber par mégarde vn liure dans la riuiere, qui fut neuf ans aprés trouué par vne lauandiere, qui le luy porta auſſi ſec & entier que s'il n'euſt bougé d'vne Bibliotheque.

Le bruit de ſa ſaincte vie, accompagnée de toutes ces merueilles, attira vn grand nombre de Religieux, qui voulurent eſtre participants de ſa ſaincte conuerſation, tellement qu'il fallut conſtruire vn Monaſtere capable de les contenir iuſqu'au nombre de cent quarante, dit Orderic; & aprés les auoir bien inſtruits & gouuernez quelques années, il fut aduerti de l'heure & du iour de ſa mort, receut les Sacrements, & paſſa de cette vie mortelle à l'eternelle le ſeptiéme de May. Son corps fut enterré ſous le grand autel de ſon Egliſe, qu'il auoit dediée en l'honneur de S. Martin, où il a fait pluſieurs miracles, & depuis ſous Charles le Simple, à cauſe des incurſions des Normands, il fut transferé à Chaſteau-Thierry ſur Marne, où il eſt encore maintenant. En effect, ils vinrent peu de temps aprés ſous la conduite de Haſting leur Capitaine, & ruinerent le Monaſtere de fonds en comble: dont il n'eſt plus reſté qu'vne Egliſe Parochiale, qui a changé le nom de S. Martin en celuy de S. Cerenic, ou comme on dit vulgairement S. Celerin.

Retournons voir ſainct Cerené qui demeura aprés le depart de ſon frere attriſté de ſon abſence, mais neantmoins reſigné entierement à la diuine volonté, & en recompenſe de cette reſignation Dieu le combla de nouuelles graces iuſqu'à le viſiter quelque fois par des apparitions, & autres conſolations extraordinaires. Il voulut faire connoiſtre les merites de ſon ſeruiteur par vn tel moyen. Les deux plus grands fleaux de la vengeance de Dieu, la peſte & la famine, deſoloient la Prouince du Maine. Sainct Domnole connoiſſant bien de quelle main partoient ces chaſtiments, eut re-

cours à la clemence diuine par ſupplications & proceſſions publiques, auecque vn ieuſne de trois iours qu'il commanda partout ſon Dioceſe. Au bout deſquels vn certain Preſtre eut reuelation que ces fleaux ne ceſſeroient que par les merites, & les prieres d'vn ſainct homme, qui demeuroit à Sauge, nommé Cerené. L'Eueſque auerti de cela ſe tranſporte à ſon oratoire, & luy deſcouure le ſuiet de ſa venuë. Cerené touché de l'affliction commune, & preſſé par le commandement de ſon Superieur ſe met en prieres, & obtint la grace deſirée; tours ces maux ceſſerent, l'air fut purifié, & la terre reprit la fecondité qu'elle auoit perduë.

Domnole ayant reconnu la ſainteté de Cerené l'inſtitua ſon Archipreſtre dans le Doyenné de Sablé, & aprés auoir exercé quelque temps cette charge & fait quantité de miracles, il rendit l'eſprit à ſon Createur au iour & à l'heure qu'il auoit predit. Comme il expiroit, vne odeur tres-ſoefue embauma toute la chambre, & vne muſique celeſte fut ouye en l'air des concerts des Anges qui conduiſoient ſon ame bienheureuſe en Paradis. Son corps fut enterré à Sauge, qui a depuis porté le nom de ſainct Cerené, où l'on void encore la place de ſon tombeau, le corps en ayant eſté leué & transferé par vn Eueſque d'Angers qui eſtoit Seigneur de Sauge, en ſa Cathedrale de ſainct Maurice, où il le fit honorablement depoſer dans l'endroit où eſt vn autel, à main gauche de ceux qui entrent en la nef, auec deux images en relief repreſentants les deux freres Cerenic & Cerené veſtus à la Cardinale.

Sainct Domnole a tenu le ſiege Epiſcopal l'eſpace de vingt-deux ans, & à la fin eſtant trauaillé de la grauelle & de la iauniſſe, il rendit ſon ame à Dieu le premier de Decembre de l'an cinq cent quatre-vingt vn. Il fut mis dans le tombeau qu'il s'eſtoit preparé en ſon Abbaye de ſainct Vincent, où pluſieurs miracles s'y firent, entre leſquels on remarque la gueriſon d'vn Demoniacle, d'vne femme quartenaire, & de trois aueugles, peu de temps aprés ſon trépas. Il floriſſoit du temps de Clotaire premier, de Charibert & de Chilperic.

REMARQVES.

IL faut rendre icy raiſon des corrections que i'ay faites en la vie de ſainct Domnole décrite par le ſieur de Courteilles, & toucher premierement les moindres, pour faire ſuiure celles qui ſont plus de conſequence.

Il parle de la conſtruction du Monaſtere de ſainct Paduin, en ces termes. *Il aſſigna* (il entend ſainct Domnole) *à vn certain Moine nommé Paduin, vn fonds de terre qui s'étendoit depuis la riuiere de Sarthe, iuſqu'au tertre de Baugé, au bas duquel il edifia quelques cellules, fit baſtir vne petite Egliſe, & veſcut ayant la direction d'vn aſſez nombreuſe famille de Religieux, auec tant d'auſterité, qu'il merita d'eſtre inuoqué comme Sainct aprés ſa mort.* Ie fais iuge le Lecteur, s'il peut apprendre autre choſe de ce texte, ſinon que ſainct Domnole donna vn fonds ſur lequel ſainct Paduin baſtit: ce qui eſt formellement contre la verité de l'hiſtoire, qui aſſeure que ſainct Domnole edifia luy meſme ce petit Monaſtere, & vn Hoſpital adiacent; ce que i'ay corrigé en mon Abbregé, comme cét autre icy qui ſuit immediatement.

Page 168.

Noſtre Prelat ſouſcriuit au Priuilege qu'obtint ſainct Germain pour l'Egliſe qu'il auoit fondée en l'honneur de ſainct Vincent auprés de Paris. C'eſt pareillement contre la foy de toutes les hiſtoires, que ſainct Germain ait fondé ce beau Monaſtere. Il eſt trop certain que ce fut le Roy Childebert, ſuiuant quoy i'en ay fait la correction ſans heſiter; mais en voicy d'autres qui ſont de plus grande conſequence.

Il fait bien l'empeſché, ne ſçachant quelle opinion choiſir touchant le temps de l'Epiſcopat de ſainct Domnole, ou celle du liure Pontifical qui luy donne quarante-ſix ans, ou celle de Gregoire de Tours, qui ne luy en donne que vingt-deux. Ie m'eſtonne comment il abandonne ſi legerement ſon Autheur Gregoire, veu qu'il fonde principalement ſur cette authorité, ſon opinion du retardement de la miſſion de ſainct Iulien, & des autres Apoſtres dans les Gaules pour y annoncer la Foy. N'y a-t'il pas icy dequoy s'eſtonner, qu'il luy dénie ſa creance pour les choſes qui ſont arriuées de ſon

temps, & qu'il nous veüille obliger de le croire en celles qui l'ont deuancé de plus de trois ſiecles, contre la tradition vniuerſelle de toutes les Egliſes ? Il eſt pourtant certain qu'il faut ſuiure indubitablement ſon opinion, qui ne luy donne que vingt-deux ans d'Epiſcopat, & que celle qui luy en donne quarante-ſix ne peut eſtre ſouſtenuë. En voicy la preuue.

Premierement, parce que Gregoire le pouuoit bien ſçauoir, eſtant contemporain ; car il y auoit deſia plus de huit ans qu'il eſtoit Archeueſque, quand ſainct Domnole mourut : c'eſt pourquoy ſon authorité ne peut eſtre mépriſée en cét endroit, n'y ayant guere d'apparence qu'vn Archeueſque tel que celuy-cy, & qui écriuoit ce qu'il voyoit, peuſt ignorer ce qui concernoit la promotion, la durée de l'Epiſcopat, & le temps du decés du plus illuſtre, du plus proche, & du premier de ſes Suffragants. Mais outre cette authorité, qui merite plus de reſpect que le ſieur de Courteilles ne luy en rend, voicy vne raiſon qui ne ſouffre point de repartie, & qui n'eſt pas malaiſée à rencontrer en comptant meſmes auecque luy. Il nous aſſeure que ſainct Principe eſtoit mort en cinq cent onze, & que ſainct Innocent ſon ſucceſſeur auoit tenu le ſiege enuiron quarante-ſix ans, & par conſequent il eſt decedé en cinq cent cinquante-ſept : Et puiſque ſainct Domnole eſt mort en cinq cent quatre-vingt quatre, (comme il dit) entre le decés de l'vn & de l'autre il ne ſe trouue que vingt-ſept ans. Où ſeront donc ces quarante-ſix ans cinq mois vingt-quatre iours, que luy donne ledit Sieur aprés le Manuſcrit, & le liure du Pontifical ? Cela ne ſe peut comprendre, mais nous verrons incontinent que ſainct Domnole n'eſt pas allé iuſques en l'année de cinq cent quatre-vingt quatre, & n'a point paſſé celle de cinq cent quatre-vingt vn, ce que ie prouue ainſi.

Clouis premier Roy Chreſtien eſtant mort en cinq cent onze, comme nous auons montré en la Remarque ſur ſainct Principe, & comme ledit Sieur ſemble l'accorder, Childebert ſon fils luy ſucceda au Royaume de Paris, & regna quarante-huit ans entiers, du conſentement de la plus grand part des Hiſtoriens : il deceda donc en l'an cinq cent cinquante-neuf. Ce qui ſe prouue encore par le troiſiéme Concile de Pa-

ris, qui eſt daté de l'an cinq cent cinquante-cinq de noſtre Seigneur ; & le quarante-quatriéme de Childebert ; ſon quarante-huitiéme ſe doit par conſequent rencontrer iuſtement en cinq cent cinquante-neuf, auquel il deceda le vingtroiſiéme de Decembre, ainſi que porte le Necrologe de l'Abbaye de S. Germain des Prez lés Paris que Childebert auoit fondée, & dont les Religieux celebrent touts les ans l'anniuerſaire à pareil iour. Ie ſçay qu'il y a quelques Hiſtoriens qui luy en donnent quarante-neuf ; ce qui eſt vray encore ſi on les prend pour commencez, eſtant certain qu'il en a regné quarante-huit entiers, & a commencé ſa quarante-neufiéme, comme on peut aiſément connoiſtre ſçachant le iour du decés de Clouis, qui fut le vingt-ſeptiéme de Nouembre de l'année cinq cent onze, de laquelle iuſqu'au meſme iour de l'an cinq cent cinquante-neuf, il y a quarante-huict ans entiers & accomplis, & depuis ce iour il commença la quarante neufiéme qu'il mena iuſqu'au vingt-troiſiéme du mois de Decembre ſuiuant, & ne paſſa pas outre, ainſi que nous auons dit. Que ſi Childebert n'eſtoit mort qu'en cinq cent ſoixante, puiſque nous ſommes aſſeurez du iour de ſon trépas, il faudroit dire qu'il auroit regné cinquante ans, c'eſt à ſçauoir quarante-neuf accomplis, & cinquante commencez ; ce qui n'eſt pas commun dans les Autheurs, outre que cela repugneroit à la Chronologie de Gregoire de Tours, comme on pourra colliger de ce que i'écriray en la Remarque ſuiuante.

La meſme année de cinq cent cinquante-neuf, Clotaire qui eſtoit Roy de Soiſſons & de Mets, ſucceda à ſon frere Childebert au Royaume de Paris. Pour entendre cecy il faut repeter de la Remarque precedente, que Thibaut fils & ſucceſſeur de Theodebert au Royaume de Mets, mourant l'an cinq cent cinquante-cinq, inſtitua ſon grand Oncle Clotaire ſon heritier par diſpoſition teſtamentaire, de ſorte que dés cette année là, il ſe trouua Roy de Soiſſons & de Mets, c'eſt à dire des deux tiers de la France, parce qu'encore qu'elle euſt eſté partagée en quatre à la mort de Clouis, elle ne le fut plus toutefois qu'en trois, aprés que Childebert & Clotaire eurent tué leur frere Clodomir Roy d'Orleans

&

& deux de ſes enfants, & qu'ils eurent partagé entre eux ſon Royaume dés l'an cinq cent vingt-quatre. Et aprés que Clotaire eut ſuccedé à celuy de Mets, la France ne demeura plus diuiſée qu'en deux portions inégales, dont Clotaire tenoit les deux tiers, & Childebert vn ſeulement.

Enuiron ce temps-là Clotaire vint à Tours, faire ſes deuotions au ſepulcre de ſainct Martin, & dans ce voyage ſe paſſa entre Clotaire & Domnole, ce que nous auons dit de l'Eueſché d'Auignon. Peu de temps aprés Clotaire ayant ſuccedé au Royaume de Paris à la fin de l'an cinq cent cinquante-neuf, & l'Eueſché du Mans eſtant touſiours vacant (ſoit que l'inuaſeur *Scienfredus* fuſt mort, ou qu'il veſcuſt encore) il le preſenta à Domnole qui l'accepta. Cecy ſe paſſa à la fin de la meſme année, ou au commencement de la ſuiuante qui eſt cinq cent ſoixante. Clotaire ne pouuoit pas le luy preſenter plus tard, dautant que Domnole n'auroit pas peu eſtre vingt-deux ans Eueſque ſelon Gregoire; ny auſſi pluſtoſt, parce qu'auant cette année le Mans n'eſtoit pas en la iuriſdiction de Clotaire, ayant touſiours eſté dans le partage des Roys de Paris, ſinon quand Theodoric fils de Childebert dit le Ieune, l'oſta par le ſort des armes à Clotaire ſecond, qui n'eſtoit alors que Roy de Paris, comme nous verrons en ſainct Bertran: Il eſtoit donc touſiours du Royaume de Paris, & n'en fut diſtrait que par force.

On pourroit demander à ce propos ſi la ville de Tours eſtoit ſous la puiſſance de Clotaire lors qu'il y vint en pelerinage auant qu'il fuſt Roy de Paris? Ie réponds qu'ouy, ſoit qu'il l'euſt euë en ſon partage des dépoüilles de Clodomir Roy d'Orleans, ou qu'elle fuſt du Royaume de Mets, qui luy eſtoit eſcheu par la ſucceſſion de ſon petit neueu Thibaut. Gregoire nous témoigne que cette ville de Tours eſtoit à Clotaire, & encore qu'il n'explique pas ſi c'eſtoit auant qu'il fuſt Roy ſeul des François, & de Paris auſſi par meſme moyen, ie croy toutesfois que c'eſt ſa penſée que Clotaire en eſtoit Seigneur dés auparauant: autrement il ſeroit ſuperflu de dire qu'elle eſtoit à luy aprés qu'il fut Monarque de toute la France, car à quel autre euſt-elle pû apartenir alors? Outre qu'il n'y a guere d'apparence, que Clotaire *Lib. 9. hiſt. c. 31.*

fuſt ſi pieux qu'il euſt voulu ſe hazarder de faire ſes deuotions auecque peril, en vne ville qui n'euſt pas eſté à luy. Et
Ibid. Gregoire nous apprend en ſuite, qu'elle n'a pas touſiours eſté du Royaume de Paris, quand il dit que Sigibert Roy de Mets fut Seigneur de Tours, & aprés luy ſon fils & ſon ſucceſſeur Childebert dit le Ieune. Il eſt donc conſtant que S. Domnole eſt entré en l'Epiſcopat l'année cinq cent ſoixante, qu'il a regi le Dioceſe vingt-deux ans, & qu'il eſt mort le premier de Decembre de l'an cinq cent quatre-vingt vn, & de ces vingt-deux ans, l'an cinq cent ſoixante eſt compté pour le premier.

De cecy on peut remarquer que ce ſont pures fables de dire qu'il fut nommé à l'Eueſché par la voix du peuple, & du Clergé, & qu'il eſtoit à Rome lors qu'il receut les nouuelles de ſon élection ; car il n'auoit iamais eſté au Mans auant ce iour là, & y eſtoit inconnu, puiſqu'il ne bougeoit de Paris, reſidant en ſon Monaſtere de ſainct Laurent, ſi dauanture il ne ſuiuoit la Cour de Clotaire. Comment ſe fuſt-on auiſé d'élire vne perſonne qui eſtoit à Rome ? Outre que cecy n'a guere de vray-ſemblance, que Gregoire de Tours l'euſt oublié, puiſqu'il donne clairement à connoiſtre le contraire, écriuant que ce fut Clotaire qui le pourueut de l'Eueſché.

Sainct Domnole fonda l'Abbaye de ſainct Vincent lés le Mans. L'acte de la fondation eſt datée de l'onziéme an du regne de Chilperic le iour deuant les Nones de Mars, c'eſt à dire le ſixiéme dudit mois, en l'an cinq cent ſeptante-deux, parce qu'il commença à regner l'an cinq cent ſoixante-deux, qui eſt compté pour le premier. Le Concile quatriéme de Paris eſt marqué du douziéme de Chilperic, & de l'an de grace cinq cent ſeptante-trois, l'onziéme eſtoit donc en cinq cent ſeptante-deux. Sainct Germain de Paris a ſouſcrit à cét acte comme preſent.

Cette année de cinq cent ſeptante-deux eſtoit la vingt-neufiéme, depuis l'arriuée de ſainct Maur à Glanfeüil, & la dixiéme auant ſa mort. Ce qui me fait croire que le premier établiſſement fait en ce Monaſtere a eſté de Benedictins, & qu'il a eſté le premier de cette Prouince qu'on a baſty exprés

pour eux. Celuy de ſainct Calais auoit eſté conſtruit du temps de ſainct Innocent, & il ſe pourroit bien faire qu'il auroit receu la Regle de ſainct Benoiſt auant la fondation de celuy-cy: Mais ie veux dire qu'il eſt le premier qui a eſté originairement Benedictin ſans auoir iamais eſté d'vn autre inſtitut, comme celuy-là. Cecy eſt vray ſans difficulté; car ſainct Maur eſtoit trop bien connu par ſes miracles, ſa ſainteté auoit trop d'éclat & de renom, pour n'auoir pas gagné les cœurs de ſes plus proches voiſins: Et ſi ſainct Innocent auoit bien pris la peine d'enuoyer iuſqu'au Mont Caſſin pour auoir des diſciples de ſainct Benoiſt, on ne ſçauroit preſumer que ſainct Domnole qui ſucceda à ſon zele comme à ſa dignité, euſt peu ignorer ſainct Maur qui n'eſtoit éloigné de luy que de vingt lieuës au plus, & que le connoiſſant, & ayant baſti ſon Abbaye, il fuſt allé chercher ailleurs d'autres Moines pour la peupler, que ceux qui alors dans le Monaſtere de Glanfeüil, ſous l'heureuſe conduite du glorieux ſainct Maur premier Apoſtre des Moines François, rauiſſoient en admiration le ciel & la terre par leur vie ſainte, & leur conuerſation Angelique.

On peut fortifier cette coniecture d'vn paſſage de la Legende de ſainct Domnole écrite par vn ancien autheur, & rapportée par *Surius*, où il eſt dit que ſainct Domnole fit ſainct Pauin Abbé de ſon nouueau Monaſtere, qui eſtoit alors Prieur en celuy de ſainct Vincent: *Eccleſiæ ſanctorum Martyrum Vincentij, & Laurentij per id tempus Præpoſitum.* Ce mot de *Præpoſitum* eſt à remarquer, qui eſt le meſme que ſainct Benoiſt donne en ſa Regle à celuy que nous appellons maintenant Prieur, & qui eſt le premier dans le Monaſtere aprés l'Abbé; d'où l'on peut inferer, puiſque les mots de la Regle y ſont employez ſi à propos, & que ſainct Pauin portoit cette qualité, & eſtoit *Præpoſitus*, que les Benedictins y furent les premiers appellez. cap. 65.

Si ce ſiecle là fut heureux pour auoir veu l'établiſſement de tant de ſaincts Religieux en cette Prouince, cettuy-cy ne l'eſt pas moins pour y auoir veu le rétabliſſement des vrais enfants de ſainct Benoiſt & de ſainct Maur, ſpecialement dans ce meſme Monaſtere de ſainct Vincent, par l'intro-

fuſt ſi pieux qu'il euſt voulu ſe hazarder de faire ſes deuotions auecque peril, en vne ville qui n'euſt pas eſté à luy. Et Gregoire nous apprend en ſuite, qu'elle n'a pas touſiours eſté du Royaume de Paris, quand il dit que Sigibert Roy de Mets fut Seigneur de Tours, & aprés luy ſon fils & ſon ſucceſſeur Childebert dit le Ieune. Il eſt donc conſtant que S. Domnole eſt entré en l'Epiſcopat l'année cinq cent ſoixante, qu'il a regi le Dioceſe vingt-deux ans, & qu'il eſt mort le premier de Decembre de l'an cinq cent quatre-vingt vn, & de ces vingt-deux ans, l'an cinq cent ſoixante eſt compté pour le premier.

Ibid.

De cecy on peut remarquer que ce ſont pures fables de dire qu'il fut nommé à l'Eueſché par la voix du peuple, & du Clergé, & qu'il eſtoit à Rome lors qu'il receut les nouuelles de ſon élection ; car il n'auoit iamais eſté au Mans auant ce iour là, & y eſtoit inconnu, puiſqu'il ne bougeoit de Paris, reſidant en ſon Monaſtere de ſainct Laurent, ſi dauanture il ne ſuiuoit la Cour de Clotaire. Comment ſe fuſt-on auiſé d'élire vne perſonne qui eſtoit à Rome ? Outre que cecy n'a guere de vray-ſemblance, que Gregoire de Tours l'euſt oublié, puiſqu'il donne clairement à connoiſtre le contraire, écriuant que ce fut Clotaire qui le pourueut de l'Eueſché.

Sainct Domnole fonda l'Abbaye de ſainct Vincent lés le Mans. L'acte de la fondation eſt datée de l'onziéme an du regne de Chilperic le iour deuant les Nones de Mars, c'eſt à dire le ſixiéme dudit mois, en l'an cinq cent ſeptante-deux, parce qu'il commença à regner l'an cinq cent ſoixante-deux, qui eſt compté pour le premier. Le Concile quattriéme de Paris eſt marqué du douziéme de Chilperic, & de l'an de grace cinq cent ſeptante-trois, l'onziéme eſtoit donc en cinq cent ſeptante-deux. Sainct Germain de Paris a ſouſcrit à cét acte comme preſent.

Cette année de cinq cent ſeptante-deux eſtoit la vingt-neufiéme, depuis l'arriuée de ſainct Maur à Glanfeüil, & la dixiéme auant ſa mort. Ce qui me fait croire que le premier établiſſement fait en ce Monaſtere a eſté de Benedictins, & qu'il a eſté le premier de cette Prouince qu'on a baſty exprés

pour eux. Celuy de ſainct Calais auoit eſté conſtruit du temps de ſainct Innocent, & il ſe pourroit bien faire qu'il auroit receu la Regle de ſainct Benoiſt auant la fondation de celuy-cy: Mais ie veux dire qu'il eſt le premier qui a eſté originairement Benedictin ſans auoir iamais eſté d'vn autre inſtitut, comme celuy-là. Cecy eſt vray ſans difficulté; car ſainct Maur eſtoit trop bien connu par ſes miracles, ſa ſainteté auoit trop d'éclat & de renom, pour n'auoir pas gagné les cœurs de ſes plus proches voiſins: Et ſi ſainct Innocent auoit bien pris la peine d'enuoyer iuſqu'au Mont Caſſin pour auoir des diſciples de ſainct Benoiſt, on ne ſçauroit preſumer que ſainct Domnole qui ſucceda à ſon zele comme à ſa dignité, euſt peu ignorer ſainct Maur qui n'eſtoit éloigné de luy que de vingt lieuës au plus, & que le connoiſſant, & ayant baſti ſon Abbaye, il fuſt allé chercher ailleurs d'autres Moines pour la peupler, que ceux qui alors dans le Monaſtere de Glanfeüil, ſous l'heureuſe conduite du glorieux ſainct Maur premier Apoſtre des Moines François, rauiſſoient en admiration le ciel & la terre par leur vie ſainte, & leur conuerſation Angelique.

On peut fortifier cette coniecture d'vn paſſage de la Legende de ſainct Domnole écrite par vn ancien autheur, & rapportée par *Surius*, où il eſt dit que ſainct Domnole fit ſainct Pauin Abbé de ſon nouueau Monaſtere, qui eſtoit alors Prieur en celuy de ſainct Vincent: *Eccleſiæ ſanctorum Martyrum Vincentij, & Laurentij per id tempus Præpoſitum.* Ce mot de *Præpoſitum* eſt à remarquer, qui eſt le meſme que ſainct Benoiſt donne en ſa Regle à celuy que nous appellons maintenant Prieur, & qui eſt le premier dans le Monaſtere aprés l'Abbé; d'où l'on peut inferer, puiſque les mots de la Regle y ſont employez ſi à propos, & que ſainct Pauin portoit cette qualité, & eſtoit *Præpoſitus*, que les Benedictins y furent les premiers appellez. cap. 65.

Si ce ſiecle là fut heureux pour auoir veu l'établiſſement de tant de ſaincts Religieux en cette Prouince, cettuy-cy ne l'eſt pas moins pour y auoir veu le rétabliſſement des vrais enfants de ſainct Benoiſt & de ſainct Maur, ſpecialement dans ce meſme Monaſtere de ſainct Vincent, par l'intro-

duction des Benedictins de la Congregation qui porte le nom de ſainct Maur, leſquels dés l'an mil ſix cent trente-ſix (mil ſoixante-quatre ans aprés qu'ils y furent introduits la premiere fois) y ont reſſuſcité l'eſprit de ſainct Benoiſt, & fait reuiure l'ancienne obſeruance de ſa Regle.

Sainct Domnole augmenta depuis les reuenus de ce Monaſtere, & amplifia ſa premiere fondation, comme il ſe void par vn inſtrument qui eſt daté du iour precedent les Nones de Septembre, la vingtiéme année du Roy Chilperic, c'eſt à dire le quatriéme de ce mois, l'an de grace cinq cent quatre-vingt vn. Cette Chronologie ſe confirme par le troiſiéme Concile de Lion, qui eſt daté de l'an cinq cent quatre-vingt trois, & du vingt-deuxiéme de Chilperic, d'où il s'enſuit que le vingtiéme de ſon regne eſtoit l'an cinq cent quatre-vingt vn, auquel ſainct Domnole paſſa de l'Eueſché du Mans au Royaume des Cieux le premier de Decembre, enuiron trois mois aprés ce Codicile.

Surquoy il faut que i'auertiſſe le ſieur de Courteilles qu'il s'eſt mépris notablement, d'auoir écrit que ſainct Domnole mourut, *eſtant aſſailly du mal caduc, & trauaillé de la grauelle.* Il a mal traduit le paſſage de Gregoire de Tours, *cùm ſe cerneret morbo regio calculóque grauiſſimè fatigari.* Car *morbus regius* ne ſignifie pas le mal caduc, mais celuy de la iauniſſe, que les Medecins Latins appellent autrement *morbus arquatus* ou *aurigo*, & les Grecs ἰκτερικία. On dit que les plus grands eſprits ont eſté attaquez du mal caduc, que les Latins appellent *morbus ſacer*, ou bien *comitialis*, non pas *morbus regius*; mais cela n'empeſche pas que ce ne ſoit vn mal qui donne de l'horreur aux hommes, & perſonne ne tient à honneur ny ſe vante d'en eſtre atteint. Voila l'acception des Medecins; mais qu'ils prennent *morbus regius* comme ils voudront, & qu'ils n'en ſoient point les iuges ſi l'on veut: il faut que Gregoire nous donne vn reglement, & qu'il s'explique en nous apprenant par vn autre paſſage qu'il ne prend pas *morbus regius* pour le mal caduc, mais pour celuy de la iauniſſe ou icteriſme, quand il parle d'vn certain Capitaine des Manſeaux nommé *Ruccolenus*, qui deuint iaune comme du ſaffran, eſtant atteint

Page 170.

Lib. 6. Hiſt. c. 9.

de cette maladie. *Ruccolenus morbo regio croceus effectus.* Il entend donc que ſainct Domnole eſtoit Icterique & non pas Epileptique. *lib. 5. hiſt. cap. 4.*

De la maladie & de la mort de noſtre ſainct Domnole, ledit Sieur paſſe à ſa ſepulture qui fut faite en l'Abbaye de ſainct Vincent, & peu aprés il écrit ces paroles. *Depuis ſes oſſements furent leuez de ſon tombeau & depoſez dans vne châſſe d'argent doré, d'vne fabrique auſſi rare pour le deſſein que pour la façon, dans laquelle ils ſont encore à preſent enfermez, s'il faut adiouſter foy à la commune tradition des Religieux de cette Abbaye, qui me ſemble en cela contraire au témoignage de l'hiſtoire, qui dans les vieilles Annales recueillies par Nicoles Gilles, aſſeure qu'en l'an mil cinq cent trente vers le mois de Iuin, on découurit en vne petite ville de Brie nommée Chaumy le corps de S. Dome, autrefois Eueſque du Mans, & qu'il s'y fit de beaux miracles : Il dit meſmes que ſon chef y repoſe.* Il ſemble à conſiderer ce texte qu'il veüille dire que le corps de ce Sainct eſt tout entier à Chaume (& non Chaumy) petite ville de Brie, dans vn Monaſtere de noſtre Ordre, & qu'il n'en ſoit rien demeuré en l'Abbaye de ſainct Vincent: conſequemment que les Religieux, auſſi pieux que ſçauants, impoſent neantmoins au peuple, & paſſent pour fourbes, quand ils expoſent aux yeux des fideles cette belle châſſe, les iours qu'on celebre la feſte de ce Sainct, & que par là ils donnent à entendre au peuple qu'elle contient ſes Reliques, leſquelles toutefois n'y ſont plus. *Page 171.*

I'auouë que nous n'en auons pas le chef, car ſi nous le poſſedions nous n'aurions pas manqué de l'enchâſſer dans vn reliquaire à part, comme nous en auons fait d'autres. I'auouë encore qu'auecque le chef ceux de Chaume ont quelques notables oſſements de ſon corps; mais ie ſçay bien pour l'auoir veu, que nous en conſeruons la meilleure partie: auſſi ne nous vantons nous pas de le poſſeder tout entier, ny les Religieux de Chaume non plus, qui n'en ont qu'vne partie. Eſt-ce choſe nouuelle, que les fideles venerent les reliques d'vn Sainct en plus d'vn endroit? Le deſir qu'ils auoient que les Saincts fuſſent honorez en pluſieurs lieux, & que leur memoire fuſt dilatée, a donné lieu à cette charitable communication de leurs oſſements. Il n'eſt pas toutefois croya-

ble qu'ils les ayent touts donnez, ils s'en ſont reſerué touſiours la meilleure part, comme la charité bien ordonnée le requiert. C'eſt ce qu'ont fait les Religieux de ce Monaſtere, quand ils ont départi de ces Reliques. De dire maintenant, quand, & comment, & à quel ſuiet, & à qui premierement elles ont eſté données, c'eſt dequoy ie ne puis rendre raiſon, n'en ayant aucun memoire ny inſtruction.

Mais comme le texte de noſtre Autheur ſemble inferer vne Tranſlation de ce ſainct corps tout entier, & qu'ainſi nous n'en ayons plus rien que la ſeule châſſe toute vuide qui nous eſt demeurée, & qui ne ſert plus que d'vne vaine montre de ce qu'elle a contenu autrefois; peut-eſtre ſera-t'il plus heureux pour découurir quand cette Tranſlation a eſté faite. Ie demande excuſe ſi ie ſemble eſtre pointilleux en cét endroit, puiſque ie croy combatre icy *pro aris & focis*, & comme on dit pour defendre mes reliques. Voicy donc ce qu'il nous en apprend en la ſuitte de ſon texte cy-deſſus. *Or ie ne trouue au nombre de nos ſaincts Eueſques, que noſtre Domnole qui ait vn nom conforme ou approchant de celuy-là. Et il n'eſt pas hors d'apparence que ſon corps y peut auoir eſté tranſporté pendant les guerres des Normands, auſſi bien que ceux de ſainct Fraimbault & de ſainct Bommer, qui furent menez au Dioceſe de Senlis, ou que celuy de ſainct Pauace, qui fut conduit au Dioceſe de Sens, & pluſieurs autres qui depuis leur Tranſlation n'ont iamais eſté rendus à la Prouince.*

Page 171.

Le ſieur de Courteilles n'a pas icy bien deuiné, car cette Tranſlation par les Normands n'eſt pas ſeulement hors d'apparence, mais elle eſt contre toute apparence, ce qui eſt facile à prouuer ſans y employer d'autres témoins que luy meſme, lors qu'en la vie de l'Eueſque Mainard, il écrit ces paroles. *La concluſion de la paix faite auec les Normans, & le Baptiſme de Rollo leur Capitaine, arriua vers l'an de ſalut neuf cent douze.* S'il eſt donc vray que cette Tranſlation ait eſté faite pendant les guerres des Normands, & qu'aprés la paix faite auec eux ils furent Chreſtiens en neuf cent douze, il faut neceſſairement que cette Tranſlation ſuppoſée ait precedé l'an neuf cent douze: car on n'a plus eu depuis de guerre auec eux, où il ait eſté queſtion de la Religion, & du pillage des reliquaires & des Reliques. Leur conuerſion fut ſans feintiſe, & ils

Page 317.

n'ont iamais quitté la Foy Catholique aprés l'auoir embraſſée, ſi ce n'eſt quelques-vns dans ces derniers temps. Au contraire là où le peché auoit abondé, Dieu a fait ſurabonder ſes graces, & au commencement de leur conuerſion ils furent non ſeulement vrays Catholiques, mais encore feruents & pleins de zele, comme témoignent les hiſtoires, & tant de ſuperbes Egliſes & de ſomptueux Monaſteres baſtis par eux, & qui ſont encore ſur pied, comme autant de témoins de leur veritable conuerſion.

Or eſt-il que cette Tranſlation n'a pas eſté faite auant cette année neuf cent douze, comme ie prouueray, ce n'a donc pas eſté pendant les guerres des Normands. Ie le prouue par l'Autheur meſme, qui n'eſtant pas memoratif de ce qu'il auoit écrit en ces lieux ſuſ-alleguez, reconnoiſt enfin la verité par ces paroles qui ſe trouuent dans la vie de Hildebert trente-cinquiéme Eueſque. *Il donna à l'Abbaye de ſainct Vincent les Paroiſſes de Contillé & Marolettes, & fit ouuerture du tombeau de ſainct Domnole en l'an mil cent vingt-quatre, qui eſtoit enterré en cette Egliſe, enleua ſon corps, & le depoſa dans vne riche caiſſe d'argent doré, en preſence du ieune Fouques Comte d'Aniou, aſſiſté d'vn grand nombre de Nobleſſe, qui rendit témoignage des merueilles qui ſe firent en cette ceremonie.*

Donques en cette année mil cent vingt-quatre qui eſt deux cent douze ans aprés la paix faite auecque les Normands, ce ſacré depoſt n'auoit pas encore eſté leué de ſon tombeau, où il auoit eſté mis il y auoit cinq cent quarante-trois ans; Comment euſt-il donc eſté transferé pendant les guerres des Normands, qui auoient ceſſé deux cent douze ans auparauant? Ce texte eſt deciſif, & il ne faut plus chercher de Tranſlation auant cette année mil cent vingt-quatre, mais on ne la trouuera non plus aprés. Car depuis ce temps là nous n'auons point eu de guerres eſtrangeres, ſinon celles des Anglois, leſquels eſtant alors bons Catholiques ne faiſant point la guerre aux reliquaires, on les cachoit, & on les transferoit rarement, de crainte qu'ils les emportaſſent. Il n'y a eu que les guerres excitées pour le faict de la Religion au dernier ſiecle, pendant leſquelles les Huguenots ou Caluiniſtes exercerent leurs pillages & voleries ſur les reliquai-

res, & ſur toutes les choſes ſacrées; & les Eccleſiaſtiques pour les garentir, les oſtoient & diuertiſſoient par tout où ils pouuoient. Mais comme ces troubles ne ſont arriuez que depuis l'an mil cinq cent ſoixante-deux, ce temps là n'eſt pas ſi éloigné, que ſi cette Tranſlation fuſt arriuée alors nous n'en euſſions appris quelque nouuelle de nos grands peres. Et puis, ces reliques de ſainct Domnole ne pouuoient pas eſtre transferées en cette année là ny depuis, s'il eſt vray ce que diſent Gilles & le ſieur de Courteilles, qu'elles furent trouuées à Chaume dés l'an mil cinq cent trente. Il ne reſte donc apparemment aucun temps auquel cette Tranſlation ait eſté faite, ny auant que Hildebert euſt leué ce ſainct corps de terre la premiere fois, comme il eſt euident, ny depuis.

Ie ne ſçay ſi ie dois croire ledit Sieur quand il dit que ces ſainctes reliques furent enfermées par Hildebert dans vne riche caiſſe d'argent doré. Il s'eſt peut-eſtre imaginé que cette belle caiſſe ou châſſe d'argent doré que l'on voit auiourd'huy, eſt la meſme qui eſtoit du temps de Hildebert, ce qui ne peut eſtre. Les orfeures de ce temps là n'eſtoient pas aſſez habiles pour faire vn ouurage ſi delicat, nous ne voyons point de pieces anciennes ſi artiſtement elabourées. Il n'y a pas plus de ſix vingt ans qu'elle fut acheuée. Auparauant il y en auoit vne, qui n'eſtoit que de bois doré, que l'on voit encore, & qui peut eſtre la meſme où Hildebert enferma ces ſaincts oſſements. Mais celle d'argent a eſté faite par le commandement & par la liberalité de l'Eminentiſſime Cardinal Philippe de Luxembourg, qui auoit eſté Abbé de ce Monaſtere, & s'en eſtoit démis pour le remettre en regle en faueur de la reforme qui y perſeuere encore maintenant mieux que iamais. Il falloit qu'il euſt laiſſé vn fonds exprés pour faire cette châſſe, car elle ne fut acheuée qu'enuiron quinze ans aprés ſa mort, lors qu'on oſta ces ſainctes reliques de la vieille châſſe de bois doré, pour les enfermer dans cette nouuelle d'argent doré, comme en fait foy le procés verbal, atteſté par vn Notaire Apoſtolique en l'an mil cinq cent trente-cinq. Et parce que cette année n'eſt éloignée que de quatre ans de celle de mil cinq cent trente-vn, en laquelle le ſieur de Cour-

Courteilles, aprés Gilles, dit que le corps de ſainct Domnole fut trouué à Chaume en Brie, ie donneray vne copie de ce procés verbal, afin qu'on voye que Gilles a eſté mal informé, & que ledit Sieur l'a ſuiui trop facilement, puiſqu'il en pouuoit apprendre des nouuelles plus certaines ſans ſortir bien loin de ſa maiſon. Le voicy.

Ego Simon Haye-neuue, Clericus Andegauenſis diœceſis in decretis Licentiatus, Apoſtolica auctoritate Notarius, fidem facio & conteſtor fratrem Benedictum Boulanger Abbatem huius Monaſterij ſancti Vincentij, tranſtuliſſe ex vetuſtiſſima capſa in hanc nouam corpus ſancti Domnoli Confeſſoris & Epiſcopi Cenomanenſis, & præcipui fundatoris eiuſdem Monaſterij vigeſima quinta menſis Ianuarij, anno Domini milleſimo quingenteſimo trigeſimo quinto, præſentibus ibidem venerabilibus ac Religioſis viris fratre Nicolao Piuert Abbate ſancti Martini Sagienſis, Patre Bremondo de Ponte Priore Clauſtrali huius Monaſterij, & totius conuentus fratribus & aliis quamplurimis tum Clericis, tum ſecularibus, teſte ſigillo meo manuali hîc appoſito. HAYE NEVFVE. Cette piece eſtant authentique le dire de Gilles ne ſubſiſte pas, ſi dauanture aprés que ce corps fut découuert à Chaume, il n'auoit eſté rapporté en ce Monaſtere auant l'an mil cinq cent trente-cinq, ce qu'on ne ſçauroit prouuer. Ie vous laiſſe à penſer s'il eſt poſſible que ce Cardinal euſt pris tant de ſoin & fait tant de dépenſe pour employer à la fabrique d'vne ſi belle châſſe, & ne mettre rien dedans, & s'il y euſt iamais penſé, s'il n'euſt eſté bien aſſeuré auparauant des Reliques qu'il y vouloit enfermer.

Cette châſſe a demeuré en cét eſtat depuis l'année mil cinq cent trente-cinq, iuſqu'aux premiers troubles de mil cinq cent ſoixante-deux, que nos deuanciers firent vne ſi bonne diligence de cacher ces precieuſes reliques pendant les guerres de la Religion, qu'elles échaperent à la fureur des Caluiniſtes, & trente-huict ans aprés furent honorablement & ſolennellement remiſes en leur place accouſtumée, comme il ſe voit par cét autre procés verbal atteſté par Marye, dont la teneur s'enſuit.

Et ego Raphael Marye in legibus Licentiatus, Notarius Apoſtolicus & Regius, Cenomanis commorans, atteſtor venerabilem Patrem Fratrem Iacobum Badocheau Abbatem huius Monaſterij ſancti Vincentij miſ-

Sa ſacrificio ſolenniter celebrato, idem corpus ſancti Domnoli propter tumultus bellicos ex hac noua capſa alio tranſlatum, in eadem denuo reſtaurata recondidiſſe decima nona Ianuary anno Domini milleſimo ſexcenteſimo, præſentibus ibidem totius Conuentus fratribus & diſcretis viris Roberto Ouen Anglo, & Nicolao Noël Picardo Presbyteris & Canonicis Cenomanenſibus, & aliis quamplurimis Cenomanis commorantibus, teſte ſigillo meo manuali hic appoſito, & prædictorum. Sic ſignatum, BADOCHEAV *Abbas*, R. OVEN, N. NOEL, MARYE *Notarius*. Quand cette châſſe fut tirée du lieu où elle eſtoit cachée, l'ancien procés verbal de Haye-neuue ſe trouua gâſté de moiſteur, de ſorte qu'à peine le pouuoit-on lire, c'eſt pourquoy de crainte qu'auecque le temps il ne s'effaçaſt du tout, on en fit tirer vne copie atteſtée par Marye, au pied de laquelle il rapporta ſon procés verbal de l'an mil ſix cent, ce qui eſt la cauſe qu'il commence ainſi, *Et ego*, & ſe ſert de ce relatif, *idem corpus*. Il faut donc que la verité l'emporte icy, & qu'eſtant reconnuë par les citoyens du Mans, elle réchauffe en leurs cœurs la deuotion, & le culte qu'ils ont touſiours porté à ces ſainctes dépoüilles, à raiſon des graces & faueurs qu'ils ont ſouuent receuës par l'interceſſion de ce glorieux Sainct, & en reçoiuent encore touts les iours, comme pluſieurs en pourroient rendre témoignage de fraiſche datte, ainſi que i'en ay connoiſſance.

Ie repete donc que ie ne veux pas dire que nous ayons ce corps tout entier ſans qu'il y manque aucune de ſes parties, car où eſt-ce que cela ſe trouue maintenant? Les Chreſtiens, & entre autres les François, ont touſiours eſté trop deſireux d'attirer ſur eux les benedictions du Ciel, par la poſſeſſion de ces ſaincts corps, qui ont eſté autrefois les temples du ſainct Eſprit, pour en auoir laiſſé quelques-vns en leur entier, voulants en auoir au moins quelques parcelles, s'ils ne pouuoient auoir le tout. Le corps de ſainct Pierre n'eſt pas entier à Rome, ny celuy de ſainct Iacques à Compoſtelle, & ainſi de autres. Ie ſçay bien auſſi qu'il nous manque de notables oſſements de celuy-cy, qui ſont ceux que l'on voit à Chaume; ce qui a fait vſer à Gilles d'vne Synecdoche, prenant le tout pour la partie: mais nous en auons la plus grande portion, qui eſt aſſez ſuffiſante pour nous permettre de dire ſans im-

poſture, que nous en poſſedons le corps, & qu'il eſt dans cette belle châſſe que l'on expoſe aux grandes feſtes à la veneration des peuples.

Il n'eſt donc pas du corps de ſainct Domnole, de meſme que des corps de ſainct Fraimbaut, ſainct Bommer, & ſainct Pauace, leſquels (dit le ſieur de Courteilles) *depuis leur Tranſlation n'ont iamais eſté rendus à la Prouince.* Car ceux-là ont eſté veritablement transferez hors cette Prouince, où il n'en eſt rien demeuré du tout, ou fort peu, & on n'en a rien rapporté : mais bien que ceux de Chaume poſſedent quelque notable portion du corps de ſainct Domnole, puiſque nous en auons la meilleure part, il ne ſe peut pas dire qu'il ait eſté transferé abſolument parlant. A raiſon dequoy la Tranſlation que nous celebrons le vingt-deuxiéme d'Octobre n'eſt pas de ſon corps, mais de ſa feſte, laquelle écheant le premier de Decembre, qui eſt ordinairement en Aduent, ou fort proche, on a trouué à propos de celebrer la Tranſlation de ſa feſte en Octobre, afin qu'elle puſt eſtre ſuiuie de ſes Octaues entieres, plus commodement en ce temps là qu'en celuy des Aduents.

Le ſieur de Courteilles pourroit icy s'excuſer, & dire que n'ayant trauaillé que ſur des Autheurs & des Memoires, dans leſquels il peut y auoir des contradictions, on ne doit pas l'en accuſer, comme s'il en eſtoit coupable. Ie réponds que s'il n'auoit fait qu'vn ſimple rapport de ce qu'il a trouué dans ces Memoires, & qu'il en euſt laiſſé le iugement entier au Lecteur, ſes excuſes pourroient eſtre receuables: bien que s'il le faut prendre en rigueur, on ne doiue iamais citer des Autheurs où l'on a reconnu des fautes, ſans les marquer, comme autant d'écueils, pour auertir le Lecteur de s'en prendre garde; autrement c'eſt vn grand preiugé contre celuy qui les rapporte, ou qu'il ne les a pas découuertes, ou qu'il le fait à deſſein de tendre malicieuſement des pieges aux innocents Lecteurs, pour les enueloper dans ces erreurs, & les leur faire paſſer pour des veritez. Mais icy il n'en va pas de meſme, puiſque ledit Sieur, non content de ne nous en auoir donné aucun auertiſſement, il ſemble nous y vouloir engager auecque luy, quand il nous monſtre de quel coſté il panche dans

Page 171. cette affaire, & qu'il interpoſe ſon iugement en ces paroles: *Il n'eſt pas hors d'apparence de croire que ſon corps y peut auoir eſté tranſporté pendant les guerres des Normands*, &c. Le voila donc hors de l'indifference d'vn ſimple rapport, puiſqu'il prend party en cette opinion, & que pour encherir ſur ces Memoires, adiouſtant du ſien la marque du temps des Normands pour celuy de cette Tranſlation, il ſe rend cette faute toute particuliere & s'en charge, pour en décharger les Memoires qui n'ont point parlé des Normands, ce qui fait que ne pouuant leur eſtre imputée, luy ſeul en demeure reſponſable.

Ie penſois finir cette Remarque, quand ie me ſuis apperceu que ie paſſois vne periode du ſieur de Courteilles, qui merite bien qu'on y faſſe reflexion. C'eſt qu'il conteſte la dignité de Cardinal aux ſaincts Cerenic & Cerené, & par occaſion à ſainct Hierôme, encore que les raiſons qu'il met en auant ne ſoient pas aſſez fortes à mon aduis pour les en priuer.

Page 152. *Sainct Cerenic & ſainct Cerené* (dit-il) *ſont repreſentez veſtus à la Cardinale, & ce par l'ignorance ou mépriſe des Sculpteurs & des Peintres, qui nous figurent ſouuent ſainct Hierôme ſous ce meſme habit, quoy qu'il ſoit tres-certain que le College des Cardinaux n'eſtoit point encore inſtitué, ny connu dans l'Egliſe Romaine, & qu'ils n'ont point porté l'écarlate que depuis vn Concile qui fut tenu à Lyon ſous le Pape Innocent quatriéme.*

Ces raiſons ſont tres-foibles, car il n'eſt pas queſtion icy de ſçauoir quand les Cardinaux furent vnis en vn College & firent corps, non plus que quand ils commencerent à porter la pourpre: qu'ils fuſſent vnis ou non, cela n'importe, & la couleur n'y fait rien: il faut ſeulement ſçauoir s'il y auoit des Cardinaux dans l'Egliſe Romaine auant le temps de ſainct Hierôme. La nature ne fait iamais les choſes grandes dans leur naiſſance, elle ſçait leur ménager ſagement la grandeur & perfection qu'elle leur procure auecque le temps. Il falloit qu'il y euſt des Cardinaux auant qu'on en pûſt faire vn College, & il eſt vray qu'en leur commencement ils eſtoient enuoyez en diuerſes Egliſes pour en prendre le ſoin, ſeparément les vns des autres, ſans eſtre liez entre eux d'autre vnion que de celle qu'ils auoient dans la premiere de toutes les Egliſes qui eſt la Romaine, d'où leur nom a pris ſon etymolo-

gie, *quòd licèt diuerſis in locis agerent, vnius tamen Eccleſiæ eiúſque primariæ cardine continerentur.* Si ie prouue donc qu'auant ſainct Hierôme il y auoit des Cardinaux, il s'enſuiura qu'il l'a peu eſtre, & à plus forte raiſon nos deux ſaincts Cerenic & Cerené, qui eſtoient aprés luy plus d'vn ſiecle & demy, puiſqu'il mourut l'an quatre cent vingt, ſelon *Baronius*, & ſainct Cerenic floriſſoit vers l'an cinq cent quatre-vingt, entre leſquels il y a cent ſoixante ans à dire. *Binius in Notis ad Conc. Rom. II.*

Pour entrer en preuue de cela, il faut rechercher l'origine des Cardinaux. Les Apoſtres inſtituerent ſept Diacres, pour ſeruir à l'Egliſe de Hieruſalem, comme porte l'interpretation de ce nom de Diacre. Sainct Pierre & ſes premiers ſucceſſeurs en firent autant dans l'Egliſe Romaine. Sainct Euariſte cinquiéme Pape aprés ſainct Pierre, ordonna que ces ſept Diacres aſſiſteroient l'Eueſque non ſeulement quand il ſacrifieroit, à cauſe de la maieſté du Sacrifice, mais auſſi quand il preſcheroit, pour eſtre témoins de la pureté de ſa doctrine. Sainct Fabien qui fut Pape vers le milieu du troiſiéme ſiecle, les prepoſa aux quatorze regions ou cantons de la ville de Rome, qui auoit eſté ainſi diuiſée par les Empereurs, aſſignant deux quartiers ou regions à chacun pour y prendre garde, & en auoir ſoin, & delà ces Diacres furent nommez *Regionarij*, leſquels au Concile Romain ſecond tenu ſous ſainct Silueſtre changerent de nom, & furent appellez Diacres Cardinaux. Ce Concile fut celebré en l'an trois cent vingt-quatre, qui eſtoit au commencement du quatriéme ſiecle, & ſainct Hierôme floriſſoit à la fin d'iceluy. Rien n'empeſche donc qu'il ne puiſſe auoir eſté Cardinal; ce que ie pretends ſeulement, ſans vouloir maintenir qu'il l'a eſté, comme ſouſtient aſſez probablement *Ciaconius*, qui appuye ſon opinion de raiſons pertinentes. Et certes pour prouuer que ce nom de Cardinal eſtoit deſia connu en l'Egliſe auant le temps de ſainct Hierôme, c'eſt aſſez, ce me ſemble de mettre en queſtion s'il l'a eſté ou non? Car la premiere des queſtions que l'on a accouſtumé de faire, eſt, ſi la choſe exiſte, *An ſit?* auant que de diſputer ce qu'elle eſt, *Quid ſit?* Car ſi elle n'eſt point, elle n'eſt rien, dequoy on ne peut faire demonſtration. Il ſeroit donc bien impertinent de diſputer

ſi ſainct Hierôme auroit eſté Cardinal, ce nom eſtant encore inconnu, & l'inſtitution des Cardinaux n'ayant pas encore eſté faite.

Combien donc à plus forte raiſon eſt-il moins inconuenient, que nos deux ſaincts Cerenic & Cerené ayent eſté Cardinaux, puiſqu'ils ſont aprés ſainct Hierôme plus de cent cinquante ans ? Cela parle de ſoy, neantmoins pour vn plus grand éclairciſſement ie ne veux pas obmettre qu'au Conciliabule d'Epheſe qui fut tenu l'an quatre cent quarante-neuf, ſe trouuerent de la part du Pape Leon le Grand, trois Legats dont il y en auoit deux Cardinaux, René Preſtre Cardinal du titre de ſainct Clement, & Hilaire Diacre Cardinal qui fut Pape aprés Leon. Que le ſacré College fuſt alors erigé ou non, comme vous voudrez, les Cardinaux eſtoient déia en ſplendeur, puiſqu'ils auoient des titres affectez à leur dignité, & cependant c'eſtoit plus de cent ans auant ſainct Cerenic.

Il n'y a donc rien qui empeſche que ces deux freres ayent peu eſtre Cardinaux, bien que ie ne vouluſſe pas ſouſtenir opiniaſtrement qu'ils l'ayent eſté, n'ayant point de moyen aſſeuré pour le faire contre vn homme qui nie les traditions. Qu'il en croye ce qui luy plaira, pour moy ie les reſpecte, & penſe que celle-cy n'a point continué ſi conſtamment iuſqu'à nous ſans eſtre veritable, & c'eſt aſſez pour dire qu'elle a du fondement, que d'auoir prouué que cela s'eſt pû faire, & qu'il n'y a aucune raiſon qui la puiſſe deſtruire.

A quoy on peut adiouſter, qu'il n'eſt pas hors d'apparence que ces deux freres, iſſus d'vne maiſon fort illuſtre, dans vne Prouince qui eſtoit aux fauxbourgs de Rome (s'il faut ainſi parler) quand ils furent venus en cette ville là pour faire leurs deuotions, ayant eſté reconnus pour ce qu'ils eſtoient, on les ait honorez de cette dignité de Diacres Cardinaux, & qu'ayant exercée quelque temps, incitez enfin par des inſpirations tres-puiſſantes, ils ſoyent venus (comme nous auons dit) chercher le repos de la vie contemplatiue, dans les deſerts du Maine.

Que ſi le ſieur de Courteilles ne peut ſouffrir qu'on leur faſſe porter l'écarlate, & que pour cela il s'écrie contre *l'igne-*

rance ou mépriſe des Sculpteurs & des Peintres, ie les excuſeray en répondant par attenuation, que leur faute n'eſt pas ſi grande qu'elle merite tant de cholere. Il eſt vray que ſainct Hierôme & nos deux Saincts, bien qu'ils fuſſent Cardinaux n'ont iamais porté le rouge, puiſque de leur temps les Cardinaux ne le portoient pas, & ne l'ont porté que depuis mil deux cent quarante-cinq, qui fut l'année du premier Concile de Lion ſous Innocent quatriéme. Mais qu'y feriez vous? puiſque les images ſont les liures des ignorants, & qu'aprés que l'écarlate a eſté concedée aux Cardinaux, on ne les connoiſt plus que ſous cette couleur : ie ne penſe pas que les Peintres, & les Sculpteurs doiuent eſtre traittez auecque tant de chaleur, ſi pour donner mieux à entendre au ſimple peuple ce que ces deux freres eſtoient, ils les repreſentent veſtus d'vne pourpre Cardinale. Non plus que ie ne crois pas qu'on me puiſſe iuſtement tourner à reproche, ſi ayant parlé vn peu auparauant de ce grand Cardinal Philippes de Luxembourg, ie l'ay traité d'Eminence, bien que ie ne ſois pas ignorant que ce titre d'honneur eſt plus recent, & qu'en ce temps-là les Cardinaux ſe contentoient de celuy de Reuerendiſſime.

Il y auoit plus à reprendre ſur le Lion qui eſt au coſté de S. Hierôme, & qui eſt fabuleux dans l'opinion de *Baronius*, qui nous apprend de *Sophronius*, qu'vn certain *Geraſimus* Abbé auoit vn Lion priué qui le ſuiuoit par tout, & que l'affinité de ces deux noms *Geraſimus* & *Hieronymus* a cauſé l'erreur & fait attribuer à celuy-cy ce qui eſtoit propre à celuy-là. Ou bien, ce qui eſt le plus croyable, que la repreſentation de ce grand Docteur de l'Egliſe auec vn lion à ſon coſté n'eſt qu'vn hieroglyphe des combats qu'il a liurez aux heretiques, & des victoires qu'il a emportées ſur eux, ce qui a donné lieu à la fable qu'on a tiſſuë depuis. *Prat. Spir. cap.* 107.

Il faut conclure par cette derniere correction, que Chilperic appellé ſecond par le ſieur de Courteilles, eſt le premier du nom ; le ſecond ne commença à regner qu'en l'an ſept cent dix-ſept: ſi ce n'eſt qu'il confonde ces deux noms Childeric & Chilperic, que les Annaliſtes diſtinguent. Il continuë cette faute ailleurs où i'en auertiray.

Enfin le Manuſcrit remarque le temps de noſtre P en ces termes, *florvit vltimo tempore Childeberti & Clotar primo tempore Chilperici filij ipſius Clotarij, qui fuerunt Fran Reges.* Ce qui conuient, fors pour Childebert, peu s'e fallu qu'il n'ait eſté ſous ſon regne. Mais il a veu les deu de Clotaire premier, & les vingt de Chilperic, comm foy le Codicile de ſainct Domnole fait l'année qu'il mo & daté du vingtiéme de ce Roy, comme nous auons ve

X.

BADEGISILE.

AN DE CHRIST DLXXXI.

IVSQVES icy nous n'auons veu que des Saincts qui ont gouuerné ce Dioceſe. Voicy le premier qui en a interrompu la ſuite. Ne vous attendez donc pas, que ie vous raconte ſes miracles, ny que ie vous entretienne de ſes actions ſaintes & vertueuſes. Ie ne puis vous en dire autre choſe, que ce que m'en apprend Gregoire de Tours. *Lib. 8. hiſt. c. 39.*

Badegiſile eſtoit Maiſtre d'Hoſtel de Chilperic, dans la maiſon duquel il apprit les vices qui y eſtoient communs, l'auarice & la paillardiſe. Sainct Domnole en mourant deſigna vn certain Abbé nommé Theodulphe, de grande reputation, & ſainteté pour luy ſucceder, ſi le Clergé & le peuple l'auoient agreable. Ils firent donc conioinctement élection de Theodulphe, & la porterent au Roy Chilperic qui la confirma d'abord; mais peu de temps aprés (perſuadé ſans doute par ce Badegiſile l'vn de ſes Courtiſans) il changea d'aduis, & voulut qu'on fiſt vne élection nouuelle, & que Badegiſile fuſt nommé. La violence l'emporta, & Badegiſile fut éleu, qui ne changea pas ſes mœurs eſtant éleué à ce haut degré d'honneur, mais les apporta de la Cour en ſon Eueſché, & ſoüilla le premier la ſainteté de la chaire. Il eſtoit marié quand il fut éleu, & nonobſtant cela, il eut auſſi toſt ſoin de prendre la tonſure Clericale, & de ſuite tous les autres ordres neceſſaires pour monter à l'Epiſcopat. *Lib. 6. cap. 9.*

Voicy les couleurs dont Gregoire le depeint. C'eſtoit vn homme cruel enuers le peuple, rauiſſant iniuſtement le bien d'autruy, ſon eſprit farouche & ſans pitié eſtoit incité & pouſſé à l'execution de ces crimes, par les malheureux con- *Ibid.*

ſeils de ſa femme plus méchante encore que luy. Il ne ſe paſſoit iour ny heure qu'il ne portaſt dommage à quelqu'vn, ou n'entrepriſt quelque querelle mal à propos. Il paſſoit le temps ordinairement à traiter les affaires du Palais, ou celles de la guerre. Tantoſt il outrageoit les vns, tantoſt il faiſoit batre les autres, ou les batoit luy meſme, & aprés touts ces excés il diſoit comme en ſe voulant iuſtifier, Eſt-ce à dire qu'à cauſe de la Clericature ie ne vengeray pas mes iniures? Que diray-ie des autres, puiſqu'il ne traitoit pas mieux ſes plus proches parents, & qu'il prenoit plus de plaiſir à les dépoüiller, s'emparant iniuſtement de toute leur ſucceſſion de pere & de mere, ſans auoir iamais voulu leur en faire raiſon?

Parmy touts ces deſordres il ne laiſſa pas de ſe trouuer au ſecond Concile de Maſcon en cinq cent quatre-vingt cinq, où il ſouſcriuit comme les autres Eueſques, & l'année ſuiuante qui eſtoit la cinquiéme de ſon Epiſcopat reuoluë, & au commencement de la ſixiéme, continuant touſiours dans ſes premiers deſordres, comme il auoit dreſſé vn ſomptueux feſtin aux Bourgeois pour ſe reſiouir auecque eux, s'aſſeant à table il fut pourſuiui ainſi qu'vn autre Balthazar par la vengeance diuine, qui minutant contre luy ſon arreſt, le frappa à l'heure meſme d'vne fiéure ſi violente, qu'elle l'emporta en peu de temps en l'autre monde, pour y receuoir la punition de tant de ſacrileges, & de toutes ſes inſolences.

Badegiſile eſtoit marié quand Chilperic força les habitants du Mans, de le receuoir pour Eueſque. Il prit bien les ordres ſacrez, mais il ne quitta point ſa femme pour cela, elle fut touſiours la compagne de touts ſes crimes durant ſon Epiſcopat; & aprés la mort de ſon mary, ſon impudence paſſa ſi auant, que de vouloir iouïr de touts les legs pieux qu'on auoit fait à l'Egliſe, diſant que c'eſtoient les acqueſts de feu ſon mary, & on eut de la peine à luy faire laſcher priſe, comme nous verrons en la vie de ſainct Bertran. Il ne faut pas toutefois tirer delà vne conſequence, que les Eueſques eſtoient mariez autresfois, car c'eſt autre choſe de faire ce qui eſt permis, & autre d'attenter ce qui ne l'eſt pas, comme fit cét impie Badegiſile, qui malgré

les ſainctes Decrets & les Canons, & toutes les loix Eccleſiaſtiques, retint ſon Eueſché & ſa femme, ſans que perſonne oſaſt rien entreprendre contre luy, qui eſtoit porté de l'authorité d'vn Roy cruel & tyran. Il mourut au mois de Decembre de l'an cinq cent quatre-vingt ſix.

REMARQVES.

QVAND on void vn beau Palais, & qu'on remarque en ſon frontiſpice des fautes contre les regles de l'Architecture, on peut bien iuger ſans temerité, qu'il s'en trouuera beaucoup d'autres en tout l'edifice. Ainſi ayant trouué dés l'entrée du diſcours de la vie de cét Eueſque vne faute au titre *Badegiſile* ou *Bertegiſile*, ie dis hardiment que l'on en pourra bien rencontrer d'autres ſi l'on paſſe plus auant. Ces deux noms ſont differents pour le moins en leur commencement, quoy qu'ils ſe terminent d'vne meſme façon, & il eſt certain qu'ils ſignifient diuerſes perſonnes, pourquoy donc le ſieur de Courteilles les applique-t'il à vne ſeule? Cét Eueſque deuoit bien ſçauoir ſon nom, il a ſigné Badegiſile au ſecond Concile de Maſcon: Gregoire de Tours qui le connoiſſoit bien, eſtant ſon Metropolitain ne l'a iamais nommé en ſes hiſtoires que Badegiſile, pourquoy donc luy bailler vn double nom & l'appeller Berthegeſile?

Ledit Sieur a ſans doute pris ce nom dans le teſtament de S. Bertran, où il ſignifie vne autre perſonne que cét Eueſque, comme nous verrons. Meſme il y a deux Berthegiſiles qui ſont deux perſonnes differentes; l'vn qui a donné beaucoup de trauerſes à ſainct Bertran, ce qui a fait errer ledit Sieur; & l'autre qui eſtoit vn homme marié dans le Vendomois, duquel il eſt parlé page deux cent onze. Commençons donc à découurir ſes fautes, leſquelles ne s'arreſteront pas icy, mais paſſeront iuſques à la Remarque ſur ſainct Bertran où elles nous donneront de l'exercice.

Premierement le ſieur de Courteilles écrit que Badegiſile auoit eſté *Grand Maiſtre de la maiſon de Clotaire premier, frere de Childebert*, ce qui eſt faux aſſeurément, c'eſt pourquoy i'ay reſtitué Chilperic au lieu de Clotaire, & il le faut ainſi. C'eſt *Page* 172.

vne erreur du Manuſcrit que ledit Sieur a ſuiuie. Qui a dit à l'Autheur du Manuſcrit, que Badegiſile auoit eſté Maiſtre d'Hoſtel de Clotaire? Il n'en peut rien ſçauoir, que de ce qu'en a écrit Gregoire, qui ne le dit pas, mais au contraire, que Badegiſile fut Intendant de la maiſon de Chilperic, ſans le nommer. Ie voy clairement la cauſe de l'erreur, Gregoire en vn meſme chapitre, ayant parlé de la promotion de Domnole à l'Epiſcopat faite par Clotaire, incontinent il rapporte la mort de cét Eueſque, l'élection de Theodulphe en ſa place, à laquelle le Roy donna ſon conſentement, *cuius aſſenſui Rex præbuit voluntatem*, & que peu de temps aprés Badegiſile Intendant de la maiſon Royale fut éleu de nouueau: *In Badegiſilum domus Regiæ maiorem transfertur electio*. Tellement que Gregoire ayant nommé Clotaire trois fois auparauant, & n'ayant point nommé Chilperic, mais ſeulement dit *Rex*, on a creu que ce *Rex* eſtoit relatif à Clotaire, ſans conſiderer qu'il ſe deuoit entendre de Chilperic, encore qu'il ne l'ait point nommé. Ce que la raiſon du temps découure aſſez aiſément. Car il eſt certain que Clotaire premier nomma ſainct Domnole à l'Eueſché du Mans, (comme nous auons monſtré en la Remarque precedente) & que Gregoire parlant de cette nomination en ces mots: *Ad hæc Rex annuens migrante Innocentio Cenomanorum Epiſcopo, ipſum Eccleſiæ illi antiſtitem deſignauit*, il fait ce *Rex* relatif à Clotaire qu'il auoit nommé auparauant. Mais quand incontinent aprés il parle de la mort de ſainct Domnole qui veſcut vingt-deux ans en ſon Epiſcopat, & que l'élection de Theodulphe eſtant faite, le conſentement du Roy interuint là deſſus, *cuius aſſenſui Rex præbuit voluntatem*, il ne rapporte plus ce mot de *Rex* à Clotaire, mais il doit eſtre alors neceſſairement entendu de Chilperic, puiſque la Chronologie ſuppleant au defaut de l'Hiſtorien nous apprend que Clotaire mourut deux ans aprés qu'il eut pourueu Domnole de l'Eueſché, & vingt ans encore eſtant écoulez auec ces deux, qui ſont en tout vingt-deux, cét Eueſque deceda quand Chilperic eſtoit Roy, qui caſſa l'élection de Theodulphe, & la fit transferer en la perſonne de ſon Maiſtre d'Hoſtel, *in Badegeſilum domus regiæ maiorem transfertur electio*. Voila donc la faute découuerte, & que i'ay corrigée mettant Chilperic au lieu de Clotaire.

Secondement. Le Concile de Maſcon duquel parle icy le ſieur de Courteilles eſtoit le deuxiéme, auquel ſainct Prix Archeueſque de Lyon preſida en l'an cinq cent quatre-vingt cinq, comme il auoit fait au premier en cinq cent quatre-vingt. Si ledit Sieur n'euſt pas changé ſi ſouuent d'Autheurs, & qu'il n'euſt point quitté Gregoire de Tours pour ſuiure le Preſident Fauchet, il euſt mieux rencontré la verité qu'il n'a fait.

Sainct Gregoire donc nous apprend que Badegiſile ſucceda à ſainct Domnole en l'Eueſché du Mans, de la façon que nous auons deſia dite, que Chilperic força le Clergé & le peuple de donner leurs ſuffrages à Badegiſile, aprés auoir annullé l'élection de Theodulphe. Ce Roy tyran, & lequel Gregoire appelle *Nero noſtri temporis & Herodes*, voulut que Badegiſile fuſt ainſi éleu, encore que ſans élection il n'euſt pas laiſſé de paſſer outre: mais les Tyrans cherchent quelquefois des pretextes pour donner couleur à leurs violences. Voila donc la pure verité comme Badegiſile fut fait Eueſque, ſans y rien adiouſter dauantage; que s'il fuſt arriué autre choſe, Gregoire ſon Metropolitain ne pouuant ignorer ce qui ſe paſſoit en ſa Prouince, principalement touchant ces matieres là, n'euſt pas manqué de l'écrire. *lib. hiſt. 6. cap. 46.*

En troiſiéme lieu, ce que le ſieur de Courteilles auance, *que Bertran fut auſſi pourueu par les voix du peuple & les ſuffrages du Dioceſe, de ſorte que ces deux Eueſques occupoient le ſiege en meſme temps, & querellants le droit & la poſſeſſion de cette dignité ioüoient en bonne hors, & ſe faiſoient touts deux bonne guerre*, eſt apoſté, & adiouſté par luy ſans fondement, puiſque non ſeulement Gregoire n'en parle pas, mais qu'il dit toute autre choſe, comme nous verrons en la Remarque de S. Bertran. Meſmes que le Manuſcrit n'en touche rien. Il raconte que Badegiſile fut intrus contre les ſaincts Decrets, & Canons de l'Egliſe par vne puiſſance tyrannique, ce qui eſt vray. Car la premiere élection de Theodulphe eſtant canonique, & ayant eſté confirmée par le Roy, elle ne pouuoit plus eſtre caſſée par luy meſme, qui neantmoins contre tout droit fit proceder violemment à vne ſeconde élection pour contenter ſon fauori. *Page 173.*

Badegiſile eſtant donc ainſi intrus il entra en l'Epiſcopat par ailleurs que par la porte, *poſt quadraginta dies migrante Sacerdote ſucceſſit*, dit noſtre Gregoire, quarante iours aprés la mort de ſainct Domnole.

§. 9. Il ſe preſente en ce lieu vne difficulté que i'ay touchée en ma Digreſſion hiſtorique ſur ſainct Maur, en la Remarque ſur ſainct Innocent, & ie me ſouuiens d'auoir promis de la reſoudre icy. C'eſt à propos de ces quarante iours. Nous auons montré que ſainct Domnole eſtoit decedé le premier de Decembre en l'an cinq cent quatre-vingt vn, d'où il s'enſuiuroit que Badegiſile n'auroit ſuccedé en l'Eueſché que le dixiéme de Ianuier de l'année ſuiuante, qui eſtoit cinq cent quatre-vingt deux, & que de ce iour il faudroit commencer à compter les années de ſa prelature. Et puiſque ſelon le meſme, il ne l'exerça que cinq ans entiers, & qu'il mourut au commencement du ſixiéme : *Quinto anno Epiſcopatus ſui expleto, cùm iam ſextum ingrediens epulum ciuibus cum immenſa lætitia præparaſſet, à febre correptus annum quem cœperat protinus imminente morte finiuit.* Il s'enſuiuroit encore qu'il ſeroit mort en l'an cinq cent quatre-vingt ſept vers la fin de Ianuier ou le commencement de Feurier.

lib. hiſt. 8. cap. 39.

Neantmoins parce que Gregoire aſſeure que Badegiſile mourut l'onziéme de Childebert (Roy d'Auſtraſie) & que cette année auoit fini la vigile de Noël de l'an cinq cent quatre-vingt ſix, puiſque la douziéme commençoit le iour de Noël : s'il eſtoit decedé en Ianuier ou Feurier de l'an cinq cent quatre-vingt ſept, ce ne ſeroit plus l'onziéme de Childebert que cette mort ſeroit arriuée, mais ſon douziéme. C'eſt pourquoy il faut reconnoiſtre que Badegiſile mourut en Decembre de l'an cinq cent quatre-vingt ſix, entre le premier de ce mois & le iour de Noël, que duroit encore l'onziéme de Childebert. Et pour expliquer ces quarante iours dont parle Gregoire, il faut dire qu'il les entend de l'actuelle & perſonnelle priſe de poſſeſſion que fit Badegiſile de l'Eueſché, le dixiéme de Ianuier de l'an cinq cent quatre-vingt deux, qui eſtoit quarante iours aprés la mort de ſainct Domnole : & que Gregoire compte les ans de l'Epiſcopat de Badegiſile, à commencer du iour qu'il en eu

le don du Roy, qui fut quelques huit ou quinze iours aprés le trépas du precedent Eueſque, *non multo poſt tempus*. L'élection de Theodulphe n'y pouuoit pas apporter du retardement, puiſqu'elle fut faite encore durant la vie de Domnole, *qui Theodulphum Abbatem in locum ſuum prælegit*. C'eſt ce que donnent à entendre ce ſemble les paroles de Gregoire deſia citées : *Qui tonſuratus per gradus quos Clerici ſortiuntur aſcendens poſt quadraginta dies migrante Sacerdote ſucceſſit*. Car il dit que pendant ces quarante iours il prit les ordres, & ſe fit ſacrer auant que de venir en ſon Eueſché. Autrement Gregoire euſt parlé contre ſoy meſme, s'il ne commençoit à compter les ans de la prelature de Badegiſile que quarante iours aprés la mort du predeceſſeur ; & cependant il écrit que Badegiſile mourut ſes cinq premieres années acheuées & la ſixiéme cõmencée l'onziéme de Childebert, ce qui ne pourroit pas s'accorder.

Ce raiſonnement eſt concluant, ſi nous prouuons deux choſes que nous y auons ſuppoſées, ſçauoir que Childebert ait commencé ſon regne le iour de Noël, & que l'an cinq cent quatre-vingt ſix eſtoit ſon onziéme. Le premier eſt conſtant par noſtre Gregoire, qui parlant du commencement du regne de Childebert dit en ces termes, *qui die natalis Dominici regnare cepit*. *lib. hiſt. 4. cap. 1.* Et en vn autre endroit, *Rex in die ſancto Natiuitatis eſt elcuatus*. *lib. 8. c. 4.* Mais il n'eſt pas moins certain que l'an cinq cent quatre-vingt ſix eſtoit l'onziéme de Childebert, comme il ſe prouue par ce que i'ay dit en la Remarque precedente, que Clotaire premier eſtoit mort à la fin de l'an cinq cent ſoixante-vn. Sigebert vn de ſes fils, & pere de noſtre Childebert, luy ſucceda & regna quatorze ans ſelon Gregoire, il eſt donc mort l'an cinq cent ſoixante & quinze en comptant cinq cent ſoixante-deux pour le premier. *lib. 4. hiſt. c. 51.* A raiſon dequoy le P. Sirmond en ſes Notes ſur le cinquiéme Concile de Paris tenu l'an de grace cinq cent ſoixante & dix-ſept, & de Childebert le ſecond, nous aduertit qu'il faut compter ſes années, à commencer de la fin de l'an cinq cent ſoixante & quinze, & le prouue par vn paſſage du meſme Gregoire, lors qu'il dit que l'an ſecond de Childebert, Paſques arriuerent le quatorziéme des Kalendes de May, c'eſt à dire le dix-huictiéme d'Auril, ce qui ne peut conuenir qu'à l'année cinq cent ſoixante & dix-ſept. *lib. 5. c. 17.*

Et ailleurs il dit que l'an huictiéme du meſme, le dernier
Ianuier fut vn Dimanche, ce qui arriua iuſtement l'an ci
cent quatre-vingt trois; ſon onziéme eſtoit donc trois ans
prés, ſçauoir en cinq cent quatre-vingt ſix. Ce qui eſt cõfir
par le Concile de Clermont en Auuergne nommé *Aruernen*
& celebré l'an de grace cinq cent quatre-vingt huict, en da
du treiziéme de Childebert, l'onziéme eſtoit donc cinq ce
quatre-vingt ſix : Cecy n'eſt que trop prouué. Mais i'ay vo
rechercher cela bien exactement, afin que ces années eſta
deuëment verifiées, nous ſeruent d'Epoque & de marque
reſtée pour la connoiſſance des temps ſuiuants, & qu'elles
nous iuſtifient pas moins la ſeureté des precedents, en re
gradant de ces années aſſeurées vers laquelle on voudra
antecedentes.

En quatriéme lieu, il ſemble que le ſieur de Courteilles ve
le dire que Badegiſile n'ait point receu le caractere Epiſc
Page 172. pal, puiſque dans ces mots, *Il ſe fit tonſurer & prit l'Ordre de P*
ſtriſe, il ne fait point mention de ce caractere, & qu'il luy do
ne auſſi vn grand Vicaire nommé Boſthode qui eſtoit pourta
Page 174 dauantage que cela, *attendu qu'il faiſoit les principales fonctio*
d'Eueſque, dit ledit Sieur; comme ſi Badegiſile euſt eſté inc
pable de les exercer pour n'en auoir pas la puiſſance. Mais
n'en faut point douter, dautant que Gregoire de Tours d
per gradus quos Clerici ſortiuntur aſcendens, & où montant ſi ce n'
à l'Epiſcopat duquel il parle ? D'ailleurs en l'an cinq ce
quatre-vingt cinq il aſſiſta au ſecond Concile de Maſcon, &
ſouſcriuit en qualité d'Eueſque. Ie ne croy pas que les Pe
de ce Concile n'ayent eſté bien informez qu'il auoit le ca
ctere Epiſcopal, auant que de l'admettre en leur aſſemblé
comme membre d'icelle, & de luy laiſſer ſouſſigner ce Co
cile au rang des autres Eueſques, à la celebration duquel B
degiſile ne ſurueſcut pas deux ans, & mourut à la fin de l'
cinq cent quatre-vingt ſix, comme il a eſté prouué.

C'eſt pourquoy le Preſident Fauchet qui croyoit peu
eſtre, auſſi bien que *Binius*, que ce Concile auoit eſté celeb
en cinq cent quatre-vingt huict, a auſſi reietté la mort de B
degiſile en cinq cent quatre-vingt dix. Puis donc que la
de l'an cinq cent quatre-vingt ſix, eſt la meſme que celle

la vie de Badegiſile, on voit qu'il y auoit plus de deux ans que Clotaire ſecond auoit commencé à regner ſous la tutelle de Gontran ſon oncle, ſçauoir en l'an cinq cent quatre-vingt quatre, comme il ſe iuſtifie par ce meſme Concile de Maſcon qui eſt daté de l'an cinq cent quatre-vingt cinq (meſme par Gregoire de Tours qui le rapporte à la dixiéme année de Childebert) & du ſecond du ieune Clotaire, qui eſt ainſi appellé à la difference du vieux Clotaire, predeceſſeur & pere de Chilperic, & ayeul de cettui-cy : auſſi qu'il n'auoit que quatre mois quand il commença à regner, & qu'il ſucceda à ſon pere Chilperic. Sa premiere année eſtoit donc cinq cent quatre-vingt quatre, & non pas l'an que Badegiſile mourut, contre ce qu'en dit le ſieur de Courteilles en ces termes. *Il finit ſa vie lors que Clotaire ſecond commença ſon regne ſous la tutelle de Gontran ſon oncle.* Encore moins ſeroit-ce l'an cinq cent quatre-vingt dix, ſelon ſon opinion & celle de ſon Preſident Fauchet.

lib. hiſt. 7. cap. 20.

Page 174.

Badegiſile fut Eueſque pendant les trois années dernieres de Chilperic ſon bien-faiteur, & vn peu plus des deux premieres de ſon fils Clotaire. Le Manuſcrit en ſa Chronologie continuë l'erreur qu'il auoit faite touchant Clotaire premier, laquelle i'ay cenſurée.

XI.

S. BERTRAN.

An de Christ dlxxxvii.

I nous adiouſtons foy aux Cartulaires, c'eſt icy le premier, qui a porté les lys dans la chaire des Eueſques du Mans, eſtant iſſu de ſang Royal, & de la maiſon des Princes d'Aquitaine. Sainct Germain Eueſque de Paris eut ſoin de ſon education, l'éleua aux bonnes lettres, le forma à la vertu par ſes exhortations & bons exemples, & par ſes diuines inſtructions luy imprima les ſentiments d'vne deuotion & pieté ſolide, auecque le deſſein de ſuiure la profeſſion Eccleſiaſtique. Ce qu'il executa quand il fut en âge competant, auecque lequel ayant profité également en la ſcience & en la vertu, il fut pour ſon merite éleu Archidiacre de Paris, qui eſtoit alors la premiere dignité aprés l'Eueſque, & s'y comporta auecque tant de modeſtie & d'integrité, qu'elle luy ſeruit de degré pour monter au throſne de l'Epiſcopat.

Peu de temps aprés que Bertran fut Archidiacre, Badegiſile Eueſque du Mans eſtant decedé, Gontran Regent du Royaume pour Clotaire, & la Reyne Fredegonde, le propoſerent aux Manſeaux pour eſtre éleu Eueſque, ce qu'ils firent, & luy donnerent leurs ſuffrages. A peine auoit-il pris poſſeſſion de ſon Eueſché, que les Bretons s'eſtant iettez dans le pays Nantois, firent auſſi des courſes ſur les terres de France, pillant & bruſlant les villages, & emmenants des priſonniers. Gontran au bruit de ces nouuelles enuoye vn Gentilhomme vers ces Bretons, les menaſſant de mener ſon armée en leur pays s'ils manquoient à ſe retirer, & à luy faire raiſon de touts les dommages qu'ils auoient faits en leurs courſes. Ils conceurent quelque apprehenſion de ces menaces, & ſe retirerent: mais comme on ſçauoit par experience qu'il ſe fal-

loit peu fier en leurs promeſſes, il deputa noſtre Bertran, & Namath Eueſque d'Orleans, auec les principaux Seigneurs du Royaume de Clotaire en ambaſſade vers eux, & s'addreſſants à Waroch & Widimach Princes Bretons, leur expoſerent ce qu'ils auoient charge de leur dire de la part du Roy. Ces Princes reconnurent leur faute, promirent de ne rien plus attenter de ſemblable, & pour reparation des dommages qu'ils auoient fait, de payer mille ſols d'or, dont ils fournirent des cautions.

Cette ambaſſade ayant reüſſi de la ſorte, Bertran s'en retourna au Mans, où il commença à mener vne vie ſi exemplaire & ſi parfaite, qu'elle échauffoit les plus tiedes à le ſuiure & l'imiter. Il eſtoit ſi aſſidu à l'oraiſon qu'il y paſſoit ſouuent les nuits, & vne fois entre autres s'eſtant retiré dans vne des tours de la ville ioignant l'Egliſe Cathedrale, & ayant paſſé la nuit en ce ſainct exercice, ſur le point du iour l'Archange ſainct Michel apparoiſſant, luy deſigna vn endroit nommé pour lors *Vinerens*, & l'aſſeura que Dieu vouloit y eſtre honoré & ſerui, dont il a porté depuis le nom de la Coulture, *à Cultura Dei*. Ce fut donc en ce lieu, qui eſt maintenant vn des faux-bourgs de la ville du coſté qu'elle regarde le Midy, qu'il baſtit vn ſomptueux Monaſtere, & le dedia en l'honneur des ſaincts Apoſtres Pierre & Paul, le dota de partie de ſon patrimoine qui eſtoit grand, & y eſtablit des Moines Benedictins qu'il appelle Chanoines, c'eſt à dire des Reguliers qui viuoient ſelon la Regle de S. Benoiſt.

Il baſtit vn Hoſpital vn peu au deſſus du coſté du Leuant, qui eſt maintenant l'Egliſe de ſaincte Croix. Puis vn autre proche de la riuiere d'Huyne, qui eſt en ce temps l'Egliſe de S. Martin de Pontlieuë du coſté du Midy, & du coſté que la ville regarde le Nord prés d'vn de ſes faux-bourgs, il fonda & edifia vn Conuent de Religieux en l'honneur de S. Germain de Paris, qui n'eſt plus à cette heure qu'vne Paroiſſe. Il fit auſſi conſtruire en cette meſme tour où S. Michel luy apparut, vne Chapelle ou Oratoire, qu'il dedia en ſon honneur, & qui en porte encore auiourd'huy le nom.

Bertran auoit deux freres qui eſtoient puiſſants Seigneurs, l'vn deſquels s'appelloit Hermenulphe, & l'autre Bertulphe.

Cettuy-cy fut tué portant les armes au ſeruice de ſon Prince, en vne ſanglante bataille, où le Roy Clotaire ſecond fut défait entierement par ſes deux couſins Theodebert & Thierry, de ſorte qu'il fut contraint de faire vne paix deſauantageuſe, & de ceder aux Roys victorieux la plus grande partie des Prouinces de ſon Royaume, entre leſquelles celle du Maine fut compriſe auec ſa ville capitale, qui écheut en partage au Roy Thierry. Bertran fut auſſi toſt preſſé de quitter le party de Clotaire, & de preſter le ſerment de fidelité à Thierry, ce qu'il ne voulut iamais faire, à raiſon dequoy il fut expulſé de ſon Eueſché, ſpolié de ſes biens, priué de liberté, & reduit à vne tres-faſcheuſe captiuité. En ſuite de cela pluſieurs voleurs ſe ſaiſirent de toutes ſes poſſeſſions, & les luy rauirent, entre leſquels vn certain Berthegiſele le perſecuta ſans relaſche par deux ou trois fois par touts les moyens que ſa rage & ſa fureur purent inuenter.

Mais tant s'en faut que touts ces orages ayent ébranlé la fermeté de ſon cœur, qu'au contraire il perſiſta touſiours inuiolablement dans la fidelité qu'il auoit iurée à Clotaire, & durant tout ce temps qui fut enuiron de quinze ans, il ne ioüit guere de la paix. Ses plus beaux iours furent dans la retraitte ſolitaire d'vne foreſt nommée *Eſtival* à deux lieuës du Mans, où il baſtit vne Chapelle & vne petite habitation auprés, & y veſcut pluſtoſt en hermite qu'en Eueſque, ſe conſolant auec noſtre Seigneur, & attendant patiemment le temps de ſa miſericorde. Il arriua enfin que Dieu ennuyé de tant de deſordres, & voyant que Bertran auoit eſté aſſez épuré dans cette fournaiſe d'affliction, deliura Clotaire de ſes deux ennemis qui l'auoient dépoüillé iniuſtement, les faiſant finir touts deux par vne mort tragique, & le remit non ſeulement en ſon premier eſtat, mais luy donna encore les Royaumes de ces deux tyranneaux, demeurant ſeul Monarque de toute la France.

Clotaire alors ſe reſſentant de la grande fidelité de Bertran le reſtitua en ſon ſiege Epiſcopal, & en recompenſe des pertes qu'il auoit ſouffertes, luy donna pluſieurs belles Seigneuries, & Terres en diuers endroits de ſon Royaume, comme en l'Iſle de France, au territoire d'Eſtampes, au païs de Me-

doc & Bordelois, dans la Prouence, la Bourgogne, le Maine, l'Agenois, le Poitou, le Quercy, & autres diuerſes prouinces de ce Royaume, ainſi qu'on peut apprendre de ſon teſtament.

Il veſcut encore neuf ans depuis qu'il fut ainſi rétably, & mourut enfin chargé d'années, & couronné de merites: le ſoixante & dixiéme de ſon âge, le trente-huitiéme de ſon Epiſcopat, le quarantiéme du regne de Clotaire, & l'an de grace ſix cent vingt-quatre le dernier de Iuin, quoy qu'on ſolenniſe ſa feſte le ſixiéme du meſme mois, qui eſt le iour de ſa tranſlation. Sa ſainteté fut aſſez declarée par des miracles qui rendirent ſa vie illuſtre, ſa mort precieuſe, & ſon tombeau fort frequenté, qui eſt en ſon Abbaye de la Coulture dans vne Chapelle voutée au deſſous du grand autel.

REMARQVES.

PARAGRAPHE I.

De la Promotion de ſainct Bertran à l'Epiſcopat, & ſçauoir ſi Badegiſile & Berthegiſile ſont vne meſme perſonne.

LEs fautes ſont ſi frequentes en la vie de ſainct Bertran, que nous a donné le ſieur de Courteilles, que pour les corriger toutes, ie ſeray contraint de faire vne longue Remarque. Il ne s'eſt pas à cette fois aſſez fié au Manuſcrit, & voulant compoſer ſur le liure, il a adiouſté d'autres erreurs, comme celle-cy qui s'offre toute la premiere, & qu'il entable ainſi. *Quoy que Badegiſile qui conteſtoit la poſſeſſion de l'Eueſché auec Bertran, ait pluſtoſt eſté ſon contemporain que ſon deuancier, toutesfois puiſqu'il eſt predecedé, il ſemble l'auoir auſſi en quelque façon precedé.* Page 173. Voila des paroles qui ont bien de la cadence, mais qui mettent la verité de la Chronologie, & de l'Hiſtoire en decadence, & en cela il ne fait que continuer l'erreur qu'il auoit commiſe au precedent Eueſque, que i'ay commencé à découurir, & qu'il faut icy mettre en beau iour.

Premierement Gregoire de Tours ne dit rien de tout cela,

d'où i'infere qu'il n'en eſt rien, & tant s'en faut qu'il le die, qu'il fait voir tout le contraire au lieu preallegué: qu'il nous enſeigne que Badegiſile ſucceda à ſainct Domnole, & que l'Abbé Theodulphe fut ſon concurrent en l'élection, ſans dire vn ſeul mot de Bertran. Et aprés le decés de Badegiſile il raconte auſſi toſt l'inſtalation de Bertran, ſans parler plus de Badegiſile, ſinon comme de celuy qui eſtoit paſſé de cette vie. *In cuius locum Bertrannus Archidiaconus ſubrogatus eſt, qui multas altercationes cum relicta illius defuncti habuiſſe perhibetur eo quòd res quæ tempore Badegeſili Epiſcopi Eccleſiæ datæ fuerant tanquam propria retinebat, dicens, Militia hæc fuit viri mei, & licèt inuita cuncta tamen reſtituit.* C'eſt à dire, En la place duquel (Badegiſile) Bertran Archidiacre de Paris fut ſubrogé, lequel eut pluſieurs affaires auec la vefue de ce defunt, dautant qu'elle retenoit les biens donnez à l'Egliſe du temps de Badegiſile Eueſque, comme ſes propres, diſant que c'eſtoient les acqueſts ou conqueſts de ſon mary; toutefois malgré elle il fallut tout rendre. I'interprete ce mot de *militia*, acqueſts ou biens acquis par trauail, comme ſont ceux qu'acquerent les ſoldats en vne guerre iuſte, que les Iuriſconſultes appellẽt *bona caſtrenſia*, & qui ſont reputez propres *in ſolidum* des acquereurs, & leur pecule. C'eſt en cette acception, que ces mots ſont couchez & expliquez au teſtament de ſainct Bertran, que le ſieur de Courteilles nous a liberalement communiqué. *Omnia verò quæ de proprietate ſeu ex militia in regeſteriolo meo poſt meum obitum inuenta fuerint, ſeu ſpecies aut veſtimenta, quæ ego laboraui aut acquiſiui.*

Lib. Hiſt. 8. cap. 39.

Page 206.

Bertran eſtoit donc Archidiacre de Paris, auant que Badegiſile mouruſt. Cette dignité en ce temps-là eſtoit la premiere aprés l'Epiſcopat, & l'Archidiacre s'appelloit *Oculus Epiſcopi;* il n'y en auoit qu'vn en chaque Egliſe, à cauſe de quoy il falloit que les Archidiacres fiſſent vne exacte reſidence, de laquelle ils n'eſtoient pas facilement diſpenſez par les Eueſques. On voit en pluſieurs endroits de ce teſtament, principalement à la fin, que Bertran fit l'Archidiacre du Mans ſon executeur teſtamentaire.

Pour ces raiſons l'Archidiacre Bertran reſidoit à Paris du temps de l'Eueſque Badegiſile, & ne fut point nommé à ſon

Eueſché, que lors qu'il fut vacant par mort, & par conſequent ne vint point au Mans en cette qualité pluſtoſt: d'où l'on voit combien c'eſt s'éloigner de la verité, de dire qu'il ait eſté competiteur & concurrent en l'Epiſcopat auec Badegiſile; qu'il ait perſecuté Bertran, & contraint de luy quitter ſa place, & ſe retirer en la foreſt d'Eſtiual; & qu'eſtant venus à vn pourparler, & du pourparler à vn accommodement, Badegiſile ait rendu à Bertran tout ce qu'il poſſedoit dans le territoire d'Eſtiual. Ce ſont de beaux petits contes que l'on pourroit faire croire à ceux qui n'y regardent pas de prés. Le ſieur de Courteilles s'eſt laiſſé enueloper en cette erreur, pour auoir voulu corriger le Manuſcrit, qui rapporte toute autre choſe en ſes paroles que voicy fidelement traduites. *Page 174. 175. & 176.*

Vn certain Clerc nommé Badegiſile liura vne Cellule par contract à ſainct Bertran, nommée le Monaſtere d'Eſtiual au dedans de la Ceinte. Ce Clerc apporta vn grand dommage aux biens de l'Eueſché, & l'enuahit ſur ſainct Bertran deux ou trois fois, par vne puiſſance tyrannique, contre tout ordre, & contre les Decrets & Canons, au temps que le Roy Clotaire faiſoit la guerre à ſon neueu Theodebert. Ainſi Bertran defendant la liberté de l'Egliſe, fut dépoüillé de ſes biens iuſqu'à deuenir neceſſiteux. Enfin toutesfois la paix eſtant faite entre Clotaire & ſon neueu Theodebert, Badegiſile pour reparer les dommages qu'il auoit portez à l'Eueſque, luy vendit tous ſes biens auecque le territoire d'Eſtiual. Iuſqu'icy le Manuſcrit.

La conformité de ce nom Badegiſile, qui eſt icy appellé ſimplement Clerc, & non Eueſque, a deceu le ſieur de Courteilles, & luy a fait attribuer à l'Eueſque ce qu'vn ſimple Clerc a fait long-temps aprés que l'Eueſque n'eſtoit plus au monde, comme ledit Sieur qui ſe fait ſi fort de la Chronologie pouuoit aiſément appercenoir dans ces paroles du Manuſcrit, qui quottent le temps: *Tempore quo bellum gerebat Clotarius Rex cum nepote ſuo Theodeberto.* Or ce temps icy eſt marqué par les Annaliſtes en l'an ſix cent quatre, qui reuient à ſix cent vn, ſelon la vraye ſupputation ſuiuie touſiours depuis l'Epoque de Clouis, comme nous auons monſtré en la Remarque ſur ſainct Principe. Le Manuſcrit ne parle donc pas de l'Eueſque Badegiſile, qui mourut en l'an cinq cent quatre-vingt ſix, (comme nous auons prouué) mais

d'vn autre qui eſtoit ennemy de noſtre Bertran, & portoit ſeulement la qualité de Clerc, non pas celle d'Eueſque: d'où s'eſt enſuiui que ledit Sieur confondant les deux en vn a auſſi confondu le reſte de l'hiſtoire auec l'ordre des temps, rapportant auant l'an cinq cent quatre-vingt ſept (ou cinq cent nonante à ſon compte) ce qui ne s'eſt paſſé que dans l'autre ſiecle en ſix cent vn ou bien ſix cent quatre, n'importe, puiſque le mécompte eſt égal en l'vne & en l'autre ſupputation.

Il s'inſcrira peut-eſtre en faux contre cette piece à cauſe des frequentes erreurs dont ce Manuſcrit eſt parſemé. I'auouë qu'il s'y en trouue beaucoup, mais il contient auſſi des veritez, autrement il ne faudroit iamais le lire ny le citer: que s'il y en a quelques vnes, le poinct eſt de les ſçauoir diſcerner d'auecque les fauſſetez, en quoy il n'eſt pas beſoin d'vn grand trauail icy, pour verifier cette piece produite du Manuſcrit, puiſqu'elle eſt ſouſtenuë du teſtament authentique de ſainct Bertran, d'où elle a eſté ſans doute extraite. En
Page 196. voicy l'endroit où le Teſtateur parle ainſi: *Et quia nulli habetur incognitum qualiter Berthegiſelus illicito ordine contra Canonum decreta in ſede ſua fuit aggreſſus res ſanctæ meæ (Eccleſiæ) vel meas proprias, & generauit pro his graniſſimum diſpendium. Vnde quòd ſciam non vt debuit reſtituit niſi partem, cùm pro rebus meis propriis quas malo ordine diſtraxerat, locella cum charta venditionis dedit, hoc eſt, cum domibus Compariaco & Stiuale portionem ſuam in integrum nobis vendidit. Et poſtea cùm alia vice glorioſus domnus Clotarius de regno ſuo multum diſpendium ex inſidiis pertulit, & ego propter ipſum valdè in captiuitate fui. Tempore ipſo nec nominandus Berthegeſilus iterum vaſtator Eccleſiæ acceſsit, & chartam ipſam quam priùs fecerat in archiuo Eccleſiæ inuenit, & eam igni comburi præcepit. Sed iudex ille metuendus atque terribilis cum eo ponat iudicium. Et poſtquam domnus noſter cum voluntate Dei vnà cum præcelſo conſobrino ſuo Theodeberto rege charitatem iniuit, & voluntariè quantitatem de regno ſuo recepit, & nos locella iſta illo obſiſtente ad dominationem noſtram reuocauimus.*

Voila le Manuſcrit authoriſé d'vne piece que ledit Sieur ne ſçauroit contredire ny reprocher, & il paroiſt que l'Autheur du Manuſcrit n'a ſeulement fait que la copier de ce teſtament, duquel il n'eſt different, qu'en ce que dans le Manuſcrit

ſcrit il y a *Badegeſilus*, & icy *Berthegeſilus*, ce qui a fait ſans doute mettre au ſieur de Courteilles au titre de la vie du precedent Eueſque, Badegiſile ou Berthegiſile, penſant que ce ne fuſt qu'vn meſme, encore que par ce meſme texte il ſoit aiſé de iuger qu'ils ſont differents & de condition & de temps. De condition, parce que Badegiſile eſtoit Eueſque, & Berthegiſile n'eſt point qualifié icy que d'vne parole d'execration, *nec nominandus*, ce que la modeſtie du Sainct ne luy auroit pas permis pour le reſpect du caractere Epiſcopal s'il l'euſt porté. De temps, parce que Badegiſile eſt mort à la fin de l'an cinq cent quatre-vingt ſix, qui eſtoit le troiſiéme de la vie & du regne de Clotaire, (comme nous auons prouué) & Theodebert qui ſert icy d'addreſſe à la Chronologie, ne commença de regner qu'en l'an cinq cent nonante-ſept ſelon la vraye ſupputation. Ce que ie prouue euidemment dautant que ſon pere Childebert nommé le Ieune, Roy d'Auſtraſie mourut l'an quatriéme, aprés qu'il eut ſuccedé à Gontran en ſon Royaume de Bourgogne, qui mourut l'an cinq cent nonante-quatre, comme ie prouueray: d'où il s'enſuit clairement que l'an cinq cent nonante-ſept eſt le quatriéme, (comptant cinq cent nonante-quatre pour le premier) auquel Childebert finit ſa vie & ſon regne, & Theodebert commença le ſien. *Fredeg. cap. 16.*

Que ſi on ne ſe veut pas contenter de cette preuue, en voicy vne autre qui n'eſt pas moins conuaincante, & qui eſt du meſme Teſtament où nous liſons ces mots. *Licèt nulli habeatur incognitum qualiter ego poſt tranſitum Guntranni quondam Regis ſacramentum indiſſolubile domino meo Clotario Regi dedi, pro eo quòd ciuitas Cenomanis legitimo ordine poſt tranſitum domni Guntranni ex hereditate genitoris ſui bonæ recordationis Chilperici quondam Regis debuit prouenire. Sed faciente cupiditate & ciuitas ipſa ei fuit ablata, & de reliquo regno ſuo multum paſſus eſt diſpendium. Sed dum me ſacramentum meum in integrum conſtrinxit, vt eum nullatenus dimittere deberem, faciendum mihi fuit vt tam ſedem quàm facultatem, tam ſanctam Eccleſiam, quàm & proprietatem relinquerem, quàm periurus quod abſit inuenirer. Sed dum pro amore ipſius principis vnanimiter cum ipſo conſiſterem, dum anteriorem expoliationem ſuam vel poſteriorem quam iniuſtè pertulit, neceſſe ipſi* Page 192.

Principi fuit, vt nobis aliquid adderet vnde aucta ſubſtantia, & nos & pauperes noſtros ſuſtentare deberemus.

Il dit ſommairement qu'aprés le trépas du Roy Gontran, il preſta ſerment de fidelité au Roy Clotaire, & qu'il luy conſerua tant qu'il put en ſon obeiſſance la ville du Mans, qui fut enfin contrainte de changer de maiſtre ; & que n'ayant iamais voulu prendre party au preiudice de ſon ſerment, nonobſtant les preſſantes ſollicitations qu'on luy fit, il fut perſecuté & dépoüillé de ſes biens, & contraint d'auoir recours à la liberalité de Clotaire, qui luy donna dequoy ſe tirer de miſere. Or ce trépas de Gontran arriua en cinq cent nonante-quatre le vingt-huitiéme de Mars. Il eſtoit fils de Clotaire premier, & luy ſucceda pour ſa part en l'an cinq cent ſoixante-deux, auquel ſi vous adiouſtez trente-trois ans de regne, qu'on luy donne d'vn commun accord, en comptant cinq cent ſoixante-deux pour le premier, nous aurons l'année cinq cent nonante-quatre pour celle de ſon decés. Voicy encore vne autre preuue. Dans les Conciles d'edition Royale, on trouue l'aſſemblée qui fut faite à Nanterre prés de Paris, ſous ce nom *Conuentus Nemptodorenſis*, quand Clotaire ſecond fut baptiſé, & Gontran ſon oncle le tint ſur les fonts. Cette aſſemblée eſt datée de l'an cinq cent nonante & vn du ſeptiéme de Clotaire, & du trentiéme de Gontran. Adiouſtant donc à cinq cent nonante & vn les trois ans qu'il regna depuis, (ſon regne ayant duré en tout trente-trois ans) on aura cinq cent nonante-quatre pour l'année de ſa mort. Voila qui eſt aſſez prouué.

Bertran ne fut donc pas ainſi mal traité du temps de l'Eueſque Badegiſile, veu qu'entre ſon trépas, & celuy de Gontran, il y a plus de ſept ans d'interualle : & puis cette perſecution n'arriua pas auſſi toſt que Gontran fut decedé, mais quelques années aprés, iuſqu'au temps que Fredegonde mourut, comme nous verrons incontinent.

PARAGRAPHE II.

Conciliation Chronologique des paſſages du Teſtament de ſainct Bertran auecque l'Hiſtoire de France.

IL me ſemble que i'ay prouué ſuffiſamment que l'Eueſque Badegiſile n'auoit pas nom Berthegiſile, qu'il n'a point eu de concurrence en l'Epiſcopat auec Bertran, & que ce n'a pas eſté luy de qui il a ſouffert tant de perſecutions. Neantmoins pour le faire voir encore plus clairement, ie croy qu'il ne ſera pas hors de propos, que i'accorde icy par maniere de digreſſion, diuers paſſages de ce Teſtament auecque les Hiſtoires du temps, afin que s'appuyant reciproquement, & comme conſpirant à meſme fin, elles trouuent la creance qu'elles meritent dans l'eſprit du Lecteur.

Il faut donc repeter de l'Hiſtoire, qu'à la mort de Charibert Roy de Paris, la Monarchie Françoiſe fut partagée en trois; Chilperic fut Roy de Paris, Gontran l'eſtoit d'Orleans, & Sigebert de Mets, le Royaume de Soiſſons qu'auoit Chilperic ayant eſté partagé entre eux trois. Chilperic mourant laiſſa vn enfant âgé de quatre mois nommé Clotaire, qui eut pour ſon Tuteur le bon Roy Gontran ſon oncle, decedé ſans enfants l'an trente-troiſiéme de ſon regne, & le dixiéme de ſa tutelle. Sigibert laiſſa ſon fils Childebert heritier de ſes Eſtats en l'an cinq cent ſeptante-cinq, lequel ayant eſté adopté par Gontran auſſi ſon oncle, luy ſucceda au Royaume d'Orleans; ſi bien que Clotaire ne poſſedant qu'vn tiers de la France, Childebert ſe trouua Roy des deux, d'où ſe ſentant deux fois plus fort que ſon couſin Clotaire, il fait deſſein de s'emparer de ſes Eſtats, & de ſe rendre ſeul Monarque de la France: à quoy il fut pouſſé tant par ſon ambition naturelle, que par les inductions de Brunehaut ſa mere, qui vouloit mal de mort à Fredegonde mere de Clotaire. Cette femme fort habile, quoy que méchante, preuoyant cette tempeſte n'oublia rien de ce qu'il falloit faire pour la coniurer. D'vn coſté elle amaſſa le plus d'hommes, de finances, & de munitions qu'elle put, & de

l'autre elle voulut s'aſſeurer de touts ſes ſubiets, leur faiſant preſter de nouueau le ſerment de fidelité à ſon enfant Clotaire, qui alors n'auoit que dix ans. Et c'eſt l'occaſion du ſerment de fidelité que ſainct Bertran preſta, comme beaucoup d'autres, à Clotaire aprés la mort de Gontran, *poſt tranſitum Guntranni Regis ſacramentum indiſſolubile domino meo Clotario Regi dedi.*

Pour recompenſe de ſa fidelité il fut bien toſt gratifié par Fredegonde, d'vne belle terre qu'elle luy donna au territoire d'Eſtampes, nommée *Bonalpha* en ſon teſtament. Ie dis bien toſt, dautant que ce fut entre les années cinq cent nonante-quatre & cinq cent nonante-huit, puiſque ce ſerment fut exigé incontinent aprés la mort de Gontran, aduenuë en cinq cent nonante-quatre, quatre ans auant celle de Fredegonde arriuée en cinq cent nonante-huit ſelon la vraye ſupputation. Bertran diſpoſe de cette terre de *Bonalpha* en faueur de ſa Cathedrale, *quam mihi* (dit-il) *præcelſus domnus Clotarius Rex cum præcelſa domna Fredegonde regina quondam genitrice ſua, poſtquam eis domnus Vædola coram iuſtitia eorum reddidit, me humilem eorum pro fidei meæ conſeruatione quam ſemper circa ipſum Principem tenere viſus ſum habere conceſſerunt.* Page 186.

Fredegonde ainſi preparée va courageuſement au deuant de Childebert, & l'innocence de Clotaire attirant Dieu de ſon party, fit paſſer douze mille François par deſſus le ventre à cinquante mille Auſtraſiens, Bourguignons & Allemans, abatit l'orgueil & l'ambition de Childebert, & tout d'vn coup luy fit euanoüir les deſſeins de ſes iniuſtes vſurpations, en cette meſme année de cinq cent nonante-quatre. Aprés cette victoire, Clotaire ayant remis ſes affaires en bonne poſture, ſainct Bertran fut en paix tout le temps que Fredegonde demeura en vie, mais par ſa mort il perdit ſon appuy & ſon repos.

Theodebert & Theodoric enfants de Childebert luy ſuccederent en ſes Eſtats l'an cinq cent quatre-vingt dix-ſept, comme i'ay deſia monſtré: Theodebert eſtant âgé de douze ans, dautant qu'il naſquit l'an dixiéme de Childebert qui reuient à cinq cent quatre-vingt cinq, & Theodoric de dix eſtant venu au monde l'an douziéme du regne de ſon pere, qui

Lib. hiſt. S. c. 37.

répond à cinq cent quatre-vingt ſept, ſelon le témoignage de Gregoire de Tours. Ces deux Roys eſtant ainſi pupils, Brunehaut leur ayeule ſe fit declarer leur tutrice & Regente de leurs Eſtats, laquelle continuant la haine irreconciliable contre Fredegonde viuante, & l'exerçant contre Clotaire, qui n'eſtoit âgé que d'vn an plus que Theodebert, & de trois plus que Theodoric, elle n'eut point de ceſſe qu'elle n'euſt inſpiré cette haine dans le cœur de ces deux ieunes Princes, qui firent touſiours depuis la guerre à leur couſin Clotaire, taſchant de le dépoüiller de ſon Eſtat, pour le partager entre eux. Ils n'auoient neantmoins oſé rien entreprendre contre luy, pendant la vie de Fredegonde, tant à cauſe de la memorable victoire qu'elle auoit remportée ſur Childebert leur pere, l'année meſme de la mort de Gontran, que de celle qu'elle auoit heureuſement gagnée ſur Brunehaut deſia Regente, peu de temps aprés la mort de Childebert & l'année meſme. *lib. 9. cap. 4.*

Fredegonde eſtant donc morte en cinq cent quatre-vingt dix-huict, ſelon Fredegaire, qui nous apprend qu'elle mourut la deuxiéme année du Roy Theodoric, qui eſtoit cinq cent quatre-vingt dix-huict, puiſqu'il auoit commencé à regner l'an precedent auec ſon frere Theodebert, (comme il a eſté dit) auſſi toſt ces deux Princes incitez par les mal-heureux conſeils de leur ayeule, font leurs preparatifs pour renouueller la guerre durant les années de cinq cent quatre-vingt dix-neuf & ſix cent, que toute la France eſtant en combuſtion, le party des deux freres le plus fort, & celuy de Clotaire le plus foible: ie croy que ce fut en ces années là & à cette occaſion, que ce Badegiſile ſelon le Manuſcrit, ou Berthegiſile ſelon le Teſtament, commença de moleſter S. Bertran, comme partiſan de Clotaire. *Cap. 17.*

Entre les autres vexations il luy fit ſouffrir de grandes pertes, pour la reparation deſquelles, ou par quelque ſyndereſe, ou bien à cauſe de quelques bonnes nouuelles ou heureux ſuccés qui arriuerent en ce temps là à Clotaire, il luy vendit ſon bien qu'il auoit à Eſtiual à deux lieuës du Mans, peut-eſtre à bon marché pour le recompenſer aucunement de ſes pertes, ainſi qu'on peut iuger de ce texte du Teſtament, qu'il n'y a pas danger de repeter pour le mettre icy comme vne

pierre en ſon chaſton. *Berthegiſilus illicito ordine contra Canonum decreta in ſede ſua fuit aggreſſus res ſanctæ meæ Eccleſiæ, vel meas propriæ, & generauit probis grauiſſimum diſpendium, vnde quod ſciam non reſtituit mihi niſi partem, cùm pro rebus propriis meis quas malo ordine diſtraxerat, locella cum charta venditionis dedit, hoc eſt cum domibus Compariaco & Stiuale portionem ſuam in integrum nobis vendidit.*

Fredeg. cap. 20.

Cét accommodement entre Berthegiſile & Bertran ne fut pas vne bonne paix, car elle fut auſſi toſt rompuë à l'occaſion que Theodebert & Thierry l'an cinquiéme de leur regne qui eſt celuy de ſix cent vn, comptant cinq cent quatre-vingt dix ſept pour le premier, remirent vne puiſſante armée ſus pied, coururent ſus à Clotaire, luy donnerent bataille, & l'ayant tourné en fuite le pourſuiuirent fuyant iuſque dans Paris. Clotaire (dit l'Annaliſte) ſe voyant comme aſſiegé dans cette grande Cité, fut bien aiſe d'entendre à la paix à telles conditions qu'il plût aux deux freres. Entre autres choſes, il fut accordé que tout ce qui eſtoit entre les riuieres de Seine & de Loire, iuſqu'à la mer Oceane & frontiere de Bretagne, dépendroit du Royaume de Thierry, & tout ce qui eſtoit entre les riuieres de Seine & d'Oiſe (où le Duché d'Andely eſtoit compris) auſſi iuſqu'à la mer, ſeroit du Royaume de Theodebert: tellement qu'entre ces deux riuieres iuſqu'à la mer Oceane, il ne demeura que douze bourgs à Clotaire. Par ce Traité il apparoiſt, que la ville du Mans eſtant ſituée entre ces riuieres, la mer Oceane & ces frontieres, fut alors ſouſtraite de l'obeïſſance de Clotaire. Et c'eſt ce que porte ce paſſage preallegué: *Sed faciente cupiditate ciuitas ipſa ei fuit ablata, & de reliquo ſuo regno multum paſſus eſt diſpendium.*

Dupleix.

A nouueau Seigneur nouueau ſuiet. Thierry aprés cét accord paſſé entre en poſſeſſion des pays que Clotaire luy auoit cedez, & comme c'eſt la couſtume, il ne faut pas douter qu'il n'ait incontinent exigé le ſerment de fidelité de ſes nouueaux ſuiets: Bertran tout le premier en eſt requis, il le refuſe, & ſur ce refus il encourt la diſgrace du Roy Theodoric, lequel voulant conſeruer par violence le bien qu'il auoit enleué par iniuſtice à ſon couſin, chaſſe Bertran de ſon ſiege, le dépoüil-

le de ſes biens, & le priue de ſa liberté, comme l'on apprend de la ſuite du Texte : *Et poſtea cùm alia vice domnus Clotarius de regno ſuo multum diſpendium ex inſidiis pertulit, & ego pauper propter ipſum valde in captiuitate fui.* Et en vn autre endroit, *Dum nos cum domno Clotario rege pro fide noſtra detenti fuimus.* Ses ennemis ayants ſi beau ieu renouuellent leurs attaques, & Berthegiſile ſe mettant de la partie recommence ſes violences & inimitiez contre Bertran, ſe iette ſur les biens de l'Egliſe, & ayant trouué dans ſes Archiues le contract de vendition de la terre d'Eſtiual, qu'il auoit fait à Bertran, le fait ietter dans le feu, afin de rentrer par ce moyen dans ſa poſſeſſion ancienne, & d'auoir enſemble l'argent & la marchandiſe. *Tempore in illo nec nominandus Berthegiſelus iterum vaſtator Eccleſiæ acceſſit, & chartam ipſam quam priùs fecerat in Archiuo matris Eccleſiæ inuenit, & eam igne comburi præcepit.* Page 197.

Bertran demeura dans ces afflictions tout le temps que cét accord paſſé entre les trois Roys freres fut entretenu, qui dura enuiron cinq ans : car Clotaire qui ne s'appelloit alors que Roy de Neuſtrie ne pouuant plus ſouffrir de voir les bornes de ſon Royaume ſi racourcies, prenant l'occaſion au poil que Bertaud Maire du Palais de Thierry eſtoit en campagne auec quelques forces, enuoya contre luy ſon fils Merouée, ſous la conduite de Landry, & Thierry auerti de cela, s'en vient auecque vne armée ioindre Bertaud. Les deux armées ſe rencontrerent prés d'Eſtampes, la bataille ſe donna, dont l'iſſuë fut heureuſe à Thierry encore que Bertaud y demeuraſt ſur la place : car Landry prit la fuite & laiſſa Merouée priſonnier de Thierry, lequel pourſuiuant viuement ſa victoire ſe vint preſenter deuant Paris, où il fut receu ſans reſiſtence. Cecy arriua en ſix cent dix ſelon Duplex, mais en ſix cent ſix ſelon la vraye ſupputation. Car Fredegaire le met l'an neufiéme de Thierry qui reuient à l'an ſix cent cinq, comme nous auons touſiours compté prenant cinq cent quatre-vingt dix-ſept pour ſon premier; mais comme l'Hiſtorien rapporte que Theodoric ne vint point au ſecours de Bertaud, qu'aprés qu'on luy euſt rapporté qu'vne bonne partie de ſon Royaume luy auoit eſté enleuée vers la Natiuité de noſtre Seigneur; il y a grande apparence que cette bataille d'E- *Fredegar. cap. 26.*

ſtampes ne fut donnée que l'an ſuiuant, qui eſtoit ſix cent ſix, combien que ce ne fuſt encore que le neufiéme de Thierry.

Theodebert entendant l'heureux ſuccés des affaires de ſon frere, & meſme qu'il tenoit deſia Paris, ſoit qu'il fuſt enuieux de ſon bon-heur, ou qu'il redoutaſt qu'aprés qu'il ſe ſeroit emparé de l'Eſtat de Clotaire, il ne couruſt ſur le ſien, aſſigna vn pourparler à Compiegne entre luy & Clotaire, où ils firent alliance, par laquelle Theodebert promit ſecours & aſſiſtance à ſon couſin contre ſon frere. Voila tout ce qu'en dit l'Annaliſte : mais il eſt certain par le texte ſuiuant qu'outre la promeſſe de ce ſecours il rendit à Clotaire vne bonne partie de ce qu'il luy auoit oſté par l'accord precedent. *Et poſtquam domnus noſter* (il entend Clotaire) *cum voluntate Dei vnà cum præcelſ conſobrino ſuo Theodeberto Rege charitatem iniuit, voluntariè quidem quantitatem de regno ſuo recepit.*

Clotaire fortifié de cette alliance & du recouurement de partie de ſes places, fut deſormais en plus grande conſideration, & ceux qui auoient tenu ſon party commencerent à auoir plus de liberté de reſpirer. Entre leſquels Bertran ſe fit remettre en la poſſeſſion d'Eſtiual nonobſtant la reſiſtence qu'y apporta Berthegiſile, comme il témoigne tout de ſuite par ces paroles. *Et nos locella iſta illo obſiſtente ad dominationem noſtram reuocauimus, Compariacum videlicet, Æſtiuale,* &c. Ce fut vne petite douceur que Dieu donna parmy tant d'autres amertumes à ſainct Bertran, leſquelles il gouſta touſiours depuis cette année de ſix cent ſix iuſqu'à celle de ſix cent quatorze, comme nous verrons : car en tout ce temps là il fut vne parfaite copie du Patriarche Iob, eſtant affligé de touts coſtez par ſes ennemis. Berthegiſile tant qu'il pût ne luy donne aucune relaſche dans le Maine, comme nous venons de voir : Les nommez Egulphe & Arnaud le pillent dans le pays Meſſin où il auoit du bien, dont il fut recompenſé aprés quelque temps par Clotaire, qui luy donna vne terre nommée *Vocriomne, quam mihi* (dit-il) *glorioſus domnus Clotarius Rex ſuo munere pro rebus noſtris quas Egulfus & Arnaldus malo ordine & tenuerunt & vaſtauerunt, licèt plus iam inde nobis pius Rex dederat, ſed per iniunctionem ſuam hoc Eccleſiæ Metenſi in honorem Domini Stephani relaxaui, & villam ipſam cum domno & fratre meo Arnulpho*

Page 210.

Epi-

Episcopo partiui. D'vn autre costé vn certain Modeghisile luy rauit la terre de Maurenac, *quam meo opere & grandi labore acquisiui, & quæ postea cùm absens fui pro fidei & mei conseruare à Modeghisilo malo ordine fuit præoccupata, & cùm Deus iustitiam reddidit domno Clotario Regi, iterum ad dominationem sanctæ Ecclesiæ vel meam peruenit.* Enfin il se plaint d'vn quidam qu'il appelle *Nunciane*, qui luy rauagea ses possessions, à cause dequoy il eut action contre les biens de ce voleur aprés sa mort, & eut pour sa recompense deux metairies, *villas Rusiniaco & Marogilo, quæ de actione Nunciana ad me peruenerunt, propter* (res) *sanctæ Ecclesiæ quas multum deuastauit, & nobis gloriosus domnus Clotarius Rex post obitum ipsius Nunciana concessit.* Page 191. Page 111.

Touts ces tyrans comme autant de Demons & de Chaldeans, se ruoient sur ses biens de touts les endroits du Royaume, les rauissoient & rauageoient, pendant que le pauure Bertran n'ayant d'autres armes pour se defendre que la patience, attendoit la misericorde de Dieu en sa solitude d'Estiual : & fut traité de la sorte enuiron l'espace de seize ans, sçauoir est depuis la mort de Fredegonde en cinq cent quatre-vingt dix-huict iusqu'en six cent quatorze, que Clotaire fut Monarque absolu de toute la France, par la mort tragique de Theodebert & de Thierry & de leurs enfans, comme l'histoire nous apprend.

Ce temps estoit assez long pour ennuyer parmy tant de rigoureux traitements, desquels Bertran fut touſiours tourmenté, quoy qu'il eust par fois quelques interualles lucides, comme il témoigne, disposant d'vne certaine metairie nommée *Bromilia, quæ ex successione parentum nobis iustè debita erat, & per interregna longo tempore nobis ablata fuit : & postea cùm Deus domno Clotario regnum suum integrum dedit, ipsam villam nobis pietas sua reddidit, & per præceptionem suam firmauit.* Mais comme vn malade atteint d'vne fieure continuë, ne se plaint pas tant de ce qu'elle est continuë que du redoublement de ses accés : Ainsi bien que Bertran n'eust guere de relasche en ses persecutions pendant tout ce temps là, il se plaint sur tout de deux ou trois fois qu'il fut plus mal traitté. *Omnibus notum est qualiter bis aut tertiò in rebus sanctæ Ecclesiæ vel meis sustinui spoliationẽ, Deus scit quòd non pro culpis nostris hoc passus sum, sèd pro eo quod volui fidem* Page 193. Page 204.

illibatam cuſtodire, & ſancta Eccleſia in prædiis illo tempore grauè pertulit diſpendium, & ego pauperatus ſubſtantiola mea valde egenus euaſi.

Ces trois plus grandes perſecutions ſe peuuent à mon aduis colliger de ſon texte, quand il ſe plaint la premiere fois, que Berthegiſile enuahit les biens de ſon Egliſe, qui fut, *poſt tranſitum domni Gontranni Regis*, depuis cinq cét quatre-vingt quatorze, mais principalement depuis la mort de Fredegonde en cinq cent quatre vingt dix huict iuſqu'à ſix cent vn. La ſeconde fois depuis ſix cent vn, qui fut l'année que Clotaire perdit la bataille contre ſes deux couſins, iuſqu'à ſix cent ſix, en laquelle Bertulfe frere de Bertran fut tué, *poſtquam peccatis meis facientibus germanus meus Bertulfus in expeditione domni Clotarij regis interëptus fuit.* Il exprime ainſi cette ſeconde fois. *Alia vice Berthegiſilus iterum vaſtator acceſſit.* La troiſiéme depuis ſix cent ſix, quand touts ces autres nommez cy-deſſus, comme les principaux d'entre pluſieurs ſe ruerent ſur ſes poſſeſſions de touts coſtez, & les vſurperent, iuſqu'à ſix cent quatorze que Dieu le tira de ſes afflictions lors qu'il s'y attendoit le moins. Car comme nous auons veu qu'aprés la bataille de ſix cent vn, Thierry fut maiſtre de la ville du Mans, auquel Bertran ne voulut iamais preſter le ſerment de fidelité, & qu'il eſt certain que Thierry ne rendit iamais à Clotaire ce qu'il luy auoit écorné de ſon Royaume, & qu'il n'eſt point mort qu'en ſix cent quatorze, il eſt aiſé auſſi à iuger que ce Prince furieux & méchant ne laiſſa iamais rentrer Bertran en ſon ſiege pendant tout ce temps-là, & qu'il fauoriſa touſiours les tyrans qui le perſecuterent, parce qu'il auoit perſiſté en ſa fidelité enuers Clotaire.

Page 199

Le ſieur de Courteilles qui habille cette hiſtoire à ſa mode ne s'accorde pas en cecy auecque la verité, quand il dit: *La prouince du Maine auec ſa ville capitale fut incontinent remiſe en la puiſſance de Clotaire par l'entremiſe & la conduite de noſtre Eueſque.* Et peu aprés il adiouſte: *Ses ennemis luy pillerent ſes terres & maiſons, dans leſquelles il fut reſtitué ſi toſt qu'aprés la mort de ces deux Princes, Clotaire reünit les trois Eſtats de la France en vne ſeule Monarchie.* Qui ne voit que ces paroles n'ont point de ſens, ſi ce n'eſt pour ſe contredire & ſe deſtruire? Comment eſt-ce que Bertran a eu l'induſtrie & le pouuoir de remettre *incontinent*

Page 177.

Clotaire en la poſſeſſion de la prouince du Maine, & de ſa ville capitale, ſans l'auoir eu à meſme temps pour ſe remettre en ſon ſiege Epiſcopal, en ſes maiſons & en ſes terres, pour le moins en celles qui eſtoient dans la Prouince, de ſorte qu'il auroit eſté contraint d'attendre iuſqu'à la reünion totale de la Monarchie Françoiſe ? Seroit-il poſſible que Clotaire ayant eſté remis par le moyen & par l'addreſſe de Bertran dans la poſſeſſion & Seigneurie de cette Prouince & de ſa ville capitale, n'auroit pû ny voulu le remettre en ſes biens, ny en la liberté de ſes fonctions, & auroit eſté ingrat iuſqu'à ce poinct que d'oublier laſchement vn ſi recent & ſi notable ſeruice ? S'il l'a voulu, qui eſt-ce qui l'en euſt pû empeſcher, luy qui eſtoit Roy & maiſtre de la Prouince ? S'il ne l'a pas voulu, qui le pourra exempter d'vne inſigne ingratitude ? Cela ne peut pas s'accorder.

Or le moyen dont la Prouidence diuine ſe ſeruit pour remettre Bertran en ſon Siege, fut de rétablir Clotaire, non ſeulement dans ſon trône & dans ſon premier eſtat, mais de luy donner encore celuy de ſes couſins qui l'auoient iniuſtement dépoüillé. Car l'an dix-ſept du regne de Theodoric ſelon Fredegaire, c'eſt à ſçauoir en ſix cent treize, ainſi que nous auons touſiours compté, il y eut guerre entre les deux freres Theodebert & Thierry, qui ſe donnerent vne bataille en la pleine de Toul, en laquelle Theodebert fut défait, & en vne autre auprés de Tolbiac, maintenant Zulck ou Zulpich au pays de Cologne, de laquelle s'eſtant enfuy en la ville de meſme nom, il y fut maſſacré. Aprés quoy Thierry s'empara de la portion de ſon frere Theodebert, & ſes enfans furent cruellement priuez de vie par Brunehault leur biſayeule. Mais l'année ſuiuante qui eſtoit ſix cent quatorze, & le dix-huictiéme du regne de Thierry, comme il ſe preparoit à vſurper encore ce peu qui reſtoit à Clotaire, la meſme Brunehaut ſon ayeule accouſtumée au ſang, le fit empoiſonner auecque vn breuuage, comme il ſortoit du bain ; d'autres neantmoins diſent qu'il mourut d'vne diarrhée : Et aprés ſa mort, encore qu'il euſt quatre fils baſtards, les François reconnurent Clotaire pour leur Roy & ſeul Monarque de la France. C'eſt ce que porte le texte du Teſtament, *poſtea cùm Deus domno Clotario regnum ſuum integrum dedit.*

Cap. 38.

cap. 39.

Clotaire alors ſe reſſentant de la grande fidelité que Bertran luy auoit gardée, le reſtablit en ſon Siege Epiſcopal, & en touts ſes biens qu'il auoit perdus pour l'amour de luy, & luy en donna pluſieurs autres dont il fait mention en diuers endroits de ſon Teſtament, ſpecialement en celuy-cy. *Sed quia poſtquam Deus glorioſo domno noſtro Clotario regi totum regnum Francorum in ſua ditione aduenire præcepit, & poſtea nos ſua larga pietas propter ſeruitia noſtra in aliquo reſpexit.* Ce fut alors qu'on pût dire de S. Bertran, *Reddita ſunt Iob duplicia.*

Page 209.

Reſte maintenant à voir que cette reünion de la Monarchie Françoiſe arriua la meſme année de la mort de Thierry. La preuue s'en tire du cinquiéme Concile de Paris, qui fut celebré par la conuocation de Clotaire ſecond enuiron l'an ſix cent quinze, qui eſtoit le trente-vniéme de ſon regne, quand aprés la mort de Theodebert & de Thierry, ſuccedant en leurs Eſtats, il demeura ſeul Monarque de toute la France, comme l'auoit eſté ſon ayeul Clotaire, ainſi qu'on voit par la ſignature de ſoixante & dix-neuf Eueſques de touts les coſtez de la France, alors reünie ſous vn ſeul Roy, ne s'en eſtant trouué vn ſi grand nombre en pas vn des Conciles precedents conuoquez en France, & pour cela il eſt appellé Synode general dans le Canon troiſiéme du Concile de Rheims tenu en ſix cent trente. Quelques-vns neantmoins mettent ce Concile de Paris en ſix cent quatorze, qui eſt l'année de la mort de Thierry, laquelle arriua au commencement de l'année, & ce Concile n'ayant eſté conuoqué qu'au quinziéme des Kal. de Nouembre, c'eſt à dire au dix-huictiéme d'Octobre, tout ce qui ſe paſſa auant cette reünion peut auoir eſté fait aſſez commodement entre ces deux temps deſignez.

De tout ce que deſſus il faut conclure neceſſairement contre le ſieur de Courteilles que ſainct Bertran n'a iamais eſté concurrent de l'Eueſque Badegiſile, que tout ce qu'il raconte eſtre arriué en ſuite n'a point eſté, & que Bertran n'a iamais eu de procés auecque luy, mais ſeulement auec ſa veufue, quand dés le beau commencement de ſon Epiſcopat, il fit rendre gorge des biens de l'Egliſe à cette Louue qui les auoit aualez. Paſſons à d'autres erreurs.

PARAGRAPHE III.

Suite des autres erreurs que le ſieur de Courteilles a laiſſées dans la vie de ſainct Bertran.

IL dit premierement que *ſainct Germain Eueſque de Paris tint ſainct Bertran ſur les fonts de Bapteſme.* Cela peut bien eſtre vray, mais il faut ſçauoir comment. Sainct Bertran ſelon le ſieur de Courteilles eſt mort âgé de ſoixante dix ans, & eſt entré en la Chaire Epiſcopale en cinq cent nonante, dans laquelle il a preſidé trente-ſept ans, il eſt donc decedé en ſix cent vingt-ſept, deſquels oſtant les ſeptante ans de ſa vie, il ſera né en l'an cinq cent cinquante-ſept, auquel ſainct Germain n'eſtoit pas encore Eueſque de Paris pour pouuoir baptiſer ſainct Bertran en cette qualité, ſi dauanture ſon bapteſme n'auoit eſté differé plus de deux ans aprés ſa naiſſance, puiſque ſainct Germain ne fut Eueſque qu'en l'an cinq cent cinquante-neuf, ſelon Baronius & les autres qui ſuiuent cette ſupputation. *Page 175.*

Mais ſelon la veritable Chronologie, ſainct Bertran fut Eueſque en cinq cent quatre-vingt ſept, adiouſtant trente-ſept ans & demy de ſa prelature, nous aurons ſix cent vingt-quatre pour l'année de ſon decés, dont oſtant les ſeptante ans de ſa vie il nous reſtera cinq cent cinquante-quatre pour l'année de ſa naiſſance, & alors ſainct Germain n'eſtoit pas encore Eueſque, & ne le fut que deux ans aprés en cinq cent cinquante-ſix, d'où il s'enſuit qu'en l'vne & en l'autre opinion il y a touſiours vn meſme inconuenient. Or que ſainct Germain ait commencé ſon Epiſcopat preciſément en cinq cent cinquante-ſix, il eſt conſtant, parce qu'il n'a eſté que vingt ans Eueſque au dire de touts les Hiſtoriens : & Baronius qui met ſa promotion en cinq cent cinquante-neuf, rapporte ſon decés en cinq cent ſeptante-neuf. Si donc ie proue, comme ie le feray bien toſt, que ſainct Germain eſt mort en cinq cent ſeptante-ſix, il faut neceſſairement conclure qu'il a eſté conſacré Eueſque en cinq cent cinquante-ſix. *Page 183.*

Voicy vne ſeconde erreur qui en vaut deux, & qui eſt plus groſſiere, & de plus grande conſequence, quand le ſieur de Courteilles ſuiuant icy le Manuſcrit hors de ſaiſon, écrit que
Page 175. *ſainct Germain ayant conferé les ordres à ſainct Bertran le fit grand Archidiacre dans ſon Egliſe.* & plus bas, *aprés l'auoir conſacré dans l'Egliſe de ſainct Martin de Tours, l'enuoya pour prendre poſſeſſion de l'Eueſché.* Parlons premierement de ſa conſecration Epiſcopale, & puis nous verrons ce qui ſera de la dignité de grand Archidiacre.

Il y auoit plus d'apparence que ſainct Bertran eſtant en la fleur de ſon âge, n'ayant que trente-trois ans, & deſireux de receuoir le caractere Epiſcopal par les mains de ſainct Germain, ſe fuſt tranſporté à Paris, que non pas ſainct Germain qui eſtoit deſia caſſé de vieilleſſe, fuſt venu à Tours afin de le conſacrer en vne Egliſe empruntée. Mais laiſſons les coniectures pour venir aux raiſons demonſtratiues. Ie ſouſtiens que ſainct Germain eſtoit mort il y auoit plus de dix ans ou pour le moins plus de cinq ans auant que ſainct Bertran fuſt conſacré Eueſque. Que le ſieur de Courteilles compte comme il luy plaira, & encore que ie luy concede ce qui n'eſt pas, que ſainct Domnole ſoit mort en cinq cent quatre-vingt quatre, ſainct Germain n'eſtoit plus en vie en cinq cent ſeptante-neuf ſelon Baronius, & ſainct Bertran ne pouuoit pas ſe faire ſacrer pluſtoſt que ladite année cinq cent quatre-
Page 173. vingt quatre, attendu que s'il en falloit croire ledit Sieur, *il ſucceda à Domnole, & fut pourueu par les voix du peuple, & les*
Page 175. *ſuffrages du Dioceſe*, (& que) *ſainct Germain aprés l'auoir conſacré l'enuoya prendre poſſeſſion de ſon Eueſché, dont il fut perpetuellement inquieté par ſon Concurrent.* Cela eſt donc faux, que Bertran ait eſté conſacré Eueſque du Mans par ſainct Germain, puiſqu'il eſt certain que celuy-cy n'eſtoit plus en vie il y auoit cinq ans, lors que celuy-là fut nommé Eueſque du Mans. Et voyez de grace, comme ledit Sieur aprés vne fabuleuſe conſecration, fait ſuiure vne concurrence ſuppoſée de Badegiſile, laquelle dés-là perdroit toute creance, quand bien ie ne l'aurois pas deſia ſuffiſamment refutée, ce que ie dis me conformant à ſa Chronologie.

Mais ſelon la veritable ſupputation des années, ſainct

Domnole deceda à la fin de cinq cent quatre-vingt vn, & par conſequent ſainct Bertran non plus que Badegiſile ne pouuoit eſtre conſacré pluſtoſt : & ſainct Germain eſtoit mort dés l'an cinq cent ſeptante-ſix, comme ie le veux prouuer maintenant. Gregoire de Tours rapporte l'heureux trépas de ce grand Sainct, l'an premier du regne du ieune Childebert, qui eſt iuſtement l'an de grace cinq cent ſeptante-ſix, comme nous l'auons monſtré : & voicy vne raiſon qui le confirme. On celebra vn Concile à Paris en l'an cinq cent ſeptante-ſept, auquel *Ragnemodus* ſucceſſeur de ſainct Germain en l'Eueſché de Paris ſouſſigna, il faut donc neceſſairement qu'il ſoit mort l'année precedente au vingt-huitiéme de May, qui eſt le iour conſacré à ſa memoire, par où vous voyez comme il s'eſt pû faire qu'il ait conſacré Bertran en cinq cent quatre-vingt ſept, puiſqu'il eſtoit decedé plus de dix ans auparauant ?

Et pour donner encore plus de iour à cette verité, ie fais voir que non ſeulement ſainct Germain n'a pas conſacré Bertran Eueſque du Mans, mais qu'il ne l'a pas meſme fait Archidiacre de ſon Egliſe de Paris, de quoy ie ne veux point emprunter la preuue que du texte formel du teſtament : *Item mihi placuit vt villa de Nimione ſita in territorio Pariſiaco, cum vineis quæ fundi ratione aptæ ad plaſtarias, & vinitores eſſe noſcuntur, quas mihi domnus Clotarius Rex dedit, dum laicus fui, fundúmque quem dedit ſæpius laudatus, tam de fiſco quàm de comparato poſſidendum.* Sainct Bertran dit que Clotaire, celuy qu'il a ſouuent loüé, luy a donné des vignes dans le Pariſis, comme il eſtoit encore Laïque. Il faut ſçauoir que Clotaire eſtoit en maillot quand il luy fit cette donation. Ce furent donc Gontran ou Fredegonde, ou touts deux enſemble qui firent ce preſent à noſtre Bertran, au nom toutefois du Roy le petit Clotaire : comme peu de temps aprés les meſmes luy donnerent l'Eueſché du Mans, qu'il eſtoit deſia Archidiacre de Paris. Page 188.

Il y auoit quelque temps que les Roys donnoient les Eueſchez : Clotaire premier auoit pourueu ſainct Domnole, Chilperic Badegiſile, & ceux-cy par meſme raiſon pourueurent Bertran. Car s'il auoit eſté éleu par le Clergé & par le

peuple, comme le raconte le ſieur de Courteilles, qui leur auroit donné connoiſſance de ce ieune & moderne Archidiacre de Paris, qui y reſidant ſelon le deuoir de ſa charge, eſtoit bien éloigné de reſider au Mans, quand l'Eueſché vaca, & de pouuoir eſtre éleu par le Clergé & par le peuple, ſi Gontran & Fredegonde ne le leur euſſent propoſé pour en faire l'élection ? Cela eſt de tant plus vray-ſemblable, qu'il eſt certain par Gregoire de Tours, que Bertran eſtoit Archidiacre de Paris, quand il fut nommé à l'Eueſché du Mans. *In cuius locum Bertrannus Archidiaconus Parisiacus ſubrogatus eſt.* Le motif qu'auoient le Regent & la Reine de le faire pourueoir à cét Eueſché, fut la vertu & pieté que Gontran Roy tres-deuot auoit reconnuë en ce ieune Archidiacre, & de la part de Fredegonde, qu'il eſtoit parent bien proche de ſon fils : ce que nous diſons en paſſant, & ſeulement par occaſion.

Mais pour reuenir à noſtre queſtion, ſçauoir ſi ſainct Germain a fait noſtre Bertran Archidiacre de Paris ? Il ſe voit par le texte ſus-allegué, que Clotaire duquel il parle ſi ſouuent, *ſæpiùs laudatus*, luy donna ces vignes comme il eſtoit encore Laïque. Or il ne pouuoit pas pluſtoſt les luy donner qu'en cinq cent quatre-vingt quatre, qui eſt l'an de ſa naiſſance, & Bertran eſtoit encore Laïque quand il receut ce preſent, il n'eſtoit donc pas encore Archidiacre en cinq cent quatre-vingt quatre, & il faut qu'il priſt les ordres en cinq cent quatre-vingt cinq ou cinq cent quatre-vingt ſix pour le plus tard, afin qu'il ſe trouuaſt deſia Archidiacre, lors qu'il fut nommé à l'Eueſché du Mans. Si donc il n'a peu eſtre fait Archidiacre deuant l'année cinq cent quatre-vingt cinq, que l'on me die maintenant quelle ſuite de Chronologie c'eſt, de dire que ſainct Germain qui eſtoit mort l'an cinq cent ſeptante-ſix l'ait fait Archidiacre de ſon Egliſe ?

On découure icy clairement les fables que ledit Sieur veut faire paſſer pour des veritez, & encherit encore là deſſus, quand il penſe nous faire croire que ſainct Germain conſacra Bertran Eueſque dans l'Egliſe de ſainct Martin de Tours, ce qui ne peut eſtre comme i'ay fait voir. Mais ie croy que cette fable a pris ſon origine, de ce qu'il eſt écrit dans ce teſtament, que ſainct Bertran porté de deuotion enuers ſainct Martin, vou-

voulut par vne ceremonie de Religion ſe tranſporter à Tours pour viſiter le tombeau de ce Sainct, & pour y receuoir la premiere tonſure Clericale. *Ad ſepulchrum Domini & peculiaris Patroni mei ſancti Martini antiſtitis, vbi comam depoſui, & ſingulis annis tributum meum ibidem reddidi.* Cela peut-eſtre a donné ſuiet d'écrire, que par la meſme deuotion il y auroit pris touts les ordres, & meſme receu la conſecration Epiſcopale. Ce qui peut bien eſtre, & il n'y a rien qui nous oblige à dire le contraire: mais ie nie ſeulement que cela ait eſté fait par les mains de ſainct Germain Eueſque de Paris, qui n'eſtoit plus en vie comme il a eſté prouué. Page 218.

Contre cecy on peut obiecter deux paſſages de ce teſtament, qui ſemblent me contredire, en ce que ſainct Bertran dit qu'il a eſté conduit par ſainct Germain à l'honneur du Sacerdoce. *Patroni mei Germani Epiſcopi, qui me dulciſsimè enutriuit, & ſua ſancta oratione etſi indignum ad ſacerdotij honorem perduxit.* Et ailleurs, *ſancti Germani Pariſiaci antiſtitis, qui me dulciter enutriuit, & ad ſacerdotale onus ſua interceſsione promouit.* Mais cela ne peut eſtre expliqué en ce ſens, autrement il y auroit en ce teſtament (qui eſt vne piece authentique & ſolennelle) des paſſages qui ſe deſtruiroient, comme il appert de celuy que i'ay cité cy-deſſus, par lequel on apprend que ſainct Bertran eſtoit encore Laïque plus de huit ans aprés la mort de ſainct Germain. Sainct Bertran ne veut donc icy dire autre choſe, ſinon qu'il eſtimoit tant la faueur que Dieu luy auoit fait de l'appeller à ſon ſeruice, l'honorant du caractere ſacerdotal, ſoit qu'il l'entende de la ſimple preſtriſe, ou de l'Epiſcopat, qu'il croit n'y eſtre paruenu que par les prieres de ſon Patron ſainct Germain, qui eſtoit dans le Ciel. Et le mot d'interceſſion qui dans ſon etymologie ſe prend pour toute ſorte d'entremiſe, ne peut ſouffrir en ce lieu vn autre ſens que celuy de priere & oraiſon, qui eſtoit le ſeul moyen que ſainct Germain eſtant au Ciel pouuoit employer pour procurer le ſacerdoce à ſainct Bertran; ce qui eſt trop clair, ſi on compare ces deux paſſages entre eux, où *interceſsione* ne ſignifie pas autre choſe au ſecond qu'*oratione* au premier. Ces trois derniers paſſages ſont ſans doute la ſource de cette fabuleuſe conſecration de ſainct Bertran par ſainct Germain Page 194. Page 208.

dans l'Egliſe de ſainct Martin de Tours, qui pourroient eſtre mal entendus de quelques-vns, mais non de ceux qui ſçauent ſe ſeruir de la Chronologie bien à propos.

Voicy vne quatriéme erreur. Sainct Bertran eſt enuoyé en ambaſſade par Gontran vers les Bretons, qui auoient fait vne irruption ſur les terres du Royaume de Clotaire. Le ſieur de Courteilles dit que ce fut en cinq cent nonante, & qu'au re-
Page 178. tour de cette ambaſſade *Bertran s'en vint au Mans paracheuer l'ouurage d'vne Abbaye que Dieu par vne celeſte viſion luy auoit commandé de baſtir.* Il euſt fallu que cette Abbaye euſt eſté bien commencée auant cette ambaſſade, puiſqu'au retour d'icelle il la vint paracheuer. Mais comment pourroit-il l'auoir commencée auparauant, puiſqu'il ne ioüit point de ſon Eueſché deuant la mort de Badegiſile, qui n'arriua qu'en cinq cent nonante ſelon ledit Sieur? Il faudroit dire ſuiuant cela qu'il
Page 174. auroit baſti vn *ſomptueux Monaſtere* (ce ſont ſes mots) en moins d'vn an, & qu'il ſe ſeroit acquité de ſon ambaſſade, & auroit rendu compte de ſa negotiation à celuy qui l'auoit deputé, & tout cela en moins d'vn an. Car auant cette année de cinq
Page 176. cent nonante *s'il fut contraint de quitter la place,* (à Badegiſile) *& ſe retirer dans vne foreſt ſurnommée Eſtiuale*, il n'auoit alors ny les penſées, ny la liberté de venir au Mans, ny les facultez de baſtir des Abbayes, pendant la vie de Badegiſile qui luy empeſchoit la libre ioüiſſance de l'Eueſché, & l'exercice de ſes fonctions Epiſcopales, dans leſquelles il falloit eſtre libre auant que de baſtir cette Abbaye, puiſqu'il n'en fit l'entrepriſe qu'aprés cette viſion Angelique qu'il eut ayant paſſé la nuit en prieres en vne des tours de la ville ioignant l'Egliſe cathedrale. C'eſtoit vn aſſez grand deſſein que le baſtiment de cette belle Abbaye, pour l'entreprendre ſi facilement & ſi promptement, ſans ſe donner le loiſir d'y penſer meurement. Nous remarquons d'vn paſſage du teſtament, qu'il ne commença pas ſi toſt à baſtir, & qu'il ſongea à prendre ſes meſu-
Page 200 res. *Villam Pariliaco, quæ eſt ſecus pontem Chinggane, quam de Dolcno quondam comparaui & venditionem in nomine ſanctorum Apoſtolorum Petri & Pauli vel baſilicæ eorum quam iam tunc temporis ædificare meditabamur.* Il n'eſt donc pas raiſonnable de dire qu'il euſt commencé à baſtir ce Monaſtere auant cette ambaſſade.

qui l'occupa assez cette année, sans luy permettre si tost de penser à vne si grande entrepriſe, encore moins d'auoir commencé de la mettre en execution. Car Gregoire de Tours rapporte cette deputation de Bertran auecque Namath Eueſque d'Orleans au douziéme de Childebert, qui répond à l'an cinq cent quatre-vingt ſept, que nous auons prouué cy-deuant eſtre la premiere année de la promotion de noſtre Prelat; d'où il s'enſuit qu'il ne peut pas auoir eu le temps de commencer le baſtiment de cette Abbaye, & de l'auancer en ſorte qu'il n'y euſt plus qu'à l'acheuer & y mettre la derniere main au retour de ſon ambaſſade; mais il faut dire qu'eſtant de retour il eut cette viſion Angelique, & receut le commandement de baſtir, qu'il s'y prepara, & touts ſes appreſts eſtant faits il commença à baſtir, & y fit trauailler inceſſamment iuſqu'à ce qu'il l'euſt paracheuée, autrement il y auroit de la contradiction.

Le ſieur de Courteilles pourſuit, & s'attache fortement à refuter vn compte fait par quelques ignorants qui ont écrit que ſainct Bertran auoit appellé ſainct Maur en France. Il a raiſon à cette fois, & ce compte eſt par luy bien refuté, il me ſemble toutesfois qu'il deuoit dire lequel de nos Eueſques l'a fait venir, puiſque ce n'a pas eſté ſainct Bertran. Nous auons monſtré que ç'a eſté ſainct Innocent. Mais ledit Sieur a fait en cecy comme ceux qui en l'ardeur du combat ſe voulant ietter à corps perdu, & à contretemps ſur leur ennemy s'enferrent eux-meſmes, ou bien à ceux qui voulant releuer quelqu'vn tombent auecque luy; car en reprenant cette faute, il en commet deux ſans y prendre garde, leſquelles il faut icy corriger.

La premiere qui ſera la cinquiéme de celles que nous auons deſia remarquées, eſt quand il dit, *Bertran deputa vers ſainct Benoiſt ſon grand Vicaire Arderade & ſon Archidiacre Frodegaire.* La faute eſt en ce qu'il appelle Arderade grand Vicaire, qui ne l'eſtoit pas ny ne le pouuoit eſtre eſtant vn homme Laïque qui auoit femme & enfants, comme nous apprend Fauſte en la vie de ſainct Maur, lors qu'il écrit que ce Sainct eſtant party d'Orleans pour aller en Aniou, Arderade auec ſa femme nommée Cecile, & ſes enfants vint au deuant de luy, &

le rencontra en vn village nommé Reſte ſur la riuiere de Loire. Voyez ſi c'eſtoit la couſtume en ce temps-là que les grands Vicaires des Eueſques euſſent femme & enfants. Ie ne penſe pas que le ſieur de Courteilles puiſſe valablement reietter cette faute ſur les Autheurs qu'il a ſuiuis, dautant que le Manuſcrit & deuant luy Fauſte en la vie de S. Maur, ayant écrit en Latin ont appellé cét Arderade *Vicedominum*, qui ſe deuoit tourner Vidame, Oeconome ou Intendant de la maiſon Epiſcopale, au lieu dequoy il a tourné grand Vicaire. Et puiſque l'occaſion s'en preſente, il faut que ie die ce qu'eſtoient ces Vidames, & d'où ils ont pris leur origine.

Danity en ſon Monde, diſc. de la France Tit. de la Rel. de ce temps.

« Les Vidames en France ont pris leur origine des anciens « Oeconomats eſtablis dans les Eueſchez en la primitiue Egli- « ſe, lors que les Eccleſiaſtiques furent rendus capables de poſ- « ſeder des biens temporels. Car pour ne ſe diuertir pas de l'ad- « miniſtration du ſpirituel, ſoit par les Eueſques qui en eſtoient « Superieurs, ou par les Preſtres qui eſtoient ſous eux, certains « Oeconomes & Auocats furent inſtituez pour regir & mé- « nager les biens & defendre les perſonnes. Le Droit Romain « mentionne les Auocats des Egliſes, & particulierement la « conſtitution des Empereurs *Arcadius* & *Honorius*. Les biens

Boſquetus in notis ad Epiſtolam 122. Innocen. tertij.

« & rentes des Eueſques eſtant accreus, les perſonnes ſeculieres « les enuierent & vſerent d'entrepriſes, de ſorte que la prote- « ction d'hommes puiſſants & entendus aux affaires leur fut ne- « ceſſaire pour ſe maintenir & auoir le moyen de pourſuiure « leurs droits. Ces defenſeurs ou mainteneurs, Auouez ou A- « uoyers & Auocats des Egliſes eſtoiẽt Vicaires ou Lieutenants « des Eueſques au temporel *Vicedomini*, d'où a eſté formé le nom « de Vidames qui en ont fait de meſme que les Comtes & Vi- « comtes, leſquels de ſimples Officiers des Roys, ſe ſont rendus « Seigneurs des places, entant qu'ils ont changé leurs charges « & offices prés des Eueſques en fiefs releuants d'eux, n'y ayant « point de Vidame en France qui ne releue d'vn Eueſque, ou « qui ne ſoit annexé ou reüny au temporel de l'Eueſché. Les Vi- « damies ont eſté par ce moyen renduës feodales & hereditai- « res, & ceux qui les poſſedent ont eſté faits vaſſaux des Eccle- « ſiaſtiques. Les Vidames ont pris le titre de leurs Eueſchez, « comme ceux de Rheims, de Chartres, de Laon, du Mans, & d'Amiens.

Voila ce qu'eſtoit Harderade, & non pas ſon grand Vicaire, cette diction abſolument priſe ne ſe pouuant entendre que du ſpirituel: & quand quelque fois on l'a voulu faire ſignifier le temporel, on a touſiours adiouſté ce mot de temporel, en diſant Vicaire pour le temporel; mais cette acception n'eſtant plus auiourd'huy en vſage, ce n'eſt pas s'expliquer que de s'en ſeruir encore en cette façon; ce que le ſieur de Courteilles ayant fait, & diſant abſolument grand Vicaire ſans y rien adiouſter, cela ne ſe peut aucunement entendre que du ſpirituel, d'où ſa faute ne reçoit point d'excuſe.

L'autre erreur qui eſt la ſixiéme eſt Chronologique, lors qu'il dit, *que S. Maur mourut en la meſme année que Domnole*, ce qui eſt contre le calcul de la bonne Chronologie. Et ſelon ma ſupputation, prouuée en ſon lieu, ſainct Domnole mourut le premier de Decembre de l'an cinq cent quatre-vingt vn; S. Maur eſt mort le quinziéme de Ianuier de l'an cinq cent quatre-vingt quatre: il eſt donc trépaſſé plus de deux ans aprés luy. Paſſons à d'autres fautes plus conſiderables. *Page 180.*

Voicy vn de ſes textes, qu'il faut ſonder pour ſçauoir s'il y a de la verité. *Sainct Bertran fut preſent à certaine aſſemblée qui fut faite ſous l'authorité de Gontran en l'an cinq cent quatre-vingt neuf ou dix, & cela ſe iuſtifie par vne lettre écrite aux Eueſques, leſquels eſtant à Poitiers excommunierent Chrodielde & toutes les Religieuſes qui auoient ſuiui ſon party, pour auoir de force chaſſé leur Abbeſſe, & s'eſtre miſes en poſſeſſion de ſon Monaſtere. Quelques-vns neantmoins diſent qu'il ne fut pas preſent à ce Concile, mais que pour confirmer l'Anatheme, il y donna ſeulement ſon ſeing & ſon approbation.* *Page 182.*

Le ſieur de Courteilles ſe coupe, car ſuiuant cela il faut que S. Bertran fuſt deſia en liberté de ſes fonctions Epiſcopales, puiſqu'il ſe trouuoit preſent aux Conciles, ou les approuuoit eſtãt abſent en l'an cinq cent quatre-vingt neuf ou dix. Comment ſera-t'il donc vray ce qu'il a dit auparauant, *que Badegiſile mourut vers l'an cinq cent quatre-vingt dix, & que Bertran ne fut paiſible poſſeſſeur de ſon Dioceſe qu'aprés la mort de ſon aduerſaire*, ſi cependant il en eſtoit paiſible, & exerçoit librement ſes fonctions Epiſcopales dés l'an cinq cent quatre-vingt neuf ou dix? Car ce tumulte de Religieuſes, & cette excommunication par les Eueſques qui eſtoient à Poitiers, la lettre qu'ils écriuirent

à ceux qui eſtoient aſſemblez pour le meſme ſuiet à la Court du Roy Gontran, & la réponſe qu'ils en receurent, arriuerent ſelon Gregoire le quatorziéme de Childebert, qui eſtoit l'an de grace cinq cent quatre-vingt neuf: Badegiſile eſtoit donc encore en vie en l'année cinq cent quatre-vingt neuf, puiſqu'il paruint iuſqu'en cinq cent quatre-vingt dix ſelon le ſieur de Courteilles & le Preſident Fauchet, & n'y eſtoit plus, puiſque S. Bertran ſe portoit deſia pour Eueſque. Tout de meſme Bertran eſtoit Eueſque dés l'an cinq cent quatre-vingt neuf, parce que, ou il a eſté preſent en vn Concile, ou eſtant abſent il l'a approuué par ſa ſignature; & ne l'eſtoit pas, puiſque Badegiſile ne quitta la vie auecque l'Eueſché qu'en l'an cinq cent quatre-vingt dix, ce qui eſt contradictoire.

lib. hiſt. 9. cap. 40.

Aprés tout ledit Sieur n'a pas bien pris le faict, & le rapporte diuerſement de Gregoire cy-deſſus allegué. Car il n'eſt pas vray que Chrodielde auecque les Religieuſes qu'elle auoit attirées à ſa cordelle, *euſſent chaſſé de force leur Abbeſſe, & ſe fuſſent miſes en poſſeſſion de ſon Monaſtere*, en cette année de cinq cent quatre-vingt neuf, quand la lettre dont eſt queſtion fut ſignée de huit Eueſques, entre leſquels Bertran eſt le huictiéme & le dernier, comme le plus ieune Eueſque de touts, n'y ayant que deux ou trois ans qu'il eſtoit éleué à cette dignité. Ce fut le quinziéme de Childebert qui eſt l'an cinq cent quatre-vingt dix, que le ſcandale de ces Religieuſes croiſſant toûiours, elles chaſſerent enfin leur Abbeſſe, & il n'eſt fait aucune mention de S. Bertran en ce dernier tumulte, voila pourquoy la lettre qu'il ſigna eſt auant ladite expulſion.

Page 183.

Le faict eſt donc, que Chrodielde fille du Roy Charibert ſortit du Monaſtere de ſaincte Radegonde de Poitiers, appellé maintenant ſaincte Croix, auec ſa couſine Baſine fille du Roy Chilperic, & quarante autres Religieuſes qu'elle auoit ſubornées, à deſſein de faire depoſer leur Abbeſſe nommée *Leubouere* par fauſſes accuſations, & de ſe mettre en ſa place, & s'en vint auecque toutes ces filles à Tours trouuer l'Archeueſque Gregoire qui les receut, & taſcha par touts moyens de leur perſuader qu'elles retournaſſent au Monaſtere, mais il n'en ſceut venir à bout. Car Chrodielde laiſſant ces Religieu-

les à Tours auec Baſine, s'en alla à la Cour du Roy Gontran pour obtenir quelque choſe par ſurpriſe, & par les impoſtures qu'elle auançoit contre ſon Abbeſſe, leſquelles eſtant reconnuës, elle perdit la peine de ſon voyage, & s'en reuint à Tours ſans auoir rien obtenu de ſes pretentions. Elle retourne auec ces autres Religieuſes à Poitiers, & ne voulant rentrer dans ſon Monaſtere, ſe cantonna dans l'Egliſe de S. Hilaire, où elle ſe fit garder par des ſoldats. Gondegiſile Archeueſque de Bordeaux auecque l'Eueſque de Poitiers & quelques-vns de ſes Suffragants, accoururent à ce ſcandale pour y apporter quelque ordre, & remettre ces Religieuſes en leur deuoir; mais pour neant: Ce que voyant ils les excommunient & enuoyent ladite excommunication aux Eueſques qui eſtoient aſſemblez pour ce ſuiet en la Cour du Roy Gontran, qui la confirmerent par vne lettre addreſſée à leurs Confreres eſtant à Poitiers, & c'eſt la lettre de queſtion que noſtre Bertran ſigna auecque les autres en cette meſme année, en laquelle l'Abbeſſe ne fut point expulſée.

L'année ſuiuante Chrodielde impatiente de ſe voir toûiours renfermée dans ſon Egliſe de S. Hilaire, enuoya vne troupe de ſoldats qui forcerent de nuit le Monaſtere de ſaincte Radegonde, le pillerent & enleuerent l'Abbeſſe, & la traitterent fort mal. L'Eueſque de Poitiers fait tout ce qu'il peut afin de reprimer ces inſolences, mais il fallut enfin que le Gouuerneur Maccon par le commandement du Roy appaiſaſt la ſedition à force d'armes. Aprés quoy les meſmes Eueſques qui auoient eu cõnoiſſance de cette affaire l'an paſſé, reuiennent à Poitiers, condamnent ces Religieuſes à reconnoiſtre Leubouere pour leur Abbeſſe, & à luy demander pardon, & au refus qu'elles font d'obeïr à ce iugement, elles ſont excõmuniées derechef. Voila l'eſtat de l'affaire, où vous voyez que c'eſt mal à propos, & contre la foy de l'hiſtoire, que le ſieur de Courteilles parle de l'expulſiõ de l'Abbeſſe en la premiere année, que les Religieuſes commencerent ce ſcandale, & que Bertran ratifia cette premiere excõmunication contre elles, puiſqu'il eſt conſtant par ce narré pris de Gregoire qui vid tout ce qui ſe paſſa, que cette expulſion arriua l'année ſuiuante, & qu'elle fut ſuiuie d'vne ſeconde excommunication,

que ces Eueſques fulminerent, au nombre deſquels Bertran n'eſt point du tout nommé.

L'iſſuë de cette affaire fut, que vers la fin de cette meſme année il ſe tint vn Concile à Mets, le Roy Gontran preſent, pour la cauſe de Gilles Archeueſque de Rheims, dans lequel Baſine ſe preſenta repentante de ſes fautes, & proſternée aux pieds des Eueſques demanda pardon, & promettant de retourner en ſon Monaſtere pour y viure dans l'obeïſſance & reſpect à ſon Abbeſſe, & dans l'obſeruance de ſa Regle y fut renuoyée. Mais Chrodielde quoy que deſireuſe d'eſtre remiſe au giron de l'Egliſe, proteſta toutefois de ne rentrer iamais dans ſon Monaſtere pendant que Leubouere en ſeroit Abbeſſe, qui n'eſtoit pas vn moyen d'obtenir l'abſolution, neantmoins à la priere du Roy elles la receurent toutes deux ; & pour ne cabrer pas dauantage cét eſprit altier & farouche de Chrodielde, il luy obtint permiſſion de reſider en vne certaine poſſeſſion qu'il luy donna.

Enfin le ſieur de Courteilles fait vne huictiéme & neufiéme faute, acheuant par le teſtament de ſainct Bertran qu'il nous fournit tout entier, *aſſez exactement corrigé, changé & reſtitué en beaucoup d'endroits par vne perſonne fort capable & verſée dans la connoiſſance de l'antiquité.* Mais tout cela n'eſt rien dire, ſi cét homme capable n'a corrigé l'exemplaire fautif ſur quelque autre qui ſoit authentique & exempt de pareilles fautes, dont il ne fait point apparoiſtre. Il n'eſt pas ainſi permis de changer en ces pieces authentiques, Il les faut laiſſer en leur entier, & ſi on y corrige ou reſtituë quelque choſe, il faut en auertir & dire, Il y auoit ainſi dans la piece, mais ie l'ay reſtitué en telle ſorte & pour telle raiſon. Car autrement ces pieces, quoy qu'anciennes, qui ſeroient ainſi changées perdroient toute leur creance. Ie ne ſçay pas s'il voudroit parler de ſoy-meſme en ne ſe nommant point ; quoy que c'en ſoit, il a fort obligé cét habile homme de ne le donner pas à connoiſtre, puiſqu'il fait deux groſſes fautes, l'vne contre la Chronologie, & l'autre contre la Theologie. Contre la premiere il en a fait vne dés la ſeconde ligne de ce Teſtament, *anno vigeſimo ſecundo regnantis glorioſiſſimi domni Clotarij Regis*. Il ne faut eſtre guere habile pour la reconnoiſtre, puiſque ce meſme inſtrument l'a

Page 184.

découu-

découure par vne de ſes clauſes deſia citées. *Poſtquam Deus glorioſo domno Clotario Regi totum regnum Francorum in ſua ditione aduenire præcepit.* Qui ne voit qu'il faut que ce Teſtament ſoit poſterieur à cét euenement, (dont il fait mention) aprés que toute la Monarchie Françoiſe fut reünie ſous Clotaire ? Or nous auons prouué cy-deuant que cette reünion auoit eſté faite en ſix cent quatorze. Il faut donc neceſſairement que la date de ce Teſtament ſoit aprés l'an ſix cent quatorze, auquel conuient le trentiéme de Clotaire, & cependant le vingt-deuxiéme, comme il eſt icy quoté, répond à l'an de grace ſix cent ſix, car le Concile de Chaalons tenu en ſix cent trois eſt daté du dix-neufiéme de Clotaire, ſon vingt-deuxiéme eſtoit donc en ſix cent ſix : d'où vient qu'en ſuppoſant (ce qui eſt veritable) que ce Teſtament a eſté paſſé deux ans aprés la ſuſdite reünion qui eſt ſix cent ſeize où tombe le trente-deuxiéme de Clotaire, au lieu du vingt-deuxiéme, il y aura faute de dix ans à la date, qui eſt aſſez pour le faire caſſer. Mais comme cette reünion de Monarchie faite en ſix cent quatorze & mentionnée dans ce Teſtament, ne permet pas qu'on puiſſe dire qu'il n'ait eſté fait aprés cette année, nous ſommes auſſi aſſeurez par vn autre endroit qu'il a eſté paſſé auant l'an ſix cent dix-neuf, c'eſt à dire entre les deux années ſix cent quatorze & ſix cent dix-neuf, dautant que Bertran a donné à la Reyne Bertrude femme de Clotaire vne bourgade, *Similiter donamus tibi gloriosa domna Bertrudis Regina villam quæ dicitur Pampinas*, & il eſt certain qu'elle mourut en cinq cent dix-neuf.

Page 109.

Page 192. & 193.

C'eſt donc en quelqu'vne de ces deux années compriſes entre ſix cent quatorze & ſix cent dix-neuf, que ce Teſtament a eſté paſſé, mais on peut raiſonnablement choiſir celle de ſix cent ſeize, à cauſe qu'elle eſt le trente-deuxiéme de Clotaire, & qu'il y a grãde apparence que cét habile homme s'eſt trompé prenant le vingt-deuxiéme pour le trente-deuxiéme, puiſque les anciens Cartulaires, que le ſieur de Courteilles aveus auſſi bien que moy, portent trente-deux & non pas vingt-deux : outre qu'on ne peut pas preſumer que S. Bertran euſt teſté ſi toſt, car l'an ſix cent ſix eſtoit le cinquante-deuxiéme de ſon âge, le dix-neufiéme de ſon Epiſcopat, & dix-huict ans auant qu'il mourut.

Dauantage en cette année là, & long temps deuant & aprés Bertran eſtoit en affliction, detreſſe, & penurie, comme i'ay prouué, qui n'eſt pas vn temps commode pour penſer à faire vn teſtament & donner touts les biens qu'il a leguez, leſquels il n'auoit pas alors, & n'a point eu que par la liberalité de Clotaire aprés la reünion ſuſdite. Que ſi il a teſté en ſix cent ſeize, c'eſt à dire le trente-deuxiéme de Clotaire, comme portent les vieux exemplaires, ce ſera le ſoixante & deuxiéme de Bertran huict ans auant ſa mort, ce qui ſembleroit plus conuenable. Car on void par ledit Teſtament qu'il eſtoit encore vigoureux de corps & d'eſprit, quand il le fit, *ſanus Deo propitio mente & corpore & ſano conſilio*, & qu'il n'attendit pas ſa derniere heure pour diſpoſer de ſa derniere volonté, puiſqu'il ſe propoſe d'augmenter encore les choſes qu'il legue. *In Bructiago domos adificaui & mancipia ſtabiliui cum eo quod adhuc Deo propitio immeliorare potero.* Et en vn autre endroit, *Tam quod præſenti tempore poſſidere videor, quàm quod adhuc meliorare potero.*

Page 185.

Page 186.

Page 208.

Cette faute eſtant Chronologique, ie ne croy pas que le ſieur de Courteilles qui ſe vante en aſſez d'endroits de ſon ouurage de l'exactitude qu'il apporte à la Chronologie demande qu'on la luy pardonne; mais en voicy vne de laquelle il pourra s'excuſer, comme eſtant contre la Theologie, qui n'eſt pas de ſon meſtier. *Precamur domno Pontifici & ſucceſſori noſtro, & per Deum Trinitatis coniuramus.* La faute eſt dans ces mots, *per Deum Trinitatis*, que l'on ne peut defendre ſans hereſie, qui contiendroit pluſieurs maximes contre la foy, deſquelles il s'enſuiuroit que la nature diuine engendreroit, & qu'elle auroit vne ſubſiſtence à part & diſtincte des trois ſubſiſtences relatiues, ce qui induiroit vne quaternité, & pluſieurs autres erreurs, comme ſçauent les Theologiens. Pour corriger donc ce paſſage au lieu de *per Deum Trinitatis*, il faut reſtituer *per Deum in Trinitate*, qui ſont choſes bien differentes. Ce Teſtament ainſi purgé de ces deux erreurs principales, nous ſera fourny à la ſeconde fois plus correct qu'à la premiere.

Page 198.

Il reſte encore à répondre à vne queſtion que les curieux pourroient faire: Pourquoy il y a cinq ou ſix Eueſques nommez en ce Teſtament, ſans que les lieux d'où ils eſtoient Eueſques y ſoient exprimez, comme *Chaimoaldus*, *Licinius*, *Agericus*, *Felix*, *Gibealdus*, & *Dracoaldus*,

Ie dis que c'eſtoient des Eueſques *ſine Clero & populo*, que le principal Eueſque titulaire du Dioceſe conſacroit pour les enuoyer où il luy plaiſoit dans ſes villes principales, & partager auec eux le ſoin de la vigilance Paſtorale. Ils s'appelloient Coëueſques, qui en ce temps-là ſeruoient à l'Eueſque titulaire d'aide & d'aſſiſtance, & les Archipreſtres & Archidiacres font maintenant la meſme choſe. Cela ſe peut aucunement verifier du meſme Teſtament, en ce que l'Eueſque Chaimoalde auoit eſté autrefois Archidiacre, *Chaimoaldus Epiſcopus dum Archidiaconatus officium fungeretur*, & neantmoins il eſtoit de ce Dioceſe, comme les autres nommez cy-deſſus, ainſi qu'on peut coniecturer de ce que S. Bertran fit tout plein de petits accommodements auec eux. *Licinius* luy donna des vignes: *Vineas quas mihi ſanctæ memoriæ domnus Licinius Epiſcopus præ amoris affectu ſecus Carilliacenſes munere dedit.* *Agericus* luy vendit ſa part d'vn certain heritage: *Sed quia domnus Agericus Epiſcopus portionem illam quæ S. Martini fuit nobis vendidit, & venditionem cum Canonicis ſuis nobis fecit.* C'eſt à dire qu'il reſidoit en quelque ville de ce Dioceſe où il y auoit des Chanoines, comme *Dracoaldus* fut tué dans la ville de ſa reſidence. Bertran acheta de luy certaines metairies qui eſtoient prés des murailles de ladite ville, *villas verò quas dato pretio de Dracoaldo Epiſcopo comparaui, & iuxta ciuitatem ipſam vbi prædictus Pontifex fuit occiſus, eſſe noſcuntur.* Il recouura auſſi vne metairie aprés le decés de l'Eueſque Giboald, qu'il auoit poſſedée en ſon viuant. *Villam Montiniaco, quam Giboaldus quondam Epiſcopus tenuit, & poſtea ad noſtram ditionem venit.*

Page 200.

Ib.

Page 203.

Page 214.

Page 213.

Ces Coëueſques ont duré long temps, & ie trouue qu'il y en auoit encore vn nommé Dauid en ce Dioceſe du temps de S. Aldric, qui eſt appellé ſon Coëueſque, comme il ſe voit dans l'hiſtoire de la Tranſlation de S. Liboire écrite par vn Chanoine de Paderborne, que le P. Boland a donnée depuis peu au public, où ces mots ſont couchez: *Sequenti namque die conuocans omnem Clerum,* (il parle de S. Aldric) *præſente quoque ſuo Coëpiſcopo Dauid nomine, tractare cum eis diligenter cœpit.*

En comparaiſon de ces Coëueſques ou Aides des Eueſques, le Titulaire eſt ſouuent appellé Souuerain Pontife pour le diſtinguer d'auec eux. C'eſt ainſi que Fortunat appelle

Platon Eueſque de Poitiers & ſon predeceſſeur immediat au meſme Eueſché.

lib. 10. cap. 20.

Qui modò diſcipulo Platone antiſtite ſummo
Sollemnem Eccleſiæ hîc dedit eſſe diem.

lib. 4. Epiſt. 20. Et *Sidonius Apollinaris* parlant de l'élection de l'Eueſque de Chaalons qui ſe deuoit bien toſt faire, dit ces paroles: *Vt municipio ſummus aliquis antiſtes ordinaretur, cuius Eccleſiæ diſciplinam nutabat.*

Concluons, puiſque Badegiſile eſt mort vers la fin de l'année cinq cent quatre-vingt ſix, celle de cinq cent quatre-vingt ſept eſt la premiere de la prelature de S. Bertran, laquelle ayant exercé trente-ſept ans & demy, il mourut le dernier de Iuin l'an quarantiéme du regne de Clotaire II. & de grace ſix cent vingt-quatre. Ie ſçay bien que les Cartulaires ne luy en donnent que trente-ſept, mais puiſqu'il a eſté prouué que Badegiſile eſt mort en Decembre de l'an cinq cent quatre-vingt ſix, & qu'il n'y a point eu de vacance qui merite d'en faire eſtat, l'année cinq cent quatre-vingt ſept eſtant toute entiere à Bertran, s'il eſt mort le dernier de Iuin de l'an ſix cent vingt-trois, il n'aura pas eſté Eueſque trente-ſept ans, mais ſeulement trente-ſix & demi, & ſi en ſix cent vingt-quatre, ſon Epiſcopat ſe trouuera iuſtement borné par trente-ſept & demy, ce qui ſera touſiours plus conforme aux Cartulaires, que de luy retrancher ce demy, parce qu'autrement il faudroit retourner au dernier de Iuin de l'an ſix cent vingt-trois iour de ſa mort, ce qui ne luy donneroit que trente-ſix ans de Pontificat ne tenant point compte du demy qui reſte, non plus que les Cartulaires, qui ſemblent l'auoir negligé, ce qui ſe verra confirmé par les Epoques ſuiuantes.

XII.

S. HADOIN.

AN DE CHRIST DCXXIV.

AINCT HADOIN eſtoit François de nation, d'extraction fort illuſtre, laquelle il releua encore dauantage par vne vie toute conſommée dans la pieté & deuotion, car il fut vn des vertueux & ſcauants Prelats de ſon ſiecle, & donna auſſi bien que ſes predeceſſeurs, des marques euidentes de ſainteté. Il baſtit l'Abbaye d'Euron, dans laquelle il mit des Moines de ſainct Benoiſt, & les fit depoſitaires d'vn precieux reliquaire contenant du lait de la Vierge immaculée Mere de Dieu, qui auoit eſté trouué miraculeuſement. Il aſſiſta en perſonne au Concile de Rheims en ſix cent trente, & à celuy de Chaalons en Bourgogne par ſon procureur l'Abbé Chagnoalde, en l'an ſix cent cinquante, & aprés auoir heureuſement gouuerné ſon Dioceſe l'eſpace de trente ans, il mourut en paix le vingtiéme d'Aouſt, & fut enterré auprés de ſainct Victur ainſi qu'il auoit ordonné. Deux cent cinquante ans aprés ſa mort à l'ouuerture de ſon cercueil on trouua ſon corps frais & vermeil, & touts ſes veſtements en leur entier ſans auoir receu aucune atteinte de corruption. Il floriſſoit du temps de Clotaire deuxiéme, de Dagobert, & de ſon fils Clouis ſecond. A l'imitation de ſon predeceſſeur, il inſtitua l'Egliſe cathedrale heritiere de ſes biens, fit de beaux legs à celle de ſainct Victur, aux Abbayes de la Coulture & d'Euron, & lega à celle de ſainct Vincent vne métairie qu'il nomme *Pratellus*. Ce teſtament eſt daté du huitiéme des Ides de Feurier l'an cinquiéme de Clouis Roy de France, c'eſt à dire le ſixiéme dudit mois l'an de grace ſix cent cinquante.

De ſon temps floriſſoit ſainct Longis, qu'on appelle en La-

tin *Lenogeſilus*. Il eſtoit Gentil-homme Alleman, qui abandonna ſon pais, ſes biens & ſes parents, pour mener vne vie ſolitaire auecque plus de liberté, & pour cét effet s'en vint au Mans, attiré de la reputation du ſainct Eueſque Hadoin, & de tant d'autres ſaincts Religieux qu'il y auoit dans la Prouince, & chôiſit ſon habitation, auecque la permiſſion de l'Eueſque, en vn lieu nommé *Buxiacum in conditâ Sagonienſi*, qui pourroit eſtre vn hameau de maiſons nommé la Boiſſeliere dans le pais de Sonnois paroiſſe de ſainct Longis prés de Memers. Dans ce lieu il mena vne vie fort auſtere, conuertit par ſes exemples, par ſes predications & par ſes miracles le peuple d'alentour, & renuerſa par ſes prieres vn temple voiſin baſti à l'honneur du Dieu Mars. Il ietta les fondements d'vn Monaſtere non loin de ladite ville, y edifia vne Egliſe en l'honneur de ſainct Pierre, & y depoſa vne de ſes dents, qu'il auoit miraculeuſement trouuée à Rome, lors qu'il y fut viſiter ſon tombeau; & ayant veſcu long-temps en ſon Monaſtere dans touts les exercices de pieté, il mourut le deuxiéme d'Auril, & fut enterré en ſon Egliſe, ſous le regne de Clouis ſecond.

Sainte Onoflette eſtoit fille ſpirituelle de ſainct Longis, lequel elle viſitoit ſouuent pour apprendre de luy les moyens de s'auancer à la perfection. Mais ils furent incontinent calomniez & accuſez au Roy Clotaire, duquel neantmoins leur innocence fut bien toſt reconnuë par vne merueille extraordinaire. Car cette ſainte fille pour preuue de ſa virginité, prit des charbons ardents d'vn four à ban aſſez éloigné du Palais Royal, & les apporta dans ſon deuanteau en la preſence du Roy: lequel eſtonné de ce miracle, les renuoya touts deux abſous de leur accuſation, & leurs ennemis furent contraints de leur demander pardon. Ils s'en retournerent au Monaſtere où ils furent plus en eſtime, & en honneur qu'auparauant.

Onoflette veſcut quelque temps ſous la direction & conduite ſpirituelle de ſainct Longis, employant vne partie de ſon temps à l'oraiſon & meditation, & l'autre à ſeruir ſon directeur, & ſes diſciples dans les neceſſitez du Monaſtere, & ayant paſſé le reſte de ſa vie en ces exercices d'humilité, elle

fit vn voyage à Vernon où elle mourut. Sainct Longis auerty de ſon decés, alla querir ſon corps & l'enterra prés de ſon Monaſtere, où l'on a maintenant baſti l'Egliſe parochiale, qui eſtoit auparauant ſituée où l'on voit encore les murailles d'vne vieille Egliſe qui s'appelloit ſainct Pierre des bons hommes, à cauſe de la ſainteté & bonté de ſainct Longis & de ſes diſciples qui l'auoient fait baſtir. Sainct Hadoin contribua de ſes liberalitez à leur eſtabliſſement, & leur donna la ioüiſſance de tout le territoire adiacent, à la charge de quelques redeuances à l'Egliſe cathedrale, comme auſſi à condition qu'ils releueroient de l'Abbaye de ſainct Vincent que ſainct Domnole auoit fondée, ainſi qu'il paroiſt par acte paſſé le premier de Decembre de la quarante-deuxiéme année de Clotaire, le fils duquel (Dagobert) ſainct Longis guerit d'vne fieure chaude qui l'auoit mis en peril de ſa vie.

REMARQVES.

IE ne mets point icy en queſtion comme a fait le ſieur de Courteilles, ſi S. Hadoin eſtoit François ou Eſcoſſois, ie croy que la lecture de ſon teſtament que ledit Sieur nous a fourny eſt ſuffiſante pour leuer ce doute: dans lequel on voit les biens que ſainct Hadoin legue, eſtre de deux ſortes: les vns qu'il a acquis, *villam quam dato pretio* ou *data pecunia comparaui* en trois ou quatre endroits, les autres qu'il appelle ſon propre *villam iuris mei*, comme eſt vne terre qu'il donne à ſa cathedrale, & vne autre à l'Abbaye de ſainct Vincent, où ne faiſant point mention de leur acquiſition, comme il fait des autres, il ſemble qu'il les ait recueillies par droit de ſucceſſion hereditaire; ioint qu'au dernier article de ce teſtament, il parle de ſes parents & heritiers, auſquels il defend d'empeſcher en quelque façon que ce ſoit l'execution de ſon teſtament, ce qui ne peut conuenir à vne perſonne eſtrangere, & qui eſt vn argument certain duquel s'eſt ſeruy ledit Sieur en l'Eueſque Mainard, pour prouuer qu'il eſtoit pluſtoſt Manſeau que Bourguignon. I'ay donc eu raiſon de l'auoir mis François ſans le reuoquer en doute, ce qu'vn homme du Palais deuoit apperceuoir.

Page 237.

Page 239.

Page 318.

Mais venons au point de Chronologie dont il eſt principalement queſtion en toutes ces Remarques. Le ſieur de Courteilles le debite ſi mal, que i'auouë n'y pouuoir rien entendre. Voicy ſes paroles. *Mais enfin aprés auoir heureuſement gouuerné ſon Dioceſe l'eſpace de quarante-huit ans ſix iours moins en ſuiuant le rapport du Pontifical, & la ſupputation du temps des Roys, ſous leſquels il a veſcu trente ans quelques mois & quelques iours dauantage, il mourut en paix.* Cela ne s'accorde pas qu'il ait gouuerné ſon Dioceſe quarante-huit ans, & qu'il n'ait veſcu que trente ans du temps des Roys. I'euſſe creu que ce paſſage ne fuſt point ſorty de ſa plume ſi confus, mais que l'Imprimeur auroit manqué en ſautant quelques lignes, ſi ledit Sieur n'auoit point eu le ſoin de corriger ſon liure aprés l'impreſſion, & en rapporter les Errata à la fin, comme il a fait. Et outre cela il cite le Pontifical à faux, dans lequel on ne lit que vingt-neuf ans onze mois vingt-trois iours, c'eſt à dire trente ans d'Epiſcopat qu'il donne à ſainct Hadoin; c'eſt le Manuſcrit, qui luy attribue quarante-huit ans ſix iours moins, en quoy il n'y a point d'apparence, comme ie feray voir clairement en la Remarque ſuiuante. C'eſt pourquoy il eſt plus à propos de ſuiure icy le compte du Pontifical, qui ne luy donne que trente ans ſept iours moins, ſuiuant lequel noſtre Eueſque aura veu les cinq années reſtant du regne de Clotaire, les ſeize de Dagobert, & les neuf premieres de Clouis ſecond, & ces trente adiouſtez à ſix cent vingt-quatre, qui eſt l'entrée de ſa prelature, nous donnent ſix cent cinquante-quatre pour l'an de ſon decés.

Page 232. & 233.

La raiſon de ma Chronologie eſt en continuant ſur les fondements que i'ay deſia poſez, que Clotaire commença à regner en cinq cent quatre-vingt quatre, & il a regné quarante-cinq ans ſelon Fredegaire & les plus graues hiſtoriens: il mourut donc en l'an ſix cent vingt-neuf. Dagobert ſon fils luy ſucceda, qui regna ſeize ans (ſelon le plus commun ſentiment des Annaliſtes) qui ſont compris entre ces deux années ſix cent vingt-neuf & ſix cent quarante-ſix, en laquelle il finit ſes iours le dixneufiéme de Ianuier, ainſi que nous apprenons d'vn vers de ſon Epitaphe:

cap. 56.

Nonum Ianus agens decimúmque per æquora ſolem.

&c

& de ſon teſtament datté du quatorziéme des Calendes de Feurier, fourny par le ſieur du Cheſne, auſſi que c'eſt le iour que les Religieux de S. Denis celebrent ſon anniuerſaire: tellement qu'en tout ayant regné ſeize ans accomplis, ſelon l'hiſtoire, le peu de iours qu'il a veſcu en ſix cent quarante-ſix fait que l'année ſix cent trente eſt tout à luy. Son fils Clouis ſecond du nom luy ſuccedant tint le ſceptre des François iuſqu'en l'an ſix cent ſoixante-deux comme nous verrons. Le Manuſcrit & le Pontifical s'accordent icy parfaitement bien en ces paroles: *Vixit tempore vltimo Clotarij ſecundi filij Chilperici, & tempore Dagoberti filij Clotarij, & primo tempore Clodouei filij eiuſdem Dagoberti Francorum Regis*, en quoy paroiſt euidemment la iuſteſſe du calcul du Pontifical, qui eſt deuëment compris dans ces limites, & la faute de celuy du Manuſcrit qu'on ne ſçauroit trouuer icy, quand bien il auroit eſtendu les années de ſainct Hadoin iuſqu'à la fin de celles de Clouis ſecond.

XIII.

S. BERAR.

An de Christ dcliv.

Sainct Berar estoit originaire de Gascogne issu de parents fort nobles, & craignants Dieu, qui eurent soin d'éleuer leur enfant en son amour, & en sa crainte: de sorte qu'ayant eu de si bons commencements en vn si bas âge, il s'auança tellement auecque le temps en la pieté & vertu, qu'il prit le dessein de se consacrer plus particulierement à Dieu, & de suiure la Profession Ecclesiastique. Nous ne sçauons quelle occasion l'attira en cette prouince, ny comment il fut éleu pour succeder en la dignité Episcopale à sainct Hadoin dernier Eueſque; mais seulement qu'estant choisi entre plusieurs autres pour la connoissance qu'on auoit de ses vertus & perfections, il s'acquitta si dignement de cette charge, qu'il merita aprés sa mort d'estre mis au catalogue de nos saincts Eueſques.

Adreualdus in Bibliot. Floriac.

Ce qui s'est passé de plus remarquable durant sa prelature, fut qu'vne nuit estant en prieres selon sa coustume, il eut reuelation d'enuoyer querir en Italie le corps de la vierge sainte Scholastique sœur du grand sainct Benoist, à mesme temps que sainct Mommole premier Abbé de Fleury sur Loire eut vne pareille reuelation, d'enuoyer chercher le corps de ce sainct Patriarche, & de l'apporter en son Abbaye. Ils obeissent touts deux aux commandements du Ciel, dépeschent chacun des personnes en qui ils se pouuoient fier de la sage conduite de cette affaire, & qui s'en allant au Mont Cassin s'y rencontrent, sans que l'vn sceust le dessein de l'autre. Cette sainte montagne estoit alors deserte, le Monastere ayant esté ruiné par les Lombards, il y auoit desia soixante & onze ans, tellement que ce n'estoit que des ruines

confuſes, parmy leſquelles ils ne pouuoient reconnoiſtre le lieu où ces deux corps ſaincts eſtoient inhumez. Bien eſtonnez de ſe voir touts deux en ce lieu ſolitaire ſans ſe connoiſtre, ny ſçauoir la fin de leur voyage, ils s'interrogent reciproquement, & s'entredécouurant enfin le ſuiet qui les auoit amenez là, ils reconnurent en cela vn trait d'vne prouidence particuliere, qui les confirma dans l'eſperance d'vne heureuſe iſſuë de leur entrepriſe. Et comme ils eſtoient dans vne grande perplexité ne ſçachants en quel endroit ils pourroient trouuer le tombeau qu'ils cherchoient entre ces maſures, vn venerable vieillard (c'eſtoit ſans doute vn Ange ſous cette forme) les aduertit de prendre garde où ils verroient la nuit ſuiuante reluire vne belle clarté. La nuit venuë ils apperçoiuent vne lumiere en vn endroit lequel ils remarquerent ſoigneuſement, & le iour ne commence pas pluſtoſt à poindre, que foüillant diligemment au meſme lieu, ils découurent ce precieux treſor qu'ils enleuent, & commencent à reprendre en haſte le chemin de France.

Comme ils arriuerent à Bony ſur Loire, dans le Dioceſe d'Orleans, vn homme né aueugle fut auerty que l'on apportoit les reliques du glorieux ſainct Benoiſt, il ſe fit mener à l'endroit où elles eſtoient, & ayant demandé gueriſon inuoquant le nom de ce Sainct, à l'heure meſme il receut l'vſage de la lumiere.

Ces precieux oſſements arriuerent enfin au Monaſtere de Fleury où ils furent receus auecque l'affection & la deuotion qu'on ſe peut imaginer de ſi ſaincts Religieux qu'il y auoit alors en ce lieu. La difficulté qu'on eut de reconnoiſtre ceux de S. Benoiſt d'auec ceux de ſainte Scholaſtique, fut leuée par vn inſigne miracle, car ayant appliqué le corps d'vn petit enfant, mort depuis peu, aux plus grands oſſements qu'on iugeoit eſtre de ſainct Benoiſt, il receut la vie. On fit la meſme experience ſur le corps mort d'vne petite fille, qui eſtant appliquée aux reliques de ſainte Scholaſtique, retourna en vie auſſi toſt.

Le triage de ces deux corps Saincts eſtant ainſi fait, nos deputez Manſeaux enleuent bien ioyeux celuy de ſainte Scholaſtique, & s'en viennent à grandes iournées au

Mans, où ils enuoyerent donner auis de leur heureux retour. Sainct Berar fait part de ces bonnes nouuelles à toute la ville, & en ſort pour aller au deuant auecque tout ſon Clergé paré de ſes plus riches ornements, & ſuiuy d'vn nombre innombrable de peuple iuſqu'au lieu où ils firent rencontre de cette ſainte Relique. Ils l'amenent auec hymnes & cantiques de ioye, & auecque touts les témoignages d'honneur que leur deuotion leur put ſuggerer, & l'Eueſque la depoſa dans vne Egliſe qu'il auoit fait baſtir exprés, & qu'il dedia en l'honneur de cette Sainte. Il edifia auprés de cette Egliſe vn beau Monaſtere ſitué hors l'enceinte de la ville, & ioignant les murailles à l'endroit où eſt maintenant l'eſperon & la vieille porte, dans lequel il mit iuſqu'à cinquante Religieuſes, pour y viure ſous l'obſeruance de la Regle de ſainct Benoiſt.

Plus haut proche les murailles de la ville qui ſont vis à vis de la ruë de ſainct Flaceau, il y auoit vn autre Conuent de Religieux: Et plus haut encore tirant à l'Orient vn petit Oratoire ou Hoſpice, où demeuroient certaines filles deuotes, la vacation deſquelles eſtoit de prier Dieu, faire les leſſiues, & blanchir le linge qui ſeruoit aux autels, leſquelles aprés la deſtruction de leur maiſon, ſe retirerent en vn endroit qu'on appelle maintenant *les Filles-Dieu*. Les deux autres Monaſteres ont eſté ruinez, en ſorte qu'il n'en reſte auiourd'huy que la ſeule memoire.

La Tranſlation de ſainte Scholaſtique arriua l'onziéme iour de Iuillet de l'an ſix cent ſoixante, qui eſtoit le quinziéme de Clouis ſecond, fils de Dagobert, depuis lequel temps la ville du Mans l'a touſiours reconnuë pour ſa protectrice, & principale patronne.

Sainct Berar baſtit d'autres Monaſteres en ſon Dioceſe, deſquels ie ne parle point, parce qu'il n'en reſte aucuns veſtiges, & que meſme on ne connoiſt plus le lieu où ils eſtoient. Ie me contenteray de faire mention de celuy de Tuffé, qui fut conſtruit à telle occaſion. Vne certaine Dame fort riche nommée Lopa, luy donna & à ſon Egliſe la ſeigneurie de Tuffé auecque toutes ſes appartenances en preſence de Clouis ſuſdit. Cét Eueſque y baſtit vne Egliſe

qu'il conſacra & vn Monaſtere auprés, où il mit des Religieuſes auſquelles il donna pour Abbeſſe Dame Lope la fondatrice, laquelle fit conſtruire tout ioignant vn petit Conuent pour des Religieux qui deuoient luy adminiſtrer les Sacrements, & vaquer à ſes affaires temporelles. S. Berar mourant enrichit ces deux Monaſteres de pluſieurs poſſeſſions qu'il leur legua par teſtament, & eſtant allé en Guyenne pour voir ſes parents il fut atteint d'vne pleureſie, dont il mourut dans vn village nommé Bannech du pays Bourdelois, le dix-ſeptiéme d'Octobre, aprés auoir gouuerné heureuſement ſon Dioceſe vingt-ſix ans & enuiron deux mois. Son corps fut apporté au Mans & enterré dans l'Egliſe de S. Martin de Pontlieuë qu'il auoit fait rebaſtir de nouueau, & il s'y fit pluſieurs miracles par ſes merites & interceſſions.

REMARQVES.

LE ſieur de Courteilles s'eſt attaché à ſuiure pluſtoſt le calcul du Manuſcrit que du liure Pontifical, pour ce qui regarde la durée de l'Epiſcopat de ces deux Eueſques derniers, car il donne quarante-huict ans à S. Hadoin, & trente-cinq à S. Berar, ce qui ne peut ſubſiſter.

Pour S. Hadoin cela eſt trop euident, dautant que s'il eſt vray (ſelon ledit ſieur) que S. Bertran ait commencé ſon Epiſcopat en cinq cent quatre-vingt dix, & qu'il ait preſidé trente-ſept ans, il ſera decedé en ſix cent vingt-ſept, auquel an S. Hadoin entrant, & ayant gouuerné quarante-huict ans, il ſera mort en ſix cent ſoixante & quinze, ce qui eſt abſurd : car S. Berar eſtoit Eueſque quinze ans auparauant, puiſqu'il celebra la Tranſlation de ſaincte Scholaſtique dés l'an ſix cent ſoixante, comme il en demeure d'accord. Et ſelon mon calcul S. Bertran eſtant mort en ſix cent vingt-quatre, & S. Hadoin ſuccedant & ayant veſcu quarante-huict ans, il ſeroit mort en ſix cent ſoixante & douze, ce qui ne rend l'erreur moindre que de trois ans.

Pour S. Berar, il luy donne trente-cinq ans d'Epiſcopat, au lieu que le Pontifical que ie ſuis, ne luy en donne que vingt-ſix, ce qui eſt plus veritable. Car reuenant au pied de ma cor-

rection, & mettant le commencement de S. Berar en ſix cent cinquante-quatre, on void que cela eſt tres-raiſonnable, puiſque c'eſt quelque temps auant cette celebre action qui ſe paſſa en ſix cent ſoixante. On ne ſçait pas en quelle année il eut cette reuelation d'enuoyer en Italie querir le corps de ſaincte Scholaſtique, & puis il n'y obeït peut-eſtre pas incontinent, ce que les Saincts ont ſouuent fait pour euiter les illuſions, & pour diſtinguer aſſeurément les vrayes des fauſſes reuelations : & il enuoya ſes Ambaſſadeurs pour le moins dés l'an ſix cent cinquante-neuf, ioint qu'il fallut du temps pour baſtir cette belle Egliſe, où le ſieur de Courteilles nous enſeigne que ſainct Berar depoſa le corps de ſaincte Scholaſtique, auſſi toſt qu'il fut apporté au Mans. Il faut donc arreſter ſon commencement en ſix cent cinquante-quatre, & luy donnant vingt-ſix ans de prelature, ſelon le Pontifical, il ſera decedé en ſix cent quatre-vingt, durant lequel temps il aura veu les huict années dernieres de Clouis II. qui mourut en ſix cent ſoixante & deux, les quatorze de Clotaire troiſiéme, decedé en ſix cent ſoixante & ſeize, les deux de Childeric II. & les deux premieres de Theodoric I. qui commença de regner en ſix cent ſoixante & dix huict. Le Manuſcrit fait ſon compte de meſme en ces paroles, *Floruit vltimo tempore Clodonei regis filij Dagoberti, & tempore Clotarij atque Theodorici filiorum eius qui fuerunt Francorum Reges.* Que ſi on luy donnoit trente-cinq ans il auroit encore eſté en vie l'an ſix cent quatre-vingt neuf, ce que l'on ne peut accorder auecque le temps de ſon ſucceſſeur, comme nous verrons.

On aura icy raiſon de me demander pourquoy ie donne quatorze ans de regne à Clotaire III. contre le ſentiment de tous les Hiſtoriens qui ne luy en attribuent que quatre. Ie répond que c'eſt vne erreur cõmune qu'il ne faut pas ſuiure, puiſqu'il eſt certain par de bonnes pieces, qu'il en a regné dauantage. Comme le priuilege d'immunité des charges publiques, que ce Roy donna à l'Abbaye de Corbie, fondée par ſa mere S. Baudour ou Batilde nous l'apprend, qui eſt datté de ſa cinquiéme année, & le priuilege d'exemption de la iuriſdiction Epiſcopale que donne Bertefridus Eueſque d'Amiens à cette Abbaye, eſt datté du ſeptiéme de ce Roy, il en a donc regné plu

Tom. 2. Conc. Gal. pag. 501.

de quatre. Mais nous auons l'acte, par lequel *Drauſius* Eueſque de Soiſſons confirme la fondation de l'Abbaye de Noſtre-Dame dans cette ville par Lentrude femme d'Ebroin, qui eſt daté du quatorziéme de Clotaire: (c'eſt à dire le troiſiéme du nom) Il eſt donc aſſeuré qu'il en a regné quatorze; outre les autres preuues qu'en donnera bien toſt au public, dans ſes doctes Eſſais Chronologiques, Meſſire Louis Chantereau le Febure Conſeiller d'Eſtat, qui a le premier releué cette ancienne faute, & reformé les autres qui ſe ſont gliſſées dans les Epoques de nos Roys de la premiere race, ſuiuant leſquelles ie diſtribuë icy la Chronologie. Et voila pour ce qui eſt du temps de noſtre Eueſque. *Renaut en ſes Eueſques de Soiſſons.*

Il reſte deux fautes à corriger. La premiere eſt, quand le ſieur de Courteilles dit, *qu'vne riche femme nommée Lope luy donna* (c'eſt à ſainct Berar) *& à ſon Egliſe en preſence de Clouis & de ſon fils Dagobert, la Seigneurie de Tuffé.* La faute eſt dans ces mots de Clouis & de ſon fils Dagobert, il n'y a point eu de Clouis qui ait eu des enfants du nom de Dagobert, ce qui m'a fait reſtituer ce paſſage ainſi en preſence de Clouis fils de Dagobert pere de ce Clouis qui eſtoit le ſecond du nom. *Page 245.* La ſeconde eſt, que comptant les Roys ſous leſquels S. Berar a veſcu, il dit ainſi, *du temps que Clouis II. Clotaire III. Chilperic III. & Theodoric gouuernoit la Monarchie Françoiſe.* Il n'y a point eu de Chilperic III. & il falloit dire Childeric II. Il continuë à confondre ces deux noms Chilperic & Childeric qui ſont differents, comme i'ay deſia auerty. *Page 246.*

XIV.

ENGILBERT.

An de Christ dclxxx.

Iglibert ou Engilbert naſquit en Guyenne d'vne maiſon fort releuée en nobleſſe. Il eſtoit prudent & ſçauant au poſſible, & fut grand Aumoſnier de France ſous le Roy Theodoric fils de Clouis II. auprés duquel il auoit vn grand credit qui luy fit donner la preſeance deuant touts les Prelats du Royaume. Car les Cartulaires diſent qu'il eſtoit *Archicapellanus & Princeps Epiſcoporum*. Auſſi comme Metropolitain il portoit le *Pallium* qui en eſt la marque : Et parce que le Roy le retenoit d'ordinaire auprés de ſa perſonne pour ſe ſeruir de ſon conſeil, il voulut qu'il éleuſt vn Suffragant pour exercer les fonctions Epiſcopales dans ſon Dioceſe en ſon abſence ; ce qu'il fit, choiſiſſant vn nommé Pierre d'aſſez bas lieu, natif de Champaigné, village à deux lieuës du Mans ſitué ſur la riuiere d'Huyne, mais d'vne probité & ſcience exquiſe, qui s'acquita dignement de ſa charge.

Noſtre Eueſque par ſon authorité retira l'Abbaye de ſainct George du Bois des mains des vſurpateurs qui s'en eſtoient appropriez, la rebaſtit, & y reſtablit les Moines qui en auoient eſté chaſſez. Il fit auſſi, à vne lieuë de la ville, edifier vn Conuent à l'honneur de ſainct Aubin, auquel il mit des Religieuſes Benedictines, & qui n'eſt plus maintenant qu'vne Paroiſſe. Il conſtitua ſa ſœur Abidelgame Abbeſſe du Monaſtere de Tuffé, qu'il augmenta de rentes & reuenus. C'eſt maintenant vn Prieuré Conuentuel dépendant de l'Abbaye de S. Vincent du Mans.

Il déchargea le Monaſtere qu'auoient fondé les parents de ſaincte Treneſtine (qui eſtoit ſitué entre les murailles de la ville & la riuiere de Sarthe au pied de l'Egliſe Cathedrale, dont

dont l'vne de ſes parentes nommée Adrechilde ou Adnette eſtoit Superieure) des rentes, coruées exceſſiues & autres ſuietions auſquelles il eſtoit obligé par ſa fondation; meſme il obtint lettres patentes confirmatiues de cette exemption qui luy furent expediées à ſa requeſte par le Roy Theodoric, & données à Compiegne l'an troiſiéme de ſon regne le cinquiéme de Mars.

Engilbert auant que de mourir donna par ſon teſtament écrit & ſigné de la main de ſon Secretaire *Bodolenus* à l'Egliſe Cathedrale pluſieurs vaſes d'or, reliquaires d'argent, & meubles de prix, deſquels il s'eſtoit enrichi à la Cour du Roy Theodoric ſous lequel il a veſcu, & ſous ſes deux enfants Clouis III. & Childebert II. & ſous Dagobert fils de ce dernier, vers la fin du ſeptiéme ſiecle, l'eſpace de trente-quatre ans & demy. Le Pontifical témoigne qu'il fit pluſieurs miracles tant durant ſa vie qu'aprés ſa mort, il n'eſt pas toutefois mis au nombre de nos ſainct̃s Eueſques.

De ſon temps eſtoit vn S. Confeſſeur nommé Ciuiard natif de ce Dioceſe, & fils de Sigran, & d'vne vertueuſe Dame nommée Adette, petit neueu de S. Bertran. Il embraſſa la profeſſion Monaſtique dans l'Abbaye de S. Calais auecque tant de ferueur, qu'il fut iugé capable d'en eſtre éleu Abbé quand elle vaca, & la gouuerna ſi ſaintement, qu'ayant acheué ſa courſe il merita d'augmenter le nombre des Bien-heureux, ainſi qu'il donna à connoiſtre à vn Religieux d'icelle, auquel il apparut eſtant reueſtu de gloire & accompagné des Apoſtres ſainct Pierre & ſainct Paul, luy declarant qu'il iouiſſoit de la felicité eternelle. Il mourut au mois de Mars l'an huictiéme de Theodoric.

Il y auoit au meſme temps vn autre ſainct Confeſſeur nommé Flaceau, duquel on ne ſçait autre choſe, ſinon qu'il eſtoit Directeur des Religieuſes de ſaincte Scholaſtique, & Superieur d'vn petit Hoſpice baſti auprés de leur Abbaye. Il y a vne ruë dans le Mans qui en a retenu le nom.

Dans le Martyrologe Benedictin au quatriéme de Feurier, i'ay trouué vn autre ſainct Moine nommé *Richmirus*, qui viuoit dans cette Prouince en ce temps icy, duquel voicy la vie ſommairement décrite, & extraite d'vn Manuſcrit de ſainct

Victor de Paris & d'vn autre de S. Cornille de Compiegne. *Richmirus* eſtoit natif de Touraine d'vne fort bonne maiſon. Dés ſon ieune âge ayant deſir de s'addonner à la vie Monaſtique, il baſtit dans le fonds paternel vn petit Monaſtere, où il aſſembla vn nombre de Moines, auecque leſquels il veſcut quelque temps dans l'obſeruance de la ſaincte Regle, mais ayant entendu le bon accueil que l'Eueſque du Mans faiſoit aux perſonnes de ſa profeſſion, il le vint trouuer, & luy demanda permiſſion de baſtir vn Monaſtere dans ſon Dioceſe. Engilbert ne differa point de le contenter en ſon deſir, & luy aſſigna vn endroit de grand reuenu, pour y conſtruire ſon Monaſtere: mais ce Sainct amateur de la pauureté refuſa ce lieu opulent, ce que noſtre Eueſque ayant veu, bien edifié de ſa vertu, luy confera l'ordre de Preſtriſe, & luy donna d'autres Preſtres pour compagnons, & pour luy aider à choiſir vn lieu propre à ſon deſſein. Ils en trouuerent vn enfin fort agreable & de bon rapport, ayant la commodité de la peſche, pour eſtre ſitué ſur la riuiere du Loir, & l'Eueſque fourniſſant les choſes neceſſaires, ils y baſtirent vn petit Hoſpice & Oratoire en peu de temps.

Vn peu aprés il laiſſa ce lieu & ſe tranſporta en vn autre, où il edifia vne Cellule ſur le bord d'vn ruiſſeau nommé alors *Gundridus*, & auprés d'vne petite fontaine qui iettoit peu d'eau : mais à l'arriuée de ce nouuel hoſte, elle enfla ſes eaux & les départit auecque plus de largeſſe qu'elle n'auoit de couſtume. Engilbert conſacra l'Egliſe au nom des Apoſtres S. Pierre & S. Paul, laquelle noſtre Sainct auoit baſtie auprés de ſa cellule, où il ſe trouua auſſi toſt Superieur de quarante Moines, venus exprés pour viure regulierement ſous ſa conduite, & ſouſmit à perpetuité le premier Monaſtere qu'il auoit baſti en Touraine à celuy-cy.

Dieu voulut que la ſainteté de *Richmirus* ſe rendiſt celebre par ſes miracles. Vn iour aprés auoir celebré la ſaincte Meſſe il rendit la veuë à vn aueugle auecque le ſigne de la Croix. Vn pauure Berger eſtant mordu d'vne vipere, & le venin s'eſtant deſia inſinué bien auant, l'auoit mis en hazard de ſa vie, quand il accourut à noſtre Sainct, qui frottant de ſa ſaliue le lieu où il eſtoit mordu, luy preſenta de l'eau beniſte,

que ce miſerable n'eut pas pluſtoſt beuë, qu'il ſe ſentit incontinent deliuré de tout peril.

Vne fois il vint au Mans pour prendre la benediction de l'Eueſque, entrant dans la ville comme il paſſoit deuant la geolle, les priſonniers luy demanderent l'aumoſne: le Sainct vint à la porte qu'il trouua fermée & l'ouurit auecque le ſigne de la Croix, ainſi les priſonniers s'en allerent & receurent de luy la liberté pour aumoſne. Il paſſe outre, & aprés auoir entendu la Meſſe & receu la benediction de l'Eueſque, faiſant deſſein de s'en retourner, ce Prelat en eut aduis qui l'en empeſcha, & le commit contre ſon gré pour gouuerner l'Abbaye de ſainct Aubin de Religieuſes Benedictines, dont nous auons parlé cy-deuant. Il les gouuerna quelque temps, ſouſpirant neantmoins touſiours aprés ſon ancienne ſolitude: ce que noſtre Prelat reconnoiſſant, ne le voulut contraindre dauantage, & luy donna congé de retourner à ſa derniere demeure, où il ne fut pas plûtoſt arriué qu'vn certain Religieux qui eſtoit aueugle, & vn autre cruellement trauaillé des fieures quartes receurent la ſanté par ſes merites.

Il mattoit ſon corps par le trauail continuel, & par vne abſtinence fort rigoureuſe, mangeant & beuuant tres-peu, & en Careſme il ne viuoit que de pain d'orge qu'il petriſſoit luy meſme, & ne beuuoit que de l'eau pure. Enfin il mourut en ſon Monaſtere, & à ſon enterrement vn aueugle fut illuminé, & vn boiteux receut la faculté de marcher droit, & deſormais ſon tombeau fut illuſtré de pluſieurs miracles. Dans le liure du Pontifical du temps d'Herlemond ſucceſſeur d'Engilbert, il eſt fait mention d'vn certain *Chirmirus* qui eſtoit Abbé de S. Vincent, Archidiacre & Vidame ou Intendant, c'eſt à dire Vicaire au ſpirituel & au temporel dans tout l'Eueſché. Ie penſe que ce pourroit bien eſtre le meſme que *Richmirus* qui auroit veſcu iuſqu'au temps d'Herlemond, n'y ayant difference au nom que de la premiere ſyllabe Chir pour Rich, qui n'eſt qu'vne tranſpoſition de lettres, arriuée peut-eſtre par la faute d'vn Copiſte. Robert en ſa Gaule Chreſtienne l'appelle *Richomirus*, au titre, *Cenomanenſes Epiſcopi, & Herlemondus.*

REMARQVES.

THEODORIC premier fils de Clouis II. commença ſon regne en ſix cent ſoixante & dix-huict, tellement que les lettres confirmatiues de l'exemption, qu'Engilbert auoit données au Monaſtere de ſaincte Treneſtine, & obtenuës du Roy Theodoric l'an troiſiéme de ſon regne le cinquiéme de Mars, ont eſté données en l'an ſix cent quatre-vingt vn. D'où il paroiſt qu'Engilbert eſtoit Eueſque dés le commencement de cette année pour le plus tard : & par conſequent, puiſque S. Berar mourut le ſeiziéme de Nouembre, ce fut l'année precedente que l'on comptoit ſix cent quatre-vingt, ce qui iuſtifie fort bien les vingt-ſix années d'Epiſcopat que luy a donné le liure du Pontifical, puiſqu'elles ſe trouuent preciſément finies en cette année là, & montre euidemment qu'eſtant impoſſible qu'il ait paſſé plus outre, c'eſt mal à propos que le Manuſcrit luy en a donné trente-cinq, & que le ſieur de Courteilles l'a ſuiui.

Pour verifier tout cecy il faut auoir recours à la Chronologie qui nous ſuggere icy l'année de la mort de Theodoric en ſix cent quatre-vingt quatorze, pour nous ſeruir d'vne Epoque infallible, encore que les Autheurs ſoient entre eux fort differents, & ie croy qu'il faut nous rendre à la preuue que nous adminiſtre Papire Maſſon en la vie de Theodoric, où il rapporte l'Epitaphe de ce Roy qui eſt grauée en vne pierre fort antique dans l'Abbaye de S. Vaaſt d'Arras, dont il eſt fondateur. En voicy deux vers qui nous ſont ſeuls neceſſaires.

In Theod.

In decies nono, cum quinquagies duodeno
Anno, defunctum ſcict hunc qui quattuor addet.

Car douze fois cinquante valent ſix cent, & neuf fois dix, quatre-vingt dix, adiouſtez quatre vous auez ſix cent quatre-vingt quatorze pour l'an de la mort de ce Roy qui regna ſeize ans, il commença donc en ſix cent ſoixante & dix-huict. Ce qui ſe prouue encore par vne autre voye. Nous auons veu que Dagobert mourut au mois de Ianuier de l'an ſix cent quarante-ſix, & ſon fils Clouis II. du nom luy ſuccedant régna dix-ſept ans ſelon Sigebert, Adon, & Gilles, il mourut donc

en ſix cent ſoixante & deux comptant ſix cent quarante-ſix pour ſa premiere, parce qu'elle eſt toute à luy. Clotaire III. ſon fils luy ſucceda & regna quatorze ans, comme il a eſté prouué, il mourut donc en l'an ſix cent ſeptante-ſix, auquel Childeric ſecond ſucceda, qui fut tué aprés auoir regné deux ans ſeulement, ſelon le commun des Hiſtoriens, il mourut donc en ſix cent ſeptante-huit, qui fut le commencement de Theodoric, auquel ſucceda ſon fils Clouis troiſiéme du nom, qui regna quatre ans, & mourut en ſix cent nonante-huit, & à cettuy-cy ſon frere Childebert ſecond qui en regna treize ſelon Fredegaire, & mourut en ſept cent onze, ſon fils Dagobert ſecond le ſuiuit, qui fut Roy ſix ans, & mourût en ſept cent dix-ſept.

Or ſuiuant cette Chronologie, puiſque Engilbert a preſidé ſur ce Dioceſe trente-quatre ans & demy: il aura veu les quatorze années dernieres de Theodoric, les quatre de Clouis troiſiéme, les treize de Childebert ſecond, & les quatre premieres de Dagobert ſecond, & ſera decedé en ſept cent quinze, à quoy s'accorde le Manuſcrit en ces termes: *Vixit temporibus Childerici ſecundi, & Theodorici primi, Regum Francorum filiorum Clodouei ſecundi, filij Dagoberti circa annum ſexcenteſimum octogeſimum.* Ce fut le commencement de ſa premiere année, c'eſt pourquoy il ne vid point Childeric ſecond, & paſſa au delà du regne de Theodoric comme ie viens de dire, autrement il n'aura pû eſtre Eueſque trente-quatre ans.

Auſſi le ſieur de Courteilles reconnoiſt la meſme Chronologie, quand il écrit qu'*Engilbert a veſcu ſous Theodoric, ſous ſes deux enfants Clouis troiſiéme & Childebert deuxiéme, vers la fin du ſixiéme ſiecle aprés la naiſſance du Meſſie.* Toutefois il fait icy vne faute qui luy eſt familiere & qu'il repete ſouuent; car ce n'eſtoit pas vers la fin du ſixiéme ſiecle, mais du ſeptiéme & le commencement du huictiéme. Le ſiecle tire ſa denomination de la fin & non pas du commencement, comme ſix cent quatre-vingt n'eſt pas vers la fin du ſixiéme ſiecle mais du ſeptiéme, parce qu'il ſe termine à ſept cent, & ſept cent quinze eſt le commencement du huitiéme, & non pas du ſeptiéme, dautant qu'il ſe termine à huit cent, & maintenant que nous comptons mil ſix cent cinquante & vn, nous Page 250.

ne ſommes pas à la moitié du ſeiziéme ſiecle, mais du dix-ſeptiéme, à cauſe qu'il ſe termine à mil ſept cent, qui ſera la fin du dix-ſeptiéme ſiecle & le commencement du dix-huitiéme. Il pourſuit à compter de meſme en tout ſon ouurage, comme ie remarqueray aux occaſions.

Page 347. Ie ne puis omettre d'auertir le Lecteur, d'vne faute que fait icy le ſieur de Courteilles, quand il dit qu'*Engilbert comme Metropolitain portoit la Croix & le Manteau.* Il a tourné le Latin des Cartulaires *Pallium Archiepiſcoporum more deferens*, de cette ſorte, mais il deuoit conſiderer que ce mot de *Pallium* ſignifie bien vn manteau quand il ſe prend pour vn habit profane, & de commun vſage; & quand il ſe prend pour vne marque de la dignité Archiepiſcopale, il n'a pas la forme d'vn manteau & n'en porte iamais le nom; il s'appelle toûiours le *Pallium*, & eſt vne certaine marque exterieure que les Archeueſques portent par deſſus leurs autres habits pontificaux, qui ſignifie la plenitude de puiſſance & authorité ſpirituelle, qu'ils ont par deſſus les autres Eueſques.

Il faut auſſi remarquer en paſſant, que le ſieur Pierre Frizon à la fin de ſa France Cardinale, a fait vn catalogue de touts les grands Aumoſniers de France ou grands Maiſtres de la Chapelle du Roy, qu'il appelle *Archiſacellanos*, & en la liſte de ceux de la premiere race de nos Roys il a mis noſtre Engilbert ou Aiglibert tout le dernier, diſant qu'il eſtoit du temps de Theodoric de Chelles *Theodorici Calæ*, ce qui ne peut eſtre, puiſque noſtre Chronologie touſiours prouuée iuſques icy ne le peut conduire plus loin que ſept cent quinze, & ce Theodoric de Chelles ne commença à regner pour le pluſtoſt qu'en ſept cent vingt, & ſelon nous qu'en ſept cent vingt-trois. C'eſt donc de Theodoric premier, fils de Clouis ſecond, qu'Engilbert fut grand Aumoſnier, & du temps duquel il veſcut & fut Eueſque, dequoy i'ay creu deuoir donner cét auertiſſement.

XV.

HERLEMOND I.

An de Christ dccxv.

Herlemond premier du nom, eſt mis par pluſieurs au rang de ceux qui ont merité d'eſtre canoniſez aprés leur mort. Il ne ſe trouue neantmoins rien de ſa vie, ſinon qu'il eſtoit François, d'vne maiſon fort noble & ancienne. Il fit baſtir auprés de ſon iardin, & des murailles de la ville vn Hoſpital pour receuoir les pelerins qui venoient par deuotion viſiter ſon Egliſe cathedrale, dans lequel il mit douze Religieux ſous la charge d'vn Preſtre nommé *Suffredus*, le dota du reuenu de ſon Eueſché, & le conſacra en l'honneur de S. Oüen. C'eſt maintenant vne Paroiſſe & Prieuré, & depuis quelque temps vn Seminaire ou College deſtiné pour l'inſtruction de la ieuneſſe, ſitué prés de la porte du Chaſteau ſur la contreſcarpe du foſſé. Herlemond mourut le vingt-quatriéme d'Octobre, & fut enterré dans l'Abbaye de ſainct Vincent. Il fut aſſis dans la chaire neuf années. Il floriſſoit lors que Charles Martel gouuernoit la France, ſous le nom & l'authorité de Dagobert ſecond, Clotaire, Chilperic auparauant nommé Daniel, & de Theodoric de Chelles dont les deux premiers Roys donnerent à l'Egliſe du Mans en conſideration de ſon Eueſque, & à toutes les terres, maiſons & ſeigneuries qui en dépendent, vne entiere exemption de touts tributs, peages & redeuances.

REMARQVES.

Les Autheurs ſont icy en different pour les années de l'Epiſcopat de Herlemond. Robert en ſa Gaule Chreſtienne ne luy donne que neuf ans. Le Manuſcrit, & le liure

Pontifical luy en donnent vingt-ſix neuf mois & treize iours mais il faut voir auec quelle raiſon. Ils donnent auſſi cinquante ans de temps à Gauzlin ſucceſſeur de Herlemond, neantmoins parce qu'il mourut vers le commencement du regne de Charlemagne, ces deux notes Chronologiques ne peuuent pas eſtre enſemble vrayes, que Herlemond ait eſté Eueſque vingt-ſept ans, & Gauzlin cinquante, y compris meſme tout ce qu'il y faudroit comprendre, comme nous verrons.

Car nous auons conduit & prouué noſtre Chronologie iuſqu'en ſept cent quinze, où nous mettons la fin d'Engilbert, & le commencement de Herlemond: ſi donc auec ſept cent quinze on mettoit les vingt-ſept ans de ce dernier, on auroit ſept cent quarante-deux, à quoy adiouſtant les cinquante ans de Gauzlin, on trouueroit ſept cent quatre-vingt douze pour ſa derniere année; ce qui eſt impoſſible, d'autant que Gauzlin mourut vers le temps que Charlemagne commença à regner, qui fut en ſept cent ſoixante-huit, & l'année ſept cent quatre-vingt douze eſtoit la vingt-quatriéme, c'eſt à dire plus de la moitié de ſon regne, qui ne dura qu'enuiron quarante-ſept ans, & finit en huit cent quatorze. D'où s'enſuiuroit que comptant depuis cette année de ſept cent quatre-vingt douze, le temps que les Eueſques ſuiuants ont occupé la chaire iuſqu'à Francon premier, & qui ont tous veſcu ſous Charlemagne, ils ne s'y trouueroient plus, mais bien auant ſous ſon ſucceſſeur. Pluſieurs autres abſurditez s'enſuiuroient que les moins entendus en l'hiſtoire pourroient découurir examinant de prés la Chronologie, ſans mettre en ligne de compte la vacance que nos Cartulaires aſſeurent eſtre arriuée entre Herlemond & Gauzlin *per multos annos & varias rixas, & ſeditiones à multis excitatas.*

Qu'y a-t'il donc à faire en cette difficulté? Il faut neceſſairement oſter des ans à Gauzlin ou à Herlemond, mais il faut ſçauoir auquel, puiſque les Cartulaires qui donnent les vingt-ſept ans à celuy-cy, donnent auſſi les cinquante à celuy-là. Si nous en croyons le ſieur de Courteilles, nous laiſſerons les choſes comme elles ſont, en arriue ce qu'il pourra, mais en ce faiſant nous tomberions dans les fautes où il eſt tom-

tombé, & ſa Chronologie que nous pretendons reſtituer ne ſeroit pas ny exacte, ny veritable.

L'Hiſtoire de Gauzlin nous apprendra que nous deuons luy laiſſer à peu prés le temps qu'on luy donne, & conſequemment que c'eſt à Herlemond qu'il en faut oſter, quand bien nous n'aurions pas des autheurs de noſtre opinion, qui nous font iour dans ces tenebres, & nous apprennent qu'il n'a eſté que neuf ans Eueſque, leſquels adiouſtant à ſept cent quinze, nous aurons ſept cent vingt-quatre pour l'année de ſon decés. Ce qui me confirme en cette opinion, eſt qu'elle eſt encore conforme en partie à la Chronologie du Manuſcrit qui a ces paroles : *Vixit temporibus Childeberti ſecundi, & Dagoberti ſecundi, circa annum ſeptingenteſimum decimum quintum.* Car cette année eſt la premiere de Herlemond, comme ſix cent quatre-vingt, qu'il auoit marquée au precedent eſtoit auſſi la premiere d'Engilbert : Il eſt vray que Childebert eſtoit mort quand Herlemond commença à gouuerner. Cette opinion n'eſt pas encore éloignée de celle du ſieur de Courteilles, quand il dit : *Il floriſſoit vers la fin de Childebert deuxiéme, & lors que Charles Martel gouuernoit la France ſous le nom & l'authorité de Dagobert, Clotaire, Chilperic auparauant nommé Daniel, & de Theodoric dit de Chelles.* Car Herlemond a veu les deux années dernieres de Dagobert ſecond, qui mourut en ſept cent dix-ſept, les ſix de Daniel Chilperic qui deceda en ſept cent vingt-trois, & la premiere de Theodoric de Chelles, iuſqu'au commencement de ſa ſeconde, en ſept cent vingt-quatre. Page 253.

Voila tout ce que ie puis dire plus approchant de la verité, pour établir les années de l'Epiſcopat de Herlemond, car il faut auoüer qu'en cét endroit nous ſommes arriuez à des temps ſi remplis de confuſion & de deſordres, qu'il n'y a pas dequoy s'eſtonner ſi les hiſtoires de ce ſiecle s'en reſſentant nous ne ſçaurions rien trouuer de plus precis, ny de plus aſſeuré. Ces temps eſtoient vers le commencement du huitiéme ſiecle, auquel Dieu pour les pechez de la France permit que l'eſprit & le cœur manquât aux Roys de la premiere race des Merouingiens, on fut contraint de les mettre comme en tutelle, ſous le gouuernement des Maires de leur Palais, qui

ſe ſeruant du nom de ceux qui eſtoient commis à leur conduite, s'emparerent de l'authorité Royale, & les chaſſerent enfin de leur throſne pour ſe mettre en leur place. Ces reuolutions ne ſe purent pas faire ſans beaucoup de troubles & de ſeditions, quand chacun pretendant emporter quelque piece de cét Eſtat, il n'y auoit aucune de ſes prouinces qui ne fuſt en guerre, & d'où la paix eſtant bannie auecque le repos public, qui ne gemiſt ſous le malheur des partialitez, & des diſſenſions ciuiles.

Noſtre prouince n'en fut non plus exempte que les autres, car vn puiſſant Seigneur nommé *Rotgarius* ou Roger s'en empara, & prenant l'occaſion que le ſiege Epiſcopal eſtoit vacant, il y inſtalla par force ſon fils Gauzlin, κακοῦ κάρκακος κακὸν ὠόν, pire encore que luy, comme nous verrons incontinent. C'eſt pourquoy il eſt impoſſible de determiner aſſeurément l'année du decés de Herlemond, ny celle en laquelle Gauzlin prit poſſeſſion, non plus que le nombre des années que le ſiege a vaqué entre les deux. Nous ferons beaucoup ſi nous pouuons ſeulement approcher de la derniere année de celuy-cy, en quoy nous nous ſeruirons des meilleures coniectures & raiſons que nous pourrons. Le Lecteur equitable s'en contentera s'il luy plaiſt, puiſque l'hiſtoire ne nous en fournit point de meilleures.

XVI.

GAVZLIN, OV GOZLIN.

AN DE CHRIST DCCXXIV.

APRE'S la mort de Herlemond, & que le ſiege eut vacqué quelque temps, Gauzlin occupa la chaire Epiſcopale. La vacance arriua à cauſe de pluſieurs querelles & guerres, qui partagerent la Prouince vers la fin de la premiere race de nos Roys, & que la Royauté changeant de famille tomba en celle de Pepin. Vn puiſſant Seigneur du païs nommé Roger, ſe ſeruant de l'occaſion enuahit le Comté du Maine & l'Eueſché, duquel il fit pouruoir ſon fils Gauzlin, & ſacrer par l'Archeueſque de Roüen, au mépris de ſon Metropolitain, puis il l'inſtalla à force d'armes, contre le conſentement du Clergé & du peuple. Gauzlin ainſi inſtallé ſe comporta auecque toutes ſortes de violences, & fut addonné à toutes ſortes de vices, & ayant veſcu quelques années en ces excés auec ſcandale à l'opprobre du Clergé, il fut dépoſſedé de ſon Eueſché par le commandement du Roy Pepin, mais il y rentra aprés par vne voye odieuſe & cruelle, comme nous verrons dans la vie de ſon ſucceſſeur.

XVII.

HERLEMOND II.

HERLEMOND ſecond du nom, iſſu de noble & ancienne famille, fut mis en la place de Gauzlin par Pepin, qui eſtant informé de ſes mauuais deportements fit ſacrer par l'Archeueſque de Tours, Herlemond perſonnage conſommé en toutes ſortes de ſciences, & d'vne vie exemplaire, & luy preſta main forte pour chaſſer Gauzlin & ſe mettre en ſa place. Lequel voyant qu'il falloit ceder à la force & à l'authorité Royale, ſe retira pour vn temps, gardant touſiours en ſon cœur vn deſir de vengeance dont il fit éclater les effets en cette ſorte. Feignant d'eſtre reconcilié auec Herlemond, il l'inuita à vn feſtin: lequel trop credule y eſtant allé il ne fut pas pluſtoſt entré dans la ſale, que Gauzlin aſſiſté de ſes miniſtres ſe ietta ſur luy, le renuerſa par terre, luy fit arracher les deux yeux, couper le nez, & en cét eſtat conduire à main armée hors de la prouince.

Ce Prelat ainſi mal traitté n'eut point d'autre refuge qu'en celuy qui eſt la conſolation de touts les affligez; & faiſant profit de la neceſſité, ſe retira dans vne Abbaye du Dioceſe de Bayeux, dont ſon frere eſtoit Abbé. Il poſſeda l'Eueſché dans vn trouble perpetuel l'eſpace d'enuiron trois ans, ou ſelon le Pontifical, neuf ans quelques mois dauantage.

GAVZLIN derechef.

LEs nouuelles de cette perfidie eſtant arriuées aux oreilles de Pepin, il enuoya prendre & emmener Gauzlin, auquel il fit creuer les yeux; mais à la ſollicitation preſſante de ſes parents & amis, il fut renuoyé en ſon Eueſché. Et dautant qu'il eſtoit du tout ignorant, & que ſon aueuglement l'empé-

choit d'exercer les fonctions de ſa charge, on luy donna vn Suffragant nommé Sigefroy, duquel prenant ombrage, il en choiſit vn autre nommé Deſiré, & vn troiſiéme appellé Boſthode, lequel eſtant mort, il preſenta requeſte à Charlemagne pour luy choiſir vne perſonne capable d'exercer les fonctions Epiſcopales à ſa deſcharge. Il fit pour cét effect vne aſſemblée de Prelats, dãs laquelle il fut declaré que les Vicaires & Suffragants ne pouuoient conſacrer les Autels, dedier les Egliſes, benir les ſainctes huiles, voiler les vierges Religieuſes, s'ils n'auoient eſté ſacrez par trois Eueſques. Cette declaration venuë à la connoiſſance de Gauzlin, il prit vn Religieux du Monaſtere d'Euron fort ſçauant & vertueux, appellé Merole, lequel il fit conſacrer par trois Eueſques, & il s'acquitta ſi dignement de cét employ, qu'aprés Hodingue il fut choiſi pour luy ſucceder.

Enfin Gauzlin aprés auoir ioüi du titre, de la puiſſance, & du reuenu de l'Eueſché, menant ſous vn habit ſeculier vne vie diſſoluë, fut ſurpris d'vne apoplexie dans le bourg de Sillé où il mourut. Son corps fut apporté dans l'Abbaye de la Coulture & enterré dans la nef à coſté gauche entrant dans l'Egliſe. Il poſſeda l'Eueſché aſſez long temps, parce qu'il en prit poſſeſſion auant le regne de Pepin, & y continua iuſqu'au commencement du regne de Charlemagne comprenant en ce temps les trois ou les neuf années que Herlemond a tenu le ſiege.

REMARQVES.

ON auroit icy beſoin de la lanterne de Diogene pour trouuer la verité dans ces tenebres. Nous la chercherons comme à taſtons, & nous ſeruirons des telles quelles lumieres que nous fourniſſent icy nos Cartulaires. Ils diſent que Gauzlin ſucceda à Herlemond I. aprés quelque vacance, qu'il occupa l'Eueſché prés de cinquante ans, y compris le temps d'Herlemond II. & qu'il paruint iuſqu'au commencement du regne de Charlemagne. Ce qui nous doit ſeruir pour determiner les années de ſa prelature, mais on ne ſçait à laquelle des premieres du regne de Charlema-

& dix, Gauzlin obeïſſant, choiſit ce Religieux d'E-
nommé Merole qui eſtoit de probité & de capacité re-
, & le fit conſacrer par trois Eueſques. Merole ſe met
xercice des fonctions Epiſcopales, leſquelles il faut
der qu'il exerça enuiron vn an pour le moins, pen-
ou aprés lequel Gauzlin mourut, ce qui arriua vers
de ſept cent ſoixante & dix, ou le commencement
cent ſoixante & onze. Mais ſuiuant ce compte
pouuons eſtre d'accord auec le ſieur de Courteil-
uy donne *prés de cinquante ans d'Epiſcopat, compre-* Page 263.
nombre les neuf années que Herlemond ſecond a tenu le
Herlemond premier, ſelon noſtre calcul touſiours
ue là, eſtant decedé en ſept cent vingt-qua-
lin en ſept cent ſoixante & dix, ou au com-
e ſept cent ſoixante & onze, il ne ſe trouue
ix ans, tant pour le temps de la vacance qui
Herlemond premier & Gauzlin, que pour
piſcopat de ce dernier, y compriſes cel-
ſecond, ce qui n'eſt pourtant gueres é-
compte dudit Sieur, s'il met cette vacance ar-
prés Herlemond premier dans ces cinquante ans, la-
on ne ſçauroit bien determiner, puiſqu'elle arriua
luy & Gauzlin, de l'entrée duquel ledit Sieur parle
rminément, diſant, *qu'il auoit pris poſſeſſion auant le re-* Ibid.
Pepin, qu'il commença en l'an ſept cent cinquan-
x.

ntre l'an ſept cent vingt-quatre & ſept cent cinquan-
x il y a vingt-huict ans, dans leſquels ſera arriuée cette
e, & le commencement de l'Epiſcopat de Gauzlin,
uoir ny pouuoir determiner quelle année a eſté la fin
e là, & le commencement de celuy-cy. Quoy que
it nous ne pouuons donner que quarante-ſix ans de
re à Gauzlin y compris tout ce que nous auons dit.
t-eſtre que ſa vie ayant eſté écrite par ceux qui n'e-
pas ſes contemporains, & qui ne ſçauoient que par
n, qu'il auoit eſté long temps Eueſque, à cauſe que
ées ſemblent bien longues ſous vn mauuais gouuerne-
ils ont mis cinquante ans pour vn long temps, ſans

que elles ſe doiuent finir, ſi à la premiere, ſeconde, ou troiſiéme, ou plus outre encore, tout cela n'eſtant pris que pour le commencement d'vn regne qui a duré enuiron quarante-ſept ans.

Nous pouuons neantmoins raiſonner ainſi ſur ce qui a eſté dit, que Gauzlin ſe ſentant vieil, & aprés la mort du troiſiéme de ſes Suffragants qui ſuccederent les vns aux autres, il auoit preſenté requeſte à Charlemagne afin d'en obtenir vn. Pour répondre cette requeſte Charles aſſembla les Prelats qui eſtoient à la ſuite de ſa Cour, deſquels il eut réponſe qu'il falloit qu'vn Suffragant receuſt le caractere Epiſcopal, par l'impoſition des mains de trois Eueſques pour le moins. C'eſt vn Canon qu'auoit fait le Pape Anaclet dés le temps de l'Empereur Traian, lequel par conſequent ils ne pouuoient pas ignorer. Or Charlemagne ne fut couronné Roy de France qu'aprés la mort de ſon pere Pepin, laquelle arriua le vingt-quatriéme de Septembre de l'an ſept cent ſoixante-huict, tellement que l'année tirant vers ſa fin, & le Roy Charles eſtant occupé dans les affaires qui arriuent d'ordinaire au changement des Princes, il n'y a pas d'apparence qu'il ait encore répondu la requeſte de Gauſilene, ny que cettuy-cy l'ait preſentée. L'année ſuiuante qui eſtoit ſept cent ſoixante-neuf fut employée en la conqueſte d'Aquitaine, & aprés que Charles l'euſt reduite ſous ſon obeïſſance, il alla paſſer les feſtes de Noël à Dueren, *Duria* en Latin, ville aſſiſe ſur la riuiere de Roer au deſſus de Iulliers, & celles de Paſques au Liege. Peut-eſtre qu'en ce temps d'hyuer entre ces deux feſtes, & parmy ces exercices de deuotion le Roy Charles, vray-ſemblablement parlant, a pû aſſembler pour le pluſtoſt les Prelats qui eſtoient alors en ſa Cour, pour répondre la requeſte de Gauzlin. Il a fait pluſieurs fois des conuocations d'Eueſques en cette ville de Dueren, la premiere deſquelles eſt dattée de l'an ſept cent ſoixante & quinze dans les Conciles, mais cette année ſeroit trop auancée dans le regne de Charles, pour eſtre eſtimée de ſon commencement, & cela feroit tort à la Chronologie des années ſuiuantes. Cette requeſte ayant donc eſté répondüe, probablement à la fin de ſept cent ſoixante & neuf, ou au commencement de ſept cent ſoi-

xante & dix, Gauzlin obeïſſant, choiſit ce Religieux d'Euron nommé Merole qui eſtoit de probité & de capacité requiſe, & le fit conſacrer par trois Eueſques. Merole ſe met en l'exercice des fonctions Epiſcopales, leſquelles il faut accorder qu'il exerça enuiron vn an pour le moins, pendant ou aprés lequel Gauzlin mourut, ce qui arriua vers la fin de ſept cent ſoixante & dix, ou le commencement de ſept cent ſoixante & onze. Mais ſuiuant ce compte nous ne pouuons eſtre d'accord auec le ſieur de Courteilles, qui luy donne *prés de cinquante ans d'Epiſcopat, comprenant en ce nombre les neuf années que Herlemond ſecond a tenu le ſiege.* Car Herlemond premier, ſelon noſtre calcul touſiours prouué iuſque là, eſtant decedé en ſept cent vingt-quatre, & Gauzlin en ſept cent ſoixante & dix, ou au commencement de ſept cent ſoixante & onze, il ne ſe trouue que quarante-ſix ans, tant pour le temps de la vacance qui eſt arriuée entre Herlemond premier & Gauzlin, que pour les années de l'Epiſcopat de ce dernier, y compriſes celles de Herlemond ſecond, ce qui n'eſt pourtant gueres éloigné du compte dudit Sieur, s'il met cette vacance arriuée aprés Herlemond premier dans ces cinquante ans, laquelle on ne ſçauroit bien determiner, puiſqu'elle arriua entre luy & Gauzlin, de l'entrée duquel ledit Sieur parle indeterminément, diſant, *qu'il auoit pris poſſeſſion auant le regne de Pepin*, qu'il commença en l'an ſept cent cinquante-deux. *Page 263.* *Ibid.*

Or entre l'an ſept cent vingt-quatre & ſept cent cinquante-deux il y a vingt-huict ans, dans leſquels ſera arriuée cette vacance, & le commencement de l'Epiſcopat de Gauzlin, ſans ſçauoir ny pouuoir determiner quelle année a eſté la fin de celle là, & le commencement de celuy-cy. Quoy que s'en ſoit nous ne pouuons donner que quarante-ſix ans de prelature à Gauzlin y compris tout ce que nous auons dit. Et peut-eſtre que ſa vie ayant eſté écrite par ceux qui n'eſtoient pas ſes contemporains, & qui ne ſçauoient que par tradition, qu'il auoit eſté long temps Eueſque, à cauſe que les années ſemblent bien longues ſous vn mauuais gouuernement, ils ont mis cinquante ans pour vn long temps, ſans

s'enquerir plus diligemment de la Chronologie, dautant qu'vne vie odieuſe ſemble touſiours ennuyeuſe. Nous mettrons donc icy probablement l'an ſept cent ſoixante & dix, pour celuy du decés de Gauzlin & de l'entrée de ſon ſucceſſeur.

Au reſte le ſieur de Courteilles ſe contredit icy manifeſtement, quand il dit à la fin de cette vie que Gauzlin a ioüy du reuenu de l'Eueſché, *ſans eſtre marqué d'aucun caractere Eccleſiaſtique.* Il ne ſe ſouuient pas qu'il a dit au commencement *que Roger ſon pere le fit conſacrer par l'Archeueſque de Roüen, au mépris de ſon Metropolitain & contre l'vſance commune.* Puis il falloit qu'il euſt le caractere Epiſcopal & en fiſt les fonctions, car on ne lit point qu'il ait eu des Suffragants, iuſqu'à ce qu'on luy euſt creué les yeux, aprés quoy on luy en bailla, & en eut touſiours depuis, parce qu'il ne pouuoit plus exercer ſes fonctions Epiſcopales à cauſe de ſon aueuglement.

Page 263.

Page 257.

XVIII.

HODINGVE.

An de Christ dcclxx.

HODINGVE fut pourueu de l'Eueſché du Mans par Charlemagne, à cette occaſion. Quand Gauzlin ſon predeceſſeur vſurpa l'Eueſché, il y auoit dans la Prouince trente-ſix Monaſteres touts peuplez de quantité de ſaincts Religieux, mais quand il deceda ces Monaſteres ſe trouuerent preſque deſertez, parce que ce Prelat ſcandaleux & auare, les auoit chaſſez de leurs cloiſtres, & diſtribué leurs maiſons & reuenus à ſes ſeruiteurs & autres ſeculiers. La Religion d'ailleurs eſtoit en vn eſtat fort deplorable dans le Dioceſe, car le ſeruice diuin auoit ceſſé dans la pluſpart des Egliſes, qui eſtoient dépourueuës d'ornements, & de Preſtres; ſi bien que cette deſolation eſtant venuë à la connoiſ-

ſance

ſance de Charlemagne, il chercha dans ſa Cour vn homme capable d'y remedier, & en trouua vn nommé Hodingue, qu'il fit ſacrer dans ſon Palais, & l'enuoya en ce Dioceſe, où ayant reſidé l'eſpace de deux ans, & deſeſperant de pouuoir remedier à touts ces deſordres s'en retourna vers Charlemagne, qui le pourueut de l'Eueſché de Beauuais où il mourut.

REMARQVE.

LE ſieur de Courteilles a dit, *que Merole exerça ſi dignement les fonctions Epiſcopales, qu'aprés la mort de Hodingue il fut choiſi pour luy ſucceder*, ce qui n'eſt pas, comme on peut voir par ce que nous auons dit de Hodingue : Il falloit dire ſimplement, que Merole ſucceda aprés Hodingue ſans parler de ſa mort, puiſqu'il luy ſucceda pendant que Hodingue eſtoit encore en vie, qui ne tint l'Eueſché du Mans que deux ans, aprés leſquels il le quitta pour celuy de Beauuais où il alla finir ſes iours, & incontinent ces deux ans paſſez Merole fut pourueu de l'Eueſché du Mans, Hodingue viuant encore, comme nous verrons auſſi toſt. *Page 263.*

XIX.

MEROLE.

An de Christ dcclxxii.

MEROLE fut deputé de la part du peuple & du Clergé vers Charlemagne, pour luy remonſtrer l'eſtat miſerable de la Prouince & de l'Egliſe. Il s'addreſſa à Angiolane grand Aumoſnier, lequel ayant reconnu en pluſieurs conferences la capacité de Merole, ſçachant qu'il auoit eſté Suffragant de Gauzlin, & conſacré par trois Eueſques, le preſenta à ſon maiſtre qui le pourueut, par l'aduis de ſon Conſeil, de l'Eueſché, qui eſtoit en vn eſtat ſi deplorable, que ſon predeceſſeur Hodingue deſeſperé d'y pouuoir apporter du remede l'auoit abandonné. Merole eut plus de reſolution, car il en prit l'adminiſtration qu'il exerça auec autant d'honneur & de courage qu'aucun Prelat qui l'ait deuancé. Et comme Charlemagne faiſoit la viſite de ſon Royaume, eſtant arriué au Mans, & voyant les Egliſes ruinées, & leurs poſſeſſions enuahies : il ordonna qu'on feroit vne exacte recherche de ces vſurpateurs, & qu'ils ſeroient contraints de reſtituer ce qu'ils auoient iniuſtement occupé.

Noſtre Eueſque ſe comporta dans l'execution de cette commiſſion, que le Roy luy auoit laiſſée, auec autant de prudence que de generoſité ; mais enfin aprés tant d'affaires & de difficultez, ayant gouuerné ſon Dioceſe prés de treize ans, parmy tant de troubles & de confuſions, il mourut au meſme lieu où il auoit pris naiſſance, ſçauoir au village d'Euron, le dix-huictiéme iour de Mars. L'on tient qu'au meſme temps qu'on tranſportoit ſon corps pour eſtre enterré en l'Egliſe de S. Victur ou du Pré, vn orage auec vne pluie impetueuſe eſtant ſuruenu, moüilla & trempa tout le monde qui aſſiſtoit au conuoy, ſans qu'il en tombaſt vne ſeule goutte ſur le drap

qui couuroit le cercueil, ny ſur ceux qui le portoient. Ce fut l'an ſept cent quatre-vingt cinq le dix-ſeptiéme du regne de Charlemagne.

REMARQVES.

LE ſieur de Courteilles donne preſque trente ans d'Epiſcopat à Merole, mais pour ſçauoir s'il dit vray, il faut conſiderer tout le temps qui eſt enfermé entre deux termes certains qu'il deſigne luy meſme, pour auoir connoiſſance à peu prés du temps de la prelature de Merole, & par ce moyen nous verrons qu'il n'aura tenu le ſiege que treize ans au plus. Car Gauzlin paruint iuſqu'au commencement du regne de Charlemagne qui fut en ſept cent ſoixante & huict, ce qui eſt certain, (ne voulant icy faire eſtat que cét Eueſque paſſa iuſqu'en ſept cent ſoixante & dix ſelon nos coniectures raiſonnables) & Francon le Vieil vit la fin de l'Empire de Charlemagne, & le commencement de ſon fils & ſon ſucceſſeur Louis le Debonnaire, & mourut en huict cent ſeize, deux ans aprés la mort de Charlemagne, entre leſquelles années & termes limitez par ledit Sieur, il n'y a que quarante-huict ans, deſquels il en faut donner deux à Hodingue, neuf à Ioſeph, & vingt-deux à Francon, qui font trente-trois ans, leſquels oſtez de quarante-huict, n'en laiſſent que quinze pour Merole. Il eſt vray qu'il dit qu'il faut compter ces trente ans, tant en qualité de Suffragant que d'Eueſque, mais cela ne ſert de rien, dautant qu'il ne peut auoir eſté Suffragant de Gauzlin plus d'vn an, (puiſqu'il luy fut donné par Charlemagne à ſon auenement à la Couronne, & que Gauzlin mourut en ce temps-là, comme il a eſté dit) & de Hodingue deux, ce qu'eſtant aiouſté à quinze ne feroit que dix-huict, qui ſont encore bien loin de trente; & nous monſtrerons en noſtre Remarque ſur Francon le Vieil, qu'il faut neceſſairement oſter des trente ans qu'on donne à Merole.

Ie ne ſçay pas ſi ce qu'il rapporte du voyage de Roland en Bretagne eſt veritable, & ne ſçay encore en quelle année ce voyage s'eſt fait; mais ſi cela eſt vray, il s'enſuiura que Merole n'a pû eſtre Eueſque plus de cinq à ſix ans, parce qu'eſtant

entré en la charge Epiſcopale en ſept cent ſoixante & douze, il faudra qu'il ſoit decedé auant l'an ſept cent ſoixante & dix-huict, que Roland fut tué en la vallée de Ronceuaux, & il falloit que Roland euſt fait cette viſite en Bretagne pour le plus tard l'année precedente, qui eſtoit ſept cent ſoixante & dix-ſept, en laquelle ſelon ce compte, Merole ſeroit decedé, & par ce moyen n'auroit tenu le ſiege qu'enuiron cinq ou ſix ans. Et quand bien Gauzlin ſeroit mort l'année meſme que Charles vint à la Couronne, qui eſt ſept cent ſoixante & huict, touſiours Merole n'ayant pû proroger ſon Epiſcopat au delà de ſept cent ſoixante & dix-ſept, il n'auroit pas eſté Eueſque plus de ſept ans, d'où l'on voit que c'eſt vn excés de luy en bailler trente. Que s'il n'en auoit preſidé que ſix ou ſept, il faudroit neceſſairement que le ſiege euſt vacqué ſept ou huict ans aprés ſa mort iuſqu'à l'entrée de Ioſeph ſon ſucceſſeur.

XX.

IOSEPH.

An de Christ dcclxxxv.

IOSEPH d'Archipreſtre fut éleu Eueſque, lequel eſtoit natif du Maine, originaire de Touraine. Il exerça de grandes inimitiez contre ſon Clergé, qui taſchant de le rendre odieux auprés de Charlemagne, l'accuſa de quelques crimes dont il fut enuoyé abſous. Ioſeph voulant tirer raiſon de cét affront, fit prendre quelques Preſtres & Chanoines ſes principaux ennemis, & la force à la main, aprés les auoir excedez à coups de foüet les fit chaſtrer en ſa preſence. Charlemagne informé de cette violence, commanda qu'on luy amenaſt l'Eueſque, lequel luy eſtant preſenté & interrogé fit tant par ſes denegations & fuites, iointes aux brigues & aux retardements qu'y apportoient quelques Prelats de ſes amis, que

l'affaire traisna en longueur. Mais enfin le procés estant renuoyé en vne assemblée synodale, & l'accusé ayant sceu que ses iuges luy estoient contraires, trauesty en Chasseur, l'espée au costé & l'oiseau sur le poing, il trompa ses gardes & s'échappa. Il fut incontinent repris & presenté ainsi déguisé à Charlemagne, qui l'ayant fait degrader, le rendit à l'Archeuesque de Tours nommé aussi Ioseph, qui le condamna à tenir prison perpetuelle, & le fit enfermer entre quatre murailles en vn village de Touraine appellé *Condeda*, où accablé de miseres & d'ennuis il mourut. Il tint le siege neuf ans entiers, & enrichit son Eglise Cathedrale de la seigneurie de deux bourgs qu'il auoit achetez de ses propres deniers; & pour l'insolence dont il vsa enuers les Chanoines, il perdit la iurisdiction qu'il auoit sur eux.

REMARQVE.

ENCORE que les années precedentes semblent n'estre pas trop prouuées pour l'obscurité de la Chronologie en cét endroit, neantmoins l'année de sept cent quatre-vingt quatorze se trouue certaine pour celle du decés de Ioseph ou de sa degradation, eu égard aux suiuantes. Car nous verrons que l'année du decés de Francon le Vieil est asseurée en huit cent seize: faisant donc subduction des vingt-deux ans qu'il a gouuerné le Dioceſe, nous nous trouuerons iustement en cette année sept cent quatre-vingt quatorze, qui estoit la vingt-sixiéme du regne de Charlemagne.

XXI.

FRANCON LE VIEIL.

An de Christ dccxciv.

FRancon le Vieil ne fut pas appellé ainſi ſans ſuiet, parce qu'il auoit prés de quatre-vingt ans, lors que Charlemagne, qui auoit experimenté ſa prudence & ſa fidelité, le pourueut de l'Eueſché du Mans. Ce venerable vieillard trouua ſon Dioceſe en mauuais eſtat, les Egliſes & les Monaſteres ruinez, les autels renuerſez, & les reuenus de l'Egliſe vſurpez. Il iugea que c'eſtoit par là qu'il falloit commencer pour reſtablir le ſeruice diuin, que de remettre les Preſtres & les Moines dans la poſſeſſion & ioüiſſance de leurs reuenus. La pieté & l'authorité de Charlemagne ſeruirent beaucoup à ſon entrepriſe, dautant que paſſant pour la ſeconde fois par le Maine, & voyant qu'on auoit negligé ſes ordonnances il les fit derechef publier, & commanda ſous de groſſes peines, qu'on euſt à rendre dans vn certain temps les terres qu'on auoit vſurpées ſur le domaine de l'Egliſe, & enioignit expreſſément à ſon Chancelier Erembault de preſter main forte à l'execution.

Francon augmenta le reuenu de ſon Egliſe d'vne belle terre qu'il auoit achetée dans le Doyenné de Bruſlon, & conſacra vne Chapelle dans la paroiſſe de Ceaucé, en laquelle il depoſa le corps d'vn ſainct Confeſſeur nommé Erinée, & aprés auoir vacqué l'eſpace de vingt-deux ans trois mois, & autant de iours aux œuures de pieté, ayant paſſé la centiéme année de ſon âge, il mourut dans vn village qu'on appelloit Baillau, le trentiéme de Ianuier l'an de ſalut huit cent ſeize, ayant occupé la chaire ſous les vingt années dernieres

de Charlemagne, & les deux premieres de Louis le Debonnaire ſon fils. Il fut enterré en l'Egliſe de l'Abbaye de ſainct Vincent.

REMARQVES.

FRANCON le Vieil entra en la chaire en ſept cent quatre-vingt quatorze, & Charlemagne ne fut Empereur qu'en huit cent. Ie ne croy pas qu'il fiſt des viſites au païs du Maine depuis qu'il fut Empereur, car les hiſtoires nous apprennent qu'il fut touſiours occupé en Italie & en Allemagne, & ne fut guere en France. Il faut donc qu'il ait fait cette viſite les ſix premieres années de Francon auant qu'il fuſt Empereur, car l'an huit cent eſt le premier de l'Empire de l'vn, & le ſixiéme de l'Epiſcopat de l'autre. Il ne falloit donc pas que le ſieur de Courteilles l'appellaſt Empereur au temps de cette viſite, & continuaſt ainſi la meſme faute qu'il auoit deſia faite en Gauzlin & en Merole, que i'ay reſeruée à remarquer en cét endroit. Page 271.

On peut encore icy coniecturer du temps de la vie & de l'Epiſcopat de Francon, que c'eſt à Merole à qui il faut oſter des années de ſa prelature, que le ſieur de Courteilles luy donne, afin d'aiuſter la Chronologie à ce terme de huit cent ſeize, qui eſt aſſeuré pour eſtre marqué du temps de Louis le Debonnaire eſtant en ſa ſeconde année; autrement ladite Chronologie redonderoit, & nous ietteroit trop loin comme nous verrons. Car puiſque entre le decés de Gauzlin, qui fut probablement en ſept cent ſoixante & dix, & le decés de Francon en huit cent ſeize, il y a quarante-ſix ans, & que ſuiuant la foy de ſes Cartulaires il donne deux ans à Hodingue, trente à Merole, neuf à Ioſeph, & vingt-deux à Francon le Vieil, qui font en tout ſoixante-trois ans, & neantmoins entre ces deux termes il ne s'en trouue que quarante-ſix; il eſt clair qu'il y a dix-ſept ans de mécompte, leſquels il faut neceſſairement oſter à quelqu'vn de ceux qui ont tenu le ſiege pendant ce temps là. Or on n'en ſçauroit oſter à Francon, ſes vingt-deux ans ſont arreſtez, puiſqu'il fut fait Eueſque en l'âge de quatre-vingt ans, & qu'il en

veſcut plus de cent, à ce compte il en auroit veſcu cẽt deu & quelques mois dauantage. Il n'y a guere d'apparence d'e retrancher à Hodingue qui n'a eſté que deux ans. On n peut auſſi rien diminuer à Ioſeph de ſes neuf ans, leſquels il vrayſemblablement paſſez, les premiers à s'inſtaller, & pu aprés à plaider contre ſon Clergé, lors qu'il fut renuoyé al ſous, puis à ſon retour quand il commit ces excés contre l Chanoines, delà il fut tiré en Cour & mis en Iuſtice: ſ ſubterfuges, delais, priſon, euaſion, degradation, & enf condamnation qu'il receut de ſon Metropolitain, iuſques ſa priſon en laquelle il mourut; tout cela conſideré il fa neceſſairement conclure que neuf années ont eſté bien em ployées en ces affaires: reſte donc à rabatre ces dix-ſe années de plus ſur les trente ans de Merole, & ne luy d donner que treize.

Vne raiſon peut encore fortifier ma coniecture. C'eſt q ſi Merole euſt eſté trente ans Eueſque, il euſt pû vray-ſem blablement parlant faire executer de tout point l'ordonna ce de Charlemagne, portant que les biens des Eccleſiaſ ques vſurpez par les ſeculiers, leur ſeroient reſtituez, ce qu ne put faire entierement pour n'auoir eſté Eueſque ſi lon temps que le ſieur de Courteilles a dit. Car Francon ren ſa plainte à Charlemagne de l'inexecution de ſes ordonna ces, leſquelles il reïtera; ce qui montre que Merole eſt decedé ſans auoir executé ſa commiſſion: & on ne peut p dire que ce fuſt manque de pouuoir, puiſqu'ayant la comma ſion du Roy & d'vn ſi puiſſant que Charlemagne, il ne po uoit manquer d'authorité & de force ſuffiſante à cét effe ce fut donc faute d'auoir eu aſſez de temps, eſtant preue de mort.

Ce ne ſera pas vne petite confirmation de tout ce q deſſus, ſi ie vous fais voir icy les abſurditez qui fuſſent ar uées, ſi on ſuiuoit les années des Eueſques comme le Sieur les marque pour chacun d'eux, & cela meſme ſerui beaucoup à appuyer la probabilité, pour ne dire pas la verit de nos Remarques Chronologiques. Car depuis l'an cin cent quatre-vingt quatre qu'il nous marque pour l'an du d cés de ſainct Domnole, Badegiſile occupa le ſiege cinq an

ſain

ſainct Bertran trente-ſept, ſainct Hadoin quarante-huit, ſainct Berar trente-cinq, Engilbert auſſi enuiron trente-cinq, Herlemond prés de vingt-ſept, Gauzlin auec Herlemond ſecond cinquante, Hodingue deux, Merole trente, Ioſeph neuf, & Francon le Vieil vingt-deux, toutes leſquelles années font la ſomme de trois cent, leſquelles adiouſtées à l'an cinq cent quatre-vingt quatre feront iuſtement huit cent quatre-vingt quatre, & arriueroient à la derniere année du regne de Carloman dans laquelle le decés de Francon le Vieil ſeroit arriué, ce qui eſt contre la foy de l'Hiſtoire, & y auroit erreur de ſoixante-huit ans, qui eſt trop grande pour ne l'auoir pas apperceuë. Il me dira qu'il a ſuiuy ſes Cartulaires, & en a fait ſimplement le rapport: mais il les deuoit examiner auſſi bien icy qu'ailleurs, ou s'il n'y pouuoit apporter de la correction, en auertir le Lecteur, car puiſqu'il entreprend quelque fois de les corriger, il s'enſuit qu'il approuue ce qu'il ne corrige pas: vous pouuez iuger d'icy combien ſa Chronologie eſt exacte ſans que i'en die dauantage.

veſcut plus de cent, à ce compte il en auroit veſcu cent deux & quelques mois dauantage. Il n'y a guere d'apparence d'en retrancher à Hodingue qui n'a eſté que deux ans. On ne peut auſſi rien diminuer à Ioſeph de ſes neuf ans, leſquels il a vrayſemblablement paſſez, les premiers à s'inſtaller, & puis aprés à plaider contre ſon Clergé, lors qu'il fut renuoyé abſous, puis à ſon retour quand il commit ces excés contre les Chanoines, delà il fut tiré en Cour & mis en Iuſtice: ſes ſubterfuges, delais, priſon, euaſion, degradation, & enfin condamnation qu'il receut de ſon Metropolitain, iuſques à ſa priſon en laquelle il mourut; tout cela conſideré il faut neceſſairement conclure que neuf années ont eſté bien employées en ces affaires: reſte donc à rabatre ces dix-ſept années de plus ſur les trente ans de Merole, & ne luy en donner que treize.

Vne raiſon peut encore fortifier ma coniecture. C'eſt que ſi Merole euſt eſté trente ans Eueſque, il euſt pû vray-ſemblablement parlant faire executer de tout point l'ordonnance de Charlemagne, portant que les biens des Eccleſiaſtiques vſurpez par les ſeculiers, leur ſeroient reſtituez, ce qu'il ne put faire entierement pour n'auoir eſté Eueſque ſi long-temps que le ſieur de Courteilles a dit. Car Francon rendit ſa plainte à Charlemagne de l'inexecution de ſes ordonnances, leſquelles il reïtera; ce qui montre que Merole eſtoit decedé ſans auoir executé ſa commiſſion: & on ne peut pas dire que ce fuſt manque de pouuoir, puiſqu'ayant la commiſſion du Roy & d'vn ſi puiſſant que Charlemagne, il ne pouuoit manquer d'authorité & de force ſuffiſante à cét effet; ce fut donc faute d'auoir eu aſſez de temps, eſtant preuenu de mort.

Ce ne ſera pas vne petite confirmation de tout ce que deſſus, ſi ie vous fais voir icy les abſurditez qui fuſſent arriuées, ſi on ſuiuoit les années des Eueſques comme ledit Sieur les marque pour chacun d'eux, & cela meſme ſeruira beaucoup à appuyer la probabilité, pour ne dire pas la verité, de nos Remarques Chronologiques. Car depuis l'an cinq cent quatre-vingt quatre qu'il nous marque pour l'an du decés de ſainct Domnole, Badegiſile occupa le ſiege cinq ans,

ſainct

ſainct Bertran trente-ſept, ſainct Hadoin quarante-huit, ſainct Berar trente-cinq, Engilbert auſſi enuiron trente-cinq, Herlemond prés de vingt-ſept, Gauzlin auec Herlemond ſecond cinquante, Hodingue deux, Merole trente, Ioſeph neuf, & Francon le Vieil vingt-deux, toutes leſquelles années font la ſomme de trois cent, leſquelles adiouſtées à l'an cinq cent quatre-vingt quatre feront iuſtement huit cent quatre-vingt quatre, & arriueroient à la derniere année du regne de Carloman dans laquelle le decés de Francon le Vieil ſeroit arriué, ce qui eſt contre la foy de l'Hiſtoire, & y auroit erreur de ſoixante-huit ans, qui eſt trop grande pour ne l'auoir pas apperceuë. Il me dira qu'il a ſuiuy ſes Cartulaires, & en a fait ſimplement le rapport: mais il les deuoit examiner auſſi bien icy qu'ailleurs, ou s'il n'y pouuoit apporter de la correction, en auertir le Lecteur, car puiſqu'il entreprend quelque fois de les corriger, il s'enſuit qu'il approuue ce qu'il ne corrige pas: vous pouuez iuger d'icy combien ſa Chronologie eſt exacte ſans que i'en die dauantage.

XXII.

FRANCON

LE IEVNE.

An de Christ dcccxvi.

FRANC'ON le Ieune ainſi nommé à la difference du Vieil ſon oncle, auquel il ſucceda à l'Eueſché du Mans, eſtoit comme luy François de nation & de noble extraction, & comme tel il fut en ſa ieuneſſe éleué à la Cour de Charlemagne. Landran Archeueſque de Tours le conſacra Eueſque dans ſon Egliſe Cathedrale, en preſence de pluſieurs Prelats le vingt-huitiéme de Iuillet de la meſme année que ſon oncle deceda. Il dedia vne Egliſe nouuelle qu'Alboin Abbé de ſainct Calais auoit baſtie, dans laquelle il fit tranſporter le corps de ce bien-heureux Confeſſeur; & augmenta ſon Dioceſe de trente-deux paroiſſes. Il mourut le ſixiéme de Nouembre de l'an huit cent trente-deux en vne paroiſſe de ſon Eueſché nommée Coultures aſſiſe ſur la riuiere du Loir tirant vers le Vendomois, en laquelle eſt ſituée la maiſon de la Poiſſonniere, fort renommée à cauſe de la naiſſance de Ronſard Prince des Poëtes de ſon temps. Francon occupa le ſiege ſeize ans quatre mois & huit iours dauantage ſous Louis le Debonnaire, & fut inhumé aux pieds de ſon oncle; ſainct Aldric ſon ſucceſſeur luy dreſſa vn magnifique tombeau.

REMARQVES.

Page 275. LE ſieur de Courteilles dit que *Francon occupa le ſiege ſeize ans cinq mois & autant de iours*, mais puiſqu'il demeure

d'accord qu'il fut conſacré le vingt-huitiéme de Iuillet de l'an huit cent ſeize, & qu'il mourut le ſixiéme de Nouembre de l'an huit cent trente-deux, il ne faut que compter par ſes doits pour voir que outre les ſeize ans il n'y a de plus que trois mois & dix iours. Il s'eſt encore neantmoins trompé à ce vingt-huitiéme de Iuillet, car les Cartulaires portent *tertio Kalendas Julij*, qui eſt le vingt-neufiéme de Iuin, iour de ſainct Pierre, que Francon fut conſacré, ce qui ne donne toutesfois que quatre mois, & huit iours plus que les ſeize ans comme i'ay dit; & ſi il vouloit compter depuis la mort du dernier Eueſque, il trouueroit encore moins ſon compte.

XXIII.

S. ALDRIC.

AN DE CHRIST DCCCXXXII.

S'IL y eut iamais lieu de faire des paralleles entre deux perſonnes ſemblables d'extraction, d'education, de mœurs, de profeſſion, de condition, & de tout ce qui peut les rendre pareilles, c'eſt entre ſainct Bertran & ſainct Aldric. Car ils eſtoient touts deux de lignée Royale, touts deux furent éleuez dés leur ieuneſſe à la Cour des Roys, celuy-là de Clotaire, & celuy-cy de Charlemagne & Louis le Debonnaire, touts deux leurs fauoris, & auancez par eux aux dignitez Eccleſiaſtiques, touts deux Eueſques du Mans, touts deux chaſſez de leur Eueſché pour le ſouſtien de la querelle de leurs Princes, & par eux reſtituez, touts deux fondateurs & reparateurs d'Egliſes & Monaſteres, & touts deux ſaincts. I'ay deſia monſtré cela ſuffiſamment dans la vie & remarque de S. Bertran, il faut maintenant en faire autant pour S. Aldric.

Son pere nommé Syon du pais de Saxe, & ſa mere appellée Gerilde de celuy de Bauiere, touts deux tres-bons Chreſtiens & deſcendants de race Royale, donnerent leur enfant aux

deux Francons deſſuſdits, pour eſtre dés ſon bas âge inſtruit par eux en toutes les diſciplines & connoiſſances qui ſont bien ſeantes à vn Gentil-homme Chreſtien. Comme il eut atteint l'âge de douze ans, ſon pere le mena en la Cour de Charlemagne & de Louis le Debonnaire, où il ne fut guere qu'il ne gagnaſt incontinent l'amitié & bienueillance de ces deux Princes, & n'attiraſt à ſoy l'affection de tout le monde par la douceur de ſon naturel, & la candeur de ſes mœurs.

Ce ieune courtiſan ayant deſia receu les premieres impreſſions de la pieté & deuotion, les conſeruoit ſi cherement que conceuant vn mépris genereux de tout ce que le monde eſtime dauantage, il ſe déroboit ſouuent des compagnies & diuertiſſements de la Cour, pour ſe retirer dans les Egliſes & y vacquer à l'oraiſon. Et vne fois entre autres eſtant à Aix la Chapelle, il s'en alla en l'Egliſe de Noſtre-Dame, & comme il recitoit le Pſautier à coſté du maiſtre autel, il ſe ſentit touché interieurement d'vne forte inſpiration de renoncer au monde pour ſe donner entieremẽt au ſeruice de Dieu. La prudence dont il aſſaiſonnoit deſia toutes ſes actions, ne luy permit pas de ſuiure incontinent les premiers mouuements de ſon eſprit, ſçachant combien la diſcretion eſt neceſſaire en ces rencontres, mais il redoubla ſes prieres auecque plus de ferueur qu'auparauant, afin que Dieu luy enſeignaſt à faire ſes volontez, & à ſuiure ſes diſpoſitions: & aprés auoir ſouſtenu pluſieurs combats de diuerſes penſées & reſolutions l'eſpace d'vn demy an, enfin vn iour eſtant en oraiſon, il fut confirmé en ce deſſein par vne reuelation manifeſte d'vne apparition Angelique.

Aldric ainſi éclaircy de la volonté de Dieu, n'eut ceſſe qu'à la premiere occaſion il ne découuriſt ſon ſecret à l'Empereur, auquel il demanda ſon congé. Autant que Louis luy portoit d'amour, autant fut-il ſaiſi de triſteſſe quand il entendit cette nouuelle, & pouſſé d'vne affection ſelon la chair & le ſang, luy offrit vne haute alliance, les premieres charges de ſon Palais, des terres, & des Comtez, enfin tout ce que le monde a de plus precieux & attrayant, pour taſcher de faire breche dans le cœur de ce ieune homme, & de le diuertir de ſa reſolution. Mais cela ne ſeruit qu'à l'affermir dauan-

ge, car le mépris qu'il auoit conceu de toutes ces choſes oit penetré ſi auant en ſon ame, qu'il répondit ſans delay à mpereur, & le pria de ne trouuer pas mauuais s'il prefe- it les promeſſes de Dieu aux preſents du Roy de la terre, & e quand bien il luy donneroit la moitié de ſon Empire, il changeroit pas de deſſein: que la ſeule faueur qu'il deſi- t de ſa Maieſté, eſtoit la permiſſion de ſe retirer en tel roit qu'il luy plairoit pour ſeruir à Dieu, ſuiuant la pro- ion Eccleſiaſtique.

'Empereur Louis connoiſſant à ce diſcours qu'il n'y auoit moyen d'ébranſler ſa conſtance, ny de le deſtourner de propos, bon-gré mal-gré y acquieſce, & donne ordre on luy reſerue vne prebende dans la Cathedrale de Mets, il s'en va ioyeux & content, aprés auoir pris congé de ſa ieſté, qui l'embraſſa d'vne affection toute de cœur. Gon- phe eſtoit alors Eueſque de cette ville, qui receut noſtre irant auecque toutes ſortes de témoignages d'allegreſſe, ıy ayant donné la tonſure Clericale, luy aſſigna vne place onneur parmi les anciens de ſon Egliſe, luy donna des ſtres pour l'inſtruire au chant Romain, & en la ſcience ſainctes Eſcritures, où il fit en peu de temps vn profit ſiderable. Cela ioint auec ſa modeſtie & ſageſſe, & au- perfections qui ſe découuroient touts les iours en luy, ta l'Eueſque à luy conferer l'ordre de Diacre en l'Egliſe ainct Eſtienne, la ſeconde année de ſa Clericature, & il it en cét ordre l'eſpace de trois ans, auec vne telle appro- on de tout le monde, qu'il fut iugé digne d'vn plus grand neur.

In ces entrefaites Gondulphe paſſa de cette vie en vne *Drogo.* lleure, & Dreux fils naturel de Charlemagne ſucceda à eſché, qui voyant noſtre Diacre rempli d'humilité & nneſteté, addonné aux veilles & à l'oraiſon, l'aima ten- nent comme ſon enfant, & fit tant par ſes bons conſeils thortations, qu'il le diſpoſa de conſentir d'eſtre promeu rdre Sacerdotal, qu'il receut cinq ans aprés qu'il eut qui- Cour. Ce nouueau degré d'honneur le rendit capable lus grands emplois, & Dreux l'éleua incontinent aux nieres dignitez de ſon Egliſe, le faiſant Prechantre, &

peu de temps aprés Primicier, c'eſt à dire le premier aprés l'Eueſque pour auoir ſoin de la conduite de l'Egliſe, & du gouuernement de tout le Dioceſe.

L'Empereur qui ne pouuoit l'oublier, & qui s'enqueſtoit ſouuent de ce qu'il faiſoit, ayant entendu ſes loüables déportements, le voulut auoir auprés de ſa perſonne, le retira de Mets, & le fit venir en ſa Cour, pour eſtre ſon premier Aumoſnier, & pour luy confier la direction de ſa conſcience. Quatre mois s'écoulerent en cét employ, quand l'Empereur eſtant venu à Tours, pour certaines affaires de ſon Eſtat, quelques Chanoines du Mans furent deputez pour y aller porter les nouuelles que l'Eueſché du Mans eſtoit vacant par le decés du ieune Francon; à quoy l'Empereur voulant pourueoir, & ayant aſſemblé auſſi-toſt les Prelats qui eſtoient en ſa Cour auec ces Deputez, pour remplir cette place vacante d'vne perſonne de merite, toutes les voix ſe trouuerent vnies en la perſonne d'Aldric. Ce Monarque euſt bien voulu que l'élection fuſt tombée ſur vn autre, & n'y conſentit qu'à regret, neantmoins conſiderant que c'eſtoit vn bien public, il y ſacrifia ſes intereſts, & le fit conſacrer dés le neufiéme de Nouembre par Landran Archeueſque de Tours en l'an huict cent trente-deux, & peu de temps aprés l'enuoya au Mans honorablement accompagné, où il entra ſolennellement le vingt-deuxiéme Decembre enſuiuant.

Sa Maieſté Imperiale le ſuiuit bien toſt, & vint paſſer les feſtes de Noël & ſon Octaue au Mans, où il receut le contentement de voir officier ſon nouueau Prelat, qui luy rendit touts les honneurs poſſibles: mais la feſte fut troublée par des nouuelles que Louis receut d'vne conſpiration contre ſa perſonne & contre ſon Eſtat, par vne ſeconde rebellion de ſes enfants, ce qui le fit partir promptement, pour taſcher de l'étouffer en ſa naiſſance.

Aldric alors commença d'exercer ſa charge auec zele & affection de ſubuenir aux neceſſitez les plus preſſantes de ſon peuple, & eſtant premierement touché de compaſſion, à raiſon de la diſette d'eau que ſouffroient les habitants, il fit chercher des ſources dans les coſtaux voiſins de la ville, & en dériua les eaux auec vne dépenſe Royale, par des aqueducts

de pierre, & des canaux ſouſterrains, & les conduiſit dans deux de ſes plus eminentes places, où il fit faire deux belles fontaines, l'vne deuant l'Egliſe de ſainct Iulien, & l'autre deuant celle de ſainct Pierre, où elles ſeruent encore aujourd'huy au public.

Il ſe mit aprés à reformer le Clergé, decorer l'Egliſe, & baſtir des logis pour les Chanoines, tant au cloiſtre de ſainct Iulien qu'en la ruë dite des Chanoines, pour les approcher de l'Egliſe. Il fonda prés de ces nouueaux edifices vn petit Oratoire qu'il dedia en l'honneur de S. Eſtienne premier martyr, & y depoſa vne partie de l'éponge de laquelle noſtre Sauueur fut abreué en l'arbre de la Croix, & vn reliquaire rempli des oſſements de pluſieurs Martyrs & Confeſſeurs. Il repara le Monaſtere & l'Egliſe de S. Vincent, fit voûter le chœur de la Cathedrale, & l'orna d'vn autel fort magnifique.

En l'année huict cent trente-ſix il receut vne ambaſſade de la part de Badurade Eueſque de Paderborne, qui enuoya demander quelque corps entier d'vn des ſaincts Eueſques du Mans, pour l'emporter en ſa ville, & enrichir ſon Egliſe de ces ſainctes Reliques. Noſtre Eueſque luy accorda ſa requeſte, & luy donna le corps entier de ſainct Liboire, que ſes Ambaſſadeurs receurent de ſes mains le premier iour de May, & le menerent auecque triomphe en leur pays, ainſi que i'ay écrit aſſez amplement en ma Remarque ſur ſainct Liboire, où le Lecteur verra quantité de miracles, qui ſe firent à l'éleuation de ce corps ſainct, du lieu de ſa ſepulture, qui eſtoit dans l'Egliſe de l'Abbaye du Pré. Ces miracles firent prendre enuie à noſtre Eueſque de retourner au meſme lieu au mois de Iuillet enſuiuant, pour leuer les autres corps ſaincts qui y eſtoient, ſçauoir des ſaincts Iulien, Thuribe, Pauace, Romain, Hadoin, & des ſainctes Vierges Treneſtine, & Adrechilde ou Adnette. Touts ces gages ſacrez furent enleuez de ladite Abbaye, & depoſez en l'Egliſe Cathedrale, auecque pompe & honneur, & pluſieurs miracles furent faits le vingt-cinquiéme de Iuillet, duquel iour on renouuelle touts les ans la memoire, par vne proceſſion publique, en laquelle on porte ſolennellement le chef de S. Iulien noſtre premier Apoſtre.

Il y auoit vn lieu diſtant de la ville d'vne lieuë & demie ſitué ſur la riuiere de Sarthe, qui eſtoit infame à cauſe des voleurs & femmes débauchées qui s'y retiroient, noſtre Eueſque le voulant purger entreprit d'y baſtir vn Monaſtere qu'il acheua de tout poinct en peu de temps, auec vne vigilance incroyable; le dedia en l'honneur de ſainct Sauueur, de ſa ſaincte Mere, de S. Eſtienne, & de S. Benoiſt, & y mit des Religieux de ſon Ordre, qui transformerent ce lieu profane & impur en vne place de ſainceté & deuotion. Il ne reſte plus rien de ce Monaſtere, qui eſtoit à l'endroit où ſe void auiourd'huy la Paroiſſe de Neuuille ſur Sarthe.

En l'an huict cent quarante le vingtiéme de Iuin, l'Empereur Louis le Debonnaire mourut, & aprés ſon decés les troubles recommencerent entre ſes enfants. Lotaire l'aiſné fit la guerre à Charles Roy de France, & à Louis Roy de Bauiere ſes deux freres, en ſorte qu'il y eut pluſieurs diuiſions, & diuerſes factions en leurs Eſtats, les vns eſtant du party de Lotaire, & les autres de celuy de Charles. Comme la querelle de Lotaire eſtoit iniuſte, auſſi noſtre Eueſque ne ſuiuit pas ſon party, mais celuy de Charles, c'eſt pourquoy il fut mal voulu de ceux de la faction de Lotaire, de laquelle eſtoit chef vn certain puiſſant Seigneur de cette Prouince nommé Airic: qui iugeants bien que leur party n'auanceroit guere pendant qu'Aldric ſeroit en ſa chaire, & qu'il auertiroit ſon peuple de conſeruer ſa fidelité entiere à ſon Prince naturel, ils ſe reſolurent de le chaſſer: & pour venir mieux à bout de leur deſſein, ils forgerent mille calomnies & fauſſes accuſations contre ſon innocence. Aldric fut donc chaſſé de ſon ſiege, & plus ſoigneux de recouurer ſa reputation que ſes biens, eut recours au Pape Gregoire quatriéme, luy demandant iuſtice contre ſes oppreſſeurs, & ſe retira vers luy, comme à vn aſyle de ſeureté.

Le Pape qui le connoiſſoit deſia par reputation, récrit en ſa faueur aux Eueſques de France & d'Allemagne, auſquels il interdit la connoiſſance de cette affaire, reçoit Aldric en ſa protection & ſauuegarde, & ſe reſerue le iugement de tout ce qui le regarde. Mais Dieu ſe mélant de la partie, prit la cauſe d'Aldric en main, quand Lotaire fut défait & mis en

fuite

fuite par ſes deux freres Charles & Louis en la iournée de Fontenay en l'Auxerrois le vingt-cinquiéme de Iuin de l'an huict cent quarante-vn, & à meſme temps Airic & les autres Chefs du party de Lothaire eſtant accablez de la vengeance diuine qui leur oſta la vie, touts ceux qui auoient eſté fideles à Charles ſe ſentirent de ſon bon-heur; & les ennemis & accuſateurs de noſtre Prelat eſtant morts, ſon innocence fut aſſez declarée ſans qu'il euſt beſoin de pourſuiure ſa iuſtification contre ceux que chacun iugeoit auoir eſté chaſtiez de la iuſtice diuine pour les iniures qu'ils auoient faites au Sainct.

Le ſerein d'vne deſirée paix ayant donc diſſipé fortement touts ces nuages d'aduerſité, Aldric ne trouuant plus rien qui luy fiſt obſtacle, mais au contraire eſtant demandé & recherché de touts les habitants, s'en reuint l'année meſme paiſible en ſon Eueſché, où il ſe remit à continuer les baſtiments qu'il auoit commencez auant ſon exil. Et parce que les guerres ciuiles n'eſtoient pas encore entierement aſſoupies, il trouua bon de transferer le corps de S. Hilaire diſciple & filleul du grand S. Hilaire de Poitiers, du village d'Oiſé où il eſtoit inhumé (comme nous auons dit en S. Victur) en la ville du Mans, où il le depoſa dans vne Egliſe qui porte ſon nom, & qu'il baſtit exprés au pied des murailles de la ville. Cette Tranſlation fut faite le vingt-troiſiéme de Septembre de cette année huict cent quarante-vn.

En l'an huict cent quarante-trois, le Roy Charles le Chauue eut guerre contre les Bretons, & paſſant par le Mans y ſeiourna quelque temps, pendant lequel Aldric ſe ſeruant de l'occaſion de la preſence du Roy & de ſon authorité, fit vne aſſemblée d'Eueſques au bourg de Coulaines proche les fauxbourgs du Mans, pour donner ordre à quelques abus qui s'eſtoient gliſſez en la diſcipline Eccleſiaſtique. Il aſſiſta au Concile de Paris tenu en l'an huict cent quarante-ſix, comme auſſi à celuy de Tours en huict cent quarante-neuf, & eſt ſigné en touts les deux: Il ne pût aſſiſter à celuy de Soiſſons celebré en huict cent cinquante-trois, dautant qu'il eſtoit detenu au lit d'vne paralyſie.

Enfin aprés auoir gouuerné ſon Dioceſe vingt-quatre ans

& ſeize iours, il s'en alla ioüir de la felicité eternelle le ſeptiéme de Ianuier de l'an huict cent cinquante-ſix, & fut enterré en l'Abbaye de S. Vincent auprés des deux Francons. Outre ſa pieté il eſtoit fort ſçauant: car il redigea en vn volume les decrets des SS. Peres, les Canons des Conciles Synodaux & Nationaux, touchant l'eſtat de la police Eccleſiaſtique, auquel il mit vne preface neceſſaire pour l'intelligence de cette matiere. De ſon temps la feſte de Touſſaint fut inſtituée par Gregoire IV. & l'vſage des orgues inuenté; il en fit dreſſer des premiers en ſon Egliſe.

Theodulphe qui d'Abbé de Fleury fut fait Eueſque d'Orleans ſous Charlemagne, & veſcut long-temps ſous Louis le Debonnaire, décrit en ſes vers vne merueille de la riuiere de Sarthe qui arriua en ſon temps. C'eſt qu'au mois de Feurier quand les eaux des riuieres ont de couſtume d'eſtre fort enflées, celles de la Sarthe s'aſſecherent & tarirent incontinent, au lieu le plus profond, pour faire paſſage aux Chreſtiens de la ville, qui n'auoient pû trouuer de batteau pour porter le corps mort d'vn des habitants dans le Cemetiere qui eſtoit de l'autre coſté du riuage, & ces eaux demeurerent ainſi arreſtées, iuſqu'à ce que les obſeques eſtant finis le peuple euſt repaſſé pour s'en retourner en la ville. La meſme choſe eſtoit arriuée deſia deux fois peu de temps auparauant, comme il témoigne par ces vers:

Epiſt. ad Modoinũ Epiſc.

Sartha aliis vicibus hoc ipſum eſt paſſa duabus,
Nec hoc, nec procul hoc tempore, ſiue loco.

& en dit autant de la riuiere d'Huyne.

Tale quod aſſeuerant flumen Idonea paſſum,
Ad quod ab vrbe fluens ſat propè Sartha bibit.

REMARQVES.

IL s'en faut beaucoup qu'en ce recit de la vie de S. Aldric i'aye ſuiui le ſieur de Courteilles, & à cauſe de la difference qui s'y trouue, ie croy qu'il eſt à propos de rapporter icy ce qu'il en dit, afin qu'on puiſſe iuger qui aura la verité & la raiſõ de ſon coſté. Il s'eſt trompé ſans doute, au rapport qu'il fait de la rebellion des enfants de Louis le Debonnaire, & de l'expul-

ſion de S. Aldric de ſon Eueſché, car lors qu'vne partie de ces choſes arriua, il n'eſtoit pas encore Eueſque, il s'en falloit trois ou quatre ans, comme ie feray voir. Mais il faut premierement examiner les choſes comme il les rapporte, voicy donc ce qu'il en dit.

Pepin & Louis ſes enfants ſe mutinerent contre luy (c'eſt à dire contre l'Empereur leur pere) *à la ſuſcitation & par les menées de Hebbon Archeueſque de Rheims, de Hugobert Archeueſque de Lyon, & de Bernard Archeueſque de Vienne, pluſieurs autres Eueſques & Abbez de la France furent auſſi les boutefeux de cette rebellion. Ce pauure Empereur abandonné de touts ſes ſuiets, chaſſa ſon fauory, qui eſtoit la cauſe ou pluſtoſt le pretexte de cette reuolte, enuoya ſa femme Iudith à Laon, qui depuis fut menée par le commandement des ſeditieux à Poitiers. Son fils Charles le Chauue fut empriſonné en l'Abbaye de Pruim, & luy en celle de S. Medard de Soiſſons, où ils eſtoient ſoigneuſement gardez.* Page 280.

Aldric qui ſuiuoit le party de l'Empereur & embraſſoit la iuſtice de ſa cauſe, fut viuement perſecuté par ceux qui eſtoient de la faction de ces ieunes Princes. Il fut honteuſement chaſſé de ſon Eueſché, que Pepin Roy d'Aquitaine & ſes partiſans mirent en proye, & abandonnerent au pillage touts les meubles de l'Egliſe. Mais c'euſt eſté peu de choſe, ſi aprés auoir volé touts ſes biens, ils n'euſſent point taſché de rauir ſa reputation par des calomnies qu'ils luy ſuppoſerent, &c.

Il faut s'addreſſer aux Autheurs contemporains *Thegan, Nitard*, & vn autre Anonyme que Monſieur du Cheſne nous a donnez dans ſes Eſcriuains François, pour trouuer les defauts de cette narration & les corriger. Ils nous apprennẽt que l'an huict cent vingt-neuf Louis le Debonnaire tint vne Diette à Wormes au mois de Iuillet, où il receut nouuelles de la rebellion que ſes enfants minutoient contre luy, & que pour s'en prendre garde il crea vn nommé Bernard Duc de Languedoc ſon Chambellan, ce qui alluma pluſtoſt cette conſpiration qu'il ne l'étouffa. Louis aprés la Diette paſſe le Rhin pour aller à Francfort ſur le Mein, où ayant employé le reſte de l'Eſté & l'Automne à l'exercice de la chaſſe, il s'en vint à Aix la Chapelle vers la S. Martin, & y paſſa l'hyuer. Au temps de Careſme de l'année huict cent trente, comme il viſitoit ſes places maritimes, il eut aduis certain de la rebellion de ſes *Dux Septiman.*

enfants, & que Pepin s'en eſtant declaré le Chef s'approchoit deſia, & alors l'Empereur ayant plus du ſoin de ſa femme Iudith que de ſoy-meſme, craignant qu'on la maltraittaſt, il l'enuoya en garde au Monaſtere de Noſtre-Dame de Laon, donna congé à Bernard, & luy s'en vint à Compiegne. Cependant Pepin deſcend de ſon Aquitaine auec vne armée par Orleans, où ayant changé de Gouuerneur, & mis vn autre à ſa deuotion, ſans s'arreſter il tire droit à Verbery ſur Oiſe non loin de Compiegne, & auſſi toſt il enuoye enleuer Iudith de ſon Monaſtere, laquelle il contraignit enfin aprés pluſieurs menaces de prendre le voile de Religieuſe dans l'Abbaye de ſaincte Radegonde à Poitiers où il la relegua.

Vers le mois de May ſuiuant, Lotaire fils aiſné de l'Empereur arriua d'Italie à Compiegne, où il fit ſemblant au commencement de porter quelque reſpect à ſon pere, il approuua neantmoins tout ce qui auoit eſté fait, & n'ayant pû attraper Bernard qui s'eſtoit ſauué à la fuite, il déchargea ſa cholere ſur ſes deux parents, faiſant creuer les yeux à ſon frere Heribert, enuoyant ſon couſin Odon en exil, & aprés auoir fait raſer Conrad & Rodulphe les deux freres de l'Imperatrice, il les enuoya en Aquitaine ſous la garde de Pepin. L'Eſté ſe paſſa dans ces tumultes, quand Lotaire eſtant declaré Chef des rebelles ſe ſaiſit de la perſonne ſacrée de ſon pere, le retenant toutefois ſous vne garde auec aſſez de liberté, & luy donna des Moines pour ſa compagnie qui auoient charge de luy perſuader d'embraſſer la vie Monaſtique, & de ſe démettre de l'Empire.

Tant s'en faut qu'ils l'y portaſſent, qu'au contraire l'vn d'iceux nommé Gombault, s'en alla trouuer Pepin & Louis, & leur perſuada de remettre leur pere en liberté, ce qu'ils firent. L'Empereur eſtant donc ainſi libre, commença ſon Parlement à Nimegue ſur le Vahal en l'an huict cent trente, pendant lequel il diſſipa les menées des coniurez à l'aide des Allemans, retira Lotaire à ſoy, ſe ſaiſit des mutins, les fit condamner à mort, & neantmoins aprés leur fit grace. Delà l'Empereur vint à Aix la Chapelle, peu éloignée de Nimegue, & enuoya querir Iudith ſa femme, laquelle toutefois il ne voulut reprendre que premierement elle ne ſe fuſt purgée

de la calomnie d'adultere, & que Bernard ne ſe fuſt preſenté au Parlement, tenu l'année ſuiuante huit cent trente & vn en la ſaiſon de l'Automne à Thionuille, pour ſe purger auſſi de ce crime par le duel. Or durant ce Parlement l'Empereur eut nouuelles des menées de Pepin, & pour l'en diuertir, luy manda de s'y rendre ſans delay, toutesfois il n'y vint que lors que l'aſſemblée fut rompuë. L'Empereur le mena auec ſoy à Aix la Chapelle, où il le retint depuis la Touſſaint iuſqu'à Noël, mais il ſe déroba de la compagnie de ſon pere, & nonobſtant la rigueur de l'Hyuer s'enfuit en Aquitaine.

L'Empereur acheua de paſſer la froide ſaiſon dans cette ville, & au commencement du Printemps les nouuelles coururent, que Louis Roy de Bauiere remuoit auſſi du coſté d'Allemagne à la ſuſcitation de Lotaire; ce qui obligea l'Empereur d'entrer en Allemagne pour y pouruoir, & s'eſtant auancé iuſques à Auſbourg rangea Louis à ſon deuoir; puis retournant en France, Lotaire le vint trouuer à Francfort, qui le receut fauorablement, & ſe contenta de ſa ſoûmiſſion. Ces troubles ainſi pacifiez, il alla tenir ſon Parlement à Orleans, où il commanda derechef à Pepin de ſe trouuer, où l'Empereur ayant reconnu ſon obſtination, & qu'il eſtoit entierement peruerty, le Parlement eſtant fini il paſſa Loire, & vint au Chaſteau de Iocondiac au païs du Limouſin pour arreſter les menées de ſon fils par ſa preſence, lequel il enuoya à Treues auec des gardes domeſtiques. Mais ceux qui auoient charge de le conduire, veillerent ſi peu ſur ſes actions, qu'il s'échapa de leurs mains, & vaga çà & là par la France iuſqu'à ce que ſon pere ſe fuſt retiré d'Aquitaine, ce qu'il fit bien toſt à cauſe de la rigueur de l'Hyuer, & que les Aquitains incommodoient ſon armée, & repaſſa Loire à vn village nommé Reſte.

Tout cecy ſe fit en l'an huit cent trente-deux, car nous auons laiſſé Pepin auec ſon pere à Aix la Chapelle iuſques aux feſtes de Noël en l'an huit cent trente & vn, & de faict *Baronius* met cette detention de Pepin en cette meſme année, *Ipſe* (parlant de l'Empereur) *in carcerem conicit filium Pipinum, qui inde à ſuis noctu ſubductus eripitur.* Voila donc Louis le Debonnaire au commencement de l'Hyuer en huict cent

trente-deux ſur la riuiere de Loire à vn village nommé Reſte, qui eſt le meſme où ſe trouua ſainct Maur auec ſes compagnons, le cinquiéme iour aprés qu'il partit d'Orleans pour aller en Aniou, & qui n'eſt pas éloigné de Tours. Car la Legende de ſainct Aldric nous apprend que l'Empereur eſtoit à Tours, lors qu'il receut les nouuelles de la vacance de l'Eueſché du Mans, arriuée le ſixiéme de Nouembre de la meſme année par la mort de Francon le Ieune, & qu'il le donna à ſainct Aldric qui en vint prendre poſſeſſion le vingt-deuxiéme Decembre enſuiuant; & l'Empereur le ſuiuit incontinent, & paſſa la feſte de Noël & l'octaue entiere au Mans, où il apprit que ſes enfants reuoltez derechef auoient amaſſé de plus grandes forces. C'eſt pourquoy puiſqu'il s'arreſta en cette ville toute l'octaue, il n'en partit qu'au commencement de l'an huit cent trente-trois, d'où il s'en alla à Wormes en diligence, & delà vint camper le iour de ſainct Iean Baptiſte entre Baſle & Straſbourg & ſes enfants auſſi, Gregoire quatriéme eſtant preſent & ſoupçonné, quoy qu'à tort, de fauoriſer le party des rebelles. L'Empereur fut en vne nuit abandonné de la plus grande part de ſon armée qui paſſa vers ſes ennemis, tellement que le lendemain il fut contraint de ſe rendre, ſa femme Iudith & ſon fils Charles, à la diſcretion de ſes enfants, qui le confinerent à ſainct Medard de Soiſſons, Iudith à Tortone en Italie, & Charles en l'Abbaye de Pruim au païs de Treues. Ils firent outre cela vne aſſemblée de meſchants Eueſques à Compiegne vers le mois d'Octobre, où le pauure Empereur fut degradé auſſi honteuſement qu'iniuſtement par leur ſentence, & la rebellion de ſes enfants authoriſée par vn decret iniurieux. Ces triſtes nouuelles eſtant portées par toute la France, donnerent de l'horreur à touts les bons François, qui s'animants les vns les autres prennent reſolution de ſecourir l'Empereur & de le tirer de la captiuité, dans laquelle il eſtoit detenu par ſon fils Lotaire. Pepin & Louis ayant changé de volonté arment auſſi pour le meſme ſuiet. Quoy voyant Lotaire il amene Louis ſon pere & ſon fils Charles, & les met en l'Abbaye de ſainct Denis, & eſtant contraint par les Confederez laiſſe là ſes priſonniers en liberté, & s'enfuit à Vienne en

Dauphiné. Louis eſt reſtably dans l'Empire, reprend les ornements Imperiaux par les mains des Eueſques au commencement de l'année huit cent trente-quatre, car depuis il s'en vint à Nanteüil, delà au palais Royal de Creſſy pour y attendre Pepin & Louis ſes deux fils puiſnez, qui y arriuerent auec de grandes forces le iour du Dimanche de *Lætare*, qui eſtoit cette année-là le quinziéme de Mars. Il renuoya chacun en ſa maiſon, & Pepin en Aquitaine, mais il retint Louis pour luy ſeruir de renfort, puis il alla à Aix la Chapelle où ſa femme Iudith luy fut ramenée d'Italie.

Lotaire continuant ſes violences met tout à feu & à ſang dans la Bourgogne, l'Empereur le pourſuit viuement & s'en va à Langres: Lotaire au contraire ſe deſtourne vers Autun, delà à Orleans, & puis deſcend au païs du Maine. L'Empereur le ſuit touſiours auec vne groſſe armée, & Lotaire n'oſant l'attendre fuit deuant luy, mais l'Empereur luy alla couper chemin prés de Blois où la riuiere de Riſe ou Cize qu'on nommoit ainſi en ce temps-là, ſe décharge dans Loire. Lotaire ſe voyant inégal en forces, & qu'il ne pouuoit plus fuir, va trouuer ſon pere par le conſeil de quelques Eueſques qu'il luy auoit enuoyez, luy demande grace & l'obtient. L'Empereur vint aprés à Orleans où il rompit ſon armée, puis ſe retira à Paris, & l'année ſuiuante qui eſtoit huit cent trente-cinq fut faite vne aſſemblée à Thionuille où le decret de degradation contre l'Empereur fut ſolennellement caſſé.

Cette narration hiſtorique ſemble eſtre hors de propos, mais ie l'ay inſerée icy pour monſtrer comme la legende de ſainct Aldric ſe peut concilier auecque nos Annales, & pour remarquer que le ſieur de Courteilles a confondu les deux rebellions des enfants de Louis le Debonnaire en vne, quand il attribue à la ſeconde ce qui eſt particulier à la premiere, pendant laquelle qui fut en huit cent vingt-neuf & huit cent trente, ſainct Aldric n'eſtoit pas encore Eueſque. Ce fut à la premiere que l'Empereur chaſſa ſon fauory Bernard, qu'il enuoya ſa femme Iudith à Laon, & que les ſeditieux l'enleuerent de là, & l'enuoyerent au Monaſtere de ſainte Radegonde de Poitiers: Ce fut à la ſeconde que Louis le Debonnaire & ſon fils Charles furent enuoyez priſon-

niers, le pere à ſainct Medard de Soiſſons, & le fils en l'Abbaye de Pruim au païs de Treues en l'année huit cent trente-trois, qui eſtoit la premiere de l'Epiſcopat de ſainct Aldric. Et cependant il meſle & confond tout cela, & de deux rebellions n'en fait qu'vne, contre l'ordre des temps & la verité de l'hiſtoire, ce que ie n'ay pû paſſer ſous ſilence.

Deplus on ne remarque point que Pepin ſoit venu au Mans pour y faire les rauages qu'écrit ledit Sieur, & en chaſſer ſainct Aldric, & encore que ces Autheurs contemporains n'ayent peut-eſtre pas tout dit, neantmoins ayant deſcrit la marche de ſon armée, nous ne voyons point qu'il ſoit approché de cette ville plus prés qu'Orleans, & on pourroit dire qu'alors ſe voyant proche du Mans il auroit voulu donner iuſque là pour en expulſer ſainct Aldric vn des plus fideles amis de ſon pere: mais l'année qu'il vint à Orleans qui eſt huit cent trente repugne à cette penſée, puiſque ſainct Aldric n'eſtoit pas encore Eueſque, & ne le fut de plus de deux ans aprés. Il faudroit donc chercher tout d'vn coup l'année huit cent trente-trois, & dire que l'Empereur eſtant ſorty du Mans pour aller à Wormes dés le commencement de cette année, Pepin ſeroit incontinent party d'Aquitaine auec vne armée à deſſein de pourſuiure & d'attraper ſon pere, & que ſçachant qu'il eſtoit délogé du Mans, il y ſeroit venu pour ſe venger d'Aldric, & pour y faire les autres inſolences que raconte le ſieur de Courteilles. Mais outre que ce ſeroit parler ſans autheurs dignes de foy, il n'y a guere d'apparence que Pepin qui ne marchoit qu'à deſſein d'attraper ſon pere le pourſuiuant le plus viuement qu'il pouuoit, fuſt allé au Mans où il ſçauoit bien qu'il n'eſtoit plus, & euſt ainſi pris vn détour inutile & contraire à la principale de ſes intentions; & par conſequent S. Aldric ne fut pas chaſſé cette année là que l'on comptoit huit cent trente-trois. Ie croy que le ſieur de Courteilles pourroit auoir pris Pepin pour Lotaire qui vint d'Autun à Orleans & delà au Maine, mais il n'eut pas loiſir de chaſſer Aldric à l'heure, au moins pour long-temps, eſtant ſuiuy de ſi prés par l'armée de ſon pere, qui l'attrapa à Blois, comme nous auons veu.

Accordons neantmoins au ſieur de Courteilles (puiſqu'il le veut)

veut) que Pepin eſtant allé au Mans, & ayant pillé les biens de l'Eueſché en chaſſa Aldric; comment ſe peut-il faire qu'il ait fait venir des fontaines en la ville des coſtaux eſloignez, par des canaux ſouſterrains en ſa premiere année, ainſi que diſent touts les Cartulaires & ledit Sieur auſſi, puiſqu'il raconte cecy comme la premiere de ſes actions? Et comment peut-il eſtre veritable, que ſainct Aldric fit la Tranſlation de ſainct Iulien en l'an huit cent trente-quatre, s'il eſtoit encore en fuite, & ne fut reſtably que l'année ſuiuante, comme il dit, & ſe contredit euidemment en ces paroles. *Quelque temps aprés Louis eſtant remis en liberté, & reſtabli dans ſon Empire, noſtre Prelat rentra par meſme moyen dans la poſſeßion de ſon Dioceſe. Ce fut en l'année huit cent trente-cinq que l'on tint vn Concile dans vne ville d'Allemagne.* Page 281. Et quelques lignes plus bas: *La plus ſaine & la plus commune opinion eſt, que ce fut à Thionuille où l'on aſſembla cette diette en laquelle l'Empereur fut remis en ſon throſne, & le decret de l'aſſemblée de Compiegne caſſé,* ces dernieres paroles ne ſont pas de ſuite, car ie les ay abregées. Il rapporte aprés comme les Eueſques qui auoient depoſé l'Empereur furent degradez & bannis, & comme il voulut receuoir la benediction de ceux qui auoient perſiſté en leur fidelité. *Auant que de rentrer en ſes Eſtats eſquels ayant eſté ainſi ſolennellement reſtably, Aldric s'en retourna dans ſon Dioceſe, où il fut plus honoré que iamais, acheua les baſtiments qu'il auoit commencez, & que l'on auoit diſcontinuez pendant ſon exil.* Page 282.

Pepin auoit donc chaſſé ſainct Aldric au commencement de l'an huit cent trente-trois, & ne fut reſtably qu'aprés la diette de Thionuille en huit cent trente-cinq, & cependant en huit cent trente-trois qui eſt ſa premiere année, il baſtit des logis, fait des fontaines, & celebre la Tranſlation de ſainct Iulien en huit cent trente-quatre; accordez cela ſi vous pouuez.

Cette contradiction ſi manifeſte ne ſeroit que trop ſuffiſante pour prouuer contre ledit Sieur, que cette Tranſlation ſuſdite ne fut pas faite en cette année de huit cent trente-quatre, puiſque deux contradictoires ne peuuent eſtre enſemble vrayes, & que de deux choſes l'vne, ou il faut que Pepin n'ait pas chaſſé Aldric de ſon ſiege en huit cent

trente-trois, & que cette Tranſlation ſe ſoit faite en huit cent trente-quatre: ou ſi ſainct Aldric a eſté exilé en huit cent trente-trois, & n'a eſté reſtably qu'en huit cent trente-cinq, il eſt impoſſible qu'il ait celebré cette Tranſlation en huit cent trente-quatre. Mais dautant que ie ne tiens pas qu'il ait eſté expulſé de ſon Eueſché auant l'an huit cent quarante, il n'y a rien qui empeſche de ce coſté-là que cette Tranſlation n'ait peu eſtre faite l'année ſuſdite, & neantmoins ie ne croy pas encore que cela ſoit ainſi arriué, nonobſtant que les Cartulaires le dient, & le ſieur de Courteilles aprés eux. En voicy la raiſon.

L'Hiſtoire de la tranſlation des Reliques de ſainct Liboire du Mans en Allemagne, compoſée par vn Chanoine de Paderborne, que i'ay deſia citée ailleurs, nous apprend que le corps de S. Liboire fut leué de terre par ſainct Aldric dans l'Egliſe du Pré qui eſtoit hors la ville. *Erat autem eadem Eccleſia iuxta ciuitatem poſita*, & que ce fut le dernier d'Auril de l'an huit cent trente-ſix, & le Manuſcrit de l'Egliſe du Mans parlant de cette Tranſlation s'y accorde, ſpecifiant encore dauantage. *Erat autem in ſuburbio prædictæ ciuitatis ſupra fluuium Sarthæ in honore Apoſtolorum fabricata Eccleſia, quæ cùm ſe reliquiis multorum SS. iactitaret, præcipuè ſuper pretioſis BB. Liborij atque Victurij corporibus gloriabatur. Ad quam velut ad promptuarium gemmarum Domini Pontifices accedentes*, &c. Ce qui deſtruit manifeſtement le rapport des Cartulaires & dudit Sieur, qui diſent que les corps des ſaincts Thuribe, Pauace, Liboire, Romain, Hadoin, Treneſtine, Adrechilde furent transferez auec celuy de ſainct Iulien, puiſque s'ils ont eſté transferez touts enſemble, & que le corps de ſainct Liboire eſtoit encore en terre au mois d'Auril de l'an huit cent trente-ſix, touts les autres y eſtoient auſſi. Et cela me fait croire que le Manuſcrit de cette Tranſlation appelle cette Egliſe, qui eſtoit encore depoſitaire de touts ces corps Saincts, *promptuarium gemmarum Domini*, non tant à cauſe des deux corps de ſainct Liboire, & de ſainct Victur, que de ſainct Iulien & des autres.

Bolandus lib. 2. cap. 4.

Page 285.

Le Pere *Bolandus* donne bien au commencement de ſon liure, de beaux eloges au ſieur le Couruaiſier dignes de ſes

merites, mais il ne laiſſe pas de reprendre aſſez vertement cette erreur, pouſſé, comme de raiſon, du deſir d'eſtablir la verité: en quoy ie fais eſtat de l'imiter en ces Remarques, ne laiſſant rien dont ie me ſois apperceu qui la puiſſe intereſſer aucunement, ſans toutesfois vouloir en rien diminuer de l'eſtime que ledit Sieur s'eſt acquiſe par ſon trauail, qui luy en auroit merité dauantage s'il auoit eſté plus exact. *Bolandus* fait donc cette note ſur ce paſſage du Manuſcrit du Mans. *Non ergo quod ſcribit Couruaſerius, iam anno octingenteſimo trigeſimo-quarto translata erant ſanctorum Iuliani, Thuribij, Pauacij, Liborij, Romani, Treneſtinæ, Adrechildis, Hadoindi corpora, ſed fortaſsis eodem anno octingenteſimo trigeſimo-ſexto*, coniecturant que le corps de ſainct Liboire ayant eſté emporté au païs de Saxe au mois de May, ſainct Aldric émeu des miracles qu'il auoit veu faire en cette Tranſlation trouua à propos de transferer auſſi les autres dans la Cathedrale, comme il fit, vers la fin du mois de Iuillet enſuiuant, ce que ie croy eſtre veritable.

Il me ſemble que le ſieur de Courteilles n'a pas ignoré cecy, mais au lieu de s'en ſeruir pour chercher la verité il a voulu perſeuerer en ſon erreur, & a fait ce que la bonne foy d'vn hiſtorien ne doit iamais attenter; il a donné la gehenne à l'hiſtoire pour luy faire dire ce qu'elle ne dit pas, quand il introduit *ſainct Aldric qui fait aſſembler le Clergé & le peuple, & en preſence du Chantre, des Archidiacres & des Chanoines expoſa le ſuiet de leur Ambaſſade*, (des Saxons) *& comme ils eſtoient venus de la part de leur Eueſque, pour demander les oſſements de quelques ſaincts Confeſſeurs, qu'ils auoient* DEPVIS DEVX ANS *depoſez dans leur Egliſe.* Ces dernieres paroles ne ſe trouuent nulle part, & ſont de ſon inuention, pretendant par ce moyen obuier à cette difficulté. Page 288.

Tout ce que deſſus prouue clairement que ſainct Aldric n'a point eſté chaſſé par Pepin, veu les contradictions remarquées, qu'on ne peut ſauuer; & il s'enſuiuroit en outre qu'il auroit eſté banny deux fois comme ledit Sieur eſt contraint de dire, la premiere par Pepin, la ſeconde quand il dit qu'Airic puiſſant Seigneur de cette Prouince, *voyant que Pere Eueſque ſuiuoit le party du Chauue, & qu'il perſiſtoit dans* Page 295.

la meſme fidelité qu'il auoit portée à ſon pere, aprés l'auoir quelque temps trauaillé par ſes violences, le dépouilla de touts ſes biens, & le pourſuiuit auec tant d'obſtination, qu'il le chaſſa de ſon dioceſe. Touts les Cartulaires ne parlent neantmoins que d'vn banniſſement qui arriua à cette derniere occaſion, qu'Aldric diffamé des calomnies qu'on luy mit ſus, s'addreſſa au Pape Gregoire quatriéme, & y alla pour luy demander iuſtice, lequel écriuit vne lettre en faueur d'Aldric à touts les
Page 281. Eueſques non ſeulement *ſes Comprouinciaux*, comme dit le ſieur de Courteilles, mais de la France, de l'Allemagne & de l'Europe.

La conſtruction de ces fontaines, des logis des Chanoines, & d'vne Egliſe auprés, durant les premieres années de noſtre Eueſque, ne peuuent permettre qu'Aldric ait eſté chaſſé pluſtoſt qu'en huit cent quarante, auant laquelle année il edifia vn Monaſtere tout neuf au nom de ſainct Sauueur en l'an huit cent trente-ſept, ainſi que remarque le Cartulaire intitulé *Geſta Aldrici*. Il eſtoit autrefois au meſme lieu qu'eſt preſentement l'Egliſe & le village de Neuuillo ſur Sarthe, contre l'opinion du ſieur de Courteilles, con-
Page 284. & 285. iecturant qu'il eſtoit *en l'endroit où l'on voit à preſent le village de l'Egliſe Parochiale de ſainct Pauace, dont l'Eueſque eſt à preſent Seigneur fondateur*, ſans auoir pris garde que les Cartulaires en marquent aſſez nettement l'endroit, quand ils diſent qu'il s'appelloit autrefois le Breil & maintenant Neuuille : & il a encore fait ces deux noms differents, lors qu'il dit que l'Empereur Louis eſtant au Mans, Aldric ſe ſeruit de ſa preſence & de ſon authorité pour faire rendre au domaine de l'Egliſe quantité de terres qui en auoient eſté alienées, &
Page 278. ſpecialement *il recouura la proprieté des Seigneuries du Breil & de Neuuille*, comme ſi c'eſtoient deux choſes diuerſes, leſquelles cependant ne ſont qu'vne meſme.

Le meſme Cartulaire porte, que le lieu où fut baſty ce Monaſtere de ſainct Sauueur s'appelloit autresfois le Breil, *ad ſupradictum ſanctum locum qui vocatur monaſterium S. Saluatoris, olim verò Brogilus à priſcis vocabatur*, & en vn autre endroit il dit qu'il eſt éloigné de la ville *milliario & ſemis*, qu'on peut bien interpreter vne lieuë & demie autant qu'il y a de diſtance du

Mans à Neuuille. Le Pontifical explique dauantage, quand il dit en plusieurs endroits que le Breil & Neuuille n'est qu'vne mesme chose, *villam quandam, quæ Brogillus vel Noua villa nuncupatur, cum omnibus ad se pertinentibus*, &c. Le Manuscrit de Moreau suit de mesme: *Et Nouam villam aliàs Brogilum, quæ multis antè annis ab Ecclesia fuerat abstracta*, &c. Et plus bas quand il parle de la construction de ce Monastere : *Præterea in vico Broilo super fluuium Sarthæ in honorem Saluatoris & Beatæ Mariæ Monasterium construxit*, &c. Il est certain que la principale feste de Neuuille est encore auiourd'huy la Natiuité de Nostre Dame. Et parce que le sieur de Courteilles pense confirmer son opinion de ce que l'Euesque est Seigneur fondateur de S. Pauace, ce fondement là ne nous manque pas encore : car au temps de sainct Aldric les biens de l'Euesque & des Chanoines n'estoient pas separez, & depuis, la separation estant faite, l'Eglise de Neuuille est demeurée aux Chanoines qui en sont Seigneurs, Patrons, & y prennent vn beau gros, & le Seigneur temporel est vn des Barons de l'Euesque.

Tout cecy estant de la sorte, ie m'étonne comment ledit Sieur a ainsi pris le change pour l'assiette de ce Monastere, dont il décrit la construction en des paroles qui ne me semblent guere propres. *Sainct Aldric bastit vn Monastere qu'il accompagna de Dortoirs & d'vn Refectoir.* Page 284. Ces deux pieces ne sont pas des accompagnements, mais des parties essentielles, ou si vous voulez, integrantes du Monastere, sans lesquelles il ne peut estre, & me semble que c'est comme qui diroit, Il a basti vne belle maison qu'il a accompagnée de sales & de chambres : & cecy m'a fait prendre garde de plus prés que ie n'eusse fait à la description suiuante, qui merite plus de consideration. C'est à la fin de la vie de nostre Sainct, où il parle en ces termes.

Theodulphe Euesque d'Orleans contemporain de nostre Aldric, décrit en ses vers vne merueille de la riuiere du Mans, qui arriua de son temps, & semblable à celle que Dieu fit en la mer rouge pour deliurer son peuple de la captiuité d'Egypte. Il dit qu'en la saison d'hyuer au mois de Feurier que les inondations sont plus frequentes, les eaux de la Sarte s'assecherent en vn moment, & tarirent en vn endroit où son canal estoit assez profond, que les flots se fendirent en deux & s'entrouuri- Page 300.

rent exprés pour rendre le passage gueable aux Chrestiens de la ville, qui n'auoient pû trouuer de batteau pour porter le corps mort d'vn de leurs habitants dans le Cemetiere ordinaire, qui estoit de l'autre costé du riuage; que le cours de la riuiere cessa pour vn temps, que ses eaux demeurerent ainsi suspenduës & arrestées l'espace de quatre ou cinq heures, & ne reprirent leur cours qu'aprés que le peuple eut repassé, & qu'on eut acheué les obseques du defunt, &c.

Il y a bien à redire en cette description qui n'est pas digne de la beauté du style de son Autheur, ce que ie laisse à examiner à ceux qui font profession d'écrire purement & nettement, pour dire que ie ne puis comprendre comme il entend que les eaux de la Sarte *s'asseicherent en vn moment & tarirent:* S'il est vray que *ses flots s'entrouurirent exprés pour la rendre gueable.* Estre gueable, c'est quand les eaux d'vne riuiere sont tellement basses qu'on les peut passer à gué, c'est à dire que les hommes & les bestes les trauersent sans perdre pied, mais il faut qu'il y ait tousiours de l'eau, de façon que dire qu'vn ruisseau soit asseché & tari, & gueable tout à la fois, c'est dire qu'il est sec & moüillé, qu'il y a de l'eau & qu'il n'y en a point: c'est la premiere chose qui m'a choqué.

La seconde est, qu'il me semble que ce miracle de la Sarte n'est pas bien comparé à celuy de la mer Rouge, & sans doute il a plus de rapport à la diuision des eaux du Iourdain. Car sans parler de l'abondance des eaux, incomparablement plus grande en celle-là qu'en celuy-cy, les Anges serrerent & prirent les eaux de la mer des deux costez, & en firent comme deux fermes murailles ou digues, qui arrestoient les autres eaux, & leur seruoient de barriere pour les empescher de couurir le chemin par où deuoient passer les enfants d'Israël, *aquæ eis erant pro muro à dextris & à sinistris*, & vn vent impetueux & bruslant souffla toute la nuit, qui dessecha le fonds de la mer & le fit dur & solide, pour rendre la marche des Israëlites plus ferme & plus facile. Mais au fleuue du Iourdain, l'eau ne fut prise que d'vn costé, qui estoit celuy d'enhaut en tirant vers la source, laquelle boüillonnant tousiours à son ordinaire & n'enuoyant pas moins ses eaux, elles couloient iusqu'au lieu que Dieu leur auoit donné pour borne, où n'estant pas plustost arriuées qu'arrestées, elles se rouloient

Exod. 14.

les vnes ſur les autres, & reſſembloient de loin à vne belle montagne de cryſtal, *ſteterunt aquæ deſcendentes in loco vno, & ad inſtar montis intumeſcentes apparebant procul*, pendant que du coſté d'en bas les eaux s'eſtant incontinent écoulées, laiſſerent le canal du fleuue tout ſec, non ſeulement pour autant d'eſpace qu'il en falloit pour faire paſſer l'armée du peuple de Dieu, mais depuis ce lieu là iuſqu'à la mer morte, *quæ autem inferiores erant, in mare ſolitudinis, quod nunc vocatur mare Mortuum, deſcenderant vſquequo omnino deficerent.* Et certes cela ſe rencontre merueilleuſement bien, que l'endroit du Iourdain où ces eaux furent arreſtées, eſtoit nommé *Sarthan, ab vrbe quæ vocatur Adom vſque ad locum Sarthan*, ce qui rend la comparaiſon plus entiere, à cauſe de la reſſemblance des noms, & de l'alluſion qu'on en peut faire à noſtre Sarthe, en laquelle vn pareil miracle eſtant arriué, il ne faut pas douter qu'il ne ſoit plus ſemblable à celuy du Iourdain qu'à celuy de la mer Rouge, & que ſes eaux eſtant arreſtées d'enhaut, les autres s'écoulerent promptement en bas, & laiſſerent le canal ſec & en eſtat de ſeruir de facile paſſage aux habitants.

Ioſue 3.

Ibid.

Ibid.

Auant que finir, nous dirons que ſainct Aldric a gouuerné ſous les huict dernieres années de Louis le Debonnaire, qui mourut le vingtiéme de Iuin de l'an huict cent quarante, & ſous les ſeize premieres de Charles le Chauue iuſqu'en l'an huict cent cinquante-ſix.

XXIV.

ROBERT.

An de Christ dcccclvi.

ROBERT fut Eueſque pendant que les Normands & les Bretons rauageoient ſa prouince par leurs courſes. Il gouuerna ſon Dioceſe, comme vn ſage Pilote parmy ces orages, & comme vn Paſteur vigilant, actif, & doüé de fort belles parties. Il eut vn procés en Cour de Rome contre l'Abbé & les Moines de ſainct Calais, deuant le Pape Nicolas premier que les Moines gagnerent. Il retira par la puiſſance de Charles le Chauue les Egliſes de Sarcé & de Colongé, qui auoient eſté vſurpées durant les guerres ſur l'Abbaye de ſainct Vincent, & les fit reſtituer. Il aſſiſta au Concile tenu à Sauonnieres prés de Toul en l'an huict cent cinquante-neuf, en preſence de Charles le Chauue, & de Lotaire ſon neueu, où il ſigna comme les autres l'aiournement perſonnel donné contre Gannelon Archeueſque de Sens. Il ſouſcriuit au troiſiéme Concile de Soiſſons en l'an huict cent ſoixante & ſix. Quelque temps aprés ſçauoir en l'an huict cent ſoixante & treize, Charles le Chauue aſſiegeant la ville d'Angers, occupée par les Normands, ayant en ſa compagnie pluſieurs Eueſques qui l'aſſiſtoient en cette occaſion, Robert qui eſtoit detenu au lit grieuement malade, leur écriuit vne lettre pour leur demander abſolution de ſes crimes, laquelle ils luy enuoyerent. Il échapa neantmoins de cette maladie, & veſcut encore douze ans depuis. Le Pape Iean huitiéme écriuit vne lettre, qui eſt la cent vingt-vniéme, à pluſieurs Eueſques de France, & entre autres à noſtre Robert, lequel aprés auoir occupé la chaire vingt-neuf ans, mourut en huict cent quatre-vingt cinq.

De ſon temps les Normands prirent la ville du Mans, brû-

brûlerent le Monaſtere de ſaincte Scholaſtique, & par bonheur ſon corps ayant eſté caché, par l'affection & preuoyance de quelques habitants, échapa pour cette fois à la fureur de ces Barbares.

REMARQVE.

IL ſemble que le ſieur de Courteilles ſe trouue icy bien empeſché pour trouuer l'année du decés de Robert, quand il écrit : *Ie n'ay pû rien apprendre de certain touchant l'année de ſon decés, mais ſeulement qu'il occupa la chaire vingt-neuf ans du temps de Charles le Chauue, & Louis le Begue ſon ſucceſſeur.* Il ne doit pourtant pas eſtre tant en peine, s'il ſe veut ſouuenir comme il a fait pour trouuer l'année de la miſſion de ſainct Iulien, car comme il s'eſt ſerui en ce lieu là de la regle de Soubſtraction, il pouuoit mieux employer en cettuy-cy celle de l'Addition, & ſans doute que rencontrant mieux, il auroit trouué icy la verité, au lieu que là il s'en eſt departy. Car puiſqu'il n'y a point eu de vacance entre ſainct Aldric & Robert, qu'il eſt aſſeuré que celuy-là eſt mort en l'année huict cent cinquante-ſix, & celuy-cy a tenu le ſiege vingt-neuf ans, il aura donc atteint l'an huict cent quatre-vingt cinq, & par conſequent il aura non ſeulement veu les vingt-vne dernieres années de Charles le Chauue, & les deux de Louis le Begue; mais auſſi les cinq de Louis troiſiéme & Carloman, auecque la premiere de la regence de Charles le Gros, qui font en tout vingt-neuf ans.

Page 310.

XXV.

LAMBERT.

AN DE CHRIST DCCCLXXXV.

IL fut Suffragant de Robert ſon predeceſſeur pendant ſa maladie qui fut longue, & aprés ſa mort que le ſiege Epiſcopal vaca, il en exerça les fonctions en qualité de Suffragant, & depuis comme Eueſque, le tout dans l'eſpace de ſept ans, & il mourut le vingt-troiſiéme Decembre de l'an huict cent quatre-vingt douze.

REMARQVE.

VOICY comme le ſieur de Courteilles marque le temps de noſtre Eueſque. *Il tint le ſiege l'eſpace de ſept ans, ſous la fin du regne de Charles le Chauue, de celuy de Louis le Begue, & de ſon ſucceſſeur.* Mais ie le prie de ſe ſouuenir qu'il vient de dire, que Robert a auſſi occupé la chaire du temps de Charles le Chauue, & de Louis ſon ſucceſſeur, ce qui ne peut eſtre, ſi dauanture ils n'auoient eſté Eueſques touts deux conioinctement, ce que l'on ne doit pas admettre. Et ne ſert de rien de dire qu'il entend que vers les dernieres années de Robert, ce Lambert ſeruoit de Suffragant, & qu'il compte icy ſes années, non ſeulement quand il fut Eueſque actuellement, mais auſſi quand il en exerça les fonctions en qualité de Suffragant, ſous les derniers temps de Robert, car ledit Sieur a preoccupé cette Replique, quand il declare nettement qu'il entend cecy depuis ſa mort en ces paroles. *Lors qu'aprés ſa mort* (de Robert) *le ſiege demeura vacant quelques années, il* (Lambert) *exerça les fonctions Epiſcopales vers les derniers temps du regne de Charles le Chauue, & pendant les deux années que Louis le Begue poſſeda la Monarchie.* Ce qui eſtant euidemment impoſſible, puiſque Robert eſt arriué iuſqu'à la premiere année de la regence de Charles le Gros; il faut dire que Lambert

Page 312.

Page 310.

dans les ſept ans de ſa prelature, c'eſt à ſçauoir depuis l'an huict cent quatre-vingt cinq iuſqu'à huict cent quatre-vingt douze, a veu les deux années de reſte de Charles le Gros, & les cinq premieres d'Eudes.

XXVI.

GAVTIER.

An de Christ dcccxcii.

IL ſucceda à l'Eueſché par les ſuffrages du Clergé & du peuple, & ayant preſidé à ſon Dioceſe ſeize ans ſous les cinq années dernieres d'Eudes, & les onze premieres de Charles le Simple, il mourut l'an neuf cent huict.

REMARQVES.

DEvx differentes opinions nous ſont icy propoſées par le ſieur de Courteilles, touchant la durée de l'Epiſcopat de Gautier. *Selon quelques-vns* (dit-il) *vingt-trois ans, & ſelon les autres ſeize à dix-ſept ans*, ſans qu'il prenne party en ce doute. Mais puiſqu'il nous en permet le choix, ie croy qu'il eſt plus à propos de ſuiure ceux qui ne luy en donnent que ſeize, d'autant plus que continuant en ſes irreſolutions, il écrit, *Quelques-vns eſtendent le temps du Pontificat de Gontier iuſqu'au commencement du neufiéme ſiecle, & du regne de Charles le Simple.* En quoy il continuë ſa faute ordinaire, prenant le neufiéme ſiecle pour le dixiéme, comme i'ay deſia aduerty, mais le reſte eſt conforme à la ſuite de la Chronologie, que nous auons conduite iuſqu'icy. Car adiouſtant ſeize ans à huict cent quatre-vingt douze nous aurons neuf cent huict, qui eſt le commencement du dixiéme ſiecle, & l'onziéme année de Charles le Simple à compter depuis la mort d'Eudes arriuée en huict cent quatre-vingt dix-ſept, qui regna en la place de Charles pendant ſa minorité, comme pendant ſa captiuité auenuë en neuf cent vingt-trois, Raoul ſe ſaiſit de la Couronne. *Page 314.* *Ibid.*

Le ſieur de Courteilles a mis en cét endroit la ruine du Mo-

naſtere de ſaincte Scholaſtique par les Normands, laquelle i'ay auancée ſous le temps de Robert, dautant qu'ils prirent & ſaccagerent la ville du Mans dés l'an huict cent quatre-vingt deux, comme ie prouueray en la Remarque ſur Mainard.

XXVII.

HVBERT.

AN DE CHRIST DCCCCVIII.

IE n'ay rien trouué de memorable qu'ait fait ce Prelat, ſinon qu'il donna par teſtament quelques arpents de vigne à l'Egliſe Cathedrale pour faire prier Dieu pour ſon ame. Pendant ſon Pontificat Charles le Simple contraint de faire la paix auecque les Normands, donna ſa fille Gillette en mariage à Rollo leur Capitaine, laquelle il dota de la Duché de Normandie. Hubert a gouuerné noſtre Dioceſe trente-vn an ſix mois, ſous les regnes de Charles le Simple, Raoul de Bourgogne & Louis d'Outremer.

REMARQVES.

CET Eueſque eſt l'vnique, auquel le ſieur de Courteilles n'a point limité le temps de ſon Pontificat. Nous pouuons toutefois en auoir la connoiſſance, ſinon preciſément, pour le moins du temps qui eſt compris entre Gautier ſon predeceſſeur, & Mainard ſon ſucceſſeur. Car poſant pour fondement, ce que nous auons reconnu veritable cy-deſſus, que le decés de ſainct Aldric eſt arriué en l'an huict cent cinquante-ſix, & celuy d'Aueſgaud, que nous trouuerons cy-deſſous en mil trente-cinq, il y aura cent ſoixante & dix-neuf ans entre ces deux termes, qui doiuent eſtre remplis par le temps des Eueſques qui ont ſuccedé les vns aux autres en cét interualle. Robert ſucceſſeur immediat de ſainct Aldric a gouuerné vingt-neuf ans, Lambert ſept, Gautier ſeize, Mainard vingt ans ſix mois, Sigefroy trente-trois, Aueſ-

gaud quarante-deux, & toutes ces ſommes iointes enſemble ne faiſant que cent quarante-ſept ans ſix mois, qu'il faut deduire de cent ſoixante dix-neuf ans, il ne reſtera pour le temps du pontificat de Hubert que trente & vn an ſix mois, (encore que Robert en ſa France Chreſtienne, & noſtre Manuſcrit luy donnent plus de trente-ſept ans) ou pour le moins pour l'interſtice entre Gautier & Mainard, car il eſt vray que l'eſpace d'enuiron trente-deux ans eſt vn peu long pour auoir laiſſé ſi peu de memoire de ſes actions. Cela ſe conforme neantmoins au dire du ſieur de Courteilles, qui le fait gouuerner ſon Egliſe pendant les regnes de Charles le Simple, Raoul de Bourgogne & Louis d'Outremer, ce qui ſe doit entendre d'vne partie du temps de Charles le Simple, de celuy de Raoul tout entier, & d'vne partie de celuy de Louis d'Outremer. Car Charles ſeul a regné vingt-ſix ans, à compter depuis huit cent quatre-vingt dix-ſept que mourut Eudes, iuſqu'à l'an neuf cent vingt-trois que Raoul commença à gouuerner pendant la priſon de Charles, & ce Raoul regna treize ans, & Louis dix-huit, qui ſont en tout cinquante-ſix ans, & ce n'eſt pas l'intention dudit Sieur de luy en donner tant. Mais puiſque ſon predeceſſeur eſt paruenu iuſqu'à l'onziéme année de Charles le Simple, Hubert aura eſté Eueſque durant les quatorze années qui reſtent de Charles, les treize de Raoul, & les quatre premieres iuſqu'à la cinquiéme de Louis, qui feroient en tout plus de trente & vn an, ce qui reuient à noſtre compte.

Que ſi on euſt ſuiuy l'opinion de ceux qui donnent vingt-trois ans à Gautier, il n'en euſt appartenu à Hubert que vingt-quatre ou enuiron, mais en ce faiſant Gautier euſt trop auancé ſur les années de Charles le Simple, puiſque ceux qui alongent dauantage le Pontificat de Gautier, ne l'eſtendent que vers le commencement du regne de ce Prince, & nous qui ne luy en donnons que ſeize, l'auons neantmoins auancé ſans pouuoir faire autrement iuſqu'à l'onziéme année dudit Charles, qui eſt preſque la moitié de ſon regne. Que ſi nous luy en euſſions donné vingt-trois ſelon les autres, nous euſſions auancé de ſept ans, & au lieu de nous rencontrer au commencement de ſon regne, nous nous fuſſions trouuez vers ſa fin.

Vne autre raiſon & tres-preſſante m'a fait iuger l'opinion que i'ay ſuiuie plus veritable que l'autre. C'eſt que ſi on donnoit vingt-trois ans d'epiſcopat à Gautier, aiouſtez les à huit cent quatre-vingt douze, que nous fournit la Chronologie pour ſa premiere année, nous aurions neuf cent quinze pour ſa derniere, qui ſeroit trois ans aprés que les Normands eurent fait cet accord auecque Charles le Simple, ſçauoir en l'an neuf cent douze, d'où il s'enſuiuroit que cela ſeroit arriué ſous Gautier & non pas ſous noſtre Hubert, contre ce que diſent les Cartulaires, & le ſieur de Courteilles, duquel ie ne me depars que quand la raiſon m'y contraint. Aiouſtant donc ces trente & vn an ſix mois à l'an neuf cent huit, nous aurons celuy de ſon decés en neuf cent quarante.

XXVIII.

MAINARD.

An de Christ dcccxl.

MAinard fut fait Eueſque par la voye ordinaire des ſuffrages du Clergé & du peuple, qui conſidererent plus en luy ſa pieté & ſon innocence que ſa ſcience. Il fut premierement marié & eut pluſieurs enfants, & nonobſtant il donna la pluſpart de ſes heritages ſituez au païs du Maine à l'Egliſe, ce qui fait coniecturer qu'il eſtoit natif du meſme païs, dautant qu'il y a apparence que touts ces grands biens n'eſtoient pas touts d'acqueſt, mais que la meilleure partie luy eſtoit écheuë par droit de ſucceſſion de ſes parents. Car il donna à l'Egliſe de ſainct Iulien deux moulins qu'il auoit baſtis ſur la Sarthe: Il laiſſa au Doyen & aux Chanoines la proprieté & ſeigneurie de Courgenal, & tout ce qu'il poſſedoit dans les Paroiſſes de Taſſé, de Sept forges, de la Dorée & d'autres.

Il fit faire vne table d'argent pour mettre deuant le grand

autel, & vn reliquaire de pareille eſtoffe, pour enfermer le chef de ſainct Iulien. André du Cheſne Hiſtorien du Roy, écrit dans l'Hiſtoire genealogique de la Maiſon de Montmorency, que noſtre Mainard fut preſent à vn acte datté de l'an neuf cent cinquante-quatre. Il mourut le huitiéme de Iuin, & fut enterré dans l'Egliſe de l'Abbaye de ſainct Vincent. On celebre ſon anniuerſaire le ſixiéme du meſme mois. Il a tenu le ſiege vingt ans & ſix mois dauantage ſous les regnes de Louis d'Outremer & de Lotaire.

REMARQVES.

CETTE piece produite de Monſieur du Cheſne eſt autentique, & ſe rencontre bien auecque noſtre Chronologie, ſix ans auant la mort de Mainard. Car adiouſtant ces vingt ans ſix mois, à l'an neuf cent quarante, dans lequel il faut prendre ces ſix mois, nous aurons neuf cent ſoixante pour le commencement de Sigefroy ſon ſucceſſeur. Et cependant Mainard aura veu les regnes deſſuſdits, c'eſt à ſçauoir les quatorze dernieres années de Louis d'Outremer, qui mourut l'an neuf cent cinquante-quatre, & les ſix premieres de Lotaire.

Noſtre Chronologie ainſi eſtablie toute contraire à celle que l'on peut tirer de la narration hiſtorique de S. Odo Abbé de Cluny, touchant le voyage auquel les reliques de S. Martin furent reportées de la ville d'Auxerre à Tours, nous oblige d'en faire diſcuſſion, & ce d'autant plus volontiers que le ſieur de Courteilles ayant propoſé cette difficulté en ſa force s'eſt contenté de mettre iuſtement le doigt deſſus, & la laiſſer là ſans y toucher dauantage. Mais parce qu'il a ingenuement confeſſé ne la pouuoir reſoudre, il faut taſcher à le tirer de cette preſſe le mieux que nous pourrons. Et certes il a raiſon, car qui voudroit entreprendre d'accorder tout, & laiſſer l'hiſtoire d'Odo en ſon entier telle que nous l'auons, il pourroit bien s'aſſeurer de perdre ſa peine n'auançant rien, & pluſtoſt de la confondre dauantage que de la démeſler.

Sainct Odo écrit donc que le corps de ſainct Martin fut re-

porté de Bourgogne à Tours l'an huit cent quatre-vingt sept, trente & vn an aprés qu'il y auoit esté porté, qui seroit à ce compte l'an huit cent cinquante-six : & parce qu'il dit que *Menoldus* Eueſque du Mans (qui ſemble le meſme que noſtre *Mainardus*, n'y en ayant point d'autre dont le nom ſoit plus approchant) fut preſent à cette Tranſlation ou reuection, (s'il faut ainſi parler) il faudroit qu'il euſt eſté deſia dans la chaire du Mans auant l'année huit cent quatre-vingt sept, ce qui eſt impoſſible ſelon le temps que nous luy auons donné. C'eſt pourquoy il faut faire vne reueuë ſur la narration de ſainct Odo qui ſe trouuera aſſeurément fauſſe en ſes dattes, dont ie ne l'accuſe pas, mais quelque inconſideré Copiſte qui en aura alteré les notes Chronologiques, leſquelles ſe deſtruiſent par ce qu'en a dit ſainct Odo meſme en diuers paſſages du traitté de cette hiſtoire qu'il raconte ainſi.

Quinze ans s'eſtant paſſez depuis les incendies de Haſting chef des Normands, le Capitaine Rollo vaillant aux armes mais cruel aux Chreſtiens luy ſucceda, lequel aprés auoir défait les Flamands, les Normands, & les Bretons en pluſieurs rencontres, & pris la ville du Mans, ils'en alla à Tours pour la traiter de meſme, mais il en fut empeſché par les ſubites inondations des riuieres de Loire & du Chair. Il déchargea ſa rage ſur le Monaſtere de Marmouſtier dont il maſſacra tous les Moines qu'il put attraper ; & ſix mois eſtant paſſez aprés ce deſaſtre, les Chanoines craignants à la fin d'eſtre enueloppez dans le malheur commun, de l'auis de leurs concitoiens trouuerẽt à propos d'enleuer la châſſe de S. Martin & de la porter à Orleans : & comme ils entendirent que Rollo eſtoit en chemin pour venir en cette ville, ils la porterent à Chablis, où ne ſe trouuants pas encore en aſſeurance l'abandonnerent iuſqu'à Auxerre.

Pour ce qui eſt du temps que cette châſſe fut reportée, il dit en termes exprés que ce fut aprés que Rollo Capitaine des Normands eut receu le bapteſme, ce qu'eſtant arriué l'an neuf cent douze ſelon tous les hiſtoriens, cette Tranſlation ne peut auoir eſté faite pluſtoſt que l'an neuf cent treize, & ainſi eſt fauſſeté de cette datte de huit cent quatre-vingt ſept euidemment, & que l'on fait dire à ſainct Odo ce qu'il

qu'il n'a iamais penſé. Voicy ſes paroles: *Elapſis poſtmodum quampluribus annis* (c'eſt à dire depuis que la châſſe de S. Martin fut portée de Tours à Auxerre) *pace Eccleſiæ, reddita Rollone fidei reſtituto, Turoniæ viri Dominum & Patronum ſuum requirendi gratia Autiſiodorum proficiſcuntur.* La raiſon y porte ouuertement ſon ſuffrage, car comme la frayeur que l'on auoit conceuë des Normands, auoit fait emporter ce precieux gage plus au dedans du Royaume, afin de l'éloigner des rauages des Normands, il eſt auſſi hors de toute apparence qu'on l'euſt rapporté auant la fin de leurs incurſions, & que le traitté de paix eſtant conclu auec eux en neuf cent douze, & executé, on fuſt entierement hors de l'apprehenſion de perdre ce ſacré depoſt: & le rapporter pluſtoſt, c'euſt eſté le reietter inconſiderément dans le meſme peril d'où il auoit eſté tiré auecque tant de fatigues.

Cette année neuf cent treize eſtant ainſi reſtituée au lieu de huit cent quatre-vingt ſept, puiſque la châſſe de ſainct Martin ne fut reportée à Tours que trente & vn an aprés qu'elle en fut oſtée, il s'enſuit que ce fut l'an huit cent quatre-vingt deux, ſix ans aprés que le Capitaine Rollo fut entré dans la France pour la rauager, ſçauoir l'an huit cent ſoixante & ſeize, ſelon le témoignage de [a] Dudo, & de [b] Guillaume de Iumieges touts deux Hiſtoriens des Normands; ce qui s'accorde aſſez bien, mais pour tout cela nous ne trouuons pas encore noſtre compte, bien que nous n'en ſoyons pas ſi éloignez que nous eſtions. Car Mainard n'eſtoit pas Eueſque du Mans auant l'an neuf cent quarante, comment aura-t'il donc aſſiſté à cette Tranſlation en neuf cent treize, ou neuf cent dix-ſept, comme quelques autres veulent, changeants huit cent quatre-vingt ſept en neuf cent dix-ſept touſiours pour la raiſon cy deuant dite? Il n'y aſſiſta iamais, ce nom eſt ſuppoſé, & ce qui me le fait dire, c'eſt que dans cette narration d'Odon, ſept Eueſques y ſont eſtablis preſents comme témoins oculaires, & touts fauſſement, ſi vous en exceptez le ſeul *Adalandus* Archeueſque de Tours.

[a] *Lib. 2. de geſtis Normannorũ.*
[b] *Lib. 2. cap. 9.*

Premierement *Aunarius* Eueſque d'Auxerre eſt compté parmy les preſents, mais auec quelle fauſſeté? elle paroiſt en ce qu'eſtant frere de ſainct Auſtrene Eueſque d'Orleans

& oncle de ſainct Loup Archeueſque de Sens, il viuoit plus de trois cent ans auant cette Tranſlation.

Syagrius Eueſque d'Autun floriſſoit du temps de ſainct Gregoire le Grand, & eſtoit encore prés de trois cent ans auant le bapteſme de Rollon.

Il n'y a iamais eu d'Eueſque de Troye du nom de Domnole, il eſt encore dans les eſpaces imaginaires.

Sainct Loup Eueſque d'Angers eſtoit long-temps auſſi auant ce bapteſme, & meſmes auant l'an huit cent quatre-vingt ſept, comme on voit par les catalogues des Eueſques de cette ville, dautant que Raino eſtoit alors Eueſque d'Angers ayant commencé ſon Epiſcopat dés l'an huit cent quatre-vingt, comme il paroiſt en ce que l'an neuf cent cinq il commanda à *Archanaldus* d'écrire la vie de ſainct Maurille Eueſque dudit lieu, & cét autheur en ſon Prologue auertit que c'eſtoit la vingt-cinquiéme de l'Epiſcopat de Raino. Voicy ſon texte. *Raino quondam ſancti Martini quotidianus diſcipulus, & ſemper Canonicus, ac poſtmodum ſanctæ Andegauenſis Eccleſiæ ex initio Chriſtianitatis trigeſimus-tertius humilis Epiſcopus, ob honorem omnipotentis Dei, nec non & eiuſdem ſancti Maurilij, atque remiſsionem peccaminum animæ ſuæ anno Incarnationis in nongenteſimo quinto, & ordinationis Epiſcopatus ſui in vigeſimo-quinto, vitam B. Maurilij ſcribere ac requirere iuſsit.* Puiſqu'en neuf cent cinq il y auoit vingt-cinq ans que Raino eſtoit Eueſque, il commença donc à l'eſtre en huit cent quatre-vingt. L'Apologiſte de ſainct René ayant cité ce paſſage nous donne à entendre que Raino eſtoit natif d'Orleans, & frere d'*Adelandus* Archeueſque de Tours, par ces paroles : *Fuit autem Raino ortu Aurelianenſis frater Adelandi Turonenſis Archiepiſcopi, vt habetur in veteribus monimentis Eccleſiæ noſtræ. Vnde corrigendus eſt error qui irrepſit in librum Odonis Cluniacenſis de Reuerſione ſancti Martini è Burgundia, vbi ille dicitur Aurelianenſis. Nam Aurelianenſis quidem genere fuit, ſed Pontificatu Andegauenſis, vt res eius geſtæ, & monimenta noſtra indicant.* Où eſt donc maintenant le temps de ſainct Loup Eueſque d'Angers ? il y auoit long-temps qu'il eſtoit paſſé, puiſque les tables nous apprennent qu'il ſucceda à ſainct Mainbœuf (Ayoul entre deux) qui floriſſoit du temps de Clotaire ſecond fils de Chilperic, c'eſt à

dire vers la fin du ſixiéme ſiecle & le commencement du ſeptiéme: tellement que ſainct Loup pouuoit eſtre Eueſque d'Angers vers la fin du ſeptiéme que l'on comptoit ſept cent, ſupputez s'il vous plaiſt combien cét an eſt éloigné de celuy de huit cent quatre-vingt.

Or encore que Raino ait peu aſſiſter à cette Tranſlation, ſon pontificat commencé en huit cent quatre-vingt, ayant porté au delà de neuf cent treize, c'eſt toutefois vne erreur qui n'eſt pas petite, de l'y mettre preſent en la qualité d'Eueſque d'Orleans qu'il n'eut iamais. D'où l'on void qu'il faut corriger auſſi *Seuertius* qui a fait ces fautes icy, & Syphorien Guyon qui l'a ſuiui en ſes Eueſques d'Orleans. Et ne faut non plus chercher le temps de *Menoldus* Eueſque du Mans qui ne fut iamais, ou ſi c'eſt le meſme que *Mainardus*, il s'en falloit bien vingt-ſept ans qu'il fuſt Eueſque, quand cette hiſtoire ſe paſſa. Car qui eſt-ce qui voudroit ſouſtenir qu'il n'y eut point d'erreur en *Menoldus* aprés que nous en auons monſtré euidemment en touts les autres? Il ne faut donc plus que le ſieur de Courteilles ſe mette en peine dauantage, puiſque voila ſa fuſée remiſe en ſon ordre, *que luy ny le Preſident Fauchet n'ont iamais ſceu démeſler.* Page 317.

Ie n'ay pas voulu dédire icy ledit Sieur de ce qu'il eſtime que Mainard eſtoit pluſtoſt Manſeau que Bourguignon, *à cauſe* (dit-il) *qu'il auoit vne grande partie de ſon patrimoine & beaucoup d'heritages ſituez en cette Prouince, n'y ayant pas grande apparence qu'il euſt acquis toutes ces terres, & qu'il faut croire qu'elles luy eſtoient écheuës de la ſucceſsion de ſes pere & mere, ou de quelques autres de ſes proches parents dont il auoit herité.* Ce n'eſt pas que ie ne voye bien que cette raiſon eſt bien legere. Car qui empeſche qu'vn Bourguignon, par exemple, n'ait des terres & des heritages en Prouence, en Gaſcogne, & au Maine, & que ſes enfants ne puiſſent heriter de touts ſes biens ſituez en ces diuerſes prouinces, deſquelles toutesfois ils ne ſeront pas originaires, mais demeureront toûiours Bourguignons? Il ne s'enſuit donc pas auſſi que Mainard fuſt Manſeau, encore qu'il euſt recueilly vne belle ſucceſſion en cette prouince, ce qui s'enſuiuroit ſi on diſoit qu'il euſt eſté eſtranger. Car cette raiſon qui eſt foible au Page 318.

regard d'vn regnicole, ſeroit aſſez forte pour vn eſtranger qui ne peut rien poſſeder en ce Royaume ſans grace particuliere, & priuilege ſpecial du Prince, impetrant de luy des lettres de naturalité. C'eſt pourquoy ie m'eſtonne comment ledit Sieur s'eſt laiſſé perſuader à cette raiſon lors qu'il eſt queſtion d'vn Bourguignon & d'vn Manſeau, qui ſont touts deux regnicoles, & ne l'a point conſiderée pour decider ſi ſainct Hadoin eſtoit François ou Eſcoſſois, c'eſt à dire eſtranger comme i'ay aduerty en ſon lieu. Or comme ie n'ay aucune raiſon pour oppoſer à celle dudit Sieur, ie l'ay ſuiuy en cét endroit, encore que ie ne ſois pas certain ſi c'eſt bien à propos, n'important pas beaucoup pour l'hiſtoire ny pour la Chronologie, que Mainard ſoit Manſeau ou Bourguignon.

XXIX.

SIGEFROY.

An de Christ dcccclx.

TOVT ce qu'on peut remarquer de recommendable en Sigefroy, c'eſt l'éclat de ſa naiſſance, & la nobleſſe de ſa Maiſon, car il eſtoit frere d'Yues premier Comte de Belleſme & d'Alençon : mais comme la naiſſance ne dépend pas de nous, elle n'eſt guere conſiderable pour haute qu'elle ſoit, ſi elle n'eſt ſouſtenuë par des actions heroïques d'vne vie toute vertueuſe. Celle de ce Prelat a eſté malheureuſe parce qu'elle eſtoit blaſmable, ne ſe ſeruant de l'appuy de ſon extraction que pour pecher auecque plus d'impunité & de licence, ayant mal commencé, continué & finy de meſme, accumulant vice ſur vice, peché ſur peché, & violence ſur violence, dequoy il a ſoüillé l'honneur de la chaire & profané la ſainteté de ſon miniſtere : & ſi bien il a ſemblé témoigner quelque repentance de tant d'excés à la fin de

ſes iours, la mort ſoudaine qui l'a preuenu en ce deſſein, a laiſſé tout le monde en grand doute de ſon ſalut.

Il commença donc d'entrer en ſon Eueſché par vne voye qui ſentoit vn peu la ſimonie, ſe demettant d'vne partie de ſes heritages entre les mains de Foulques Comte d'Aniou, afin que par ſa faueur le Roy de France le nommaſt à l'Eueſché du Mans, duquel il ne fut pas pluſtoſt pourueu qu'il prit querelle auecque Hugues premier Comte du Maine, qui eſtoit le meilleur Seigneur de ſon temps. Mais comme la partie eſtoit aſſez mal faite pour Sigefroy, & que ſon humeur ſuperbe & hautaine ne le rendoit pas capable d'accommodement, il fut contraint de ceder, & de ſe refugier vers Burchard Seigneur de Vendoſme, non tant comme vers vn aſyle & lieu de ſeureté, qu'en eſperance de tirer ſa reuanche de Hugues par le moyen de Burchard. Et pour cét effect, il employe premierement la médiſance, & les faux rapports pour taſcher de ſemer de la diſſenſion entre ces deux Seigneurs, & porter cettuy-cy à faire la guerre à l'autre; mais voyant qu'il auançoit peu par cette voye, il offrit à Burchard de luy donner quelques terres de ſon temporel, à condition qu'il le reſtabliroit à force d'armes en ſon Eueſché. Ce Seigneur accepte ſes offres, & pour ſatisfaire à la condition, il leue des troupes, ſe met en campagne pour courir ſur les terres de Hugues, & aprés quelques rencontres qui ſe paſſerent auec bien peu de ſuccés, Sigefroy vit bien que le plus court pour luy c'eſtoit de ployer, & traittant auecque luy d'en obtenir vne paix, quoy que honteuſe.

En ſuite de cette paix il reuint au Mans, où il ne fut pas pluſtoſt entré qu'il fut pris par les yeux, de la beauté d'vne ieune Demoiſelle nommée Hildeburge, laquelle il entretint ſcandaleuſement, & en eut pluſieurs enfants, qui moururent touts, à la reſerue d'vn nommé Alberic, lequel il enrichit des dépoüilles de la Cathedrale & de celles de S. Vincent. Car il luy donna le bourg de la Chapelle S. Aubin qu'il oſta aux Chanoines, & les villages de Sarcé & de Coulongé qu'il vola aux Moines, ſous pretexte d'vn contract de vendition ſimulée pour la ſomme de dix-huict liures de deniers, dit le Cartulaire. Il faut bien qu'il euſt dauantage ſpolié cette Ab-

baye, puiſque le Manuſcrit remarque qu'il y auoit en ce temps là douze Religieux, & aprés que Sigefroy y eut mis la main, ils furent touts écartez qui çà qui là, cherchant leur vie, excepté vn ſeul Preſtre qui y demeura, pour celebrer vne Meſſe par iour pour tout autre office.

Sigefroy vieillit en l'ordure de ſes vices, & ayant receu par quelque accident vne playe pour laquelle il auoit eſté ſaigné, la nuit ſuiuante il ne laiſſa pas de ſe porter à ſes débauches ordinaires iuſqu'à l'excés, comme s'il euſt encore eſté ieune; ce qui enuenima ſa playe de telle ſorte, qu'eſtant deſormais iugée incurable, & luy deſeſperant de ſa ſanté, l'horreur de ſa vie paſſée le vint auſſi toſt ſaiſir, & le pouſſa à quitter ſon Eueſché & à ſe ietter dans le cloiſtre de la Coulture, où il ſe fit donner l'habit de Moine, dans lequel il mourut incontinent, pour aller rendre compte à Dieu de l'adminiſtration de trente-trois ans de ſon Epiſcopat, & fut enſeueli dans l'Egliſe de cette Abbaye.

De ſon temps Hugues premier Comte du Maine donna le village de S. Remy du Plain & la terre entiere de Moulins en Sonnoye à l'Abbaye de la Coulture. Il conſentit à l'indemnité du Prieuré d'Auuers le Hamon, qu'vn nommé Guy d'Auoiſe fonda & donna à la meſme Abbaye. Il fit auſſi la premiere fondation de S. Pierre de la Cour, baſtiſſant vne Chapelle aux portes de ſon Palais, (qui eſt maintenant changée en vne Egliſe Collegiale) & y fit honorablement tranſporter & depoſer les oſſements de ſaincte Scholaſtique le quatorziéme de Nouembre, vers la fin du dixiéme ſiecle, dautant que le Monaſtere dans lequel ſon ſainct corps eſtoit gardé auoit eſté bruſlé par les Normands, comme nous auons veu cy-deuant.

Hugues parmy ces autres bonnes actions en fit vne qui declara aſſez ſa charité & ſon bon naturel, lors qu'eſtant touché de compaſſion pour les pauures laboureurs & les vignerons de la campagne, il baſtit ſur le panchant d'vne colline, entre les clos de Roxan & de Douceamie, vn Hoſpital pour les traiter lors qu'ils ſeroient affligez de quelque langueur, & pour cét effect le dota du reuenu de quelques terres & de quelques maiſons dépendantes de ſon Domaine. Cette maiſon ayant eſté depuis démolie par les guerres de Guillaume le Conque-

rant, on transporta les materiaux en vne place voisine, pour y dresser vne Chapelle en l'honneur de S. Blaise, & qui est maintenant erigée en vn Prieuré dépendant de l'Abbaye de la Pelice, située sur la riuiere d'Huyne prés de la Ferté-Bernard.

REMARQVES.

VOvs auez veu le tableau de la vie de Sigefroy peint de viues couleurs par le Manuscrit, mais il faut auoüer qu'elles ne sont guere agreables, ie vous les presente en leur naïfueté telles que ie les y ay trouuées sans y rien changer ny alterer; ce que n'a pas fait le sieur de Courteilles, qui a vn peu encheri sur la besogne, & d'vn trait de son pinceau les a tellement rehaussées, qu'elles sont non seulement desagreables, mais encore elles offensent la veuë. Ie veux dire que parlant des amours infames de Sigefroy il en dit plus de mal en deux mots que le Manuscrit en vingt, où il y a seulement ces termes : *Ad cumulum damnationis suæ, accepit mulierem nomine Hildeburgam in senectute, quæ ingresso illo ad se concepit & peperit filios*, & ledit Sieur tourne, *il épousa Hildeburge*, sans doute qu'il a oublié à dire qu'il auoit aussi fait publier les bans. Ce mot *épousa* signifie vn Sacrement, & seroit-il possible que Sigefroy eust esté si detestable, qu'auant que de pratiquer ces sales amours, il eust voulu abuser ainsi des Sacrements, & commettre vn sacrilege sans aucun autre dessein, que de le commettre pour le faire seruir de prelude à ses débauches? Cependant c'est ce que l'on entend par ces paroles, *il épousa Hildeburge*. Qui a iamais ouy parler qu'vn Eueſque ny en l'Eglise Latine, ny mesmes en la Grecque, dont les Prestres n'estoient pas obligez au Celibat, ait iamais pris vne femme, luy ait promis la foy de mariage, & l'ait aussi receu d'elle en face de l'Eglise (qui est ce qu'on appelle *épouser*) s'il n'a senti mal de la Foy, & n'a esté tout à fait heretique? Aussi la profanation des Sacrements faite à escient, n'est pas vn crime commun, mais tel qu'il engendre suspicion d'heresie, & est vne matiere reseruée au tribunal de l'Inquisition là où elle est en vsage.

Page 323.

Ie veux que Sigefroy fuſt éperduëment méchant, mais il eſt certain qu'il n'y a homme ſi méchant au monde, qui aime à faire toutes ſortes de méchancetez ſans exception, & qui n'en refuſe quelqu'vne : il n'y aura iamais que l'enfant de perdition, duquel parle l'Eſcriture, qui le ſera de la ſorte. Perſonne n'eſt iamais *ſummè malus*, la raiſon eſt de cela, que les vices ſont pieces détachées & n'ont point d'vnion comme les vertus, deſquelles on peut dire, à cauſe de leur connexion, que celuy qui en a vne en perfection, poſſede auſſi toutes les autres en quelque façon, ſelon la doctrine de la Philoſophie Morale. Ce n'eſt pas de meſme des vices, qui ſe détruiſent plus ſouuent les vns les autres, que d'auoir aucune liaiſon par enſemble, principalement quand il y en a quelqu'vn qui n'eſt pas neceſſaire pour contenter vne paſſion déreglée.

Si Sigefroy n'euſt pû iouyr de ſes amours ſans épouſer, on pourroit dire qu'il l'auroit fait, mais cela eſtant ſans exemple iuſqu'à ce iour, & dans la chaire du Mans, & par tout ailleurs, comme pouuoit ſçauoir Hildeburge, il n'y a point d'apparence qu'elle ait voulu paſſer par cette ceremonie, pour la faire ſeruir de quelque couuerture à ſon honneur, qu'elle auoit déja proſtitué par le conſentement donné à l'Eueſque, comme on peut penſer. Pardonnons vn peu à la memoire de Sigefroy, & ne le faiſons pas plus méchant qu'il eſtoit, ne le noirciſſons pas plus que l'ont noircy les Cartulaires, qui n'en diſent que ce que i'ay produit d'eux, ſi dauanture le ſieur de Courteilles n'en a veu d'autres que les miens, & quand cela ſeroit, il euſt eſté plus à propos de le taire, excuſant la ſimplicité des Autheurs du temps paſſé, & leur façon d'écrire, bien ſouuent mal propre & groſſiere.

Pour moy i'ay releué cette façon de parler, que Sigefroy *épouſa Hildeburge*, d'autant plus volontiers, que c'eſt pour deſabuſer ceux qui pourroient penſer que les Eueſques eſtoient autrefois mariez ; & quelques-vns m'ayant fait cette queſtion, ie leur ay répondu que non, & que le paſſage de S. Paul, *Oportet ergo Epiſcopum eſſe irreprehenſibilem, vnius vxoris virum*, qu'il faut que l'Eueſque ſoit ſans reproche, & mary d'vne ſeule femme, s'entend au ſens Moral, que la conſecration d'vn Eueſque eſtant vne repreſentation du mariage qu'il contracte

1. ad Tim. 3.

auec

auec ſon Egliſe qu'il épouſe, ainſi que ſignifie l'anneau qu'on luy donne, & qu'il porte touſiours, depuis ne luy permet pas d'en épouſer d'autres, c'eſt à dire d'auoir la conduite de pluſieurs Egliſes, mais d'vne ſeule, *vnius vxoris virum*. Et au ſens literal, il ne s'entend pas qu'il pûſt ou dûſt eſtre marié, mais qu'il ne le deuoit auoir eſté qu'vne fois. Car encore que la polygamie ſoit permiſe aux Chreſtiens, en ce ſens qu'ils peuuent auoir pluſieurs femmes ou pluſieurs hommes ſucceſſiuement, neantmoins elle eſt marque d'incontinence, & parce que l'on doit touſiours choiſir le plus parfait pour l'éleuer à l'Epiſcopat, l'Apoſtre conſeille de n'élire pas vn bigame, duquel on ne ſe pourroit pas aſſeurer, à cauſe de ſon incontinence reconnuë, qu'il gardaſt la continence à laquelle ſont obligez ceux qu'on veut éleuer à cette dignité, & cela ne s'eſt iamais pratiqué autrement. Pour l'Egliſe Latine, il eſt tres-certain par la pratique de touts les ſiecles verifiée par des exemples que nous en auons, ſans que ie veüille m'arreſter à citer les canons qui y ſont formels. On pouuoit bien élire vn homme marié pour eſtre Eueſque, mais s'il acceptoit l'élection, il falloit qu'à l'heure meſme il fiſt diuorcé auec ſa femme, & qu'elle y conſentiſt, ſans auoir deſormais plus de hantiſe que celle qui eſt permiſe entre vn frere & vne ſœur. Que ſi quelques-vns par fois ſe ſont oubliez en cecy, la ſeuerité des Canons y a eu égard, & a vengé ces crimes par de tres-rudes penitences.

Nous en auons vn exemple, entre pluſieurs autres, en noſtre France de S. Genebauld, lequel ayant épouſé la niepce de S. Remy, & veſcu quelque temps en mariage auec elle, fut le premier Eueſque de Laon, aprés vne ſeparation reciproque; mais ayant admis les viſites de ſa femme trop frequentes & trop familieres, il ſe precipita dans l'occaſion du peché & y demeura, car il eut vn fils d'elle & vne fille, dequoy il fut ſi repentant, qu'il receut vne auſtere penitence de ſon oncle & ſon Metropolitain S. Remy, qui l'enferma entre quatre murailles, d'où il ne ſortit qu'aprés ſept ans qu'il connut par des ſignes ſenſibles, meſme par vne apparition Angelique que Dieu auoit accepté ſa penitence. Et ſans ſortir de noſtre Eueſché, S. Victor eſtoit marié quand S. Martin le

Hincmar. in vita S. Remigij.

choiſit pour eſtre Eueſque, & le meſme iour qu'il le cõſacra, il fit auſſi ſa femme Maure Religieuſe. Badegiſile eſtoit marié quand il fut éleu Eueſque, & ne quitta point ſa femme pour cela, mais c'eſtoit vn impie & vn tyran qui ne peut faire d'exemple, ſi ce n'eſt pour eſtre en execration & abomination.

La pureté a touſiours eſté tellement recherchée dans les Prelats, qu'encore auiourd'huy les Grecs tout miſerables & ſchiſmatiques qu'ils ſont, ne les prennent pas entre leurs Preſtres qui ſont mariez; mais entre leurs Caloiers, qui ſont Religieux de S. Baſile, pour cette ſeule raiſon, que par vn vœu ſolemnel de chaſteté, ils ont renoncé au mariage. Sigefroy n'a donc iamais eſté marié, encore qu'il ait eu des enfants, mais concubinaire, ce que le Manuſcrit a aſſez exprimé en ces mots, *accepit mulierem*, & n'a pas dit *vxorem*, terme Latin qui euſt merité vne pareille cenſure que le François du ſieur de Courteilles, *il épouſa Hildeburge*.

Mais puiſque nous auons diſcuté ce mariage, il faut voir tout de ſuite ſans changer de matiere, ſi ledit Sieur rencontrera mieux en celuy du Comte, qu'en celuy de l'Eueſque. Voicy comme il en parle. *Noſtre Hugues épouſa Berthe fille d'Eudes ou Odon Comte de Champaigne, de Chartres, & de Blois, petite fille de Thibault le vieil, ſurnommé le Tricheur.* Page 322. Ie luy pardonnerois fort facilement d'auoir erré touchant la perſonne de Berthe de Blois, & de ce que de deux Eudes ou Odon pere & fils il n'en fait qu'vn; mais ie ne puis l'excuſer d'auoir donné à vn Comte de ſa ville, dont il traitte *ex profeſſo*, vne femme qui eſtoit à peine née au monde, lors que ce Comte Hugues I. en ſortit, qui fut enuiron l'an mil dix, & elle eſtant née du ſecond mariage d'Eudes II. du nom, qu'il ne contracta qu'enuiron l'an mil cinq auec Ermengarde ſa ſeconde femme, Mathilde de Normandie ſa premiere eſtant decedée ſans enfants quelque peu auparauant. Berthe donc n'eſtoit pas petite, mais deſia riere-petite fille du Comte Thibault le Tricheur: car elle eſtoit fille d'Eudes II. & d'Ermengarde, Eudes II. eſtoit fils d'Eudes I. & de Berthe de Bourgogne, Eudes I. fils de Thibaud, & de Leutgarde de Vermãdois. Et pour ce qui eſt de l'alliance de noſtre Berthe, elle fut mariée en premieres nopces au Duc de Bretagne Alain II. & en ſecon-

des auecque Hugues II. du nom Comte du Mans, petit fils de Hugues I. ſuſdit, & fils de Herbert Eueille-chien, ainſi qu'on peut apprendre des Genealogies dreſſées par le tres-docte André du Cheſne à la fin des Hiſtoriens Normands & des lieux y citez : d'où l'on void l'erreur du ſieur de Courteilles, qui prend icy Hugues I. Comte du Maine pour le ſecond, le grand pere pour ſon petit fils, & Thibaut pour Eudes I. le pere pour le fils, auec vn notable intereſt de la Chronologie.

Voicy vne autre erreur qu'il ne faut pas laiſſer ſans correction. Il dit, *que Robert Comte de Blois, ſecond fils d'Eudes ou d'Odon Comte de Champagne & de Blois, & petit fils de Thibault le Tricheur rebaſtit l'Egliſe de l'Abbaye d'Euron.* Pour reconnoiſtre l'erreur il faut ſçauoir qu'il y a eu deux Comtes de Blois de ce nom, c'eſt à ſçauoir Robert le Fort tué en l'an huict cent ſoixante-ſept, & ſon fils puiſné Robert qui fut tué l'an neuf cent vingt-trois, depuis lequel temps il eſt auſſi aiſé à monſtrer qu'il n'y en a point eu de ce nom, comme il eſt facile de prouuer que le Soleil luit en plein midy. *Page 328.*

Thibaud le Tricheur ſucceſſeur immediat de Robert II. (comme appert par vn titre du Roy Raoul de l'an neuf cent vingt-quatre) auant que de mourir en l'an neuf cent ſoixante-huict, ſouſcriuit à vn titre de S. Denis, au rapport de Doublet, & laiſſa ſon fils Eudes ſon ſucceſſeur en ſes Comtez de Tours, de Chartres & de Blois. Cét Eudes ou Odon que le ſieur de Courteilles appelle Comte de Champagne, n'en fut iamais Comte encore qu'il ſe ſurnommaſt de Champagne, *v. g. Odo Campanienſis, Comes Turonenſis, Carnotenſis, & Bleſenſis*, comme auſſi ſon pere ſe qualifioit ſouuent *Campanienſis* du lieu de ſa naiſſance ; mais ce fut Eudes fils de cét autre Eudes, qui ſous la fin du regne du Roy Robert ioignit les Comtez de Champagne & de Brie à ſes autres Eſtats, & ny l'vn ny l'autre de ces Comtes Eudes n'eut aucun enfant qui s'appellaſt Robert, comme on peut voir en du Cheſne ſus-allegué.

Pour retourner à noſtre Chronologie, Eudes I. ayant ſuccedé à ſon pere Thibaud enuiron l'an neuf cent ſoixante-neuf, deceda dans Marmouſtier en neuf cent quatre-vingt ſeize, & ſon fils Eudes II. fut tué en Lorraine en mil trente-ſept, à celuy-cy ſucceda Thibaud II. ſon fils, à celuy-cy Eſtienne le

fils duquel Henry fut tué en la Terre Saincte en mil cent vñ. D'où vous voyez qu'il n'y a point de lieu pour ce Comte supposé par ledit Sieur. Et ce qui l'a trompé, c'eſt qu'il y a eu vn Robert Vicomte de Blois, lequel enuiron l'an neuf cent quatre-vingt huict reſtaura l'Abbaye de Noſtre-Dame d'Euron du temps d'Eudes I. du nom, Comte de Tours, de Chartres & de Blois, ainſi que font foy les Chartes de cette Abbaye, & de celle de S. Pierre en vallée dans Chartres, dont voicy l'extraict. *Robertus Vicecomes Bleſenſis Abbatiam B. Mariæ de Euronio dictam, Gallicè* Noſtre-Dame d'Euron, *Dioceſis Cenomanenſis ad ſe iure hæreditario deuolutam à Maioribus inſtaurat, redditque Deo ac B. V. Deiparæ, conuocatis ad eam Monachis è Cœnobio S. Petri in valle Carnotenſi, cui tum vir venerabilis Wichertus præerat, prout in literis reædificationis fusè deſcribitur, quibus Hugo Rex, cum filio Roberto, Odo Comes Bleſenſis & Theobaldus filius, Hugo Comes Caſtriduni, aliique ſubſcribunt.*

Pourroit bien eſtre que ce Vicomte Robert fuſt auſſi Seigneur en tout ou en partie de la Champagne Cenomanoiſe, ou bien qu'il portaſt le ſurnom de Champagne, comme le portent encore auiourd'huy des premieres Maiſons de cette prouince ; tellement que quelques-vns le voyants porter le titre de Champagne & de Vicomte de Blois, ou bien qu'il ſe nommaſt de Champagne, *Robertus Campanienſis*, luy ont accreu ſes Eſtats, le faiſant Comte de Blois & de Champagne.

Enfin pour aiuſter noſtre Chronologie puiſque Sigefroy a eſté Eueſque trente-trois ans, ſi on les adiouſte à neuf cent ſoixante, qui eſt l'an de ſon entrée, nous aurons neuf cent quatre-vingt treize pour celuy de ſa ſortie, & il aura veu les vingt-ſept dernieres années de Lotaire, enuiron quatre mois de Louis V. dernier de la race de Charlemagne, auecque les ſix premieres années de Hugues Capet, premier Roy de la troiſiéme & derniere race de nos Princes, qui commença à regner en neuf cent quatre-vingt ſept.

XXX.

AVESGAVD.

An de Christ dcccccxciii.

LE meſme grain ietté en terre produit bien ſouuent le froment & l'yuraie, ainſi Aueſgaud ſorty de meſme eſtoc de la Maiſon de Belleſme que Sigefroy comme eſtant ſon neueu, fils puiſné d'Yues de Belleſme & de Godehilde ſa femme, & frere de Guillaume ſecond, Comte d'Alençon & du Perche, fut tres-diſſemblable à ſon oncle. Car il fut exempt de la cruauté, de la perfidie, & de touts les autres vices qui ſembloient eſtre hereditaires en la Maiſon de Belleſme, & d'autant que Sigefroy fut débordé en ſes actions, autant Aueſgaud fut chaſte & honneſte; autant que celuy-là ruina les Egliſes & les Monaſteres, autant cetuy-cy les conſerua & les enrichit. Ils furent touts deux en different auecque les Comtes du Maine, Sigefroy auecque Hugues, & Aueſgaud auecque Herbert ſurnommé Eueillechien fils de Hugues, & touts deux furent contraints d'abandonner la ville & la prouince; mais Sigefroy fit enfin ſa paix auecque Hugues, & Aueſgaud plus malheureux n'en ſceut iamais faire vne bonne auecque Herbert, qui n'eſtoit pas ſi raiſonnable que ſon pere, & pour auoir patience il fut enfin contraint de quitter tout & de mourir en vne prouince eſtrangere.

Il commença donc ſon Epiſcopat en ſe monſtrant fort courtois & liberal aux Egliſes, charitable aux pauures, & témoignant par ſes actions qu'il auoit la crainte de Dieu emprainte en ſon ame: il ne laiſſoit pas toutesfois de s'addonner encore à la chaſſe, qui eſt vn exercice innocent, mais peu ſeant à vn Eueſque qui ne doit aller qu'à la chaſſe des ames, pour taſcher de les garentir des filets du monde, & des pates de ce lion rugiſſant qui ne cherche autre choſe que

d'entrer & de faire carnage dans la bergerie. Mais Dieu permit qu'Aueſgaud vn iour en courant le cerf tomba de cheual ſur le viſage, & s'écraſa tellement le nez qu'il en demeura difforme toute ſa vie, ce qui le retira de ce paſſetemps, & le fit reſoudre à ne faire plus d'autre meſtier que celuy d'vn ſoigneux & vigilant Paſteur.

Le Comte Herbert qui n'auoit pas herité des vertus de ſon pere comme de ſon Eſtat, entreprenoit ſur les droits de l'Egliſe; Aueſgaud s'y oppoſe & y reſiſte, ce qui fit naiſtre des inimitiez mortelles entre eux deux, & de-là vint la guerre, que le Comte commença contre l'Eueſque, qui ſe reconnoiſſant le plus foible, ſe retira dans le Chaſteau de Duueilly où il fut auſſi-toſt aſſiegé, & ne trouuant pas la place tenable ſe retira ſecretement à Belleſme vers ſon frere, d'où il lança ſes anathemes contre Herbert, qui ne s'en mit pas beaucoup en peine. Neantmoins il ſe fit quelque accommodement, en ſuite duquel noſtre Eueſque ayant leué ſes cenſures s'en vint demeurer au Mans, & pendant ce temps-là ſe mit à reparer les Maiſons Epiſcopales, à faire l'Hoſpital de pierre qui n'eſtoit que de terraſſe & de charpante, & à reparer la Chapelle des Ardents, à laquelle il ioignit vn Hoſpital, exprés pour receuoir ceux qui eſtoient entrepris du feu ſacré & de la manie.

Comme il eſtoit employé en ces occupations, les vieilles querelles ſe renouuelerent derechef entre luy & le Comte qui recommença la guerre plus fort qu'auparauant, rauageant les terres de l'Eueſque, pillant ſes maiſons, vuidant ſes granges & ſes greniers, empriſonnant ſes ſuiets & ſes domeſtiques, & les rançonnant, enfin le pourſuiuant de ſi prés qu'il le contraignit de ſe ſauuer en ſon Chaſteau de la Ferté-Bernard, où il fut incontinent aſſiegé ſi eſtroitement qu'il fut contraint en peu de iours de ſe rendre vies & bagues ſaues, & de ſe retirer vers Fulbert Eueſque de Chartres. Ce Prelat voulut ſe meſler de les accorder, & pour cét effet ſe tranſporta ſur les lieux, où il moyenna quelque reconciliation qui ne dura guere, car leurs animoſitez ſe réueillerent de nouueau, & Aueſgaud ſe trouuant touſiours le plus foible fut contraint de faire ſa reſidence ordinaire dans la Ferté, &

de ne pas approcher plus prés du Mans. Dequoy eſtant enfin ennuyé, il prit reſolution d'aller faire le voyage de la terre ſainte, pour demander (comme il diſoit) vengeance à Dieu contre tant d'iniuſtice que luy auoit fait ſouffrir le Comte. Il y alla donc & y fit ſes deuotions, & à ſon retour comme il paſſoit par la ville de Verdun en Lorraine, vne maladie le ſurprit, qui le porta au tombeau le vingt-ſeptiéme d'Octobre de l'an mil trente-cinq, ayant poſſedé l'Eueſché du Mans touſiours en trouble l'eſpace de quarante-deux ans, & fut inhumé par Rhaimbert Eueſque dudit lieu en l'Egliſe de Noſtre-Dame.

Il donna à l'Abbaye de ſainct Vincent vne terre nommée le Breil, auecque vn bois qui en dépendoit, & eſtoit autrefois des appartenances de Coulaines. Et parce que les Religieux de la Coulture pſalmodioient deuotement & faiſoient dignement l'Office, il les obligea d'aller touts les ans en proceſſion à l'Egliſe Cathedrale au iour de ſainct Iulien pour chanter Matines dans le Chœur.

Ce fut à l'inſtigation d'Aueſgaud que Guillaume ſon frere Comte d'Alençon & du Perche, baſtit & fonda prés de ſon Chaſteau de Domfront en Paſſais l'Abbaye de Noſtre-Dame de Lonlay, où il mit des Religieux de l'ordre de ſainct Benoiſt.

REMARQVES.

IE paſſe icy par deſſus quelques legeres fautes pour venir à vne qui ſeule vaut bien toutes les autres, eſtant ſi remarquable & ſi groſſiere, qu'on peut dire du ſieur de Courteilles comme de Balaam qu'il tombe les yeux ouuerts, quand il fait écrire *ſainct Bernard en faueur d'Aueſgaud au Pape Eugene troiſiéme ſon epiſtre deux cent quatre-vingt quatorziéme, à Henry Cardinal la deux cent quatre-vingt quinziéme, & à l'Eueſque d'Oſtie ſa deux cent quatre-vingt ſeiziéme, pour ſa defenſe contre vn Preſtre de ſon Dioceſe, qui luy auoit éleué vne calomnie, qui l'obligea d'aller vers le Pape pour s'en purger.* Quand Aueſgaud mourut ſainct Bernard n'eſtoit pas nay, Aueſgaud mourut en mil trente-cinq, & ſainct Bernard naſquit en mil quatre-vingt dix: tel- Page 339.

lement qu'entre la mort de l'vn & la naiſſance de l'autre il y a cinquante-cinq ans à dire, & Eugene III. ne fut creé Pape qu'en l'an mil cent quarante-cinq, ſi bien que entre la mort d'Aueſgaud & le commencemẽt du Pontificat d'Eugene il y a cent dix ans, qui eſt vne erreur trop lourde pour vn homme qui fait l'exact en la Chronologie, & entreprend de la corriger. Il eſt vray qu'il la deſauouë en ſa Defenſe anticipée, & s'en décharge tant qu'il peut, à quoy ie ne veux point donner d'empeſchement ne me mettant pas beaucoup en peine ſur qui ce fardeau tombera : neantmoins ſon excuſe ſeroit plus receuable, ſi cette faute eſtant vnique en ſon eſpece, nous n'en auions point veu cy-deuant quantité d'autres de non moindre conſequence, ſans compter encore celles que nous verrons cy-aprés ; ce qui me fait craindre pour luy non ſans raiſon, qu'on ne le iuge pas plus innocent de celle-cy que des autres.

Page 6.

XXXI.

GERVAIS.

An de Christ MXXXV.

L'Eveſché du Mans ne ſortit point de famille en ce Prelat, qui eſtoit fils de Hamon Seigneur du Chaſteau-du-Loir, & de Hildeburge fille d'Yues Comte de Belleſme, de ſorte que Sigefroy eſtoit ſon grand oncle, & Aueſgaud ſon oncle maternel, auquel il ſucceda tant en ſa dignité qu'en ſes diſgraces. Aueſgaud n'eut qu'vn perſecuteur, Gervais en eut deux l'vn aprés l'autre ; la perſecution de celuy-là fut de plus longue durée, & de celuy-cy plus violente, car il ſouffrit vne cruelle priſon de ſept ans, & au ſortir il fut contraint par vn banniſſement forcé, d'auoir recours à la courtoiſie & à la liberalité d'vn Prince eſtranger, pour auoir dequoy ſouſtenir ſa vie, & le reſte de ſa fortune. Les malheurs d'Aueſgaud

ueſgaud n'eurent point d'autre fin que celle de ſa vie, au lieu que les afflictions de Geruais ſe paſſerent, ſes merites eſtant enfin eſtimez, & ſa patience couronnée. Et comme la vendition du Patriarche Ioſeph, ſon exil & ſa captiuité furent autant de degrez par leſquels il monta à la plus haute charge de l'Egypte; ainſi Geruais ſouffrit d'eſtre trahy, empriſonné & banny, pour eſtre aprés éleué à la premiere Prelature, & à la plus grande dignité de la France: de ſorte qu'on peut dire de luy à bon droit qu'il euſt pery s'il n'euſt eſté perdu, puiſqu'il gouuerna toute la France de meſme que Ioſeph fit l'Egypte, & qu'il ſeruit de premier Miniſtre d'Eſtat à vn Henry, comme Ioſeph à Pharaon.

La naiſſance de Geruais fut en la maiſon de ſon pere baſtie ſur vn coſtau vn peu éleué au deſſus du riuage du Loir, qu'on nommoit en Latin *Curia Aymonis*, & s'appelle encore auiourd'huy Cohaimon, comme qui diroit la Cour Aymon, qui a eſté changée en vn Prieuré dépendant du Ronſeray d'Angers. Ce Prelat n'eut pas dauantage de repos que ſon predeceſſeur, car Herbert Eueille-chien mourant laiſſa ſon fils Hugues en bas âge ſous la tutelle de Herbert Baccon ſon oncle, qui voyant Geruais fait Eueſque, & craignant qu'il n'apportaſt de l'obſtacle à ſes deſſeins tendants à s'emparer des Eſtats de ſon pupille & ſon neueu, il l'empeſcha deux ans durant de faire ſon entrée, à la fin deſquels & en ſuite de quelque accommodement entre eux deux, Geruais fut inſtallé dans ſon Egliſe Cathedrale.

Cét accord fut de peu de durée, d'où l'Eueſque iugeant qu'il auroit aſſez de peine de ſe garentir des violences de Baccon, & ne pouuant eſperer de ſecours du Roy de France, il creut que pour bien faire, il deuoit ſe ietter entre les bras du Comte d'Aniou Geoffroy Martel, & implorer ſon ſecours. Mais Baccon rendit ce deſſein inutile par ſa preuoyance, car il preoccupa tellement l'eſprit de l'Angeuin par de ſiniſtres impreſſions, que Geruais ſe voyant fruſtré de ce coſté-là, il tourna ſes penſées ailleurs pour chercher d'autres remedes. Il auoit leué Hugues des fonts de bapteſme, & l'aimoit comme ſon enfant; il fit donc tant qu'il gagna le cœur des habitans, & leur perſuada de reconnoiſtre Hugues pour leur Prince na-

turel, & de chaſſer Baccon qui n'eſtoit qu'vn vſurpateur ; ce qu'eſtant fait il trouua à propos de ſe fortifier d'alliances qu'il alla chercher en Bretagne, faiſant eſpouſer à Hugues vne ſage Dame nommée Berthe veufue d'Alain qui en auoit eſté Comte.

Martel qui muguetoit l'Eſtat de Hugues ſans en faire le ſemblant, ſe voyant deuancé de la ſorte s'attaque directement à Geruais, & pour luy témoigner ſon particulier reſſentiment, s'en va planter le ſiege deuant la ville du Chaſteau-du-Loir, qui eſtoit du patrimoine de l'Eueſque : mais comme cette place eſtoit alors forte & bien munie, ſon ſiege auançoit peu & tiroit en longueur, dont eſtant ennuyé il ſe laiſſe emporter à vn conſeil qu'il prit par ſa laſcheté, & fit éclorre par ſa perfidie. C'eſt qu'il enuoya prier Geruais de le venir trouuer pour traitter enſemble, à quoy l'Eueſque trop credule s'en vint ſous ſa parole, & ne fut pas pluſtoſt arriué qu'on le ietta traiſtreuſement en vne priſon : le Comte croyant que la reddition de la place ſeroit le prix de la liberté de l'Eueſque, ce qui ne reüſſit pas ſi toſt, car ces genereux ſoldats ne manquerent ny de courage, ny de reſolution, & ne laiſſerent iamais prendre aucun auantage ſur eux à leur ennemy.

L'Angeuin eſprouuant touts les iours à ſon dommage la valeur, & la fidelité de la garniſon, vit bien que la priſe de la place n'eſtoit pas choſe preſte, c'eſt pourquoy il ne ſongea plus qu'à l'emporter par la longueur du temps, & y laiſſant vn blocus il s'en vint auec ſon armée faire vn horrible degaſt dans le Maine, & aprés ſe preſenta deuant la ville Capitale dont les Bourgeois dénuez de Chefs, de gents de guerre, & de munitions, luy ouurirent les portes pour ſauuer le ſac de la ville & de la prouince, & à meſme temps que Martel entroit par vne porte, le Comte Hugues ſortoit par l'autre auec ſa femme. Il mourut peu de temps aprés, dont Geruais touſiours priſonnier conceut vn ſenſible déplaiſir, & ayant encore appris que Geoffroy Martel auoit occupé la ville capitale & eſtoit maiſtre de la prouince, eſtant deſormais ſans eſperance, il fit rendre la place du Chaſteau-du-Loir au Comte, aprés vn ſiege de ſept ans, & fut mis auſſi en liberté

aprés vne captiuité d'vn pareil eſpace de temps, à condition neantmoins qu'il n'entreroit point dans le Mans, & qu'il ſe tiendroit touſiours à la campagne, ou dans quelque prouince eſtrangere.

Geruais choiſit ce dernier & ſe retira vers Guillaume le Conquerant, Duc de Normandie, luy contant toutes ſes auantures, & implorant ſa courtoiſie & ſon aſſiſtance. Ce Duc en prit compaſſion, & ayant appris le merite de ce Prelat, luy donna de bons appointements auecque permiſſion de ſe retirer en tel endroit de ſes Eſtats qu'il voudroit. Comme il n'y a rien en ce monde entre les biens ſenſibles qui ſoit comparable à la liberté, auſſi la condition de noſtre Prelat eſtoit plus tolerable en ſon exil qu'en ſa captiuité, c'eſt pourquoy il paſſoit le temps auec quelque peu de ſoulagement & de reſpir, ſoûpirant neantmoins touſiours aprés ſa chere patrie, attendant quelque occaſion fauorable pour y pouuoir retourner. Mais Dieu en auoit diſpoſé autrement, car en ce temps-là Guy de Chaſtillon Archeueſque de Rheims mourut, & le Roy Henry premier du nom, à qui on auoit donné connoiſſance des rares qualitez de noſtre Eueſque, & des perſecutions qu'il ſouffroit, pour l'en deliurer le pourueut de cét Archeueſché, en ce temps-là le plus illuſtre de toute la France.

L'affection qu'il auoit pour la chaſſe l'emporta vn peu trop, & luy déroba de ſes meilleures heures qu'il donna à cét exercice de ſoy innocent: d'où vient qu'il fut bien eſtonné quand il ſe vit dans les beauſſes, & les plaines de la Champagne, qui eſtant dépoüillées de bois & de foreſts ne nourriſſent point de beſtes rouſſes, à faute deſquelles il voulut repaiſtre ſes yeux de la repreſentation d'vn cerf qu'il fit ietter en bronze, & mettre dans vne des cours du Palais Archiepiſcopal de Rheims, où il eſt encore auiourd'huy auec cette inſcription:

Dum Cenomanorum ſaltus luſtrare ſolebat
Geruaſius, ceruos tunc ſufficienter habebat,
Hunc, memor vt patriæ ſit ſemper, condidit ære.

Quatre ans aprés qu'il eut pris poſſeſſion de la chaire de Rheims, il ſacra Philippes premier en l'âge de ſept ans deuant le grand autel de la Cathedrale en preſence de ſon pere

Henry, & de plusieurs grands Seigneurs, le iour de la Pentecoste de l'an mil cinquante-neuf. Il receut des lettres des Papes Estienne dixiéme, Nicolas & Alexandre second. Et l'année suiuante que l'on comptoit mil soixante, Henry premier estant decedé, & son fils Philippes ayãt commencé de regner sous la tutelle du Comte de Flandres, l'Archeuesque Geruais fut fait Chancelier du Royaume. Mais enfin aprés auoir porté la qualité d'Eueſque du Mans vingt ans, celle d'Archeuesque de Rheims dix-sept, & gardé les seaux de France douze, il mourut le deuxiéme Iuin de l'an mil soixante & douze.

De son temps Beranger Archidiacre d'Angers sema son heresie. Geoffroy Martel Comte d'Aniou fonda prés d'vne grande foreſt ſituée ſur les confins du Maine, & du Vendosmois l'Abbaye de S. George du bois de l'ordre de S. Augustin. Il fonda encore l'Egliſe Collegiale & le Chapitre de Troo.

L'Eueſque Geruais donna au Chapitre de S. Iulien deux moulins au deſſus de la ville, qui retiennent encore auiourd'huy le nom des Moulins Geruais, & plusieurs autres seigneuries & paroiſſes. De plus il donna vne Prebende entiere de S. Iulien à l'Abbaye de S. Vincent, afin que les Eueſques & Chanoines euſſent la liberté d'y pouuoir élire leur ſepulture.

REMARQVES.

L'ANNE'E du sacre de Philippes premier eſt mil cinquante-neuf, d'vn commun accord de touts les Hiſtoriens, & puiſque Geruais en fit la ceremonie quatre ans aprés qu'il fut Archeueſque de Rheims, ce fut donc en l'an mil cinquante-cinq qu'il abandonna l'Eueſché du Mans, auquel ayant preſidé vingt ans, il s'enſuit qu'il y entra en mil trente-cinq, qui eſt l'année du decés d'Aueſgaud, ce qui verifie entierement noſtre Chronologie, & monſtre la certitude des Epoques precedentes. Nous mettrons donc icy bien à propos l'an mil cinquante-cinq pour la ſortie de Geruais de cét Eueſché, & pour l'entrée de ſon ſucceſſeur. Voila pour ce qui eſt de la Chronologie, diſons vn petit mot de controuerſe.

Page 348. Le Sieur de Courteilles appelle Geoffroy Martel Comte d'Aniou, Comte pareillement de Blois & de Vendoſme. Il

eſt vray qu'il paſſa quelques actes portant qualité de Comte de Vendoſme ; mais en effect il n'eſtoit au commencement que tuteur du ieune Foulques l'Oiſon Comte de Vendoſme, aprés le decés de ſon frere Burchard II. du nom mort ſans enfants ; & aprés il en fut Comte abſolument. Mais que Martel ait iamais porté le titre de Comte de Blois, il ne ſe trouuera pas, ſinon depuis que ledit Sieur l'a inueſti de cét Eſtat. Il eſt vray qu'à l'exemple de Foulques Nera ſon pere, il eut pluſieurs rencontres auecque Thibaud Comte de Blois ; & qu'enfin l'an mil quarante-deux l'ayant fait ſon priſonnier de guerre, celuy-cy luy quitta le Comté de Tours pour ſa rançon, non pas celuy de Blois.

XXXII.

VVLGRIN.

An de Christ M. LV.

VVlgrin eſtoit natif de la ville de Vendoſme, & en ſon ieune âge il ſuiuit quelque temps les armes, mais voyant que cette profeſſion n'eſtoit pas le chemin du Ciel, il embraſſa la Monaſtique dans l'Abbaye de Marmouſtier lés Tours, où eſtoit Abbé pour lors vn nommé Albert, qui luy donna l'habit & le receut à profeſſion. Les deportements & la ſaincte conuerſation de Vulgrin, firent conceuoir à ſon Abbé de grandes eſperances de ſa vertu & bonne conduite, de ſorte qu'il le fit Prieur de ſon Monaſtere, auquel employ Vulgrin monſtra par effect que les eſperances qu'on auoit conceuës de luy n'eſtoient pas vaines.

Sa reputation ſe répandant par tout, Geoffroy Martel Comte d'Aniou en eut la connoiſſance, & apprit qu'outre ſes autres bonnes qualitez, il eſtoit fort verſé en l'Architecture ; il le demanda à ſon Superieur auecque tant d'inſtance, qu'Albert ne pouuant luy dénier, attendu ſon importunité & ſon

authorité, le luy accorda. Il le fit auſſi toſt Abbé du Monaſtere de S. Serge lés Angers qui eſtoit pour lors vacant, tout en ruine & en telle deſolation, qu'à grand'peine eſtoit-il ſuffiſant de nourrir douze Religieux. Vulgrin entreprit courageuſement cette commiſſion ruineuſe, & fit ſi bien qu'en peu d'années il rebaſtit ce Monaſtere, le refit plus beau & plus grand qu'il n'eſtoit auparauant, le meubla d'ornements & de tout ce qui eſtoit neceſſaire, retira les terres alienées, deſengagea les autres, & en acqueſta de nouuelles, de ſorte que les reuenus de ce Monaſtere ſe trouuerent ſuffiſants pour entretenir aiſément ſoixante & dix Religieux dont il le peupla, & leur apprit tant par ſes inſtructions que par ſon exemple, à ſuiure la perfection de la vie Monaſtique, car le Manuſcrit témoigne que c'eſtoit vn perſonnage d'vne ſainčteté eminente, *vir fuit non aſpernandæ ſanctitatis.*

Geoffroy Martel, qui eſtoit alors le plus grand maiſtre en noſtre prouince, ayant appris que Geruais eſtoit pourueu de l'Archeueſché de Rheims, conuoca vne aſſemblée du Clergé & du peuple, pour faire élection d'vn Eueſque, qui rempliſt dignement la chaire du Mans alors vacante. Et parce que l'Egliſe Cathedrale menaçoit ruine, & qu'on parloit de la rebaſtir, ils éleurent l'Abbé Vulgrin, grand homme de bien, & qui venoit d'acheuer les baſtiments de ſon Abbaye, afin qu'il reparaſt le Temple materiel, edifiaſt leurs ames par la ſainčteté de ſes actions, & les guidaſt par ſa ſage conduite.

Voila donc Vulgrin inſtallé Eueſque du Mans où il commence auſſi toſt à faire ce qu'on attendoit de luy. Il amaſſe les materiaux neceſſaires pour la ſtructure d'vne nouuelle Egliſe Cathedrale, en fait le deſſein, & dans ſa cinquiéme année en ietta les fondements qu'il continua & éleua durant quatre ans, aprés leſquels la mort l'empeſcha de pourſuiure ſes deſſeins, en coupant le fil de ſa vie.

Les Eueſques ſuiuants ont tant fait qu'ils ont acheué cette fabrique, qui ſeroit vne des plus belles & des plus magnifiques du Royaume, ſi la nef eſtoit d'vne pareille conduite que le reſte, que nous voyons auiourd'huy, qui rauit nos yeux, & nous fait reconnoiſtre la ſageſſe & la grandeur du courage de l'Entrepreneur. Il fut Eueſque huit ans neuf mois onze iours,

leſquels adiouſtez à mil cinquante-cinq, nous donnent mil ſoixante-quatre pour l'année de ſon decés, & fut enterré dans le Chapitre de l'Abbaye de S. Vincent. Il a veu les cinq années dernieres de Henry, qui mourut le quatriéme iour d'Aouſt de l'an mil ſoixante, & les quatre premieres de Philippes.

Le Manuſcrit prend plaiſir à raconter les auantures de cét Eueſque en cette ſorte. Vulgrin fut premierement ſoldat, de ſoldat Moine, de Moine Prieur, de Prieur Abbé, & d'Abbé Eueſque.

REMARQVES.

I'AY crû eſtre de mon deuoir de mettre icy la vie de Vulgrin tout au long, comme ie l'ay trouuée dans le Manuſcrit; & ie m'eſtonne comment le ſieur de Courteilles a paſſé ſous ſilence des choſes notables, luy qui en a rapporté dans ſon liure mille autres qui ſont de moindre conſequence. Il s'eſt contenté de dire en vn mot qu'il a eſté Moine, encore il le dit de ſi mauuaiſe grace que ie ne m'en puis taire, & ne ſçaurois paſſer outre ſans luy faire vne mercuriale.

Voicy donc comme il parle. *Vulgrin abandonna la profeſſion Monaſtique pour eſtre éleué à la dignité Epiſcopale.* Page 352. Ie voy bien qu'il parle comme il l'entend, & qu'il croit qu'il eſt impoſſible d'eſtre Moine & Eueſque tout enſemble; mais il ſe trompe bien fort. Car le Moine pour eſtre Eueſque ne laiſſe pas d'eſtre Moine, tant s'en faut que pour cela il abandonne la profeſſion Monaſtique, façon de parler qui eſt odieuſe & mal digerée & indigne d'vn ſi bon eſprit. Il ne faut pas qu'il s'imagine en cecy vn changement ſemblable à celuy des formes ſubſtantielles, où la generation de l'vne eſt la corruption & la deſtruction de l'autre: C'eſt pluſtoſt ainſi que les degrez des qualitez, qui eſtant receus dans vn meſme ſuiet, ſont non ſeulement compatibles, mais ſe communiquent leurs perfections mutuelles, & le premier diſpoſe le ſuiet pour eſtre en eſtat de receuoir le ſecond plus noble & plus releué. De meſme l'Epiſcopat n'eſt pas incompatible auecque le Monachat, plûtoſt il le conſerue & le perfectionne.

C'eſt ce qui a fait dire au Docteur Angelique, que les Moines eſtoient en eſtat d'acquerir la perfection, & que les Eueſques l'ont deſia acquiſe. Car comme le Moine, lequel (ainſi que ſon nom le ſignifie) doit vaquer à ſoy-meſme ſeulement, & touſiours eſtre en vn perpetuel mouuement pour arriuer à la perfection, auſſi l'Eueſque qui n'eſt Eueſque pour autre choſe que pour le bien du peuple qui luy eſt commis, doit auoir acquis deſia la perfection, afin que deſormais il entende plus au bien de ſes ſuiets qu'au ſien propre, & qu'il employe tout ſon temps, pluſtoſt à leur faire part des perfections qu'il poſſede, qu'à en acquerir de nouuelles. Delà viẽt que ces deux eſtats eſtans tres-compatibles, le premier ſert d'acheminement au ſecond; & dans les ſiecles vn peu éloignez de celuy-cy, les Monaſteres eſtoient les pepinieres des Eueſques, tant s'en faut qu'il faille abandonner l'vn pour paruenir à l'autre. Et c'eſt pour cela que le Moine ne quitte point ſon habit Monachal quand il eſt fait Eueſque, & quand meſme il eſt éleué à l'Eminence du Cardinalat, bien qu'alors il ſoit diſpenſé de porter ſon habit regulier, il ne l'eſt iamais de la couleur, cela eſtant, auſſi bien que l'obligation à ſes vœux quant à l'eſſence, demeuré iuſqu'auiourd'huy indiſpenſable. I'aduoüe bien que le ſieur de Courteilles n'eſt pas obligé de ſçauoir cecy; mais quand on parle de ce qu'on n'entend pas, il faut conſulter ceux qui l'entendent, pluſtoſt que de parler hors de propos. Et toutefois il pouuoit s'inſtruire de cecy par la lecture meſme des Gazettes, ſe ſouuenant qu'il y a peu d'années qu'elles nous apprirent le decés du Cardinal *Sant-Onofrio*, qui ſe reconnoiſſant proche de ſa fin, obtint de ſa Sainteté Vrbain VIII. ſon frere permiſſion de teſter, par vn Bref en datte du vingt-troiſiéme de Iuillet mil ſix cent quarante, ſans laquelle il ne l'euſt pû faire, parce qu'eſtant Religieux Capucin il ne pouuoit diſpoſer de rien, ny auoir vne derniere volonté; tellement qu'il eſtoit Religieux & Cardinal tout enſemble. Et cette pratique toute recente luy deuoit auoir appris, ſans éplucher S. Thomas pour cela, qu'encore que le Religieux ſoit fait Eueſque ou Cardinal, il ne ceſſe pas touſiours d'eſtre Religieux, & qu'il ne peut pas abandonner l'vn pour paruenir à l'autre.

Ledit

Ledit Sieur peut pretendre quelque excuſe de cette façon de parler impropre, à cauſe de ſa matiere, mais il faut qu'il aduoüe la debte toute entiere en cette-cy qui eſt Chronologique, quand il dit : *Pendant le Pontificat de Vulgrin, Guy de Laual que l'on compte quatriéme du nom, obtint du Pape Vrbain II. que touts les aiſnez de ſa maiſon porteroient à l'aduenir le nom de Guy auec les armes de Laual.* Vulgrin mourut en l'an mil ſoixante-quatre, & Vrbain II. ne fut éleu Pape qu'en mil quatre-vingt huict : il faut donc reietter cecy iuſqu'au temps de Hoël, ſi ce n'eſt que ledit Sieur ſe ſoit mépris voulant dire Alexandre II. (comme il le falloit) pour Vrbain, ou bien Victor ou Nicolas II. qui ont touts eſté ſouuerains Pontifes, pendant que Vulgrin eſtoit Eueſque. Page 353.

Si nous ſuiuions icy les Cartulaires qui mettent vne vacance de deux ans quatre mois, entre Vulgrin & Arnaud, celuy-cy ne pourroit eſtre entré dans l'Epiſcopat qu'en mil ſoixante-ſix, & cependant il eſt aiſé de prouuer par le Cartulaire meſme qu'il le commença pluſtoſt, ainſi que l'on peut colliger de ce qu'il nous apprend qu'Arnaud receut Guillaume le Baſtard Duc de Normandie dans ſa Cathedrale, auec des ſolennitez publiques, & que cét Eueſque contribua du ſien à l'armement que fit ce Duc pour conquerir l'Angleterre : ce qu'eſtant auenu en mil ſoixante-ſix, il eſt tout euident qu'il s'eſtoit rendu ſeigneur du Maine, & de la ville du Mans auant cette année, & que par conſequent Arnaud qui l'y receut eſtoit deſia Eueſque. Auſſi Orderic rapporte cette action en l'an mil ſoixante-quatre en ces paroles : *Dux Cenomanicam vrbem ciuibus vltro ſeſe dedentibus cum ingenti tripudio recepit, eique Domnus Ernaldus eiuſdem vrbis Præſul cum Clericis & Monachis reueſtitis textus Crucéſque ferentibus, honorabiliter obuiam proceſſit.* Quittant donc icy noſtre Manuſcrit & ſuiuant Orderic, nous mettrons bien à propos l'année de mil ſoixante-quatre pour la derniere de Vulgrin, & la premiere d'Arnaud. Lib. 3.

XXXIII.

ARNAVD.

AN DE CHRIST MLXIV.

L'ESPRIT & la fortune ſont deux pieces neceſſaires pour éleuer vn homme de peu; mais il faut qu'elles faſſent vne bonne alliance, & tendent à vne meſme fin, car l'eſprit ne pourra iamais rien faire ſans la fortune, bien que celle-cy plus puiſſante que celuy-là, produiſe quelquefois des effets prodigieux ſans ſon ſecours: que ſi l'vn & l'autre s'accordent, il ſemble qu'il n'y a rien impoſſible. Par la fortune ie n'entends pas vne conduite aueugle & ſans raiſon, comme le vulgaire a couſtume de la prendre, mais bien la direction admirable de cette cauſe premiere, qui n'eſtant obligée de rendre compte de ſes actions qu'à ſoy-meſme, & qui n'ayant point d'autres bornes de ſa puiſſance que ſa volonté, donne de l'eſprit à qui il luy plaiſt, & par ſon infinie ſageſſe fait naiſtre les occaſions, & fournit à propos les moyens de tendre à la fin où elle nous veut acheminer; & tout cela ce ſont des effects tres-infallibles de ſon admirable prouidence. C'eſt ainſi qu'elle en a vſé enuers noſtre Eueſque Arnaud, lequel eſtant petit de corps fut pourtant d'vn grand eſprit, & la baſſeſſe de ſon extraction ne le pût empeſcher de monter au faiſte de l'Epiſcopat.

Il eſtoit natif du Dioceſe d'Auranches, neueu d'vn ſçauant Docteur, & Maiſtre d'école nommé Robert, qui fit profeſſion publique d'enſeigner en la ville du Mans, au grand contentement de tout le monde. Son neueu Arnaud ayant eſté dés ſon ieune âge éleué de ſa main & nourry dans les ſciences, & dans les exercices de la pieté, deuint également ſçauant & vertueux, tellement qu'aprés la mort de ſon oncle il continua ſon trauail d'enſeigner auec de grands applaudiſſements, du

temps des Eueſques Geruais & Vulgrin. Ce dernier eſtant decedé, le Clergé & le peuple ietterent les yeux ſur Arnaud, & d'vn commun conſentement le nommerent pour ſon ſucceſſeur : il n'y eut que certains enuieux qui conteſterent ſon élection, allegant qu'il eſtoit de baſſe naiſſance & fils d'vn Preſtre, & conſequemment incapable de ſouſtenir cette dignité. Le Pape Alexandre II. eſtant conſulté là-deſſus répondit en faueur d'Arnaud, que l'obſcurité de la naiſſance ne pouuoit empeſcher ceux qui ſont regenerez en Ieſus-Chriſt d'eſtre éleuez au Pontificat, ſi d'ailleurs ils en auoient le merite, & s'il ne s'en trouuoit point d'autres qui les ſurpaſſaſſent en ces bonnes qualitez. L'oppoſition leuée par cette réponſe Arnaud fut conſacré, & peu de temps aprés il ſe mit à continuer la fabrique de la nouuelle Egliſe, commencée par Vulgrin, & fut ſi heureux qu'il éleua & couurit cette partie de l'Egliſe qu'on nomme le Chanceau dans ſes premieres années, & auant qu'il mouruſt il auança fort les croiſées, & ietta les fondements de la Tour.

Ces ouurages furent interrompus par les guerres tant ciuiles qu'eſtrangeres, qui durerent pluſieurs années en cette prouince, à cauſe des diuerſes pretentions ſur la ſucceſſion du Comté du Maine, aprés que Herbert dernier Comte fut decedé, ſans auoir laiſſé aucuns enfants qui puſſent eſtre ſes heritiers ; mais ſeulement vne tante & trois ſœurs, les marys deſquelles faiſoient leurs pratiques pour appuyer chacun ſon droit, & eſtre preferez aux autres competiteurs. Gautier Comte de Mante auoit épouſé Biotte fille de Herbert Eueille-chien, & tante de Herbert ſecond, & celuy-là eſtant le plus éloigné auoit le moins de droit, quoy qu'il euſt plus d'appuy & de ſupport dans la prouince, ce qui ne luy ſeruit de rien, dautant qu'en ſes pourſuites, luy & ſa femme finirent leurs iours par le poiſon. Azon Marquis de Ligurie ou de Genes ayant épouſé Herſende, ſœur aiſnée de ce dernier Herbert auoit le meilleur droit, comme eſtant le plus proche heritier, mais il n'auoit pas les forces pour le ſouſtenir. Iean de la Fleche mary de la ſeconde nommée Paule, n'auoit ny droit ny force. Robert fils de Guillaume le Baſtard Duc de Normandie eſtoit accor-

dé à Marguerite, la derniere, & ne fondoit pas tant ſes pretentions ſur cette alliance que ſur vne donation du Comté que luy auoit fait Herbert dernier Comte, en cas qu'il decedaſt ſans enfants, craignant que le Comte d'Aniou ne s'emparaſt de ſes Eſtats. C'eſtoit le ſeul titre qui pouuoit appuyer le droit de Robert, puiſque Marguerite ſa fiancée deceda auant l'âge de puberté, & fut enterrée en l'Abbaye de Feſcamp.

Droit ou non, Guillaume comme le plus puiſſant vient au pays du Maine auec vne puiſſante armée, & mal-gré touts les oppoſants, qui eſtoient ſouſtenus du Duc d'Aniou, s'empare des meilleures places de la prouince, ſe preſente deuant la ville capitale, où il eſt receu auecque pompe & magnificence, principalement de noſtre Eueſque qui alla au deuant de luy, & le receut proceſſionnellement en ſon Egliſe. Guillaume y ſeiourna peu de temps, & ayant pris le ſerment de fidelité des habitants, & laiſſé vn Seigneur nommé Humfroy pour Gouuerneur, s'en retourna en Normandie. Il n'y fut pas pluſtoſt arriué qu'il receut nouuelles que les Manſeaux impatients de la domination des Normands (que leurs Hiſtoriens accuſent pour cela de legereté & d'infidelité) auoient ſecoüé le ioug. Il reuient donc ſur ſes pas auec vne armée de trente mil hommes, aſſiege le Mans, & pour le batre fait dreſſer deux forts, dont l'vn s'appelloit le Mont-barbet, & l'autre la Motte, au moyen deſquels l'ayant pris, pour empeſcher à l'aduenir de ſemblables reuoltes, il prit reſolution de baſtir vn chaſteau dans la ville pour la tenir en bride, & laiſſa pour la conduite de cét ouurage vne Dame Angloiſe, veufue d'vn Seigneur Normand, nommée Orbrindelle, qui donna ſon nom au donjon de cette forteresſe, qu'on appelloit par corruption de langage la Tour de Ribandelle.

Ce Duc ayant ainſi mis ordre à la prouince, aſſemble vne armée de Normands, de Manſeaux & de Bretons, auecque laquelle il paſſa la mer, conquiſt le Royaume d'Angleterre, & tua Harald qui en eſtoit Roy. Tous les Seigneurs & Prelats ſes vaſſaux, contribuerent à cette expedition, & Arnaud ſeul qui luy eſtoit affectionné, comme nay ſon ſuiet, luy fournit

trente nauires, ſi on en veut croire les Cartulaires, ce qui eſt touſiours vne marque de la richeſſe & de la puiſſance de cét Eueſque.

Si toſt que les Manſeaux virent Guillaume empeſché en cette conqueſte, ils ſecoüerent derechef le ioug de ſon obeïſſance, & enuoyerent à Genes vers Azon qui en eſtoit Seigneur, le priant de venir prendre poſſeſſion du Comté du Maine, où eſtant venu auec ſa femme Herſende & leur fils Hugues, les habitants aprés auoir coupé la gorge à la garniſon, tué leur Gouuerneur Humfroy, & chaſſé generalement touts les Normands tant du chaſteau & des autres forts que de la prouince, mirent le tout entre les mains d'Azon & de ſa femme.

Arnaud à qui toutes ces reuoltes n'eſtoient pas agreables, craignant qu'on ne le creuſt eſtre de la partie, paſſe heureuſement en Angleterre pour donner aduis de tout au Roy Guillaume, qui le receut auec de grandes careſſes. Pendant ce voyage les ennemis de l'Eueſque pillerent ſa maiſon de Coulaines, enleuerent les meubles de ſes chaſteaux d'Yuré & de Touuoye, & rançonnerent ſes fermiers, & ſes ſuiets: dequoy ayant eſté auerty par meſſagers exprés, il repaſſa la mer en diligence, & eſtant de retour au Mans, Azon & ſes partiſans luy fermerent les portes de la ville, & le contraignirent de ſe retirer en l'Abbaye de ſainct Vincent, où il demeura iuſqu'à ce que par accommodement fait à la ſollicitation de ſon Clergé, il rentra & fut reſtably en ſon Eueſché.

Cependant Azon voyant que l'argent commençoit à luy manquer, pour ſouſtenir les frais de la guerre, & que le bourgeois s'ennuyoit deſia de ſa domination, s'en retourna en Italie, ayant laiſſé ſa femme & ſon fils Hugues, & confié le tout à la garde d'vn puiſſant Seigneur nommé Geoffroy de Mayenne, qui ne s'acquitta pas de cette commiſſion auecque toute la fidelité qui eſtoit à deſirer. Car il entretenoit impudiquement cette Dame, & rendoit ſon gouuernement & celuy de ſon fils odieux, pour les exactions & ſubſides extraordinaires qu'il leuoit ſur le peuple, qui ne pouuant plus ſouffrir tant d'oppreſſions ſe ſouſleua, & conſpirant contre la perſonne de leur ieune Comte ſe mit en deuoir de le chaſſer

de la prouince. Et parce que Hugues de Sillé portoit ouuertement ſon party, ils ſortent tumultueuſement de la ville, ayants pour leur Chef & conducteur Geoffroy de Mayenne, contraignent Arnaud auec ſon Clergé d'aller deuant auecque la croix & la banniere, & s'en vont en cét équipage aſſieger Sillé. Geoffroy contraint de les conduire à vne occaſion qu'il ne gouſtoit point, les trahit, car eſtant d'intelligence auecque Hugues de Sillé, vn matin que nos Manſeaux deuoient aſſaillir ſon chaſteau, il fait courir vn faux bruit dans le camp, que les Normands auoient ſurpris la ville du Mans; nouuelle qui effraya tellement nos bourgeois, que laiſſants le deſſein de donner l'aſſaut ils s'enfuyent à la débandade vers le Mans, dequoy Hugues auerty fait vne ſortie ſur eux, & les trouuant en deſarroy il en tue, & prend priſonniers ceux qu'il veut, & entre autres noſtre Eueſque, qu'il traitta toutefois auecque reſpect & ciuilité l'eſpace de trois iours, au bout deſquels il le renuoya ſans rançon auec bonne eſcorte. Geoffroy aprés cette laſcheté n'oſant plus ſe fier aux habitants, renuoya le ieune Hugues en Italie à ſon pere, & ſe retira au fort de la Chartre ſur le Loir, & Herſende dans le chaſteau du Mans.

Elle aimoit trop Geoffroy pour en pouuoir ſouffrir longtemps la ſeparation, c'eſt pourquoy elle le manda & le fit entrer ſecretement auec quatre-vingt ſoldats dans le chaſteau vn iour de Dimanche, d'où il commença à incommoder de telle ſorte les habitants, qu'ils furent contraints de l'y aſſieger. Il fit vne ſortie la nuit, & bruſla le fauxbourg de ſainct Vincent, dequoy les aſſiegeants irritez, & eſtants conduits par Foulques Comte d'Aniou, qu'ils auoient appellé à leur ſecours, firent tel deuoir & preſſerent tellement la place, que Geoffroy deſeſperé de la pouuoir plus defendre, s'euada la nuit & en ſortit comme il y eſtoit entré, aprés laquelle euaſion, les ſoldats ſe voyants court de munitions, & n'attendants point de ſecours rendirent la place, qui fut incontinent démantelée du coſté de la ville.

Les ſeditions continuant touſiours ſans qu'on en peuſt voir l'iſſuë, Arnaud tout ennuyé de tant de combuſtions s'en alla à Rome, où ayant ſeiourné quelque temps, il s'embarqua

au port d'Oſtie pour ſon retour. Azon le Marquis eſtoit alors à Genes, lequel auerty de ce voyage fit arreſter le vaiſſeau qui portoit noſtre Eueſque, & le retint priſonnier ſept mois, le traitta indignement en haine de ce qu'il auoit touſiours fauoriſé le party du Duc de Normandie contre luy ; mais enfin touché de repentance le remit en liberté, luy demanda pardon & le renuoya en ſon Eueſché auecque pluſieurs preſents.

Cependant Guillaume le Baſtard auerty par noſtre Eueſque de tout ce qui ſe paſſoit dans la prouince à ſon preiudice, aprés auoir conqueſté l'Angletere s'en reuiét au païs du Maine auec vne armée effroyable, prend en paſſant Freſnay, Sillé, & Beaumont, & vient camper dans les prairies de la Sarthe prés le Mans. Les habitants épouuentez ouurent leurs portes, vont au deuant de luy, ſe iettent à ſes genoux pour luy demander grace, qu'ils obtiennent enfin en conſideration, & à la ſupplication de leur Eueſque.

Tel eſtoit l'eſtat du Dioceſe pendant qu'Arnaud en eut la conduite l'eſpace de ſeize ans ou enuiron, aprés quoy il mourut âgé de ſoixante & dix ans du temps de Philippes premier, le vingt-neufiéme Nouembre de l'an mil quatre-vingt, dans vne longueur de maladie qui dura trois ans, & fut enterré dans le Chœur de ſainct Vincent deuant les degrez du grand autel, & du temps de l'Eueſque Hugues en l'an mil cent quarante, il fut leué de là & mis dans le Chapitre de ladite Abbaye, au coſté gauche de Hoel ſon ſucceſſeur. C'eſt à luy que le Pape Gregoire ſeptiéme écriuit vne lettre l'an de grace mil quatre-vingt. Il donna vn vaſe d'argent doré auecque le couuercle de meſme, pour y depoſer la relique d'vne partie du chef de ſainct Vincent.

REMARQVES.

ARNAVD ayant eſté ſuſpendu de ſes fonctions Epiſcopales par vn Legat, & Iohel Abbé de la Coulture auſſi des ſiennes, ſont reſtablis touts deux par la lettre qu'écrit Gregoire à noſtre Eueſque, par laquelle il ſemble que ce Legat luy auoit fait de l'iniuſtice : *Epiſcopale officium quod tibi Le-*

gatus noſter interdixerat, IVSTITIA DICTANTE *reddimus*. Et pour ce qui eſt de la datte de cette lettre, le ſieur de Courteilles la marquant en l'an mil ſoixante & dix-neuf, a preſque donné au blanc, mais ſon coup porte vn peu à coſté, car elle fut aſſeurément écrite l'année ſuiuante, eſtant donnée à Rome le huitiéme des Kalendes de May, indiction troiſiéme, laquelle couroit l'année mil quatre-vingt, comme la ſeconde en mil ſoixante & dix-neuf, ainſi qu'on peut aiſément trouuer par les regles qui en ſont certaines. Que ſi ledit Sieur vouloit ſuppoſer quelque erreur qui ſeroit arriuée contre ces regles en ſuite de quelque operation vitieuſe, voicy le ſixiéme Concile Romain tenu ſous Gregoire ſeptiéme, qui eſt datté de la ſeconde indiction de l'an mil ſoixante & dix-neuf, & commence ainſi: *Anno ab Incarnatione ſempiterni Principis milleſimo ſeptuageſimo nono menſe Februarij Indictione ſecunda.* Et le Romain ſeptiéme celebré l'année ſuiuante, dont voicy le commencement. *Anno ab Incarnatione Domini milleſimo octuageſimo, Pontificatus verò domini Gregorij ſeptimi Papæ anno ſeptimo, Indictione tertia.* Ce qui met hors de doute que cette Epiſtre de Gregoire n'ait eſté enuoyée à Arnaud en l'an mil quatre-vingt, qui eſt icy de conſequence pour nous ſeruir à connoiſtre la derniere année de cét Eueſque qui eſt la preſente, vers la fin de laquelle il mourut le vingt-neufiéme de Nouembre. Les Cartulaires nous apprennent qu'il a tenu le ſiege preſque quinze ans; mais puiſque nous auons prouué par authorité & par le raiſonnement que l'année mil ſoixante-quatre eſt ſa premiere, il luy en faut aſſeurément donner ſeize pour trouuer la premiere année de ſon ſucceſſeur, qui ſera mil quatre-vingt vn, & non pas mil quatre-vingt. La raiſon de cecy eſt, que s'eſtant paſſé vn temps conſiderable à porter des nouuelles en Angleterre au Roy Guillaume, qui en pourueut Hoel lors preſent en ſa Cour, & au meſme Hoel pour venir en ſon Eueſché, il eſt certain qu'il n'en prit poſſeſſion qu'en l'année ſuiuante qui eſtoit mil quatre-vingt vn. Mais quand le Roy euſt eſté en Normandie, vn mois qui reſtoit de l'année ſe pouuoit facilement écouler en ces affaires, & peut-eſtre bien dauantage. Que ſi on adiouſte l'éloignement que donna le Metropolitain de Tours à Hoel, luy

ayant

ayant fait refus de le conſacrer, en ſorte qu'il fut contraint d'auoir recours à celuy de Roüen, (comme nous verrons) il eſt aiſé à iuger que l'année mil quatre-vingt vn eſtoit deſia auancée lors qu'il receut le charactere Epiſcopal, & qu'il entra en poſſeſſion de ſon Eueſché. Auſſi le liure du Pontifical met le iour de ſa conſecration à l'onziéme des Calendes de May, qui eſt le vingt-vniéme d'Auril, de la main de Guillaume, lequel de ſecond Abbé de ſainct Eſtienne de Caen fut éleué à l'Archeueſché de Roüen, aprés que l'Archeueſque Iean fils de Raoul Comte de Bayeux, fut decedé le neufiéme de Septembre de l'an mil ſoixante & dix-neuf.

Mais ce Liure ſe trompe en l'année mettant mil quatre-vingt cinq pour l'entrée de Hoel, ce qui ne peut eſtre; autrement il faudroit qu'il donnaſt vingt ans d'Epiſcopat à Arnaud au lieu de quinze, ou bien qu'il miſt enuiron trois ans de vacance entre luy & Hoel, dont il n'y a aucune memoire dans les Cartulaires. Ie dis cecy pour monſtrer que ſi la datte de l'année de la conſecration de Hoel eſt fauſſe en ce Liure, il ne s'enſuit pas que celle du iour le ſoit, comme i'ay monſtré. Nous mettrons donc l'année de la promotion de Hoel en mil quatre-vingt vn, & le ſieur de Courteilles y conſent marquant le decés d'Arnaud vers l'année mil quatre-vingt, ou bien celle de mil quatre-vingt vn.

XXXIV.

HOEL.

An de Christ mlxxxi.

L'Evesche' du Mans ne change point de main, le maistre le quitte à son disciple, & le laisse son successeur & de sa dignité & de ses trauerses. Nostre Seigneur qui est la verité mesme disoit à ses Apostres: Le Disciple n'est pas au dessus du maistre, s'ils m'ont persecuté ils vous persecuteront; comme s'il eust voulu dire, Ne pensez pas qu'on espargne les disciples puisqu'on n'espargne pas le maistre, si on me persecute on vous persecutera; ce qui se trouue vray en la personne d'Arnaud, & en celle de Hoel son disciple. Car bien qu'Arnaud ait esté vn grand homme, qu'il ait fait de grandes choses, & que neantmoins Hoel son disciple le surpassant de bien loin en tout, par sa profonde science, & par sa haute vertu ait obscurci la reputation de son maistre, ainsi que disent les Cartulaires; il est vray toutefois que l'on n'a pas dauantage épargné l'vn que l'autre, qu'ils ont touts deux beu de l'eau d'vn mesme torrent d'afflictions, & que les mesmes persecuteurs, par les mesmes peines, & pour les mesmes causes ont exercé leur patience.

Hoel estoit Breton noble de naissance, dés sa tendre ieunesse il fut comme vn autre Samuël consacré au seruice de Dieu dans l'Eglise du Mans, où il fut soigneusement éleué sous la ferule d'Arnaud qui luy apprit la vertu & les sciences, dans lesquelles ayant beaucoup profité, & estant desia auancé en âge il paruint à estre Doyen des Chanoines. Il estoit agreable de visage, obligeant en ses paroles & en ses actions, d'vn esprit accort & penetrant, mais sur tout il auoit vne grande humilité & vne patience heroïque, qui luy faisoit endurer paisiblement toutes choses, mesme des personnes les plus

aſſes; ce qui luy attira tellement l'amour & l'affection de tout le monde, qu'on luy portoit autant de reſpect & d'honneur qu'à l'Eueſque. D'autres diſent qu'il eſtoit Clerc de la Chapelle de Guillaume le Baſtard, & que l'Eueſché du Mans ayant vacqué par le decés d'Arnaud, il en pourueut noſtre Hoel par le conſeil de Sanſon qui eſtoit ſon premier Chapelain: & le promeut à cette dignité afin d'auoir vne perſonne qui tinſt ſon party, & qui conſeruaſt le peuple dans la fidelité à ſon ſeruice. *Orderic. lib. 4.*

Quoy que c'en ſoit Hoel s'en vint au Mans, & ſa nomination fut tres-agreable à tous les ordres de la prouince, qui l'ayant connu furent rauis d'aiſe de le voir ſucceder à ſon maiſtre: mais à cauſe que le Comte d'Aniou Foulques le Rechin portoit la querelle du Comte Helie pour le ſuiet du Comté du Maine contre le Duc de Normandie, & qu'il auoit enuahy la Touraine ſur ſon frere Geoffroy le Barbu qu'il detenoit priſonnier, il empeſcha que Raoul premier du nom, Archeueſque de Tours ne conferaſt le caractere Epiſcopal à Hoel; ce qui le contraignit, par le conſentement meſme de Raoul, de s'en aller à Roüen & ſe faire conſacrer par Guillaume, qui depuis deux ans en eſtoit Archeueſque.

La premiere choſe qu'il fit (ſans m'arreſter au recit de ſes exercices de pieté) fut de paracheuer auec ardeur la nouuelle fabrique de ſon Egliſe que Vulgrin auoit commencée, & Arnaud bien auancée; & le pluſtoſt qu'il put, il acheua tant le chœur, que les aiſles ou la croiſée & la tour. Il fit pauer & voûter le chanceau que ſon predeceſſeur auoit fait baſtir, & garnit le tout d'excellents vitrages, par vne deſpenſe & ſomptuoſité incroyable. Raoul ſon Metropolitain n'auoit pas vn meilleur amy que luy, & le conſultoit ſouuent ſur toutes les difficultez qu'il auoit en ces temps miſerables, qu'vn tyran vſurpateur de la Touraine ne traitoit pas mieux les Eccleſiaſtiques que ſon frere; ce qui accabla tellement ce bon Archeueſque, qu'en peu de temps il ſuccomba, & la mort qui luy eſtoit plus agreable que la vie, le deliura de ces miſeres.

Hoel, la charge duquel eſtoit (comme premier Suffragant) d'auoir ſoin du Dioceſe de Touraine alors priué de Pa-

ſteur, s'y en vole, rallie touts les Eccleſiaſtiques diſperſez çà & là à cauſe de la perſecution, portant vn charitable ſecours aux vns & aux autres ſelon ſon pouuoir, & fit tant par ſon addreſſe qu'il les remit bien auecque leur Prince, & rétablit entre eux vne paix entiere & durable: tellement qu'il eſtoit reſpecté de touts comme s'il euſt eſté Archeueſque, geroit & manioit toutes les affaires de cette Egliſe pleinement, & meſme conuoca vn Concile Prouincial pour le bien & l'vtilité de ce Dioceſe.

Aprés ces choſes heureuſement executées il s'en reuint en ſon Eueſché, où il trouua vne fort petite recolte des biens de la terre, ce qui fut cauſe d'vne ſi grande famine pendant cette année, que le ſeptier de froment valoit ſept eſcus, prix exceſſif en ce temps-là, de façon qu'il fut contraint de prendre vingt marcs d'argent, qui eſtoient au Retable du maiſtre autel de la grande Egliſe, & de s'en ſeruir pour ſecourir les pauures en leurs neceſſitez, & pour comble d'affliction la ville du Mans fut preſque toute bruſlée en vne nuit.

Ce ne fut pas la fin de nos malheurs, car quelques années aprés, ſçauoir l'an mil quatre-vingt ſept Guillaume le Baſtard mourut, laiſſant ſes Eſtats & principalement le Comté du Maine en conteſtation entre ſes deux enfants, Guillaume ſurnommé le Roux qui fut Roy d'Angleterre, & Robert, quoy que ſon aiſné, qui ne fut que Duc de Normandie & Comte du Maine dont il prit la qualité, & fut receu en la ville par Hoel & tout ſon Clergé auec les principaux Seigneurs de la prouince, en l'an mil quatre-vingt huit, & aprés auoir pris quelques chaſteaux, comme ceux de Balon & de S. Celerin, il fut rappellé en diligence en Normandie pour y eſteindre promptement le feu d'vne rebellió qui s'allumoit encore.

Il y auoit vn ieune Seigneur dans le païs nommé Helie, qui pretendoit au Comté du Maine, comme petit fils de Lancelin de Baugency, gendre d'Herbert Eueille-chien & pere de Iean de la Fleche, & comme fils de ce Iean qui auoit épouſé Paule fille puiſnée de Hugues ſecond ſa couſine germaine. Cét Helie donc fondé ſur ces pretentions, ſe ſeruant de l'occaſion de l'abſence de Robert, s'empare habilement du chaſteau de Balon, & de là commence à trauailler par ſes

de Balgenciaco.

courſes toute la contrée, & principalement les habitants du Mans, eſperant qu'ennuyez de ſes rauages il les contraindroit à le reconnoiſtre pour leur Seigneur. Mais comme il vit qu'ils ſe preparoient pluſtoſt à reſiſter qu'à traitter auecque luy, il crût que l'Eueſque en eſtoit la cauſe, & que c'eſtoit luy qui les maintenoit touſiours dans la fidelité qu'ils auoient promiſe à Robert; c'eſt pourquoy par vne reſolution auſſi temeraire qu'impie, il ſe ſaiſit de l'Eueſque comme il faiſoit ſes viſites en ſon Dioceſe, & le mena priſonnier en vn ſien chaſteau nommé Fiſſa, ne luy laiſſant qu'vn Preſtre ſtupide & ignorant pour toute compagnie. Tant s'en faut que cette temerité reüſſit à Helie, qu'au contraire la ville ſe tint toute en deüil pour la diſgrace de leur Paſteur, les Preſtres ceſſerent l'Office diuin, & le ſon des cloches, renuerſerent les images par terre, boucherent les portes des Egliſes d'épines, pour témoigner l'affliction commune, & pour s'animer les vns les autres à la vengeance. Helie ſe voyant ainſi éloigné de ſes deſſeins, touché de repentir, ſe vient ietter aux pieds de Hoel luy demandant pardon, luy reſtituë tout ce qu'il luy auoit oſté, & le renuoye honorablement en ſa maiſon Epiſcopale, où il fut receu auec de grandes acclamations de ioye & d'allegreſſe publique.

En ces entrefaites Geoffroy de Mayenne ſe retiroit le plus ſouuent en ſon chaſteau de la Chartre ſur le Loir, où ſe voyant trop en repos ſous la domination des Normands qu'il ne portoit pas à gré, prend deſſein de les troubler en leur paiſible poſſeſſion, & pour cét effect enuoye en Italie demander à Azon ſon fils Hugues, celuy meſme qu'il y auoit renuoyé quelques années auparauant, (ainſi que nous auons dit en la vie d'Arnaud) luy promettant de le reſtablir en ſon Comté. Hugues ne tarda gueres qu'il n'arriuaſt à la Chartre, ce qu'eſtant venu à la connoiſſance des habitants du Mans, ils s'y en vont pour le querir & l'emmener en leur ville.

L'Eueſque voyant ce qui ſe paſſoit, & craignant que ſon ſilence le rendiſt complice de ces perfidies, ſort de la ville en diligence, & s'en va peu accompagné trouuer le Duc Robert pour luy en donner aduis; mais ce Prince addonné à

l'oiſiueté & à ſes plaiſirs, ne tint pas grand compte de cela, & luy témoigna d'eſtre content, pourueu ſeulement que l'Eueſché demeuraſt touſiours en ſa diſpoſition, luy enchargeant de s'en retourner, & de ne reconnoiſtre point le Comte Hugues à raiſon dudit Eueſché.

Pendant ce voyage Hugues fut receu en la ville du conſentement de touts les bourgeois, & ſe logea dans le manoir Epiſcopal, ce qui obligea Hoel à ſon retour de Normandie, de ſe retirer en l'Abbaye de ſainct Vincent, d'où il traittoit ſouuent par deputez auecque Hugues, qui vouloit le pourueoir de nouueau de ſon Eueſché, ce que l'Eueſque refuſa toûiours conſtamment, & ayant appris qu'on luy dreſſoit des embuſches de touts les coſtez, pour taſcher de le ſurprendre, il trouua à propos de ceder à la malice, & prit reſolution de quitter la ville. Il ſe va cachant par la campagne de maiſon en maiſon, de chaſteau en chaſteau, pendant que le Comte aduerty de cette retraitte pille ſa maiſon, enuahit ſes poſſeſſions, ſe ſaiſit de ſes reuenus à l'inſtigation de quelques Preſtres diſcoles qui vouloient du mal à leur Prelat, pour auoir receu de luy de iuſtes corrections, deſquels eſtoit Chef vn nommé Hilgot le plus mutin de touts, qui ne ceſſoit de fomenter la rebellion de ceux-cy, & d'en faire ſouſleuer d'autres.

Parmy ces broüillons il y auoit quelques gens de bien ami de Hoel, leſquels voyants touts ces deſordres, & que l Comte auoit entrepris de rauir le threſor de ſainct Iulien, l preuinrent ſagement en ce deſſein, & l'ayant enleué habi lement, le porterent au lieu où eſtoit noſtre Eueſque, & l menerent en la ville de Sablé comme en vne retraite d'a ſeurance. Hoel ayant donné ordre à la ſeureté de la place, l laiſſé du monde ſuffiſamment pour la garder, s'en va en An gleterre, où il reçoit du Roy tout ce qu'il pouuoit deſir pour ſon ſoulagement, & vn grand ſecours en ſes miſere Mais Hilgot & ſes complices ſe voyants ainſi preuenus, q le threſor eſtoit en aſſeurance, & l'Eueſque échappé de leu mains, entrerent en vne telle fureur, qu'il n'y a excés auqu ils ne ſe portent, ſacrilege ny violence qu'ils n'exercent, ſorte qu'ils ſe rendirent deteſtables à ceux de leur party me me.

Quatre mois ſe paſſerent en ces deſordres, quand Hoel de retour d'Angleterre trouua bon de tenter l'eſprit de ces rebelles par la douceur, & de leur écrire des lettres pleines de remonſtrances paternelles, accompagnées de menaces, s'ils n'en vouloient faire leur profit, de les interdire. Quelques-vns euſſent bien voulu obeïr & ſe ſouſmettre, ſi les ſeditieux, qui faiſoient la plus grande voix, ne l'euſſent emporté ſe mocquant de ſes lettres & de ſon interdit. C'eſtoit le grand chemin de la Iuſtice Eccleſiaſtique d'agir contre eux par cenſures, & de les retrancher du corps des fideles comme membres pourris & gangrenez, mais la douceur de noſtre Eueſque fut ſi grande qu'il voulut encore les ſonder & les inuiter à ſe reconnoiſtre auant que d'en venir à ces extremitez. Il leur enuoye deux de ſes Diacres, ſçauoir Eudes Rainſſant, & Raoul de la Barre, perſonnages de fidelité éprouuée, & tres-agreables au peuple, afin de taſcher de remettre ces déuoyez au bon chemin. Cela fut ſans effect enuers ces Preſtres reuoltez; mais la veuë de ces deux Diacres fit auſſi toſt conceuoir à la populace vn cuiſant regret, d'auoir ainſi perdu leur Paſteur. On commence à murmurer & dire hautement, qu'il n'y a plus d'apparence de ſouffrir que par les factions de quelques particuliers, gents impies & abandonnez à toutes ſortes de vices, vn bon Prelat & tant d'honneſtes gents qui l'accompagnoient fuſſent ainſi mal traittez, exilez de leur ville, & reduits à la neceſſité. Ces paroles ſont ſuiuies d'vn tumulte, dans lequel le peuple court en fureur à la maiſon de Hilgot, laquelle ſeruoit de rendez-vous à ces rebelles, la forcent & la pillent, & l'euſſent affronté, ſi eſtant aduerty par le bruit que faiſoit cette foule en forçant ſon logis, il ne ſe fuſt ſauué par les derrieres, & caché dans des lieux ſales & infames. Le Comte eſtonné de cette ſedition rompit le pourparler, commencé auec ces deux Diacres, & les renuoya à leur Eueſque ſans auoir rien conclu ny auancé.

Hoel ayant appris tout ce qui s'eſtoit paſſé, & iugeant qu'il falloit laiſſer meurir l'apoſtume auant que d'y mettre le fer, de peur d'irriter le mal pluſtoſt que de le guerir, alla faire ſa reſidence au Prieuré de Souleſme, où il fut receu affectueu-

ſement des Religieux auec ſa compagnie : & mettant en oubly toute autre choſe, il ne penſoit plus qu'à exercer ſes fonctions Epiſcopales, & pouruoir à tout ſon Dioceſe ſelon l'obligation de ſa charge. Il conſacra les ſaintes huiles, ſolennisa la feſte de Paſques & celle de la Pentecoſtes, & les feries ſuiuantes celebra le Synode Prouincial : les chemins rompoient des proceſſions qui venoient en ce lieu pour y receuoir la benediction de leur Eueſque, ce qui attiroit tant de monde de toutes parts, qu'il ſembloit que le village de Souleſme fuſt changé en vne ville.

Ses ennemis creuent de deſpit de voir que toutes leurs machinations s'en alloient en fumée, & que leurs perſecutions, calomnies, & autres inuentions diaboliques contre leur Prelat, n'auoient eu autre ſuccés que de rehauſſer ſa gloire, & de ce qu'ayant encouru la haine publique la Cathedrale eſtoit reduite à cauſe d'eux en ſolitude. Touts les artiſans & marchands de la ville, qui ne trouuent leur compte que dans l'affluence du monde, murmuroient hautement tant contre ces Preſtres ſeditieux, que contre leur Comte, de ce qu'eſtants cauſe de l'abſence de leur Eueſque, la ville s'en alloit deſerte, dont ils ſouffroient de notables intereſts en leur traffic. Le Comte auerty de tout cecy connut le hazard où il ſe mettoit, ſi contre les ſouhaits de la populace il ſouffroit plus long-temps l'abſence de leur Paſteur, & ſur cette apprehenſion il tient conſeil auecque les principaux, où il fut reſolu de traitter auecque luy, & de le prier qu'oublian tout le paſſé il vouluſt reuenir en la ville.

Ce fut la vigile des Apoſtres ſainct Pierre & ſainct Paul que le peuple ſçachant ſon retour s'en va bien loin au deuant de luy, & que l'accueillant auec acclamations de réioüiſſance, le ramene en l'Abbaye de la Coulture, où il celebra la feſte de ces Apoſtres qui en ſont Patrons, officia ſolennellement, & aprés l'office, les Preſtres qui auoient enfin eſté excommuniez depuis la Pentecoſtes pour auoir violé l'interdit, vinrent ſe ietter à ſes pieds luy demandant humblement pardon & la grace de l'abſolution. L'Eueſque émeu de leur penitence ne pouuant contenir ſes larmes les reconcilia à l'Egliſe, & leur donna le baiſer de paix.

Le lendemain il eſt reconduit par touts les Religieux, & vne infinité de peuple à ſa Cathedrale, où il eſt receu de tout le Clergé, auec des témoignages de contentement au delà de tout ce qui ſe peut dire. Le Comte en reparation des dommages qu'il auoit cauſé tãt à l'Eueſque qu'aux Chanoines, exempta la maiſon Epiſcopale auecque toutes ſes iſſuës & dépendances, le cloiſtre de S. Iulien, le bourg de Coulaines & de la Chapelle de S. Aubin de touts peages, couſtumes & redeuances, & aprés auoir aſſiſté à vne proceſſiõ qui fut faite à l'entour du palais Epiſcopal, du cloiſtre & des autres maiſons affranchies, & eſtre rentré en l'Egliſe Cathedrale, il en fit publier les lettres de frãchiſe & d'immunité à haute voix en preſence d'vne multitude incroyable de perſonnes de toute condition.

Cecy ſe paſſa en l'an mil quatre-vingt neuf, car en mil quatre-vingt dix ce Prince laſche & effeminé ſe voyant hay tant de la nobleſſe que du peuple, & depuis ſon retour d'Italie n'ayant fait aucun deuoir de calmer tant de ſeditions, & craignant la guerre qu'il preuoyoit luy deuoir tomber en peu de temps ſur les bras de la part de l'Anglois : pour ſe retirer tout d'vn coup de tant d'affaires vendit ſon Comté à ſon couſin germain Helie, pour la ſomme de dix mille liures de ſols Manſais, & s'en retourna à Genes d'où il eſtoit venu. *Orderic. lib. 8.*

Noſtre Eueſque ſe trouuant deſormais en paix, en prend auſſi les penſées, & entre ſes autres emplois neceſſaires il s'occupe à orner l'Egliſe qu'il auoit acheuée auant les troubles, ſans rien obmettre de ce qu'il iuge pouuoir ſeruir ou à ſa decoration, ou à la celebration de l'Office diuin, & cela fait il transfera le corps de S. Iulien au lieu qu'il luy auoit preparé, & les reliques des autres SS. en des Chapelles particulieres le ſeiziéme des Kal. de Nouẽbre, c'eſt à dire le dix-ſeptiéme d'Octobre de l'an mil quatre-vingt treize, ayant conuié l'Archeueſque de Tours, & pluſieurs autres illuſtres perſonnes, pour honorer cette auguſte ceremonie. Yues de Chartres en fut auſſi prié, & s'excuſe de n'y auoir pû aſſiſter à cauſe qu'il eſtoit priſonnier, & en recompenſe demande à Hoel quelques reliques de ce Sainct, comme il ſe voit en vne de ſes Epiſtres. *Epiſt. 23.* Et parce que les Chanoines auoient ſouffert de grandes pertes en vne ſi longue ſuite de guerres, Hoel ſecou-

rut charitablement les particuliers & donna à tout leur corps les Paroiſſes d'Eſpineul le Cheurcul, & d'Alonnes, & vne metairie en Neufuille ſur Sarthe. Il baſtit le bourg de Coulaines & ſon Egliſe, qu'il dedia en l'honneur de S. Nicolas, deux moulins ſur la riuiere de Sarthe, prés du lieu nommé Muë, leſquels on appelle encore auiourd'huy les moulins l'Eueſque.

Il fit toutes ces choſes en l'année mil quatre-vingt quatorze, car en la ſuiuante qui eſtoit mil quatre-vingt quinze, il ſe mit au voyage de Rome, & ſe trouua au Concile de Plaiſance en Lombardie, où preſida le Pape Vrbain II. lequel s'en vint en France la meſme année, & celebra le Concile de Clermont en Auuergne pour la Croizade contre les Sarrazins, qui occupoient la Terre Saincte. Il conuoca l'année ſuiuante qui eſtoit mil quatre-vingt ſeize, vn autre Concile à Tours, où noſtre Eueſque ſe trouua, & acquit vne telle eſtime auprés du Pape, que ſe détournant de ſon chemin il vint au Mans peu aprés la celebration dudit Concile pour le viſiter, & y ſeiourna trois iours, pendant leſquels il fut traitté, & toute ſa Cour, magnifiquement, nonobſtant qu'il y euſt en cette ſaiſon vne extreme diſette de toutes choſes.

Hoel eut cét honneur particulier qui n'eſt iamais arriué à pas vn de ſes deuanciers ny de ſes ſucceſſeurs, & comme il commençoit à gouſter la paix en terre, Dieu luy voulut donner celle du Ciel. Car il tomba en vne melancholie ſoudaine, qui luy cauſa de violentes fieures à l'heure meſme que l'on y penſoit le moins, & que toutes les apparences exterieures ſembloient luy promettre pluſtoſt vne longue vie qu'vne mort ſi preſente. Ces fieures le mirent en peu de temps ſi bas, qu'eſtant deſeſperé des medecins, il appella les principaux de ſon Egliſe, ſes amis & ſes domeſtiques, auec que leſquels il diſpoſa de toutes ſes affaires, & aprés auoir rendu ces vingt marcs d'argent qu'il auoit pris à l'Egliſe pour ſoulager les pauures durant la famine, ainſi que nous auons dit, il leur departit tout le reſte de ſes meubles iuſqu'à ſa chemiſe. Le lendemain le peuple fut admis en ſa chambre, lequel il ne ceſſa d'exhorter, & de recommander à Dieu tant que ſes forces le luy purent permettre, &

ayant leué toutes les cenſures de ceux qui en eſtoient en quelque façon enueloppez, donné le baiſer de paix à touts ſes freres, & receu les ſaincts Sacrements auec vne deuotion ſinguliere, ſon ame s'enuola au repos eternel en ſa cinquantiéme année le vingt-neufiéme de Iuillet de l'an mil quatre-vingt dix-ſept, & ſon corps fut enterré dans le Chapitre de l'Abbaye de ſainct Vincent à la gauche de Vulgrin, auec beaucoup de regret & peu de ceremonie, ayant tenu le ſiege ſeize ans & demy ſous le regne de Philippes I. Roy de France.

Ce fut luy qui fit cette celebre fondation d'vne Meſſe de *Requiem* qui ſe chante touts les iours aprés Prime, & chanta luy-meſme la premiere. Il fit faire auſſi les deux groſſes cloches de la Cathedrale, laquelle il enrichit de pluſieurs ornements precieux.

REMARQVES.

IE n'ay iamais ſceu entendre bien nettement la ſuite de l'hiſtoire de Hoel, comme la rapporte le ſieur de Courteilles, & aprés auoir bien tout conſideré, i'ay pris reſolution de ſuiure entierement le liure du Pontifical, ayant trouué ſa relation à mon aduis, moins confuſe, mieux entenduë, & mieux ſuiuie, ſinon que i'ay adiouſté d'Orderic, que Hoel auoit eſté pourueu de l'Eueſché du Mans par Guillaume le Baſtard, iugeant que cela n'eſtoit pas incompatible auec ce que dit ce liure, qu'il auoit eſté Doyen de la grande Egliſe, & qu'aprés la mort d'Arnaud il fut éleu en ſa place par les ſuffrages du Clergé & du peuple : ce qui ſe doit entendre de l'agreement de la nomination qu'en auoit fait le Roy d'Angleterre : & il n'y a pas beaucoup d'inconuenient de croire que les Chanoines permirent facilement que Hoel allaſt à la Cour du Roy pour luy ſeruir de Chapelain, ſous l'eſperance du ſupport que leur corps pouuoit attendre de ceux qui y faiſants reſidence s'y mettoient en quelque conſideration, ſi ce n'eſt que l'on pourroit obiecter à cecy qu'il n'euſt donc pas eſté ſi peu connu que le repreſente Orderic, & cecy eſtant de peu de conſequence, i'en permets le choix au Lecteur. Il n'y a donc pas grande difficulté pour cela : mais il y en a pour ſçauoir quand

Hoel fut arreſté priſonnier par Helie, puiſque cela fait à la ſuite & à l'intelligence de l'hiſtoire, & ſuiuant le Pontifical i'ay mis cét euenement auant que Hugues le Genois fuſt venu pour la ſeconde fois au pays du Maine.

Lib. 2. ch. 16. Gilles Bry en ſon hiſtoire du Perche rapporte qu'en l'an mil quatre-vingt huict (il y a mil quatre-vingt deux, mais il faut mettre vn huict pour ce deux, en corrigeant l'erreur de l'impreſſion, comme il eſt aiſé de voir, puiſqu'il s'agit de la ſucceſſion des enfants de Guillaume le Baſtard, qui mourut le neufiéme de Septembre de l'an mil quatre-vingt ſept) les « Manſeaux voyants la diuiſion qui eſtoit entre les deux freres, « le Duc de Normandie & le Roy d'Angleterre, *mandant Liguribus filiis Axonis Marquiſi Liguriæ, vt eos à Iugo Normannorum excuterent.* Azon auoit deux enfants l'vn nommé Foulques, lequel il reſerua pour tenir ſes Eſtats d'Italie, & vn autre appellé Hugues qu'il enuoya aux Manſeaux pour eſtre leur Comte. *Hoëllus* Eueſque du Mans reſiſte & excommunie les rebelles, & « pour raiſon de ce, faiſant ſes viſites dans l'Eueſché eſt empri« ſonné par Helie de la Fleche, & retenu iuſqu'à ce que Hugues « euſt eſté receu au Mans, dont le Clergé irrité met par terre les « Images des SS. &c. Mais ie trouue qu'il y a plus de raiſon de rapporter cecy au meſme temps que fait le liure du Pontifical. Car puiſqu'il eſt conſtant par tout que ce fut Helie qui fit cette capture, il eſt bien vray-ſemblable qu'il ſe porta à cette action temeraire, trauaillant comme pour ſoy-meſme, lors que Robert s'eſtant retiré en Normandie bien empeſché à s'y faire obeïr, & Hugues encore en Italie, il n'y auoit perſonne qui pûſt pretendre au Comté que luy, au lieu que Hugues eſtant de retour, reconnu pour Comte & receu comme tel dans la ville capitale, ie ne croy pas qu'Helie euſt voulu ſe porter à cette action violente, de laquelle il ne pouuoit retirer que de la haine, en trauaillant pour vn autre que pour ſoy-meſme.

Ie ſçay bien qu'Orderic marque la rebellion des Manſeaux en l'an mil quatre-vingt dix, quand ils enuoyerent querir pour la ſeconde fois vn Comte à Genes, ie ne croy pourtant pas que l'on doiue preferer icy ſon calcul à celuy de noſtre Cartulaire, parce que cét Autheur rapportant encore à la meſme année, l'arriuée de Hugues le Genois au Mans, les

excommunications que fulmina Hoel contre les rebelles, ſon empriſonnement par Helie, la vendition que luy fit Hugues de ſon Comté, & ſon retour en Italie, on void bien que tout cela n'a peu ſe faire en vne année, & que pour le moins il luy faut donner deux ans de reſidence au païs du Maine, afin que tout ce qui eſt raconté de luy par le liure du Pontifical, & les autres Hiſtoriens puiſſe eſtre veritable. Auſſi le chiffre que l'on trouue dans le texte d'Orderic n'eſt pas hors de ſoupçon de fauſſeté, laquelle on découurira facilement ſi l'on prend garde à ſes paroles, qui portent expreſſément que les Manſeaux ſe reuolterent auſſi-toſt que Guillaume le Baſtard fut mort. *Nam qui viuente Guillelmo Rege contra eum rebellare multoties conati ſunt, ipſo mortuo* STATIM *de rebellione machinari cœperunt*, ce qui ne peut pas s'entendre de l'an mil quatre-vingt dix, qui eſtoit trois ans aprés la mort de Guillaume auenuë en mil quatre-vingt ſept. Les Manſeaux commencerent donc incontinent *ſtatim* à machiner leur rebellion, mais le voyage que le Prince Robert fit au Mans, où il fut receu comme nous auons veu en mil quatre-vingt huit, les empécha de la faire éclorre, iuſqu'à tant que ce Duc ayant quitté leur ville & leur prouince pour s'en retourner en Normandie, où ſes plus preſſantes affaires l'appelloient, ſon abſence leur donna le moyen d'executer leurs deliberations dont ils auoient eſté empeſchez par ſa preſence iuſqu'à cette heure. *Orderic. lib. 8.*

Le ſieur de Courteilles reiette l'excommunication d'Helie, & l'empriſonnement de Hoel encore plus loin, c'eſt à ſçauoir aprés que Hugues ayant vendu ſon Comté ſe fut retiré, & dit que Helie *s'empara de la ville du Mans d'emblée, chaſſa la garniſon Normande*, &c. à quoy ie ne voy pas beaucoup de raiſon. Car il eſt certain que Hugues ſon vendeur fut tellement abſolu dans le Mans, que Hoel qui eſtoit de party Anglois, comme il témoigna touſiours, n'eſtoit pas libre d'y demeurer, ce qu'il euſt peu librement faire s'il y euſt eu encore garniſon Normande, qui n'euſt pas manqué de le maintenir. Dauantage il eſt croyable que Hugues ayant touché le prix de la vendition de ſon Comté liura la ville à Helie, ce qu'il n'euſt pû faire s'il y euſt eu vne garniſon ennemie, qui l'euſt empeſché de rien liurer, ſans quoy toutefois il n'y euſt *Page 381.*

pas eu preſſe de luy payer vne ſi groſſe ſomme de deniers pour ne receuoir rien qu'vn droit contentieux à debatre contre deux puiſſants ennemis, le Roy d'Angleterre & le Duc de Normandie, & acheter (comme l'on dit) vn chat en poche. D'où s'enſuit que le voyage que ledit Sieur fait faire au Mans à Guillaume le Roux pour ce ſuiet eſt anticipé, & qu'il le faut reietter au temps de Hildebert, comme nous verrons, eſtant certain que Guillaume ne ſe meſla point des affaires de la Normandie, & du Maine, qu'aprés le Concile de Clermont, lors que Robert ſon frere s'eſtant croiſé pour la Terre Sainte, emprunta de luy la ſomme de dix mille marcs d'argent, & luy laiſſa ſon Duché de Normandie pour hypotheque, mais le ſieur de Courteilles qui en compte *treize mille ſix cent*, y en a tout d'vn coup mis trois mille ſix cent d'enchere au deſſus de Guillaume de Malmeſbury, d'Orderic, de Matthieu Paris, & de Roger de Houeden qui n'en comptent que dix mille, & au rapport de ce dernier Robert n'en toucha que ſix mille ſix cent ſoixante-ſix liures ſur l'heure de ſon departt: auant lequel ſoit qu'il euſt trop d'affaires à démeſler en Normandie, ou que ce fuſt par nonchalance & laſcheté, de peur de troubler ſes delices, il laiſſa ioüer beau ieu à Hugues & à Helie au païs du Maine, ainſi que nous auons veu qu'il auoit mépriſé les aduertiſſements que Hoel luy en eſtoit venu donner exprés.

Page 382.

Page 376.

Cecy eſt confirmé par les Cartulaires, qui diſent que depuis la vendition du Comté faite à Helie, Hoel fut paiſible en ſon ſiege iuſqu'à ſa mort, ce qui n'euſt pas eſté ſi Guillaume euſt repris le Mans, & en euſt chaſſé Helie comme auance ledit Sieur, & ſi cela eſtoit, quand eſt-ce que Helie y fuſt rentré, puiſque Orderic nous apprend que Robert auoit traitté de paix auecque luy auant que de partir pour la Terre Sainte, & que Helie s'eſtoit auſſi croiſé ſi Guillaume le Roux, lequel il alla trouuer exprés à Roüen, luy euſt voulu promettre de n'enuahir point ſon Comté du Maine pendant ſon abſence? Il le poſſedoit donc alors, il en eſtoit donc le maiſtre dés qu'il l'eut acheté, & paiſible poſſeſſeur aprés l'accord fait auecque Robert; ou ſi Guillaume reprit le Mans au temps que dit le ſieur de Courteilles, qu'il die donc quand

Lib. 10.

Helie y eſt rentré. Il le pourra bien dire, mais il ne le prouuera iamais, non plus que Hoel ait excommunié Helie depuis ſon contract d'acqueſt, & que celuy-cy ait alors empriſonné celuy-là, en quoy il y a erreur en l'hiſtoire, & quant au temps, & quant au ſuiet de cette excommunication, & de cét empriſonnement, comme il eſt euident, ainſi que nous auons monſtré. Mais auant que de ſortir d'icy il faut remarquer encore qu'Orderic, & aprés luy Bry ne font pas ſi bon marché du Comté du Maine, que le ſieur de Courteilles qui le met au rabais, écriuant qu'il ne fut vendu que mille ſols Manſais, qui eſt vne ſomme bien modique, pour vn ſi beau Comté, & bien éloignée de dix mille liures de ſols Manſais qu'il fut vendu ſelon Bry, ou dix mille ſols Manſais ſelon Orderic. *Page 380.*

Le ſieur de Courteilles fait encore d'autres erreurs ſur la Genealogie de nos Comtes en deux endroits, que ie veux bien prendre pour des mépriſes & de ſimples beueuës, puiſque c'eſt contre ce qui nous en auoit deſia appris en autre endroit. Il faut donc ſçauoir que Herbert premier ſurnommé Eueille-chien, eut vn fils Hugues ſecond qui luy ſucceda, & deux filles pour le moins, dont Gautier Comte de Mante en épouſa vne, comme nous auons deſia dit, & Lancelin de Baugency l'autre, de laquelle il eut Iean de la Fleche, qui eſtant fils de la ſœur de Hugues ſe trouuoit par ce moyen ſon neueu. Ce Hugues eut vn fils qui fut Comte aprés luy, nommé Herbert ſecond du nom, & trois filles, Herſende mariée en ſecondes nopces à Azon le Genois, d'où ſortit Hugues troiſiéme, qui vendit ſon Comté à Helie, Paule qu'épouſa Iean de la Fleche, & Marguerite accordée à Robert ſuſdit, & decedée ieune. Ie repete cecy que i'ay deſia dit en la vie d'Arnaud, de peur de diuertir le Lecteur par vn renuoy. De Iean & de Paule qui eſtoient germains, comme enfants du frere & de la ſœur fut engendré noſtre Helie. Cecy bien entendu il eſt facile de découurir ces deux erreurs. *Page 356.*

La premiere eſt en ces paroles: *Robert Duc de Normandie auoit eſté fiancé auec Marguerite fille de Herbert & ſœur de Hugues dernier Comte.* Marguerite n'eſtoit pas fille de Herbert, ny ſœur de Hugues. Il faut donc pour corriger ce paſſage vſer de tranſ- *Page 375.*

poſition, & dire auec *Marguerite fille de Hugues & ſœur de Herbert dernier Comte.*

Page 381. La ſeconde eſt en ces mots: *Noſtre nouueau Comte* (Helie) *qui auoit deſia des pretentions ſur cette Seigneurie, à cauſe de ſa mere qui eſtoit iſſuë d'vne des filles de Herbert Comte du Maine.* Sa mere Paule fille de Hugues ſecond, n'eſtoit pas iſſuë d'vne des filles de Herbert, mais bien ſon pere Iean de la Fleche, ainſi que nous auons dit, combien que tout le droit que pouuoit pretendre Helie, eſtant du coſté de ſa mere, comme fille puiſnée de Hugues ſecond, n'euſt point eſté conſiderable, s'il n'euſt eu auſſi le droit de Herſende l'aiſnée par le tranſport que Hugues troiſiéme ſon fils en fit à Helie quand il luy vendit ſon Comté. Le mieux qu'on puiſſe donc reſtituer ce paſſage, c'eſt de dire ainſi, *à cauſe de ſa mere qui eſtoit iſſuë de Hugues ſecond Comte du Maine fils de Herbert.*

Ces matieres eſtant ainſi débroüillées, il faut venir à la Chronologie qui met icy le ſieur de Courteilles bien en peine ne ſçachant s'il faut donner quinze ou bien vingt ans d'Epiſcopat à Hoel, & ne determinant point laquelle de ces deux opinions eſt veritable, mais elles ne le ſont ny l'vne ny l'autre. Quant à la premiere qui ne luy en donne que quinze, elle paroiſt fauſſe, dautant que Hoel eſtant entré en la chaire dés l'an mil quatre-vingt vn qui eſt tout à luy; puiſque ſon deuancier Arnaud mourut le vingt-neufiéme de Nouembre du precedent, & comptant depuis l'année mil quatre-vingt vn incluſiuement iuſqu'à celle de mil quatre-vingt dix-ſept, il eſt clair qu'il a eſté Eueſque plus de ſeize ans. Quant à la ſeconde opinion elle eſt tout à fait erronée, dautant qu'il ſeroit paruenu pour le moins iuſqu'en mil cent vn, ce qui eſt impoſſible, puiſque Hildebert eſtoit deſia Eueſque auant cette année là, comme nous verrons.

Le Liure du Pontifical fait vn autre mécompte quand il ne donne que douze ans de Prelature à Hoel, rapportant ſon entrée en l'an mil quatre-vingt cinq, & ſon trépas en mil quatre-vingt dix-ſept. I'ay deſia monſtré en la Remarque precedente, que Hoel eſt entré en charge en mil quatre-vingt vn, d'où il s'enſuit que ce n'eſt donc pas en mil quatre-vingt cinq; mais cecy eſt rendu certain de ce qu'Orderic cité

par

par Bry nous apprend que Hoel Eueſque du Mans, Hugues de Liſieux & Robert de Seez auec quelques Abbez aſſiſterent à la feſte de S. Leonard celebrée à Belleſme en l'an mil quatre-vingt quatre. Il eſt vray que dans Orderic il y a mil ſoixante & quatorze, qui eſt vne erreur manifeſte puiſque Hoel ne pouuoit en cette année aſſiſter à cette feſte en qualité d'Eueſque du Mans, laquelle il ne receut que ſept ans aprés comme il eſt certain par ce que nous auons prouué en la Remarque precedente, qu'Arnaud ne mourut qu'à la fin de l'an mil quatre-vingt, contre la Chronologie du meſme Orderic qui marque ſon decés, & l'inſtallation de Hoel dés l'an mil ſoixante & treize, ce qui eſt aſſeurément faux, tant pour les raiſons que nous auons deſia deduites, que pour celles que nous examinerons. Bry au meſme endroit nous allegue le texte d'vn certain iugement rendu entre l'Eueſque de Seez & les Moines de ſainct Leonard de Belleſme, dans lequel on void qu'Arnaud Eueſque du Mans & celuy de Liſieux aſſiſterent à vne autre ſolennité de ce Sainct, pourroit bien eſtre que ce fut en l'année mil ſoixante & quatorze, & que quand Hoel y aſſiſta ce fut en mil quatre-vingt quatre; d'où l'on void que ſi l'on veut retenir l'année mil ſoixante & quatorze dans le texte d'Orderic il faut mettre le nom d'*Ernaldus* pour *Hoellus*, ou ſi l'on veut retenir ce dernier nom, il faut changer l'année mil ſoixante & quatorze en celle de mil quatre vingt quatre. *Lib. 2. ch. 14.*

Ie monſtre encore contre ce liure du Pontifical, que Hoel a eſté Eueſque plus de douze ans, bien qu'il n'ait point paſſé l'an mil quatre-vingt dix-ſept, & ce qui confirme le plus cette verité, ce ſont les années que ſon ſucceſſeur Hildebert a tenu le ſiege Epiſcopal. Car il y entra au mois d'Aouſt aprés le decés de Hoel, & la quitta pour celle de Tours en l'an mil cent vingt-cinq, comme le ſieur de Courteilles en demeure d'accord, de laquelle année deduiſãt le temps de vingt-huit ans on rencontre l'année mil quatre-vingt dix-ſept, ce que nous verrons plus amplement dans la Vie & dans la Remarque ſuiuante. Hoel a donc gouuerné le Dioceſe plus de ſeize ans vers la fin de l'onziéme ſiecle, & non pas du douziéme comme écrit ledit Sieur, en quoy il ſe trompe, & fait vne faute differente *Page 385.*

de celles qu'il a commiſes iuſqu'icy en pareille occaſion, ayant accouſtumé de faillir pour n'en compter pas aſſez, & maintenant il en compte trop.

Auant que de finir cette Remarque ie me croy obligé de rendre raiſon pourquoy ie n'ay pas voulu inſerer en la vie de Hoel vne hiſtoire qui eſt dans le Pontifical, c'eſt à ſçauoir que le grand Doyen nommé Guicher s'eſtant rendu Religieux, les ennemis de Hoel qui ne cherchoient qu'à reprendre ſur ſes actions, luy perſuaderent de ſubſtituer en la place de ce Doyen vn ſien frere âgé de douze ans ſeulement, & qui à grand peine ſçauoit lire. Ce qu'ayant fait à leur ſuggeſtion, Hilgot prit occaſion d'émouuoir les autres Eccleſiaſtiques contre l'Eueſque, de ce qu'il auoit ainſi preferé vn enfant à des Anciens, & vn ignorant à tant de perſonnes capables, & leur perſuada enfin pour faire affront à ce Prelat de chaſſer cét enfant, & de mettre en ſa place vn certain ieune homme nommé Geruais, neueu de l'Eueſque de meſme nom predeceſſeur de Vulgrin; & que Hoel au retour de ſon exil lors qu'il fut reſtably en ſon ſiege, s'eſtant reconcilié auecque tout le monde ne voulut point pardonner à ce Geruais, & l'éloigna pour iamais de ſon Egliſe. Cette hiſtoire me ſemble veritablement puerile, & plus propre d'eſtre contée à des enfants qu'à des perſonnes de meur iugement, pour des raiſons qui ne ſont pas bien difficiles à rencontrer, & ie ne penſe pas deuoir m'arreſter pour les éplucher, puiſque ie les puis par autre part conuaincre euidemment de fauſſeté. Car ces reuoltes s'eſtant paſſées aux années mil quatre-vingt huit & mil quatre-vingt neuf, comme i'ay monſtré, il faudroit donc que Guicher euſt quitté le monde & ſon Decanat en vne de ces deux années: & neantmoins ie le trouue encore Doyen en mil quatre-vingt douze, eſtant ſigné auecque pluſieurs autres, dans vn acte que Bry nous fournit ſous le titre de *Præceptum Roberti de Belliſmo*, par lequel ce Robert de Belleſme donne l'Egliſe de ſainct Leonard dudit lieu à l'Abbaye de Marmouſtier.

XXXV.

HILDEBERT.

An de Christ MXCVII.

C'Est la couſtume des peintres, lors qu'ils veulent faire vn tableau d'en tracer premierement le deſſein auec vn crayon, pour leur ſeruir de conduite en leur ouurage: & moy ayant entrepris de vous preſenter icy le tableau de la vie de Hildebert, il me ſemble que ie ne puis mieux faire que de me ſerdu proiet que ſainct Bernard nous en a laiſſé en deux Epi- *Epiſtola* 123. & 124.
:s qu'il luy addreſſe, où il l'appelle vn homme digne de
ıt reſpect, & de toute reuerence, vn grand Prelat, & vn
ınd Predicateur de la parole de Dieu, & vne colomne de
gliſe, *vir totius reuerentiæ, magnus ſacerdos & excelſus in ver-*
gloriæ columna Eccleſiæ. Ce ſont les plus nobles eloges que
n peut donner à vn grand Prelat, venants de la plume de
nct Bernard, ils ſont hors de tout ſoupçon de flatterie,
comprenent l'honneſteté de ſes mœurs, la ſainteté de ſa
:lature, l'eminence de ſa doctrine, & ſa conſtance heroï-
e auecque laquelle il a ſouſtenu l'Egliſe.

Hildebert naſquit au village de Lauerdin prés de Montoi-
, en cette partie du Vendoſmois qui eſt du Dioceſe du
ans. Ses parents eſtoient de mediocre condition, mais
nts de bien & d'vne vie irreprochable, leſquels auecque le
t qu'ils donnerent à ſuccer à leur enfant, le nourrirent
ns les bonnes mœurs, & le formerent ſoigneuſement à la
rtu, pendant qu'il demeura en leur maiſon. Son grand &
blime eſprit l'en tira auſſi toſt qu'il pût luy-meſme aller
ıercher vn Maiſtre pour ſe faire inſtruire dans les ſciences;
: comme *Berengarius* Archidiacre d'Angers eſtoit alors en
ıute reputation d'vn homme tres-docte & qui faiſoit pro-
:ſſion d'enſeigner, il voulut apprendre de luy les lettres hu-
ıaines.

Ce Beranger eſt le premier heretique Sacramentaire de la France, qui abiura neantmoins ſon hereſie trois ou quatre fois aprés autant de recheutes, & enfin le iour des Roys de l'an mil quatre-vingt huit, ſe reſſouuenant combien il auoit infecté de ieuneſſe par ſon hereſie il mourut gemiſſant auec ces paroles. En ce iour de l'Apparition de noſtre Seigneur, i'eſpere qu'il m'apparoiſtra & me donnera ſa gloire à cauſe de ma penitence, mais ie crains qu'il ne me puniſſe à raiſon de ceux que i'ay peruertis. On ne laiſſa pas d'auoir vne tres mauuaiſe opinion de cét heretique ſi ſouuent relaps, de ſorte que Hildebert ſon diſciple luy ayant dreſſé vne belle Epitaphe rapportée toute entiere par *Malmesburienſis* & d'autres, plus conuenable à vn homme tout Chreſtien qu'à vn hereſiarque, donna vn tel coup de pied à ſa reputation, que cela a fait croire plus facilement les calomnies dont elle a eſté depuis attaquée. Il fit en peu de temps vn ſi grand profit aux Humanitez & en la Philoſophie, que n'y pouuant plus auancer il chercha quelque endroit où il peuſt apprendre les hautes ſciences. Et parce que de ce temps-là les Monaſteres eſtoient des Seminaires & Academies, & qu'entre touts ceux de la France, celuy de Cluny auoit plus de reputation, lors que le grand ſainct Hugues en eſtoit Abbé, il s'y en alla, y fit ſa Theologie, apprit les ſaintes Lettres: & nonobſtant ſi grande ſuffiſance, il ſe plaiſoit touſiours dans la conuerſation de ces bons & doctes Religieux, auecque leſquels il demeura ſi long-temps, que cela a donné occaſion à pluſieurs de penſer & d'écrire qu'il auoit eſté Benedictin.

Sa renommée s'eſtant reſpanduë par tout le Royaume, il arriua que la dignité de Scholaſtique de l'Egliſe du Mans vint à vacquer, l'Eueſque Hoel deſireux de remplir cette place d'vn homme de merite, & ayant oüy faire recit de Hildebert, la luy offrit, & fit tant qu'il le tira de Cluny pour le placer en ſon Egliſe. Hoel extrémement ſatisfait des comportements de Hildebert en cette charge, eſtima qu'il meritoit dauantage, & le fit Archidiacre. Aprés la mort de Hoel le Clergé & le peuple content au delà de ce qui ſe peut dire de la vie irreprochable de Hildebert, de ſa rare ſcience, & de tant d'autres belles qualitez qu'il poſſedoit en eminence, luy

dit, *Aſcende ſuperiùs*, & l'éleua au faiſte de la dignité Epiſcopale, nonobſtant la concurrence du grand Doyen Geoffroy, homme de grande extraction, de bonne vie & d'erudition ſuffiſante, qui eſtoit recommandé & porté par le Comte Helie.

Le voila donc éleu & nommé au gré de tout le monde, horſmis de quelques-vns des principaux de l'Egliſe, leſquels irritez de ce qu'il auoit eſté éleu contre leur gré, & ialoux de ce qu'on leur auoit preferé vn homme de baſſe naiſſance, enuoyent promptement au grand Yues de Chartres (qui eſtoit alors en France *Lucerna iuris*, vn grand emulateur pour l'obſeruance des ſaincts Decrets, & vn Cenſeur public pour la diſcipline Eccleſiaſtique) des lettres plus noires de calomnies contre la pureté de Hildebert, que l'ancre dont elles eſtoient écrites, afin qu'il perſuadaſt à ce nouueau Eleu de renoncer à ſon élection. Il taſcha bien de le faire, luy écriuant vne lettre, où ſont contenus les termes de l'accuſation qui ont ſi peu de vray-ſemblance, & ſont ſi indignes de croyance, qu'Yues meſme ne les creut pas, comme il paroiſt en ce qu'encore qu'il luy conſeille de ſe démettre de ſon élection, c'eſt toutefois auec cette condition, ſi cela eſt, *quæ ſi vera ſunt, quæ ſi ita ſunt*, ce qui monſtre aſſez le doute qu'il en faiſoit nonobſtant l'authorité des ouuriers de ces calomnies. En effect cela n'eſtant point, & Hildebert n'ayant pas renoncé à ſon élection, il fut conſacré, & mal-gré l'enuie placé dans le ſiege Epiſcopal du Mans, comme vn vaiſſeau d'élection pour porter le nom de Dieu & la cauſe de ſon Egliſe deuant vn Roy Tyran & touts les Miniſtres de ſon impieté.

Ie ne m'étendray pas icy à vous décrire ſes veilles continuelles, les torrens de larmes qu'il verſoit en l'oraiſon, la rigueur de ſes ieuſnes, la dureté de ſa couche, l'aſpreté de ſon cilice, la frugalité en ſon boire & en ſon manger, ſa table touſiours enuironnée de pauures, & accompagnée de lecture deuote, la liberalité dont il vſoit enuers les pauures, & comme touts les Samedys aprés Veſpres il lauoit les pieds à douze d'entre eux, ny touts ſes autres exercices de pieté qui ſont communs à touts les Saincts. Ie me contenteray des

actions qui luy ſont toutes particulieres, actions publiques & plus heroïques, par leſquelles il s'eſt oppoſé comme vn mur pour la maiſon d'Iſraël, & comme vn rempar impenetrable pour mettre à couuert des attaques de ſes ennemis l'honneur du Sacerdoce, & les droits de ſon Egliſe.

Il ioüit de quelque repos dans les premieres années de ſon Epiſcopat, quand Helie, aprés l'accord fait auecque Robert Duc de Normandie qui s'en alloit en la Paleſtine, ſe trouua paiſible en ſon Comté, & pendant ce calme, noſtre Prelat ſe mit à baſtir dés les fondements le Chapitre de l'Egliſe de S. Iulien qu'il acheua de tout point. Robert ne fut donc pas pluſtoſt party, que ſon frere Guillaume le Roux Roy d'Angleterre ne taſchaſt de recouurer le Duché de Normandie, & ne formaſt les deſſeins de troubler Helie en la poſſeſſion de ſon Comté, & de l'en expulſer par la force des armes. Pour cét effect il attira Robert de Belleſme II. du nom de ſon party, lequel ayant baſty, quelque temps auparauant, des forts dans le Sonnois, ſur les terres des Abbayes de ſainct Vincent & de la Coulture, incommodoit fort la prouince. Helie leur oppoſe le chaſteau de Dangeul qu'il fortifie, & y met vne bonne garniſon pour reprimer les courſes du Belleſmois, dequoy cettuy-cy irrité s'en vient auec ſes troupes groſſies des forces de Normandie aſſieger ce chaſteau. Mais il le trouua ſi bien retranché & paliſſadé, qu'il fut contraint de leuer le ſiege, & à meſme temps Helie qui venoit au ſecours de cette place, attrapant le Percheron en Sonnois ſur le ruiſſeau de Riolt, luy donna bataille & le défit en l'année mil quatre-vingt dix-ſept.

L'année ſuiuante qui eſtoit mil quatre-vingt dix-huict, Helie retourne auec ſept mille hommes ſur la frontiere, & comme il approchoit de Dangeul, il tomba imprudemment dans vne groſſe embuſcade que Robert luy auoit dreſſée, où les Manſeaux ſe trouuants enueloppez de touts les coſtez, furent défaits entierement, & leur Comte demeura priſonnier auec beaucoup d'autre nobleſſe. Robert mene Helie à Roüen & en fait vn tres-agreable preſent au Roy Guillaume, qui commanda qu'on luy fiſt bon traittement, & l'enuoya dans la groſſe Tour de Roüen, d'où il fut aprés traduit en celle de

Bayeux. Guillaume alors iugeant qu'il ne trouueroit iamais vne occaſion plus fauorable pour enuahir le Maine épouuenté de la priſe de ſon Comte, leue en diligence vne groſſe armée, & vient par Alençon, Roiſſé, & le Bizot ſe camper à Coulaines pour aſſieger le Mans, où il eſtendit ſon armée ſur les coſtaux qui en ſont proches & le long des prairies de la Sarthe.

Foulques le Rechin Comte d'Aniou, ſur le bruit de l'empriſonnement d'Helie eſtoit venu au Mans, & l'ayant bien muny de gents, & de tout ce qui eſtoit neceſſaire pour defendre vne place, fit ſi bien qu'aprés quelques ſorties & legeres eſcarmouches Guillaume leua le ſiege, (ce qui eſt probable, puiſque les Hiſtoriens Anglois & Normands ne font point de mention de la priſe de la ville à ce voyage) & en paſſant s'empara du chaſteau de Balon, où ayant mis garniſon, il reprit le chemin de Normandie. Auſſi toſt le Rechin s'en vint aſſieger cette place, dequoy Guillaume eſtant aduerty, reuient ſur ſes pas auec ſon armée au ſecours, & comme il approchoit, les Manſeaux conſiderants l'inégalité de leurs forces, leuent le ſiege, ſe retirent dans leur ville, & enuoyent des deputez vers le Roy Guillaume pour traitter de paix qui leur fut accordée, à condition qu'ils luy liureroient leur ville auecque le chaſteau & touts les forts qui luy ſeruoient de defenſe, & que le Comte Helie & touts les priſonniers ſeroient mis en liberté de part & d'autre.

Ces articles eſtant ſignez, le Roy entra dans le Mans auec ce qu'il voulut de gents, & fut receu dans la grande Egliſe par Hildebert & tout ſon Clergé. Il met vne forte garniſon dans le chaſteau, dans la ville, & dans touts ſes forts, & comme il fut de retour à Roüen, Helie aprés ſa deliurance s'en vient l'y ſalüer & remercier, & preferant vne honorable ſeruitude à vne miſerable liberté, le ſupplie d'auoir agreable qu'il paſſaſt le reſte de ſes iours à la ſuite de ſa Cour, en qualité de Comte du Maine.

Le Roy inclinoit à luy accorder ſa demande, mais le Comte de Meulan qui eſtoit chef de ſon conſeil, & qui cherchoit plus ſes propres intereſts que ceux de ſon Maiſtre, craignant qu'Helie ne luy portaſt ombre, fit en ſorte qu'il le refuſa; ce

qui fut cauſe de grands mal-heurs ſuiuis de la perte de c
Comté pour l'Anglois, & qu'enfin Helie s'en rendit paiſibl
poſſeſſeur auant que de mourir, & en laiſſa la poſſeſſion libre
ſes enfants: en ſorte qu'au lieu que le Roy d'Angleterre vou
loit vſurper le Comté du Maine, il ſe trouua qu'vn fils du Cõ
te du Maine fut à iuſte titre Roy d'Angleterre, par le moyer
de Geoffroy le Bel petit fils d'Helie, qui épouſa Mathilde he
ritiere d'Angleterre, comme on apprend dans les hiſtoires.

Helie eſtant ainſi éconduit, & toutefois mis en liberté e
vertu du Traité de paix, le Roy Guillaume repaſſa la mer,
s'en retournant en Angleterre donna vne belle occaſion à c
Comte dépoüillé, qui ſe voyoit reduit deſormais à mener l
vie d'vn ſimple Gentilhomme, de renoüer ſes intelligences
& de faire de nouuelles pratiques, pour taſcher de remettre
ſur pied ſa fortune. L'année ſuiuante, qui eſtoit mil quatre-
vingt dix-neuf, il recommence la guerre, ſurprend pluſieurs
places, & s'eſtant approché de la ville du Mans auec ſes trou-
pes, il attire la garniſon à l'eſcarmouche, laquelle ne ſe ſen-
tant pas aſſez forte laſche le pied, & ſe retirant vers la ville en
deſordre fut ſuiuie de ſi prés, qu'Helie fauoriſé des habitants,
y entra auec ſes ſoldats peſle-meſle & s'en rendit le maiſtre.
Le mal-heur fut que la garniſon du chaſteau qui tint toû-
iours bon, en reſſentiment de ce que les bourgeois auoient
preſté de la faueur à Helie, ſur le ſoir auec des machines iet-
terent des boulets de fer enflammez dans la ville, qui portant
le feu çà & là l'embraſerent, & la reduiſant preſque toute en
cendre, rendirent la victoire funeſte.

Guillaume ayant receu ces nouuelles en Angleterre repaſ-
ſe incontinent la mer, & auec vne diligence incroyable,
remet vne armée ſur pied en Normandie & s'en reuient
au Maine, dont Helie eſtonné ſe ſentant trop foible quit-
te le Mans & ſe retire au Chaſteau-du-Loir, en inten-
tion d'y diſputer le reſte de ſa fortune. Guillaume eſt re-
ceu dans le Mans ſans reſiſtance, & pourſuiuant le Comte,
aprés auoir bruſlé le chaſteau de Vaux & la ville d'Ouſtillé,
qu'il trouua ſur ſa route, s'en va aſſieger le bourg de Mayet,
qui eſtoit alors aſſez fortifié: mais il fut ſi bien defendu que
ce Roy y courut riſque de ſa vie, ayant veu vn homme à

ſes

ſes coſtez écraſé d'vne groſſe pierre tirée de la place. Il en prit telle épouuẽte qu'il leua le ſiege, reprit ſon chemin par Luché pour s'en retourner au Mãs, & comme il approchoit Hildebert s'en va au deuant de luy qui le receut bien en apparence, auec des demonſtrations d'amitié, mais de peu de durée, & qui ſe rompit tout à fait, quand il pria noſtre Eueſque de demolir la Tour de ſainct Iulien, à cauſe qu'elle commandoit à ſon chaſteau, & qu'Helie s'en eſtoit ſerui depuis peu pour le battre, & incommoder ſa garniſon. Guillaume eſſaya donc premierement les prieres, puis les promeſſes de pluſieurs ſommes d'or & d'argent, & de ſatisfaire aux intereſts de la religion & du public, enfin il vſa de menaces, & tout cela ayant eſté inutile pour fléchir le courage de ce Prelat, le Roy entra en telle fureur, qu'indigné de ce refus il rauagea ſes terres, pilla ſa maiſon, & ſaccagea le bourg de Coulaines.

Pendant que le Roy eſtoit en cette mauuaiſe humeur contre Hildebert, les ennemis de cettuy-cy, ceux-là meſme qui n'auoient pas eſté contents de ſon élection, taſchent d'en tirer aduantage, & ayants recours à leurs anciens artifices, ſuggerent malicieuſement au Roy qu'Hildebert auoit contre ſon ſeruice fauoriſé l'entrepriſe d'Helie, quand il s'empara de la ville. Le Roy les écoute, & s'il ne les croit, il en fait pour le moins le ſemblant, prenant cette calomnie pour vn crime d'Eſtat, & traittant l'Eueſque comme criminel de leze-maieſté, ſans reſpect de ſon charactere le fait mettre priſonnier en la Tour de Ribandelle, eſperant que la longueur de la priſon, & la rigueur du traittement matteroit enfin ſon courage & le feroit condeſcendre à ce qu'il pretendoit de luy, ſçauoir la demolition de la Tour. Mais tout cela en vain, Hildebert ſouffre & ne cede point, ſon cœur eſt vn roc au milieu des orages, cependant aſſeuré de ſon innocence il demande d'eſtre receu en ſes faits iuſtificatifs, on luy refuſe, & on ne luy veut point accorder d'autres moyens que ceux de l'épreuue du feu, qui eſtoit en vſage en ce temps-là, quand vn accuſé pour ſe iuſtifier s'expoſoit à manier vn fer ardent, & s'il arriuoit que ce fuſt impunément, il eſtoit declaré innocent, que s'il en eſtoit offenſé on le iugeoit coupable, Dieu ayant ſouuent permis que cette épreuue ait reüſſi en faueur de l'innocence.

Ce Prelat dans ces angoiſſes eſtoit preſt de ſubir ce rigou
reux examen, mais il voulut auparauant conſulter l'oracle de
temps Yues de Chartres qui l'en diſſuada bien fort, comm
d'vne choſe qui eſtoit directement contre les conſtitutio
de l'Egliſe, & contre l'authorité de ſes Canons, & luy ma
da que de penſer defendre ſon innocence de la ſorte c'eſt
perdre, *aliter innocentiam defendere eſt innocentiam perdere.* Vo
la donc Hildebert fermé ſur cette reſolution & ſur ce conſei
& quelques affaires plus preſſantes que celles-cy ſe preſe
tant en Angleterre y appellent le Roy qui ſort du Mans po
n'y reuenir iamais, cette violence exercée ſur vn Prelat inn
cent, ayant eſté peut-eſtre le dernier de ſes ſacrileges, qui
cheua de combler la meſure de ſes impietez. La vengeanc
diuine le va ſuiuant & le talonnant de ſi prés, qu'auant que l'a
fuſt reuolu elle l'attrappa comme il chaſſoit dans la foreſt neu
ue d'Angleterre, où il fut tué d'vn coup de fleche au trauer
du corps le deuxiéme d'Aouſt de l'an mil cent, par vn Gen
til-homme du Vexin, nommé Gautier Tyrel, qui fit ce cou
par mégarde, penſant tirer ſur vne beſte fauue.

Telle fut la fin deſaſtreuſe de ce miſerable Prince, duque
touts les Hiſtoriens parlent en des termes fort odieux. C
fut auſſi la fin de la captiuité d'Hildebert; mais non pas celle
de ſes afflictions, car en ſortant de la priſon il rentra en de
nouuelles perſecutions, il ne fit que changer de tyran, quand
Henry ſuccedant à ſon frere Guillaume en touts ſes Eſtats,
ne traitta pas mieux Hildebert qu'auoit fait Guillaume, re
nouuelant contre luy les meſmes queſtions & debats pour
le meſme ſuiet de la demolition de la Tour, qui eſtoit l'oc
caſion de leurs querelles, & la pierre de ſcandale entre eux.
Il ne fut pas pluſtoſt mis en liberté, que Henry le preſſe dere
chef & l'importune d'abatre cette Tour, craignãt que ces ſe
ditieux ou bien Helie qui auoit remis ſur pied vn petit corps
d'armée, & repris pluſieurs places en la prouince, ne s'en ſer
uiſt encore pour batre le chaſteau, & incommoder ſa gar
niſon; mais Hildebert touſiours entier, nonobſtant les ad
uerſitez, l'ayant aigry par vn nouueau refus, eſt cité pour
comparoir en Angleterre deuant le Parlement ou deuant les
Eueſques, pour répondre ſur les chefs d'vne accuſation ſup-

poſée, & peut-eſtre de meſme que la precedente. Il fut contraint de s'y trouuer au iour aſſigné; mais on ne ſçait pas l'iſſuë de ces procedures, ſinon que l'on peut bien iuger que l'innocence triompha encore vne fois de la calomnie, puiſqu'il fut renuoyé libre en ſon Eueſché auecque pluſieurs preſents, qu'il donna touts à ſon Egliſe.

La conſtance de Hildebert iuſqu'à ce iour victorieuſe des attaques des Roys, ſe vid preſque abatuë par les inſolences de ſon peuple, qui ſe reſſentant des mouuements ordinaires dans les Eſtats à changement de maiſtre, remplit la ville du Mans de ſeditions, & le ſanctuaire de profanations l'eſpace de trois ans entiers, pendant leſquels les Preſtres furent diſperſez çà & là, leurs biens & reuenus ſaiſis & diſſipez, & noſtre Eueſque fut traitté comme les autres ſans aucun reſpect & reduit à vne mendicité honteuſe.

Car à ſon retour il trouua la ville dans les meſmes diuiſions & partialitez qu'il l'auoit laiſſée, c'eſt pourquoy ayant eſté batu d'vn ſi puiſſant ennemy que le Roy d'Angleterre, & ruiné par les Conſuls ou Gouuerneurs du Mans: tout rempli d'amertumes & d'angoiſſes, au milieu des tempeſtes dont il ne voyoit point la fin, il commença à tourner ſes yeux & ſes penſées vers le port, & ſouſpirer le repos d'vn Cloiſtre, & la tranquillité de la vie Monaſtique. Mais parce que les Eueſques n'ont pas permiſſion de quitter leurs Eueſchez pour ſe faire Moines, s'ils ne l'obtiennent expreſſément du Pape, il prend reſolution d'aller en Italie pour remettre ſon Eueſché entre ſes mains, & auoir licence de ſe retirer. Ce fut en mil cent ſix qu'il entreprit ce voyage: neantmoints il ne put iamais obtenir de Paſcal ſecond la permiſſion de ſe démettre de ſon Eueſché; au contraire ce ſainct Pontife l'ayant animé à de nouuelles ſouffrances pour le ſouſtien de la cauſe de Dieu, il luy commanda de s'en retourner. Il fit toutefois auparauant vn voyage au Royaume de Naples, où il viſita Roger Seigneur de la Poüille & de la Sicile, qui l'honora de beaux & riches preſents auec leſquels il s'en reuint à Rome.

L'année ſuiuante qui eſtoit mil cent ſept le Pape Paſcal

eſtant en France au Printemps y celebra vn Concile à Troye, Hildebert partit de Rome peu de iours aprés, & ſe mettant ſur mer aborda à l'iſle de Lerins, autrement de S. Honorat, le iour de la Pentecoſte, où les pirates eſtant deſcendus vn peu auparauant, & ſaccageans toute cette Iſle, le contraignirent de paſſer outre, & tout d'vne traitte pour les éuiter, de ſingler vers le port de Maguelonne ville anciennement ſituée ſur la mer, vis à vis de Montpellier. Là il prit terre, & prenant le plus droit chemin s'en vint trouuer le Pape Paſcal à Souuigné en Bourbonnois, où il paſſa la feſte de S. Iean Baptiſte auecque luy, & aprés quelque ſeiour s'en reuint en ſon Dioceſe, où il trouua bien du changement.

Les ſeditions eſtoient veritablement eſteintes, car le Comte Helie ayant repris la ville du Mans aſſiegea le chaſteau ſi eſtroitement, que la garniſon ne pouuant plus tenir, & n'eſperant aucun ſecours de Robert Duc de Normandie, ny de Henry Roy d'Angleterre, qui eſtoient fortement aux priſes l'vn contre l'autre, le rendit, & par ſa reddition Helie ſe trouua derechef paiſible en ſon Comté, en ſuitte d'vn traitté fait auec ce Roy & ce Duc, ce qui maintenoit tout en paix de ce coſté là. Mais pendant l'abſence de Hildebert il vint vn ennemy qui ſurſema de l'yuraye en ſon champ, ie veux dire vn méchant heretique nommé Henry, qui infecta la pluſpart des habitants du venin de ſon hereſie, en ſorte que Hildebert à ſon retour fut bien eſtonné de voir ſon peuple qui refuſoit ſes benedictions, & ne le vouloit plus reconnoiſtre pour ſon Paſteur, & de trouuer ſon Clergé, qui à grand peine pouuoit garentir ſa liberté au dedans des murailles des Egliſes.

Cét heretique infame ſçachant le retour de noſtre Eueſque & ſa grande doctriine, iugea bien qu'il ne le deuoit pas attendre pour defendre la ſienne par la diſpute contre luy, à raiſon dequoy il abandonna le Mans, auec ceux qu'il auoit de nouueau peruertis, & ſe retira au bourg de ſainct Calais, où noſtre Eueſque ne le pouuant ſouffrir, s'en va l'attaquer, & aprés l'auoir confondu, & découuert à tout le monde ſon ignorance & ſes impoſtures, & l'auoir chaſſé de ſon Dioceſe, il reuint au Mans, où il fit tant par ſes predications publiques & ſes conferences particulieres, qu'il arracha enfin cette

yuraye de ſon champ, & n'y laiſſant que le pur froment rendit la paix à ſon Egliſe, comme Helie l'auoit renduë à la prouince.

Pendant ce temps doux il ſe retiroit ſouuent dans vne maiſon qu'il auoit fait baſtir à Yuré village dépendant de ſon Eueſché, où il vacoit au recueillement de ſoy meſme, & à la contemplation des choſes celeſtes.

Qu'vn iour calme & ſerain eſt agreable, aprés vne ſaiſon ennuieuſe de tempeſtes & d'orages! Il y a long-temps que noſtre Prelat eſt combatu & n'eſt point abatu, & maintenant qu'il commence à gouſter auec contentement le bien de la paix, voicy vn cas inopiné, vn accident funeſte qui trauerſe ſon repos, & le iette en de nouueaux troubles pires que les precedents. Ce fut la mort du Comte Helie qui arriua l'onziéme de Iuillet de l'an mil cent dix, auquel noſtre Prelat rendit les derniers deuoirs, & celebra ſes obſeques dans l'Abbaye de la Coulture, & le mit au tombeau que l'on y void encore auiourd'huy en la Chapelle de la Magdelaine. Cette perte fut tres-grande & tres-ſenſible à la prouince, non ſeulement à cauſe de la douceur de ſon gouuernement qui le faiſoit regretter, mais auſſi à cauſe qu'elle ſe vit aprés ſa mort agitée de nouueaux troubles & de nouuelles guerres.

Foulques le Ieune Comte d'Aniou ayant épouſé Heremburge fille d'Helie, & ſon vnique heritiere, luy auoit ſuccedé en ſon Comté, & parce qu'il en fit hommage au Roy de France Louis le Gros, le Roy d'Angleterre Henry, qui n'auoit pas encore perdu toutes ſes pretentions ſur ce Comté, luy fit la guerre en l'an mil cent onze. Robert de Belleſme alors ennemy de Henry ſe met du party de Foulques, & Louis le Gros vient auſſi à ſon ſecours, tellement que le païs du Maine fut cruellement rauagé de toutes ces armées qui vinrent fondre en ſes campagnes. Ce n'eſt pas mon ſuiet de rapporter le ſuccés de cette guerre, mais ie diray ſeulement que Rotrou ſecond du nom Comte de Mortaigne & du Perche, gendre de Henry duquel il auoit embraſſé le party, fut pris priſonnier par vn quidam qui n'a point de nom dans l'hiſtoire, auquel Foulques l'oſta de force & le mit priſonnier dans la groſſe Tour du Mans, à deſſein d'en tirer vne

bonne rançon, comme il fit l'ayant liuré laſchement à Robert de Belleſme ſon couſin germain, mais ſon plus cruel ennemy.

Or pendant que Rotrou eſtoit captif en cette Tour, croyant que Hildebert auoit contribué quelque choſe à ſon empriſonnement, il s'auiſa d'vne ruſe auſſi damnable que ſubtile pour en tirer vengeance. Il feint d'eſtre malade, & en tout cas d'eſtre incertain ſi on le feroit point mourir en cette Tour : il enuoye donc querir Hildebert qui le vient conſoler & luy adminiſtrer les Sacrements, mais voicy la fineſſe. Rotrou fait ſon teſtament contenant pluſieurs diſpoſitions en faueur de l'Egliſe, & par l'importunité de ſes prieres obtient de noſtre Prelat qu'il ſe chargeaſt de le porter à la mere de Rotrou au grand Nogean, afin qu'elle le confirmaſt & le ratifiaſt. Il y va donc, & eſt d'abord bien receu & le teſtament ratifié, mais le lendemain Hubert Cheureul Maiſtre d'hoſtel dudit Comte, met noſtre Eueſque priſonnier en la Conciergerie de Nogean. Le voila bien eſtonné de ſe voir traitté auec vne telle perfidie, il ne ſçait à qui en reſcrire, ſinon qu'il addreſſe vne lettre à touts les Eccleſiaſtiques de ſon Dioceſe, où il décrit toute ſa diſgrace bien particulierement, & ſe plaint de la laſcheté qu'on a commiſe en ſon endroit. Yues de Chartres ayant oüy ces nouuelles y accourt, vſe de prieres, & de remonſtrances enuers la Comteſſe & ce Maiſtre d'hoſtel, & voyant qu'il n'auançoit rien par cette voye, il adiouſte les menaces des cenſures, & excommunie enfin ce Cheureul. D'autre part on auertit Rotrou de cette tragedie, qui fit le ſurpris, témoigna d'en eſtre tres-mal ſatisfait; écriuit vne lettre à Cheureul, commanda qu'on deliuraſt le priſonnier, & pour monſtrer le ſenſible déplaiſir qu'il en auoit, il ſe couppa luy meſme vn floccon de ſes cheueux qu'il enuoya à ſa mere, pour luy ſignifier que Cheureul l'auoit autant deſobligé par cette action que s'il luy euſt arraché le reſte.

Mais c'eſtoient des feintes, ils s'entrentendoient bien. Hildebert ne fut point relaſché pour cela, au contraire afin que Yues ceſſaſt de plus ſolliciter ſa liberté, on le traduiſit des priſons de Nogean qui eſt au Dioceſe de Chartres, dans cel-

les de Mortaigne de l'Eueſché de Seez, d'où Hildebert écriuit vne lettre pathetique à Herlon ou Serlon pour lors Eueſque, le priant d'excommunier Cheureul, & d'auoir compaſſion de ſa miſere. Tout cela ne ſeruit de rien pour ſa deliurance: Cheureul qui eſtoit de ces ſeruiteurs qui font leurs affaires aux deſpens de leurs maiſtres, & qui perſuadoit à la Comteſſe ce qu'il vouloit, demandoit vne rançon pour laiſſer ſortir Hildebert; ce qu'ayant touſiours refuſé, & n'ayant pas meſme voulu ſouffrir que les Eccleſiaſtiques de ſon Dioceſe ſe cottiſaſſent pour faire la ſomme que demandoit Cheureul pour le deliurer, il fallut qu'il demeuraſt dans les fers iuſqu'à tant que la paix eſtant faite entre les Roys de France & d'Angleterre, & entre ceux de leur party, & touts les priſonniers deliurez de part & d'autre, Rotrou & Hildebert le furent auſſi.

I'eſtime que ce fut aprés ce temps-là qu'il baſtit la Sacriſtie de S. Iulien depuis les fondements iuſqu'au faiſte, n'ayant eu la liberté ny les moyens de le faire pluſtoſt. Il fut preſent au Concile de Rheims celebré en l'an mil cent dix-neuf, le Pape Calixte ſecond du nom y preſidant au milieu de quatre cent vingt-ſix Eueſques, où l'Empereur Henry cinquiéme, qui s'eſtoit ſaiſi des inueſtitures des Eueſchez & des Abbayes fut excommunié.

En l'année mil cent vingt le lendemain de l'octaue de Paſques, Hildebert fit la Dedicace de l'Egliſe Cathedrale en l'honneur de la Mere de Dieu, des ſaincts Martyrs Geruais & Protais, & de ſainct Iulien. Gilbert Archeueſque de Tours comme Metropolitain conſacra le maiſtre autel; Geofroy Archeueſque de Roüen autrefois grand Doyen du Mans, celuy de ſainct Iulien; Marbœuf autrefois Archidiacre d'Angers, & qui eſtoit alors Eueſque de Rennes, celuy de ſainct Pierre & de ſainct Paul; Renauld de Martigné de la Maiſon de Mayenne pour lors Eueſque d'Angers, & depuis Archeueſque de Rheims benit celuy du Crucifix; & Hildebert dedia la Chapelle de Noſtre-Dame du Cheuet.

Il eſt le principal fondateur de l'Abbaye de Noſtre-Dame de Beau-lieu, qui eſt de Chanoines Reguliers de l'Ordre de ſainct Auguſtin, où ils furent établis dés le temps d'Yues

de Chartres auant l'an mil cent quinze, & dont Hildebert conſacra l'Egliſe quelques années aprés.

Il donna à l'Abbaye de ſainct Vincent les paroiſſes de Coutillé & de Marollettes, & fit ouuerture du tombeau de ſainct Domnole en l'an mil cent vingt-quatre, en preſence du ieune Foulques Comte d'Aniou aſſiſté d'vn grand nombre de nobleſſe, qui rendit témoignage des merueilles que Dieu opera en cette ceremonie.

L'Archeueſché de Tours ayant vacqué en l'an mil cent vingt-cinq par le decés de Gilbert, le Pape Honoré ſecond, qui faiſoit grand eſtat de la ſainteté & de la doctrine de Hildebert, le pourueut de cette dignité, Louis le Gros Roy de France y preſta ſon conſentement, & le peuple de Tours fut extremement aiſe de cette promotion. Dans ſes premieres années eſtant auerty de pluſieurs deſordres qu'il y auoit en Bretagne, tant pour les nopces inceſtueuſes qui y eſtoient frequentes, que pour ce qui regardoit les meubles de ceux qui mouroient, & les biens de ceux qui faiſoient naufrage, leſquels le Prince arreſtoit en ſes mains, que pour autres abus, il tint vn Concile en la ville de Nantes pour y remedier, & fit ſi bien que le Prince deuant tout le Concile renonça à ces droits torſionnaires entre les mains de Hildebert, qui fit pluſieurs autres belles conſtitutions pour la reformation de la diſcipline Eccleſiaſtique, & en obtint la confirmation du ſouuerain Pontife *Honorius* ſecond.

Innocent ſecond eſtant éleué au ſouuerain Pontificat en l'an mil cent trente, ſainct Bernard écriuit vne lettre à noſtre Archeueſque pour l'exhorter à reconnoiſtre Innocent comme Pape Catholique & legitime, & à ne point ſuiure le party de l'Antipape Anaclet.

Vous euſſiez dit que noſtre Prelat n'eſtoit nay que pour ſouffrir, & qu'il falloit qu'il mouruſt cõme il auoit veſcu dans les combats & dans les victoires; car eſtant Archeueſque de Tours & plus que ſeptuagenaire, il eut les meſmes difficultez contre le Roy de France, qu'eſtant Eueſque du Mans il auoit eu contre les Roys d'Angleterre. Louis le Gros le meilleur Prince de la terre & le plus reſpectueux à l'Egliſe, à la ſuggeſtion neantmoins de quelques Courtiſans qui corrompent

pent ordinairement les bons Princes, perſecute Hildebert, luy fait defenſes de ſortir hors de ſon Dioceſe, & ſa colere paſſa ſi auant qu'il luy confiſqua des poſſeſſions de ſon Egliſe. Le ſuiet eſtoit que le Decanat, & l'Archidiaconat de Tours ayant vacqué, le Roy auoit nommé deux perſonnes, deſquels noſtre Prelat fit refus, conſiderant pluſtoſt la capacité que la part d'où ils venoient, & par motif de conſcience pluſtoſt que manque de reſpect en nomma deux autres qui eſtoient de ſuffiſance requiſe. Il auoit en ſon affliction quelque eſperance en ſes amis qui eſtoient auprés du Roy, mais ils luy manquerent au beſoin, & n'oſerent iamais dire vn ſeul mot en ſa faueur, tellement que ce fut à luy de faire bouclier de ſa patience, & de ietter toutes ſes penſées en Dieu ſeul. Nous ne ſçauons pas l'iſſuë de cette affaire, mais ſeulement qu'il ne fit point de bréche à ſa conſtance, & ne relaſcha rien de ſon integrité ordinaire. *Epiſt. 67. & 75.*

Enfin cét excellent Prelat aprés pluſieurs ſouffrances de priſon, de banniſſements, de calomnies, de pertes de biens, & aprés auoir gouuerné l'Eueſché du Mans vingt-huit ans, l'Archeueſché de Tours prés de ſix & demy, s'en alla au Ciel receuoir le ſalaire de ſes trauaux, le dix-huitiéme Decembre de l'an mil cent trente-deux, & fut enterré dans l'aiſle droite de l'Egliſe de ſainct Gatien, ayant merité d'eſtre inſeré au catalogue des bien-heureux, ſelon pluſieurs bons Autheurs qui l'appellent Sainct.

De ſon temps en l'an mil cent neuf, Raoul Vicomte de Beaumont & de ſainte Suſanne, fonda l'Abbaye d'Eſtiual en Charnie, pour des Religieuſes de l'Ordre de ſainct Benoiſt, à la ſollicitation d'vn ſainct Ermite nommé *Adelermus* ou Adeaume, qui deceda le vingt-ſeptiéme d'Auril auec opinion de ſainteté, & fut enterré en cette Abbaye.

Foulques Comte d'Aniou & du Maine, & Heremburge ſa Femme, fille du Comte Helie, fonderent auſſi le Prieuré de la Fontaine de ſainct Martin, pour des Benedictines, dépendant de l'Abbaye de ſainct Sulpice de Rennes. L'acte de la fondation eſt donné au Mans dans la ſale de leur Palais, en datte de l'onziéme de Nouembre iour de ſainct Martin de l'an mil cent dix-ſept.

Hildebert prit auſſi le ſoin de reparer l'Abbaye de ſain George du bois qui tomboit en ruine. Il fut conſommé toutes ſortes de ſcience, comme on peut voir par la lecture ſes Epiſtres, dont le ſtyle eſt ſi elegant & ſi fleury, qu'il n' rien de plus graue, rien de plus doux, ny de plus égal no obſtant la diuerſité des matieres qu'il traitte. Il a expliq touts les myſteres de la Meſſe en vers elegiaques fort co lants & naifs; il a fait deux Sermons Synodaux, des Oraiſo Rythmiques fort deuotes, & d'autres œuures que l'on trou ue dans la Bibliotheque des Peres & dans ſainct Antoni

Epiſt. 21. Sainct Anſelme Archeueſque de Canterbury faiſoit tant d'e ſtat de Hildebert, qu'ayant receu vne de ſes lettres, dans la quelle il le prioit de luy écrire ce qui s'eſtoit paſſé au Concile de Bary touchant la queſtion de la proceſſion du ſainct Eſprit, il en compoſa ce beau traitté que l'on trouue parmy ſes autres

Epiſt. 22. œuures, & qu'il enuoya à Hildebert.

REMARQVES.

PARAGRAPHE I.

Fondement de la Chronologie pour Hildebert.

LEs erreurs du ſieur de Courteilles ſont icy en plus grand nombre, qu'en pas vne des autres vies de nos Eueſques qu'il a miſes au iour, & elles meritent moins de pardon pour n'auoir pas épargné l'honneur de noſtre Hildebert, & auoir enchery ſur touts ceux qui ont ſoüillé ſa memoire; c'eſt pourquoy ie ſupplie le Lecteur de ſe donner la patience de lire ces Remarques, où ie fais l'Apologie de ce ſainct Prelat pour donner iour à ſon innocence, & ledit Sieur de ne pas trouuer mauuais ſi ie me laiſſe vn peu aller au iuſte zele pour la verité, ſans deſſein de l'offenſer. Et pour ne pas tant ennuyer le Lecteur ie diuiſe ces Remarques en pluſieurs Paragraphes, qui monſtrent par leur titre ce qui ſe traitte plus particulierement en chacun, où il aura le contentement, comme ie croy, de voir non ſeulement l'innocence de Hildebert miſe à couuert, mais encore pluſieurs points importants de

hiſtoire éclaircis autant que ie l'ay pû faire. I'ay auancé quelques nouueautez en la vie de ce ſainct Eueſque, leſquelles ie me promets de ſouſtenir par de bonnes raiſons, & pour cet effet ie diſcuteray toutes les difficultez ſelon l'ordre qu'elles y ſont couchées.

Mais comme nous auons icy beſoin d'auoir la Chronologie bien preciſe, pour vne plus facile diſcuſſion de ces difficultez que nous pretendons éclaircir dans ces Remarques, & que les autheurs ſont differents en ce point, bien que ce ſoit en peu de choſe; neantmoins ce peu pouuant faire conſequence, i'ay trouué à propos de donner icy vne piece qui n'a iamais encore veu le iour, laquelle nous apprendra combien Hildebert a eſté Archidiacre du Mans, & combien Eueſque. C'eſt vne Epiſtre qu'il écrit à Guillaume Abbé de ſainct Vincent, ſur vn ſuiet dont voicy l'argument. Les Moines de Iumieges troubloient ceux de ſainct Vincent dans la poſſeſſion des Egliſes de Soonne & de Courtgains en Sonnois au païs du Maine, ils procederent en cette cauſe deuant Guy Eueſque du Mans, & les Moines de ſainct Vincent ſe voulant ſeruir du titre de la preſcription requirent vne atteſtation de Hildebert pour lors Archeueſque de Tours, laquelle il leur enuoye, & declare qu'ayant eſté cinq ans Archidiacre du Mans, & vingt-huit Eueſque, il n'a point de ſouuenance qu'ils ayent iamais eſté troublez dans la poſſeſſion de ces deux Egliſes. Voicy la piece qui eſt bien authentique, tirée des Archiues de l'Abbaye de ſainct Vincent, & qui eſt aſſeurément du ſtyle de Hildebert.

I. Turonorum humilis Archiepiſcopus Guillelmo Abbati ſancti Vincentij Cenomanenſis ſalutem & benedictionem. Pie & ſancte deuotionis eſſe cognouimus & noſtræ profeſſioni conuenire, ſacris deſideriis aſſenſum debere non negari. Hinc eſt ô Willelme frater & Abbas ſancti Vincentij, quòd nos poſtulationes tuas aſſenſu proſequendas duximus, quibus ea quæ monaſterij tui ſunt ab infeſtationibus iniuſtis ita defendi & liberari poſtulas, vt quod alterius iuris eſt aggredi non attentes. Vnde ad præſens & auxilium noſtrum poſtulaſti, & conſilium ſuper nouo quodam & irrationabili clamore Abbatis & Monachorum Gemegenſis Monaſterij, dicentium Eccleſiam de Seona & Eccleſiam de Curtegaem cum omnibus ad eam pertinentibus de iure ſui

Hildebert prit auſſi le ſoin de reparer l'Abbaye de ſainct George du bois qui tomboit en ruine. Il fut conſommé en toutes ſortes de ſcience, comme on peut voir par la lecture de ſes Epiſtres, dont le ſtyle eſt ſi elegant & ſi fleury, qu'il n'y a rien de plus graue, rien de plus doux, ny de plus égal nonobſtant la diuerſité des matieres qu'il traitte. Il a expliqué touts les myſteres de la Meſſe en vers elegiaques fort coulants & naifs; il a fait deux Sermons Synodaux, des Oraiſons Rythmiques fort deuotes, & d'autres œuures que l'on trouue dans la Bibliotheque des Peres & dans ſainct Antonin. *Epiſt. 21.* Sainct Anſelme Archeueſque de Canterbury faiſoit tant d'eſtat de Hildebert, qu'ayant receu vne de ſes lettres, dans laquelle il le prioit de luy écrire ce qui s'eſtoit paſſé au Concile de Bary touchant la queſtion de la proceſſion du ſainct Eſprit, il en compoſa ce beau traitté que l'on trouue parmy ſes autres *Epiſt. 22.* œuures, & qu'il enuoya à Hildebert.

REMARQVES.

PARAGRAPHE I.

Fondement de la Chronologie pour Hildebert.

LEs erreurs du ſieur de Courteilles ſont icy en plus grand nombre, qu'en pas vne des autres vies de nos Eueſques qu'il a miſes au iour, & elles meritent moins de pardon pour n'auoir pas épargné l'honneur de noſtre Hildebert, & auoir enchery ſur touts ceux qui ont ſoüillé ſa memoire; c'eſt pourquoy ie ſupplie le Lecteur de ſe donner la patience de lire ces Remarques, où ie fais l'Apologie de ce ſainct Prelat, pour donner iour à ſon innocence, & ledit Sieur de ne pas trouuer mauuais ſi ie me laiſſe vn peu aller au iuſte zele pour la verité, ſans deſſein de l'offenſer. Et pour ne pas tant ennuyer le Lecteur ie diuiſe ces Remarques en pluſieurs Paragraphes, qui monſtrent par leur titre ce qui ſe traitte plus particulierement en chacun, où il aura le contentement, comme ie croy, de voir non ſeulement l'innocence de Hildebert miſe à couuert, mais encore pluſieurs points importants de

ue Beranger ayant veſcu iuſqu'en l'an mil quatre-vingt
uict, Hildebert ne l'ait pû frequenter quelque temps auant
ie de ſe rendre Moine. Ce que ie monſtre clairement par
comparaiſon de leur âge à l'aide de la Chronologie.

Hildebert mourut octogenaire en l'an mil cent trente-
ux ou mil cent trente-cinq, ſelon toutes les hiſtoires & le
ur de Courteilles, mais ſans heſiter il faut ſe tenir à mil
nt trente-deux, comme eſtant aſſeurément l'année de ſon
cés, (ainſi que ie prouueray en ſon lieu) de laquelle ſi vous
ez quatre-vingt vous aurez mil cinquante-deux pour cel-
de ſa naiſſance. Beranger mourut âgé de quatre-vingt dix
s, leſquels deduits de mil quatre-vingt huict l'année de ſa
rt, on aura neuf cent quatre-vingt dix-huict pour la pre-
ere de ſa vie, d'où comptant ſes années ſuiuantes on trou-
a qu'il en auoit cinquante-quatre quand Hildebert naſ-
it. Or Beranger fut declaré heretique eſtant deſia Archi-
cre d'Angers, & condamné comme tel aux Conciles de
me & de Verceil en l'an mil cinquante, il eſtoit donc Ar-
diacre d'Angers auant la naiſſance de Hildebert, & voila
ir vn.

'oſons maintenant que Hildebert ait demeuré dix ans ſi
is voulez en la maiſon de ſes parents, auant que d'en ſortir
ir aller eſtudier, Beranger auoit ſoixante-quatre ans
nd il commença d'inſtruire Hildebert; & poſons encore
cettuy-cy ait eſté diſciple de celuy-là dix ou douze ans,
qu'à auoir fait ſa Philoſophie ſous luy, quelle difficulté y a-
qu'à l'âge de vingt-deux ans ce ieune hõme ſoit allé à Clu-
pour apprendre la Theologie? Ie n'en voy aucune, mais
n vne grande apparence que la prouidence Diuine, qui
deſtinoit à de hautes choſes, l'ait particulierement con-
it en cecy, & luy ait donné vn dégouſt d'auoir pour maiſtre
Theologie ce Sacrementaire, (qui ayant fraiſchement ab-
é ſon hereſie au Concile de Rome tenu l'an mil cinquante-
uf, eſtoit retourné à ſes erreurs, comme vn chien à ſon
miſſement) & qu'elle l'ait inſpiré d'aller à Cluny, pour y
ndre l'eſprit de la pieté & deuotion, auecque la pureté
la doctrine. Or cét âge de vingt-deux ans d'Hildebert
mboit en l'an mil ſoixante & quatorze qu'il commença,

eſſe Monaſterij. Cuius rei clamorem tranſactis poſt noſtrum à Cenomanenſi Eccleſia egreſſum quatuor annis, modò tandem ſuſcitauerunt, & ſubmonitione venerabilis fratris noſtri Guidonis Epiſcopi diem agendi nobiſcum ſuſceperunt, ſed eos defeciſſe quidam religioſi etiam nominis omnino affirmant. Quod autem nos de illa debemus & poſſumus atteſtari cauſâ, illud & dicimus & teſtamur. In Cenomanenſi Eccleſia Domino permittente viginti & octo ſedimus annis: verùm in tanto temporis ſpatio, nos nec à Monachis Gemegenſis Monaſterij, nec à ſuo Abbate Synodalem habuimus de præfatis Eccleſiis clamorem, ſed nec inde clamor nobis audientibus in aliquo factus eſt Concilio. Abbas quoque vel Monachi ſancti Vincentij quandiu in præfata ſedimus Eccleſia, nec vocati ad iuſtitiam defuiſſe inuenientur, nec vllum omnino ſubfugiſſe iudicium. Recordor præterea quòd per quinque annos Archidiaconus fuerim antequam Præſul. Motam autem de præfatis Eccleſiis Synodalem querimoniam nec recordor nec ſcio. Cette piece a pour etiquette, *De lite inter nos & Monachos Gemegenſes*, & pour Quotte LXXXII. au moyen dequoy comme d'vn filet nous marcherons plus droit & plus aſſeurément dans le labyrinthe de toutes ces Remarques.

PARAGRAPHE II.

Sçauoir ſi Hildebert a eſté Benedictin?

NOVS ſommes d'accord le ſieur de Courteilles & moy, que non, mais nos raiſons ne ſont pas égales, & i'eſtime les ſiennes ſi friuoles qu'elles ne concluent rien moins à mon aduis que ce qu'il pretend. Les voicy. *S'il eſtoit veritable*
Page 393. *qu'il* (Hildebert) *euſt pris en ſa premiere ieuneſſe l'habit de ſainct Benoiſt, & que ſi-toſt qu'il fut diſpenſé de ſa profeſſion à la priere & ſollicitation de l'Eueſque du Mans, il fut fait Chanoine & Scholaſtique de l'Egliſe Cathedrale, comment ſe pourroit-il faire, & en quel temps pourroit-on dire qu'il euſt eſté diſciple de Beranger, qui eſtoit lors Archidiacre d'Angers?* Aprés auoir bien pezé & tourné cette raiſon, ie ne voy point comment il en peut tirer ſa concluſion. I'accorde que Beranger eſtoit Archidiacre d'Angers, non ſeulement lors qu'Hildebert ſe mit aux eſtudes; mais auſſi auant qu'il fuſt nay, cela n'empeſche pas

que Beranger ayant veſcu iuſqu'en l'an mil quatre-vingt huict, Hildebert ne l'ait pû frequenter quelque temps auant que de ſe rendre Moine. Ce que ie monſtre clairement par la comparaiſon de leur âge à l'aide de la Chronologie.

Hildebert mourut octogenaire en l'an mil cent trente-deux ou mil cent trente-cinq, ſelon toutes les hiſtoires & le ſieur de Courteilles, mais ſans heſiter il faut ſe tenir à mil cent trente-deux, comme eſtant aſſeurément l'année de ſon decés, (ainſi que ie prouueray en ſon lieu) de laquelle ſi vous oſtez quatre-vingt vous aurez mil cinquante-deux pour celle de ſa naiſſance. Beranger mourut âgé de quatre-vingt dix ans, leſquels deduits de mil quatre-vingt huict l'année de ſa mort, on aura neuf cent quatre-vingt dix-huict pour la premiere de ſa vie, d'où comptant ſes années ſuiuantes on trouuera qu'il en auoit cinquante-quatre quand Hildebert naſquit. Or Beranger fut declaré heretique eſtant deſia Archidiacre d'Angers, & condamné comme tel aux Conciles de Rome & de Verceil en l'an mil cinquante, il eſtoit donc Archidiacre d'Angers auant la naiſſance de Hildebert, & voila pour vn.

Poſons maintenant que Hildebert ait demeuré dix ans ſi vous voulez en la maiſon de ſes parents, auant que d'en ſortir pour aller eſtudier, Beranger auoit ſoixante-quatre ans quand il commença d'inſtruire Hildebert; & poſons encore que cettuy-cy ait eſté diſciple de celuy-là dix ou douze ans, iuſqu'à auoir fait ſa Philoſophie ſous luy, quelle difficulté y a-t'il qu'à l'âge de vingt-deux ans ce ieune hõme ſoit allé à Cluny pour apprendre la Theologie? Ie n'en voy aucune, mais bien vne grande apparence que la prouidence Diuine, qui le deſtinoit à de hautes choſes, l'ait particulierement conduit en cecy, & luy ait donné vn dégouſt d'auoir pour maiſtre en Theologie ce Sacrementaire, (qui ayant fraiſchement abiuré ſon hereſie au Concile de Rome tenu l'an mil cinquante-neuf, eſtoit retourné à ſes erreurs, comme vn chien à ſon vomiſſement) & qu'elle l'ait inſpiré d'aller à Cluny, pour y prendre l'eſprit de la pieté & deuotion, auecque la pureté de la doctrine. Or cét âge de vingt-deux ans d'Hildebert tomboit en l'an mil ſoixante & quatorze qu'il commença,

parlant à peu prés, d'eſtudier à Cluny, touſiours ſept ans auant que Hoel fuſt Eueſque du Mans, ſçauoir en mil quatre-vingt vn, lequel ne l'ayant tiré de ce Monaſtere que quelque temps aprés qu'il fuſt entré en la charge, il s'enſuit que Hildebert demeura pour le moins quelques huict ou neuf ans en cette Abbaye, vacant à l'eſtude des ſainctes lettres. Et cela eſtant, Hoel aura fait Hildebert Scholaſtique de ſon Egliſe, quand cette dignité vaca vers l'an mil quatre-vingt trois, ou quelqu'vne des ſuiuantes, & l'aura promeu à l'Archidiaconat l'an mil quatre-vingt douze ; ce qui eſt certain par la piece ſuſdite, dans laquelle on voit qu'il n'a eſté que cinq ans Archidiacre.

Voila donc toutes les années de Hildebert diſpenſées auecque raiſon, en ſorte que l'on peut aiſément voir qu'encore qu'il ait eſté diſciple de Beranger, rien n'empeſche toutefois qu'il n'ait pû eſtre Moine à Cluny, auant que d'eſtre Scholaſtique au Mans, & que la raiſon apportée contre cela ne conclud rien du tout. Et neantmoins ie ne croy pas qu'il l'ait iamais eſté, bien que ie doiue prendre intereſt dans l'honneur que mon Ordre receuroit d'auoir produit & éleué ce grand homme, & que ie ſçache que pluſieurs bons écriuains le luy attribuent, & meſme noſtre Annaliſte ; mais comme cét Ordre a produit vne ſi grande multitude d'excellents perſonnages en toutes ſortes de ſciences & de profeſſions, il n'a pas beſoin qu'on luy ſuppoſe des enfants qui ne ſont pas ſiens, ſi ce n'eſt par inſtruction, eſtant aſſez fecond par la production d'vne infinité d'autres.

Il faut donc faire hommage à la verité, & reconnoiſtre ingenuement icy qu'Hildebert n'a iamais fait profeſſion en l'Ordre de ſainct Benoiſt, nonobſtant les apparences qui s'y rencontrent, comme de ce qu'il a demeuré long temps à Cluny, de ce que Hoel l'en tira pour l'auoir en ſon Egliſe, & de ce qu'en quelques-vnes de ſes Epiſtres il parle en termes auantageux de noſtre glorieux Pere ſainct Benoiſt. Mais touts ceux qui ont haut loüé ce grand Sainct n'ont pas touts eſté de ſon Ordre ; & pour les deux apparences, ie croy qu'elles ſe diſſiperont à la lueur de cette raiſon que voicy, que ie veux mettre vn peu en forme pour luy donner plus de force.

On a veu ſouuent autrefois, & on void encore en ce temps en deux endroits de noſtre France, que l'on a tiré des Moines de leurs Cloiſtres pour les éleuer à la dignité Epiſcopale : mais il n'eſt iamais arriué qu'on les en ait fait ſortir pour leur donner des prebendes & des dignitez en des Cathedrales, ſi les Moines n'en eſtoient Chanoines, comme ils eſtoient en pluſieurs Egliſes d'Angleterre, & le ſont encore auiourd'huy en la Cathedrale de Maillezais en Poitou : Or eſt-il que Hoel tirant Hildebert de Cluny l'a pourueu de la dignité de Scholaſtique en ſon Egliſe, & puis de celle d'Archidiacre, il n'eſtoit donc pas Moine profés de l'Ordre. La Mineure de cét Argument eſt certaine par l'hiſtoire, & nos parties nous l'accordent ; la Maieure eſt veritable par la pratique de touts les ſiecles : La concluſion eſt donc neceſſaire & infaillible. Ceux qui trouueront vne meilleure raiſon que celle-cy, pour nous vendiquer Hildebert me feront plaiſir, & ie prendray vn contentement ſingulier d'eſtre vaincu auec vn ſi notable aduantage pour noſtre Ordre.

Mais ſi Hildebert auoit eſté Moine, il ne s'enſuiuroit pas qu'il *euſt eſté diſpensé de ſa profeſſion*, comme dit le ſieur de Courteilles. Ces marchez là ne ſont pas ſi aiſez à rompre qu'il s'imagine, & ſi vn Moine ne peut pas abandonner ſa profeſſion pour eſtre Eueſque, comme nous auons veu cy-deuant en Vulgrin, il le pourroit encore moins pour eſtre Scholaſtique ou Archidiacre. Il faudroit bien d'autres ſuiets pour en obtenir diſpenſe, & à moins qu'il y allaſt de l'intereſt de tout vn Royaume, & de celuy de la Republique Chreſtienne, cela ne ſe feroit iamais ; cette regle eſtant ſi certaine, que pour vne ou deux exceptions qu'on y peut trouuer, cela n'empeſche pas qu'elle ne ſoit generale. Il ne me ſouuient preſentement que d'vn exemple qui arriua au meſme Monaſtere de Cluny, d'où vn certain Religieux nommé Caſimir, lequel iſſu du ſang Royal de Pologne, & ayant renoncé au vain éclat des honneurs du ſiecle pour ſe retirer dans le cloiſtre de l'inſigne Abbaye de Cluny, qui floriſſoit alors en grande ſainteté, où eſtant deſia Profés & Diacre, eut permiſſion du Pape Benoiſt neufiéme d'en ſortir en l'an mil quarante-vn pour eſtre Roy, & ſe mariant laiſſer des enfants ſes ſucceſſeurs ; & ce à l'in-

Page 393.

ſtante pourſuite de tours les ordres du Royaume, leſquels ne pouuant plus ſubſiſter dans les troubles & confuſions qui ſuiuent ordinairement l'Anarchie, aprés vn interregne de ſept ans, enuoyerent vne ſolennelle ambaſſade pour chercher leur Roy Cazimir, & trouuer par ſon moyen quelque remede à leurs maux: mais ce fait icy eſt tout autre que celuy de Hildebert, qui n'ayant rien de ſemblable, ne pouuoit par conſequent obtenir diſpenſe de ſes vœux s'il les euſt profeſſez.

PARAGRAPHE III.

S'il eſt vray que Hildebert ait mené vne vie débauchée & impudique.

IE ne dreſſe pas icy vne Apologie pour Hildebert, afin de le mettre à couuert des atteintes que pluſieurs ont donné à ſa reputation, & que le ſieur de Courteilles a renouuellées auec des exaggerations telles que vous les verrez dans la ſuite; cela demanderoit vne eloquence auſſi grande que l'innocence de Hildebert : mais ie ſuis engagé trop auant pour ne releuer pas cette gliſſade dudit Sieur, que i'eſtime vne des importantes fautes qu'il ait commiſes en tout ſon ouurage. Il faut garder l'eloquence pour defendre vne cauſe perilleuſe, celle de Hildebert ſe defendant d'elle meſme, & les calomnies qu'on luy obiecte eſtant tiſſuës aſſez groſſierement, celles-cy n'ont pas beſoin de tant de ſubtilité pour eſtre découuertes, ny celle-là de tant d'artifice pour eſtre ſoûtenuë. L'artifice nuit ſouuent plus qu'il ne ſert, quand l'Auditeur ou le Lecteur l'apperceuant s'en défie comme d'vn piege tendu exprés pour ſurprendre ſa raiſon, ce qui fait qu'au lieu de s'en approcher, il s'en éloigne, & on a de la peine à luy perſuader les choſes meſme les plus veritables. La verité reiette les déguiſements, le fard & les atours ne ſeruent qu'à la faire méconnoiſtre, & elle ne paroiſt iamais plus belle que quand on l'expoſe toute nuë.

Euitant donc à mon ordinaire la ſuperfluité des paroles, leur arrangement & leur cadence, ie viens tout d'vn coup aux raiſons, & ie fais voir combien celles dudit Sieur ſont legeres

legeres pour soüiller la pureté de Hildebert, & combien foibles pour entamer son innocence. Ie m'y sens emporté doublement, & parce que mon suiet m'y conuie, & qu'encore que Hildebert n'ait pas esté Benedictin, il a toutefois esté vn des chers nourrissons de l'Ordre. C'est grand cas que ce Prelat qui a passé sa vie en ce monde parmy tant de difficultez, & parmy tant de trauerses, & qui a seruy de blanc à la calomnie, en soit encore atteint aprés sa mort, & que ioüissant du repos dans le Ciel, il n'en puisse trouuer en terre. Ce seroit estre trop facile que d'admettre les excuses du sieur de Courteilles qu'il allegue pensant éuiter le blasme qu'il encourt pour auoir blasmé Hildebert, & l'auoir condamné precipitamment sur l'étiquette du sac, sans auoir bien examiné les pieces. *Reuertimini ad iudicium*, disoit le ieune Daniel pour sauuer autant l'honneur que la vie de l'innocente Susanne, çà il faut repasser par dessus ce iugement fait à la volée.

Raisons du sieur de Courteilles contre l'innocence de Hildebert refutées.

VOYONS premierement l'accusation & en quels termes ledit Sieur la rapporte. Il dit qu'aprés que Hildebert fut Archidiacre, *ce grand homme au lieu de continuer le train de sa vie Religieuse, & de se comporter comme il auoit fait éloigné des occasions du peché, se laissa emporter à la puissance des obiets qui se rencontrent dans le monde, & ne se voyant plus contraint par la retenuë d'vn cloistre, il lascha la bride à ses passions, & s'emancipa auec trop de licence, menant vne vie dissoluë auec des femmes débauchées, desquelles il eut plusieurs bastards, ainsi que témoigne Yues de Chartres.* Page 390. Ces paroles ainsi couchées, font entrer en défiance de leur verité. Hildebert fut long temps à s'appercenoir qu'il *n'estoit plus contraint par la retenuë d'vn cloistre, pour lascher ainsi la bride à ses passions*, puisqu'il ne s'emporta à la dissolution qu'aprés qu'il fut Archidiacre, ainsi que porte l'Epistre d'Yues, *post susceptum Archidiaconatum.* Il fut donc tousiours dans l'honneur & dans la modestie, pendant qu'il fut Scholastique, & au commencement qu'il fut Archidiacre, ce qui pourra

donner de l'étonnement. Car il eſt certain qu'il paſſa quelques années en la dignité de Scholaſtique, & qu'il fut Archidiacre en mil quatre-vingt douze. Eſtant donc entré en la Scholaſtique à peu prés en l'an mil quatre-vingt trois, quatre ou cinq (comme nous auons monſtré cy-deuant) & y ayant demeuré iuſqu'en mil quatre-vingt douze, il aura eſté enuiron ſept ans pour le moins en cette dignité. Ce calcul eſt fondé ſur des coniectures raiſonnables, mais ſi on ne vouloit en tomber d'accord, qu'on luy en donne ſeulement trois ou quatre, & y adiouſtant pour le moins le premier qu'il fut Archidiacre auquel il ſe maintint encore en l'honneur, ce ſeront touſiours quatre ou cinq ans qu'il aura paſſé honeſtement, & auec l'approbation de tout le monde. Il y auoit donc deſia auſſi long temps qu'il eſtoit hors du cloiſtre, & pouuoit s'apperceuoir qu'il *n'eſtoit plus contraint par ſa retenuë*: Qui l'empeſchoit dés lors, *de laſcher la bride à ſes paſſions*, ſans les retenir ainſi violemment iuſqu'aprés qu'il fut Archidiacre? *La puiſſance des obiets qui ſe rencontrent dans le monde*, eſtoit-elle cependant oiſeuſe & ſans action, ou moins actiue quand il eſtoit Scholaſtique, qu'aprés qu'il fut Archidiacre, pour n'auoir pû entamer ſon cœur la premiere fois, & l'auoir ainſi ruiné à la ſeconde? Eſt-ce que ces obiets n'eſtoient pas preſents pendant ces trois ans, & qu'ils ſe vinrent preſenter tout d'vn coup au quatriéme? Ou s'ils eſtoient deſia preſents, leur falloit-il vne baterie continuelle pendant tout ce temps auant que de pouuoir faire bréche en l'ame de Hildebert? Certes il eſtoit neceſſaire qu'il euſt couuert ſon cœur d'vn plaſtron bien trempé dans le cloiſtre, pour l'auoir ainſi rendu à l'épreuue des fleches de feu qui ſont decochées de la puiſſance de ces obiets: ou bien il falloit qu'il l'euſt conforté d'vn excellent cardiaque, pour conuerſer ainſi parmy ces Baſilics, qui iettent leur venin par les yeux, & n'en auoir point eſté infecté; ou s'il le fut, ſa force eſtoit bien lente de l'auoir comme laiſſé ſans atteinte lors qu'il fut Scholaſtique, & auoir gardé ſes effects dangereux aprés qu'il fut Archidiacre, combien que ce poiſon n'ait pas des operations ſi lentes, & qu'il ſoit ſi preſent qu'il tuë non ſeulement par les yeux, mais encore par l'imagination, *vt vidi vt perij*. Ie ſçay bien

qu'on peut repartir quelque choſe à ces raiſons, & qu'elles n'ont pas tant d'efficace qu'elles puiſſent emporter l'eſprit du Lecteur : auſſi ie ne les apporte pas toutes ſeules, & ne les auance les premieres qu'à deſſein de faire en ſorte qu'il ſuſpende ſon iugement, & que s'empeſchant d'eſtre preoccupé, il deſire de paſſer outre pour en voir de plus conuaincantes.

Le ſieur de Courteilles produit des témoins pour le ſouſtien de ſon dire, comme Yues de Chartres à la fin du paſſage ſus allegué, & d'autres en ces paroles. *Encore que tout ce que ie viens de dire ſoit appuyé de l'authorité des liures & de la foy des Manuſcrits.* Page 392. C'eſt auoir bien peu conſideré les termes de l'Epiſtre d'Yues de Chartres, que de le produire pour témoin contre Hildebert, non plus que les Manuſcrits, car Yues ne dit pas vn ſeul mot contre luy, & ceux-cy diſent tout le contraire de ce qu'on leur veut faire dire, comme ie monſtreray, quand ie propoſeray mes raiſons en faueur d'Hildebert. Mais il ne faut point faire le Loup plus grand qu'il eſt, appellant ainſi hautement au ſecours la foy des Manuſcrits, & l'authorité des liures que nous ne connoiſſons point, la cauſe qui s'agite maintenant n'eſt pas de ſi peu d'importance, qu'elle ne merite bien qu'on les nomme, & qu'on ſçache au vray quelle authorité ils ont, & quelle croyance on doit leur donner. Ie ne ſçay point d'autres Manuſcrits qui parlent de Hildebert que celuy de Moreau tiré des Archiues de la Cathedrale, & du Liure du Pontifical, qui nuiſent pluſtoſt qu'ils ne ſeruent à l'intention dudit Sieur, & au reſte leur authorité n'eſt point ſi grande qu'il faille s'y fier ſans exception, comme nous auons deſia monſtré en pluſieurs endroits: Et quant à ces autres liures, qui m'obligera de receuoir leur authorité ſans connoiſtre leurs Autheurs ? N'ay-ie pas vn legitime ſuiet de croire, que les traittant de meſme qu'il fait Yues de Chartres, il ait pris par mégarde des concluſions odieuſes contre Hildebert, qui ſont bien éloignées de leurs penſées ? La foy de touts ces témoins eſt donc nulle à cét égard, & il eſtoit obligé de les nommer, afin d'oſter le ſcrupule qu'on a, s'il a dit vray, & au cas que cela ſoit, ſi nous ſerons pourueus de moyens pour y faire vne bonne réponſe.

Ledit Sieur monſtre qu'il ne veut pas s'engager à defendre
Page 393. Hildebert par ces paroles. *Ie ne taſcheray point icy à le defendre des blaſmes qu'on luy veut donner, puiſque ie n'eſtime pas qu'il en merite, quand il ſeroit meſme coupable des impuretez dont quelques Autheurs l'ont accuſé.* Il eſt bien vray qu'il n'y taſche pas, mais du moins il ne deuoit pas le noircir inconſiderément plus que touts les autres Autheurs qu'il ne nomme point, & ie croy qu'ils n'ont autre eſtre que dans les idées, & quels qu'ils ſoient, ie ſuis aſſeuré qu'ils n'ont iamais chargé de crimes le nom de Hildebert comme il fait, puiſque ſi nous en croyons l'original de l'accuſation couchée dans l'Epiſtre d'Yues de Chartres, il n'y a rien contenu que des crimes aſſez communs, bien que trop enormes eſtant commis par vne perſonne conſacrée à Dieu, mais non pas tant qu'il les fait. Il a eu (dit cét Original) pluſieurs enfants de pluſieurs femmelettes du rang de la populace, *accubante lateribus eius plebe muliercularum, multam genuit plebem puerorum & puellarum* : il ne dit point qu'elles fuſſent mariées, pourquoy dit-il donc qu'il eſt accuſé d'adulteres en ces termes, *quand meſmes il ſe trouueroit veritable qu'il fuſt conuaincu des adulteres dont il eſt accuſé ?*

Yuo Carnot. Epiſt. 277.

Page 394.

Il ſemble enſuite vouloir couurir les fautes de Hildebert, ou les rendre aucunement excuſables, mettant en auant l'exemple de trois grands perſonnages, mais ils n'ont rien de commun auecque noſtre accuſé. *On ſçait* (dit-il) *que la pluſpart des grands hommes qui ont éclairé l'Egliſe par leurs exemples, & par leur doctrine, ont tombé en de ſemblables fautes, la fragilité de Dauid, l'aueuglement de ſainct Paul, le libertinage de ſainct Auguſtin en ſont foy : & neantmoins ie n'eſtime pas que les crimes qui ont precedé leur conuerſion doiuent apporter aucun preiudice à l'eſtime qu'on a de leur ſainteté.* C'eſt parler auec bien de la hardieſſe, pour ne pas dire dauantage, que *la pluſpart des grands hommes qui ont éclairé l'Egliſe ont tombé en de pareilles fautes*, c'eſt la moindre part, & ſi petite, qu'entre cent il ne s'en trouue pas vn. Entre les Apoſtres il n'y a que ſainct Pierre, entre les Martyrs que ſainct Boniface, entre les Docteurs que ſainct Auguſtin, encore ne doit-il pas eſtre compté puiſque ſes débauches furent auant ſa conuerſion, des Confeſſeurs il

Ibid.

y en a fort petit nombre, & des ſaintes femmes vous ne voyez que la Magdeleine, ſainte Marie Egyptienne, ſainte Pelagie & fort peu d'autres; où eſt donc la pluſpart de ces grands hommes? Cela meriteroit vne plus ſeuere cenſure, mais ie pardonne à la precipitation de ſa plume en ce point.

Pour ce qu'il dit *que les crimes qui ont precedé leur conuerſion ne doiuent apporter aucun preiudice à l'eſtime qu'on a de leur ſainteté.* Perſonne n'en doute, le ſang de Ieſus-Chriſt eſt vn ſauon ſi deterſif qu'il n'y a peché ny tache qu'il n'emporte, fuſt-elle auſſi rouge que du vermillon, il la rendra plus blanche que de la laine, mais il ne s'agit pas icy de cela. On ne demande pas ſi Hildebert a eſté laué des ordures qu'on luy impute, on met en queſtion ſeulement s'il en a eſté ſoüillé: que ſi cela n'eſt pas, comme ie pretends, à quel propos luy comparer des perſonnes, leſquelles eſtant conuaincuës des crimes qu'ils confeſſent eux-meſmes hautement, le premier en ſes Pſeaumes, le ſecond en ſes Epiſtres, & le troiſiéme en ſes Confeſſions, il n'y a point de doute que Dieu pouuoit prononcer contre eux, s'il n'euſt mieux aimé les preuenir de la douceur de ſes benedictions, & en faire autant de miracles dans la grace, cecy n'ayant point de rapport auecque Hildebert, ſi on ne ſuppoſe ſa conuiction, qui eſt ce que l'on conteſte? Dauid a commis vn adultere & vn homicide, appelle-t'il cela vne fragilité? Hildebert n'eſt conuaincu ny meſme accuſé de ces deux crimes que du ſieur de Courteilles, qui eſtant ſeul de ſon opinion l'eſtime coupable du premier. L'aueuglement de ſainct Paul ne fait rien à ce ſuiet, les fautes que ce grand Apoſtre a commiſes deuant ſa conuerſion ne ſont pas du genre de celles dont on accuſe Hildebert. Le nom de libertinage qu'il donne aux crimes de ſainct Auguſtin n'eſt non plus à propos, ny de Hildebert, ny d'Auguſtin meſme. Il me ſemble que la notion commune de ce mot de Libertin eſt d'vne perſonne qui vit ſans Dieu, ſans Religion & ſans Foy, ſainct Auguſtin n'a pas eſté de ces gents là, & les ſaletez de ſa vie qui eſtoient tolerables en vn Manicheen, ne le ſont pas de meſme en vne perſonne conſacrée à Dieu par tant de titres, en vn Archidiacre d'vne Cathedrale qui eſtoit le troiſiéme du Dioceſe, d'où vient que toutes ces comparaiſons n'eſtant

point bien adiuſtées ne ſeruent de rien qu'à rebatre ſans rien auancer.

Encore vn coup, voicy vne conſolation tres-efficace & tres-particuliere. *La conuerſion d'vn ſcelerat qui a vne parfaite repentance de ſes pechez, eſt autant agreable à Dieu, que l'innocence d'vn homme qui aura eſté iuſte & ſainct toute ſa vie.* Ces paroles ſont veritables eſtant bien entenduës, mais à faute d'en prendre le vray ſens, on en pourroit tirer de fort mauuaiſes conſequences. Et quoy, il s'enſuiuroit donc qu'il n'y auroit qu'à pouſſer toûiours dans le vice ſous l'eſperance d'vne conuerſion qui donneroit plus de contentement au Ciel, que ſi on auoit touſiours demeuré dans l'innocẽce? Que font donc tant de ſaintes ames qui n'ont point de plus grand ſoin, prenant garde ſoigneuſement ſur la moindre de leurs actions & de leurs penſées, que de ſe maintenir inuiolablement dans le chemin de la vertu, s'il euſt mieux valu qu'ils s'en fuſſent fouruoyez pour vn temps, & que le reprenant puis aprés ils euſſent plus reſioüy les Anges, que s'ils s'y fuſſent touſiours maintenus? Ie ſçay bien neantmoins que Dieu a quelque fois operé ces miracles, comme en ces trois Saincts dont nous parlons; mais il faut en ce cas adorer l'abyſme de ſes iugements, parce qu'eſtant le maiſtre il fait ce qu'il luy plaiſt, & de penſer pretendre de pareilles faueurs, ce ſeroit auoir plus de preſomption que d'eſperance.

Il faut donc chercher vne autre intelligence de ces paroles, à laquelle nous pouuons aborder par vne comparaiſon bien familiere. Si quelqu'vn auoit vn million d'eſcus dans ſes coffres, & vn riche diamant du prix de cent mille, il ſeroit eſtimé bien riche, & l'ayant perdu s'il arriuoit qu'il le retrouuaſt, il ſeroit beaucoup plus tranſporté d'aiſe pour ce bon-heur à quoy il ne s'attendoit pas, que pour la poſſeſſion de ſon million d'eſcus, encore qu'il aimaſt beaucoup mieux n'auoir point recouuert ſon diamant, que d'auoir perdu ſes eſcus. La raiſon de cela eſt, qu'vne ioye ſoudaine chaſſant vne profonde triſteſſe ſe fait ſentir dauantage, (comme c'eſt la nature de touts les contraires) que ſi on n'auoit point eu d'ennuis: & s'il eſt permis de ſuiure les comparaiſons qui ne repreſentent iamais bien les choſes entierement comme elles ſont, on peut

dire qu'il en arriue de meſme aux Anges, pour la ioye qu'ils ont plus grande au Ciel, au regard de la conuerſion du pecheur, que de la perſeuerance du iuſte. C'eſt ce qui remplit le pere de l'enfant prodigue & toute ſa maiſon de tant d'allegreſſe qu'on en tua le veau gras, & qu'on fit vne grande feſte parce que cét enfant qu'on penſoit perdu eſtoit retrouué, *perierat & inuentus eſt.* Son aiſné toutefois qui en auoit conceu quelque chagrin fut conſolé, quand ſon pere luy dit: Mon fils il falloit nous reſiouir en ce bon-heur, mais au reſte ie connois bien ce que merite voſtre obeïſſance, tout mon bien eſt à vous, *fili omnia mea tua ſunt.*

Les remedes quoy qu'ordinairement mal plaiſants ſont ſouhaitables, mais ce n'eſt qu'aux malades, & s'il n'y auoit point de maladies il ne ſeroit pas beſoin de medecines: Ainſi la Penitence eſt neceſſaire aux ſeuls pecheurs, & ſans le peché nous n'aurions que faire d'elle. Et à ce propos ie me ſouuiens de la difference que mettent les Theologiens entre les deux vertus de la Penitence & de la Charité, en ce que celle-cy ſe porte vers Dieu immediatement & ſans aucune ſuppoſition precedente, & celle-là le regarde comme offenſé par noſtre peché qu'elle ſuppoſe neceſſairement. En effet Ieſus-Chriſt eſtant venu en ce monde n'a iamais voulu eſtre taché d'aucun peché propre, bien qu'il ſe ſoit chargé des noſtres & qu'il n'ait pas refuſé de s'aſſuiettir à toutes nos autres infirmitez, meſme les plus viles; & il a voulu que les Saincts qui deuoient eſtre ſes plus intimes fuſſent preſeruez ou ſanctifiez dés le ventre maternel, de tout peché, comme ſa ſainte Mere, ſon Pere putatif, ſon Precurſeur, & quelques autres. Vn de ces trois penitents que nous produit le ſieur de Courteilles, eſtoit tout rauy de ioye, quand aprés la conſideration de ſes pechez dont il ſe voyoit deliuré par la miſericorde de Dieu, il s'écrioit: *Bien-heureux ceux dont les iniquitez ſont remiſes, & dont les pechez ſont couuerts*, mais pourtant ſe reſſouuenant combien ces pechez luy auoient couſté de ſanglots & de larmes, & en quel hazard il s'eſtoit mis de perdre Dieu à iamais, il prend vn ton plus haut & dit, *Bien-heureux eſt celuy à qui Dieu n'a imputé aucun peché, & en la bouche duquel ne s'eſt trouué aucune fraude.*

Tout cela n'eſt dit que pour monſtrer que l'innocence de Hildebert eſt mal traittée, quand on le compare à des Saincts penitents de crimes dont ſa vie n'a iamais eſté tachée, & quoy
Page 394. qu'en die ledit Sieur, *qu'il n'eſt pas beaucoup important à la gloire de Hildebert, d'entreprendre ſa defenſe & de faire vne Apologie contre ſes calomniateurs*, nous ne l'en croirons pas, & encore que ce ſoit peu de choſe tout ce que nous aurons fait, ce ſera beaucoup d'auoir taſché d'en faire dauantage. Il a bonne grace de dire que *cela n'eſt pas beaucoup important à la gloire de Hildebert*, ie l'accorde, mais il importe à la verité. Ce ſeroit grand pitié ſi ſa gloire dépendoit de nos langues & de nos plumes, il n'y auroit point de bien-heureux qui ſe puſſent aſſeurer de l'eſtre touſiours, puiſqu'ils n'auroient point cette fermeté durable de la ioüiſſance du bien qu'ils poſſedent, ſans laquelle il ne peut y auoir de beatitude.

Iuſques icy ledit Sieur a traitté ſon diſcours en façon de probleme, propoſant deux opinions diuerſes touchant les débauches pretenduës de Hildebert; il nous a étallé aucunement les raiſons pour & contre, comme s'il euſt eſté indifferent, bien qu'il n'ait ſceu diſſimuler ſi à propos qu'il ne nous ait monſtré par fois ſon inclination & ſa pante, mais enfin il a tant panché qu'il s'eſt laiſſé tomber tout à fait, quand il ou-
Ibid. ure ainſi ſon cœur. *Pour moy ie tomberois volontiers dans le ſentiment de ceux qui nous le repreſentent comme pecheur auant qu'il fuſt Eueſque.* Il tombe volontiers & volontairement, & n'a point d'autre raiſon de ſa cheute ſinon qu'il veut tomber, & s'il fuſt tombé du coſté de ceux qui ont des ſentiments contraires aux ſiens, il ne fuſt tombé que debout, & ne nous euſt pas donné la peine de le releuer auec des raiſons plus fortes que les ſien-
Page 394. nes qu'il apporte en ſuitte. *Eſtant non ſeulement fondé ſur quelques raiſons dont i'ay deſia parlé, mais auſsi ſur le témoignage du Necrologe de ſainct Pierre de la Cour, où il eſt fait mention d'vn nommé Geruais fils naturel de Hildebert en ces termes. Tertio idus Auguſti obiit Geruaſius Hildeberti præſulis filius matris Eccleſiæ Canonicus, qui viuens ad huius Eccleſiæ ſeruitium quandam contulit Bibliothecam, cuius anima quiete fruatur æterna.* Ie m'eſtonne qu'il ſoit allé chercher ce paſſage ſi auidement, penſant qu'il fuſt deciſif de noſtre different en faueur de ſon opinion, mais ie

m'eſton-

m'eſtonne bien plus qu'il ait eſté ſi peu fidele en ſa traduction qu'il en fait. Comment croirons nous, aprés cecy, que les Autheurs, & les liures qu'il cite ſans les nommer, contiennent ce qu'il dit, ſi ce paſſage qu'il nous fournit n'eſt pas traduit fidelement, & s'il ne dit pas en Latin ce qu'il luy fait dire en François? Il y a *Hildeberti præſulis filius* qui ſignifie en François fils de l'Eueſque Hildebert, & non pas *fils naturel* qu'il a adiouſté du ſien exprés pour le faire ioindre à ſes fins, qui ſont de rendre Geruais infame pour diffamer Hildebert, & d'en perdre pluſtoſt deux que de manquer à en perdre vn. Il veut dire que celuy-là eſtoit baſtard de cettuy-cy, quand bien il n'auroit pas deſia tranché le mot, car ce nom de, *naturel*, adiouſté à fils fait excluſion du legitime, & ſans cette addition il ne ſignifie pas pluſtoſt naturel que legitime ou ſpirituel, tellement que c'eſt l'interpreter bien ſiniſtrement que de le prendre en ſa plus mauuaiſe ſignification, principalement icy qu'eſtant relatif à vn ſainct Eueſque, on ne le peut honneſtement entendre que d'vn fils ſpirituel.

C'eſt auſſi la veritable acception, il n'en faut point douter. Et quoy? n'y-a-t'il point d'autres peres, ny d'autres meres, ny d'autres enfants que ceux qui ſont ſelon la chair & ſelon le ſang? Les Loix Romaines n'ont-elles pas inſtitué les enfants adoptifs pour ſuppleer au defaut des legitimes? L'Egliſe eſt vne bonne mere qui eſt plus feconde par la regeneration, que les femmes ne le ſont par la generation, *quia multi filij deſertæ magis quàm eius quæ habet virum.* Sainct Paul ſe diſoit le pere & la mere des enfants non ſeulement qu'il engendroit, mais auſſi qu'il enfantoit en Ieſus-Chriſt, *filioli mei quos iterum parturio donec formetur Chriſtus in vobis.* Toute l'Eſcriture, touts les Autheurs & touts les Liures ſont pleins de ſemblables metaphores qui ne ſont que des termes expreſſifs de tendreſſe & d'affection: meſme l'vſage l'emporte auiourd'huy qu'vn mary appelle ſa femme ma fille, & la femme appelle ſon mary mon fils, paroles qui ne ſignifient que l'amour coniugal, & celuy-là ſeroit bien ridicule qui les entendroit autrement & les voudroit prendre en leur premiere ſignification.

Ie ne doute point que Hildebert n'euſt auſſi pluſieurs en-

fants de dilection & de bienueillance, qu'il engendroit par ſes bien-faits, qu'il nourriſſoit à la pieté, qu'il éleuoit aux ſciences & à la vertu, & qu'ainſi la fecondité de ſon eſprit ne luy ait acquis beaucoup d'enfants ſpirituels, *fœcundior virtutibus quàm fœtibus*; & c'eſt auoir des penſées trop indignes de ſa ſainteté, que d'en conceuoir de ſi baſſes, ſi peu ſeantes à ſon eſtat, & ſi éloignées de ſa vertu. Laiſſons les doncques & prenants ce paſſage en ſa pureté & en ſa plus ſaine interpretation, reconnoiſſons Geruais pour fils de Hildebert ſelon l'eſprit, & non pas ſelon la chair: les belles qualitez reconnuës en ce ieune homme, ſon naturel enclin au bien, ſon eſprit ouuert aux ſciences, emporterent l'affection de ce Prelat, qui iugeant ne la pouuoir placer en vn autre ſuiet plus capable de receuoir la transfuſion de ſes vertus, & de conſeruer les ſemences de ſes ſaintes inſtructions, le choiſit pour le mieux aimé de touts ſes enfants ſpirituels, comme noſtre Seigneur fit ſainct Iean entre ſes Apoſtres.

Ie pourrois appuyer mon interpretation de mille authoritez s'il en eſtoit de beſoin; mais ſans aller bien loin, ledit Sieur nous cite le texte d'vne Epiſtre de Hildebert dans l'Eueſque ſuiuant où ſont employez ces mots, *fratrem filiúmque noſtrum Guidonem eo non debui fraudare teſtimonio*, &c. Il appelle Guy ſon frere & ſon fils, termes qui ne ſignifient que de l'amour, & monſtrent que ne pouuant eſtre tours les deux ſelon la chair, il faut les entendre ſelon l'eſprit. Il me ſouuient encore d'vn autre paſſage du teſtament de ſainct Bertran, où il appelle vne certaine femme nommée Dondaine ſa fille & ſa parente, *& Neogilouillam, quam ego & vir illuſter Gundolandus filiæ meæ, & parenti Dundanæ vſi fructu conceſimus.* Il faudroit auoir des penſées bien criminelles de prendre cette fille pour baſtarde de S. Bertran, encore qu'vn pere & vne fille ſoient bien parents ſelon la chair, qui a iamais oüy dire qu'on les nommaſt ainſi? Il faut donc entendre, & on ne le peut autrement que Dondaine eſtoit parente de ce Sainct ſelon la chair, & ſa fille ſelon l'eſprit. C'eſt de meſme qu'il faut prendre le Necrologe de ſainct Pierre de la Cour, *Hildeberti præſulis filius*, que Geruais portoit la qualité de fils de Hildebert, parce qu'on auoit reconnu qu'ayant eſté le mieux aimé entre

Page 423.

Page 210.

touts les autres enfants ſpirituels, ce Prelat luy auoit ſeruy de pere, l'auoit éleué & fait ce qu'il eſtoit, ſelon le Prouerbe, *eſt bien pere qui nourrit.*

Le ſieur de Courteilles preuient vne obiection qu'on luy pouuoit faire, & dit: *Ie ſçay bien qu'on me pourra obiecter qu'il n'y a guere d'apparence que l'Egliſe de ſainct Pierre euſt parlé au deſauantage de ſon bienfacteur, & luy euſt voulu reprocher l'eſtat de ſa naiſſance.* Page 394. Cette raiſon n'eſt pas mauuaiſe, & n'eſt pas mal-aiſée à rencontrer : il n'y reſpond point toutesfois qu'en diſant, *Mais ie leur pourray repartir que touts les Manuſcrits dont i'ay feüilleté vne bonne partie ne ſont point écrits auec tant de circonſpection, mais racontent aſſez ingenuement, & quelque fois trop groſſierement les choſes comme elles ſont arriuées, & en parlent auec beaucoup de naïueté.* I'en demeure d'accord, & dis que c'eſt ainſi que les Manuſcrits traittent à cette fois Geruais, l'appellant fils de Hildebert trop groſſierement, & que ledit Sieur a tort de les prendre à la rigueur, & non content de cela d'y adiouſter ce mot de, *naturel*, pour rendre encore leur relation moins circonſpecte, plus ingenue, & plus groſſiere, laquelle par cette addition deuient enfin ridicule & incroyable. Ce n'eſt pas là eſtre deſintereſſé comme il faut que ſoit vn Hiſtorien fidele, c'eſt épouſer vn party, & le ſuiure parce qu'on le veut ſuiure, au lieu des raiſons veritables qu'il faut chercher à bon eſcient pour ne rencontrer pas ſeulement leur phantoſme.

C'eſt de ce mot que ie traitte les trois raiſons ſuiuantes, que ledit Sieur apporte en confirmation de ſon opinion, examinons les, & voyons ſi elles ſont aſſez fortes pour l'appuyer comme il dit.

Mais ce qui m'appuye dauantage dans la croyance que i'ay que Geruais eſtoit fils naturel de Hildebert, c'eſt qu'il prend la qualité de Chanoine en la mere ou principale Egliſe du Mans, & qu'il y a apparence que cette prebende luy peut auoir eſté conferée par ſon pere lors qu'il eſtoit Eueſque. Page 395. Ie fais iuge le Lecteur, ſi c'eſt là vne raiſon, & ſi elle en a ſeulement de l'apparence. I'ay trop bonne opinion de la iuſtice du ſieur de Courteilles, pour croire qu'il vouluſt condamner aucune perſonne de quelque condition que ce ſoit ſur des peut-eſtre & ſur des apparences, & cepen-

luy ſeruent de doux entretien & de conſolation, en vn mot qui ſont ſa vie. Et qui pouuoit empeſcher Geruais d'en acheter (ce que peut-eſtre il fit) des moyens que luy auoit donné Hildebert, ſans que celuy-cy ſe priuaſt de ce qu'il auoit de plus cher en faueur de celuy-là ? *Peut-eſtre auant que mourir*, dites-vous, *Hildebert diſpoſa de ſes liures en faueur de ſon baſtard*; peut-eſtre auſſi n'en diſpoſa-t'il pas, & ce dernier peut-eſtre eſt mieux fondé en raiſon que le voſtre, dautant que Hildebert mourut octogenaire à Tours, & que c'eſtoit la couſtume des Eueſques en ce temps-là, principalement des Saincts comme celuy-cy, de ne laiſſer point d'autres heritiers que leurs Egliſes, & particulierement de meubles tels que ceux-là. Enfin on peut dire que peut-eſtre Geruais mourut auant Hildebert, & ſi ce dernier *peut-eſtre* auoit lieu, comme il n'eſt pas impoſſible, touts les precedents ne ſeruent plus de rien.

N'eſt-ce pas abuſer le Lecteur que de raiſonner de la ſorte, & ſur des *peut-eſtre* prendre des concluſions de telle importance, que la reputation d'vn ſainct Eueſque comme Hildebert ? Mais il a fait penitence ; ie le veux bien, i'ay deſia répondu à cela, nous cherchons ſi la choſe eſt ou n'eſt pas, & la penſer trouuer ainſi par des *peut-eſtre*, c'eſt perdre temps en des choſes friuoles & des bagatelles. Ce n'eſt pas qu'il faille reietter toutes les coniectures, on eſt obligé ſouuent de s'en ſeruir dans l'hiſtoire, mais ce n'eſt qu'en des circonſtances qui ſuiuent de fondements aſſeurez, & il faut bien ſe prendre garde d'en faire iamais le principal d'vne preuue, en choſe principalement de telle conſequence que celle dont nous traittons maintenant.

Aprés toutes ces raiſons & allegations aſſez longues, que le ſieur de Courteilles a propoſées pour combatre l'innocence de Hildebert, ie croy que nous ne pouuons plus douter quelle eſt ſon opinion en cette queſtion problematique, & neantmoins il n'appelle cela qu'vn ſoupçon en ſa Defenſe anticipée, aprés qu'il a ce ſemble épuiſé toute ſon inuention pour trouuer dequoy nous perſuader, & nous faire pancher auecque luy: Que s'il appuye vn ſi leger ſoupçon de ſi forts arguments, qu'euſt-il fait s'il en euſt conceu vne ferme creance ?

PARAGRAPHE IV.

Raiſons pour l'innocence de Hildebert.

NOVS auons examiné la force ou pluſtoſt veu la foibleſſe des arguments contre la pureté de Hildebert, l'ordre de la Diſpute requiert que nous produiſions les raiſons qui le mettent à couuert de la calomnie, & par leſquelles il ſe garantit de ſes atteintes. C'eſt toutefois gratuitement & ſans que nous croyions y eſtre obligez en façon quelconque, puiſque la nature meſme nous apprend à ſuppoſer que touts les hommes ſont bons s'il n'y a preuue manifeſte du contraire. Les accuſations font violence à ces preiugez naturels, leſquelles ayant mis icy à neant, renuerſé leurs preuues, & rendu leurs raiſons ridicules ou inutiles, c'eſt faire à mon aduis plus que nous ne deuons, & plus qu'on ne nous peut demander en iuſtice, que de proteger encore l'innocence de Hildebert, par des raiſons poſitiues. Neantmoins comme l'or ne craint point les épreuues repetées de la coupelle, mais il demeure touſiours or, & plus pur qu'auparauant, auſſi tant s'en faut que l'innocence de Hildebert ſouffre aucun detriment dans la diuerſité & la repetition de ces épreuues, elle en ſortira touſiours plus éclatante.

Si l'opinion du ſieur de Courteilles, touchant les débauches de Hildebert eſtoit vraye, ie porterois vne extréme compaſſion à l'Eueſque Hoel, qui bruſlant d'vn deſir de remplir les places vacantes des plus habiles hommes qu'il pourroit, s'en alla iuſque dans la Bourgogne pour tirer Hildebert de Cluny, & le mettre en la charge de Scholaſtique, non ſeulement afin qu'il enſeignaſt, mais auſſi qu'il éclairaſt dans ſon Egliſe par ſes vertus qu'il auoit pratiquées & veu pratiquer dans le cloiſtre tant d'années, & que cependant par des actions toutes contraires, il auroit fruſtré mal-heureuſement les bonnes intentions de Hoel. Il n'eſt pas à croire qu'il n'y euſt d'honneſtes hommes en ſon Clergé, qui euſſent dignement remply cette place d'honneur, & qui pouuoient à iuſte titre reprocher à Hoel, qu'à leur mépris il ſeroit allé chercher

vn homme bien loin pour leur faire tort, & eſtre la honte de l'Egliſe, & le ſcandale de la ville. Quand il n'euſt point eu de zele pour l'honneur de Dieu, ces veritables reproches eſtoient capables de luy en donner aſſez, pour ſe mettre en deuoir d'arreſter le cours des débauches de Hildebert, par les voyes & les moyens de la diſcipline Eccleſiaſtique qu'il auoit en ſa diſpoſition. Mais quoy que s'en ſoit, ce ſcandale eſtant ſi public, il ne pouuoit pas échapper à la connoiſſance de Hoel: d'où il s'enſuiuroit que n'y ayant pas donné l'ordre qu'il pouuoit, il l'auroit toleré, y auroit conniué, & pour dire en vn mot, il en auroit eſté complice, ce qu'on ne doit pas equitablement penſer, & c'eſt là ma premiere raiſon.

La ſeconde ſe peut prendre des conſiderations de ce qui ſe paſſa, lors qu'eſtant queſtion de donner vn ſucceſſeur à Hoel, on ne parloit que du Doyen Geoffroy, & de l'Archidiacre Hildebert. Celuy-là eſtoit de bonne maiſon, recommandable pour ſa probité & pour ſon erudition, & auoit toutes les qualitez qu'on peut ſouhaitter en vn excellent Prelat, comme il ſe iuſtifie de ce qu'ayant manqué d'eſtre éleu à cette fois, il fut quelque temps aprés appellé à l'Archeueſché de Roüen, & qu'il eſt recommandé en cette qualité au Pape Paſcal ſecond par Yues de Chartres, comme vn Prelat vtile pour ſa doctrine, & honneſte dans ſes mœurs dés ſon ieune âge. *Epiſt. 254.* *Pro eo ſecurè intercedimus, quia perſonam vtilem, & honeſtam ab adoleſcentia ſua & ab aliis didicimus, & per nos experti ſumus.* Et ce qui eſt plus que tout cela, il eſtoit porté de la faueur du Comte Helie Prince & Seigneur de la ville & du pays, ce qui fit que Geoffroy (dit le ſieur de Courteilles) *ſe croyant aſſeuré de ſa promotion, auoit deſia fait vn magnifique feſtin, pour traitter à ſon entrée les plus notables perſonnes de ſon Dioceſe.* *Page 389.* Comparons luy maintenant ſon concurrent Hildebert, qui n'eſtant que payſan, auolé au Mans depuis quelques années, ſurpaſſoit bien veritablement Geoffroy en doctrine, mais ſi la calomnie auoit lieu, il luy eſtoit inferieur infiniment en probité: outre cela tant s'en faut qu'il fuſt porté de la faueur d'aucune puiſſance, qu'au contraire ſi nous en croyons les Cartulaires, le Roy d'Angleterre enuoya former oppoſition

ſon élection, *ordinationi Epiſcopi moliebatur obſiſtere.* Voila les paralleles de ces deux Contendants, dans leſquels on voit que Geoffroy auoit touts les aduantages ſur Hildebert excepté en quelque peu de doctrine, dont toutefois il ne deuoit pas ſe preualoir à raiſon de ſa vie miſerable, & abandonnée à la turpitude, dans laquelle il eſtoit actuellement plongé, puiſqu'encore aprés ſon élection, *Yues* (à ce que dit le ſieur de Courteilles) *non content de luy auoir eſcrit des lettres pleines de remonſtrances, vint luy meſme au Mans l'exhorter de viue voix à corriger ſes impudicitez.* Page 391.

Si donc, mon cher Lecteur, on te propoſoit ces deux aſpirants en cét eſtat, & que tu ne ſceuſſes point ſur lequel ſeroient tombez les ſuffrages de l'élection, à qui donnerois tu le tien? Dirois tu que le Doyen Geoffroy euſt eſté poſtpoſé à l'Archidiacre Hildebert? Et cependant Geoffroy eſt negligé ſans auoir égard à ſa nobleſſe, à ſa dignité, à ſon merite, à ſa probité, ny à ſa faueur: & Hildebert eſt éleu en conſideration de ſa doctrine ſeulement, ſans auoir égard ny à la baſſeſſe de ſon extraction, ny aux recommendations des Roys & des Princes qui luy eſtoient contraires, ny à ſa vie criminelle, cela peut-il tomber ſous l'imagination? Nenny certes, & cela paroiſt encore dauantage de ce que nous apprend ledit Sieur, quand aprés auoir rapporté la certitude qu'auoit Geoffroy de ſon élection, il continuë ſa narration & dit, *Mais il fut bien eſtonné quand il ſceut que le Clergé auoit pourueu par ſes ſuffrages l'Archidiacre Hildebert de ce beneſice, que cette procedure eſtant plus canonique & iuridique que la ſienne, il falloit neceſſairement acquieſcer à cette élection, & ce qui redoubla ſon affliction, ce fut qu'on l'aſſeura que le Comte meſme, quoy qu'intereſſé en cette affaire, auoit relaſché de ſa puiſſance, & donné les mains, de peur de cauſer vn ſchiſme dans le Dioceſe.* Page 389. Il y a ie ne ſçay quelle force ſecrette dans la verité, qui fait qu'elle triomphe touſiours de ſes ennemis, & les contraint enfin de luy faire hommage, & c'eſt ce qui arriue audit Sieur, qui reconnoiſt ingenuement icy l'innocence de Hildebert ſans y penſer. Ie croy que ce qu'il écrit eſt de l'hiſtoire, qu'il ne l'auance pas du ſien, & que cela s'eſtant veritablement ainſi paſſé, noſtre Prelat en peut eſtre pleinement iuſtifié par la force de ce raiſonnement que i'en tire.

La premiere & principale condition requiſe pour faire qu'vne élection ſoit *canonique* & *iuridique*, eſt que la perſonne éleuë ſoit digne & capable ; Que ſi Hildebert euſt eſté publiquement ſcandaleux, comme on le veut faire paſſer, il n'y auoit rien qui l'éloignaſt dauantage des capacitez requiſes pour eſtre éleu, ny qui l'en rendiſt plus indigne, ce qui euſt cauſé ſon élection nulle tout à fait, comme eſtant paſſée contre toutes ſortes de loix : Or eſt-il que, par la conceſſion dudit Sieur, l'élection de Hildebert ſe trouua *plus canonique & iuridique que celle de Geofroy*, il s'enſuit donc que celuy-là ne ſurpaſſoit pas celuy-cy en doctrine ſeulement, mais auſſi en vertu & en probité. Et cela eſt tellement vray, que la nomination de Hildebert eſtant faite & ſon élection publiée, les Contendants ne trouuants aucun fondement de diſpute ny d'oppoſition, iugerent qu'il n'y auoit rien autre choſe à faire que d'acquieſcer à vne élection ſi iuridique & ſi canonique, & de ſe retirer doucement. Que ſi cét éleu euſt eſté ſi infame que l'on dit, il n'y auoit que trop de ſuiet dequoy former des oppoſitions, & remonſtrer hautement l'indignité & la nullité de l'élection, & pour le moins en faire des proteſtations, ſi on ne pouuoit autre choſe, ce que n'ayants oſé faire alors, de peur d'en auoir vn public démentir, ils le firent depuis par des calomnies ſecrettes qu'ils écriuirent à Yues de Chartres. Et il n'eſt aucunement croyable que le Comte Helie, autant genereux que pieux, s'eſtant declaré ouuertement pour le party de Geoffroy ſe fuſt teu ſi court, & euſt acquieſcé ſi facilement, s'il euſt veu que bien loin d'auoir égard à ſes pourſuites, & à la recommendation qu'il faiſoit d'vn homme, qui eſtoit au delà de toute exception, on l'euſt braué d'vn refus ſi inſolent, que de luy en auoir preferé vn autre dans le crime & dans le ſcandale.

A ce raiſonnement nous pouuons ioindre l'authorité d'Orderic qui vient au deuant de mes penſées, & parle ainſi. *Helias autem Comes Goiffredum Brittonem Decanum eiuſdem Eccleſiæ ad Epiſcopatum elegit, ſed præueniens Clerus Hildebertum de Lauarceio Archidiaconem in Cathedra Pontificali reſidere compulit, & altæ vocis cum iubilatione tripudians cantauit, Te Deum laudamus, & cætera quæ vſus in electione Præſulis expoſcit Eccleſiaſticus.*

lib. 10.

Quod Helias vt comperiit, valde iratus, reſiſtere voluit. Sed Clericis dicentibus illi, electionem tuam Eccleſiaſticæ præferre non debes electioni, reueritus, quia Deum timebat, ſiluit, & ne letale in membris Eccleſiæ ſchiſma fieret, Canonicis conſenſit. Voila vn Autheur contemporain qui parle, & qui ne dit rien des pretenduës débauches de Hildebert, au contraire il recommande ſa modeſtie, quand ſur le refus qu'il fit d'accepter l'élection, le Clergé le contraignit de s'aſſeoir en la chaire Epiſcopale, *in Cathedra Pontificali reſidere compulit*, & le Comte Helie voyant que Geoffroy qu'il auoit voulu faire élire n'eſtoit pas éleu, ſe mit en grande cholere, & voulut empeſcher cette élection, *valde iratus reſiſtere voluit.* Ie vous laiſſe à penſer ſi dans le reſſentiment tout preſent qu'il auoit de l'affront qu'on luy venoit de faire, & dans ſa fureur tout émeu qu'il eſtoit, il euſt manqué de reprocher les crimes de Hildebert pour raiſon de ſon oppoſition, & d'inſiſter là deſſus, comme eſtant bien fondé, & s'il ſe fuſt ſi facilement appaiſé & remis, ſur ce que les Chanoines luy remonſtrerent que leur élection eſtoit preferable à la ſienne, ce qu'ils ne pouuoient pas dire, ſi tant eſt qu'ils euſſent éleu vne perſonne ſi infame qu'on la ſuppoſe. Et ce qui eſt encore à conſiderer eſt, qu'Orderic n'apporte point d'autre raiſon de ce que Helie fut ſi toſt appaiſé & de ſon deſiſtement, ſinon la crainte de Dieu, *quia Deum timebat ſiluit*, & ſi Hildebert euſt eſté vicieux, comme on le figure, c'eſtoit cette meſme crainte qui deuoit empeſcher Helie de trahir la cauſe de Dieu par ſon ſilence, & qui le deuoit faire roidir dauantage pour ne deſiſter iamais plûtoſt qu'il n'euſt fait caſſer hautement vne élection ſi ſcandaleuſe & ſi preiudiciable à l'honneur de l'Egliſe. Ie m'aſſeure de n'eſtre pas ſeul dans ce ſentiment, que Helie eſtant bien fondé & ayant du credit aſſez & la force à la main, euſt fait caſſer cette élection pluſtoſt que de ſouffrir vne telle honte, ſi la connoiſſance des vertus de Hildebert auſſi bien que de ſa doctrine emportant ſeule ſa raiſon, ne luy euſt fait incontinent donner les mains pour acquieſcer librement à ſon élection.

Mais *la bonté de ſon eſprit* (repart le ſieur de Courteilles) *la douceur de ſon naturel, & l'eſperance d'vn amendement en ſa perſonne,* Page 391.

firent paſſer le peuple & le Clergé deſſus la conſideration de ces fragilitez, pour luy donner leurs ſuffrages, & le choiſir pour leur Paſteur. Voila qui eſt bien plaſtré. Il voit bien qu'en ſuppoſant ſon opinion, il y a ie ne ſçay quoy qui heurte la raiſon, & choque le ſens commun en cette élection paſſée de la ſorte, c'eſt pourquoy il dore vn peu la pillule afin de la faire paſſer plus doucement. Ie ne doute point de la bonté de l'eſprit de Hildebert & du merite de ſa doctrine, ſans laquelle il n'auoit rien de recommendable, qui ne fuſt bien au deſſous des merites de Geoffroy. La douceur de ſon naturel ne deuoit point eſtre conſiderée des électeurs, s'il eſtoit vray qu'il fuſt addonné aux femmes, car c'eſtoit là ſon foible par où il pouuoit eſtre pluſtoſt pris & attiré dans les charmes du ſexe, & on auoit à ce ſuiet iuſte raiſon de craindre qu'il continuaſt en ſes débauches au lieu de s'en retirer. D'où vient que cela eſt bien ridicule de dire, *que la douceur de ſon naturel, & l'eſperance d'vn amendement en ſa perſonne, firent paſſer le peuple & le Clergé deſſus la conſideration de ces fragilitez, pour luy donner leurs ſuffrages.* C'eſt trop hazarder à la fois que de ioüer à ce ieu là, il faut élire des hommes faits & non pas à faire, & ſi cette eſperance ſe trouuoit vaine, comme il y auoit plus d'apparence qu'autrement, quels mal-heurs n'euſſent point ſuiuy vne élection ſi temeraire ? Il n'eſt pas ſi aiſé de ſe défaire des vices de la chair, depuis qu'on s'y eſt laiſſé long-temps emporter, & que iettant de profondes racines en peu de temps, ils ont penetré iuſqu'aux moelles: & comme ils s'attachent fortement, *ſunt peccata maximæ inhærentiæ*, dit ſainct Thomas, auſſi ne les peut-on arracher qu'auec des violences, ce ſont des Demons qui ne deſemparent pas pour les premiers exorciſmes ; d'où l'on peut iuger que ce ſont pures illuſions de penſer ſeulement que cette élection ait eſté faite ſur l'eſperance d'amendement.

Quelle eſperance pouuoit-on auoir de reſte en vn homme tel qu'on repreſente Hildebert, embourbé dans les ordures par deſſus la teſte, & ſi auant que ſes crimes n'eſtant que trop publics, ils auoient paſſé iuſqu'à vne haute impudence ? Depuis qu'on en eſt venu là, s'en eſt fait, il n'y a plus d'eſ-

perance à moins que de s'attendre à vn miracle ; & ie ne me ſçaurois perſuader qu'en toute cette multitude du Clergé & du peuple, il n'y euſt pluſieurs perſonnes ſages & pieuſes qui connoiſſant Hildebert en vn eſtat ſi deplorable, euſſent oſé ny voulu conſeiller ſon élection ſur des eſperances ſi incertaines & ſi éloignées.

Sur l'eſperance d'amendement, dites-vous, il eſtoit donc actuellement dans le vice, mais vn vice qui paroiſſant le plus deteſtable & odieux, qui ſe puiſſe rencontrer non ſeulement dans vn Prelat qui doit eſtre la forme & l'exemple de ſon troupeau, mais auſſi en toutes autres perſonnes conſacrées à Dieu, ſpecialement par le caractere ſacerdotal à cauſe de la pureté Angelique qu'ils doiuent auoir pour approcher de ſes autels, & ſe retrouuant alors en Hildebert, eſtoit plus capable de donner de l'horreur & de l'auerſion aux électeurs, que de les incliner à luy garder leurs ſuffrages & conſentir à ſon élection.

Ioignons à ces raiſons qui valent bien celles du ſieur de Courteilles, l'authorité des Cartulaires qui ne diſent rien de touts ces deſordres ſcandaleux, mais tout le contraire, & entre autres le liure du Pontifical, où eſt deſcrite la vie de Hildebert aſſez au long, traittant de ſon élection dit qu'il fut ſubſtitué en la place de Hoel, à cauſe du merite de ſa ſcience & de ſon honneſteté, & que c'eſtoit vn homme agreable en ſes mœurs & modeſte en ſes paroles & en ſes actions, *poſt deceſſum ipſius (Hoelli) propter ſcientiæ & honeſtatis ſuæ meritum communi Cleri plebiſque aſſenſu in eius loco ſubſtitutus eſt. Vir vtique moribus placidus, verbo & actione modeſtus.* Voila Hildebert en ſon luſtre, s'il eſtoit modeſte en ſes actions & en ſes paroles, où eſt ſa petulance ? S'il fut éleu en conſideration de ſa ſcience & de ſon honneſteté, où eſt ſa turpitude ? Le Clergé & le peuple a donc eu d'autres veuës que ſa ſcience, il a donc conſideré outre cela ſon honneſteté & ſa modeſtie auant que de l'eſlire, ce qu'il n'euſt iamais fait ſi l'innocence des mœurs de Hildebert n'euſt ſeruy de baſe à l'eminence de ſa doctrine.

Que le ſieur de Courteilles ne me reparte point que les Cartulaires ont épargné Hildebert, & qu'ils ont diſſimulé la verité par reſpect, ie le prie de ſe ſouuenir des paroles qu'il a

dites cy-deuant, (au ſuiet du Necrologe de ſainct Pierre qui appelle vn certain Geruais fils de Hildebert) que *touts les Manuſcrits ne ſont point écrits auec tant de circonſpection, mais racontent aſſez ingenuëment, & quelquefois trop groſsierement les choſes comme elles ſont arriuées & en parlent auec beaucoup de naïfueté*, pourquoy ne le font-ils donc maintenant ſi les débauches de Hildebert ſont veritables? Où eſt icy leur ingenuité & leur naïfueté, ſi non ſeulement ils ne diſent aucun mal de luy, mais en parlent en tout honneur & auecque toute ſorte de recommendation? Le Necrologe de ſainct Pierre, dira-t'il, & les Cartulaires de ſainct Iulien ſont deux. Ie le ſçay bien, mais quād ledit Sieur parle de l'experience qu'il a faite de ces Cartulaires il n'excepte rien, il dit *touts les Manuſcrits dont i'ay feüilleté vne bonne partie*. Il nous monſtre aſſez par ſes frequentes citations, qu'il a feüilleté ceux de ſainct Iulien, leſquels ayant parlé *ingenuëment, groſsierement, & naïfuement* des tyrannies de Badegiſile, & de Gozlin, des lubricitez de Sigefroy, & d'autres, il n'y a aucune raiſon de dire qu'ils euſſent manqué non plus à raconter *ingenuëment & naïfuement* les pechez de Hildebert & ſa penitence comme fait ledit Sieur, ſi cela euſt eſté, & n'euſſent pas voulu épargner l'honneur de Hildebert pour offenſer la verité reconnuë, comme touts ceux qui ſe voudront donner la peine de les lire pourront facilement iuger.

Page 394.

PARAGRAPHE V.

Examen de l'authorité d'Yues de Chartres, & de Baronius.

CONTRE la force de ces raiſons, & contre l'authorité des Manuſcrits, le ſieur de Courteilles nous apporte celle du grand Yues de Chartres, lequel en vne de ſes Epiſtres par ſon témoignage ſemble renuerſer de fonds en comble, tout ce que nous auons dit iuſques icy pour le ſouſtien de l'innocence de Hildebert. Baronius ſe iette auſſi à la trauerſe, & ſe fondant ſur le meſme paſſage d'Yues depoſe contre noſtre accuſé, & nous met bien en peine d'y répondre,

Epiſt. 277.

ne pouuant arguer de faux leur depoſition à raiſon de leur integrité, ny l'infirmer ou l'attenuer à cauſe de leur authorité. I'euſſe pû diſſimuler cecy ne parlant ſeulement que d'Yues, puiſque ledit Sieur n'a point appellé Baronius à ſon ayde, qui eſt tout dans ſes ſentiments à cette fois, & qui leur euſt donné vn grand poids dont ie me ſuis fort eſtonné. Mais peut-eſtre qu'il s'en eſt abſtenu, à raiſon que ce que Baronius dit contre Hildebert n'eſt en rien different de ce qu'en a écrit Yues, & que ne parlant qu'aprés cettuy-cy, encore que ce ſoient deux témoins, ce ne ſont pas deux témoignages.

Il faut voir premierement ce qu'en dit Baronius, & puis aprés nous examinerons Yues ſur lequel il a fait ſon extrait. C'eſt à l'occaſion de la mort du Sacramentaire Beranger, de laquelle Baronius n'ayant pas meilleure opinion que de ſa conuerſion, il auertit que Hildebert autrefois ſon diſciple compoſa ſon Epitaphe pleine de loüanges plus conuenables à la memoire d'vn Sainct qu'à celle d'vn Heretique, & neantmoins qu'il n'y falloit pas auoir égard, dautant qu'elle n'eſtoit pas ſortie de ſa plume lors qu'il eſtoit Eueſque & vn ſainct homme, mais auparauant lors que n'eſtant encore qu'Archidiacre il menoit vne vie diſſoluë, & donne pour garant l'Epiſtre d'Yues de Chartres écrite à Hildebert peu aprés ſon élection. *Porro qui laudes eius ſcripſit Hildebertus, nondum erat Epiſcopus, ſed tantùm Archidiaconus, & vitâ planè ſolutior, vt apparet ex Epiſtola Yuonis.* Voila tout ce qu'il en dit, ce qu'eſtant fondé ſeulement ſur cette Epiſtre, il ne ſera pas beſoin d'examiner Baronius & Yues ſeparement, puiſqu'en faiſant l'vn on fera l'autre. *Ad annũ 1088.*

Mais encore que ie ne veüille pas icy entreprendre la defenſe de Beranger contre Baronius, neantmoins il me permettra de luy remonſtrer que pluſieurs Autheurs n'ont pas douté de ſon entiere conuerſion, entre leſquels le docte Guaguin nous apprend que changeant ſes erreurs il vint à reſipiſcence, & qu'ayant paſſé le reſte de ſes iours en grande continence, & faiſant beaucoup de liberalitez aux pauures, il deceda en eſtime de ſainteté, ce qui donna occaſion à Hildebert de luy dreſſer ſon Epitaphe pleine de ſes loüanges, de laquelle il rapporte deux vers. Auſſi Baronius meſme *In Henrico primo.*

écrit aprés Guillaume de Malmeſbury, que Beranger mourut auec vne grande eſperance en la miſericorde de Dieu à cauſe de ſa penitence, & auec vne grande crainte de ſa iuſtice à raiſon de ceux qu'il auoit peruertis & eſtoient morts en cet eſtat, où bien s'ils viuoient encore ne s'eſtoient pas conuertis. On ſçait bien qu'il abiura ſon hereſie trois ou quatre fois aprés autant de recidiues, mais il n'eſt point de nouuelles qu'il ait iamais eſté relaps depuis qu'il fiſt ſa derniere abiuration publiquemẽt à Rome du temps de Gregoire ſeptiéme en l'an mil ſoixante & dix-neuf, aprés lequel il en eut encore neuf de vie pour faire penitence, & la fit ſelon le dire des Autheurs. Car *Malmesburienſis* deſia cité, & qui eſtoit contemporain ou peu s'en falloit, ne ſçauroit donner vn témoignage plus clair de l'entiere conuerſion de Beranger, qu'en ces paroles. *Licèt Berengarius primum calorem iuuentutis aliquarum hereſeon defenſione infamauerit, euo auſteriore ita reſipuit, vt ſine retractatione à quibuſdam habeatur ſanctus, iunumeris bonis maximè autem humilitate & eleemoſynis approbatus, largarum poſſeſſionum diſpertiendo dominus, non abſcondendo & adorando famulus: fœminea venuſtatis adeo parcus, vt nullam conſpectui ſuo pateretur admitti, ne formam videretur delibaſſe oculo, quam non pruriebat animo. Non aſpernari pauperem, non adulari diuitem, ſecundùm naturam viuere, habens victum & veſtitum, iuxta Apoſtolum his contentum eſſe. Vnde eum laudat Cenomanenſis Pontifex Hildebertus*, &c. Il rapporte en ſuite l'Epitaphe entiere de Beranger compoſée par cét Eueſque. Si l'humilité profonde, ſi la charité exercée par les aumoſnes, ſi la chaſteté ſeuere iuſqu'à ce point que de ne pouuoir ſouffrir la veuë des femmes, ſi la ſobrieté & temperance en toutes choſes ſont des marques aſſeurées de ſa conuerſion, en ſorte qu'on n'en doutoit aucunement en ce temps-là, meſme qu'on le reputoit pour vn Sainct quand il eſtoit encore viuant, ie ne croy pas qu'aprés ſix ſiecles depuis écoulez nous ſoyons bien fondez maintenant de la reuoquer en doute.

De Willelm. 1. lib. 3.

La Chronique de Tours manuſcrite & compoſée par vn Moine de Marmouſtier qui approchoit fort de ce temps icy, nous en donne vn pareil témoignage, & nous apprend que Beranger aprés ſa derniere abiuration s'en vint de Rome à Tours,

Tours, dit adieu au monde, & s'eſtant retiré dans l'iſle de ſainct Coſme y ſeruit Dieu par l'eſpace de vingt-huit ans, & pluſieurs Chanoines de ſainct Martin par la force de ſes remonſtrances & par le mouuement du ſainct Eſprit changeant d'habit ſe retirerent auecque luy dans cette iſle. *Tunc Berengarius à Roma diſcedens, Turonis venit, ibique in inſula quæ ſancti Coſmæ dicitur ſæculi pompis abrenuncians fere per* XXVIII. *annos aſſiduè Domino militauit. Aliique plures Canonici beati Martini, ſancto Spiritu, nec non & ſalutari eius admonitione inſtincti, mutatis veſtibus, ſeſe ad illam inſulam contulerunt.* Ces paroles *mutatis veſtibus*, monſtrent que Beranger auoit pris vn habit monachal, puiſque ces Chanoines deſireux d'aller viure ſous ſa direction en cette iſle, changeoient leurs habits d'Eccleſiaſtiques, afin de l'imiter auſſi bien en ſon veſtement qu'en ſes mœurs. Mais il faut prendre garde au chiffre XXVIII. qui eſt faux, dont il faut retrancher les XX. dautant que Beranger ayant fait ſa derniere abiuration à Rome en l'an mil ſoixante & dix-neuf, il ne ſurueſcut que neuf ans, puiſqu'il mourut à Tours l'an mil quatre-vingt huit. Et cette Chronique nous rapportant ſa mort en la meſme année, continue, & dit qu'il finit ſes iours comme vn fidele Chreſtien & vray Catholique. *Eodem anno obiit Magiſter Berengarius Grammaticus, fidelis & verè Catholicus, ſuper cuius tumulum tale Epitaphium eſt inſertum.* Il écrit partie de ſon Epitaphe qu'a compoſée Hildebert, & puis adiouſte, *Hic Berengarius vſque ad finem vitæ in inſula ſancti Coſmæ feliciter conuerſatus in clauſtro beati Martini eſt ſepultus*, qu'aprés auoir mené vne vie & vne conuerſation heureuſe iuſqu'au dernier ſoûpir, il fut enterré dans le Cloiſtre de ſainct Martin. Et cecy eſtant vne choſe de fait, & appartenant à l'hiſtoire conuainc plus que toute autre choſe, que Beranger deceda en homme de bien & dans l'vnion de l'Egliſe Catholique, n'y ayant point d'apparence que les Chanoines de S. Martin l'euſſent voulu tirer de ſon iſle pour luy donner l'honneur de la ſepulture dans leur Cloiſtre, s'ils n'euſſent eſté bien aſſeurez qu'il eſtoit decedé dans la communion des fideles, & en opinion de ſainteté, comme dit *Malmesburienſis* cy-deſſus, *ſine retractatione à quibuſdam ſanctus habebatur.*

Ad annũ Henric. Imp. 5. & Phil. Regis 1. Chronicon Turonenſe, dans la Biblioteque du Roy.

Et bien que Baronius ſe ſerue des témoignages de Pierre le venerable, & de Lanfranc Archeueſque de Canterbury contre Beranger, qui le traittent comme heretique; ie veux bien qu'ainſi ſoit, mais il me ſemble que ce n'eſt pas aſſez, & qu'il faudroit prouuer encore, qu'ils auroient écrit cela contre luy aprés ſa mort, ne ſuffiſant pas que ce fuſt ſeulement depuis ſa derniere abiuration, lors qu'il eſtoit encore en vie, veu qu'ils pouuoient à bon droit ne ſe fier plus en vn homme tant de fois recheu en ſes erreurs, & qu'ils auoient raiſon d'écrire contre luy comme heretique, n'ayant point de ſuiet de l'eſtimer entierement conuerty, pluſtoſt à cette quatriéme fois qu'aux trois premieres. Et certes qu'il die de noſtre Hildebert ce qu'il luy plaira, ie ne puis accorder qu'ayant toûiours eſté exempt de tout ſoupçon d'erreur, quelque diſſolu qu'on le faſſe, il euſt iamais voulu compoſer vne Epitaphe à Beranger auecque tant d'eloges, s'il n'euſt eu vne connoiſſance certaine de la verité de ſa conuerſion, & que comme tel il eſtoit mort dans l'vnion de la Foy Catholique, aprés vne ſerieuſe penitence de ſes fautes. C'eſt pourquoy cette Epitaphe aura telle authorité qu'on voudra, ie ne croy pas que pour en diminuer l'eſtime on puiſſe auec equité auoir recours à la vie diſſoluë de Hildebert, veu que pluſieurs tiennent auecque fondement, qu'ayant contribué grandemẽt à la conuerſion de ſon maiſtre, & pour cela eſtant plus capable d'en iuger qu'aucun autre, il luy auroit dreſſé cette Epitaphe pleine de loüanges, afin de releuer les doutes qu'on en pouuoit auoir, & d'oſter tout ſuiet de défiance qu'il fuſt mort en ſon hereſie.

Mais ie ne dis cecy qu'en paſſant & ſans inſiſter beaucoup, dautant que ce n'eſt pas le nœud de la queſtion, il faut venir au fonds de l'affaire, & voir ſi l'Epiſtre d'Yues de Chartres, qui eſt la piece fondamentale de nos parties, eſt aſſez forte pour faire condamner Hildebert & pour noircir ſa reputation. Voicy comme il parle: *Audiui de te quæ mihi dolori ſunt & horrori. Quæ ſi vera ſunt, non poteris populo præbere regimen, ſed augere diſcrimen. Dicunt enim quidam de maioribus Cenomanenſis Eccleſiæ, qui anteactam vitam tuam ſe noſſe teſtantur, quòd vltra modum laxaueris frœna pudicitiæ, in tantum vt poſt acceptum Archi-*

diaconatum accubante lateribus tuis plebe mulierculatum, multam genueris plebem puerorum & puellarum. Tu autem noſti quòd probatæ debeat eſſe caſtitatis qui ſublimatur ad faſtigium curæ paſtoralis. Il cite aprés cecy trois paſſages du grand ſainct Gregoire à ce propos, & pourſuit: *Addunt quoque huic calumniæ prætaxatæ perſonæ, quòd nec earum conſilio fueris electus nec conſenſu. Quæ omnia ſi ita ſunt, periculoſa tibi ſunt, dilectiſsime frater, & infinitum laborem quantum æſtimo paritura, vnde conſule tibi ſecundùm teſtimonium conſcientiæ tuæ, vt vel honeſtè & cautè cæpta perficias, vel ſalati tuæ conſulens ſponte deficias.* C'eſt à dire. I'ay entendu de » vos nouuelles qui m'ont donné tout enſemble de la douleur » & de l'horreur, & ſi elles ſont vrayes vous ne deuez pas vous » ingerer auec du hazard de gouuerner le peuple. Car quelques » vns d'entre les principaux de l'Egliſe du Mans, qui témoignent de bien connoiſtre voſtre vie paſſée, diſent que vous » auez eſtrangement laſché les reſnes de voſtre pudicité, en » ſorte que vous auez tiré vne peuplade d'enfants fils & filles » d'vne multitude de femmelettes qui ſont couchées d'ordinaire à vos coſtez. Et vous ſçauez bien neantmoins que celuy-là qui eſt éleué au faiſte de la dignité paſtorale, doit eſtre » d'vne chaſteté éprouuée. Et peu aprés: Les meſmes perſonnes adiouſtent à cette calomnie, que vous auez eſté éleu » ſans leur conſeil & ſans leur conſentement. Que ſi toutes » ces choſes vont de la ſorte, mon tres-cher frere, elles vous » ietteront en de grands perils, & vous donneront bien de la » peine. Prenez garde à vous ſelon ce que voſtre conſcience » vous dictera, & faites reſolution ou de vous comporter prudemment & honneſtement en cette entrepriſe, ou bien pour » le mieux ayant égard à voſtre ſalut, renoncez volontairement à voſtre élection.

Qu'y a-t'il en tout ce texte d'où l'on puiſſe tirer equitablement la condamnation de Hildebert? ſi eſtre accuſé c'eſtoit eſtre condamné, l'innocence ne ſe trouueroit nulle part à couuert de la calomnie & des iniures. Cette accuſation eſt ſi étrange en ſon fait, ſi inſolente en ſes termes, qu'elle eſt plus digne de riſée que de croyance, eſtant aiſé à voir que la ialouſie l'a conceuë, que l'intereſt l'a écloſe, & que la rage l'a minutée. Qui a iamais oüy rien de ſemblable? Il me ſemble

de voir le grand Turc dans ſon Serrail à Conſtantinople au milieu d'vn regiment de concubines, quand on me repreſente l'Archidiacre du Mans parmy vne multitude indefinie de courtizanes, deſquelles il fait naiſtre des legions d'enfants de tout ſexe, contre l'experience qui nous apprend que la nature ne fauoriſe guere d'vne belle lignée ceux qui pratiquent des amours ſi indifferentes, ſi confuſes & ſi vagabondes. Salomon eut iuſqu'à ſept cent femmes & trois cent concubines, & pour cela il n'en fut pas plus riche en enfants, à grand' peine en eut-il vn pour luy ſucceder. Et c'eſt vne choſe eſtonnante que de cette armée d'enfants qu'on donne à Hildebert, c'eſt tout ce qu'on peut faire que d'en trouuer vn nommé Geruais, encore ne le trouue-t'on pas, & le ſieur de Courteilles ſuë ſang & eau pour taſcher de le faire reconnoiſtre & n'en ſçauroit venir à bout, comme nous auons deſia monſtré. Vous diriez que cét Archidiacre ayant tiré vne ſi grande lignée de tant de femmes perduës, ſeroit comme vn autre Deucalion, qui eſtant prés d'vn monceau de cailloux n'auoit à faire autre choſe que d'en ietter à deux mains par deſſus les eſpaules, pour faire naiſtre autant d'hommes d'autant de pierres. Que ſi touts ces crimes eſtoient autant d'adulteres, comme les appelle ledit Sieur, ie laiſſe à d'autres d'en tirer les conſequences.

Vous voyez combien cette accuſation eſt ridicule, combien elle a peu de ſouſtien, & combien il falloit que ces accuſateurs fuſſent hors de leur bon ſens pour l'auoir formée ſi inepte. Auſſi paroiſt-il euidemment, qu'Yues ne l'a iamais creuë, & pour le monſtrer, ie veux coucher icy vne raiſon tres pregnante pour la iuſtification de Hildebert, que i'ay differée à deſſein en cét endroit. Touts ceux qui ont leu les Epiſtres d'Yues de Chartres, ſçauent qu'il eſtoit comme vne verge veillante qui non content de veiller ſur ſon Egliſe, auoit ſoin comme vn autre S. Paul de toutes les autres, *ſollicitudo omnium Eccleſiarum*, de toutes celles de France & meſme d'Angleterre, & qu'il ne s'y paſſoit rien de conſequence qu'il ne ſceuſt, & qu'emporté de ſon zele pour le maintien de la diſcipline Eccleſiaſtique, il ne reſcriuiſt par tout où il voyoit que cela en valoit la peine. S'il connoiſſoit donc ce qui ſe faiſoit en des E-

gliſes éloignées, il pouuoit à plus forte raiſon ſçauoir ce qui ſe paſſoit en celle du Mans qui n'eſt éloigné que deux iournées de Chartres, ces deux Dioceſes eſtant contigus. Et pour monſtrer cela plus particulierement, nous auons deux de ſes Epiſtres, l'vne écrite vers ce temps icy à Geoffroy noſtre Doyen, & vne autre long temps aprés au Chantre, & vne à l'Eueſque Hoel, par laquelle il regrette de n'auoir pû aſſiſter à la feſte de la Tranſlation de ſainct Iulien qui fut celebrée, comme nous auons veu, le dix-ſeptiéme d'Octobre de l'an mil quatre-vingt treize, & pour eſtre recompenſé de cette perte il le ſupplie de luy enuoyer quelques reliques de ce glorieux Sainct; ce qui fait iuger que la lettre d'Yues fut écrite à la fin de cette année, ou bien au commencement de mil quatre-vingt quatorze, auquel temps l'Archidiacre Hildebert eſtoit dans l'excés & dans la fureur de ſes débauches, quatre ans ſeulement auant qu'il fuſt Eueſque, s'il le faut croire. Ie demande maintenant s'il eſt poſſible qu'Yues qui a bien ſceu les particularitez de cette Tranſlation qui s'eſt paſſée entre les murailles de l'Egliſe, ait ignoré les actions ſi brutales, ſi monſtrueuſes, & ſi publiques de l'Archidiacre, ſi elles euſſent eſté vrayes en quelque façon que ce fuſt, & le ſçachant s'il euſt manqué d'en aduertir Hoel, de luy en faire reproche, & de le coniurer fortement d'y mettre ordre, comme il a fait tant de fois à d'autres en diuerſes Epiſtres, ie ne dis pas pour de ſemblables, mais pour de bien moindres occaſions? Nenny certes, & ie m'aſſeure que quiconque connoiſt Yues ne croira iamais cela, ſon ame eſtoit trop entiere, & ſon zele trop ardẽt pour auoir pû diſſimuler ny ſouffrir ce ſcandale. Il ne ſçauoit donc rien de ces diſſolutions, puiſqu'il n'en dit rien, parce qu'elles n'eſtoient pas veritables, d'où vient qu'ayant receu ces nouuelles dont il n'auoit iamais ouy parler, il fut grandement ſurpris, & balançant entre l'authorité des accuſateurs, & la bonne opinion qu'il auoit touſiours euë iuſqu'à ce iour de l'accuſé, il ſuſpend ſon iugement, & trouue à propos de luy en écrire, demeurant neantmoins touſiours en doute, comme il paroiſt en ces paroles repetées, *Quæ omnia ſi vera ſunt; quæ ſi ita ſunt.* *Epiſt. 52. & 232.*

Auſſi n'y a-t'il aucune apparence, ſes diſſolutions, dont on

l'accuſe, ſont au delà de toute croyance repreſentées auec tant d'excés, c'eſt trop dire pour eſtre crû, iamais perſonne ne deuient vertueux ny vicieux tout d'vn coup, & ſi les appaſts qu'on gouſte dans le vice font faire bāqueroute à la conſcience au commencement, ce n'eſt pas à dire qu'on veüille perdre l'honneur, qui eſt ce que doit auoir de plus cher vn Eccleſiaſtique, qui s'empeſche quelque fois pluſtoſt de tomber au peché par des conſiderations de la perte de l'honneur du monde, que de celle de la grace de Dieu. C'eſt auſſi la moindre penſée que nous ſçaurions auoir pour Hildebert, qui occupant vn haut degré d'honneur dans l'Egliſe, n'a iamais eu l'ame ſi baſſe, ny ſi brutale, que de venir à vn tel mépris de ſa reputation par des excés ſi enormes & ſi publics; & il faut neceſſairement auoüer, que l'impoſture de cette accuſation eſt toute euidente, & qu'Hildebert en eſt autant innocent que ſes accuſateurs en ſont coupables.

Iuſques icy i'ay fourny de defenſes contre cette Epiſtre, ſuppoſant qu'elle ſoit veritable, encore que ie ne manque pas de moyens pour la conteſter, & que ie ne ſois pas le premier qui l'a fait, cela n'eſtant pas ſi certain qu'elle s'addreſſe à Hildebert, comme il eſt conſtant qu'Yues l'a écrite à qui que ce puiſſe eſtre, ainſi que ſon ſtile le fait reconnoiſtre. Le ſieur Iuret en ſes obſeruatiõs ſur cette Epiſtre en doute fort; & pour ſes raiſons dit qu'elle n'eſtoit point dans les anciens liures dont il ſe ſeruoit, & qu'aprés il la rencontra dans vn vieux Manuſcrit de la Bibliotheque de ſainct Victor lés Paris la derniere de toutes, mais auec cette inſcription *Aldeberto*, & non pas *Hildeberto*, dont il s'aſſeura encore par la collation d'vn autre Manuſcrit ſemblable, & penſe par ce moyen ſauuer l'honneur de Hildebert, que Baronius a vn peu entamé pour auoir creu qu'elle auoit eſté écrite à Hildebert & non pas à Aldebert. Que ſi cette défaite auoit lieu, Hildebert ſe trouueroit iuſtifié tout d'vn coup ſans beaucoup de peine; mais comme ie ne voy pas vn grand appuy en cette diſtinction de noms ſi ſemblables, qu'il n'y a à dire que de la lettre initiale A pour celle d'I, le nom de Hildebert ſe trouuant bien ſouuent écrit ſans aſpiration, meſme dans ſes Epiſtres, la ſincerité dont i'vſe à la recherche de la verité, ne me permet pas de m'en ſer-

r, attendu que ces deux noms eſtant ſi peu differents, peu-
nt eſtre facilement pris pour vn meſme. Et ce qui con-
inc mon eſprit tout à fait, c'eſt qu'on n'a point fait d'autre
ction d'Eueſque du Mans que de Hildebert, pendant l'E-
ſcopat d'Yues, d'où il eſt clair que cette Epiſtre ne ſe peut
dreſſer en tout qu'à luy. Dauantage, ſi on vouloit dire
'Aldebert auroit eſté éleu aprés la mort de Hoel, & qu'-
ant renoncé à ſon élection, en conſequence de l'aduertiſ-
nent que luy en donna Yues, enfin aprés cette renoncia-
n Hildebert auroit eſté éleu, cela ne ſubſiſteroit pas en-
re, dautant qu'Yues écrit à l'Archidiacre du Mans, qui en
oit eſté éleu Eueſque: & il eſt tres-certain que Hildebert
oit Archidiacre & non pas Aldebert, tellement que l'ex-
dient que nous fournit icy Iuret ne me contente pas.

Ce ſeroit pluſtoſt fait de dire qu'il y auroit faute à toute
ſcription & à ce mot de *Cenomanenſis*, qui eſt dans le corps
l'Epiſtre, & ſouſtenir qu'elle ne peut auoir eſté écrite à
ldebert; ce qui ne ſeroit peut-eſtre pas hors d'apparence,
on le pourroit defendre auec vne ſi forte raiſon, ſi on n'en
uloit pas démordre, qu'on auroit de la peine à y répondre.
tte raiſon eſt, qu'il y a vn ordre dans les Epiſtres d'Yues, &
e ceux qui les ont compilées les ont miſes de ſuite ſelon les
nps qu'elles ont eſté dictées, & quand ils ne nous en aduer-
oient pas, comme ils font, il ſeroit aſſez facile de s'en ap-
rceuoir par les inſcriptions de ces Epiſtres, leſquelles e-
nt addreſſées à pluſieurs Papes, Empereurs, Roys, Eueſ-
es & autres, nous font voir qu'il y a vn ordre chronologi-
e entre elles exactement obſerué. Cela poſé, cette Epiſtre
ntentieuſe eſtant en ordre la deux cent ſoixante & dix-ſe-
éme, ne peut auoir eſté écrite à Hildebert au temps qu'il
ſtoit encore qu'éleu, ce qui ſe prouue aiſément en ce que
deux cent ſoixante-quatriéme, & la deux cent ſoixante-
quiéme, ſont écrites au Roy de France Louis le Gros qui
le fut que douze ans aprés l'élection de Hildebert. Dauan-
e la ſoixante & quatorziéme, & ſix autres depuis luy ſont
reſſées lors qu'il eſtoit deſia Eueſque; cette derniere qui
intitulée à vn Prelat quel qu'il ſoit, qui n'eſtoit que ſimple-
nt éleu, ne peut donc auoir eſté écrite à Hildebert. Ie ne

148. 167. 206. 220. 230. 232.

voy pas ce qu'on pourroit répondre à cette raiſon, ſuppo l'ordre chronologique des Epiſtres d'Yues, lequel il eſt a de prouuer par trop d'exemples. Neantmoins parce que I ret a eu des liures où cette Epiſtre n'eſtoit point, & qu'il l trouuée en celuy de ſainct Victor toute la derniere, c'eſt v argument euident de tranſpoſition, puiſqu'elle n'a pas toû iours eſté dans touts les exemplaires la deux cent ſoixante & dix-ſeptiéme, & qu'il ſe peut faire que quelqu'vn ſans beaucoup de conſideration luy aura donné cette place qui ne *luy* appartenoit pas.

C'eſt pourquoy ie veux bien reconnoiſtre ingenuement cette piece, & puiſqu'Yues l'a écrite à Hildebert fraiſchement éleu Eueſque du Mans, qu'elle n'eſt pas dans ſon lieu & dans l'ordre qui luy appartient, mais que luy ayant eſté enuoyée enuiron quatre ans auant la ſoixante & quatorziéme écrite enuiron l'an mil cent, comme obſerue le ſieur Souchet en ſes Notes, il faut neceſſairement que celle-là precede celle-cy. Ie ne penſe pas pour cela preiudicier à la iuſtice de ma cauſe tant ie la ſens equitable. Suppoſons donc que cette Epiſtre ſoit écrite à Hildebert, & qu'elle ſoit la premiere, & que celle qui eſtoit la premiere ne ſoit plus que la ſeconde, que s'enſuiura-t'il delà? Rien que des preuues indubitables de l'innocence de Hildebert, comme ie ſuis preſt de vous faire voir.

Ayons recours à noſtre texte. *Dicunt quidam de maioribus Cenomanenſis Eccleſiæ, qui anteactam vitam tuam ſe noſſe teſtantur, quòd vltra modum laxaueris frena pudicitiæ, intantum vt poſt acceptum Archidiaconatum*, & ce qui s'enſuit. Ie ne puis croire que Geoffroy qui ſouffrit le refus trempaſt aux menées qui ſe machinoient contre Hildebert: mais pluſtoſt qu'il prit cecy auec vne grande indifference eſtant homme de bien ſelon le témoignage d'Yues cy-deſſus rapporté, qui luy écriuit vne lettre peu de temps aprés, où il luy parle de toute autre choſe que de cela. Ce furent les premiers de l'Egliſe qui portant ſon party auec trop d'ardeur s'eſtoient peut-eſtre engagez d'honneur au Comte Helie de faire reüſſir cette affaire ſelon ſon deſir, & voyant neantmoins que de toutes leurs pourſuites ils n'auoient rien de reſte qu'vn ſolennel rebut qu'ils

Epiſt. 52.

qu'ils prirent pour vn affront, n'ayants pas tant de vertu que Geoffroy ſe reſolurent d'en tirer raiſon par quelque moyen que ce fuſt. Encore ce ne furent pas touts les principaux de l'Egliſe du Mans, qui ſe porterent pour accuſateurs contre Hildebert, les demons de ialouſie & d'enuie ne poſſederent pas touts leurs cœurs, mais ſeulement de quelques-vns d'entre eux, leſquels honteux & furieux tout enſemble de ce que leur brigue auoit eſté inutile, & que cette élection auoit paſſé hautement ſans qu'ils puſſent trouuer aucun moyen, ne fuſt-il qu'apparent, d'y former oppoſition, s'auiſerent de forger par vn art diabolique, des calomnies ſi atroces contre la renommée de ce nouuel éleu. Et parce qu'il eſtoit trop bien connu dans la prouince, & que ſi elles y euſſent eſté ſemées, au lieu de s'attacher à luy, elles fuſſent retombées auec confuſion ſur leurs autheurs, ils les addreſſent à Yues à deſſein, ce me ſemble, que les croyant facilement il l'exhorteroit (comme il fit) à renoncer à ſon élection, à laquelle Hildebert auoit témoigné quelque auerſion, (ainſi que nous auons veu) & vn deſſein de s'en décharger par humilité, comme il voulut depuis le faire vne autre fois par déplaiſir. Et ce feu d'enuie eſtoit ſi allumé dans leurs ames, que ne le pouuant cacher, encore qu'eſtant découuert il ne peuſt ſeruir qu'à éclairer leurs artifices, & en diminuer la croyance, ils le manifeſtent ainſi. *Addunt quoque huic calumniæ prætaxatæ perſonæ, quòd nec earum conſilio fueris electus nec conſenſu.* Les meſmes perſonnes adiouſtent encore à cette calomnie (dit Yues à Hildebert) que vous n'auez eſté éleu, ny de leur aduis ny de leur conſentement. *Hinc illæ lachrymæ,* voila tout le mal, en voila l'origine, mais qui leur a fait adiouſter cela ſi mal à propos, ſinon vn mouuement interne de la conſcience, qui pouſſe touts les mal-faiteurs à produire toûiours leurs crimes par les meſmes voyes qu'ils penſent les pallier? Ie voy bien comme ils l'entendent, & qu'ils veulent paſſer pour des hommes zelez, qui n'ont point voulu concourir à l'élection d'vne perſonne ſi infame. Leurs paroles ayant icy double ſens, il n'eſt que de choiſir le meilleur, non pas ſelon l'intention qu'elles ſont proferées, mais ſelon la verité qu'ils connoiſſent, & qu'ils nous veulent cacher, bien qu'elle ſe

puiſſe clairement découurir par cette raiſon.

Les ſcrupules ſont bien long-temps à naiſtre dans leurs conſciences, & depuis quel temps commencent-ils à s'apperceuoir de la vie débordée de Hildebert? Il y auoit deſia cinq ans qu'il eſtoit Archidiacre, & durant tout ce temps il n'a pas changé de vie, *poſt acceptum Archidiaconatum* diſent-ils, ſi on les croit, & cependant cela n'a ſceu empeſcher ſa promotion, eux-meſmes n'en auoient iamais dit mot ny rendu aucune plainte auant ce iour, que le voyãt éleu contre leur auis & contre leur intention, ils commencent à découurir que c'eſtoit vn homme déreglé, perdu dans le vice, & indigne du lieu où le conſentement & les vœux du Clergé (horſmis d'eux ſeuls) & de tout le peuple l'auoient de communs ſuffrages éleué. O fourbe! ô malice! voila leurs artifices découuerts, voila leur mine éuentée & ſans effet: Yues ne les croit pas, Hildebert ne renonce pas, il faut donc qu'ils s'arreſtent tout court, & qu'ils voyent touts les iours l'obiet de leur enuie triomphant de leurs impoſtures.

Que c'eſt grand pitié d'vne ame qui ne ſe guidant plus par la crainte de Dieu, & donnant la main à ſes paſſions ſe laiſſe entraiſner par tout où elles l'emportent! Ces accuſateurs qui ſont maintenant arreſtez tout court, n'attendent que l'occaſion de perſecuter Hildebert, & ils la trouuerent fort à propos quand en l'an mil quatre-vingt dix-neuf le Roy d'Angleterre Guillaume le Roux eſtant en groſſe cholere contre Hildebert, de ce qu'il n'auoit pas voulu conſentir à la demolition de la Tour de ſon Egliſe, cherchoit touts les moyens de le perdre. Ces Meſſieurs pouſſez de rage mettent de l'huile dans le feu, accuſant leur Paſteur d'auoir trahi la ville au Comte Helie, & d'eſtre cauſe qu'il l'auoit repriſe ſur l'Anglois. Il eſt tres-aiſe de ſçauoir cela, & ſur leur ſimple rapport, il fait empriſonner Hildebert, ſans autre forme de droit, & ſans aucun reſpect à ſa perſonne. On ne le veut point oüir en ſes raiſons, ny receuoir ſes defenſes, ny le deliurer, ſi l'épreuue du fer ardent ne declare ſon innocence. Ce Prelat auſſi exempt de cette ſeconde calomnie que de la premiere, ne ſçait à qui en récrire qu'à Yues de Chartres qui luy diſſuade cette épreuue dans la réponſe contenuë en l'Epiſtre ſoixante & quatorzié-

me, & la ſeconde (puiſqu'on le veut ainſi) de celles qu'il a écrites à Hildebert.

C'eſt vne grand perte que nous auons faite des Epiſtres de Hildebert à Yues, & nous n'aurions iamais ſceu qu'il luy euſt écrit, ny le ſuiet, ſi nous ne l'apprenions de ſa réponſe, par laquelle il paroiſt que Hildebert n'attribuë point à d'autres l'inuention de cette ſeconde calomnie, qu'à ceux qui auoient fabriqué la premiere. *Quantum ex tenore litterarum tuarum perpendi, ad ſuggeſtionẽ æmulorum tuorum de proditione Cenomanicæ vrbis nuper factæ inſimulare te molitur Regis Anglorum metuenda ſeueritas, nulla aduerſum te legitima accuſatione prolata, ſed prauorum delatione coniecturarum diuinationibus pallitata.* C'eſt Yues qui parle à Hildebert : Autant que i'ay pû conceuoir de la lecture de vos lettres, le Roy d'Angletetre à la ſuggeſtion de vos enuieux veut vous rendre coupable de la trahiſon de la ville du Mans, naguere arriuée, encore qu'on ne produiſe contre vous aucune accuſation legitime, mais ſeulement quelques coniectures déguiſées par le rapport de quelques méchants. Quel ſuiet auoient-ils de porter de la ialouſie à vn ſainct & vertueux Prelat qui eſtoit deſia depuis trois ans en l'exercice de ſa charge, ſi ce n'eſtoient des reſtes ou pluſtoſt vne continuation de l'enuie qu'ils conceurent contre luy au temps de ſon élection ? Ce n'eſt pas icy vne ſimple coniecture & ſans appuy, elle en a ſur le Cartulaire du Pontifical qui le dit en termes exprés. *Quidam autem ex Clericis à principio promotioni Præſulis inuidentes, & dolos tota die contra eum meditantes illum apud Regem grauiter accuſabant, mentientes eum conſcium fuiſſe proditionis, quando Helias Comes conſentientibus ciuibus ciuitatem occupauit.* Il n'en faut donc plus douter voila tout découuert, ces deux accuſations ſont inuentées par meſmes ouuriers, forgées ſur vne meſme enclume, ſorties d'vne meſme boutique, & ſont pareillement d'vn meſme aloy, qui receura la premiere doit approuuer la ſeconde, & qui trouuera fauſſe la ſeconde ne doit pas croire la premiere.

Epiſt. 74.

Auſſi n'auons nous aucune apparence ny coniecture qu'Yues y ait apporté la moindre croyance, il aduertit ſimplement Hildebert de ce qu'on luy auoit écrit contre luy, & demeurant fort en ſuſpens luy cõſeille de ſe démettre de ſon élection

ſi cela eſt, dont il eſt touſiours en doute, *quæ omnia ſi vera ſunt, quæ ſi ita ſunt.* C'eſt pourquoy ie ne penſe pas que l'authorité de Baronius d'ailleurs conſiderable, le ſoit en cet égard, dautant que citant cette Epiſtre d'Yues, *vt apparet ex Epiſtola Yuonis*, elle ne peut pas l'eſtre dauantage que cette Epiſtre, ainſi que nous auons diſcuté. Ce grand homme n'ayant pas aſſez examiné ce paſſage que luy ont fourni ſes Secretaires, s'eſt laiſſé tomber en cette erreur qui aidoit à ſon ſuiet & ſeruoit à prouuer ſon doute de la vraye conuerſion de Beranger: de meſme que quand il dit que Hildebert compoſa l'Epitaphe lors qu'il eſtoit Archidiacre, ce qui n'eſt pas eſtant loin d'apparence que Beranger eſtant mort en mil quatre-vingt huit, & Hildebert n'ayant pas eſté pluſtoſt Archidiacre qu'en mil quatre-vingt douze, il euſt laiſſé paſſer quatre ans auant que de compoſer cette Epitaphe qui fut grauée ſur le tombeau de ſon maiſtre: de meſme encore que quand il écrit en ſuite, que Hildebert auoit eſté éleu Eueſque ſous le Pape Paſcal II. qui ne le fut qu'en mil quatre-vingt dix-neuf, & Hildebert eſtoit Eueſque dés l'an mil quatre-vingt dix-ſept, ſous Vrbain ſecond deux ans pluſtoſt; enquoy il eſt neantmoins tres-excuſable, parce qu'ayant embraſſé l'hiſtoire vniuerſelle de l'Egliſe, & la traitant dignement comme chacun ſçait, c'eſt tout ce que pourroit faire vn eſprit Angelique deſcendant de l'vniuerſel à des choſes ſi menuës & ſi particulieres, de ne s'y tromper point.

Sortons enfin de ce labyrinte de controuerſes à l'aide du filet d'vne propoſition ſommaire des raiſons que nous auons miſes en auant pour iuſtifier l'innocence de Hildebert, leſquelles ſont: Que Hoel qui l'auoit éleué en ſon Egliſe, pour y luire par ſa doctrine & par ſon exemple, n'euſt pû ſouffrir ſi long temps de ſe voir fruſtré de ſes bonnes intentions par des actions toutes contraires ſi publiques & ſi deteſtables, ſans y donner ordre. Que s'il euſt eſté ſcandaleux, quelque doctrine qu'il puſt auoir, il n'auroit iamais eſté preferé à Geoffroy, perſonnage recommendable en toutes choſes, & porté de la faueur du Comte Helie Seigneur du pays & de la ville, & que c'eſt vne raiſon bien platte de dire qu'il fut éleu ſur l'eſperance de ſon amendement. Que

l'authorité des Manuſcrits eſt tout à fait declarée pour Hildebert, & celles d'Yues de Chartres, & de Baronius ne ſont pas contre. Que l'accuſation conſiderée en ſes termes qui ſont exceſſifs, eſt non ſeulement incroyable, mais auſſi ridicule. Qu'il ne ſe pouuoit pas faire qu'Yues qui auoit l'œil ouuert à tout ce qui ſe paſſoit dans les autres Egliſes auſſi bien que dans la ſienne, euſt pû ignorer les crimes ſi publics de l'Archidiacre de celle du Mans ſa voiſine, & les ſçachant, qu'il n'en euſt fait rumeur écriuant aux vns & aux autres, ſpecialement à l'Eueſque Hoel, auquel ayant addreſſé vne lettre en mil quatre-vingt treize, qui eſtoit le temps du fort des débauches de Hildebert, & ne luy en touchant pas vn mot, il s'enſuit aſſez euidemment qu'elles ſont fauſſes & ſuppoſées. Que ceux qui ſont ſi corrompus qu'on fait Hildebert, & qui hantent tant de femmes, ne ſont pas ſuiets à auoir des enfants, & cependant on luy en donne dequoy faire des colonies entieres, dont toutesfois à grand peine en peut-on monſtrer vn ſeul, encore on ne le monſtre pas. Que ſes accuſateurs ſe declarent aſſez picquez de ce qu'il auoit eſté éleu contre leur gré, & que dés-là ils commencerent à l'accuſer, bien que, ſelon le ſieur de Courteilles, il ſe retiraſt deſia du vice: & cependant ils luy auoient laiſſé paſſer cinq ans dans ces excés ſans en auoir iamais fait aucune plainte auparauant, ce qui monſtre que leur accuſation n'eſt qu'vne production de leur ialouſie, & ne procede que de leur intereſt, attendu meſme qu'elle ſe découure telle par vne ſeconde qu'ils firent contre luy au Roy d'Angleterre quatre ans aprés. Enfin qu'il n'eſt point tant aſſeuré que cette Epiſtre d'Yues ſoit addreſſée à Hildebert Eueſque du Mans, qu'on ne la puiſſe conteſter auec de fortes raiſons. Comparez à touts ces arguments la foibleſſe de ceux dudit Sieur, qui ſe refutent d'eux meſmes, ainſi que i'ay monſtré, & ie ne doute pas que l'on ne me iuge bien fondé à ſouſtenir l'innocence de Hildebert.

Il eſt temps de conclure, mais pour ne rien laiſſer en arriere, ie réponds premierement à vne obiection priſe du liure du Pontifical, bien que ie l'eſtime ſi legere que ie l'ay penſé obmettre. Il y a que ce Sainct, de peur que la chair s'éleuant ſelon ſa couſtume contre l'eſprit en amolliſt la vigueur par

ſes delicateſſes, pratiquoit pluſieurs auſteritez, & entre autres faiſoit pluſieurs aumoſnes pour racheter les pechez de ſa ieuneſſe, *& ſi qua fuerant delicta iuuentutis eleemoſynarum largitione redimere.* Ie dis que c'eſt vne façon de parler commune de touts les Saincts, qu'il en a autant dit de ſainct Domnole, de ſainct Bertran, & d'autres, pour le moins en termes ſemblables. Que ces pechez de ieuneſſe ſont des legeretez, des pertes de temps aux ieux, aux ſpectales, des promptitudes, des indeuotions, diſcours inutiles, gauſſeries, vanitez & autres ſortes de déreglements qui ſont ordinaires à vne ieuneſſe boüillante & inconſiderée, deſquels perſonne ne s'exempte ſans de tres-extraordinaires graces de Dieu, & qu'il ne faut pas neantmoins qu'on laiſſe de les effacer par toutes les ſatisfactions penibles qu'on peut. Mais ce ne ſont pas des adulteres, des abominations & des ſacrileges publics, tels que ceux qu'on veut attribuer à Hildebert; outre que ſi nous conſiderons l'âge, auquel on dit qu'il s'abandonna à ces malheurs, on ne pouuoit plus les appeller *delicta iuuentutis* des pechez de ieuneſſe, puiſqu'il auoit quarante-cinq ans quand il fut éleu Eueſque, & qu'il eſtoit actuellement dans le vice alors, ſi on en veut croire le ſieur de Courteilles qui écrit, qu'il

Page 351. *commençoit deſia à ſe retirer de ſes pernicieuſes habitudes, & à faire penitence de ſes pechez.*

Où ſont maintenant ceux qui accuſoient Hildebert? On ne les voit plus, à meſure que nous auons donné des réponſes à toutes leurs obiections, & que nous auons produit contre eux nos raiſons negatiues & poſitiues, ils ſe ſont écoulez, ils ont touts diſparu. Et quoy? ſera-t'il donc permis d'accuſer ainſi librement, & aprés qu'on ſera demeuré court en la preuue quitte pour ſe retirer? Les Loix n'ont-elles pas pourueu contre la fauſſeté des accuſations par leur ſeuerité? Il eſt vray qu'on ne pourroit nous dénier pour le moins de pourſuiure ces accuſateurs en reparation d'honneur, mais c'eſt aſſez que Hildebert eſtant demeuré tout ſeul aprés leur retraite, ſoit pleinement iuſtifié: & que ſon innocence ait ainſi triomphé victorieuſe de toutes leurs attaques. Ce ſeroit, à mon auis, trauailler en vain que de s'addreſſer à luy pour réueiller ſes reſſentiments, eſtant loing d'apparence que les ayant

touts eſtouffez en terre, il les fiſt reuiure maintenant dans le Ciel. L'eſtat bien-heureux où il ſe trouue ne luy permet pas ces ſaillies, & n'eſtant plus capable d'autres paſſions que de celles de l'amour & de la ioye, aprés celle-cy qu'il reçoit preſentement de ſa nouuelle victoire, il ne nous reſte plus que de ſolliciter celle-là par nos prieres, & luy dire :

Grand Sainct, qui ioüiſſez à cette heure des honneurs du Ciel en recompenſe des calomnies que vous auez ſouffertes en terre, encore que les attaques qu'on vous porte maintenant ne vous puiſſent atteindre, ny inquieter en rien le repos de voſtre felicité, vous ne laiſſez pas toutesfois voyant tout en Dieu d'en auoir la connoiſſance ; regardez d'vn œil de compaſſion & d'amour ceux qui renouuellent vos anciennes douleurs, & que le meſme motif qui porta le fils de Dieu de prier en la croix pour ſes ennemis, vous excite auſſi à employer voſtre credit enuers ſa diuine Maieſté pour leur obtenir grace, & de meilleures lumieres.

PARAGRAPHE VI.

S'il eſt vray que le Comte Helie fut priſonnier quelques années, & ſi Hildebert a baſty la Tour de S. Iulien?

POVR répondre au premier doute, ſans auoir recours à ce que i'en ay dit dans la vie de Hildebert, ie veux rapporter icy les paroles de Bry en ſon hiſtoire des Comtez d'Alençon & du Perche, où il parle ainſi aprés les Hiſtoriens Anglois qu'il cite. *En l'an mil quatre-vingt dix-huit la ſemaine de deuant les Rogations* (Robert de Belleſme) *preſſant touſiours le chaſteau de Dangeul, ſurprend en vne embuſche Helie Comte du Maine, Herué de Monfort & touts ſes gents, les mene priſonniers à Roüen, & les preſente au Roy, lequel ioyeux de cette victoire, vient au mois de Iuin vers Alençon pour conquerir le reſte du Maine.* La ſuitte de ce voyage eſt, que paſſant par Roiſſay, & le Bizot il vint camper à Coulaines pour aſſieger le Mans, & qu'ayant leué le ſiege il prit le chaſteau de Ballon, & s'en retourna en Normandie, d'où il reuint incontinent au ſecours de cette place qui eſtoit aſſiegée par les Manſeaux ; & Orderic adiou-

Liure 2. chap. 16. Orderic. lib. 10.

ſte qu'il y arriua la troiſiéme ſemaine de Iuillet. Les Manſeaux ſe retirerent à temps dans leur ville, & ayant traitté de paix auec ce Roy, il y fut receu comme Seigneur, & cét Helie eſtant deliuré par les articles l'alla trouuer à Roüen, & luy rendit graces pour ſa deliurance. Le ſieur de Courteilles écrit
Page 397. que *Helie fut conduit ſous ſeure garde dans la groſſe Tour de Roüen, de là à Bayeux, où il demeura* QVELQVES ANNE'ES, & ie dis qu'il y demeura ſeulement QVELQVES MOIS.

Il ſemble qu'il y ait icy trop d'expeditions pour vne campagne, neantmoins tout cela s'eſt pû faire, car l'an mil quatre-vingt dix-huit la lettre Dominicale eſtoit C, le nombre d'or ſeize: Paſques eſtant donc le vingt-huitiéme de Mars, & le Dimanche des Rogations le deuxiéme de May, la ſemaine precedente eſtoit la derniere d'Auril, duquel temps prenant pied, & n'eſtant queſtion que d'aller en Normandie & d'en reuenir, on peut voir que tout cela s'eſt pû executer, comme il eſt rapporté. D'où il eſt clair que Helie ne fut point priſonnier QVELQVES ANNE'ES, mais ſeulemẽt quelques mois, puiſqu'ayant eſté pris à la fin d'Auril de l'an mil quatre-vingt dix-huit, il fut deliuré vers le mois d'Aouſt de la meſme année, au retour du Roy Guillaume à Roüen, comme il ſe proue neceſſairement en ce que la ſuiuante qui eſtoit mil quatre-vingt dix-neuf, il recommença la guerre, ce qu'il n'euſt pû faire s'il n'euſt eſté en liberté.

Le ſieur de Courteilles reſpond à la ſeconde queſtion affirmatiuement en ces termes parlant de Hildebert. *Il entreprit*
Page 395. *le deſſein de cette groſſe Tour qui ſemble commander à la ville, defendre l'Egliſe, & appuyer vne des aiſles de la croiſée dans laquelle les cloches ſont ſuſpenduës.* Mais ie ne le puis ſuiure en ſon opinion pour les raiſons que voicy.

Le Comte Helie ayant recommencé la guerre en mil quatre-vingt dix-neuf & repris la ville du Mans, comme nous auons dit, il ne ſceut prendre le chaſteau, encore qu'il l'euſt aſſiegé de toutes ſes forces, pendant lequel ſiege il ſe ſeruit de la Tour de l'Egliſe de ſainct Iulien, laquelle à cauſe de ſon eminence par deſſus l'Egliſe auoit veuë dans le chaſteau, ce qui incommodoit la garniſon. Cecy ſe paſſant dés le mois de Iuin, dit Orderic, fit l'ouuerture de la campagne, comme

nous

nous verrons par la ſuite de l'hiſtoire, il falloit donc que cette Tour fut baſtie dés l'année precedente qui eſtoit mil quatre-vingt dix-huit pour le plus tard, encore cela ne ſe peut pas dire, dautant que la ville ayant eſté aſſiegée cette année par le Roy d'Angleterre, il n'y a guere d'apparence que pendant la guerre on ſe miſt à baſtir vne tour d'Egliſe, qui eſt vn exercice de paix. Cela poſé, quel moyen y a-t'il que Hildebert qui n'eſt entré en charge qu'en l'an mil quatre-vingt dix-ſept au mois d'Aouſt pour le pluſtoſt, ait fait autre choſe le reſte de cette année que de s'eſtablir, & ſe defendre de ſes calomniateurs, & conſequemment qu'il ait en moins d'vn an baſty ce haut & ſuperbe edifice de fonds en comble, ou, comme dit le ſieur de Courteilles, qu'il en ait *entrepris le deſſein*, veu que c'eſtoit tout ce qu'il euſt peu faire en autant de temps que d'en ietter les fondements. Il eſt donc certain par cette raiſon que la Tour eſtoit faite auant que Hildebert fuſt Eueſque, & s'il l'euſt baſtie, les Cartulaires n'euſſent pas manqué de l'écrire auſſi bien qu'ils ne taiſent pas qu'il a edifié le Chapitre, la Sacriſtie & le Threſor de ſainct Iulien.

Cela ſuffiroit pour prouuer que ce qu'en a dit ledit Sieur eſt ſans fondement, mais ie veux en dire dauantage & luy apprendre qui l'a conſtruite. C'eſt l'ouurage de deux Eueſques conſecutifs. Arnaud entreprit ce haut deſſein auant que de mourir, ainſi que témoigne le liure du Pontifical, *membrorum quoque quæ Cruces vocantur, atque turrium ſolidiſsima fundamenta antequam moreretur inſtituens.* Il ietta de fermes fondements des Croiſées & de la Tour auant que de mourir, (il prend le pluriel pour le ſingulier, comme fait auſſi Hildebert en ſes Epiſtres à ce meſme ſuiet, ainſi que nous verrons) Hoel continua & acheua le tout. Pour les Croiſées cela eſt bien exprés dans le Cartulaire ſuſdit, & pour la Tour, bien qu'il ne le die pas ſi expreſſement, il y a bien de l'apparence qu'elle a eſté éleuée auec le pignon de la Croiſée à meſme temps, & outre cela il le donne aſſez à entendre quand il nous apprend que cét Eueſque fit fondre les deux groſſes cloches, comme on void en vn des vers de ſon Epitaphe rapportée tout au long. *Quod dedit Eccleſiæ duo cymbala maxima noſtræ*, & il n'eſt pas vrayſemblable qu'il les euſt fait faire ſi la Tour n'euſt eſté preſte pour les receuoir.

PARAGRAPHE VII.

Premier empriſonnement de Hildebert.

NOVS auons dit en ſa vie qu'il auoit eſté mis priſonnier par le Roy Guillaume ſur le ſuiet qu'il fut accuſé d'auoir trahy la ville au Comte Helie. Mais la cauſe ſecrette eſtoit que l'Eueſque refuſa ce Roy de démolir la tour de ſon Egliſe, paroiſſant aſſez que l'accuſation n'en eſtoit que le pretexte, comme on peut iuger de ce que Hildebert n'auoit pas ſuiet de prendre le party d'Helie, lequel n'auoit pas pris le ſien quand il s'agiſſoit de ſon élection, s'eſtant porté formellement au contraire, & l'ayant voulu empeſcher par la propoſition d'vn autre qui eſtoit le grand Doyen Geoffroy, frere de Iudicaël Eueſque d'Aleth maintenant ſainct Malo. Cét empriſonnement ſe peut bien deuiner par la réponſe d'Yues à la lettre de Hildebert, dans laquelle il s'eſtoit plaint de ce qu'on le vouloit contraindre à ſubir l'épreuue du fer ardent pour ſa iuſtification, à quoy il n'euſt pû eſtre contraint s'il n'euſt eſté arreſté. Cette coniecture aſſez forte d'elle meſme eſt renforcée du témoignage d'Orderic cité par Bry au lieu quotté cy-deſſus, dont voicy les paroles. *Robert de Belleſme enuoye ſon courier Amalchie en Angleterre donner auis au Roy de la reuolte d'Helie. Ledit Roy auſſi-toſt repaſſe en Normandie auec grandes forces, chaſſe Helie du Mans, & s'y fait reconnoiſtre par vn chacun. Ce fut lors que* (cecy n'eſt plus d'Orderic) *le bon Hildebert Eueſque fut empriſonné pour le ſoûpçon qu'eut le Roy qu'il euſt fauoriſé Helie, pour raiſon dequoy ſe voyent tant d'Epiſtres dudit Hildebert & d'Yuo Carnotenſis, ſur ce que le Roy vouloit que ledit Eueſque ſe purgeaſt de l'accuſation par l'eſpreuue du feu. Cela eſtant arriué en l'an mil quatre-vingt dix-neuf, le ſeptiéme an du Pontificat d'Yues de Chartres.* C'eſtoit de vray ſon ſeptiéme, car il fut fait Eueſque en mil quatre-vingt douze.

Voila donc le premier empriſonnement de Hildebert prouué, le ſecond eſt tout clair dans ſes Epiſtres, & le premier eſtant arriué au Mans, le ſecond à Nogean, le premier en cette année mil quatre-vingt dix-neuf, & le ſecond douze

ans aprés, il s'enſuit qu'il a eſté empriſonné deux fois; ce que le ſieur de Courteilles n'ayant pas apperceu, il a fait beaucoup d'erreurs comme ie prouueray en ſon lieu. Il a veu toutesfois au trauers de ces nuages quelque ſombre lumiere qui l'a mis en perplexité, comme il témoigne en ces paroles, aprés auoir dit que Henry auoit ſuccedé à ſon frere Guillaume au Royaume d'Angleterre & au Comté du Maine. *Mais parce que ces deux regnes ſont contigus, & qu'il n'y a point d'interualle remarquable entre ces Princes, pluſieurs hiſtoriens qui ont laiſſé les geſtes des Anglois & des Normans par écrit, ou confondent les temps & les années, ou ne tombent pas d'accord touchant l'empriſonnement de Hildebert, car les vns le mettent ſous le regne de Guillaume le Roux, & les autres tiennent qu'il arriua du temps de Henry ſon ſucceſſeur.* Page 405. La contiguité des regnes n'y fait rien, au contraire les interregnes qui ſont touſiours pleins de troubles cauſent pluſtoſt la confuſion de l'hiſtoire qu'vne ſucceſſion immediate & contiguë, telle qu'a eſté celle de Henry à Guillaume. Neantmoins en ce doute & en cette anxieté il ſe determine enfin, & prend party aſſez inconſiderement quand il pourſuit: *Quant à moy combien que Baronius ſuiuant cette derniere opinion quotte ſon voyage d'Italie, & ſa captiuité en l'année mil cent ſept ſous Henry, ie pancherois neantmoins pluſtoſt dans le ſentiment des premiers qui eſt celuy de l'hiſtoire de France.* Ibid.

Cette hiſtoire ne fauoriſe en rien ſes ſentiments, elle y eſt pluſtoſt contraire, voyons pourtant la raiſon qu'il en rend en continuant; *& ce d'autant plus aiſément, que ne pouuant apprendre de quelle façon, ou par quelle voye noſtre Eueſque fut remis en liberté, ie* PRESVPPOSE *que ce fut par le decés de Guillaume.* Ibid. Ie le preſuppoſe auſſi, & la preſuppoſition eſt bonne pour cela ſeulement, mais quand il y meſle l'hiſtoire de France il gaſte tout, & renuerſe les pieds contre mont ſa preſuppoſition. *Si-toſt que le Comte Helie* (dit-il) *eut appris les nouuelles de ſa mort, il s'en vint auec vne armée aſſiſté de Louis ſixiéme Roy de France, & de Foulques Comte d'Anion pour s'emparer de la Prouince, mais il trouua beaucoup de reſiſtence, de ſorte qu'il fallut combatre ſes ennemis à diuerſes rencontres, & l'on tient meſme qu'en vne bataille qui fut donnée vers l'an de ſalut mil cent dix dans vne plaine nommée le Champ des amouretes,* &c. Page 405. & 406. Voicy vn recit hiſtorique bien confus, & qui le

pourra entendre? Le Roy Guillaume le Roux mourut l'an mil cent, cela eſt certain, & ſi-toſt qu'Helie en eut appris les nouuelles (à ce qu'écrit ledit Sieur) il s'en vient auec vne armée aſſiſté de *Louis ſixiéme Roy de France*, qui ne fut Roy de huit ans iuſqu'aprés la mort de ſon pere arriuée en mil cent huit. Helie mourut en mil cent dix, & en la meſme année il ſe donna vne bataille en vne plaine nommée le Champ des
Page 406. amourettes, où le Roy Louis tua vn ſoldat qui l'auoit pris, & *en cette meſlée comme en beaucoup d'autres, noſtre Helie ayant touſiours emporté l'auantage, s'eſtant rendu maiſtre d'vne partie de la campagne il tourna ſon deſſein & ſa route vers la ville du Mans, aſſiegea le chaſteau*, &c. qui tint bon iuſqu'à tant que ceux qui le defendoient ayant conſumé toutes leurs prouiſions & munitions de guerre & de bouche dont ils eſtoient *bien garnis*, ils euſſent obtenu treues pour enuoyer en Angleterre & ſçauoir s'ils pouuoient eſperer du ſecours.

Dans la ſuitte de ce diſcours il faut dire que cecy eſt arriué neceſſairement en mil cent dix, mais auec quelle verité? C'eſt contre les Hiſtoriens du temps qui ne diſent pas vn mot de tout cela en cette année, au contraire ils nous donnẽt pour aſſeuré qu'Helie poſſeda touſiours ſon Comté paiſiblement iuſqu'à ſa mort, depuis qu'il euſt fait accord auecque le Roy d'Angleterre & le Duc de Normandie vers l'an mil cent qua-
Lib. 10. tre. Orderic nous raconte qu'Helie ayant appris les nouuelles arriuées de la mort du Roy, il prit le temps d'amaſſer des ſoldats auec leſquels il s'en vint au Mans, où il fut receu par ſes amis, & qu'auſſi-toſt à l'aide de Foulques Comte d'Aniou il aſſiegea le chaſteau : *Vt Guillelmum Regem occubuiſſe* VERACITER *agnouit, cum armatorum turma Cenomanis venit, & ab amicis* quibus voluntariè ſuſceptus vrbem pacificè obtinuit, Fulconem Andegauorum Comitem dominum ſuum accerſiit, à quo adiutus arcem diu obſedit.* Il ne faut pas s'imaginer icy vne ſi grande promptitude, qu'Helie ait peu prendre la ville ny aſſieger le chaſteau dés cette année meſme. Et pour reconnoiſtre cecy il faut conſiderer le temps qui ſe paſſa pour apporter les premieres nouuelles de la mort du Roy, auſquelles Helie n'ayant pas ſi-toſt porté creance de peur deſe méprendre, il en attendit de ſecondes pour en eſtre mis hors de tout doute, *vt Guil-*

lelmum Regem occubuiſſe VERACITER *agnouit*, ſa prudence ne luy permettant pas de rien tenter mal à propos. Et en eſtant enfin rendu certain, comme c'eſtoit la choſe à quoy il s'attendoit le moins, il n'eſtoit pas en eſtat de paroiſtre auſſi toſt auec vne armée deuant la ville, de la prendre & d'aſſieger le chaſteau. Que pouuoit-il donc faire le reſte de l'année, que de ſe preparer cherchant de l'argent, leuant du monde, ſollicitant ſes amis, pour ſe munir de tout ce qui eſtoit neceſſaire pour venir à bout d'vne ſi grande entrepriſe ? Et puis peut-eſtre taſcha-t'il de ſe rendre maiſtre de la campagne par la priſe de quelques places (comme il eſtoit à propos) auant que de ſe preſenter deuant la capitale, & d'incliner par ce moyen la volonté des habitants en ſa faueur : de ſorte qu'il n'y a pas d'apparence qu'il l'ait priſe, ny aſſiegé le chaſteau pluſtoſt qu'au Printemps de mil cent vn, & ne le prit que trois ans aprés, & alors par ſa reddition il ſe trouua deſormais paiſible poſſeſſeur de ſon Comté. *Sic Helias Comes tertio anno Conſulatum ſuum recuperauit, & vſque ad obitum ſuum honorificè tenuit.* *Orderic. lib. 10.*

Le Roy d'Angleterre & le Duc de Normandie eſtant aux priſes l'vn contre l'autre, & ne pouuant entendre à faire la guerre à Helie, il cõpoſa auec chacun d'eux de leurs droits, afin qu'ils ne le troublaſſent plus dans la ioüiſſance de ſon Comté reconquis, *Fœdus amicitiæ cum Roberto Duce & Henrico Rege poſtmodum copulauit, eorúmque bellis viriliter interfuit, vnique multum nocuit, alteríque ingens ſuffragium contulit.* *Ibid.*

Il prit depuis parti dans leurs guerres, & du coſté qu'il ſe tourna il porta auec ſoy les momens de la victoire, car il ſeruit Henry en la iournée de Tenerchebray, & auec les Manſeaux & les Bretõs, dont il commandoit vn gros de reſerue à part, il vint fondre ſur la bataille des ennemis, qui eſtoient ſi ſerrez qu'on ne les pouuoit entamer, & les prenant de coſté, les ayant enfin ouuerts, aprés quelque carnage Robert de Belleſme qui commandoit l'arriere-garde s'enfuit & l'abandonna à la mercy des vainqueurs. *Helias cum ſuis ſubitò irruit, & è latere inermes Ducis milites percuſſit &* CCXXV. *mox interfecit. Quod videns Robertus Beleſmenſis fugam iniit, & diſſolutum Ducis agmen victoribus ceſſit.* *lib. 11.*

Robert Duc de Normandie, ayant eſté pris en cette bataille mourut dans les fers, & comme elle fut don-

née en mil cent ſix, n'y ayant aucun Autheur qui die que Henry ait iamais depuis rompu auec Helie, le ſieur de Courteilles ne peut pas écrire que ce Comte gagna vne bataille en mil cent dix, & qu'aprés il aſſiegea le chaſteau du Mans.

Et pour faire voir dauantage cette beueuë, ie la monſtre par luy-meſme, quand il dit qu'Emery du Morier, & Gautier de Roüen, les deux Capitaines qui defendoient le chaſteau, *enuoyſrent vers le Roy d'Angleterre & le Duc de Normandie heritiers de Guillaume le Roux : Mais ce dernier eſtant* FRAISCHEMENT *de retour de la Terre Saincte ſe trouua tellement embroüillé de guerres*, &c. Or eſt-il que le Duc arriua de la Terre Saincte au mois d'Aouſt de l'an mil cent, & puiſqu'il en eſtoit FRAISCHEMENT arriué, c'eſtoit donc vers cette année là que le chaſteau fut aſſiegé, & rendu quelque temps aprés, qui ne paſſa pas plus de trois ans ſelon Orderic, ce n'eſtoit donc pas vers l'an mil cent dix. Et que ledit Sieur ne penſe point s'excuſer ſur ce qu'il a dit ſeulement vers l'an mil cent dix, ce qu'il peut interpreter de quelque année qu'il voudra deuant ou aprés, car s'il le veut entendre deuant, ie luy ay déia monſtré que cela ne peut eſtre, dautant qu'Helie ſept ans auant que mourir n'a point fait la guerre en ſon nom, & qu'il a toûiours eſté paiſible dans ſon Comté, depuis l'an mil cent quatre : Il ne dira pas que ce fut aprés, car Helie eſtant mort en mil cent dix, il s'enſuiuroit qu'il auroit fait la guerre aprés ſa mort.

P. 406.

Huntington.

Cette beueuë eſtant ainſi reconnuë pour reuenir à ma preſuppoſition cy-deſſus, ie dis que Hildebert ſortit de priſon veritablement à la mort du Roy Guillaume, car il falloit qu'il en fuſt hors pour ſe plaindre ſi fort de Henry ſon ſucceſſeur, & des ruines qu'il ſouffroit des Conſuls du Mans, leſquelles il n'euſt pû ſentir, ny décrire ſi particulierement qu'il fait, s'il n'euſt eſté en liberté, & ces ſeditions arriuerent depuis mil cent vn iuſqu'à mil cent quatre, comme ie prouueray quand ie marqueray le temps de ſon voyage de Rome.

A la ſortie de la priſon Hildebert tomba de fieure en chaud mal, car il luy ſuruint comme vne rengraue, & pour comble de mal-heur, la perſecution du Roy d'Angleterre, qui le ſollicitoit de nouueau d'abatre la Tour de ſon Egliſe, auecque

plus de preſſantes importunitez que n'auoit fait Guillaume, principalement à cauſe qu'eſtant aſſez empeſché alors en Angleterre pour affermir ſon throſne, qu'il occupoit au preiudice de ſon aiſné, auant que d'eſtre couronné le quinziéme d'Aouſt, il promit de reparer toutes les iniuſtices que ſon predeceſſeur auoit commiſes, & en execution de ſes promeſſes il enuoya conuier ſainct Anſelme, qui eſtoit en exil, de reuenir dans ſon Archeueſché de Canterbury; & ie ne fais aucun doute qu'au meſme temps il n'ait mis en liberté noſtre Hildebert, auſſi iniuſtement detenu qu'Anſelme auoit eſté banny. Neantmoins ce Roy fort auiſé preuoyant qu'Helie pourroit luy faire la guerre, pour ſe remettre en poſſeſſion de ſon Comté du Maine, il craignoit que ſi ce Comte reprenoit la ville, ce qu'il iugeoit facile à cauſe de l'inclination des habitants, il ne ſe ſeruiſt encore de cette Tour pour moleſter la garniſon de ſon chaſteau. Il iugea donc qu'il eſtoit temps de preſſer Hildebert ſur cette démolition, lequel ſe deuant reſſentir ſon obligé, à raiſon de ſa deliurãce toute recente, il ne croyoit pas qu'il peuſt hõneſtement l'en refuſer, mais qu'il ſe reuancheroit de ce bon office par vn autre, ce qu'il pouuoit aiſément par vn ſeul conſentement. C'eſt pourquoy ſur ſon refus il conceut de l'indignation contre luy, le mal-traittant par toutes les rigueurs que ſa fureur put inuenter, & aprés auoir employé touts les moyens de douceur, les promeſſes & les menaces, voyant que tout cela n'auoit pas eſté capable de fléchir ſon courage, & de le faire condeſcendre à ſes volontez, il le fit citer pour comparoir ou deuant ſon Parlement, ou deuant les Eueſques d'Angleterre, pour répondre ſur les chefs de ſon accuſation, & ſur celuy-cy particulierement. *Præterea longum eſt enarrare quàm conſtanti tyrannide Rex Anglicus in nos ſæuierit, qui temperantia Regis abiecta decreuerit non priùs Pontifici parendum, quàm Pontificem compelleret in ſacrilegium. Quia enim Turres Eccleſiæ noſtræ deicere nolumus, tranſmarinis ſubiiciendi iudiciis coacti ſumus iniurias pelagi ſuſtinere, ſingularem ſcilicet moleſtiam itineris, atque vnicam totius humanæ compaginis diſſolutionem.* Il comparut à ſon aſſignation, où ayant demandé vn delay pour prendre conſeil de ce qu'il deuoit répondre aux demandes qu'on luy faiſoit (à ce

Epiſt. 19.

que dit le liure du Pontifical) voyant qu'il falloit ou encourir l'indignation du Roy, ou bien conſentir à la démolition de la Tour, auant que le terme de ſon delay fuſt expiré, il s'écoula habilement, & ſortant d'Angleterre ſans dire adieu s'en reuint au Mans, où ayant trouué le Comte Helie maiſtre de la ville, le chaſteau aſſiegé, & la ville pleine de ſeditions, peut-eſtre que penſant y donner ordre par ſes remonſtrances, ou par quelques autres voyes qui ne furent pas gouſtées de ce peuple mutiné, ce fut alors qu'il en receut les mauuais traittements, dont il rend ſes plaintes en vne de ſes Epiſtres contre quelques-vns des principaux du Mans, leſquels il appelle Conſuls, & qui durant trois ans ne ceſſerent de le perſecuter, le ruinant en ſes biens, bruſlant ſes maiſons, & pillant tout iuſqu'aux meubles du Sanctuaire. *Ea (aduerſa) ante peractum cœpere triennium, quod totum continuis euolutum lamentis, recens vulnus in vulnera quotidie fatigauit. Denique tam modico tempore ſex in vrbe ſiſtinuimus Conſules.* Et plus bas, *Ea clades vſque ad ſanctuarium Domini peruagata eſt.* En effect il falloit qu'il euſt ſouffert de grandes pertes de n'auoir pas ſeulement vne Chaſuble pour celebrer la Meſſe, puiſqu'il addreſſe l'Epiſtre ſuiuante qui eſt la vingtiéme, à vne certaine Dame, & luy en demande vne. Tout cecy ſe paſſa de la ſorte, & pour ce qui eſt de la perſecution que fit Henry à Hildebert, il faut neceſſairement qu'elle ſoit arriuée à la fin de l'année mil cent, & au commencement de mil cent vn, depuis qu'il fut tiré de priſon, iuſqu'à ce qu'Helie prit le Mans & aſſiegea le chaſteau, n'y ayant point d'autre temps où l'on puiſſe rapporter ces euenements, puiſqu'eſtant queſtion de la démolition de la Tour, Henry n'en pouuoit plus faire des inſtances à Hildebert qui n'en eſtoit plus le maiſtre, mais bien Helie, qui n'auoit garde d'y conſentir alors qu'il s'en ſeruoit actuellement pour harceler la garniſon du chaſteau aſſiegé. C'eſt pourquoy Henry n'auoit garde de citer alors Hildebert, ſçachant bien qu'il n'euſt pas deferé à ſes citations; & parce que nous ſommes aſſeurez par ſon Epiſtre que pour y deferer il fit le voyage d'Angleterre, il faut neceſſairement reietter cela au temps que Henry eſtoit encore maiſtre de la ville, c'eſt à ſçauoir depuis le mois d'Aouſt de l'an mil cent iuſque *vers le* Printemps de mil cent vn. No-

Epiſt. 19.

Noſtre Prelat ſe voyant ainſi mal mené de touts coſtez, & qu'il ne ſortoit d'vne affliction que pour entrer en vne autre, ne trouuant aucune fin à tant de miſeres, les troubles & ſeditions continuant touſiours, il commença à ſonger au repos qu'il auoit autrefois gouſté dans le cloiſtre, quand il y demeuroit en qualité d'eſtudiant, & en cette penſée minuta ſon voyage de Rome pour en obtenir permiſſion du Pape. *Tantis igitur turbinibus agitati ad Apoſtolorum limina decreuimus proficiſci, magnum nouæ tribulationis arbitrati remedium, ſi Romanus Pontifex nobis conſilio ſubuenerit & auxilio.*

I'ay dit tout cecy tant pour illuſtrer ce que i'ay rapporté en la vie de Hildebert, que pour monſtrer au ſieur de Courteilles, que la preſuppoſition qu'il a faite, que ce Prelat auoit eſté deliuré de priſon à la mort de Guillaume eſt bien veritable, mais que c'eſt ſans l'aide de l'hiſtoire de France, de laquelle ſe ſeruant à contre-temps, il broüille tout, & détruit ſa preſuppoſition; ce que nous verrons encore plus clairement dans les Remarques ſuiuantes.

PARAGRAPHE VIII.

Voyage de Hildebert à Rome, & ſon retour.

IE veux monſtrer encore icy qu'il n'a pas bien choiſi de party quand il a quitté Baronius, qui parlant de Hildebert *quotte ſon voyage d'Italie & ſa captiuité ſous Henry* à ce qu'il dit. Si Baronius auoit mis la captiuité de Hildebert & ſon épreuue du feu ſous Henry ce ſeroit mal à propos, ce qu'il ne fait pas: mais quand il y rapporte ſon voyage de Rome il a raiſon, & ie le prouue tout le premier. Mon moyen eſt que ce *Rex Anglicus*, duquel parle Hildebert au paſſage ſuſ-allegué, eſt le Roy Henry, & que pour éuiter ſes perſecutions il ſe diſpoſa d'aller à Rome, comme nous auons veu. C'eſt donc ſous le Roy Henry que Hildebert y eſt allé. Cela ſe prouue clairement de ce que cette Epiſtre d'où ſont tirez les paſſages ſuſdits, a eſté écrite vers l'an mil cent quatre, auquel Guillaume eſtant mort il y auoit deſia quatre ans, ſon frere Henry eſtoit aſſeurément Roy, ainſi qu'on peut remarquer de Page 405.

l'Epiſtre meſme. Car Hildebert eſtant conuié d'aſſiſter à vn certain Concile qui ſe deuoit tenir en ce temps-là, s'excuſe d'y aller parce qu'il n'auoit pas le moyen de faire la deſpenſe du voyage, & que ce peu qui luy reſte, il le reſerue pour faire celuy de Rome, & peu aprés il couche ces mots : *Suſcipite igitur noſtram benevoli excuſationem, diligenter attendentes noſtros ſumptus itineris expenſæ, paritérque Concilij, ſufficere non poſſe, qui de reliquiis incendiorum, tanquam tabulæ de naufragio, extracti, defectum nobis in via pollicentur.* *Epiſt.* 19.

Dans l'edition Royale des Conciles nous n'en trouuons que deux qui ayent eſté celebrez en France vers cette ſaiſon, celuy de Poitiers qui eſt datté du quatriéme des Calendes d'Aouſt de l'an mil cent, & ce ne pouuoit eſtre cettuy-cy, dautant que Guillaume le Roux n'eſtoit pas mort quand il fut commencé, ny Hildebert en liberté pour y pouuoir eſtre conuié. L'autre Concile fut le premier de Troye en Champagne celebré l'an mil cent quatre, en la cauſe de l'Eueſque de Senlis fauſſement accuſé de ſimonie, dont il ſe purgea, auquel Concile noſtre Eueſque ſans doute fut inuité & s'excuſa d'y aller. Outre que les trois ans conſecutifs de la perſecution que luy firent les Conſuls du Mans, adiouſtez à l'an mil cent vn, quand Hildebert fut de retour d'Angleterre l'an 1. du regne de Henry, (comme il a eſté dit) rencontrent l'année mil cent quatre, en laquelle les Prelats furent inuitez à ce Concile. Hildebert ſe plaignant donc conioinctement dans cette meſme Epiſtre de la perſecution preſente des Conſuls du Mans, & de celle du Roy d'Angleterre qui eſtoit paſſée, s'excuſant auſſi pour les meſmes raiſons de ſe trouuer à ce Concile, c'eſt ſans doute cette année de mil cent quatre qu'elle a eſté écrite, en laquelle Henry eſtant deſia Roy il y auoit quatre ans, c'eſt de luy qu'il entend parler quand il dit, *Rex Anglicus*. Baronius a donc raiſon d'auoir mis ce voyage de Hildebert à Rome ſous Henry & non pas ſous Guillaume, & le ſieur de Courteilles s'eſt trompé de ne le ſuiure pas, dequoy nous l'éclaircirons encore cy-aprés, en ſorte qu'il ne luy en demeurera aucun ſcrupule.

On pourroit maintenant iuger que Hildebert ne fut pas long temps aprés cette Epiſtre qu'il ne s'acheminaſt à Rome,

neantmoins il faut qu'il trouuaſt quelques empeſchemẽts qui ne luy permirent pas ſi toſt de faire ce voyage, car il ne partit qu'en mil cent ſix vers le mois de Septembre, comme l'on apprend d'vne vieille Charte du threſor de S. Vincent du Mans, dans laquelle ce Prelat, auant ſon depart, confirme les Egliſes qu'on auoit données à S. Vincent, & en fait expedier lettres l'an mil cent ſix, le dixiéme de ſon Epiſcopat. *Facta eſt autem huius aſſertio conceſſionis anno ab Incarnatione Domini milleſimo centeſimo ſexto, Epiſcopatus verò prædicti Epiſcopi decimo, indictione decima-quarta, Philippo Rege, Helia Comite.* Il faut neceſſairement que ces lettres ayent eſté expediées au mois d'Aouſt, afin que cette année mil cent ſix ſe puiſſe rencontrer auecque la dixiéme de Hildebert & l'indiction quatorziéme, ce que ie monſtre ainſi. Nous auons veu qu'il fut éleu au mois d'Aouſt de l'an mil quatre-vingt dix-ſept, ſon neufiéme auoit donc expiré en mil cent ſix, au commencement du mois d'Aouſt, vers la fin duquel ſon dixiéme eſtoit deſia commencé, l'indiction quatorziéme courant encore, comme chacun ſçait, iuſqu'au mois de Septembre ſuiuant. Auſſi eſt-il neceſſaire de commencer à compter du iour de ſon élection preciſément ſans attendre celuy de Noël, auquel il fut mis en poſſeſſion par Raoul ſecond du nom Archeueſque de Tours, comme il appert d'vne autre ancienne Charte de ſainct Vincent portant ces mots: *In eadem die qua Hildebertus à prædicto Radulpho Turonenſi Archipræſule in ſede ſua poſitus eſt, quæ ſcilicet Natalis Domini erat, humili ſupplicatione*, &c. Car autrement on ne pourroit pas trouuer ſon compte, au defaut dequoy il faudroit qu'il y euſt de l'erreur, ou en ces deux dernieres authoritez, ou en l'Epiſtre de Hildebert donnée cy-deuant, laquelle merite plus de creance que ces Titres. Mais comme on peut facilement conſeruer entiere la foy de toutes ces pieces en comptant du iour de ſon élection, nous deuons ſans difficulté ſuiure ce calcul, attendu meſme que nous en auons deſia veu des exemples aſſez ſouuent, & nous en verrons encore. Et pour rendre quelque raiſon d'vn ſi grand temps qui a couru entre ſon élection vers le commencemẽt du mois d'Aouſt, & ſa priſe de poſſeſſion vers la fin de Decembre, nous ne pouuons dire que deux choſes. La premiere que les enne-

mis de Hildebert luy ayant éleué les accuſations ſuſdites, il voulut s'en purger pleinement deuant celuy là meſme deuant qui il auoit eſté accuſé, & comme il ne demeuroit pas ſur le pays, cela y apporta du retardement. La ſeconde eſt, que Hildebert auroit voulu differer cette ceremonie iuſqu'à tant qu'il puſt receuoir l'honneur d'eſtre mis en poſſeſſion par ſon Metropolitain, rien n'ayant empeſché qu'il ne ioüiſt de ſon Eueſché du iour de ſon élection, & que pendant tout ce temps il ne donnaſt ordre à ſon Dioceſe en tout ce qui ne dépendoit point neceſſairement du charactere Epiſcopal.

Ce fut donc au mois de Septembre, les chaleurs eſtant moderées, (ce qu'attendent nos pelerins qui veulent paſſer les Alpes) que Hildebert ſe mit au voyage de Rome, dont il n'eut pas le contentement qu'il en eſperoit: premierement parce qu'eſtant party trop tard, il ne pouuoit pas, quelque diligence qu'il fiſt, y rencontrer le Pape Paſcal II. mais ſeulement en ſon chemin. Car le Pape ayant fait deſſein de paſſer les monts, ſortit de Rome dés le mois de Septembre, comme on peut iuger du temps qu'il luy fallut pour aller à Florence, où ayant fait du ſeiour, delà il ſe tranſporta à Guaſtalle ville proche du Po entre Mantouë & Parme, pour la celebration d'vn Concile qu'il y commença vn Dimanche le vingt-vniéme d'Octobre. Soit donc que Hildebert ait rencontré le Pape à Guaſtalle ou autre part en ſon chemin, ou qu'il ne luy ait parlé qu'à ſon retour, comme nous verrons, il receut pour vn ſecond déplaiſir le refus que luy fit le Pape de conſentir à ſa demiſſion, lequel au contraire ayant reconnu ſon merite, & ſçachant combien il pouuoit eſtre plus vtile à l'Egliſe, dans l'eſtat Epiſcopal que dans le Monaſtique, il luy commanda de retourner en ſon Eueſché. Que ſi n'ayant point rencontré le Pape en ſon chemin, il ait donné iuſqu'à Rome, où il ne le trouua pas, cette abſence fut cauſe à mon aduis de la reſolution qu'il prit d'aller en la Poüille voir le Prince Roger, comme nous auons dit, d'où aprés quelque temps qu'il y paſſa, comme à Rome à ſon retour, il s'en reuint l'an mil cent ſept au rapport de Baronius: & bien que cét Autheur rapporte pluſieurs choſes de Hildebert en la preſente année, il ne faut pas croire toutefois qu'elles y ſoient toutes

arriuées: comme il n'entend pas que Hildebert ſoit allé à Rome & retourné en vne meſme année, le voyage qu'il fit en la Poüille monſtrant aſſez qu'il y fit du ſeiour: mais Baronius rapportant ſon retour en l'an mil cent ſept, il parle par occaſion du voyage de Hildebert en Cour de Rome, de la perſecution que luy auoit faite Henry Roy d'Angleterre, de la cauſe de ſon empriſonnement, de l'eſpreuue du feu qu'on luy auoit demandée, & autres choſes qu'il ne rapporte qu'incidemment à propos de ſon retour en France, en cette meſme année mil cent ſept, encore qu'elles n'y ſoient pas arriuées.

Il partit de Rome au Printemps, & ſe mit ſur la mer pour faire ſon voyage, car le iour de la Pentecoſte il aborda à l'iſle de Lerins ou de ſainct Honorat, en laquelle les Courſaires ayant renuerſé le Monaſtere, mettoient tout à feu & à ſang, & tuoient touts les Moines qui ne ſe pouuoient ſauuer à temps dans la Tour, ainſi qu'il témoigne en ces paroles: *Die Pentecoſtes de inſula beatiſsimi Honorati fœlix me ventus expulerat, & ita ipſis penè Leonum faucibus euulſus* (il entend ces Pirates) *auſpicato curſu Magalonam nauigaui.* Epiſt. 24. C'eſt à ſainct Bernard qu'il addreſſe cette Epiſtre, (comme a remarqué *Merlonus Horſtius* en ſes Annotations) dans laquelle il luy rend raiſon de ſon voyage, & attribuë à la vertu de ſes oraiſons qu'il a éuité tant de perils, & luy mande qu'il auoit eu deſſein de ſe rendre Religieux de ſon Ordre s'il euſt pû en obtenir permiſſion de ſa Sainteté. *Hæc ideo, ſanctiſsime Pater, appoſui ne quis ignoret quantis, oratione veſtra, periculis ereptum me confitear. Habeo igitur atque ago veſtræ gratias religioni, cuius ſinum (quaſi reus aram) iamdudum complexus eſſem, ſi conſultus Papa Pontificis onus amoliri permiſiſſet.*

Dés l'année precedente le Pape Paſcal ſecond eſtoit venu en France, & auoit celebré la Natiuité de noſtre Seigneur à Cluny, & l'an ſuiuant il preſida au ſecond Concile de Troye enuiron la feſte de l'Aſcenſion, & Hildebert quelque temps aprés eſtant abordé au port de Maguelonne, il vint par terre trouuer le Pape à Souuigné en Bourbonnois. Cecy ſe prouue par vne piece que Bry nous fournit, qui eſt vn Iugement de ce Pape Paſcal entre l'Abbé de Cluny, & celuy de ſainct Pierre en vallée de Chartres, pour le Prieuré de ſainct Denis de No- Liure 3. chap. 4.

gean, en date du huitiéme des Calendes de Iuin de l'an mil cent ſept. *Datum Siluiniaci octauo Kalendas Iunij indictione decimaquinta Incarnationis Dominicæ anno milleſimo centeſimo ſeptimo, Pontificatus autem Domini Paſcalis Papæ octauo.* Entre ceux qui aſſiſterent à ce iugement *Ildebertus Cenomanenſis* y eſt nommé. Mais il faut aſſeurément qu'il y ait erreur à la date de ce Decret pour le iour, & que ceux qui l'ont imprimé ayent mis par mégarde *Iunij* au lieu de *Iulij*, car le huitiéme des Calendes de Iuin eſt le vingt-cinquiéme de May auquel le Pape Paſcal & Hildebert eſtoient bien éloignez l'vn de l'autre : car l'année mil cent ſept, la lettre Dominicale eſtant F, & le nombre d'Or ſix, donnoient Paſques le quatorziéme Auril, l'Aſcenſion le vingt-troiſiéme de May, & la Pentecoſte le deuxiéme de Iuin. Le Pape eſtant donc à Troyes vers l'Aſcenſion ne pouuoit eſtre à Souuigné en meſme temps, & Hildebert eſtoit encore ſur la mer Mediterranée, ou peut-eſtre n'eſtoit pas encore embarqué, puiſqu'il n'arriua que le iour de la Pentecoſte, c'eſt à dire neuf iours aprés, au port de Maguelonne à ſon retour de Rome. Or le huitiéme iour des Calendes de Iuillet eſt le vingt-quatriéme de Iuin iour de ſainct Iean Baptiſte, & Hildebert ayant pris terre à Maguelonne le deuxiéme de Iuin auroit eu aſſez de temps comme de plus de vingt iours, pour faire ce chemin par terre & venir trouuer le Pape à Souuigné, ville pour lors capitale du Bourbonnois, où eſt vn celebre Monaſtere de l'Ordre de Cluny, dans lequel Paſcal autrefois Moine dudit Ordre ſe trouuant en ces quartiers aprés la celebration du Concile de Troye, s'eſtoit retiré pour paſſer la feſte de ſainct Iean Baptiſte, & Hildebert l'y ayant rencontré ſur ſon chemin de Lion à Moulins auroit aſſiſté à ce iugement rendu ce iour là. Dans ce Decret il eſt fait mention du Concile de Troye deſia paſſé, qui fait voir euidemment que Baronius a mis fort à propos le retour de Hildebert de Rome en France en mil cent ſept ſous Henry, (quand bien l'hiſtoire de France ſeroit contraire, qui ne l'eſt pas) & qu'ayant parlé de la captiuité precedente de cét Eueſque, il ne veut pas dire qu'elle ſoit atriuée ſous le meſme Roy Henry, mais il en parle ſeulement par occaſion & incidemment comme d'vne choſe qui a eſté, ſans qu'il ſe ſoit ar-

reſté à en marquer preciſément le temps.

Paſcal s'en retourna à Rome au temps de l'Automne, & Hildebert au Mans en cét Eſté, (ſi dauanture il ne s'arreſta auec le Pape iuſqu'à ſon retour en Italie) où rencontrant nouuelle matiere de patience, il ſouffrit beaucoup de trauerſes touſiours auec vne égale conſtance d'eſprit. Il luy fallut incontinent chaſſer cét Apoſtat Henry, ainſi que nous auons dit cy-deſſus, lequel a laiſſé ſon nom aux heretiques Henriciens qui receurent ſa doctrine, de laquelle on voit les articles dans la Chronologie du Pere Gautier. Baronius ne fait mention de cét heretique qu'en l'an mil cent quarante-ſept, il eſt neantmoins certain qu'il commẽça pluſtoſt, & peut-eſtre que cette hereſie ſe fit plus renommer en cette année là, quarante ans aprés que Hildebert l'eut chaſſé de ſon Dioceſe, ce qui n'eſt pas hors d'apparence, & qu'il n'ait meſme veſcu iuſqu'en cette année, comme Beranger ſema ſon hereſie auant l'an mil trente-cinq, & ne fit ſa derniere abiuration qu'en mil ſoixante & dix-neuf, qui ſont quarante-quatre ans aprés. Ce Henry tira ſon venin de l'hereſie de Pierre Bruis, & commença pluſtoſt que ne dit Baronius à infecter les Gaules, comme il paroiſt en ce que ſainct Bernard écriuant à Hildefonſe Comte de ſainct Gilles, rapporte qu'il auoit deſia eſté chaſſé du Mans, de Poitiers, & de Bordeaux, & en parle comme d'vne choſe faite long-temps auant qu'il fiſt le voyage du Languedoc auec le Cardinal Alberic, pour aller chaſſer auſſi cét heretique de cette grande prouince où il commençoit alors à ietter le venin de ſon hereſie.

PARAGRAPHE IX.

Second empriſonnement de Hildebert.

IL ne faut pas faire icy comme les Andabates qui fermoient les yeux en combatant, il faut voir à qui nous auons affaire, & ce que nous voulons attaquer, & pour le ſçauoir, ie propoſe ſommairement ce que dit le ſieur de Courteilles de cét empriſonnement, & ie quotte ſes erreurs. Il dit donc que Rotrou ſecond eſtant priſonnier en la tour du Mans *par le*

Page 402. & 403. *commandement du Roy d'Angleterre fit ſon teſtament, & pria Hildebert de le porter à ſa mere Beatrix : Que Hubert Cheureul maiſtre d'hoſtel du Comte ſon mary le liura entre les mains du Roy d'Angleterre, qu'il ſçauoit ne l'aimer pas à cauſe qu'il le ſouſçonnoit d'auoir*

Page 404. *tramé la reddition du Mans quand Helie l'occupa. Que l'Anglois extremement aiſe d'auoir ce Prelat entre ſes mains ne le voulut receuoir à ſa iuſtification qu'en luy faiſant ſubir l'eſpreuue du feu, & que pendant que tout cela ſe paſſoit au Maine & au Perche, Guillaume le Roux ſe retira en Angleterre, où peu aprés il fut tué eſtant à la chaſſe dans vne foreſt.* Ie dis que tout cela n'a aucune verité, & ie pretends le prouuer clair comme le iour : mais auant que d'entrer en preuue il faut repaſſer par deſſus l'hiſtoire du temps.

Elle nous apprend que tout eſtant en paix dans l'eſtat Eccleſiaſtique & ſeculier, comme nous auons monſtré au precedent, le Comte Helie deceda deux ans aprés, & ſon gendre Foulques Comte d'Aniou luy ſuccedant en ſa Comté du Maine ſe trouua enueloppé en de nouuelles guerres auecque l'Anglois, contre lequel Robert de Belleſme l'aſſiſta de toutes ſes forces. Henry vint fondre ſur Foulques auec vne groſſe armée, & Louis le Gros Roy de France auec vne autre à ſon ſecours, à cauſe qu'il luy auoit rendu hommage pour ſes Comtez. Nicole Gilles, & Belleforeſt aprés luy rapportent cette guerre en mil cent dix.

C'eſt la ſuitte des affaires, & auant que de voir l'iſſuë de cette guerre, & comme Rotrou ſecond du nom Comte de Mortaigne & du Perche fut priſonnier en la Tour du Mans, il faut reprendre les choſes de plus haut, parce que le ſecond empriſonnement de Hildebert ſuppoſant celuy de Rotrou, nous ne pourrions pas auoir connoiſſance de l'vn ſans l'autre.

Liure 3. chap. 5. Bry auouë icy de la difficulté, & dit pour la reſoudre qu'en accordant les temps il faut demeurer d'accord que Rotrou fut deux fois captif de ſes ennemis. La premiere au temps qu'il n'auoit encore aucune alliance auecque le Roy d'Angleterre, & la ſeconde depuis qu'eſtant ſon gendre il fut enleué par Foulques Comte d'Aniou, & liuré à Robert de Belleſme qui le mit dans ſes priſons dudit lieu. Ie trouue bien icy de la difficulté auſſi bien que Bry, pour les raiſons que ie deduiray incontinent : attendu que ſi Rotrou a eſté captif au Mans

auant

auant ſon alliance auecque le Roy Henry, il faut que ç'ait eſté vers l'an mil cent vn, ou bien vers le commencement de mil cent deux, cela ne pouuant eſtre arriué en vne autre année : & pour le prouuer

Ie dis premierement que Rotrou n'a point eſté priſonnier du Roy Guillaume, au temps que Hildebert eſtoit Eueſque, qui ne l'ayant pas eſté auant l'an mil quatre-vingt dix-ſept, & Guillaume eſtant mort le deuxiéme d'Aouſt de l'an mil cent, on trouue que pendant tout ce temps Rotrou eſtoit au voyage de la Terre ſainte. Car Bry aprés Mathieu Paris & d'autres Autheurs qu'il cite, dit qu'en l'an mil quatre-vingt quinze il s'enroolla en la Croiſade, que l'an ſuiuant qui eſt mil quatre-vingt ſeize il partit auecque Robert Duc de Normandie, & l'an mil quatre-vingt dix-huit, il commandoit le dixiéme eſcadron ou bataillon de l'armée Chreſtienne qui aſſiegeoit Antioche, *decimæ aciei præerat Rotrodus Comes Perticenſis.* La ville de Hieruſalem fut priſe par les Chreſtiens le quinziéme de Iuillet de l'an mil quatre-vingt dix-neuf, aprés laquelle pluſieurs Seigneurs s'en reuinrent, & entre autres noſtre Rotrou, encore qu'on ne ſçache pas preciſément le temps, mais il eſt plus que probable qu'il retourna auec celuy-là meſme en la compagnie duquel il eſtoit party, ſçauoir eſt de Robert Duc de Normandie, qui ne fut de retour ſelon les Hiſtoriens tant Anglois que François, qu'en l'an mil cent aprés la mort de ſon frere Guillaume. Rotrou n'a donc pû eſtre ſon priſonnier, & il faut neceſſairement qu'il ait eſté arreſté priſonnier en deſcendant de cheual, s'il l'a eſté cette année par Henry ſucceſſeur de Guillaume en la couronne d'Angleterre. Neceſſairement dis-ie, dautant que ne l'ayant pû eſtre pluſtoſt, comme i'ay monſtré, il ne l'a pû eſtre plus tard que l'année d'aprés, qui eſtoit mil cent vn. Car Bry rapporte que l'an mil cent deux Rotrou eſpouſa la premiere des baſtardes de Henry nommée Matthilde, & depuis ce temps il fut toûiours en bonne intelligence auec ſon beaupere, lequel au lieu de luy vouloir du mal luy fit beaucoup de biens : entre autres quelque temps aprés il luy donna la ville de Belleſme qu'il auoit priſe ſur Guillaume Taluas fils de Robert de Belleſme. *Liure 3. ch. 6.*

Puis donc qu'il eſt aſſez conſtant que Rotrou n'a pû eſtre

priſonnier de Guillaume le Roux du temps de l'Eueſque Hildebert, & qu'il ne l'a point eſté de Henry depuis l'an mil cent deux compris, il ne reſte que l'an mil cent vn, ou le commencement de mil cent deux, auquel peut-eſtre il fut deliuré, & en traittant de ſa liberté on traitta auſſi de ſon mariage auec vne des baſtardes d'Angleterre. Ce que ie croy neantmoins eſtre vne erreur prouenuë de ce qu'eſtant connu de tout le monde, que Hildebert a eſté priſonnier à Nogean quand Rotrou l'eſtoit au Mans, & encore qu'il ne fuſt pas auſſi commun qu'il eſtoit certain que Hildebert l'auoit eſté deux fois, on a cependant multiplié la captiuité de Rotrou comme celle de Hildebert, & ce qui a donné le change encore dauantage, c'eſt que Rotrou ayant eſté priſonnier à cette fois au retour de la Terre ſainte, d'où il eſtoit deſia reuenu vne autre, on a confondu ces deux voyages, & on l'a fait priſonnier autant de fois que pelerin.

Le premier voyage qu'il y fit eſt celuy duquel nous auons parlé. Le ſecond fut aprés qu'il eut épouſé Matthilde, dont il ne fut de retour qu'à la fin de l'année mil cent dix, ainſi que Bry nous apprend au meſme liure, que le pere de ce Rotrou Geofroy ſecond du nom mourut à la my-Octobre de la meſme année en ſon chaſteau de Nogean, ſon fils eſtant au voyage de la Terre ſainte, & qu'il pria ſa femme & touts les grands de ſon Eſtat, de garder ſes places à ſon fils vnique Rotrou *qui in Hieruſalem peregrè perrexerat.* Et aprés il dit que Rotrou eſtant de retour alla viſiter le ſixiéme iour qui eſtoit vn Dimanche, le tombeau de ſon pere, confirma touts les dons faits au Monaſtere de ſainct Denis, en mit l'acte de confirmation ſur l'autel, auecque les palmes qu'il auoit apportées de Hieruſalem.

Liure 3. chap. 4.

Chap. 5.

Chap. 6.

En ce temps-là ſe renouuellerent les contentions & querelles entre ledit Rotrou & Robert de Belleſme, & à l'occaſion de la guerre ſuſdite entre le Roy d'Angleterre & Foulques Comte d'Aniou & du Maine, Rotrou ſuiuant le party de ſon beaupere, comme il eſtoit obligé, Robert prit celuy de Foulques contre le Roy Henry. En cette guerre Rotrou eut au commencement de l'auantage ſur Robert, mais ne l'ayant pas ſceu conſeruer, il tomba luy-meſme par vn ha-

zard contraire entre les mains de ſon ennemy en l'an mil cent onze. Car encore que la guerre euſt recommencé dés l'an mil cent dix, neantmoins elle dura iuſqu'en mil cent onze que la paix fut faite entre les Roys d'Angleterre & de France, & par meſme moyen auecque Foulques, lequel aida depuis Henry de ſes troupes, & les mena luy-meſme au ſiege de Belleſme, & en cette meſme année Rotrou eſtant pris par vn *quidam* (ne l'ayant pû eſtre en mil cent dix, dautant qu'il ne reuint de Hieruſalem qu'à la fin de la campagne) Foulques le retira par force de ſes mains & l'enferma en ſa Tour du Mans. *Liure 2. chap. 16.*

Les Annaliſtes Anglois peuuent eſtre appellez icy en confirmation de cette Chronologie, comme Roger de Houeden, & Florent de Wigorne, qui aſſeurent qu'en cette année de mil cent onze, le Roy Henry aprés auoir donné ordre à quelques affaires en Angleterre paſſa incontinent la mer, *& non multò pòſt mare tranſiit.* Les deux Matthieux Paris & de Weſtminſter adiouſtent qu'en ce voyage il fit la guerre au Comte du Maine: *Rex Anglorum Henricus pergens in Normanniam contra Comitem Andegauenſem, qui Cenomaniam eo tenebat inuito, guerræ leges contra eum ferro ſimul & incendio conſtanter exercuit, ipſumque & terram eius totam graui depopulatione contriuit.* Et ce qui peut encore nous rendre cecy plus certain, eſt qu'Orderic rapporte que Robert de Belleſme fut mené priſonnier en Angleterre en mil cent treize, où il mourut ſelon quelques-vns, ou pour le moins y fut detenu long-temps, tellement qu'il faut neceſſairement dire que ce fut en cette guerre de mil cent onze que Rotrou fut ſon priſonnier.

De cette verité ainſi découuerte, & que nous découurirons encore dauantage, on reconnoiſt euidemmẽt les erreurs du ſieur de Courteilles, diſant que Rotrou fut mis priſonnier en cette Tour par le commandement du Roy d'Angleterre qu'il ſuppoſe eſtre Guillaume, ce qui fait l'erreur double, puiſque cét empriſonnement eſtant arriué en mil cents onze, Guillaume ne pouuoit l'auoir commandé qui eſtoit mort il y auoit deſia onze ans, & ce ne pouuoit eſtre ny Guillaume ny Henry, puiſque les Roys d'Angleterre n'eſtants pas en ce temps-là Seigneurs du Maine, n'auoient point de commandement dans la Tour du Mans. *Page 403.*

Rotrou ainſi empriſonné dans cette Tour, conceuant vne opinion ſiniſtre de Hildebert, & iugeant temerairement qu'il euſt part à ſon malheur, pour s'en vanger ſe ſeruit d'vne ruſe damnable & artificieuſe, où ce Prelat tout bon fut attrapé, ce que peu d'auteurs ont conſideré, non plus que ledit Sieur; & à voir ſon diſcours il ſemble que Hildebert ait eſté priſonnier contre la volonté du Percheron, & par l'ordre
Page 403. ſeul de Beatrix, piquée *de ce que ſon fils donnoit la plus grand part de ſon bien par ſon teſtament, croyant que c'eſtoit par l'inſtigation de Hildebert*, ce qui n'eſt pas, car il ne ſe ſeruit de ſa confeſſion & de ſon teſtament que de pretexte, afin que l'Eueſque le portant luy-meſme, comme il l'en pria inſtamment, il fuſt retenu par ſa mere Beatrix veuue dés l'an paſſé, ainſi que nous auons dit. Neantmoins ledit Sieur raconte que Hildebert fut arreſté par
Ibid. *Hubert Cheureul Maiſtre d'hoſtel du Comte ſon mary*, comme s'il euſt eſté encore en vie, & ne void pas qu'il a dit que Rotrou pria l'Eueſque de porter ſon teſtament à *ſa mere Beatrix*, & non pas à ſon pere, à quoy ſon deuoir l'obligeât, il n'euſt manqué ſi ſon pere euſt eſté alors viuant, ce qui le donnoit aſſez à connoiſtre, bien qu'on ne le ſceuſt pas d'ailleurs. Auſſi n'eſt-il parlé icy que de ſa mere, & il n'y a pas vn mot de ſon mary, duquel Hubert n'eſtoit pas Maiſtre d'hoſtel, mais *Dapifer eiuſdem Comitis*, ce qui eſt relatif à Rotrou, n'y ayant point d'autre Comte que luy nommé en l'Epiſtre de Hildebert.

La trahiſon de Rotrou eſt miſe en euidence par Hildebert meſme, lequel parlant de ſon empriſonnement nous la dé-
Epiſt. 39. couure aſſez en ces paroles: *Miſſum denique ad Comitem Rotrocum relata ei captio mea, confuſio & ignominia mea. Is primò in corde & corde locutus, tandem dimitti me & ſatis Eccleſiæ fieri nunciauit. Et ne ſimulatoriè loqui putaretur, abſciſſos de capite ſuo capillos matri ſuæ tranſmiſit, addens Hubertum in me non minorem ſibi intuliſſe iniuriam, quàm ſi reliquos abſtuliſſet.* Ce qui donne à iuger, qu'encore peut-eſtre qu'en coupant ſes cheueux il ait voulu ſignifier ſon repentir d'auoir commis cette trahiſon, il l'auoit toutesfois commiſe, & Hubert croyant que ce n'eſtoit que par diſſimulation, attendu qu'il ſçauoit la premiere parole qu'il auoit euë de luy, ne voulut point pour cela relaſcher Hildebert. Celuy qui a fait l'argument de cette Epiſtre, l'a

ainſi entendu quand il écrit ces paroles: *Innata & Iudaica proditione Cenomanenſium Comes Rotrocus (licèt reſectis & ad matrem miſsis capillis id pernegauerit) tum & Hubertus eius Dapifer, Hildebertum Epiſcopum tunc ſuum truſerant in carcerem,* &c. Mais il donne vne atteinte à la nation par ce mot d'*innata* auec autant d'ignorance pour cét égard que de médiſance, car Rotrou ne fut iamais Comte du Maine, il falloit donc dire *Perticenſium Comes* au lieu de *Cenomanenſium*, & certes il n'y a guere d'apparence que le Comte du Maine fuſt mis priſonnier en ſa Tour meſme, le texte de cette Epiſtre portant expreſſément, *in turre Cenomanenſi Comes Rotrocus in vinculis tenebatur*, ce que cét Autheur pouuoit facilement apperceuoir, ſi le deſir de médire luy fermant les yeux ne luy euſt fait faire cette beueuë, auſſi bien que cette autre, *Epiſcopum tunc ſuum.* Le Perche, ſeiour ordinaire de Rotrou, Beatrix & Hubert, n'a iamais eſté du Dioceſe du Mans, ſi ce n'eſt qu'il veüille dire, *tunc ſuum*, que Hildebert fuſt Eueſque de Rotrou, & celuy-cy ſon Dioceſain lors qu'il eſtoit arreſté dans la Tour du Mans, mais cela ne ſeroit guere bien allegué, comme chacun peut iuger.

Le ſuiet que prit Rotrou de ioüer cette trouſſe au pauure Hildebert, fut l'opinion qu'il eut que le Doyen de l'Egliſe Cathedrale auoit eſté cauſe de ſon empriſonnement, & qu'eſtant intime de l'Eueſque, cela ne s'eſtoit point paſſé ſans qu'il en euſt eu connoiſſance; ce que l'Hiſtorien cité par Bry dit ouuertement que Hildebert auec le Doyen & le Chantre, fut empriſonné par Hubert, croyant qu'ils eſtoient cauſe de la detention de Rotrou. *Epiſcopus verò Comitis precibus permotus cum Hugone Decano, & Fulcrado Cantore Nouigentum progreditur. Quibus primò à matre oſculum pacis porrigitur, & coram eis deuotè teſtamentum confirmatur. In craſtinum Hubertus Capreolus Dapifer eiuſdem Comitis exiſtimans Decanum captionis Comitis conſcium extitiſſe, Epiſcopum cum omnibus huius cepit, eóſque carcere mancipauit.* *liure 3. ch. 5.*

De ce paſſage on tire vne excellente preuue, que cét empriſonnement arriua en l'an mil cent onze, puiſque Geoffroy n'ayant quitté le Doyenné du Mans pour l'Archeueſché de Roüen qu'en mil cent dix, comme il eſt conſtant, & comme l'auoüe le ſieur de Courteilles, *Hugues ne pouuoit pas eſtre ny* *Page 390.*

Doyen, ny priſonnier auparauant : Mais que ce fut en mil cent onze pluſtoſt qu'en mil cent dix, le retour de Rotrou de la Paleſtine aux derniers mois de l'an le veut ainſi, & il n'y a pas de lieu d'en douter, & bien que touts ces dénommez auroient eſté priſonniers dés la fin de mil cent dix, il eſt certain qu'ils le furent encore l'année ſuiuante, iuſqu'au temps de la concluſion de la paix, comme nous auons dit.

Les nouuelles de cét attentat ayant volé aux oreilles d'Yues Eueſque de Chartres, il s'en vient à Nogean qui eſt du Dioceſe, fait tout ce qu'il peut enuers la Comteſſe, & le Maiſtre-d'hoſtel pour la deliurance de nos priſonniers, & voyant qu'il n'auançoit rien il l'excommunie. Ce Maiſtre-d'hoſtel iugeant bien qu'Yues ne luy donneroit iamais patience pendant que ces priſonniers ſeroient en ſon Dioceſe, les changea & mena en vn autre. Bry dit que ce fut à Mortaigne ou à Corbon qui eſtoient audit Rotrou dans le Dioceſe de Seez, d'où eſtoit alors Eueſque vn nommé Herlon ou Serlon. C'eſt pourquoy Hildebert dans cette affliction n'eut plus recours à Yues, dans le Dioceſe duquel il ſçauoit n'eſtre plus, mais à Serlon, auquel il addreſſe ſon Epiſtre ſuiuante qui eſt la quarantiéme, & le prie d'excommunier Hubert Cheureul
Capreolus ou Cheureau. La fin que celuy-cy auoit de ne vouloir aucunement relaſcher noſtre Eueſque, eſtoit d'en tirer vne rançon, à quoy il ne voulut iamais conſentir, encore que d'autres s'offriſſent à la payer pour luy, comme on peut iuger de ces beaux mots: *De redemptione nihil ago, ſemel ſanguine Chriſti redemptus iterum redimi non requiro, ſanguis ille redemptio mea, ſanguis ille pretium meum. Indignum eſt, vt ſub pretio redigar cuius pretium ſine pretio eſt,* & ce qui ſuit : aprés quoy il conclud ainſi, *Ego tanti vitam non facio, vt breuem diligam & redemptam.*

Mais Rotrou ne porta guere loin cette trahiſon ſans en eſtre chaſtié tres-ſeuerement ; car Dieu qui eſt ialoux de ſes Prophetes & de ſes Oints, & qui defend de leur toucher, permit que ſa trahiſon fuſt payée par vne laſcheté, quand enuiron le temps que l'on traduiſoit Hildebert des priſons de Nogean à Mortaigne, on traduiſoit auſſi Rotrou de celle du Mans à Belleſme, & qu'à meſme temps que ſon Maiſtre-d'hoſtel vouloit rançonner noſtre Eueſque, Foulques vendit

Rotrou pour vne ſomme d'argent à Robert de Belleſme ſon plus grand ennemy, qui luy fit ſouffrir tout ce que la barbarie & la cruauté peut faire endurer à vn homme ſans mourir, comme on peut voir dans la vie de ſainct Bernard de Tyron, écrite par Godefridus, où touts ces tourments ſont exactement décrits, & dont ie rapporteray ſeulement ces mots: *Robertus prædictum Conſulem (Rotrocum) à iam dicto Fulcone ingenti dato pretio comparauit.* C'eſt comme Dieu rendit à Rotrou en meſme monnoye & auec l'intereſt, ce qu'il auoit preſté à Hildebert. Enfin pourtant cette guerre ayant pris fin par vn traitté de paix entre ces deux Roys en l'an mil cent onze, comme i'ay deſia dit, la liberté fut renduë à nos priſonniers Rotrou & Hildebert, ſans que cettuy-cy fuſt liuré par Hubert Cheureul au Roy d'Angleterre Henry, bien loin que ce fuſt à Guillaume le Roux qui n'eſtoit plus au monde il y auoit déia onze ans; d'où l'on voit qu'il n'eſt plus à propos de parler, ny de la trahiſon de la ville du Mans, ny de l'épreuue du feu, ny de la mort de Guillaume, tout cela n'eſtant plus de ſaiſon.

C'eſt à mon aduis la verité de l'hiſtoire, ſuiuãt laquelle il faut auoüer que Hildebert a eſté priſonnier deux fois; la premiere en l'an mil quatre-vingt dix-neuf par Guillaume le Roux, qui prit pretexte de ce qu'il auoit eſté d'intelligence auec Helie pour reprendre le Mans, mais la vraye cauſe eſtoit qu'il auoit refuſé de démolir la Tour, & qu'ayant fait refus de ſe purger de cette impoſture par l'épreuue du feu, il ne ſortit de priſon qu'en l'an mil cent aprés la mort de Guillaume. La ſeconde fut en mil cent onze, comme nous auons monſtré, quand il fut priſonnier à Nogean & à Mortaigne, & fut deliuré l'année meſme par le traitté de paix, aprés ſon retour de Rome ſelon Baronius, qui dit que *rediens ad Epiſcopatum adhuc acerbiſſima pati coactus eſt, quæ quidem magna animi conſtantia tulit,* & l'hiſtoire ne fait point mention, aprés ſon retour, d'autres aduerſitez que de celle qu'il eut pour chaſſer l'heretique Henry, qui ne fut rien en comparaiſon de celle-cy. L'ordre de ſes Epiſtres ſemble prouuer encore cecy, car la dix-neufiéme parle de la perſecution qu'il ſouffrit des Conſuls du Mans, & du Roy d'Angleterre, & de ſon deſſein du voyage de

ad annum 1107.

Rome, la vingt-quatriéme eſt de ſon retour, dans la trente-neufiéme il ſe plaint de ſon empriſonnement par Hubert Cheureul & par la mere de Rotrou, en la quarantiéme il s'addreſſe à l'Eueſque de Seez & implore ſon ſecours : & pour monſtrer plus clairement cét ordre, toutes ſes premieres Epiſtres iuſqu'à la ſoixante-cinquiéme ſont de luy comme Eueſque du Mans, & celles qui reſtent comme d'Archeueſque de Tours, qui eſt vn preiugé qu'elles ont eſté colligées ſelon l'ordre à peu prés qu'elles ont eſté écrites, & allant contre cét ordre mettre ſon voyage de Rome aprés la priſon de Nogean, ie croy que c'eſt aller contre la verité.

Ce qui a embroüillé toute cette hiſtoire, eſt que le ſieur de Courteilles n'a pas remarqué que Hildebert a eſté priſonnier deux fois, & il a fait les circonſtances de chaque fois communes à vne ſeule, mélant auecque la captiuité de Nogean, le Roy d'Angleterre tantoſt Henry tantoſt Guillaume, qui n'y auoient que faire, comme on apperçoit à la fin, quand on veut ſe donner la peine de rechercher la ſuite des temps, & de conferer les Autheurs par enſemble, faute dequoy il eſt tombé en des contradictions euidentes. Car il faut qu'il accorde que Guillaume ait veſcu au delà de l'an mil cent dix, s'il veut ſouſtenir qu'il eſtoit encore viuant lors que Hildebert fut empriſonné à Nogean, puiſqu'il écrit que Hubert le luy liura entre les mains, ce qui ſeroit contre la foy de touts les Hiſtoriens qui aſſignent ſa mort en l'an mil cent. Ie ſuis bien d'accord auecque ledit Sieur, que la priſon de Hildebert à Nogean eſt arriuée aprés ſon voyage de Rome, mais que la mort du Roy Guillaume ſoit auenuë en ſuite, & qu'aprés Helie ait reconquis ſon Comté, & fait la paix auecque l'Anglois à l'aide de Louis le Gros, cela eſt fabuleux en matiere de Chronologie, & voyez ſi l'Hiſtoire de France eſt de ſon coſté.

Il reſte maintenant à répondre à vne obiection que l'on peut faire, ſur ce que Claude Robert au Catalogue des Eueſques de Seez donne pour ſucceſſeur à Serlon dés l'an mil cent, vn Robert III. du nom, lequel en cette année fut preſent au couronnement du Roy d'Angleterre Henry I. & qu'à ce Robert ſucceda vn nommé *Rabotus* dés l'an mil cent ſix, d'où il s'enſuit que Serlon n'eſtant plus en vie dés l'an mil cent, Hilde-

bert

bert ne peut pas luy auoir écrit de la conciergerie de Nogean en mil cent onze.

Il faut apprendre la reſolution de cette difficulté d'Orderic Vital Moine, qui viuoit dans le Monaſtere d'Ouſche, maintenant S Euroul à ſept lieuës de Seez & dans le meſme Dioceſe, depuis l'an mil quatre-vingt ſix qu'il auoit onze ans, iuſqu'au delà de l'an mil cent quarante où il finit ſon hiſtoire, & a veu tous les Eueſques qui ont remply ſucceſſiuement la chaire de Seez en ce temps-là, deſquels nous donnant vne autre ſuite de ſucceſſion que ne fait Bry, il eſt clair que cettuy-cy s'eſt trompé, & qu'il faut corriger ſon catalogue ſur le texte d'Orderic qui parle ainſi : *In præfata cella iam quatuor Epiſcoporum tempore, Roberti ſilicet, ac Gerardi, Serlonis, & Ioannis qui Sagienſi Epiſcopio præfuerunt.* Il n'y a point de place icy pour cét autre Robert ny pour Rabot, Orderic nous apprenant que Gerard mourut le vingt-troiſiéme de Ianuier de l'an mil quatre-vingt onze, & que Serlon qui luy ſucceda veſcut Eueſque trente-deux ans iuſqu'à l'an mil cent vingt-deux, auquel ſucceda Iean qui fut conſacré aprés Paſques l'an mil cent vingt-quatre, & mourut l'an mil cent quarante-trois, & fut ſuiui d'vn autre Girard, que nous verrons cy-aprés aſſiſter à l'Eueſque Guillaume en la conſecration de l'Egliſe de Perſeigne. Serlon eſtoit donc Eueſque en mil cent onze, & le fut encore onze ans aprés, & ie m'étonne comment Bry qui a tant feüilleté Orderic, comme il paroiſt par ſes frequentes citations, s'eſt abuſé en cecy, que d'auoir interrompu la ſuite des Eueſques de Seez de Robert & de Rabot qui ſont icy ſupernumeraires, ce qui a fait tomber en vne meſme faute Claude Robert en ſa Gaule Chreſtienne.

Cœnobiũ Vticenſe. initio lib. 5.

Lib. 5.

Lib. 8.

Chron. Norm.

PARAGRAPHE X.

Fondation de l'Abbaye de Beaulieu, & Concluſion des Remarques ſur Hildebert.

LE ſieur de Courteilles marque la fondation de l'Abbaye de Beaulieu aprés les Cartulaires en l'an mil cent vingt-quatre par vn Bernard de Sillé, mais ie la trouue plus

ancienne d'enuiron neuf ans, & vn autre fondateur que ledit Bernard, lequel y a asſeurément pretendu, & ſes ſucceſſeurs en ont renouuelé leurs pretenſions vers l'an mil quatre cent quatre-vingt vn; toutefois on m'a communiqué dans cette Abbaye d'autres memoires, que i'eſtime plus aſſeurez que les Cartulaires; & ſi ledit Sieur y fuſt allé quand il écriuit cecy, il n'euſt pas eu beſoin de correction en cét endroit, d'où vous pouuez voir auec quelle diligence il a compoſé ſon liure. On attribuë donc la fondation de cette Abbaye à vn nommé Philippe Archidiacre & Chanoine du Mans, ainſi qu'il paroiſt dans le liure Obituaire en ces mots, 16. *Kal. Aprilis obiit Philippus Archidiaconus & Canonicus Cenomanenſis filius Gaufridi Gaudrici fundator huius Eccleſiæ, qui ad collocandum primum huius Monaſterij fundamentum pro animabus patris ſui, matris ſuæ, & ſuæ dedit quater viginti quatuor vncias auri, & triginta octo marchas argenti, & totum feodum quod habebat apud Salnariam, cuius Anniuerſarium ſolenniter eſt meritò per nos celebrandum, ac pro eo ſemper orandum; Anima eius in pace requieſcat.* Cecy eſt encore confirmé par vn autre endroit de ce liure des Obits. *Cal. Octob. obiit Godefridus filius Valdrici, pater Philippi fundatoris noſtri.* Ce qui me fait pancher pluſtoſt à croire cette ſeconde opinion, eſt qu'il n'eſt fait eſtat audit liure d'autre fondateur que dudit Philippe, & bien que les moindres bien-faiteurs y ſoient nombrez tres-exactement, il n'y eſt fait toutesfois aucune mention du ſuſdit Bernard, ny des Seigneurs de Sillé, ce qui n'auroit iamais eſté obmis.

La ſeconde raiſon eſt, que le fief qu'il appelle *Salnaria* eſt cõtigu à l'Abbaye de Beaulieu, & meſme les terres adiacentes & dépendantes de ladite Abbaye, s'appellent encore auiourd'huy les terres & vignes de la Motte-Sauniere. La proceſſion meſme que Meſſieurs de S. Iulien font dans ladite Abbaye le lendemain de Paſques, ſemble donner vne preuue de cecy, car aprés auoir ſalüé la Vierge par ſon Antienne *Regina cœli* dans le Chœur, ils ſe mettẽt en haye de part & d'autre dans la nef, & chantent le Répons *Libera* ſur la foſſe du Fondateur, enterré deuant le Crucifix au milieu de la Croiſée: d'où il eſt bien probable que ç'a eſté pluſtoſt ledit Philippe qui a obligé ſes Confreres à luy rendre leurs ſuffrages, que non pas Ber-

nard de Sillé, qui peut-eſtre n'a eu aucune familiarité auec-que Meſſieurs de S. Iulien.

Hildebert n'a pas auſſi vne petite part au droit de cette fondation, voicy comme il parle luy-meſme dans vne vieille Charte. *Hildebertus Dei gratia Cenom. Epiſcopus tam præſentibus quàm futuris in perpetuum. Largiente gratia omnipotentis Dei Fulco Comes & Aremburgis Comitiſſa, per manum noſtram & conſilium noſtrum Eccleſiam de ſancto Fraimbaudo cum omni poſſeſſione ſua, & tota terra quam præfatæ Eccleſiæ dederant liberam & ſolutam, quaſi perpetuam eleemoſynam dederunt Eccleſiæ ſanctæ de Belloloco, vbi Canonicus ordo B. Auguſtini ſecundùm Dei diſpoſitionem & prouidentiam per nos inſtitutus eſt. Hoc vidit & conceſſit Gaufridus filius Comitis, & ſupradictus Epiſcopus, & Paganus Decanus, & Hugo Archidiaconus, & Geruaſius Arch. & Guido Cantor, & Martinus de Meduana, Augerius de Laualle, & Fulcodius Capellanus Comitis qui chartam ſcripſit.*

On void par ce titre qui ſe maintient par ſon antiquité, encore qu'il ſoit ſans datte, que Hildebert ſe dit inſtituteur des Chanoines Reguliers de Beaulieu, & que c'eſt par ſon conſeil que la terre de ſainct Fraimbaut a eſté donnée auſdits Religieux par Geoffroy fils du Comte de Foulques, & ainſi qu'il a la gloire d'auoir inſtitué l'ordre des Chanoines Reguliers dans Beaulieu, en ce qu'il l'y a eſtably & procuré la meilleure partie du reuenu qui en procede, & luy a attribué beaucoup de benefices qui en dépendent, ce qu'il a fait, comme il eſt à croire, au meſme temps que le grand Yues de Chartres ſon intime, eſtabliſſoit les meſmes Religieux à S. Iean en Vallée lez Chartres, d'où il a merité d'eſtre eſtimé non ſeulement l'Inſtituteur, mais auſſi le principal-Fondateur, bien qu'il ne ſoit pas tout le premier.

Le nommé Hatto fut le premier Abbé de ce Monaſtere, du temps de Hildebert & d'Yues de Chartres vers l'an de ſalut mil cent quinze, (ſelon qu'il m'a eſté communiqué) & ie trouue que cecy ſe peut confirmer en prenant garde aux témoins qui ont ſigné la Charte ſuſdite. Le Doyen *Paganus* eſt ce Hugues que nous auons veu priſonnier à Nogean auec Hildebert. Il auoit deux noms, & Orderic l'appelle *Paganus de S. Carilefo*, & les Cartulaires touſiours Hugues, qui ſucceda à Guy

d'Eſtampes en l'Epiſcopat, comme nous aduertit le ſieur de Courteilles au commencement de la vie de ce Hugues, d'où nous apprenons que cét acte eſt paſſé aprés l'an mil cent dix, *Paganus* ou Hugues n'ayant pas eſté Doyen auparauant, comme nous auons dit cy-deuant. Et ce Guy eſt le nommé d'Eſtampes, qui de Chantre fut Eueſque aprés Hildebert, ce qui nous inſtruit que cét acte eſt fait l'an mil cent douze ou depuis, dautant que nous auons trouué vn Chantre nommé Fulcrade, compagnon de priſon auec Hildebert à Nogean en l'an mil cent onze. Pour ce qui eſt de l'Archidiacre Hugues auſſi ſigné, il faut qu'il ait ſuccedé en cette dignité à cét autre Hugues ou Payen de S. Calais, quand d'Archidiacre il fut fait Doyen en mil cent dix, dequoy il falloit aduertir de peur de confondre ces deux Hugues.

Guillaume Suet autre Abbé edifia la Sacriſtie, les deux Chapelles qui ſont prés le grand Autel, le Refectoir & la Tour où ſont les cloches enuiron l'an mil cinq cent ſeize, & Guy du Parc le ieune fut le dernier des Abbez reguliers en mil cinq cent quarante-vn.

Pour ce qui eſt de la Chronologie, ledit Sieur la rencontre bien à ce coup pour la premiere fois, lors que parlant du Monaſtere d'Eſtiual, il dit, *qu'il fut fondé ſur le commencement du douziéme ſiecle, ſçauoir en l'an mil cent neuf*, ce qui eſt vray, mais ie m'étonne que cette verité ne luy a fait corriger l'erreur qu'il a commiſe au precedent Eueſque, où il a écrit, *que Hoel paſſa de cette vie le vingt-neufiéme de Iuillet ſur la fin du douziéme ſiecle*, eſtant impoſſible que la fin du ſiecle precedent, & le commencement du ſuiuant ſoient en vn meſme ſiecle, & de meſme denomination : mais parce qu'il a releué luy-meſme cette faute en ſa Defenſe anticipée, ie n'en dis rien dauantage.

Page 419.

Cecy eſtant corrigé, pour ſçauoir le reſte, nous diſons que Hildebert fut éleué à l'Archiepiſcopat de Tours en l'an mil cent vingt-cinq, & y ayant preſidé ſix ans & demy, il mourut l'an mil cent trente-deux, & puiſqu'il entra en l'Eueſché du Mans en l'an mil quatre-vingt dix-ſept, il fut noſtre Eueſque vingt-huict ans : Voila comme ie compte, encore que ie ſçache bien que tout le monde n'en demeure pas d'accord : car il y a deux opinions pour ce qui eſt du temps de ſon

entrée & de ſa ſortie, les vns voulant qu'il ait quitté la chaire du Mans pour celle de Tours en mil cent vingt-neuf, & les autres eſtant de l'opinion que ie tiens auecque le Sieur de Courteilles. Mais les premiers n'ont pas raiſon, car outre que nous verrons le ſucceſſeur de Hildebert ſeant Eueſque du Mans en l'an mil cent vingt-ſix, s'il eſtoit vray que Hildebert l'euſt eſté iuſqu'en mil cent vingt-neuf, n'ayant preſidé que vingt-neuf ans & demy à leur compte, il auroit commencé ſa Prelature en mil quatre-vingt dix-neuf pour le pluſtoſt, & nous le trouuons Eueſque dés l'année precedente, quand il receut Guillaume le Roux Roy d'Angleterre en ſa Cathedrale l'an mil quatre-vingt dix-huit: il eſtoit donc Eueſque auparauant ayant ſuccedé la meſme année que Hoel mourut qui fut mil quatre-vingt dix-ſept, ſelon les Cartulaires & la verité tirée de l'Epiſtre de Hildebert citée cy-deuant. Pendant les vingt-huit ans qu'il fut Eueſque du Mans il vit les onze années dernieres du regne de Philippes premier, qui mourut le vingt-neufiéme de Iuillet mil cent huit, & les dix-ſept premieres de Louis ſixiéme dit le Gros ſon fils & ſucceſſeur.

XXXVI.

GVY D'ESTAMPES.

An de Christ MCXXVI.

CEs temps eſtoient heureux, auſquels les élections des Prelats paſſant encore par les voix du Clergé, il choiſiſſoit ceux de ſon corps, qui par vne longue conuerſation auoient fait preuue de leur vertu & rendu leurs merites recommendables. Il eſtoit ainſi difficile de ſe tromper au choix, & bien que par fois il s'en ſoit trouué qui pouſſez d'ambition ont employé tout leur credit & toute leur induſtrie pour ſe faire conſiderer dans ces élections, nous auons pourtant deſia veu il y a long-temps que ç'a eſté auecque peu de ſuccés, puiſque cet-

te pomme d'or a touſiours eſté adiugée aux plus beaux, c'eſt à dire aux plus dignes, & que leur ſeule capacité a attiré touts les ſuffrages de leur coſté. C'eſt ainſi que Guy a eſté éleu, & que ſa vertu & ſa doctrine eſtant reconnuës, l'ont emporté par deſſus quelques-vns, qui ſe fiant ſur leur richeſſe & leur puiſſance n'ont rien gagné autre choſe par leurs brigues, que de faire differer cette élection, & à la fin par la nomination d'vn autre à l'Epiſcopat s'en faire declarer indignes.

Il eſtoit natif d'Angleterre d'vne tres-illuſtre maiſon, laquelle il quitta auſſi bien que ſon païs, pouſſé du deſir de faire ſes eſtudes, & s'arreſta pour ce ſuiet aſſez long-temps au Mans, où ayant appris les lettres humaines il en ſortit pour trouuer ailleurs dequoy contenter l'auidité de ſon eſprit, ſe faiſant inſtruire dans les ſciences plus releuées, auſquelles il trouua vn excellent maiſtre ſainct Anſelme, qui d'Abbé du Bec fut depuis Archeueſque de Canterbury. Guy fit ſous luy vn double profit, car ſon entendement fut éclairé de belles lumieres, & ſa volonté échauffée de l'amour de la vertu, & deuint ſi accomply en toutes les ſciences, que les enſeignant publiquement il excelloit par deſſus les plus celebres Profeſſeurs de la France, d'où ayant paſſé aprés en Angleterre, il y gouuerna long-temps les eſcoles publiques auec admiration, & au contentement de tout le monde. C'eſtoit à qui obligeroit ce grand homme, & à qui l'attireroit de ſon coſté; Il fut Chanoine de l'Egliſe de Lincolne, & Roger Eueſque de Saleſbery l'appellant en la ſienne, l'en fit Chanoine & Scolaſtique, auecque lequel il eut touſiours vne eſtroite amitié & vne entiere correſpondance. Les Cartulaires diſent qu'il fut auſſi Chanoine & Archidiacre de Roüen, mais il eſt certain que Hildebert qui ſçauoit eſtimer les perſonnes doctes & vertueuſes, & les traitter ſelon leur merite, fit tant que l'ayant attiré auprés de ſoy, il le pourueut d'vn Canonicat & de la dignité d'Archipreſtre, puis de Scolaſtique, & enfin de Chantre en ſon Egliſe, auſquelles il ſe comporta auec grande edification & eſtime d'vn chacun, ſpecialement en celle de Chantre. Son aſſiſtance ordinaire au ſeruice diuin, & le ſoin qu'il apporta pour le faire celebrer auecque la decence, la modeſtie, & la deuotion requiſes, ſont particulierement remarquez par les Cartulaires.

Ce bon ſeruiteur fidele & prudent, que Dieu auoit ainſi conſtitué ſur vne partie de ſa famille en eut la charge toute entiere, quand Hildebert ayant eſté éleué à la Metropolitaine de Tours en l'an mil cent vingt-cinq, & l'Eueſché du Mans vaquant alors, aprés quelque temps que l'élection d'vn ſucceſſeur fut trauerſée & empeſchée par les pourſuites de pluſieurs aſpirants à cette dignité, enfin ſans conſiderer la nobleſſe des vns, la richeſſe, la puiſſance & la recommendation des autres, Guy fut éleu du commun conſentement du Clergé & du peuple l'an mil cent vingt-ſix, & peu de temps aprés il fut conſacré par ſon Metropolitain Hildebert.

Auſſi-toſt que Guy fut mis en poſſeſſion, le Comte Foulques fit ſaiſir tout le reuenu de l'Eueſché pour le droit d'inueſtiture qu'il pretendoit, & enuoya ſur tout le temporel d'iceluy des Commiſſaires pour en arreſter & receuoir les rentes. L'Archeueſque Hildebert taſche de détourner ce coup par ſes remonſtrances & prieres reiterées par trois fois toûiours en vain, iuſqu'à ce qu'Eremburge femme du Comte eſtant tombée en vne langueur de maladie, creut qu'elle luy auoit eſté enuoyée de Dieu pour les pechez de ſon mary, lequel craignant d'autres plus grands chaſtiments retira touts ſes Commiſſaires des terres de l'Eueſché, & en rendit à Guy la libre & entiere ioüiſſance. Et de plus il fit porter ſix liures de deniers Manſais, & quatre eſcus qu'il auoit deſia receus de ſa ſaiſie ſur l'autel de S. Iulien, par les mains d'vn nommé Robert Renaud, confeſſant hautement par le mouuement de ſa femme, deuant le Clergé & le peuple, l'excés qu'il auoit commis: laquelle neantmoins ne guariſſant point pour cela, mourut dans l'année meſme du commencement de cette inuaſion.

Guy ainſi remis en la libre ioüiſſance de ſon bien le dépenſoit honneſtement, ſa table eſtoit ouuerte à touts les honneſtes gents, pluſtoſt aux pauures qu'aux riches, & outre le ſeruice aſſez ſplendide, elle eſtoit touſiours aſſaiſonnée de bonne lecture, ou de quelque ioyeux & innocent entretien, & les paroles de médiſance en eſtoient entierement bannies. Ses aumoſnes eſtoient liberales, il entretenoit les Religieuſes recluſes dans les faux-bourgs, de viures & d'habillements,

il assistoit les pauures malades de ses soins & de ses largesses; & tous les ans employoit cent escus en vestements pour donner aux pauures, somme tres-considerable en ce temps-là, sans compter toutes ses autres charitez secretes. Il se leuoit la nuit & s'en alloit en l'Eglise de sainct Sauueur, où il attendoit le iour en oraison qu'il accompagnoit de souspirs & de larmes, & de rudes disciplines pour l'expiation de ses pechez & de ceux de son peuple: enfin c'estoit vn Prelat orné de toutes les vertus. Il defendit la pluralité des benefices à ses Chanoines, & institua que la feste de l'Assomption de la Vierge seroit celebrée desormais auec vne mesme solemnité que celle de sainct Geruais.

Geoffroy le Bel fils de Foulques Comte d'Aniou & du Maine fut marié à Matthilde fille vnique de Henry premier Roy d'Angleterre, & veuue de l'Empereur Henry cinquiéme decedé l'an mil cent vingt-cinq sans enfants. Les nopces en furent faites au Mans auec grande magnificence dans l'octaue de la Pentecoste en l'an mil cent vingt-neuf, & nostre Euesque assisté de celuy d'Auranches donna la benediction nuptiale à ces deux conioints, en presence de touts leurs parents, & de touts les Barons & Seigneurs de leur obeïssance. Henry aprés les nopces s'en retourna en Angleterre, mais Foulques estoit arriué dés le commencement du Printemps en la Palestine, où il épousa Melissende fille de Baudoüin Roy de la Terre sainte, & par ce moyen succeda à son beau-pere. Cependant Matthilde aprés son retour d'vn voyage qu'elle auoit fait en Angleterre, accoucha heureusement d'vn garçon au grand contentement de son pere, & de son ayeul maternel Henry qui fut son parrain, & luy donna son nom au Bapteſme, qu'il receut des mains de nostre Prelat la vigile de Pasques de l'an mil cent trente-trois. Ce Roy en consideration de l'amitié qu'il portoit à nostre Euesque, luy donna en son Royaume vne terre qui montoit à quinze marcs d'argent de reuenu, dont il en donnoit sept à ses Chanoines, en retenoit sept pour soy, & laissoit le quinziéme à celuy qui luy apportoit cet argent.

En l'an mil cent trente-quatre le troisiéme de Septembre vn embrazement inopiné que l'on crût auoir esté causé par

des

des feux tombez du ciel, reduiſit en cendres les faux-bourgs & la plus grand part de la ville, meſme l'Egliſe Cathedrale en fut fort endommagée, en ſorte qu'on fut contraint de porter le corps de ſainct Iulien en l'Abbaye de ſainct Vincent qui ſeule pour cette fois s'exempta du malheur commun, où il demeura iuſqu'au vingt-huitiéme d'Octobre enſuiuant, qu'il fut rapporté en ſon Egliſe en grande deuotion. Noſtre Eueſque touché ſenſiblement de l'affliction commune fit ce qu'il pût afin de ſoulager la miſere du peuple, mais il ne ſurueſcut pas long-temps à ce deſaſtre: car le ſeptiéme de Feurier de l'an mil cent trente-cinq, ſe voyant reduit à l'extremité par vne forte maladie, il fit donner du pain & du vin aux pauures & leur diſtribuer tout ce qu'il poſſedoit, puis ſe tournant vers les aſſiſtants; C'eſt icy, leur dit-il, le dernier iour de ma vie, ie n'en verray iamais d'autre, mais i'eſpere voir mon Dieu mon Sauueur: & aprés luy auoir deuotement recommandé ſon troupeau, qu'il auoit gouuerné neuf ans & quelques mois, ſous le regne de Louis le Gros, il s'endormit doucement du ſommeil des Iuſtes.

REMARQVES.

IE ne ſçache point qu'en toute la Chreſtienté il y ait vn Eueſché nommé Salzebourg, ſi ce n'eſt vn Archeueſché en Allemagne faiſant partie de la Bauiere, ſitué ſur le fleuue Salts qui luy a communiqué ſon nom, & c'eſt l'ancienne *Iuuauia des Romains*. Mais qu'il y en ait vn en Angleterre, c'eſt ce que perſonne n'auoit iamais dit auant le ſieur de Courteilles, qui fait noſtre Guy grand *amy de Roger Eueſque de Salzebourg* qui eſtoit Anglois, & qui fut pourueu de ce benefice par Henry premier, auprés duquel il eſtoit en grand credit, comme nous apprend l'hiſtoire. Ie ne croy pas que ledit Sieur l'entende autrement, aprés qu'il a fait Guy Anglois de nation, & diſciple dans les ſaintes lettres de ſainct Anſelme auſſi Anglois, il raconte tout de ſuite comme il fut grand amy de ce Roger, qui eſtant Anglois, eſtoit auſſi Eueſque dans l'Angleterre. Il n'eſt donc pas icy queſtion d'Allemagne mais d'Angleterre, qui a vne de ſes plus belles villes nommée

Page 422. Neubrig. Libro 1. cap. 6.

Saleſbery ou Saliſbury, en Latin *Salesberia*, Eueſché & Capitale du Comté de Wilshire, dont ce Roger eſtoit Eueſque & amy de noſtre Guy. Et c'eſt ce qui a trompé ledit Sieur ayant tourné le Latin des Cartulaires *Rogerius Salesberienſis Epiſcopus*, Eueſque de Salzebourg au lieu de Saleſbery; mais paſſe pour cette faute qui n'eſt que de Geographie, venons aux autres.

Ibid. Ie n'entends pas bien comment ledit Sieur écrit que Roger fit Guy Chanoine *& Archidiacre de ſon Egliſe, & que Hildebert reconneiſſant ſa probité & ſa doctrine le fit venir auprés de ſoy, & le pourueut de la dignité de Scolaſtique, puis de celle de Chantre de ſainct Iulien*, & neantmoins en confirmation de cecy il allegue plus bas vn paſſage d'vne Epiſtre de Hildebert, qui ſemble conclure le contraire de ce qu'il pretend, c'eſt à ſçauoir que Roger n'a pas enuoyé Guy à Hildebert, mais que celuy-cy a enuoyé Guy à Roger. Le voicy entier comme il eſt cité: *Guidonem fratrem filiúmque noſtrũ eo non debeo fraudare teſtimonio, quod non minus vita quàm literatura promeruit, vnus ex noſtra Eccleſia exceptus eſt, cui ad fructum ſcientia, ad exemplum mores exuberant, vnus ille tibi pro multis erit, in illo vno multos magiſtros inuenies. Porro diuturnior apud te conuerſatio pauca me ſuper eo ſcripſiſſe conclamabit.* L'epiſtre dont ce paſſage eſt extrait ſe commence *Virtuti gratulor*, & eſt la troiſiéme, l'argument de laquelle eſt tel, Hildebert felicite vn ſien amy également docte & vertueux, de ce que le Roy en cette conſideration luy auoit donné vn Eueſché, & aprés il luy recommande vn certain Guy comme nous venons de voir.

Il n'y a pas vn mot de Roger en cette lettre, mais à qui que ce ſoit, il fait ce Guy porteur de ſa recommendation, & l'enuoye à cét Eueſque deſigné, auec aſſeurance que le temps luy fera reconnoiſtre par ſa conuerſation, que les loüanges qu'il luy donne ſont beaucoup inferieures à ſes merites. Qui ne void par là que Hildebert ne fait pas venir ce Guy, mais plûtoſt qu'il l'enuoye à ſon amy pour demeurer auecque luy, & que ſi cet amy eſt Roger Eueſque de Saleſbery, tant s'en faut qu'il le tire de ſon Egliſe pour le faire venir en celle du Mans qu'au contraire il le tire de celle-cy pour l'enuoyer en celle-là? Car outre ce qui eſt deſia dit qui le donne aſſez à iuger,

voicy des paroles toutes formelles, *Vnus ex noſtra Eccleſia exceptus eſt.* Ie ſçay bien que ledit Sieur ſuit en cecy les Cartulaires, mais mal comme il paroiſt, à raiſon dequoy ie me ſuis contenté d'eſcrire que Guy, de Chanoine & Scolaſtique de Saleſbery, fut fait Scolaſtique & puis Chantre en l'Egliſe du Mans, afin qu'on ſceuſt par quels degrez il eſtoit monté à l'Epiſcopat, ſans vouloir employer ce paſſage qui eſt aſſeurément contre ce qu'il pretend. Ce qui me fait croire que Guy mentionné en cette lettre, n'eſt point le noſtre ſurnommé d'Eſtampes, mais quelque autre habitué en l'Egliſe de ſainct Iulien du Mans, & que le meſme nom a donné ſuiet à ceux qui n'y ont pas pris garde de ſi prés, de confondre les perſonnes, & de deux n'en faire qu'vne.

Pour ce qui eſt du mariage du Comte Geoffroy & de Matthilde, ie ne puis m'accorder à ce qu'en dit le Sieur de Courteilles, *que les nopces furent celebrées au Mans auec grande magnificence vers l'Octaue de la Pentecoſte de l'an mil cent vingt-neuf, & que les ſolemnitez du mariage eſtant parachenées, Foulques amena ſon fils Geoffroy auec Matthilde ſa nouuelle eſpouſe à Angers, où on luy fit vne ſuperbe entrée, & vne magnifique reception, & qu'ils y ſeiournerent preſque trois mois.* La Pentecoſte eſtoit cette année au mois de Iuin le deuxiéme, auquel ſi vous adiouſtez ces trois mois de ſeiour à Angers, vous trouuerez le commencement de l'Automne que Foulques eſtoit encore en cette ville, ſelon ledit Sieur; cependant il eſt certain par le témoignage de ſainct Antonin, que Foulques arriua en la Terre ſainte dés le commencement du Printemps de l'année mil cent vingt-neuf, *circa veris initium*, ce que Baronius ſuit quand il eſcrit que Foulques mourant en l'an mil cent quarante-deux laiſſa Baudoüin ſon fils aiſné âgé d'enuiron treize ans; il falloit donc qu'il fuſt nay en mil cent trente, & que Foulques euſt épouſé Meliſſende dés l'année precedente, comme il eſt aiſé de iuger. Car s'il euſt eſté à Angers encore au commencement de Septembre de l'an mil cent vingt-neuf, quand il receut les lettres du Patriarche & du Roy de Hieruſalem, c'eſt le moins qu'il euſt ſceu prendre que le reſte du meſme mois, pour ſe preparer à vn ſi long voyage, & partant au commencement d'Octobre il euſt fallu qu'il n'euſt rencontré aucun détour-

Page 425.

Parte 2. *Tit.* 17. *Cap.* 7. §. 2.

bier en chemin pour pouuoir arriuer en la Paleſtine ſur la fin de cette année, ou au commencement de l'autre. Il faut donc de deux choſes l'vne, ſi Foulques a eſté preſent à ces nopces, qu'elles ayent eſté faites dés l'an precedent qui eſtoit mil cent vingt-huit, ou ſi elles ont eſté celebrées en mil cent vingt-neuf, qu'il n'y ait pas aſſiſté.

Qu'elles ayent eſté faites en mil cent vingt-huit, il ſemble que nos Cartulaires nous en donnent icy quelque lumiere, quand ils nous apprennent qu'vn nommé Guillaume rapporta des lettres de la part d'Eſtienne Patriarche de Hieruſalem & du Roy Baudoüin à Foulques pour le conuier de venir épouſer ſa fille Meliſſende, & prendre le gouuernement du Royaume *citra biennium Epiſcopatus Guidonis*, deux ans entiers eſtant paſſez depuis l'Epiſcopat de Guy, c'eſt à dire en ſa troiſiéme année: & comme nous auons veu que ſa premiere fut en mil cent vingt-ſix, ſa troiſiéme eſtoit neceſſairement mil cent vingt-huit. Foulques receut donc ces lettres en cette année d'aſſez bonne heure, pour ſe mettre en chemin quelque temps aprés, & arriuer en la Terre ſainte dés le commencement du Printemps de l'année ſuiuante, d'où il s'enſuiuroit que les nopces auroient eſté celebrées en mil cent vingt-huit, ſi Foulques y auoit aſſiſté, à quoy il n'y a point d'apparence. Et vne raiſon priſe de Matthieu Paris fortifie cette coniecture, qui eſt que Geoffroy ne fut point Seigneur de l'Aniou, de la Touraine & du Maine, qu'aprés que Foulques ſon pere ayant accepté le titre de Roy de Hieruſalem, auant que de s'y acheminer il eut inueſty ſon fils de ſes eſtats, ce qui fut la cauſe que Henry voulut bien donner ſa fille à Geoffroy alors Comte de ces prouinces, & ne l'euſt pas fait auparauant, quand Foulques pouuant encore ſe remarier comme il fit, & auoir des enfants comme il en eut, ce Roy ne pouuoit eſperer les meſmes auantages pour ſa fille la donnant à Geoffroy, qu'il trouua depuis que Foulques l'eut fait ſon heritier de la ſorte.

Il eſt vray que Paris marque ces épouſailles en mil cent vingt-ſept, auec Malmeſbury & Weſtminſter, mais Houeden les retardant en vingt-huit & Orderic en vingt-neuf, il ſemble que nous ayons liberté de choiſir, laquelle nous

voudrons de ces années. Et parce que Paris eſcrit ſpecialement que Foulques eſtoit deſia party quand ces nopces furent faites, & que noſtre Cartulaire nous apprend qu'il receut l'ambaſſade du Roy & du Patriarche de Hieruſalem *citra biennium Epiſcopatus Guidonis*, c'eſt à dire en mil cent vingt-huit, ie croy que nous pouuons bien en cecy deferer aux Cartulaires, & à ſainct Antonin, pour ce qui eſt du voyage de Foulques, & à Orderic pour l'année de la celebration de ces nopces en mil cent vingt-neuf. Il ne s'enſuit pas toutefois que nous le deuions croire, lors qu'il dit qu'aprés ce mariage Foulques s'en alla dans la Paleſtine, *Horum nuptiis legitimè celebratis Fulco Comes iterum Hieruſalem perrexit*, parce que non ſeulement les raiſons toutes contraires deſtruiſent ſon dire, mais luy-meſme le rend impoſſible par ce qu'il adiouſte l'année ſuiuante: *Anno ab Incarnatione Domini* MCXXX. *Indictione* VIII. *Balduinus II. Rex Hieruſalem* XVIII. *Kal. Septemb. defunctus eſt, & Fulco Andegauenſis regno iam annis* VI. *potitus eſt*, cela ne pouuoit pas eſtre, qu'en mil cent trente il y euſt deſia ſix ans que Foulques ioüiſt du Royaume de Ieruſalem, & qu'il ne fuſt party que l'année precedente. Geoffroy épouſa donc Matthilde en mil cent vingt-neuf, mais Foulques n'y aſſiſta point: en quoy on peut iuger de ma ſincerité, car pouuant par de bons Autheurs contredire le ſieur de Courteilles en ces deux choſes, ie n'ay pas fait difficulté de le ſuiure dans la premiere, la raiſon m'ayant contraint de l'abandonner en la derniere, comme auſſi en ce qu'il dit, *que noſtre Eueſque* (Guy) *aſſiſté de celuy de Seez donna la benediction nuptiale à ces deux conioints*; ie ne ſçay aprés quel Autheur il parle, puiſque Malmeſbury écrit que le Roy vouloit que l'Archeueſque de Roüen donnaſt cette benediction, & Orderic que ce fut Turgiſus Eueſque d'Auranches, *quos Turgiſius ſenex Abrincarum Præſul Pontificali benedictione coniunxit.*

Le ſieur de Courteilles pourſuit: *A peine eut-il ſeiourné trois mois en cette ville que Guillaume Chanoine de l'Egliſe du Mans, & qui depuis fut ſucceſſeur de noſtre Eueſque, reuint de ſon voyage de la Terre Saincte, où il auoit demeuré quelque temps.* Il ſe peut bien faire qu'il fuſt Chanoine du Mans, le liure du Pontifical n'en dit pourtant rien, ce que ie croy qu'il n'euſt pas obmis ſi cela euſt eſté. Il dit ſeulement qu'il y auoit long-temps qu'il eſtoit

allé en Ieruſalem par penitence, où il auoit veſcu auec des témoignages de ſa probité & de ſa ſcience. *Qui iamdudum cauſa pœnitentiæ Hieroſolymam profectus fuerat, ibique tam ſuæ probitate quàm ſcientia remanſerat, Cenomanis cum aliis boni teſtimonij nuncijs aduenit.* Qu'il ait eſté Chanoine ie le veux bien, comment ledit Sieur auance-t'il qu'il fut ſucceſſeur de noſtre Eueſque, puiſqu'il luy en donne vn autre qu'il nomme Hugues? Que ſi il veut defendre ſon dire, allegant qu'il l'entend de Guillaume ſucceſſeur de Hugues, ce n'eſt pas parler nettement pour ſe bien exprimer; il falloit donc dire qu'il ſucceda à Hugues, au lieu de dire à noſtre Eueſque, qui eſtoit Guy & non pas Hugues. Mais encore cét échapatoire ne reüſſiroit pas, car ce Guillaume eſtoit ſurnommé *de Buris*, *Willelmus de Buris*, & le ſucceſſeur de Hugues auoit le ſurnom de *Paſſauant*, & meſmes il eſtoit grand Archidiacre de Rheims quand il fut appellé à l'Eueſché du Mans, comme nous apprendrons en ſa vie; d'où l'on pourroit encore conclure aucunement qu'il n'eſtoit pas alors Chanoine du Mans, le ſtatut qu'auoit fait Guy contre la pluralité des benefices eſtant encore trop recent pour eſtre violé ſi toſt.

Enfin le Cartulaire du Pontifical nous marque l'année du decés de Guy auec vne methode nouuelle, quand il dit ainſi: *Is enim ducentis luſtris cum viginti ſeptem ab Incarnatione Domini euolutis*, que Guy mourut deux cent vingt-ſept luſtres eſtant écoulez aprés l'Incarnation de noſtre Seigneur, c'eſt à dire l'an mil cent trente-cinq; & puiſque cette année eſt aſſeurée par cette curieuſe ſupputation, & qu'il n'a eſté que neuf ans cinq mois Eueſque, il eſt certain par meſme raiſon que Hildebert quitta la chaire du Mans pour celle de Tours en mil cent vingt-cinq, comme nous auons dit.

XXXVII.

HVGVES.

An de Christ M.CXXXV.

C'Est vn vieil apophthegme bien receu de tout le monde iuſques auiourd'huy, que celuy-là n'eſt pas capable de commander qui n'a iamais obey, & ce n'eſt pas vne des dernieres loüanges qu'on donne à vn grand Capitaine, de dire qu'il a paſſé auec honneur par toutes les factions militaires. Le ſeruiteur de l'Euangile n'ayant le maniement que de peu de choſe, a merité non ſeulement la qualité de bon parce qu'il eſtoit fidele, mais auſſi d'auoir vne plus grande intendance. C'eſt ainſi que Hugues s'eſtant conſacré à l'Egliſe dés ſes tendres années, monta de vertu en vertu, & de dignité en dignité iuſqu'à la ſupreme qui eſt l'Epiſcopale, à cauſe que dans les moindres il auoit donné des preuues de ſa fidelité ſans reproche.

Il eſtoit natif du bourg de ſainct Calais de parents fort nobles, & fut inſtruit en ſon bas âge par Hildebert, qui ayant reconnu dans cét eſprit de grandes inclinations à la vertu, & qu'il ne ſemoit pas le grain de ſes bonnes inſtructions dans vne terre ingrate, le prit en telle affection, que lors qu'il fut nommé à la dignité Epiſcopale, il le pourueut de celle d'Archidiacre, eſtant encore en la fleur de ſa ieuneſſe. Il exerça cette dignité treize ans iuſqu'en l'an mil cent dix, que le Doyen Geoffroy montant du Doyenné du Mans à l'Archeueſché de Roüen, laiſſa celuy-là en la diſpoſition de l'Eueſque & des Chanoines qui y nommerent noſtre Hugues. Hildebert témoigna l'affection qu'il luy portoit à cauſe de ſa vertu, non ſeulement par ces promotions, mais auſſi en ce que nous voyons qu'il faiſoit de luy ſa compagnie ordinaire, & qu'il le voulut auoir pour ſecond en ſon voyage de No-

gean, où ils furent compagnons & de priſon & de miſere. Enfin aprés auoir adminiſtré cette haute charge l'eſpace de vingt-cinq ans, il fut iugé digne de monter plus haut, par l'élection qu'on fit de ſa perſonne pour ſucceder à Guy d'Eſtampes. La nature l'auoit partagé auſſi bien des graces du corps que de celles de l'eſprit, car il eſtoit d'vn maintien agreable, d'vne bonne mine, d'vne riche taille, & d'vne rare beauté.

Il eut quelques priſes auecque le Comte Geoffroy pour la conſeruation des immunitez Eccleſiaſtiques, & dautant qu'il ne voulut condeſcendre à ſa volonté, il fut iniuſtement chaſſé de ſon Dioceſe pendant le temps de neuf mois, dequoy le Comte enfin ſe repentant le rappella & l'honora plus qu'auparauant. En ce temps l'Abbaye de ſainct Vincent fut toute bruſlée auecque ſon fauxbourg, & pour comble de mal-heur il ſuruint vne grande famine & mortalité qui dura l'eſpace de deux ans: Noſtre Eueſque pourueut à la premiere calamité qui eſtoit trop frequente, à cauſe que les maiſons n'eſtoient baſties que de bois & couuertes de chaume, procurant qu'elles fuſſent rebaſties d'vne matiere plus propre à reſiſter au feu; & pour donner ordre à la ſeconde, il ne dépenſa pas ſeulement le reuenu de ſon Eueſché, mais aprés auoir engagé ſon patrimoine, il fit vendre & aliener les treſors de toutes les Egliſes de ſon Dioceſe pour acheter du bled & d'autres prouiſions qu'il faiſoit diſtribuer au ſon de la cloche à ceux qui auoient neceſſité.

Vn phantoſme nommé vulgairement Gobelin infeſtoit la maiſon de Nicolas Garnier Preuoſt de la ville auecque tant de tintamarre & de frayeurs, que tout le voiſinage iuſques bien loin en eſtoit fort incommodé: Noſtre Eueſque choiſit des perſonnes de conſcience aſſeurée, pour coniurer ce Lutin, ce qu'ils firent auec ſuccés, de ſorte que la maiſon en fut tout à fait deliurée.

Il auoit excommunié vn concubinaire public nommé Damaze Seigneur d'Aſnieres qui abuſoit d'vne ſienne niepce nommée Damgeroſe fille de Gaudin de Chemiré. Damaze ſe mocqua de l'excommunication, & dit à ceux qui la luy ſignifierent que cela ne luy feroit pas perdre le gouſt du pain

&

& du vin, & ne luy empeſcheroit point l'vſage de l'eau ny du feu. Hugues eſtonné de ſon obſtination accompagnée de mépris, luy predit que ſi dans ſix mois il ne chaſſoit ſa concubine, le feu & l'eau luy oſteroient l'vſage de la vie. Ce pecheur endurcy ſe mocque de cela, comme d'vne fauſſe prophetie, mais dans les ſix mois aprés, ce Damaze accompagné de ſon fauconnier, faiſant voler le faucon en vne plaine qui eſt entre Parrecé & Beauſſé, vn orage le ſurprit, lequel voulant éuiter & paſſer l'eau, pour ſe mettre à couuert dans vne maiſon qu'il voyoit de l'autre coſté, il ſe ietta en vn eſquif auec ſon fauconnier, & n'eut pas pluſtoſt pris le fil de l'eau, qu'vn éclat de tonnerre ne mit en pieces ſa naſſelle, coulant ces deux hommes à fonds. Le corps de Damaze demeurant englouty dans les eaux, celuy de ſon fauconnier fut trouué dans l'iſle de Sablé. Damgeroſe épouuentée de l'accident de ſon concubinaire, & deuenuë ſage à ſes dépens, ſe vint ietter aux pieds de noſtre Eueſque, & aprés auoir confeſſé ſon peché & receu l'abſolution, pour faire vne penitence auſſi publique qu'auoit eſté ſon crime, ſe confina en vne ſienne terre, où ayant baſty vn oratoire ſur la pante d'vne colline, s'y retira auec deux de ſes parentes, & y mena vne vie penitente l'eſpace de cinquante ans, ſans ſortir de cette ſolitude. Cette prediction de noſtre Eueſque trouuée ainſi veritable, luy acquit beaucoup de creance dans l'eſprit de ſes Dioceſains, laquelle s'augmenta encore par vn autre exemple que voicy.

Vn Chanoine de S. George du Bois accuſé de larcin deuant Hugues dénioit hardiment le faict, nonobſtant les coniectures qui eſtoient aſſez violentes pour le conuaincre. Perſiſtant en ſa denegation, il eſt receu à ſe iuſtifier par ſerment, mais il n'eut pas pluſtoſt mis ſes mains entre celles de ſon Prelat, qu'vn feu interne commençant à les bruſler s'épandit par tout le corps auec des douleurs ſi vehementes, qu'il finit ſa vie parmy des cris effroyables.

Ce fut cét Eueſque qui donna aux Preſtres & Clercs de la Confrairie de ſainct Iulien, maintenant deſeruie dans la Chapelle de ſainct Michel, touts les preſents & offrandes qu'on faiſoit le iour de l'octaue dudit Sainct, leſquelles montoient

en ce temps à vne ſomme notable, à cauſe de l'affluence & de la deuotion du peuple: & leur donna auſſi permiſſion de tenir le Chœur ce meſme iour, ordonner le ſeruice, & prendre les clefs de touts les troncs de l'Egliſe. Cette Confrairie auoit eſté quelque temps auparauant erigée, & ſa premiere inſtitution eſtoit pour aſſiſter les pauures & les malades de la ville, leur adminiſtrer les Sacrements, & s'exercer aux œuures de charité & de miſericorde. Depuis le nombre des Preſtres s'eſtant accreu, & leur reuenu augmenté par des legs teſtamentaires que leur auoient fait les habitants, ils formerent vn corps, ou vne eſpece de college, ſuiuant la permiſſion qui leur fut donnée de chanter des Meſſes & celebrer le ſeruice, auquel ils eſtoient obligez par leur fondation, dans l'Egliſe Cathedrale, non pas dans le meſme chœur, mais deuant l'autel de S. Pierre, que l'Eueſque & le Chapitre leur deſignerent pour cét effect.

Enfin noſtre Eueſque aprés auoir reformé beaucoup d'abus qui s'eſtoient gliſſé en ſon Dioceſe, & remis la paix par tout, fut attaqué des fieures quartes, pour leſquelles n'intermettant point ſes exercices ordinaires de pieté, iuſqu'à ce que les forces luy faillirent tout à coup, & alors connoiſſant que ſa fin approchoit, il prend le lit & ſe prepare à la mort. Il enuoye querir ſes Chanoines, & leur ayant fait vne exhortation pathetique, qui leur tira les larmes des yeux, aprés s'eſtre recommandé à leurs prieres, leur auoir donné ſa benediction & dit le dernier adieu, il prit l'image du Crucifix, & l'embraſſant amoureuſement expira en cette poſture, comme vn autre Moyſe, *in oſculo Domini*, le ſixiéme de Feurier de l'an mil cent quarante-deux, ayant exercé ſa charge ſept ans ſous la fin du regne de Louis le Gros, & le commencement de celuy de Louis le Ieune. Il fut enterré auecque pompe dans le Chapitre de l'Abbaye de S. Vincent, où il fonda l'entretien d'vne lampe pour bruſler continuellement deuant la ſepulture de tant d'Eueſques, dont les corps repoſent en ce lieu là, & à ce ſuiet il ſe démit en leur faueur du droit, & de la part qu'il auoit en l'Egliſe de Connarray.

REMARQVE.

LE ſieur de Courteilles marque le temps du Pontificat de Hugues en ces termes : *Il expira le ſixiéme de Feurier vers l'an de ſalut mil cent quarante-deux, ayant exercé le Pontificat ſept ans quatre mois dix-ſept iours.* Il ſe ſouuiendra qu'il a dit que Guy eſt mort le ſeptiéme de Feurier de l'an mil cent trente-cinq, d'où il eſt aiſé à iuger qu'à peine Hugues a preſidé ſept ans entiers, ſans mois & ſans iours. Il y eut quelque vacance aprés ſa mort que ledit Sieur definit ainſi : *Aprés ſa mort l'Eueſché demeura vacant l'eſpace de dix à onze mois, quoy que le Pontifical en marque dauantage.* Il n'en marque preciſément qu'onze, ce qui toutefois ne peut eſtre, dautant qu'il faudroit que Guillaume, ſucceſſeur de Hugues, ne fuſt entré en charge qu'aprés le ſixiéme de Ianuier de l'an mil cent quarante-trois, auquel iour ſe termineroient ces onze mois de vacance, & cela eſtant Guillaume qui mourut le vingt-ſeptiéme de Ianuier de l'an mil cent quatre-vingt ſix, n'auroit pas preſidé quarante-trois ans trois mois vingt-cinq iours, comme veut ledit Sieur, mais ſeulement quarante-trois ans vingt & vn iour: tellement qu'eſtant neceſſaire ou de retrancher du temps des années de la prelature de Guillaume, ou de la vacance arriuée entre luy & Hugues, ie croy que celles-là eſtant ordinairement plus certaines que celle-cy, il la faut accourcir, & luy donnant ſeulement ſept mois & vingt-cinq iours, pour ſauuer l'eſtenduë du Pontificat de Guillaume, marquer ſon entrée vers le deuxiéme d'Octobre de l'an mil cent quarante-deux. Hugues a donc ſiegé ſept ans, pendant leſquels il a veu les deux années dernieres de Louis le Gros, qui mourut le premier d'Aouſt mil cent trente-ſept, & les cinq premieres de Louis le Ieune ſon fils.

P. 440.

Page 429.

P. 440.

XXXVIII.

GVILLAVME.

An de Christ MCXLII.

IL y a tant de reſſemblance entre l'Eueſque Guillaume & Hugues ſon predeceſſeur, que ie pourrois à bon droit repeter pour celuy-là, ce que i'ay dit pour cettuy-cy. Car il auoit les meſmes aduantages de naiſſance, & les meſmes perfections du corps & de l'eſprit : il eſtoit bel homme, d'vn port maieſtueux, & d'vn maintien fort agreable, iſſu de l'vn des plus puiſſants Seigneurs de Xaintonge, qui s'appelloit Guillaume de Paſſauant, & d'vne tres-illuſtre Dame nommée Luce Deſprez. Sa doctrine ſinguliere & ſes vertus eminentes le rendirent ſi recommendable, que ſa preſence effaça de l'eſprit des habitants le ſouuenir de la perte qu'ils auoient faite en la perſonne de Hugues, & fit bien-toſt ceſſer leurs regrets. Renaud Deſprez ſon couſin germain eſtant monté de l'Eueſché d'Angers à l'Archeueſché de Rheims le fit grand Archidiacre de ſon Egliſe, d'où il fut appellé à l'Eueſché du Mans lors qu'il vaca par le decés de Hugues.

Il ne tarda pas long temps à s'aquerir l'amour du Clergé, de la nobleſſe & du peuple, leur donnant à connoiſtre par ſes actions vertueuſes, le ſoin qu'il auoit du bien de l'Egliſe qui luy eſtoit commiſe, en laquelle il commença d'augmenter le ſeruice diuin, ayant tout le premier inſtitué la celebration de l'Office de Noſtre-Dame à toutes les heures canoniales dans le Chœur; & touts les Samedis il les recitoit en ſon particulier à neuf leçons, & celebroit la Meſſe en l'honneur de cette ſaincte Vierge dans ſa Chapelle Epiſcopale. Il eſtoit toûiours le premier à Matines, & outre cela toutes les nuits il retranchoit autant de temps de ſon ſommeil qu'il en falloit pour reciter les Vigiles des morts, & le Pſautier tout du long qu'il auoit appris par cœur.

Pour ſes mœurs elles eſtoient telles qu'on les pouuoit ſouhaitter en vn parfait Eueſque, car il eſtoit prouide en ſes conſeils, doux en ſon abord, n'offençant perſonne ny de faict ny de parole, ayant ſon eſprit également preparé à touts euenements bons ou mauuais, & preſchant ſon peuple autant par ſes loüables deportements, que par l'eloquence de ſes paroles. Il parloit peu, & promettoit encore moins, voulant ſe conſeruer vne entiere liberté de faire du bien à qui bon luy ſembleroit: il ne donnoit pas facilement des loüanges à qui que ce fuſt, mais il ne blaſmoit iamais perſonne, & eſtoit auſſi conſtant à conſeruer les amitiez vne fois liées, qu'il eſtoit lent à les contracter. Son boire & ſon manger eſtoient ſi reglez qu'on voyoit bien qu'il cherchoit pluſtoſt de ſatisfaire à la neceſſité que de contenter la volupté. Sa table eſtoit touts les iours accompagnée de treize pauures, & quelquesfois il y en auoit dauantage: & touts les ans au commencement de l'hyuer il auoit ſoin de faire diſtribuer vne grande quantité de veſtements à ceux qui eſtoient nuds, outre les vieillards debiles, & orphelins, deſquels il prenoit vn ſoin particulier, leur ayant aſſigné vne certaine portion à receuoir en ſa maiſon autant en ſon abſence qu'en ſa preſence.

Il eſtoit auſſi bien pere des Religieux que des pauures, & il aimoit ſur tout ceux de Ciſteaux, auſquels il fit baſtir en ſon manoir Epiſcopal, vn particulier appartement auec vne petite Chapelle, afin qu'ils fuſſent receus à toute heure, ſeruis charitablement en toutes leurs neceſſitez, auecque la liberté entiere de prattiquer leurs exercices de retraitte & deuotion ſans eſtre empeſchez aucunement des affaires & deſtourbiers qui ſont autrement inéuitables aux grandes maiſons des perſonnes publiques, comme eſt celle d'vn Eueſque. Voyant auſſi que les Moines de Marmouſtier venoient ſouuent au Mans pour leurs affaires, & qu'ils n'auoient point de retraite aſſeurée pour ſe loger, il leur fit baſtir vn Oratoire en l'honneur de ſainct Martin leur patron auec quelques maiſons tout ioignant, dans le faux-bourg de la Bretonniere, qu'on appelle auiourd'huy ſainct Iean de la Cheurie.

L'an mil cent ſoixante & dix-ſept ſur la fin du mois de Septembre, Guillaume fut deputé auec d'autres de la part de

Henry ſecond Roy d'Angleterre pour aſſiſter au traitté de paix qui ſe fit à Yury entre les Rois de France & d'Angleterre. Noſtre Eueſque prenoit ſes diuertiſſements ordinaires en ſon chaſteau de Touuoye qu'il orna de pluſieurs beaux baſtiments, & le ferma de fortes murailles, & profonds foſſez remplis d'eau viue, qui le rendirent aſſeuré contre les ſurpriſes des ennemis. Il confirma en ce lieu la Chapelle de Gaſtineau aux Moines de ſainct Gauburge, qui leur auoit eſté donnée par Hugues Seigneur de Villeray, & ratifia vn autre don de l'Egliſe de ſainct Cyr de Sargé, fait au Monaſtere de ſainct Denis de Nogean par Hugues Vicomte de Chaſteaudun: ces deux expeditions paſſées au chaſteau de Touuoye en datte de l'an mil cent quatre-vingt trois.

Bry liu. 3. chap. 10.

Il reſtitua à ſon Egliſe le patronnage de quelques Cures dont les puiſſances ſeculieres s'eſtoient emparées, & luy en donna de nouuelles, il enrichit la Sacriſtie de pluſieurs ioyaux, ornements precieux, reliquaires & vaſes d'argent pour le ſeruice de l'Autel, & fonda l'entretien de trois lampes dans les trois Chapelles de l'Eueſché.

Enfin ayant paſſé l'âge de quatre-vingt ans, il fut attaqué d'vne fieure lente qui le reduiſit à l'extremité. Le iour deuant ſa mort, il ſe fit porter en ſa Chapelle d'Yuray, où ayant aſſiſté deuotement à la Meſſe, & receu le precieux Corps de noſtre Seigneur, il ſe fit reporter en ſon lit, & le lendemain vingt-ſeptiéme de Ianuier, iour de la feſte de ſainct Iulien, auquel il auoit eſté fort deuot en ſa vie, aprés auoir receu l'Extreme-Onction par les mains de Pierre Abbé de Beau-lieu, & ordonné ſa ſepulture en l'Abbaye de S. Vincent, il ſe fit couurir d'vne haire, & mettre ſur la cendre, où il rendit l'ame à ſon Createur enuiron les trois heures du matin aſſiſté des prieres des Preſtres & des Religieux qui eſtoiẽt accourus à ſon trépas. Son ame glorieuſe laiſſa quelques marques de ſon contentement ſur le corps qu'elle venoit de quitter, qui eſtoit auſſi beau & auſſi agreable à voir que s'il euſt encore eſté animé, & ceux qui eſtoient preſents n'y pouuoient remarquer aucune difference, car il eſtoit frais & vermeil reſſemblant pluſtoſt à vn homme endormy que mort. Il fut incontinent enſeuely, reueſtu de ſes habits pontifi-

aux, & en cét eſtat porté dés le point du iour en l'Egliſe Cathedrale, où eſtant enuironné de pluſieurs beaux luminaires, touſiours aſſiſté de Chanoines qui eſtoient en prieres, trois iours eſtant paſſez ils le porterent en l'Abbaye de ſainct Vincent au ſepulchre de ſes predeceſſeurs, & fut enterré deuant le grand autel prés du Chœur.

Voicy les choſes memorables qui arriuerent pendant ſon pontificat. L'an mil cent quarante-cinq le dix-neufiéme de Iuillet, l'Abbaye de Perſeigne de l'Ordre de Ciſteaux fut fondée par Guillaume de Taluas Comte de Ponthieu & d'Alençon, qui l'exempta de toute ſubiection, meſme de celle de ſes Officiers, d'où vient qu'encore maintenant elle reconnoiſt le Seneſchal du Maine, & non le ſiege de Beaumont ou de Sonnoye. L'Egliſe fut conſacrée par Guillaume aſſiſté de Gerard Eueſque de Seez, & dediée en l'honneur de Noſtre-Dame, de ſainct Denis & de ſes compagnons, en laquelle ce fondateur fut enterré auecque Hameline ſon épouſe.

L'an mil cent cinquante l'Abbaye de Belle-branche du meſme Ordre fut baſtie par le Baron de Sablé. Alain de Chaſteau-gontier l'augmenta par ſes biens-faits, & quelques-vns de ſes enfants qui y choiſirent leur ſepulchre, comme auſſi les Seigneurs d'Antenaize qui en accreurent beaucoup le reuenu par leurs fondations.

La meſme année Henry fils de Geoffroy fit hommage au Roy Louis ſeptiéme du Duché de Normandie, aprés le decés de ſondit pere le ſeptiéme iour de Septembre au Chaſteau-du-Loir, & ſon corps fut enterré par l'Eueſque Guillaume en la Cathedrale du Mans ioignant le penultiéme pillier de la nef prés de l'autel du Crucifix, où l'on void encore ſon epitaphe. Henry donna quarante liures de rente pour l'entretien de deux Preſtres qui deuoient ſeruir à l'autel fondé deuant le tombeau du Comte Geoffroy. Ce ſont maintenant les deux Curez du Crucifix.

L'an mil cent cinquante & vn Payen de Chaourches baſtit & fonda l'Abbaye de Tironneau ſur le ruiſſeau d'Orne prés de ſon chaſteau de ſainct Aignan, dans laquelle il mit auſſi des Religieux de l'Ordre de Ciſteaux, que ſainct Bernard luy enuoya deux ans auant ſa mort.

L'an mil cent cinquante-trois Henry qui du coſté paternel auoit herité des Comtez d'Aniou, de Touraine & du Maine, du coſté maternel ſucceda au Royaume d'Angleterre & au Duché de Normandie, & ſa femme Eleonor fille de Guillaume Duc d'Aquitaine repudiée du Roy de France Louis ſeptiéme, luy apporta le Duché de Guienne & le Comté de Poitou.

L'an mil cent cinquante-neuf le Roy Henry & ſa femme paſſerent les feſtes de Noël au Mans, où ils donnerent l'Archeueſché de Bordeaux à Hardouin Doyen de l'Egliſe de ſainct Iulien.

L'an mil cent ſoixante-trois le meſme Roy baſtit dans la foreſt de Berſay le Prieuré de Grand-mont, & cinq ans aprés noſtre Eueſque donna à la requeſte de Frere Bernard Superieur, du conſentement du Doyen & du Chapitre, quelques terres voiſines pour accroiſtre l'eſpace de leur enclos. Et aprés la mort de Henry qui arriua en l'an mil cent quatre-vingt neuf, Richard ſon ſucceſſeur confirma la donation de ſon pere, & l'augmenta des reuenus de ſon domaine. Ce meſme Prince Henry aprés l'aſſaſſinat de ſainct Thomas de Cantorbie fonda le grand Hoſtel-Dieu du Mans.

REMARQVE.

CE Prelat eut vne affaire à démeſler auec vn de ſes Eccleſiaſtiques, laquelle alla ſi auant qu'il fallut que le Pape en connuſt. Sainct Bernard eſtant bien informé de l'innocence de noſtre Eueſque, écriuit trois lettres en la Cour de Rome en ſa faueur, ainſi que nous auons deſia dit cy-deuant. La premiere fut au Pape Eugene troiſiéme. La ſeconde au Cardinal Henry, & la troiſiéme à l'Eueſque d'Hoſtie, par leſquelles on peut coniecturer que le crime que cét Eccleſiaſtique impoſoit à ſon Eueſque, eſtoit d'impureté, en ce que ſainct Bernard le plege enuers eux de ſon innocence & de ſon honneſteté. *De cuius veritate & honeſtate nullus dubitat, niſi qui non nouit hominem. Mihi quidem ab ineunte iuuentute ſua notus & dilectus eſt tam pro memoratis virtutibus quàm pro aliis bonis moribus ſuis*, en celle qu'il écrit au Pape. Et en celle qui eſt au Cardi-

Epiſt. 194.

nal

mal Henry, *Vide ne Dominus Cenomanenſis ex te, quod in te eſt, in aliquo redeat contriſtatus, alioquin ego contriſtarer in homine quem ſatis pro ſua honeſtate diligo.* Epiſt. 295. Et à l'Eueſque d'Hoſtie: *Date operam, vt nihil lucretur de ſuo ſuſurro malignus, nec lædatur in aliquo innocens Epiſcopus & fidelis amicus.* Epiſt. 296. Ces témoignages ſeuls de ſainct Bernard ſont trop ſuffiſants pour iuſtifier noſtre Guillaume, ſans qu'il ſoit beſoin d'en chercher d'autres. Or eſt-il qu'Eugene troiſiéme n'occupa le ſiege que depuis l'année mil cent quarante-cinq iuſqu'à celle de mil cent cinquante-trois, & Guillaume depuis mil cent quarante-deux iuſqu'à mil cent quatre-vingt ſix, c'eſt donc pour luy aſſeurément qu'écriuit ſainct Bernard, & non pour vn autre. Le Manuſcrit le reconnoiſt ainſi ſans faillir, & le ſieur de Courteilles l'ayant voulu corriger s'eſt rendu luy-meſme digne de correction ayant fait cette groſſe faute que i'ay deſia remarquée en Aueſgaud. Guillaume preſida ſous les trente-huit ans derniers de Louis ſeptiéme, qui mourut le dix-huitiéme de Septembre de l'an mil cent quatre-vingt, & les ſix premieres de Philippes ſecond ſurnommé Auguſte Dieu-donné.

XXXIX.

RENAVT.

An de Christ MCLXXXVI.

L'Eveſque Renaut ayant employé ſes ieunes ans au ſeruice de l'Egliſe en la qualité de Chanoine de la Cathedrale, lors qu'il fut plus auancé en âge, on le pourueut de la dignité d'Archipreſtre, & de celle de Chantre, en laquelle il ſe comporta vn long-temps auecque toute ſorte d'approbation; enfin la ſinguliere addreſſe & prudence qu'on auoit reconnuë en luy au maniement des affaires le firent élire Eueſque aprés le decés de Guillaume. Mais à peine paſſa-t'il trois ans entiers, qu'il ne laiſſaſt la place à vn autre par ſa mort attiuée

le deuxiéme d'Aouſt de l'an mil cent quatre-vingt neuf; & pour le peu de temps qu'il preſida il ne laiſſa pas d'enrichir ſon Egliſe de pluſieurs beaux ornements, & luy donna trente ſols Manſais de rente annuelle pour la celebration de ſon anniuerſaire.

Foulques de Riboulé Seigneur d'Aſſé & de Lauardin, & Emme ſa femme fonderent l'Abbaye de Champagne de l'Ordre de Ciſteaux au mois de Decembre de l'an mil cent quatre-vingt huit, ainſi qu'il ſe iuſtifie par le titre de cette fondation faite en preſence de noſtre Eueſque, & de celuy d'Auranches.

Robert Baron de Sablé ſous le Pontificat de ce meſme Eueſque fonda pour les deux tiers, & Pierre de Brion pour le troiſiéme, l'Abbaye du Perray-neuf de l'Ordre de Premonſtré.

REMARQVES.

Page 460. LE ſieur de Courteilles écrit icy que *Renaut auant que d'eſtre Eueſque fut au commencement Chanoine, puis Archidiacre & Doyen*, ie ne ſçay pas où il a trouué cela, car le Manuſcrit ne le dit pas, mais ſeulement qu'il eſtoit dés ſon ieune âge au ſeruice de l'Egliſe, & qu'eſtant plus âgé il fut Archipreſtre & Chantre. I'ay ſuppoſé qu'il eſtoit Chanoine à cauſe de ces mots, *poſtquam adoleuit in Cantoris dignitate & Archipresbyteratus officio diu ac prudenter eſt verſatus*, n'y ayant point d'apparence qu'on l'euſt tiré d'vn autre rang que de celuy des Chanoines, pour le faire Archipreſtre & Chantre. Ce que le-

Page 467. dit Sieur adiouſte à la fin, que *Renaut occupa la Chaire au commencement du regne de Philippes Auguſte*, n'eſt non plus veritable, puiſque Renaut n'ayant commencé ſon Epiſcopat qu'en mil cent quatre-vingt ſix, & Auguſte ſon regne en mil cent quatre-vingt, ſa ſixiéme année courant deſia ne peut plus (à parler proprement) eſtre appellée le commencement de ſon regne, qui s'eſtoit écoulé ſous les dernieres années de l'Eueſque precedent.

Or comme nous auons veu que Guillaume mourut le vingt-ſeptiéme de Ianuier de l'an mil cent quatre-vingt ſix, & qu'aprés ſuiuit vne vacance d'enuiron ſix mois, il s'enſuit

que Renaut entra en la chaire vers la fin de Iuillet ſuiuant, & qu'eſtant mort en mil cent quatre-vingt neuf, comme le monſtre la date de l'année de la fondation du Perray-neuf, & le ſecond d'Aouſt, comme dit le Manuſcrit, il faut conclure qu'il a vn peu paſſé trois ans entiers, quoy que le Cartulaire porte ces mots, *hic in Epiſcopatu non implenit tertium annum.* Ledit Sieur a paſſé par deſſus cecy aſſez legerement, ayant écrit ſeulement qu'il occupa la chaire *peu de temps*, ce qu'il a fait à mon auis de peur de ſe méprendre: mais ce n'eſt pas ſatisfaire à la Chronologie qui demande vne raiſon exacte de la ſupputation des années autant qu'il ſe peut faire.

Il rapporte la fondation de l'Abbaye de Champagne à l'an mil cent quatre-vingt huit par Foulques de Riboulé, & dit en la page ſuiuante, qu'elle fut depuis *confirmée en l'an mil cent dix-huit par Hubert Riboulé fils de Foulques*, tellement que la confirmation precede la fondation de ſoixante & dix ans, & le fils eſt long-temps au monde auant ſon pere. Ie croy que pour mil cent dix-huit, il faudroit reſtituer mil deux cent dix-huit.

Aprés il compte quatre mois de vacance & quelques iours dauantage, mais où les prendray-ie ſi ie ne ſçay en quelle année ie ſuis? Suiuons donc noſtre calcul & diſons, puiſque Renaut eſt mort le deuxiéme d'Aouſt de l'an mil cent quatre-vingt neuf, ces quatre mois & ces quelques iours deuroient expirer au mois de Decembre ſuiuant, mais cette vacance ayant eſté plus longue comme de ſeize mois, a porté iuſqu'au dernier de Nouembre de l'an mil cent quatre-vingt dix, ainſi que ie monſtreray en l'Eueſque ſuiuant.

XXXX.

HAMELIN.

An de Christ MCXC.

APres le decés de Henry ſecond arriué en mil cent quatre-vingt neuf, Hamelin qui luy auoit ſeruy de Confeſſeur & de premier Aumoſnier, fut éleu l'année ſuiuante que l'on comptoit mil cent quatre-vingt dix, & ne receut toutesfois le caractere Epiſcopal que l'an mil cent quatre-vingt onze dans Rome par les propres mains du Pape Celeſtin troiſiéme.

L'an mil deux cent vn la ville du Mans retourna ſous la domination Françoiſe, & noſtre Eueſque preuoyant les guerres qui deuoient arriuer au Maine à ce changement de Prince, fit tranſporter le corps de ſainct Iulien à Chaſteaudun où il demeura deux ans, iuſqu'à ce que la prouince ſe trouuant paiſible il le fit rapporter & remettre en ſa place ordinaire, auec vne pompe ſolemnelle qui fut accompagnée de pluſieurs miracles. Philippes Auguſte Roy de France s'eſtant mis en poſſeſſion du Comté du Maine exigea le ſerment de fidelité de Hamelin, de quoy ayant fait refus à cauſe qu'il tenoit ſon Eueſché des biens-faits de l'Anglois, le temporel en fut ſaiſi, dont il n'eut pas main-leuée qu'apres auoir preſté ledit ſerment.

Vers ce meſme temps ceux de Paderborn en Allemagne vinrent remercier l'Egliſe du Mans de ce qu'elle leur auoit donné le corps de ſainct Liboire il y auoit trois cent ſoixante-cinq ans, & renouuellerent leurs anciennes alliances.

L'an mil deux cent neuf Hamelin fit paſſer vn accord en Chapitre, par lequel il fut dit que le gros des Prebendes vacantes par mort, reſignation ou autrement, viendroit la premiere année au profit de l'Egliſe, à la reſerue des droits qui eſtoient deus aux derniers titulaires.

En la meſme année il receut auſſi les Religieux que ſainct François enuoya en ſon Dioceſe ſous la conduite du bienheureux pere Eleu, & ce à l'inſtante priere que luy en fit Geoffroy de Laual alors Chanoine, depuis Doyen, & enfin Eueſque du Mans, qui pour ce ſuiet luy enuoya des meſſagers exprés auec des lettres de recommendation des Roys de France & d'Angleterre, auprés deſquels il auoit vn puiſſant credit. Hamelin les logea & les nourrit en ſa maiſon, iuſqu'à ce que leur nombre eſtant augmenté, il leur fit donner vn fonds prés de l'Eueſché hors des murailles de la ville. Leur eſtabliſſement fut neantmoins empeſché à cette fois, & retardé à vne autre, ſous le Pontificat de Geoffroy de Laual, comme nous verrons.

Ce fut à la requeſte de noſtre Eueſque & de ſes Chanoines que le ſuſdit Roy Philippe permit aux ſuppliants d'auancer leurs baſtiments du coſté de la ſale Epiſcopale, & de les faire ſaillir hors l'enceinte des murailles de la ville, pourueu qu'on l'entouraſt d'vne nouuelle cloſture, & que cela ne portaſt aucun preiudice à ſa defenſe : les Lettres patentes de cette conceſſion ſont données à Melun l'an mil deux cent dix-ſept.

Cependant noſtre Hamelin aprés auoir gouuerné ſon Dioceſe l'eſpace de vingt-quatre ans, commencez ſous le regne de Philippe Auguſte, ſe voyant fort decrepit, comme ayant l'âge de quatre-vingt ſeize ans, & ne pouuant plus s'acquiter des fonctions de ſa charge, ceda volontairement ſa place à vn autre vers la my-careſme de l'an mil deux cent quatorze, & mourut quatre ans aprés, ſçauoir eſt le dernier d'Octobre de l'an mil deux cent dix-huict, ayant preſque atteint l'âge de cent ans ſous la troiſiéme année du Pontificat de Maurice, & fut enterré dans le Chœur du Prieuré de Grammont.

Voicy les plus belles fondations qui ſe firent de ſon temps. L'an mil deux cent cinq, Bernard Seigneur de la Ferté fonda en ſon territoire l'Abbaye de la Pelice de l'Ordre de ſainct Benoiſt, qu'il dedia au nom de Noſtre-Dame, & du conſentement de l'Eueſque Hamelin & du Chapitre il l'aſſuiettit la viſite & à l'obedience de l'Abbé de Tyron.

L'an mil deux cent huict Pierre Comte de Vendoſme, &

ſa femme nommée Eſglantine, fonderent en l'honneur de Noſtre-Dame l'Abbaye de la Virginité ſur les marches du Vendomois, pour des Religieuſes de l'Ordre de Ciſteaux.

REMARQVES.

N'AVEZ vous iamais veu vn guide qui ayant entrepris de conduire des voyageurs dans vne nuit ſombre, par des chemins difficiles & ſcabreux, & les ayant amenez à quelque perilleux paſſage, éteint alors ſon feu, & les laiſſe ainſi tous éperdus dans l'horreur des tenebres? Le ſieur de Courteil[le] nous traite icy de la ſorte, quand ſe meſlant de nous conduire au trauers de l'obſcurité des temps paſſez, & nous ayant aſſez mal guidez iuſqu'en cét endroit, où ſe preſente vn ma-uais pas, il cache ſoudain le feu de ſa Chronologie ſous ſa robe, & nous priue de ſa lumiere hors de ſaiſon, ne comptant point, ny le nombre des années du precedent Eueſque, ny

Page 472. ſa derniere, ny la premiere de cettuy-cy, & quand il dit, *que l'on ne ſçait ſi l'an mil cent quatre-vingt quatorze eſtoit au commencement du Pontificat de Hamelin, ou ſur la fin de celuy de ſon deuancier*, il nous laiſſe dans l'anxieté & dans l'incertitude, & du lieu où nous ſommes, & de celuy où nous allons. Il faut pourtant, veüille ou non, qu'il nous découure ce flambeau, qu'il nous le remette en veuë; & voicy comme ie le luy fais faire.

Page 481. Il nous aſſeure que Hamelin eſt decedé *le trente-vniéme d'Octobre de l'an mil deux cent dix-huict, ayant gouuerné ſon Dioceſe vingt-cinq ans ſelon la plus probable opinion*, leſquels ſi on oſte de l'an de ſon decés nous trouuerõs mil cent quatre-vingt trei[ze]

Page 455. pour ſa premiere année: & parce qu'il nous apprend auſſi que l'Eueſque Guillaume eſt mort le vingt-ſeptiéme de Ianuier en l'an mil cent quatre-vingt ſix, les ſept années incluſes entre ces deux, feront le temps que Renaut aura deu occuper la chaire du Mans; mais dautant qu'entre Guillaume & Renaut il met ſix mois de vacance pour le plus, & quatre entre Renaut & Hamelin, ces dix mois oſtez de ces ſept années donneront plus de ſix ans d'Epiſcopat à Renaut, qui ſera le double de ce que ie luy donne aprés tous les Cartulaires.

Voila donc le flambeau découuert, mais gardez vous bien

de le ſuiure, il eſt de la nature de ces feux de nuit, qui au lieu de mener dans le droit chemin traiſnent dans vn precipice, cettuy-cy vous égareroit dans des chemins détournez pleins d'erreurs pour la Chronologie de Renaut, de Hamelin, & des deux ſuiuants Eueſques. Pour vous guider plus aſſeurément, ie demeure d'accord qu'il eſt bien vray que Hamelin eſt mort le iour & l'an marquez cy-deſſus, mais il n'eſtoit plus en exercice, il eſtoit alors antique Eueſque, & en auoit cedé l'adminiſtration à vn autre quatre ans auant ſa mort, ainſi que nous auons dit. I'ay pris inſtruction de cecy par vn memoire que i'ay rencontré dans le liure du Pontifical, où la vie de ces Eueſques ne ſe trouuant pas, quelque curieux du temps a remarqué ce que ie vous communique, & qui m'a tiré de la perplexité où m'auoit laiſſé ledit Sieur, qui pouuoit rencontrer cecy auſſi bien que moy, puiſqu'il a eu long-temps le meſme liure lequel il cite fort ſouuent, comme nous auons veu. *Hamelinus anno* 1190. *in craſtino ſancti Andreæ electus, eſt conſecratus Romæ à Cœleſtino Papa tertio. Ceſſit antequam decederet annis quatuor, & ceſſauit Epiſcopatus à media quadrageſima vſque ad diem Martis poſt Octauas Pentecoſtes. Obiit Hamelinus fere centenarius anno Domini* 1218. *vigilia omnium Sanctorum. Egit in Epiſcopatu annos* 28. *& Nicolaus electus prædicta die Martis.* Ie communiqueray le reſte de ce Memoire en la Remarque ſur Maurice, où vous le verrez appuyé de circonſtances ſi fortes, qu'elles ne vous laiſſeront, non plus qu'à moy, aucun doute de ſa verité.

Puiſque Hamelin eſt donc mort le dernier Octobre en mil deux cent dix-huict, & qu'il auoit fait ceſſion à la my-careſme, quatre ans auant que de mourir, c'eſt à dire en mil deux cent quatorze, s'il faut compter en rigueur du premier de Decẽbre iour de ſon électiõ de l'an mil cent quatre-vingt dix, on ne ſçauroit luy attribuer plus de vingt-trois ans & enuirõ trois mois d'Epiſcopat, ce qui fait que ny les vingt, ny les vingt-cinq ans que luy donne *plus probablement* le ſieur de Courteilles ne ſont veritables. Ce Memoire neantmoins donne à Hamelin vingt-huict ans de Prelature, à compter depuis ſon entrée ſuſdite iuſqu'au iour de ſon decés, leſquels ſe trouuent accomplis moins vn mois, ce que ie croy eſtre fait à deſſein;

parce qu'encore que ce bon homme euſt cedé ſon Eueſché, & qu'vn autre euſt eſté éleu en ſa place, il en retenoit neantmoins touſiours la qualité, & Nicolas & Maurice qui furent Eueſques l'vn aprés l'autre pendant ſa vie, luy deferoient par honneur tout ce qu'ils pouuoient & tout ce qu'ils deuoient, ſans qu'ils s'ingeraſſent d'autres choſes que des fonctions auſquelles il ne pouuoit plus vacquer, à raiſon de ſon âge decrepite. La pieté ne permettoit pas à ces deux Prelats d'en vſer autremẽt: c'eſt pourquoy on void la requeſte ſuſdite preſentée au Roy Philippe l'an mil deux cent dix-ſept, au nom de Hamelin encore viuãt, & du Chapitre. Toutefois pource que ie dois pluſtoſt rendre raiſon du temps qu'vn Eueſque a preſidé, que de celuy qu'il a veſcu, ie n'en donne auſſi precisément à cettuy-cy qu'autant qu'il s'en trouue depuis le iour de ſon élection iuſqu'à celuy de ſa ceſſion, laquelle s'eſtant paſſée à la my-careſme, c'eſt comme ſi on diſoit le ſixiéme de Mars, d'autant que Paſques arriuerent le trentiéme du meſme mois en cette année mil deux cent quatorze, & l'élection de Nicolas eſtant celebrée le vingt-ſeptiéme iour de May enſuiuant qu'eſtoit le Mardy aprés les octaues de la Pentecoſte, le ſiege auoit vacqué trois mois dix iours moins tout au plus, à quoy s'accorde le Manuſcrit de Moreau, qui dit en Hamelin: *Poſtmodum eius vacauit Epiſcopatus fere tribus menſibus.* Et voila pour ce qui eſt de la fin de la vie & de l'Epiſcopat de Hamelin.

Or dautant que ce Memoire porte que Hamelin fut conſacré dans Rome par les mains du Pape Celeſtin III. il faut reietter cette conſecration du moins iuſqu'à la fin du Printemps de l'année mil cent quatre-vingt onze, en laquelle Celeſtin fut couronné le iour de Paſques qui eſtoient le quatoziéme d'Auril. Outre cecy l'année qu'entra Hamelin en l'Eueſché, ſe conſirme par vn autre titre que i'ay trouué dans les Archiues de la grande Egliſe, qui eſt vn certain accord paſſé entre luy & les Chanoines, au ſuiet de leur non reſidence, en datte du lendemain de Paſques de l'an mil cent quatre-vingt douze, & le deuxiéme de ſon Pontificat: ſon premier eſtoit donc en mil cent quatre-vingt dix, dautant que Paſques eſtant cette année de mil cent quatre-vingt douze le cinquiéme d'Auril, le lendemain ſixiéme eſtoit en ſa ſeconde année qui auoit com-

commencé dés le premier de Decembre de l'an mil cent quatre-vingt onze, comme il eſt aiſé à voir. Eſpluchons encore vne difficulté.

Nous auons veu cy-deuant pluſieurs petites Tranſlations des reliques de S. Iulien depuis la premiere qui fut faite par S. Aldric, entre leſquelles il y en a eu deux celebres, l'vne ſous l'Eueſque Guy en mil cent trente-quatre, & l'autre ſous Hamelin en mil deux cent vn, que rapporte icy le ſieur de Courteilles; en quoy il manque de memoire, ne ſe ſouuenant plus de ce qu'il a dit en pareille occaſion de la premiere Tranſlation en ces paroles : *L'Eueſque & le Clergé trouuerent à propos de les placer* (ces reliques) *dans vn autre endroit ; pour cét effet ils dreſſerent vn repoſitoire en vn lieu plus honorable & plus eminent, où elles ont demeuré iuſqu'aux troubles de l'année mil cinq cent ſoixante & deux que la ville fut pillée par les heretiques, qui bruſlerent ſon corps, & ne laiſſerent que le chef, qui par bon-heur ou par miracle ſe ſauua de leurs mains.* Si donc ces reliques furent miſes en ce repoſitoire par S. Aldric, & y ont demeuré depuis l'an huict cent trente-quatre (ſelon ledit Sieur) iuſqu'en mil cinq cent ſoixante & deux, comment ſe peut-il faire qu'elles ayent eſté transferées à Chaſteaudun en mil deux cent vn, & y ayent demeuré deux ans ? C'eſt vne contradiction manifeſte. Mais pource qu'il adiouſte qu'elles furent toutes bruſlées à la reſerue du chef, il deuoit encore reſeruer celles que les Dames Religieuſes du Pré conſeruent auiourd'huy dans vn beau reliquaire, qu'on appelle la châſſe de S. Iulien, non pas que nous croyions que ſon corps y ſoit entier, puiſqu'il eſt certain que S. Aldric l'enleua de ce lieu & le porta en ſon Egliſe, mais ſeulement qu'il en laiſſa quelques pieces remarquables par honneur & par deuoir, n'eſtant pas à propos de priuer entierement cette religieuſe maiſon, de la poſſeſſion totale d'vn treſor ſi precieux. Cela ſe paſſa aſſeurément ainſi, & ce qui reſta eſt échapé à la rage des Caluiniſtes, & c'eſt ce que nous venerons encore auiourd'huy en cette belle châſſe, à laquelle on ne doit pas rendre moins d'honneur que ſi le corps y eſtoit tout entier, puiſque les graces qu'on obtient aux ſepulchres des Saincts ne procedent pas de la quantité de leurs offements, mais de la vertu de leurs merites & de leurs interceſſions.

Page 286.

L'ombre du corps de S. Pierre operoit des miracles, les demiceints & les mouchoirs qui auoient touché au corps de S. Paul & posez aprés sur les malades les gariſſoient, & les filets tirez des robbes & des cilices des Saincts chaſſoient les demons. Le ſieur de Courteilles a voulu vuider la châſſe de S. Iulien de reliques, comme celle de S. Domnole, mais nous auons monſtré en ſon lieu, qu'il ne le falloit pas croire pour celle-cy, il ne le faut donc pas croire auſſi pour celle là, non ſeulement pour cette raiſon, mais auſſi pour l'authorité des leçons de Matines qui ſe chantent & ſe recitent par tout ce Dioceſe, depuis plus de huict cent ans, le iour de la ſuſdite Tranſlation, & qui ont eſté extraites des vieux Actes & Regiſtres de la Cathedrale, qui contiennent expreſſément que S. Aldric enleuant ce ſacré depoſt, leur en laiſſa vne partie, & à la bonne heure, car s'il n'euſt rien laiſſé tout euſt eſté brûlé, comme dit le ſieur de Courteilles.

Il me ſemble qu'aprés toutes ces preuues il ne doit reſter aucun lieu de mettre en doute la verité que nous defendons: mais pour ne laiſſer rien en arriere en vne choſe de ſi grande conſequence, i'ay deſiré voir de mes yeux les reliques conſeruées dans cette belle châſſe, & la Dame ſœur Charlotte de Miée de Gueſpray, tres-digne Abbeſſe de ce deuot Monaſtere du Pré, portée d'vn meſme zele que moy de faire connoiſtre la verité, pour conſeruer la deuotion deuë à noſtre ſainct Apoſtre, ayant obtenu permiſſion neceſſaire en tel cas, en fit faire l'ouuerture en preſence de toute ſa Communauté le vingt-ſeptiéme de Iuillet de l'année mil ſix cent cinquante. Dedans on trouua deux paquets de taffetas rouge cramoiſy, où il y a deux notables portions du crane, vne autre qui eſt vne partie du front, où ſe voit la moitié de l'orbite, le derriere de la machoire, où il y auoit encore trois dents, dont il en paroiſſoit vne cariée, la premiere des vertebres du col, & deux autres du dos, vn doigt, vn os du bras nommé le *radius*, vn aſtragale auec vn autre os du tarſe appellée le cuboeide & quelques autres. Ces ſacrez oſſements furent recouſus en leurs enueloppes rouges, & remis enſemble en vn ſac de taffetas verd. Plus il y auoit d'autres reliques de S. Thuribe, de S. Pauace, principalement du crane, de S. Liboire & de S. Romain,

& vn autre paquet qui portoit pour écriteau: *De reliquiis S. Iuliani vt piè creditur*, deſquelles reliques ie ne veux pas faire inuentaire, à raiſon qu'elles ne ſont pas certaines, mais elles ſont aſſeurément des corps ſaincts qui ont eſté enſeuelis en cette Egliſe: de ſorte que cette riche & belle châſſe eſt vn des precieux reliquaires de la prouince, & auquel nos Manſeaux doiuent rendre plus d'honneur, puiſqu'il contient des oſſements de ceux qui ont eſté les premiers autheurs de leur conuerſion.

Elles ſont auſſi eſté reconnuës pour telles de tout temps, & ſpecialement, l'an mil cinq cent cinq le Mardy quatriéme iour de Nouembre par le reuerendiſſime Cardinal de Luxembourg Eueſque du Mans, qui les transfera ſolennellement d'vne vieille châſſe de bois dans la neuue d'argent doré, & en fit dreſſer vn procés verbal dont voicy la copie:

Vniuerſis Chriſticolis præſentes inſpecturis & audituris notum ſit, quòd hac die ſubſcripta ad ſupplicationem venerabilium ac religioſarum Dominarum Ioannæ de Crez Abbatiſſæ, & cæterarum Religioſarum Conuentus Monaſterij beatiſſimi Iuliani de Prato prope Cenomanos ordinis S. Benedicti, Reuerendiſſimus in Chriſto Pater & dominus dominus Philippus miſeratione diuina, ſanctorum Petri & Marcellini ſacroſanctæ Romanæ Eccleſiæ Presbyter Cardinalis de Luxemburgo, Cenomanenſis & Morinenſis Epiſcopus, has ſanctas Reliquias de veteribus capſis ſiue repoſitoriis in hanc nouam capſam (ipſa priùs per eum benedicta) ac ſtatim poſt finem Miſſæ per eum ad maius altare dicti Monaſterij celebratæ deuotè, & cum magna reuerentia tranſtulit & collocauit die Martis poſt feſtum omnium Sanctorum exiſtente quarta menſis Nouembris, anno Domini milleſimo quingenteſimo quinto, præſidente in vniuerſali Eccleſia ſanctiſſimo domino noſtro Iulio Papa ſecundo, præſentibus ad hoc Reuerendiſſimo in Chriſto Patre domino Franciſco de Luxemburgo Eccleſiæ ſancti Pontij Electo & Adminiſtratore, ac dicti Reuerendiſſimi nepote, necnon venerabilibus & circunſpectis viris dominis ac magiſtris Franciſco le Chat in vtroque iure Doctore Cantore, Michaële d'Eu in ſacra pagina profeſſore, Petro Hemmert, Guillelmo de Pennart, & Balduino de Crepy, in iuribus graduatis, Cenomanis commorantibus, ac Euſtachio Yart Presbytero in ſacra pagina profeſſore, cum pluribus aliis viris Eccleſiaſticis ac plebeiis. Ad firmiorem quoque fidem præmiſſorum, idem Reuerendiſſimus dominus Cardinalis voluit &

præcepit hanc cartulam ſigno mei fui Secretarij ſignari, propriique fui ſigilli appenſione muniri, anno & die quibus ſuprà. Sic ſignatum.

GVERRANDE.

Le ſeau eſtoit en cire rouge dans vne petite boëtte de fer blanc, à l'entour duquel on liſoit ces mots: *ſignum Philippi de Luxemburgo Presbyteri Cardinalis, Cenomanenſis & Morinenſis Epiſcopi.* Voila de grands perſonnages qui rendent témoignage à la verité des reliques de S. Iulien, & qui n'ont pas eſté moins ſoigneux que nous de la rechercher & connoiſtre, i'aurois de la peine de ne pas iuger que ceux qui s'eſtimeroient plus clair-voyans en ces matieres qu'eux, & que toute l'antiquité n'ayent trop bonne opinion de leur ſuffiſance. Et remarquez s'il vous plaiſt dans le dénombrement des reliques de S. Iulien cy-deſſus, qu'elles ſont de la teſte, du col, des bras, des mains, du dos & des pieds, en quoy il ſemble que S. Aldric enleuant ce ſainct corps en ait ſeparé exprés quelques pieces de chacune de ſes parties pour contenter aucunement les Religieuſes affligées outre meſure de la perte d'vn ſi riche treſor, en ſorte que ſi elles ne l'auoient plus tout entier, elles ſe conſolaſſent dans la poſſeſſion de quelque morceau de chaque partie de ce tout. Et s'il faut adiouſter foy à la tradition de cette Abbaye, S. Aldric fut contraint d'enfermer dans le Monaſtere de ſaincte Treneſtine, toutes ces Religieuſes qu'on ne pouuoit reſoudre à ſouffrir ce dommage, afin qu'il fiſt cét enleuement auecque plus de patience & de liberté.

Mais outre ces Reliques, la chair de tant de corps ſaincts reſoluë en poudre leur eſt demeurée, qui fait que l'on peut bien dire à ces bonnes Religieuſes, que la terre qu'elles foulent aux pieds eſt ſaincte, & qu'elles ſont les gardes du plus auguſte lieu de la ville & du ſanctuaire de la prouince.

Dans vne ville nommé Landerneau au Dioceſe de Leon de la baſſe Bretagne, il y a vne belle Egliſe dediée en l'honneur de noſtre ſainct Iulien, à laquelle la ſuſdite Reuerende Abbeſſe, non pas tant pour ſatisfaire aux preſſantes ſollicitations de pluſieurs grands Seigneurs, que pour le deſir qu'elle auoit d'amplifier le culte de ce Sainct ſon patron, en donna par la permiſſion de Monſeigneur de la Ferté dernier Eueſque du Mans vne relique, & vne autre de S. Romain, qui y fu-

rent receuës & miſes en depoſt auec de grandes ſolennitez & triomphes par Robert Cupif Eueſque de Leon le vingt-cinquiéme de Iuillet de l'an mil ſix cent quarãte-ſix. Et le trentiéme de Ianuier de l'an mil ſix cent quarante-huit, elle en donna encore vne autre auecque la meſme permiſſion au Reuerend Pere Frere Innocent de Calatayerone General de l'Ordre des Peres Capucins, qui la demanda pour la porter dans la ville de Calatayerone en Sicile, & la mettre dans la principale Egliſe dediée en l'honneur de noſtre ſainct Iulien, du temps peut-eſtre que les François eſtoient Seigneurs de la Sicile, tellement que depuis cette iſle iuſqu'à la terre ferme du fonds de noſtre baſſe Bretagne, le nom de Iulien eſt glorieux, & depuis le Soleil couchant iuſqu'au leuant ſon reſpect eſt dans le cœur de touts ces peuples, comme ſes loüanges dans leur bouche.

XXXXI.

NICOLAS.

An de Christ MCCXIV.

RICHARD Roy d'Angleterre eſtant allé au voyage de la Terre ſainte, Nicolas le ſuiuit comme ſon premier Aumoſnier, & au ſeiour qu'ils firent en l'iſle de Chypre, il donna la benediction nuptiale à ſon Maiſtre, & à Berangere fille de Dom Sanchez Roy de Nauarre. Richard aprés ſon retour le fit élire Doyen de l'Egliſe Cathedrale, & en ſuite de la ceſſion de Hamelin le Chapitre le nomma pour ſon Eueſque, ce qui fut agreé par Auguſte Roy de France. Il donna à l'Abbaye de ſainct Vincent ſix ſols de rente pour la pictance du Conuent, à la charge de celebrer touts les ans vne meſſe à ſon intention & de Guillaume de Marcé Chanoine. Il mourut aprés auoir gouuerné ſeulement vn an neuf mois à compter du iour de ſon élection. Son anniuerſaire eſt fondé le vingt-ſixiéme de Feurier.

REMARQVE.

L'ELECTION de Nicolas ayant eſté faite le Mardy d'aprés les octaues de la Pentecoſte, c'eſt à dire le vingt-ſeptiéme de May de l'an mil deux cent quatorze, ainſi que nous auons veu, il y aura vn an neuf mois iuſques vers la fin de Feurier de l'an mil deux cent ſeize, & adiouſtant vn mois que touts les Cartulaires donnent pour la vacance entre luy & ſon ſucceſſeur, nous nous trouuerons vers la fin du mois de Mars, c'eſt à ſçauoir au vingt-quatriéme iour auquel fut faite l'élection de Maurice, comme nous verrons incontinent. Il eſt vray que les Cartulaires & noſtre Memoire cy-deſſus ne luy donnent qu'vn an huit mois au lieu de neuf, ce qui eſt peu de choſe à dire, & qui arriue à mon aduis à cauſe qu'ils ne comptent que depuis ſa conſecration, qui ne fut faite qu'vn mois ou enuiron aprés ſon élection, ainſi qu'on peut raiſonnablement preſumer, & on le peut aſſez bien inferer des mots de noſtre Memoire: *Sedit anno vno menſibus octo, & ceſſauit Epiſcopatus menſe vno;* eſtant certain qu'à proprement parler la ſeance d'vn Prelat ne ſe compte que depuis ſa conſecration, & tout cecy confirme encore la verité du Memoire dont ie ſuis la Chronologie.

XLII.

MAVRICE.

An de Christ mccxvi.

IEAN de Fayet qui auoit eſté conſacré Archeueſque de Tours par Hamelin donna le caractere Epiſcopal à Maurice, lequel preſta le ſerment de fidelité entre les mains de Louis huitiéme, à Paris le troiſiéme de Nouembre de l'an mil deux cent vingt-trois. Depuis ce Prince eſtant mort il le renouuella à ſainct Louis ſon fils & ſon ſucceſſeur, lequel donna à Charles ſon frere les Comtez d'Aniou & du Maine pour ſon appanage. Maurice ordonna qu'on tiendroit deſormais deux fois l'année le Synode, à la Pentecoſte & à la Touſſaint. Il changea la dignité d'Archipreſtres en celle d'Archidiacres le Ieudy aprés la feſte de ſainct Remy, c'eſt à dire le troiſiéme d'Octobre de l'an mil deux cent trente, & diuiſa la prouince en ſix Archidiaconez, ſans y comprendre les paroiſſes de la ville, fauxbourgs, & quinte, qui ſont ſuiettes à la viſite du Doyen.

Aprés auoir eſtabli vn ſi bel ordre dans ſon Eueſché qu'il adminiſtra enuiron ſeize ans, il fut transferé en l'an mil deux cent trente & vn à l'Archeueſché de Roüen vacant par la mort de Thibault, où il mena vne vie toute ſainte, & la finit par vne mort qui fut ſuiuie de miracles. On dit de luy entre autres choſes, qu'il eſtoit prodigue aux pauures & chiche pour ſoy-meſme, que ſon Archeueſché luy valoit de reuenu annuel douze mil liures, deſquels il n'en reſeruoit que trois mil pour défrayer ſa maiſon, qui n'eſtoit que le quart, & donnoit le reſte aux pauures, encore vſoit-il de ce quart comme s'il n'en euſt eſté que le diſpenſateur & non pas le ſeigneur. Il donna huit liures de rente au Chapitre de Roüen pour faire la feſte de ſainct Iulien double, & fonda vn Obit. Enfin

Cantiprat. libro 1. Apum cap. 1. & 8.

aprés y auoir demeuré enuiron deux ans & demy, il mourut à Soucenſe, d'où ſon corps fut apporté dans la ville, & y donna des marques euidentes de ſainteté par les miracles qui ſe firent aprés ſon decés arriué l'onziéme de Ianuier de l'an mil deux cent trente-quatre.

Les Peres Dominicains, qu'on nomme Iacobins s'établirent au Mans du temps de noſtre Eueſque deux ou trois ans auant le decés de leur Patriarche. Maurice pria le Doyen & les Chanoines de leur donner quelques maiſons qui leur appartenoient, & vne chapelle nommée Noſtre-Dame des marais pour l'habitation de ces nouueaux Religieux, & en contre-échange il leur aſſigna quelques rentes à prendre ſur certaines dixmes de ſon Dioceſe. Iean de Troezen Anglois leur donna la plus grand part de leur enclos, & comme leur fondateur ou principal bien-faiteur, il choiſit ſa ſepulture en la place la plus eminente & la plus proche de l'autel.

L'an mil deux cent vingt-neuf, le Monaſtere de l'Eſpau fut baſty par la Reyne Berangere veuue du Roy Richard pour des Religieux de l'Ordre de Ciſteaux, & en mil deux cent trente à l'inſtigation de Geoffroy de Laual Doyen de la Cathedrale, & depuis Eueſque, & de Hamon ſon frere, Emme leur mere fille de Geoffroy le Bel fonda l'Abbaye de Noſtre-Dame de Clermont, & la donna aux Religieux du meſme Ordre.

REMARQVES.

C'Est vne belle inuention de ce ſiecle que les lunettes d'approche, qui ſeruent à groſſir les obiets eſtendant leurs eſpeces, afin qu'elles ſoient plus facilement recueillies de la puiſſance viſuelle. Les erreurs que commet icy le ſieur de Courteilles ſont ſi groſſieres qu'on n'a pas beſoin de ces lunettes pour les découurir, & ie m'eſtonne fort que les ayant commiſes il ne les ait pas apperceuës à la reueuë de ſon liure, & rangées auecque les autres dans la correction qu'il nous en donne à la fin. Et voila que c'eſt que d'auoir perdu le filet de ſa Chronologie dans l'Eueſque precedent, où il n'en dit pas vn mot, ſe contentant de rapporter qu'il a preſidé vn an huit

mois

mois, ſans rien dire dauantage, non plus qu'en cet tuy-cy, où il ne marque point l'année qu'il eſt entré en l'Epiſcopat. Si nous ne luy remettons le filet dans la main, il ne ſortira iamais de ce dedale, il le faut donc faire ciuilement aprés que l'ayant tourné par touts les bouts nous aurons tiré de luy ce qu'il n'a pas dit, & ce qu'il deuoit dire.

Premierement ſi nous auons recours à la derniere marque qu'il nous a laiſſée, nous verrons que Hamelin eſt mort Eueſque (car il ne dit rien de ſa ceſſion) le dernier d'Octobre de l'an mil deux cent dix-huit, ſi vous adiouſtez vn an huit mois pour le temps de Nicolas, il ſera mort à la fin de Iuin de l'an mil deux cent vingt, auquel adiouſtant ſeize ans pour l'Epiſcopat de Maurice, nous aurons l'année mil deux cent trente-ſix, en laquelle il quitta la chaire du Mans pour celle de Roüen, & neantmoins il mourut en l'an mil deux cent trente-deux ſelon ledit Sieur. Prenons maintenant à rebours, *Page 493.* & voyons s'il trouuera mieux ſon compte. Maurice mourut à Roüen l'an mil deux cent trente-deux, il fut deux ou trois ans Archeueſque, il quitta donc ſon Eueſché du Mans en mil deux cent trente ou mil deux cent vingt-neuf, d'où tirant les ſeize ans qu'il en fut Eueſque, nous aurons mil deux cent quatorze ou mil deux cent treize pour ſon entrée, & celle de Nicolas en mil deux cent onze ou mil deux cent dix, & cependant leur predeceſſeur ne mourut qu'en mil deux cent dix-huit.

Il faut vn peu de calcul pour découurir cette faute, mais en voicy vne qui creue les yeux. Il dit donc que Maurice eſt decedé *l'onziéme de Ianuier de l'an mil deux cent trente-deux*, *Page 493.* il écrit tout au commencement que cét Eueſque *preſta le ſerment de fidelité entre les mains de Louis huitiéme dit de Montpenſier, à Paris le troiſiéme de Nouembre l'an mil deux cent vingt-trois, & que depuis ce Prince eſtant mort pendant ſon Pontificat, il le renouuella à Fontaine-belleau en l'année mil deux cent trente-quatre, à Louis neufiéme ſon fils, & ſon ſucceſſeur.* *Page 487.* Le voila donc viuant deux ans aprés ſa mort, il me ſemble que cette faute eſt aſſez belle pour eſtre apperceuë, & miſe au rang de celles qui ſont corrigées en la Defenſe anticipée.

Ce n'eſt pas aſſez d'auoir diſcuté les tenebres de ces er-

reurs, ſi nous ne mettons la verité en ſon iour. Ie ſuis d'accord auecque ledit Sieur que Maurice a preſidé ſeize ans, il faut ſçauoir ſeulement quand il a commencé, ce que mon Memoire m'apprend ſans faillir en ces paroles: *Mauricius anno milleſimo ducenteſimo decimo ſexto vigilia Annunciationis B. Mariæ quinta feria, qua cantabatur Lætetur cor quærentium Dominum, electus eſt & Turonis conſecratus Dominica infra octauas Aſcenſionis. Ceſſit verò circa feſtum Magdalenes, & ad Archiepiſcopatum Rhotomagenſem euectus eſt.* Sans faillir, dis-ie, dautant que voila des circonſtances & des marques trop particulieres pour ne leuer pas tout le ſoupçon que l'on pourroit auoir de quelque fauſſeté. Ie les ay verifiées par les regles communes du nombre d'Or & du Cycle ſolaire, & les ay trouuées iuſtes, car en cette année Biſſextile les lettres Dominicales eſtoient C B, & cette derniere courant depuis le vingt-quatriéme de Feurier nous donne la vigile de l'Annonciation qui eſt le vingt-quatriéme de Mars au Ieudy. Paſques furent le dixiéme d'Auril, qui font que ce Ieudy auquel on chante *Lætetur cor quærentium Dominum*, eſtoit celuy d'aprés le quatriéme Dimanche de Quareſme qu'on appelle *Lætare*, & celuy d'entre les octaues de l'Aſcenſion tomboit au vingt-deuxiéme de May que Maurice receut la conſecration Epiſcopale à Tours par les mains de ſon Metropolitain.

Or s'il eſt vray que Maurice a eſté Eueſque du Mans ſeize ans, comme il eſt hors de conteſtation, il faut ſçauoir preciſément l'an auquel il ceda l'Eueſché du Mans, afin que nous trouuions aſſeurément l'année de ſon inſtallation, ce qui ne ſeruira pas peu à iuſtifier encore ce Memoire ſuſdit. Il faut donc ſçauoir que ce fut en mil deux cent trente & vn vers la feſte de la Magdeleine (comme cy-deſſus) c'eſt à dire tirant à la fin de Iuillet, & ie le prouue en ce que Claude Robert en ſes Eueſques de Seez, aprés Bry écrit que Maurice dedia l'Egliſe de l'Abbaye de Tironneau en la compagnie de Hugues Eueſque de Seez en mil deux cent trente & vn, Maurice eſtoit donc encore Eueſque du Mans cette année, & en la meſme il fut fait Archeueſque de Roüen, comme il ſe iuſtifie en ce que le Pape Gregoire neufiéme commit le Doyen, vn Archidiacre & vn Chanoine de Paris pour faire enqueſte

ſi ce qu'auoit expoſé Maurice en ſa ſupplique, tendante afin d'obtenir confirmation de la nouuelle diuiſion qu'il auoit faite de ſon Dioceſe du Mans en Archidiaconcz, eſtoit veritable, & ſi cette diuiſion eſtoit à l'honneur de Dieu, au profit de l'Egliſe, & pour le ſalut des ames, & en cas qu'ils le trouuaſſent ainſi, Gregoire leur donna pouuoir de confirmer ladite partition. Cette Bulle eſt donnée à *Rieti* capitale du païs des anciens Sabins, le troiſiéme des Nones de Feurier le cinquiéme de ſon Pontificat, c'eſt à dire le troiſiéme dudit mois de l'an mil deux cent trente-deux. Car Gregoire fut couronné le vingt & vniéme de Mars de l'an mil deux cent vingt-ſept, tellement que le mois de Feurier de l'an mil deux cent trente-deux eſtoit encore dans ſa cinquiéme année, qui ne fut accomplie que le vingt-vniéme du mois de Mars ſuiuant, auquel il commença ſa ſixiéme. Dans cette Bulle il parle de Maurice comme eſtant deſia Archeueſque de Roüen en ces termes: *Venerabilis frater noſter Rotomagenſis Archiepiſcopus dum Cenomanenſi præeſſet Eccleſiæ.* Ce qu'eſtant ioint auec la conſecration de l'Egliſe de Tironneau fait voir que ce fut l'année precedente, ſçauoir mil deux cent trente & vn ny pluſtoſt ny plus tard qu'il fut éleué à l'Archeueſché de Roüen. Et puiſque Maurice fut éleu le vingt-quatriéme de Mars de l'an mil deux cent ſeize, adiouſtez y quinze ans, vous trouuerez qu'ils ſont reuolus en l'an mil deux cent trente & vn au vingt-troiſiéme, lequel paſſé on commença de compter ſa ſeiziéme année, dans laquelle il continua enuiron quatre mois, ou deux depuis le vingt-deuxiéme de May iour de ſa conſecration iuſques vers la feſte de la Magdeleine qu'il fit ſa ceſſion, comme nous auons dit, & il n'eſt pas de nouueau qu'on donne quelque fois des années entieres aux Roys & aux Prelats, leſquelles cependant ils n'ont que commencées, comme nous auons veu ſouuent cy-deuant, & voyez ie vous prie s'il y a maintenant lieu de douter de la fidelité de noſtre Memoire ſuſdit.

Cecy eſtant ainſi liquidé i'ay pû raiſonnablement écrire que les Peres Dominicains ou Iacobins ſe ſont eſtablis au Mans du temps de Maurice, deux ou trois ans auant que leur Patriarche ſainct Dominique mouruſt, ce qui arriua le quatriéme d'Aouſt de l'an mil deux cent vingt & vn, & Maurice

commençà à gouuerner en mil deux cent ſeize, comme nous auons dit, en quoy il n'y a point de difficulté; ce que ne pouuoit pas dire le ſieur de Courteilles, puiſque ſelon ſon erreur qui ne permet pas que Maurice ſoit entré en l'Epiſcopat plûtoſt qu'en mil deux cent vingt, c'eſt à ſçauoir aprés la mort de Hamelin en mil deux cent dix-huit, & le temps de Nicolas de vingt mois, qui ne finiſſent pas pluſtoſt qu'en cette année-là, ces Peres ne pourroient pas eſtre arriuez au Mans deux ou trois ans auant le decés de ſainct Dominique, c'eſt à dire en mil deux cent dix-huit, ou mil deux cent dix-neuf, ſous Maurice qui n'eſtoit pas encore Eueſque ſelon ledit Sieur, il deuoit donc pluſtoſt dire deux ou trois ans aprés pour parler conſequemment.

Enfin on pourroit peut-eſtre demander, pourquoy Maurice ayant eſté éleu Eueſque dés le vingt-quatriéme de Mars de l'an mil deux cent ſeize, il n'auroit pas preſté le ſerment de fidelité pluſtoſt que le troiſiéme de Nouembre de l'an mil deux cent vingt-trois, & certes on auroit raiſon: mais il faut ſçauoir qu'auant Maurice on n'exigeoit point ce ſerment de fidelité des Eueſques, & qu'il ne le preſta à la fin de cette année qu'en conſequence d'vn arreſt du Parlement qui n'eſtoit pas encore ſedentaire, donné en la meſme, ainſi que porte le Manuſcrit. Que ſi nous auons veu que l'on contraignit Hamelin à preſter ce ſerment par la ſaiſie de ſon temporel, c'eſt qu'eſtant eſtranger, & ayant depuis peu changé de Maiſtre, on voulut par ces contraintes s'aſſeurer de ſa fidelité, de laquelle on pouuoit pluſtoſt douter que de celle d'vn naturel.

Concluons de ce que deſſus, que Maurice a gouuerné ce Dioceſe enuiron ſeize ans, & qu'il a veu les ſept années dernieres de Philippes Auguſte Dieu-donné Roy de France, qui mourut l'an mil deux cent vingt-trois le quatorziéme de Iuillet, les trois de ſon fils Louis decedé en mil deux cent vingt-ſix le ſeptiéme de Nouembre, & enuiron les ſix premieres de ſainct Louis fils de ce dernier.

XLIII.

GEOFFROY DE LAVAL.

An de Christ MCCXXXI.

GVY cinquiéme Seigneur de Laual, beaufrere de Henry II. Roy d'Angleterre, fut ſon Lieutenant dans la prouince du Maine, & pere de noſtre Geoffroy, ſa mere s'appelloit Emme, fille de Geoffroy Comte d'Aniou, de Touraine & du Maine, à cauſe duquel ce nom luy fut impoſé, & fut dés ſa ieuneſſe deſtiné à l'Egliſe. Il fut premierement Chanoine, puis Doyen de la Cathedrale, & enfin il ſucceda immediatement à Maurice, ſi toſt qu'il fut nommé à l'Archeueſché de Roüen. Il procura l'eſtabliſſement des freres Mineurs qu'il auoit fait venir d'Italie, du temps meſme de S. François. Berangere vefue du Roy Richard d'Angleterre, leur donna vn fonds prés des murailles de la ville, où ils commencerent à ietter les fondements d'vn Conuent, à l'auancement duquel noſtre Eueſque leur veritable bien-faiteur contribuant, employa vne partie de ſon reuenu. Il les euſt aſſiſté dauantage, ſi la mort ne l'euſt preuenu, aprés auoir occupé la chaire trois ans ſous le regne de ſainct Louis. Il choiſit dans le nouuel edifice de leur Egliſe ſa ſepulture, de laquelle il ne reſte maintenant aucun veſtige. Il conſacra en l'honneur de Noſtre-Dame l'Egliſe de l'Abbaye de l'Eſpau, nommée de la Pieté de Dieu, que la Reyne Berangere auoit baſtie & fondée, dés l'an mil deux cent vingt-neuf, entre la foreſt de l'Eſpau & la riuiere d'Huyne, & y voulut eſtre enterrée.

REMARQVE.

LE ſieur de Courteilles pourſuit icy ſon mécompte écriuant que l'Abbaye de Noſtre-Dame de Clermont fut fondée en l'an mil deux cent trente, *par l'inſtigation de noſtre Eueſque*, ce qui ne peut eſtre, puiſque i'ay ſuffiſamment prouué en la Remarque precedente que Maurice eſtoit encore Eueſque. Si donc ce Monaſtere a eſté fondé en mil deux cent trente à l'inſtigation de Geoffroy, ce fut comme il n'eſtoit encore que Doyen, c'eſt pourquoy i'ay rapporté cette fondation à la fin de la vie de Maurice, au lieu de la mettre icy comme ledit Sieur. Mon Memoire continuë de m'enſeigner que Maurice ayant fait ſa ceſſion vers la feſte de la Magdeleine, Geoffroy de Laual, pour lors Doyen, fut éleu la vigile de ſaincte Hippolyte, c'eſt à dire le douziéme d'Aouſt de l'an mil deux cent trente-vn, qu'il ſiegea trois ans, mourut la nuit de la feſte de ſainct Laurent, & fut enterré le lendemain. Ces trois ans eſtant entiers, & adiouſtez à mil deux cent trente-vn, nous donnent aſſeurément mil deux cent trente-quatre pour l'entrée de ſon ſucceſſeur.

XLIV.

LE BIEN-HEVREVX GEOFFROY DE LOVDON.

An de Christ M.CCXXXIV.

C'Est icy vn Sainct que la voix du peuple a canonizé. Son bas âge tout serieux & éloigné des actions communes aux enfants, son âge plus auancé occupé aux estudes des sainctes lettres, au mépris des profanes, consacré au seruice de Dieu & de son Eglise, dans laquelle il a edifié les ames par de continuels exemples de pieté & de vertu; sa prelature exercée auec vne vigilance infatigable, la distraction d'vn ample patrimoine pour secourir les pauures, bastir des Eglises, & doter des Monasteres, les persecutions qu'il a souffertes des puissances Ecclesiastiques & seculieres qui estoient obligées à sa protection, la mort glorieuse qu'il a trouuée dans ces souffrances en vn pays estranger, & suiuie de miracles ordinaires: tout cela consideré en gros que nous verrons en détail, ne nous permet pas de trouuer mauuais que le peuple l'ait honoré comme sainct, & ait frequenté son tombeau par ses deuots pelerinages, sans en attendre vne plus expresse permission.

Il eut pour pere Geoffroy de Loudon Seigneur de ce lieu, & Baron de Treues, petite ville assise sur la riuiere de Loire au Dioceſe d'Aniou, sa mere s'appelloit Beatrix, son frere aisné Foulques, & son puisné Emery. Sa sœur aisnée fut mariée au Baron de Mont-soreau leur voisin, son pere, sa mere, & son frere aisné estant morts, il herita des Seigneuries de Treues & de Loudon. Il auoit vne tante, sœur de son pere,

nommée Herſende de Loudon, qui fut mariée à Guillaume Morin ſieur de Vaux & du Tronchay au pays du Maine, dont ſortit vn fils nommé Geoffroy, qui épouſa Alix Dame & ſeule heritiere de Loudon. Cette reſſemblance de nom, & de la Seigneurie de Loudon, & de la proximité des alliances, ont donné ſuiet à quelques-vns, de croire que noſtre Geoffroy eſtoit deſcendu de cette derniere famille, combien qu'il y ait bien de la difference, dautant que cette-cy eſt originaire du Maine, & celle-là de l'Aniou, & voila pour ce qui eſt de ſon extraction; voyons maintenant ſon education.

On remarqua euidemment dans les comportements de ſon enfance, que toutes ſes inclinations eſtant pour la pieté, il ſeroit quelque iour vn grand ſeruiteur de Dieu : il baſtiſſoit de petits oratoires, & ſe déroboit de la compagnie des autres enfants pour s'y retirer, & chanter comme il pouuoit à l'imitation de l'Egliſe. Il fut inſtruit ſoigneuſement dans les Humanitez, mais n'y prenant guere de gouſt, il quitta ſon Ciceron & ſon Virgile à l'âge de quatorze ans, & ne s'addonna plus qu'à l'eſtude des ſainctes lettres auec vn profit notable. Il prit vn tel ſoin d'éuiter les mauuaiſes compagnies, qu'il conſerua touſiours ſa ieuneſſe dans la pureté, & aſſaiſonna toutes ſes vertus d'vne humilité honneſte, qui le rendoit aimable à tout le monde: en ſorte que ſes parents le contraignants de porter des habits ſomptueux, comme ſa naiſſance ſembloit l'y obliger, il leur obeïſſoit en cecy pluſtoſt pour garder la bien-ſeance, que pour ſe donner de la vanité.

Maurice Eueſque du Mans, qui entre ſes autres vertus eſt loüé du ſoin qu'il apportoit au choix de ceux qu'il admettoit aux charges & aux benefices de l'Egliſe, ayant connoiſſance des perfections de Geoffroy de Loudon, quand il eſtoit encore ieune Gentil-homme, & du deſſein qu'il auoit de ſuiure la profeſſion Eccleſiaſtique, fit tant qu'il l'attira en ſon Egliſe, & le pourueut d'vne Prebende & de la dignité de Chantre, en laquelle il ſe comporta auecque le contentement & la ſatisfaction qu'on en attendoit, & que Maurice s'en eſtoit promis. Mais ce ſainct Prelat eſtant en peu de temps appellé à l'Archiepiſcopat de Roüen, & ayant laiſſé l'Eueſ-

l'Eueſché du Mans à Geoffroy de Laual qui ne le garda que trois ans, on ne pût trouuer perſonne qui rempliſt plus dignement cette place que Geoffroy de Loudon, qu'on éleut le ſeiziéme de Septembre de l'année mil deux cent trente-quatre, en conſideration de ſa naiſſance & de ſes merites. Il preſta le ſerment de fidelité entre les mains de ſainct Louis à Fontaine-belleau, au mois de Nouembre de la preſente année, & en la meſme il fit la ſeparation de la Paroiſſe de la Coulture en deux, ſçauoir en celle de Noſtre-Dame, & celle de ſainct Nicolas, à cauſe de la trop grande multitude des Communiants.

L'année ſuiuante il eut vne groſſe querelle à démeſler pour le ſuiet de la defenſe des droits de ſon Egliſe, contre Iuhel de Mattefelon Archeueſque de Tours ſon Metropolitain, qui pour vn ſuiet bien leger l'auoit interdit de ſa charge. Geoffroy en appella à Rome, & s'y en alla auec deux de ſes Archidiacres, & quelques-vns de ſes Chanoines, où il fut receu à bras ouuerts de Gregoire IX. pour lors ſeant, qui leua auſſi toſt l'interdit de l'Archeueſque. Mais parce que les parties n'eſtoient pas d'accord du fait, il donna commiſſion aux Doyens de Bourges & de Chartres, & à l'Archidiacre d'Arles, pour en informer ſur les lieux. Depuis ladite information eſtant faite & apportée en la Cour du Pape, qui ſe tenoit alors à Perouſe, & le procés en eſtat d'eſtre iugé, noſtre Eueſque plaida luy-meſme ſa cauſe, auec vne telle force d'eloquence & de raiſons, qu'il fut renuoyé non ſeulement abſous, mais encore le Pape le fit ſon Legat par toute la France. Pendant qu'il fut en cette Cour, il vid les ceremonies de la canonization de ſaincte Elizabeth Reyne de Hongrie, & veufue du Lantgraue de Thuringe. Eſtant de retour il exerça ſa charge de Legat auec grande ſageſſe, auſſi bien dans tout le Royaume generalement que dans ſon Dioceſe, & taſcha tant qu'il pût de remettre la diſcipline Eccleſiaſtique en ſon ancienne vigueur.

L'an mil deux cent trente-cinq Raoul Vicomte de Beaumont donna ſon parc d'Orques, auecque toutes ſes appartenances & dépendances, à Marguerite ſa niepce Comteſſe de Fif, laquelle en fit vn preſent aux Chartreux, qui deſiroient

s'établir en cette prouince, & sainct Louis ratifia cette donation. Cette place leur ayant esté assignée auec certaines rentes l'an mil deux cent trente-six, quelque temps aprés sçauoir l'an mil deux cent quarante-deux & quarante-trois, Richard fils de Raoul Vicomte de Beaumont son cousin germain, & Matthilde sa femme augmenterent par leurs liberalitez, leur domaine & leurs reuenus, & touts ces biens n'estants pas encore suffisants pour leur entretien, ces bons Religieux estoient prests d'abandonner tout, si nostre Eueſque aduerty de leur dessein, & desireux de les retenir dans son Dioceſe, ne les euſt assistez de ses largesses pour les y arrester. Ce Prelat qui doit estre appellé veritablement leur fondateur principal, reparateur & bien-faiteur, acheua dés l'an mil deux cent quarante-quatre, de faire bastir en ce desert vne Egliſe plus somptueuſe, & en lieu vn peu plus haut que le premier, & la dedia le iour de S. Denis, en l'honneur de nostre Sauueur, de sa saincte Mere, & de son Precurseur, & beniſt le cemetiere au mois de Septembre de l'année suiuante; il fit pareillement faire les cloiſtres, les chambres & les offices, & conduire de l'eau viue des fontaines voisines par des canaux sous-terrains, & enfin clorre le tout de bonnes murailles.

Les Seigneurs voisins ialoux de l'accroiſſement des terres & des reuenus de ces bons Religieux les troubloient & moleſtoient: nostre Prelat pour leur donner la paix acquit & surracheta de ces Seigneurs leurs terres voisines, auecque touts les droits qu'ils pretendoient sur celles des Chartreux. Il aliena & vendit pour cét effect sa Baronnie de Treues, & touts les biens qu'il poſſedoit en Anjou. Il est vray que Raoul de Torigné & Herué de Chaourches leur en donnerent vne partie, ainsi qu'il se void par les actes de leurs donations, dattez des années mil deux cent cinquante & cinquante-vn. Il paroiſt auſſi que l'Abbé & le Conuent de Noſtre-Dame d'Euron, sollicitez par nostre Eueſque, donnerent par emphyteoſe perpetuelle à ce Monaſtere le Prieuré de S. Denis d'Orques, auecque moyenne & baſſe iuſtice qui en dépendoient, se reſeruant seulement le droit de suzerainété & du patronnage de l'Egliſe.

L'an mil deux cent cinquante-quatre le Lundy de Quaſi-

modo Geoffroy transfera le corps de S. Iulien du vieux baſtiment où il eſtoit, en la nouuelle fabrique auec vne ceremonie ſolennelle, à laquelle aſſiſterent l'Archeueſque de Tours, les Eueſques d'Angers, de Rennes, de Dol & d'Auranches. Les artiſans de chaque meſtier de la ville donnerent chacun vne torche garnie de pluſieurs cierges, ainſi qu'ils ont couſtume de faire à la feſte du ſainct Sacrement; les vignerons & les laboureurs des enuirons de la ville y vinrent, pour eſtre participants de la feſte, & voyants le preſent qu'auoient fait les artiſans, ne voulurent pas moins faire, & prirent complot entre eux au lieu de ces flambeaux qui ne luiroient qu'vn temps, de donner des vitres, qui porteroient touſiours la lumiere dans cette Egliſe. En effect ils en firent fermer cinq ouuertures de cinq vitrages excellents, où toute cette hiſtoire eſt dépeinte, auecque la repreſentation de leurs meſtiers, & les armes de noſtre Prelat, qu'on y voit encore maintenant, qui eſt vn écu de gueules à vne bande d'or: & ce qui augmenta cette lieſſe publique, ce fut la guariſon miraculeuſe de pluſieurs demoniacles, ſourds, muets, eſtropiats, entrepris du feu ſacré, & febricitants, qui touts s'en retournerent ſains & diſpoſts en leurs maiſons.

Noſtre Eueſque enrichit ſon Egliſe de pluſieurs meubles & ornements precieux, & luy legua vn bel hoſtel qu'il auoit acquis au mont de ſaincte Geneuiefue à Paris: il fonda à perpetuité les anniuerſaires de ſon pere & de ſa mere, de ſes deux freres & de ſa ſœur; il acquit le droit de patronnage ſur les prebendes de Sillé, il retira des mains ſeculieres pluſieurs terres alienées, fit reparer ſoigneuſement les maiſons Epiſcopales de Touuoie, d'Yuray & de Ceaucé, les augmenta de nouueaux baſtiments, & les laiſſa garnies de touts meubles neceſſaires, & ſon Eueſché en bon eſtat & libre de toutes debtes.

Enfin l'an mil deux cent cinquante-cinq, il retourna en Italie pour la ſeconde fois, à cauſe d'vn different qu'il eut auec Charles Comte d'Aniou & du Maine, auquel ſainct Louis ſon frere auoit dés le mois d'Aouſt de l'an mil deux cent quarante-ſept donné ces deux Seigneuries en appanage. Il ſe vouloit faire rendre hommage à Geoffroy de ſon Eueſché, & preſter le ſerment de fidelité, ce qu'il refuſa: &

voyant qu'il n'auoit pas aſſez de puiſſance pour reſiſter à Charles, il prit reſolution de ſe ietter en la ſauuegarde & protection du Pape Alexandre quatriéme, qui pour lors reſidoit en la ville d'Anagni. Mais quinze iours aprés ſon arriuée, il fut ſaiſi d'vne fieure dont il mourut le troiſiéme d'Aouſt de l'an ſuſdit. Ses obſeques furent celebrées au Conuent des Cordeliers de la meſme ville, & ſon corps fut apporté en France, & ſuiuant ſa derniere volonté, enterré aux Chartreux du Parc d'Orques qu'il auoit fait baſtir, où il eſt tenu pour Sainct, & on void à coſté du grand Autel ſon tombeau, qui eſt fort hanté de ceux qui y viennent rendre leurs vœux, aprés auoir obtenu par ſes merites la guariſon de leurs maladies, principalement des fieures.

REMARQVES.

LE Memoire allegué cy-deuant, la verité duquel i'ay renduë euidente ſuffiſamment, meſmes par d'autres preuues que celles qu'il contient, nous guidera encore icy, & nous apprendra que Geoffroy de Laual eſtant mort le lendemain de la feſte de ſainct Laurent qui eſt au mois d'Aouſt, le ſiege vaqua iuſqu'au ſeiziéme de Septembre que Geoffroy de Loudon fut éleu. *Poſt obitum Gaufridi de Laual vacauit ſedes vſque ad decimum ſextum Cal. Octob. qua die electus eſt Gaufridus de Lauduno dominus Treuiarum, ſedit annos* 21. *Anagniæ moritur in die Inuentionis ſancti Stephani.* D'où nous pouuons arguer de faux la datte de l'acte de la ſeparation des deux Paroiſſes de la Coulture & de S. Nicolas, que le ſieur de Courteilles rapporte ſous cét Eueſque *au mois de Iuin de l'an mil deux cent trente-quatre.* Car ſi Geoffroy de Loudon a fait ladite ſeparation la datte eſt fauſſe, puiſqu'il n'eſtoit pas encore Eueſque pour lors, & ſi elle eſt vraye, ce ne fut pas ſous celuy-cy, mais ſous le precedent Geoffroy de Laual, qui viuoit encore, que cét acte fut paſſé, & peut-eſtre que ce meſme nom de Geoffroy en ces deux Eueſques conſecutifs, a cauſé cette erreur que ledit Sieur deuoit reconnoiſtre auant que de la ſuiure.

Page 505.

Il met trois voyages de noſtre Eueſque en Italie, dont i'en ay retranché vn ne faiſant mention que de deux, l'vn au commencement & l'autre à la fin de ſon Epiſcopat, parce qu'il y a bien peu d'apparence qu'il ait fait les deux premiers en ſi peu de temps qu'écrit ledit Sieur, & que Geoffroy aprés ſon appel interietté de la ſentence de ſon Metropolitain, s'en allaſt en Italie pour implorer la iuſtice du Pape Gregoire neufiéme, lequel enuoya des Commiſſaires pour informer ſur les lieux, afin que les parties demeurant d'accord de leurs faits, on peuſt mieux vuider leur different. Ledit Sieur croit donc que pendant l'execution de cette Commiſſion Geoffroy s'en retourna, ce qu'il monſtre en ces paroles. *Depuis les choſes eſtant en eſtat d'eſtre iugées, il retourna à Rome pour la ſeconde fois, & plaida luy-meſme ſa cauſe auec tant de grace & d'efficace deuant ſes Iuges qu'il fut renuoyé abſous, & le Pape ayant vne preuue certaine de ſon merite & de ſa capacité, l'honora du tiare & de la puiſſance de Légat par toute la France. Pendant qu'il fut à la Cour Romaine qui pour lors reſidoit à Perouſe, il vid les ceremonies de la canonization de ſainte Elizabet Reine de Hongrie & veuue du Lantgraue de Thuringe.* En tout cecy ie ne voy point de temps pour ces deux voyages, mais ſeulement pour vn; ce que ie monſtre ainſi. Page 503. Page 504.

Le ſieur de Courteilles nous enſeigne que noſtre Geoffroy *preſta le ſerment de fidelité à Fontaine-belleau entre les mains de Louis neufiéme, au mois de Nouembre de l'an mil deux cent trente-quatre.* Il n'y a pas d'apparence qu'il ait fait ſon voyage le reſte de cette année, qui n'eſt pas vn temps commode pour entreprendre vn ſi long & ſi penible chemin, ioint qu'il n'eſt auſſi guere vray-ſemblable que l'Archeueſque de Tours l'ait ſi toſt mis en procés, & qu'il ait donné ſentence contre Geoffroy, laquelle toutesfois il falloit qu'il attendiſt auant que de ſe pouruoir par appel deuant Gregoire, & de ſe tranſporter en Italie pour ce ſuiet. Cela eſt tres-vray-ſemblable, mais ie veux, ſi vous voulez que Geoffroy aprés auoir preſté ce ſerment, ſoit allé tout droit de Fontaine-belleau en Italie, il ſeroit touſiours impoſſible qu'il y ait fait deux voyages au temps qu'écrit ledit Sieur, *& qu'à ſon ſecond voyage il ait aſſiſté aux ceremonies de la canonization de ſainte Elizabeth Reyne de Hon-* Page 503.

grie, car elles ſe firent le iour de la Pentecoſte, ainſi qu'a remarqué Iacques *Montanus* autheur de la vie de cette Sainte rapportée par *Surius*, & la marque de cette feſte conuient au vingt-ſeptiéme de May de l'an mil deux cent trente-cinq. Outre que la ſolennité de cette Canonization deuoit neceſſairement preceder l'éleuation du Corps de cette Sainte qui ſe fit à Marpourg en Heſſe, auant que l'an fuſt entieremẽt reuolu, ſçauoir eſt le premier iour de May de l'an mil deux cent trente-ſix. Il n'eſt donc pas croyable que noſtre Eueſque en moins de quatre mois d'Hyuer, & deux du Printemps ait pû faire deux voyages du Mans à Rome.

Bzouius.

Aprés; ledit Sieur racontant auec quelle ſageſſe & vigilance Geoffroy exerça ſa charge de Legat non ſeulement au Mans, mais auſſi par toute la France, nous propoſe vne opinion que ie ne ſçaurois ſuiure, quand il dit: *Ce fut en cette qualité de Legat que l'on tient qu'il aſſiſta au Concile Oecumenique que le Pape Innocent quatriéme fit conuoquer à Lion en l'an mil deux cent quarante-cinq.* On trouue les noms de quelques Prelats qui ont aſſiſté à ce Concile, entre leſquels ie ne reconnois point celuy de Geoffroy de Loudon. Il ſe pourroit neantmoins bien faire qu'il y auroit aſſiſté mais non pas en qualité de Legat, puiſque ce n'eſt qu'vne commiſſion qui ne dure qu'vn temps, & qui ceſſa pour le moins à la mort de Gregoire neufiéme dés l'an mil deux cent quarante & vn, ſans qu'il fuſt beſoin d'autre reuocation; & à moins que de monſtrer qu'Innocent quatriéme luy ait prorogé cette Legation, on ne peut pas dire auecque raiſon qu'il ait aſſiſté à ce Concile en cette qualité. Et quand bien on pourroit prouuer, ce qui ne ſe peut, qu'Innocent quatriéme auroit continué la Legation à noſtre Geoffroy, il ne ſe pourroit pas encore dire qu'il auroit aſſiſté à ce Concile en qualité de Legat, puiſque le Pape y ayant preſidé en perſonne, toute autre Commiſſion & Legation ceſſe en ſa preſence.

Page 509.

Enfin ledit Sieur adiouſte, *noſtre Geoffroy aſſiſta à vn petit Concile qui fut aſſemblé à Laual en l'an mil deux cent quarante & vn du temps de Celeſtin quatriéme.* Il n'en donne point le mois ny le iour, mais il faut qu'il ſoit bien iuſte en ſa Chronologie, que de rapporter ce Concile au temps du Pape Celeſtin quatrié-

me, qui n'en eut point à proprement parler, puiſqu'il ne fut Pape que dix-huit iours ſeulement. Il eſt vray que le ſieur Frizon en ſon Apparat à ſa France Cardinale, rapporte ce Concile ſous le meſme Pape, & que Marcel Archeueſque de Tours comme Metropolitain y preſida, & Geoffroy de Loudon y fut preſent, mais auec vn plus grand mécompte en l'an mil deux cent ſoixante-deux, que ny Celeſtin, ny Marcel, ny Geoffroy n'eſtoient plus au monde.

XLV.

GVILLAVME ROLAND.

An de Christ MCCLVI.

HECTOR ROLAND Auocat fiſcal du Comte du Maine, auparauant Enqueſteur en Cour d'Egliſe, eſtoit pere de noſtre Guillaume, qui naſquit au Mans, & fut premierement Chanoine, puis Chantre, & enfin aprés le decés de Geoffroy de Loudon, il monta dans la chaire Epiſcopale aidé des voix du peuple, du Clergé, & de la faueur du Comte du Maine qui croyoit tirer de luy ce qu'il n'auoit pû de ſon predeceſſeur. Mais il fut bien deceu en ſes eſperances, dautant que Guillaume ſe voyant pourueu s'en vint à Paris preſter le ſerment de fidelité au Roy de France, ſe roidit contre les iniuſtes pretentions de Charles auec autant de vigueur que ſon predeceſſeur, & s'en allant à Rome pour le meſme ſuiet, viſita le Pape Alexandre quatriéme, qui ayant reconnu la iuſtice de ſa cauſe luy donna toute la ſatisfaction qu'il pouuoit deſirer, entreprenant ſa defenſe contre les oppreſſions du Comte du Maine. Noſtre Eueſque ne ioüit pas long-temps du fruit de ſa victoire, dautant qu'ayant ſagement gouuerné ſon Dioceſe

l'eſpace d'enuiron cinq ans du temps de ſainct Louis, reuenant d'Italie il tomba malade en la ville de Genes d'vne fieure chaude, dont il mourut le quatriéme du mois d'Aouſt de l'an mil deux cent ſoixante. Son corps fut porté dans l'Abbaye de Champagne qu'il auoit deſtinée par ſon teſtament pour le lieu de ſa ſepulture, où il fut enterré deuant le grand autel, & l'on y voit encore ſon tombeau éleué de deux pieds couuert d'vne table de cuiure, ſur laquelle on a graué ſon Epitaphe.

De ſon temps certaines filles deuotes s'aſſemblerent ſous la conduite d'vne Princeſſe, pour viure ſous la regle de ſainct Auguſtin, & prirent vne place qui releuoit autrefois du Monaſtere de ſainte Scholaſtique, & depuis du College de ſainct Pierre. Elles s'occupoient à blanchir le linge de cette Egliſe, à parer les autels, à gouuerner les malades, & à exercer les œuures de charité & d'humilité. Noſtre Eueſque approuua leur eſtabliſſement. Il donna pluſieurs ornements & ioyaux à ſon Egliſe Cathedrale, & laiſſa trois cent liures pour la fondation d'vn anniuerſaire pour le ſalut de ſon ame & de celles de ſes parents.

REMARQVES.

S'IL eſt vray que Roland n'ait eſté que trois ans Eueſque, comme portent tous les Cartulaires, il faut qu'il y ait eu vacance d'enuiron deux ans, ſoit deuant le commencement ou aprés la fin de ſon Epiſcopat, dautant que ſon ſucceſſeur n'eſt pas entré en ſa place pluſtoſt que l'année mil deux cent ſoixante, comme nous verrons. Le ſieur de Courteilles plus liberal luy en donne ſix en ces paroles, *noſtre Roland ayant ſagement gouuerné l'eſpace de ſix années*, & quelques lignes aprés, *Il mourut le quatriéme du mois d'Aouſt en l'an mil deux cent ſoixante & vn.* L'addition eſt fort bonne, car le predeceſſeur eſtant mort le troiſiéme d'Aouſt de l'an mil deux cent cinquante-cinq, ſi vous y adiouſtez les ſix ans de Roland, vous aurez preciſémẽt l'an mil deux cent ſoixante & vn, mais vous verrez auec quel iugement il écrit cecy, & comme il ſe contredit ouuertemẽt. Ie voy bien que Geoffroy de Loudon eſtant mort à Anagni

Page 518.

en

en Italie, on n'en a pas si tost eu nouuelles au Mans, lesquelles y estant arriuées, il a fallu encore qu'il se soit passé du temps auant que de proceder à l'élection d'vn nouueau Eueſque : & la brigue que pratiqua le Comte du Maine pour faire élire vne de ſes creatures, afin qu'elle fauoriſaſt l'iniuſtice de ſes pretentions, ne fut pas cauſe d'vn petit retardement en ces affaires. Tellement que i'eſtimerois le calcul des Cartulaires veritable, n'eſtoit que i'ay trouué vne piece au Liure verd de l'Eueſché, qui m'a empeſché de ſuiure cette erreur. Ce ſont des lettres du Roy ſainct Louis par leſquelles Guillaume Eueſque du Mans, qui eſt celuy dont nous parlons, ainſi que monſtrera la datte, eſt déchargé de preſter le ſerment de fidelité au Comte du Maine le faiſant au Roy ſeul. Leſdites lettres dattées du mois de Iuillet de l'an mil deux cent cinquante & ſix, tellement que l'Epiſcopat aura vaqué ſeulement quelques mois. Mais ô Prouidence Diuine ! ce Comte qui ſelon les regles d'vne prudence charnelle, auoit procuré par ſon autorité, & peut-eſtre par ſa violence l'élection de Roland pour empieter ſur les droits de l'Egliſe auecque plus de facilité, n'en trouua pas vn plus roide defenſeur, & reconnut par experience que le meſme eſprit qui auoit poſſedé Geoffroy, animoit encore Roland pour le ſouſtien d'vne meſme cauſe. C'eſt ainſi que l'Imperatrice *Theodora* par ſes menées fit élire *Vigilius* Pape, à deſſein qu'il ſe rendiſt fauteur des heretiques, mais auſſi-toſt qu'il fut Pape par vne élection legitime aprés la mort de *Siluerius*, Dieu luy changea le cœur, & bien loin que *Vigilius* fiſt ce qu'elle pretendoit, il l'excommunia elle-meſme & touts ſes heretiques deſquels elle entreprenoit la defenſe.

Fol. 23. recto.

XLVI.

GEOFFROY FRESLON.

An de Christ MCCLX.

ON ne ſçait point de quel païs eſtoit originaire cét Eueſque, ny de quel lignage il tiroit ſon extraction. Ses actions particulieres nous ſont de meſme inconnuës, & les Cartulaires ſe ſont contentez de nous en laiſſer vn ſimple crayon, nous le repreſentant orné de toutes les vertus, & de toutes les excellentes qualitez qui ſont ſouhaittables en vn Prelat accomply, ſans deſcendre aucunement au particulier, ſinon qu'il reforma le Chapitre de Sillé, fit aſſembler les Chanoines, & leur donna des ſtatuts pour viure plus reglément qu'ils n'auoient fait. Il repara & conſacra de nouueau l'Egliſe de l'Abbaye de Champaigne le vingt-quatriéme d'Octobre de l'an mil deux cent ſoixante, dautant qu'elle auoit eſté fort endommagée par les guerres, & aprés auoir gouuerné ſon Dioceſe quatorze ans, il mourut au Mans d'vne dyſſenterie le quatorziéme de Nouembre, ayant tenu le ſiege ſous les dix années dernieres de ſainct Louis, qui mourut le vingt-cinquiéme d'Aouſt l'an mil deux cent ſoixante & dix, & ſous les quatre premieres de Philippes le Hardy ſon fils.

REMARQVES.

IL ne ſe peut pas faire que Geoffroy ait conſacré l'Egliſe de l'Abbaye de Champaigne en mil deux cent ſoixante, ſi Roland ſon predeceſſeur a eſté Eueſque iuſqu'en mil deux cent ſoixante & vn comme a dit le ſieur de Courteilles. La dedicace de cette Abbaye eſt vne piece authentique qui nous contraint de reconnoiſtre Geoffroy deſia Eueſque en mil deux

Page 519.

cent ſoixante; d'où s'enſuit que Roland ne peut auoir preſidé que cinq ans tout au plus, & qu'eſtant mort pour le plus tard le quatriéme d'Aouſt de cette meſme année, Geoffroy peut auoir celebré cette dedicace enuiron trois mois aprés, en quoy il n'y a point d'inconuenient. Que ſi Freſlon a eſté quatorze ans Eueſque, il ſera decedé en mil deux cent ſoixante & quatorze, qui eſt aſſeurément la premiere année de ſon ſucceſſeur, comme nous verrons; d'où l'on peut encore tirer vn argument contre ce que dit le ſieur de Courteilles, que Roland fut Eueſque iuſqu'en mil deux cent ſoixante & vn, & que Freſlon *a tenu le ſiege ſous les dix années dernieres de ſainct Louis, & les quatre premieres de Philippes troiſiéme ſurnommé le Hardy*, ce qui ne peut eſtre, car il faudroit à ce compte dire ſous *les neuf années dernieres de Louis & les cinq premieres de Philippes* pour parler conſequemment. Page 526.

Il heſite toutesfois icy ne ſçachant s'il doit donner à *Freſlon quatorze, onze, ou douze ans d'Epiſcopat*, & laiſſe ainſi le monde en pleine liberté d'en penſer ce qu'il voudra ſans s'ouurir dauantage, & ſans marquer l'année du decés de cét Eueſque: & ie croy qu'il a eu raiſon, car quelque addition qu'il euſt pû faire de toutes ces années l'vne aprés l'autre, à celle de mil deux cent ſoixante & vn, qu'il met pour la derniere de Roland, & conſequemment pour la premiere de Freſlon, il n'euſt ſceu bien rencontrer. S'il euſt adiouſté quatorze années à celle-là, il euſt trouué mil deux cent ſoixante & quinze pour ſa derniere, mais ſon ſucceſſeur ſe trouuera Eueſque dés l'an precedent; & s'il veut que Freſlon l'ait eſté ſeulement onze ou douze ans, il n'arriuera par ſon calcul qu'à mil deux cent ſoixante & douze, ou ſoixante & treize, vn an trop toſt pour le moins, qu'il faudroit mettre en vacance, de laquelle il ne parle point. Ibid.

Il reſte vne difficulté à éclaircir, que ie trouue dans ces paroles ſuiuantes: *Les excellentes qualitez que poſſedoit Freſlon le mirent en grande eſtime auprés du Pape Clement quatriéme, qui luy voulut conferer vn Archeueſché qu'il refuſa, s'eſtimant indigne de cét honneur, mais il ne pût s'exempter d'accepter celle d'Eueſque du Mans qui luy fut deferée contre ſa volonté.* Toutes les perfections qu'on raconte de Freſlon euſſent eſté des vertus en l'air & ſans fon- Page 521.

dement, ſi elles n'euſſent eſté accompagnées d'humilité, qui luy fit premierement refuſer cét Archeueſché, & enfin accepter l'Eueſché du Mans par contrainte, & ie ne croy pas qu'on puiſſe entendre autre choſe de la ſuite de ces paroles. Ce qu'eſtant, au lieu d'vne hiſtoire c'eſt vn beau petit compte. Comment eſt-ce que Freſlon a eu la conſtance de faire refus d'vn Archeueſché, & s'eſt enfin laiſſé contraindre d'accepter vn Eueſché ? Il n'y a pas ſi grande difference entre ces deux dignitez, que ſon humilité ne luy peuſt permettre d'accepter la premiere, & luy laiſſaſt prendre la ſeconde en ſuitte de quelques contraintes douces & bien-ſeantes. Et puis cét Archeueſché ſans nom rend la choſe douteuſe, mais ce n'eſt pas tout. Freſlon ne pouuoit pas refuſer cét Archeueſché, & aprés accepter l'Eueſché du Mans, puiſqu'il eſtoit Eueſque plus de quatre ans auant que Clement quatriéme fuſt éleu Pape, ſçauoir eſt le cinquiéme de Feurier de l'an mil deux cent ſoixante-cinq. Sans doute que pour Clement quatriéme il a voulu dire Alexandre quatriéme, qui eſtoit encore aſſis ſur la chaire de ſainct Pierre en mil deux cent ſoixante & vn. Il me ſemble toutesfois que pour donner plus de credit à cette hiſtoire, on pourroit dire que les excellentes vertus auec leſquelles Freſlon adminiſtroit ſon Eueſché eſtant venuës à la connoiſſance de Clement quatriéme, il luy fit offre d'vn Archeueſché qu'il refuſa, ſe contentant d'eſtre Eueſque. Mais tout cecy n'eſt qu'en deuinant, c'eſt pourquoy ie n'ay pas voulu dans la vie de Freſlon inſerer cette hiſtoire, y trouuant ſi peu d'apparence de verité.

Enfin pour n'oublier rien, ledit Sieur décrit vn duel arriué ſous cét Eueſque dont il nous marque le temps en ces termes, Page 524. *Ces choſes ſe paſſerent à Courgenard le Samedy d'aprés le Dimanche qu'on chante en l'Egliſe* Inuocauit *l'an mil ſoixante-dix en preſence de Maiſtre Guillaume Roil Doyen*, &c. Ce qui ne peut ſubſiſter ſous le Pontificat de Freſlon, le temps duquel ledit Sieur compare aux dix dernieres années de ſainct Louis qui mourut en mil deux cent ſoixante & dix, deux cent ans aprés, & le Doyen Guillaume Roil qu'il fait preſent, fut éleu & nommé pour ſucceder à Geoffroy d'Aſſé ſucceſſeur de Freſlon, mais il n'accepta pas la nomination, comme nous verrons.

XLVII.

GEOFFROY D'ASSE'.

An de Christ M.CCLXXIV.

VNe des plus nobles & des plus anciennes familles de la Prouince a éleué noſtre Geoffroy, dont les anceſtres eſtoient Seigneurs d'Aſſé le Boiſne, & d'Aſſé le Riboul, village proche de celuy de ſainct Marceau lieu de ſa naiſſance. Il fut en premier lieu Chanoine, puis Archidiacre, Scholaſtique & Chantre de ſainct Iulien, & enfin aprés le decés de Geoffroy Freſlon il fut éleu Eueſque du Mans, & en preſta le ſerment de fidelité au Roy Philippe le Hardy à Fontainebelleau en l'an mil deux cent ſoixante & quatorze. Les Cartulaires s'eſtendent aſſez ſur les loüanges qu'ils luy donnent de modeſtie, de douceur meſlée de grauité, de ſa prudence & circonſpection en toutes ſes actions, & du grand zele qu'il auoit pour la gloire de Dieu & pour le bien de la paix, & ne particulariſent rien dauantage. Il donna pluſieurs dixmes au Chapitre de ſainct Iulien, il laiſſa de l'argent pour voûter vne des Croiſées de ſon Egliſe, il enrichit la Sacriſtie de pluſieurs meubles & ornements pretieux, & fonda pluſieurs anniuerſaires pour ſes parents & pour ſoy-meſme l'année qu'il mourut, comme remarque le Manuſcrit.

La pratique qu'il auoit euë auecque le monde, luy auoit tellemẽt fait connoiſtre ſes tromperies, le peu d'aſſeurance qu'il faut prendre en ſes amitiez, qui n'ont point d'autre liaiſon que l'intereſt, l'inégalité & l'inconſtance de ſes humeurs & de ſes opinions, que tout dégouſté par ces conſiderations & autres, s'éleuant à la contemplation du Createur dans lequel il ne reconnoiſſoit que perfection, conſtance, verité

& égalité : il refuyoit la conuerſation des creatures, & ſe retiroit dans la ſolitude des champs, où il paſſoit le temps à embellir ſes maiſons champeſtres, cultiuer ſes iardins & ſes vergers, aprés en auoir donné le meilleur à la contemplation des choſes eternelles. Auſſi auoit-il pris pour le corps de ſa deuiſe vne biche couchée en ſa chambre, & pour l'ame ces quatre mots : *A ſemitis impiorum elongabor.*

Enfin aprés auoir laiſſé dans ſon Dioceſe, des marques de ſa pieté & de ſa liberalité, l'eſpace d'enuiron deux ans & demy, il fut preſſé d'vne fieure continuë qui l'emporta de ce monde en l'autre le troiſiéme de Iuin de l'an mil deux cent ſoixante & dix-ſept, ſous le regne de Philippe ſuſdit.

REMARQVE.

LE ſieur de Courteilles donne à ce Prelat deux ans & quelques mois d'Epiſcopat, qui ſe peuuent neantmoins compter, puiſque n'y ayant point eu de vacance, & Geoffroy Freſlon eſtant mort le quatorziéme de Nouembre de l'an mil deux cent ſoixante & quatorze, & Geoffroy d'Aſſé le troiſiéme de Iuin de l'an mil deux cent ſoixante & dix-ſept, on peut limiter ces *quelques mois* à ſix, donnant les dix-neuf iours qui reſtent pour le temps qui s'eſt pû écouler à peu prés, entre la mort de Freſlon, & l'élection de Geoffroy d'Aſſé.

Page 531.

XLVIII.

IEAN DE TANLAY.

An de Christ MCCLXXVII.

IL y a prés de deux cent ans que la chaire Epiſcopale du Mans a touſiours eſté poſſedée par d'excellents & vertueux Prelats, dont il y en a eu quelques-vns de canoniſez, d'autres qui ont rendu des témoignages de leur ſainčteté par des miracles, & n'y en a eu aucun qu'on ne puiſſe propoſer pour vn vray modele à touts ceux qui ont le deſſein de s'acquitter dignement de la prelature. Mais il ſemble à voir les Cartulaires, que cét Eueſque icy en ait interrompu la ſucceſſion, quand ils nous le dépeignent d'vn naturel vn peu hautain & violent, plein de preſomption, de vanité, & de bonne opinion de ſoy-meſme. Auſſi-toſt que Geoffroy d'Aſſé eut les yeux fermez, les Chanoines aſſemblez nommerent Guillaume Roil leur Doyen, homme d'vne grande capacité, & d'vne rare vertu, pour Eueſque: mais ſa trop grande humilité luy fit refuſer cette dignité, & reſigner de bon gré ſon droit entre les mains du Pape Nicolas III. qui en pourueut Iean de Tanlay, au grand dommage de la Cathedrale & de tout le Dioceſe.

Car pour bien commencer, dés ſa premiere année au ſuiet de quelques dixmes, qu'il pretendoit luy auoir eſté enleuées, il fit à main forte amener priſonniers par Blanche-lande ſon Eſcuyer touts ceux qui les auoient ſerrées, & comme leur maiſtre Amaury de Iuillé les redemanda & en fut éconduit, il ſe laiſſa emporter aux blaſphemes & aux iniures contre l'Eueſque, lequel en ayant eſté auerti l'enuoya prendre au corps & le mettre en ſeure garde dans vne des chambres de ſon chaſteau de Touuoye. Ce procedé ſi violent, & le mauuais traitement qu'il fit à ces priſonniers, luy attira la haine du peuple, & principalement de pluſieurs de la Nobleſſe qui ſe liguerent

enſemble, & formants vne petite armée coururent la campagne, rauageants les terres de l'Eueſque, pillants ſes maiſons, mettants le feu en ſes bleds, & faiſants priſonniers ſes ſuiets, ſes ſeruiteurs & ſes fermiers. Bien dauantage ils raſerent ſon chaſteau de Ceaucé, aſſiegerent celuy d'Yuray & de Touuoye, & dreſſerent des embuſcades de touts coſtez à noſtre Eueſque, en ſorte qu'à peine ſe trouuoit-il en aſſeurance dans ſa ville, dont il n'oſoit ſortir qu'auec vne eſcorte de quarante ou cinquante hommes de cheual bien armez.

On ne ſçait point l'iſſuë de toutes ces querelles, non plus que de touts les procés qu'il ſuſcita à ſes Chanoines, tant en Cour de Rome, que de France & de Sicile. Il paſſa ainſi tout ſon temps en ces petites guerres, en ces tracas & en ces affaires, & enfin y mourut le dix-ſeptiéme de ſon Pontificat l'an de grace mil deux cent quatre-vingt quatorze.

REMARQVE.

Page 537. LE ſieur de Courteilles écrit *que Iean de Tanlay fut Eueſque dix-ſept ans ſous le regne de Philippe le Bel*, ce qui ne ſe trouuera pas, puiſque ces dix-ſept ans ſe ſont écoulez preſque autant ſous le regne de Philippe le Hardy que ſous celuy du Bel
Page 531. ſon fils. Il ſe ſouuiendra qu'il a dit, *que Geoffroy d'Aſſé mourut le troiſiéme de Iuin de l'an mil deux cent ſoixante & dix-ſept*, & n'y ayant point eu de vacance qu'autant de temps qu'il en falloit pour faire admettre la reſignation qu'auoit faite en ſa faueur en Cour de Rome, Guillaume Roil éleu auſſi toſt que d'Aſſé eut les yeux fermez, il eſt certain que cette année meſme fut la premiere de l'Epiſcopat de Iean de Tanlay, à laquelle ſi ledit Sieur euſt fait addition de ſes dix-ſept ans, il euſt rencontré l'année mil deux cent quatre-vingt quatorze, qui n'eſtoit que la neufiéme de Philippe le Bel. Iean ayant donc commencé en mil deux cent ſoixante & dix-ſept, & finy en mil deux cent quatre-vingt quatorze, il aura veu les huit dernieres années de Philippe III. ſurnommé le Hardy, qui mourut le ſixiéme d'Octobre l'an mil deux cent quatre-vingt cinq, & les neuf premieres de Philippe IV. dit le Bel, & c'eſt ainſi qu'il faut traitter la Chronologie.

XLIX.

XLIX.

PIERRE LE ROYER.

An de Christ MCCXCIV.

IEAN le Royer officier du Comte de Vendoſme, & Garde des ſeaux des Contracts qui ſe paſſoient dans les Chaſtellenies de Trôo, Montoire, Lauardin & la Roche-l'Eueſque, eſtoit pere de noſtre Pierre qui naſquit au village de Trôo. Il eut vn petit neueu qui portoit auſſi le nom de Iean le Royer, qui fut Preſtre & Procureur de Geoffroy de la Chapelle Eueſque du Mans l'an mil trois cent quarante-ſix, & aprés la mort de ce Geoffroy, il ſe donna à ſon neueu le Cardinal de la Foreſt, eut vne charge de Secretaire en ſa maiſon, & ſigna ſon Teſtament en l'an mil trois cent ſoixante-vn. Trois ans aprés il fut nommé à l'Eueſché de Meaux qu'il gouuerna ſagement iuſqu'à l'an mil trois cent ſoixante & dix-huict.

Quinze iours aprés la mort de Iean de Tanlay, les Chanoines s'aſſemblerent & nommerent touts Pierre le Royer alors Chanoine & Archidiacre du Chaſteau-du-Loir, pour leur Eueſque, le preſenterent au Roy de France qui l'agrea, & la nomination fut depuis confirmée par Bulles du ſainct Siege. Son Pontificat n'a duré qu'vn an & quelques mois, ſous le regne de Philippe le Bel, & mourut en la Paroiſſe de ſaincte Cecile ſur le Loir faiſant ſa viſite. Son corps fut apporté au Mans, & ſolennellement enterré en l'Egliſe Cathedrale.

REMARQVE.

LE nom Latin de cét Eueſque eſt *Petrus Rotarius*, qu'on pourroit tourner en François auſſi bien Rotier que

Royer, mais i'ay ſuiuy la verſion qu'en font le Manuſcrit & le ſieur de Courteilles, ne me départant point d'auecque luy que quand la neceſſité m'y oblige. *Il donne trois ans d'Epiſcopat à Pierre*, ce qui ne peut eſtre, dautant qu'ayant commencé ſa Prelature l'an mil deux cent quatre-vingt quatorze, & eſtant mort viſitant ſon Dioceſe, ce qui ne ſe faiſant pas en Hyuer, ce fut pour le plus tard vers la fin de l'Automne: & ſon ſucceſſeur ayant eſté nommé dans ſa place dés le vingt-vniéme de Ianuier de l'an mil deux cent quatre-vingt ſeize, comme nous verrons, il eſt aſſez certain, à mon aduis, qu'à peine peut-il auoir gouuerné vn an entier & quelques mois, leſquels nous pourrions à peu prés limiter, ſi nous ſçauions le iour de la mort de ſon predeceſſeur. Auſſi Claude Robert en ſa France Chreſtienne, ne donne à Pierre que trois mois & quinze iours de Prelature, & encore que ie ne ſois pas de ſon opinion, parce qu'autrement il y auroit eu plus d'vn an de vacance, de laquelle les Cartulaires ne diſent rien, cela ſert touſiours à monſtrer qu'il y a quelques lumieres, qu'il s'en faut beaucoup que Pierre ait eſté trois ans Eueſque contre l'opinion du ſieur de Courteilles.

Page 544.

L.

DENIS BENAISTON.

AN DE CHRIST M.CCXCVI.

LA ville de Falaize en Normandie a donné la naiſſance à noſtre Denis qui fut premierement Chanoine dans l'Egliſe de Paris, puis Archidiacre, & enfin Chantre. Dans touts ces emplois il parut touſiours égal, ne laiſſant qu'vne bonne odeur de toutes ſes actions qui luy acquirent du renom dans la Cour du Roy, & luy donnerent entrée dans ſes Conſeils, & eſtant preſent à vn qui ſe tenoit au Louure le vingt-vniéme de Ianuier en l'an mil deux cent quatre-vingt ſeize, & entre autres choſes l'Eueſché du Mans y eſtant propoſé comme vacant, ceux du Conſeil trouuerent à propos de remplir cette place par la nomination qu'ils en firent ſur le champ de Denis Benaiſton. Le Pape Boniface huictiéme agrea ce choix, & luy commit la charge de ce Dioceſe. [illegible] temps que les troubles & les diuiſions l'auoient to[illegible]pli de ſeditions & de diſcorde: mais noſtre Prelat y [illegible]arriué ménagea ſi bien les occaſions, & gouuerna [illegible]le ſorte les eſprits par ſa prudence & ſa douceur, o[illegible] peu de iours il aſſoupit toutes ces querelles, & re[illegible] paix deſirée en tout ſon Dioceſe.

Il eut procés contre l'Eueſ[illegible]. Angers qui vouloit étendre ſa iuriſdiction ſur les [illegible]iſes de Sablé, de Malicorne, & ſur toutes les terres [illegible]ndantes de Peſcheul, lequel procés aprés pluſieurs conteſtations de part & d'autre, fut remis deuant des arbitres, & iugé par eux au profit de noſtre Eueſque. Sa pieté éclattoit en l'aſſiduité qu'il apportoit au ſeruice diuin, ne manquant iamais d'officier aux feſtes ſolennelles, & taſchant de corriger les mœurs de ſon peuple, tant par ſes doctes predications que par ſes bons exemples.

Il authoriſa par ſon Decret la fondation de l'Hoſpital d'Ernée faite l'an mil deux cent quatre-vingt dix-ſept. Il eut ſoin auſſi de l'entretien de ſon Egliſe, à laquelle il donna pluſieurs riches ornements : il legua quarante liures tournois pour l'entretien de la fabrique, & deux cent liures pour ſon anniuerſaire. Il rebaſtit la maiſon d'Yuray, & l'accompagna de deux moulins qu'il fit conſtruire ſur la riuiere d'Huyne. La mort luy empeſcha ſes autres bons deſſeins le troiſiéme de Mars de l'an mil deux cent quatre-vingt dix-huict.

REMARQVES.

I'AY remis ce Conſeil du Louure en ſa place, d'où le ſieur de Courteilles l'auoit oſté le rapportant ſur la fin de la vie de Denis depuis qu'il fut Eueſque, comme s'il y euſt aſſiſté en cette qualité, ce qui n'eſt pas, puiſqu'alors il auoit ſeulement celle de Chantre de Paris, (que ledit Sieur prend pour celle de Doyen, comme il a fait vne autre fois en Renaut) & que ce fut alors qu'il fut nommé à cét Eueſché, ſelon le témoignage de Claude Robert en ſa France Chreſtienne.

La Chronologie cloche en cét endroit, auſſi bien qu'au precedent Eueſque, quand ledit Sieur écrit: *Denis Benaiſton ſucceda à Pierre le Royer, & n'occupa le ſiege qu'autant d'années & quelques mois dauantage que ſon predeceſſeur.* Page 545. C'eſt donc à dire que Denis a preſidé à ce Dioceſe plus de trois ans, ce qui ne ſe trouuera point, car nous ſommes aſſeurez de ſa nomination au vingt-vniéme iour de Ianuier de l'an mil deux cent quatre-vingt ſeize, & de ſa mort au troiſiéme de Mars mil deux cent quatre-vingt dix-huict, il ne reſte donc à compter que deux ans vn mois treize iours pour le temps de ſa Prelature.

Cette année du decés de Denis eſt bien aſſeurée, & ſe confirmera par les Epoques ſuiuantes, le ſieur de Courteilles la marque auſſi pluſtoſt par hazard que par ſcience, ce que ie fais voir en cette ſorte. La derniere marque Chronologique qu'il nous a laiſſée eſt au treſpas de Geoffroy d'Aſſé, qu'il met le troiſiéme de Iuin de l'an mil deux cent ſoixante & dix-ſept, il donne dix-ſept ans à Iean de Tanlay, leſquels adiouſtez font mil deux cent quatre-vingt quatorze pour ſa der- Page 531.

niere année, qui fut la premiere de Pierre le Royer, lequel ayant gouuerné trois ans (ſelon ſon opinion) il ſera decedé en mil deux cent quatre-vingt dix-ſept, Denis luy ſuccede & paſſe le temps de trois ans en ſon Epiſcopat, il paruint donc pour le moins à l'an mil trois cent, & cependant il ne paſſa pas mil deux cent quatre-vingt dix-huit, voyez ie vous prie s'il deuoit rencontrer cette année par ſon calcul. Page 545

LI.

ROBERT DE CLINCHAMP.

An de Christ MCCXCVIII.

CE Prelat eſtoit iſſu d'vne des plus anciennes & plus nobles familles du païs du Maine, & il y a encore auiourd'huy de braues Gentilhommes qui en portent & le nom & les armes, comme faiſoient autresfois les Seigneurs de la Buzardiere. Robert premierement pourueu d'vne Prebende en l'Egliſe Cathedrale, comme il paroiſt en vne ſatisfaction, où il ſe trouue ſigné parmy d'autres Chanoines en mil deux cent cinquante-ſix. Il fut aprés Chantre, puis prend la qualité en vn acte daté de l'an mil deux cent cinquante & quinze, & enfin Doyen ayant preſidé comme tel, & donné ſon ſuffrage le premier en l'aſſemblée des Chanoines, quand ils éleurent Eueſque Pierre le P

Pendant qu'il exerça cette dignité, il ſuruint vne cruelle famine qui dura trois ans executifs, & ce bon Doyen diſtribua touts ſes bleds aux pauures, employa tout ſon argent, vendit ſa vaiſſelle & les cheuaux de ſon ecuierie, dont il eſtoit curieux, pour achepter du grain qu'il donnoit aux neceſſiteux trois fois la ſemaine, depuis le iour des Cendres iuſques au premier d'Aouſt. Ces charitez diſpoſerent les cœurs & les

affections du Clergé pour le nommer en la place de l'Eueſque decedé. Il ne changea point de naturel dans ce degré d'eminence, mais demeura touſiours dans ſon humilité, ſa modeſtie, ſa iuſtice & ſes autres vertus, qui parurent auecque plus d'éclat, lors qu'il fut éleué en cette haute dignité.

De ſon temps l'Egliſe & le Bourg de Coulaines furent embrazez le dix-neufiéme de Iuillet de l'an mil trois cent, & peu s'en fallut que l'Abbaye & le faux-bourg de ſainct Vincent ne fuſſent reduits en cendres par les flammes que le vent pouſſoit de ce coſté-là.

Guillaume des Vſages augmenta le Prieuré de Noſtre-Dame de la Perrine de quarante liures de rente, à la charge qu'il ſeroit changé en Abbaye, pour y mettre iuſqu'à trente Religieuſes de l'Ordre de ſainct Auguſtin, à condition que luy & ſes ſucceſſeurs ſeroient reconnus fondateurs de cette Abbaye ainſi que ſes predeceſſeurs l'auoient eſté du Prieuré, & noſtre Robert autoriſa cette fondation en l'année mil trois cent trois.

La ſuiuante qui eſtoit mil trois cent quatre, il approuua ſemblablement la fondation de la Chapelle de ſainte Catherine du grand Cemetiere, qu'vn nommé Iean Chaſtelain fit baſtir & conſacrer par l'Archeueſque de Tours, puis la dota de quelques vignes & d'autres heritages.

Il vid auſſi la fondation du College de Bayeux, que Meſſire Guillaume Bertrand Bonnet natif du Dioceſe du Mans en l'Archidiaconé de Paſſais (aprés qu'il fuſt paruenu à l'Eueſché de Bayeux ayant fait ſes eſtudes à Angers) fit baſtir en la ruë de la Harpe à Paris, & le dota pour l'entretien de ſix Bourſiers, qui doiuent eſtre choiſis par l'Eueſque du Mans, & ſix autres natifs d'Angers dont l'élection appartient à l'Eueſque ou au Threſorier de l'Egliſe, ainſi qu'il paroiſt par acte de la fondation rapportée dans les Antiquitez de Paris, ſous l'an mil trois cent huit le Samedy d'aprés *Reminiſcere*, c'eſt à dire le neufiéme de Mars. Il donna vingt liures au Chapitre pour la celebration de ſon anniuerſaire, puis ayant preſidé l'eſpace d'onze ans & demy dans la chaire Epiſcopale ſous le regne de Philippes le Bel, il mourut le vingt-neufiéme de Septembre de l'an mil trois cent neuf, & fut enterré dans le

Chœur de l'Egliſe Cathedrale, où l'on dreſſa à ſa memoire vn tombeau de bronze doré & azuré, qui eſtoit entaillé dans la muraille du Chœur à main droite montant au grand autel, & y a duré iuſqu'aux premiers troubles de l'an mil cinq cent ſoixante & deux, que les Huguenots le renuerſerent & emporterent le metal dont il eſtoit orné.

REMARQVES.

POVR le peu qu'il y a icy de difference, ie ſerois fort aiſe de tomber d'accord auecque le ſieur de Courteilles, ſi ie ne preuoyois que cela ne ſeroit pas de durée, & qu'il faudroit bien-toſt recommencer de plus belle pour ne finir que bien tard. Nous conuenons pour l'année mil trois cent neuf, qui n'eſt pas peu de choſe, il n'y a qu'à conſiderer comment il a pû faire vne ſi heureuſe rencontre ſans y penſer, car dans la ſuitte de ſa Chronologie que i'ay déduite en la Remarque precedente, Denis deuoit mourir en l'an mil trois cent, auquel adiouſtant les douze d'Epiſcopat qu'il donne à Robert, il faudroit retarder auſſi ſon decés iuſqu'en mil trois cent douze, mais ſoit de bond ſoit de volée, nous ſommes pourtant dedans, & tout à vn pour ce point: & pour l'autre il y a peu à dire, car il marque le iour du trépas de Robert au neufiéme de Septembre, & moy au vingt-neufiéme, ayant pour garant l'Epitaphe de cét Eueſque tirée du Manuſcrit, & qui eſt en vers Latins, s'il les faut appeller ainſi, qui ont eſté admirez autrefois, & qui ne ſeruent plus maintenant que d'vne fidelle marque de l'an & du iour de ſa derniere année, & de la premiere de ſon ſucceſſeur. Page 553.

Annis millenis ter centum nonis Cenomanis
Præſul deceſſit Robertus, cui requies ſit
Perpes in cœlis, feſto ſancti Michaëlis.

C'eſt celle du mont Gargan, comme explique le Manuſcrit, auſſi qu'il n'y en a point d'autre en ce mois de Septembre. Pour ce qui eſt des onze ans & demy d'adminiſtration que ie donne à Robert, cela eſt bien clair, comptant depuis le troiſiéme de Mars de l'an mil deux cent quatre-vingt dix-huit, que Denis deceda iuſqu'à pareil iour de l'an mil trois cent neuf,

qu'il y a onze ans reuolus, & prés de ſept mois depuis ledit iour iuſqu'au vingt-neufiéme de Septembre, dont ie laiſſe enuiron vn mois pour l'interualle qui peut auoir coulé depuis le iour du trépas de Denis, iuſqu'à celuy de l'élection de Robert. Ledit Sieur en donne douze abſolument ſans tant rechercher, mais pour éuiter la conteſtation, il faut dire qu'ils n'eſtoient pas du tout accomplis, eſtant vray que Robert mourut la douziéme année de ſon Pontificat.

LONGVEIL.

An de Christ mcccix.

VNe ancienne maiſon de Normandie aſſez connuë pour ſa nobleſſe nous a donné ce Prelat, qui fut premierement Doyen en l'Egliſe de Roüen, puis aprés la mort de Robert de Clinchamp, il fut appellé pour luy ſucceder en ſon Eueſché. On tient qu'il aſſiſta au Concile Oecumenique de Vienne en Dauphiné, celebré par le Pape Clement cinquiéme, l'an mil trois cent onze, où il arreſta auecque le Roy de France Philippe le Bel la ruine de l'Ordre des Templiers. L'année mil trois cent quatorze il accompagna le corps de Philippe le Bel, depuis Fontaine-belleau iuſqu'à ſainct Denis en France où ſes obſeques furent ſolennellement celebrées.

L'Archeueſché de Tours ayant vacqué par le decés de Ragut de Monbazon, Pierre de Longueil en prit la conduite & l'adminiſtration, & exerça les fonctions de Metropolitain iuſqu'à la promotion de Geoffroy de la Haye à cette dignité, lequel aſſembla vn Concile à Saumur où noſtre Pierre aſſiſta.

Ce

Ce fut la dixiéme année de ſon Pontificat, ſçauoir eſt le vingt-ſixiéme d'Auril de l'an mil trois cent dix-neuf, que Ieanne de Bourgogne femme de Philippes de Valois fils & heritier preſomptif de Charles de Valois Comte du Maine accoucha de ſon premier enfant au Chaſteau du Gué de Maulny, que les Cartulaires appellent ordinairement *de vado mali nidi*. Il fut baptizé le Dimanche ſuiuant, qui eſtoit le vingt-neufiéme du meſme mois, dans l'Egliſe de S. Iulien par l'Eueſque d'Angers, pour l'abſence de Pierre de Longueil, & receut le nom de Iean, qui luy fut impoſé par Charles ſon ayeul & ſon parrain.

Voila ce qui eſt arriué de plus memorable pendant le Pontificat de noſtre Pierre, qui dura enuiron ſeize ans & demy. Il deceda le dix-ſeptiéme ſous le regne de Charles quatriéme dit le Bel, le troiſiéme d'Auril de l'an mil trois cent vingt-ſix, & fut enterré au Chœur de l'Egliſe des Cordeliers du Mans du coſté de l'Euangile, où il ne reſte aucun veſtige de ſa ſepulture.

REMARQVES.

I'Avois bien preſenti que nous ne demeurerions pas long-temps d'accord le ſieur de Courteilles & moy, nous conuenons pourtant encore en ce qui eſt de la derniere année de cét Eueſque, mais nous ſommes bien differents au reſte. Ie ne m'étonne pas peu de ce que ſans auoir égard à cét accord precedent, par lequel nous auons reconnu conioinctement & certainement, que Robert de Clinchamp eſtoit mort l'an mil trois cent neuf, d'où il s'enſuiuroit que Pierre de Longueil ne pourroit luy auoir ſuccedé pluſtoſt, cependant il marque l'entrée de cettuy-cy dés l'an mil trois cent ſix trois ans auparauant. I'ay penſé d'abord que ce fuſt vne mépriſe de l'Imprimeur, mais deux raiſons m'ont oſté cette penſée. La premiere, que ledit Sieur a corrigé deux fautes en la meſme page, *Page 557.* l'vne au deſſus & l'autre au deſſous, & a ſauté par deſſus celle-cy ſans la voir pour ne l'auoir pas connuë, ainſi qu'on peut conſiderer dans la Correction des *Errata* à la fin de ſon liure. Encore pourroit-il pretendre vne oubliance que ie voudrois

bien luy conceder, ſi cette ſeconde raiſon ne m'en empé-
Page 563. choit du tout. C'eſt qu'il aſſigne le trépas de Longueil à l'an mil trois cent vingt-ſix, & luy donnant vingt ans d'Epiſcopat il eſt neceſſaire qu'il ait pris pied ſur cette année de mil trois cent ſix pour trouuer ſon compte, ce qui eſt ſans excuſe.

Ibid. Mettons vn peu en perſpectiue la ſuitte de ces erreurs. *Pierre de Longueil* (dit-il) eſt entré en l'Eueſché du Mans en mil trois cent ſix, il l'a gouuerné vingt ans, & eſt mort l'an mil trois cent vingt-ſix, cecy eſt iuſte, s'il n'y auoit autre choſe on n'y trouueroit rien à dire, car vingt ans aiouſtez à ſix font vingt-ſix : mais il a dit que Robert dernier Eueſque eſtoit mort en mil trois cent neuf, Pierre ne l'eſtoit donc pas deſia en mil trois cent ſix. Or dautant qu'il eſt trop certain que Robert deceda le vingt-neufiéme de Septembre de l'an mil trois cent neuf, pour en pouuoir douter aucunement, il ne faut donc pas auancer pluſtoſt l'Epiſcopat de Pierre lequel il ne commença que cette meſme année, & ſi vous aiouſtez les vingt ans de Prelature que luy donne ledit Sieur, il ſera decedé en mil trois cent vingt-neuf au lieu de mil trois cent vingt-ſix; ou ſi nonobſtant il veut qu'il ſoit mort cette derniere année, il n'aura donc pas eſté vingt ans Eueſque: & puis fiez vous ſur vne Chronologie traittée de la façon.

Pour la corriger il faut reuenir ſur nos pas, & demeurant d'accord que Longueil ne peut auoir commencé ſon Epiſcopat pluſtoſt qu'en mil trois cent neuf, & qu'il l'a fini en mil trois cent vingt-ſix, dire qu'il n'a duré que ſeize ans ſix mois & quatre iours à tout compter depuis le iour ſuſdit de la mort de Clinchamp, iuſqu'au troiſiéme d'Auril iour du decés de Longueil, qui de Doyen de Roüen eſtant fait Eueſque du Mans, il eſt neceſſaire qu'il y ait eu quelques mois de vacance: & dautant que les Cartulaires n'en tiennent pas compte, i'ay ſeulement écrit en ſa vie cy-deſſus, que Pierre eſtoit decedé en ſa dix-ſeptiéme année, ce qui eſt aſſeuré; & pendant ces dix-ſept ans qui ne ſont pas entiers, il aura veu les cinq années dernieres de Philippes quatriéme dit le Bel qui mourut le vingt-neufiéme de Nouembre de l'an mil trois cent quatorze, l'an & demy de Louis dixiéme dit Hutin decedé le

ſixiéme de Iuin de l'an mil trois cent ſeize, les cinq ans ſept mois de Philippes cinquiéme dit le Long mort le ſixiéme de Ianuier de l'an mil trois cent vingt-deux, & enuiron les cinq années premieres de Charles quatriéme dit le Bel, qui trépaſſa le premier de Feurier de l'an mil trois cent vingt-huit.

LIII.

GVY DE LAVAL.

An de Christ MCCCXXVI.

LE nom de cét Eueſque donne aſſez à connoiſtre la maiſon dont il eſtoit iſſu, ſans qu'il ſoit beſoin d'en dire dauantage. Il fut premierement pourueu de l'Eueſché de Quimpercorentin en baſſe Bretagne, puis appellé à celuy du Mans l'an mil trois cent vingt-ſix, auquel il preſida treize ans ſous le regne de Charles le Bel, & de Philippes de Valois, qui reünit le Comté du Maine dont il portoit le titre, à la Couronne de France, ſi toſt qu'aprés le decés de Charles le Bel ſon couſin germain ſans enfants, il fut par la loy fondamentale de l'Eſtat éleué ſur le throſne de cette Monarchie l'an mil trois cent vingt-huit. L'année ſuiuante cét heureux aduenement, ce Prince ſçachant que le reuenu du Prieuré des Filles-Dieu n'eſtoit pas baſtant pour l'entretien des Religieuſes, porté auſſi d'inclination pour vne ſienne parente qui en eſtoit Superieure, l'augmenta beaucoup, & leur fit de grandes donations, ainſi qu'il ſe void par lettres données en l'Hoſtel-Dieu de Coüeffort prés de la ville du Mans, dattées du mois d'Aouſt de l'an mil trois cent vingt-neuf.

Le vingt-ſeptiéme de Septembre enſuiuant le meſme Prince & ſa femme paracheuerent & ratifierent l'acte de la fondation de la Chapelle du Gué de Maulny, qu'ils firent dedier ſous le nom de ſainct Denis, y eſtablirent ſix Chapelains,

vn Threſorier & deux Clercs, qui ſont obligez de chanter tous les iours les heures Canoniales auec vne Meſſe haute & deux baſſes à l'imitation de la ſainte Chapelle de Paris. Ils la dotérent de pluſieurs droits & rentes, faiſant en tout la ſomme de quatre cent liures qui pourroient eſtre maintenant eſtimées à la ſomme de huit mil liures. Le chaſteau du Gué de Maulny ayant eſté depuis ruiné par les guerres arriuées du temps du Roy Iean, & ſous le pontificat de Michel de Bracche, la Chapelle ayant auſſi eſté abatuë, les Preſtres & les Chapelains furent transferez dans la ville prés de la Cour de la Monnoye par la permiſſion de Gregoire onziéme.

L'an mil trois cent vingt-neuf Guy approuua & confirma par ſon Decret les Statuts & Priuileges de la Confrairie de ſainct Iulien de Pruillé eſtablie par Pierre des Chelles Cheualier Seigneur de Lucé, de Monſtreüil & Val le Vicomte, dont la fille vnique nommée Marie épouſa Briſegaut de Coeſmes, qui depuis changea cette Confrairie en vn College compoſé de cinq Prebendes ou Chapellenies Sacerdotales, qui eſtoient au commencement en la preſentation des Seigneurs & du Chapitre de la meſme Egliſe.

L'an mil trois cent trente-neuf Iean Hirbec, & ſa femme fonderent la Maiſon-Dieu de Viuoin du conſentement du Prieur, à condition que la collation de la Chapelle luy appartiendroit & d'autres clauſes: le tout confirmé par l'Eueſque qui ſe rétint le droit d'y nommer & d'y eſtablir vn Procureur & vn Adminiſtrateur.

Cette meſme année noſtre Eueſque ſe preparant de viſiter ſon Dioceſe aprés la feſte de Paſques, tomba malade d'vne inflammation de poulmon, & d'vn débordement de cerueau, & cinq iours aprés il mourut le ſeptiéme d'Auril. Il auoit ſouuent ces paroles du Pape Celeſtin en la bouche, Qu'vn iour paſſé dans le deſert vaut mieux que mille ans dans la Cour des Princes.

REMARQVES.

LE ſieur de Courteilles rapportant icy vne meſme choſe en deux façons, nous met en peine de ſçauoir laquelle nous deuons ſuiure. Il dit premierement que Charles de Valois Comte du Maine mourant le neufiéme d'Octobre de l'an mil trois cent vingt-cinq, laiſſa à ſon fils Philippes de Valois le Comté du Maine, auecque pluſieurs autres Seigneuries pour ſa legitime: puis il adiouſte: *Mais Charles le Bel couſin de noſtre Philippes eſtant decedé ſans enfants, il ſucceda deux mois aprés la mort de ſon pere au Royaume de France, comme le plus habile & plus prochain heritier.* Page 562. Si tout cecy n'eſt veritable, il y en a la plus grand part, car Charles Comte de Valois pere de noſtre Philippe, & Philippe le Bel Roy de France pere de Charles le Bel eſtoient freres, & touts deux fils du Roy Philippes le Hardy, tellement que Charles le Bel & Philippes de Valois eſtant fils des deux freres, ſe trouuoient aſſeurément couſins germains, cela eſt donc conſtant. Mais ie n'entends pas bien ce qui ſuit: *Il ſucceda deux mois aprés la mort de ſon pere,* Page 563. ny à qui cela ſe rapporte, car Charles de Valois pere de Philippes du meſme ſurnom eſtant mort le iour & an que deſſus; & ce Philippes n'ayant ſuccedé à la Couronne qu'en mil trois cent vingt-huict, c'eſtoit prés de trois ans au lieu de deux mois aprés la mort de ſon pere: d'où ie coniecture qu'il vouloit dire (pour le moins il le falloit) aprés la mort de ſondit couſin, auquel Philippes ſucceda deux mois aprés, comme nous verrons bien toſt.

Le Roy Charles le Bel eſtant donc couſin germain de Philippes, c'eſt mal que ledit ſieur de Courteilles appelle celuy-là oncle de celuy-cy dans la ſeconde page ſuiuante, où il parle ainſi. *Philippe ſixiéme dit de Valois reünit le Comté du Maine dont il portoit le titre à la Couronne de France, ſi toſt qu'aprés le decés de Charles ſon oncle ſans enfants, il fut par la loy fondamentale de l'Eſtat appellé à la ſucceſſion legitime du Royaume.* Page 564. Car ſelon que nous auons décrit cette ligne de conſanguinité, il ne ſe peut pas faire que Charles le Bel fuſt enſemblement couſin germain & oncle de Philippes de Valois. Ce n'eſt pas icy la premiere

faute que i'ay remarquée dans la Genealogie : mais en voicy vne dans la Chronologie.

Page 564. Il dit en ſuite : *Vn an n'eſtoit pas encore paſſé depuis cét heureux aduenement qui arriua l'an mil trois cent vingt-huict, que ce Prince ayant reconnu*, &c. Il raconte que Philippes augmenta la fondation du Prieuré des Filles-Dieu l'an mil trois cent vingt-neuf. Ie ſouſtiens que cét an eſtoit plus que paſſé, & pour le prouuer ie me ſeruiray du témoignage de Nicole Gilles Annaliſte du ſieur de Courteilles, écriuant que Charles le Bel mourut la veille de la Chandeleur mil trois cent vingt-huict, & que Ieanne d'Eureux ſa femme demeurant enceinte, Philippes de Valois couſin germain du defunt eut la Regence des Royaumes de France & de Nauarre, iuſqu'à ce que cette Reyne eſtant accouchée d'vne fille nommée Blanche, le premier iour d'Auril enſuiuant, alors Philippes de Valois comme plus proche heritier en ligne maſculine ſe nomma Roy de France. Voila le ſommaire de ce que dit Gilles, d'où il eſt conſtant que Philippes ſucceda à la Couronne deux mois aprés la mort de Charles ſon couſin (non pas ſon pere ny ſon oncle) n'y en ayant pas dauantage, depuis le premier de Feurier iuſqu'au premier d'Auril. Et puiſque les lettres de l'aug-
Page 565. mentation des reuenus du Prieuré des Filles-Dieu ſont dattées du mois d'Aouſt de l'an mil trois cent vingt-neuf, il eſt euident qu'il y auoit plus d'vn an & quatre mois entre cét heureux aduenement & cette fondation.

C'eſt l'ordinaire dudit Sieur que rarement il aſſied ſa Chronologie fixement, mais il en fait preſque touſiours vn choix
Page 564. party, comme icy : *Guy de Laual fut appellé à l'Eueſché du Mans vers l'an mil trois cent vingt-ſix qu'il gouuerna par l'eſpace de douze à treize ans.* Pourquoy choiſit-il icy l'année de mil trois cent vingt-ſix, pluſtoſt que celle de vingt-ſept, puiſqu'il a dit, *que Pierre de Longueil deceda l'an mil trois cent vingt-ſix ou vingt-ſept?* S'il faut s'arreſter à mil trois cent vingt-ſix, pourquoy doute-t'il encore donnant douze ou treize ans d'Epiſcopat à Guy? Arreſtons nous donc à cette année mil trois cent vingt-ſix,
Page 569. & parce qu'il a marqué le troiſiéme d'Auril de la meſme, pour le iour du decés de Longueil, & le ſeptiéme du meſme mois de l'an mil trois cent trente-neuf, pour celuy de Guy de La-

aprés pluſieurs trauerſes & diſgraces d'vne mauuaiſe fortune qu'il éprouua à la fin de ſes iours, il mourut de peſte en Auignon le vingt-deuxiéme de Iuin de l'an mil trois cent ſoixante-vn. Il ordonna par ſa derniere volonté que ſon corps ſeroit apporté au Mans pour eſtre enterré en la grande Egliſe dans la Chapelle de ſainct Fiacre, en vn tombeau qu'il s'eſtoit fait preparer dés ſon viuant, prés de celuy de ſon oncle & de ſon bien-faiteur. Ces deux tombeaux eſtoient à coſté gauche du chœur montant au grand Autel baſtis de marbre & de porphyre, qui ont orné l'Egliſe iuſqu'à l'année mil cinq cent ſoixante-deux, que les heretiques exerçants leur rage contre ces marbres les diſſiperent.

REMARQVE.

NOvs ne pouuons apprendre du ſieur de Courteilles l'année que Geoffroy mourut, il dit ſeulement, que ce fut aprés auoir *preſidé ſur le Dioceſe du Mans l'eſpace d'onze à douze ans ſous la fin du regne de Philippes de Valois & vers les premieres années du Roy Iean.* Laquelle prendrons nous de ces deux années? Si nous prenons douze, puiſque Geoffroy a ſuccedé à Guy le ſeptiéme de May de l'an mil trois cent trente-neuf, & qu'il eſt mort le trentiéme de Iuillet, comme il en demeure d'accord, il faut dire que ç'a eſté en l'année mil trois cent cinquante-vn, mais à ce compte Geoffroy auroit paſſé ſes douze années & commencé ſa treiziéme, d'autant de temps qu'il y en a depuis le ſeptiéme de May iuſqu'au trentiéme de Iuillet, ce qui ne peut eſtre, comme nous verrons en la Remarque ſuiuante. Si nous luy donnons ſeulement onze années, il ſera mort l'an mil trois cent cinquante, & aura commencé ſa douziéme année de deux mois & quelques vingt-quatre iours, & c'eſt aſſeurément l'opinion qu'il faut ſuiure, & entendre ainſi ce vers de l'Epitaphe de noſtre Eueſque : Page 575.

Is Cenomanis annis bis ſex Pontificauit.

Mais à ce compte il n'aura pas veu les premieres années du Roy Iean, puiſque le decés de Geoffroy arriua le trentiéme de Iuillet vingt-trois iours auant celuy de Philippes de Valois, qui mourut vn Dimanche vingt deuxiéme d'Aouſt de l'an mil trois cent cinquante. *Nic. Gill.*

LV.

IEAN DE CRAON.

AN DE CHRIST M.CCCL.

IL y a eu tant de perſonnages releuez de ce nom & qui ont paru dans les plus hautes charges de l'Eſtat, qu'il faudroit n'auoir iamais leu nos hiſtoires pour ignorer leur famille, & n'en connoiſtre pas l'antiquité & la nobleſſe. Iean eſtoit fils d'Amaury de Craon & de Beatrix de Roucy ; il fut premierement Chanoine de Paris, puis Eueſque du Mans, enfin Archeueſque de Reims. Il transfera les Chapelains de la confrairie de ſainct Iulien, qui faiſoient leur ſeruice dans vne des Chapelles de l'Egliſe, en celle de ſainct Michel du Cloiſtre, qui eſtoit pour lors vne Paroiſſe, afin qu'ils euſſent plus d'eſtenduë & de liberté pour celebrer les anniuerſaires auſquels ils ſont obligez. Il adminiſtra noſtre Dioceſe ſous le Roy Iean, cinq ans pour le plus, aprés leſquels il fut appellé à l'Archeueſché de Rheims, vacant par la mort de Humbert dernier Archeueſque, & qui ayant vendu ſon Dauphiné au Roy Philippe de Valois l'an mil trois cent quarante-trois, en fut auſſi le dernier Dauſin de ſa race. Ie ne pourſuiuray point à décrire les actions de Iean depuis qu'il fut Archeueſque, cela n'eſtant de mon ſuiet, & diray ſeulement qu'il mourut à Paris le vingt-neufiéme de May de l'an mil trois cent ſoixante & quatorze, & eſt enterré aux Cordeliers.

REMARQVES.

LE ſieur de Courteilles continuë icy ſes ambiguitez, quand il nous cotte les années de la Prelature de Iean de Craon en la chaire du Mans en ces termes: *Il adminiſtra noſtre Dioceſe pendant le regne du Roy Iean, l'eſpace de ſept à huict années*

Page 587.

ſeulement. Il nous donne encore icy le choix de ces deux années, mais pour mieux faire il en faut reietter trois ou deux, puiſqu'à peine cét Eueſque en a preſidé cinq entieres, ce que ie monſtre ainſi.

Geoffroy de la Chappelle predeceſſeur eſtant mort le trentiéme de Iuillet de l'an mil trois cent cinquante, comme nous auons veu, & Iean de Craon ayant eſté transferé à l'Archeueſché de Rheims, aprés la mort de Humbert arriuée ſelon Meſſieurs de ſaincte Marthe le vingt-deuxiéme de May de l'an mil trois cent cinquante-cinq, comme il ſe prouue de plus par la datte de l'Epitaphe dudit Humbert, qu'on peut lire aux Iacobins de Paris; il s'enſuit que Iean de Craon n'ayant pû occuper l'Eueſché du Mans plus de tẽps qu'il y a entre ces deux dattes, qu'il n'en a pas eſté Eueſque cinq ans entiers. Que ſi le ſieur de Courteilles repliquoit qu'il y auroit eu vacance en la chaire de Rheims enuiron deux ou trois ans, pendant leſquels Iean auroit acheué ces ſept ou huict années dans l'Eueſché du Mans, comme il dit, voicy vne réponſe priſe de luy meſme qui renuerſe entierement cette obiection. Car il écrit, *qu'aprés la mort de Humbert Archeueſque de Rheims, le Roy pourueut Iean de Craon de ce benefice, duquel il n'eut pas ſi toſt pris poſſeſſion, qu'il fut deputé du Clergé pour aſſiſter à l'aſſemblée des trois Eſtats conuoquez à Paris ſous l'authorité de Charles Duc de Normandie fils du Roy Iean, & regent du Royaume pendant la priſon de ſon pere, pour aduiſer aux moyens de ſa deliurance.* Or ces Eſtats furent conuoquez à Paris au quinziéme d'Octobre en mil trois cent cinquante-ſix l'année meſme de la mal-heureuſe Iournée de Poitiers, en laquelle Iean pere de Charles fut fait priſonnier par les Anglois: Iean de Craon eſtoit donc deſia Archeueſque de Rheims quelques mois auant le quinziéme d'Octobre de cette année ſuſdite, & les Annaliſtes Gilles & Duplex le nomment expreſſément en cette qualité, comme preſent en cette aſſemblée, & par conſequent il n'auroit eſté Eueſque du Mans que ſix ans pour le plus, ou bien il faudroit retrancher des années du predeceſſeur pour en donner à cettuy-cy, mais il n'y a pas moyen, dautant que l'Epitaphe de Geoffroy luy donne douze ans d'Epiſcopat, leſquels n'eſtant meſme pas entiers il n'a fait que les commencer ſelon le vray calcul bien prouué cy-deſſus. Nous Page 588.

pouuons donc bien en toute aſſeurance mettre l'année mil trois cent cinquante-cinq pour la premiere du ſucceſſeur de Iean de Craon, ce que ie prouue encore dauantage par vne lettre que i'ay trouuée dans le liure rouge de l'Eueſché, dans laquelle vn Guillaume de Haraucourt & Gauguelin de Ferrieres font excuſe à Michel Eueſque du Mans, de ne s'eſtre trouué au iour de ſon entrée dans le Mans pour luy rendre le ſeruice qu'ils luy deuoient, ladite lettre en datte du mois de Iuillet de l'an mil trois cent cinquante-cinq. Plus ledit Seigneur de Ferrieres s'excuſe derechef par d'autres lettres dattées du Mecredy aprés la S. Martin d'Hyuer qui eſtoit le dix-huictiéme Nouẽbre de la meſme année, comme fait auſſi pour le meſme ſuiet Yſabeau de Partenay Comteſſe de Harcourt & Dame de Monfort, *ſuper ſeruitio debito domino Epiſcopo in iucundo aduentu ipſius.* Cette derniere lettre dattée du vingt-quatriéme Decembre de l'an mil trois cent cinquante-cinq; ce qui met hors de tout doute que Iean de Craon incontinent aprés la mort de Humbert fut transferé de l'Eueſché du Mans à l'Archeueſché de Rheims, & qu'à meſme temps Michel de Breche luy ſucceda.

LVI.

MICHEL DE BRECHE.

An de Christ MCCCLV.

SI toſt que Iean de Craon fut transferé à l'Archeueſché de Rheims, Michel de Breche ou de Bracche fut appellé à l'Eueſché du Mans. Il eſtoit Docteur en Theologie & Grand Aumoſnier de France ſous le Roy Iean, & pendant qu'il fut en cette charge il fit rebaſtir l'Egliſe des Quinze-vingts de Paris, & dreſſa les ſtatuts pour vne congregation de trente-deux Religieuſes veufues qu'on nomme vulgairement les Audriettes, de leur fondateur Eſtienne Haudry bourgeois

de Paris. Ce fut noſtre Eueſque qui celebra les obſeques de Pierre de la Foreſt Cardinal l'an mil trois cent ſoixante & vn, & depoſa ſon corps dans le tombeau qu'il s'eſtoit preparé dés ſon viuant en la Chapelle de S. Fiacre qui eſt au Chœur de la Cathedrale. Il a tenu le ſiege Epiſcopal l'eſpace de treize ans ſous le regne de Iean, & de Charles cinquiéme Roys de France, & mourut ſous ce dernier le treiziéme de Iuin de l'an mil trois cent ſoixante-huit, aprés auoir fondé vn anniuerſaire qui ſe doit celebrer le meſme iour.

REMARQVES.

I'AY commencé le diſcours abregé de cét Eueſque par les meſmes paroles ou approchantes que le ſieur de Courteilles. Si toſt que Iean de Craon fut appellé à l'Archeueſché de Rheims, Michel de Breche ſucceda à l'Eueſché du Mans, ie me ſuis arreſté là tout court ſans vouloir continuer de le ſuiure, de peur de broncher dés la porte, comme luy quand il adiouſte : *où il demeura autant que ſon predeceſſeur fut Archeueſque*, Or eſt-il que ſon predeceſſeur mourut Archeueſque de Rheims, le vingt-neufiéme de May de l'an mil trois cent ſoixante & quatorze, il s'enſuit donc en bonne concluſion que Michel de Breche n'eſt mort qu'en mil trois cent ſoixante & quatorze, en quoy il ſe trouuera faute de ſix ans entiers quand nous aurons tout examiné. Et quand meſmes ce que dit à la fin ledit Sieur ſeroit vray, (ce qui ne l'eſt pas) que *Michel de Breche a tenu le ſiege Epiſcopal l'eſpace de quinze à ſeize ans*, ils'en faudroit touſiours trois ans qu'il fuſt arriué à cette année mil trois cent ſoixante & quatorze, puiſque ſeize adiouſtez à mil trois cent cinquante-cinq n'atteignent que l'an mil trois cent ſoixante & onze, ſi ce n'eſtoit qu'il vouluſt opiniaſtrement rendre les huit ans à Iean de Craon, contre ce qui a eſté prouué ou pour mieux dire demonſtré. Mais en ce cas penſant éuiter la Scylle il tomberoit dans le Charibde, puiſque Michel ſe trouueroit encore Eueſque ſix ans aprés que ſon ſucceſſeur Gontier de Bagnaux l'eſtoit deſia, comme nous verrons incontinent.

Page 591. Cl. Rob. Gall. Chr. Tit. Rhem Archiep.

Page 596.

Il faut donc dire que Michel n'ayant guere paſſé treize

ans eſt mort en mil trois cent ſoixante-huit, & Claude Robert luy en donne autant. Frizon en ſa France Cardinale inſere Michel de Breche au Catalogue des Grands Aumoſniers de France, & dit que les Quinze-Vingts de Paris font ſon anniuerſaire dans les octaues de ſainct Iean Baptiſte, mais le Cartulaire le marque aux Ides de Iuin, qui ſont le treiziéme de ce mois, non pas le troiſiéme comme a écrit le ſieur de Courteilles. Michel a donc veu les neuf dernieres années du Roy Iean qui mourut le huitiéme d'Auril de l'an mil trois cent ſoixante-quatre, & les quatre premieres de Charles cinquiéme dit le Sage.

LVII.

GONTIER DE BAIGNAVX.

An de Christ MCCCLXVIII.

IL y a deſia quelque temps que la voye des élections ceſſant, les Roys ſe ſont mis en poſſeſſion de nommer des Eueſques de leur authorité. Geoffroy de la Chappelle eſt le dernier qui a paſſé par les voix du Clergé. La nobleſſe de Iean de Craon ſouſtenuë de ſes parents, qui eſtoient dans les premieres charges du Royaume l'éleua à cette dignité, Michel de Breche y paruint eſtant Grand Aumoſnier de France, & Gontier de Baignaux parce qu'il eſtoit Secretaire d'Eſtat. Charles cinquiéme dit le Sage le nomma Eueſque du Mans, & certes quand les voyes canoniques euſſent eu encore lieu, on n'euſt pû faire vn meilleur choix, car c'eſtoit vn perſonnage porté à la vertu, fort adonné à la pieté, & qui durant ſon Epiſcopat n'eut autre ſoin plus grand que de faire du bien à tout le monde, d'auancer la gloire de Dieu & d'augmenter ſon ſeruice par ſes belles fondations.

Ayant obtenu ſes Bulles du Pape Vrbain cinquiéme, il preſta le ſerment de fidelité entre les mains de Charles cinquiéme ſon Roy & ſon Maiſtre, & ne fut pas pluſtoſt inſtallé dans ſon Eueſché, que dés l'année ſuiuante appuyé de la faueur du Cardinal, & du Chancelier des Dormans premiers Miniſtres d'Eſtat ſes parents & ſes amis, il n'obtint pour luy & pour ſes ſucceſſeurs le droit de leuer vne Iuſtice à quatre pilliers pour ſon chaſteau de Touuoye, qu'il fit eriger en Baronnie, & de faire tenir deux foires par an, l'vne à la ſainct Germain d'Eſté, & l'autre à la ſainte Croix d'Automne, & d'auoir marché touts les Ieudis de la ſemaine. Les Lettres patentes en ſont dattées du mois de Mars de l'an mil trois cent ſoixante-neuf. Il impetra encore des lettres de *Committimus* pour luy, & pour ſes ſucceſſeurs, pour le Doyen & le Chapitre, en datte du troiſiéme de Mars de l'an mil trois cent ſoixante & douze.

Il eſtoit fort ſage & fort vigilant dans la conduite des affaires qu'il expedioit le pluſtoſt qu'il pouuoit, afin de ſe dégager des embarras, & ſe rendre à ſoy-meſme dans la ſolitude. Meſme le ſoir quand il entroit en ſa chambre, la premiere choſe qu'il faiſoit c'eſtoit de laſcher ſa ceinture, & détacher ſes habits comme pour reſpirer & pour ſe rafraiſchir, & diſoit en ſouſpirant, que iamais la compagnie des hommes ne luy auoit donné de ſatisfaction, & aſſeuroit qu'vn quart d'heure paſſé dans les delices d'vne paiſible retraitte, valoit mieux qu'vn ſiecle perdu dans le tracas & le tumulte de la Cour des Princes. C'eſt pourquoy il auoit choiſi pour ſa deuiſe vn Chat-huant perché à l'entrée d'vne grotte auec ces mots, *habitat mens cauta receſſus*. Il auoit auſſi vne grande inclination pour l'eſtude, & pour les baſtiments, diſant que c'eſtoient les deux plus honneſtes & innocents emplois de la vie.

Il portoit vne deuotion tres-particuliere à la Vierge Mere de Dieu, en l'honneur de laquelle il fit cette remarquable fondation du ſalut qui ſe chante tous les iours à l'iſſuë de Matines deuant la Chapelle de Noſtre-Dame du Cheuet, où il ſe retiroit d'ordinaire pour faire ſes prieres : & fut curieux d'en faire dorer & azurer les murailles de diuerſes peintu-

res qui ne ſont pas encore effacées, il s'eſtoit meſme preparé ſon tombeau de marbre au lieu où il ne fut pas toutesfois enterré, dautant qu'aprés auoir gouuerné ce Dioceſe ſeize ans ſous Charles cinquiéme, il fut transferé l'an mil trois cent quatre-vingt cinq à l'Archeueſché de Sens vacquant par la mort d'Audemar Robert arriuée dés le vingt-cinquiéme de Ianuier de l'an mil trois cent quatre-vingt quatre. Mais Gontier mourut vn an aprés auoir fait ſon entrée, & fut mis en ſepulture dans le Chœur de l'Egliſe Cathedrale de ſainct Eſtienne deuant le grand Autel. Il fonda vn anniuerſaire dans l'Egliſe de ſainct Iulien, qui ſe doit celebrer le dix-neufiéme de Iuillet.

REMARQVES.

IL me ſemble que touts ceux qui font imprimer des Liures pour les donner au public, les expoſent auſſi à ſa cenſure, & hazardent bien dauantage que le peintre Apelles qui n'expoſa ſon tableau qu'à la veuë & aux opinions d'vne ville. Ie croy que le ſieur de Courteilles n'en pouuoit rien moins attendre quand il nous a donné ſon liure, & qu'il l'a fait public par l'impreſſion ; & encore que ie ſois moins capable que pluſieurs autres, i'en ay dit mon ſentiment le premier, & le plus librement. I'ay trouué ledit Sieur dans nos Egliſes, traittant les Conciles, foüillant dans nos Archiues, maniant nos liures Paſtoraux & Pontificaux, & pour n'y auoir pas apporté autant de circonſpection qu'il euſt bien eſté neceſſaire, il a commis toutes les erreurs que i'ay releuées iuſques icy; mais à cette heure que ie ſuis contraint de le ſuiure iuſques en ſon Palais, ie crains qu'il ne ſoit bien fondé de m'aduertir que ie ne me meſle que de mon meſtier, & de me dire comme Apelles au cordonnier, *Ne ſutor vltra crepidã*. Il pourroit inſiſter qu'il n'eſt pas queſtion icy de Palais : mais ſeulement de Chronologie. Il eſt bien aiſé de nous mettre d'accord diſant que c'eſt Chronologie de Palais, qui eſt d'autant plus exacte que les hiſtoriens ne s'en ſeruants que par les ans & par les iours, ceux du Palais l'employent iuſques aux demy iours, & remarquent ſi quelque acte eſt paſſé deuant midy ou aprés, & c'eſt par là

quo

que ſouuent ils iugent de la validité ou de la nullité des pieces dequoy il eſt icy queſtion. Ie paſſeray donc outre, & croy en auoir autant de droit qu'il s'en eſt donné de l'entreprendre, reſte à luy de ne me pardonner pas, & de me corriger vertement, ſi ie fais quelques fautes traittant des matieres dont i'ay peu d'intelligence. Mais il faut l'entendre parler. *Gontier de Baignaux ayant obtenu ſes prouiſions du Pape Vrbain ſixiéme, Clement ſeptiéme ſon aduerſaire, & qui portoit vne inimitié ouuerte à tous ceux qui auoient eſté gratifiez ou pourueus par ſon Concurrent au Pontificat, conceut vne haine iniuſte contre Gontier, & voyant qu'il ne pouuoit ſe vanger autrement qu'en éleuant & fortifiant ſes ennemis, ayant ſceu qu'il auoit de grandes conteſtations auec ſon Chapitre, pour la conſeruation des franchiſes & des libertez qu'ils diſoient auoir obtenu du Pape Innocent quatriéme, il ſe monſtra tout à fait porté à fauoriſer leurs pretentions. Car il exempta le Doyen, le Chapitre auec les Dignitez, Chanoines, Chapelains, Choriſtes, Vicaires & autres Clercs tant Prebendez que non Prebendez, & touts leurs Officiers, domeſtiques & ſeruiteurs, de la puiſſance, viſite, & iuſtice ordinaire de touts Patriarches, Archeueſques, Eueſques, & ſpecialement de Gontier & de ſes ſucceſſeurs, & ce tant en leurs Offices que Benefices ſimples*, &c. Et plus bas, *Il leur donna beaucoup d'immunitez & franchiſes au preiudice de l'Eueſque, qui ſont plus amplement déduites & ſpecifiées dans le contenu des Bulles données à Auignon le quinziéme de Iuin ſous la cinquiéme année de ſon Pontificat*, &c. Et plus bas encore, *Le Chapitre pour ne paroiſtre ingrat fit en ſuitte vn reſultat du ſixiéme de Nouembre de l'an mil trois cent quatre-vingt ſept, par lequel il fut arreſté qu'on celebreroit touts les iours à l'intention de Clement leur bien-facteur vne Meſſe du ſainct Eſprit pendant ſa vie, & pour le repos de ſon ame aprés ſon decés.* Il rapporte en ſuitte les oppoſitions de Gontier à l'execution de ces Bulles, & que ſur ce different & pluſieurs autres qu'il auoit auec ſon Chapitre, pour éuiter vne longue inuolution de procés & embaras d'affaires, ils ſe mirent d'accord & conſentirent vne ſurſeance pendant que l'Eueſque ſeroit aſſis dans la Chaire, par Tranſaction paſſée le vingt-deuxiéme de Septembre de l'an mil trois cens ſoixante huict, ſans preiudice neantmoins des pretentions des Chanoines qu'ils pourroient reprendre, & pourſuiure contre ſes ſucceſſeurs.

Pag. 597.

Pag. 600.

Il y a preſqu'icy autant de fautes que de periodes, & pour commencer à les découurir, il faut tomber d'accord que la premiere année de Gontier eſtoit mil trois cent ſoixante-huit, puiſqu'il ſigna en cette année cette tranſaction; & les patentes dattées du mois de Mars de l'an mil trois cent ſoixãte neuf obtenuës pour l'erection de la Baronnie de Touuoy, le prouuent encore aſſez, comme nous auons veu en ſa vie cy-deſſus, & i'en ay encore eſté aſſeuré par vne piece que i'ay trouuée au Liure verd de l'Eueſché, laquelle commence ainſi fol. ſoixante-huit *recto*, *Gonterus nuper Epiſcopus Cenomanenſis, nunc verò eadem permiſsione Archiepiſcopus Senonenſis.* & i'ay appris que Gontier eſtoit deſia Eueſque l'an mil trois cent ſoixante-huit vers la feſte de ſainct Laurent, & par conſequent Vrbain cinquiéme eſtoit Pape lors que noſtre Gontier fut Eueſque, & luy donna les prouiſions de ſon Eueſché, & non pas Vrbain VI. qui ne fut Pape qu'en mil trois cent ſoixante & dix-huit dix ans aprés que Gontier fut Eueſque, & entre ces deux Vrbains il y eut vn Pape nommé Gregoire onziéme. Ce qui me feroit iuger que le ſieur de Courteilles auroit pris Vrbain ſixiéme pour Vrbain cinquiéme, ſi ce n'eſt qu'il parle de l'Antipape Clement qui ſe diſoit ſeptiéme, éleu par les Schiſmatiques l'année meſme qu'Vrbain ſixiéme.

Mais outre cela ie voudrois croire que Gontier n'eut iamais touts ces differents auec le Chapitre pour ſes franchiſes & exemptions concedées par l'Antipape Clement ſeptiéme. Et ie le prouue euidemment, dautant que ces Bulles ſont dattées du cinquiéme de ſon Pontificat & du dix-ſeptiéme des Calendes de Iuillet, c'eſt à dire du quinziéme de Iuin de l'an mil trois cent quatre-vingt trois, puiſqu'il fut éleu en mil trois cent ſoixante & dix-huit le douziéme des Calendes d'Octobre, ou bien ce qui eſt le meſme, le vingtiéme de Septembre; lequel an mil trois cent quatre-ving ttrois cinquiéme de Clement eſtoit le penultiéme de Gontier en ſon Epiſcopat du Mans. Car ſelon l'auteur de la France Cardinale, *Frizon. Gall. Pur.* Audemar Robert Archeueſque de Sens deceda le vingt-cinquiéme de Ianuier de l'an mil trois cent quatre-vingt quatre, auquel ſucceda noſtre Gontier qui mourut ſelon le meſme auteur en mil trois cent quatre-vingt ſix. D'où

l'on void de plus, que le ſieur de Courteilles allegue mal à propos ce Reſultat de Chapitre daté du ſixiéme de Nouembre de l'an mil trois cent quatre-vingt ſept, comme eſtant arriué du temps de Gontier, ainſi qu'il ſemble ſuppoſer par ces paroles ſuiuantes : *Cependant Gontier intereſſé*, &c. que nous citerons cy-deſſous, car tant s'en faut qu'il fuſt encore Eueſque du Mans, que meſmes il n'eſtoit plus alors en vie. Il faut donc reietter toute cette controuerſe au temps de ſon ſucceſſeur, & bien que ces Bulles ayent eſté impetrées du temps que Gontier eſtoit encore Eueſque en ſa penultiéme année, il n'entreprit point de procés contre ſes Chanoines pour cela, mais eſtant ennemy des troubles & des affaires, il ſe contenta de ſe pourueoir par vne ſimple ſupplique au Pape Clement ſeptiéme ainſi nommé, comme nous verrons plus bas. Adiouſtez à cela que ce Reſultat de reconnoiſſance & gratitude eſtant en l'an mil trois cent quatre-vingt ſept ſeroit bien tardif, quatre ans aprés la grace obtenuë par les Bulles données le cinquiéme du Pontificat de l'Antipape Clement qui eſt l'an mil trois cent quatre-vingt trois. *Page 598.*

Que ſi (comme veut ledit Sieur) ces Bulles auoient eſté deſia impetrées du Pape Innocent quatriéme, on pourroit pretendre que les Chanoines s'en voulant ſeruir contre Gontier ne firent qu'obtenir des Bulles confirmatiues des precedentes, & qu'alors ils auroient eu des difficultez pour ce ſuiet auecque Gontier, auant que Clement fuſt éleu, leſquelles s'augmenterent par la confirmation qu'il en donna, cela ne ſatisferoit pas, & les obiections que i'ay faites là deſſus n'eſtant point leuées, il en naiſtroit de nouuelles. Car Innocent quatriéme mourut l'an mil deux cent cinquante-quatre, & le bien-heureux Geoffroy de Loudon en mil deux cent cinquante-cinq, & aprés luy Gontier eſt le treiziéme Eueſque du Mans. Quelle apparence y auroit-il que les Chanoines ayant laiſſé dormir ces Bulles plus d'vn ſiecle, & laiſſé paſſer douze Eueſques ſans leur en rien dire, les euſſent reſeruées pour s'en ſeruir contre le treiziéme?

Ie ſçay bien que ledit Sieur peut ſe defendre, & décharger la faute ſur l'Imprimeur, qui auroit mis par mégarde vn I deuant l'V au lieu de le mettre aprés, qui auroit mis IV.

qui fait quatriéme, au lieu de VI. qui fait ſixiéme, que c'eſt donc d'Innocent ſixiéme qui tint le ſiege depuis mil trois cent cinquante-deux, iuſqu'à l'an mil trois cent ſoixante-trois que les Chanoines auroient obtenu ces priuileges, en quoy certes il y auroit plus d'apparence. Mais outre que cela ne ſe trouue pas de la ſorte, & que les autres obiections ne ſeroient pas ſoluës, il y auroit encore à redire. Car Innocent ſixiéme deceda pour le plus tard en mil trois cent ſoixante-trois, qui eſtoit la ſeptiéme année de Michel de Breche, & cinq ans auant ſa mort; comment eſt-ce qu'ils luy auroient laiſſé paſſer le reſte de ſon Epiſcopat ſans luy en rien dire, & ſans ſe vouloir mettre en poſſeſſion de ces priuileges, mais les auroient gardez à la premiere année de ſon ſucceſſeur, qui eſt mil trois cent ſoixante-huit, & l'année de la tranſaction paſſée entre Gontier & ſes Chanoines? Ou comment eſt-ce qu'ils auroient pû eſtre ſi ſecrets en l'obtention de ces priuileges, & aprés les auoir obtenus, cinq ans ſe ſeroient paſſez ſans que Michel de Breche en ait rien pû découurir, & l'ayant découuert qu'il ne s'en ſoit point remué? Car tout cecy eſtant ſuppoſé, l'Eueſque Gontier & les Chanoines ſeroient touſiours tombez d'accord par cette Tranſaction de ſurſeance de l'an mil trois cent ſoixante-huit, & par conſequent ils n'auroient donc pas donné occaſion à l'Antipape Clement de leur donner des Bulles confirmatiues de leurs priuileges quinze ans aprés, pour ſe venger de Gontier qui auroit pris ſes prouiſions pluſtoſt d'Vrbain ſixiéme que de Clement, puiſque l'Eueſque & les Chanoines eſtoient d'accord, comme ſuppoſe ledit Sieur. Outre que les autres difficultez ſubſiſtent encore, comme on verra dans la Remarque ſuiuante.

Voila des nœuds que i'ay trouuez inſolubles, & des difficultez que ie n'ay peu ſurmonter iuſqu'à tant que i'ay veu les pieces, par la lecture deſquelles i'ay appris que les Chanoines de la Cathedrale s'addreſſerent à vn nommé Octauian Eueſque d'Hoſtie, & de Velitre, Legat du ſainct Siege Apoſtolique, & luy requirent de leur accorder vn pareil droit d'exercer la iuſtice ſur leurs ſuiets, qu'auoit l'Egliſe de Chartres ſur les ſiens. Octauian eſtant alors au Mans

ne voulut enteriner leur requeſte de ſon authorité abſoluë; mais il trouua à propos de prier l'Eueſque Hamelin de leur accorder ce droit là, ce qu'il fit, ainſi qu'il apparoiſt par la conceſſion qui eſt couchée au pied de ladite requeſte. Il y a confirmation de cette conceſſion par Barthelemy Archeueſque de Tours en datte de l'an mil deux cent cinq, puis par Innocent quatriéme, la Bulle confirmatiue duquel eſt datée du ſixiéme des Ides de May, & du quatriéme de ſon Pontificat, c'eſt à dire du dixiéme du meſme mois de l'an mil deux cent quarante-ſix, entre laquelle Bulle & la premiere de Clement ſuſdit donnée en mil trois cent quatre-vingt trois, il y a cent trente-ſept ans.

Les Chanoines commencerent donc alors de ioüir de ce priuilege d'exercer paiſiblement la iuſtice ſur les ſuiets & ſeruiteurs de leur Egliſe ſans contredit, du conſentement meſme de leur Eueſque, homologué depuis par le Pape Innocent quatriéme, & à compter ſeulement d'icy il y auoit plus de ſix vingt ans qu'ils en ioüiſſoient ſans trouble, pourquoy donc s'émouuoir & auoir recours à cét Antipape, obtenant des Bulles de luy, pour ioüir d'vne choſe dont la ioüiſſance ne leur eſtoit point conteſtée ? Auſſi en cette Bulle de Clement il n'eſt fait mention d'aucune autre Bulle, ny meſme d'Innocent quatriéme, ſinon en vn endroit, mais ce n'eſt pas à propos de Bulles, comme nous verrons incontinent. Car Clement en la ſienne donne toutes les exemptions alleguées cy-deſſus, & encore bien dauantage iuſqu'à quarante articles que i'ay comptez, & entre autres il exempte les Chanoines de toute iuriſdiction, viſite & puiſſance de touts Patriarches, Archeueſques, Eueſques, *& ſpeciatim venerabilis fratris noſtri Guntheri Epiſcopi moderni Cenomanenſis*, où il faut prendre garde à ce mot de *moderni*, qui ne ſignifie pas naguere, comme ſi Gontier n'euſt plus eſté Eueſque du Mans, mais il vaut autant que, maintenant, *qui modò eſt*, (ainſi que ſçauent les moins intelligents au ſtil de Rome) parce que Gontier l'eſtoit encore & ne le fut plus guere : que s'il ne l'euſt deſia plus eſté, Clement n'euſt eu que faire de les exempter ſpecialement de ſa iuriſdiction.

Or dans cette Bulle il faut remarquer ces mots qui ſuiuent

plus bas, *Conſtitutione fælicis recordationis Innocentij Papæ IV. prædeceſſoris noſtri circa exemptos edita, quæ incipit* VOLENTES, *& aliis conſtitutionibus Apoſtolicis, conſuetudinibus & ſtatutis contrariis quibuſcumque non obſtantibus.* Cette conſtitution d'Innocent IV. qui commence *Volentes*, ſe trouue au ſixiéme des Decretales, dans laquelle au ſuiet des Chanoines de ſainct Hilaire de Poitiers, Innocent reſtraint les priuileges des Exempts, bien loin de leur en donner : c'eſt pourquoy Clement y déroge en cette Bulle icy en faueur de nos Chanoines, en laquelle il n'eſt faite aucune autre mention d'Innocent, auſſi n'auoient-ils que faire de l'alleguer en façon quelconque dans leur Supplique, & voila peut-eſtre ce qui a cauſé les mépriſes du ſieur de Courteilles en cét endroit.

Lib. 5. tit. 7. de priuilegiis.

Page 598. Il pourſuit & dit : *Cependant Gontier intereſſé par cette conceſſion extremément preiudiciable à ſon authorité & à ſes droits s'oppoſe à l'execution, proteſte de nullité, & conteſte non ſeulement la validité des Bulles, comme abuſiues, mais auſſi comme illegitimes, à cauſe de la qualité de celuy qui les auoit données.* Ie voy bien que ce ſont icy des termes du meſtier & des procedures du Palais. Il s'eſt imaginé que cela deuoit aller de la ſorte, pour en venir aprés à cette tranſaction imaginaire, mais rien de tout cela. Gontier qui eſtoit vn homme aimant la ſolitude, & haïſſant les affaires, comme il nous le repreſente, ne prit point toutes ces voyes de chicanne, mais il s'addreſſa ſimplement à cét Antipape par ſupplication, tendant à fin qu'il modifiaſt vn peu ſa Bulle. Il en donne vne ſeconde, par laquelle il modifie la premiere, & declare que ledit Gontier exercera librement toutes ſes fonctions Epiſcopales pendant ſa vie, nonobſtant leſdites exemptions, & comme ſi elles n'auoient point eſté données ; ladite Bulle donnée à Chaſteau-neuf d'Auignon le ſeptiéme des Ides d'Octobre en l'année ſuſdite mil trois cent quatre-vingt trois.

Page 601. & 602.

Les Chanoines ſe pouruoyent à l'encontre, & ſollicitent auec importunité, ſe plaignant de ladite modificatiõ, mais ils n'obtiennent rien dauantage, car Clement donne vne troiſiéme Bulle, par laquelle il declare qu'il entend que toutes les exemptions qu'il leur auoit accordées par ſa premiere, ſubſiſteroient en leur force & vigueur, ſans preiudice toutefois de

la declaration qu'il a faite dans ſa ſeconde Bulle en faueur de Gontier. C'eſt à dire que pendant ſon Epiſcopat il ne ſeroit rien innoué, & que les Chanoines ne ioüiroient deſdites exemptions, qu'aprés que ledit Gontier n'eſtant plus Eueſque il n'y auroit plus d'intereſt. Ladite Bulle donnée à Villeneuue d'Auignon le ſeptiéme des Cal. de Nouembre de l'année ſuſdite. La datte de cette troiſiéme n'eſtant que dix-ſept iours aprés celle de la ſeconde, on peut bien iuger que les parties auoient leurs Procureurs en la Cour d'Auignon, & que Gontier eſtant content par la ſeconde Bulle, & les Chanoines deboutez par la troiſiéme, il n'y a point eu lieu à tranſiger, quand bien la datte de cette tranſaction anterieure de quinze ans à ces Bulles ne l'euinceroit pas. Ce qui fait voir encore que ledit Sieur auance purement du ſien, *que Gontier conteſtoit ces Bulles comme illegitimes à cauſe de la qualité de celuy qui les auoit données.* Il veut dire que Clement n'eſtant pas legitime Pape, les Bulles qu'il octroyoit n'eſtoient pas auſſi legitimes. Car encore qu'il fuſt veritable que Clement ne l'eſtoit pas de droit, toutefois le Royaume de France le reconnoiſſant pour legitime, Gontier n'euſt pas eſté receu à ſe ſeruir de ce moyen pour ſe defendre contre ſes Chanoines : auſſi ne l'a-t'il pas fait, comme nous voyons qu'il ſe pourueut deuant luy par ſupplique, & obtint cette modification ſuſdite, ce qui monſtre aſſez qu'il le reconnoiſſoit pour Pape legitime contre ce que ſuppoſe ledit Sieur.

Voila tout ce qui s'eſt paſſé qu'on puiſſe ſçauoir dans l'année mil trois cent quatre-vingt trois, qui fut la penultiéme de l'Epiſcopat de Gontier. Peut-eſtre que déplaiſant de ces immunitez obtenuës à ſon preiudice, ou pour le moins de celuy de ſes ſucceſſeurs, l'occaſion ſe preſentant de l'Archeueſché de Sens qui vaqua ſur ces entrefaites, luy qui eſtoit de la faueur l'impetra, & quitta ſon Eueſché du Mans pour viure en paix, & pour laiſſer démeſler cette fuſée à ſon ſucceſſeur.

Nous dirons donc que Gontier a eſté Eueſque enuiron dix-ſept ans, pendant leſquels il a veu les douze derniers de Charles cinquiéme Roy de France qui mourut le ſeiziéme de Septembre de l'an mil trois cent quatre-vingt, & les cinq

premiers de Charles VI. depuis mil trois cent quatre-vingt iuſqu'à mil trois cent quatre-vingt cinq, (qui eſt preſque le double de ce que luy donne le ſieur de Courteilles, qui ſont ſeulement neuf ou dix ans) & qu'Vrbain V. luy donna les Bulles de ſon Eueſché du Mans, & Vrbain VI. celles de l'Archeueſché de Sens, vn meſme Pape ne luy ayant pû donner les deux, comme on le collige neceſſairement de la Chronologie, ſi dauanture il eſt conſtant qu'il n'ait pas receu ces dernieres de l'Antipape Clement VII. Robert en ſa France Chreſtienne aſſigne le commencement de l'Archiepiſcopat de Gontier au quatorziéme de May de l'an mil trois cent quatre-vingt cinq, ce qui pourroit bien eſtre, & l'on peut prouuer qu'il eſtoit Archeueſque alors, par vne piece que i'ay trouuée au Liure verd de l'Eueſché, dans laquelle on void qu'vn certain Preſtre ayant eu de Gontier lors qu'il eſtoit encore Eueſque du Mans, les prouiſions d'vne Chapelle, & les ayant perduës par l'accident du feu qui bruſla partie d'vn chaſteau où elles eſtoient, il s'en alla à Sens pour tirer vne atteſtation de Gontier, comme il l'auoit autrefois pourueu de ladite Chapelle, ce qu'il luy accorda. Cette atteſtation commence ainſi: *Gonterus permiſſione diuina Epiſcopus Cenomanenſis, nunc verò eadem permiſſione Archiepiſcopus Senonenſis*, &c. & finit: *Datum Senonis in domo noſtra Archiepiſcopali die 26. menſis Maij anno Domini* 1385. Enfin ſi Gontier a paſſé vne tranſaction de ſurſeance auec les Chanoines, pour le regard de ces immunitez & priuileges, il faut que ce ſoit l'an mil trois cent quatre-vingt trois, ou mil trois cent quatre-vingt quatre, & par conſequent que cette tranſaction ſoit autre que celle qui fut paſſée entre les meſmes parties pour d'autres differents le vingt-deuxiéme de Septembre de l'an mil trois cent ſoixante-huict.

De tout ce diſcours bien prouué il eſt à propos de recueillir en vn gros toutes les erreurs du ſieur de Courteilles qui s'y trouuent éparſes, pour auoir moyen de les conſiderer d'vne ſeule veuë. Gontier prend ſes Bulles de prouiſion d'Vrbain ſixiéme, Clement ſeptiéme s'en offenſe, & en vengeance pour eneruer l'authorité de Gontier il donne des priuileges aux Chanoines, & cependant ces deux ne furent Papes que

dix

dix ans aprés que celuy-cy fut Eueſque ; lequel paſſa vne tranſaction auecque les Chanoines en mil trois cent ſoixante-huict, pour eſteindre le feu d'vn procés qui ne s'alluma que quinze ans aprés, en ſuitte des Bulles données en mil trois cent quatre-vingt trois, & les Chanoines pour témoigner leur gratitude à Clement, firent en conſequence vn reſultat de Chapitre en mil trois cent quatre-vingt ſept, & ordonnerent que l'on diroit touts les iours vne Meſſe pour leur bien-faiteur, & cecy pendant que Gontier eſtoit encore Eueſque, comme on ne peut colliger autrement de la lecture du liure dudit Sieur ; neantmoins Gontier quitta ſon Eueſché dés l'an mil trois cent quatre-vingt cinq, & mourut en mil trois cent quatre-vingt ſix, *Qui poteſt capere capiat.*

LVIII.

PIERRE DE SAVOISY.

An de Christ MCCCLXXXV.

LEs Seigneurs de cette famille originaire de l'Auxerrois furent en l'aſcendant de leur faueur les dernieres années du regne de Charles cinquiéme, & peu à peu ſe trouuerent en leur pleine exaltation du temps de Charles ſixiéme, vn d'entre eux eſtant Surintendant des Finances ſous le premier, & l'autre Chancelier de France ſous le ſecond, vers le commencement du ſiecle ſuiuant. Aprés que Gontier eut eſté nommé à l'Archeueſché de Sens, Pierre ſe ſentant de la faueur, le fut à l'Eueſché du Mans, où il trouua vn commencement d'affaires & de procés qui ne finirent qu'auec ſa vie. Il n'eut pas ſi toſt pris poſſeſſion de ſon Eueſché qu'il ne ſe rendiſt oppoſant à l'homologation des priuileges que les Chanoines auoient obtenus de l'Antipape Clement ſeptiéme, luy ayant

pour cét effet preſenté requeſte, & remonſtré combien il eſtoit lezé par cette conceſſion. Clement deputa des Cardinaux pour Commiſſaires, qui deſcendirent ſur les lieux pour faire des enqueſtes & des informations, leſquelles ils mirent entre les mains de Clement ſeptiéme qui apporta quelque modification à ces priuileges, ainſi qu'on peut voir par les Bulles dattées ſur ce ſuiet en Auignon le vingt-ſeptiéme de Feurier ſous la neufiéme année de ſon Pontificat.

L'an mil trois cent quatre-vingt douze le Roy Charles ſixiéme tomba en phreneſie dans les Landes du Mans, ſur quoy on peut voir les Hiſtoriens. Vn Moine de S. Denis qui a laiſſé vn Manuſcrit de la vie de ce Roy, & aprés luy Monſieur de Sponde en ſon Epitome de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, aſſeurent qu'vne certaine figure de la Vierge grauée en forme de cachet, qui eſtoit gardée dans le threſor de l'Egliſe de S. Iulien, changea de place ſans aucun ſecours humain. Et l'on tient que lors qu'il arriuoit quelque diſgrace ou changement funeſte à la France, cette Image prophetique en donnoit des preſages par ce mouuement extraordinaire.

Le vingt-troiſiéme iour de Ianuier de l'an mil trois cent quatre-vingt quatorze, noſtre Eueſque fit la foy & hommage au Roy, à cauſe de ſa Baronnie de Touuoye & des terres qui en dépendent. Cette meſme année il mit deux Prebendes en quatre, & inſtitua quatre Semi-prebendez pour ſeruir au Chœur.

L'an mil trois cent quatre-vingt ſeize il approuua la fondation des Cordeliers de Laual, faite par Guy douziéme Baron de Laual, & Ieanne de Chaſtillõ ſa ſeconde femme, autrefois vefue de Bertran du Gueſclin Conneſtable de France. Deux ans aprés ſçauoir l'an mil trois cent quatre-vingt dix-huict, il confirma par ſon decret l'erection de l'Egliſe Collegiale des trois Maries de Mon-ſeurs fondée par André de Laual, qui y eſtablit quatre Chapelains & deux enfants de chœur. Ce nombre fut depuis augmenté de quatre Prebendes & d'vn Sacriſtain, par Ieanne de Laual ſa fille & vnique heritiere.

Enfin aprés que noſtre Pierre eut gouuerné ſon Dioceſe quatorze ans ſous le regne de Charles VI. il mourut l'an ſuſdit, & fut enterré dans l'Egliſe Cathedrale.

REMARQVES.

IL faut icy faire naiſtre & mourir noſtre procés, auquel Gontier ne s'eſt point engagé dauantage que nous auons veu. Ce fut Pierre de Sauoiſy qui dés ſon beau commencement l'entreprit auec de la chaleur, le pourſuiuit auec de la paſſion, & s'il en vit la fin pluſtoſt qu'il n'euſt voulu, de ce vieil tronc il puſſula d'autres reiettons, comme autant de procés, qui le tinrent touſiours en haleine auec ſes Chanoines, & qui n'eurent point d'autre fin que celle de ſa vie. Voyons donc comment ce procés a commencé, & ſans repeter ce que nous auons deſia dit, il faut ſçauoir ſeulement que Gontier ayant quitté ſon Eueſché en mil trois cent quatre-vingt cinq, deux ans aprés la datte de ces Bulles, nos Chanoines ne perdant point temps, auſſi toſt que Pierre ſe fut mis en la place de Gontier, les firent ſignifier à Seguin Archeueſque de Tours & Patriarche d'Antioche, à la diligence de Meſſire Pierre de Forges Chanoine & Archidiacre du Chaſteau-du-Loir, fondé en procuration pour cét effect. L'acte de la ſignification eſt datté de l'an mil trois cent quatre-vingt cinq, du Vendredy ſeptiéme de Iuillet, & le ſeptiéme du Pontificat de Clement VII. Pierre de Sauoiſy depuis peu Eueſque ſe rendit oppoſant à l'homologation deſdites Bulles, & donna procuration à Guillaume Thebard Chanoine, & le Chapitre à Pierre de Forges ſuſdit, pour s'en aller en la Cour d'Auignon, & là ſe mettre d'accord en preſence du Pape, ce qu'ils ne purent faire, non plus que n'auoient pû auparauant trois Cardinaux que le Pape auoit nommez *viuæ vocis oraculo* à ce deſſein, les noms deſquels ſont Pierre du titre de S. Marc, Nicolas du titre de ſaincte Marie au delà du Tibre, & Thomas du titre de ſaincte Praxede. Leſdits Procureurs voyants qu'ils ne pouuoient s'accorder, demanderent congé au Pape pour s'en retourner, qu'ils obtinrent à condition qu'ils laiſſeroient procuration afin de pourſuiure au procés. Cette Bulle eſt donnée en Auignon l'onziéme des Kal. de Feurier l'an huictiéme de Clement VII. c'eſt à dire le vingt-deuxiéme de Ianuier de l'an mil trois cent quatre-vingt ſix.

L'année ſuiuante on pourſuit en ſorte qu'il fut donné vne Bulle confirmatiue des priuileges des Chanoines, (neantmoins auec quelques reſtrictions) qui eſt dattée du troiſiéme des Kal. de Mars & du neufiéme de ſon Pontificat : c'eſt à dire du vingt-ſeptiéme de Feurier de l'an mil trois cent quatre-vingt ſept. Puis la meſme année ſur ladite Bulle il y eut vne Declaration donnée le ſixiéme des Nones de May, dans laquelle ſont employez ces mots : *Et ſpecialiter bonæ memoriæ Gontheri Archiepiſcopi Senonenſis tunc Epiſcopi Cenomanenſis*, qui nous apprennent que Gontier n'eſtoit plus en vie alors, & qu'il eſt vray ce que nous auons dit aprés Claude Robert, qu'il eſtoit mort l'an mil trois cent quatre-vingt ſix, & que n'ayant eſté que deux ans Archeueſque de Sens il quitta l'Eueſché du Mans en mil trois cent quatre-vingt cinq pour le plus tard. Il y a encore deux autres Bulles pour la meſme affaire que ie ne produiray point, n'en ayant pas beſoin, non plus que les autres procés de noſtre Eueſque, qu'il entreprit auec des ſuccés differents, & qui furent immortels dans leur ſucceſſion, comme i'ay dit.

Nous apprenons donc par toutes ces pieces, que l'obtention de ces priuileges eſtant du quinziéme de Iuin de l'an mil trois cent quatre-vingt trois, Gontier eſtant encore alors Eueſque du Mans, & en la penultiéme année de ſon Epiſcopat, n'eut rien à démeſler auecque les Chanoines dauantage que nous auons dit ; mais que Sauoiſy dés ſon entrée leur fit procés pour ce meſme ſuiet : & qu'aprés le temps qu'il falloit pour ſolliciter cette affaire en la Cour d'Auignon, & pour la deſcente des Cardinaux Commiſſaires, que l'on peut eſtimer comme d'enuiron deux ans, enfin le ſeptiéme de Feurier de l'an mil trois cent quatre-vingt ſept, l'Antipape Clement donna ſes Bulles de modification, en quoy les Chanoines perdant vne partie & gagnant l'autre, reconnurent aprés cela leur bien-faiteur Clement par ce Reſultat capitulaire du ſixiéme de Nouembre de l'année meſme.

Ce fut en l'année mil trois cent quatre-vingt dix-huict que Pierre de Sauoiſy termina ſa vie auec ſes procés, & que ſon ſucceſſeur entra comme nous prouuerons, en ce qu'il gagna

vn procés dont la ſentence eſt datrée du ſixiéme de Ianuier de l'an mil trois cent quatre-vingt dix-neuf. Mais le ſieur de Courteilles retombe en ſa faute ordinaire, diſant: *Cét Eueſque aprés auoir gouuerné l'Eſtat ſpirituel de cette Prouince l'eſpace de douze à treize ans, il mourut vers la fin du treiziéme ſiecle.* C'eſtoit la fin du quatorziéme, & ſelon ce que nous auons bien monſtré, il faut dire ſans heſiter qu'eſtant entré en la charge l'an mil trois cent quatre-vingt cinq, & n'ayant paſſé au delà de mil trois cent quatre-vingt dix-huit, il l'a exercée treize ans, y compris ce peu qu'il y a eu de vacance à change d'Eueſque, dont les Cartulaires ne diſent mot. Page 619.

LIX.

ADAM CHASTELAIN.

An de Christ mcccxcviii.

CE Prelat n'eut pas des humeurs bien differentes de celles de ſon deuancier, & s'il fut plus heureux dans la conduite de ſes affaires particulieres, il fut plus mal-heureux dans la ſuitte des generales. Pendant ſon Pontificat cette Prouince gemiſſoit ſous la tyrannie des Anglois, qui rauageoient ſes campagnes par le fer & le feu, dépeuploient ſes bourgades, & aprés s'eſtre emparez de ſes meilleures places vinrent ſe preſenter deuant la Capitale, qu'ils contraignirent enfin de prendre la la loy d'eux, & de receuoir le peſant ioug de leur domination. Cela n'empeſcha pas qu'en ces temps de deſordres que les armes condamnent les loix au ſilence, Adam ne les fiſt parler pour maintenir ſes droits par leur autorité dans les formes de la Iuſtice. Et à dire ce qu'on peut iuger de luy par ſes actions, c'eſtoit vn homme de bon ſens, & d'vne grande con-

duite, conſtant en ſes reſolutions, preuoyant en ſes entrepriſes, & ſur tout agiſſant pour la conſeruation des droits de ſa charge, & de ceux de ſon Egliſe.

Tout ce que nous ſçauons de l'extraction de noſtre Adam, c'eſt qu'il eſtoit natif de Laon en Picardie. Le premier qui le troubla fut le Comte d'Alençon, lors qu'il luy conteſta la preſentation de la Cure de la Sauuagere qu'il diſoit luy appartenir à cauſe de ſa Baronnie de la Ferté Macé, mais la demande fut trouuée ſi peu raiſonnable par ſes Officiers meſmes, qu'il en fut debouté par Sentence donnée aux aſſizes de Falaize le ſixiéme de Ianuier de l'an mil trois cent quatre-vingt dix-neuf.

La Comteſſe de Vendoſme perdit auſſi vn procés, qui fut iugé au profit de noſtre Eueſque par Sentence arbitrale le ſixiéme de Septembre de l'an mil quatre cent quatre.

Sur la fin de l'année mil quatre cent huit, il aſſembla dans ſon Chaſteau de Touuoye touts les Abbez & Superieurs des Monaſteres de ſainct Benoiſt & de ſainct Auguſtin ſituez en ſon Dioceſe, qui ſe vouloient exempter d'aſſiſter au Concile General aſſigné à Piſe, afin de les taxer pour la contribution des frais, & deſpens à proportion du reuenu de leurs Abbayes. Celles de la Peliſſe & du Gué de Launay ſe pretendoient exemptes à cauſe qu'elles dépendoient du Monaſtere de Tiron, mais cét Eueſque les contraignit d'obeïr comme les autres; & l'Abbé de la Coulture ſe pretendant exempt de ſa iuriſdiction fut forcé de s'y ſoûmettre par Arreſt donné le trentiéme de May de l'an mil quatre cent neuf.

Il y eut auſſi vn different entre l'Eueſque Adam & ſon Chapitre par inſtance formée en Parlement pour l'adminiſtration de l'Hoſpital des Ardents, lequel s'aſſoupit neantmoins par vne Tranſaction paſſée le quatorziéme de Nouembre de l'an mil quatre cent dix. Enfin noſtre Eueſque pendant tout le cours de ſon Pontificat fut trauerſé par beaucoup de differents procés qu'il eut auecque touts les Colleges, Conuents & Communautez de ſon Dioceſe, comme il ſe void par les Arreſts qu'il a fait donner en diuers temps, & par les lettres qu'il a impetrées à pluſieurs occaſions des Roys Charles ſixiéme, Charles ſeptiéme, & de Henry, prenant

titre de Roy de France & d'Angleterre.

L'an mil quatre cent vingt, il affecta & aſſigna au Theologal de ſon Egliſe vne des Prebendes vacantes par le decés d'Eſtienne de la Chappelle, & cette annexe fut depuis confirmée par le Pape Iean vingt-troiſiéme, à l'inſtance du Cardinal Fillaſtre ou *Philaſterius* en Latin, natif de cette prouince, & vn des grands perſonnages de ſon ſiecle.

Vn an aprés, ſçauoir l'an mil quatre cent vingt-vn, Adam ratifia la fondation du grand Cemetiere-Dieu de Laual, faite par Iean Ouuroüin Seigneur Chaſtelain de Poligné, par la perſuaſion de ſon fils Eueſque de Bayeux, & du conſentement de ſa fille Ieanne femme d'Oliuier Feſchal.

L'an mil quatre cent vingt-ſept, il approuua l'eſtabliſſement des Auguſtins à Montoire, qui commencerent à baſtir vn Conuent par la liberalité de Louis de Bourbon Comte de Vendoſme & de Chartres, & Seigneur d'Eſpernon & de Mondoubleau, Grand Maiſtre de France, & par la pieté d'vn particulier habitant nommé Georget & Ieanne ſa femme, qui leur donnerent vne partie de leur enclos.

Il ratifia pareillement l'vnion que Guy douziéme Baron de Laual auoit faite des Prebendes du College de Mont-ſeurs à celles de la Chapelle de ſon Chaſteau, qui depuis ont eſté transferées en l'Egliſe de ſainct Tugal. La femme de ce Guy qui prit la qualité de Dame de Vitré & de Chaſtillon, & qui porta la premiere le titre de Comteſſe de Laual, fit baſtir le Chœur de l'Abbaye de Fontaine-Daniel l'an mil quatre cent trente & vn, qui dans le cours de la meſme année fut beny par noſtre Eueſque: lequel enfin aprés auoir tenu le ſiege quarante & vn an, & veu vne partie des guerres arriuées ſous les Charles ſixiéme & ſeptiéme, mourut en ſon chaſteau de Touuoye, & alla chercher la paix & le repos dans le Ciel qu'il n'auoit pû trouuer en terre.

De ſon temps aprés la bataille de Vernueil gagnée par les Anglois, Thomas de Montagu Comte de Saris-bery aſſiegea la ville du Mans le vingtiéme de Iuillet de l'an mil quatre cent vingt-quatre, & fut la premiere ville de France qui fut batuë du canon. Elle fut priſe par compoſition le dixiéme d'Aouſt, & les habitants racheterent le pillage de la ſomme de quinze cent eſcus

REMARQVES.

ON dit communément, à quelque choſe malheur eſt bon; il ſert quelque fois auſſi-bien à donner de la renommée que le bon-heur. Nous ne ſçaurions pas auiourd'huy que Troye euſt iamais eſté ſi les Grecs ne l'auoient ruinée, & Cartage vit encore dans ſes cendres, autant que Rome dans ſes triomphes. Ce fut à la verité vn mal-heur à la ville du Mans, d'auoir eſté contrainte par la violence du canon de receuoir l'eſtranger victorieux dans ſes murailles, mais c'eſt vne choſe remarquable pour elle, qu'entre toutes les autres villes de France elle en ait eſté la premiere foudroyée. Pourquoy donc le ſieur de Courteilles veut-il reuoquer cela en doute, ayant
Page 681. particulierement nommé deux graues témoins *Polydore Virgile & Genebrard* qui ſont de cette opinion, contre leſquels il ſe contente de produire des témoins ſans authorité, puiſqu'ils n'ont point d'autre nom que celuy de *quelques autres hiſtoriens?* Polydore & Genebrard ſont en telle eſtime de touts les doctes, qu'il ne ſera iamais trouué bon de les quitter ainſi legerement pour en ſuiure *quelques autres*, ſans connoiſtre s'ils ont vn merite égal à ces deux; ce qu'on ne ſçaura iamais ſi on ne les connoiſt par leurs noms propres, au lieu de dire par *quelques autres.*

Nous auons veu que le premier different qu'eut noſtre Eueſque fut pour la Cure de la Sauuagere, contre le Comte d'Alençon, ainſi que i'ay dit, mais le ſieur de Courteilles é-
Page 633. crit que *le premier qui le troubla fut le Duc d'Alençon*, &c. & plus bas il quotte l'année *l'an mil trois cent quatre-vingt dix-neuf.* Il faut qu'il ſçache qu'il n'y auoit point encore en cette année de Ducs d'Alençon, ce n'eſtoit alors qu'vn Comté, qui ne fut erigé en Duché que quinze ans aprés, ſçauoir le premier de Ianuier de l'an mil quatre cent quatorze par Charles ſixiéme à compter ſelon le vieil ſtyle, & les lettres en furent enregiſtrées au Parlement quatre mois aprés, le treiziéme de May mil quatre cent quinze ſtyle nouueau. Celuy qui fit ce procés à Adam auoit nom Pierre, qui deceda en mil quatre cent quatre, & qui fut le dernier des Comtes, comme Iean

ſecond

ſecond du nom ſon fils & ſon ſucceſſeur fut le premier des Ducs.

Ie remarque encore ce que ledit Sieur écrit, que *Guillaume Philaſtre ſe retira vers le Pape Iean vingt-deuxiéme, ou ſelon quelques vns vingt-troiſiéme, qui le fit Cardinal en mil quatre cent onze.* Et plus bas il dit, *qu'il aſſiſta à la depoſition de Pierre de la Lune, de Gregoire douziéme, & de Iean vingt-troiſiéme ou vingt-quatriéme du nom au Concile de Conſtance.* Vous diriez que ce ſeroient deux Papes que ce meſme Iean; il eſt vray qu'il y a des hiſtoriens qui marquent ce Pape de touts ces nombres, mais la plus grande & la plus ſaine partie le nomment conſtamment vingt-troiſiéme, comme vingt-deuxiéme celuy qui tint ſa Cour en Auignon au ſiecle precedent, depuis l'an mil trois cent ſeize iuſqu'en mil trois cent trente-quatre, & on voit peu d'écriuains qui les diſtinguent à cette heure autrement. Que ſi ledit Sieur a fait cela de peur d'oublier quelque choſe à dire, il ne deuoit donc pas obmettre à en dire autant de Martin cinquiéme, que quelques-vns appellent auſſi troiſiéme. Mais c'eſt peu de choſe que cecy pour s'y arreſter dauantage. *Page 717.* *Page 718.* *Ibid.*

Adam Chaſtelain eſtant entré en l'Epiſcopat l'an mil trois cent quatre-vingt dix-huit, qu'il a gardé quarante & vn an ſous les vingt-quatre années de Charles ſixiéme, qui mourut le vingtiéme d'Octobre de l'an mil quatre cent vingt-deux, & les dix-ſept premieres de Charles ſeptiéme ſon fils & ſon ſucceſſeur, il s'enſuit qu'il eſt decedé l'an mil quatre cent trente-neuf, qui ſera le premier de l'Eueſque ſuiuant, ainſi que nous iuſtifierons en ſa vie.

LX.

IEAN D'HIERRAIN.

An de Christ mccccxxxix.

LEs Anglois tenoient encore la ville du Mans en leur puiſſance, lors que Iean d'Hierrain d'Official qu'il eſtoit fut éleué à l'Epiſcopat, mais dés cette année la fortune commença à leur tourner le dos, où pour mieux dire noſtre prouince ayant deſormais eſté aſſez purgée des mauuaiſes humeurs de ſes pechez par tant de rudes ſaignées, & tant de trenchants remedes que noſtre ſouuerain Medecin luy auoit ordonnez, commence à reprendre ſon embonpoint, & ſa nature recouurant des forces ſe décharge vigoureuſement peu à peu des humeurs eſtrangeres qui la tenoient en langueur. Car dés cette année mil quatre cent trente-neuf, on vit le Chaſteau de ſainte Suſanne vne de ſes meilleures places, remiſe en l'obeïſſance du Roy, & noſtre Prelat eut ce bon-heur auant que de mourir de laiſſer ſon Dioceſe deliuré tout à fait de ſes maux, & ſa ſanté entierement affermie. Nous ne trouuons rien de particulier qui le regarde, ſinon quelques actes ou accords qu'il a paſſez, & que nous ſuiurons par les années.

Il gagna vn procés en Cour de Rome contre le Prieur d'Oyſé, qui luy dénioit le droit de viſite. La Sentence en eſt dattée du dixiéme Decembre de l'an mil quatre cent quarante-deux. L'année ſuiuante il y eut vn accord paſſé entre noſtre Eueſque & l'Abbé de ſainct Calais touchant le fait de la Iuſtice, en datte du ſixiéme de Iuin de l'an mil quatre cent quarante-trois, car il fut auſſi vigilant à la conſeruation de ſes droits que ſon predeceſſeur.

L'an mil quatre cent quarante-ſept le quinziéme de Mars la ville du Mans fut renduë par compoſition entre les mains de Charles d'Aniou Comte du Maine, aſſiſté des forces de

Charles ſeptiéme Roy de France qui ſe tenoit à Lauerdin & à Montoire pendant le ſiege, auec beaucoup de nobleſſe & de gendarmerie, pour donner ſecours où il y en auroit de beſoin ; & l'an mil quatre cent cinquante & vn toute la prouince fut heureuſement deliurée de la ſeruitude des Anglois.

L'an mil quatre cent quarante-huit Iean d'Hierrain aſſiſta à vn Concile Prouincial tenu à Angers ſous Iean Bernard Archeueſque & Metropolitain, où Iean de Beauuau Eueſque de ladite ville preſida, l'on y traitta de la reformation des Eccleſiaſtiques, & entre autres conſtitutions les chariuaris y furent defendus ſous peine d'excommunication.

L'an mil quatre cent cinquante noſtre Eueſque alla à Tours ſaluer le Roy Charles qui auiſoit aux moyens de chaſſer l'Anglois de la Guienne, comme il auoit fait de la Normandie. Il fut fort bien receu de ſa Maieſté, qui luy enioignit expreſſément de prendre garde, comme vn bon ſuiet, que les anciens ennemis de ſa Couronne n'euſſent aucune intelligence dans ſon Dioceſe.

L'an mil quatre cent cinquante & vn il viſita vne partie de ſon Dioceſe, & eſtant à Sablé Iean Rochet Abbé de Bellebrãche le vint trouuer pour luy faire hommage de ſon Monaſtere, & luy rendre l'honneur & l'obeïſſance qu'il luy deuoit.

Cette meſme année ſur la fin de l'Automne Iean d'Hierrain eſtant allé voir des ouuriers qui trauailloient aux reparations de Touuoye, tomba du haut d'vne terraſſe, & ſe bleſſa de telle ſorte qu'il fut contraint de prendre le lit. Depuis la fieure eſtant ſuruenuë auec quelques autres accidents qui augmenterent ſon mal, il ſe diſpoſa à la mort, & s'eſtant muny du ſacré viatique paſſa de cette vie en l'autre, au grand regret de ſes Dioceſains qu'il auoit gouuernez douze années, ſous le Roy Charles ſeptiéme, & ſur la fin des guerres des Anglois.

REMARQVES.

COMME ennemy des ſcrupules ie n'en puis ſouffrir dans la conſcience du ſieur de Courteilles, qui n'a *pû ſçauoir ſi Iean d'Hierrain fut pourueu de l'Eueſché par le Roy de France ou par le moyen des Anglois qui eſtoient encore maiſtres de la ville & d'vne* Page 723.

partie de la prouince, mais en ce cas ſa conſcience eſt erronée, & les dernieres paroles qu'il adiouſte à la propoſition de ſon doute rendent la reſolution de ſon ſcrupule ſans difficulté, n'y ayant aucune apparence que l'Eueſché ayant vaqué en mil quatre cent trente-neuf, qui eſtoit quatorze ans aprés qu'ils furent maiſtres de la ville & de la prouince, & l'ayant poſſedée encore huit ans depuis, ils euſſent ſouffert vn Eueſque d'autre nomination que de la leur, bien loin d'en receuoir vn qui euſt eſté nommé du Roy de France, qu'ils ne connoiſſoient pas pour tel, puiſque leurs Princes s'en arrogeoiẽt la qualité, & cependant nous voyons Iean d'Hierrain bien paiſible en l'exercice de ſa charge, & ſans y ſouffrir aucune difficulté de leur part. Outre cette apparence qui ne permet pas d'en douter dauantage, ledit Sieur reſout ſon doute luy-meſme ſans y penſer, quand il parle du voyage que fit noſtre Prelat à Tours pour ſaluer le Roy Charles ſeptiéme, lequel luy enchargea de prendre garde que les anciens ennemis de la Couronne n'euſſent aucune intelligence dans ſon Dioceſe, & que *s'il ſe trouuoit quelque choſe contre ſon ſeruice, le ſerment de fidelité qu'il luy auoit fait aprés la reddition de la ville, l'obligeoit de luy en donner auis.*

Page 729.

Ce ſerment exigé de nouueau aprés cette reddition, ſuppoſe celuy que Iean auoit preſté auparauant aux Anglois en conſequence de ce qu'ils l'auoient pourueu de ce Benefice, à quoy ils n'ont iamais failly, comme nous auons veu cy-deuant, eſtant vne de leurs maximes d'Eſtat de faire que l'Eueſque du Mans fuſt leur creature, afin d'eſtre aſſeurez dans ſa fidelité de celle du peuple. Que s'ils en ont eſté ſi ſoigneux autre fois quand on ne leur diſputoit pas la poſſeſſion legitime de cette prouince, ie vous laiſſe à penſer s'ils auroient oublié de le faire maintenant, que ce leur eſtoit vn temps d'vſurpation & de conqueſtes, & que ſe ſeruants de ces premieres pour paſſer aux ſecondes qu'ils meditoient, ils n'aſpiroient rien moins qu'au faiſte de noſtre Monarchie. Cecy neantmoins eſt peu de choſe en comparaiſon de ce qui ſuit.

Ie penſay du commencement attribuer la faute qui ſuit à l'Imprimeur, mais quand ie l'ay trouuée en deux endroits, i'ay crû qu'il n'auroit pas bronché deux fois à vne meſme pier-

re, & qu'il falloit qu'il y euſt ainſi dans l'original. Voicy donc ce que ledit Sieur écrit : *Noſtre Eueſque occupa la chaire l'eſpace de neuf à dix années.* Et en vn autre endroit, *Il auoit gouuerné ſes Dioceſains auec douceur & prudence prés de dix années.* La faute eſt qu'il auoüe que le Chaſteau de ſaincte Suzanne fut remis en l'obeïſſance du Roy vers l'an mil quatre cent trente-neuf, *au commencement du Pontificat de Iean d'Hierrain*, & qu'il marque toutes ſes années de ſuite par quelque action notable que cét Eueſque a faite iuſqu'en l'année mil quatre cent cinquante-trois qui eſt celle de ſa mort, ſelon ſon opinion, d'où il ſuit neceſſairement à bien compter par les doigts, qu'il a eſté quatorze ans en la chaire, & cependant il ne luy en baille que *neuf à dix années.* Page 724. Page 731. Page 723.

Ie ne luy en baille ny dix ny quatorze, mais ſeulement douze entieres & quelques mois dauantage qu'on ne peut pas definir, dautant que le iour de la mort de ſon predeceſſeur nous eſt inconnu, & que i'eſtime qu'il eſt mort en mil quatre cent cinquante-vn pour vne raiſon que voicy. Encore que le ſieur de Courteilles écriue, que Iean d'Hierrain celebra les nopces de Guy & André de Laual freres en 1452. & que le Comte du Maine ayant obtenu permiſſion du Roy de leuer des tailles ſur le peuple, & quelques ſubſides ſur le Clergé, il en addreſſa les patentes à noſtre Eueſque en mil quatre cent cinquante trois, qu'il dit eſtre l'année de ſa mort : neantmoins ayant reconnu tant de fautes à ſes dattes en pluſieurs autres occaſions, comme ces Remarques en font foy, il me pardonnera ſi ie reuoque ces années vn peu en doute, & ſi ie croy pluſtoſt à ma veuë qu'à ſon rapport. Car i'ay veu vne certaine augmentation faite aux deux dernieres Semi-prebendes par Martin Berruyer Eueſque du Mans ſucceſſeur de Iean, dont les Lettres d'vnion ſont dattées du premier de Iuillet de l'an mil quatre cent cinquante-deux ; & onze iours aprés Guillaume Cardinal d'Eſtouteuille du titre de S. Martin aux Monts, & Legat Apoſtolique octroya des lettres de confirmation de ladite vnion, données à Bourges l'onziéme de Iuillet la ſixiéme année de Nicolas V. qui reuient iuſtement à cette année de mil quatre cent cinquante-deux, car ayant eſté éleu le ſixiéme de Mars de l'an mil quatre cent quarante-ſept,

ſa cinquiéme ſe trouua reuoluë à pareil iour de l'an mil quatre cent cinquante-deux, & ſa ſixiéme commençoit à courir deſormais. Puis donc que Iean d'Hierrain eſt decedé à la fin de l'Automne, c'eſt à dire vers la fin de l'année, il faut que ce ſoit pour le pluſtoſt à la fin de la precedente, ſçauoir mil quatre cent cinquante-vn, Martin Berruyer ſe trouuant Eueſque deſia auant le premier de Iuillet de l'an mil quatre cent cinquante-deux. Cette piece qui eſt tout à fait authentique, m'a contraint de mettre la derniere année de Iean vers la fin de mil quatre cent cinquante-vn, & la premiere de Martin vers le commencement de mil quatre cent cinquante-deux, d'où s'enſuit que ces nopces celebrées en cette meſme année, & ces tailles leuées en la ſuiuante doiuent eſtre referées au temps de Martin, & s'il eſt vray que cela ſoit arriué ſous l'Eueſque Iean, il les faut aſſeurément reietter en d'autres années.

Quant à ces nopces elles pourroiẽt auoir eſté faites au commencement de l'année mil quatre cent cinquante-deux: mais touſiours Iean ne leur aura pas donné la benediction, s'il eſt vray qu'il ſoit mort à la fin de l'année, qui eſtoit neceſſairement la precedente, comme nous auons dit. Pour ces tailles
fol. 55. i'ay veu la piece dans le Liure verd de l'Eueſché, laquelle eſt dattée du cinquiéme de Septembre de l'an mil quatre cent cinquante-quatre, ce qui monſtre que cela arriua neceſſairement ſous Martin, quand bien (ſelon le ſieur de Courteilles) Iean d'Hierrain auroit veſcu iuſqu'en l'an mil quatre cent cinquante-trois, ce qui n'eſt pas. Le Prelat auquel ces lettres du Comte du Maine ſont addreſſées, eſt ſeulement nommé Eueſque du Mans ſans le nommer en particulier, ce que ledit Sieur ayant voulu faire, il a pris Iean pour Martin.

On prouue encore de plus que Iean d'Hierrain eſtoit Eueſque dés l'an mil quatre cent trente-neuf, par le procés contre le Prieur d'Oyſé trouué audit Liure verd fol. 12. dans lequel ſont couchez ces mots: *Pralibatus reuèrendus Pater dominus Ioannes fuit, & erat ante annum Domini* 1440. *Epiſcopus Cenom.*

LXI.

MARTIN BERRVYER.

An de Christ M.CCCCLII.

NOvs auons de l'obligation à la Touraine noſtre voiſine, de nous auoir donné ce ſage & vertueux Prelat fort affectionné au deuoir de ſa charge, procurant le bien de ſon peuple tant qu'il pouuoit, & ſur tout la ſplendeur du ſeruice diuin, qu'il augmenta par ſa liberalité de ſes belles fondations, ayant donné aux Vicaires & Chantres de l'Egliſe Cathedrale des meſtairies, des rentes de bled & d'argent, pour les ſoulager en la peine qu'ils ont de faire l'office du Chœur. Il veilla grandement à la conſeruation de ſes droits & de ſon Domaine, il accreut celuy de Touuoye d'vn moulin qu'il retira ſur vn nommé Guillaume du Foſſé qui le tenoit à rente, & huict hommées de pré ſituées prés du pont de Parance. Il contraignit Iean de Fauieres nouuellement éleu Abbé d'Euron, de venir rendre ſes deuoirs & ſon obeïſſance entre ſes mains, au moyen dequoy il luy donna ſa benediction & le confirma dans la charge, à laquelle il auoit eſté depuis peu nommé.

L'an mil quatre cent cinquante-ſix il aſſiſta au Concile de Vannes aſſemblé à la requeſte du Duc & de la Ducheſſe de Bretagne, leſquels ayant procuré la canonization de ſainct Vincent Ferrier auoient enuoyé leurs Ambaſſadeurs vers le Pape Calixte troiſiéme, pour auoir permiſſion de leuer le corps de ſon tombeau, ce qu'ils obtinrent. Et ſa Sainctetó y enuoya Alain de Coetiuy dit le Cardinal d'Auignon ſon Legat pour en faire l'ouuerture, lequel en cette ceremonie

ſut accompagné de l'Archeueſque de Roüen, des Eueſques d'Auranches, de Seez, de Poitiers, de Luçon, de Maillezais, de Comminges, & de touts ceux de la Prouince de Tours. L'Archeueſque n'ayant pû y aſſiſter à raiſon de ſon indiſpoſition, commit noſtre Eueſque du Mans pour y tenir ſa place, comme ſon premier Suffragant.

L'an mil quatre cent cinquante-ſept le Roy Charles eſtant à Tours à deſſein d'y paſſer les feſtes de Noël, les plus notables Seigneurs de Boeme & de Hongrie, vinrent de la part de leur Roy Ladiſlas pour demander en mariage Magdelaine fille de France. Le Roy enuoya au deuant d'eux le Duc d'Orleans, les Comtes de Vendoſme, d'Anjou, & de la Marche: & dautant que les principaux chefs de cette Ambaſſade eſtoient Eccleſiaſtiques, il choiſit l'Archeueſque de Tours, l'Eueſque de Coutances, & noſtre Martin Berruyer pour aller au deuant d'eux en la compagnie du Chancelier qu'il auoit deputé pour porter la parole, & pour traitter du ſuiet de leur venuë & de leur negociation.

Martin vid auſſi aux dernieres années de ſon Pontificat la guerre du Bien public, pendant laquelle Iean Duc d'Alençon auecque pluſieurs autres grands Seigneurs s'eſtant ſoûleuez contre le ſeruice du Roy, liura ſa ville & ſon chaſteau entre les mains de Charles de France Duc de Berry chef de cette ligue, & ſe retira auecque luy vers le Duc de Bretagne. Si toſt que Louis onziéme fut aduerty de ces remuements, il enuoya promptement André de Laual Mareſchal de France auec vne armée pour mettre le ſiege deuant Alençon, pendant qu'il la ſuiuroit de prés. Il partit donc aprés luy & vint au Mans aſſiſté de Charles Comte du Maine & de pluſieurs autres Seigneurs. Le Clergé fut au deuant de luy en fort bel ordre, qui le conduiſit depuis la vieille porte iuſqu'à l'Egliſe Cathedrale, où il deſcendit de cheual pour adorer à deux genoux vn reliquaire de la vraye Croix qui luy fut preſenté par Iean du Breil Chantre; puis eſtant entré, on chargea ſon bras d'vne aumuſſe, & on luy donna vn ſurplis & vne chappe, comme au premier Chanoine, dont eſtant reueſtu il monta dans la place la plus eminente du Chœur, pendant qu'on chantoit le *Te Deum*, à l'iſſuë duquel le Roy

ſe

ſe retira en la maiſon de Iacques d'Argouies Archidiacre de Sablé qu'on auoit choiſie pour ſon logement, à cauſe du bel air où elle eſtoit ſituée, & y demeura durant le ſeiour qu'il fit au Mans depuis le dix-huictiéme de Nouembre iuſqu'au vingt-huictiéme de Ianuier de l'année ſuiuante, qu'il partit pour aller à Tours, aprés auoir remis Alençon en ſon obeïſſance. Voila à peu prés ce qui s'eſt paſſé de plus memorable durant que Martin Berruyer gouuerna ce Dioceſe ſous Charles VII. & puis il mourut en ſa dix-ſeptiéme année le vingt-quatriéme d'Auril de l'an mil quatre cent ſoixante-huict ſous Louis onziéme. Son corps fut enterré deuant le grand Autel de l'Egliſe Cathedrale.

REMARQVES.

DEPVIS Pierre de Longueil, dont le ſieur de Courteilles nous a remarqué le decés en mil trois cent vingt-ſix ou vingt-ſept iuſqu'à Iean d'Hierrain le treſpas duquel il rapporte à l'an mil quatre cent cinquãte-trois, il ne s'eſtoit point ſeruy de la Chronologie autrement qu'en diſant, vn tel Eueſque a preſidé ſous tels Roys, & eſt mort vne telle ou vne telle année, & quelquefois il a adiouſté, il a regi tant & tant d'années. Voila plus de ſix vingt ans, que nous ne ſçauons au vray où nous ſommes, mais icy il ſemble ſatisfaire dauantage quand il nous apprend, *que Martin a preſidé ſur ce Dioceſe l'eſpace de dix-ſept années entieres, partie ſous le Roy Charles VII. & partie ſous Louis XI. ſon fils, au bout deſquelles il mourut le vingt-quatriéme d'Auril de l'an mil quatre cent ſoixante-cinq, ou ſelon la plus probable opinion mil quatre cent ſoixante-ſept ou mil quatre cent ſoixante-huict.* Page 563. Page 738.

De ces trois années laquelle prendrons nous ? Ie choiſis la derniere & dis ſans aucun doute qu'il y eſt mort, & parce que le iour de l'année qu'il mourut nous eſt cõnu, ie dis en ſecond lieu que ſes dix-ſept années ne ſont pas entieres, mais ſeulement commencées. Cela eſt aiſé à colliger de la ſuitte de noſtre calcul, car Iean d'Hierrain eſtant mort vers la fin de l'an mil quatre cent cinquante-vn, celuy de mil quatre cent cinquante-deux fut le premier de Martin, lequel eſtant tout à luy & compté pour le premier des dix-ſept, nous voyons claire-

ment que le vingt-quatriéme Auril de l'an mil quatre cent ſoixante-huict eſtoit au commencement de ſa dix-ſeptiéme année quand il mourut.

La verité de cette ſupputation paroiſtra en ſon iour, ſi nous luy comparons la fauſſeté de celle dudit Sieur. Poſons donc auecque luy, que Iean d'Hierrain ſoit mort vers la fin de l'an mil quatre cent cinquante-trois, & adiouſtez y les dix-ſept années entieres qu'il donne à Martin, celuy-cy ne ſera decedé qu'en mil quatre cent ſoixante & dix, contre ſa ſuppoſition & contre ce que nous prouuerons, que Thibaut ſon ſucceſſeur eſtoit Eueſque dés l'an mil quatre cent ſoixante-huict. Berruyer en ſes dix-ſept années aura veu les dix dernieres de Charles ſeptiéme dit le Victorieux, qui mourut le iour de la Magdeleine de l'an mil quatre cent ſoixante-vn, & les ſix premieres quelques mois dauantage de Louis XI. ſon fils.

LXII.

THIBAVT DE LVXEMBOVRG.

An de Christ MCCCCLXVIII.

CEtte Maiſon de Luxembourg eſt vne des plus illuſtres de l'Europe, à laquelle elle a donné les Empereurs Henry VII. Charles IV. & Sigiſmond, & a fourny de temps en temps de grands Princes en naiſſance & en vertu. Thibaut eſtoit fils de Pierre de Luxembourg Comte de Conuerſan, de Brienne & de S. Paul. Sa mere auoit nom Marguerite de Baux fille de François de Baux Duc d'Andrie en la Poüille. Il auoit deux freres & trois ſœurs, deſquelles vne nommée Iſabelle fut mariée au Comte du Maine. Thibaut ſe maria en la maiſon de Melun, & prit pour femme Philippe fille de Iean de Melun, de laquelle il eut pluſieurs enfants, & entre autres

Philippes qui fut ſon ſucceſſeur en l'Eueſché du Mans, Cardinal & Legat du Pape. Aprés la mort de ſa femme il renonça au mariage, & prit reſolution de paſſer les années de ſon veufuage en la profeſſion Eccleſiaſtique. Il fut incontinent pourueu des Abbayes de Gigny & d'Orcam de l'ordre de Ciſteaux, puis aprés le decés de Martin Berruyer, de l'Eueſché du Mans par la faueur & l'entremiſe du Comte du Maine ſon beau-frere, qui deceda en la ville d'Aix en Prouence le dixiéme d'Auril de l'an mil quatre cent ſoixante & douze, & ſon corps eſtant amené au Mans fut enterré par les mains de noſtre Thibaut en ſon Egliſe Cathedrale. Ce Comte ne laiſſa d'Iſabelle de Luxembourg que deux enfants, Charles qui luy ſucceda au Comté du Maine, au Duché d'Aniou, & à d'autres Seigneuries, aprés la mort de ſon oncle René Comte de Prouence, & vne fille nommée Louiſe qui fut Ducheſſe de Nemours.

Enfin Thibaut ayant eſté deſigné Cardinal par Sixte IV. & s'eſtant mis au chemin de Rome pour y aller receuoir le chapeau des mains de ſa Saincteté, la mort le ſurprenant luy empeſcha le progrés de ſes honneurs & de ſes deſſeins, & rompit le cours de ſon voyage & de ſa vie le premier de Septembre de l'an mil quatre cent ſoixante & dix-ſept, aprés auoir gouuerné ſon Dioceſe neuf ans, peu plus ſous le regne de Louis XI. Son corps fut inhumé dans la Cathedrale à main droite entrant dans le Chœur ſous le Iubé, où l'on void vne table de marbre dans laquelle pour tout Epitaphe on lit ces mots: *Hîc ſita ſunt oſſa Reuerendiſſimi Theobaldi à Luxemburgo Epiſcopi Cenom. Obiit Kal. Septemb.* 1477.

REMARQVES.

CELA eſt conſtant par ce marbre & par les Cartulaires, & le ſieur de Courteilles y conſent, que Thibaut eſt mort le iour & an que deſſus, & outre qu'il n'a eſté que neuf ans Eueſque. I'en demeure auſſi d'accord, & aduertis que ſi on vouloit continuer la Chronologie dudit Sieur, ſelon laquelle il faudroit dire que Martin Berruyer ne ſeroit mort qu'en mil quatre cent ſoixante & dix, (comme nous auons veu en la

precedente Remarque) on deuroit dire auſſi que Thibaut ne ſeroit mort qu'en mil quatre cent ſoixante & dix-neuf pour parler conſequemment, ce qui neãtmoins ſe trouueroit faux, & à plus forte raiſon cette legation qu'il écrit que Louis XI. Roy de France commit à Thibaut quand il l'enuoya vers le Comte de S. Paul, & le ſieur de Haubourdin baſtard de Luxembourg qui auoient la principale conduite de l'armée du Comte de Charolois, à cauſe que la ligue du Bien public *continuoit encore*, laquelle eſtant finie par le Traitté de Conflans dés l'année mil quatre cent ſoixante-cinq, il n'eſt plus temps d'en parler en mil quatre cent ſoixante-dix, ny meſmes en mil quatre cent ſoixãte-huit, puiſque Thibaut ne fut pas Eueſque pluſtoſt, qui eſtoit trois ans aprés la guerre finie & la ligue paſſée; tellement que s'il eſt vray que Louis ait enuoyé Thibaut en ambaſſade vers les Princes liguez, il faut que ce fuſt de ce temps-là, c'eſt à dire auant que d'eſtre Eueſque. Or cõmme il eſt certain que Thibaut eſt mort le premier de Septembre de l'an mil quatre cent ſoixante & dix-ſept, & qu'il a preſidé neuf ans, ſi on les deduit on trouuera auſſi le premier de Septembre de l'an mil quatre cent ſoixante-huict pour le premier de ſon Epiſcopat, & quelques mois à compter de ſurplus, ſoit en ſeance ou en vacance, depuis ce iour iuſqu'au vingt-quatriéme d'Auril que mourut Martin Berruyer; d'où paroiſt la iuſteſſe de noſtre Chronologie qui s'eſt rencontrée ſi à poinct auec ces témoignages muets, & d'où il faut corriger le ſieur Frizon, qui aſſigne pour la premiere année de l'Epiſcopat de Thibaut l'année mil quatre cent ſoixante-ſix, comme mil quatre cent ſoixante & quatorze pour ſa derniere.

Page 742.

LXIII.

PHILIPPES DE LVXEMBOVRG.

AN DE CHRIST MCCCCLXXVII.

LE deſſein de cét abregé ne permet pas que nous nous arreſtions ſur le diſcours des anceſtres de Philippes, ny ſur les hautes alliances de ſa Maiſon, aſſez illuſtre pour eſtre connuë de touts pour l'vne des premieres de la Chreſtienté. Ce que nous en dirons en particulier, ſera que Philippes eſtoit fils legitime de Thibaut de Luxembourg precedent Eueſque du Mans, & de Dame Philippe de Melun, qui le mit au monde l'an de grace mil quatre cent quarante-cinq. Il fut enuoyé de bonne heure aux eſtudes, où il eut pour compagnon de claſſe Iulien de la Roüere, qui depuis fut le Pape Iules ſecond, aprés leſquelles ſes parents le deſtinerent à ſuiure la profeſſion Eccleſiaſtique, & par leur puiſſance & leurs amis luy procurerent en peu de temps de grands Benefices. Il fut premierement Eueſque d'Arras par la reſignation de François de Melun ſon oncle maternel, & quand on eut receu les nouuelles qu'Antoine de Crouy Eueſque de Teroüanne eſtoit mort en l'iſle de Chypre à ſon retour de la Terre ſainte, au mois de Septembre de l'an mil quatre cent ſoixante & quinze, il quitta l'Eueſché d'Arras pour celuy de Teroanne.

Il gouuerna ce Dioceſe deux ans entiers, & aprés la mort de ſon pere Thibaut, qui arriua le premier du meſme mois de l'an mil quatre cent ſoixante & dix-ſept, comme nous auons veu, il luy ſucceda en l'Eueſché du Mans, garda aſſez long-temps touts les deux, & rendit enfin celuy de Teroanne

à François ſon oncle, qui luy auoit reſigné celuy d'Arras. Louis onziéme eſtant mort, Philippes fut choiſi auecque l'Abbé de ſainct Calais, & quelques autres deputez pour aſſiſter au nom de la prouince aux Eſtats aſſemblez par Charles huitiéme dans la ville de Tours l'an mil quatre cent quatre-vingt quatre. Il celebra luy-meſme en mil quatre cent quatre-vingt douze les funerailles de Iean Laurent Docteur en Theologie & Chanoine de ſainct Iulien, homme d'vne inſigne vertu & pieté. Son corps fut enterré prés la porte du Chœur de l'Egliſe Cathedrale, où il demeura iuſqu'aprés le decés de noſtre Philippes, qui ayant choiſi ſa ſepulture à coſté de ſon pere, on fut contraint pour luy faire place de le tranſporter deuant l'autel de ſainct Iean Baptiſte, dans vn tombeau qui fut fort viſité & renommé pour le nombre des miracles qui s'y ſont faits.

L'an mil quatre cent quatre-vingt dix-ſept le vingt-vniéme de Ianuier à la priere du ſuſdit Roy Charles, noſtre Philippes fut creé Cardinal du titre des ſaincts Pierre & Marcellin par Alexandre ſixiéme, qui luy donna ce titre ſans aucun conſiſtoire, & ſans qu'aucuns Cardinaux fuſſent preſents le vingt-ſeptiéme de Ianuier de l'année ſuiuante qu'on comptoit mil quatre cent quatre-vingt dix-huit, en laquelle le Roy Charles mourut, & noſtre nouueau Cardinal en celebra les funerailles dans l'Egliſe de ſainct Denis en France.

L'an mil quatre cent quatre-vingt dix-neuf, il fut Commiſſaire auecque Louis d'Amboiſe Eueſque d'Alby, & Ferrand Eueſque de Septe Nonce Apoſtolique, pour iuger de la nullité du mariage entre le Roy Louis douziéme, & Ieanne de France fille de Louis onziéme, qui la luy auoit fait épouſer de force quand il n'eſtoit encore que Duc d'Orleans. Ces Commiſſaires donnerent Sentence de diſſolution & ſeparation, meſme du conſentement de Ieanne qui ſe rendit Religieuſe à Bourges au Conuent de l'Annonciade qu'elle auoit fondé & doté, où ayant veſcu tres-exemplairement, elle mourut en grande opinion de ſainteté l'an mil cinq cent cinq, & Louis ſe remaria à Anne de Bretagne veuue de Charles dernier Roy.

Ce bon Cardinal auoit vne affection tres-particuliere pour

la reformation de l'ordre de ſainct Benoiſt qu'il témoigna par les effets, lors qu'il la procura dans les cinq Monaſteres de la Congregation de Chezal-Benoiſt, & fut vn de ceux qui contribuerent dauantage à ſon erection, & meſme eſtant Abbé des Abbayes de ſainct Vincent du Mans, de ſainct Martin de Seez, & de Iumieges au deſſous de Roüen, il ſe démit genereuſement de ces titres, & des grands reuenus qu'il en tiroit, rendant le tout aux Religieux reformez qu'il y introduiſit: ſpecialement en l'Abbaye de ſainct Vincent le vingt-troiſiéme d'Aouſt de l'an mil cinq cent vn; & ie ne doute point qu'il ne ioüiſſe auiourd'huy d'vne ioye accidentelle dans le Ciel, de voir qu'aprés tant d'années le bon œuure qu'il a commencé dure encore, & ſe continue par la reformation eſtroitte qui perſeuere en ces trois Abbayes ſous la conduite des Reuerends Peres de la Congregation de ſainct Maur. Il monſtra l'affection particuliere qu'il portoit à l'Abbaye de ſainct Vincent, en ce qu'il la reſigna purement & ſimplement ſans rien reſeruer, & retint des penſions ſur celles de Iumieges & de ſainct Martin de Seez, iuſqu'à ſa mort, comme on void par ſon Teſtament.

Aprés la mort d'Alexandre ſixiéme, Iules ſecond eſtant paruenu au ſouuerain Pontificat, & ſe ſouuenant d'auoir autrefois eſté compagnon d'eſcole de Philippes, il le fit Eueſque d'Albe & de Tuſculan, & ſon Legat à *latere* par tout le Royaume de France. Et tant en conſideration de cette amitié, que parce qu'auant ſon aſſomption au Pontificat il portoit le nom de Iulien Cardinal de la Roüere, il donna à l'Egliſe Cathedrale dediée ſous le nom de ce Sainct pluſieurs priuileges, & conceda à touts ceux qui feroient certaines prieres deuant ſept autels marquez d'autant de croix, ſemblables indulgences que gagnent ceux qui viſitent les Stations des Egliſes de Rome. Auſſi en reconnoiſſance de ce bienfait, touts les ans le lendemain de la dedicace, on celebre vn ſeruice à ſon intention, & on a mis cette inſcription *Iulio ſecundo Pont. Max. Benefactori* entre ſes armes des deux coſtez en vne place fort eminente au haut des deux derniers piliers qui ferment la nef & la ſeparent de la croiſée.

Noſtre Cardinal enrichit ſa Cathedrale d'vn Crucifix d'ar-

gent d'vn poids exceſſif, qu'il accompagna de douze ſtatues repreſentants les douze Apoſtres de pareille eſtoffe. Il fit ſuſpendre entre deux piliers proches du Chœur, des orgues dorées & argentées, & dans vne des aiſles de la croiſée attacher deux buffets en forme de cul de lampes, garnis de pedales qui eſtoient d'vn rare artifice. Il donna des fonts baptiſmaux de cuiure ſouſtenus de trois lions, qui ſont encore auiourd'huy deuant l'autel de ſainct Iean Baptiſte; il fit fondre la groſſe cloche, forger cette belle horloge qui eſt prés de la porte Septentrionale, & baſtir la Chapelle de ſon hoſtel en forme de dome ou lanterne, où il faiſoit allumer toutes les nuits vn flambeau ſeruant de fanal aux Courriers qui venoient au Mans de touts les coſtez du Royaume pour auoir de luy comme Legat des expeditions d'affaires. Il enrichit le treſor de ſainct Iulien de pluſieurs riches Reliquaires, de beaux vaſes & d'ornements precieux, & voulut entreprendre de faire la nef de l'Egliſe pareille au reſte de la ſtructure de ce bel & grand edifice, mais les Chanoines luy ayant demandé caution pour paracheuer cette haute entrepriſe il tourna ſes penſées ailleurs, repara & augmenta grandement ſon Chaſteau de Touuoye, & refit tout celuy d'Yuré l'Eueſque & le mit en l'eſtat qu'on le void encore preſentement.

Enfin ſe ſentant indiſpoſé, comme eſtant âgé de ſoixante-deux ans, il reſigna ſon Eueſché du Mans auecque la permiſſion du Roy, à ſon neueu François de Luxembourg en mil cinq cent ſept, & obtint ſes prouiſions de Rome, qui luy furent expediées gratuitement par le commandement qu'en fit le Pape Iules à ſes Officiers.

REMARQVES.

SI les fautes qui ſe preſentent icy ne ſont pas des plus enormes, elles ſont neantmoins aſſez conſiderables pour ne les paſſer ſans en faire des Remarques.

Page 746. La premiere eſt quand le ſieur de Courteilles dit que *Philippes fut premierement Eueſque d'Arras par la reſignation de Philippes de Melun.* Il n'y a iamais eu d'Eueſque d'Arras de ce nom, il falloit dire François de Melun, & non pas Philippes.

La

La ſeconde, que les Eſtats *furent aſſemblez par Charles huitiéme en la ville de Tours en l'an mil quatre cent quatre-vingt cinq.* Ce fut l'année precedente qui eſtoit mil quatre cent quatre-vingt quatre au mois de Iuillet. Page 749.

La troiſiéme, que *Philippes aſſiſta auecque l'Eueſque de Seez aux obſeques de Pierre Duc d'Alençon, Comte du Perche & Vicomte de Beaumont, qui deceda l'an mil quatre cent quatre-vingt douze, & laiſſa Marguerite de Lorraine, qui depuis eſt morte en grande reputation de ſainteté* Il n'y a point eu de Pierre dans la Maiſon d'Alençon qu'vn qui mourut l'an mil quatre cent quatre, encore ne fut-il que Comte, Alençon n'ayant eſté erigé en Duché qu'en l'an mil quatre cent quinze, comme nous auons dit cy-deuant en la Remarque ſur Adam Chaſtelain. Le Duc qui mourut donc en mil quatre cent quatre-vingt douze comme écrit ledit Sieur, & qui laiſſa veuue Marguerite de Lorraine, s'appelloit René & non pas Pierre. Page 750.

La quatriéme, que *Philippes receut le chapeau de Cardinal en l'an mil quatre cent quatre-vingt quinze, ou ſelon Ciaconius quatre-vingt dix-ſept, au meſme temps que Guillaume Briçonnet Eueſque de ſainct Malo par les mains du Pape Alexandre ſixiéme, lors qu'eſtant aſſiegé par Charles huitiéme dans le Chaſteau Sainct-Ange, il fut contraint pour auoir ſa liberté d'accorder au Roy tout ce qui luy demanda.* Le ſieur de Courteilles a pris cette hiſtoire dans du Haillan, qui eſt noté de libertinage, & d'eſtre prompt à médire des Papes, mais il ne confond pas la Chronologie comme fait icy ledit Sieur, qui rapporte le ſiege du Chaſteau Sainct-Ange par le Roy Charles huitiéme à vne année qu'il eſtoit en France: auſſi eſt-il bien certain qu'il s'en reuint de ſon voyage d'Italie dés l'an mil quatre cent quatre-vingt quinze, auquel ce Pape fut aſſiegé de la ſorte au mois de Ianuier ſelon du Haillan: & il eſt vray que Guillaume Briçonnet ſuſdit receut la pourpre Cardinale tout ſeul de la propre main du Pape en vn ſecret Conſiſtoire auecque le titre de ſainct Pudentiane à la troiſiéme promotion, vn iour de Vendredy ſeiziéme de Ianuier de l'année ſuſdite, au lieu que Philippes ne fut Cardinal qu'à la ſixiéme promotion auſſi tout ſeul, ſans Conſiſtoire & ſans qu'aucun Cardinal y fuſt preſent, comme dit Frizon en ſa France Cardinale. Ie ne veux pas compter icy pour faute ce Page 751.

Page 751. que le ſieur de Courteilles écrit en ſuite, que *Philippes eut ſon titre de ſainct Pierre & de ſainct Marcellin ſans aucun Conſiſtoire au mois de Ianuier de l'an mil quatre cent dix-huit*, car ie voy bien qu'il vouloit dire mil quatre cent quatre-vingt dix-huit. Il deuoit neantmoins auſſi bien corriger cette faute, qu'il en a fait vne autre qui n'eſt pas de ſi grande conſequence huit lignes au deſſous, comme on peut voir dans ſes *Errata*.

Page 752. La cinquiéme eſt en ces mots: *Au commencement du quinziéme ſiecle au mois de Feurier de l'an mil cinq cent.* De quelque coſté qu'il le prenne il y a vne faute, car s'il entend ce quinziéme ſiecle depuis mil quatre cent iuſqu'à l'année mil cinq cent, cette-cy n'en ſera pas le commencement, mais la fin & toute la derniere: & s'il prend ce ſiecle depuis mil cinq cent iuſqu'à mil ſix cent, ce n'eſt pas le bien entendre, puiſque mil cinq cent n'eſt pas de ce ſiecle icy mais du precedent, deux centaines d'années ne pouuant eſtre d'vn meſme ſiecle, outre que ce ne ſeroit le quinziéme ſiecle, mais le ſeiziéme, qui eſt ſon erreur ordinaire que nous luy auons monſtré tant de fois.

Ibid. La ſixiéme, que *Guy quinziéme du nom Comte de Laual auoit épouſé Catherine d'Alençon fille de Iean Duc d'Alençon & de Charlote d'Arragon.* Ce Iean eſtoit le ſecond du nom, ce qu'il falloit touſiours diſtinguer, qui n'eut point de femme de ce nom, mais ſeulement deux, dont la premiere fut Ieanne fille de Charles Duc d'Orleans, & la ſeconde Marie fille de Iean quatriéme Comte d'Armaignac, de laquelle il eut cette Caterine femme de ce Guy quinziéme du nom Comte de Laual.

Bry Liu. 5. Ch. 9.

Page 757. La ſeptiéme eſt quand il parle de Pierre de Courthardy, natif du païs du Maine en ces termes, *La charge de premier Preſident ayant vaqué par le decés de Iean de la Vaquerie, il* (ledit Pierre) *en fut pourueu par le don que luy en fit le Roy Louis douziéme, & inſtalé au mois d'Aouſt de l'an mil quatre cent quatre-vingt dix-ſept.* Cecy ne peut eſtre, puiſque Louis ne fut pas Roy ſinon lors qu'il ſucceda à Charles huitiéme qui ne mourut qu'en mil quatre cent quatre-vingt dix-huit.

LXIV.

FRANÇOIS DE LVXEMBOVRG.

An de Christ mdvii.

PHILIPPES de Luxembourg reſigna l'Eueſché du Mans à ſon neueu François, qui ne le garda que deux ans & quelques mois ſous le regne de Louis douziéme, lequel pendant ce temps fit accorder & arreſter toutes les couſtumes des prouinces de ſon Royaume. Celles du Maine furent publiées au mois d'Octobre de l'an mil cinq cent huit, par Thibaut Baillet Preſident, & Iean le Lieure Conſeiller en la Cour de Parlement Commiſſaires, en preſence de François de Luxembourg Eueſque, & de touts les autres Deputez de la prouince dénommez dans le procés verbal.

Aprés que Philippes ſe fut démis de ſon Eueſché, il prit reſolution de quitter la demeure de la ville du Mans, & de s'en aller faire ſa reſidence à Rome auprés du Pape qui l'affectionnoit fort. Noſtre François le voulut accompagner en ce voyage, & peu de temps aprés qu'il fut arriué à Rome, vne fieure chaude le ſaiſit dont il mourut le neufiéme de Septembre de l'an mil cinq cent neuf. Deux ans paſſez ſon corps fut apporté en l'Abbaye de ſainct Vincent du Mans, d'où aprés quelques iours on l'enleua pour l'inhumer dans l'Egliſe de ſainct Iulien au ſepulchre des Luxembourgs, & le cœur fut mis en terre deuant le grand autel de ladite Abbaye, ſous vne grande tombe grauée de quelques lignes qui nous inſtruiſent de cette particularité. Il y a au milieu de cette pierre, la figure d'vn cœur au dedans d'vn cercle auec cette inſcription à l'entour : *Cor Domini Franciſci de Luxemburgo*

Episcopi Cenomanensis. Et au bout: *Romæ obÿ quinto idus Septembris milleſimo quingenteſimo nono, cura verò promeritiſſimi patrui huc inuectus ſum milleſimo quingenteſimo vndecimo. Tum demum in maiorem Eccleſiam corpus illatum eſt corde hîc manente.*

REMARQVES.

IL eſt certain tant par le teſtament du Cardinal Philippes, ainſi qu'a bien remarqué le ſieur de Courteilles, que par cette Epitaphe que noſtre François eſtoit neueu du Cardinal, qui eut vn frere de ce nom Vicomte de Martigues. La conformité des noms a fait broncher les Hiſtoriens & les Genealogiſtes, qui prenant l'vn pour l'autre ont chacun deuiné comme ils l'ont entendu. Mais il faut ſçauoir que Thibaut de Luxembourg eut trois enfants maſles, Iacques Seigneur de Fiennes, Philippes Eueſque du Mans & Cardinal, & François Vicomte de Martigues. François Eueſque du Mans eſtoit fils de Iacques frere aiſné de Philippes, & par conſequent ſon neueu. Il en eut encore vn autre de meſme nom fils du Vicomte François, comme ie monſtreray.

Page 741.

Le ſieur de Courteilles a raiſon de reprendre icy Nicolas Vignier, de ce qu'il a mis deux Philippes Eueſques du Mans, encore que cettuy-cy ſemble auoir quelque excuſe, puiſqu'vn meſme Philippes a eſté deux fois Eueſque; mais quand il dit que François pouuoit eſtre frere de Philippes de Luxembourg, & qu'aprés auoir ſuccedé au Vicomté de Martigues il laiſſa l'Eueſché à ſon petit frere, il deuine & cherche à taſtons ce qu'il ne trouuera pas. C'eſt pourquoy ledit Sieur luy redonne le iour, & le redreſſe fort à propos, ſi ce n'eſt que le pourſuiuant auec vn peu de chaleur il ne void pas qu'il s'enferre ſoy-meſme par ces paroles.

Page 761. & 762.

Page 762.

Noſtre Philippes fonda deux anniuerſaires ſolannels, qui ſe doiuent celebrer en l'Egliſe du Mans, l'vn le ſeptiéme de Septembre pour François de Luxembourg Vicomte de Martigues, & l'autre le neufiéme du meſme mois pour François de Luxembourg Eueſque du Mans. Le premier eſtoit fils du Vicomte de Martigues qui portoit auſſi le nom de François, & le ſecond eſtoit fils de Iacques de Luxembourg Seigneur de Fiennes Chenalier de la Toiſon d'or. Et ie

m'eſtonne fort que Vignier qui nous deuoit éclaircir de toutes ces doutes, & diſcerner auec ordre tous les deſcendants de cette famille, s'embroüille luy-meſme, & confonde deux couſins germains en vne ſeule perſonne par la conformité de leur nom. Il eſt certain par ce texte que Philippes eut deux neueux du nom de François, l'vn ſon reſignataire fils de ſon aiſné le Seigneur de Fiennes, & l'autre fils de ſon cadet le Vicomte de Martigues. Mais cela n'empeſche pas que le ſieur de Courteilles voulant débroüiller Vignier, ne s'embroüille ſoy-meſme, confondant auſſi en vne meſme perſonne le pere & le fils, le frere & le neueu : en quoy il eſt moins excuſable que Vignier, qui n'ayant peut-eſtre iamais leu le Teſtament de Philippes, comme ledit Sieur, ne pouuoit pas ſi facilement éuiter cette faute.

Découurons celle dudit Sieur, qui conſiſte en ce qu'on voit par ſon texte, qu'il croit que l'anniuerſaire fondé le ſeptiéme de Septembre ſoit pour le neueu de Philippes, & c'eſtoit pour ſon frere le Vicomte de Martigues pere de ce neueu, comme ie monſtre par deux raiſons. La premiere, que ce Vicomte frere de Philippes deceda le premier, & fut enterré dans l'Egliſe de ſainct Iulien où ce Cardinal ayant pris le ſoin de luy dreſſer vn monument, il eſt à croire qu'il fonda auſſi ſon anniuerſaire. On void cela par vn article d'vn Codicile teſtamentaire de Philippes daté de l'an mil cinq cent dix-huict, c'eſt à dire mil cinq cent dix-neuf qui eſtoit le dernier de ſa vie, & qui porte ces mots. *Item ſoit faite la tombe de la ſepulture de mon feu frere François de Luxembourg Vicomte de Martigues ſelon ſa qualité, & celle de mon neueu François Eueſque du Mans ſoit transferée de l'autre coſté du pilier où elle eſt de preſent.* Page 804. La ſeconde & meilleure, qu'il n'y a aucune apparence que Philippes ait fondé vn anniuerſaire pour ſon neueu (fils de ce Vicomte) qui eſtoit viuant l'année ſuſdite, ainſi qu'on apprend par vn article d'vn autre Codicile de la meſme année en ces termes : *Item ie donne à mon neueu François fils de mon feu frere François, mon lit de camp de drap & damars rouge.* Page 799. A quoy ſeruira encore de conſiderer que cét anniuerſaire eſtant marqué au ſeptiéme de Septembre qui eſtoit le iour de ſa mort, auquel on celebre d'ordinaire les anniuerſaires, Philippes ne pouuoit pas le preuoir, ce n'eſt donc pas pour

ſon neueu qu'eſt faite cette fondation, mais pour ſon frere, & ainſi le ſieur de Courteilles ne ſçauroit s'excuſer d'auoir pris icy le fils pour le pere, & le neueu pour le frere.

PHILIPPES DE LVXEMBOVRG derechef.

An de Christ mdix.

AVssi toſt que François fut mort le Pape Iules II. qui aymoit Philippes luy rendit ſon ancien Eueſché qu'il accepta, & prit reſolution de s'en reuenir au Mans pour y finir ſes iours. Eſtant de retour & reſtably en ſon ſiege, il continua ſes bonnes actions autant que l'âge le luy pouuoit permettre, vacquant à la decoration des Egliſes, à la reſtitution de la diſcipline Eccleſiaſtique, & à l'augmentation du culte diuin, & ſur tout il fut ſoigneux du repos & du ſalut de ſon peuple. Leon dixiéme ſucceſſeur de Iules ſecond au ſouuerain Pontificat, continua noſtre Cardinal Eueſque dans ſa commiſſion de Legat par toute la France, & luy en fit expedier les lettres qui ſont dattées du ſeiziéme de Nouembre de l'an mil cinq cent ſeize à la recommendation de François premier Roy de France.

Quand Philippes vint de Teroüane au Mans, il amena auecque ſoy vn ieune homme nommé Baudoüin de Crepy natif du meſme Dioceſe, qu'il affectionna touſiours à cauſe de ſa gentilleſſe, & de ſes belles parties, & l'auança aux benefices & aux dignitez Eccleſiaſtiques; c'eſtoit ſa compagnie ordinaire, & vn de ſes plus doux entretiens que la conuerſation auec cét honneſte homme, qui n'abuſoit ny des grands reuenus que noſtre Cardinal luy auoit donnez, dont il employoit la meilleure partie aux œuures de pieté, ny de

la familiarité qu'il luy témoignoit, demeurant touſiours dans les bornes d'vne amitié reciproque & reſpectueuſe qui auoit ietté de profondes racines l'eſpace de plus de quarante ans. Mais la mort ſepara ces deux cœurs ſi parfaitement vnis l'an mil cinq cent dix-huict ſtyle vieil, que Baudoüin alla le premier receuoir en l'autre monde le ſalaire de ſes bonnes actions. Philippes en fut tres-ſenſiblement touché, & toute ſa conſolation fut dans l'eſperance de le ſuiure bien toſt: & déslors il commença à ſe preparer à la mort plus ſerieuſement qu'il n'auoit fait auparauant, bien que toute ſa vie il s'occupaſt ordinairement en cette meditation ſalutaire. Sa deuiſe eſtoit vne teſte de mort auec ce mot *Memento*, qu'il faiſoit mettre en ſes peintures, en ſes cachets & en ſes baſtiments, comme on void encore auiourd'huy, afin que ſi ſon eſprit ſe laiſſoit aller aux diſtractions contraires à des penſées ſi ſainctes, il y fuſt auſſi toſt rappellé par la veuë de ces obiets. Il vint par ce moyen à vne telle connoiſſance de ſon neant, & conceut vn tel mépris de ſoy-meſme nonobſtant ſa pourpre & ſes grandeurs, qu'on ne peut lire ſon Teſtament ſans s'eſtonner, voyant qu'il en parle en des termes ſi raualez, qu'il ſemble eſtre la plus vile & la plus abiette perſonne du monde.

Dés l'an mil cinq cent quatre au mois de Iuillet iour de la Magdelaine il fit le premier proiet d'vn Teſtament, & l'an mil cinq cent ſept le vingt-deuxiéme d'Auril veille de Paſques il l'acheua, & l'an mil cinq cent dix-huict le vingt-vniéme du meſme mois auant Paſques, il fit vn Codicile ou addition à ce Teſtament peu aprés qu'il eut enterré ſon amy Baudoüin deuant l'autel de Noſtre-Dame de Pitié en la grande Egliſe; & le vingt-ſixiéme de May de l'an mil cinq cent dix-neuf, il fit ſon dernier Codicile huict iours auant que de mourir, par lequel outre pluſieurs autres legs pieux il laiſſa en faueur des eſtudes la ſomme de dix mille liures pour la dotation d'vn College dans la ville de Paris & pour l'entretien d'vn Principal, d'vn Procureur & de dix Bourſiers natifs du Dioceſe. On peut apprendre le reſte de ſes fondations par la lecture de ſon Teſtament.

Enfin eſtant deſia foible & caduc dans la ſoixante & qua-

torziéme de ſon âge, il tomba en vne langueur de maladie au mois de Mars de l'an mil cinq cent dix-neuf, (ſelon noſtre façon de compter) laquelle luy continua iuſqu'au ſecond de Iuin, iour de l'Aſcenſion qu'il expira entre les neuf à dix heures du ſoir, & ce qui n'eſt pas à oublier, le iour auſſi des ſaincts martyrs Pierre & Marcellin, qui eſtoient le titre de ſon Cardinalat : & le vingt-ſixiéme du meſme mois il fut enterré dans ſon Egliſe Cathedrale, & mis au tombeau qu'il s'eſtoit preparé. Ses obſeques furent celebrées par Iean le Veneur Eueſque de Liſieux & depuis Cardinal, aſſiſté des Eueſques de Seez & de Leon. Son corps fut depoſé de l'autre coſté de ſon pere à main gauche entrant dans le Chœur, où l'on void vn marbre chargé de ces mots : *Hîc iacet corpus illuſtriſſimi Philippi à Luxemburgo S. R. E. Presb. Card. Legati à latere in Gallia Epiſcopi Cenom. qui obiit 4. Nonas Iunij anno* 1519.

Son cœur fut mis auprés de celuy de ſon neueu dans le Chœur de l'Egliſe de ſainct Vincent qu'il auoit fait voûter de pierre & garnir de vitres peintes, où l'on void encore les armes, & la repreſentation de ce Prelat, qui a pris tant de peine & de ſoin de remettre cette maiſon en bon eſtat & d'y reſtablir l'auſterité de ſon ancienne diſcipline, qu'on le doit reconnoiſtre comme ſon veritable reſtaurateur & reformateur, ayant ſi liberalement remis la Croſſe entre les mains des Religieux qui la poſſedent encore auiourd'huy.

Ce Dioceſe doit auoir auſſi des reſſentiments tres-particuliers pour la memoire de ce grand perſonnage, qui luy a témoigné tant d'amour pendant ſa vie. Car outre les bienfaits que nous auons deſia remarquez, & tant d'autres que nous ne ſçauons pas, cettuy-cy eſt à conſiderer que pluſieurs Eueſques du Mans ont quitté leur Eueſché pour eſtre Archeueſques, comme Geruais le fut de Rheims, Hildebert de Tours, Maurice de Roüen, & Gontier de Baignaux de Sens: mais noſtre Philippes eſtant Eueſque de Teroüanne qui valoit mieux deux fois que celuy du Mans, veu que cette ville de Teroüanne ayant depuis eſté ruinée de fonds en comble par les guerres de François premier & de Charles le Quint Empereur, & ſon Eueſché partagé en celuy d'Ypre, de ſainct Omer,

Omer, & de Boulogne ſur la mer, chacun d'eux valant preſque celuy du Mans, il a neantmoins quitté celuy-là pour celuy-cy. Et bien qu'il ait retenu quelque temps touts les deux, il nous a pourtant aſſez monſtré qu'il nous aymoit par preference, puiſqu'il a fait au Mans ſa reſidence ordinaire, dont il a priué Theroüanne.

REMARQVES.

IE ne penſois pas trouuer rien à redire dans la repriſe de la vie de Philippes, mais ie remarque en premier lieu, que le ſieur de Courteilles rapporte icy la reformation des cinq Abbayes de Chezal-benoiſt hors de ſaiſon, puiſque Philippes ne fut Eueſque du Mans pour la ſeconde fois qu'en mil cinq cent neuf, & ces Abbayes furent reformées dés le temps qu'il fut Eueſque la premiere fois, comme nous auons dit. *Page 769.*

En ſecond lieu il nous propoſe vne copie des lettres patentes obtenuës de Louis douziéme par noſtre Cardinal, touchant la courſe des Lances qui ſe fait au iour de Paſques Fleuries, & qu'il vouloit faire remettre au troiſiéme Dimanche de Careſme, dont la datte eſt euidemment fauſſe. Données à Blois au mois de Ianuier l'an de grace mil cinq cent treize, & de noſtre regne le ſixiéme. L'an mil cinq cent treize qui eſt mil cinq cent quatorze ſelon noſtre compte (ainſi que ie monſtreray incontinent) n'eſtoit pas le ſixiéme de Louis, mais ſon ſeiziéme. *Ibid.*

En troiſiéme lieu il dit qu'en l'an mil cinq cent dix-ſept noſtre Cardinal receut auec grande ioye vn Cordelier nommé Frere Iean Glapion natif de la Ferté, & vn des celebres Docteurs de ſon temps, & qu'il auoit eſté *General de l'Ordre en la prouince de la Gaule Belgique.* Il me ſemble qu'il deuoit dire Prouincial, car autrement ſa Generalité n'euſt eſté guere generale, que d'eſtre reſtrainte à vne ſi petite prouince que la Belgique. *Page 780.*

En quatriéme lieu, ledit Sieur nous fournit le Teſtament entier de noſtre Cardinal, où il écrit qu'il l'auoit commencé au Mans le iour de la benoiſte ſaincte Marie Magdelaine vingt-quatriéme de Iuillet de l'an mil cinq cent quatre. C'eſt le vingt-deuxiéme en ce pays icy. *Page 788.*

Aprés il nous donne la datte de ce Teſtament acheué au
Page 805. Mans *le Samedy vingt-deuxiéme d'Auril veille de Paſques l'an mil cinq cent ſept*, en quoy il y a double faute, & en ce que Paſques n'eſtoient pas cette année là le vingt-troiſiéme d'Auril mais le quatriéme, & en ce que le vingt-deuxiéme de ce mois n'eſtoit pas au Samedy mais au Ieudy, la lettre Dominicale eſtant C.

Suit vn Codicile ou addition à ce Teſtament auec cette datte *le vingt-vniéme iour d'Auril auant Paſques l'an mil cinq cent dix-huict.* Ces mots (*auant Paſques*) donnent de la difficulté, car elles furent encore le quatriéme d'Auril en cette année, comme on découure par la ſupputation ordinaire, à laquelle ſi on penſoit trouuer à redire, voicy vne raiſon priſe de la choſe meſme qui prouue cecy pertinemment, ſans qu'on y puiſſe faire de repartie, & ſans qu'il ſoit neceſſaire d'y employer ny Arithmetique, ny inuention de Cycle Solaire, ny de nombre d'Or.

Il eſt tres-aſſeuré que le Cardinal de Luxembourg mourut en mil cinq cent dix-neuf le iour de l'Aſcenſion de noſtre Seigneur qui eſtoit le deuxiéme de Iuin de cette année, cela eſt ſans conteſtation, & le ſieur de Courteilles en demeure d'accord, ſinon qu'il a oublié ce *deuxiéme*, qui eſt neantmoins au Manuſcrit en ces termes: *Obiit autem Aſcenſionis Dominicæ die ſecunda menſis Iunij anno* 1519. mais quand il rapporte luy-meſme l'Epitaphe cy-deſſus dattée *quarto nonas Iunij*, qui eſt le meſme que le deuxiéme de Iuin, il reconnoiſt à deux fois ce qu'il deuoit dire à vne. Cette feſte de l'Aſcenſion eſtant donc le deuxiéme de Iuin en mil cinq cent dix-neuf, Paſques eſtoient aſſeurément le vingt-quatriéme du mois d'Auril precedent qui eſt marqué de la lettre B, auſſi bien auant la reformation du Calendrier que depuis, c'eſtoit donc la lettre Dominicale courant cette année là, comme celle de la precedente, ſçauoir mil cinq cent dix-huict, eſtoit aſſeurément C, qui répond au vingt-cinquiéme du meſme mois iour de ſainct Marc, qui eſt le plus haut où Paſques puiſſent monter. Or ſi le vingt-vniéme d'Auril eſtoit auant Paſques en cette année, elles ſeroient arriuées neceſſairement ce vingt-cinquiéme, & le vingt-vniéme euſt eſté le Mecredy de la ſemai-

ne ſaincte, ce qui eſt impoſſible, puiſqu'il ſeroit arriué qu'en deux ans qui ſe ſuiuent immediatement, Paſques auroient eſté celebrées en deux iours immediats & conſecutifs le vingt-cinquiéme & le vingt-quatriéme d'Auril, ce qui ne s'eſt iamais encore veu, ny ne ſe verra iamais, car autrement il s'enſuiuroit que le cours de la Lune auroit eſté égal à celuy du Soleil vn iour moins, outre pluſieurs autres abſurditez qu'on pourroit deduire de cette fauſſeté, deſquelles ie ne veux pas charger ce papier, parce que les Computiſtes les ſçauent bien, & ceux qui ne le ſont pas auroient de la peine à les comprendre.

Que dirons nous donc à cecy? Les dattes de ce Teſtament ſont-elles fauſſes ou veritables? I'auoüe que i'ay eſté ſurpris d'abord, & que ie les ay condamnées de fauſſeté pour ces raiſons, mais pour eſtre plus aſſeuré i'ay fait en ſorte qu'il m'eſt tombé entre les mains vne copie de ce Teſtament collationnée par deux Notaires; & parce qu'elle fut deliurée cinq iours aprés la mort de noſtre Cardinal, ie n'ay pû m'imaginer qu'en ſi peu de temps il s'y fuſt gliſſé de l'erreur. Auſſi n'y en a-t'il point, & les dattes en ſont fidelles, mais pour les verifier & pour concilier le tout, il eſt beſoin de ſçauoir qu'en ce temps là le plus ſouuent on ne commençoit à compter le premier iour de l'an qu'à Paſques qui finiſſoit le Samedy la vigile, au lieu que nous commençons maintenant l'année au premier iour de Ianuier, tellement qu'en cette premiere façon de compter les trois ou quatre derniers mois de l'année eſtoient les premiers ſelon noſtre compte, & cette façon de faire a duré iuſques ſous Charles neufiéme en l'an mil cinq cent ſoixante-trois, qu'il fut fait vn Edit de ne compter plus de la ſorte, ce qui a trompé beaucoup de perſonnes qui n'y ont pas pris garde.

Cecy eſtant bien entendu il eſt aiſé de iuſtifier ces dattes. La premiere qui eſt du Samedy vingt-deuxiéme d'Auril veille de Paſques de l'an mil cinq cent ſept ſe trouue iuſte, dautant que le lendemain vingt-troiſiéme iour de ces Paſques, ils compterent mil cinq cent huict, en laquelle année il eſt certain par toute ſorte de compte que Paſques furent au vingt-troiſiéme d'Auril. La ſeconde qui eſt du vingt-vniéme iour

d'Auril auant Paſques l'an mil cinq cent dix-huict, ſe verifie encore, dautant que le iour des Paſques prochaines ils compterent mil cinq cent dix-neuf, auquel an (comme i'ay monſtré) elles furent celebrées le vingt-quatriéme du meſme mois. Et le vingt-ſixiéme du mois de May ſuiuant le Cardinal fit ſon dernier Codicile, qui eſt datté de mil cinq cent dix-neuf, parce que c'eſtoit aprés Paſques. D'où l'on void qu'encore que ces deux Codiciles derniers ſemblent paſſez en deux differentes années, ce n'eſt toutefois qu'en vne meſme, & qu'il n'y a qu'vn mois entre les deux. Ie croy que le ſieur de Courteilles n'euſt pas manqué de nous donner cét aduertiſſement important & neceſſaire s'il l'euſt ſceu, & ſans lequel on ne peut connoiſtre ces dattes veritables, & pour monſtrer qu'il les a pris ſelon noſtre façon ordinaire de compter, c'eſt qu'il écrit que Baudoüin de Crepy mourut *au commencement de l'année mil cinq cent dix-huict*, & de fait la meſme année auecque le dix neufiéme de Ianuier eſt marquée ſur vne table de cuiure attachée dans la Cathedrale à vn pilier deuant l'autel de Noſtre-Dame de Pitié, mais c'eſtoit la fin de l'année mil cinq cent dix-huict ſtyle vieil, & le commencement de mil cinq cent dix-neuf ſtyle nouueau.

Concluons enfin que Philippes a eſté plus de quarante-deux ans Eueſque du Mans, (y compriſes les deux années de ſon neueu) qu'il a veu les cinq années dernieres de Louis XI. qui mourut le trentiéme du mois d'Aouſt de l'an mil quatre cent quatre vingt trois, les quinze de Charles VIII. qui decedale ſeptiéme d'Auril de l'an mil quatre cent quatre-vingt dix-huict, les dix-ſept de Louis XII. qui treſpaſſa le premier de Ianuier de l'an mil cinq cent quinze, & les cinq premieres du grand François iuſqu'en l'an mil cinq cent dix-neuf.

LXV.

LOVIS DE BOVRBON.

An de Christ mdxix.

CE Prelat eſtoit orné des deux plus hautes qualitez que les François ayent en admiration & en honneur, car il eſtoit Prince de l'Egliſe & du Sang : Par cette derniere il auoit de l'auantage ſur ſon deuancier, & par la premiere il differoit en ce que la pourpre Cardinale trouua Philippes dans ſon ſiege, & elle y fut apportée par Louis. C'eſtoit donc le ſecond Cardinal qui fut aſſis dans la chaire du Mans, comme le ſecond Prince du Sang, puiſqu'il y a prés de mille ans que ſainct Bertrand, qui eſtoit de la premiere lignée de nos Roys, para tout le premier noſtre chaire des Lis, & bien qu'il n'y apportaſt pas le titre d'Eminence, il y laiſſa celuy de Sainteté, qui eſt plus eminent que touts les autres.

Louis de Bourbon eſtoit fils de François de Bourbon Comte de Vendoſme, & de Marie de Luxembourg Comteſſe de ſainct Paul & de Marle. Il naſquit en la ville de Ham en Picardie le deuxiéme de Ianuier de l'an mil quatre cent quatre-vingt treize, & ayant paſſé ſa ieuneſſe au College de Nauarre où il fit ſes eſtudes, il receut la tonſure Clericale par les mains de Georges d'Amboiſe Cardinal & Legat en France, & aprés il fut pourueu de grands benefices, comme des Abbayes de ſainct Cornille à Compiegne, de ſainct Pharon à Meaux, de ſainte Marie de Coulons au Dioceſe de Chartres, de ſainct Leonard de Ferrieres, de ſainct Amand en Tournaiſis, de ſainct Serge d'Angers, & de la Royale Abbaye de ſainct Denis en France. Il adminiſtra premierement l'Eueſché de Treguier qu'il ne garda que cinq ans, & Charles de Luxembourg Eueſque de Laon, eſtant mort le vingt-quatriéme de Nouembre de l'an mil cinq cent neuf,

il luy ſucceda, & toutefois ne fut point conſacré que le troiſiéme de May de l'an mil cinq cent dix-ſept dans l'Egliſe de ſainte Catherine du Val des Eſcholiers à Paris, par le Cardinal de Luxembourg ſon couſin, aſſiſté des Eueſques de Lizieux, de Caſtres, & de Lodeue pour Diacres, & de ceux d'Auranches & de Megare pour Souſ-diacres, en preſence de la Cour & du Cardinal de Boiſy, & de vingt-deux Eueſques. Deux mois aprés, ſçauoir eſt le premier de Iuillet, il fut mis au nombre des Cardinaux par Leon dixiéme, en la cinquiéme promotion qu'il fit de trente & vn, dont il remplit le ſacré College, & donna à noſtre Louis le titre de ſainct Silueſtre au champ de Mars. Il receut le bonnet à Laon dans l'Abbaye de ſainct Vincent, puis il fit ſon entrée dans cette ville monté ſur vne mule, accompagné de l'Archeueſque de Rheims, des Eueſques de Beauuais, de Noyon, de Chaalons, de Soiſſons, d'Amiens, & de pluſieurs Abbez; des Princes Charles de Bourbon Duc de Vendoſme, de François de Bourbon Comte de ſainct Paul & Duc d'Eſtouteuille ſes freres, de ſon beau-frere Claude de Lorraine premier Duc de Guiſe, & d'vne grande ſuitte de braue Nobleſſe.

Le Cardinal de Luxembourg eſtant decedé en mil cinq cent dix-neuf, Louis luy ſucceda en l'Eueſché du Mans, duquel il prit poſſeſſion la meſme année, & l'an mil cinq cent vingt-quatre, par la reſignation que luy fit Louis Cardinal de Lorraine de l'Eueſché de Luçon, il en fut pourueu, & ne le garda que trois ans l'ayant permuté auec d'autres Benefices. Cette meſme année noſtre Eueſque approuua l'eſtabliſſement des Religieuſes de ſainte Claire dites Vrbaniſtes au Monaſtere de Patience à Laual, fondé par le Comte Guy ſeiziéme du nom, & par ſa femme Anne de Montmorency ſœur du Conneſtable de meſme nom.

Le Pape Clement ſeptiéme changea à noſtre Louis ſon titre de Cardinal de ſainct Silueſtre en celuy de ſainte Sabine, & le fit Eueſque de Preneſte, & ce Pape eſtant mort l'an mil cinq cent trente-quatre, il preſida au Conclaue des Cardinaux, lors qu'ils éleurent pour ſouuerain Pontife Paul troiſiéme de la Maiſon des Farneſes.

Ce fut Louis qui baſtit à Paris l'Hoſtel de Bourbon prés du

Louure. Les hauts & continuels emplois que ſa naiſſance luy donnoit dans les affaires d'Eſtat, ne luy permirent pas de faire beaucoup de reſidence en ſon Eueſché du Mans, qu'il ne garda que ſeize ans, & s'en démit en faueur de René du Bellay, dont les freres eſtoient en grand credit auprés du Roy François premier, qui pour recompenſe gratifia Louis de l'Archeueſché de Sens vaquant par la mort d'Antoine du Prat Cardinal & Chancelier de France, laquelle arriua le neufiéme Iuillet de l'an mil cinq cent trente-cinq. Ie laiſſe à ceux qui ont fait l'hiſtoire des Archeueſques de Sens de pourſuiure le reſte de ſa vie, & diray ſeulement qu'il mourut vn Vendredy treiziéme de Mars de l'an mil cinq cent cinquante-ſix en ſon Hoſtel de Bourbon, âgé de ſoixante-trois ans, ayant porté le chapeau de Cardinal trente-neuf. Son corps fut enterré dans le Chœur de la Cathedrale de Laon, ſon cœur & ſes entrailles dans l'Egliſe de ſainct Denis en France dans l'aiſle gauche allant au grand Autel, à l'endroit où l'on void la repreſentation de ce Cardinal à genoux ſur vne colomne de porphyre, à laquelle ſes armes ſont attachées auecque la figure d'vn cœur.

REMARQVES.

IE trouue icy vne faute contraire à celle que nous auons releuée en la Remarque ſur Adam Chaſtelain, où le ſieur de Courteilles d'vn Comte d'Alençon en fait vn Duc qui ne l'eſtoit pas encore, & icy entre les Princes qui accompagnoient noſtre Cardinal à l'entrée ſolemnelle qu'il fit en la ville de Laon l'an mil cinq cent dix-ſept, il nous fait paroiſtre tout le premier vn Comte de Vendoſme qui eſtoit deſia Duc deux ans auparauant, ce Comté ayant eſté erigé en Duché & Pairie par le Roy François premier dés l'an mil cinq cent quinze incontinent aprés ſon aduenement à la Couronne, ainſi qu'on void par les lettres qui en furent données en Feurier mil cinq cent quatorze auant Paſques, où il ſemble que ces deux mots derniers ſoient employez inutilement, puiſque ce mois ne fut iamais aprés Paſques, mais c'eſt pour nous auertir que cette datte eſt ſelon le vieil ſtyle, qui ſigni-

Page 635.

Page 815.

Sammart. liure 25. chap. 5.

fie au noſtre l'an mil cinq cent quinze, comme i'ay expliqué en la Remarque precedente.

Aprés, ledit Sieur nous propoſe deux opinions diuerſes pour le iour & l'an du trépas de Louis de Bourbon, & n'en choiſit pas vne, quand il dit qu'*ayant porté la pourpre l'eſpace de quarante ans, ayant paſſé la ſoixante-troiſiéme année de ſon âge, il mourut ſelon quelques-vns à Paris en l'Hoſtel de Bourbon le dixiéme ou onziéme de Mars de l'an mil cinq cent cinquante-ſix, ou ſelon les autres à Laon le treiziéme de May l'an mil cinq cent cinquante-ſept.* Il parle aprés le ſieur Frizon qui rapporte bien auſſi ces deux opinions, mais il choiſit la premiere en ces paroles, *Lutetiæ die Veneris vndecima Martij anno milleſimo quingenteſimo quinquageſimo ſexto in ædibus Borboniis diem clauſit extremum Ludouicus annos natus ſexaginta tres.* C'eſt auſſi, à mon aduis, celle qu'il faut ſuiure, ſi au lieu de l'onziéme de Mars il auoit mis le treiziéme, parce que cette année Biſſextile couroit la lettre Dominicale D, au mois de Mars, qui fait que l'onziéme dudit mois eſtoit au Mercredy & non pas au Vendredy iour du treiziéme. Et comme d'autres ſont d'opinion qu'il mourut le treiziéme de May, cela a cauſé l'erreur pour le peu de difference qu'il y a entre *Martij* & *Maij* : mais le iour du Vendredy eſtant remarqué particulierement, nous le doit faire retenir & le porter au lieu où il doit eſtre, conſeruant l'année mil cinq cent cinquante-ſix, à raiſon que Louis eſtant nay en mil quatre cent quatre-vingt treize, & ayant veſcu ſoixante-trois ans, (ce qui eſt d'vn commun accord) ils expirent preciſément en mil cinq cent cinquante-ſix. Pour ce qui eſt du lieu de ſa mort, il y a encore plus d'apparence que ce ſoit Paris que Laon, puiſque ſes entrailles furent portées à ſainct Denis qui eſt prés de Paris & bien éloigné de Laon, & l'on ſçait bien que ce ſont les pieces deſquelles on décharge premierement les corps que l'on veut embaumer. Cecy n'eſt pas de grande conſequence, mais ces petites ambiguitez s'y eſtant rencontrées, ie n'ay pas voulu paſſer outre ſans en dire mon ſentiment.

Page 819.

Gall. Purp.

LXVI.

RENE' DV BELLAY DE LANGEY.

An de Christ mdxxxv.

DIEV benit le mariage de Louis du Bellay Seigneur de Langey, & de Marguerite de la Tour-Landry d'vne heureuſe lignée de quatre enfants maſles, dont ils en donnerent deux à l'Egliſe, deux à la milice, & touts à la Republique. Guillaume l'aiſné de touts fut Lieutenant pour le Roy en Piémont fort renommé pour les exploits memorables qu'il fit aux guerres d'Italie: Martin Prince d'Yuetot fut auſſi Gouuerneur de Piémont, & depuis Lieutenant du Roy en Normandie, touts deux illuſtres aux armes & aux lettres, comme ils ont monſtré par les hauts emplois qu'ils ont exercez dans les premieres charges militaires, & monſtrent encore auiourd'huy dans les eloquents commentaires qu'ils nous en ont laiſſez. Iean fut deſtiné à l'Egliſe, duquel nous parlerons en ſon lieu, & René fut noſtre Eueſque par la libre démiſſion que fit en ſa faueur Louis de Bourbon, quand il fut nommé par le Roy à l'Archeueſché de Sens.

René ayant obtenu ſes prouiſions en Cour de Rome preſta le ſerment de fidelité au Roy qui eſtoit alors à Fontaine-Françoiſe, le vingt-ſeptiéme de Septembre de l'an mil cinq cent trente-cinq, & le huitiéme d'Octobre enſuiuant Chriſtofle Perot Seigneur du Peſcoux Seneſchal du Maine luy fit deliurãce & main-leuée du temporel de ſon Benefice. Peu de temps aprés il fit ſon entrée ſolennelle dans la ville du Mans. Il gouuerna paiſiblement ſon Diocéſe, y faiſant ſa reſidence ordinaire dans ſon Chaſteau de Touuoye, où il menoit vne vie

douce & tranquille, s'addonnant aux eſtudes conuenables à ſa profeſſion, & prenant ſes diuertiſſements innocents aux plaiſirs de l'agriculture, du iardinage, & de la curioſité des plantes rares qu'il faiſoit venir de toutes parts pour en peupler ſon iardin, & fut le premier qui fit voir que les Ebeniers, les Piſtachiers & la Nicotiane pouuoient ſe nourrir à l'air de cette prouince.

Guillaume de Langey ſon frere eſtant tout caſſé des fatigues de la guerre, & voulant donner de bons auis au Roy touchant les affaires de Piémont, en partit & ſe fit porter en litiere pour conferer auec ſa Maieſté ſur ce ſuiet, mais il mourut en chemin à ſainct Saphorin ſur le mont de Tarare le neufiéme de Ianuier de l'an mil cinq cent quarante-trois, au grand regret des gents de lettre & de guerre, car il excelloit en ces deux profeſſions. Son corps fut apporté dans l'Egliſe Cathedrale du Mans, & enterré au mois de Mars enſuiuant en la chapelle de Noſtre-Dame du Cheuet, où il luy fut dreſſé par Iean ſucceſſeur de René, vn ſuperbe mauſolée qui par bon-heur s'eſt ſauué de la fureur des Religionnaires.

Ce bon Eueſque fut deputé de ſon peuple pour aller à Paris remonſtrer au Roy François premier les miſeres de cette prouince, & demander quelque ſoulagement & décharge des ſubſides & des gents de guerre. Il obtint ce qu'il demanda par la faueur de ſes freres, & comme il eſtoit ſur les termes de ſon retour, vne maladie l'arreſta dont il mourut à Paris dans l'Hoſtel Epiſcopal au mois d'Aouſt de l'an mil cinq cent quarante-ſix, aprés auoir gouuerné ſon Dioceſe onze ans ſous le regne de François premier. Son corps fut enterré en l'Egliſe de Noſtre-Dame, & ſon cœur porté au Mans, & depoſé en la chapelle de Noſtre-Dame du Cheuet.

REMARQVE.

C'Est peu de choſe que cette Remarque, il ne faut pas toutesfois paſſer outre ſans la faire, de peur qu'il ne ſemblaſt qu'elle euſt trompé mes yeux. Le ſieur de Courteilles nous apprend donc que *ce fut pendant le Pontificat de René que François premier erigea le Vicomté de Beaumont en Duché en*

Page 828.

l'an mil cinq cent quarante-trois au profit de Françoiſe d'Alençon mere des Ducs de Vendoſme & d'Enguien; ce qui fut verifié au Parlement en meſme temps, & l'année ſuiuante il changea la Baronnie de Mayenne en Marquiſat au profit de Claude de Lorraine Duc de Guiſe, & les lettres de cette erection furent ſemblablement enregiſtrées au Parlement au mois de Septembre de l'année mil cinq cent quarante, où vous voyez euidemment que contre l'ordre il fait ſuiure l'an mil cinq cent quarante à mil cinq cent quarante-trois.

LXVII.

IEAN DV BELLAY DE LANGEY.

An de Christ MDXLVI.

LEs deux iumeaux Eſaü & Iacob ne furent pas plus diſſemblables en leurs humeurs, que ces deux freres René & Iean furent éloignez dans leurs inclinations: car René auoit vn eſprit doux & paiſible, Iean l'auoit boüillant & remuant: René aimoit la ſolitude & le repos, Iean ſuiuit touſiours la Cour: René s'éloignoit du tracas des affaires, & Iean les cherchoit, ſe iettant dans celles de l'Eſtat, qui ſont telles qu'on n'en ſçauroit trouuer de plus grandes. Ils furent ſemblables en ce qu'ils ſuiuirent tous deux la profeſſion Eccleſiaſtique, mais ce fut encore auec vne grande difference, car René ſe contenta d'vn ſeul Eueſché, & Iean en eut tout à la fois quatre ou cinq, à la mode d'Allemagne: René fit ſa reſidence ſur ſon Eueſché pour s'acquitter de ſon deuoir, Iean ne reſida ſur aucun de ceux qu'il poſſeda, ſi on excepte celuy de Paris, ſe contentant de les faire adminiſter par des Vicaires, & d'en receuoir les reuenus par ſoy-meſme.

Il fut premierement pourueu de l'Eueſché de Bayonne, & François de Poncher eſtant decedé, le Roy François premier deſirant l'attirer auprés de ſoy le fit Eueſque de Paris, par le conſeil duquel & du docte Budée le Roy fonda dans cette ville le College Royal, & donna des gages à des Profeſſeurs pour enſeigner publiquement, comme il ſe void par les lettres d'eſtabliſſement dattées du vingt-quatriéme de Mars de l'an mil cinq cent vingt-neuf. En ce meſme temps ce Prelat fut deputé du Roy pour aſſiſter au Traitté de Cambray.

Au mois d'Octobre de l'an mil cinq cent trente-trois il accompagna ſa Maieſté au voyage qu'elle fit à Marſeille pour conferer auec le Pape Clement ſeptiéme, & conclure le mariage de ſa niece Catherine de Medicis auec Henry fils puiſné du Roy. Il ſe preſenta alors vne occaſion qui fit grandement éclatter la force & la preſence de l'eſprit de Iean du Bellay Eueſque de Paris, car Guillaume Poyet Preſident au Parlement de la meſmeville, & depuis Chancelier de France, s'eſtant preparé de longue main à prononcer vne harangue Latine, il fallut changer de ſuiet, ſa Sainteté l'ayant ainſi ordonné peu de temps auant qu'il falluſt haranguer. Poyet ſe trouuant ſurpris en cette occaſion renuoya habilement la partie aux Prelats, comme vn deuoir appartenant à leur Ordre, & Iean receuant cette commiſſion à grand honneur s'en acquitta tres-dignement.

L'an mil cinq cent trente-cinq il fut enuoyé Ambaſſadeur à Rome pour rendre l'obeïſſance de la part du Roy au Pape Paul troiſiéme à ſon aduenement au Pontificat, qui crea noſtre Iean Cardinal Preſtre, & luy donna premierement le titre de ſainte Cecile, puis celuy de ſainct Vital, de ſainct Pierre aux Liens, incontinent aprés de ſainct Adrien, & enfin celuy de ſainct Chryſogone; il eut pareillement les Eueſchez d'Albe & d'Oſtie.

Deux ans aprés ſa promotion au Cardinalat, ſçauoir l'an mil cinq cent trente-ſept, le Roy l'eſtablit Gouuerneur de Paris, & ſon Lieutenant general dans les Prouinces de Picardie & de Champagne, auant que de faire ſon voyage de Prouence, pour s'oppoſer aux deſſeins de Charles le Quint,

qui y eſtoit deſcendu auec vne puiſſante armée; Iean s'acquitta de ces commiſſions auecque toute l'induſtrie & toute la fidelité que le Roy en pouuoit eſperer.

L'an mil cinq cent quarante-vn aprés la mort de Iean de Langeac le Roy luy donna l'Eueſché de Limoges, puis l'an mil cinq cent quarante-quatre l'Archeueſché de Bordeaux vacquant par la mort de Charles de Grammont, & ſon frere René du Bellay Eueſque du Mans eſtant decedé comme nous auons dit en mil cinq cent quarante-ſix, il luy ſucceda auſſi en cét Eueſché, où il fit ſon entrée le ſixiéme iour de Feurier de l'année ſuiuante.

François premier eſtant mort l'an mil cinq cent quarante-ſept, il celebra ſes obſeques dans la Cathedrale de Paris en la compagnie de neuf autres Cardinaux, auec quarante tant Archeueſques qu'Eueſques, & voyant que Henry ſecond ſucceſſeur de la Couronne ne luy continuoit pas la meſme faueur qu'il auoit poſſedée auprés de François, il quitta la Cour de France & ſe retira en celle de Rome. Aprés ce changement il ſe démit de l'Eueſché de Paris en faueur d'Euſtache du Bellay ſon couſin l'an mil cinq cent cinquante-vn, en cinquante-quatre de l'Archeueſché de Bordeaux entre les mains de François de Maulny, & en cinquante-ſix de l'Eueſché du Mans entre celles de Charles d'Angennes de Ramboüillet, aprés l'auoir poſſedé dix ans, ſçauoir eſt quelques ſept mois ſous François premier, & plus de neuf ans ſous Henry ſecond; & durant ſon Epiſcopat il fit baſtir vn pont de pierre ſur la riuiere d'Huyne prés de ſon Chaſteau d'Yuray l'Eueſque.

L'an mil cinq cent cinquante-cinq aprés le decés du Pape Marcel ſecond, noſtre Cardinal fut preſent au Conclaue où Iean Pierre Caraffe Napolitain nommé le Cardinal Theatin Eueſque d'Hoſtie, & Doyen du ſacré College, eſtant éleu Pape le vingt-troiſiéme de May iour de l'Aſcenſion de noſtre Seigneur, & nommé Paul quatriéme, les Cardinaux firent Iean du Bellay Doyen de leur College, à cauſe de l'abſence des Cardinaux de Bourbon & de Tournon qui eſtoient les plus anciens, & mourut en cette qualité âgé de ſoixante-huict ans le ſeiziéme de Feurier de l'an mil cinq cent ſoixan-

te. Il a laiſſé à la poſterité quelques declamations qu'il compoſa contre l'Empereur Charles le Quint, & vne Apologie pour François premier addreſſée aux Princes de l'Empire. De plus il nous a donné quelques échantillons de ſa poëſie en trois liures, dans leſquels la viuacité de ſon eſprit ſe fait aſſez reconnoiſtre. Il ſe ſeruit quelque temps de François Rabelais pour Medecin, & luy donna la Cure de Meudon prés de Paris.

Ce qui arriua de memorable pendant ſon Epiſcopat, fut que le Roy Henry ſecond eſtablit vn ſiege Preſidial en la ville du Mans.

REMARQVES.

PVISQVE Iean du Bellay eſt mort en mil cinq cent ſoixante, & que ſelon le ſieur de Courteilles, *il garda touſiours l'Eueſché du Mans*, il s'enſuiuroit qu'il en ſeroit mort Eueſque, & qu'il l'auroit eſté treize à quatorze ans, comme il dit ; mais parce que i'ay rapporté cy-deſſus qu'il s'en démiſt dés l'an mil cinq cent cinquante-ſix, qui eſt quatre ans auant ſa mort (comme ie prouueray clairement en la Remarque ſuiuante) il eſt donc faux qu'il garda touſiours cét Eueſché, ſçauoir eſt l'eſpace de quatorze ans, à compter depuis mil cinq cent quarante-ſix que mourut René du Bellay, eſtant aſſeuré que Iean fut Eueſque du Mans ſeulement dix années. Et bien que l'on accordaſt audit Sieur tout ce qu'il ſuppoſe, encore n'auroit-il pas aſſez eſtendu la comparaiſon de l'Epiſcopat de Iean auecque le regne de nos Roys, quand il met celuy-là *ſous les dernieres années de François premier, & le regne de Henry ſecond*, lequel eſtant mort le dixiéme de Iuillet de l'an mil cinq cent cinquante-neuf, il falloit encore adiouſter ſous la premiere année de François ſecond.

Page 833. & 834.

Ibid.

Il ſemble que ledit Sieur faſſe vne autre faute en ces paroles : *René du Bellay Eueſque du Mans eſtant decedé l'an mil cinq cent quarante-ſix, il* (Iean du Bellay) *luy ſucceda en l'adminiſtration de ce Dioceſe, & fit ſon entrée le ſixiéme iour de Feurier de la meſme année.* Il faut ſe reſſouuenir qu'il a dit que ce decés arriua au mois d'Aouſt, d'où il eſt euident que celuy de

Page 833.

Feurier ſuiuant n'eſtoit plus en la meſme année, mais en mil cinq cent quarante-ſept; & s'il vouloit s'excuſer qu'il l'entend auant que l'an fuſt reuolu, ie le veux bien, mais ie luy répondray que ce n'eſt pas parler en Chronologue, ſi ce n'eſtoit à la vieille mode, que Feurier euſt encore eſté en l'année mil cinq cent quarante-ſix; mais cette façon de compter n'eſtant plus en vſage, ce ſeroit faire des equiuoques à deſſein, que de s'en ſeruir de la ſorte ſans en aduertir, combien que pour dire le vray ie ne croy pas que le ſieur de Courteilles y ait penſé.

Il ne faut pas encore paſſer vne faute, quand il dit que Iean du Bellay fut deputé du Roy François premier *pour aſſiſter au traitté qui ſe faiſoit à Cambray contre les Venitiens.* Ce fut en l'an mil cinq cent vingt-neuf que ce traitté fut fait, dont huict articles nous ſont fournis par Duplex, où il n'eſt point parlé du tout des Venitiens, comme on peut voir. Mais le traitté fait à Cambray contre eux fut en l'an mil cinq cent huict ſous Louis douziéme, lors que Iean du Bellay n'eſtoit ny en âge ny en credit auprés du Roy, pour en receuoir cette deputation. Il eſt vray que ledit Sieur eſt aucunement excuſable d'auoir icy failly aprés Frizon. *Page 823.* *Gall. Purp.*

LXVIII.

CHARLES D'ANGENNES DE RAMBOVILLET.

AN DE CHRIST M.D.LVI.

POVRROIT-on faire comparaiſon entre deux perſonnages plus ſemblables que ſont ces deux Prelats Iean du Bellay & Charles d'Angennes ? Si l'on conſidere premierement les Maiſons dont ils ſont iſſus, la nobleſſe en eſt égale, ſi l'on regarde leur commencement, leur progrés & leur fin on y trouuera beaucoup de rapport, & ſi l'on recherche leur eſprit, leurs eſtudes, leurs inclinations & leur fortune, ce ne ſera qu'vne meſme choſe. Mais deſcendant plus au particulier, outre qu'ils ont touts deux eſté Cardinaux, & Eueſques du Mans, ils ont auſſi eſté les fauoris de leurs Princes, du Bellay de François premier, & d'Angennes de Charles neufiéme & de ſa mere Catherine, vous diriez que noſtre Charles auroit iuſtement commencé où Iean auoit finy, & que le premier moment de la decadence de celuy-cy, auroit eſté l'aſcendant de la fortune de celuy-là. Ils ont touts deux manié les affaires d'Eſtat, & employé leur induſtrie, celuy-là dans les guerres eſtrangeres, & celuy-cy dans les ciuiles, la ſemence de l'hereſie commença à leuer & à ſe faire voir du temps de Iean, & elle parut en ſa force du temps de Charles, & comme la France doit vne partie de ſon ſalut aux ſoins de celuy-là, pour auoir contribué à chaſſer les ennemis de l'Eſtat, elle en doit autant au courage & à la vigilance de celuy-cy, pour s'eſtre fortement oppoſé aux entrepriſes de ceux de la Religion. Iean fut deputé par le Roy pour aſſiſter au traitté de Cambray, & vne autre fois il fut enuoyé en ambaſſade vers les Potentats d'Allemagne, & Charles fut employé en pluſieurs ambaſſades vers les Princes de l'Europe, dont la plus ſolennelle fut

quand

quand il alla traitter auec le Pape Pie V. d'affaires de conſequence, & s'en acquitta au contentement de leurs Maieſtez. Enfin ils quitterent touts deux la Cour de France pour celle de Rome, finirent leurs iours en Italie, & (ſi on veut croire le bruit commun) touts deux par vne mort auancée.

Charles eſtoit fils de Iacques d'Angennes Seigneur de Ramboüillet, Lieutenant pour le Roy en Italie, & d'Iſabelle Cottereau Dame de Maintenon. Il naſquit le dernier d'Octobre de l'an mil cinq cent trente, & fut dés ſa ieuneſſe inſtruit aux bonnes lettres, auſquelles il fit vn progrés qui n'eſtoit pas mediocre. L'an mil cinq cent cinquante-ſix Iean du Bellay ſe démit de ſon Eueſché du Mans, que Henry ſecond à la faueur de la Reyne Catherine donna à noſtre Charles, dont il commença déslors à ioüir en vertu de ſon breuet, & fut conſacré dans la Chapelle Epiſcopale de Paris, & ne prit poſſeſſion que le vingt-deuxiéme d'Octobre de l'an mil cinq cent cinquante-neuf.

L'an mil cinq cent ſoixante-deux commencerent les premiers troubles pour le faict de la Religion, & la ville du Mans fut deſolée de cette peſte: car vn certain apoſtat appellé Merlin Caluiniſte, aprés auoir débauché vne Religieuſe qu'il entretenoit publiquement preſchoit ſon hereſie effrontément dans les halles du Mans, & debitoit les dogmes de ſa fauſſe Religion, en ſorte qu'il ſeduiſit la plus grand part des habitants: leſquels conſpirants touts enſemble auec ce traiſtre & ſeditieux, firent tant par leurs menées & pratiques, qu'ils donnerent moyen à ceux de leur faction de ſurprendre la ville le troiſiéme d'Auril de la meſme année, & de s'en rendre les maiſtres, où ils exercerent tant d'outrages & de cruautez, que le ſeul ſouuenir en donne de l'horreur. Leur rage s'attacha particulierement aux perſonnes voüées au ſeruice de Dieu, auſquelles ils firent ſouffrir touts les tourments imaginables; ils bruſlerent le Conuent des Cordeliers, pillerent toutes les Egliſes, principalement celle de ſainct Iulien, comme la plus riche, où ils firent vn grand butin, foüillerent dans les ſepulchres, & de rage qu'ils auoient de n'y auoir pas trouué dequoy aſſouuir leur auarice, comme ils penſoient, ils les bruſlerent, & renuerſerent toutes ces belles marques de l'antiquité.

La ville gemit plus de trois mois ſous le faix de cette oppreſſion iuſqu'à ce que l'onziéme de Iuillet, iour conſacré à la feſte de ſaincte Scholaſtique ſa protectrice & patronne, vne terreur panique & frayeur ſoudaine ſaiſit touts les Huguenots ſi fortement que ſans autre delay ils abandonnerent la ville auecque tant de precipitation, que les vns ſauterent du haut des murailles dans les foſſez, les autres ſortirent en foule par les portes, & l'on tient qu'il y auoit plus de huict cent hommes ſous les armes, qui coururent toute nuit qui çà qui là ſans eſtre pourſuiuis, & ſe rendirent les vns à Alençon & à Carentan dans les prochains iours, les autres à Dieppe & au Haure de grace, & quelques-vns paſſerent iuſqu'en Angleterre. Le Mans eſtant ainſi miraculeuſement deliuré fut incontinent remis entre les mains du Duc de Montpenſier, qui eſtoit en la prouince auec des forces pour le ſeruice du Roy.

Aprés que la ville fut nettoyée d'heretiques, & les Egliſes purgées de toutes leurs profanations, noſtre Charles ſe diſpoſa d'aller à Trente pour aſſiſter à la concluſion de ce fameux Concile, laquelle ſe fit en mil cinq cent ſoixante-trois ſous le Pape Pie quatriéme, & à ſon retour il fut receu de tout le peuple, auec autant de contentement qu'il auoit témoigné de déplaiſir de ſon abſence. L'eſtime que le Roy & la Reyne mere faiſoient de noſtre Eueſque, parut en ce qu'ils le choiſirent entre touts les Prelats de France pour l'enuoyer en ambaſſade vers le Pape Pie V. duquel ils obtinrent pour luy vn chapeau de Cardinal Preſtre ſous le titre de ſaincte Euphemie le vingt-ſeptiéme de May de l'an mil cinq cent ſoixante-dix en la troiſiéme promotion. Il fut le ſeul Cardinal François qui aſſiſta au Conclaue, quand Hugues Boncompagno Cardinal du titre de S. Sixte, fut creé Pape le treiziéme de May l'an mil cinq cent ſoixante & douze, & nommé Gregoire treiziéme.

Depuis ce temps Charles fit ſa reſidence ordinaire à Rome, & Sixte V. qui auoit ſuccedé à Gregoire le fit Gouuerneur de Corneto, place ſituée ſur la frontiere de l'Eſtat Eccleſiaſtique à l'emboucheure de la riuiere de Marza dans la mer de Toſcane. S'y eſtant vn iour tranſporté pour prendre l'air à

cauſe de quelque legere indiſpoſition qui luy eſtoit ſuruenuë, il y mourut âgé de cinquante-ſept ans le vingt-troiſiéme de Mars de l'an mil cinq cent quatre-vingt ſept, aprés auoir ioüi de l'Eueſché du Mans trente-vn an.

Il y a pluſieurs opinions ſur le genre de ſa mort, dont la plus conſtante eſt, que ſon neueu le Marquis de Rantigny s'ennuyant d'attendre ſi long-temps ſa ſucceſſion, & Claudio Lupi Maiſtre de chambre de ce Cardinal, auec ſon Medecin & ſon Apoticaire, craignants qu'il ne reuoquaſt ſa diſpoſition teſtamentaire qui eſtoit fort à leur auantage, prirent enſemble reſolution de l'oſter de ce monde, & pour ce faire luy donnerent vn lauement empoiſonné. Mais voyant que l'operation n'eſtoit pas aſſez prompte, & que le patient iettoit des hauts cris qui pourroient donner quelque défiance de leur crime dans l'eſprit du reſte de la famille toute d'Italiens, ce Claudio faiſant ſemblant de luy ſupporter la teſte auec vne main luy ſerra la gorge auecque l'autre ſi long-temps qu'il l'étouffa. Il fut enterré dans le Conuent des Cordeliers à Corneto.

REMARQVES.

IL faut que ie m'acquitte icy de la promeſſe que i'ay faite en la precedente Remarque, de prouuer que Iean du Bellay ſe démiſt de ſon Eueſché du Mans dés l'an mil cinq cent cinquante-ſix, qui eſt contre ce que dit le ſieur de Courteilles, *qu'il le garda touſiours, & qu'il ne mourut qu'en mil cinq cent ſoixante*, ce qui luy a fait faire vne autre faute, que ce Iean du Bellay a eſté Eueſque *treize à quatorze ans*, qui cependant ne l'a eſté que dix, ainſi que i'ay deſia remarqué. Or pour commencer ma preuue, ie dis que le Manuſcrit le porte expreſſément en ces paroles: *Carolus d'Angennes Cardinalis à Rambulieto cognominatus, Ioannis Bellaÿ Cardinalis ceſſione, Epiſcopatum Cenomanenſem adeptus eſt, & inter Cenomanicos Pontifices ſexageſimus octauus coptatus anno Domini* 1556. Il n'y a rien de plus exprés que ce texte, & i'ay peur que ledit Sieur l'abandonnant icy hors de ſaiſon ne s'en trouue pas bon marchand. Page 833. & 834.

Il dit en premier lieu que Charles d'Angennes *fit ſon entrée dans la ville le deuxiéme d'Octobre de l'an mil cinq cent ſoixante* contre l'authorité du Manuſcrit, qui nous apprend que ce fut le Page 838.

vingt-deuxiéme du meſme mois de l'an mil cinq cent cinquante-neuf vn an pluſtoſt. I'ay dit (contre l'authorité du Manuſcrit) dautant que ſi iamais il en a eu, c'eſt maintenant que le ſieur Moreau Chanoine du Mans, & Docteur en Theologie ſon autheur eſtant en vie écriuoit ce qu'il voyoit & ce qu'il ſçauoit bien, tellement que i'eſtime qu'on ſe doit confier en toute aſſeurance ſur ſon témoignage à cette fois ou iamais. Robert en ſa France Chreſtienne, & Frizon en ſa Cardinale ſuiuent de meſme, & dés là il ne peut eſtre vray ce qu'a dit le ſieur de Courteilles, que Iean du Bellay qui n'eſt mort qu'en mil cinq cent ſoixante, auoit touſiours gardé ſon Eueſché. Mais ce n'eſt pas aſſez, il faut paſſer plus auant: Moreau dit donc que Charles ſucceda en l'Eueſché du Mans à Iean du Bellay dés l'an mil cinq cent cinquante-ſix en vertu de la ceſſion qu'il en fit, en ſuite de laquelle il ne faut pas douter que Charles en eut incontinent le breuet du Roy pour lors Henry II. encore qu'il ne fuſt ſacré, & n'en priſt poſſeſſion que trois ans aprés, pour quelque raiſon que nous ne ſçauons pas, peut-eſtre à cauſe qu'il eſtoit encore bien ieune n'ayant que vingt-ſix ans en cette année de mil cinq cent cinquante-ſix, en laquelle il commẽça à ioüir du reuenu de l'Eueſché; & ſi on vouloit reuoquer en doute la verité de ce Manuſcrit, nonobſtant que ſon autheur ſoit aſſez digne de foy pour ce qui s'eſt paſſé de ſon temps, voicy vne piece authentique & hors de tout reproche qui en appuye l'authorité, & fait pour le moins voir que Charles ioüiſſoit de l'Eueſché au plus tard dés l'an mil cinq cent cinquante-huict, qui eſt vn preiugé aſſez fort pour faire connoiſtre la verité de ce qu'auance le Manuſcrit.

Gilles Bry au bout de ſon Hiſtoire des Comtez d'Alençon & du Perche nous en a donné les Couſtumes, à la fin deſquelles eſt le procés verbal des Commiſſaires deputez par le Roy, ſçauoir Chriſtophle de Thou Preſident, Barthelemy Faye & Iacques Viole Conſeillers, en datte de l'an mil cinq cent cinquante-huict, pour la reduction des Couſtumes des pays Comté & Bailliage du grand Perche. Et le Samedy vingt-troiſiéme de Iuillet de ladite année entre ceux de l'Eſtat Eccleſiaſtique qui ont comparu, aprés l'Eueſque, le Doyen, les Chanoines & le Chapitre de Chartres, eſt appellé *Reuerend*

Pere en Dieu Meſsire Charles d'Angennes Eueſque du Mans, qui a comparu par Maiſtre Iean Muſnier Chanoine de Chartres aſsiſté de Maiſtre Nicolle Goulet. Et ce qui monſtre encore dauantage, que Iean du Bellay n'eſtoit plus alors Eueſque du Mans, c'eſt qu'il y eſt auſſi appellé pour raiſon ſeulement de ce qu'il tient audit Comté à cauſe de l'Abbaye de Thiron, & y comparoiſt par Maiſtre Louis Pellé.

Mais ie veux encore monſtrer que ce que le Sieur de Courteilles adiouſte: *Aprés la mort de Iean du Bellay Charles neufiéme, & Catherine de Medicis ſa mere luy donnerent l'Eueſché du Mans,* Page 838. eſt impoſſible. Car ſelon ce qu'il dit en ſuitte *noſtre Charles fit ſon entrée dans la ville le deuxiéme d'Octobre l'an mil cinq cent ſoixante*, il falloit qu'auant ce temps-là il euſt le don de ſon Eueſché, puis aprés ſes Bulles: mais auparauant, meſmes alors Charles neufiéme n'eſtoit pas Roy, pour luy en pouuoir faire le don, ce qui eſt euident puiſque le Roy François ſecond viuoit encore, n'eſtant mort qu'au mois de Decembre enſuiuant, & Charles neufiéme ne pouuoit pas luy ſucceder pluſtoſt.

Il faut donc ſe rendre à ces conuictions, & ſuiuant icy la foy du Manuſcrit dire qu'à iuſte raiſon nous n'auons donné que dix ans d'Epiſcopat à Iean du Bellay, parce qu'il fit ceſſion l'an mil cinq cent cinquante-ſix, & conſequemment qu'il en faut compter trente & vn pour le temps de l'Epiſcopat de Charles d'Angennes, ſçauoir depuis l'obtention de ſon Breuet qui fut en la ſuſdite année iuſqu'à celle de ſon decés en mil cinq cent quatre-vingt ſept.

D'où l'on peut voir que le ſieur de Courteilles examine peu les choſes, & neantmoins prononce hardiment, car ſans aller bien loin il ſe fouruoye encore quand il dit parlant de noſtre Charles: *Il ſouſcriuit pareillement à vn Synode national qui fut conuoqué en la ville de Tours en l'an mil cinq cent quatre-vingt trois*, &c. & en l'autre page il dit du meſme: *Il fut renuoyé pour vne ſeconde fois à Rome de la part de ſa Maieſté vers le Pape Gregoire treiziéme, pour ſe conioüir de ſon aduenement au Pontificat. Depuis ce temps là il fit ſa reſidence ordinaire à Rome*, en quoy il y a vne contradiction manifeſte. Gregoire treiziéme fut éleu le treiziéme de May de l'an mil cinq cent ſoixante & douze,

Page 845.

Page 846.

ce fut donc en cette meſme année ou la ſuiuante que noſtre Charles fut enuoyé à Rome pour le ſuiet qu'il vient de rapporter, comment ſe peut-il donc faire, *qu'ayant depuis fait ſa reſidence ordinaire à Rome*, il ſouſcriuit neantmoins au Concile Prouincial de Tours en l'an mil cinq cent quatre-vingt trois? Car ce mot (*ſouſcriuit*) pris abſolument & ſans reſtriction, comme l'employe icy ledit Sieur, ſignifie vne preſence reelle & actuelle, qui ne ſe peut entendre de la perſonne de ſon Procureur Anſelme Tharon qui y comparut en ſon nom, ce que ledit Sieur deuoit écrire, & ne l'a pas fait.

Ce n'eſt pas encore tout. Ie n'ay pas voulu écrire en la vie de Charles, *qu'il fut renuoyé pour la ſeconde fois à Rome pour ſe conioüir auec Gregoire treiziéme de la part du Roy de ſon élection au ſouuerain Pontificat*, dautant que la verité de ce ſecond voyage m'eſt grandement ſuſpecte, & le ſuiet que i'ay d'en douter eſt qu'on remarque de Charles qu'il fut l'vnique de touts les Cardinaux François qui entra au Conclaue pour la creation du Pape Gregoire treiziéme; & cela eſtant, il a fallu que le Roy luy ait enuoyé commiſſion pour rendre ce deuoir à ſa Sainteté, ce qui eſt bien vray-ſemblable, autrement il euſt eſté neceſſaire qu'il fuſt reuenu de Rome, & retourné incontinent, n'eſtant pas la couſtume de differer long-temps ces deuoirs s'il n'y a quelques raiſons bien extraordinaires.

Page 846. Le ſieur de Courteilles adiouſte que *Sixte ſixiéme, qui auoit ſuccedé à Gregoire fit Charles Gouuerneur de Corneto.* Ie croy que c'eſt vne erreur de l'Imprimeur, Sixte ſixiéme eſt encore dans les eſtres obiectifs, à raiſon de quoy pour le corriger i'ay mis Sixte cinquiéme.

Mais quelque eloquent & perſuaſif que puiſſe eſtre ledit Sieur, ie ne penſe pas qu'il vienne iamais à bout de nous faire

Page 841. croire que *la ville* (du Mans) *demeura l'eſpace de trois mois dans cette ſouffrance & dans cette tyrannie*, (il parle des Huguenots qui l'auoient priſe) *iuſques à ce que les Catholiques ayant deſcendu la châſſe de ſainte Scolaſtique leur Patrone l'onziéme de Iuillet, firent ſelon leur couſtume la Proceſſion generale à l'entour de la Cité*, &c. Il faudroit auoir vne grande foy pour croire cecy, & ie penſe que ledit Sieur n'entend pas contraindre la liberté de noſtre *conſcience* pour y apporter plus de conſentement que la rai-

ſon ne le permet. Certes il nous a décrit ſi eloquemment & ſi tragiquement le ſac de cette miſerable ville, qu'il nous en a tiré les larmes des yeux. Les Caluiniſtes en eſtoient les maiſtres il y auoit plus de trois mois, qui auoient exercé toutes ſortes de cruautez, de pilleries, de ſacrileges, & de profanations, principalement dans les Egliſes qu'ils auoient ſpoliées de toutes leurs richeſſes, briſé les images des Saincts, renuerſé les ſepulchres, pourſuiuy par tout les Preſtres & les Religieux pour les maſſacrer ou du moins pour les mutiler: & neantmoins l'onziéme de Iuillet eſtant venu, ils deſcendent la châſſe de ſainte Scolaſtique éleuée ſur quatre hautes colomnes de bronze, derriere le grand autel de l'Egliſe Collegiale de ſainct Pierre, & *firent ſelon leur couſtume la Proceſſion generale à l'entour de la Cité.* Page 842. Ils ne deſcendirent cette châſſe que pour la porter en cette Proceſſion ſelon la couſtume, qui pourroit croire cela? N'eſtoit-ce pas l'expoſer à l'auarice de ces brigands, que de la porter ainſi en triomphe à l'entour de leur ville? Volontiers qu'ils laiſſerent aux Catholiques l'exercice ſi libre de leur Religion, que de celebrer leurs feſtes auec vn tel éclat, auec vne telle pompe? Ils ne pardonnerent à rien de tout ce qu'ils purent trouuer en la grande Egliſe, & euſſent épargné celle de S. Pierre? Cela eſt au de là de toute imagination, que des voleurs trouuent quelque choſe à prendre & ne le volent pas, que des Heretiques qui ſont les maiſtres dans vne ville conquiſe, ſouffrent ſi patiemment les exercices ſi publics & ſi ſolennels d'vne Religion qui leur eſtoit en telle horreur, qu'ils n'auoient pris les armes que pour l'abolir: c'eſt pourquoy racontant l'hiſtoire de leur fuite miraculeuſe, ie n'ay rien écrit dauantage que le Manuſcrit, qui ne fait aucune mention de cette Proceſſion.

Concluons donc que Charles d'Angennes a iouy de l'Eueſché du Mans trente & vn an ſous les trois années dernieres de Henry II. qui mourut le dixiéme de Iuillet de l'an mil cinq cent cinquante-neuf, les dix-ſept mois de François II. qui deceda le cinquiéme Decembre de l'an mil cinq cent ſoixante, les treize ans ſix mois de Charles IX. qui finit ſes iours le trentiéme de May de l'an mil cinq cent ſoixante & quatorze, & les treize premiers de Henry troiſiéme.

Le ſiege Epiſcopal vaqua vn an & huit iours.

... Meſsire Charles d'Angennes Eueſque du Mans, qui
... aiſtre Iean Muſnier Chanoine de Chartres aſsiſté
... oulet. Et ce qui monſtre encore dauanta-
... y n'eſtoit plus alors Eueſque du Mans,
... é pour raiſon ſeulement de ce qu'il
... l'Abbaye de Thiron, & y com-

... e ce que le Sieur de Cour-
... *Bellay Charles neufiéme,* Page 838.
... *l'Eueſché du Mans,*
... *noſtre Charles fit*
... *il cinq cent ſoi-*
... e don de ſon E-
... nt, meſmes alors
... uy en pouuoir faire
... Roy François ſecond
... s de Decembre enſui-
... it pas luy ſucceder pluſ-

... nuictions, & ſuiuant icy la
... te raiſon nous n'auons donné
... n du Bellay, parce qu'il fit ceſ-
... quante-ſix, & conſequemment
... nte & vn pour le temps de l'Epiſco-
... ennes, ſçauoir depuis l'obtention de
... la ſuſdite année iuſqu'à celle de ſon de-
... quatre-vingt ſept.
... voir que le ſieur de Courteilles examine peu
... eantmoins prononce hardiment, car ſans al-
... il ſe fouruoye encore quand il dit parlant de
... les: *Il ſouſcriuit pareillement à vn Synode national qui* Page 845.
... *en la ville de Tours en l'an mil cinq cent quatre-vingt*
... &c. & en l'autre page il dit du meſme: *Il fut renuoyé pour* Page 846.
... *ſeconde fois à Rome de la part de ſa Maieſté vers le Pape Gregoi-*
... *zieſme, pour ſe conioüir de ſon aduenement au Pontificat. De-*
... *ce temps là il fit ſa reſidence ordinaire à Rome,* en quoy il y
... vne contradiction manifeſte. Gregoire treiziéme fut éleu
... treiziéme de May de l'an mil cinq cent ſoixante & douze.

Pere en Dieu Meſsire Charles d'Angennes Eueſque du Mans, qui a comparu par Maiſtre Iean Muſnier Chanoine de Chartres aſsiſté de Maiſtre Nicolle Goulet. Et ce qui monſtre encore dauantage, que Iean du Bellay n'eſtoit plus alors Eueſque du Mans, c'eſt qu'il y eſt auſſi appellé pour raiſon ſeulement de ce qu'il tient audit Comté à cauſe de l'Abbaye de Thiron, & y comparoiſt par Maiſtre Louis Pellé.

Mais ie veux encore monſtrer que ce que le Sieur de Courteilles adiouſte : *Aprés la mort de Iean du Bellay Charles neufiéme, & Catherine de Medicis ſa mere luy donnerent l'Eueſché du Mans,* Page 838. eſt impoſſible. Car ſelon ce qu'il dit en ſuitte *noſtre Charles fit ſon entrée dans la ville le deuxiéme d'Octobre l'an mil cinq cent ſoixante*, il falloit qu'auant ce temps-là il euſt le don de ſon Eueſché, puis aprés ſes Bulles : mais auparauant, meſmes alors Charles neufiéme n'eſtoit pas Roy, pour luy en pouuoir faire le don, ce qui eſt euident puiſque le Roy François ſecond viuoit encore, n'eſtant mort qu'au mois de Decembre enſuiuant, & Charles neufiéme ne pouuoit pas luy ſucceder pluſtoſt.

Il faut donc ſe rendre à ces conuictions, & ſuiuant icy la foy du Manuſcrit dire qu'à iuſte raiſon nous n'auons donné que dix ans d'Epiſcopat à Iean du Bellay, parce qu'il fit ceſſion l'an mil cinq cent cinquante-ſix, & conſequemment qu'il en faut compter trente & vn pour le temps de l'Epiſcopat de Charles d'Angennes, ſçauoir depuis l'obtention de ſon Breuet qui fut en la ſuſdite année iuſqu'à celle de ſon decés en mil cinq cent quatre-vingt ſept.

D'où l'on peut voir que le ſieur de Courteilles examine peu les choſes, & neantmoins prononce hardiment, car ſans aller bien loin il ſe fouruoye encore quand il dit parlant de noſtre Charles : *Il ſouſcriuit pareillement à vn Synode national qui* Page 845. *fut conuoqué en la ville de Tours en l'an mil cinq cent quatre-vingt trois*, &c. & en l'autre page il dit du meſme : *Il fut renuoyé pour* Page 846. *vne ſeconde fois à Rome de la part de ſa Maieſté vers le Pape Gregoire treiziéme, pour ſe conioüir de ſon aduenement au Pontificat. Depuis ce temps là il fit ſa reſidence ordinaire à Rome*, en quoy il y a vne contradiction manifeſte. Gregoire treiziéme fut éleu le treiziéme de May de l'an mil cinq cent ſoixante & douze,

Pere en Dieu Meſsire Charles d'Angennes Eueſque du Mans, qui a comparu par Maiſtre Iean Muſnier Chanoine de Chartres aſsiſté de Maiſtre Nicolle Goulet. Et ce qui monſtre encore dauantage, que Iean du Bellay n'eſtoit plus alors Eueſque du Mans, c'eſt qu'il y eſt auſſi appellé pour raiſon ſeulement de ce qu'il tient audit Comté à cauſe de l'Abbaye de Thiron, & y comparoiſt par Maiſtre Louis Pellé.

Mais ie veux encore monſtrer que ce que le Sieur de Courteilles adiouſte : *Aprés la mort de Iean du Bellay Charles neufiéme, & Catherine de Medicis ſa mere luy donnerent l'Eueſché du Mans,* Page 838. eſt impoſſible. Car ſelon ce qu'il dit en ſuitte *noſtre Charles fit ſon entrée dans la ville le deuxiéme d'Octobre l'an mil cinq cent ſoixante*, il falloit qu'auant ce temps-là il euſt le don de ſon Eueſché, puis aprés ſes Bulles : mais auparauant, meſmes alors Charles neufiéme n'eſtoit pas Roy, pour luy en pouuoir faire le don, ce qui eſt euident puiſque le Roy François ſecond viuoit encore, n'eſtant mort qu'au mois de Decembre enſuiuant, & Charles neufiéme ne pouuoit pas luy ſucceder pluſtoſt.

Il faut donc ſe rendre à ces conuictions, & ſuiuant icy la foy du Manuſcrit dire qu'à iuſte raiſon nous n'auons donné que dix ans d'Epiſcopat à Iean du Bellay, parce qu'il fit ceſſion l'an mil cinq cent cinquante-ſix, & conſequemment qu'il en faut compter trente & vn pour le temps de l'Epiſcopat de Charles d'Angennes, ſçauoir depuis l'obtention de ſon Breuet qui fut en la ſuſdite année iuſqu'à celle de ſon decés en mil cinq cent quatre-vingt ſept.

D'où l'on peut voir que le ſieur de Courteilles examine peu les choſes, & neantmoins prononce hardiment, car ſans aller bien loin il ſe fouruoye encore quand il dit parlant de noſtre Charles : *Il ſouſcriuit pareillement à vn Synode national qui* Page 845. *fut conuoqué en la ville de Tours en l'an mil cinq cent quatre-vingt trois*, &c. & en l'autre page il dit du meſme : *Il fut renuoyé pour* Page 846. *vne ſeconde fois à Rome de la part de ſa Maieſté vers le Pape Gregoire treiziéme, pour ſe conioüir de ſon aduenement au Pontificat. Depuis ce temps là il fit ſa reſidence ordinaire à Rome*, en quoy il y a vne contradiction manifeſte. Gregoire treiziéme fut éleu le treiziéme de May de l'an mil cinq cent ſoixante & douze,

eloquemment &
ille, qu'il nous en a
n eſtoient les mai-
ient exercé toutes
leges, & de profa-
qu'ils auoient ſpo-
images des Saincts,
ut les Preſtres & les
ns pour les mutiler:
nt venu, ils deſcen-
uée ſur quatre hautes
autel de l'Egliſe Col-
ur couſtume la Proceſſion *Page 842.*
endirent cette châſſe
ſelon la couſtume, qui
l'expoſer à l'auarice de
triomphe à l'entour de
nt aux Catholiques l'e-
de celebrer leurs feſtes
pe? Ils ne pardonnerent
er en la grande Egliſe, &
Cela eſt au de là de toute
ient quelque choſe à pren-
heretiques qui ſont les mai-
ouffrent ſi patiemment les e-
ls d'vne Religion qui leur e-
auoient pris les armes que pour
ntant l'hiſtoire de leur fuite mi-
t dauantage que le Manuſcrit, qui
de cette Proceſſion.

Charles d'Angennes a iouy de l'Eueſ-
& vn an ſous les trois années dernieres de
urut le dixiéme de Iuillet de l'an mil cinq
neuf, les dix-ſept mois de François II. qui
uiéme Decembre de l'an mil cinq cent ſoixan-
ans ſix mois de Charles IX. qui finit ſes iours le
e May de l'an mil cinq cent ſoixante & quator-
ize premiers de Henry troiſiéme.
Epiſcopal vaqua vn an & huit iours.

LXIX.

CLAVDE D'ANGENNES DE RAMBOVILLET.

An de Christ mdlxxxviii.

Il n'y a rien de nouueau ſous le Soleil, dit le Sage, ce qui ſe fait preſentement s'eſt deſia fait & ſe fera encore; nous voyons les meſmes choſes en mil cinq cent quatre-vingt huit, que nous auons veu en mil quatre-vingt huit, quand la ville du Mans ſe trouuant reuoltée contre le Duc de Normandie ſon legitime Seigneur, & pleine de ſeditions, enuoya querir Hugues fils d'Azon de Genes pour eſtre leur Comte, le receurent dans leur ville & luy iurerent fidelité; & dautant que Hoel leur Eueſque la garda touſiours inuiolable au Duc Robert, ils le perſecuterent par touts les moyens dont ils purent s'auiſer, à l'inſtigation de quelques méchants Preſtres qui le chargerent de calomnies & ne ceſſerent de l'affliger, iuſqu'à tant qu'ils le contraignirent enfin d'abandonner la ville & la prouince. L'hiſtoire que i'ay à raconter de Claude d'Angennes, n'eſt qu'vne repetition de celle-là, il n'y a à dire que de cinq cent ans pour le temps, & les perſonnes qui ſont differentes, car pour le ſuiet & les euenements ce n'eſt qu'vne meſme choſe, en ſorte que ie ne vous décris pas cette hiſtoire comme nouuelle, mais ſeulement comme renouuelée.

Le Chaſteau de Ramboüillet au païs Chartrain fut le lieu de la naiſſance de Claude d'Angennes frere de ſon predeceſſeur, le vingt-ſixiéme d'Aouſt de l'an mil cinq cent trente-huit. Il fit ſes Humanitez & ſa Philoſophie à Paris, puis il alla à Bourges entendre le Iuriſconſulte Duaren, ſous lequel ayant pris ſes licences il s'en retourna à Paris pour ſuiure le

Bar-

Barreau, & s'exercer à la pratique du Palais. Aprés auoir preſté le ſerment d'Auocat au Parlement, il partit en mil cinq cent ſoixante & vn pour aller à Padouë continuer ſes eſtudes en Iuriſprudence, & y demeura iuſqu'à la concluſion du Concile qui ſe tenoit en la ville de Trente, où il alla trouuer ſon frere l'Eueſque du Mans, auecque lequel ayant ſeiourné quelque temps, il prit le chemin de Rome, puis de Naples & des autres villes d'Italie, d'où il ne retourna que ſur la fin de l'année mil cinq cent ſoixante-trois, qu'il s'arreſta tantoſt au Mans où il paſſoit le temps aux diuertiſſements ordinaires de la ieuneſſe, & tantoſt à Paris pour hanter le Barreau, ce qu'il fit iuſqu'en l'an mil cinq cent ſoixante-ſix, que Charles neufiéme le gratifia d'vne charge de Conſeiller d'Egliſe au Parlement de Paris, en laquelle il fut receeu aprés vn examen rigoureux. Au meſme temps il fut pourueu du Prieuré de Loüye prés de Dourdan, & trois ans aprés ſa Maieſté le deputa entre les Conſeillers de la Cour qu'il enuoya vers le Duc de Florence Coſme de Medicis pour traitter d'affaires d'importance, dont il s'acquitta ſi dignement, que le Roy pour témoigner le contentement qu'il receut de ſa negociation le fit Conſeiller d'Eſtat.

L'année ſuiuante il le renuoya vers le Pape Pie cinquiéme, auec lequel ayant traitté de ſa commiſſion pendant quinze iours s'en retourna en France pour en rendre compte: & depuis ce temps-là il demeura touſiours à Paris à exercer la charge de Conſeiller, iuſqu'à ce qu'en l'année mil cinq cent ſoixante & dix-ſept Henry troiſiéme luy donna vn eſtat de Preſident en la cinquiéme des Enqueſtes, & quelques mois aprés le nomma à l'Eueſché de Noyon. Ayant receu ſes Bulles l'année ſuiuante il fut ſacré par le Cardinal de Gondy en ſa Chapelle Epiſcopale à Paris, & le huitiéme de Feurier de l'an mil cinq cent ſoixante & dix-neuf, il fit ſon entrée dans Noyon bien ſolennelle. Cét Eueſché eſtoit en mauuais eſtat, dautant que le dernier Eueſque en auoit iouy plus de cinquante ans ſans y reſider, neantmoins noſtre Claude ſe confiant au ſecours du Ciel prit courage, & fit tant qu'il le remit en bon eſtat tant au ſpirituel qu'au temporel. Meſmes il ne feignit pas quelquefois de s'expoſer au danger pour ſecou-

rir ſon peuple qui eſtoit affligé de la peſte; il s'addreſſa à Dieu par prieres publiques & proceſſions pour appaiſer ſa colere, & luy fit vœu de ieuſner touts les Mecredis, Vendredis & Samedis de l'année, qu'il obſerua religieuſement tout le temps de ſa vie. Auſſi dit-on que depuis ce temps la peſte ceſſa dans la ville de Noyon & dans ſon Dioceſe où il reſida toûiours pendant qu'il en fut Eueſque, s'occupant inceſſamment à touts les deuoirs d'vn bon & vigilant Paſteur, en ſorte que ſa reputation ayant volé au delà des Alpes, S. Charles Borromée luy en écriuit des lettres de congratulation.

Il fut preſent au Concile Prouincial aſſemblé à Rheims, auquel preſida Louis de Lorraine Cardinal de Guiſe l'an mil cinq cent quatre-vingt trois, pour la reformation du Clergé ſelon le Concile de Trente.

Le Cardinal de Ramboüillet frere de noſtre Claude eſtant decedé en l'an mil cinq cent quatre-vingt ſept, comme nous auons dit, le Roy nomma cettuy-cy à l'Eueſché du Mans; qu'il fit difficulté d'accepter au commencement, mais enfin ſe laiſſant vaincre aux prieres de ſes parents dont l'vn eſtoit Gouuerneur, & l'autre Seneſchal & Vidame en cette prouince, il en obtint les prouiſions l'an mil cinq cent quatre-vingt huit; & le troiſiéme d'Auril de la meſme année qui eſtoit le Dimanche de la Paſſion, il fit ſon entrée ſolennelle dans la ville, & ſe reſſouuenant des mauuais exemples qu'il auoit donnez en ſa ieuneſſe par des actions d'vne vie vn peu trop libre, lors que venant viſiter Meſſieurs ſes freres il y faiſoit du ſeiour, huit iours aprés qu'il eut fait ſon entrée, ſçauoir le Dimanche de Paſques Fleuries que preſque toute la ville va en proceſſion à l'Abbaye de ſainct Vincent, il monta en chaire, & au milieu de ſa predication fit vne confeſſion publique de toutes ſes fautes, en demanda pardon à Dieu, & à tout ſon peuple du ſcandale qu'il leur auoit autresfois donné, fit des proteſtations de les edifier deſormais autant par ſa vie & par ſes actions, qu'il leur auoit donné ſuiet de mauuaiſe edification, coniura touts ceux qui auoient eſté en quelque façon participants de ſes débauches, de prendre des reſolutions ſemblables aux ſiennes. Ces paroles accompagnées de ſanglots & de larmes qui témoignoient aſſez la douleur profonde qu'il

auoit au cœur, furent meſlées auec celles des auditeurs, & l'execution de ſes promeſſes par les bons exemples qu'il monſtra à touts ſes Dioceſains le reſte de ſes iours, leur ſeruit d'vn puiſſant éguillon pour les inciter à le ſuiure par imitation, tellement qu'en peu de temps on s'apperceut d'vn notable changement dans les mœurs de touts les habitants.

Neantmoins ſon entrée faite au Dimanche de la Paſſion luy fut comme vn pronoſtic des trauerſes qui l'attendoient au commencement de ſon Pontificat, car n'ayant non plus que ſes freres iamais quitté le ſeruice du Roy, & la ville ſuiuant le party de la Ligue, cela fut cauſe qu'il ſouffrit la haine de la pluſpart, qu'il receut pluſieurs affronts, & meſmes qu'il fut quelquefois en peril de ſa vie. Les ſeditieux, entre leſquels il y auoit pluſieurs Preſtres, voulurent entrer de force dans l'Eueſché pour tuer Monſieur de Maintenon frere de Monſieur de Fargis Gouuerneur de la ville & de la prouince pour le Roy: mais noſtre Eueſque ſortant auec deux Aumoſniers ſeulement, appaiſa la ſedition pour quelque temps; ce qui le fit retirer dans le Chaſteau auec ſon frere, où il demeura iuſqu'à ce qu'il en ſortiſt par vn accord fait auecque le Seigneur de Boiſ-dauphin qui eſtoit Gouuerneur du Mans pour la Ligue, & l'année meſme il fut deputé par ſon Clergé pour aſſiſter aux Eſtats de Blois.

Le Roy Henry troiſiéme aprés auoir fait tuer le Duc & le Cardinal de Guiſe, enuoya noſtre Eueſque auec ſon frere le Marquis de *Piſani* à Rome vers Sixte cinquiéme, au commencement de l'année ſuiuante que l'on comptoit mil cinq cent quatre-vingt neuf, pour l'aduertir de ce qui s'eſtoit paſſé & pour luy remonſtrer comme ſa Maieſté auoit eſté contrainte d'en venir à cette extremité; mais ayant veu que leurs remonſtrances n'auoient rien pû gagner ſur l'eſprit de ſa Saincteté, qui ne pouuoit approuuer la violence de ce procedé, ils s'en reuinrent en France; & ſur la fin de l'année le Roy Henry quatriéme aprés auoir pris la ville de Vendoſme vint aſſieger celle du Mans le trentiéme de Nouembre, qu'il prit auſſi par compoſition, & fut exempte du pillage par l'interceſſion de ſon Eueſque, qui fit en ſorte que le Roy ſe contenta de vingt-ſept mille eſcus pour donner aux Suiſſes. Noſtre Clau-

de fut reſtably dans ſon Eueſché, & le ſieur du Fargis en ſon Gouuernement par l'ordre du Roy, qui diſt aux habitants qu'ils eſtoient grandement obligez à leur Paſteur qui auoit ſauué le troupeau & la bergerie. Eſtant ainſi remis il oublia toutes les iniures & toutes les indignitez qu'on luy auoit faites, & n'en voulut iamais témoigner le moindre reſſentiment.

L'an mil cinq cent quatre-vingt treize le Roy enuoya à Rome le Duc de Neuers, pour donner auis de ſa Conuerſion au Pape Clement huitiéme, enſemble luy demander l'abſolution; & les Eueſques de France enuoyerent le noſtre en la compagnie de ce Duc, pour rendre raiſon à ſa Sainteté de ce que ſans ſa permiſſion ils auoient receu Henry quatriéme au giron de l'Egliſe: mais ce voyage fut inutile, le Pape n'ayant voulu accorder ny l'vn, ny entendre les autres pour cette fois.

Depuis Claude retourné en ſon Dioceſe n'eut plus d'autres penſées que de le regler, reformant ſon Clergé, & en toutes choſes s'acquittant entierement des deuoirs d'vn parfait Prelat; & pource qu'il eſtoit fort ſçauant & ſtudieux, auſſi en faueur des Lettres il changea par la permiſſion du Pape la maiſon & le Preſbytere de ſainct Oüen en vn College ou Seminaire, où ſont maintenant les Peres de l'Oratoire, leſquels outre les Humanitez y enſeignent la Philoſophie & la Theologie morale.

Il fut fort ſoigneux & entier à ne donner les Prebendes & les Cures, qu'à des perſonnes capables & de bonne vie, au reſte éloigné de toute auarice, comme il fit bien paroiſtre par le refus de l'Abbaye de Sauigné au Dioceſe d'Auranche de vingt-deux mil liures de rente, vacquante par la mort de ſon frere le Cardinal, & qui eſtoit en la diſpoſition de Monſieur de Ramboüillet ſon frere, à qui le Roy l'auoit donnée, & diſt pour s'en excuſer qu'il ne croyoit pas qu'on pût en conſcience poſſeder pluſieurs Benefices, & qu'il ſe trouuoit aſſez chargé d'vn.

Enfin eſtant dans le deſſein de reformer les Monaſteres des Religieuſes de ſon Dioceſe, & pour commencer s'eſtant tranſporté dans l'Abbaye du Pré, ſur vne conteſtation qu'il

eut, comme il eſtoit d'vn naturel prompt & actif, il s'échauffa tellement qu'il demeura malade d'vne pleureſie, & en mourut le quinziéme de May de l'an mil ſix cent vn, ayant veſcu ſoixante-trois ans, moins trois mois & onze iours, & tenu le ſiege treize ans vn mois & douze iours ſous les ſeize mois derniers de Henry troiſiéme, & enuiron les douze premieres années de Henry quatriéme. Ses obſeques furent celebrées par ſon couſin François de la Gueſle Archeueſque de Tours le vingt-ſixiéme de Iuin; l'Oraiſon funebre fut prononcée par Philippes de Coſpean depuis Eueſque d'Aire, & le corps fut depoſé dans le Chœur de l'Egliſe, ioignant la chaire Epiſcopale, & couuert d'vne table de cuiure grauée de ſon Epitaphe.

REMARQVES.

NE ſeroit-ce pas vn obiet digne de compaſſion de voir vn Pilote, qui dans le long cours d'vne perilleuſe nauigation ayant eſté continuellement agité des tempeſtes & batu des orages, traiſneroit enfin pluſtoſt qu'il ne conduiroit dans le port ſon vaiſſeau ainſi mal traitté, & donnant à quelques pointes de rochers cachez à fleur d'eau feroit bris & acheueroit mal-heureuſement de ſe perdre à la veuë du haure qu'il auoit deſia ſalüé de loin? Le ſieur de Courteilles eſt ce Pilote, qui aprés vn voyage de ſeize ſiecles qu'il a fait auec beaucoup de perils & beaucoup de hazardeuſes rencontres, amenant enfin le vaiſſeau de ſon Hiſtoire en aſſez mauuais équipage, tout preſt à moüiller l'ancre, heurte imprudemment à des écueils qui luy ſont inconnus, & nous donne ſuiet de plaindre ſon triſte naufrage. La charité nous oblige à les découurir, afin que d'autres qui tiendroient vne meſme route puiſſent les eſquiuer & prennent garde de ſe perdre.

Le premier eſt, quand le ſieur de Courteilles écrit: *En l'an mil cinq cent quatre-vingt treize Claude fut derechef enuoyé en Italie pour accompagner le Duc de Neuers lors qu'il fut en ambaſſade pour ſaluer ſa Saincteté au nom du Roy Henry quatriéme, & rendre de ſa part l'obeyſſance au ſainct Siege. Il fut auſſi en cette occaſion delegué de* Page 864.

touts les Eueſques de France pour rendre raiſon au Pape Gregoire quatorziéme, de ce que ſans ſon congé ils auoient receu le Roy à faire abiuration de ſon erreur, &c. Tout cecy eſt vray, ſi au lieu de Gregoire quatorziéme il auoit mis Clement huictiéme, qui fut éleu Pape dés le mois de Ianuier de l'an mil cinq cent quatre-vingt douze : Gregoire mourut au mois d'Octobre de l'an mil cinq cent quatre-vingt onze, Innocent IX. fut éleu aprés luy, & ne veſcut que iuſqu'au mois de Decembre ſuiuant, & Clement aprés cettuy-cy : tellement qu'y ayant eu vn Pape entre Gregoire & Clement, l'erreur ou l'inaduertence dudit Sieur en paroiſt touſiours plus grande.

Le ſecond écueil eſt, quand il nous rapporte que noſtre Claude auoit vn parfait mépris des vanitez & des grandeurs de la terre, il nous en donne vn exemple en ces termes : *Il a touſiours méprisé les vaines grandeurs du ſiecle, car i'ay appris que le Roy lors qu'il l'enuoya en ambaſſade à Rome écriuit à ſa Sainteté, afin de luy donner le chapeau de Cardinal auſſi bien qu'à ſon frere, & qu'il refuſa d'y aller iuſqu'à ce que les lettres de faueur euſſent eſté retirées, ſe iugeant indigne de cét honneur.* Page 868. Le ſieur de Courteilles a appris ce conte là & l'a creu, puiſqu'il nous l'a voulu apprendre ; mais encore que ie ſois de ſa Religion ie ne ſuis pas de ſa croyance. Deux Roys Henrys ayant enuoyé Claude à Rome, il faudroit ſçauoir duquel il entend parler, mais qu'il entende lequel il voudra, il n'eſt non plus vray de l'vn que de l'autre. Henry troiſiéme aprés le maſſacre des Guiſes le vingt-troiſiéme Decembre de l'an mil cinq cent quatre-vingt huict, enuoya noſtre Prelat auecque ſon frere à Rome, comme nous auons dit, vers Sixte cinquiéme qui eſtoit irrité de cette action, & le Roy en peine de la iuſtifier, & de ſatisfaire à vn Monitoire que le Pape auoit donné contre luy ; ie vous demande ſi c'eſtoit là vn temps propre à Henry de pretendre des faueurs, & de luy demander vn Chapeau pour vn de ſes Ambaſſadeurs, qui ne peurent ſeulement obtenir l'abſolution pour le Roy quelque deuoir qu'ils fiſſent, & quelque peine qu'ils y priſſent, & furent contraints de s'en retourner ſans aucun effect de leur ambaſſade ?

Henry quatriéme ayant eſté conuerty à la Foy Catholi-

que par le ſoin & la diligence des Eueſques de France, & reconcilié à l'Egliſe ſans l'ordre exprés du Pape, enuoya neantmoins le Duc de Neuers à Rome accompagné de Claude d'Angennes Eueſque du Mans, & de Louis Seguier Doyen de Noſtre-Dame de Paris, pour demander ſon abſolution à ſa Saincteté, dequoy il fut refuſé tout à plat, meſme que le Pape ne voulut iamais receuoir le Duc en qualité d'Ambaſſadeur; & eſtant entré dans Rome contre les defenſes expreſſes qui luy en auoient eſté faites, il eut commandement d'en ſortir quatre iours aprés; & quant aux Prelats de ſa compagnie, ſa Saincteté declara qu'elle ne les pouuoit admettre à luy rendre aucun deuoir, qu'aprés qu'ils ſe ſeroient iuſtifiez deuant le Cardinal de ſainct Seuerin Preſident de l'Inquiſition, & qu'ils auroient ſatisfait à l'ordonnance du grand Penitencier. Bien plus, le bruit courant par la ville que le Pape feroit arreſter les Prelats qui eſtoient en la compagnie du Duc à ſon depart, il les fit marcher à ſes coſtez tout le long des ruës, aprés auoir proteſté hautement que ſans reſpect de perſonne quelconque, il tueroit celuy qui entreprendroit de mettre la main ſur pas vn d'eux, ce qui fut cauſe que perſonne n'oſa ſe mettre en deuoir de le faire. Voyez donc ie vous prie ſi c'eſtoit-là vne ſaiſon d'obtenir vn chapeau de Cardinal pour noſtre Prelat, & s'il auoit raiſon de ſe cacher la teſte de peur qu'il ne luy tombaſt deſſus? *Dupleix.*

Ie veux donc bien que le ſieur de Courteilles ait appris cette belle hiſtoire, mais il la deuoit garder pour ſoy & ne la conter pas à des perſonnes qui ne ſont pas ſi credules que luy. Et certes il faut qu'il le ſoit bien maintenant, & qu'il n'ait plus cét eſprit fort qu'il auoit au commencement, quand il a reuoqué en doute nos traditions de l'antiquité de la miſſion de ſainct Iulien noſtre premier Eueſque, pour de puiſſantes raiſons, ce luy ſemble, entre autres que l'authorité de Sulpice Seuere, & de Gregoire de Tours (qu'il cite pour ſon opinion) eſt irrefragable, dautant qu'ils ſuiuoient *de plus prés ces temps éloignez des noſtres, & partant auoient vne connoiſſance plus parfaite.* Car s'il fait icy luy-meſme des fautes ſi groſſieres, & ſi frequentes dans la relation des choſes que nos pe- *Page 37.*

res ont veuës, *& annunciauerunt nobis*, quel inconuenient y aura-t'il que ces deux auteurs ne ſe ſoyent auſſi mépris au rapport des choſes qui ſont arriuées plus de deux cent ans auant le temps de celuy-là des deux qui en eſtoit le plus proche? I'ay répondu à cette raiſon en ſon lieu propre d'vne autre façon, mais l'occaſion ſe preſentant ſi à propos, ie ne l'ay pas voulu obmettre afin qu'on la puiſſe adiouſter aux premieres réponſes que i'y ay données.

Voicy encore vn troiſiéme écueil, bien que peu dangereux parce qu'il eſt fort petit, qu'il ne faut pas laiſſer de monſtrer en paſſant. C'eſt quand il dit que noſtre Eueſque a veſcu *ſoixante trois ans trois mois onze iours*. Il falloit adiouſter à la fin cette petite particule, *moins*, car Claude eſt nay le vingt-ſixiéme iour d'Aouſt de l'an mil cinq cent trente-huit, & il eſt certain que les ſoixante-trois ans eſtoient reuolus le vingt-ſixiéme d'Aouſt de l'an mil ſix cent vn, mais parce qu'il eſt mort dés le quinziéme de May precedent, i'ay mis à propos qu'il auoit veſcu ſoixante trois ans moins trois mois onze iours: & voyez ie vous prie, s'il eſt vray que le Liure du ſieur de Courteilles ſoit plus correct à la fin qu'au commencement, comme il dit en ſa Defenſe Anticipée.

Page 870. *Page 858.* *Page 5.*

Ie ne veux paſſer icy ſous ſilence quelques particularitez qui arriuerent lors que Claude fut deputé pour aſſiſter aux Eſtats de Blois en mil cinq cent quatre-vingt huit, que i'ay trouuées dans le procés verbal de la Deputation qui en fut faite au Mans deuant ledit Seigneur les troiſiéme & vingt-cinquiéme d'Aouſt de ladite année, par lequel appert que l'aſſemblée du Clergé ayant nommé par la pluralité des voix ledit Seigneur Eueſque, le ſieur Primet Theologal, & le R. P. F. Gilles Naudier Abbé de ſainct Vincent, ledit Eueſque en fit deputer deux autres, ſçauoir eſt l'vn nommé Guillaume *Plancius* Chanoine de la Cathedrale, & l'autre F... Gorgeart Religieux de la Coulture. Meſſieurs de ſainct Iulien, de ſainct Pierre, de ſainct Michel, & de la Maiſon-Dieu s'eſtant oppoſez à cette ſeconde deputation, & l'oppoſition releuée aux Eſtats Generaux, fut iugée le Mardy quatriéme iour d'Octobre enſuiuant par l'Aſſemblée generale du Clergé aux Eſtats de Blois, & fut dit que la premiere Deputation auroit

auroit lieu, & que ledit Eueſque, Primet & Naudier demeureroient deputez à l'excluſion de *Plancius* & de Gorgeart.

Cette Remarque eſtant la derniere, ie n'ay plus rien à démeſler auecque ledit Sieur. Il eſt donc temps de parler d'accord & de mettre fin à nos differents, leſquels eſtant ſans deſſein de luy contredire, & n'ayant eu pour obiet que la connoiſſance de la verité, ie croy qu'il m'en ſçaura gré, & qu'au lieu de le trouuer mauuais, il adorera comme moy cette fille aiſnée du Ciel, & receura mes excuſes qui portent leur iuſtification, conſiderant que ceux qui aiment la verité comme elle merite, ne connoiſſent point d'amis quand il y va de ſes intereſts, auſquels nous ſommes obligez de ſacrifier les noſtres, pour luy rendre les ſoûmiſſions que nous luy deuons.

LXX.

CHARLES DE BEAVMANOIR DE LAVARDIN.

An de Christ MDCI.

L'Ancienne & illuſtre Maiſon de Beaumanoir, connuë maintenant en toute la France ſous le nom de Lauardin, eſt originaire de la Bretagne Armorique, dans laquelle eſt ſa premiere ſouche plantée ce ſemble auec la prouince meſme, ainſi que nous pouuons apprendre tant par les vieux titres, que par les anciennes ſepultures, & par les hiſtoires. Nous trouuons dés l'an mil deux cent ſoixante & dix-huit, vn Meſſire Robert de Beaumanoir Cheualier pere de Meſſire Robin de Beaumanoir Eſcuier, qui floriſſoit vers l'an mil

trois cent ſeize, auquel ſucceda en l'an mil trois cent quarante-ſept Iean de Beaumanoir auſſi Eſcuier, grand perſonnage, comme il ſe remarque dans les Chroniques de Bretagne, où il eſt qualifié Mareſchal, & reduiſit la ville & le chaſteau de Iugon en l'obeïſſance de Charles de Blois (neueu du Roy de France Philippes ſixiéme) qui pretendoit au Duché contre Iean Comte de Montfort, & ce enuiron l'an mil trois cent quarante-deux. Ce meſme de Beaumanoir fut Gouuerneur du Duché de Bretagne, & en cette qualité le Duc de Lanclaſtre luy depoſa & conſigna entre ſes mains les clefs de la ville de Renes vers l'an mil trois cent ſoixante. Ce fut luy qui entreprit ce combat memorable de trente Gentilshommes Bretons, contre pareil nombre d'Anglois, deſquels les Bretons demeurerent non ſeulement victorieux, mais encore Beaumanoir emporta le principal honneur de la victoire vers l'an mil trois cent cinquante qu'il eſtoit Gouuerneur de Ioſſelin. Et pour monſtrer le credit & la reputation dans laquelle il eſtoit, tant à cauſe de ſa haute extraction que de ſa valeur, l'Annaliſte en parle en ces termes : *Iean de Beaumanoir ſieur de Beaumanoir eſtoit homme de grande maiſon ſorty de predeceſſeurs entre les premiers Seigneurs de Bretagne, lequel auoit manié de grandes charges & acquis reputation de vaillant homme.* Vers ce temps icy ie trouue vn Meſſire Robert de Beaumanoir auſſi Mareſchal de Bretagne l'an mil trois cent quarante-quatre, & vn autre qui eſt mis au rang des Seigneurs portants baniere en mil trois cent ſoixante-quatre.

Argentré liu. 5. chap. 14. *Chap. 35.* *Chap. 27.* *Liure 8. chap. 19.* *Chap. 45.*

De ce Iean ſortit Guillaume Cheualier en l'an mil trois cent quatre-vingt ſept, le fils duquel nommé Iean auſſi Cheualier commença à paroiſtre vers l'an mil quatre cent deux, & vers l'an mil quatre cent vingt-neuf il prit par aſſaut la ville du Lude ſur le Loir, bien qu'elle fuſt vaillamment defenduë par Blanquebourne Capitaine Anglois ; comme auſſi il aſſiſta au ſacre de Charles ſeptiéme en mil quatre cent trente, & y tint le rang de Pair au lieu d'vn abſent. Meſſire Guy de Beaumanoir Cheualier luy ſucceda en mil quatre cent cinquante & vn, qui eut pour fils Iean de Beaumanoir en mil quatre cent ſoixante & dix-ſept. Auquel a ſuccedé en mil cinq cent dix François de Beaumanoir Cheualier & premier Baron de

Chap. 40.

Lauardin, qui fut ſuiuy en l'an mil cinq cent quarante-cinq de Charles de Beaumanoir pere de Iean ce renommé Mareſchal de France, Gouuerneur pour le Roy dans les Comtez du Maine, de Laual & du Perche, qui épouſa Catherine de Carmain alliée des familles Royales d'Albret, de Nauarre & de Foix. De cét heureux hymenée ſortit vne genereuſe lignée d'enfants maſles, qui ſont preſque tous morts au ſeruice du Roy dans ſes armées, & ſon aiſné fut Henry de Beaumanoir Marquis de Lauardin, que nous verrons continuer la poſterité.

Noſtre Charles naſquit au Chaſteau de Lauardin, & fut éleué dés ſa premiere enfance chez Madame de Chaourches ſa tante Abbeſſe du Pré. Il fut dés ſa naiſſance deſtiné pour l'Egliſe, & à l'âge de huit ans pourueu de l'Abbaye de Beaulieu prés du Mans, à douze il fut enuoyé à Paris pour commencer ſes eſtudes ſous la charge de Monſieur Lopé, qui fut depuis grand Maiſtre de Nauarre, leſquelles il continua ſous Monſieur de Coſpean depuis Eueſque d'Aire, de Nantes & de Liſieux, & fut ſon diſciple en Philoſophie. Aprés la mort de Claude d'Angennes le Roy luy donna cét Eueſché en conſideration des ſeruices de ſon pere, & de l'eſperance qu'il donnoit en ſes premieres eſtudes: mais parce que n'ayant que dix-ſept ans il ne pouuoit encore en faire les charges, il ne fut ſacré, & n'en fit prendre poſſeſſion qu'à la fin de Nouembre en mil ſix cent dix, & aprés auoir preſté le ſerment de fidelité il s'en vint *incognito* au Mans, le deuxiéme de Ianuier de l'an mil ſix cent onze, pour y reſider, & fit Office la premiere fois à la feſte ſuiuante de ſainct Iulien.

Charles fut vn Prelat fort courtois, benin & affable à tout le monde, qui n'eut iamais de procés auecque le Chapitre ny auec ſon Clergé; la Nobleſſe le regardoit comme l'arbitre de tous leurs differents, il eſtouffoit leurs querelles naiſſantes, ou bien il les compoſoit auec vne telle dexterité & prudence, que les parties acquieſçant à ſes auis s'en retournoient contentes en leurs maiſons. Il monſtra les talents qu'il auoit pour la predication, au Sermon qu'il fit à la Fleche dans le College des Peres Ieſuites, pour la Canoniſation des ſaincts Ignace & François Xauier, & lors qu'il preſcha en

l'Egliſe des Capucins du Mans pour la beatification du bienheureux F. Fœlix. Son eſprit vniuerſel, & qui s'entendoit à tout, eſtoit cauſe qu'on l'éliſoit ordinairement pour ſe trouuer aux aſſemblées publiques, qui ſe tenoient ou pour le bien de l'Eſtat, ou pour celuy de l'Egliſe: il fut deputé de la part des Eccleſiaſtiques de ſon Dioceſe, pour aſſiſter aux Eſtats Generaux conuoquez à Paris l'an mil ſix cent quatorze, & fut enuoyé par l'Archeueſque de Tours & de ſes Suffragants à l'aſſemblée du Clergé qui ſe tint à Paris l'an mil ſix cent vingt-cinq.

Il s'eſtablit dans ſon Dioceſe durant ſon Epiſcopat plus de Religions d'hommes & de femmes de toutes ſortes, qu'il n'y en auoit eu pendant le temps d'aucun autre Eueſque precedent, comme les Capucins au Mans, à Mayennes, à Laual, les Recollets à la Ferté-Bernard, & au Chaſteau-du-Loir, les Minimes au Mans, & à Sillé-le-Guillaume, les Preſtres de l'Oratoire au Mans; les Vrſulines en la meſme ville, & à Laual; les filles de la Viſitation au Mans, à la Ferté-Bernard & à Memers; les filles de ſainte Elizabeth à Sablé & à Noyen ſur Sarthe; les Religieuſes de ſainte Claire dites Vrbaniſtes à Beaumont-le-Vicomte, celles du Caluaire à Mayennes, les Benedictines à Laual, à Domfront en Paſſais, au Chaſteau-du-Loir, au bourg d'Ernée, & au Fauxbourg d'Alençon, & la reforme des Benedictins de la Congregation de ſainct Maur en l'Abbaye de ſainct Vincent du Mans, le ſeptiéme de Iuillet de l'année mil ſix cent trente-ſix.

L'an mil ſix cent trente-cinq noſtre Prelat fit le voyage d'Italie auecque l'Eueſque d'Alby de la Maiſon du Lude, pour accompagner le Cardinal de Lion, (frere du Cardinal de Richelieu) que le Roy enuoyoit à Rome en ambaſſade vers ſa Sainteté. Huit mois s'eſtant paſſez en ce voyage, Charles s'en reuint au Mans où il fut receu auec vne allegreſſe publique, & quelque temps aprés s'eſtant retiré en ſon Chaſteau d'Yuré, pour ſe diuertir aux exercices de la campagne, comme il eſtoit ſuiet à la grauelle, deux pierres ſe détacherent des reins, qui luy bouchant les vretaires le firent mourir d'vne retention d'vrine ſans ſouffrir aucune douleur, eſtant âgé de cinquante-deux ans, le dix-ſeptiéme de Nouembre de l'an

mil ſix cent trente-ſept, & l'onziéme de ſa maladie. Son corps ayant eſté embaumé fut expoſé trois iours conſecutifs dans l'Egliſe d'Yuray l'Eueſque.

Trois mois aprés, ſçauoir en Feurier mil ſix cent trente-huit, il fut porté dans vne des Chapelles de l'Abbaye de la Coulture, & delà conduit auec vne pompe funebre où aſſiſtoient touts les Monaſteres, Conuents, Chapitres & Colleges de la ville & des fauxbourgs, auec quelques Curez & Doyens ruraux, touts en l'ordre qu'ils tiennent aux Proceſſions generales. Le grand Doyen portoit le ſeau au deuant du cercueil enuironné de pluſieurs torches & flambeaux, éleué ſur les eſpaules de douze Preſtres, couuert d'vn grand drap mortuaire cantonné des armes du defunt aux quatre coins, ſouſtenus par quatre Chanoines & dignitez de l'Egliſe Cathedrale; ſuiuoit l'Eueſque de Bayeux qui conduiſoit le corps, & fermoit les rangs du Clergé. Aprés luy marchoient le Marquis de Lauardin, le Vicomte de ſainct Iean, le Baron de Lauardin, & Monſieur de Malicorne touts en deüil; ce dernier eſt auiourd'huy Eueſque en ſa place. Les obſeques furent celebrées dans la nef de ſainct Iulien, tapiſſée de velours noir parſemé des armes de ſa Maiſon; l'Eueſque de Bayeux officia, & le P. Griſel Ieſuite prononça l'oraiſon funebre; & tout cela eſtant acheué le corps fut mis dans la caue de ſes anceſtres deuant l'autel de ſainct Iean. Dés l'heure de ſon exenteration on enterra ſon cœur & ſes entrailles dans l'Egliſe parochiale d'Yuray l'Eueſque.

A compter depuis l'obtention du breuet, qui fut incontinent aprés la mort de Claude, Charles a ioüy de l'Eueſché trente-ſix ans, ſous les neuf années dernieres de Henry quatriéme, & les vingt-ſept premieres de Louis treiziéme; mais ſi on ne vouloit compter que depuis ſa priſe de poſſeſſion, il n'auroit preſidé que vingt-ſept ans, & ceux qui ſuiuent ce calcul mettent entre Claude & Charles vne vacance de neuf ans ſix mois douze iours.

LXXI.

EMERY MARC DE LA FERTE'.

An de Christ mdcxxxvii.

ON dira de la Normandie tout ce que l'on voudra, & qu'eſtant Aquilonaire à noſtre égard, nous n'auons pas raiſon d'en attendre beaucoup de bien, elle nous en a pourtant fait quand nous auons receu de ſa main des Prelats iuſqu'au nombre de quatre, qui touts ont merité d'eſtre comptez entre les illuſtres & dignes ſucceſſeurs de ſainct Iulien. Pour connoiſtre la verité de cecy, il ne faut que reuoir les vies d'Arnaud, de Denis Benaiſton, & de Pierre de Longueil, qui touts trois ont obligé ce Dioceſe de leur ſage conduite; mais nous auons vne obligation tres-particuliere à cette prouince du Nort, de nous auoir fait preſent du quatriéme Emery Marc de la Ferté, qui n'a rien cedé à aucun des trois en tout ce qui peut rendre vn Eueſque recommandable, & nous l'euſſions eu toute entiere, ſi le Ciel nous voyant indigne de poſſeder ce grand homme, ne nous l'euſt rauy preſque auſſi toſt qu'elle nous l'auoit donné. L'ingratitude ne s'empara iamais d'vne belle ame, tout ce que nous pouuons inuenter pour nous acquitter en quelque ſorte des infinies obligations que nous luy auons, c'eſt de les confeſſer ingenûment, & le faiſant reuiure en l'hiſtoire, en laiſſer à nos neueux vn portraict au naturel, qui ſoit parfaitement expreſſif des idées que nous en auons formées pendant ſa vie.

Il eut pour pere vn Conſeiller en la Cour des Aides à Roüen, pour ayeul paternel vn Lieutenant General au Cotantin, dont le frere aiſné commandant vne compagnie de

Gendarmes en la iournée de Moncontour fut fait Cheualier pour recompenſe de ſa valeur. Son ayeul maternel Conſeiller au grand Conſeil, & ſorty d'vne des anciennes nobleſſes de Normandie, eſtoit petit fils d'vn Gentilhomme Maiſtre d'hoſtel ordinaire du Roy Louis onziéme. Son frere aiſné eſt Maiſtre des Requeſtes, & ſon puiſnay a ſuccedé à l'office & aux vertus de ſon pere.

On n'eſpargna rien pour la bonne education d'Emery, il fut éleué ſoigneuſement tant à la pieté qu'aux ſciences, & comme la viuacité de ſon eſprit luy rendoit celles-cy faciles, auſſi les inclinations qu'il auoit au bien le portoient naturellement à celle-là. A l'âge de quatorze ans il prit deſſein de ſe faire Chartreux, mais la prouidence diuine qui le deſtinoit à l'vtilité publique le détourna de cette vacation, où il n'euſt profité qu'à luy ſeul. A ſeize ans il fut Bachelier en Sorbonne auec approbation de touts les aſſiſtants, & s'il ne paſſa outre aux degrez, ce ne fut pas qu'il deſiſtaſt des eſtudes ſacrées, mais s'addonnant pluſtoſt à la pourſuitte de la choſe que du nom, il ſe contenta d'acquerir de la doctrine ſans auoir le titre de Docteur.

A vingt-vn an eſtant Chanoine de l'Egliſe Metropolitaine de Roüen, les Eſtats de la Normandie s'y tenants, il fut deputé pour y preſider au nom du Clergé, & aprés nommé pour aller preſenter au feu Roy Louis treiziéme les cahiers de toute la prouince. Le Duc de Longueuille qui en eſtoit Gouuerneur le preſenta à ſa Maieſté, de laquelle il fut tres-bien receu, tant à cauſe du merite de celuy qui l'introduiſoit, que de l'importance de ſa commiſſion, qu'à cauſe auſſi de la reputation de ce ieune Deputé qui n'eſtoit pas deſia petite, & qui s'accrut grandement par vne belle harangue qu'il fit deuant le Roy, & vne autre deuant le Cardinal de Richelieu ſon premier Miniſtre d'Eſtat.

Il fut en peu de temps pourueu d'vne charge d'Aumoſnier, ce qui l'obligea de prendre les Ordres ſacrez, & eſtant paruenu à celuy de la Preſtriſe, quand il celebra la premiere fois le Roy voulut y aſſiſter, & communia le premier de ſa main, & prit plaiſir ſouuent d'entendre ſes doctes predications, auſſi bien que ſon Eminence, & toute la Cour.

L'an mil ſix cent trente-cinq ſa Maieſté ayant deſſein d'enuoyer le Cardinal de Lion vers le Pape Vrbain huitiéme, pour des affaires tres-importantes à l'Egliſe & à l'Eſtat, elle trouua bon que ce ieune Aumoſnier tinſt compagnie à ce Prelat grand Aumoſnier de France: il preſcha en paſſant à Lion auecque le ſuccés qu'il auoit fait à Paris, & s'eſtant fait connoiſtre en la Cour de Rome, il y acquit autant de reputation qu'en celle de France.

Quelque temps aprés ſon retour il fut choiſi de ſa Maieſté pour aller à Sedan, receuoir de Monſieur le Comte de Soiſſons vn nouueau ſerment de fidelité, en quoy il ſe comporta auecque tant d'addreſſe & d'honneur, que ce Comte en fut fort ſatisfait & en remercia le Roy, & outre luy rendit témoignage par vne lettre expreſſe, comme ſon Aumoſnier dans vne Conference auoit fait ſouffrir vne confuſion honteuſe au Miniſtre du Moulin le plus eſtimé d'entre les Caluiniſtes, l'ayant conuaincu d'auoir allegué dans la diſpute des paſſages falſifiez.

Cette commiſſion qui euſt appartenu à vn Eueſque, fut vn prognoſtic qu'il le ſeroit bien toſt, & en effet l'Eueſché du Mans venant à vacquer, le Roy en pourueut noſtre Emery de ſon propre mouuement, à cauſe de la connoiſſance particuliere qu'il auoit de ſes merites; & comme il en alla faire ſes remerciments, ſa Maieſté qui eſtoit dans la ſale au milieu d'vn grand nombre de Nobleſſe, à l'iſſuë de ſon repas s'auança tendant la main, & luy dit ces paroles: *C'eſt à moy (Monſieur du Mans) à vous remercier, dautant que vous mettez ma conſcience à couuert, m'aſſeurant que i'ay choiſi vn homme de bien & capable de gouuerner cette grande Prouince.* Auſſi les nouuelles eſtant arriuées à Rome de ſa nomination à l'Eueſché du Mans, le Pape qui auoit encore la memoire toute fraiſche de la connoiſſance des belles parties de noſtre Prelat, en receut du contentement, le propoſa luy-meſme auec eloge, le recommanda auec affection, & obligea ſon Nonce d'aller de ſa part le feliciter iuſqu'à ſon logis.

Ce Prelat ayant donc eſté nommé par le Roy auec vn tel auantage dés le mois de Nouembre de l'an mil ſix cent trente ſept, & quelques difficultez ſe trouuant alors à Rome pour les

les affaires de France, ſes Bulles ne luy furent enuoyées qu'au mois d'Auril de l'an mil ſix cent trente-neuf. Il fut ſacré le premier de May ſuiuant en l'Egliſe de Picquepuce lés Paris, & le ſeptiéme du meſme mois Meſſire René des Chapelles grand Doyen, comme ſon Procureur prit poſſeſſion de la chaire Epiſcopale, aſſiſté du Clergé de l'Egliſe Cathedrale & des principaux Officiers de la Iuſtice, & le douziéme du mois d'Aouſt de la meſme année noſtre Eueſque arriua en ſon Dioceſe, & en ſa ville pour y faire ſa reſidence.

Il commença auſſi toſt à rompre le pain de la parole de Dieu à ſon troupeau, qu'il leur diſtribua trois iours aprés ſon arriuée, à la feſte de l'Aſſomption de Noſtre-Dame, par vne belle predication qui fut eſtimée auſſi docte que deuote, & a continué ſouuent cét exercice, ſpecialement aux feſtes de cette ſainte Vierge, pour la deuotion particuliere qu'il luy portoit. Mais il preſchoit plus ſouuent à la campagne, tant parce qu'il iugeoit que l'ignorance y eſtoit plus grande que dans la ville, qu'auſſi il y trouuoit ſes predications plus fructueuſes. Il paſſoit donc l'Hyuer à la ville aſſidu à ſon Egliſe, ou à ſes eſtudes, ou à donner les ordres neceſſaires à ſon Dioceſe: & l'Eſté venu *tempore quo ſolent Reges ad bella procedere*, il ſortoit en campagne auec vne compagnie de Preſtres doctes & pieux, pour aller à la queſte des ames, & pour chercher la brebis égarée. Là il preuenoit le Soleil par ſon trauail, employant les iours entiers à confeſſer, communier, & preſcher ſon peuple, on auoit de la peine à l'en tirer pour prendre ſon repas, & auſſi toſt s'en retournoit catechiſer, viſiter les malades, & donner la Confirmation iuſques bien auant dans la nuit.

Quand il arriuoit dans les villages, il auoit accouſtumé de ſe ſaiſir premierement des clefs des Tabernacles, diſant aux Curez que pour ce temps-là il ſeroit le Paſteur; & quand il entroit dans les villes de ſon Dioceſe, ſa premiere viſite eſtoit à l'Egliſe, & la ſeconde à l'Hoſpital, diſant qu'en deux lieux on trouuoit le Sauueur, au Tabernacle & au lit des malades, & ne ſortoit iamais d'auec eux ſans leur laiſſer de la conſolation pour l'ame & pour le corps. Eſtãt vne fois fatigué d'vn long trauail, il fut de ſon pied à plus d'vn quart de lieuë viſiter vn Preſtre

malade, & on remarque que cette visite ne se passa point sans vn amendement sensible au malade. Il n'oublioit pas aussi les prisonniers qu'il assistoit de ses aumosnes, les visitoit en personne, & y estant s'enqueſtoit de leurs affaires, les consoloit, les exhortoit, donnant aux coupables des sentiments de leurs crimes pour les detester, en demander pardon à Dieu, & faire de bonnes resolutions de ne l'offenser iamais, & aux autres de l'argent pour faire auecque leurs parties, & les deliurer ainsi de cette misere.

Ses charitez secrettes surpassoient encore les publiques. Il sceut qu'vn notable Bourgeois du Mans estoit prest de tomber en vne pauureté honteuse, il luy enuoya secrettement la somme qui estoit suffisante pour payer ses creanciers, & se mettre à couuert de leurs poursuites. Ayant rencontré dans la ruë vn pauure artisan qu'on menoit en prison, & appris le suiet, il donna sur l'heure ce qu'il auoit d'argent, & s'obligea de payer le reste si tost qu'il seroit de retour à son logis. Vne pauure femme ayant mis son enfant au monde, auoit trouué la mort en luy donnant la vie; le pere pour la luy sauuer ne pouuãt luy fournir d'autres mammelles, distilloit doucement du lait d'vne cruche de terre dans la bouche de cét innocent, quand nostre Prelat s'apperceuant de cela sur son chemin, & touché d'vne compassion sensible fit prendre cét enfant, & aprés qu'il fut baptizé il le fit adopter à vn des hommes de sa suite.

C'est icy vne partie de ses emplois, il donna l'autre au reglement de son Clergé, & comme les Prestres seruent d'exemple au peuple par leurs mœurs, & de conduite par leur doctrine, il corrigea celles là par la seuerité de ses loix qu'il faisoit garder inuiolablement, & chassa l'ignorance, tant par la rigueur qu'il apportoit à receuoir ceux qui se presentoient aux Ordres sacrez, qu'instituant d'abord des Doyens ruraux auec obligation de quelques assemblées, où les plus sçauants instruiroient les autres. Il dressa luy-mesme vn Rituel auec de beaux auis pour toutes les fonctions sacrées, & durant ses missions il fit par tout des assemblées particulieres pour les Prestres, afin de les instruire auecque plus de soing: tellement qu'en peu d'années ce Dioceſe deuint vn des mieux policez du Royaume.

Il auoit vne grande auerſion du peché qu'il perſecutoit par tout, mais c'eſtoit auec vne douceur & vne tendreſſe ſi grande, que ceux qu'il vouloit corriger, reconnoiſſants ſa charité ſe laiſſoient facilement emporter à ſon zele, & à ſes perſuaſions. Dans vne ville de ce Dioceſe vn pecheur ſcandaleux & obſtiné fut prié de le venir trouuer, il s'en mocqua; preſſé qu'il fut vne ſeconde fois auecque plus d'inſtance, il répondit auecque plus d'inſolence, *ſi l'Eueſque a tant à faire à moy, qu'il me vienne trouuer.* Cette parole de mépris eſtant rapportée à noſtre Prelat, au lieu de s'en offenſer il répondit, *Il a raiſon, il nous apprend noſtre deuoir, le commun Paſteur n'a pas attendu que l'oüaille égarée le vinſt trouuer, il s'eſt allé chercher.* En diſant cela il ſort de ſon logis, le va trouuer & gagna par ſes remonſtrances vn notable changement dans la vie de ce pecheur. C'eſtoient auſſi des agonies, & des violences quand il falloit qu'il ſignaſt des Sentences d'excommunication, il differoit tant qu'il pouuoit, & ne le faiſoit iamais qu'aprés auoir eſté bien aſſeuré que touts autres remedes s'eſtoient trouuez inutiles.

Celuy qui agiſſoit auec tant de prudence, & qui faiſoit paroiſtre tant de vertu dans la conduite des affaires publiques, n'en auoit pas moins pour les domeſtiques. Auſſi l'Apoſtre ſainct Paul veut qu'vn Prelat ſçache bien gouuerner ſa maiſon, *domui ſuæ bene præpoſitum*, & nous enſeigne que s'il ne la gouuerne bien il ſera beaucoup moins capable de bien regir l'Egliſe de Dieu; *ſi quis autem domui ſuæ præeſſe neſcit, quomodo Eccleſiæ Dei diligentiam habebit.* Nous auons veu la maiſon de noſtre Eueſque ſi bien reglée, qu'on n'y a iamais entendu que des paroles d'honneur, vn train fort modeſte & bien entretenu, ſa table bien ſeruie ſans ſuperfluité, les domeſtiques s'entr'aimoient, de ſorte que l'on ne voyoit point de noiſes parmy eux, ils s'affectionnoient au ſeruice de leur Maiſtre, portoient de l'honneur à ceux du dehors, enfin ſa maiſon auoit pluſtoſt l'air d'vne Religion que celuy de la Cour d'vn Prince de l'Egliſe.

Tout cela eſtant ainſi bien ordonné, qui n'euſt eſperé de voir par vne longue ſuitte d'années le bien vne fois eſtabli en ce Dioceſe, s'accroiſtre touts les iours preſque de ſoy meſme, ſans qu'il fuſt beſoin de faire plus autre choſe que de tenir

doucement la main à tout ce qui auoit eſté ſi ſagement inſtitué ? Cependant comme ſi le Ciel euſt reſerué la perfection de cét ouurage à vn autre, il s'eſt voulu contenter des diſpoſitions qu'en a faites noſtre Emery, & nous l'a rauy en la fleur de ſes ans & au milieu de tous ſes bons deſſeins. On reconnut à quelques paroles & à quelques-vnes de ſes actions, qu'il auoit quelques preſages de ſa fin : car encore qu'il menaſt vne vie toute exemplaire, & qu'il ſe fuſt rendu vn modele tres-parfait d'imitation à ſon troupeau, il n'eſtoit pas content de ſoy-meſme, & comme ſi tout ce que nous auons dit de luy euſt eſté peu de choſe, il aſpiroit à de plus grandes, ayant eu la penſée de quitter l'Epiſcopat pour mener vne vie ſolitaire. Son humilité qui auoit ſoûmis ſa propre conduite à la direction abſoluë de ſon Confeſſeur, luy fit découurir ce ſecret : mais ayant eſté aſſeuré que Dieu le vouloit tenir dans l'eſtat auquel il l'auoit mis, il prit reſolution au moins de faire comme vn Monaſtere de ſon Chaſteau de Touuoye, où il deuoit viure auec des perſonnes de pieté, ſous certaines auſteritez dont iamais il ne ſe diſpenſeroit, ioignant par ce moyen la vie retirée à la publique, & la conuerſation Religieuſe à l'Epiſcopat. C'eſtoit veritablement vne penſée d'vne ame qui commençoit à s'ennuyer de ce monde, qu'elle deuoit bientoſt quitter pour ne viure plus qu'en Dieu, qui le preparoit ainſi doucement à la mort ſans la luy découurir.

Le dixiéme d'Auril iour du Vendredy Sainct, noſtre Prelat aſſiſta au Sermon dés le matin, & delà à l'Office ; aprés diſner il ſe déroba de touts le ſiens ayant pris auec ſoy vn Preſtre ſeul, & s'en alla de ſon pied voir les priſonniers auſquels il fit vne deuote exhortation, & delà ſe tranſporta iuſqu'au grand Hoſpital diſtant vn quart de lieuë de la ville, où ayant trouué vn malade qui eſtoit en l'agonie, il l'aſſiſta à bien mourir, recita ſur luy les prieres ordinaires en cette occaſion, & receut ſon ame entre ſes bras. On a eu opinion que ce fut là qu'il prit le venin d'vne fieure pourprée qui en peu de iours attacha ſon corps au lit, & l'ayant trauaillé l'eſpace de deux ſemaines, aprés la perception deuote des Sacrements le priua enfin de la vie, & remplit toute la ville de triſteſſe & d'ennuy le dernier d'Auril de l'an mil ſix cent quarante-huit, ſur les onze heures du ſoir.

Encore que toute la vie de ce Prelat n'ait eſté qu'vn continuel exercice des vertus, il auoit neantmoins de ſi bas ſentiments de ſoy-meſme, qu'il ne croyoit pas auoir merité l'amour de ſon peuple au poinct qu'il la poſſedoit, dont il eut la connoiſſance auant que de mourir. Car comme on voyoit que ſa maladie tiroit en longueur, & que les Medecins en craignoient le ſuccés, l'apprehenſion d'vne ſi grande perte ſaiſit incontinent le cœur de tout le monde, qui pour détourner ce coup funeſte qui pendoit ſur ſa teſte, prit reſolution de s'addreſſer à celuy qui eſt le Seigneur de la vie & de la mort, pour obtenir de luy au moins le delay d'vn ſi grand chaſtiment. On ne voyoit touts les iours ſoir & matin que proceſſions, qui alloient prier pour la ſanté d'vne perſonne qui leur eſtoit ſi chere; & comme vne fois il eut entendu le chant des Preſtres, qui deſcendoient de la ville aux Cordeliers, & qu'il eut demandé ce que c'eſtoit, aprés qu'on luy eut répondu que ſon peuple faiſoit des vœux à Dieu pour ſa ſanté, il repartit : *Iuſques icy la mort n'eſtoit indifferente, mais maintenant ie mourray auecque regret de n'auoir pas le moyen d'entrer en reuanche de cette bonne affection.*

Certes ce peuple auoit tout ſuiet d'apprehender ce coup, & taſchant à le détourner de la teſte de ſon Paſteur empeſcher qu'il ne portaſt aprés ſur la ſienne. Quand Dieu enleue les Iuſtes, les autres ont raiſon de trembler, car c'eſt à dire que le chaſtiment eſt proche, & qu'il a oſté ceux-là comme autant d'obſtacles à ſa cholere, afin qu'il exerce ſa vengeance auecque plus de liberté. Nous l'auons experimenté depuis à noſtre grand dommage, la meſme maladie qui nous a rauy noſtre Eueſque, a priué de vie les principaux du Clergé & de la Iuſtice, a emporté les chefs de famille, & ceux qui ſeruoiẽt de ſouſtien principal aux pauures, & d'appuy au public, le reſte des autres morts eſt ſans nombre, & (comme dans la plus cruelle de toutes les playes de l'Egypte) il n'y a point eu de maiſon conſiderable où la mort n'ait fait du rauage; encore pour tout cela le bras de Dieu eſt touſiours eſtendu & ſa cholere n'eſt point appaiſée. Le ſuiet en eſt peut-eſtre, que nous n'auons pas fait aſſez d'eſtat du preſent qu'il nous auoit fait d'vn Prelat ſi accomply qui eſtoit ſelon

ſon cœur, & que ne nous en tenant point aſſez obligez, nous nous ſommes rendus indignes de le poſſeder plus long-temps, & auons merité les malheurs qui ont ſuiui cette perte. L'on pourroit peut-eſtre dire que cette playe ayant eſté commune aux peuples qui nous ſont voiſins, toutes ces conſiderations ſeroient icy employées inutilement; ie l'accorde: mais il y a cela de particulier en noſtre affliction que l'Ange exterminateur eſtant entré en noſtre prouince le coutelas nud dans la main pour la deſoler, il en a déchargé les premiers coups ſur la teſte innocente de noſtre Paſteur pour nous faire coniecturer quelle execution il deuoit faire aprés dans la bergerie: *Percutiam paſtorem, & diſpergentur oues.*

Mais il n'eſt pas à propos de le laiſſer ainſi aprés ſa mort, il faut luy rendre les derniers deuoirs. Son corps fut embaumé & expoſé vne ſemaine à la veuë du peuple en ſa Chapelle Epiſcopale, où tous les Colleges & Communautez vinrent ſucceſſiuement chanter vne Meſſe haute tous les iours, & aprés toutes les Parroiſſes, iuſqu'au ſeiziéme de May que ſes obſeques eſtant ſolemnellement celebrées il fut enterré dans le Chœur de ſon Egliſe Cathedrale à main gauche allant à l'Autel. Monſieur le grand Doyen fit l'Office, & le P. Iean Baptiſte de la Barre Ieſuite prononça l'oraiſon funebre auecque la meſme eloquence qu'il nous auoit rauy de ſes doctes predications le Careſme precedent.

Emery Marc fut plus regretté aprés ſa mort (ſelon l'ordinaire des hommes) qu'il n'auoit eſté chery pendant ſa vie, il nous fut rauy quand nous commencions à le gouſter. Il iouït de l'Eueſché onze ans à compter depuis l'obtention de ſon Breuet du Roy, & ſeulement neuf ſept iours moins, à compter depuis ſa priſe de poſſeſſion ſous les ſix années dernieres de Louys XIII. dit le Iuſte, & les cinq premieres de Louys XIV. dit Dieu-donné. De ſon temps les Peres de la Congregation de ſainct Maur entrerent dans l'Abbaye d'Euron pour la reformer, les Peres de la Miſſion furent eſtablis en l'Hoſtel-Dieu du Mans au lieu des Chanoines qui y eſtoient, & les Religieuſes de ſainct Dominique en la maiſon des trois maillets qu'il fonda, & y mit ſa propre ſœur Dame Geneuiefue Marc de la Ferté pour la premiere Superieure. Il nous

a laiſſé vn fruict poſthume, qui ſont des Paraphraſes ſur les Pſeaumes de Dauid, également approuuées des doctes & des deuots.

LXXII.

PHILBERT EMANVEL DE BEAVMANOIR DE LAVARDIN.

AN DE CHRIST MDCXLVIII.

IL y a des riuieres en l'Europe leſquelles aprés vn long cours ſe dérobant à nos yeux coulent par des conduits ſouſterrains quelque eſpace, & remontant enfin comme victorieuſes des abyſmes paroiſſent derechef plus groſſes & plus rapides qu'auparauant, dont nous auõs pour exemple en l'Extremadure prouince d'Eſpagne, le fleuue Guadiana qui ſe perd ſous terre prés de Medelin par l'eſpace de dix lieuës, puis ſe fait voir de nouueau prés d'Argamaſilla. Il ſemble auſſi que le gouuernement Eccleſiaſtique des Beaumanoirs s'eſtãt maintenu dans ce Dioceſe ſous Charles vn temps aſſez conſiderable, ayt eſté comme interrompu par Monſeigneur de la Ferté qui y a preſidé enuiron le temps de dix ans, lequel s'eſtant écoulé, vn autre Beaumanoir commence à rentrer auiourd'huy dans l'adminiſtration Epiſcopale auec autant de contentement & de ſatisfaction particuliere & generale de tout le peuple, qu'il en auoit eſté deſiré ardemment.

Henry de Beaumanoir Marquis de Lauardin, Comte de Beaufort, & Gouuerneur pour le Roy aux Comtez du Maine, de Laual & du Perche, & Marguerite de la Baume de l'illuſtre Maiſon de Suze du coſté paternel, & du maternel niepce

du Duc de Mayenne tué deuant Montauban, & couſine germaine de la Reyne de Pologne & de la Princeſſe Palatine, furent le pere & la mere de trois garçons & d'vne fille : l'aiſné fut Henry de Beaumanoir Marquis de Lauardin, qui eſpouſa en premieres nopces Mademoiſelle de Vaſſé, laquelle eſtant morte ſans enfans ce Marquis eſpouſa Marguerite de Roſtaing fille du Marquis de Roſtaing, dont eſt iſſu vn garçon à preſent Marquis de Lauardin âgé de ſix à ſept ans. Et comme la valeur & la generoſité qui eſt naturelle à cette famille, ne luy permit pas de demeurer en ſa maiſon pour en gouſter les douceurs, il alla ſeruir dans les armées du Roy en la charge de Mareſchal de Camp, où il fut frappé d'vne mouſquetade dans la tranchée deuant Graueline aſſiegée & priſe par ſon Alteſſe Royale l'an mil ſix cent quarante-quatre, & mourut le iour de ſainct Pierre ſuiuant.

Le ſecond fut noſtre Philbert Emmanuel, la fille eſt Magdelaine de Beaumanoir eſpouſe de Monſieur le Comte de Teſſé. Il y eut vn quatriéme enfant à qui on donna le nom de Baron de Tucé, qui ne veſcut que trois mois.

Noſtre Philbert nâquit au Chaſteau de Malicorne l'an mil ſix cent dix-ſept, & fut orphelin fort ieune ; mais Charles de Beaumanoir Eueſque du Mans ſon oncle & ſon tuteur prit le ſoin de ſon education ; il le mit auſſi-toſt que ſon aage luy pût permettre dans le College des Peres Ieſuites à Paris pour commencer ſes Humanitez, & depuis pour l'auoir plus prés de ſa perſonne, il le fit venir au Mans & le logea dans le Seminaire des Peres de l'Oratoire, & enſuite au College de la Fleche, où ayant fait ſa Rhetorique il le renuoya à Paris pour commencer ſa Philoſophie & ſuiure ſes eſtudes par les degrez. Mais en l'an mil ſix cent trente-cinq Charles faiſant le voyage de Rome auec le Cardinal de Lion mena ſon neueu auec ſoy, & meſme l'y laiſſa quelque temps aprés ſon retour, afin que ce ieune homme qu'il deſtinoit deſia pour ſon ſucceſſeur s'occupaſt en cét endroit à remarquer & eſtudier en cette premiere de toutes les Egliſes, ce qui eſt de plus beau, de plus rare & de plus vtile pour ceux qu'on veut éleuer au regime des ames & au gouuernement de l'Egliſe.

A ſon retour à Paris il reprit ſon cours de Philoſophie ſous

ſous les meilleurs Profeſſeurs de l'Vniuerſité, & les progrez qu'il y faiſoit furent derechef interrompus par les triſtes nouuelles de la mort de ſon oncle, arriuée en l'an mil ſix cent trente-ſept, comme nous auons dit; il fut obligé de quitter ſes eſtudes pour la ſeconde fois, afin d'aller rendre les derniers deuoirs à ſon oncle decedé. Toute la prouince deſolée de cette perte, ne trouuoit point d'autre conſolation qu'en le deſirant pour ſucceſſeur au defunt, mais ſon âge alors ſeulement de vingt ans luy ſeruit d'obſtacle à ce coup, & empeſcha le Cardinal de Richelieu premier Miniſtre d'Eſtat de le preſenter à ſa Maieſté ſur ce deſſein : tout ce qu'il put pour luy en cette conionćture, fut de luy faire expedier les breuets des deux Abbayes de ſon oncle, & de luy donner comme Abbé de Marmonſtier le Prieuré de ſainct Celerin qui en dépend.

Noſtre Prelat obligé de la ſorte fut remercier ſon Eminence, qui luy témoigna beaucoup d'affection, & les grandes eſperances que toute la Cour auoit conceuës de luy, l'exhortant de continuer dans ce qu'il auoit ſi bien commencé. Cecy luy ſeruit d'éguillon pour faire en ſorte de ne rendre pas ces eſperances vaines, & pour en venir mieux à bout il fit deſſein de ſe retirer dans vne de ſes Abbayes en Poitou, pour y vacquer auec moins de diſtraction à l'eſtude, & y apprendre le meſtier dont il faiſoit profeſſion. Et choiſit pour cela vn homme de vertu & de lettres, ſous lequel ayant trauaillé ſix ans durant, il apprit la Philoſophie & la Theologie ſi parfaitement, qu'il y en a peu d'autres qui puiſſent donner des reſolutions plus faciles & plus ſolides ſur les queſtions les plus difficiles.

Au ſortir de cette ſolitude il vint à Paris ſur la fin de l'année mil ſix cent quarante-quatre, où il parut dans les chaires & preſcha pluſieurs fois deuant leurs Maieſtez, & les plus ſignalées perſonnes du Royaume, auec ſatisfaction generale iuſques à l'admiration. Il fut deputé de l'Aſſemblée du Clergé en l'année mil ſix cent quarante-cinq pour le ſecond ordre de la prouince de Tours, & dans cette Aſſemblée il fit paroiſtre ſon eloquence & ſon eſprit aux occaſions, & ſe ſeruit fort à propos de l'vn & de l'autre auec approbation de touts

les Prelats & de la Cour. La Reyne Regente & ſes Miniſtres commencerent à le conſiderer comme vne perſonne extraordinaire, & qui meritoit d'eſtre éleué aux grandes Charges.

L'an mil ſix cent quarante-huit l'Eueſché du Mans vacquant par le decés de Monſeigneur de la Ferté, entre pluſieurs perſonnes de merite qui furent propoſées à leurs Maieſtez, noſtre Philbert fut choiſi par elles pour remplir cette place d'honneur, eu égard meſme aux tres-humbles ſupplications qui leur furent faites de la part des trois ordres de la Prouince. Tellement que le breuet du Roy luy fut expedié le treiziéme Nouembre mil ſix cent quarante-huit, & ſes Bulles à Rome le premier de Mars mil ſix cent quarante-neuf. Il preſta le ſerment de fidelité entre les mains du Roy, dans la Chapelle de ſainct Germain en Laye le quatorziéme Auril de la meſme année : il fut ſacré dans l'Egliſe des Peres Feüillans à Paris par Monſieur le Nonce du Pape Archeueſque d'Athenes, aſſiſté des Eueſques de Lauaur & d'Auranches le Dimanche vingt-cinquiéme du mois d'Auril audit an. Aprés ſon ſacre il vint dans la prouince où il ne voulut ſouffrir qu'on luy fiſt aucune entrée, & officia la premiere fois à la Feſte-Dieu qui eſtoit le troiſiéme de Iuin.

La modeſtie connuë de ce Prelat, & la crainte de me rendre ſuſpect de flaterie ne me permettent pas d'en dire dauantage; auſſi la ſainte Eſcriture qui defend de loüer vn homme auant ſa mort, m'empeſche de publier icy les loüanges qui ſeroient deuës au commencement de ſon adminiſtration : Il faudroit vne main plus hardie que la mienne pour commencer ce tableau, & en ietter les premieres penſées ſur la toile, c'eſt pourquoy i'aime mieux la laiſſer touſiours comme vne table d'attente, de peur que ie fiſſe tort au ſuiet que ie voudrois repreſenter, ou que ceux qui viendront aprés moy voulants finir ce tableau, ne fiſſent des fautes en ſuite d'vn crayon ſi imparfait. Auſſi eſt-il vray que les ouurages faits à tant de repriſes ne ſont iamais bien acheuez; il faut comprendre vne hiſtoire toute entiere auant que de la bien deſſeigner, autrement quand on a tant de nouuelles veuës les vnes aprés les autres, on arriue rarement au point de Perſpectiue par des idées ſi differentes. Il eſt donc à propos de reſeruer la piece entiere à

nos ſucceſſeurs, & dire ſeulement à cette heure que ſi l'on peut iuger de la beauté & de la grandeur d'vn edifice, par la veuë de ſes fondements qui ne ſont encore qu'à rez de chauſſée, nous pouuons de meſme eſtimer quelle ſera la ſuite & la fin de la Prelature de noſtre Eueſque, qu'il a commencée par des actions ſi releuées & ſi vertueuſes.

Les plus ſignalez en ſuffiſance & en pieté de ce Dioceſe, qui ont l'honneur de s'approcher de ſa perſonne & de communiquer auec luy, en conçoiuent de tres-hauts ſentiments & de certaines eſperances d'vn heureux Pontificat. Les belles & deuotes predications qu'il donne à ſon peuple, le zele qu'il témoigne à faire obſeruer ponctuellement les reglements & ſtatuts ſainctement inſtituez par ſes predeceſſeurs pour le maintien de la police & diſcipline Eccleſiaſtique, le ſoin qu'il prend d'apporter vn bon ordre & de reſtablir la paix dans les Monaſteres de ſa Iuriſdiction, les effets de ſa miſericorde enuers les pauures & indigents, l'affabilité auec laquelle il reçoit vn chacun, la douceur & moderation dont il vſe enuers touts, ſon integrité au maniement des affaires publiques, ſa ſageſſe, ſon iugement & ſa rare prudence en toute ſa conduite, ſont des fondements tres-aſſeurez de ces belles eſperances. Nous pouuons donc les conceuoir iuſtement, & ce que nous auons à faire en attendant, c'eſt de rendre graces à Dieu, que pour reparer nos pertes auec tant d'auantage il nous ait fait preſent d'vn Prelat ſi accomply & ſi bien intentionné : c'eſt d'importuner le Ciel par nos vœux qu'il nous le conſerue plus long-temps qu'il n'a fait l'autre, eſtant tout ce que nous pouuons ſouhaitter en nos iours de plus heureux & de plus important à cette prouince, puiſque nous ſommes aſſeurez que poſſedants Emanuel nous auons Dieu auec nous.

CONCLVSION DE TOVT LE LIVRE.

POVR conclure cét ouurage, & ioindre la fin à ſon commencement, ie prie le Lecteur de ſe ſouuenir de la quatriéme raiſon que i'ay produite contre le ſieur de Courteilles au dernier Paragraphe de mon Auant-propos, laquelle ie propoſois ainſi. Ledit Sieur a perſuadé à pluſieurs ſa nouuelle opinion du retardement de la miſſion de ſainct Iulien, parce qu'ils ont crû que la Chronologie eſtoit de ſon coſté. Mais bien au contraire il ſe trouue maintenant, que c'eſt où il manque le plus ſouuent, comme il paroiſt clairement dans toutes les Remarques de ce Liure, où nous auons ſuffiſamment iuſtifié ſes frequentes erreurs, mépriſes, antilogies, & antichroniſmes, en ſorte que les preuues en ſont conuaincantes, & les conuictions toutes euidentes. La Concluſion ſuit donc naturellement, que tant pour cette conſideration que pour l'authorité de l'Eſcriture ſainte, expliquée par les Peres des quatre premiers ſiecles, le témoignage de pluſieurs autres graues Autheurs, le conſentement de touts les ſiecles non interrompu, & couché dans nos Breuiaires, Cartulaires, & vieux Regiſtres, qu'auſſi pour d'autres raiſons ſus-alleguées, nous ſommes bien fondez à continuer de maintenir conſtamment que les Gaules ayant receu le Chriſtianiſme dés le temps des Apoſtres, le Pape ſainct Clement leur diſciple nous a enuoyé ſainct Iulien pour nous annoncer l'Euangile vers la fin du premier ſiecle, & que c'eſt ſans ſuiet que ledit Sieur s'eſtant fait deſerteur de l'Antiquité s'efforce de mettre en credit ſon opinion, qui doit eſtre tenuë pour ſuſpecte pour cela meſme qu'elle eſt nouuelle.

RESPONSE SOMMAIRE
A LA DEFENSE ANTICIPE'E
DV SIEVR DE COVRTEILLES.

I'AVOIS quitté la plume pour prendre vn peu de repos aprés de ſi longues & ennuyeuſes diſputes employées aux Remarques ſur les diuerſes erreurs du ſieur de Courteilles, quand on m'a enuoyé vn nouueau cahier de ſa façon, qui m'a obligé de l'examiner. Et aprés en auoir pris lecture, & conceu à peu prés ſes intentions, i'ay fait reflexion ſur le commencement de cette piece qui porte le titre de DEFFENCE ANTICIPE'E; ce qui m'a donné nouueau courage de pouſſer plus auant ſans prendre haleine, & de ne ſoûpirer plus le repos qu'aprés le trauail d'vne bonne réponſe, pour deux raiſons principalement. La premiere eſt, que connoiſſant deſia le ieu & les coups de mon aduerſaire, ie ſçay en quelle garde il ſe faut mettre pour les parer; & l'autre que puiſqu'il anticipe c'eſt ſigne qu'il veut ſortir d'affaires, & moy qui ne ſouhaitte rien plus, ie ne puis refuſer d'y entendre, eſperant de vuider nos differents par ce dernier traitté s'il m'en veut croire.

Neantmoins ayant reconnu, que non content de ſe couurir d'armes Defenſiues, il employe auſſi les Offenſiues; que non ſeulement il taſche de ſe defendre, mais qu'il reïtere ſes attaques, & meſme que toute ſa Defenſe conſiſte plus à porter ſur d'autres les coups qu'il reçoit, que de les renuoyer ſimplement en l'air pour les rendre inutiles: ie trouue à critiquer ſur le titre meſme, & croy qu'il ſeroit mieux intitulé: ATTAQVES REPETE'ES, que DEFFENCE ANTICIPE'E. Et certes cette façon de ſe defendre n'eſt guere

noble, quand pour nous rendre exempts des erreurs qui courent ſous noſtre nom, nous ne pouuons nous excuſer ſi nous n'en accuſons d'autres, & ſommes ainſi ſemblables à ces Magiciens, qui ne ſçauroient oſter vn malefice d'vn ſuiet qu'ils ne le iettent ſur vn autre.

C'eſt ainſi que le ſort eſt tombé ſur deux des honneſtes hommes de Paris pour leur vacation, les ſieurs Cramoiſy & Martin, celuy-là Marchand Libraire, & celuy-cy Imprimeur des plus capables de l'Vniuerſité, auſquels i'ay ouy proteſter aſſez de fois combien ils eſtoient innocents de ce qu'on leur impoſe. Et comme vn iour on propoſa en bonne compagnie les excuſes du ſieur de Courteilles qu'on liſoit dans ſon cahier meſme, il fut donné iugement tout d'vne voix, qu'elles eſtoient déraiſonnables & ſurpaſſoient la foy commune des hommes pour ces conſiderations: Que non ſeulement la probité & la fidelité de ces deux Meſſieurs eſtant aſſez connuë de longue-main de tous ceux qui les auoient pratiquez, la relation d'vn homme ſeul & pour vn faict particulier ne pouuoit donner d'atteinte à leur reputation; mais auſſi que moralement parlant la choſe de ſoy eſtant impoſſible, empeſchoit tout homme intelligent d'y porter aucune creance. Depuis que l'art d'imprimer eſt eſtably dans Paris, vn cas pareil n'eſt arriué, perſonne n'en a iamais rendu ſes plaintes, & ce ſeroit vn grand hazard que ce malheur pour la premiere fois fuſt tombé ſur le ſieur de Courteilles, cauſé par deux des honneſtes hommes de Paris & reconnus pour tels generalement, auſquels on fait vne iniure qui n'eſt pas petite, de les ſoupçonner de cette friponnerie.

C'eſt pourquoy ie n'ay pû refuſer à ces Meſſieurs ainſi mal traitez la priere qu'ils m'ont faite inſtamment, d'inſerer icy cette lettre écrite au ſieur Cramoiſy par ledit ſieur de Courteilles, qui n'eſt point ſuppoſée, comme eſtant toute de ſon écriture & ſignée de ſa main, pour leur ſeruir à leur décharge & iuſtification.

MONSIEVR,

Depuis ma derniere i'ay appris que le Chapitre auoit changé de deſ-

ſein, & qu'au lieu de s'oppoſer à l'edition de mon ouurage ils auoient deliberé d'enuoyer des Deputez vers Monſeigneur le Chancelier, pour luy faire des remonſtrances touchant la nouueauté de mon opinion, qui choque la tradition de l'antiquité qui doit eſtre auguſte & venerable, & qui renuerſe l'ordre de leur Egliſe, en mettant la Miſſion de leur premier Eueſque ſous d'autres que ſous ſainct Pierre & ſainct Clement; ils ont reſolu d'employer en cette affaire le credit de Mr de Meaux qui a autrefois eſté Doyen de l'Egliſe Cathedrale; & le Scholaſtique doit demain partir pour cét effet: mais ie penſe qu'ils ſeront auſſi bien fondez en leurs remonſtrances qu'en leur oppoſition, & ie me doute qu'on ſe mocquera d'eux, de vouloir faire vn article de foy d'vn poinct de Chronologie. Monſieur de la Chambre, & le Pere Labbe qui ont viſité & examiné mon ouurage d'vn bout à l'autre, ſçauent qu'il n'y a rien qui ne ſoit conforme à la verité, & ſur leur témoignage i'ay obtenu mon priuilege. Neantmoins ſçachant que vous auez beaucoup d'accés auprés de Monſeigneur le Chancelier & des autres Puiſſances, ie vous prieray de le preuenir crainte de ſurpriſe. Ie vous renuoye encore quelques feüilles auec vne liſte de toutes les fautes que i'ay remarquées, que vous corrigerez, & racommoderez les plus ſignalées le mieux que vous pourrez, & ferez meſme des cartons où vous iugerez le plus à propos, afin que la liſte des fautes ou l'Errata en ſoit moindre, ſi i'euſſe pû eſtre preſent il ne s'y en fuſt pas tant gliſſé, mais il faut ſe conſoler, & l'on trouue remede par tout fors à la mort. Il y en a beaucoup qui ſont prouenuës de ma negligence, ce qui fait que vos Compoſteurs en ſont moins dignes de blaſme. Ie vous prie d'y remedier du mieux que vous pourrez, & vous obligerez,

MONSIEVR,

Voſtre tres-humble Seruiteur
A. le Coruaiſier de Courteilles.

Au Mans ce 23. Iuin 1647.

On voit en ces dernieres lignes la confiance qu'il prend en leur fidelité, & qu'au lieu de les accuſer il les excuſe; & neantmoins l'impreſſion tiroit alors à ſa fin, ſon Liure ayant eſté acheué d'imprimer le vingtieſme de Nouembre ſuiuant, cependant les fautes qu'il trouue plus frequentes au commen-

cement qu'à la fin eſtoient deſia faites. Cette piece ſeruira à ces Meſſieurs ce qu'elle pourra, mais il me ſemble que ſans elle ils peuuent auantageuſement ſe iuſtifier, monſtrant que la choſe de ſoy eſt impoſſible conſiderée dans ce commun raiſonnement. Il eſt neceſſaire que ç'ait eſté vn homme capable qui ait malicieuſement entrepris de corrompre ce liure dont eſt queſtion, ainſi qu'il eſt certain: car pour faire des fautes ſciemment, il faut les ſçauoir faire, ce qu'on ne peut ſi l'on n'a connoiſſance de la verité qu'elles deſtruiſent, & au regard de laquelle elles ſont fautes; comme par exemple il falloit que celuy qui a commis cette deprauation (ſi tant eſt que cela ſoit) dont ledit Sieur ſe plaint comme de toute la premiere, que *Sainct Bernard auoit écrit au Pape Eugene troiſiéme ſon Epiſtre deux cent quatre-vingt-quatorziéme en faueur de l'Eueſque Aueſgaud*, ſceuſt qui eſtoit Aueſgaud, en quel temps il viuoit, quand ſainct Bernard floriſſoit, quand Eugene fut Pape, enfin qu'il connuſt certainement que leurs ans ne ſe rencontroient pas, afin de pouuoir corrompre ce paſſage, & l'on ne dira iamais qu'vn ignorant l'ait pû faire.

D. A. Page 4.

De plus, ces deux Meſſieurs, ou ſont complices de ceux qui ont fait ces deprauations malicieuſes, ou les ont laiſſé faire par imprudence, croyants qu'ils fuſſent authoriſez en cecy du ſieur de Courteilles, lequel comme il ne les accuſe pas du premier, auſſi n'eſt-il pas croyable qu'vn ouurier prenne plaiſir à gaſter ſon ouurage. Et pour le ſecond il n'eſt pas ſouſtenable pour les raiſons ſuiuantes.

Chacun vit à Paris comme ailleurs de ſon labeur, ou de ſes rentes. Ceux-cy qui ſont gents de condition & à leur aiſe, ſe dõneront-ils la peine de ſe tranſporter preſque tous les iours à l'imprimerie du ſieur Martin, n'ayants autre deſſein que celuy de farcir vn liure tout entier d'erreurs ſi frequentes depuis le commencement iuſques à la fin, qu'on peut à iuſte titre luy appliquer ce dire du Prophete, *A planta pedis vſque ad verticem non eſt in eo ſanitas.* Tellement que l'excuſe que ledit Sieur apporte d'auoir enuoyé vn Errata de dix pages eſt bien vaine, puiſque ce n'eſtoit pas encore aſſez, & que ie n'eſtime pas mon liure tel qu'il eſt, autre choſe que l'Errata du ſien. On ne peut donc pas croire que ces Meſſieurs ayent ainſi gaſté ce liure.

liure. Et pour ceux qui commencent à perdre leur vie quand ils ceſſent de la gagner, principalement à Paris où elle eſt ſi chere, iuſques-là que l'eau y eſt venale : qui les a employez à vne beſogne ſi aſſiduë & auſſi longue qu'vne année qu'a duré l'impreſſion & plus ? qui les a attachez auec vne telle obſtination tant de temps à vn trauail ſi malheureux? qui l'a marchandé ? qui les a gagez ? qui les a payez? s'ils ont receu de l'argent pour leur peine, ce n'eſt pas aſſez, il faut derechef en donner pour le croire. Encore ne faut-il pas prendre le ſieur Martin pour eſtre ſi hebeté & ſi ſtupide, que parmy la conuerſation ſi frequente de ces corrupteurs, il n'ait peu iuger ſi c'eſtoient gens de lettres ou non, qu'il n'ait conceu quelque ſoupçon de leur procedé, & dans cette penſée qu'il n'ait pris garde à leurs corrections, luy meſme les collationnant à la copie, n'y ayant point chez luy d'autre Correcteur, & ne s'en fiant en perſonne, tant il eſt ſoigneux de contenter ceux qui l'employent, & de leur donner la ſatisfaction qu'ils en attendent comme d'vn homme aſſez verſé dans la langue Latine & la Grecque.

Ie n'ay pas l'honneur de bien connoiſtre les trois témoins que ledit Sieur produit en ſa faueur, neantmoins ie veux bien les receuoir de l'eſtime publique pour gents de bien & d'erudition ; ie ne puis pourtant me perſuader qu'ils ayent iamais conceu de ſi ſiniſtres penſées contre l'integrité du ſieur Martin. Et cela paroiſt aſſez euidemment dans le ſieur de Chambray, celuy d'entre les trois qui eſt cité le plus ſouuent, puiſque cela ne l'a point empeſché de confier l'impreſſion de ſon *Palladio* (liure qu'on peut à bon droit nommer le Palladium de l'Architecture) au méme Imprimeur, qui ne l'acheua qu'au meſme temps qu'il commença le mien. Autrement il faudroit bien mettre en compromis ſa prudence, d'auoir choiſi entre tant d'autres bons ouuriers qui ſont en Paris, le ſieur Martin pour l'impreſſion d'vn ſi bel ouurage, nonobſtant la connoiſſance qu'il auroit eu de ſa perfidie.

Tout cela eſt auſſi difficile à faire qu'à croire, & neantmoins parce que ce ſont toutes les excuſes du ſieur de Courteilles, ie ne veux pas les ruiner dauantage, luy proteſtant que ſi i'en ſçauois d'autres meilleures ie les luy fournirois volontiers. Le

reſpect que ie luy porte me perſuade aſſez que ce n'eſt pas luy qui a commis toutes ces fautes, & ie le croiray quand il me le commandera, pourueu que s'en faiſant tout ſimplement declarer innocent il n'en accuſe ſpecialement perſonne. La iuſtice pourſuit le pecheur à cauſe du peché, dautant que ſa vengeance ne pouuant s'eſtendre ſur le crime ſeul dont il eſt incapable, elle eſt contrainte de rechercher le criminel; mais icy n'eſtant queſtion que de corriger des fautes qui ſont capables de correction, puiſque ie les ay découuertes c'eſt aſſez, ie n'ay que faire de me donner la peine de ſçauoir qui en eſt le veritable autheur. Les auoüe qui voudra, quand elles n'auront ny pere ny mere n'importe, c'eſt aſſez que ma cenſure procede, & que mon crayon ne les ait pas biffées iniuſtement. Ce ſont celles de cette nature dont ie fais perquiſition, non pas de celles qu'on voit euidemment ne ſortir que de la Preſſe; c'eſt pourquoy i'ay eu compaſſion de la peine que s'eſt donnée de nouueau ledit Sieur, à faire la reueuë exacte de ſon liure pour en dreſſer vn nouuel Errata, remply de beaucoup de corrections qui n'eſtoient aucunement neceſſaires, & me ſuis eſtonné à méme temps que dans vne ſi ſcrupuleuſe recherche il ait bien apperceu tant de menuës fautes, & n'en ait pas veu tant de ſi groſſes, qu'il ſe ſoit amuſé d'en tirer touts les feſtus, & y ait laiſſé de ſi enormes poutres, que i'ay monſtrées en toutes mes Remarques. Ce qui me confirme au iugement que i'ay fait, qu'il n'euſt iamais reconnu celles dont il s'excuſe ſpecialement en ſon diſcours, s'il n'en euſt eu de ma part les premiers aduertiſſements, par ceux que ie nommerois bien, & à qui ie n'en auois pas toutesfois donné charge, ce qu'il témoigne deux ou trois fois en ſa Defenſe, méme qu'il ſe plaint que i'ay encore trop gardé le ſilẽce du cloiſtre, que i'ay tenu le deſſein de mõ ouurage *ſecret comme vn myſtere*, (c'eſt à dire ſecret cõme vn ſecret) ce qui a eſté cauſe qu'il n'en a pas appris dauantage.

D. A. Page 17.

Le ſieur de Courteilles aprés auoir ainſi recompenſé ſes Imprimeurs, craignant peut-eſtre qu'ils ne peuſſent tous ſeuls porter la décharge de toutes ſes erreurs, il en appelle d'autres à ſon ayde, qui ſont les Autheurs dont il s'eſt ſeruy, ſur leſquels il veut prendre vne ſeconde excuſe, quand il dit: *Ie*

ne croy pas que pour m'en eſtre ſeruy, & pour auoir inſeré ce qu'ils m'ont appris dans le texte de mon hiſtoire, on doiue reietter ſur moy la faute de toutes ces contrarietez ou contradictions. D. A. Page 18. Et moy ie iuge cette excuſe bien fade ou pluſtoſt nulle, & croy que tant luy que touts ceux qui compoſent des liures, & les donnent au public ſont reſponſables des Autheurs qu'ils alleguent en confirmation de leur dire, quand ils donnent à connoiſtre aucunement qu'ils les ſuiuent & adherent à leurs opinions. Sur qui veut-il donc qu'on reiette ces erreurs, que ſur luy qui les ayant renouuellées le dernier, toute la conſolation qu'il peut prendre eſtant celle des miſerables qui la trouuent en la ſocieté de leurs ſemblables: il ne peut auſſi s'excuſer que ſur la complicité, alleguant qu'il n'a failly qu'aprés d'autres, & qu'il n'eſt pas le premier autheur de ces fautes qu'il a pluſtoſt imitées qu'inuentées? Nous n'en voulons pas dauantage, c'eſt aſſez confeſſé pour eſtre declaré coupable, & tout ce qu'il peut pretendre pour le plus eſt de s'excuſer *à tanto*, mais non pas *à toto*; En effet n'eſt-ce pas faillir que de faillir aprés d'autres? Ie dis bien plus, que comme les crimes donnent plus d'horreur quand ils ſont recents & qu'ils sẽblent eſtre abolis par la longueur du temps preſcrit par les loix, en ſorte qu'ils ne ſont plus recherchables; i'eſtime auſſi que ceux qui ont peché les derniers ſont plus coupables que les premiers, dautant que les pechez de ceux-cy s'en alloient deſia dans l'oubly auec eux, ſi ceux-là par leur inconſideration les renouuellants ne les euſſent fait reuiure. Il me ſemble qu'vn Architecte qui a marchandé vn baſtiment eſt reſponſable des materiaux qu'il y employe, & vn Medecin des drogues qu'il diſpenſe en ſes confections, & qu'il eſt obligé de ſçauoir diſtinguer les bonnes d'auec les mauuaiſes, les naturelles d'auec les ſophiſtiquées, de peur qu'au defaut de cette connoiſſance il ne nous prepare pluſtoſt vn poiſon qu'vn remede. Auſſi eſt-il bien permis à ceux qui compoſent des liures de ſe ſeruir des Autheurs, mais s'ils ne ſçauent diſcerner entre les bons & les mauuais, & entre les veritez & les fauſſetez qui ſe trouuent dans leurs écrits comparez par entre eux ou bien conſiderez chacun à part, ils nous eſtaleront le vray pour le faux, & nous conteront des fables pour des hiſtoires. Et ſi ledit Sieur

inſiſte nonobſtant ces raiſons à vouloir faire agreer ſes excuſes ; ie n'ay rien à luy dire ſinon que comme dés le temps de Salomon il ne ſe faiſoit plus rien que ce qui auoit deſia eſté fait, à plus forte raiſon en ce temps icy eſtant impoſſible de plus rien faire de nouueau, ſi ſes excuſes de pecher aprés d'autres auoient lieu, il auroit trouué vn moyen bien facile de ſe rendre impeccable. Et à ce moyen il dira tout ce qu'il voudra bon ou mauuais, vray ou faux, à tort ou à droit, ſans qu'on puiſſe s'en prendre à luy, ou luy en demander raiſon ; ce ſera encore beaucoup, ſi pour nous rendre quelque iuſtice il nous laiſſe noſtre recours ſur qui nous verrons bon eſtre.

Pour moy qui ay eu cét honneur de m'eſtre trouué quelquefois à Paris, pluſtoſt porté de ma curioſité que de mon merite, dans quelques aſſemblées de doctes du temps, deſquels i'ay appris qu'vn Autheur ne deuoit pas perdre ſon credit pour quelques fautes où il tombe par mégarde, dont toutesfois il ne laiſſe pas d'eſtre reſponſable, & que ceux qui en font le moins ſont les plus habiles ; ne reconnoiſſant rien en moy qui me permette d'aſpirer à cette qualité, ie ſuis bien éloigné de m'imaginer que ie n'aye point fait de fautes en ce liure, dont i'eſtime la plus grande de ne les voir point encore aprés qu'elles ſont faites. Ie ne veux pas toutesfois m'en excuſer ny ſur les Imprimeurs, ny ſur les Autheurs, ny ſur qui que ce ſoit, ie m'en veux confeſſer ſeul coupable, en répondre & en ſouffrir la correction en mon priué nom, la honte ne m'en pouuant empeſcher lors qu'il me ſouuient encore de ce trait de Morale, que comme c'eſt vne action humaine de manquer, auſſi eſt-ce vne action d'homme de le ſçauoir reconnoiſtre & amender. C'eſt à mon aduis comme il en faut vſer, & ſi le ſieur de Courteilles ne veut pas ſuiure cét expedient, à la bonne heure s'il s'en trouue bien, ie ne penſe pas que ce ſoit ſon plus court puiſque vne faute peut eſtre plus facilement reconnuë que defenduë ; en arriue ce qu'il pourra aprés la declaration que ie fais de ne m'intereſſer aucunement en ſes Defenſes, pourueu que ie me puiſſe mettre à couuert de ces trois attaques ſuiuantes.

La Premiere conſiſte dans les raiſons qu'il apporte

pour empeſcher que l'on enregiſtre au Catalogue des Eueſques du Mans, vn certain Confeſſeur que ie nomme ſainct Gondanille du Latin *Gundaniſolus*, ſuiuant ſon inſtruction par laquelle il m'apprend que les noms Latins ſemblables ſe tournent ainſi en François, comme *Auſtregiſilus*, *Vandregiſilus*, *Lenogiſilus*, en Auſtrille, Vandrille, Longis : & neantmoins il le tourne Gondaniſole, qu'il transforme par aprés en *Gundan* ou *Gondan*, *& par tranſpoſition de ſyllabes*, (c'eſt ſeulement de lettres) il fait tant qu'il en forme *Gandon* qu'il cherchoit pour en dire des contes, dont il ſe fuſt bien paſſé, que ie ne veux pas rapporter; il ſuffira de conſulter les Medecins ſçauoir ſi les Parotides ou les Auripeaux ſont deux maux bien differents, afin que ceux qui eſperent du ſecours de ſainct Gandon, eſtant preciſément aſſeurez dequoy il guarit ne l'inuoquent pas ambiguëment. *D. A. Page 15.*

Il eſt bien en peine de ſe reſoudre icy, car il voit bien que ces deux ſaincts Eueſques Gondanille & Valerin troublent ſa Chronologie, ce qu'il ne peut ſouffrir, & ſe garentit ſur nos Manuſcrits qui n'en diſent mot, ſur les Tables qui n'en parlẽt point, & ſur nos Legendes où ils ne ſe trouuent point; D'autre coſté l'authorité de *Bolandus* le preſſe qui nous propoſe ces deux Eueſques aprés quatre bons Autheurs où il les a rencontrez, & parce qu'il le reconnoiſt pour vn Autheur celebre (*auquel* (dit-il) *i'ay vne extréme obligation de l'eloge qu'il me donne, & de l'honneur qu'il me fait de me citer en beaucoup d'endroits de ſon liure*) il ne iuge pas eſtre icy bien à propos d'entamer ſon authorité, afin qu'elle demeure entiere par tout, & pour ce ſuiet il prend reſolution de ne conteſter pas, qu'il *n'y ait eu quelques ſaincts Confeſſeurs de ce nom là qui nous ſont peut-eſtre inconnus*, & d'accorder encore que Gondaniſole eſtoit Eueſque, puiſque *les authoritez eſtrangeres luy en donnent le nom*, qu'il refuſe à S. Valerin à cauſe qu'elles ne le luy donnent pas; ie le luy donne pourtant auec aſſez de probabilité, ce me ſemble, dans les réponſes que i'ay fortuitement anticipées en ma Remarque ſur ſainct Pauace, & ſi l'on y trouuoit quelque choſe à redire, ie n'inſiſteray pas dauantage à le prouuer, comme ſi cela m'eſtoit abſolument neceſſaire, car auſſi bien ces deux Saincts ne pourroient pas remplir toute la vacance qui eſt entre ſainct *D. A. Page 13.* *Ibid.*

Pauace & ſainct Liboire dont il eſt queſtion. C'eſt pourquoy il doit ſuffire que Gondanille ſoit reconnu pour Eueſque du Mans, & parce qu'il nous auoit eſté inconnu iuſqu'auiourd'huy, cela nous doit auertir que ſi les noms de tous nos Eueſques ne ſe trouuent pas dans les Tables Chronologiques, qui en ont eſté dreſſées, ce n'eſt pas à dire qu'il n'y en ait point eu d'autres, & qu'il faille en conſequence differer la miſſion de ſainct Iulien & de ſes deux ſucceſſeurs, iuſqu'à tant que les ayant ioint auec ſainct Liboire, on ſupprime par ce moyen toute vacance.

D. A. Page 14. Le ſieur de Courteilles auouë donc qu'il eſt à preſumer *que Gondanifole eſtoit quelque Vicaire ſuffragant ou Coadiuteur non pour ſucceder, mais pour aider aux fonctions Epiſcopales, qui ſe nommoit dans les vieux Cartulaires* Epiſcopus, *& quelquefois* Coepiſcopus *ou* Chorepiſcopus, *ainſi qu'il y en auoit en ce temps-là, & tels que i'eſtime que pouuoient eſtre les nommez* Chaimoaldus *ou* Chadoaldus, Drachoaldus, *&* Giboaldus, *auſquels S. Bertran donne le titre d'Eueſque dans ſon Teſtament à cauſe qu'ils en auoient le caractere, quoy qu'ils ne fuſſent peut-eſtre que Choreueſques ou Vicaires de l'Eueſque à la campagne.* *Sur la fin.* Ie n'ay point mis cecy ſous vn *peut-eſtre* en ma Remarque ſur S. Bertran, ie ne les eſtime pas autres que des Eueſques de campagne, puiſqu'il faut les appeller ainſi aprés le ſieur de Courteilles; mais ie dis que mal à propos il leur donne pour égal ſainct Gondanille, & ie ne ſçay pas ſurquoy il ſe fonde. Si l'on pouuoit equitablement decider ce point par des *peut-eſtre*, ie pourrois auſſi bien m'en ſeruir que luy, & dire auſſi en mon rang que ſainct Gondanille eſtoit *peut-eſtre* vray Eueſque du Mans: mais dautant que ce ſeroit payer en monnoye qui ne court plus, ie ne la veux point debiter, & luy veux ſeulement monſtrer en vn mot que le paſſage qu'il quotte de ce Teſtament deſtruit autant ſon *peut-eſtre* qu'il eſtablit le mien. Car il faut obſeruer non ſeulement icy, mais en toutes les anciennes pieces la diſtinction ordinaire qui ſe trouue entre les Eueſques titulaires d'vn Dioceſe, & ceux qui ne l'eſtoient pas, que ceux-là ſe trouuent touſiours nommez quelque part auec expreſſion de leur titre, que l'on ne donne iamais à ceux-cy parce qu'ils n'en ont point. S'il eſt donc certain que les denommez au Teſtament de ſainct Bertran

n'eſtoient qu'Eueſques de campagne, & nous voyons qu'ils ſont nommez ſimplement Eueſques ſans aucune expreſſion de titre, c'eſt vn argument aſſez plauſible ſi ie ne dis euident, que S. Gondanille, dont le titre eſt exprimé dans ces quatre diuers Autheurs que cite icy le ſieur de Courteilles, & qui eſt nommé autant de fois Eueſque du Mans, l'eſtoit veritablement, & non pas ſeulement vn Choreueſque ou vn Eueſque de campagne. Et cela eſt ſi vray que nous en voyons la diſtinction toute euidente dans ce meſme Teſtament, quand en deux endroits il parle d'vn certain Arnoul Eueſque de Mets, il ne manque pas d'exprimer ſon titre autant de fois. *Hoc Eccleſiæ Metenſi in honorem domini Stephani relaxaui, & villam iſtam cum domno & fratre meo Arnulpho Epiſcopo partiui.* Et en vn autre endroit : *Villam Creſciaco & Vallis, ſicut per epiſtolas inter me & domnum Arnulphum Epiſcopum Metenſis Eccleſia in honorem ſancti Stephani ad ſuam reuocet ditionem, & nomen meum in libro vitæ inſeri qui tunc temporis Pontifex fuerit, iubeat.* Et plus bas, *per domnum Epiſcopum Turonicæ ciuitatis.* Et incontinent, *per manum Andegaui Pontificis.* Et ſi l'on penſoit oppoſer à cecy, que parlant de ſainct Iulien, ſainct Victur, ſainct Domnole, ſainct Martin, ſainct Medard, il les appelle ſimplement Eueſques ſans autrement ſpecifier leurs titres ; la réponſe eſt preſte que ces Saincts eſtant aſſez connus ne demandoient pas vne ſi particuliere diſtinction, laquelle il ſemble n'apporter qu'entre les viuants, & non pas entre ceux qui n'eſtoient plus au monde, & qui à parler proprement n'auoient plus les titres qu'ils auoient porté autrefois, & que d'autres mis en leur place poſſedoient maintenant ; ce qu'il a obſerué ſi religieuſement en tout ſon Teſtament, qu'il n'en a pas nommé vn ſeul auec ſon titre excepté ſainct Germain, qu'il appelle vne fois Eueſque de Paris, à cauſe de la connoiſſance particuliere qu'il auoit euë de luy & de la familiarité qui auoit eſté entre eux deux, & cecy ſert pluſtoſt à confirmer noſtre raiſonnement qu'à le deſtruire.

Ie les ay auſſi citez en ma Remarque ſur ſainct Panace p. 101.

Page 210.

Page 213.

Le defaut de cette obſeruation a fait eſcrire à quelques vns que *Licinius* ou Lezin Eueſque d'Angers auoit aidé à ſainct Bertran à doter ſon Abbaye de la Coulture, ne voyant pas que ce *Licinius* qui donne des vignes à ce Sainct n'eſtoit qu'vn

Page 100.

Choreueſque, & ne pouuoit eſtre l'Eueſque d'Angers contemporain de ſainct Bertran, attendu qu'il parle de *Licinius* comme d'vne perſonne decedée : *Vineas verò, quas mihi ſanctæ memoriæ domnus Licinius Epiſcopus pro amoris affectu ſecus Cariliacenſes ſuo munere dedit*, & il eſt certain que ſainct Lezin d'Angers a ſurueſcu ſainct Bertran d'enuiron ſept ans.

Ce ſeroit vne meſme erreur & encore plus grande de croire qu'vn certain Eueſque nommé *Defenſor*, que Seuere Sulpice nous propoſe oppoſant à l'élection de ſainct Martin Archeueſque de Tours en ſa vie, fuſt le diſciple de ſainct Iulien Eueſque du Mans, que nos Cartulaires nous aſſeurent auoir eſté le premier Eueſque d'Angers. La Chronologie y repugne ouuertement, veu qu'il s'enſuiuroit que la conuerſion des Angeuins ſeroit poſterieure à l'Epoque de Gregoire de Tours, de plus d'vn ſiecle, qui eſt neantmoins toute la derniere ſuiuant l'opinion des Modernes ; & il n'y auroit aucune apparence que les Egliſes de Tours, du Mans, de Nantes & de Poitiers euſſent deſia des Eueſques depuis plus de cent ans, & cependant qu'Angers bonne ville placée tout au milieu, & auſſi renommée que pas vne de ces quatre, euſt eſté auſſi long-temps priuée des lumieres de l'Euangile. Quand donc Seuere Sulpice, eſcrit qu'entre les Eueſques qui furent conuoquez à cette élection, vn certain *Defenſor* ſe porta pour le principal oppoſant : *Inter Epiſcopos tamen qui adfuerant, principè Defenſor quidam nomine dicitur reſtitiſſe*, il ne faut point imaginer que ce fuſſent d'autres que des Choreueſques de la Touraine aſſemblez de toutes parts auec le reſte du Clergé & le peuple, pour le ſuiet de cette élection, entre leſquels *Defenſor* fit plus de reſiſtance, alleguant le peu de bonne mine de S. Martin, & croyant qu'à ſon excluſion il pourroit eſtre le premier conſideré pour eſtre nommé en ſa place. Et certes Meſſieurs d'Angers n'auroient guere bonne grace de vouloir choiſir ce *Defenſor* icy pour le premier Eueſque, qui n'en auoit que le nom tout ſeul, deſtitué des vertus, & de la ſainteté reconnuë au diſciple de noſtre ſainct Iulien, puiſque Seuere Sulpice traitte ouuertement tant celuy-là que les autres Choreueſques de la Touraine ſes ſemblables, d'impieté, quand il dit, *Pauci tamen & nonnulli ex Epiſcopis qui ad conſtituendum*

dum Epiſcopum fuerant euocati IMPIE' *repugnabant dicentes ſcilicet contemptibilem eſſe perſonam.* Et puis il adiouſte particulierement comme il fut confondu publiquement par vn oracle diuin. Ie pourrois encore alleguer d'autres raiſons, ſi ie ne croyois que celles-cy deuſſent ſuffire. Que ſi ſans y auoir égard il en reſtoit quelque ſcrupule à Meſſieurs d'Angers, & que nonobſtant ils vouluſſent ſuiure cette opinion, ils peuuent bien s'aſſeurer de faire bande à part, & qu'ils ſeront ſeuls à ſe defendre de touts les autres.

Aprés cette petite digreſſion concluons derechef, que ſainct Gondanille eſtant nommé ſpecifiquement par quatre diuers Autheurs dignes de foy, Eueſque du Mans, ce n'eſtoit pas vn ſimple Eueſque de campagne. Le ſieur de Courteilles pourſuit encore à former quelques legeres inſtances, auſquelles i'ay deſia ſatisfait ailleurs par anticipation, & que ie ne trouue pas à propos de repeter icy: au reſte il s'efforre dans l'air des coniectures, & des *peut-eſtre*, où ie le laiſſeray librement caracoller, n'ayant pas enuie de l'y ſuiure.

LA SECONDE ATTAQVE eſt employée à prouuer que ſainct Liboire preſida en ce Dioceſe du temps de ſainct Martin, qu'il fut le quatriéme Eueſque du Mans, & qu'il ſucceda immediatement à ſainct Pauace, d'où il conclud qu'il n'y a donc point eu de vacance, & ainſi qu'il a raiſon de retarder la Miſſion de ſainct Iulien au païs du Maine. I'ay deſia répondu à cecy, monſtrant comme il falloit prendre ce nom d'immediat au cas qu'on y vouluſt auoir égard; mais ne voulant point vſer icy de redites, voyons ſeulement quelles authoritez il apporte pour prouuer cecy. Les Apoticaires font valoir leurs medicaments, & les rendent rares par les noms inconnus qu'ils leur impoſent, & vn païſan auquel ils auront donné du vinaigre, de l'eau & du miel, penſe emporter des drogues de la Chine, quand on luy a dit que c'eſt de l'Oxycrat, & de l'Hydromel. On nous penſe icy traitter de meſme quand on nous produit premierement *vn Autheur Anonyme d'vne vieille Legende de l'Egliſe du Mans*, & puis incontinent *vn Autheur ſans nom d'vn vieil Manuſcrit de la meſme Egliſe.* Ie m'aſſeure que cette Legende eſt auſſi manuſcrite, & pour cét Autheur Anonyme & celuy qui eſt ſans nom, ce n'eſt

D. A. Page 16.

qu'vn, & cependant on nous les veut faire paſſer à la monſtre pour deux, à cauſe qu'ils ont deux noms differents ou pluſtoſt qu'ils n'en ont point, puiſque l'vn eſt ſans nom & l'autre eſt Anonyme.

Le troiſiéme Autheur eſt *Maiſtre Iean Moreau Chanoine du Mans*, Collecteur du liure que nous auons tant de fois cité ſous le titre de Manuſcrit, & le quatriéme eſt vn Saxon Autheur de la vie de ſainct Liboire, *extraite d'vn Manuſcrit tiré d'vn Monaſtere de Chanoines Reguliers d'Allemagne.* Ces deux Autheurs eſtant bien recents au regard des choſes qu'ils racontent, ne peuuent auoir d'authorité particuliere diſtincte de la Legende Manuſcrite de l'Egliſe du Mans bien plus ancienne qu'eux, & ne ſont que deux témoins qui ne parlants qu'aprés elle, ſont ſeulement croyables du témoignage qu'ils portent qu'elle a dit cela, & non pas de ce que les choſes ſe ſoient ainſi paſſées, & cecy bien conſideré nous voyons enfin que touts ces quatre témoins ſont reduits à vn ſeul, de l'integrité duquel ie ne veux encore pas reſpondre.

Et en effet quelle raiſon a le ſieur de Courteilles de faire force maintenant *ſur le rapport des Allemans & des Eſtrangers* qu'il vient tout fraiſchement de rebuter au ſuiet de nos deux Eueſques retrouuez, ſainct Gondanille & ſainct Valerin, leſquels ils qualifient expreſſément Eueſques du Mans, pour le moins le premier: & par vn certain empire, comme ſi nous l'auions conſtitué ſeul arbitre de ces choſes, il authoriſe leur témoignage en ce qu'il voit bon eſtre, & les reiette quand ils ne luy plaiſent pas, ſans pourtant nous contenter d'aucune raiſon qui nous en faſſe voir la difference? Ie demande donc que ces Allemans ſoient creus de tout, & par ce moyen qu'il ſoit vray que ſainct Gondanille & ſainct Valerin ayent eſté Eueſques du Mans, que ſainct Liboire ait eſté du temps de ſainct Martin, & qu'il ait ſuccedé immediatement à ſainct Pauace, & tout cela eſtant, qu'arriueroit-il? que s'enſuiuroit-il? rien autre choſe, ſinon qu'il n'y auroit point eu de vacance entre ſainct Pauace & ſainct Liboire, mais qu'il la faudroit mettre entre ſainct Turibe & ſainct Pauace, qui ſeroit le temps de l'Epiſcopat de nos deux nouueaux Eueſques, en quoy il n'y auroit peut-eſtre pas tant d'inconuenient que l'on s'imagine-

roit du commencement. Car ſi l'on m'oppoſe les Legendes & les Manuſcrits, qui aſſeurent que ſainct Turibe & ſainct Pauace furent deux Diacres donnez pour compagnie à ſainct Iulien à ſon partement de Rome, ie répondray incontinent: Puiſque le ſieur de Courteilles veut rendre leur foy ſuſpecte, quand ils diſent que ſainct Clement a enuoyé ſainct Iulien au Maine, ie puis mettre auſſi en compromis ce qu'ils diſent en conſequence, car ſi le principal manque, l'acceſſoire ne peut ſubſiſter. Encore y a-t'il apparence que l'erreur ſoit dans l'acceſſoire pluſtoſt que dans le principal, comme i'ay prouué aſſez au long dans mon Auant-propos, & ie le puis encore monſtrer icy par cette raiſon, qu'il s'enſuiuroit que ſainct Pauace auroit veſcu plus de ſix-vingt ans, ainſi qu'il eſt facile de ſupputer, ce qui m'a empeſché de rapporter cela dans ſa vie. *Letaldus* neantmoins qui s'eſt meſlé de reformer les actes de S. Iulien quand il ne le falloit pas, ne les a pas reformé icy qu'ils auoient beſoin de reformation, & les a ſuiuis innocemment en ces paroles: *Idem enim Thuribius presbyterij officio glorioſus, cum ſancto Pauacio Diacono ad reuelandam Cenomanenſibus Chriſti gratiam, vt ab antiquis ſuſcepimus, adiutor ſancto Iuliano à Romano vrbis Antiſtite deſtinatus eſt.* Le ſieur de Courteilles ſon tres-affectionné diſciple s'eſt bien pris garde de le ſuiure en ce mauuais pas, il luy a fauſſé compagnie habilement, ſans en faire ſemblant, quand il commence la vie de ſainct Pauace en ces termes: *Ie ne ſuis pas d'accord auec ceux qui diſent que cét Eueſque fut deputé en qualité d'Archidiacre pour accompagner noſtre Apoſtre en ſon voyage & en ſa Miſsion.* Page 80. Voila que le diſciple abandonne icy ſon maiſtre, lequel de deux choſes propoſées par ces Actes en reçoit l'vne & reiette l'autre; ie reçoy ce qu'il reiette, & reiette ce qu'il reçoit, & le ſieur de Courteilles nie le tout, ce qui nous doit apprendre qu'en tout cecy la verité la plus nette eſt que ſainct Iulien nous a eſté enuoyé au premier ſiecle, arriue de ſes ſucceſſeurs ce qui pourra puiſque nous l'auons aſſez prouuée par les ſaintes lettres expliquées par les Peres & pluſieurs autres graues & bons Autheurs venerables pour leur antiquité, irreprochables pour leur authorité, & admirables pour leur doctrine, ce qui doit auoir plus de poids que touts les Cartulaires du monde.

Et pour reuenir à noſtre propos; puiſqu'il n'eſt pas conſtant que ſainct Pauace ait eſté compagnon de ſainct Iulien en ſa Miſſion, & que la raiſon nous ſemble perſuader le contraire, rien n'empeſche donc que ſainct Liboire luy ayant ſuccedé en trois cent trente-ſept nous ne puiſſions aſſigner cette vacance diſputée, entre ſainct Turibe & ſainct Pauace, ſi d'auanture elle n'a eſté toute remplie par d'autres Eueſques qui nous ſont encore inconnus, auſſi bien que ie pretends qu'elle a eſté remplie pour partie de ſainct Gondanille & ſainct Valerin que nous connoiſſons maintenant. Selon cette doctrine il ſera vray *que ſainct Liboire aura entendu les predications de ſainct Pauace où il aura bien profité:* & ſi le ſieur de Courteilles m'obiecte d'autre coſté que ſainct Turibe fut predeceſſeur de ſainct Pauace, comme cettuy-cy le fut de ſainct Liboire, *in qua & ſanctus Pauacius anteceſſor*, (ſancti Liborij) *& ſanctus Turibius anteceſſor ſancti Pauacij*, &c. i'en ſuis d'accord, il falloit bien que ſainct Turibe fuſt deuant ſainct Pauace puiſqu'il n'eſt pas aprés, & la queſtion reuient touſiours ſçauoir ſi c'eſt mediat ou immediat, ce que le Cartulaire n'explique pas aſſez. Neantmoins dautant que les temps de la perſecution ont eſté plus orageux depuis la fin du ſecond ſiecle iuſqu'au commencement du quatriéme, il me ſemble qu'il eſt plus à propos de mettre cette vacance pretenduë entre ſainct Pauace & ſainct Liboire, qu'entre ſainct Turibe & ſainct Pauace, c'eſt pourquoy ie me tiens touſiours à ce que i'en ay dit en la Remarque ſur ce dernier.

Cette ſeconde Attaque a eſté aſſez bien ſouſtenuë à mon aduis, ne penſez pas pourtant que noſtre aduerſaire s'en tienne content & qu'il ſe retire, ce ne ſont que des combats legers à deſſein pluſtoſt de ſonder nos forces que de les proſterner pour prendre aprés ſes meſures auec plus de iuſteſſe & d'aſſeurance; il nous harcelle par ſes eſcarmouches, afin qu'eſtant laſſez & recrus fondant ſur nous auec le reſte de ſes forces, il en ait meilleur marché, & qu'à

LA TROISIESME ATTAQVE il nous emporte ſans reſiſtance, & iugeant bien que c'eſt à ce coup que *Res eſt ad Triarios*, il fait ferme & prend reſolution d'opiniaſtrer le combat. Mais nous ſommes trop aguerris, & quelque ruſe qu'il

ioigne auec ſon courage nous la découurirons pluſtoſt qu'il ne penſe. Voila qu'il fait entrer en la carriere ſon vieux Champion *Letaldus*, paré de liurées nouuelles, & déguiſé ſous des armes empruntées, à deſſein de le rendre plus terrible s'il le pouuoit rendre moins connu; nous le remarquons pourtant à ſon port & à ſa fiere contenance, & pour nous en oſter tout doute nous luy preſenterons vn Tenant qui courra ſi iuſte, que dés le premier coup luy ayant leué ſa viſiere le fera connoiſtre à toute l'aſſemblée. Approchons donc de plus prés pour en auoir le plaiſir.

Mon raiſonnement (dit le ſieur de Courteilles au propos du retardement des Miſſions Apoſtoliques dans les Gaules) *n'eſt point contraire à la tradition ny à l'opinion de tout temps receuë dans noſtre Egliſe, mais au contraire elle eſt conforme au texte de touts les anciens Breuiaires de ce Dioceſe.* C'eſt ainſi qu'il parle. Il pretend de prouuer cecy par des Breuiaires fort anciens; le premier qu'il a trouué en l'Abbaye de Beaulieu imprimé en lettres Gotiques, les autres ſont du temps du Pontificat des Cardinaux du Bellay, de Ramboüillet, & de celuy de Charles de Beaumanoir, ſans qu'il ſpecifie en quel caractere; auſſi cette obſeruation de lettres Gotiques ne donne guere d'antiquité à ce premier Breuiaire: car puiſqu'il eſt imprimé n'importe en quel caractere, il eſt certain qu'il n'eſt pas plus vieux que l'art d'imprimer qui ſemble encore nouueau: & pour ce qui eſt de l'Abbaye de Beaulieu eſtant ſi peu ancienne qu'elle paroiſt encore preſque neuue, elle ne peut pas conſeruer de grands monuments de l'antiquité, & ce n'eſt pas là où il faut s'adreſſer pour en trouuer. Ie veux donc que tous ces Breuiaires ſoient pour luy, ils ne luy ſeruiront guere pour appuyer ſon opinion, & la mettre à l'abry d'vne antiquité aſſez conſiderable pour eſtre receuë comme deciſiue de cette controuerſe en ſa faueur. *Elle eſt conforme* (dit-il) *au texte de touts les anciens Breuiaires de ce Dioceſe.* Il ſemble à l'oüyr parler qu'il en ait beaucoup, & cependant ils ſe reduiſent à quatre qui n'en valent pas vn bon comme ie monſtreray. Il n'y a que le Breuiaire nouueau imprimé chez Bechet, dans lequel on trouue que ſainct Iulien fut enuoyé au Mans par S. Pierre. *S. Iulianus à ſancto Petro miſſus venit Cœnomanum*, qui

D. A. Page 23.

faſſe pour noſtre opinion, dit-il, laquelle eſtant par conſequent auſſi nouuelle que ce Breuiaire, & la ſienne auſſi ancienne que tous ces vieux, c'eſt luy qui ſuit aſſeurément l'antiquité pendant que nous nous arreſtons à des nouueautez. Et pour ce ſuiet il employe toutes ſes forces pour decrediter ce Breuiaire de Bechet, par deux contradictions qu'il croit toutes euidentes.

Il tire la premiere du premier Reſpons de Matines de la feſte de ce Sainct, qui commence ainſi, *Sicut enim placidas cùm veris clementia temperat auras*, & le reſte que ie citeray cy-deſſous. Puis aprés, *Primus igitur non tantum Præſul quantum Apoſtolus vrbi Cænomanicæ à Domino miſſus eſt Iulianus.* Surquoy il pretend mettre cette contradiction en euidence par ce raiſonnement. Les Predicateurs Apoſtoliques ne ſont point venus dans les Gaules que la paix ne fuſt renduë à l'Egliſe, c'eſt à dire, que la guerre que les Empereurs luy faiſoient par les perſecutions ne fuſt ceſſée. Or comme ils l'ont faite à pluſieurs repriſes, on a ioüy auſſi pluſieurs fois de la paix & de la tranquillité, pendant laquelle ces Predicateurs ont paru dans nos Gaules pour y executer leurs miſſions & leurs commiſſions: il faut donc neceſſairement que ç'ait eſté durant quelqu'vn de ces interualles paiſibles. Il n'y a pas d'apparence de choiſir le dernier qui fut ſous Conſtantin, ny le premier ſous Neron, il en faut donc chercher vn qui ſoit également diſtant de ces deux extremitez (car il me ſemble que c'eſt ce qu'il veut dire en ces paroles: *ne pas trop s'approcher ny éloigner du ſiecle des Apoſtres*) qui ſe trouue *ſous les Empires de Balbin, de Puppien, des deux Gordians, de Philippe l'Arabe, & ſous le Pontificat de Fabien:* & par ce moyen il penſe trouuer vn facile expedient pour accommoder les parties, dont elles ne demeureront iamais d'accord. Mais puiſqu'il trouue douze ans de calme aprés la perſecution de Maximin, il faut neceſſairement enmarquer vn pour la miſſion de ſainct Iulien: car il ne peut pas eſtre venu pendant touts les douze, & i'ay monſtré en la Remarque ſur la vie de ce Sainct, que le ſieur de Courteilles a iuſtement trouué l'année deux cent quarante-deux par la voye de la ſouſtraction, dequoy il faut ſe ſouuenir.

D. A. Page 25.

I'appelle icy tous les doctes, non ſeulement ceux qui ſe

meſlent de la Critique, mais encore touts ceux qui ont du iugement, s'ils ſe contenteront de cette iolie conuenance, par laquelle il trouue plus à propos de mettre la miſſion de noſtre premier Apoſtre dans le milieu de ces deux temps de perſecution, pour l'éloigner également de leurs extremes, qui ſont les regnes de Conſtantin & des proches ſucceſſeurs de Neron à l'Empire, pluſtoſt que de la rapporter ſous l'vn ou ſous l'autre ? Il penſe auoir vn grand aſcendant ſur noſtre creance de la vouloir aſſuiettir de la ſorte, ſans la perſuader d'autres raiſons que de celles qu'il s'imagine en ces paroles. *Il vaut donc mieux pour interpreter ce paſſage & le texte de ces reſpons & de ces verſets, ne pas trop approcher ny éloigner la Miſſion de nos premiers Eueſques du ſiecle des Apoſtres.* Mais quelle neceſſité y a-t'il d'expliquer ce paſſage pluſtoſt du calme qui ſuiuit la perſecution de Maximin, que de celuy qui vint aprés celle de Neron ? Il m'eſt libre de choiſir ce dernier, & ie n'ay que trop monſtré par de bonnes raiſons & de puiſſantes authoritez qu'il eſt preferable au ſien qu'il n'appuye ny des vnes ny des autres. Ie dis bien dauantage, quelle neceſſité y a-t'il en tout d'interpreter ce paſſage en façon quelconque, puiſque n'eſtant pas de l'Eſcriture à laquelle il faut touſiours trouuer vn ſens veritable quelque enfin qu'il puiſſe eſtre, il n'en eſt pas de beſoin à cettuy-cy qui eſt reiettable auſſi bien que ſon Autheur *Letaldus*, que nous voulons découurir icy afin que tout le monde le connoiſſe.

D. A. Page 25.

Auant-propos.

Le ſieur de Courteilles a bien veu cela, auſſi l'a-t'il découuert à demy, ſe défiant qu'il ne le pourroit pas cacher plus long-temps quand il a dit : *Ie penſe que ce texte a eſté pris de Letaldus en la vie de S. Iulien.* Il ne fait que le penſer, mais il connoiſt trop bien ce bon Autheur pour ne le ſçauoir pas entierement ; Il faut donc ſans diſſimulation dire ouuertement, franchement & nettement, que touts ces Breuiaires, ces Leçons, ces Antiennes, ces Reſpons & ces Verſets, ne ſont rien autre choſe que le texte de *Letaldus*, dont il ne peut pas tirer de plus grandes ny de plus fortes inductions que de la vie meſme de ſainct Iulien compoſée par *Letaldus*.

D. A. Page 24.

Pour donner l'intelligence entiere de cecy, il faut ſçauoir que l'Eueſque Aueſgaud porté d'vne ſinguliere deuotion en-

uers ſainct Iulien, chercha touts les moyens dont il put s'auiſer pour rendre ſa feſte plus ſolennelle qu'elle n'eſtoit auparauant. Et parce que les Religieux de la Coulture faiſoient tres-bien l'Office Diuin, il les obligea par tranſaction de venir touts les ans proceſſionellement dans la Cathedrale pour y chanter Matines la nuit de la feſte de ce Sainct, ce qui ſe pratique encore maintenant. Ce commencement du ſiecle onziéme ſe reſſentoit encore du dixiéme dernier paſſé, que les Autheurs appellent ſiecle de fer à cauſe du peu de gents ſçauants qui ſe trouuoient alors; toutesfois il y auoit vn Moine dans la Coulture nommé Letaud ou *Letaldus*, qui en ſçauoit plus que les autres, auquel Aueſgaud donna la charge de compoſer la vie de ſainct Iulien en termes plus elegants qu'elle n'eſtoit, ce qu'il fit comme il reconnoiſt en ſa Preface qu'il dedie à cét Eueſque en ces paroles : *Reuerendiſſimo Patri Aueſgaudo frater Letaldus ſalutem in Domino.* Dans laquelle il témoigne qu'en execution de ſes commandements, il auoit reformé (ou pluſtoſt difformé) l'Office de ſainct Iulien, ayant mis par ordre les Reſpons & les Antiennes, & proteſtant de n'y auoir pas tout changé pour ce qui eſt du chant & de la melodie, il monſtre aſſez qu'il auoit entierement alteré les paroles. *Sanè Reſponſoriorum & Antiphonarum, vt petiiſtis, digeſſimus ordinem, in quibus pro vitando faſtidio de vnoquoque modo ſingula compegimus corpora, neque omnino alienari voluimus à ſimilitudine veteris cantus, ne barbaram aut inexpertam, vti perhibetur, melodiam fingeremus.* En effet les Leçons, les Reſpons, & les Antiennes de cét Office ſont tirez mot pour mot du texte de la vie de ſainct Iulien compoſée par *Letaldus*, comme il eſt aiſé de voir à touts ceux qui ſçauent lire, & entre autres ce Reſpons qui commence *Sicut cùm placidas*, ſur lequel le ſieur de Courteilles fait force maintenant à cauſe de ces mots, *ſic pace Eccleſiæ reſtituta*, eſtant ſorty de la meſme plume il ne faut pas y chercher plus d'authorité que dans ſon Autheur, qui eſt telle que nous l'auons examinée cy-deuant, & encore moins s'eſtonner s'il a parlé ainſi, puiſqu'il ne pouuoit pas autrement, aprés s'eſtre ſeruy de la fauſſe Epoque de Gregoire de Tours. Ses deprauations ſont manifeſtes, puiſqu'il en demeure d'accord : *Scilicet vt ea quæ ab antiquis de actibus gloriaſi eiuſdem patris, incul-*

Auant-propos Paragr. 4.

inculto, vt vobis videbatur, ſermone conſcripta ſunt, ipſe planiori & luculentiori ordine texerem, & ad ædificationem audientium quadam dealbatura veſtirem. S'il ſe fuſt contenté de cela, encore paſſe, mais il s'emporta bien loin au delà de ſa commiſſion, ayant eſté ſi hardy, pour ne pas dire temeraire d'alterer les anciens actes de ſainct Iulien, & de s'en vanter aprés comme d'vne action bien loüable. *Nos igitur ea quæ de ſancto Iuliano conſcripſimus, inquantum potuimus auctoritate præcedentium patrum confirmauimus, & quædam ſimpliciter ſecundùm antiquam traditionem edidimus,* QVÆDAM VERÒ QVÆ NOBIS MINVS PROBABILIA VISA SVNT, PRÆTERMISIMVS. S'il nous euſt ſpecifié ce que la force de ſon beau iugement luy a fait ſciemment ou pluſtoſt ignorамment obmettre, nous remettrions ces Actes dans leur ancienne poſſeſſion de la verité toûiours compagne de la ſimplicité, que nous cheririons dauantage que l'ornement de ſes diſcours remplis d'erreurs. Neantmoins entre les deprauations qu'il a faites dans ces Actes, il nous marque celles que nous diſputons auiourd'huy, ſçauoir eſt que ſainct Iulien fut enuoyé par le Pape ſainct Clement dans les Gaules en la compagnie de ſainct Denis: *Porrò cùm beatus Dionyſius in geſtis glorioſi Patris Iuliani cum eodem ſancto Iuliano ad Gallias prædicaturus veniſſe narretur.* Et plus bas, *Quod verò ſanctus Iulianus dicitur à beato Clemente deſtinatus.* Il impugne ces veritez anciennes par l'Epoque de Gregoire de Tours, encore auouë-t'il qu'il ne s'y appuye que par coniecture. *De tempore quidem quo magnus ille* (Iulianus) *floruerit, ex libro Gregorij Turonenſis per coniecturam ſumpſi.* Dites moy ie vous prie quelle temerité eſt celle-là, que de corrompre ainſi d'anciennes pieces par coniecture, & puiſque nous auons la confeſſion de ce crime par ſa bouche meſme, au lieu de luy en ſçauoir gré comme il pretend, ie demande qu'il ſoit declaré corrupteur & fauſſaire, que l'on n'ait plus égard à ce qu'il écrit, que ceux qui le voudront ſuiure deſormais ne meritent plus de foy enuers les Lecteurs, & qu'on ne leur apporte aucune creance en ce poinct.

Auſſi le ſieur de Courteilles ne s'y eſt pas touſiours fié, puiſqu'il ne nous donne pas la vie de S. Iulien entierement comme *Letaldus* qui la raconte bien diuerſement, quand il fait

demeurer long-temps noſtre Sainct hors la ville dans vne petite hutte, où aprés ſa predication confirmée par pluſieurs miracles, qui furent ſuiuis de la conuerſion d'vn grand nombre d'infideles, s'eſtant apperceu de la diſette d'eau que ſouffroient les habitants, il leur tira de la dureté de la terre vne viue fontaine; ſans dire vn mot de cette fille qui ſortit de la ville auec ſa cruche, rapportant ce dernier miracle & la conuerſion de ce Prince aprés la generale de toute la Prouince: au lieu que le ſieur de Courteilles le met comme le premier de touts ceux qu'il a faits, en ſuitte duquel il entra à l'heure meſme dans la ville, fut mené au palais du Roy Defenſor, à la porte duquel ayant rendu la veuë à vn aueugle, ce Roy eſtonné de ces deux miracles demanda bientoſt le Bapteſme, auec ſa femme & toute ſa famille. Ie luy ſçay bon gré de n'auoir pas en cette occaſion ſuiuy ſon *Letaldus*, pour deferer icy à la tradition contraire à ſon rapport. *Puiſque toutes les Legendes, & touts les Autheurs s'accordent en ce poinct, que meſme toutes les images tant anciennes que modernes qui repreſentent noſtre ſainct Eueſque, luy donnent pour marque & pour le diſtinguer des autres, vne fille ſuppliante à ſes pieds qui porte vn vaiſſeau dans ſa main.* Auſſi l'ay-ie ſuiuy en cét endroit, pour luy monſtrer que ce n'eſt pas le ſeul deſſein de luy contredire qui m'a mis la plume à la main, puiſque ie reçoy ſi librement la verité de ſa part, quand ie croy qu'il me la preſente. Nous n'auons donc plus maintenant rien autre choſe à faire aprés toutes ces conuictions & confeſſions, quand on nous alleguera *Letaldus*, que de crier au corrupteur, au deprauateur, eſtant clair que par preſomption & par ignorance en l'hiſtoire, & en la Chronologie, il a corrompu les Actes de ſainct Iulien, (comme nous auons encore prouué ailleurs) & de renuoyer ſon authorité en ce poinct entre les contes des vieilles comme de pures fables.

Page 50.

Cecy eſtant vray ſans conteſtation, touts les Breuiaires dont nous preſſe icy le ſieur de Courteilles, ne contenants rien dauantage que le texte de la vie de S. Iulien écrite par *Letaldus*, ne font pas nombre de témoins pour ſouſtenir ſon opinion moderne, puiſqu'enfin touts ces Breuiaires quand il y en auroit plus de quatre, ne ſont touſiours qu'vn meſme

Letaldus, & tout le bon que ie voy pour ledit Sieur, c'eſt l'antiquité de ſix cent ans qu'il peut trouuer dans cét Autheur plus grande que dans les Breuiaires, auſquels on n'en peut pas accorder plus de deux cent, puiſqu'il nous aſſeure qu'ils ſont imprimez.

Ie vous arreſte (mon Lecteur) & vous prie de conſiderer auec moy l'addreſſe dont ſe ſert icy ledit Sieur pour faire valoir ſon droit, & comment il n'oublie rien de ce qui luy peut ſeruir. Il eſt en peine de trouuer des ſuppoſts, il trouue vn Breuiaire *in folio*, qu'il admire pour ſon antiquité à raiſon de ſon impreſſion en lettres Gotiques, & parce que ce n'eſt touſiours qu'vn, il le ſçait habilement multiplier, quand il nous en apporte vn ſecond du Cardinal du Bellay, vn troiſiéme du Cardinal de Ramboüillet, & ces trois là ſont pour luy: le quatriéme eſt de Charles de Beaumanoir, & s'il ne fait pas pour luy il ne luy eſt pas contraire, en voila quatre bien comptez, leſquels cependant ne ſont que la meſme choſe que le Gotique, puiſqu'ils ont eſté de temps en temps imprimez les vns ſur les autres, & le premier n'eſt que le meſme texte de *Letaldus*: voila quatre témoins qui n'en valent pas vn bon. Ce premier Breuiaire eſtant donc l'original à cauſe de ſon antiquité, touts les autres qui luy ſont ſemblables, (parce *qu'ils n'ont rien changé dans le recit & dans le ſens du texte, mais ſeulement dans la diſpoſition des leçons*) n'en ſont que les copies, & s'il y en auoit mil au lieu de trois, il ne les faudroit pas produire comme autant d'authoritez differentes, puiſque toutes les copies tant multipliées que vous voudrez, n'ont touſiours qu'vne ſeule authorité fondée ſur celle de l'original. *D. A. Page 24.*

Arreſtez vous encore, ie vous découuriray vn ſecond artifice qui vaudra bien le premier, ledit Sieur ne multiplie plus icy vn ſeul témoin en quatre, mais d'vn ſeul témoignage il en fait deux, quand il cite vn paſſage de ce Breuiaire *in folio*, & le tourne ainſi en François. *Tout de meſme que le calme ſuccede à l'orage, & qu'aprés les rigueurs de l'Hyuer le Printemps produit des roſes & des lis, ainſi aprés que la paix fut renduë à l'Egliſe on vit florir par toutes les contrées de la terre pluſieurs perſonnes illuſtres pour leur ſainteté, & que pour ietter les fondements de la Foy dans les Gaules, la bonté diuine choiſit des hommes d'vne rare prudence &* *Ibid.*

d'vne inſigne pieté, &c. Et puis quand il veut entrer en preuue de la premiere contradiction qu'il trouue dans le Breuiaire de Bechet, il la tire du Reſpons & des Verſets qui accompagnent les Leçons qui ſont en ces termes : *Sicut enim placidas cùm veris clementia temperat auras, redolentes arbuſta prorumpunt in flores ; ſic pace Eccleſiæ reſtituta, ſancti per mundum effulſere viri, fidei fulgore inſignes*, &c. Il faut icy vne perſonne qui ſçache le François & le Latin pour voir ſi ce ſont deux paſſages differents, & il dira auſſi-toſt que ce n'eſt qu'vne meſme choſe, que ce ſont bien deux langues diuerſes, mais que ce n'eſt qu'vn meſme ſens. Neantmoins le ſieur de Courteilles les a produits en deux endroits comme deux pieces, chacune à part, dont l'vne eſt tirée d'vn Breuiaire de Beaulieu *in folio*, & l'autre du Reſpons & des Verſets qui accompagnent les Leçons, qui ſont ſans doute dans le Breuiaire de Bechet qu'il a cité le dernier afin de le conuaincre plus euidemment par ſon texte meſme : car s'il n'euſt eu deſſein de faire paſſer ce témoignage pour deux, en citant ce dernier en Latin en vne autre page que celle où il auoit allegué le premier en François, il y deuoit faire quelque renuoy.

D. A. Page 25.

Certainement il a conceu vne grande opinion de noſtre ſimplicité de nous faire ſi beau ieu, & de penſer que nous ne nous en ſeruirons pas, de nous expoſer ces choſes ſi à decouuert, & de croire que nous ne les verrons pas. La multiplication des témoins me fait ſouuenir d'vne ruze de guerre que les Generaux d'armées pratiquent aſſez ſouuent, quand ſe connoiſſants inferieurs en nombre à leurs ennemis, pour luy couurir ce defaut ils laſchent les files, eſtendent leurs eſcadrons & bataillons le plus qu'ils peuuent afin de luy donner dans la veuë, & de luy faire croire qu'ils ſont vn plus grand nombre quand il leur voit occuper vn grand terrain. Et la multiplication des témoignages me remet en la memoire ces Acteurs qui dans vne meſme action changeants d'habits autant de fois qu'ils paroiſſent ſur le theatre pour repreſenter autant de perſonnages differents, trompent habilement les yeux des ſpectateurs qui penſent voir autant de diuerſes perſonnes, & ce n'en eſt touſiours qu'vne meſme. Ainſi on nous eſtale icy pluſieurs Breuiaires, on nous en tire à part des Le-

çons, des Reſpons, & des Antiennes; on nous repreſente les vns *in folio*, les autres qui n'y ſont pas, les vns parez de lettres Gotiques les autres de communes, les vns habillez à la Françoiſe, les autres à la Romaine, & cependant aprés s'eſtre bien arreſté à voir toutes ces diuerſes repreſentations, on trouue enfin que le Françoſs & le Romain ou le Latin ne ſont qu'vne meſme choſe, que les Leçons, les Verſets & les Antiennes ne ſont que les Breuiaires, & ceux-cy rien autre choſe que *Letaldus*, & ainſi toute cette multiplicité ſe reduit enfin à l'vnité, & cette vnité à rien, puiſque ce n'eſt autre choſe que *Letaldus*, que nous auons deſia mis en eſtat de ne pouuoir nuire ny ſeruir.

Aprés tout cecy on ne peut voir clairement l'euidence de la contradiction pretenduë dans le Breuiaire de Bechet, ſi ce n'eſt dans la ſuppoſition du ſieur de Courteilles, qui veut qu'on interprete ce *pace Eccleſiæ reſtituta*, de la ſerenité dont ioüit l'Egliſe aprés la perſecution de Maximin ſans autre authorité que la ſienne, & ſans autre raiſon que celle d'vne certaine conuenance par laquelle il ne iuge pas eſtre à propos d'entendre cette paix de celle qui fut ſous Conſtantin aprés la perſecution de Diocletian, non plus que de celle qui fut donnée à l'Egliſe, quand elle commença de reſpirer aprés les fureurs de Neron. Et moy ſi ie ſouſtiens que c'eſt de celle-cy qu'il faut expliquer ce Reſpons du Breuiaire, quel argument apportera-t'il pour me prouuer le contraire? Il n'en apportera aucun, c'eſt pourquoy ie veux luy monſtrer preſentement en luy accordant meſmes tout ce qu'il demande, que toutes ces gentilles inuentions de conuenance ne ſont pas bien aiuſtées, & qu'il s'y trouuera beaucoup à redire, ce que ie fais ainſi.

Puiſqu'il ne faut pas *trop approcher, ny eſloigner la Miſſion de nos premiers Eueſques du ſiecle des Apoſtres*, & qu'il faut autant éuiter le temps de Conſtantin que celuy de Neron, il faut donc choiſir celuy qui eſt le milieu de ces deux termes. Neron finit en l'an ſoixante & dix de noſtre Seigneur, & Conſtantin commença en trois cent ſix, dequoy ſi vous oſtez ſoixante & dix, reſteront deux cent trente-ſix pour les années enfermées entre la fin de Neron & le commencement de Conſtantin dont la moitié eſt cent dix-huit, laquelle deduite *Baronius.*

de trois cent ſix, ou adiouſtée à ſoixante & dix, vous donnera cent quatre-vingt huit, pour l'année de grace également diſtante de la fin de Neron, & du commencement de Conſtantin, d'où l'on voit que ledit Sieur n'a pas bien pris ſes meſures, & que s'eſtant trop notablement approché de Conſtantin, il s'eſt d'autant plus éloigné de Neron, puiſqu'il luy plaiſt de choiſir le temps qui ſuiuit la perſecution de Maximin, qui mourut en l'an deux cent quarante, éloigné ſeulement de ſoixante-ſix ans de Conſtantin, & de Neron cent ſoixante & dix, c'eſt à dire deux fois & demie plus loing de ce terme que l'autre n'eſt proche du ſien.

Ce qui eſt euident veut dire ce qui eſt auſſi certain que s'il eſtoit preſent à noſtre veuë ſelon l'etymologie de ce nom. Le ſieur de Courteilles nous auoit promis de nous faire voir la contradiction de Bechet, & de nous la mettre en euidence, cependant ie la cherche & ne la voy point, & croy que d'autres qui auroient la veuë meilleure que moy ne la verroient pas, & il ne la monſtrera iamais s'il ne nous contraint premierement par vne obeïſſance aueugle de tomber d'accord de toutes ſes hypotheſes. Et en verité il faudroit eſtre bien reſignez pour ſe laiſſer emporter à la methode dont il traitte ainſi l'hiſtoire, & en decide les points les plus conſequentieux par des conuenances, des proportions, & des ſupputations qui n'ont d'autre fondement que dans l'imagination, ny d'appuy que ſur vn Autheur qui ne merite pas tant de creance, que nous deuions ainſi le ſuiure, non ſeulement pour les raiſons que nous en auons deſia données ailleurs, mais encore pour d'autres priſes de la choſe meſme, & que voicy.

Letaldus comparant le Printemps qui ſuit l'Hyuer, à la paix donnée à l'Egliſe aprés les perſecutions, dit que c'eſtoient ces beaux iours que l'Egliſe attendoit pour enuoyer des ſaincts perſonnages eſpandre les rayons de la Foy par tout le monde, car ſa propoſition eſt vniuerſelle: *Sic pace Eccleſiæ reſtituta, ſancti per mundum effulſere viri fidei fulgore inſignes*: laquelle ie ſouſtiens eſtre contre l'authorité de l'Eſcriture ſainte, contre la verité de l'Hiſtoire, & contre le ſentiment des Peres, ce que ie monſtre en peu de paroles de chacun. Contre l'Eſcriture, parce que Dieu promet à ſon Egliſe, que

Pſal. 20.

quand les nations formeront des deſſeins pernicieux contre ſa grandeur, & que les Princes & les Roys s'vniront enſemble pour conſpirer ſa ruine, ce ſera alors qu'il luy donnera touts les peuples pour ſon heritage, & que ſa poſſeſſion ne ſera reſſerrée que par les bornes de la terre. Contre l'Hiſtoire, dautant qu'elle nous apprend que pendant les perſecutions, l'Egliſe n'a point ceſſé de faire tout ce qui eſtoit neceſſaire non ſeulement pour ſe maintenir, mais encore pour s'accroiſtre, qu'elle a fait ſes aſſemblées, celebré ſes Conciles, depeſché ſes Miſſions, pourueu aux élections, comme on voit en ce qu'vn Pape n'a pas eſté pluſtoſt emporté par le glaiue de la perſecution, que l'on n'en ait mis vn autre en ſa place, & que pluſieurs ayant eſté creez, & ayant touſiours veſcu ſous la perſecution n'ont pas laiſſé de prendre le ſoin de toutes les autres Egliſes auſſi bien que de la Romaine, & d'enuoyer encore de nouueaux ſoldats Euangeliques à de nouuelles conqueſtes. Enfin contre le ſentiment des Peres, qui touts d'vne voix nous aſſeurent que l'Egliſe s'accroiſt pluſtoſt qu'elle ne diminuë par les perſecutions ; & pour en choiſir vn entre les autres, Iuſtin Martyr diſputant contre Tryphon Iuif, luy auouë bien que les Chreſtiens ſont affligez, proſcrits, & maſſacrez de toutes parts, mais autant que l'on en extermine d'vn coſté, autant ils'en multiplie d'vn autre : ὅσῳπερ αὐ τοιαῦτά τινα γίνηται, τοσούτῳ μᾶλλον ἄλλοι πλείονες πιστοὶ ϗ θεοσεβεῖς διὰ τοῦ ὀνόματος τοῦ Ιησοῦ γίγνονται. & continue par vne belle comparaiſon de la vigne que l'on taille pour la faire reietter dauantage, ce qu'il applique pour la meſme raiſon à l'Egliſe, qui eſt la vigne du Seigneur des armées.

Or ces enfants ſpirituels ne pouuants eſtre engendrez de nouueau que par l'efficace de la predication, ny la predication exercée qu'en vertu de la miſſion, *quomodo prædicabunt niſi mittantur?* Il faut neceſſairement dire qu'à meſme temps que les perſecuteurs éclairciſſoient le troupeau des fideles, au meſme les ſouuerains Pontifes prenoient le ſoin d'enuoyer des Predicateurs de touts coſtez pour faire de nouuelles conqueſtes des ames, & reparer par ce moyen les ruines que la perſecution auoit cauſées dans la bergerie. Et puiſque nous ſommes ſur les comparaiſons; ſi la parole de Dieu eſt vn feu, la

perſecution eſt de l'eau qui l'allume pluſtoſt qu'elle ne l'éteint: L'Egliſe n'eſt-elle pas cette palme de Cadés touſiours verdoyante, qui n'ouure iamais ſes fleurs que lors qu'elle eſt battuë des greſles & des orages? & ce ſeroit luy faire iniure que de la comparer aux Alcyons qui attendent à faire leurs petits que les tempeſtes ſoient paſſées. Qui prend garde aux vents ne ſeme iamais, dit l'Oracle Diuin, & il ne faut pas penſer que les Papes ayent attendu que les vents orageux de la perſecution ayent ceſſé, pour enuoyer des ouuriers ſemer dans le champ du monde la ſemence de l'Euangile. Cette penſée de *Letaldus*: *ſic pace Eccleſiæ reſtituta, ſancti per mundum effulſere viri fidei fulgore inſignes*, n'eſtant donc pas authoriſée de l'Eſcriture, ny conforme à l'Hiſtoire, & contre le ſentiment des Peres, nous pouuons bien dire qu'en ce ſens là elle eſt contradictoire, & puiſqu'elle ſe trouue auſſi dans le Breuiaire de Beaulieu, dans ceux des Cardinaux du Bellay & d'Angennes, qu'il y a de la contradiction auſſi bien que dans celuy de Bechet. I'ay donc monſtré ſuffiſamment deux choſes, la premiere que s'il m'eſt permis de choiſir des ſuppoſitions auſſi bien que le ſieur de Courteilles, il ne me pourra iamais faire voir cette contradiction dans le Breuiaire nouueau: L'autre, que laiſſant à part toutes ces ſuppoſitions, pour examiner le texte de *Letaldus*, ie trouue qu'il eſt contraire à l'Eſcriture, à l'Hiſtoire, & aux Peres, & par ce moyen ie luy fais voir trois contradictions pour vne, qui ſe trouuent auſſi bien dans les vieux Breuiaires que dans le nouueau: ſa premiere contradiction n'eſt donc pas euidente ſi ce n'eſt dans ſon *Letaldus*.

On trouuera peut-eſtre à redire qu'ayant aſſez diſputé contre cét Autheur en mon Auant-propos, ie deuois paſſer icy plus legerement ſans m'y arreſter dauantage. Ie répons que ie n'ay point vſé de repetitions, & que le ſieur de Courteilles dans la repriſe du combat ayant eu recours à ſes anciennes armes, i'ay eſté contraint de m'amuſer à batre le fer plus long-temps, pour taſcher de luy faire voler cette vieille eſpée des mains, afin que deſormais il nous laiſſe en repos & nous donne patience de ſon *Letaldus*.

L'autre contradiction, qu'il nous a gardée la derniere comme

la

la plus forte, eſt *tirée du texte de la ſixiéme leçon du nouueau Breuiaire que l'on recite le iour de l'octaue, où aprés auoir parlé de la mort de ſainct Iulien, & de la depoſition de ſon corps dans l'Egliſe du Pré, il eſt porté que* ibi requieuit per ſexcentos annos multis coruſcans miraculis, donec tempore Ludouici Pij beatus Aldricus maximam corporis partem in Eccleſiam, quæ beati Iuliani dicitur tranſtulit. *Cette tranſlation arriua comme l'aſſeure le Pontifical, & les Regiſtres manuſcrits de l'Egliſe du Mans l'an de ſalut huit cent trente-quatre. Or faiſant maintenant vne ſupputation depuis ces temps-là en remontant de ſiecle en ſiecle iuſqu'au temps du decés de ſainct Iulien, & depuis ſa mort iuſqu'au commencement de ſon pontificat qui a duré quarante-ſept ans, on trouuera qu'il ne ſe peut faire qu'il ait eſté inſtitué Preſtre & ennoyé par ſainct Pierre ou par ſainct Clement, & qu'il y a plus d'vn ſiecle entier de méconte & de mépriſe, de ſorte que l'opinion de leur Breuiaire nouueau eſt renuerſée par l'authorité de leur Breuiaire meſme.* D. A. Page 25.

Ie recognois ingenument l'euidence de cette contradiction, mais qu'en veut-il induire contre noſtre opinion ? Ie ne pretens pas porter icy la folle enchere des erreurs que d'autres ont faites aſſez inconſiderément, dont quelques-vns eſtants encore viuants, ie croy que c'eſt à eux à s'en excuſer comme de leur fait, & d'en répondre. Il eſt vray que ie n'euſſe rien ſceu de cette contradiction, ſi ledit Sieur ne me l'euſt appriſe, parce qu'il ne me fuſt iamais tombé dans la penſée d'aller chercher vn Breuiaire tout nouueau ſortant encore de la preſſe, & acheué d'imprimer en l'an mil ſix cent quarante-cinq, pour penſer y trouuer dequoy appuyer mon opinion, ou renuerſer celle des autres. Des pieces ſi nouuelles ne peuuent pas eſtre receuës pour ſeruir de preuue à l'antiquité. C'eſt perdre temps & faire contre la raiſon que de les employer àce deſſein, & ceux qui le font témoignent bien que ce n'eſt que faute de meilleures. Il n'y a donc rien icy à faire autre choſe que de renuoyer cette piece au billon pour ce qu'elle vaut, ſans qu'il ſoit permis en façon quelconque au ſieur de Courteilles de luy donner cours à noſtre preiudice. Il ne doit pourtant pas s'imaginer d'auoir trouué vn puiſſant Argument dont nous ayons de la peine à, nous defendre, puiſque toute la force, s'il y en a, eſt plus contre luy que con-

tre nous, ce que ie veux qu'il auouë auec moy par cette ſupputation.

Ie luy concede que ſelon mon opinion il s'en faut preſque cent ans que ces ſix cent approchent de mon Epoque, mais en cela il n'y a point de contradiction, & pour y en trouuer tout à fait il faudroit que ce Breuiaire diſt que le corps de S. Iulien n'a eſté en terre que ſix cent ans, ce que ne diſant point, & comptant ſeulement ſix cent ans au lieu d'enuiron ſept cent; il manque pour ne dire pas aſſez, & cette expreſſion n'offenſant point la verité abſolument, eſt pluſtoſt defectueuſe que contradictoire, ſuiuant la maxime *Abſtrahentium non eſt mendacium*. Ce qui n'arriue pas de meſme dans l'opinion du ſieur de Courteilles où la contradiction paroiſt bien plus euidemment par ce calcul. S. Iulien (à ſon dire) fut enuoyé au Maine l'an deux cent quarante-deux ou quarante & vn pour le pluſtoſt, puiſque c'eſtoit toute la premiere année de paix qui ſuiuit la perſecution de Maximin, & le corps de ce Sainct demeura ſix cent ans en terre d'où il fut leué en huit cent trente-quatre, dont ces ſix cent eſtant tirez il reſtera deux cent trente-quatre pour l'année de la mort de noſtre Apoſtre: il s'enſuit donc qu'il fut enuoyé cinq ou ſix ans aprés ſa mort, & qu'en deux cent quarante-deux il eſtoit vif & mort, & n'eſtoit ny l'vn ny l'autre, ce qui eſt vne contradiction manifeſte. Et ſi de l'année de ſon decés on deduit encore les quarante-ſept de ſon Pontificat, nous trouuerons cent quatre-vingt ſept pour l'an de ſa miſſion, qui ſera bien éloignée du temps *des Empereurs Gordien, Philippe l'Arabe, ou Dece, & du Pape Fabien.* C'eſt donc icy vn coup fourré que le ſieur de Courteilles allonge hors de meſure, puiſque ce Breuiaire faiſant contre touts deux, & plus contre luy que contre nous, quand bien d'ailleurs il auroit de l'authorité, on ne doit point y auoir égard ny d'vn coſté ny d'autre, & ſi i'en eſtois crû on reformeroit non ſeulement ces Leçons, mais encore le premier Reſpons de Matines, *Sicut cùm placidus*, pour les raiſons cy-deſſus alleguées.

Voila quel eſt le ſuccés de cette nouuelle, mais pluſtoſt repetée diſpute, de laquelle le ſieur de Courteilles ſortant ne ſe peut empeſcher de temoigner la ſatisfaction qu'il en reçoit, & de crier ville gagnée en ces paroles: *On ne peut pas dire que*

la tradition receuë dans l'Egliſe ſoit que ſon premier Apoſtre a eſté enuoyé par ſainct Pierre ou par ſainct Clement, puiſque les Leçons & les Verſets qui s'y chantent en ſon honneur y reſiſtent, & témoignent le contraire & ſemblent meſme admettre mon opinion pluſtoſt que celle de mes cenſeurs. Page 26. C'eſt au Lecteur de iuger ſur mes Reſponſes ſi ledit Sieur a raiſon d'entonner ſi haut le chant de la victoire τὸ Ἐπινίκιον. Il ſe iette aprés ſur les traditions, ſouſtenant que celle de la miſſion de ſainct Iulien au premier ſiecle n'eſt pas de la foy ; ie ne le dis pas auſſi, mais ſeulement que c'eſt vne tradition hiſtorique qui eſt paruenuë iuſques à nous de pere en fils, & qui eſt pourtant plus certaine que les *contes des Fées qui ont baſti la Tour qui eſt dans les bois de Marbain*, D. A. Page 29. puiſque ie l'ay appuyée ſuffiſamment de l'authorité de l'Eſcriture ſainte, de celle des Peres des quatre premiers ſiecles, du témoignage de pluſieurs graues Autheurs plus anciens de beaucoup, & plus croyables que ne ſont les trois ſiens, Seuere Sulpice, Gregoire de Tours, & *Letaldus*, ainſi que i'ay monſtré amplement en mon Auant-propos.

L'authorité ſeule de *Baronius* equipolle celle de touts ſes Autheurs modernes, & s'il la reiette pour cela ſeulement *qu'il n'eſtoit point contemporain de nos premiers Eueſques*, D. A. Page 27. pour cela meſme toutes les leurs ſont reiettables.

Enfin il conclud par des ſerments, & des proteſtations *de n'auoir rien auancé qui ne ſoit veritable.* Page 28. Ie le voudrois croire en toute autre choſe, mais en celle-cy il m'en diſpenſera pour ce coup ; ce n'eſt pas que ie veüille dire qu'il faſſe icy vn faux ſerment, car ie croy qu'il iure conformément à ſes penſées, ce qui fait que la fauſſeté qui s'y trouue n'eſtãt pas formelle, mais tout au plus materielle, ce ſeroit eſtre trop rigoureux que de le condamner pour cela de pariure. S'il n'euſt point anticipé ſa Defenſe ſur des ouy dire, & qu'il euſt attendu à voir toutes mes Remarques comme il le deuoit, il euſt mieux veu ce qu'il euſt eu à faire, & ſi c'euſt eſté ſon plus court de plaider que d'accorder. Or comme les fautes dont il pretend ſe décharger contre des perſonnes qui s'en proteſtent innocentes, ne ſont pas la centiéme partie de toutes celles que ie luy ay remonſtrées dans mes Remarques ſur ſon Liure, depuis le commencement iuſqu'à la fin, il s'eſt donc defendu en vain, & à

contretemps iuſqu'à cette heure, & c'eſt à luy de recommencer vne ſeconde Defenſe qu'il pourra faire auecque plus d'auantage, puiſqu'il y verra plus clair que dans la premiere. Ie croy neantmoins qu'il fera mieux ſi en execution de ſa promeſſe il donne ſon hiſtoire *encore vne fois au public* auec mes corrections, mes additions, & celles qu'il y mettra de nouueau; ce ſera alors vne piece complette qui aura pour fondement la verité, & pour ornement les beautez de ſon eloquence qui luy eſt naturelle, pour laquelle ie luy cede comme ie penſe luy preualoir pour la premiere. Les menaces qu'il me fait de me donner des gents en teſte qui *rencheriront ſur ma Critique, reformeront ma Chronologie*, bien loing de me donner de la crainte, elles ſont partie de mes deſirs, ſouhaitant auec paſſion d'apprendre de qui que ce ſoit, & au lieu de le trouuer mauuais ie baiſeray la main qui m'aura bien corrigé. Que s'il a regret au *temps & à la peine que nous perdons à la diſcuſſion de tant de queſtions friuoles & inutiles, qui ſont ſi peu neceſſaires pour noſtre inſtruction particuliere & ſi peu importantes pour le bien public:* Il a grand tort d'y en auoir tant perdu le premier & d'auoir encore eſté cauſe que i'y en aye conſumé beaucoup plûtoſt que perdu, croyant qu'il eſtoit neceſſaire de luy faire réponſe pour le dégager des erreurs où il s'eſtoit engagé, & où il fuſt touſiours demeuré ſi ie ne luy euſſe charitablement preſté la main pour l'en retirer. Et pour ce qui eſt de la queſtiõ touchant la Miſſion de S. Iulien, s'il la iuge ainſi *friuole & inutile*, pourquoy l'a-t'il donc excitée? pourquoy l'a-t'il propoſée? que ne trauailloit-il à quelque choſe de plus releué, de plus ſolide, de plus digne des productions de ſon eſprit & de la delicateſſe de ſon ſtyle? Puiſque cette queſtion eſt donc inutile, il eſt temps de la quitter & toutes celles que l'on en peut deriuer, il eſt temps de prendre reſolution de nous tenir fermes à l'ancienne creance de nos peres, & de ne l'abandonner iamais pour des inſtances *friuoles & inutiles.*

Ibid.

Page 28.

QVOD MEDICORVM EST
PROMITTVNT MEDICI, TRACTANT FABRILIA FABRI.

TABLE DES MATIERES CONTENVES EN CE LIVRE.

A

Bidelgame Abbeſſe. page 336
Adam Chaſtelain E. du Mans. 629
S. Adnette. 250. 251
Agaunum ce que c'eſt. 238
Aglibert & Agoard martyrs. 11
S. Aignan E. d'Orleans. 146
Alaric ſaccage Rome. 132
Alaric défait par Clouis. 154. 159
S. Aldric E. du Mans. 363
Alençon erigée en Duché. 632
Alexandre IV. Pape. 58
S. Almer. 164
S. Alnée. 167
S. Ambrois E. de Xaintes. 139
Anaſtaſe Empereur. 173
les Anges. Comme il faut entendre qu'ils ſe réioüiſſent de la conuerſion du pecheur. 470
l'Aniou ſous la domination des Roys d'Auſtraſie. 213
Année quand remiſe au commencement de Ianuier. 659
S. Anſbert Abbé, puis Archeueſque de Roüen. 198
S. Anſelme Archeueſque de Cantorbie. 458. 511
les Apoſtres n'ont pas les premiers preſché en Antioche ny aux Gentils. 76. 78. 79
Arcadius Empereur. 134
Archidiacres & leur dignité. 894
Arnaud E. du Mans. 405
S. Aubin Abbaye de filles. 339
S. Aubin E. d'Angers. 149. 150. 151
Audemar Robert Archeueſque de Sens. 618
Aueſgaud E. du Mans. 405
Auguſtins de Montoire. 631
Aunarius Eueſque d'Auxerre. 393
Auocats ou Auoyers des Egliſes. 316
Auuers le Hamon Prieuré. 398
Auxerre Auxerrois. 235
Azon Marquis de Genes. 419. 421. 423. 436

B

Badegisile Eueſque du Mans. 281
Badurade Eueſque de Padetborne. 367.
Balon Chaſteau. 447
S. Batilde. 334
Bayeux College à Paris. 598
Beau-lieu Abbaye. 455
Belle-branche Abbaye. 551
Belliſſaire. 223
S. Benoiſt enuoye S. Maur en France. 178. l'année de ſa mort. 226. la prophetie qu'il fit au Roy Totila comment veritable. 225. le iour de la mort de ce Sainct. 239. ſon corps tranſlaté à Fleury. 339
Benoiſt IX. Pape. 463. 529

Beranger heretique. 412. 444. 460. 461. 487. 488. 489.
S. Berar Eueſque du Mans. 330
Bertefridus Eueſque d'Amiens. 334
Berthe femme d'Alain Duc de Bretagne, & de Hugues II. Comte du Maine. 402
S. Bertran Eueſque du Mans. 290. il n'a pas fait venir S. Maur. 183. comparé à Iob. 304. reſtably en ſon ſiege Epiſcopal. 308. ſa mort 324
Beſſe Monaſtere. 199
Blois, ſes Comtes. 402. 403. & Vicomtes. 404
S. Boamald. 165
S. Bommer. 164
Boniface III. Pape. 242
Brennus conqueſte l'Aſie. 40

C

S. CALAIS Abbé. 163
Calixte II. Pape. 455
Cardinaux & leur origine. 560
Celeſtin III. Pape. 556. 560
Celibat des Preſtres. 399
Cemetiere-Dieu de Laual. 631
S. Cerene. 174. 260
S. Cerenic. 258. 276
S. *Ceſarius* Archeueſque d'Arles. 249
Champaigne Abbaye. 586
Charité comment diſtinguée de la Penitence. 471
Charlemaigne. 198. 350
Charles le Simple Roy de France. 387. 389
Charles IV. dit le Bel Roy de France. 603
Charles V. Roy de France dit le Sage. 623
Charles VI. Roy de France dit le *Bien-aimé.* 633
Charles VII. Roy de France dit le Victorieux. 642
Charles VIII. Roy de France. 660
Charles IX. Roy de France. 679
Charles d'Angennes de Ramboüillet Eueſque du Mans. 672
Charles de Beaumanoir de Lauardin E. du Mans. 689
Charles de Valois Comte du Maine. 605
Chartreuſe du Parc au Maine. 577
Chezal-benoiſt Congregation reformée. 647
Childebert I. Roy de France quand decedé. 189
Childebert II. Roy de France. 340
Childebert Roy d'Auſtraſie Seigneur de Tours. 213. 297
Childeric I. Roy de France aſſiege Angers. 145. meurt. 153
Childeric II. Roy de France. 334. meurt. 340
S. Ciuiard. 337
Claudes d'Angennes de Ramboüillet E. du Mans. 680
S. Clement Pape. 88
Clement VII. Antipape. 618
Clement VIII. Pape. 686
Clermont Abbaye. 568
Clodion. 153
Clotaire I. viſite S. Maur. 182. 212. parle à S. Iunien. 197
Clotaire II. Roy de France nay 289. baptizé. 298. perd vne bataille & preſque tout ſon Royaume. 307. meurt. 328
Clotaire III. Roy de France. 334. ſa mort. 340
Clouis I. 156. ſon couronnement. 159. quand il mourut. 160. ſon Royaume partagé. 213
Clouis II. Roy de France. 334
Clouis III. 340
Cluny Abbaye. 444. 462. 463

Coeueſques ou Choreueſques. 323
Colongé Paroiſſe. 384. 397
Comtes du Maine, leur Genealogie. 439
Conciliabule d'Epheſe. 278
Conciles, d'Aix la Chapelle. 206 d'Angers. 136. 142. d'Autun. 203. de Chaalons. 321. de Clermont. 213, 218. 288. 434. de Coulaines. 369. de Guaſtalle. 516. de Liptines. 204. de Lion. 268. de Mayence. 205. de Maſcon. 282. 289. de Nantes. 456. d'Orleans premier 158. ſecond. 150. quatriéme. 171. 218. 232. de Paris. 193. 308. 369. de Piſe. 630. de Plaiſance. 434. de Poitiers. 514. de Rheims. 455. de Rome. 277. 461. de Sauonieres prés de Toul. 384. de Soiſſons. 369. de Thionuille. 375. de Toul. 384. de Tours. 206. 258. 369. 434. de Troye en Champagne. 514. de Vannes. 136. 143. de Vienne en Dauphiné. 600.
S. Conſtantien. 166
Conſtantin le grand. 698. baptizé. 111. 112.
Conſtantin, Conſtans, & Conſtance ſes fils. 127. 130
Conſtantius Chlorus. 98
Cordeliers de Laual. 626
Cordeliers du Mans. 557. 573
Coulaines, bourgade. 434. 449
Coulture Abbaye. 291. 314
S. Creſcent preſche aux Gaules 42. premier E. de Vienne en Dauphiné & de Mayence. 43
Cycles de *Victorius*, de *Proſper*, & de *Dionyſius Exiguus* vniformes en l'an cinq cent quarante-trois. 231

D

DAGOBERT Roy de France. 328.
Dagobert II. 340. 345
Damaze Seigneur d'Aſnieres, ſon hiſtoire épouuentable. 544
Daniel Chilperic. 345
le Dauphiné vendu au Roy. 610
Dedicace de l'Egliſe de S. Iulien du Mans. 455
Deffenſor Roitelet. 83
Deffenſor Choreueſque. 720
Denis Benaiſton Eueſque du Mans. 595
Deucalion. 492
Diocletien Empereur. 97
Domitien perſecute les Chreſtiens par tout ſon Empire. 9
Domitien E. d'Angers. 193
S. Domnole E. du Mans. 194. 195. 254. partie de ſes reliques translatée. 269. ſon corps leué de terre la premiere fois. 455
Draufius E. de Soiſſons. 201. 334
Drogo ou Dreux E. de Mets. 365

E

ELEVTHERIVS Eueſque d'Auxerre. 232
Elizabet Reine de Hongrie. 577. 582
S. Eloy Eueſque de Noyon. 100
Emery Marc de la Ferté Eueſque du Mans. 694
Epiphanius Eueſque de Nantes. 148. 150
S. Erinée ou Ernée. 167. 168
Eremburge Comteſſe du Maine. 535
Eſtiual Abbaye. 457. 532
l'Euangile preſché par tout l'Empi-

re Romain par les Apoſtres. 31
Eudes Roy de France. 387
Eueſques dont les noms ſont encore inconnus. 99
les Eueſques ne doiuent pas eſtre mariez. 400
Eugene III. Pape. 408
Engilbert Eueſque du Mans. 336
Euron Abbaye. 325. 404
Euſtochius Eueſque d'Angers. 151

F

FAVSTE compagnon de S. Maur en France. 176. ſon hiſtoire a eſté deprauée. 177. s'en retourne au Mont-Caſſin. 240. 242. eſcrit ſon hiſtoire qu'il preſente au Pape Boniface III. 242. quand il fut preſenté à S. Benoiſt. 243. deux erreurs ſeules à corriger en ſon hiſtoire. 246. années de ſa vie. 248
Filles-Dieu du Mans. 584. 603
S. Flaceau. 332. 337
Fleury Abbaye. 200
Flore fauory du Roy Theodebert. 180. donne ſa maiſon à S. Maur. *ibid.* ſe fait Moine. *ibid.* eſt receu à profeſſion. 181. 210. ſa mort. 212. il eſtoit Gouuerneur d'Aniou. 213
Fontaine & ſa comparaiſon mal appliquée. 82
Fontaine-Daniel Abbaye. 631
Fontaine de S. Martin Prieuré Conuentuel. 457
Fontenay. 369
Fontenelles Abbaye maintenant S. Wandrille. 198
Fortune ce que c'eſt. 418
Foulques Comte d'Aniou. 422. 453. 520. 536. 539. 549
Foulques le Rechin. 447
S. Fraimbaut. 165
les François occupent les Gaules. 133
François I. Roy de France. 669
François II. 679
François de Luxembourg Eueſque du Mans. 651
Francon le Ieune. 362
Francon le Vieil. 358
Fredegonde meſchante, mais habile femme. 299. gagne vne bataille. 300. 301. meurt. *ibid.*

G

GALATES d'où ainſi nommez. 41. leur ſituation. *ibid.* les Gaulois ne mettoient point leurs hiſtoires par eſcrit. 106
S. Gault. 167
Gautier Eueſque du Mans. 387
S. Genebaut. 401
Geoffroy d'Aſſé Eueſque du Mans. 589
Geoffroy le Barbu Comte de Touraine. 427
Geoffroy le Bel Comte du Maine. 536. 539
Geoffroy de la Chapelle Eueſque du Mans. 607
Geoffroy Doyen de S. Iulien du Mans. 480. 481. 506
Geoffroy Freſlon E. du Mans. 586
Geoffroy de Laual E. du Mans. 573
Geoffroy de Loudon E. du Mans. 575.
Geoffroy Martel Comte d'Aniou. 409
Geoffroy de Mayenne. 421. 429
S. George du bois Abbaye. 458
Geraſimus. 279
Gerard Eueſque de Seez. 529. autre Gerard Eueſque dudit lieu. *ibid.*
S. Germain Eueſque de Paris. 193. 195

195. 290. 291. quelle année il fut Eueſque. 309. meurt. 311
Geruais Eueſque du Mans. 408
Gilles Archeueſque de Rheims. 320
S. Gondanille Eueſque du Mans. 100. 712
Gondegiſile Archeueſque de Bordeaux. 319
Gondulphe Eueſque de Mets. 365
Gontier de Baignaux Eueſque du Mans. 614
Gozlin Abbé de Glanfeüil. 214
Gozlin Eueſque du Mans. 218. 347. 348
Grandmont Prieuré Conuentuel. 552
S. Gratien Archeueſque de Tours. 23
Gregoire IV. Pape. 368. 370. 374
Gregoire VII. Pape. 423. 488
Gregoire IX. Pape. 570. 577. 582
Gregoire XIII. Pape. 674
Gregoire XIV. Pape. 686
Gregoire de Tours. 17
Gué de Maunid, Chapelle. 603
Guillaume Archeueſque de Roüen. 425. 427
Guillaume le Baſtard ou le Conquerant. 411. 412. 413. 417. 420. 423. 427
Guillaume Eueſque du Mans. 548
Guillaume le Roux Roy d'Angleterre. 438. 448. 450
Guillaume Roland E. du Mans. 583
Guy de Chaſtillon Archeueſque de Rheims. 411
Guy d'Eſtampes Eueſque du Mans. 533
Guy de Laual Eueſque du Mans. 603

H

S. HADOIN Eueſque du Mans. 325
Hamelin Eueſque du Mans. 556
Helie Comte du Mans. 428. 433. 436. 438. 453. 482. 503
Henry Hereſiarque. 452. 519
Henry I. Roy d'Angleterre. 453
Henry I. Roy de France. 412. 415
Henry II. 679
Herbert I. dit Eueillechien Comte du Mans. 405. 419
Herbert II. Comte du Maine. 419
Herlemond I. E. du Mans. 343
Herlemond II. E. du Mans. 348
S. Hieroſme. 277
Hieruſalem priſe. 521
Hildebert Eueſque du Mans. 443. 481. 502. 504. 506. 519
S. Hilaire Anachorete. 136. ſa tranſlation. 369
Hilarus ou *Hilarius* Archidiacre de l'Egliſe Romaine, depuis Pape. 231. 278
Hilgot Preſtre rebelle. 430
Hodingue E. du Mans. 352
Hoel Eueſque du Mans. 426
Honoré II. Pape. 456
Honorius Empereur. 153
Hormiſdas Pape. 158
Hoſtel-Dieu du Mans. 552
Hubert E. du Mans. 388
Hugues Capet Roy de France. 404
Hugues I. Comte du Mans. 397
Hugues III. 429
Hugues E. du Mans. 543
Hugues de Sillé. 422
Humbert dernier Dauphin de Viennois. 611
Humfroy Gouuerneur du Mans. 420. 421

TABLE

I

IAcobins eſtablis au Mans. 568. 571
Iean Archeueſque de Roüen. 425
Iean du Bellay Eueſque du Mans. 667
Iean de Craon Eueſque du Mans. 610
Iean Eueſque de Seez. 529
Iean d'Hierrain E. du Mans. 634
Iean XXII. & XXIII. Papes. 633
Iean Roy de France. 601. 614
Iean de Tanlay E. du Mans. 591
Ieanne fille de Louis II. 646
Idolatres dans le Maine iuſqu'au ſixiéme ſiecle. 112
Image prophetique. 626
Ingobergue Reine de France repudiée. 258
S. Innocent Eueſque du Mans. 161. enuoye querir des Benedictins au Mont-Caſſin. 178. le temps de ſa mort. 217
Innocent II. Pape. 456
Innocent IV. Pape. 582. 619. 622
Innocent IX. Pape. 686
Iohel Abbé de la Coulture. 423
Ioſeph Archeu. de Tours. 357
Ioſeph Eueſque du Mans. 356
Iouien ou Ioüinien Empereur. 130
S. Irenée E. de Lion. 53
Iudicaël Roy Armorique. 197
Iulien l'Apoſtat. 130
S. Iulien premier E. du Mans. 68. eſtoit Simon le Lepreux ſelon quelques vns. 73. eſtoit Gentilhomme Romain. 80. en quelle année il vint au Maine. *ibid.* ſa Tranſlation. 367. 378. il y a de ſes Reliques au Pré. 561
S. Iunien Abbé. 197
Iuſtinien Empereur. 223

L

LAmbert Eueſque du Mans. 386
Landran Archeu. de Tours.
Latran Monaſtere à Rome. 240. 242
Lentrude femme d'Ebroin. 201. 250. 252
Leodebode Abbé. 198
Leon Empereur. 153
S. Leon le Grand Pape. 231
S. Leonard Abbé. 167
Lerins iſle. 452
Leſpau Abbaye. 568. 573
Letaldus Moine. ſon opinion touchant le temps des miſſions Apoſtoliques dans les Gaules. 261. a corrompu les anciens actes de ſainct Iulien. 728. 729. &c.
Leubouere Abbeſſe. 318
S. Liboire E. du Mans. 115. ſa tranſlation à Paderborne. 116. *ſa ſeconde* Tranſlation. 121. il eſt ſecourable aux graueleux. 125
Licinius perſecute les Chreſtiens. 17
le Lion de S. Hieroſme. 279
S. Lo Eueſque de Coutances. 149
S. Longis Abbé. 325
Lonlay Abbaye. 407
Lotaire Roy de France. 404
Louis Debonnaire meurt. 368. demis de l'Empire. 374. remis. 375
Louis d'Outre-mer Roy de France. 388. 391
Louis le Gros Roy de France. 453. 456. 547
Louis VII. dit le Ieune. 555
Louis VIII. 572
Louis IX. 586
Louis X. dit Hutin. 603
Louis XI. 660

Louis XII. *ibid.*
Louis de Bourbon Eueſque du Mans. 661
Louis du Prat Chancelier de France. 663
S. Loup Eueſque d'Angers. 394
Lucius Verus Collegue à l'Empire auec M. Aurele. 96
Luxeu Abbaye. 201

M

la MAGDELAINE & ſa ſœur Marthe auec leur frere Lazare expoſez à vn certain naufrage. 77
Maillezais Abbaye. 463
Mainard E. du Mans. 390
S. Malo Eueſque. 146
le Mans ville aſſiegée par l'Anglois 631. la premiere de France battuë du canon. 631. deliurée des Anglois. 634. reünie à la Couronne. 556. priſe par les Huguenots. 673. deliurée miraculeuſement. 674. aſſiegée par Henry IV. 683
Marbre trouué en Eſpagne. 9
Marc Aurele Empereur perſecute les Chreſtiens à Lion. 8. 12. 15. en Aſie & dans les Gaules. 10
Marc Gnoſtique ſeme ſon hereſie dans les Gaules. 56
Marcel ſecond Pape. 669
Marcian Empereur. 153
S. Mars Abbé. 148. 150
Martin Berruyer E. du Mans. 639
S. Martin de Tours; quelle année il mourut. 139. ſa Tranſlation. 392
Matilde Comteſſe du Maine & Reine d'Angleterre. 536. 539
S. Maur Abbé. 171. 174. part du Mont-Caſſin. 179. ſon voyage en France. *ib.* dit adieu à S. Romain. 192. ſon corps leué de terre la premiere fois. 214. iournal de ſon voyage. 236. 237. 238. années de ſa vie. 248
Maurice E. du Mans. 567
Maximien Empereur. 97. perſecute les Chreſtiens. 17
S. Maximin Abbé. 162. 167
S. Meen Abbaye. 197
S. Melaine E. de Rennes. 148
Merole E. du Mans. 354
Merouée Roy de France. 153
S. Meſmin Abbaye. 162
Michel de Breche E. du Mans. 612
Micy Abbaye. 162
Mildehard E. de Seez. 174
S. Mommole Abbé. 198. 330
le Mont-Caſſin quand ruiné par les Lombards. 239. 240

N

NAMATH Eueſque d'Orleans. 315
Neron perſecute les Chreſtiens par tout l'Empire Romain. 8. ſa mort. 13
Neuuille Paroiſſe. 380
Nicolas E. du Mans. 565
Nicolas V. Pape. 637
les Normans conuertis. 270

O

ORDERIC Vital. 529
S. Onoſlette. 326
S. Oüen Paroiſſe. 343

P

S. PAVVIN Abbé. 262
Pallium des Archeueſques. 342

la Parole de Dieu comparée à vn fleuue. 13. au feu. 61. à la lumiere. 62.
Paſcal II. Pape. 451. 500. 517. 518
Paſques celebrées à iours diuers en meſme année. 230. 233. 234
Paſſiuus Eueſque de Seez. 174
S. Patrice E. du Mans. 94
S. Paul fait le voyage d'Eſpagne. 44
Paul IV. Pape. 669
Pelagius II. Pape. 239. 241
la Pelice Abbaye. 557
Penitence comment neceſſaire. 471
Pepin Roy de France. 350. enuoyé vne riche croix à Rome. 159
Perray-neuf Abbaye. 554
Perſecutions : les cinq premieres generales contre les Chreſtiens. 114. les cinq dernieres. 110
Perſeigne Abbaye. 551
la Perrine Abbaye. 598
Petronax Abbé rebaſtit le Mont-Caſſin. 239
Pharamond I. Roy des Gaules. 153
Philippes I. Roy de France. 411. 412. 533
Philippes II. dit Auguſte. 572
Philippes III. 592
Philippes IV. dit le Bel. 600
Philippes V. dit le Long. 603
Philippes VI. dit de Valois. 606. 608. 609
Philippes de Luxembourg E. du Mans. 645
Philippes derechef. 654
Photin E. de Lyon. 13
S. Pierre enuoye des Predicateurs aux Gaules. 50
S. Pierre de la Cour, Egliſe Collegiale. 398
Pierre de la Foreſt Cardinal. 608
Pierre de Longueil Eueſque du Mans. 600
Pierre le Royer E. du Mans. 593
Pierre de Sanoſy E. du Mans. 625
le Pré Abbaye de filles quand fondée. 162. quand Benedictine. 250.
Preſcription & ſa force. 60
S. Principe E. du Mans. 154
S. Principe E. de Soiſſons. 157

R

S. RADEGONDE. 197. 249. ſept Eueſques luy eſcriuent vne lettre. 21
Raino E. d'Angers. 394
Raoul I. Archeu. de Tours. 427
Raoul Vicomte de Beaumont. 577
Raoul Roy de France. 387. 389
S. Remacle Abbé. 201
S. Remy. 146
Renaut des Prez Eueſ. d'Angers & Archeu. de Rheims. 548
Renaut E. du Mans. 553
René du Beilay E. du *Mans.* 665
S. Renobert. 146
Ribandelle Tour du Mans. 420. 449
Richard Abbé de S. Vannes. 99. 100.
Richmirus. 337
S. Rigomer. 169
Robert de Belleſme. 446. 520. 523
Robert de Clinchamp Eueſ. du Mans. 597
Robert E. du Mans. 384
Robert II. Duc de Normandie. 419. 428. 438. 509. 510
Roger Seigneur de la Poüille. 451
Roland. 356
Rollo Capitaine des Norm. 392
S. Romain Abbé. 95. 191
S. Romain E. & Martyr. 192
les Romains auoient des Roys pour leurs ſuiets. 84

Nonnard poëte 502
Notton II du nom comte du Perche. 455-54-520. 21. ch

S

Sable ville 450
Salesbery Evesché 554
Salzebourg archevêché 557
Sarie paroisse 544-97
Sarthe riviere 570-82
St Saturnin Ev de Toulouse 24
ss Sarmien et Potentien evet mart sous Neron. 11-49
Scienfredus invaseur de l'evesché du Mans. 141.
Se Scholastique sa translation 550 534
Segnin archev de Tours 527
Selon ev de Sez 555- 524-29
Severe Subpice Sulpice de Bourdeaux
Son chimond sa vocation à l'evesché gill. relatée 8
Sigebert roi d'austrasie seigneur de la ville de Dours 213
Sille ville et château 122
Sixte I pape martyrisé 24
Sixte II id id
Solignac abbaye 199
Solesme prieuré 451
Souvigné ville 452
Sulpice ev d'Autun 594

T.

Tertullien 55
Theodebert roi d'austrasie passe en Italie 178 vient à St Laurent 181-209 sa mort 142-211- 222 commen seigneur d'anjou 213
Theodebert fils de Childebert roi d'austrasie commence à regner 497. 500 met Clotaire de sunté 502 secourt avec Clotaire 504 perd une bataille 507 meurt — 507.
Theodoric roi d'austrasie frere de Theodebert naît 500 seigneur du mans 502 maltraite St Bertrand 502
ev empoisonné 507
Theodoric premier fils de Clovis le grand 534 sa mort 540
Theodose le grand 130 — 134
Theodose le jeune 143
Theodulphe ev d'orleans 570
Thibaut roi de Metz 212
Thibaut de Tricheur 402
Thibaut de Luxembourg évêque du Mans 688
Thierbe ev du Mans 90
Tillon abbé 201
Tronçeau abbaye 551-570
Totila roi des got 222-29-24-
Ses vertus 225 — sa mort 226
Tour de St Julien parqué Batie 605
Traditions - leur force 54
Traité secrets les Chrétiens mêlés 11
Ste Trincestine — 170
Tuffé monastère 532
Turgisius ev d'avranches 561
Le Tyran a secours pour ses sujets 85

V.

Vacance générale par tout dans tous les Evêchés de France 97
Valens empereur 130
Valentinien I empereur 137
St Valerin ev du Mans 100-101- 104
Vandeuvre monastere 167
St Vrsin premier ev de Bourges 93
Vendôme Comté erigé en Duché 663
La verité consiste dans l'unité 49

Verus ev de Vienne en Dauphiné 17
St Victor ev du Mans 131
Victor ev de Rennes 169
Victorius aquitanus cursus paschalis 231
St Victeur ev du Mans 135
Vidames en France 316
Vigilius pape 266 645
St Vincent abbaye au Mans 265
St Vincent ferrier 639
la Virginité abbaye 558
St Vivantien 155
St Vlfage 168
Urbain II vint au Mans 617 654
Urbain VI pape 679
Urbanistes religieuses de Laval 662

Y.

Yves ev de Chartres 638-645- 650
654 - 661 - 690. 693. 726.

Z

Zenon empereur 155 - 169

Julien - Livre IX

fin Livre

de l'hopital du Mans.

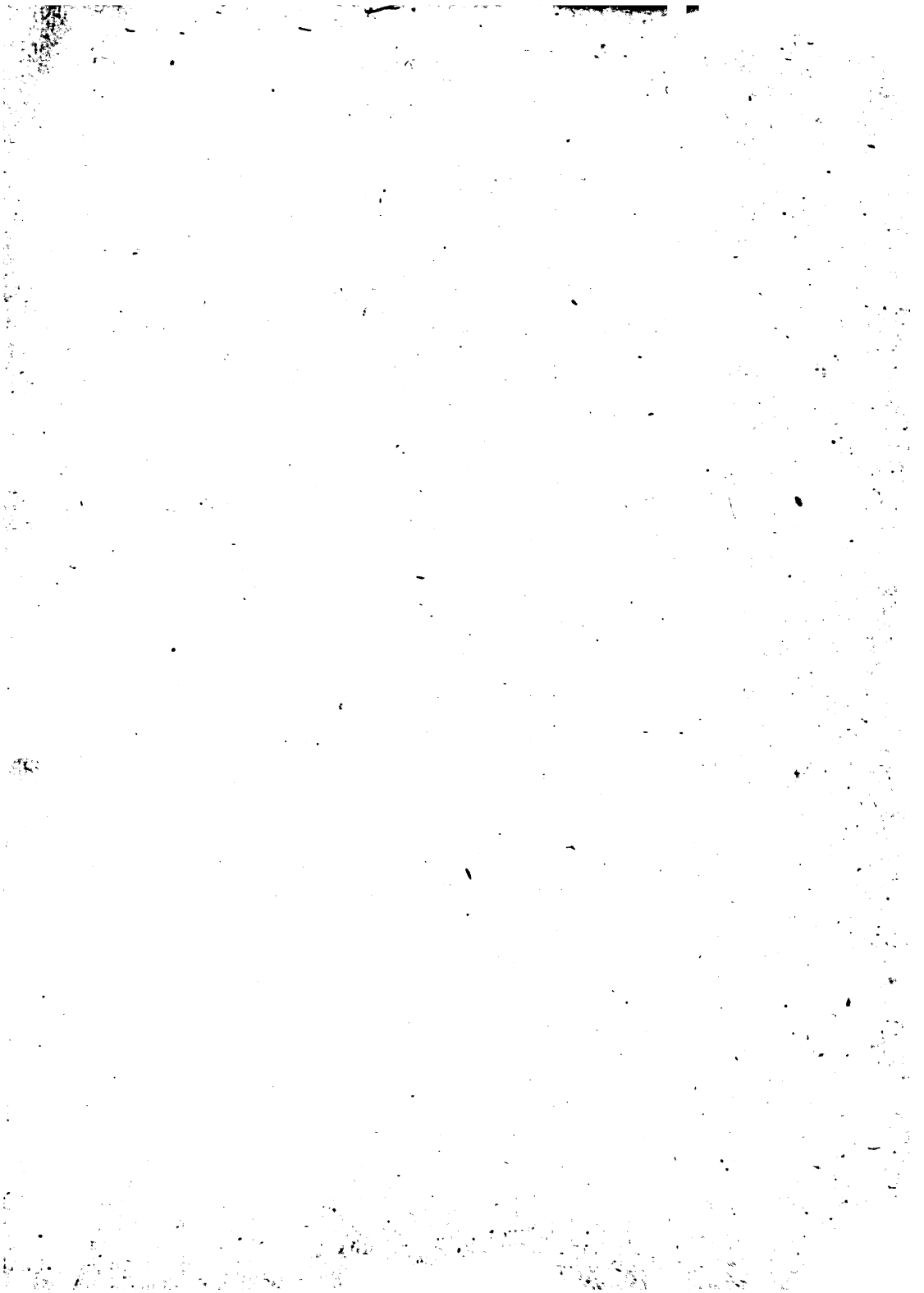

ve ev de Vienne en Dauphiné 17
Victor ev du Mans 131
tor ev de Rennes 169
Victorius aquitanus Crecelebyck paschal 231
St Victur ev du Mans 134
Vidames en France — 316
Vigilius pape — 266 645
St Vincent abbaye au Mans 265
St Vincent ferrier 639
la Virginité abbaye 558
St Vivantien 155
St Vlfare 162
Urbain II vint au Mans 117 134
Urbain VI pape 679
Urbanistes religieuses de Laval 662

Y.

yves ev de Chartres 438-439- 430
431 - 441 - 490. 493. 526.

Z

Zenon empereur 153 - 169

Jardin - Livre de
Petit Séminaire
de l'Hospital du Mans.

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06294 9535

DO NOT REMOVE
OR
MUTILATE CARDS
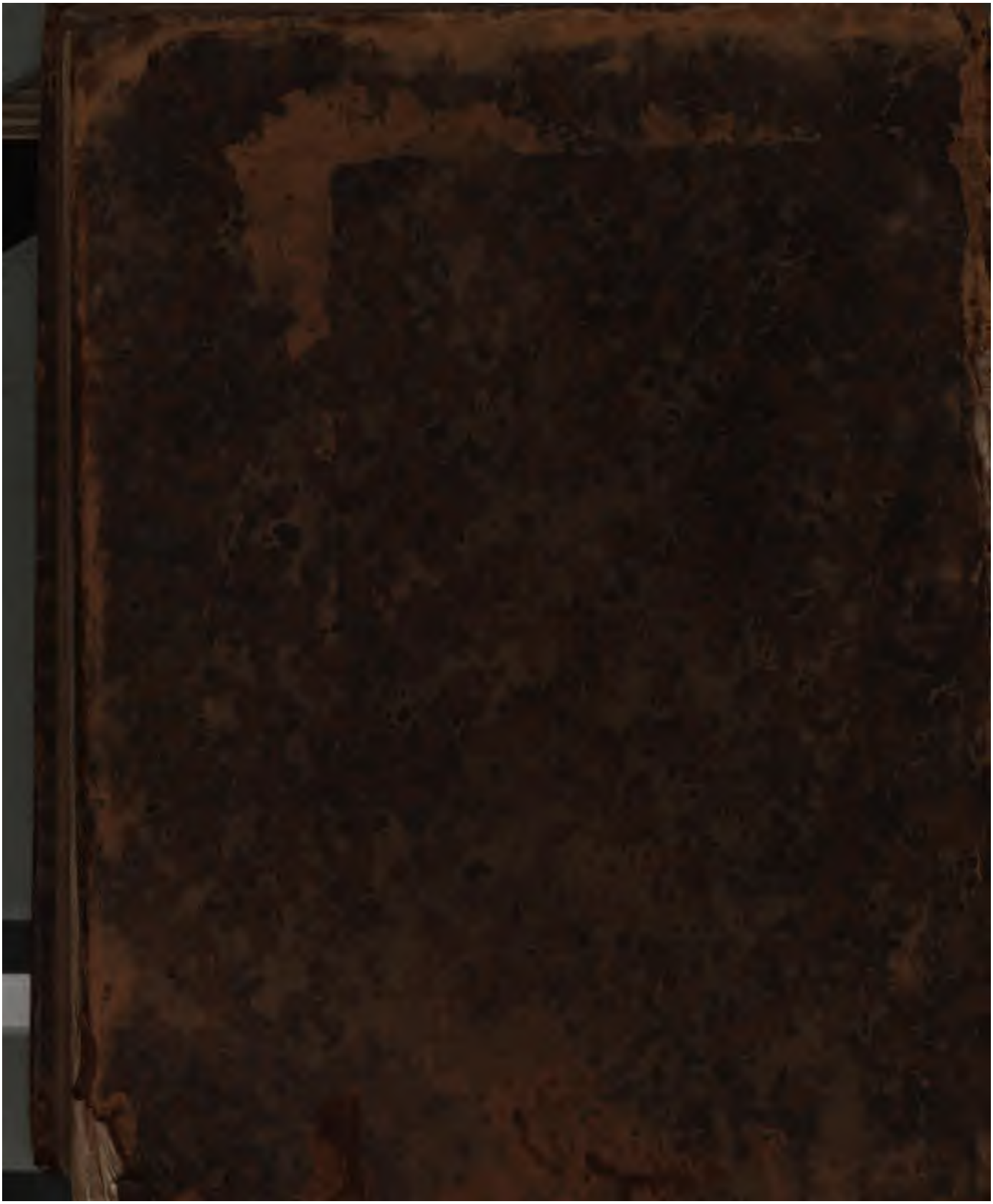
460104